



Athenée Royal de Bruxelles.

Classe de Rhétorique

Second Prix

de Poesie latine,

Decerné à l'élève Vanthumbeek

Pierre, de Bruxelles

Le 15 Aout 1846

Le Professeur,

Baron

Baron – Préfet des Etudes

Le Commissaire Surveillant

Defacqz

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE BRUXELLES.

Imprimerie de F. Parent,
MONTAGNE DE SION, 17.

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE BRUXELLES

Par Alexandre Henne

ET

Alphonse Wauters,

ARCHIVISTE DE LA VILLE.

OUVRAGE COURONNÉ PAR LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

DÉDIÉ A S. A. LE PRINCE DE LIGNE.

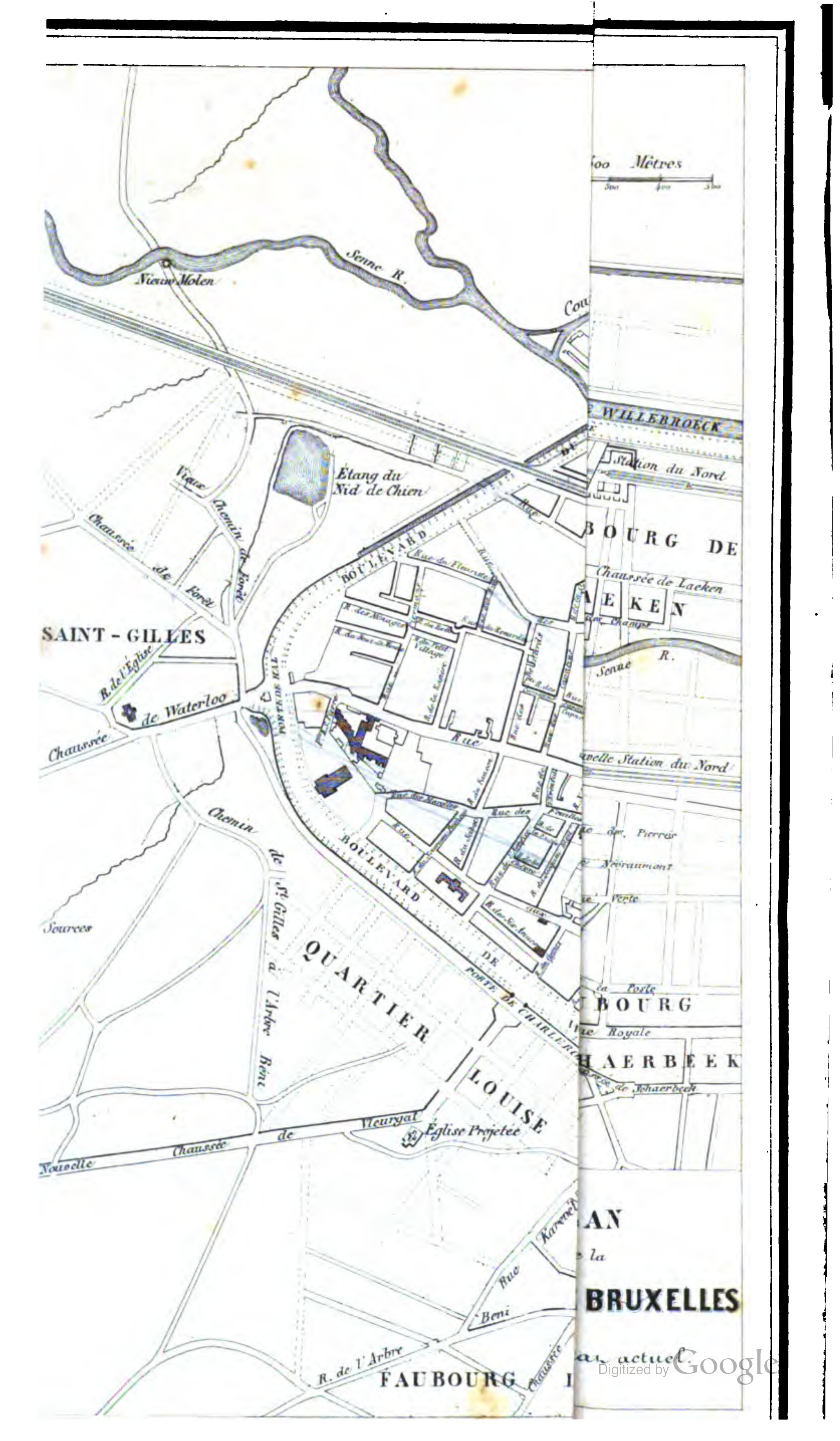
TOME TROISIÈME.

Bruxelles,

LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE PERICHON,

RUE DE LA MONTAGNE, 29.

1845.



Mètres
Senne R.
Nieuw Molen
Étang du Nid de Chien
Vieux Chemin de Forêt
Chaussée de Forêt
SAINT - GILLES
R. de l'Église
de Waterloo
Chaussée
BOULEVARD
WILLEBROECK
Station du Nord
BOURG DE
Chaussée de Laeken
AEKEN
Senne R.
Nouvelle Station du Nord
Rue
Chemin de St. Gilles à l'Arbre Beni
Sources
QUARTIER LOUISE
BOULEVARD DE PORTE DE CHARLEROI
BOURG
Rue Royale
HAERBEEK
de Schaerbeek
Nouvelle Chaussée de Vleurgat
Église Projetée
AN
la
BRUXELLES
Rue Beni
R. de l'Arbre
FAUBOURG

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE BRUXELLES.

TROISIÈME PARTIE.

DESCRIPTION.

I. — GÉNÉRALITÉS.

Placée sous un climat tempéré, au centre d'un des pays les plus fertiles et les mieux cultivés, mise constamment en rapport par d'admirables voies de communication, avec les trois nations qui dirigent aujourd'hui le progrès, capitale d'un royaume régi par des lois libérales, siége des principaux corps de l'état, Bruxelles est dans une situation des plus favorables au développement physique et intellectuel de ses habitants. Elle est entourée d'un grand nombre de villes dont la plupart n'en sont séparées que par quelques lieues : ainsi Louvain n'en est qu'à 4 3/4 lieues de 20 au degré, Malines à 5, Anvers à 9 1/2, Termonde à 5 1/2, Gand à 10, Alost et Ninove à 5, Grammont à 9 1/4, Nivelles à 6, Mons à 11 1/4, Charleroi à 10 1/4, Namur à 12 1/2 ; elle est à 19 lieues de Bruges, à 15 1/4 de Tournai, à 17 3/4 de Liége, à 15 de Hasselt et à 35 3/4 d'Arlon.

Bruxelles est située en partie dans la vallée de la Senne, en partie sur une colline qui s'élève en amphithéâtre, en faisant face à l'ouest; elle est à 50° 51′ 10″ de latitude boréale, et à 2° 2′ 0″ de longitude orientale (méridien de Paris). Le climat y est tempéré, mais plutôt froid que chaud. La chaleur en été et le froid en hiver y sont plus sensibles

qu'à Londres, bien que la latitude des deux villes soit à peu près la même. Les saisons à Bruxelles sont plus variables et plus humides qu'à Paris, mais elles le sont moins qu'à Londres. Le matin et le soir, l'atmosphère y est assez nuageuse ou couverte de brouillards, circonstance qu'il faut attribuer au voisinage des prairies humides et au peu de distance qui la sépare de la mer et des polders. Il est assez rare que l'air y soit parfaitement calme, et les vents y soufflent incessamment par suite, sans doute, de la nature accidentée du terrain et de la proximité de la mer. D'après un résumé des observations météorologiques faites par M. Quetelet, à l'observatoire royal de Bruxelles, de 1833 à 1842[1], en moyenne la température, pendant ces années, s'y est élevée à 10° 3′ centigrades, et la hauteur du baromètre à midi y a été de 756 millimètres. « En Europe, dit John Herschell dans un rapport présenté récemment à l'*Association britannique pour l'avancement des sciences,* Bruxelles doit être évidemment considérée comparativement comme un point de perturbation barométrique *minima ;* des ondes barométriques très-hautes, il est vrai, et même très-étendues passent au-dessus de cette ville; mais relativement aux plus petites, on peut la considérer, sous un certain rapport, comme un point nodal où les inégalités fléchissent et où le mouvement oscillatoire en général est plus ou moins atténué. Les mouvements au contraire augmentent en intensité à mesure qu'on s'éloigne de Bruxelles vers Cadix, et surtout en allant au nord-ouest vers Markrée, en Irlande[2]. » Il résulte des travaux de M. Kickx[3] que la plus grande humidité, année commune, se manifeste pendant les mois de janvier et de février, et la plus grande sécheresse en août et en septembre. Année commune, selon le même observateur, il pleut 149 ou 150 jours; M. Quetelet porte ce chiffre à 176 et cette moyenne nous paraît devoir être adoptée, attendu que M. Kickx ne pouvait s'occuper de météorologie avec les soins qu'on y donne à l'observatoire. Il résulte du travail de M. Quetelet que le nombre de jours où l'on a recueilli de la pluie ou de la neige, quelque petite qu'en fût la quantité, a été, pour les dix années qui se sont écoulées de 1833 à 1842, de 200 en 1833, 157 en 1834, 154 en 1835, 189 en 1836, 142 en

[1] *Annuaire de l'Observatoire,* année 1844, p. 267.

[2] M. Quetelet, *Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur l'état et les travaux de l'Observatoire, pendant l'année* 1843.

[3] *Annuaire de l'Observatoire,* année 1834, p. 235.

1837, 154 en 1838, 184 en 1839, 201 en 1840, 218 en 1841 et 159 en 1842. La quantité d'eau tombée, pendant la même période, a été, année commune, de 689 millimètres. On peut regarder les mois de décembre et de janvier comme formant à Bruxelles la période des neiges, et fixer à 20 jours le terme moyen de leur chute. Quant à la grêle, il en tombe peu, et il n'arrive guère plus d'une fois en douze ou quinze ans que les grêlons soient de grosseur à causer des dommages notables. On compte, dans le cours de l'année commune, 8 jours de grêle, 50 de gelée, 11 de tonnerre et 50 de brouillard. Les aurores boréales sont rares et beaucoup plus aujourd'hui, paraît-il, qu'elles ne l'étaient vers la fin du siècle dernier. Les tremblements de terre ne sont également pas fréquents et l'on n'en cite pas un seul qui ait causé des désastres. Le vent dominant, à Bruxelles, est celui d'ouest-sud-ouest qui règne pendant plus de la moitié de l'année; le vent qui prédomine ensuite, est celui de la région du ciel diamétralement opposée, le vent d'est-nord-est; il souffle surtout au printemps et produit des sécheresses, tandis que le vent du sud-ouest est généralement humide et pluvieux et amène quelquefois des ouragans d'une extrême violence. Celui du nord-ouest produit un froid humide, les neiges fondues, les giboulées; celui d'est, dont le principal caractère est la sécheresse, rend l'air très-pur et très-vif; celui d'est-sud-est, vif et sec, est rare dans ces climats. Quand le vent vient du nord-ouest, il chasse de la mer vers Bruxelles une brume qui se fait remarquer en ville quelques heures après les hautes marées[1]. La forêt de Soignes, qui comprenait encore, il y a quelques années, plus de dix mille hectares, mais que les défrichements opérés ont réduite de moitié, pendant que ce beau domaine était possédé par la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, a une grande influence sur le climat de Bruxelles. Cette forêt se développe au sud-sud-est de la ville, sur un espace considérable, et dans les temps anciens, elle couvrait aussi de ses ramifications une grande partie des hauteurs vers l'est. Si une pareille masse de bois dans le voisinage d'une ville peut y refroidir l'atmosphère et lui donner plus d'humidité, surtout quand le vent vient de ce côté, elle peut, d'autre part, lui être utile; elle arrête les nuées d'orage auxquelles elle enlève leur électricité et

[1] Consultez les *Résumés des observations météorologiques et de la floraison,* par M. Quetelet, dans les *Mémoires de l'Académie.*

les résout alors en pluie [1]. Le haut de la ville est plus salubre que la partie basse où la direction des rues est moins bonne et les habitations plus agglomérées; celle-ci est aussi moins favorisée par sa situation et par la nature du sol. Les vents du sud-ouest refoulent vers elle les vapeurs s'élevant de la vallée et elles y sont arrêtées par la colline qui monte vers l'est ; de là des interruptions de transpiration, sources de fièvres, de rhumes et de catarrhes. Ceux-ci surtout sont très-fréquents à Bruxelles, et pour peu qu'on les néglige, ils dégénèrent en phthisie, affection qui y est fort commune. Les maladies contagieuses, autrefois si fréquentes, n'ont plus fait de grands ravages à Bruxelles depuis 1668 ; le choléra qui y apparut en 1832 n'a pas causé une mortalité considérable.

Le sol de Bruxelles et de ses environs est très-accidenté, surtout à l'est et au sud de la ville ; en beaucoup d'endroits on rencontre des sites pittoresques : ici l'on découvre une grande étendue de pays, là les coteaux se rapprochent et forment de charmants vallons. La colline sur laquelle la ville est bâtie, s'appuie d'un côté à la Senne et de l'autre au ruisseau dit le *Maelbeke;* son versant occidental se termine à la rue des Tanneurs, à la grand'place et à la rue du Marais ; il présente plusieurs ravins ou vallons, tels que celui qui commence dans les bas-fonds de la rue Royale, et se continue par la rue des Sables, en s'appuyant aux montagnes de Sion et de Sainte-Élisabeth ; celui qui, s'étendant entre les montagnes du Parc et de la Cour, aboutit au marché aux Herbes ; celui qui descend de la rue de Ruysbroeck, traverse les jardins de l'ancien hôpital Saint-Jean, et finit au marché au Fromage, et enfin celui qu'on remarque à Saint-Gilles entre l'extrémité méridionale de la ville et la hauteur qu'occupait le fort Monterey. L'autre versant a une pente plus douce et plus uniforme. Le plateau, élevé de 60 mètres au-dessus du niveau du canal, a peu de largeur, mais il se prolonge du sud au nord pendant plus d'une lieue, depuis le quartier Louise et Vleurgat, où il se rattache aux hauteurs d'Uccle, jusqu'en deçà du village de Schaerbeek. A l'occident de la Senne, le sol monte vers la Flandre par des pentes douces.

Dans la vallée de la Senne, qui de tout temps a été exposée à des inondations fréquentes, le sol est un composé de sable et de limon mêlé à des débris de substances marines et superposé à une couche de tourbe.

[1] MANN, *Essai d'Histoire naturelle de la ville de Bruxelles et de ses environs.*

Sur les hauteurs il appartient au terrain tertiaire et est formé de sable mélangé d'argile et de calcaire ; seulement sur le plateau qui s'étend au delà du Maelbeke, vers Dieghem, il est rempli de cailloux et presque entièrement dénué d'argile. Il offre en grande quantité des grès noduleux qui servent à construire les fondements des maisons et les murs de jardins ; à Ixelles et à Saint-Gilles on trouve encore des carrières de pierres à bâtir. Les couches de cailloux, en formes de galets, sont fort nombreuses aux deux côtés de la Senne, mais surtout à l'orient. Les fossiles se rencontrent en grande abondance en plusieurs endroits, et dans le nombre on découvre non-seulement des débris de mollusques, de poissons, de zoophytes, preuve évidente que la mer a jadis recouvert ces terrains, mais encore des morceaux de palmiers, des noix de cocos, à l'état de pétrification, ce qui semble attester que la végétation de notre climat était autrefois tout autre, et que la température y a subi un bouleversement complet [1].

La *Senne* se forme, en Hainaut, de la réunion de deux cours d'eau principaux, l'un partant de Marimont, l'autre de Soignies, et après avoir traversé du sud au nord la partie occidentale du Brabant, elle se jette dans le Rupel, au lieu dit *Sennegat,* dans la province d'Anvers. Par les nombreux méandres qu'elle dessine, cette rivière se développe sur une longueur de dix-sept lieues, et fait mouvoir plus de trente usines. Elle est grossie par plus de vingt affluents, qui eux-mêmes forment ensemble un développement d'une quarantaine de lieues et servent de moteurs à près de cent moulins. La largeur moyenne de son lit est de 9 mètres et la profondeur moyenne de ses eaux de 1 mètre 12 centimètres ; dans les grandes crues elles sont limoneuses, et bien qu'elles ne contiennent pas en dissolution des éléments nuisibles, elles ne sont pas assez pures pour être potables. Pendant les sécheresses elles baissent considérablement par l'alimentation que fournit la rivière aux canaux de Willebroeck et de Charleroi. La Senne est fort poissonneuse ; aussi ses bords, en amont de Bruxelles, offrent-ils un grand nombre de guinguettes où l'on prépare du poisson ; il en était de même en aval de la ville avant qu'on y eût établi l'usine à gaz. Dans l'intérieur de Bruxelles,

[1] De Burtin, *Oryctographie de Bruxelles.* — Mann, l. c., p. 23 et suivantes. — M. Galeotti, *Mémoire sur la constitution géologique du Brabant.* — M. Dumont, *Rapport sur les travaux de la carte géologique de la Belgique pendant l'année 1839*, dans les *Bulletins de l'Académie,* T. VI, 2e partie.

le courant de la Senne, interrompu par les barrages de plusieurs moulins, se ralentit souvent au point qu'on croirait ses eaux stagnantes. Sa pente depuis Hal jusqu'à Bruxelles est d'environ 11 mètres; elle est de 12 mètres entre cette dernière ville et son embouchure. La Senne entre dans l'ancienne banlieue de Bruxelles près du hameau d'Aa, où elle reçoit la Zuene, et, en aval des moulins de Paepsem ou Poxcat, elle se divise en deux bras principaux que rattachent plusieurs branches secondaires et qui confondent enfin leurs eaux au pont du marché au Poisson. L'un de ces bras, celui de gauche, qui portait autrefois le nom de *Senne de Ransfort* [1], parce qu'il passait à Molenbeke près d'une ferme de ce nom, entre en ville par la petite écluse, traverse la rue de Six-Jetons, au *Dries-Molen*, et coule sous une voûte construite en 1772, depuis le pont de la Carpe jusqu'à l'endroit où se trouvait auparavant le moulin dit *Scherrewerre*. Là, il se joint à la branche mère, qui, dans un acte de 1367, est nommée *Senne de la Blanchisserie* (*Zennen van de Blyckerie*). Celle-ci entre en ville par la grande écluse, sépare la station du chemin de fer du midi de la caserne des pompiers, se fractionne ensuite en deux branches qui se séparent en amont et se rejoignent en aval de la rue à laquelle cette circonstance a fait donner le nom de *Petite-Ile*, passe derrière Bon-Secours sous un vieux pont, autrefois écluse et dépendance de la première enceinte, et se dirige par les ponts des Teinturiers, du Miroir et de Middeleer vers le marché au Poisson. Au delà de ce point toutes les eaux de la Senne coulent vers le nord. Il y a encore la petite Senne, la Sennette au sable et trois autres bras secondaires de fort peu d'étendue, l'un allant de la Senne de Ransfort à la Senne principale, par le *moulin de la Consolation*, et les deux autres coulant au nord et au sud de la place Saint-Géry. Ces deux derniers anciennement étaient appelés l'un la *Senne du Ruysschemolen* et l'autre la *Senne des Frères* [2], parce qu'ils passaient, celui-ci près du couvent des Riches-Claires, autrefois des Frères de la Vie commune, celui-là au *Ruysschemolen*, près le Borgval; ils contribuent à former le quartier nommé la *Grande-Ile*, où fut le premier château qu'aient eu à Bruxelles les souverains du pays. La petite Senne, appelée aussi *petite Sennette* ou *Leybeke* [3], passe rue d'Anderlecht près de

[1] Prope Zennam de Ransfort. 1360. *Cartulaire de la Cambre.*

[2] *Conditions pour l'affermage des revenus de la ville,* en 1704.

[3] T'Cleyn Senneken. 1397. — Cleyne Sinne lopende doer den wykel geheeten ten Cruyskene. *Livre censal de* 1491. — Binnen d'Anderlechtsche poort, ter

la chapelle de Notre-Dame-au-Rouge, traverse la rue de Six-Jetons, et après avoir fait tourner le *Slypmolen,* se jette dans la Senne de Ransfort. C'est évidemment une coupure faite pour protéger, avant la construction de la seconde enceinte, le faubourg qui s'était élevé près de la porte de Saint-Jacques ou d'Overmolen et pour déverser au dehors les eaux de la rivière [1]. La partie qui s'étend derrière le vieux marché, était une pêcherie appartenant au duc de Brabant. A l'endroit où se trouve la caserne des pompiers, il y avait autrefois un barrage (*overslach*), qui fut reconstruit en 1416. Le receveur des domaines au quartier de Bruxelles ayant demandé aux propriétaires des terrains adjacents au cours d'eau, de contribuer aux frais de cette reconstruction, une enquête eut lieu, et sur le témoignage de personnes qui avaient vu construire le premier barrage, le duc supporta toute la dépense, montant à 77 livres 1 sou 2 deniers [2]. En prolongation, en quelque sorte, de la Sennette, il y avait autrefois un fossé qui, partant de la Senne de Ransfort, en amont du Driesmolen, occupait la rue du Rempart-des-Moines, coupait celle de Flandre, comprenait le terrain sur lequel on a bâti plus tard le marché aux Cochons, se dirigeait vers le Béguinage, qu'elle entourait de toutes parts, et se réunissait à la Senne, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le pont de la rue du Pont-Neuf; on appelait ce fossé *la Leye* et quelquefois aussi la *nouvelle Senne* [3]. Dans les premières années du xviie siècle, on convertit en égout voûté la partie de ce cours d'eau qui s'étendait de la Senne au canal; il a subsisté autour du Béguinage jusque dans ces derniers temps, qui virent tout ce quartier changer de face. Une coupure du même genre que la précédente et qui date probablement de l'époque de la construction de la première enceinte, est la

stadt geheeten de Cruyskene, tusschen...... en die ryviere geheeten die Leybeke. 1366.

[1] C'est l'opinion de l'ingénieur Michel Florent Van Langren. Voyez son mémoire intitulé : *Invention et proposition pour empêcher et prévenir les dommages et intérêts dont la basse ville est annuellement fatiguée par le débordement de la rivière de Senne.* Bruxelles, Mommaert, 1644, in-4°.

[2] *Comptes du domaine* aux *Archives du Royaume.*

[3] Prope vicum dictum langhe steenwech et retro curtim vineæ beghinarum, juxta novam Sennam ibidem jacentem, etiam non longe a medio ponte quo itur versus Molenbeke. 1355. *Archives de Sainte-Gudule.* — Supra locum dictum de lange steenwech prope locum dictum de Leyde. 1398. *Ibid.* — De Leyde, 1456. *Archives de la Ville.*

Savel-Sinneken, *Sennette au sable* ou *Senne sablonneuse ;* dans son état primitif elle quittait la Senne de la blanchisserie avant qu'elle entrât en ville et la rejoignait, après qu'elle en était sortie, formant ainsi un arc de cercle, éloigné des remparts, dont elle était séparée par une forte digue, de 80 à 100 toises ; il y avait une éclusette en maçonnerie, nommée *het Kelderken* ou *le Caveau,* en amont de la petite écluse. En 1558 et en 1559, lors de la construction du canal, on vendit des parcelles du terrain qu'elle occupait entre le nouveau canal et la Senne, près de la porte de Laeken [1], et l'on creusa, pour ses eaux, un fossé suivant la digue occidentale du canal jusqu'à Neder-Heembeke ; là une buse en bois, placée en 1560, et à laquelle on substitua, en 1569, l'aqueduc-syphon, dit les Trois-Trous, les conduisait dans la rivière, en passant sous le canal que plus tard elles servirent à alimenter par une éclusette placée *au Chien* ou *Chien-Vert,* près de la porte du Rivage.

Alors que la Senne était navigable, on entreprit, à plusieurs reprises, des travaux destinés à améliorer son cours, et, dans un placard du 19 juin 1596, il est encore parlé de dispositions à prendre pour la commodité des bateaux qui remontaient ou descendaient cette rivière [2]; mais l'ouverture du canal de Willebroeck avait déjà, paraît-il, fait abandonner cette voie de navigation, car, dans une représentation datée du 4 juin 1599, les magistrats disent « qu'il n'y a plus sur la Senne ni grand ni petit bateau. » Recevant les eaux d'un bassin fort étendu, cette rivière a des débordements fréquents et subits qu'on a souvent, mais toujours en vain, essayé de restreindre. En 1434, Philippe-le-Bon accorda à la ville un octroi pour redresser le lit de la Senne de Vilvorde à Bruxelles, et plus tard, comme les habitants riverains, surtout ceux dont les demeures entouraient l'église de Saint-Géry ou avoisinaient la porte de Laeken, se plaignaient d'être, à chaque instant, forcés de les abandonner, cette autorisation fut étendue à l'intérieur de la ville le 22 septembre 1571 [3]. C'est à cette époque qu'on donna à la rivière sa direction actuelle, derrière le couvent des Frères-au-Fossé (depuis les Augustins) où elle faisait une courbe considérable en se rapprochant de la rue de Laeken. En décembre 1614, il y eut une inondation assez forte qui

[1] Van Langren dit qu'en 1635 on voyait encore en cet endroit des vestiges de la Leye.

[2] Martinez, *Het Recht domaniael,* p. 109.

[3] *Perkement Boeck mette Tuetsen.*

couvrit d'eau le couvent et le jardin des Chartreux [1]. Celle du mois de janvier 1643 fut des plus désastreuses ; elle causa à la ville un dommage de 100,000 florins, et aux particuliers un tort équivalent. L'ingénieur Van Langren proposa de porter de 35 à 100 pieds la largeur de la *Zavelzenneken* et de lui faire traverser en ligne directe le canal ; l'exécution de ce projet eût rendu impossible la navigation sur le canal, pendant les hautes eaux ; aussi ne fut-il pas accueilli avec faveur [2]. Cependant, le 26 février 1658, une nouvelle crue ayant eu lieu et les eaux s'étant élevées à un pied de plus qu'en 1643 [3], on songea de nouveau à préserver Bruxelles de ces sinistres, qui la désolaient périodiquement. Le 12 février 1660, la ville fut autorisée à ouvrir des fossés de décharge (*leyde grachten*), aqueducs, etc., et à couper des rues ou chemins, en des endroits isolés, pour éviter l'inondation qu'une grande abondance de neiges faisait envisager comme imminente ; mais elle ne profita jamais de cet octroi. Les plus désastreuses inondations dont il soit fait mention depuis cette époque, sont celles du mois de juin 1662, des 10 et 11 juillet 1692, du mois de février 1716, du 20 janvier 1728, du 24 janvier 1772 et du 19 janvier 1820 [4].

Sous le règne de Marie-Thérèse, des pieux furent enfoncés dans le lit de la rivière pour en déterminer le niveau d'une manière invariable, ce qui était surtout nécessaire aux époques de curage. Ces pieux qui portent communément le nom de *clous de jauge,* sont garnis à leur partie supérieure d'une chape en fer qui effleure le fond légal de la Senne. En 1840, M. l'architecte Vanderstraeten en a mis à découvert neuf, tous placés au milieu du lit et distribués de la manière suivante : un dans la Senne dite de la Blanchisserie, à l'endroit où elle se bifurque pour former la petite île ; un dans le même bras à l'endroit où les deux branches formant la petite île viennent se réunir ; un dans le même bras à 35 mètres en amont du pont de la rue des Teinturiers ; un à la même distance en aval de ce pont et au confluent de la branche secondaire dite la Senne des Frères ; un dans cette dernière branche et derrière l'église

[1] De Wael, T. III, f° 254. — [2] Van Langren, l. c.

[3] Chron. de Bruxelles, mss.

[4] Voyez pour les moyens proposés en dernier lieu dans le but d'améliorer le cours de la rivière, une publication du ministère des travaux publics, intitulée : *Inondations de la vallée de la Senne aux abords de Bruxelles.* Bruxelles, Ve Remy, 1840, in-folio avec une carte.

des Riches-Claires, contre le bâtiment de la fabrique de M. De Keyser. bâtiment sous lequel passe la rivière ; un dans la branche secondaire dite la petite Senne, à l'endroit où la rue de la Petite-Senne commence à la longer ; un en aval du marché aux Poissons, à 55 mètres en aval du pont des Vanniers ; un dans la rue de la Fiancée, à 40 mètres en aval du pont de la rue des Hirondelles, et un à 83 mètres en amont du pont de Saint-Jean Népomucène.

Les principaux affluents de la Senne dans la banlieue sont : à droite, le ruisseau qui vient d'Uccle, parcourt le village de Stalle et se partage en plusieurs dérivations dans les prairies de Forêt ; celui qui arrose le village de Saint-Gilles et qui passe sous la chaussée près de la porte de Hal (longueur 1900 mètres); celui dit le *Molenbeke,* ruisseau du moulin, ou plus communément *Maelbeke,* dont la source se trouve dans l'enclos de l'ancienne abbaye de la Cambre et dont les eaux, augmentées par celles de plusieurs petits affluents, traversent Ixelles, Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek (longueur 7,609 mètres); à gauche, le ruisseau dit *Sinte-Anna-Beek,* qui naît à Sainte-Anne-Pede, sous Itterbeek, et a son embouchure dans la rivière à Veeweyde sous Anderlecht (longueur 5,400 mètres); la *Beek* qui vient de Dilbeek, passe dans le centre du village d'Anderlecht et se perd à Cureghem (longueur 5,075 mètres), et deux *Molenbeke,* l'une qui arrose le village de ce nom, et l'autre qui parcourt le territoire de Laeken. La première de ces Molenbeke vient du hameau de Moortebeke, traverse Koekelbergh et se jette dans la dérivation extérieure de la Senne, au pont du Diable (longueur 4,025 mètres). Ce ruisseau avait primitivement son cours au travers des prairies appartenant aux béguines, qui s'étendaient derrière le Béguinage, mais par suite de la construction de la seconde enceinte, de la petite Senne extérieure et du canal, il fallut entreprendre, à plusieurs reprises, des travaux dispendieux pour lui assurer un libre écoulement. Il passait au travers du fossé de la ville au moyen d'un batardeau dit *den beer aen t'Hellegat,* séparait ensuite la propriété nommée le Petit-Château, de l'étang des Béguines ou *Mestback,* et se jetait dans les fossés du Béguinage au moyen d'un aqueduc passant sous le canal et construit en vertu d'un accord en date du 2 août 1560. Les ruisseaux au couchant de la Senne, coulent dans des vallons larges, unis et de peu de pente, aussi dans les hivers pluvieux inondent-ils de leurs eaux les prairies qui les bordent ; il n'en est pas ainsi au levant de la rivière, où les sources se trouvent sur des hauteurs plus considérables

et arrosent des coteaux dont la pente est beaucoup plus raide[1]. Le versant occidental de la colline de Bruxelles est riche en sources, dont les unes ont été utilisées par les particuliers et les autres fournissent de l'eau aux fontaines publiques; nous citerons entre autres celles qui se trouvent dans le nouvel hôpital Saint-Jean, rue de Longue-Vie, dans les jardins entre les rues d'Isabelle et des Douze-Apôtres, dans la rue de Ruysbroeck et dans le jardin Saint-George, rue des Alexiens. En outre plusieurs sources de Saint-Gilles sont amenées en ville pour alimenter la partie méridionale de la ville haute, dont la partie septentrionale reçoit de l'eau venant d'Etterbeek, au moyen de la machine hydraulique de Saint-Josse-ten-Noode. Toutes ces sources donnent de l'eau très-légère et très-pure, au contraire des puits de la vallée de la Senne, qui sont pratiqués au travers d'une couche de tourbe [2].

Le territoire de Bruxelles ne se composait d'abord que des paroisses de SS. Michel et Gudule et de Saint-Jean de Molenbeek, la première à l'est, la seconde à l'ouest de la Senne; on y ajouta celles d'Obbrussel en 1295, de Schaerbeek en 1301, de Laeken en 1331, d'Anderlecht en 1393, et de Forêt en 1394. Le territoire communal se partageait autrefois en *intra* et *extra-muros,* et l'étendue respective de ces deux divisions varia mainte fois. Une première enceinte fut élevée en 1040; une seconde de 1357 à 1379; après l'achèvement de celle-ci, le diamètre moyen de la ville fut porté de 974 à 2,435 mètres. Lors de la construction des boulevards, un nouvel agrandissement a eu lieu, mais sur quelques points seulement et d'une manière fort restreinte. On a plusieurs fois projeté de donner à la capitale une étendue proportionnée à son importance et à sa population, mais, en 1795, les villages de la banlieue ayant été érigés en communes distinctes, cette mesure rencontre de grandes difficultés [3]. Le plan, qui sous tous les rapports paraît réunir le plus de chances de réussite, est celui de M. Vanderstraeten; s'il est adopté, la ville sera entourée d'un mur d'octroi formant un cercle parfait, dont la tour de l'hôtel de ville serait le point central et d'un diamètre de 6,000 mètres. La commune de Saint-Gilles serait incorporée entièrement, ainsi que Saint-Josse-ten-Noode, sauf un demi-hectare, quatre dixièmes de Schaerbeek et d'Etterbeek, cinq d'Ixelles, deux de Forêt,

[1] MANN, l. c., p. 71. — [2] *Ibid.*, p. 79.

[3] Voyez le rapport présenté au conseil de régence de Bruxelles par M l'échevin Van Volxem.

et d'Anderlecht, quatre de Molenbeek, six de Koekelbergh et de Laeken, et quelques hectares des communes de Jette et de Ganshoren. Forêt, Anderlecht, Laeken, Ganshoren et Jette continueraient à former des communes distinctes; on réunirait à d'autres territoires la partie des communes qui ne serait pas englobée dans l'enceinte [1].

La plus ancienne division civile de Bruxelles et de sa banlieue, celle que les receveurs du domaine ducal avaient adoptée dans leurs livres censaux, n'avait rien de fixe ni de régulier, et se basait à la fois sur les circonscriptions ecclésiastiques et sur des circonstances accidentelles, en confondant les unes et les autres [2]. La formation des sections ou voisinages ne date que du xve siècle; encore avait-elle pris son origine dans une organisation militaire toute personnelle d'abord, car les centeniers, selon l'idée qui présida à leur institution, devaient être les chefs de cent hommes. Les dix quartiers, entre lesquels les quarante sections étaient réparties, sont également nés de la répartition de la bourgeoisie armée en dix corps.

La liste suivante des quartiers et des sections de la ville présente l'indication des rues que chacune d'elles comprenait : *Premier quartier, dit de la Cour*. Section de la Cour : la montagne de la Cour, l'*Ammans-Hoffstadt* ou rue des Trois-Têtes, les Escaliers des Juifs, la rue des Sols, la rue d'Isabelle, la rue de Belle-Vue (ou des Palais), la rue Royale, jusqu'à la montagne du Parc, la place Royale, le *Borgendael*, la rue de Coudenberg, la rue Verte, la rue de la Cour (ou place du Musée). Section de la Madeleine : la *Kantersteen*, la rue de la Madeleine, le *Keestemanneken* (ou ruelle de l'Homme-Chrétien). Section de la rue d'Or, les rues de l'Empereur, d'Or et de l'Hôpital. Section du Ruysbroeck : les rues du

[1] M. VANDERSTRAETEN, *Agrandissement de la ville de Bruxelles. Rapport sur ce projet dressé le 29 septembre 1840 par l'inspecteur des bâtisses dans les faubourgs de Bruxelles, pour étendre les limites de cette ville*. Bruxelles, imprimerie du *Moniteur belge*. 1842.

[2] Les quartiers que mentionnent les premiers livres censaux et les comptes du domaine de la recette de Bruxelles sont les suivants : paroisses de Coudenberg, de Sainte-Gudule, de Saint-Jean, de Saint-Nicolas, de Saint-Géry, le *Ruysbroec*, la Chapelle, l'*Overmolen*, Molenbeke, l'endroit dit : devant la Vigne (*voor den Wyngaert*) et *in de Contereye*, le Marais (*t'broec*), l'*Orsendal*, hors de la porte de Sainte-Gudule, les villages de la banlieue. Nous devons observer ici que dans les anciens actes le mot *prochie, parrochie*, ne désigne pas toujours une circonscription paroissiale; on donnait quelquefois ce nom aux alentours d'édifices religieux de rang inférieur.

Ruysbroeck, de la Paille, de Sainte-Anne, la montagne des Quatre-Vents, le côté septentrional du Petit-Sablon, les rues des Quatre-Fils-Aymon, des Six-Jeunes-Hommes, des Petits-Carmes, de la porte de Namur, la rue Ducale, jusque vis-à-vis la montagne du Parc. — *Deuxième quartier,* dit de *la Haute-Rue.* Section du Sablon : le Grand-Sablon, la rue du Prince La-Tour-Taxis (ou des Sablons), les maisons entourant l'église du Sablon, l'hôtel d'Arenberg, les rues de la Grosse-Tour (ou Pré-aux-Laines), de la Folie (ou du Manége), du Jeu-de-Paume, des Sept-Étoiles, des Cinq-Étoiles, des Minimes, jusqu'à l'église de ce nom, la rue des Pigeons, jusqu'à la rue de la Samaritaine, les rues de Notre-Seigneur, du Coq-d'Inde, de Rollebeek. Section de Notre-Dame de la Chapelle : le marché de la Chapelle, la rue des Pigeons, à partir de la rue de la Samaritaine, les rues de la Fortune, de la Samaritaine, du Cul-de-Sac, du Chandelier, de l'Esprit, de la Prairie (ou du Curé), de Notre-Seigneur, et la rue Haute, jusqu'à la précédente. Section de Saint-Julien : la rue Haute, de la rue de Notre-Seigneur à celle du Faucon, les rues de l'Épée, de Notre-Dame-de-Grâce, de l'Éventail, des Minimes, de l'église de ce nom à la rue de Notre-Dame-de-Grâce, les rues de Jacques-al-Bleu, de l'Artifice, la rue des Marolles (ou des Feuilles). Section de Saint-Pierre : l'extrémité de la rue Haute, les rues des Sabots, des Marolles, du Faucon, Piremans, de la Rasière, du Renard, du Sable, cette dernière allant de la rue du Renard à la rue des Capucins. — *Troisième quartier,* dit de la *place des Wallons.* Section de la Blanchisserie : les rues des Tanneurs, de la Navette, des Visitandines, du Miroir, de la Pie (ou du Jardin-Rompu), de Saint-Julien, des Capucins, du Rat-Mort (ou du Renardin), de la Querelle, du Sacristain (ou des Cerises), Basse-du-Rempart (ou du Fleuriste). Section de la place des Wallons : les rues Terre-Neuve et de la Roulette, la place des Wallons, les rues du Poinçon, du Prévôt, des Brigittines. Section dite *Gelaskens-Borre* ou de la Fontaine-au-Gobelet : les rues de la Fontaine-au-Gobelet (ou du Bord-du-Verre), Accolay, des Alexiens, de Bavière, de la Petite-Boucherie (ou Allée-du-Géant), du Perroquet ou Neuve, des Bogards, du Jardin-des-Olives, de la Mauvaise-Gouttière. Section de Saint-Jacques : les rues du Chêne, du Chat-Noir ou des Chats, de l'Étuve, de l'Amigo, de l'Étoile. — *Quatrième quartier,* dit de la rue d'Anderlecht. Section du marché aux Charbons : le marché aux Charbons, les rues de la Chaufferette, du Lombard, des Grands-Carmes. Section d'Overmolen ou du Moulin-Supérieur : la rue de la

Petite-Ile, la rue d'Anderlecht, jusqu'à la suivante, la rue du Chat-Blanc ou des Chats, le Vieux-Marché et toutes les ruelles aboutissantes, sauf trois faisant partie de la section qui suit, la rue des Casernes (près de la caserne des pompiers), le terrain entre la Sennette et les remparts, l'impasse de la Barbe, la rue des Six-Jetons. Section de *Cruyskene* ou de la Petite-Croix : la rue d'Anderlecht, depuis la rue des Chats jusqu'à la porte, les rues des Navets et de la Petite-Senne, l'impasse de la Blanchisserie ; vers le Vieux-Marché, les ruelles du Poivre, du Grand-Faucon, des Potiers. Section de la rue des Teinturiers : la grande et la petite rue des Teinturiers, les rues des Sœurs-Noires, de la Grande-Ile (ou place Saint-Géry), de la *Plattesteen.* — *Cinquième quartier,* dit *du Marché* ou *de la Rue-au-Lait.* Section de la rue des Pierres : la rue des Pierres, le marché au Lin, la face septentrionale de la place Saint-Géry, la *Domstrate,* les rues des Récollets, du Cabas et du Cerfeuil. Section du Marché ou de la rue au Lait : la rue au Lait, la face occidentale de la place Saint-Nicolas, le marché aux Poulets, jusqu'à la *Vaelbeke,* la rue des Fripiers. Section du *Schoenbeek* ou ruisseau aux Souliers : le Schoenbeek ou marché aux Tripes, les rues au Beurre, autour de l'église Saint-Nicolas. Section du Puits : le quai des Poissonniers, les rues de la Mâchoire, de l'Aiguille, de Vincket, des Chartreux, du Jardin-des-Chartreux (ou de Notre-Dame-du-Sommeil), du Rempart-des-Prêtres (ou Rempart-des-Moines), les ruelles conduisant de cette dernière rue à la rue de Flandre. — *Sixième quartier,* dit *de la rue de Flandre.* Section de Sainte-Catherine : la rue Sainte-Catherine, le quai aux Tourbes, les places de la Grue et du Samedi, les quais du canal jusqu'au marché aux Cochons d'un côté et jusqu'au quai au Foin de l'autre. Section de Jérico : le marché aux Grains, la courte rue de Flandre, avec les ruelles y aboutissantes. Section de la rue de Flandre : la longue rue de Flandre, le vieux et le nouveau marché aux Cochons, les rues d'Ophem, du Petit-Château et du bassin aux Boues, le bassin et le quai aux Boues. Section des Béguines : la rue de Laeken, avec toutes les rues entre elle et la Senne, les quais au Foin et aux Tuiles, la rue des Baraques, le Béguinage. — *Septième quartier,* dit *de la rue des Bouchers.* Section de la longue rue de l'Écuyer : les rues de Saint-Pierre, de la Fiancée, du Chant-d'Oiseau, des Augustins, du Cheval, la place de la Monnaie, la rue de l'Évêque, la longue rue de l'Écuyer, jusques et y compris le couvent des Dominicains. Section du Quai : la place devant le marché aux Poissons, les deux rues des Ba-

teaux. Section des Bouchers : la rue de la Fourche, les rues des Bouchers, la petite rue des Dominicains. Section du Fossé-aux-Loups : le Fossé-aux-Loups, la longue rue Neuve, les rues du Curé, du Poulet, la rue du Pont-Neuf jusqu'à la Senne, les rues de la Blanchisserie, du Damier, des Choux, la place Saint-Michel, les rues d'Argent et des Boiteux. — *Huitième quartier,* dit *du Major,* sans doute parce que le capitaine qui y commandait la garde bourgeoise avait d'ordinaire le titre de major ou de commandant en chef de cette garde. Section de Saint-Antoine : la grande rue de l'Écuyer, à partir du couvent des Dominicains, la montagne aux Herbes (ou montagne aux Herbes-Potagères), les rues d'Assaut et d'Arenberg. Section du Major ou de la rue de la Montagne : la rue de la Montagne, qui se prolongeait jusqu'à l'église de Sainte-Gudule, l'impasse dite *Etengat,* les rues du Marquis, de Loxum, la courte rue des Longs-Chariots. Section de la Puterie : les rues de la Puterie, du Singe, des Longs-Chariots, de la Bergère, Nuit-et-Jour, de la Casquette, la petite rue de la Madeleine. Section du marché au Bois : les alentours de Sainte-Gudule, la courte rue Neuve, la *Treurenberg* jusqu'à l'ancienne porte de ce nom, les rues de l'Écuyer, de la Chancellerie, du Parchemin, des Paroissiens, la montagne des Aveugles, le marché au Bois, la rue de l'Impératrice, la petite rue des Finances ou de la Cuiller-à-Pot, la rue des Douze-Apôtres, la montagne du Parc. — *Neuvième quartier,* dit *de Schaerbeek.* Section de Saint-Laurent : les rues d'Or, du Persil, du Marais, du Sable, de Saint-Laurent, des Comédiens. la montagne Sainte-Élisabeth. Section de l'Orsendael : les rues de Schaerbeek, de Pachéco, des Épingles, et les ruelles y aboutissantes. Section du vieux marché aux Bêtes : les montagnes de Sion et des Oratoriens, les rues de Longue-Vie, de la Caille, du Chemin-de-Terre, le vieux marché aux Bêtes ou place de Louvain, la partie supérieure de la Treurenberg, la rue Royale jusqu'à la montagne du Parc, la rue Notre-Dame-aux-Neiges. Section de la rue de Louvain : les rues de Louvain, de la Vache, de la Tartine-Brune, de Brabant (ou de la Loi), la rue Ducale jusque vis-à-vis la montagne du Parc. — *Dixième quartier,* dit *du marché au Fromage.* Section du marché aux Herbes : le marché aux Herbes, les rues de la Colline, des Harengs, derrière la boucherie, Pain-et-Viande (ou Chair-et-Pain), le marché aux Peaux (ou impasse du Canal de Louvain), les ruelles d'Une-Personne et de Saint-Hubert. Section du *Smaelbeek* ou marché au Fromage : le marché au Fromage, la rue des Éperonniers,

le *Pondermerct* (ou rue du Marais-Saint-Jean), la place Saint-Jean. Section de la rue de l'Étuve : la rue de la Violette, la rue des Chapeliers, la Sale-Ruelle, le Grand-Marché. Section de la Halle au Blé : la place de la vieille Halle au Blé, la rue de l'Escalier.

Après avoir subsisté pendant plusieurs siècles, la division de la ville en quarante sections fut remplacée, le 17 frimaire an IV, par une autre division en huit sections, savoir : 1° celle des Sablons, bornée par les remparts, les rues Haute, d'Or, de Ruysbroeck, des Quatre-Vents, des Petits-Carmes et de Namur ; 2° celle de la Terre-Neuve, entre la rue Haute, les remparts, la Senne, les rues de la Petite-Ile, du Jardin-des-Olives, des Bogards et des Alexiens ; 3° celle du marché aux Grains, entre la Senne, depuis son entrée en ville jusqu'au marché au Poisson, les remparts, les rues de Flandre et de Sainte-Catherine ; 4° celle du canal, entre les rues de Sainte-Catherine et de Flandre, les remparts et la Senne, depuis le pont du marché au Poisson jusqu'à sa sortie de la ville ; 5° celle de la Monnaie, entre la Senne, les remparts, les rues du Marais, d'Or, d'Assaut, de la Montagne, les marchés aux Herbes, aux Tripes et aux Poulets ; 6° celle de la Fontaine-Bleue, entre les rues d'Assaut, d'Or, du Marais, les remparts, la rue de Louvain, la Treurenberg, la plaine de Sainte-Gudule ; 7° celle du Parc, et 8°, celle du centre, séparées l'une de l'autre par les rues de la Madeleine et de l'Empereur, et confinant, celle-ci à la première, à la seconde, à la troisième et à la cinquième section, celle-là, à la première, à la cinquième et à la sixième. En vertu d'un arrêté du 4 prairial an X, ces huit sections, groupées deux à deux, formèrent quatre arrondissements de justice de paix. Les huit sections subsistent encore avec les mêmes délimitations ; les quatre arrondissements de justice de paix ont été réduits à deux, portant le nom de cantons.

Les sept paroisses de la ville avaient, au siècle passé, les circonscriptions suivantes : la paroisse de Sainte-Gudule s'étendait depuis les remparts jusques et y compris le Parc, la montagne du Parc, la rue de la Madeleine, le marché aux Herbes, la rue des Bouchers, le couvent des Dominicains, les rues d'Argent, du Persil et du Marais. La paroisse de Notre-Dame-de-Finisterre, démembrée de la précédente en 1646, comprenait l'espace qui s'étend entre la rue du Marais et la Senne, les remparts et la première enceinte. L'église de Saint-Nicolas, érigée en paroisse en 1618, avait dans son ressort la grand'place et les rues y aboutissantes, le marché au Fromage, le *Pondermerct*, les rues au Lait et au

Beurre, le *Schoenbeek*, le marché aux Poulets, les rues des Bateaux, de l'Évêque, des Fripiers, de la Fourche. Saint-Géry avait pour paroissiens, depuis 1520, les habitants de la Grande-Ile, de la rue des Pierres, du marché aux Charbons, des rues de l'Étuve, du Chêne, du Lombard, des Carmes, etc., et au delà de la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, tout le quartier désigné sous les noms d'Overmolen et Drieschmolen. Le Palais, la montagne de la Cour, avec les rues s'étendant vers le nord jusqu'à la montagne du Parc, la rue de l'Empereur, la rue de Ruysbroeck, les Sablons, dépendaient de la paroisse de Saint-Jacques sur Coudenberg, érigée en 1618. Depuis 1210, la paroisse de Notre-Dame de la Chapelle comprenait toute la partie méridionale de la ville, à partir de la Halle au Blé et de la rue du Chêne, embrassant à la fois la Terre-Neuve, la rue des Tanneurs, la rue Haute, le *Bovendael* ou quartier des Minimes, le Pré-aux-Laines, et les rues intermédiaires; une succursale, sous le nom de Notre-Dame de Montserrat, fut donnée à cette église en 1689. Enfin, depuis un temps immémorial, tout le territoire à l'ouest de la Senne dépendait de l'église de Saint-Jean-Baptiste à Molenbeek, paroisse dont le siége fut transporté au XVIe siècle *intra-muros* à la chapelle de Sainte-Catherine.

Après la conclusion du concordat de 1801, on établit à Bruxelles quatre cures et sept succursales, dont voici les noms et la circonscription, selon des documents de ce temps : « Paroisse de Sainte-Gudule : à partir de la porte de Louvain par le rempart vers la porte de Namur, on va traverser en ligne directe le parc, jusqu'à la montagne du Parc, qu'on descend en tournant dans la rue de la Démocratie; suivant celle de la Cuiller-à-Pot, on passe la Putterie, la petite rue du Capitole, et celle de Kerste-Manneken; ensuite en tournant par la rue des Éperonniers, on passe le marché aux Herbes, la rue du Chasseur; par la rue des Bouchers, la rue de la Démolition, et tournant jusqu'à la rue de la Fourche, on remonte par la rue de la Réunion, par la montagne aux Herbes-Potagères, et descendant par la rue d'Or, on monte par la rue des Sables; en tournant par le chemin de Schaerbeek, on monte par la rue des Épingles au rempart jusqu'à la porte de Louvain. — Première succursale, église de Coudenberg : à partir de la porte de Namur par la rue du même nom, on prend la rue de la Jeunesse jusqu'à la montagne des Quatre-Vents; en revenant on prend la rue des Aveugles par celle des Colonnes sur la place de la Liberté;

de là on descend par la place de l'Égalité, la rue du Peuple jusqu'à celle de Ruysbroeck ; puis revenant on descend jusqu'à la rue du Kerste-Manneken, on entre ensuite dans la rue des Armuriers, d'où par la rue de Nuit-et-Jour et celle des Républicains, on revient par la rue des Sols, la rue de la Postérité et celle de la Bibliothèque, pour monter par l'escalier au parc, lequel on traverse jusqu'au rempart en le longeant jusqu'à la porte de Namur. — Deuxième succursale, église de Saint-Nicolas : à partir du pont du marché au Poisson par la rue au Fer, rue du Caillou, on monte par la rue des Pierres, par la gauche de la rue de l'Ami, par celle de la Violette jusqu'au marché au Lin ; ensuite en descendant par la rue des Marais, par le marché au Fromage à la grand'-place ; de là par la rue de la Colline, descendant le marché aux Tripes, et tournant dans les rues des Bouchers par celle de la Fourche vers la rue du Ballon qu'on passe, tournant ensuite par le marché aux Poulets, par la rue de la Coupe, la grande rue des Bateaux ; en revenant ainsi par le marché au Poisson, on arrive audit pont. — Paroisse de la Chapelle : à partir de la maison nommée le *Bout du Monde,* aboutissant au rempart près la porte de Hal, longeant le rempart jusqu'à l'endroit où la Senne entre en ville, nommé la Grande-Écluse, descendant alors la rive gauche de ladite rivière, prenant la rue tenant les bains publics jusque dans celle nommée Terre-Neuve ; puis longeant cette rue jusqu'à la rue du Chêne, montant cette rue en tournant dans celle de la Fraternité ; puis montant par la rue de la Révolution vers la place de la Pourvoyance, longeant ensuite la rue Haute jusqu'à la rue de Jemmapes; prenant ensuite la droite de ladite rue Haute, en descendant la rue du Courage, tournant par la rue des Tanneurs, vers la maison le *Bout du Monde,* dont on est parti. — Première succursale, église des Minimes (autrefois conventuelle) : à partir du *Bout du Monde,* longeant le rempart par la porte de Hal jusqu'à la Grosse-Tour, descendant par la rue du Cygne, en prenant à droite le côté gauche de la rue aux Laines, descendant ensuite la rue du Manége, tournant vers la rue des Malades, vers celle des Feuilles jusqu'à la rue de Jemmapes, descendant ladite rue en prenant le côté gauche de la rue Haute jusqu'à celui de la rue du Courage ; puis ladite rue Haute des deux côtés, avec toutes les rues latérales à droite, aboutissant à la rue des Tanneurs jusqu'à la porte de Hal, tournant par le rempart vers le *Bout du Monde,* dont on est parti. — Deuxième succursale, église du Sablon (autrefois chapelle) : à partir de

la porte de Namur par le rempart jusqu'à la Grosse-Tour, retournant ensuite pour prendre la rue du Cerf, en prenant à droite le côté droit de la rue aux Laines jusqu'à la rue du Manége ; puis longeant toute ladite rue aux Laines, on prend par la rue nommée le Petit-Sablon, avec les deux rues des Allegarbes et de l'Arbre ; ensuite entrant dans la rue de l'Étoile jusqu'à la rue du Manége, on retourne pour prendre celle des Cinq-Étoiles ; descendant par la rue de l'Amitié, la ruelle des Escaliers, on passe dans la rue de la vieille Steenporte, en côtoyant la rue Haute ; de la vieille Steenporte on descend la rue de l'Escalier, la vieille halle au Blé, et en prenant le marché au Lin avec le cul-de-sac, on monte par la rue de l'Hôpital, celle de Ruysbroeck, jusqu'au sommet de la montagne des Quatre-Vents, vers le point dont on est parti, savoir : la porte de Namur. — Paroisse de Sainte-Catherine : à partir du pont du marché au Poisson par le quai aux Tourbes, en tournant par le quai de la Grue, passant le pont Saint-Michel, on prend le quai des Marchands avec le canal, le nouveau marché aux Cochons, le quai aux Fumiers, toujours avec le canal jusqu'à la porte du Rivage, d'où en montant le rempart jusqu'à la porte de Flandre on suit la rue du même nom, en tournant par la rue de Boue au rempart Cisalpin ; entrant par la rue du Houblon dans le nouveau marché aux Grains, puis par la rue de la Braye tournant par le vieux marché aux Grains dans la rue de Vinket, et ainsi par le quai des Poissonniers, au pont du marché au Poisson. — Première succursale, église des Riches-Claires (autrefois conventuelle) : à partir de la porte de Flandre par le rempart jusqu'à la rue du Calendrier-Républicain, descendant ladite rue, et tournant par la rue du Chien-Marin vers le rempart Cisalpin jusqu'à la rue du Houblon, puis revenant par la rue du Boulet jusqu'au vieux marché aux Grains, on prend vers l'église des Chartreux, ensuite par la rue des Six-Jetons, prenant la droite vers la rue d'Anderlecht jusqu'à ladite porte, et finalement par le rempart on retourne à la porte de Flandre. — Deuxième succursale, église de Bon-Secours (autrefois chapelle) : à partir de la porte d'Anderlecht, en côtoyant la rue du même nom, jusqu'à la rue du Chat-Blanc ; ensuite tournant à gauche on prend le côté droit jusqu'à la rue des Six-Jetons, longeant toute la rue de l'Hospitalité on prend toute la Grande-Ile, puis retournant par le pont dit *Spiegels-Brug* (pont du Miroir) vers la rue de la Pierre-Plate qu'on passe en tournant par la rue de la Chaufferette ; prenant ensuite le marché aux Charbons jusqu'à

la maison commune, on prend le côté droit de la rue de l'Ami, on tourne dans celle de l'Étuve, et en prenant celle de la Constitution avec les rues du Moineau et celle de J.-J. Rousseau, on tourne dans la rue de la Gouttière pour entrer dans celle des Châssis, dans la place de la Blanchisserie, d'où côtoyant la Senne, on la passe par le pont des bains publics, et en la côtoyant jusqu'à la grande écluse, on revient par le rempart à la susdite porte d'Anderlecht.—Paroisse de Finisterre : à partir de l'endroit où la Senne sort de la ville près de la porte de Laeken, en côtoyant la rive gauche de ladite rivière, jusqu'au pont dit *Manne-Brugge;* prenant ensuite la rue de l'Évêque, la place de la Monnaie, la rue Fossé-aux-Loups; côtoyant ensuite la rue d'Or jusqu'à la rue du Marais; montant par ladite rue le rempart, et le longeant jusqu'aux escaliers du Pachéco, on les descend et on tourne à gauche vers la porte de Schaerbeek, et en longeant le rempart on revient à la porte de Laeken, c'est-à-dire à l'endroit où la Senne sort de la ville. — Succursale, église du Béguinage (autrefois conventuelle) : à partir de la porte de Laeken, en côtoyant la rive droite de la Senne jusqu'au pont dit *Manne-Brugge;* ensuite prenant la droite du quai de la Grue jusqu'au pont de Saint-Michel; longeant ensuite le quai aux Bois, le quai aux Tuiles, jusqu'à la porte du Rivage; longeant ainsi le rempart, on revient à la porte de Laeken. »

L'ancienne banlieue se composait de huit parties : Saint-Josse-ten-Noode et Ixelles, dont les églises étaient des succursales de Sainte-Gudule; Schaerbeek, Saint-Gilles, Forêt, Anderlecht, Molenbeek et Laeken. L'arrêté du comité du salut public, réglant la nouvelle circonscription de la Belgique, en date du 14 fructidor an III, et le concordat de 1801, les ont toutes érigées, le premier en communes, le second en paroisses.

Nous avons donné dans nos Annales le chiffre de la population de Bruxelles à diverses époques. Ce que nous en avons dit, pour les temps antérieurs au règne de Marie-Thérèse, n'a pu être que fort vague, faute de dénombrements; les seuls chiffres qu'on rencontre sont des relevés de foyers, des indications sur le nombre des communiants des paroisses, ou des données incertaines, éparses çà et là. On ne peut guère tirer de secours des registres de l'état civil, qui sont restés entre les mains du clergé jusqu'à la domination française. Ces registres, aujourd'hui conservés à l'hôtel de ville, sont fort importants sous d'autres rapports, et

surtout pour la généalogie des familles. Ils commencent aux époques suivantes : Paroisse de Sainte-Gudule : naissances, 1582 ; mariages, 1482; décès, 1633. Paroisse de Finisterre : naissances, 1646; mariages, 1646. Paroisse de Coudenberg : naissances, 1618; mariages, 1618. Paroisse de Saint-Nicolas : naissances, 1618; mariages, 1618. Paroisse de la Chapelle : naissances, 1565; mariages, 1562; décès, 1636. Paroisse de Sainte-Catherine : naissances, 1586 ; mariages, 1571 ; décès, 1635. Paroisse de Saint-Géry : naissances, 1590 ; mariages, 1595; décès, 1406. Succursale de Montserrat : mariages, 1689. Les églises du Finisterre, de Coudenberg et de Saint-Nicolas n'avaient d'autre cimetière que celui de Sainte-Gudule, et l'on ne baptisait pas à Montserrat, dépendance de la Chapelle. C'est en 1761 que commencent les registres des naissances et des mariages de l'église réformée et en 1768 ceux des décès.

Les chiffres suivants donneront une idée exacte des développements successifs de la population de Bruxelles tout en résumant ce que nous en avons dit ailleurs :

Population en	1435	(5,440 foyers environ)	43,520	habitants.
»	1472	(5,900 »	47,200	»
»	1480	(6,000[1] »	48,000	»
»	1525	(5,844 »	46,752	»
»	1783		74,427	»
»	1800		66,297	»
»	1803		72,105	»
»	1812		75,086	»
»	1816		76,969	»
»	1829		98,279	»
»	1835		103,202	»
»	1842	(au 1er mars)	113,207	»

Les phases diverses de l'accroissement de la population, depuis 1825 jusqu'en 1842, sont plus palpables dans le tableau qui suit :

[1] Nous avons retranché ici, des chiffres présentés par les dénombrements de 1435, 1472 et 1480, une part que nous avons attribuée à la *cuve* ou banlieue; cette part nous l'avons fixée à 830, 840, 835 maisons, c'est-à-dire à un huitième environ, parce que c'est la proportion qu'on trouve, entre les totaux respectifs des nombres des maisons de l'*intra* et de l'*extra-muros* dans le dénombrement de 1525, lé seul où les villages de la banlieue soient séparés de la ville.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE BRUXELLES

DE 1825 A 1842.

ANNÉES.	POPULATION AU 1er JANVIER.	NAISSANCES		DÉCÈS		MARIAGES.	DIVORCES.
		MASC.	FÉMIN.	MASC.	FÉMIN.		
1825	84,004	2,004	1,759	1,564	1,582	735	»
1826	85,795	1,979	1,954	1,543	1,535	862	2
1827	86,695	1,968	1,893	1,524	1,498	878	3
1828	87,786	2,083	2,034	1,550	1,519	957	4
1829	88,000	2,020	1,928	2,119	1,959	912	4
1830	98,279	1,994	1,994	2,127	1,901	800	3
1831	98,279	2,057	1,965	1,833	1,715	944	3
1832	93,574	1,851	1,854	2,344	2,332	668	4
1833	93,574	2,058	1,931	2,092	2,185	866	1
1834	93,623	2,167	2,065	1,921	1,941	1,092	»
1835	102,702	2,226	2,028	2,017	1,871	1,149	5
1836	103,368	2,421	2,157	2,014	1,886	1,091	7
1837	104,161	2,221	2,125	2,120	2,084	1,099	8
1838	104,509	2,366	2,310	2,342	2,362	1,206	9
1839	104,713	2,247	2,272	1,994	1,951	1,132	4
1840	105,287	2,331	2,187	2,208	2,143	1,123	8
1841	106,742	2,420	2,301	2,036	1,954	1,224	8
1842	111,650	2,386	2,277	2,148	2,188	1,182	7[1]

Des 4,721 naissances qu'il y a eu à Bruxelles en 1841, 1457 étaient illégitimes (755 du sexe masculin et 692 du sexe féminin); 320 enfants sont morts-nés, savoir 125 enfants légitimes et du sexe masculin, 104 légitimes et du sexe féminin, 47 illégitimes et du sexe masculin et 44 illégitimes et du sexe féminin. Parmi les décès, outre les morts-nés, on a compté 1310 enfants et célibataires du sexe masculin et 1200 du sexe féminin, 400 mariés, 322 mariées, 154 veufs et 284 veuves. 693 personnes sont venues s'établir en ville, 121 ont pris domicile ailleurs [2].

[1] M. Quetelet. *Annuaire de l'Observatoire,* année 1844, p. 252.

[2] *Statistique de la Belgique. Population. Mouvement de l'état civil pendant l'année* 1841. Bruxelles, 1843.

La population de la ville était, au 15 mars 1842, de 113,207 habitants, non compris la garnison forte de 2,414 hommes, et la population de passage ou population flottante, qui était de 942 individus, parmi lesquels 34 femmes seulement. Quant aux habitants temporairement absents, ils étaient au nombre de 764, dont 97 femmes. Si l'on a égard aux sexes, Bruxelles compte 52,538 hommes et 60,669 femmes. Un tiers environ de la population masculine est marié et le nombre des veufs est à celui des veuves dans le rapport de 2 à 5. A cette époque, le nombre des familles était de 25,289, nombre à peu près double de celui des maisons. Plus du tiers de ces familles n'occupent qu'une seule pièce; on les trouve dans les trois premières sections. Un quart des familles sont inscrites sur la table des pauvres; mais, ici, il faut observer, dit M. Quetelet, que le fait de l'inscription sur la liste des indigents n'est pas toujours l'indice d'un état de dénûment : ce n'est le plus souvent qu'un indice d'appréhension pour l'avenir ou le désir de se soustraire à certaines charges de l'État. Beaucoup de familles n'ont jamais reçu aucun secours de la charité publique. 10,514 enfants ont été signalés, en 1842, comme fréquentant les écoles. Les garçons envoyés aux écoles sont un peu plus nombreux que les filles; il existe en effet dans les familles une tendance à retenir ces dernières, soit pour les soins du ménage, soit pour d'autres motifs. Si l'on considère la population sous le rapport des professions, on peut la partager comme suit : agriculture, 309 individus; construction, 2,011; filatures et tissus, 1579; passementerie, 299; métaux, 2,977; verres, cristaux, etc., 173; bois, 3,529; métiers divers, 21,622; domestiques à gages ou à la journée, 10,001 (parmi lesquels 7,768 du sexe féminin); hommes de peine, journaliers, 4,471; commerce, 7,130; ordre judiciaire, 458; architectes, arpenteurs, géomètres, 79; armée, 1047; cultes, 342; hommes de lettres, 39; instruction, 1190; art de guérir, 326; artistes, 653; musiciens ambulants, ménétriers, 109; propriétaires, rentiers, pensionnés, etc., 3,316; filles publiques, 221; sans profession, y compris les vieillards, femmes, enfants, 49,811. La population de Bruxelles est répartie sur une surface occupant 450 hectares et demi : ce qui donne 251 habitants par hectare; elle est distribuée par sections de la manière suivante : Première section, 17,054 habitants; deuxième, 17,045; troisième, 19,799; quatrième, 9,620; cinquième, 12,079; sixième, 14,001; septième, 11,871; huitième, 11,738. Elle se classe de la

manière suivante, sous le rapport de l'origine : nés à Bruxelles, 65,125; dans le Brabant, 17,411 ; dans les autres provinces de la Belgique, 22,168; dans la partie cédée du Limbourg, 548; dans la partie cédée du Luxembourg, 253 ; en Hollande, 1548; en France, 3,301; en Allemagne, 1588; en Angleterre, 773; dans d'autres pays, 512. La deuxième et la troisième section sont celles qui renferment le plus d'habitants d'origine bruxelloise, et la septième et la huitième celles qui en renferment le moins. 42,591 habitants parlent le français ou le wallon, 68,804 le flamand ou le hollandais, 957 l'allemand, 774 l'anglais, 81 d'autres langues; une remarque qu'on ne doit pas négliger de faire, c'est que dans la première section les deux tiers de la population se servent du premier de ces idiomes ou d'un patois très-corrompu, fortement mélangé de flamand et connu sous le nom de patois des Marolles. C'est dans la partie basse de la ville que la langue flamande est la plus répandue; la langue française, au contraire, prédomine dans la partie haute. La grande majorité des Bruxellois suit le culte catholique; en effet ceux de la communion romaine sont au nombre de 110,687, tandis qu'il n'y a pas plus de 1613 protestants et de 543 juifs [1].

Pour donner la mesure éxacte de l'importance actuelle de la capitale de la Belgique, comme centre de population, il est indispensable de présenter avec les chiffres qui précèdent, ceux qui constatent les immenses développements de ses faubourgs, depuis une vingtaine d'années. Ce n'est pas dans la proportion de 8 à 11, mais dans celle de 10 à 15, que s'est élevé le total de sa population, car la plus grande partie des quartiers *extra-muros*, se distingueraient à peine de la ville même, n'était l'enceinte des boulevards avec son fossé et son frêle mur d'octroi. Il y a entre eux et elle identité complète dans les constructions, dans le genre de vie des habitants, dans leurs habitudes, et parmi les notabilités de la banlieue, il en est un grand nombre qui occupent des emplois dans les administrations dont le siége est établi à Bruxelles. Il n'y avait dans la *cuve* que 6,720 habitants en 1525, 8,583 en 1786, 9,386 en l'an XI, et 11,566 en 1814. Au 1er janvier 1832, il y en avait 22,000; au 1er janvier 1837, 27,887; au 1er janvier 1842, 42,370. Ainsi,

[1] M. Quetelet, *Sur le recensement de la population de Bruxelles* en 1842 (*Bulletins de la Commission centrale de statistique*, T. Ier).

en trente années, la population s'y est quadruplée. Encore n'avons-nous pas compris dans ces calculs Etterbeek et Coeckelberghe, que l'on joint quelquefois à la banlieue, et qui comptent, Coeckelberghe environ 2,000 habitants et Etterbeek 2,481. Si la réunion de la banlieue à la ville s'opère, la population de Bruxelles dépassera bientôt 160,000 âmes.

Suivant la statistique territoriale du royaume, publiée en 1839 par les ordres de M. le baron d'Huart, ministre des finances, Bruxelles occupe en superficie 449 hectares 98 ares 52 centiares, occupés comme suit : 270 hectares 23 ares 68 centiares par des bâtiments et cours, 30 hectares 14 ares 26 centiares par des jardins et terrains légumiers, 1 hectare 39 ares 67 centiares par des jardins d'agrément, 16 hectares 55 ares 82 centiares par des vergers, 14 ares par des étangs et réservoirs, 13 ares 45 centiares par des cimetières, 8 hectares 17 ares 99 centiares par des grandes routes et canaux de navigation, et 123 hectares 19 ares 70 centiares par des rues et des places publiques. En 1839, il s'y trouvait 14,082 propriétés bâties, savoir : 13,413 maisons et bâtiments d'habitation, 276 magasins, 223 fabriques et usines, 73 bâtiments servant à un service public, 34 églises, chapelles, presbytères, et 63 propriétés autres que celles que nous venons d'énumérer. Avant le XVIe siècle, les quartiers situés en dehors de l'ancienne enceinte étaient encore, presque dans leur entier, couverts de jardins, de prairies et de vergers ; ce ne fut que dans la première moitié du XVIIe siècle que l'on vit les bâtisses y prendre un grand développement, surtout dans la ville basse. Les règnes de Marie-Thérèse et de Joseph II virent s'élever le quartier du parc et les places de Saint-Michel et du nouveau marché aux Grains. Sous la domination française, par suite de la vente des couvents, on perça encore quelques nouvelles rues, mais de peu d'importance ; c'est à partir du retour de la paix, en 1815, que Bruxelles a pris d'immenses développements. Tous ses quartiers se sont embellis ; le nombre des maisons y a augmenté d'un bon quart et un autre quart a été reconstruit, dans un genre à la fois plus élégant et plus commode. Bruxelles, au 15 mars 1842, comptait 13,440 maisons, dont 12,852 étaient habitées ; la moitié environ des maisons habitées étaient à trois étages et plus, y compris le rez-de-chaussée, et le douzième seulement n'avait qu'un rez-de-chaussée ; la moitié de ces dernières est renfermée dans la troisième section ; après celle-ci, les sections les plus mal par-

tagées sont la première et la deuxième [1]. Parmi les usines on compte 27 filatures de coton, 1 imprimerie d'indiennes, 1 fabrique de piloux, 1 fabrique d'étoffes de laine, 2 fabriques de chapeaux de feutre et 1 de chapeaux de paille, 13 tanneries, 1 mégisserie, 1 corroyerie, 5 teinturreries, 8 buanderies, 2 fabriques de papier à meubler, 1 de tapis, 1 manufacture de cristal, 1 forge, 1 fonderie de fer, 1 manufacture de faïence, 1 fabrique de couperose, 2 fabriques d'eau-forte, 1 verrerie, 6 fabriques de voitures, 1 fabrique de potasse, 2 scieries d'acajou mues par la vapeur, 6 moulins à farine mus par l'eau, 1 moulin à farine mû par la vapeur, 6 moulins à huile mus par des chevaux, 46 brasseries, 31 distilleries, 6 boucheries, 3 marchés couverts ou halles, 4 raffineries de sel, 1 épuration d'huiles, 2 raffineries de sucre, 3 vinaigreries, 1 abattoir, 4 fabriques de tabac, 3 salines et savonneries, 5 fabriques de savon noir, 2 de savon blanc, 2 moulins à plâtre, 1 établissement du gaz, 3 théâtres, 3 imprimeries en caractère, 2 salles de danse et de concert, 2 établissements de bain [2].

Le territoire de la banlieue comprend 6,262 hectares 48 ares 70 centiares, savoir : 3,663 hectares 87 ares 82 centiares de terres labourables; 587 hectares 83 ares 34 centiares de jardins et terrains légumiers; 223 hectares 67 ares 5 centiares de jardins et terrains d'agrément; 2 hectares 91 ares 60 centiares de pépinières; 1045 hectares 69 ares 2 centiares de prés; 80 hectares 92 ares 44 centiares de vergers; 244 hectares 1 are 69 centiares de bois; 1 hectare 5 ares 10 centiares de marais; 36 hectares 88 ares 91 centiares d'étangs, réservoirs, mares ; 107 hectares 34 ares 43 centiares occupés par des bâtiments et cours; 5 hectares 97 ares 95 centiares occupés par des cimetières; 227 hectares 89 ares 70 centiares de grandes routes et canaux; 2 hectares 71 ares 58 centiares de rues et places publiques; 31 hectares 68 ares 7 centiares occupés par les cours d'eau. Les constructions dans les faubourgs étaient jadis concentrées près les grandes routes, et au XVI[e] siècle, en 1525, il n'y en avait que 840 ; aujourd'hui elles envahissent les voies latérales et tendent à former autour de

[1] M. Quetelet, l. c.

[2] On doit observer que cette liste ne comprend que les usines formant dans le cadastre un numéro ou parcelle distinct; il en est d'autres, et en grand nombre, qui forment corps avec des habitations et qui, pour cette raison, sont confondues avec elles.

Bruxelles un réseau continu. Le nombre des maisons construites ou en construction était, au mois de mai 1844, dans les faubourgs compris dans la nouvelle enceinte projetée par M. Vanderstraeten, de 7,723, réparties de la manière suivante : à Saint-Josse-ten-Noode, 2,293; à Schaerbeek, 683; à Ixelles, 1595; à Molenbeek, 1196; à Saint-Gilles, 801 ; à Anderlecht, Coeckelberghe, Etterbeek, Laeken, Jette, Ganshoren et Forêt, 1155. Il se trouvait dans le même espace 165 rues pavées, 52 égouts d'un développement total de 12,792 mètres et 411 lanternes, dont 17 au gaz [1]. Des villages de la banlieue les uns, comme Saint-Josse-ten-Noode et Ixelles, sont habités de préférence par les rentiers, les fonctionnaires publics, les artistes, les artisans, les petits détaillants; d'autres, et dans cette catégorie on peut classer au premier rang Molenbeek, puis Anderlecht et Laeken, sont recherchés par les industriels, à cause de la proximité de la Senne; dans les plus éloignés, la masse de la population vit de l'industrie agricole. Partout, excepté sur le plateau sablonneux qui s'étend entre Schaerbeek et Dieghem, le sol est très-fertile et donne de riches récoltes aux bras laborieux qui le cultivent. Les terres sont productives en froment, seigle, orge, avoine, colza, trèfle, pommes de terre; à Schaerbeek et à Saint-Gilles il y a beaucoup de jardins légumiers et les marchés de la ville sont toujours abondamment fournis de leurs productions. Parmi les légumes on cite le chou de Bruxelles, qu'on a de la peine à faire réussir aussi bien ailleurs, et dont les jets sont très-délicats et fort recherchés des gourmets. Les jardins à fruits n'offrent de particulier que la cerise dite de Schaerbeek; les bois, et en particulier le bois de Soignes, dont une partie dépend de la commune d'Ixelles, sont de la plus belle venue. Quant aux prairies qui bordent la Senne, leur fertilité est des plus grandes et presque inépuisable : autrefois elles étaient périodiquement inondées par les eaux limoneuses de la rivière dont le cours était arrêté par le reflux de la marée, qui se fait sentir jusqu'à Weerde, à trois lieues au nord de la ville; aujourd'hui elles ne le sont plus qu'à la suite de fortes pluies ou de la fonte des neiges. A l'aide de ce puissant moyen de fertilisation, elles donnent deux fois par an de riches fenaisons, et elles nourrissent des troupeaux dont le lait fournit le beurre si renommé sous le nom de beurre d'Anderlecht.

[1] Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Vanderstraeten, inspecteur des bâtisses dans les faubourgs de Bruxelles.



La ville de Bruxelles est sans contredit une de celles du continent que l'industrie des hommes a le mieux dotées de voies de communications. Les deux lignes de chemins de fer formant le système général des voies ferrées que le gouvernement belge a étendu sur le royaume, se réunissent dans ses murs. L'une, la ligne du Nord, conduit à Malines, où elle rayonne dans trois directions, vers Anvers, vers Gand, Bruges et Ostende, vers Louvain, Liége et Cologne; une ligne secondaire va de Gand à Tournai vers Lille et vers Paris. La ligne du Sud se fractionne à Braine-le-Comte; d'une part elle va à Mons et à Valenciennes, de l'autre à Charleroi et à Namur. La Senne n'étant qu'une rivière sinueuse et étroite, Bruxelles ne pouvait, par sa position seule, devenir un port très-actif; deux beaux ouvrages d'utilité publique ont compensé ce désavantage : le canal de Willebroeck lui amène les vaisseaux venant de la mer du Nord, de la Hollande et des lieux situés dans le beau bassin de l'Escaut; le canal de Charleroi facilite ses relations avec la vallée de la Sambre, si riche en houillères, en carrières, en mines de toute espèce. Enfin, de ses portes partent seize belles chaussées, savoir : *Routes de première classe :* celle de Bruxelles à Ostende, par Alost, Gand, Bruges; de Bruxelles vers Paris, par Mons; de Bruxelles vers Trèves, par Genappe, Namur et Luxembourg ; de Bruxelles vers Aix-la-Chapelle, par Louvain et Liége; de Bruxelles vers la Hollande, par Malines et Anvers. *Routes de seconde classe :* de Bruxelles à Ninove ; de Bruxelles à Namur par Wavre. *Routes provinciales :* de Bruxelles à Meysse et Tamise ; de Bruxelles à Merchtem; de Bruxelles à Alsemberg et Braine-l'Alleud ; de Bruxelles à la Hulpe ; de Bruxelles à Louvain par Tervueren ; de Bruxelles à Haeght. La route réunissant l'extrémité de la rue Royale, hors de la porte de Schaerbeek à Bruxelles, et le pont de Laeken, celle conduisant à Leeuw-Saint-Pierre par Forêt, et celle qui traverse le quartier Louise, sont des propriétés particulières construites par voie de concession de péages.

Le relevé suivant des objets dont les taxes municipales ont été payées en 1842, peut donner une idée de l'importance de la consommation de cette ville et de quelques branches de son commerce : 3,116 bœufs, 7,332 vaches, taureaux et génisses, 10,949 veaux, 25,406 moutons et agneaux, 3,371 porcs, 153 cochons de lait, 8,941 jambons, 252 sangliers et chevreuils, 1,129,318 kilogrammes de viandes dépecées, 1632 tonnes de morue, 153,002 kilogrammes de stockfisch et *scholles,* 542 tonnes de harengs salés, 3,909 paniers de

harengs saurs, d'autres poissons de mer pour une valeur de 377,358 francs, 755 hectolitres d'huiles fines, 7,984 hectolitres de vin, 2,636 hectolitres d'eau-de-vie et liqueurs à 10 degrés dits des Pays Bas, 140,044 hectolitres de genièvre distillé en ville, et 2,636 de genièvre venant du dehors, 284,361 hectolitres de bière brassée à l'intérieur et 9,321 de bière de l'extérieur, 256 hectolitres de vinaigre de vin, 661 hectolitres de vinaigre de bière, 7,462 tonneaux de foin (de 1000 kilogrammes chacun), 6,590 tonneaux (de 1000 kilogrammes) de paille, 91,964 hectolitres d'avoine, 30,646 stères de bois, 22,659 stères de fagots, chicots et racines, 44,469 hectolitres de charbon de bois, 79,537 tonneaux de houille, 23,214 tonneaux de bois de construction, 95,965 hectolitres de chaux et plâtre, 34,469 milliers de briques, 9,931 tonneaux de pierres bleues et blanches, enfin 12 tonneaux d'autres pierres, non compris celles à paver. Que l'on joigne à ce relevé la consommation des faubourgs, et l'on verra combien Bruxelles contribue, par ses immenses besoins, à la prospérité des campagnes qui l'entourent. Les principales branches de l'industrie bruxelloise sont aujourd'hui la fabrication des dentelles, la typographie, la lithographie et la reliure, l'ébénisterie, la poêlerie et chaudronnerie, la carrosserie et sellerie. On y fabrique en outre des couvertures de laine, des tapis, du linge de table, des toiles filées à la mécanique, des tulles, de la rubannerie et passementerie, des tissus en caoutchouc et en crin, des chapeaux, des toiles cirées, des objets d'orfévrerie, des instruments de musique et de chirurgie, des machines à vapeur, de la porcelaine, des glaces et cristaux, du tabac, des produits chimiques, des chandelles, du savon. Il y a un grand nombre de brasseries et de distilleries, des raffineries de sucre, des tanneries. Les expositions quinquennales qui ont eu lieu à Bruxelles depuis 1830, ont constaté les variations que présentent dans leur état ces branches diverses de l'industrie. Bruxelles, comme centre commercial, a reçu une nouvelle importance par l'établissement de plusieurs institutions destinées à faciliter les opérations du commerce ou de l'industrie : la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, la Société de commerce, la banque de Belgique, la Société nationale, etc.

II. — LA VILLE [1].

Le *Grand Marché* ou la *grand'place* de Bruxelles est de toutes les parties de la ville la plus remarquable par les édifices qui l'entourent et par les souvenirs qu'elle rappelle. Combien est saisissant le cachet d'originalité que lui donnent l'hôtel de ville, dans lequel depuis quatre siècles s'est en quelque sorte concentrée l'histoire de la commune elle-même; la Maison du Roi, où siégeaient les tribunaux conservateurs des droits du souverain et où se réunissaient les serments ; les maisons des métiers, dont le nom seul rappelle ces corporations si jalouses de leurs libertés : le premier, sombre monument gothique que sa tour élégante rend encore plus imposant, le second, d'un style plus gracieux et mélangé de gothique et de renaissance, les autres, affectant cent formes diverses, surchargées de dorures, de pilastres, de frontons, de sculptures! Là le sol lui-même a ses souvenirs; il a été taché du sang des défenseurs du peuple et de ses ennemis. Ici sont tombés d'Egmont, de Hornes, Anneessens ; là, dans ses moments de colère, la multitude s'est livrée à de terribles réactions. En 1421, après avoir vaincu ses ennemis, elle les a décimés; en 1477, elle a choisi parmi eux deux victimes, elle a

[1] Avant de passer à la description topographique de la ville, nous croyons devoir donner l'indication des principaux plans qui nous ont servi de guides dans cette œuvre difficile et minutieuse; ce sont : le plan joint à la *Description des Pays-Bas* par GUICCIARDIN, publiée en 1566; — le plan contenu dans l'atlas de BRAUN, *Civitates Orbis terrarum*, 1576. in-f° ; — *Bruxella nobilissima Brabantiæ civitas*, plan en six feuilles, publié en 1639 par Martin de Tailly et gravé par Vanderhorst ; — le même, avec quelques changements, 1748; — *Bruxella nobilissima Brabantiæ civitas*, en deux feuilles, publié après le bombardement de 1695 par J. LABOUREUR et J. VANDERBAREN ; — *Plan de la ville de Bruxelles et de ses environs, avec les campements de l'armée des alliés*, en l'an 1697 ; — *Plan topographique de la ville de Bruxelles et de ses environs*, gravé par DUPUIS, pour l'*atlas de Ferraris*, 1777 ; — *Plan routier de Bruxelles avec des notes chronologiques et historiques*, 1789 ; — *Plan itinéraire de Bruxelles*, par PH.-J. MAILLARD ET SOEUR, an VII ; — *Plan routier de la ville de Bruxelles et de ses environs*, par J. JACOWICK, en 1812; — *Plan géométrique de la ville de Bruxelles*, en quatre feuilles, dressé par W.-B. CRAAN, et publié par M. PH. VANDERMAELEN, directeur de l'établissement géographique de Bruxelles, 1835; — le même en une feuille, 1812 ; — *Plan de la ville*, sans titre, indiquant sa division en quartiers et en sections et l'ancien numérotage des maisons, plan mss. de la fin du siècle dernier, aux *Archives de la Ville*.

humilié et banni les autres. Ces vengeances politiques, sans parler des exécutions commandées par la justice, se sont accomplies au même lieu où s'est contracté tant de fois le pacte fragile d'alliance entre le prince et la bourgeoisie, où se célébraient les réjouissances publiques, les tournois, les grands concours de tir, où grondait l'émeute, où chantaient les chambres de rhétorique. Cette place, consacrée à la fois par l'histoire et par les arts, était autrefois un lieu privilégié : nulle troupe, si ce n'est les serments, ne pouvait y paraître en armes. Dans les tumultes et les insurrections, on fermait ses issues avec des chaînes, qui, enlevées par ordre du marquis de Prié, quelque temps après l'arrestation d'Annessens, ne furent plus replacées depuis. On voit encore dans presque toutes les rues aboutissantes, entre autres, dans les rues de la Colline, de l'Étoile et de la Tête-d'Or, les anneaux auxquels on les attachait.

On a dit erronément que le marché aux Herbes servit autrefois de grand'place; celle-ci s'appelait déjà au XIIIe siècle *le marché commun* (*commune forum*) ou simplement *le marché* (*forum, merkt*) [1]. A la fin du XIVe siècle, on commence à le désigner sous le nom de *Nedermerkt* ou *marché inférieur*, sans qu'il soit nulle part fait mention d'un marché supérieur. On y débitait anciennement toutes sortes de denrées, particulièrement le vendredi, jour du franc-marché. En 1560, il fut défendu d'y vendre, ce jour-là, du beurre, des œufs, du fromage, du plomb, du charbon. Le magistrat décida, en 1403, qu'on n'y vendrait plus des porcs, et y interdit, en 1534, le débit du bois, du foin, de la paille. Ainsi que nous l'avons vu [2], il s'y trouvait en outre, toute l'année, 113 baraques, occupées par des détaillants de toute espèce, et des échoppes de marchands de pots de terre et d'herbes ou bettes. Après que la ville eut acheté du domaine (1541) le droit d'un vieux gros que payait tous les ans chacune de ces baraques, le marché ne fut plus occupé d'ordinaire que par les fruitiers et les marchandes de légumes. En 1554, défense fut faite à celles-ci de stationner devant les boutiques, et, en 1577, sur les plaintes des habitants du marché, il fut enjoint aux fruitiers de se placer à quatorze pieds des maisons et de laisser une distance de cinq pieds entre chacune de leurs échoppes (ordonnance de 1577,

[1] *Forum*, 1198, 1201; *commune forum*, 1271. *Archives de Sainte-Gudule*. — Tous les actes cités dans ce chapitre, sans indication particulière, proviennent des *Archives de la Ville*.

[2] Tome I, p. 164.

renouvelée le 20 novembre 1598 et le 23 juillet 1639). En temps de foire, le marché était occupé par des marchands de toute espèce, qui, selon une ordonnance du 8 mai 1561, étaient distribués de la manière suivante : de la maison dite *Galice* à celle dite *le Marchand,* une simple rangée de marchands de sucreries, et derrière cette rangée, une autre d'huiliers ; plus bas que la maison *le Marchand,* en face de la halle au pain, des drapiers du dehors ; en face *du Casque* (*den Helm*) et plus bas, des chaussetiers ; derrière ceux-ci, une double rangée de marchands de vaisselle (*schotellieden*) et de tourneurs ; devant la maison *la Brouette,* en montant, quatre doubles rangées placées l'une derrière l'autre, et composées, la première de marchands de draps, la deuxième de merciers, la troisième de lingers, la quatrième de marchands de poupées et merciers étrangers ; et plus haut, vers la maison *l'Hermitage,* trois doubles rangées semblables, une de cordonniers, une de graissiers et une de chaudronniers. Les foires ont eu lieu sur la grand'place jusque dans ces dernières années. Elles furent transférées au Grand Sablon, en 1833 ; puis en 1840, une décision du conseil communal, en date du 23 mai, et confirmée par le conseil provincial, le 1er août suivant, les abolit toutes deux ; elles avaient depuis longtemps perdu leur ancienne splendeur et leur utilité. Le marché aux herbes et aux fleurs se tient encore sur la grand'place, où ont lieu dans l'après-midi des ventes de meubles à l'encan ; le dimanche, on y vend des oiseaux, des chiens et d'autres animaux.

Sept rues, existantes toutes depuis un temps très-reculé, conduisent au marché ; ce sont : les rues de *la Tête-d'Or*, de *l'Étoile, des Chapeliers,* de *la Colline,* des *Harengs,* de *Chair-et-Pain* et *au Beurre.* Pendant longtemps la première ne porta pas de nom distinct ; on la désignait par ces mots : *Près le marché, quand on va à la Fontaine-Bleue* [1] ; à la fin du siècle dernier on l'appelait *rue du Meunier,* parce que les meuniers y eurent longtemps leur maison commune ; son nom actuel lui vient d'une maison qui portait une tête d'or pour enseigne. Le nom de *rue de l'Étoile,* également de date récente, a la même origine. Il est facile de découvrir l'étymologie de la *rue des Chapeliers,* qui s'appelait déjà ainsi au xve siècle [2]. La *rue de la Colline*, connue dès 1322,

[1] 1471. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] Hoedemaeckers straet, 1451, 1479. *Ibid.* — Octrois de 1652, 1655, etc. *Archives de la Chambre des comptes.*

sous cette dénomination, avait aussi une maison dite *la Colline*[1]. Dans la *rue des Harengs* on vendait autrefois ces poissons[2]. La *rue Chair-et-Pain,* depuis le XIVe jusqu'au XVIIe siècle, a porté le nom de *rue du Poivre;* elle devrait reprendre ce nom et laisser celui qu'elle porte actuellement à la *rue du Poivre,* percée en 1566 et appelée alors *rue Chair-et-Pain,* parce qu'elle séparait la *Broodhuys* ou halle au Pain de la boucherie[3]. Le marché au Beurre a longtemps occupé la *rue au Beurre,* autrefois *rue conduisant aux Récollets.* Toutes ces rues sont loin d'avoir une largeur convenable; encore sont-elles presque toujours encombrées de verdurières, de marchandes de fleurs, etc., à qui cependant il a été fréquemment interdit d'y stationner[4]. Jadis la grand'place avait encore sept autres issues: près de la maison dite *l'Hermitage;* entre les maisons le *Pot-d'Étain* et *la Colline* (acte de 1428); entre celles dites *la Bourse* et *la Balance* (acte de 1441); entre les habitations appelées le *Coffy* et *la Demi-Lune;* l'*Allée des Géants,* partant du coin de la rue au Beurre, un peu plus bas que la place et sortant au marché aux Trippes; l'allée entre les maisons le *Sac* et *la Brouette,* allant rejoindre la ruelle *le Gigot de Mouton* (*den hamelen baut*), qui donne dans la rue au Lait; et une allée adjacente à *la Maison des Merciers.* Il n'en est plus qu'une seule, la sixième, qui soit ouverte. On dit que c'est par ces issues qu'en 1579 les Bruxellois assaillirent le comte d'Egmont retranché sur le marché[5].

Au XIIIe siècle, on ne voyait autour de la place que des maisons en bois entourées de jardins, et çà et là, quelques habitations en pierre, demeures féodales qui écrasaient par leur masse les misérables constructions où végétaient la foule des artisans et des détaillants. Depuis, chaque siècle la dota de quelque ornement: en 1380, on l'agrandit, dans sa partie la plus élevée, vers le marché au Fromage et la rue de la Colline; en 1401 on commença l'hôtel de ville et en 1441 le grand

[1] Hovelstrate, 1322. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] Vicus alletium, juxta macellum, 1315. — Haerinc strate, 1375. *Ibid.*

[3] Voyez, plus loin, la description de la grande boucherie. La Peperstrate est déjà mentionnée en 1335. *Ibid.*

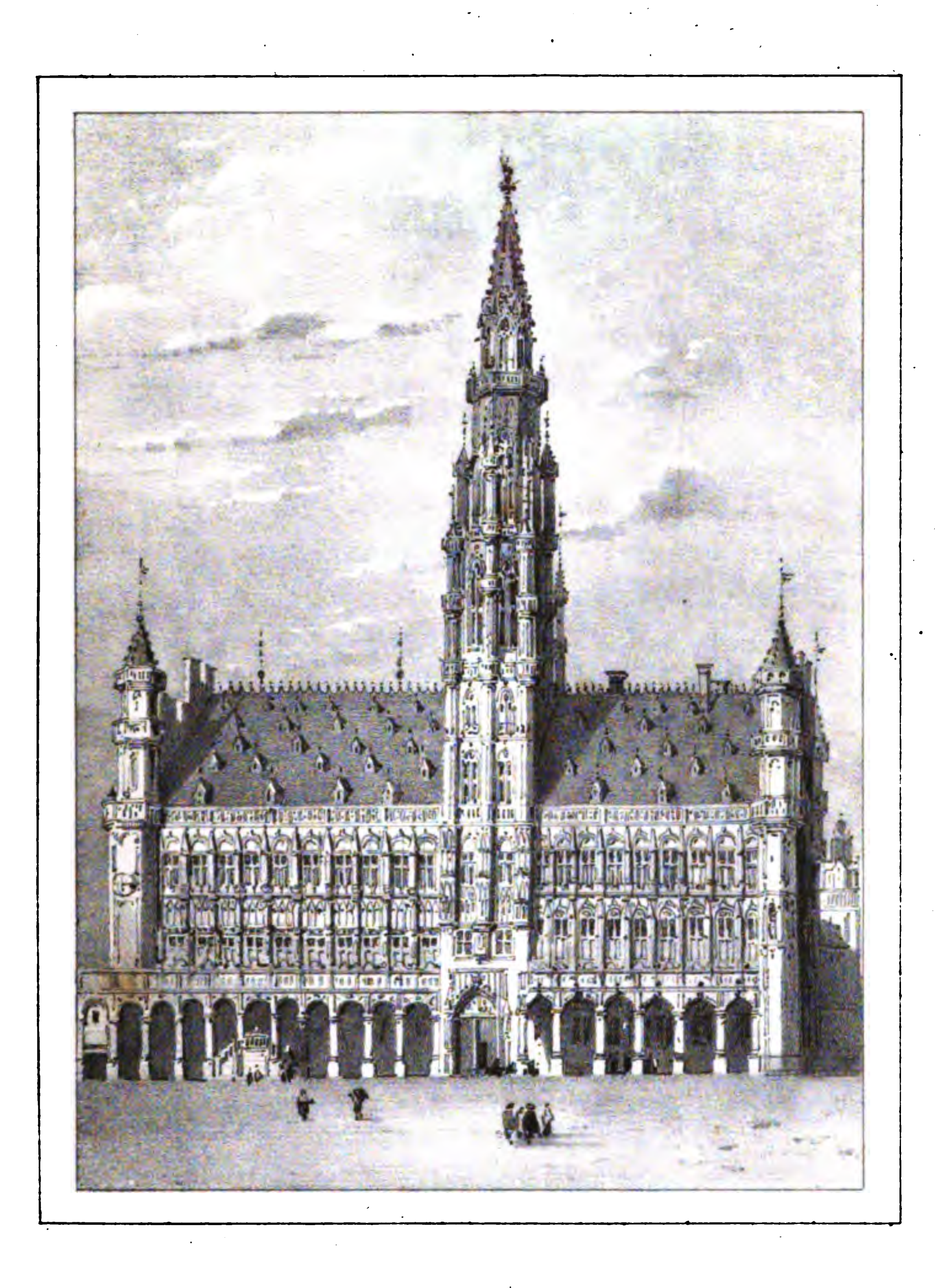
[4] Le 21 août 1592, le magistrat confirma une ancienne ordonnance défendant de stationner dans la rue de la Colline et dans la rue allant à Saint-Nicolas, « à cause du passage. » — Cette interdiction fut renouvelée pour la rue de la Colline, le 7 novembre 1622, et le 27 germinal an IV.

[5] PUTEANUS, p. 122.

édifice qui s'élève vers l'est; le XVIe siècle vit reconstruire la Maison du Roi et plusieurs des maisons qui s'étendent à sa gauche; dans le XVIIe, on rebâtit la plupart de celles qui formaient sa façade occidentale. Ces bâtiments, dont le style varié devait produire un grand effet, furent anéantis ou considérablement endommagés par le bombardement de 1695. Pendant les années suivantes, ils sortirent de leurs ruines, tels que nous les voyons aujourd'hui, privés toutefois des ornements que leur ôta le vandalisme de 1793. La grand'place occupe en superficie 64 ares 78 centiares ou 3 journaux 19 verges.

L'*hôtel de ville* forme un carré isolé, entouré par la grand'place, les rues de l'Étoile, de la Vrunte et de la Tête-d'Or. La façade principale se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Le rez-de-chaussée est bordé d'un portique de dix-sept arcades ogivales qui supportent une plate-forme garnie d'un parapet ou balustrade, formée d'un mur plein; c'était à cette plate-forme, appelée *la bretèque* (*de puye*) que se publiaient les lois. Les deux étages présentent quarante-quatre fenêtres carrées, divisées en croix par des meneaux; vingt-six sont encadrées chacune d'un arc simulé en ogive trilobée. Les chambranles et les linteaux de ces fenêtres sont cannelés et d'un beau profil. Le long du toit, qui est très-élevé et percé de quatre rangs de lucarnes, règne une balustrade crénelée et découpée à jour. Chaque angle de l'ancienne partie de l'édifice est flanqué d'une tourelle octogone entourée de trois balustrades superposées et couronnée d'une aiguille en pierre [1]. La porte placée sous la tour, entre la onzième et la douzième arcade du portique, est couverte d'un arc en ogive évasée, flanqué de deux pinacles à voussures cannelées et chargées de dais. Le vestibule, dans lequel on pénètre par cette porte, a une voûte également ogivale et à nervures croisées, ornées de culs-de-lampe historiés. Quoique la façade de la maison communale

[1] Sur la tourelle au coin de la rue de l'Étoile, il y a un cadran qui fut placé en 1441, la veille de la Saint-Martin. Anno 1441 was den weyser gheset voer d'stadhuys. *Chronique du XVe siècle* aux *Archives du Royaume*. — 1441. Saech men den weyser eerst werff op de merkt te Brussel op Sint-Mertens avond. *Selecta pro sæculo* 1400, ad ann. 1441, mss. de la bibliothèque de Bourgogne. — *Geschiedenissen van Brussel*, mss.—Etc.—Ce cadran est resté, bien que l'horloge à laquelle il appartenait ne serve plus depuis une quinzaine d'années. Sur la tourelle à l'angle occidental il y avait autrefois quatre statues posées dans des niches On présume qu'elles représentaient Philippe-le-Bon, Charles-le-Hardi, Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche.



ait partout la même élévation et semble bâtie sur un plan uniforme, l'aile à droite de la tour, de construction plus récente, diffère essentiellement de l'aile opposée par ses ornements et le style de son architecture. Le portique de l'aile gauche est couvert d'une voûte ogivale à nervures croisées, et ses arcades retombent sur de simples pieds droits en forme de piliers butants, tandis que les arcades de l'aile droite, beaucoup plus évasées, portent une voûte divisée en compartiments prismatiques et reposent sur des pilastres carrés alternant avec des colonnes cylindriques à chapiteaux historiés représentant des scènes de la vie privée [1]. Les fenêtres du premier étage à gauche de la tour, ne sont pas comprises non plus, comme les autres, dans un arc ogival simulé. Elles sont surmontées d'un rang de niches couronnées jadis de dais, disposition qui manque à l'autre aile. On remarque également que la partie droite de la façade, plus courte que l'autre de la longueur de deux fenêtres, n'a pas toute l'étendue qu'elle devait avoir, car la dernière fenêtre de chaque étage n'existe qu'à moitié et est coupée verticalement par la tourelle bâtie à l'angle du bâtiment.

La plus belle partie de l'hôtel de ville est sa tour, monument inimitable, comme l'appelle un juge compétent [2], chef-d'œuvre d'élégance, de hardiesse et de légèreté, et sans contredit le plus beau des monuments de ce genre qui existe dans toute l'étendue de la Belgique, sans en excepter même la tour de l'église de Notre-Dame à Anvers [3]. La partie inférieure a quatre étages, dont les deux derniers sont percés chacun de deux fenêtres à jour, hautes, ogivales et divisées par des meneaux. Plus haût, de carrée elle devient octogone, et présente trois étages surmontés d'une pyramide, trois rangées de huit fenêtres à jour, et trois galeries garnies de balustrades; à ses angles sont placés des clochetons de diverses grandeurs. Rien de plus solide que ces dentelles de pierre, qui de loin paraissent d'une délicatesse extrême, tant l'architecte a calculé avec bonheur les

[1] Quelques-uns des bas-reliefs ornant ces chapiteaux sont traités avec art : ici l'artiste, inspiré sans doute par quelques souvenirs démocratiques, a représenté deux personnages balayant un monceau de siéges ; là un individu de haut rang semble se prélasser dans l'oisiveté, et d'autres se versent des rasades; ailleurs une femme allaite un enfant et en berce un second ; plus loin c'est une scène d'amour, etc.

[2] De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales.*

[3] M. Schayes, *Sur l'architecture ogivale en Belgique,* mémoire couronné par l'Académie de Bruxelles, p. 121.

proportions de chacune des parties de son œuvre. Son habileté se montre surtout dans la pyramide à jour qui supporte le couronnement de la tour et dans laquelle tournoie un escalier, à peine soutenu dans les airs. Au sommet de cette flèche admirable est posée une table en pierre, de douze pieds de circonférence, et sur cette pierre, un globe en cuivre doré supportant la statue colossale de saint Michel, qui tourne au moindre vent. Le patron de la ville est représenté foulant à ses pieds le démon et le menaçant de son glaive. Cette statue est formée de plaques de cuivre d'un travail assez barbare [1]. Elle est haute de 5 mètres 2 centimètres (18 pieds 7 pouces, mesure de Bruxelles), et la tour entière, y compris la statue, s'élève à 96 mètres 63 centimètres (350 pieds 3 pouces) au-dessus du niveau du pavé de la place.

L'ordonnance des façades latérales de la partie ancienne de l'hôtel de ville est la même que celle de la façade antérieure, excepté qu'elles n'ont pas de portique au rez-de-chaussée ; elles se terminent par des pignons découpés en créneaux. La partie postérieure, qui fait face à la rue de l'Amigo et se prolonge dans les rues de la Tête-d'Or et de l'Étoile, est de style moderne et n'a qu'un seul étage, mais ses formes massives ne manquent pas de grandeur et s'harmonisent assez bien avec le bel édifice dont le xve siècle a doté Bruxelles.

Les chroniques locales n'offrent que des détails insignifiants pour l'histoire de l'hôtel de ville, et cette histoire, dans les derniers siècles, a encore été obscurcie par des fables qu'on a inventées pour suppléer aux faits [2]. C'est ainsi qu'on a prétendu, d'après le poëte Regnard, que l'architecte Jean de Ruysbroeck s'est pendu de désespoir pour n'avoir pas placé la tour au milieu de la façade [3] ; d'autres ont imaginé que la mai-

[1] Une lithographie représentant cette statue a été publiée dans le *Messager des Sciences historiques*, année 1841.

[2] Le seul travail qui ait été publié sur l'hôtel de ville est de M. Alphonse Wauters. Il a paru dans *l'Émancipation*, numéros des 10, 15 et 24 septembre 1840, et a été reproduit, avec des additions considérables, dans le *Messager des Sciences historiques de Belgique*, année 1841.

[3] Voici le texte de Regnard, qui nous a paru intéressant à reproduire : « L'hôtel de ville est un bâtiment assez curieux, il fut fait par un Italien (!), qui se pendit de désespoir d'avoir manqué à mettre la tour au milieu, comme son épitaphe le fait connaître. Cet homme fit par avance de lui ce qu'aurait fait le bourreau; il ne méritait pas moins qu'une corde pour avoir manqué à un point où des gens qui n'auraient pas la moindre connaissance de l'architecture ne manqueraient pas. »

son communale devait, suivant le plan primitif, occuper tout le côté méridional de la place et consister en deux bâtiments semblables, ornés chacun d'une tour qu'auraient surmontées les statues de saint Michel et de sainte Gudule [1]; enfin, on dit que l'endroit où a été bâti l'hôtel de ville était anciennement un étang ou une mare; c'est une assertion que démentent les actes d'acquisition des terrains, qui prouvent que cet emplacement était occupé par des maisons. Ainsi du côté de la place on trouvait, en allant de la rue de l'Étoile à la rue de la Tête-d'Or, une habitation en pierre dite *de Meerte,* un héritage avec une maison dans laquelle demeurait Ode de Cremersse ou la mercière, les héritages avec maisons dits *de Wilde Ever, de Meersman* (*le Marchand*), *de Leeuw* (*le lion*), un héritage avec deux maisons appelées *de Scupstoel* (*l'escarpolette*) et *Gueldre;* le bien dit *S'papenkelre,* la cave des prêtres; celui qu'on nommait le *Roedenborch* ou le château rouge, et enfin l'héritage dit *de Moor,* au coin du marché et de la rue de la Tête-d'Or. Dans cette rue étaient les héritages dits *de Landscrone* (la couronne du pays), *de Bogaert* (le verger), et dans la rue appelée aujourd'hui de la *Vrunte,* les biens dits *Zoemen, de Wildergans* (l'oie sauvage) et *de Sporwaer* (l'épervier). Ces propriétés, dont la plupart sont déjà citées dans des actes du XIIIe siècle [2], furent achetées, la première, par parties, le 1er octobre 1301, la troisième le jeudi après l'Ascension 1327, la quatrième le 10 juin 1353, la sixième, qui appartenait à Engelbert Vanden Broecke, le 10 juillet 1436, la septième, la dixième et la onzième le 18 janvier 1443 (1444 N. S.), la huitième, appartenant au métier des ébénistes et des tonneliers, le 23 mai 1444; la douzième, par cession de Marie d'Sjoncheren, le 2 juillet 1353; la treizième, par cession de Goswin de Vythem dit Uterwildergans, le 21 juin de la même année, et la quatorzième, le 20 du même mois [3]. La maison dite *de Meerte* devint, après

REGNARD, *OEuvres.* T. I, p. 8. — L'édifice ayant été bâti en différentes fois, c'est évidemment un conte inventé après coup.

[1] M. MARCHAL, *Introduction au Guide des voyageurs dans Bruxelles,* par Collin de Plancy.—Il suffit, pour faire rejeter ce fait, d'observer que sainte Gudule n'est en aucune façon la patronne de Bruxelles; on n'a jamais donné cette qualité qu'à saint Michel.

[2] Domum dictam de Meerte, 1261. — Juxta domum quæ vulgariter dicitur de Scupstoel, 1257. — Domistadium juxta forum, dictum Papenkelre, 1238. — Domo Rodenborch juxta Papenkelre posita, 1263. *Cartulaire de Coudenberg* aux *Archives du Royaume.* — [3] *Archives de la Ville.*

1300, le lieu de réunion des échevins, qui antérieurement n'avaient peut-être pas de siége fixe et siégeaient sans doute, tantôt dans une halle, tantôt dans un couvent ou hôpital, tantôt dans quelque maison particulière. En 1353, comme nous l'avons vu dans nos annales, une halle aux draps s'éleva le long de la rue dite de la Vrunte [1]. Enfin, à l'époque où la commune atteignit l'apogée de sa splendeur, alors que sa puissance égalait l'autorité ducale, énervée dans les faibles mains de Jeanne, on mit la main à l'œuvre pour donner aux autorités qui la gouvernaient, une demeure digne d'elles. L'aile qui s'étend entre la rue de l'Étoile et la tour, et peut-être celle-ci, furent commencées en 1401 ou 1402 [2]. D'après le compte communal du mois d'octobre 1405, qu'un de nous a eu le bonheur de retrouver à l'hôtel de ville, les travaux devaient déjà être fort avancés cette année, puisqu'il y est fait mention de frais pour la dorure du sommet de la tourelle en face de la maison *l'Étoile,* pour le toit derrière le beffroi (ou la tour), de la salle (c'est-à-dire de la grande salle ou salle du trône), de la chambre des pacificateurs, de celle des clercs ou secrétaires, de la petite chambre, et de la cuisine. On y cite comme employés aux constructions, maître Jacques Van Thienen, qui était sans doute architecte, maître Jean Bornoy, qui avait sous sa direction 17 maçons, 4 tailleurs de pierres et 27 *oppercnapen* ou premiers ouvriers, maître Guillaume Vanden Broecke. Le premier reçut pour son salaire de ce mois 9 sous 6 deniers de gros; le second pour lui et ses 48 ouvriers 4 livres 2 deniers, le troisième pour lui et 6 autres menuisiers 21 sous 2 deniers. La tâche (*taswerc*) du maçon Jean Van Boutsvoort fut payée 7 livres 18 sous 9 1/2 deniers, somme considérable, et qui donne à croire que cet ouvrier était chargé d'exécuter en pierre des statuettes, des dais, et ces ornements si variés prodigués par

[1] Voyez Tome I, p. 80 et 112.

[2] La plupart des chroniques disent 1401; voyez entre autres la *Chronique du* XV[e] *siècle* aux *Archives du Royaume,* la *Chronique de Rouge-Cloître,* dont M. Schayes a une copie qu'il nous a communiquée, le poëte Henri d'Opprebais cité dans les *Bulletins de l'Académie,* année 1837, p. 259, Foppens, Mann., etc. Ce qui confirme cette date, c'est que la ville loua en 1401 le grand jardin où étaient les loges aux pierres (*de groote hove van de steenlogen*), pour un terme de cinq années finissant le 8 septembre 1406. A la vérité, Gramaye dit 1402, mais outre que la différence est minime, elle peut n'être qu'apparente : il aura peut-être adopté le nouveau style, tandis que les chroniqueurs suivaient l'ancien, qui terminait l'année à Pâques.

les artistes du moyen âge aux chefs-d'œuvre qui sortaient de leurs mains. L'hôtel de ville, du moins dans sa partie orientale, doit avoir été rapidement achevé; dans la lettre écrite en 1421 par le comte Philippe de Saint-Pol à l'empereur Sigismond [1], il est appelé un édifice très-grand et formidable.

L'identité du style architectural de l'aile orientale et de la partie inférieure de la tour, serait déjà une preuve que ces deux parties de l'hôtel de ville datent de la même époque. Il semble que la tour a été bâtie antérieurement à 1431, puisqu'on a trouvé en 1841 à son sommet, sous la pierre qui supporte saint Michel, un *agnus Dei* portant le nom du pape Martin V, mort cette année [2]; elle figure en outre dans une miniature qui se trouve dans un inventaire des Chartes de Brabant, aux archives du royaume, miniature exécutée en 1438 et représentant un panorama de Bruxelles. Cependant il paraît constaté qu'on a travaillé à la tour en 1449, car, le 23 janvier de cette année (1448 A. S), les receveurs Thierry de Mol, Jean Mennens, Arnoul Van Almkercke et Guillaume Wyds prirent maître Jean de Ruysbroeck, pour maître de la maçonnerie de la tour de la maison du conseil de la ville (*meester van den steenwerke van den torre van de stad Raethuyse op de merct*); il lui fut alloué 24 *saluts* par an « pour soigner, tracer et surveiller l'ouvrage, » et à condition que s'il se trouvait quelque défaut dans la maçonnerie, il en serait responsable [3]. Il est d'ailleurs certain que la statue de saint Michel ne fut posée qu'en 1455, puisqu'il résulte d'un extrait de compte de cette année, que la ville paya : à Martin Van Rode, 14 livres 8 sous

[1] Voyez Tome I, p. 214.

[2] Ce jeton a été trouvé au mois de septembre 1841, scellé dans le pivot qui supporte la statue de l'archange, et renfermé dans deux boîtes, l'une en plomb, l'autre en fer-blanc, toutes deux rongées par le temps. Il porte pour effigie l'agneau, emblème du Sauveur, et ces mots en lettres gothiques: *Martinus PPV.* — † *Agnus Dei, miserere nobis*, puis quelques caractères indéchiffrables, parmi lesquels le savant Lelewel, n'a reconnu que les lettres *o. q. r. t.* A cet objet précieux on a substitué une médaille en argent, toute semblable, et une autre, portant d'un côté: *Leopoldo Primo Belgarum Rege, equite Wyns urbis Bruxellensis consule, turris Divi Michaelis restauratur;* de l'autre: *Restauration de la tour, sous l'administration de M. le Ch. Wyns, bourgmestre; échevins, MM. Verhulst, Doucet, Evrard et Orts, père; Waefelaer, secrétaire;* 1841.

[3] *Perkement Boeck mette Taetsen.* Une traduction de l'accord conclu entre les receveurs et Jean de Ruysbroeck et du serment prêté par celui-ci a été publiée dans la *Notice sur l'hôtel de ville*, citée plus haut.

pour l'exécution de la statue de l'archange ; à maître Michel 10 livres 16 sous, plus 8,850 feuilles d'or, pour la dorure de la statue et des 55 barres de fer reliant la pyramide ou partie supérieure de la tour ; 12 sous pour l'épée de l'ange ; elle fournit en outre 24 livres de cuivre pour la boule sur laquelle repose saint Michel et 2,468 livres de fer d'Espagne pour la barre qui le soutient, pour les ailes de la statue et ses dépendances [1]. Pour concilier les faits résultant de ce compte et de celui de 1405, il faut admettre que la tour, ou du moins sa partie inférieure a été bâtie dans le commencement du xv[e] siècle, et que la partie supérieure a été ajoutée ou restaurée pendant les années 1449 à 1454 ou 1455. Pour ce qui est du jeton de Martin V et de la vignette de 1438, qui ne se concilient avec aucune des dates fournies par ces documents, on peut dire de celui-là qu'il a été placé après la mort du pape, et de celle-ci qu'elle a été exécutée après coup. La statue de l'archange, depuis quatre siècles, a couru bien des dangers. Pendant les troubles de religion, plus d'un calviniste fut d'avis qu'il fallait l'envoyer à la fonte et nous avons vu que le fougueux Van Coninxloo ne passait jamais sur le marché sans maugréer contre elle. En 1589, la tête de saint Michel fut descendue et redorée ; en 1608, cette tête que le temps avait fort détériorée fut remplacée par une autre, que fit Nicolas Peperman. La tour ayant été considérablement endommagée, en 1615, par un violent orage, le magistrat résolut, le 26 juin 1617, de faire descendre la statue pour la restaurer. Le 2 août, elle fut transportée devant la grande porte de

[1] Ingele gemaeckt by Merten Van Rode omtrent IX 1/2 voeten lanck, 14 L. 8 st. Meestere Michiel van t'vergulden, 10 L. 16 st. Den selven 8,850 bladeren gouts tot die 55 cristen mede te vergulden. — Ommegaens die achte vensteren te vergulden..... Van den Sweerde ten Ingele 12 st. Appel boven den knoop daer den Ingel opstaet, 24 L. copers. Staendaert daer den Ingel opdrayet van de vlogelen der Ingele en toebehoorten, van Spaenschen yser gesmeden, weegdt 2468 L. yser. *Archives de la Ville.* — Une excellente petite chronique, placée en tête de la chronique manuscrite de DE POTTER, donne pour date de la pose de la statue le jour de sainte Marie-Madeleine, 23 juillet 1455. Une autre petite chronique, mss. de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 17187, dit 1454 ; GRAMAYE avance que la tour a été achevée en 1434 ; cette date, qu'il a empruntée, dit-il, aux archives communales, est probablement fautive, et placée à tort pour celle de 1454. Selon l'opinion commune, mais qui n'est nullement soutenable, saint Michel aurait été placé en 1445 (FOPPENS, MANN., etc.) ; la chronique manuscrite, par des religieux de Rouge-Cloître, ajoute qu'une femme enceinte qui, à cette occasion, était montée au sommet de la tour, y mit au jour un enfant.

l'hôtel de ville, à la demande des archiducs, qui la vinrent voir « avec » toute leur noblesse; » on la remonta le 5 du même mois. Elle fut encore redorée en 1698, 1770, 1825 et 1841. La tour fut restaurée en 1750 et 1825; cette dernière restauration, faite avec une pierre artificielle, endommagea le monument dont l'état était des plus déplorables, quand le conseil communal résolut de le faire réparer avec le plus grand soin. On a commencé cet ouvrage en 1841, sous la direction de M. Suys; la partie supérieure de la tour, qui est achevée aujourd'hui, a été entièrement refaite dans le même style, et en pierres excellentes, tirées des carrières de Gobertenge, près de Jodoigne.

L'aile occidentale de l'hôtel de ville fut commencée en 1444; Charles-le-Téméraire, alors comte de Charolois et âgé de dix ans, en posa la première pierre, le 4 mars de cette année [1]. Elle fut rapidement achevée.

Le rez-de-chaussée de l'hôtel de ville était en grande partie occupé par les comptoirs ou bureaux de recette, tels que le comptoir à la bière, le comptoir au vin, le comptoir du canal; ces derniers étaient situés sous l'aile occidentale. Un perron occupant une partie du portique de gauche conduisait à la chapelle, à la grande salle et à la salle des nations. La chapelle qui existait déjà en 1408 [2] et se trouvait au haut de ce perron, était commise aux soins d'un maître de chapelle; un religieux y disait la messe tous les jours à huit heures du matin et les membres du magistrat, ainsi que leurs subordonnés, étaient, dit-on, tenus d'y assister, sous peine d'une amende d'un escalin. La *salle* ou *grande salle*, dite aujourd'hui *salle du trône,* servait, dans les circonstances extraordinaires,

[1] *Item doen men screef MCCCCXLIII, op des IIII dach van merte, doen leyde die jonghe heer van Sarlot den iersten steen om te meerderen der Stadhuys te Bruesel onder den torre, daer hy selve steet gemaect te noerden wert. Chronique du* XV[e] *siècle*, aux *Archives du Royaume*. En 1444, le 2 novembre, la maison *le Moor,* au coin de la rue de la *Tête-d'or*, était déjà annexée à l'hôtel de ville, *quæ bona predicta,* dit un acte, *jam in augmentatione novæ domus Oppidi B. redacta sunt et conversa.*

[2] Le 28 septembre 1408, le receveur Yvain de Mol le vieux acquit une redevance de 5 chapons et de 6 muids 4 setiers de seigle sur des biens à Wemmel, *nomine et ad opus divini servicii in capella domus Scabinorum Brux. Archives de la Ville.* — Le 5 juin 1584, les nations demandèrent pour la nation de Saint-Gilles, qui se réunissait auparavant dans une chambre sous la tour, l'autorisation de s'assembler dans la chapelle, au-dessus des escaliers de la salle de l'hôtel de ville. *Oppinie Boeck.*

aux réunions des états généraux, aux assemblées des trois membres de la commune, et aux fêtes données par la ville aux souverains ou à d'autres personnages de distinction. La *salle du Christ*, qui s'étend entre la précédente et la tour, s'appelait indifféremment la *petite salle*, la *Vierschare* et la *chambre des nations*. C'était là qu'on procédait à l'interrogatoire des accusés, à l'audition des témoins, aux plaidoiries, et quelquefois on y prononçait les jugements, « toutes portes ouvertes. » C'était aussi une arène politique, où les métiers, groupés par nations, délibéraient sur les propositions qui leur étaient soumises ; c'est dans cette salle qu'était jadis suspendue la couronne sous laquelle ils tenaient tant à se réunir et qui leur fut enlevée en 1528, en 1532 et en 1585. A côté de la petite salle était « la belle chambre sous la tour, » *chambre princière* ou *chambre des échevins*, où se plaçaient les souvérains du pays et les gouverneurs généraux lorsqu'ils venaient assister aux fêtes données sur la place. Dans l'aile occidentale ou de droite on trouvait, au rez-de-chaussée, la trésorerie, le comptoir du canal, le comptoir au vin, etc., et, à l'étage, *le collége* et peut-être la *chambre du bourgmestre*. C'était dans la salle du collége ou, comme on disait alors, « dans la chambre de conseil des sei» gneurs » (*t'collegie oft de Heeren raedtkamer*), que le magistrat délibérait, et que l'on conservait les registres de priviléges, de statuts ou d'ordonnances, de résolutions, d'opinions, tous ceux enfin qui contenaient les documents dont il avait constamment besoin [1]. Une autre partie des archives, telles que les chartes, les résolutions des trésoriers et des receveurs, les titres des propriétés de la ville, etc., était gardée à la trésorerie, où se réunissaient les trésoriers et les receveurs. Quant aux registres contenant les actes d'adhéritance, d'hypothèque, de vente de biens, les contrats, etc., passés par-devant les échevins, ils étaient déposés dans les secrétariats.

Autant du moins que nous pouvons en juger par la gravure de la *Bruxella septenaria* représentant la maison communale et par les plans publiés par Blaeu et par De Tailly, il y avait dans la rue de la Tête-d'Or un bâtiment fort simple, avec une porte et quelques fenêtres, et une tour carrée, peu élevée, mais assez large, ayant plusieurs étages ornés de pilastres, et surmontée d'une flèche en poire. Ce bâtiment se prolongeait vers l'intérieur de manière à ne laisser à la cour que la moitié à peu près de

[1] *Ordonnantie op de procedure voor de wethouderen der stadt Brussel.*

son étendue actuelle. Vers la rue, il était occupé par le maître de chapelle (*capelle meester*) ou sacristain de l'hôtel de ville. Une porte qui se trouvait entre son appartement et la tour, s'appelait *de brantpoorte* ou *poorte van de halle*, et conduisait à un endroit nommé, nous ne savons pourquoi, la place aux Poulets, *de Kiekeplaetse*, à la *belle chambre* (*schooncamere*) et à la conciergerie ou demeure du concierge. Au second étage était, paraît-il, la chambre des états de Brabant, à laquelle on arrivait, comme le dit une résolution du 9 octobre 1613, par une galerie partant de la grande salle. On avait accès à la tour qui se trouvait plus loin par un escalier appuyé au mur occidental de l'aile ayant jour sur la rue de l'Amigo. C'est de ce côté qu'était la *grande salle aux longs escaliers*, où le magistrat, après le tournoi qui eut lieu sur la grand'place le 4 décembre 1565, offrit un dîner à Marguerite de Parme, à sa suite, aux comtes de Mansfeld, appelants du tournoi, et aux autres seigneurs qui avaient figuré dans l'arène [1]. La salle dite *école des escrimeurs, de schermers schole,* sans doute parce que le serment de Saint-Michel s'y livrait à ses exercices avant d'avoir une chambre de réunion à la *Maison du Roi,* s'étendait au-dessus de la grande salle « où était le bureau du secrétaire » Meester-Jan ; » on y montait par un escalier du côté de la fontaine Bleue (ou le Cracheur), le même que celui dont nous venons de parler. On y gardait les mousquets, fusils et piques appartenant à la commune [2], et l'on ne pouvait y entrer, non plus que dans la maison de l'artillerie, qu'accompagné d'un trésorier, d'un receveur et du greffier de la trésorerie (ordonnance de l'année 1643) ; au XVII[e] siècle, on y joua quelquefois la comédie [3]; le 10 juin 1656, les tapissiers furent autorisés à y exposer leurs ouvrages, et, le 15 mars de l'année suivante, on assujettit les membres de ce métier à apporter dans cette galerie (*pant*) toutes les tapisseries exécutées par eux, pour qu'elles y fussent examinées et mar-

[1] De Potter, *Chronique*.

[2] *De schermers schole, alwaer de musquetten, rondtroers ende pycken syn liggende.*

[3] Le 17 septembre 1625, il fut permis à quelques jeunes gens de se servir de ce local pour les répétitions de la comédie qu'ils allaient représenter au profit des orphelins pauvres ; le 26 janvier 1627, ordre fut donné de cesser ces représentations et d'abattre le théâtre qui avait été élevé. Les représentations à l'école des escrimeurs furent encore reprises dans la suite et plusieurs fois suspendues, entre autres à l'occasion de la mort du prince d'Espagne, par résolution du magistrat du 5 novembre 1646.

quées, formalité à laquelle on soumit également, le 28 du même mois, les tapisseries importées. Comme les locaux destinés à leurs assemblées, aux conférences de leurs députés et à leurs archives, étaient trop restreints, les états de Brabant demandèrent, en 1660, l'*école des escrimeurs ;* il fut décidé, le 27 novembre, que pour approprier cette salle à sa nouvelle destination, la ville prendrait à sa charge les frais de maçonnerie, de charpente et de plafonnage, et que les États se chargeraient de fournir les cheminées, les châssis, les vitres, les portes et les meubles. Le 19 septembre 1676, il fut alloué 2,102 florins au charpentier Josse Heymans, qui avait fait un nouvel étage sous le toit, dans l'arrière-quartier de l'hôtel de ville, dit l'école des escrimeurs.

Sous le règne de Philippe-le-Bon, le rez-de-chaussée du bâtiment donnant dans la rue de l'Amigo était partagé en plusieurs parties, dites la *maison aux chariots,* la *maison de la menuiserie*, la *maison aux quatre galeries* et la *maison au fer.* Dans un ancien inventaire de l'artillerie de la commune, on voit que dans la première il y avait vingt pierriers, en partie placés sur des chariots et des charrettes ; que dans la seconde, où l'on travaillait sans doute la charpente et la menuiserie destinée aux édifices communaux, il y avait trois chambres : la grande chambre aux canons (*groote buscamer*), la petite chambre aux canons (*cleine buscamer*) et le cabinet (*t'clein camerken*), toutes trois renfermant également du matériel d'artillerie. Dans la maison au fer on travaillait sans doute les métaux. Dans un bâtiment voisin de la maison aux chariots et nommé le *cellier* ou la *bouteillerie de la ville* (*stad bottelrie*) on conservait les liqueurs destinées aux fêtes données par le magistrat, ainsi que semble l'indiquer son nom [1]. Plus tard ces locaux prirent le nom de *Maison de l'Artillerie* (*artillerie-huys binnen den stadhuyse*); on y trouvait des pièces de canon, des affûts, des pelles, des seaux, des piques, du plomb ; on y conserva même, pendant quelque temps, de la poudre ; mais, en 1623, quand on fit l'inventaire de ce qui s'y trouvait,

[1] Dans une ordonnance de 1463 on parle des portes de l'hôtel de ville, *ende van achter van den wagenhuyse, den timmerhuyse, den vierpanhuyse ende van den yserhuyse.* L'inventaire de l'artillerie de la commune, qui est à peu près du même temps, cite *'t waghenhuys, onder de stadthalle, en 't timmerhuys, onder de stadthalle.* La bouteillerie est mentionnée dans un acte de l'an 1451. *Perkement Boeck mette Taetsen.*

elle avait déjà été portée à la grande écluse, par crainte des désastres qu'elle pouvait causer. En 1679, les trésoriers et les receveurs représentèrent au magistrat que leurs comptoirs ou bureaux de recette étaient disposés d'une manière très-incommode et que la maison de l'artillerie était petite et de difficile accès, et ils demandèrent l'autorisation d'acheter la verrerie (*gelaesen-huys*) située près de la porte de Schaerbeek, pour y placer l'arsenal de la commune ainsi que le moulin à calandrer et la presse pour marquer les draps. Le magistrat accéda à cette proposition, le 9 septembre, mais le large conseil ayant voulu avoir préalablement communication du plan de la propriété à acquérir, il paraît que l'affaire en resta là.

Dans la halle située à l'étage, chaque drapier avait autrefois son échoppe ou stalle, où il exposait les étoffes qu'il avait fait fabriquer; les draps étrangers y étaient aussi vendus par le ministère de facteurs jurés. Au xve siècle et dans les temps postérieurs, la coutume de vendre les marchandises dans des locaux déterminés étant tombée en désuétude, il ne resta plus à la gilde que sa chambre de réunion (*de gulde camer*), et l'on installa dans les autres le collége des chefs-tuteurs et le conseil de guerre. Depuis l'institution du collége de médecine, en 1649, ce corps siégea alternativement avec le conseil de guerre dans la même salle. On n'a pas de donnée précise sur l'aspect que présentait l'ancienne halle aux draps, mais à en juger par l'époque de sa construction (1353), on doit supposer qu'elle était de style gothique secondaire. Elle avait une grande porte au milieu du rez-de-chaussée et deux rangs de fenêtres entre lesquelles étaient de doubles niches. Devant la halle, des bouchers forains vendaient jadis de la viande trois fois par semaine [1]; en 1670, le magistrat, voulant embellir la façade postérieure de l'hôtel de ville, fit abattre leurs échoppes; on plaça aux côtés de la porte une fontaine jaillissante et à l'étage un grand balcon. On avait en outre le projet de poser, dans les niches, entre les fenêtres, les statues des ducs de Brabant, depuis Wenceslas jusqu'au roi d'Espagne Charles II, mais ce travail fut différé et bientôt oublié [2].

[1] Ces boutiques étaient louées 4 sous pour chaque fois qu'elles étaient occupées; quand le boucher forain n'avait besoin que d'une table, il ne payait que 2 sous. Après la destruction des échoppes, on ne vendit plus que sur des tables. Ce droit qui fut affermé, en 1675, 20 fl. par an, ne se perçoit plus depuis longtemps.

[2] Voyez Stroobant, *Brusselsche Eertriumphen*, bl. 104.

L'hôtel de ville était autrefois riche en tableaux précieux. Roger Vanderweyde avait peint pour les magistrats quatre grandes compositions destinées à leur inspirer l'amour de la justice ; ces tableaux occupaient une partie de la salle du conseil : le premier représentait d'un côté Trajan arrêtant la marche de son armée pour écouter une veuve, qui lui demandait justice du meurtrier de son fils, et de l'autre, la punition du coupable. Sur le second, également en deux parties, on voyait le pape Grégoire-le-Grand implorant du ciel la grâce de ce sage empereur, et ce pontife, ravi d'avoir obtenu cette faveur, ouvrant la sépulture de Trajan, dont il trouvait, après quatre siècles, la langue encore entière, langue qui n'avait jamais proféré que des sentences équitables. Le troisième montrait Herkenbald poignardant son neveu, et sur le quatrième, ce juge rigide faisait voir l'hostie qu'il avait reçue miraculeusement, à l'évêque qui lui refusait la communion parce qu'il ne se repentait pas de cet homicide [1]. Ces tableaux avaient une grande réputation. Michel Coxie, « l'admirable élève » de Raphaël [2], peignit, en 1552, dans la salle de réunion du magistrat, le *Jugement de Salomon,* tableau avec volets représentant les administrateurs communaux de l'année [3]. Sous le règne de Philippe II, le célèbre Breugel fut chargé de peindre, pour l'hôtel de ville, des tableaux reproduisant les ponts du canal de Willebroeck, mais la mort le surprit au moment où il allait commencer ce travail [4]. Des sommes considérables furent encore payées en 1576 pour de nouvelles peintures [5]. Malheureusement, pendant la domination des calvinistes, les esprits se détournèrent du culte des arts et une foule de tableaux disparurent pendant les troubles de cette époque. Le retour de la tranquillité amena une réaction complète, et les plus grands maîtres de l'école d'Anvers concoururent alors à l'embellissement de la maison de ville. Sur la cheminée de la salle du magistrat fut placé un *Jugement de Cambyse,* par Rubens, à qui il fut payé 3,000 florins (résolution du 6 avril 1622) [6], et dans la chambre du bourgmestre, une *Assemblée du magistrat,* par Van Dyck ; ce tableau, dont le prix fut fixé à 2,400 flo-

[1] *El felicissimo viaje,* livre III, f. 91 v.

[2] H. Fortoul, *De l'art en Allemagne.* — [3] *Resolutie Boeck.* — [4] Van Mander.

[5] De Potter.

[6] *Index der Resolutien raeckende de stadt Brussel.* — Guicciardin, édition de 1659, p. 118, attribue à Rubens un *Jugement de Salomon,* orné de volets offrant les portraits des échevins en fonctions. Il y a sans doute ici confusion.

rins (résolution du 15 avril 1628) [1], était regardé comme le chef-d'œuvre du plus grand des portraitistes flamands. On a dit que l'esquisse en avait été faite par Sallaert qui excellait dans la distribution des personnages, et que Van Dyck en fut si content qu'il donna une pièce d'or à celui qui la lui apporta [2]. La ville acheta aussi, pour 100 patacons, un tableau de Pierre Snayers, peintre du cardinal-infant don Ferdinand (1er juillet 1641). Dans l'*Itinéraire Germano-Belgique*, du père Bergeron, que M. Gachard a mis au jour, on lit qu'à l'hôtel de ville il y a des peintures « de tous les exploits de l'archiduc (l'archiduc Albert), » comme les prises de Calais, Ardres, Hulst et Ostende ; comme il reçut » le gouvernement du pays en habit de cardinal ; puis la Flandre figurée » en femme triassée et outragée par toutes sortes de nations, dont cha- » cune en veut avoir sa pièce. » Selon un autre ouvrage, on y voyait encore un jugement dernier, l'infante Isabelle abattant l'oiseau placé sur la tour du Sablon, la même princesse revenant de Marimont et entrant en triomphe en ville ; les dix-sept provinces des Pays-Bas, prêtes à lutter les unes contre les autres, séparées par les archiducs Albert et Isabelle, qui leur offraient des rameaux d'olivier [3]. Enfin, dans la chambre du bourgmestre se trouvait une toile représentant saint Ive, patron des avocats [4].

L'hôtel de ville était orné de douze fontaines, « placées, à ce que dit » don Estevan de Calvete [5], dans le haut et le bas de cet édifice et don- » nant la meilleure eau de la ville. » Le même auteur ajoute qu'elles récréèrent fort Philippe II, lorsqu'il vint, en 1549, voir passer l'ommegang. Il y en avait dans plusieurs chambres et vestibules. Une des plus remarquables était celle qui se trouvait dans la cour et qu'on nommait la *fontaine d'Or* ou *de la Gilde* (*de Gulde fontayne*); elle existait déjà en 1451.

Outre les foires ordinaires qui se sont toujours tenues à l'hôtel de ville et qui s'y tenaient encore il y a une vingtaine d'années, on y célé-

[1] *Index* cité. — [2] MENSAERT, *le Peintre amateur et curieux*, T. I, p. 122.
[3] Edition de GUICCIARDIN, citée plus haut. — [4] Résol. du 19 août 1608.
[5] *El felicissimo Viaje*, l. c. — VAN VAERNEWYCK, *Historie van Belgis*, L. IV, c. 65, dit qu'il y avait à l'hôtel de ville une fontaine tout en haut de la tour ; cet auteur aura cru sur parole un mystificateur. Le 13 juin 1552, 220 fl. furent votés à Guillaume Van Hoevele, qui avait fait la fontaine de la chambre du serment (*Eedtcamer*). *Resolutie Boeck*.

brait au XVII[e] siècle une autre fête de ce genre : « La première semaine » du carême, il s'y tient, dit un voyageur qui visita Bruxelles en 1651, » une foire appelée *aux Verres,* qui ne le cède de beaucoup à celle de » Saint-Germain pour la quantité de gentillesses et de choses rares et » curieuses qui s'y vendent ; c'est là qu'il fait beau voir le soir aux flam- » beaux, dans toutes les salles de ce palais. remplies de toutes sortes de » marchandises, les dames de la cour assises dans les boutiques et pa- » rées à l'aventage, jouer des pièces d'orfévreries et autres bijoux, à la » façon qui se pratique à la foire Saint-Germain dont je viens de parler; » et ce que je trouve de mieux en cette foire, est qu'elles n'y vont que » la nuict, et cependant il ne s'y commet jamais aucun désordre ny » larcin [1]. »

L'hôtel de ville subsistait presque en entier dans son état primitif, quand le bombardement de 1695 lui causa des dégâts incalculables. Toute sa partie postérieure fut écrasée par les bombes, le toit de la façade fut consumé par les flammes et les étages de la partie antérieure souffrirent considérablement ; la tour seule ne fut que faiblement endommagée. Dès le 12 août, les magistrats prévoyant le sort qu'allait subir la maison communale, avaient décidé que leurs réunions se tiendraient à la maison du Saint-Esprit de Sainte-Gudule, rue des Paroissiens; mais ce local ne suffisant pas, ils demandèrent à l'archevêque de Malines le rez-de-chaussée de son hôtel (20 août), et aux jésuites leur collége (22 août) qu'ils occupèrent quelque temps. Ils louèrent ensuite l'hôtel du comte d'Ursel, pour trois années à partir de la Noël 1695, au prix de 2,600 florins par an. Ils y entrèrent un mois avant le terme fixé. Déjà cependant ils avaient ordonné de faire à l'hôtel de ville les réparations les plus urgentes (16 septembre) et demandé qu'on leur présentât un plan pour une restauration plus complète (5 novembre). L'année suivante, la partie antérieure fut restaurée; quant aux bâtiments longeant la rue de la Vrunte ils devaient être entièrement reconstruits. On ne commença ce travail que dix ans après. La première pierre fut posée le 19 mars 1706 par le bourgmestre Charles Vanden

[1] DUPLESSIS LESCUYER, *Voyage des hautes et basses Allemagnes,* manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, publié en partie, avec des notes de M. Schayes, dans la *Revue de Bruxelles,* octobre 1841. Cette foire appelée le *Marché aux Glaces du grand carême, gelasemerct van den grooten vastelavond,* existait déjà en 1635.

Berghe, comte de Limminghe, qui à cette occasion donna 70 florins aux maçons et 42 aux tailleurs de pierres, employés par la commune. Le *mai* fut posé sur le bâtiment en décembre 1708, et les maçons et tailleurs de pierres reçurent alors 52 florins 10 sous. L'ingénieur Corneille Van Nerven donna le plan et dirigea la construction de cet édifice [1], qui coûta à la ville, de 1705 à 1711, 137,967 florins 17 1/2 sous et un blanc [2]. Il restait encore à exécuter différents travaux d'appropriation et c'est ce qui explique la date de 1717, placée dans la cour, en avant de l'escalier de droite. C'est alors que la cour fut ornée des deux grandes fontaines qu'on y voit encore. Elles représentent chacune un fleuve couché au milieu de roseaux et accoudé sur une urne. Deux dauphins portant des tritons, lancent quatre filets d'eau dans une grande coquille posée sur une base de 5 à 6 pieds de hauteur. Les dauphins, les tritons et les roseaux sont de métal, et les autres parties en marbre blanc. Le dessin de ces deux fontaines est de l'architecte Jean-André Anneessens, fils de l'infortuné syndic. Le sculpteur Plumier d'Anvers se présenta pour les exécuter; bien qu'il habitât la ville, comme il ne s'était fait recevoir ni dans la bourgeoisie, ni dans le métier des Quatre-Couronnés, un autre sculpteur, De Kinder, chercha à le supplanter. Celui-ci était de beaucoup inférieur à son rival, mais il avait un compagnon assez habile sur lequel il se fiait pour l'exécution des ouvrages qui lui étaient commandés. Il ne réussit qu'à moitié et l'ouvrage fut partagé entre lui et Plumier. Ce dernier reçut en outre du magistrat des lettres de bourgeoisie et il fut admis, le 30 avril 1714, dans le métier des Quatre-Couronnés; il termina, l'année suivante, sa statue qui fut placée à droite. Bien que médiocre, elle est infiniment supérieure à celle de De Kinder; aussi le magistrat n'hésita-t-il pas à lui confier l'exécution des quatre

[1] Il reçut pour ses vacations 1600 florins, plus 100 qui lui furent spécialement payés pour avoir fait le plan de la construction projetée.

[2] Voici la répartition de cette somme par chapitres : maçonnerie, livraison de briques de Boom et autres, de carreaux, etc., 39,205 fl. 14 s. 1 blanc. Fourniture et coupe de pierres bleues et blanches, 34,705 fl. 9 s. Charpente et menuiserie, 26,365 fl. 15 s. Fourniture et pose d'ardoises, 4,254 fl. 3 1/2 s. Plafonnage, fourniture de clous et de lattes, 3,226 fl. 14 s. Payé aux forgerons et serruriers, 12,173 fl. 14 s.; aux plombiers et vitriers, 6,198 fl. 19 s.; à divers, 3,674 fl. 19 s. Enlèvement de décombres, 5,322 fl. 12 s. Travaux à la *Fortsige Persse*, 1311 fl. 4 s. Dorures, tentures, etc., 928 fl. 14 s. Pour 24 chaises, 120 fl. Aux commissaires nommés pour l'audition des comptes, 480 fl.

enfants et des autres ornements, dont les dessins sont d'un artiste nommé N. Robert [1].

Depuis le commencement du XVIIIe siècle, l'hôtel de ville n'a subi que des changements de peu d'importance. Dans la nuit du 11 au 12 mars 1765, le feu se déclara dans une cave où était placé du charbon ; on essaya d'éteindre l'incendie en bouchant hermétiquement la porte et les soupiraux de la cave ; mais il couva jusqu'au 5 avril, et menaça alors d'une violente éruption. Il fallut, pour lui ôter tout aliment, retirer, à force de bras, le charbon qui n'était pas encore consumé [2]. Le perron de l'hôtel de ville, orné de deux lions en pierre, qui soutiennent des écussons portant les lettres S. P. Q. B., a été construit en 1770. En 1829, on a placé sur la tour une horloge, avec régulateur, confectionnée par M. A.-Ch. Sacré ; elle est éclairée par le gaz qui permet d'y distinguer pendant la nuit les heures et les minutes.

Au siècle dernier, dans les petites chambres donnant sur la rue de l'Étoile, qui la plupart sont inoccupées aujourd'hui, étaient établis le bureau des droits sur la farine (*meil-comptoir*) et la *chambre de l'amman*. Vers la place, en allant de la rue de l'Étoile à la tour, on trouvait les bureaux des droits sur le vin et sur la bière, occupés aujourd'hui par un poste de pompiers et par *la Permanence*. Derrière ces bureaux, qui avaient issue dans la cour, étaient le comptoir où les rentes étaient payées (*comptoir voor de renten*) et celui où l'on portait les enfants trouvés (*comptoir der vondelingen*). De l'autre côté de la tour on trouvait la maison du portier, le poste des serments avec sa prison appelée *t'nestelgat* (actuellement le bureau des travaux publics), et les bureaux du canal et de l'annotation (aujourd'hui le bureau des répartiteurs des contributions). Au lieu des nombreuses chambres occupées par la division de la police, il n'y avait que cinq salles, deux pour la trésorerie, donnant dans la rue de la Tête-d'Or, une dite *des conférences*, au coin de la même rue et de la rue de la Vrunte, du côté de celle-ci, le greffe de la tréso-

[1] M. GOETHALS, *Histoire des Lettres*, etc., *en Belgique*, T. II, p. 239. Ces fontaines coûtèrent à la ville 5,640 fl. 14 1/2 s. ; savoir : pour achat de marbre, 1092 fl. 2 1/2 s. ; droits d'entrée, 20 fl. ; frais de déchargement, 10 fl. 10 s. ; frais de voiture, 37 fl. ; payé à Plumier, 1400 fl. ; à De Kinder, 1100 fl. ; pour la pierre bleue des bassins, 477 fl. 10 s. ; à N. Robert, pour les modèles d'enfants, 250 fl. ; à J.-A. Anneessens, pour le dessin des fontaines, 150 fl. ; au même, pour du plâtre, 303 fl. 12 s. ; à Plumier, pour les quatre enfants de bronze, 800 fl.

[2] MANN., T. I, p. 246.

rerie et l'académie de peinture. Dans l'habitation actuelle du concierge était le bureau des droits sur l'eau-de-vie, et dans les locaux de l'état civil siégeaient la chambre d'Uccle et les chefs-tuteurs. Le bureau de la milice servait de bureau de consignation. Au premier étage, la grande salle, la chapelle, la *vierschare* et la chambre des échevins, conservèrent leurs dénominations et leur ancienne destination. Sous le gouvernement autrichien, on tirait la loterie dans la grande salle, et après la réunion à la France, le tribunal criminel y a siégé jusqu'en 1803 ; les états généraux du royaume des Pays-Bas s'y sont réunis en 1815, lors de l'inauguration du roi Guillaume et en 1821, après l'incendie du palais du prince d'Orange, et d'une partie de leur local. Restaurée avec goût en 1825, lors du mariage du prince Frédéric, et en 1843, elle sert aujourd'hui de salle de mariage. Dans la *vierschare,* aujourd'hui la salle du Christ, on procède au tirage au sort des miliciens. On y voit un tableau, attribué à Jean Van Orley et dont les inscriptions font présumer qu'il représente une réunion de la gilde de la draperie [1]; le second doyen à la droite du spectateur est, dit-on, François Anneessens. Dans la *chambre sous la tour,* que ses boiseries ornées de peintures et ses voûtes à nervures croisées, rendent encore digne de son ancien nom de *belle chambre,* on voit un *Crucifiement* de Jean Van Orley ; ce tableau lui fut payé 126 florins, en 1712. Dans l'aile occidentale, les deux bureaux de la deuxième division ont été établis le premier dans *le collége,* le second dans *la chambre du bourgmestre.* Le plafond du collége, qui existe encore, est orné de sculptures. Le secrétariat actuel était le lieu de réunion du conseil de guerre. Dans le nouveau bâtiment, la gilde de la draperie occupait les bureaux du receveur et les états de Brabant toutes les autres salles. La galerie conduisant à leur ancien quartier est ornée de six tableaux peints par Grangé et représentant : Philippe-le-Beau, Charles-Quint, Philippe II, Albert et Isabelle, Philippe IV et Charles II. Une porte placée au milieu de cette galerie conduit dans une antichambre, d'où l'on passe : à droite, dans un salon d'audience et de là dans l'ancienne salle de réunion

[1] Voici ces inscriptions : *Joannes Brab. Dux Collegium hoc a proavis institutum, restauravit anno* 1289. *Carolus V Romanus Imperator Brabant. Dux edictis suis illustravit.* 1545. *Carolus II Hisp. et Ind. Rex, Brab. Dux decretis plurimis confirmavit, anno* 1699. On y voit onze personnes (les deux doyens, les huit et le greffier de la draperie?). dont six richement habillées et les cinq autres vêtues d'une manière plus simple.

des états de Brabant, où s'assemble aujourd'hui le conseil communal, et à gauche, dans un second salon d'audience, dans celui où se réunit le collége des bourgmestre et échevins, et dans l'ancien greffe des États. La grande salle des États est ornée avec magnificence : des lambris dorés, des peintures, des tapisseries de haute lice, des glaces de grande dimension, y forment un ensemble somptueux, mais qui n'est pas du meilleur goût. Le plafond, peint par V.-H. Janssens, représente l'assemblée des dieux. Cette vaste composition est regardée comme son chef-d'œuvre et lui a été payée 6,000 florins. Il a fourni aussi le dessin des trois tapisseries: l'*Inauguration de Charles VI*, l'*Abdication de Charles-Quint*, l'*Inauguration de Philippe-le-Bon*, qui garnissent cet appartement et qui ont été exécutées chez Leyniers [1]. Sur deux tables de gypse imitant le marbre, deux Italiens ont tracé la carte du Brabant d'après Samson. Dans les salles d'audience, les tapisseries reproduisent des scènes de la vie de Clovis. Le plafond de l'ancien greffe, où l'on conserve un beau portrait du premier consul Bonaparte, a été peint par J. Van Orley; on y voit des génies unissant les écussons des trois chefs-villes : Bruxelles, Louvain, Anvers, et repoussant celui de la quatrième, Bois-le-Duc, devenue sujette des Provinces-Unies. L'ancienne destination du second étage vers le marché nous est totalement inconnue; aujourd'hui on y a placé le bureau de la quatrième division ou division de l'instruction publique, et le dépôt des archives, dépôt peu riche en documents des temps antérieurs au XVII[e] siècle.

Il y avait autrefois un concierge et un portier à l'hôtel de ville. Le premier, dont l'office fut aboli en 1695, avait dans son service les salles destinées au magistrat; mais il n'avait accès ni à la maison de l'artillerie, ni aux greniers où se trouvaient de l'artillerie et des munitions. Il devait déposer un cautionnement s'élevant à 3,000 florins, et il lui était défendu « de tenir des coqs (ordonnance de l'an 1572). » Le portier était spécialement chargé d'ouvrir et de fermer les portes; le soir il portait les clefs au clerc des receveurs et allait les reprendre le matin; il couchait à la maison communale, et s'il arrivait quelque accident, il devait en avertir immédiatement ce fonctionnaire. Suivant le règlement de l'an 1639, le concierge avait un traitement annuel de

[1] Selon les *Nouvelles Archives historiques* de M. de Reiffenberg, T. VI, p. 273, ces tapisseries furent travaillées chez Vanderborght père. Elles furent transportées en Allemagne en 1794 et revinrent en Belgique en 1807.

32 florins et 15 florins pour son habillement; il était en outre logé, chauffé et meublé par la ville. Le portier avait aussi logement et chauffage; il recevait la même indemnité d'habillement que le concierge et touchait par an 270 florins, savoir : 70 florins comme portier et 200 comme hallier ou portier de la halle aux Draps.

La première maison qu'on rencontre près de l'hôtel de ville s'appelle et s'appelait déjà en 1299 *l'Étoile*[1]. Au xive siècle, nous la voyons choisie pour lieu des séances de l'amman ; il conste d'un statut de 1343, qu'on y mettait aux enchères les biens communaux et les accises; c'est là que Louis de Maele vint après la bataille de Scheut planter son étendard, bientôt arraché par Éverard T'Serclaes ; c'est là aussi que ce dernier fut porté sanglant et mutilé. Selon quelques traditions, *l'Étoile* était alors une taverne entourée d'un jardin ; les gravures de l'*Entrée d'Ernest* nous la représentent bâtie en bois. Elle fut reconstruite en 1695. La maison adjacente dans la rue de l'Étoile portait le nom de *Ronsenval* ou *Roncheval,* qui rappelait le combat de Roncevaux, fameux dans les légendes par la mort de Roland. La maison contiguë, nommée au xive siècle le *Vieux-Cerf,* devint, au siècle suivant, la propriété des couvreurs en tuiles, qui, en 1796, y avaient encore leur chambre d'assemblée. On trouvait ensuite l'auberge des *Trois-Rois* et celle dite *Saint-Martin,* où l'on enfermait autrefois les bourgeois accusés de délits de peu de conséquence, lorsqu'on voulait leur éviter le séjour de l'Amigo[2]. Un peu plus loin est la *Sale Ruelle* (*Vuylstraetken* ou *Scytstrate*)[3], qui conduit de la rue de la Vrunte au marché au Fromage et se relie à la rue de la Violette par la *ruelle de la Violette,* dite autrefois *de Liedekerke* (*Liekerk straetjen*). La maison le *Cygne*[4] à côté de *l'Étoile*, sur la place, avait, au xviie siècle, une façade en bois; elle avait été rebâtie en 1523 par Apollonie d'Ouderghem, veuve de Henri de Fruytere, et par ses enfants. Lors du bombardement, elle appartenait à Pierre Fariseau, et elle passa ensuite aux

[1] Mansionem seu fundum nuncupatum de Sterre, situm supra commune forum Brux. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] *Esquisses historiques des places et rues de Bruxelles.* Bruxelles, Rampelbergh, 1840, p. 46.

[3] Scytstrate, 1407. *Archives de Sainte-Gudule.* — Vuilstrate. *Livre censal de* 1346. — Vuilstraetjen achter het stadhuys, 18 mai 1600. *Archives de la Chambre des comptes.*

[4] De Sterre, juxta commune forum B. contigua domus dictæ de Zwane. 1381. *Archives de Sainte-Gudule.*

bouchers qui, pour la reconstruire, empiétèrent de quelques pieds sur le marché (octroi du 28 octobre 1699)[1]. Le toit, imitant un dôme, est couronné par une petite plate-forme entourée d'une balustrade. De Kinder y avait sculpté, au-dessus de la corniche, trois statues, et, au-dessus du balcon, deux enfants; la grande salle était ornée de quatre toiles du Milanais Cadeschino et d'un superbe plafond par Sevin. Sur la façade on lit : *HæC DoMUs Lanea eXaLtatUr,* chronogramme rappelant l'année 1720. La *Maison des Brasseurs,* qu'on appelait primitivement *de Hille,* ou *l'Enfer*, et plus tard *l'Arbre* ou *l'Arbre-d'Or*[2], était construite entièrement en pierres et ornée d'un fronton triangulaire à créneaux hauts et étroits; en 1638, elle appartenait déjà aux brasseurs qui, pour l'agrandir, achetèrent, cette année, un héritage adjacent[3], et la reconstruisirent avec somptuosité en 1698. Dans une représentation en date du 2 mars 1707, ce métier dit que la bâtisse de sa maison lui a coûté 40,000 florins sans compter les frais d'ameublement. On arrive par un escalier de plusieurs marches, à une porte ornée de colonnes. Au sommet est un piédestal sur lequel fut d'abord posée une statue équestre en pierre de Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière; cette statue, de Marc De Vos, surnommé le Vieux, ayant été abattue par le vent, on en coula une autre en bronze qu'on dit avoir été fort belle. Sur le piédestal on lisait :

Dux Bavariæ Bruxellensium salus.
Dum premeret radiis nostram sol Gallicus urbem,
Te solum in mœstos vidimus ire rogos,
Quid mirum Geticæ qui fregit cornua lunæ,
Gallica si solis lumina non metuat?

La statue de l'électeur fut remplacée, le 16 juin 1752, par une statue équestre, en cuivre doré, du prince Charles de Lorraine, si cher à nos aïeux. L'orfévre et ciseleur Simon avait été chargé de ce travail; à la demande du métier (1751) on lui avait promis que les autres corporations et, entre autres, celle des batteurs de cuivre ne pourraient l'inquiéter à ce sujet. Sur le piédestal on grava l'inscription suivante en lettres d'or :

[1] *Archives de la Chambre des comptes.*

[2] *De Hille,* 1299. Dans un acte de 1340 il est dit que le *Cygne* était entre *l'Étoile* et *de Hille. Archives de Sainte-Gudule.* En 1523 et plus tard, ce dernier nom avait été remplacé par celui de *l'Arbre. Livre censal de* 1499 *et suiv.*

[3] *Archives de la Chambre des comptes.*

Carolo Alexandro
Loth. et Baar Duci, Belgarum Gubernatori, etc., etc.
Ædibus effigies tua quantum ad sidera tendit,
Carole, tantum imis cordibus urit amor,
Ut quem nulla dies memori post eximat ævo.
Hæc posuit fidei pignora cara suæ.
Corpus Braxat. Bruxell.

En 1793, les brasseurs qui venaient de voir renverser la statue de la place Royale, craignirent le même sort pour celle qui surmontait leur maison. Ils écrivirent aux représentants provisoires qu'ils avaient l'intention de l'en ôter, et l'assemblée leur répondit, le 15 janvier, « qu'amie » de l'ordre et de la tranquillité publique, elle approuvoit fortement leur » résolution sage et civique, et qu'elle les invitoit à l'exécuter le plus tôt » possible, leur promettant l'assistance de la force publique, si quelqu'un » s'avisoit de troubler l'opération. » Le 31 du même mois, le commissaire des guerres Allard requit les citoyens composant la commune de Bruxelles de faire transporter, dans le plus court délai possible, au dépôt des bronzes, cour de la Chancellerie, cette statue équestre et le cheval de bronze doré, ainsi que les quatre petites figures que les sans-culottes avaient renversées dans les environs du parc [1]. Remise en place lors du retour des Autrichiens, cette statue disparut définitivement après la seconde invasion des Français. La *Maison des Brasseurs*, restaurée avec le plus grand soin en 1840, par le propriétaire, M. Waefelaer, a été transformée en un café élégant. La salle du métier possédait jadis un portrait d'un Jean, duc de Brabant, bienfaiteur de la corporation, et quatre toiles représentant les parties du monde ; deux étaient peintes par Eyckens (ou selon Descamps, par Janssens), et deux par Van Orley. *La Rose* fut achetée au XIVe siècle par la ville pour élargir le débouché de la grand'place du côté du marché au Fromage, puis donnée à cens, le 4 janvier 1383 (1384, N. S.), moyennant 20 florins censaux par an. Cette maison qui, en 1452, appartenait à Catherine, fille de Giselbert Vanderrosen ou de la Rose, et à son mari Melchior d'Arquennes, fut rebâtie, en 1702, par J.-B. T'Serstevens, et une partie du terrain qu'elle occupait fut acquise par le gouvernement pour être incorporée dans la voie publique. C'est alors que fut bâtie l'habitation dite le *Mont-Thubor*,

[1] *Collection des procès-verbaux des séances des représentants provisoires*, T. II, p. 136.

aujourd'hui les *Couleurs Tricolores*, formant le coin du marché et de la rue des Chapeliers. A côté de *la Rose* était au moyen âge la maison appelée *Mompelier* ou *Montpellier*, qui fut aussi momentanément possédée par l'administration locale [1].

Le haut côté de la place présente un grand bâtiment construit avec élégance. Sur l'emplacement qu'il occupe, il y avait autrefois six habitations distinctes : *l'Hermitage*, le *Meynaert* ou *Meynaert-Steen* (château de Meynard, ainsi appelée, sans doute, d'un échevin de ce nom qui vivait dans la première moitié du XIIe siècle ; c'était une demeure imposante, ainsi que l'indiquent son nom et sa construction en pierres) [2], le *Moulin à Vent*, le *Pot-d'Étain*, *la Colline* et *la Bourse*. La ville acheta, en 1441, les trois premières et la sixième, et, en vertu d'arrangements pris par les receveurs avec les charpentiers qui possédaient le *Pot-d'Étain*, et les maçons auxquels appartenait *la Colline* [3], on vit s'élever en cet endroit un édifice régulier, divisé en six habitations complétement conformes les unes aux autres, ayant chacune, au rez-de-chaussée, une fenêtre et une porte à laquelle on arrivait par un petit perron, et plus haut un rang de fenêtres ogivales et deux de hautes fenêtres quadrilatérales surmontées d'arcs en tiers-point. Une balustrade et de petits frontons à angles rentrants et sortants, percés de lucarnes, embellissaient le toit [4]. Le 20 mai 1441 et le 19 janvier suivant, le magistrat décida que celles de ces maisons qui lui appartenaient, ne seraient louées que pour douze ans au moins [5]. Quand le bombardement les eut ruinées, il les mit en vente. Elles furent achetées : *l'Hermitage* pour 6,068 florins 16 sous 12 deniers, par Jean Vandermeulen ; le *Meynaert* qui avait pris depuis le nom

[1] Bonorum nuncupatorum Mompelier, quæ quidem oppidum ad se assumpsit et in suos usus convertit, situm in vico prout itur a communi foro Bruxell. versus rivulum dictum de Smaelbeke, inter bona dicta de Rose et ..... 1420. *Archives de la Ville.*

[2] Domus lapidea dicta Meynartsteeen sita prope forum. 1297. *Archives de Sainte-Gudule.*

[3] *L'Hermitage* et le *Meynaert* furent achetés par parties en février 1440 (1441 N. S), et dans les mois suivants ; l'acquisition du *Moulin à Vent* eut lieu le 3 mars, et celui de *la Bourse*, le 19 juin. Par un échange effectué le 20 juin, la ville céda une partie du *Moulin à Vent* pour une part du *Pot-d'Étain.*

[4] Suivant la *Chronique manuscrite du* XVe *siècle*, conservée aux *Archives du Royaume*, la première pierre de ces six nouvelles maisons fut posée en 1440 (peut-être 1440 ancien style et 1441 nouveau style).

[5] *Boeck met den Haire.*

de *l'Écrevisse*, *de Treeft*, et ensuite celui de *la Fortune*, pour 3,581 florins 10 sous, par Pierre de Broyer; *le Moulin à Vent*, pour 4,008 florins 6 sous 12 deniers, par Sirejacobs, pour les meuniers, et *la Bourse*, pour 8,456 florins 10 sous, par Adrien de Vleeschouwer. Dans les conditions de vente il fut formellement stipulé que les acquéreurs devraient adopter pour leurs constructions celui des plans de l'ingénieur et architecte De Bruyn auquel le magistrat aurait donné la préférence; la même obligation fut imposée aux charpentiers et aux maçons, quand ils demandèrent au magistrat l'autorisation d'emprunter de l'argent pour relever leurs maisons communes (4 juillet 1696 et 17 avril 1697). En 1698 s'éleva le bâtiment qui existe encore et dont l'aspect est imposant, malgré les dégradations qu'il a subies et le peu de soin qu'on apporte à son entretien. Il est bâti sur un plan identique à celui qui avait été suivi en 1441; le genre d'architecture et la décoration seuls diffèrent. Il est orné de pilastres, dont les bases qui portaient les bustes des souverains du pays, reposent sur le cordon du premier étage. Ces bustes ont été détruits en 1793, mais les inscriptions qui rappelaient les noms des souverains sont restées. Trois doubles perrons conduisent aux six maisons formant ce bâtiment qui a deux étages de dix-neuf fenêtres; il est surmonté d'un vaste fronton dans lequel on a placé un bas-relief représentant allégoriquement les efforts faits, à la fin du XVIIe siècle, pour raviver dans le pays l'industrie et le commerce. Au XVIIe siècle, les principales salles de *l'Hermitage* étaient occupées par les marchands de vin et les légumiers qui les louaient à la ville, les premiers moyennant 60 ou 70 florins du Rhin, les seconds moyennant 40 ou 50 florins. Lors de l'abolition des corporations, les tapissiers y avaient leur lieu de réunion. Les archers, puis les fabricants de bas, de 1598 à 1696, furent en possession de la chambre du premier étage de *la Fortune* ou *l'Écrevisse;* une autre chambre dont l'amman était locataire, devint, en 1654, le lieu d'assemblée des fruitiers. *La Fortune* fut achetée, en 1759, par les tanneurs qui louèrent une de ses salles aux gantiers. Ceux-ci avaient eu une demeure au marché; en 1464, ayant épuisé, pour l'orner, leurs fonds communs en travaux de maçonnerie et de menuiserie, il leur avait été permis de s'imposer une taxe hebdomadaire de 9 ou 18 mites, qui fut abolie cinq ans plus tard, lorsque les dettes de leur corps furent entièrement soldées (ordonnances du 3 septembre 1464 et du 22 janvier 1469). Nous ignorons le nom et la si

tuation de cette maison. La nation de Saint-Christophe jouissait gratuitement, de temps immémorial, d'une chambre au *Moulin à Vent;* elle conserva cette faveur en vertu de résolutions du 17 mai 1610 et du 12 mars 1640. Une autre chambre de cette maison, avec cuisine et bouteillerie, fut cédée par la commune, le 18 mai 1575, au serment de Saint-George, pour vingt-cinq ans, à prendre cours en 1579; plus tard elle fut occupée par les gantiers qui payaient 41 florins de loyer. La maison des meuniers ayant été ruinée en 1695, ils furent autorisés à la vendre et à acheter « un terrain bombardé, » sur la grand'place (résolutions du 17 décembre 1695 et du 21 avril 1696); ils acquirent alors *le Moulin à Vent,* qu'ils rebâtirent au moyen de deux emprunts, l'un de 8,000 et l'autre de 10,000 florins (résolutions du magistrat en date du 17 septembre 1696 et du 2 mars 1697). En 1795, ils y louaient une chambre aux fruitiers. *Le Pot-d'Étain* était la seule des six maisons du haut de la place où il y eût quelques objets d'art. On y voyait l'histoire de la Vierge et du patron des charpentiers, saint Joseph, en huit tableaux, dont six avaient été peints par S.-J. Van Helmont et deux par Jean Van Orley. Dans les derniers temps, les légumiers y louaient une chambre. Sur *la Colline,* que dans quelques actes du xve siècle on appelle aussi *la Nouvelle Colline, den Nuwen Heuvel* [1], on lisait ce distique :

Collis ut in cineres nuper fuit igne redactus
Altior e busto denuo crescit apex.

Outre les maçons qui en étaient propriétaires, on y voyait s'y réunir les tuiliers [2], les tisserands en lin, ainsi que les nations de Saint-Nicolas et de Saint-Jean, qui délibéraient d'ordinaire, la première dans la chambre des maçons, la seconde dans celle des tuiliers. Le frontispice de *la Bourse* portait ce distique :

Ah! velox furibunda exhaussit Francia Bursam,
Nunc ex exusta pax solidam tribuit.

La Balance, de Wage, dont la charmante façade est ornée d'un balcon que supportent deux nègres, et surmontée d'une légère aiguille en pierre,

[1] *Domum dictam den nuwen heuvel.* 1428, 1442. *Archives de Sainte-Gudule.*
[2] Suivant une liste des propriétés des métiers, dressée en l'an IV, les tuiliers se réunissaient à cette époque dans une chambre louée à la veuve Stuckens, au canal.

fut bâtie en 1701 et réparée avec beaucoup de soin, il y a quelques années, par le propriétaire, M. Brion-Pletinckx. A côté est *la Demi-Lune, de Halve-Mane,* qui appartenait aux ceinturonniers ; le 29 décembre 1695, ce métier fut autorisé à la vendre, à condition que l'acquéreur soumettrait au magistrat le plan de la bâtisse qu'il voudrait élever. Cette corporation changea bientôt d'idée : l'année suivante, elle résolut de faire rebâtir cette maison à ses frais et obtint la permission de lever à cet effet 8,000 florins (résolution du 3 août 1696). A *la Demi-Lune* qu'habitait l'orfévre Vandenputte, le chef du mouvement populaire de 1698, est contiguë une autre maison historique, l'estaminet *le Coffy* ou *le Café,* qui fut pendant la révolution brabançonne le rendez-vous des plus ardents agitateurs; au-dessus de la porte de l'allée qui y conduit, était une *Renommée,* un des bons ouvrages de Devos le vieux.

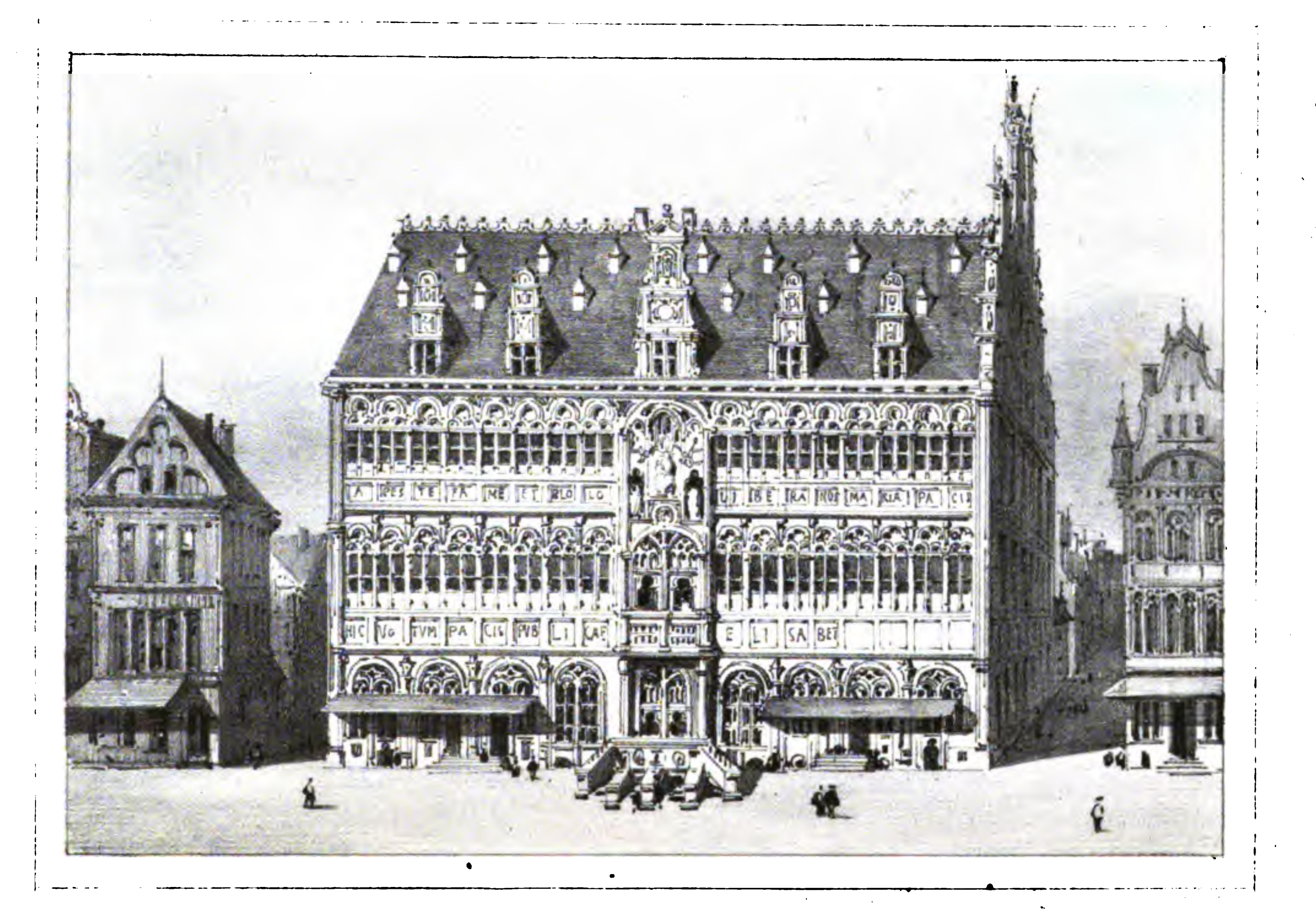
L'angle formé primitivement par la rue de la Colline et la grand'place fut modifié pendant les dernières années du xive siècle : les receveurs communaux achetèrent à cet effet : *le Rhin* (*den Ryne*), *la Gerbe* (*den Schoeve*), *le Violon* (*de Vedele*), tous trois dans la rue de la Colline, *l'Arbre* (*den Boem*), situé tout à fait au coin, *l'Olivier,* dit aussi *l'Ange* (*den Ingel*), *la Chaloupe* (*de Boote*), *la Taupe* (*de Mol*), *le Scryoel*, appelé aussi *le Pigeon* (*den Duive*), l'héritage avec les maisons *le Merle* (*de Merten*) et *le Saumon* (*den Zalme*), *le Carillon* (*den Beyaert*) ou *la Fontaine,* nom que cette dernière devait à la belle fontaine près de laquelle elle était située. La place alors fut considérablement agrandie de ce côté : les maisons *le Merle* et *le Saumon* disparurent et les autres furent toutes reculées [1]. Parmi celles qui restèrent, quelques-unes changèrent de nom : la maison du coin devint *la Bourse-d'Or* (*de Gulde-Borse*), qui fut achetée par les tailleurs, en 1696, pour 3,400 florins et qui était contiguë, dans la rue de la Colline, au *Café de Milan, Caffé van Milaenen,* et sur la place, à l'habitation dite *Galice, Galissien,* qui, en 1591, appartenait aux brasseurs. Au commencement du xvie siècle, l'abbaye de Forêt, propriétaire de *l'Ange,* et les tailleurs, qui avaient acheté *la Chaloupe* et *la Taupe,* se proposèrent de faire rebâtir ces maisons ; mais une contestation s'éleva entre le receveur ducal et les receveurs communaux, qui se disputaient le droit de fixer l'alignement et d'agréer le plan des fa-

[1] *Le Rhin* fut acheté le 2 février 1391, 1392 N. S., moyennant une rente annuelle de 59 moutons d'or de Vilvorde, rachetable au denier 18; le *Violon* fut acquis le 17 février 1388, 1389 N. S.

çades. Le conseil de Brabant, devant qui l'affaire fut portée, donna par provision gain de cause au premier (5 avril 1525). Un octroi du 12 avril 1526, 1527 N. S., permit, au nom du souverain, de donner à ces maisons une façade en pierres. *L'Ange* resta à l'abbaye de Forêt jusqu'au 4 janvier 1591, que George de Roovere l'acheta pour une rente de 50 florins du Rhin. Une architecture bizarre, mais d'une grande richesse, distinguait les deux maisons du métier des tailleurs ; elles étaient semblables, excepté que *la Chaloupe* présentait cinq fenêtres de front et *la Taupe* trois. Les fenêtres des étages étaient accouplées, séparées par des pilastres et, au second, surmontées d'un arc en cintre ; plus haut régnaient une balustrade découpée à jour et deux frontons dont les côtés portaient un grand nombre de clochetons. *La Taupe,* où était la chambre des tailleurs et où se réunissait aussi la nation de Saint-Géry, est aujourd'hui occupée par M. Vandendriessche, grainetier du roi, à l'enseigne de *Sainte-Barbe.* Sa façade fut rebâtie après le bombardement, en vertu d'un octroi de la chambre des comptes, de 1698 et d'une résolution du magistrat, du 13 février 1696, qui assujettit le métier à lui en soumettre le plan ; elle est ornée de quatre pilastres supportant un fronton sur lequel on lit :

Quas furor hostilis subverterat ignibus ædes
Sutor restaurat, præsidibusque dicat.

L'intérieur contenait trois toiles de Janssens : *le Couronnement de la Vierge, le Martyre de Saint Boniface* et *Sainte Barbe.* Cette belle habitation occasionna aux tailleurs une dépense de plus de 32,000 florins. *Le Pigeon* est d'une belle architecture et présente encore la même apparence qu'elle a dans *l'Entrée de l'archiduc Ernest.* En 1510, les peintres, qui en étaient propriétaires, furent autorisés à avancer sa façade, à condition de payer au domaine un cens de 3 deniers de Louvain (octroi de la chambre des comptes du 17 janvier 1509, 1510 N. S.). Un demi-siècle plus tard, ils rebâtirent à grands frais, en pierres, le frontispice qui était encore en bois (octroi du 16 juin 1557), et ils obtinrent de la ville, pour cet objet, un subside de 200 florins du Rhin (résolution du 30 juin 1553). Après le bombardement, ce métier fut autorisé à vendre sa maison (résolution du 3 mars 1696) qui passa alors, paraît-il, aux arbalétriers. Celle qui fait le coin de la rue des Harengs et qui s'appelait la *Chambre* ou la *Chambrette de l'Amman* (*Ammans Camer ofte Ca-*



merken) fut rebâtie, vers 1700, par Corneille Mombaerts. Elle n'offre rien de remarquable.

L'édifice qu'on appelle la *Maison du Roi* reçut ce nom parce que plusieurs tribunaux institués pour veiller à la conservation des droits et des domaines de la couronne [1] y siégeaient ; on la nomme aussi la *Maison au Pain* (*Broodhuys, Panarium, Domus Panaria*), parce que dans les temps plus anciens c'était une halle où l'on vendait le pain. Il forme un trapèze isolé par la grand'place, dont il occupe en partie la face septentrionale, par la rue des Harengs, la rue du Poivre, qui le sépare de la grande Boucherie et la rue Chair-et-Pain. La façade qui a été restaurée en 1841, est un des plus beaux morceaux de style ogival tertiaire de l'architecture civile de notre pays. Elle présente un développement de 30 mètres et se compose de trois étages que surmonte un toit très-simple percé de trois lucarnes. On arrive par un escalier de six marches à la porte, qui est placée au milieu du rez-de-chaussée et surmontée d'une grande fenêtre divisée par un pied droit chargé de nervures ; au-dessus est une vaste niche, dans laquelle on voit une statue de la Vierge, couverte d'un dais gothique ; plus bas, un aigle et un lion entourés des attributs de la souveraineté rappellent les duchés d'Autriche et de Brabant. Anciennement la Vierge était figurée assise ; à ses côtés deux anges s'inclinaient vers elle, et au rang inférieur était l'écusson royal entre deux statues de saints. Le reste de la façade a, au rez-de-chaussée, huit fenêtres éclairant de petites habitations ; à chacun des étages, une rangée de seize fenêtres : celles du premier, semblables aux précédentes, à cintres surbaissés et légèrement ogivaux ; celles du second à trois lobes cintrés [2]. Au-dessus du rez-de-chaussée, on lit : HIC VOTVM PACIS PVBLICÆ ELISABETH CONSECRAVIT ; et plus haut : A PESTE, FAME ET BELLO LIBERA NOS, MARIA PACIS. Ces inscriptions ont été placées par ordre de l'infante Isabelle en 1625. Les façades latérales, rebâties au siècle dernier, sont très-simples. L'emplacement derrière la *Maison du Roi* jusqu'à la rue du Poivre, est vide au milieu, et occupé sur les côtés par de petites maisons de peu d'apparence.

La plus ancienne mention qui soit faite de la halle au Pain ne re-

[1] Le nom de *Maison du Duc* (ensuite *Maison du Roi*), ne s'introduisit que fort tard, ainsi qu'il résulte de ce passage d'une pièce du XVIe siècle : *den huys voortyds geheeten 't Broodhuys ende nu genaemt Hertoghenhuys, op de Merct.*

[2] M. SCHAYES, mémoire cité, p. 150.

monte pas au delà du XIVe siècle; mais cela ne peut faire préjuger son antiquité. On doit regarder comme des fables ce qu'en disent Foppens et l'abbé Mann, qui rapportent que la halle a servi d'hôtel de ville jusqu'à l'achèvement de la maison communale actuelle, en 1446, et que le magistrat y traita deux jours de suite, en 1131, le pape Innocent II et le duc de Brabant avec leur entourage, ajoutant que la dépense, y compris le vin, ne monta pas au delà de 32 livres tournois. Cette dernière assertion paraît controuvée, puisqu'au XIIe siècle on ne comptait pas en Brabant par livres tournois; et quant à la première, elle est formellement démentie par les livres censaux du domaine. Dans ces documents, dont le plus ancien est de l'an 1321, ainsi que dans les comptes du domaine, on voit que la halle au Pain, c'est-à-dire l'emplacement même où l'on vendait le pain, était possédée par les boulangers, moyennant un cens annuel de 40 livres, payable à la mi-mars; de là cette partie du bâtiment reçut le nom de *Chambre des Boulangers* (*Backers Camer*), peut-être aussi parce que le métier y tenait ses réunions [1]. Une salle s'appelait la *Maison aux Laines* (*t'Wolhuys*), et il y avait en outre treize bancs occupés par des marchands de bas, qui, pour chaque stalle, payaient 2 vieux gros de cens par an. C'était là que le receveur du domaine au quartier de Bruxelles convoquait la chambre de tonlieu et que siégeait le tribunal de la foresterie. Enfin, le rez-de-chaussée, fractionné en habitations, était loué à des particuliers [2].

La vétusté de la halle au Pain exigea sa reconstruction, en 1404; mais il paraît qu'on apporta peu de soins à son entretien, puisque soixante-dix ans après elle était déjà dans un état de délabrement complet. Lorsque Marie de Bourgogne vint se faire inaugurer à Bruxelles, les magistrats lui représentèrent que l'état de cet édifice exigeait des dépenses au-dessus des ressources du domaine et demandèrent qu'elle leur en cédât la propriété ainsi que celle de la place s'étendant derrière vers la boucherie, moyennant le payement du cens annuel qu'on en retirait (4 juin 1477). La duchesse accéda à cette demande, mais Philippe-le-Beau annula cet acte comme toutes les concessions de sa mère. Cepen-

[1] *Comptes du domaine* de 1403 et années suivantes.

[2] *Census mansionum ducis in Bruxella sub Domo Pannorum, sub Domo Carnificum et sub Domo Panis, in crastino Petri ad vincula medietatem unam et alteram medietatem in crastino Purificationis Beatæ Virginis.* Livre censal de 1321.

dant l'édifice menaça bientôt ruine, et la chambre de tonlieu et le tribunal de la foresterie l'avaient déjà abandonné, lorsque, comme on devait le prévoir, il s'écroula. Alors, « en considération des grandes charges, dettes et arriérés, dans lesquels se trouvait la ville de Bruxelles et pour d'autres raisons, Charles d'Autriche déclara, le 21 février 1514 (1515 N. S.), de l'avis de son conseil, remettre à la ville sa quote-part entière dans l'aide de 150,000 livres de 40 gros de Flandre, consentie par les états de Brabant, à condition de payer par an 10,000 livres, et de plus lui permettre d'employer en déduction de cette somme 2,000 livres par an, pour la reconstruction de la *Maison au Pain.* » La direction des travaux fut successivement donnée à trois architectes, qui, tous trois, ont laissé des monuments remarquables. Elle fut confiée d'abord à Antoine Keldermans, *maître ouvrier des maçonneries de monseigneur le roi,* qui fit le dessin du modèle en bois de la *Broodhuys;* mais à peine avait-on commencé d'abattre les murs de l'ancien édifice, de démolir les maisons qui en entouraient le rez-de-chaussée et d'établir un pilotis pour asseoir les fondements, qu'il mourut. Les 53 livres 10 sous qui lui revenaient pour son plan, furent touchés par sa veuve, et il fut remplacé dans son office de maître des maçonneries par Louis Van Bodeghem ou Beughem, nommé en 1516. Avant de commencer la bâtisse, Van Bodeghem fit le plan de la disposition intérieure, de concert avec Jean de Crickengys, maître de la chambre des comptes, Dominique de Wagemaker, Henri Van Pede et Rombaud Van Mansdale dit Keldermans, maîtres des travaux des villes d'Anvers, de Bruxelles et de Malines. Presque constamment employé pendant les années suivantes aux travaux que Marguerite d'Autriche faisait exécuter en Savoie [1], cet architecte dut abandonner la reconstruction de la *Maison du Roi* à Henri Van Pede, architecte de la ville de Bruxelles, le même qui fit la maison communale d'Audenaerde. Van Pede qui acheva l'édifice, se rendit à plusieurs reprises à Anvers pour conférer de l'exécution de quelques-unes des parties du bâtiment avec d'autres architectes, et ceux-ci, entre autres, Dominique de Wagemaker et Rombaud Van

[1] *Meester Lodewyck van Bodegem, den meesten deel van den jare, besunder in den somer, buiten slants in Savoyen wesende, in den dienst onser genedige vrouwe van Savoyen* (Comptes de la bâtisse pour l'an 1517). Marguerite élevait alors, pour honorer la mémoire de son mari, Philibert de Savoie, la magnifique église de Notre-Dame de Brou.

Mansdale, furent plusieurs fois appelés à Bruxelles, pour le même objet. Comme ceux-ci étaient obligés d'abandonner leurs occupations habituelles, sans autre indemnité qu'une allocation pour leur voyage, la chambre des comptes leur alloua pour les trois années 1515, 1516 et 1517, une gratification annuelle de 20 philippus, et, pour les années suivantes, cette gratification fut portée à 30 philippus. Maître Jean Bierman, maçon, et Henri Van Pede, maître ouvrier des maçonneries, reçurent un salaire de 5 sous par jour de travail à la *Broodhuys* (21 juin 1519). Les travaux avaient commencé en 1515 [1]; la maçonnerie fut construite de 1517 à 1525, et Charles Breem, au nom de la chambre des comptes, en plaça la première pierre sous laquelle on scella un florin d'or et un florin dit *Postulaet-gulden*, valant ensemble 40 sous. Quand le second étage fut achevé, on donna à l'auberge *la Colline* un repas qui coûta 18 livres 18 sous, et fut payé moitié par le domaine, moitié par l'entrepreneur de la maçonnerie. Outre la surveillance d'un contrôleur spécial, l'ouvrage fut visité par un juré du métier des maçons, qui reçut dix livres pour cette formalité indispensable, et ensuite par une commission, composée de maître Louis Van Bodeghem, Jean De Smet, Claes De Rademakere, Jean Bierman, Pierre De Greve, Amelinus Speeckaert, Adrien Van den Cleygate, Henri Van Hoelaer et Pierre Wynants. La maçonnerie est de pierre à l'extérieur, de briques à l'intérieur ; les ouvrages d'art sont en matériaux tirés des carrières d'Écaussines et d'Arquennes. L'entreprise de la couverture du toit en ardoises fut adjugée en 1524 ; mais les dispositions intérieures ne furent pas achevées avant 1531. Le total de la dépense pendant 16 années, à partir de 1515, monta à 16,825 livres 9 sous 4 deniers. Dans le dernier compte sont portées : 450 livres pour ouvrage d'ébénisterie, portes, tables, escabeaux, châssis, etc.; 427 livres 2 sous 10 deniers pour vitres, payées à Claes Van Coninxloo ; 33 livres 2 sous 7 deniers pour ardoises ; 8 livres 15 sous pour peinture de sept écussons placés au portail du tribunal de la foresterie ; 17 livres 16 schellings pour la copie en grandes lettres bâtardes de trois listes de droits compétents au souverain, au dedans et au dehors de la ville, listes destinées à remplacer de vieux tableaux en-

[1] Les documents officiels et quelques chroniques (de Potter, etc.), disent 1514, parce que l'année commençait seulement à Pâques. Plusieurs auteurs ont à tort attribué la construction de la *Maison du Roi* aux archiducs Albert et Isabelle.

dommagés par le temps [1]. Il existe dans l'ouvrage de Puteanus une très-belle vue de la *Maison du Roi*. On y voit quels sont les changements que le temps et les réparations ont apportés à cet édifice. La porte, aujourd'hui formée de deux grands battants, n'offrait que deux entrées très-basses, séparées par un pied-droit et surmontées d'arcades simulées, le tout encadré dans un grand arc surbaissé; la corniche avait plus d'ornements qu'aujourd'hui, et le toit était percé de cinq grandes et hautes fenêtres ornées de pilastres et d'armoiries; derrière ces fenêtres il y avait 14 lucarnes, et le sommet du toit était garni de fleurons. Une seule des façades latérales, celle qui donne du côté de la rue des Harengs, était surmontée d'un pignon crénelé; les créneaux en forme de piliers étaient couronnés par des statues d'hommes armés.

En 1302 on avait construit sur le marché, un peu en avant de la halle au Pain, une grande fontaine en pierre ayant huit jets d'eau et huit bassins. En 1565, les receveurs de la ville demandèrent à la chambre des comptes la permission de la placer contre la bretèque de la halle au Pain, en alléguant que les maisons au rez-de-chaussée de cette halle se loueraient mieux, si elles avaient vue sur tout le marché, et cette autorisation leur fut accordée le 6 juillet, à condition d'achever l'ouvrage en un an, de le construire solidement et sur bon pilotis, et de faire exécuter en métal les médaillons et statues qu'on y placerait; comme, par suite de cette décision, l'ancienne bretèque devait être abattue, les matériaux leur en furent abandonnés. La nouvelle fontaine, qui commença à donner de l'eau le 7 novembre 1566 [2], était formée de cinq cuves, dont trois, celle du milieu et celles des deux côtés extrêmes, étaient plus grandes que les autres et ornées de deux petites têtes de lion. Contre la bretèque étaient adossés trois niches et deux panneaux : ceux-ci occupés par des médaillons à tête d'éléphant jetant de l'eau par la trompe; celles-là offrant des femmes presque entièrement nues. L'eau jaillissait dans la cuve du milieu par les seins d'une de ces femmes, et dans les cuves aux extrémités par deux vases tenus à mi-corps par les autres statues. Sur

[1] *Rekeningen van de werken ende reparatien van den nyeuwen edificien van t' Hertogenhuys op de Marckt te Bruessel, begonst te erigeren ende op te maeken*, aº XVCXIIII. *Archives du Royaume*. Pour la reconstruction de la halle au Pain, le domaine acheta trois maisons dans la rue des Harengs et deux dans la rue du Poivre.

[2] *Archives de la Ville*. — De Potter dit le 8.

les parois latérales, on voyait un médaillon à tête de lion, entouré de guirlandes. Aux coins du mur de la fontaine, sur deux petits piédestaux, étaient des hommes nus tenant un écusson [1].

Embellie en 1625 par l'infante Isabelle qui y fit placer, ou plutôt replacer, la statue de la Vierge et poser les deux inscriptions qu'on lit encore sur la façade [2]; endommagée considérablement par le bombardement de 1695, la *Maison du Roi* subit, en 1767, une restauration devenue nécessaire, mais déplorablement exécutée. L'ancienne bretèque et l'ancienne fontaine furent ôtées, et à ces constructions élégantes on substitua un simple perron, orné de deux sphynx; les inscriptions de la façade furent renouvelées, et, sous prétexte de les fortifier, on défigura les faces latérales, en les recouvrant d'un mur épais, bourgeoisement percé de fenêtres carrées et murées. On fit aussi trois nouvelles lucarnes au grenier, et sur celle du milieu fut placé un cadran solaire exécuté par Demeurs, horloger de la cour, avec cette inscription : *Sit patria aurea quævis*. En avril 1788, un corps de garde fut construit à gauche de l'entrée, et les deux sphynx du perron furent enlevés et vendus ; ils ornèrent longtemps l'entrée d'une maison au faubourg de Laeken. Devenue domaine national après la conquête de la Belgique par les Français, la *Maison du Roi* qu'on nommait alors *Maison du Peuple*, fut vendue au marquis d'Arconati, seigneur de Gaesbeek, qui y fit poser une troisième inscription, conçue en ces termes: *Paulus Arconati Visconti, Bruxellensium votis prospiciens, ædificium hoc, ab Isabella Clara Eugenia Belgicum feliciter moderante, anno Domini* 1625, *instauratum Deique matri consecratum, ære proprio comparatum servavit, utilitatique publicæ dicavit anno* 1811 [3]. Celui-ci la vendit à son tour, le 28 septembre 1817, et le nouveau propriétaire fit continuer les travaux commencés à l'intérieur et substituer un nouveau vitrage à l'ancien. Aujourd'hui la *Maison du Roi*, excepté les maisons du rez-de-chaussée, est occupée par la *Société de la Loyauté;* le premier étage ne forme qu'une seule salle, ouverte toute la journée aux membres qui viennent y lire les

[1] La permission d'élever cette fontaine, avec un plan, se trouve dans les *Archives de la Trésorerie de la Chambre des comptes*, Laye Bruxelles, 111.

[2] De Wael, T. IV.

[3] La statue de la Vierge, placée sur la façade, avait été enlevée par les Français; elle fut rendue au marquis d'Arconati, par un arrêté du maire, en date du 20 juillet 1811.

journaux et les ouvrages de la bibliothèque de la société. Dans cette salle divisée par une cloison vitrée, qu'on peut enlever au besoin, se donnent les bals ; la salle du second est réservée pour les concerts. Le bâtiment en entier a été restauré avec le plus grand soin tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et sa belle façade que nous avons vue si longtemps misérablement dégradée, fait de nouveau un des ornements de la grand'-place.

La chambre de tonlieu, le tribunal de la foresterie [1], le consistoire de la trompe, la cour synodale ou de l'officialité, siégeaient à la *Maison du Roi,* et trois serments y avaient leurs salles. Celle du grand serment était au premier étage. On y conservait dans le buffet des coupes très-rares et d'autres pièces d'orfévrerie données par les souverains et les grands qui avaient honoré de leur présence les réunions du corps. On y voyait aussi le portrait des archiducs Albert et Isabelle, les portraits des doyens qui étaient en exercice lorsque la chambre fut embellie, et une série de tableaux : *Saül proposé pour roi au peuple d'Israël,* par Janssens ; *Saül reconnu par les anciens et le peuple,* par J. Van Orley ; *Abigaïl venant à la rencontre de David ;* le *Jugement de Salomon ;* la *Reine de Saba.* Un autre tableau y rappelait autrefois le souvenir de la victoire de Charles-Quint, au tir de 1512 ; il représentait la Vierge devant laquelle s'agenouillaient Philippe-le-Beau et son fils [2]. Par un décret du 13 avril 1545 [3], Marie de Hongrie accorda l'usage de cette salle au grand serment qui l'orna, en 1625, d'un beau portail, d'un buffet, d'une corniche en ébénisterie et de tentures rouges [4]. Elle servait de salle de concert à la noblesse avant la construction du *Concert-Noble* (rue Ducale), et pendant la domination française, elle fut longtemps occupée par le tribunal correctionnel. Au second étage étaient, d'un côté la salle des escrimeurs, de l'autre celle des arquebusiers, qui furent autorisés à les occuper, ceux-ci le 13 avril 1543, ceux-là le 29 janvier 1594 [5].

[1] La réinstallation du tribunal de la foresterie à la *Broodhuys* eut lieu le 17 septembre 1528. FOPPENS.

[2] DE BLEYE.

[3] *Registres des Chartres de la Chambre des comptes,* n° 9, fol. 57 v. Le 28 mars 1564, un terrain, vers la rue du Poivre, fut joint à la *Maison du Roi,* pour la commodité du grand serment, et le 23 mars 1594, le même corps fut autorisé à annexer encore trois maisons au même édifice.

[4] Résolution du magistrat en date du 12 juillet 1625.

[5] *Archives de la Chambre des comptes.* — Le 5 janvier 1661, le magistrat

Dans la première, on voyait *le Triomphe de David*, par S.-J. Van Helmont, *le Christ à la croix*, par Janssens, des sculptures et des portraits de doyens. Van Orley peignit pour la seconde, *le Crucifiement*, *Saint Christophe* et *Sainte Barbe*. Ces monuments de l'art ont disparu pendant la domination française. Le serment de Saint-George eut momentanément la salle où siégeait le tribunal de la foresterie, et, le 28 janvier 1790, il résolut d'adresser une requête aux états de Brabant pour la recouvrer ; mais cette réclamation n'eut pas de suite.

D'intéressants souvenirs se rattachent à la *Maison du Roi*. N'est-ce pas dans une de ses chambres et, si la tradition est exacte, dans une chambre située vers la rue des Harengs, que le comte d'Egmont passa la dernière de ses nuits? Le comte de Hornes, son compagnon d'infortune, avait la même prison, et, quelques années après (1576), les membres du conseil d'état y étaient enfermés. Pendant les troubles de cette époque, elle fut plusieurs fois occupée à main armée : en 1579, par les soldats de Philippe d'Egmont, en 1584, par la garnison calviniste. Nous avons vu que deux siècles plus tard, sous le règne de Joseph II, ses murs renfermèrent de nouveau des prisonniers politiques [1].

Sur l'emplacement qu'occupe la rue du Poivre, il y avait autrefois une halle aux draps dont il est déjà fait mention en 1221 [2]. Ce bâtiment qui séparait la halle au pain de la halle à la viande, appartenait au souverain. Il s'y trouvait quarante-quatre stalles et demie, ayant chacune sept pieds de long et six pieds de large, et louées 3 livres 9 deniers 4 mites ; on y avait accès par l'ancienne rue du Poivre, aujourd'hui rue Chair-et-Pain. Elle fut démolie en 1405 et les maçons Michel den Poirter et Gilles Van Roede bâtirent sur son terrain trois maisons qui, à partir de 1416, furent louées 14, 15 et 16 florins dits *cheynsgulden;* les marchands de draps en détail qui l'occupaient auparavant, durent, depuis lors, se placer à la boucherie [3]. Lorsque Marguerite de Parme décida, le 2 mai 1566, la reconstruction de la boucherie, elle ordonna que

accorda aux escrimeurs, « sans que cela pût tirer à conséquence, » 50 florins pour les aider à réparer leur salle, à la chambre de tonlieu.

[1] A. Wauters, *Notice sur la Maison du Roi* (*Messager des Sciences historiques*, 1843).

[2] *Et totidem apud Bruxellariam, in festo omnium sanctorum, in Domo Pannorum. Opera Diplomat.*, T. III, p. 384.

[3] *Comptes du domaine* des années 1405 et suivantes.

derrière cet édifice fût ouverte une rue de 15 pieds de large, et conduisant de la rue des Harengs à la rue du Poivre. Cette nouvelle rue, qui reçut le nom de *Chair-et-Pain*, a pris depuis, nous ne savons comment, celui de la rue du Poivre. On l'appelait quelquefois la *rue Derrière-la-Boucherie*.

La *Boucherie* était déjà en 1276 à l'endroit qu'elle occupe aujourd'hui [1]; plus tard d'autres halles à la viande ayant été construites, on la désigna par les épithètes d'*ancienne* ou de *grande* [2]. C'était un bâtiment à peu près carré, ayant plusieurs entrées; le rez-de-chaussée se composait de petites habitations données en location par le domaine, et la halle se trouvait à l'étage. Les bouchers s'y tenaient tous les jours excepté le vendredi qui était réservé pour les marchands de lin et les pelletiers. Les marchands de lin y avaient douze stalles et les pelletiers dix ; ils payaient un cens annuel de 2 vieux gros par stalle [3]. Les bouchers devaient au domaine, sans doute pour avoir le monopole du débit de la viande, un cens de 46 livres 8 sous 6 deniers de Louvain, plus un cens particulier de 6 livres 15 sous pour la rangée de bancs dite la *vutselrote;* en outre, à moins d'exemption particulière, le duc percevait un cens sur chaque banc. Les bancs se vendaient et se louaient comme des immeubles, mais nul ne pouvait les occuper s'il n'était du métier des bouchers.

En 1513, on conçut le projet de bâtir une nouvelle boucherie sur une partie du terrain de l'ancien marché au Poisson [4], au coin de la place qu'on a appelée depuis le marché aux Herbes, et de la rue de la Colline ; mais ce projet fut abandonné. Enfin, des commissaires nommés *ad hoc,* ayant constaté « l'état caduc de la boucherie, qui menaçait » d'écraser un grand nombre de personnes et de détruire les maisons » avoisinantes, » Marguerite de Parme autorisa la reconstruction de ce bâtiment sur le terrain derrière la *Broodhuys,* à condition que les propriétaires des bancs à viande contribueraient dans les frais pour une somme de 2,000 florins du Rhin (2 mai 1566) [5]; ceux-ci acceptèrent

[1] *Tres cameras sitas in domo quæ dicitur kelreken cum fundis juxta macellum ab opposito.* 1276. *Selecta pro sæculo* 1200.

[2] *Stallum unum super antiquum macellum, in loco dicto in de cuetselroete.* 1387. *Archives de Sainte-Gudule.*

[3] *Comptes du domaine* des années 1403 et suivantes.

[4] Avis sur ce projet, en date du 20 août 1513. *Archives de la Chambre des comptes.*

[5] *Registres des Chartes de la Chambre des comptes*, n° 10, fol. 249.

cette condition en demandant que la nouvelle halle fût faite sur le même plan que l'ancienne avec quatre sorties, trois rangées de bancs, etc., et qu'en attendant son achèvement, on élevât, sur le grand marché, au moyen d'une taxe de 25 florins par banc, un hangar pour quatre-vingts bancs, occupant chacun en surface huit pieds carrés (20 juillet 1566) [1]. Charles Quarré, chevalier et conseiller de Brabant, Pierre Butkens, de la chambre des comptes, et Guillaume de Ronck, receveur du domaine au quartier de Bruxelles, furent chargés de diriger la démolition et la reconstruction de la boucherie; ils y mirent tant d'activité, que le 17 janvier 1567 (ou 1566 A. S.), les bouchers purent s'installer dans le nouveau bâtiment [2] dont la première pierre avait été posée, le 19 juillet 1566, par Quarré et Butkens [3]. La dépense totale, y compris les intérêts des rentes créées à cette occasion, s'éleva à 37,466 florins 13 sous 4 deniers; la ville accorda un subside de 1200 florins [4]. Détruite lors du bombardement de 1695, la boucherie fut reconstruite deux ans après, d'après les plans et sous la direction de l'architecte De Bruyn. La dépense, à laquelle les propriétaires des bancs contribuèrent en partie, monta à 37,355 florins [5]. Elle resta domaine de l'état jusqu'en 1825, et fut vendue alors à un particulier. A cette époque, elle donnait un revenu de 423 florins des Pays-Bas 23 1/2 cents, produit de la location d'une place, d'un grenier et de plusieurs caves, de la location de treize bancs, et d'un cens variant de 85 cents à 4 florins 60 cents, perçu sur 54 bancs. La façade de la boucherie offre un entablement supporté par quatre pilastres et un perron à double escalier, saillant dans la rue qui est très-fréquentée et où il gêne la circulation. Autrefois cette façade était ornée des armes du roi d'Espagne Charles II, dorées et coloriées; les Français les ont fait disparaître.

Au-dessus de la première halle à la viande, il y avait des chambres, ainsi qu'il conste d'une autorisation donnée aux bouchers, vers la fin du XIVe siècle, d'en convertir quelques-unes en grenier pour y tenir leurs réunions, moyennant un cens de deux vieux gros, payable au domaine [6].

[1] *Cartulaire de l'hôpital Saint-Pierre.* — [2] De Potter. — [3] *Archives de la Ville.*

[4] *Rekening Willems de Ronck van zynder administratien van den edificien van den nieuwen Vleeshuyse dezer stadt van Bruessele,* aux *Archives du Royaume.*

[5] Gauthier, *Conducteur dans Bruxelles,* p. 289.

[6] *D'ambacht van de vleeschouwers in B. van eene zolder te scutten ende te maken boven de stede in de vutselrote op t' eynde aen de Peperstrate, mit eene*

Après la reconstruction de l'édifice, en 1566, ils y eurent encore une salle d'assemblée, dont ils ornèrent la fenêtre d'un balcon, en 1639 [1]. Par octroi du 15 octobre 1579 et du 11 septembre 1581, les chambres de rhétorique le Bluet et la Guirlande de Marie obtinrent successivement la permission d'y occuper une chambre avec cellier, cuisine et autres dépendances, donnant dans les rues Chair-et-Pain et des Harengs, à condition de payer chacune un cens de 2 vieux gros. Dans l'octroi accordé aux *hooftman,* prince, facteur, doyens, anciens et communs compagnons de la Guirlande de Marie, en 1581, il est dit que cette corporation devra orner cette salle de beaux vitraux pour l'embellissement de la ville et de la boucherie, et en laisser les clefs à son valet ou huissier afin que la chambre des comptes, la chambre de tonlieu, le tribunal de la foresterie et le consistoire de la trompe puissent y avoir accès à toute heure, ces trois derniers tribunaux n'ayant pas de locaux pour se réunir, attendu que la *Broodhuys* était occupée [2]. Le 21 juillet 1601, « ceux du greffe du conseil de Brabant » furent autorisés à mettre leurs papiers dans le grenier de la boucherie.

Aucun souvenir ne se rattache aux maisons du marché bâties à droite de la *Broodhuys*, vers Saint-Nicolas ; mais celles du bas de la place offrent quelque intérêt. Après le bombardement le magistrat ordonna aux boulangers de vendre leur maison (dans la rue de la Tête-d'Or) qui avait été détruite, et d'acquérir un héritage sur la grand'place (17 décembre 1695). Ils achetèrent un vaste emplacement situé au coin de la grande rue au Beurre et élevèrent dans cette rue, sur l'alignement donné par l'architecte De Bruyn, à l'endroit où était situé autrefois le château du lignage de T'Serhuyghs, cinq maisons dites : *le Château de T'Serhuyghs* (*in T'Serhuyghs casteel*) [3], *Saint-Jacques, Saint-Michel, les Sept-Lignages, Sainte-Gudule,* et, à côté de celle-ci, sur la place, un grand bâtiment nommé *het Backers-Huys* ou *le Roi d'Espagne*, dont une partie fut destinée aux réunions du métier. La porte était cintrée et ornée du buste du patron des boulangers, saint Aubert, avec cette

grade opgaende hoir vergaderinge op te houden en een pishuis dair onder te maken tot hoiren meesten profyte. Livre censal de 1399.

[1] *Archives de la Chambre des comptes.*

[2] *Livre censal* de 1499.

[3] Ce fait confirme ce que nous avons dit de l'emplacement du T'Serhuyghs-kintsteen. Tome I, p. 22.

inscription : *Hic, quamdiu vixit, mira in pauperes pietate eluxit.* Sous les fenêtres du premier étage étaient des médaillons en relief représentant les empereurs romains Marc Aurèle, Nerva, Dèce et Trajan. Sur une balustrade qui ceignait le toit, il y avait cinq grandes statues. exécutées par Cosyns, et l'édifice était couronné par un dôme embelli de sculptures. Au-dessus de l'entablement on voyait un trophée en l'honneur du roi Charles II, composé de son buste soutenu par deux esclaves enchaînés et portant cette inscription :

Hæc statuit pistor victricia signa trophæi
Quo Carolus plena laude secundus ovat.

Dans l'intérieur Janssens avait peint : la *Vigne de Naboth, Jésus-Christ à Emmaüs, Roboam brisant les tables de la loi, Melchisédech venant à la rencontre d'Abraham*, le *Rapt des filles de Silo par les Benjamites, Ruth et Booz,* la *Multiplication des pains.* C'était dans la chambre des boulangers ou dans celle des brasseurs que se réunissait la nation de Saint-Jacques.

En 1644, les graissiers résolurent d'abattre la vieille façade de leur maison *la Brouette,* et de la remplacer par une autre qui serait magnifique et dont le devis était porté à 12,000 florins. Pour couvrir les frais de cette construction, le magistrat les autorisa à porter le droit d'entrée dans leur corporation de 25 florins 10 sous à 36 florins; puis de 36 florins à 50 (résolutions du mois d'août et du 12 octobre 1644). L'année suivante, il leur permit aussi d'avancer leur maison de 7 1/2 pieds, afin qu'elle fût sur la même ligne que *le Sac, la Louve* et *le Paradis* (résolution du 5 juillet 1645). Cette maison ayant été détruite lors du bombardement, les graissiers furent astreints à soumettre leur nouveau plan au magistrat et à bâtir dans le même genre que les boulangers (résolutions des 18 et 27 février, du 12 mars et du 9 juillet 1696); le nouveau bâtiment fut achevé en 1697. Dans la salle d'assemblée du métier, qui était aussi celle de la nation de Saint-Gilles, on voyait *l'Histoire de Jacob,* en plusieurs tableaux peints par Van Orley et Van Helmont. La cheminée, en cuivre rouge doré, œuvre de l'orfévre Lanoot ou Vandernoot, faisait l'admiration des connaisseurs. Les fripiers louaient une chambre dans cette maison.

Le Sac appartenait par moitié aux menuisiers et ébénistes et aux tonneliers. En 1644, son état de vétusté exigeant sa reconstruction,

ces corporations furent autorisées à créer dix composants, c'est-à-dire à libérer dix personnes du service des compagnies bourgeoises (12 août 1645), à contracter des emprunts, à établir des taxes annuelles sur leurs membres, à augmenter leurs droits d'entrée, etc., afin de couvrir les frais de cet ouvrage; bientôt après cette maison fut détruite par les bombes de Villeroy et il fallut faire de nouvelles levées d'argent pour la relever conformément au plan qui fut approuvé par le magistrat le 9 mars 1697. Cette maison qui est transformée aujourd'hui en salle de ventes, a une architecture en partie dorique, en partie ionique; elle est ornée de statues et de termes. Pery y avait peint sept sujets de la vie de Tobie, et sur la cheminée on voyait une œuvre de mérite, le *Sauveur apparaissant à saint Thomas*. Dans les derniers temps, les ébénistes, les tonneliers et les tourneurs y avaient chacun leur salle d'assemblée et, selon une liste des propriétés des métiers dressée en l'an IV, les cordonniers y louaient une chambre.

Le Loup ou *la Louve* est connu sous ce nom de temps immémorial; il en est déjà fait mention dans un acte de 1340, reposant aux archives de Sainte-Gudule. Au commencement du XVIIe siècle, les archers en firent l'acquisition, en vertu d'autorisations accordées par le magistrat et le conseil de Brabant. Cette maison était alors en bois et avait un petit porche surmonté d'une louve; en 1614, le serment résolut de la rebâtir. Un incendie la dévora en entier dans la nuit du 11 au 12 octobre 1690, et avec elle furent anéantis les peintures, l'argenterie et les autres meubles du métier des tapissiers, qui y louaient une chambre; leur perte fut évaluée à plus de 8,000 florins; comme ils avaient déjà 2,000 florins de dettes, pour les indemniser en partie, il leur fut permis d'exempter un homme du service de la garde bourgeoise (résolution du 12 mars 1691). Il en coûta aux archers 13,952 florins pour reconstruire leur maison, selon le plan qui leur fut donné par l'architecte et peintre Herbosch, et à peine était-elle achevée, qu'elle disparut de nouveau dans le grand désastre de 1695. Le serment découragé résolut d'abord de vendre cette malheureuse propriété, mais il renonça bientôt à ce projet et, pour la rebâtir, il fut autorisé à lever 10,000, puis de 20 à 30,000 florins (résolutions du magistrat du 17 juillet et du 8 août 1696). Toutefois, dans le siècle suivant, il fut forcé de l'aliéner; il y loua alors une chambre, ainsi que les chirurgiens et les plafonneurs. Lorsque cette maison sortit de ses ruines, en 1696, on plaça à son sommet un phénix avec ce

chronogramme : *stVpes qVoD tertIo CInIs gLorIosIor eXVrgo, PhœnIX sVM.* Sur l'entablement, que soutient une balustrade, sont quatre médaillons en l'honneur d'empereurs romains ; plus bas, entre les fenêtres, adossées à des pilastres d'ordre dorique, étaient quatre statues : la Vérité, le Mensonge, la Paix et la Discorde, et sous ces statues des inscriptions qui subsistent encore. Le cintre de la porte est orné d'un groupe représentant Rémus et Romulus allaités par la louve. Il a heureusement échappé aux sans-culottes qui ont abattu le phénix et les statues. Tous ces ornements étaient dus au ciseau de Marc Devos.

Le Cornet, den Horen, dont l'emplacement portait d'abord le nom de *la Montagne, den Berch* [1], appartenait déjà aux bateliers en 1465; cette maison était alors en bois et sur la façade on voyait sculptés un batelet et deux cors. Sa façade fut rebâtie après le bombardement, sur un plan approuvé le 17 janvier 1697. Elle est surchargée d'ornements; le toit se termine en poupe de vaisseau avec galerie, matelots, chevaux marins et tritons. Dans la salle d'assemblée de la corporation étaient placés la *Construction de l'Arche,* la *Retraite des animaux dans l'arche,* les *Holocaustes de Noé, Jésus-Christ se séparant du monde et dissipant la tempête,* le *Naufrage de saint Paul,* et, sur la cheminée, les portraits de quelques doyens et anciens. En 1795, *le Cornet* avait été vendu à Jacques Vander Elst.

Déjà, en 1436, nous voyons les merciers en possession de la maison dite *le Renard* [2]. Après le bombardement, ils tardèrent à la reconstruire, et le magistrat dut le leur enjoindre à deux reprises (9 et 16 mars 1697); enfin, le 9 avril 1698, il désigna des commissaires pour placer en son nom la première pierre du nouveau bâtiment, pour la construction duquel le métier avait obtenu, le 12 décembre 1697, un octroi de la chambre des comptes. Cette maison qui fut achevée en 1699, est ornée de colonnes d'ordre dorique, de balcons supportés par des caria-

[1] *Domus dicta den Berghe sita prope forum.* 1297. *Archives de Sainte-Gudule.* — En parlant d'une maison entre *le Loup* et *le Renard,* un autre acte provenant de la même source, et de l'an 1340, ajoute « au lieu appelé *de Berch.* »

[2] Le 12 mars 1436, 1437 N. S., les jurés des merciers, avec l'approbation du magistrat et de leurs confrères, fondèrent une messe par semaine dans la chapelle de Saint-Sauveur, rue des Pierres, qu'ils dotèrent de cinq florins de cens, hypothéqués sur « domistadium nuncupatum *De Vos* spectantem ad memoratum officium, inter bona *t'Gulden Hoot* et bona dicta *den Hoeren,* quæ vocari solebant *den Berch.* » *Archives des Merciers* aux *Archives du Royaume.*

tides, et de bas-reliefs placés entre le rez-de-chaussée et le premier étage; ces bas-reliefs sont de Devos, qui avait sculpté sur la même façade cinq statues, la Justice, avec l'inscription : *Pondere et mensura*, et les quatre parties du monde; ces ornements et ces statues ont disparu. Dans la salle d'assemblée on voyait l'*Histoire de Joseph* en sept tableaux peints par Janssens, J. Van Orley et Van Helmont, et au-dessus de la cheminée un *Saint Nicolas*, de ce dernier. Plus loin dans la rue de la Tête-d'Or, on trouvait : *la Tête-d'Or, den Gulden-Hooft,* qui, en 1695, appartenait aux boulangers, et où fut placée, pendant quelques années, à partir de 1752, l'académie de peinture, d'architecture et de dessin; *le Nauen, den Cleynen-Sekel* [1], la Brasserie, *le Faucon* [2] et en face de la fontaine *le Cracheur*, au coin de la rue des Pierres, la *Maison des Meuniers, het S' Molders-Huys,* dite auparavant *de Nonnaert;* en 1640, cette maison portait encore ce dernier nom et les meuniers qui la vendirent en 1696, y avaient déjà dépensé 8,000 florins en constructions. Plusieurs corporations avaient encore leurs maisons sur la grand'place, mais nous ignorons leur emplacement. La chambre de rhétorique le Livre en possédait une; les serruriers et les horlogers y avaient une salle d'assemblée dans une maison qui fut brûlée au commencement de 1695 avec leurs meubles et leurs papiers, ainsi qu'il conste d'une ordonnance du 28 mai de cette année. Nous ne savons non plus où se trouvaient *le Banc-Rouge,* cabaret voisin de la boucherie où se réunissaient les savetiers, et la chambre des passementiers, où, au siècle dernier, la nation de Saint-Christophe tenait ses séances.

En sortant de la place, par la rue des Chapeliers, on trouve à gauche le *Marché au Fromage,* qui s'appelait autrefois *le Smaelbeke* (ruisseau étroit) [3]. Là se tenaient au moyen âge des marchands d'oignons, de pommes, de gruau, de noix, de figues, de *chamtures* ou châtaignes, d'épingles, de fromage de Flandre et de Tirlemont [4]; comme leurs échoppes nuisaient aux boutiques de la rue, la chambre de tonlieu y fit placer, en 1509, des pierres marquées de la croix de Bourgogne pour indiquer les endroits où ils pouvaient stationner. Il y eut encore à ce sujet des diffi-

[1] 1423. *Archives de Sainte-Gudule.* — [2] De Valke. 1368. *Cartulaire de Terarken.*

[3] *Domistadium supra rivulum dictum Smaelbeke.* 1298, 1369, 1441. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Super conum quo itur a communi foro versus Smaelbeke.* 1391. *Ibid.* — *Kesemerckt.* 1542. Martinez, *Het recht Domaniael*, p. 175.

[4] *Comptes du domaine,* passim.

cultés qui furent levées par une sentence du conseil de Brabant du 19 janvier 1525. Plus tard on y plaça des bouchers, ainsi qu'il conste d'un arrêté de la chambre de tonlieu du 9 mai 1613, qui leur défendit, sous peine de trois réaux d'amende, d'interpeller ou d'injurier les passants, de commettre du scandale, de se disputer et de se battre; cet arrêté détermina aussi l'emplacement de leurs échoppes, et leur interdit de jeter des ordures sur la voie publique, sous peine d'une amende de deux réaux. Les amendes provenant d'infractions à cette ordonnance devaient être partagées entre le souverain, le receveur du domaine, le métier et la chapelle Saint-Jean [1]. Depuis longtemps on ne vend plus de fromage au *Smaelbeke;* cette rue a été longtemps occupée presque exclusivement par les tourneurs qui étalaient à leurs portes des cercueils, d'où lui est venu le nom de *rue du Cercueil* qu'on lui donnait vulgairement au commencement de ce siècle. Cet usage a été aboli par un arrêté de la mairie. L'*allée du Poivre, Peperganck,* conduisait autrefois à la grand'place, par la maison *la Renommée.* Un peu plus loin, en face de *l'allée du Dragon, Draeckenganck,* ainsi appelée d'une maison dite *den Draeck,* non loin de la rue des Éperonniers, on voyait l'auberge dite *l'Étoile-d'Or, de Gulde-Sterre,* et la *Maison des Couteliers.* Ce métier acheta, le 5 juillet 1464, à Catherine T'Sfroyers une propriété appelée anciennement *Rànspoet,* et l'ayant fait abattre, il y éleva trois maisons. Après avoir été longtemps la *Maison de Noces* (*bruylofthuys*) de la corporation, une de ces maisons fut louée [2], puis vendue, en 1678, à Jean Corluy; les deux autres furent détruites par le bombardement. Les emprunts que les couteliers firent, en 1696, pour les relever, les obérèrent au point qu'ils se virent forcés d'aliéner ces propriétés ainsi qu'un pré qu'ils avaient à Anderlecht, mesure qui fut autorisée par le magistrat, le 4 août 1730.

De l'extrémité supérieure du marché au Fromage partent les *rues des Éperonniers,* de l'*Homme-Chrétien* et du *Marais-Saint-Jean.* La première portait d'abord le nom de *Forçiers-Straet, rue des Faiseurs d'Arcs de fer et d'Arbalètes,* qu'elle devait aux armuriers qui y habitaient encore en grand nombre au commencement du XVII[e] siècle [3]. On la nomma en-

[1] MARTINEZ, l. c., p. 308.

[2] Ces détails sont contenus dans une résolution du magistrat, du 15 mars 1646. *Publicatie Boeck.*

[3] Forchiers straet. 1395. *Archives de Sainte-Gudule.*— 1354. *Cartulaire de la*

suite par corruption *Vercier-Straet, via ornementaria* [1], *rue d'Ornement*. A la fin du siècle dernier on la désignait encore quelquefois sous son ancien nom, mais on lui donnait déjà celui de *rue des Éperonniers, Spoormaeckers-Straet*. C'est là que fut, paraît-il, la première *monnayerie* qu'ait eue Bruxelles [2]. L'*impasse du Coffy* ou *des Éperonniers*, qui débouche dans cette rue et se prolonge assez loin dans la direction du grand marché, portait jadis le nom de *cul de sac de la Fleur de lys* ou de *ruelle du Jardin-Verdoyant* (*Rentelenthuyn-Straetje*). Le passage dit *de l'Homme-Chrétien, Kerstenmanneken*, était appelé anciennement la *ruelle du Flacon, Flessen-Straetje* [3]; on prétend qu'il doit son nouveau nom à un jeune tisserand fort pieux à qui le Seigneur, dit une tradition mystique, manifesta, en 1435, le désir de voir reprendre les processions du sacrement de miracle interrompues depuis longtemps. Anciennement cette ruelle était plus étroite encore qu'aujourd'hui. Le 17 février 1561, des commissaires, parmi lesquels se trouvaient des membres du magistrat et le pensionnaire de la ville, furent chargés de s'y rendre pour voir s'il y avait moyen de l'élargir, comme le demandaient les habitants de la Chaussée (rue de la Madeleine), et, quelques années après, une autre commission fut nommée pour s'entendre avec Gilles Van Wolffswinckel qui réclamait 300 florins du Rhin dépensés en « frais d'ouvriers et abattis de » maisons, pour le passage par la ruelle du Flacon, entre la Chaussée, en » face de Sainte-Marie-Madeleine, et le *Pongelmerct* (2 septembre » 1575). » Le nom de *Pongelmerct*, donné autrefois au Marais-Saint-Jean, désignation toute moderne, provenait de ce qu'on y débitait le grain par petites parties ou à la livre (*pond*), tandis qu'à la halle au Blé, située près de là, cette denrée se vendait en gros [4]. Une partie des messageries de MM. Van Gend et comp^{e} y occupe un vaste local; de l'autre côté, à droite, est l'*impasse de l'Escargot* (*Sleeck straetje*) aujourd'hui sans nom.

La place Saint-Jean est de peu d'étendue; c'est moins une place

Cambre.—Fociers straet. 1689. *Archives de la Chambre des comptes*. Voyez Rombaut, *Bruxelles Illustrée*, T. II, p. 238.

[1] Impressions faites dans cette rue en 1689, 1700, etc.

[2] *In de Forchiers straet, prope antiquam monetam. Cart. de la Cambre*. 1396.

[3] Il est déjà mentionné sous ce nom dans le livre censal de 1459.

[4] *Pongelmarct*. 1399. *Archives de Sainte-Gudule*. — *Pondelmercht*. 1441. *Ibid*. — Ce marché, dont l'abolition date du XVIIe siècle, fut plusieurs fois transféré à la rue des Foulons ou du Lombard, qu'il occupa entre autres en 1587 et en 1593. De Potter, *Chronique*, fol. 94 et 99.

qu'un carrefour où aboutissent les rues du Marais-Saint-Jean, de l'Hôpital, de la Violette et de la Vieille-Halle-au-Blé. Un décret du conseil de Brabant, du 20 janvier 1708, y avait établi le marché au lin qui fut transféré à la place Saint-Géry par un arrêté du maire du 6 prairial an XII. Entre la grande porte de l'hôpital et l'église, il y avait jadis un marais (*lacus Sancti Joannis*) dans lequel, selon Puteanus, on noyait les adultères, usage que nos aïeux avaient apporté de la Germanie. En 1407, la ville acheta ce marais à l'hôpital, et fit construire, tout à proximité, une fontaine, à l'usage du public. Sur le marais même, le gouvernement éleva, en 1613, une boucherie qui lui coûta 16,059 florins 8 sous 6 deniers [1], et qu'il vendit, le 3 février 1651, au général de la monnaie Caverson et à l'ingénieur Meert, au prix de 12,350 florins. Ceux-ci obtinrent du magistrat la propriété du marais à charge d'élever devant le nouveau bâtiment qu'ils voulaient construire, un hangar pour quatorze bancs à viande, dont la moitié appartiendrait à la ville (21 mars 1651). Cette boucherie, détruite par le bombardement de 1695, ne fut plus rétablie. La fontaine de la place Saint-Jean est un don du pensionnaire Jean-Baptiste de Wilde qui céda, le 8 août 1754, au trésorier De Beeckman, une obligation de 100 pistoles, souscrite par la ville, à condition qu'elle élèverait ce monument. C'est un obélisque en pierre bleue, d'où les eaux jaillissent par une tête de lion, et sont reçues dans un bassin carré ; les armoiries du donateur, qui étaient placées autrefois au-dessus de la tête du lion, ont disparu [2].

L'établissement presque simultané dans la plupart des villes de la chrétienté d'hospices destinés au traitement des pauvres malades, fut une des heureuses suites de l'institution des communes ; le même esprit de fraternité qui avait uni les bourgeois contre leurs oppresseurs, enflamma leur charité en faveur de leurs concitoyens malheureux et souffrants. Alors que la servitude disparaissait et que la subordination des classes inférieures aux classes riches allait toujours en s'affaiblissant, il était indispensable du reste que des fondations générales remplaçassent l'ancien patronage des seigneurs. C'est dans ce but que furent institués les hôpitaux et les hospices que le moyen âge vit naître en si grand nombre. Nous ignorons l'époque certaine de la fondation de l'*hôpital Saint-*

[1] *Comptes de la bâtisse* aux *Archives du Royaume*.
[2] De Bleye. — *Archives de la Ville*.

Jean, qui est surnommé quelquefois *au Marais* (*op den Poel*), à cause de sa proximité du marais dont nous venons de parler. On dit qu'en 1186, deux congrégations appelées l'une *les Hommes Chrétiens, de Christene Mannekens*, l'autre *les Femmes Chrétiennes, de Christene Vrouwkens*, vinrent s'établir près de l'église Saint-Jean, la première à l'endroit où fut percée depuis la rue de l'Homme-Chrétien, la seconde, rue de l'Hôpital [1]; mais nous ne pouvons adopter ces assertions qui ne sont étayées d'aucune preuve. Seulement la date de 1186 est peut-être exacte. Ce qu'il y a de plus probable, c'est que cet hôpital fut fondé par Henri Ier et qu'il doit son origine à des hospitaliers du Saint-Esprit, ordre institué à Montpellier vers la fin du XIIe siècle. Il est certain du moins qu'il existait en 1195 sous le nom d'*hôpital du Saint-Esprit*, puisque ce prince exempta d'exactions ou taxes et de service militaire ceux qui s'y retireraient et qui ne seraient plus d'âge à avoir des enfants [2]. Neuf ans après, il avait déjà pris le nom d'*hôpital Saint-Jean*, lorsque le même duc le dota du tonlieu levé sur le bois transitant par Bruxelles ou vendu en cette ville, concession qui lui fut faite, le 14 août 1204, en présence de tout le chapitre de Sainte-Gudule, de plusieurs clercs, chevaliers, échevins, notables, et criée ensuite sur les places et dans les rues [3]. Henri Ier fit encore plusieurs dons à l'hôpital, et ses nobles et les bourgeois imitèrent son exemple; aussi cette fondation fut-elle bientôt la plus riche de la ville. Elle possédait, outre la moitié des dîmes de Pamele près Ninove, et de Bodeghem, outre quelques parties de dîmes à Tourneppe, des biens considérables à Bruxelles, à Molenbeek, à Anderlecht, à Ten-Noode, à Ledeberghe, près Ninove, à Woluwe-Saint-Pierre, etc., et elle jouissait d'une exemption entière de toutes impositions, charges, aides, tailles, etc., privilége qui lui fut confirmé, le 8 octobre 1492, par Maximilien et son fils l'archiduc Philippe [4].

Un premier règlement fut donné à cet hôpital au mois d'octobre 1211 par l'évêque de Cambrai Jean, règlement qui fut confirmé,

[1] Goetviel, *De godshuysen en de kercken van Brussel*, mss. de la bibl. de Bourgogne. On a dit aussi erronément que l'hôpital avait d'abord été établi au Sablon. Mann, à l'année 1211.

[2] V. Butkens, *Trophées de Brabant*, T. I, preuves, p. 47.

[3] *Opera diplom.*, IV, 716. — Voyez tome I, p. 43.

[4] *Registres des Chartes de la Chambre des comptes*, n° V, fol. 246.

en 1220, par le successeur de ce prélat, Nicolas. On y voit que le refuge était ouvert aux pauvres que la maladie empêchait « de courir les rues » pour mendier leur nourriture, aux femmes enceintes qui n'avaient pas » de couche pour y reposer la tête, » et aux enfants abandonnés, mais avec réserve pour ceux-ci, de n'en recevoir qu'un certain nombre, afin de ne pas encourager l'abandon des nouveau-nés. Ceux qui entraient à l'hôpital devaient se confesser, réparer les torts qu'ils auraient causés et pardonner les offenses qui leur avaient été faites. A leur entrée, ils remettaient au frère supérieur, en présence de témoins, tout ce qu'ils avaient sur eux, et le tout leur était rendu après leur guérison. En cas de décès, s'il y avait testament, les objets délaissés par le défunt étaient remis aux légataires, déduction faite des frais du traitement; lorsqu'il était mort intestat, ils restaient à l'établissement. Les malades recevaient de la viande trois fois par semaine : le dimanche, le mardi et le jeudi; quant à ceux dont la maladie exigeait un genre de nourriture particulier, on suivait les ordonnances des médecins, ainsi que cela avait lieu pour les médicaments et les préparations. La direction spirituelle de la maison était confiée à un prêtre qui desservait l'église et qui était choisi par le chapitre de Sainte-Gudule; pour le temporel, l'évêque nommait quatre notables qui, chaque année, étaient continués dans leurs fonctions ou renouvelés. Il y avait en outre un directeur (*magister, procurator*), trois frères et dix sœurs; ceux-ci étaient astreints à porter l'habit ecclésiastique, à faire vœu de chasteté et d'obéissance, et à traiter les malades avec douceur. Un noviciat de quatre mois était imposé à ceux qui voulaient entrer dans la communauté [1]. Cette première organisation subit de nombreuses modifications. Les mambours furent pris d'abord, paraît-il, parmi les échevins [2]; plus tard on chargea de cet office deux échevins et deux conseillers, qui rendaient compte au magistrat de leur gestion. Selon un règlement de l'autorité communale, de l'an 1450 environ, ils restaient, à cette époque, deux années en fonctions, en se renouvelant par moitié tous les ans, à la mi-mai. Jusqu'alors le directeur et les trois frères avaient été ou clercs ou laïques. Ce règlement n'admit plus que trois clercs : le *premier clerc* ou *maître de l'hôpital*, choisi par le magistrat sur une liste de quatre candidats présentés par

[1] *Opera diplom.*, T. III, p. 609.

[2] En 1249, trois échevins ajoutent à leur qualification celle de proviseurs de l'hôpital. A Thymo, pars IV, tit. 6, c. 2.

les mambours, le *clerc des grains* (*coren-clerck*) et le *clerc des rentes* nommés par les mambours. Leurs appointements furent fixés à 7 livres 4 sous de gros pour le premier clerc, et 4 livres 9 sous, pour les deux autres. Plus tard, il n'y eut plus qu'un seul clerc au traitement de 700 florins; ses fonctions se bornèrent à celles de comptable ou receveur, son influence fut tout à fait nulle. Les sœurs qui usurpèrent insensiblement toute l'autorité, avaient à leur tête une supérieure ou maîtresse [1]. Il paraît résulter d'une ordonnance des échevins et du conseil de la ville, du 3 mars 1365, 1366 N. S., que la discipline primitive de cette communauté était alors fort relâchée. Cette ordonnance assigna à chacune des sœurs, qui auparavant vivaient en commun, une pitance particulière ou un revenu annuel de quinze muids ou *halster* de froment, revenu que le règlement précité changea en 12 couronnes de 40 placques. Elle leur imposa l'obligation de pourvoir à toutes leurs dépenses, « grandes ou petites, » et les menaça de saisir leur avoir dans le cas où elles causeraient du tort à l'hôpital ou négligeraient les malades. Il leur fut interdit de s'absenter pour plus de huit jours et de boire, de manger ou de tenir des réunions ailleurs qu'à leur chambre capitulaire ou à la *maelslot*. Enfin, il fut décidé que de nouvelles sœurs ne seraient plus admises jusqu'à ce que leur nombre fût réduit à six [2]. C'est à Nicolas Roberti, dix-huitième prieur du couvent de Sept-Fontaines, dans la forêt de Soignes, qu'on dut le complet rétablissement de la discipline à Saint-Jean [3]; en 1500, six sœurs de l'hôpital de Louvain furent appelées à Bruxelles d'où la réforme sévère que leur maison avait adoptée, s'étendit ensuite aux hôpitaux de Malines et d'Anvers. Les nouveaux statuts mis alors en vigueur avaient été dressés par le savant docteur Standonck [4].

Les troubles du XVIe siècle jetèrent l'administration de l'hôpital Saint-Jean dans un état déplorable; en 1581, le déficit s'élevait à 7,000 florins et, dans une représentation adressée au magistrat, les mambours disent que si l'on ne vient pas au secours de l'hôpital on devra le fermer.

[1] Dans un acte de 1266, c'est le frère Ludo et le chapitre de l'hôpital Saint-Jean qui s'engagent; dans des actes de 1255, 1260, 1304, c'est la maîtresse, les frères et les sœurs de l'hôpital.

[2] A Thymo, pars V, tit. 4, c. 39.

[3] Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiæ*, T. II, p. 84.

[4] *Opera diplom.*, T. III, p. 610, in notis. — Mann, T. I, p. 27.

Personne n'ayant offert une *mite* pour les biens que le magistrat leur avait abandonnés et qu'ils avaient mis en vente, ils demandèrent la cession des quatre petits hôpitaux qui étaient jadis ouverts aux pèlerins et n'étaient plus depuis longtemps que « des réceptacles de filles (*filen*) et » de ribauds. » Dans une autre requête de l'an 1582, ils déclarent que les revenus de l'hôpital sont réduits de 6,000 florins à 1,000, et suivant une troisième réclamation qui est peut-être exagérée, l'hôpital n'avait plus aucune ressource ni provision; trois ou quatre sœurs étaient malades, et la plupart des lits étaient occupés par trois ou quatre personnes, parmi lesquelles il y en avait beaucoup d'atteintes de maladies contagieuses; les biens qu'il avait vendus n'avaient produit que 5,381 florins, tandis qu'il devait 12,937 florins. Pour remédier à cet état de choses le magistrat consentit, le 20 novembre, à céder à cet établissement les revenus des quatre petits hôpitaux précités, lui permit de prélever, pendant trois années, ceux de l'hôpital Saint-Pierre, et autorisa les mambours à vendre des propriétés confisquées, jusqu'à concurrence du montant de leurs dettes; mais les nations, alors dans toute l'exaltation calviniste, refusèrent obstinément d'acquiescer à ces mesures. Dans un tableau dressé à cette époque on voit que les revenus de l'hôpital montaient annuellement à 6,837 florins du Rhin, sur lesquels il n'avait été payé que 761 florins; qu'il lui était dû par les fermiers 39,697 florins, et qu'il en devait 22,469, savoir : 10,544 pour fournitures, travaux, gages, 2,151 pour arrérages de rentes, 9,794 pour provisions indispensables [1]. Il conste d'un acte de 1585 que plusieurs de ses fermes avaient été détruites et qu'il avait été obligé de vendre pour plus de 36,000 florins, de biens et de rentes [2]. Mais la réaction qui s'opéra après le rétablissement de l'autorité royale, lui permit de réparer ses pertes. Le 1er février 1610, les trois membres lui accordèrent la moitié du produit de l'augmentation de deux sous et demi qu'ils avaient mise sur le *veergelt* ou droit des barques, et, le 16 juin 1618, ils lui allouèrent une somme de 4,000 florins, qui lui fut payée annuellement jusqu'en 1626. L'année suivante, les nations et le magistrat (23 et 30 juillet 1627) refusèrent de lui continuer ce subside; ce fut en vain que le large conseil s'éleva à mainte reprise contre cette mesure qu'il appelait une réduction impie (*ongoddelycke vercortinge,* 12 mars

[1] *Oppinie Boeck.* — [2] *Archives de la Chambre des comptes*, n° 142.

1631), et qu'il représenta « l'hôpital ruiné, obligé de fermer ses portes et » de jeter les malades sur la rue (16 février 1633)[1]. » Au XVI[e] siècle, l'hôpital Saint-Jean fut souvent astreint à recueillir des militaires blessés, pour lesquels l'autorité supérieure lui payait des subsides; sur les plaintes de la supérieure de la communauté, le gouvernement lui alloua sept patars par jour pour chaque soldat qui y serait soigné (17 septembre 1632). Quand la peste régnait en ville, les chambres au-dessus de la porte d'entrée étaient disposées pour recevoir les religieux chargés de donner les secours de la religion aux pestiférés; cet usage qui est prouvé entre autres par une ordonnance du 13 septembre 1624, cessa en 1651, après que le gouverneur général eut enjoint à la ville de loger ces pères hors de l'hôpital. Par leur testament fait à Bruxelles le 21 mars 1640, Jean Vallérius de Zorn, agent de l'évêque de Liége, et sa femme Ernestine de Bourlette, léguèrent leurs biens situés dans le Brabant à l'entretien de sept pauvres malades, pour chacun desquels il pourrait être dépensé par an 120 florins; le surplus devait être distribué entre d'autres malades nécessiteux; mais cette pieuse intention ne fut pas remplie. En 1776, les revenus de ce legs montant à 1102 florins 4 sous, étaient convertis en pensions annuelles de 100 florins données à cinq filles choisies par l'archevêque et le premier bourgmestre de Bruxelles.

Il avait été question, en 1543, de transférer l'hôpital Saint-Jean dans le couvent des Bogards du Fossé-aux-Loups[2], qui se trouvait dans un quartier plus aéré et plus isolé. Après le bombardement qui l'avait presque entièrement détruit, on voulut le transférer près des remparts entre les portes de Laeken et de Schaerbeek et percer une rue au travers des ruines de ses bâtiments[3]. Pendant les dernières années de Marie-Thérèse et sous le règne de son fils, on s'occupa encore beaucoup de ce projet, que nous devions voir se réaliser. Dans un rapport excessivement curieux, fait en 1776 par le magistrat à l'autorité supérieure, on voit qu'à cette époque les ressources de l'hôpital montaient à 22,037 florins 10 sous 6 deniers, et ses dépenses à 20,791 florins 16 sous. « Les premières, y est-il dit, sont assez considérables, mais » elles ne peuvent suffire à cause de la quantité d'indigents malades.

[1] *Index der resolutien der stadt Brussel.* — [2] Voyez tome I, p. 357.
[3] M. DE REIFFENBERG, *Archives Philologiques*, T. I, p. 103.

» L'hôpital possède encore d'autres biens très-considérables, dont les reli- » gieuses refusent de rendre compte, sous prétexte qu'ils leur appartien- » nent privativement. Il y a à ce sujet procès au conseil de Brabant. » Le magistrat proposa de réunir aux revenus de l'hôpital ceux des quatre hôpitaux pour pèlerins qui étaient devenus inutiles, de la léproserie de Saint-Pierre et de l'hospice Sainte-Gertrude, qui avaient été transformés en couvents, de la léproserie de Molenbeek, et de la fondation de Zorn; cette mesure les aurait élevés à 39,449 florins 10 sous, non compris le produit de la vente des locaux dans lesquels ces fondations étaient établies. Il insistait ensuite sur les inconvénients que présentait, pour la salubrité de la cité, la situation de cet hôpital au centre des quartiers les plus populeux, et sur la mauvaise distribution des salles, qui n'étaient qu'au nombre de deux et très-élevées. « Le défaut de feu, » ajoutait-il, et treize portes de communication les rendent insupporta- » bles pendant l'hiver; elles ne se divisent que pour la différence de » sexe; les malades accablés de fièvres pestilentielles ou épidémiques, » ceux qui sont légèrement incommodés, les blessés, les femmes accou- » chées, les convalescents, tout en un mot s'y trouve confondu. Elles » sont près de la rue, dont le bruit continuel accable les malheureux. » Le défaut de salles est cause qu'on est obligé de faire toutes les opé- » rations chirurgicales au milieu des malades, qui indubitablement » doivent en souffrir; il n'y a que ceux auxquels on ampute un membre » qui soient portés au chauffoir, en traversant une cour, ce qui a causé » la mort de plusieurs de ces mutilés. » Comme il n'y avait que 77 lits, on était quelquefois obligé de mettre jusqu'à trois personnes dans le même lit, inconvénient qui avait donné aux pauvres tant d'horreur pour l'hôpital que la plupart préféraient rester chez eux couchés sur la paille et mal soignés, que de s'exposer à gagner des maladies dangereuses dans un hôpital où tout était confondu. « Et combien d'autres inconvénients n'y » avait-il pas encore? les convalescents n'avaient d'autre promenoir qu'un » chauffoir auquel on n'arrivait qu'en traversant une cour; les reli- » gieuses laissaient parfois pendant douze heures les morts à côté des » malades, pour lesquels c'était un affreux voisinage; elles s'opposaient » à l'autopsie des cadavres et nuisaient ainsi aux progrès des sciences » chirurgicales; il n'y avait pas de police dans la maison; il n'y avait » pas de bains; on faisait sortir trop tôt les malades, et on y laissait » pénétrer trop facilement leurs parents et leurs amis, qui, à l'insu des

» sœurs, y introduisaient des aliments contraires au régime prescrit » par le médecin. » Dans un autre rapport, du 15 septembre de la même année, le magistrat qui avait d'abord pensé à transférer l'hôpital près de la porte de Laeken, indiqua, comme un lieu convenable à cette destination, les jardins situés près des remparts, entre les portes de Louvain et de Schaerbeek, et proposa d'imposer au profit de cet établissement, après que les dettes des métiers auraient été liquidées, une taxe de 100 florins sur toute admission à la maîtrise, taxe qui aurait produit environ 10,000 florins par an. Enfin, le 23 septembre 1787, il demanda qu'on lui cédât pour y établir un hôpital, quelque couvent supprimé, tel que Saint-Pierre ou Sainte-Élisabeth. « Jamais l'insuffisance » des hôpitaux ne s'est fait sentir d'une manière plus fâcheuse qu'à pré- » sent, dit-il; chaque curé trouvait autrefois dans son zèle et dans les » aumônes abondantes, de quoi subvenir aux besoins et aux nécessités » de ses paroissiens; mais, depuis plusieurs années, les quêtes, dont le » produit était considérable, se sont réduites à peu de chose. Un luxe » ruineux épuise tous les états et, excitant une cupidité générale, sem- » ble fermer les cœurs à la pitié. » A cette époque, pour entrer à l'hôpital il ne fallait aux indigents qu'une permission délivrée par un des mambours; on n'y admettait aucun malade payant, non plus que les incurables et les syphilitiques [1].

De même qu'elles avaient traversé, sans en ressentir de graves atteintes, les troubles religieux du XVIe siècle, les sœurs de Saint-Jean survécurent à l'abolition des couvents de la Belgique, ordonnée par le Directoire. Un brevet d'institution, avec approbation de leurs statuts, leur fut donné par Napoléon, le 15 novembre 1810. Mais l'organisation de l'hôpital fut entièrement modifiée et l'administration en fut confiée à un directeur laïque. Il y a en outre un médecin et un chirurgien en chef, un médecin et un chirurgien adjoints, un pharmacien, un aumônier et des infirmiers. Les sœurs, au nombre de trente-deux, prennent soin des malades, de la lingerie, de la cuisine, de la buanderie, des préparations pharmaceutiques. L'hôpital Saint-Pierre ayant reçu une destination plus générale, celui de Saint-Jean a été réservé aux pauvres atteints de maladies ou de cas chirurgicaux graves; on n'y reçoit ni les syphilitiques ni les femmes enceintes. Lorsque l'église, excepté le chœur, eut été con-

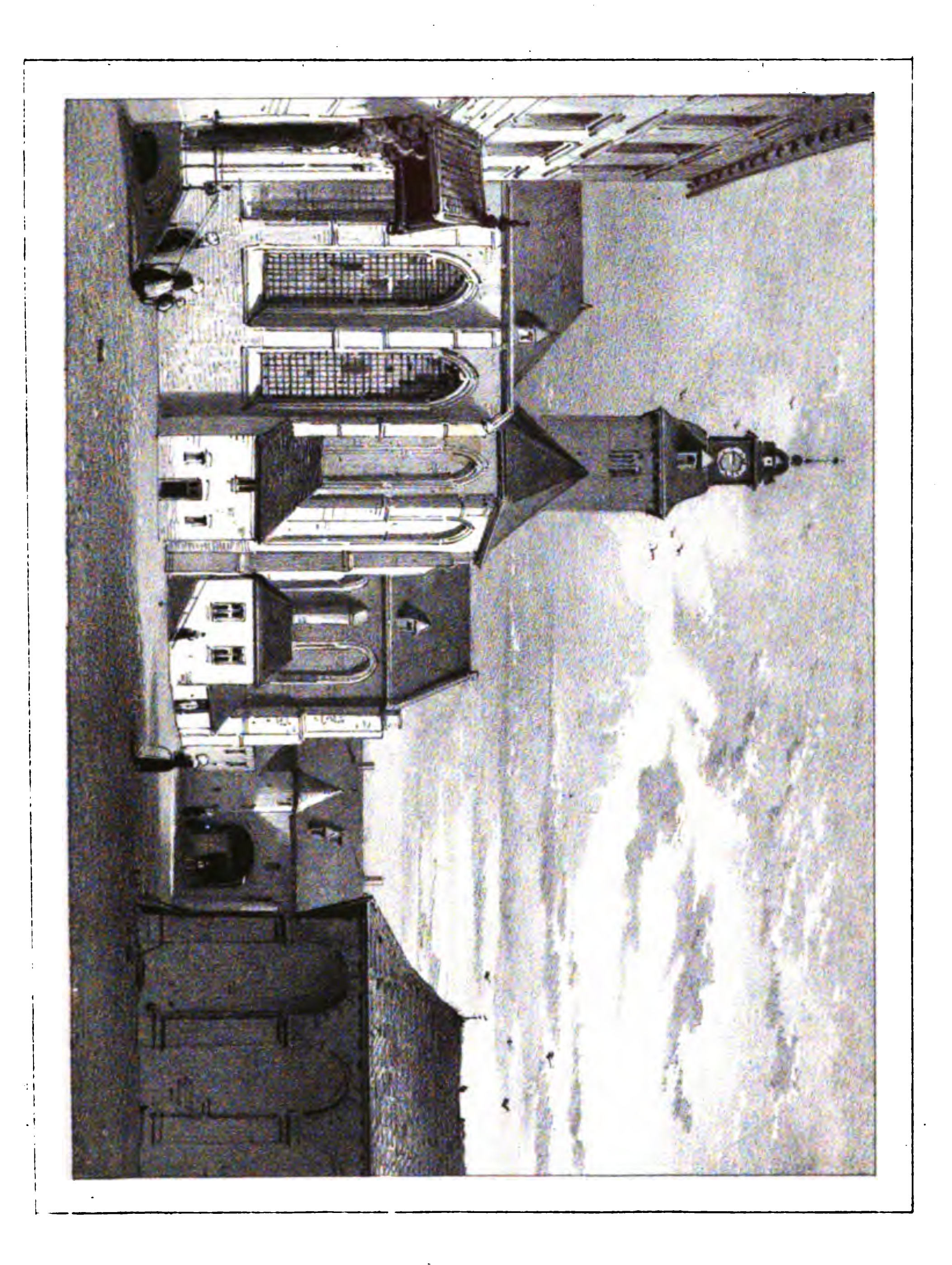
[1] DURIVAL.

vertie en salle de malades, on put augmenter considérablement le nombre des lits, qui était de 230 en 1807, de 250 en 1818. Chaque malade eut son lit à part; ces lits, d'abord en bois, sont aujourd'hui en fer. En outre un local particulier fut disposé pour recevoir provisoirement les aliénés. Les dépenses de l'hôpital Saint-Jean se sont élevées, en 1807, à 70,108 francs 19 centimes; en 1818, à 55,591 florins 29 cents. En l'an XI, il fut question de le placer dans le couvent des Augustins; mais ce projet fut abandonné comme les précédents. Enfin, la vétusté de ses bâtiments et leur insuffisance rendant indispensable la construction d'un autre local, on a commencé en 1837 le nouvel hôpital sur le boulevard Botanique et les malades y ont été transportés en 1843. Après de longues discussions, le conseil communal a décidé, en avril 1844, que l'emplacement de l'ancien hôpital serait vendu par lots par le conseil des hospices, selon un plan à arrêter entre lui et le collége des bourgmestre et échevins.

L'église de l'hôpital Saint-Jean est un des monuments les plus anciens de Bruxelles et, à ce titre, elle mériterait peut-être d'être sauvée de la destruction. Elle est bâtie en croix latine et construite, en entier, de pierres de taille. Le chœur est recouvert par une voûte sillonnée de nervures élégantes; il est éclairé par des fenêtres hautes et étroites; la croisée est plus simple et a des fenêtres plus larges et à ogives plus évasées. Un rang de petites fenêtres cintrées répand le jour dans la nef, qui est d'une longueur peu considérable et dont l'intérieur a été modernisé, ainsi que la partie inférieure de la façade; la partie supérieure de celle-ci est ornée de trois niches simulées. Au point de la réunion de la nef et du chœur s'élève une tour carrée d'une hauteur médiocre et percée sur chacune de ses faces de deux étroites fenêtres ogivales; une flèche moderne la surmonte [1]. A côté du chœur est une chapelle, bâtie en hors-d'œuvre, et qui servait autrefois d'oratoire aux religieuses; elle est éclairée par des fenêtres en ogive, peu différentes de celles du chœur. Cet édifice a été consacré, en 1131, non pas le 15 octobre comme le dit un diplôme d'une authenticité très-contestable [2], mais le 5 mars de la même année [3]. A cette époque appartiennent la nef et ses bas-côtés; le chœur et la tour, de style ogival pri-

[1] M. Schayes, *Mémoire sur l'architecture ogivale*, p. 63. — [2] Voyez T. I, p. 33.

[3] M. Schayes, *l'Église de Saint-Jean-au-Marais* (*La Renaissance*, Ve année, p. 153).



maire, doivent avoir été bâtis dans les dernières années du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle. Selon une tradition qu'il n'est pas, croyons nous, nécessaire de réfuter, les Bruxellois auraient élevé cette église pour y faire célébrer l'office divin, en attendant que l'église de Sainte-Gudule, alors en construction, fût achevée. Au XIIIe siècle, des contestations s'étant élevées entre le chapitre de Sainte-Gudule et l'hôpital, au sujet du droit de sépulture auquel celui-ci prétendait, des arbitres nommés par les deux parties décidèrent que les frères, les sœurs, les infirmiers et les serviteurs de l'hôpital pourraient y être enterrés; que leurs funérailles se feraient à l'autel supérieur, dans l'hôpital (*in altare superiori in hospitali*) et que la moitié des offrandes faites dans ces occasions reviendrait au chapitre. Aucun bourgeois ne pouvait y être enterré sans une autorisation des chanoines et l'abandon, à leur profit, des offrandes faites à ses obsèques [1].

Primitivement l'église était entourée d'un petit cimetière qui fut transféré au Sablon, en 1299, parce qu'il était saturé de cadavres. L'emplacement qu'il occupait fut employé à sécher des laines [2], et l'on y plaça les étrangers qui venaient, le vendredi, vendre du beurre à Bruxelles [3]. Plus tard, on vit s'y élever des maisons qui furent louées au profit de l'église. On travailla à celle-ci au XIVe et au XVe siècle, car les parties latérales de la croisée et le chœur des religieuses sont évidemment de beaucoup postérieurs au reste de l'église; on assure qu'en 1306, Jean II donna un terrain pour l'agrandir et qu'en 1437 les maîtres de la fabrique firent élever la chapelle de Saint-Léonard [4]. En outre, en 1407, ces derniers employèrent à l'exhaussement de la tour 185 couronnes, produit de la vente d'un héritage et d'un marais contigu à l'hôpital, que la ville avait achetés [5]. Vers la même époque, plusieurs bénéfices furent fondés à Saint-Jean : en 1292, Jean Ier y fonda une chapellenie en l'honneur de saint Martin à l'autel qui lui était consacré; une autre chapellenie en l'honneur de la Vierge, y fut fondée en 1299; Arnoul T'Seraerts y institua, en 1398, un cantuaire, dit de la Sainte-

[1] Accord avec Sainte-Gudule, le 14 août 1249, — avec la Chapelle, en novembre 1253. A. THYMO, pars IV, tit. 6, c. 2. *Historia mss. de Capellâ.*

[2] GOETVIEL, mss. cité.

[3] Ordonnance de la *Gilde de la draperie*, du 26 juin 1376. Mss. de la bibl. de Bourgogne.

[4] GOETVIEL, mss. cité. — [5] *Archives de la Ville.*

Trinité. Un cantuaire, dit de Sainte-Catherine et de Sainte-Barbe et qui était annexé à la chapelle Saint-Jacques, y existait en 1424 [1]. Plusieurs métiers avaient leurs autels dans cette église : les cordonniers et les vanniers y faisaient célébrer, tous les ans, une messe, les premiers, le jour de la fête de saint Crépin, les seconds, à la Saint-Antoine; une amende de 24 sous était imposée au maître vannier qui n'assistait pas à cette messe (ordonnance du 3 juin 1643). Les luthériens s'emparèrent de l'église, le 2 mai 1579, et y tinrent longtemps leurs prêches. Après la capitulation, elle fut réconciliée, le 5 avril 1585, et le maître autel fut consacré le même jour [2]. Les religieux des prieurés de Sept-Fontaines et du Groenendael, qui n'osaient pas encore retourner dans leurs couvents, y célébrèrent les offices, ceux-là, à partir de 1589, ceux-ci de 1590 à 1592 et de 1604 à 1605 [3]. Vers la fin du XVII[e] siècle, il y eut de grandes contestations entre la confrérie de Saint-Léonard et les religieuses, au sujet des droits des uns et des autres sur l'église, « si » avant qu'il en seroit arrivé de grandes irrévérences vers la Divine » Majesté, et une sédition dans cette ville, dans laquelle ledit hospital » auroit été pillé. » Le magistrat, auquel l'électeur de Bavière ordonna de terminer ce débat, « sans ultérieur retardement (30 avril 1695) [4], » assigna, paraît-il, l'église tout entière aux confrères; mais, en 1701, ceux-ci rendirent aux sœurs l'usage du chœur, à condition qu'elles contribueraient aux frais de la toiture de cette partie de l'église, de la construction de l'autel, etc. [5].

L'église de Saint-Jean fut restaurée, en 1704, au moyen de loteries et d'un subside de 3,500 florins accordé par le gouvernement. En 1730, on substitua des colonnes doriques aux piliers de la nef, et l'on modernisa la voûte et les fenêtres; en 1740, la reconstruction du portail et du jubé fut décidée et, en 1760, on refondit l'horloge et l'on bâtit une nouvelle sacristie [6]. Depuis la domination française, cette église a cessé d'être consacrée au culte. On y conservait autrefois deux tableaux d'autel peints par J. de Hondt : *une Fuite en Égypte* et *une Reine de France présentant son enfant à saint Léonard;* quatre tableaux

[1] *Register-Boeck van de fondatien en andere diensten van de kercke van S. Jans Poel binnen Brussel,* Mss. de la bibl. de Bourgogne. — *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] De Potter. — [3] Goetviel, mss. cité. — [4] *Archives de la Ville.*

[5] *Geschiedenissen van Brussel,* mss. — [6] *Register-Boeck,* cité.

de Jordaens, reproduisant des sujets de la Passion ; une copie de Rubens avec cette inscription : *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari;* une copie du tableau de Crayer qui ornait la chapelle de Saint-Jean de Latran ; une copie du Christ mort, par Van Dyck, etc.[1]. Tous ces objets ont disparu. En 1718, en vertu d'une autorisation des maîtres d'église et d'une résolution du magistrat du 22 septembre, les nations firent construire, aux frais de la ville, dans la tour de Saint-Jean, une armoire (*comme*) destinée à renfermer leurs archives ; le 15 octobre suivant, le magistrat consentit encore à ce qu'elles y fissent placer un bureau et restaurer les escaliers de la tour, et il autorisa les trésoriers et les receveurs à payer la dépense occasionnée par ces travaux. Nous avons dit comment le marquis de Prié en fit enlever les actes que les nations lui avaient arrachés.

Les anciennes salles de malades s'étendent à droite de l'église. Là se trouve un grand bâtiment qui paraît remonter au moyen âge[2] : il est solidement construit en pierres de taille et ses deux façades, l'une vers la rue de l'Hôpital, en partie cachée par des constructions modernes, l'autre, vers l'intérieur, présentent chacune une grande fenêtre ogivale, qui est bouchée. De ce bâtiment on passe dans deux salles plus petites, puis dans la cour où se tenaient les convalescents ; au delà de cette cour sont les locaux où logeaient les infirmiers et où les cadavres étaient déposés et disséqués. A gauche de l'église, en entrant par la grand'porte de l'hôpital, qui est assez ancienne, on se trouve dans une cour irrégulière dont le côté gauche est occupé par des bâtiments qui servaient d'étables, de grange, de boulangerie, de magasins, etc.; au fond est un logement qu'occupaient des élèves en médecine, bâti en 1698. Les sœurs habitaient au delà un bâtiment formant un parallélogramme et dont une des façades intérieures, dans la cour qu'il environne, porte les dates de 1659 et de 1706 ; leur jardin, assez grand, s'étend vers les rues de l'Empereur et de la Madeleine. A gauche du quartier des religieuses habitaient l'aumônier et le directeur, et contre la maison de celui-ci, vers la ruelle de l'Homme-Chrétien, il y avait un quartier à portes solides, à fenêtres garnies de doubles grilles, pour les aliénés ;

[1] Mensaert, *le Peintre amateur et curieux*, T. I, p. 39.

[2] Il paraît dater du XV[e] siècle ; le 8 novembre 1438, le magistrat défendit de déposer des saletés, de la porte antérieure de l'hôpital jusqu'aux treilles de fer placées rue de l'Hôpital. *Zwertboeck*.

un jardin particulier était destiné à ces malheureux, mais ils ne pouvaient y passer qu'une moitié de la journée, parce qu'il servait alternativement aux deux sexes.

La *rue de la Violette* n'avait pas jadis de nom particulier; pour l'indiquer on disait : *la rue par où on va de l'église Saint-Jean à la halle aux Draps*[1]. Elle porta ensuite, pendant quelque temps, le nom de *marché aux Poulets, Hoendermerct* (ordonn. de 1452). L'impasse qui se trouve à sa partie supérieure, est remarquable par ses changements de nom : elle s'appela successivement *la Vache, la ruelle de Dame-Marie, le Petit-Veau, la ruelle des Veaux* et *la rue de la Drèche*[2]. De ce côté, étaient, au XIVe siècle, plusieurs belles habitations, telles que *la Nouvelle Maison* ou *Nouhuis*[3], *le Palais*[4], *la Crommecammen* qui, ainsi que la *Nouhuis*, a donné son nom à une famille échevinale[5]. L'impasse au fond de laquelle se trouve l'*Hôtel de la Paix* était appelée, au siècle dernier, la *rue de la Vieille Poste* et on la trouve désignée dans des actes antérieurs de la manière suivante : « Sur la petite plaine, plus bas que l'hôpital Saint-Jean, » en face de la rue des Chapeliers. » L'*Hôtel de la Paix* appartenait, en 1706, à Jean Huys, et à cette époque il était habité par les « seigneurs » députés des états de Hollande; » c'est là que s'est établie la *Société de Lecture,* fondée en 1807.

La prison dite *la Vrunte,* appelée vulgairement *Amigo*, mot espagnol signifiant *ami*, par lequel on a traduit *vrunte* qu'on a confondu avec

[1] *Juxta ecclesiam B. Joannis in vico quo itur a dicta ecclesia versus hallam pannorum.* 1374. *Cartulaire de la Cambre.* — *Vyolet straetje. Livre censal de* 1565. — Dans un *Wyckboeck* de l'année 1668, il est fait mention d'une *rue des Tonneliers* (*Cuypers straet*), comprise dans la section de la rue de l'Étuve. On doit supposer que c'est la rue de la Violette, la seule des rues de ce quartier qui n'y soit pas citée.

[2] *De Coe.* 1452. *Archives de la Ville.* — *Vermarien Streetken,* près de la halle aux Blés. 1534. *Archives de la Chambre des comptes.* — *In Onze-Lieve-Vrouw straetje, nu genoempt het Calffsken, by S.-Jans kercke. Livre censal de* 1681. — *Calffsken* ou *Draff straetje. Wyckboeck* de 1796.

[3] Dans le *Livre censal du domaine* de l'an 1321, on lit : *Wilhelmus de Novâ-Domo de platea ante domum dictam Nouhuis,* 1 *denar.*

[4] *In vico quo itur versus ecclesiam B. Joannis,... ab opposito mansionis dictæ t' Paleys.* 1364. *Cartulaire de l'hospice Terarken.*

[5] *Henricus Bote.... de domistadio dicto Crommecamme* 1 *denar. Livre censal* de 1321. — *Hoffstadt... iegen de nuwen halle over op den horric daer men gheet t'Sinte-Jans Weert op, ende heet de Crommecamme. Cartulaire cité,* 1361.

vriendt[1], n'avait pas autrefois de local fixe; le souverain l'affermait tous les trois ans, à charge pour le fermier de l'établir dans une maison convenable, « avec des cachots et d'autres sûretés. » Il arriva plus d'une fois que ces conditions furent négligées et que les prisonniers réussirent à s'échapper. Cette circonstance s'étant reproduite plusieurs fois en un ou deux ans, la chambre des comptes résolut d'acheter un local fortifié et approprié à sa destination. En conséquence, le domaine fit l'acquisition d'une maison située en face de la halle aux Draps et appartenant aux héritiers de Jean Van Linth, à qui il paya 1,000 livres de 40 gros (6 et 15 février 1521, 1522 N. S.)[2]. Ce bâtiment ayant été ruiné par le bombardement, le gouvernement ne voulut pas faire les frais de la reconstruction et le céda irrévocablement au magistrat « pour y faire » un comptoir ou autre chose (décret du 15 juillet 1705). » L'Amigo fut encore reconstruit en 1791. C'était à la Vrunte qu'on conduisait les bourgeois ou enfants de bourgeois arrêtés pour causes civiles et criminelles; ils y étaient détenus jusqu'après interrogatoire, et le magistrat fixait alors les lieux où les prévenus devaient être gardés. Une ordonnance du 17 avril 1505 autorisa les sergents de l'amman lorsqu'ils seraient attaqués pendant la nuit par des malfaiteurs, des vagabonds ou des Saxons[3], à déposer ceux qu'ils arrêteraient dans la prison la plus proche du lieu de l'attaque[4]. Le geôlier était tenu de dresser l'inventaire de tous les objets dont les prisonniers étaient munis à leur entrée, de les garder fidèlement et de leur remettre les aumônes recueillies pour eux; il lui était recommandé d'interdire toute communication à l'extérieur et de découper le pain et la viande venant du dehors pour s'assurer qu'on n'y avait pas caché de billets. Les hommes et les femmes étaient

[1] *De Vrunte of Amigo.* Octroi du 13 septembre 1652. *Archives de la Chambre des comptes.* Le mot *Vrunte* signifie littéralement, pensons-nous, un endroit fermé, un enclos.

[2] *Trésorerie de la Chambre des comptes,* Laye Bruxelles, II, n° 14. — Sous le règne du duc Antoine, Jean Clutinc afferma la *Vroente* et la *Steenpoorte,* pour six années à partir de la Saint-Jean 1411, moyennant 30 couronnes de 40 gros payables en deux termes.—Ces prisons lui furent encore affermées pour dix ans, commençant à la Saint-André 1413, moyennant 36 couronnes de France à 50 gros. *Comptes du domaine.*

[3] *Sassemaerts;* on désignait sans doute sous ce nom les soldats débandés qui avaient servi sous Albert de Saxe en 1489.

[4] *Boeck mette rooskens,* aux *Archives de la Ville.*

séparés ainsi que les prisonniers civils et criminels. L'office divin était célébré tous les dimanches et jours de fête dans la chapelle. Tous les mois il fallait que deux membres de la chambre des comptes visitassent la prison. Le tarif était fixé comme suit : chambre *A,* 12 sous ; chambres *B* et *C,* 10 sous pour un prisonnier, 15 sous pour deux ; chambre *D,* 4 sous ; chambre *E,* 5 sous ; chambre *F,* près de la chapelle, 10 sous, 6 sous, 5 sous, 4 1/2 sous ou 4 sous selon qu'il s'y trouvait un, deux, trois, quatre ou cinq prisonniers ; chambre *G,* vers la rue, 7 sous, 4 1/2 sous, 4 sous selon qu'il y avait un, deux ou trois prisonniers ; chambre *H,* 4 sous. Chacune de ces chambres devait avoir paillasse, matelas, coussin, table, chaise, armoire et pot à eau ; les draps étaient renouvelés tous les mois et les lits avaient deux couvertures de serge en hiver et une en été. Dans les chambres des indigents, marquées *I* et *K,* ainsi que dans les cachots (*callaborsen*), les prisonniers couchaient sur de la paille, qui était renouvelée toutes les semaines ; le geôlier ne recevait pour les prisonniers pauvres que deux blancs payables par l'autorité ou le particulier qui provoquait l'arrestation. Il y avait en outre un droit d'entrée et de sortie, montant à 30 sous (ordonnance du 21 février 1660) [1]. Par décret du 20 décembre 1792, les représentants provisoires de la ville libre de Bruxelles ordonnèrent la translation à l'Amigo des bureaux de l'office public et des prisonniers détenus aux Madelonnettes pour causes politiques. Cette maison sert aujourd'hui de maison de sûreté. Un dicton populaire dit qu'il faut y avoir passé une nuit pour être bourgeois de Bruxelles. Deux auberges étaient contiguës à *la Vrunte :* l'une, du côté de la rue de l'Étuve, s'appelait *le Vieil Hôtel de Ville* (*t'oudt stadhuys*), l'autre, vers le marché aux Charbons, *Emaüs.*

Au coin du marché aux Charbons, l'une des grandes artères de la partie méridionale de la ville, et de la rue des Pierres [2] qui continue la rue de la Vrunte, se trouve *la Fontaine du Cracheur,* appelée primitivement (XIVe siècle) *la Fontaine derrière la Halle* ou *Fontaine Bleue ;* ce dernier nom lui avait sans doute été donné parce qu'elle était construite en pierres bleues. Elle était composée de plusieurs grandes cuves

[1] *Archives de la Chambre des comptes,* registre n° 147, fol. 10. Cette ordonnance devait être affichée de manière que tous les prisonniers pussent en prendre connaissance.

[2] *Steenstrate.* 1262, 1290, etc. *Archives de Sainte-Gudule.*

et d'un corps d'architecture duquel jaillissaient de nombreux filets d'eau. Cette fontaine était adossée à une maison appelée *le Pain Plat* (*t' Platbroot*), que la ville loua, le 12 août 1427, moyennant un gros tournois de vieille monnaie par an, et qui plus tard, prit le nom de *Pot-de-Beurre* (*Boterpot*). Au XVIIe siècle, on y déposait les archives de la ville, ainsi qu'il conste de plusieurs ordonnances, entre autres, d'un ordre donné, le 8 juillet 1614, pour restaurer ce bâtiment et inventorier les papiers qu'il renfermait. *Le Pot-de-Beurre* et les documents qui y étaient déposés, ayant été détruits lors du bombardement, le magistrat autorisa les receveurs à vendre à Josse Van Schoonendonck le terrain qu'occupait la Fontaine Bleue et celui-ci s'engagea à la reconstruire (12 novembre 1704). Considérant cet emplacement comme vague et revenant au domaine, la chambre des comptes assujettit la veuve de Schoonendonck à un cens annuel de six chapons (14 janvier 1705) [1]. La nouvelle fontaine fut restaurée en 1769, et, en 1786, Fisco substitua à la tête de mascaron d'où sortait l'eau, un triton saillant à mi-corps et entouré de joncs. C'est de là qu'elle a pris le nom de *Fontaine du Cracheur* (*den Spauwer*).

Le *Poids de la Ville*, d'abord placé près de la Senne, au lieu dit *le Quai*, fut transféré, en 1555, dans une maison de la rue des Pierres, achetée, le 19 août de cette année, par les maîtres des chaussées Égide d'Elmpt dit de Mersman et Guillaume de Mons. Il était défendu alors aux habitants, excepté aux boulangers et aux marchands d'hydromel et de garance, d'avoir des balances pouvant peser plus de 25 livres (ordonnance du 11 septembre 1408) [2]. Le poids public servait aussi d'entrepôt, et la ville levait un droit sur les marchandises qui y étaient déposées (*staengelt*). Ce bâtiment tombait en ruines, lorsqu'on commença sa reconstruction, en juillet 1594 [3]; il avait été rebâti de nouveau, en 1663, lorsqu'il fut détruit par les bombes françaises. Le 9 octobre 1696 des danseurs de corde furent autorisés à y donner des représentations. Le *Poids de la Ville* fut alors transféré deux maisons plus bas; l'ancien bâtiment qu'il occupait ne fut reconstruit que plus tard et servit de halle et d'entrepôt. Il paraît, d'après un rapport du 23 décembre 1785, que la quantité de marchandises déposées dans cet entrepôt était

[1] *Livre censal de* 1681. — [2] *Perkement Boeck mette Taetsen.* — [3] De Potter, fol. 99 v.

si minime que le vestibule, quoique petit, suffisait pour les contenir. En 1786, les trois membres résolurent de le vendre (23 et 24 mai), mais ce projet ne s'effectua qu'en 1818. Le poids de la ville actuel était auparavant une maison dite *la Porte-d'Or* (*de gulde poorte*), qui avait été incendiée lors du bombardement et que la ville acheta pour 3,400 florins à Henri François Boot, seigneur de Velthem (15 juillet 1705). Ce bâtiment a été construit sur les plans de l'architecte Van Nerven. Sur la porte d'entrée est une statue de la Justice, avec ce chronogramme : reCte ponDerat ILLa ManVs (1706). D'après le compte, clôturé le 16 mars 1707, la dépense pour cette construction s'éleva à 20,532 florins 16 sous, somme dans laquelle figurent 300 florins donnés à Van Nerven pour avoir dirigé les travaux, et 2,062 florins pour les 15,000 livres de plomb achetées pour la nouvelle balance. On se servit pour la première fois de cette balance le 6 août 1706. Les bureaux de l'octroi municipal sont établis au poids de la ville. La *ruelle du Mandril* (*Madrille straetjen*), au marché aux Charbons, où le poids de la ville avait alors une sortie, fut élargie, par suite d'une résolution du 19 juillet 1707.

A côté de *la Porte-d'Or* était un fief consistant « en une maison et » dépendances, situées rue des Pierres, fesant face à la rue au Lait, » venant par derrière au marché aux Charbons, au *Musschelgat* et aux » brasseries dites *die Came van den watere* et *den Crauwel*. » C'était la *Sloozen-Poorte,* ou hôtel de la famille de Loose, fief du duché de Brabant [1]. Non loin de cette demeure féodale qui, au XIIIe siècle, s'élevait orgueilleuse au milieu de plus humbles habitations, mais qui vit décroître son lustre à mesure que l'aisance se répandit dans la bourgeoisie, un intérêt plus puissant environnait l'asile que les merciers avaient ouvert aux membres infirmes de leur corporation. Établi d'abord, vers 1417, sur l'emplacement qu'occupe la boucherie des Récollets, il fut transféré, en 1424, dans une propriété cédée au doyen des merciers, Jean Vrientscap, par Marie Fraeybaert, fille de Henri, et son mari Michel Vanderkelen. Cette propriété consistait en deux parties contiguës,

[1] Ce fief fut successivement possédé par : Thierry Loose, qui fut plusieurs fois échevin de 1287 à 1321 ; Thierry son fils, échevin en 1344 ; Robert, fils de Thierry, échevin en 1446 et 1451 ; Henri Vander Aa, tuteur des enfants de Robert ; le sous-diacre Jean de Bere, qui le releva en 1467, etc. — *Steenstrata juxta mansionem Joannis Loose.* 1362. *Cartulaire de Coudenberg.*

situées l'une rue des Pierres, l'autre par derrière, au coin de la *Massel-straete,* près du bien dit *de Poorte van den Water* (27 novembre 1425). Il s'y éleva, sous l'invocation du *Saint-Sauveur,* une chapelle où Martin V permit de célébrer l'office divin; ce pape autorisa aussi les jurés du métier à la surmonter d'un clocher avec cloches, et à nommer un prêtre pour la desservir (bulle en date du 18 mai an XIII de son pontificat, 1429). En 1440, pendant les octaves de Pâques, cette chapelle fut consacrée par l'évêque de Dagne, et l'évêque de Cambrai, Jean de Bourgogne, accorda des indulgences à ceux qui, à cette occasion, iraient la visiter (8 mars 1439, 1440 N. S.). D'autres indulgences perpétuelles y furent encore attachées, dans la suite, par le cardinal de Saint-Pierre-ès-liens, légat apostolique en Allemagne (Bruxelles, 28 janvier 1452)[1]. Dans une représentation tendante à obtenir une augmentation de droit d'entrée, les merciers disaient, en 1468, qu'ils avaient élevé à grands frais dans leur hospice une belle chapelle où l'on célébrait la messe tous les jours, que le nombre des pauvres de leur métier allant toujours croissant, et le refuge ne pouvant plus les contenir, il avait fallu construire de nouveaux bâtiments, qu'on y gardait un fou qui devait être tenu dans un cachot (*gheyoele*) et coûtait, à lui seul, 50 florins du Rhin par an, etc.[2]. Le 28 juin 1780, le magistrat ayant autorisé les merciers à rebâtir leur hospice qui tombait de vétusté, ils élevèrent un beau bâtiment, dont une partie fut occupée par les pensionnaires et l'autre louée. La chapelle située à l'intérieur, dans la cour, et bâtie en forme de dôme, était claire et très-belle. Fermée momentanément pendant les troubles du XVIe siècle, elle fut réconciliée le 3 juin 1585[3]. L'exercice du culte y fut encore suspendu, le 12 février 1798, et, rouverte après le concordat, elle fut définitivement fermée, le 26 août 1804, ainsi que plusieurs autres chapelles, parce qu'il s'y rendait beaucoup de personnes qui ne voulaient pas assister aux offices célébrés par les prêtres soumis au gouvernement[4]. Les revenus de l'hospice qui était administré par les doyens des merciers, s'élevaient, en 1776, à 1536 florins 19 sous 3 deniers, et ses dépenses à 1517 florins 7 sous 9 deniers; on y entretenait, à cette époque, 13 vieillards des deux sexes, pris d'ordinaire parmi ceux qui avaient exercé le métier au moins pen-

[1] *Archives des Merciers* aux *Archives du Royaume.*
[2] *Ordonnantie der Ambachten.* — [3] De Potter. — [4] Goetviel.

dant huit années. En 1807, il s'y trouvait encore sept femmes; les revenus de l'hospice montaient à 2,468 francs 65 centimes et ses dépenses à 1806 francs 62 centimes; quelque temps après, il fut transféré au Grand-Béguinage.

A l'extrémité de la rue des Pierres, près du *Pont du Miroir*, se trouve la *Plattesteen* ou *Pierre-Plate*, qui doit son nom à un des hôtels (*steen*) des familles patriciennes, et qui conduit au marché aux Charbons, au lieu dit *les Cinq Coins* [1]. Elle communiquait autrefois avec la rue des Teinturiers par une ruelle que le magistrat fit fermer, en 1458, à cause de la saleté qui y régnait [2]. La *ruelle de la Chaufferette* qui se trouve vers la gauche s'appelait jadis *het Mosselgat* ou *Trou aux Moules*, nom qui est resté à une impasse voisine [3]. Il y avait anciennement à la *Plattesteen* un petit hospice dans lequel vivaient deux pauvres femmes [4]; l'abbaye du Grand-Bigard y a eu le premier refuge qu'elle ait possédé en ville. Lors de leur arrivée à Bruxelles, les brigittines s'établirent dans ce refuge [5], et c'est à cette circonstance que la rue *de la Chaufferette* dut le nom de *Brigitte* [6] qu'elle porta pendant quelque temps.

Les dégagements de la rue des Pierres vers la droite sont : la *rue au Lait*, autrefois *Petite rue des Pierres* [7], la *ruelle du Veau Bleu* (*Blauw Calfstraetjen*), la *Petite rue des Pierres*, la *rue des Récollets*, et l'*impasse des Récollets*, dite aussi *Derrière le Moulin*, parce qu'elle était voisine des moulins du Borgval. La *Petite rue des Récollets*, nommée aussi au siècle dernier la *ruelle des Chapelles* (*Capellekens straetjen*) et à laquelle fut momentanément imposé le nom de *rue du Caillou* (6 frimaire an VII), conduisait directement à une petite place située devant l'église des Récollets et à laquelle aboutissait la petite rue des Pierres. Déjà au XIIe siècle, il existait dans la rue au Lait un petit hôpital dédié à saint Nicolas et destiné à recevoir les pauvres voyageurs. L'évêque de

[1] *Op die Plattensteen tegen over het straetken van de Vyfhoek. Livre censal* de 1681.

[2] *Boeck mette Cnoope.*

[3] *In loco dicto Mosselgat.* 1495. *Archives de Sainte-Gudule. — In eenen hoeck ofte straetken geheeten het Mosselgat nu het Lollepot straetken. Livre censal du domaine,* n° 16. — etc.

[4] *Livre censal de* 1657. — [5] *Registres du pensionnaire Tax,* 1667.

[6] *Op den Plattensteen recht over het Brigitte straetken. Pestboek* de l'an 1668.

[7] *In de corte Steen straet, alias Melck straet. Livre censal de la ville,* de l'an 1685. — *Corte Steen straet.* 1368. *Archives de Sainte-Gudule.*

Cambrai Burchard lui donna, en 1129, l'autel de Wesembeke, c'est-à-dire les offrandes qui se faisaient dans l'église de ce village. Cette fondation fut insensiblement détournée de sa destination primitive et transformée en refuge ou hospice. Des plaintes s'étant élevées à plusieurs reprises contre la manière de vivre de ceux qui l'habitaient, la commune, à la demande de l'évêque de Cambrai, leur ordonna de prendre l'habit religieux et d'obéir au prêtre que l'autorité ecclésiastique placerait à leur tête; elle leur défendit d'exercer un métier, de s'absenter sans permission, et de se trouver dans des lieux suspects. Elle décida en outre que pour être admis dans cet hospice, il faudrait abandonner tous ses biens à son profit et que les prébendes qui y deviendraient vacantes, ne seraient plus données, afin que les revenus de l'hôpital pussent être employés selon les intentions des fondateurs, c'est-à-dire à secourir les pauvres (ordonnance du mois de novembre 1255) [1]. Quelques années après, les échevins et les jurés autorisèrent le proviseur Guillaume le monnayeur à vendre, à titre viager, deux ou trois prébendes, pour faire face aux dépenses de la maison; les prébendes furent en même temps réduites à quatorze, jusqu'à extinction de cinq des titulaires (mars 1263, 1264 N. S.) [2]. Nous avons vu qu'en 1306, l'administration de cet hôpital fut rendue aux patriciens, auxquels une révolution l'avait momentanément enlevée. Enfin, les nicolaïtes furent transférés dans le couvent des saccites, rue de la Madeleine, et leur habitation fut cédée par les échevins, moyennant un cens annuel de 60 livres, à Godefroid de Coudenberg, sous la condition de n'y établir ni église, ni hospice, sans autorisation spéciale [3]. Ce terrain qui était borné, d'un côté, par la maison de Baudouin de Gand, de l'autre, par un ruisseau, et qui était adossé au couvent des récollets, fut alors morcelé à l'infini; une partie fut cédée par Jean et Marguerite de Coudenberg aux jurés des merciers, qui y placèrent « les vieilles personnes infirmes de leur » métier, » jusqu'au moment où ils transférèrent leur hospice dans la rue des Pierres (1417-1424). Au XVIe siècle, nous trouvons l'hôpital de Saint-Nicolas transformé en une halle, qui est appelée *Galerie, Pand,* dans le plan de Guicciardin; *galerie des Merciers, Cremers pandt*,

[1] *Opera diplom.*, T. III, p. 115.
[2] *Notulen raeckende de Sackbroeders ende de broeders van S. Niclaes gasthuys*, mss. de la bibl. de Bourgogne.
[3] A Thymo, pars V, tit. 3, c. 30.

dans une chronique, où l'on voit qu'on y déposa, en 1552, des petits canons appelés *chameaux* [1], et *galerie des Récollets,* dans une ordonnance du magistrat réglant la manière d'y procéder à la vente des meubles. Il était redevenu alors la propriété de la ville qui en donna une partie aux récollets pour l'agrandissement de leur église (14 janvier 1621), en vendit une autre partie à la mère spirituelle ou mère syndic de ce couvent (1696), et en céda une troisième partie aux maîtres des pauvres de la paroisse de Saint-Nicolas qui y établirent leur pauvre école (19 octobre 1623); le restant du local conserva sa destination de halle aux toiles. Les toiles y étaient vendues le vendredi : en été à cinq heures, en hiver à sept (ordonnance du 17 août 1712); quelquefois la vente se faisait en plein air, sur le terre-plein donnant du côté des Récollets, au grand mécontentement de ces religieux. Le bâtiment qui était de forme quadrilatérale et d'une architecture très-simple, fut reconstruit il y a une vingtaine d'années et l'administration communale y établit une boucherie (26 avril 1826). Il s'y trouve vingt-sept étaux qu'elle loue 4,218 francs par an.

D'un côté de cette boucherie est la *rue du Cerfeuil,* de l'autre la *ruelle du Cabas, Cabas straetken,* dite aussi *t'Pisstraetken* [2]; le premier de ces noms provient sans doute du mot flamand *Cabassen* et lui fut donné parce que jadis on y vendait, presque dans chaque maison, des lisières et d'autres restes provenant des tailleurs [3]. Cette rue conduit à une petite place de quelques mètres carrés, dite *plaine de Sainte-Gertrude* (*Sinte-Geertruyden pleyntjen*) [4], nommée ainsi parce que ce terrain reconnaissait pour seigneur foncier le chapitre de Nivelles. On y voit sur une maison une statuette de sainte Anne assise, avec la date de 1647. Derrière l'hôpital Saint-Nicolas était anciennement une maison appartenant aux marchands de vin [5]; dans le voisinage, une espèce de marais ou conduit d'eau, appelé *les égouts communs* (*communes cloacæ, stads heymelicheit*), qui paraît avoir été construit vers la fin du

[1] *Die nieuwe Chronycke van Brabandt.*

[2] Le premier nom se trouve dans le *Pestboeck* de 1668, le second dans les *Notulen raeckende de Saekbroeders*, etc., à l'année 1432.

[3] *Esquisses historiques des places et rues de Bruxelles.*

[4] *Pestboeck de* 1668.

[5] *Hoffstat achter sint Claes gasthuus, toebehoorende den Wynknechten van Bruessel, in t'Heymelycheid straetken. Livre censal de* 1432.

XIV[e] siècle, antérieurement à l'année 1393 [1], faisait de cet endroit retiré un vrai cloaque. Il y avait près de là une rue dite *du Secret* (*Heymelicheit straete*), dont l'emplacement n'est pas nettement déterminé dans les actes; elle était habitée par un grand nombre de filles publiques à qui il fut ordonné, le 24 août 1438, de la quitter endéans les quatorze nuits, sous peine d'un bannissement d'un an [2].

Tout le quartier qui s'étend entre la rue au Lait et le marché aux Pommes-de-Terre ou *Visscher-Sinne,* a deux fois entièrement changé de face : d'abord par suite de l'agrandissement successif du couvent des récollets et ensuite après sa destruction. Les *frères mineurs* s'établirent à Bruxelles, en 1227 selon Gramaye, en 1231 selon d'autres écrivains [3], dans un lieu qui, dit-on, était auparavant habité par les templiers [4]. Ces religieux, les premiers *mendiants* qui se fixèrent en ville, étaient soumis à une règle austère, et le peuple qu'ils instruisaient par leurs prédications. qu'ils consolaient dans sa misère, les avait en grande vénération. Ayant voulu, peu de temps après leur arrivée en ville, bâtir une chapelle dans l'enceinte de leur couvent, le chapitre de Sainte-Gudule s'y opposa, sous prétexte que cela porterait préjudice à la chapelle (ou église) de Saint-Nicolas. Ils firent vainement citer les chanoines à comparaître devant l'archevêque de Cologne, puis devant l'évêque de Wurtzbourg; comme cette contestation entre deux corps religieux pouvait avoir des suites fâcheuses, le duc Henri II évoqua cette affaire, et leur proposa de s'en rapporter à la décision de l'évêque de Paris et du frère mineur Alexandre, ou à celle d'un délégué de chacune des parties, se réservant le rôle de tiers-arbitre. Le chapitre accéda à cette proposition, mais les récollets la repoussèrent, malgré les instances du duc et de ses *fidèles*. Leur résistance mécontenta ce prince, et il leur défendit de donner la sépulture à des habitants de la paroisse de Sainte-Gudule, à des voyageurs ou à des pèlerins, sans autorisation

[1] *Archives de la Ville.*—Dans quelques documents du XV[e] siècle, on parle d'un marais existant derrière les Récollets : *den Poel achter den Minderbroeder.*

[2] *Zwertboeck*, fol. 64.

[3] SANDERUS, *Chorogr. sacra Brab.*, T. III, p. 55. — *Annales mss. B. Gudilæ*, Tit. V, c. 6. Les troubles du seizième siècle et le bombardement de 1695 n'avaient laissé aux récollets aucun document historique. *Rapport de* M. DE VALÉRIOLA, *sur l'admission des ordres mendiants à Bruxelles.*

[4] *Korte beschryvinge van het beeld van Onze-Lieve-Vrouwe ten Vogelen Sangh.* Bruxelles, 1732, in-12.

des chanoines [1]. Jean Ier qui montra beaucoup d'affection aux récollets, voulut être enterré dans leur église, ainsi que son frère Godefroid, sire d'Aerschot, tué à la bataille des Éperons-d'Or, en 1302, Marie d'Évreux, petite-fille du roi de France Phillippe-le-Bel, et femme du duc Jean III, morte le 30 octobre 1335, et sa fille Marie, duchesse de Gueldre, morte le 1er mars 1399. Jean III donna à ces religieux 300 charges d'ânes (*ezellaeden*) de bois à prendre tous les ans dans la forêt de Soignes, à condition qu'ils diraient des messes pour le repos de son âme ; ce don fut confirmé par les successeurs de ce prince, entre autres, par la duchesse Jeanne, Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire [2]. Philippe-le-Bon leur donna en outre de belles orgues.

Nous avons admiré le zèle pieux qu'un frère de l'ordre de saint François, Thierry de Munster, déploya pendant que la peste ravageait Bruxelles, en 1489 ; mais Thierry n'appartenait pas à la communauté des frères mineurs de Bruxelles, et c'est à tort que plus tard les frères de cette maison prétendirent que la ville, pour lui témoigner sa reconnaissance, avait rebâti le couvent à ses frais [3]. Les frères mineurs avaient à cette époque perdu leur ancienne discipline, aussi leur substitua-t-on partout des *colétans* qui vivaient dans une stricte pauvreté ; cette réforme qui fut opérée à Bruxelles en 1502, comme elle l'avait été à Malines en 1447, et à Louvain en 1499, rencontra d'abord quelques difficultés ; mais une bulle d'Alexandre VI, obtenue par l'influence de Maximilien d'Autriche et par les soins de son confesseur le récollet Jean Glapion, et de Thierry de Munster, força les opposants au silence et les réduisit à se retirer chez leurs frères conventuels de la province de Cologne [4]. Les colétans n'ayant pas tardé à suivre les errements de leurs prédécesseurs, ils furent remplacés, en 1518, par des *frères de l'observance* [5].

Le 15 juin 1579, le couvent des récollets fut assailli et pillé par les calvinistes ; ils y égorgèrent au pied de l'autel un religieux qui avait dû fuir l'Écosse sa patrie par suite des troubles dont elle était le théâtre.

[1] Diplôme en date du 16 juillet, mardi avant la Sainte-Marie-Madeleine, 1241. *Opera diplom.*, T. IV, p. 238. — *Archives de Sainte-Gudule.* — A Thymo.

[2] Réversales données par le couvent le 22 décembre 1468 et le 16 mai 1469. *Trésorerie de la Chambre des comptes. Laye van diversche reversalen.* — *Avis de la Chambre des comptes de Brabant sur cette rente*, 17 avril 1601 et 30 mars 1656.

[3] *Mémoire de* M. de Valériola, cité plus haut. — [4] De Bleye.

[5] *Opera Diplom*, l. c.

Dans le cloître ils établirent leur consistoire et commencèrent la démolition de l'église, le 17 août 1583 ; mais le chœur seul fut abattu et dans la nef ils placèrent trois moulins mûs par des chevaux [1]. Lorsque les Espagnols rentrèrent à Bruxelles, cette église était dans le plus déplorable état ; elle ne fut réconciliée que le 28 mai 1585 et il fallut beaucoup de temps pour restaurer le couvent, parce que la misère publique était des plus grandes et les aumônes rares et de peu de valeur. Plus tard, les récollets se firent une réputation par la justesse avec laquelle ils exécutaient le chant grégorien ; l'archiduc Albert et l'archevêque Van Hove préféraient, dit-on, le concert de leurs voix à la musique et au son des orgues. Plusieurs d'entre eux se distinguèrent par leurs talents ; tels furent les pères Jean Neyen d'Anvers, qui amena, en 1609, la conclusion de la trève avec les Provinces-Unies, et André a Soto, confesseur de l'infante Isabelle. En 1616, l'archevêque Van Hove consentit à ce qu'on exposât aux récollets les restes des martyrs de Gorcum. On sait que le farouche Guillaume de Lamarck avait fait égorger dans cette ville, le 9 juillet 1572, quinze religieux dont onze appartenaient à l'ordre des récollets ; André a Soto, commissaire général des frères mineurs, les avait fait enlever à la Brielle pour les transporter à Bruxelles. Ces reliques furent exposées à la vénération publique dans l'église, le 18 octobre 1618. L'archevêque, assisté de l'abbé du Parcq et du prévôt de Coudenberg, chanta la messe. Il y eut ensuite une procession qui fut accompagnée des archiducs, du chapitre de Sainte-Gudule, du clergé des paroisses, des membres du conseil du gouvernement, du conseil de Brabant, du magistrat, des corps de métiers et des confréries religieuses ; on porta à plus de 5,000 le nombre des personnes qui assistèrent à cette procession. Cette solennité dura onze jours, et pendant tout ce temps, l'église ne cessa d'être encombrée de monde ; on attribua cette affluence à ce qu'un de ces martyrs, le père François Koning, était Bruxellois. Ils furent béatifiés en 1675. Albert et Isabelle témoignèrent toujours beaucoup d'affection aux récollets ; l'archiduc voulut être enseveli vêtu du costume de frère mineur, et, l'infante prit publiquement, en 1621, l'habit du tiers ordre, ainsi que la comtesse de Bruay, fille du duc d'Aerschot, la duchesse d'Aerschot, Dorothée-Claire de Croy, et plusieurs autres dames nobles.

C'est dans ce monastère que le célèbre Jean-Baptiste Van Helmont

[1] *Een corte historie van die kettersce Calvinisten*, mss.

fut enfermé le 3 mars 1634, à la suite de la publication de son livre : *De magneticâ vulnerum curatione*. Son arrestation avait eu lieu en vertu d'une sentence de l'archevêque de Malines qui avait donné au procureur d'office « la permission de pouvoir saisir la personne de Van » Helmont, ses papiers et tous ses livres, *et implorato brachio seculari,* » *servatis servandis*. » Le promoteur de l'officialité, assisté de l'amman et de deux échevins, fit cette saisie ; mais Van Helmont obtint bientôt sa mise en liberté, après avoir donné une caution de 6,000 florins. L'affaire fut assoupie dans le courant de l'année suivante par l'intercession de Marie de Médicis [1].

Lors du bombardement le couvent fut détruit presque en entier, et dans ce désastre périrent les archives du provincial de l'ordre. Les religieux se réfugièrent soit chez des amis, soit dans des couvents que le feu avait épargnés, ou dans ceux qui étaient soumis au gardien de Bruxelles : le couvent des riches claires, celui des pauvres claires et celui des annonciades de cette ville, celui des annonciades d'Alost, et celui de Ledeberg, près de Ninove. Le gardien et les plus âgés des religieux s'établirent dans les ruines de leur maison où ils se bâtirent quelques cellules pour y passer l'hiver. En 1696, à l'aide d'un grand nombre de frères lais venus de la Flandre française, ils relevèrent leurs bâtiments conventuels et, l'année suivante, leur église.

Le couvent, limité d'abord à l'ouest par la Senne, avait été agrandi de ce côté au XVIIe siècle ; il touchait, vers le nord, aux maisons du marché aux Poulets, vers l'est à celles de la place Saint-Nicolas et au *Pand*, vers le sud, à une petite place entre l'église et la rue des Récollets. Il avait trois entrées : une vers le nord, dans le *Vaelbeke*, impasse par laquelle les eaux d'une partie du centre de la ville se jetaient dans la Senne [2] ; une seconde vers l'est, près du *Pand ;* une troisième sur la place des Récollets. L'entrée adjacente au *Pand* se fermait la nuit et donnait accès sur une petite place où se trouvaient le cimetière, le parloir et la chapelle Saint-George ; les frères et les sœurs laïques du tiers ordre de

[1] M. GOETHALS.

[2] *Achter de Minnebruederen, tegen over t'Swynken, op den hoeck van der straeten daer die Vuylbeke in de Zenne valt.* 1576. *Archives de Sainte-Gudule.*— La rue de la *Vuylbeke* ou *Vaelbeke* paraît s'être aussi appelée quelquefois la *ruelle des Frères-Mineurs : by de Scepbrugge naest de goeden Jans de Weert ter eenre en t'Minnebruer streetken ter andere zyden.* 1353. *Cartulaire de Coudenberg.*

saint François se réunissaient tous les mois dans cette chapelle pour entendre une exhortation à observer la règle. Le chœur de l'église que les calvinistes avaient détruit, avait été rebâti en 1588, et la nef ainsi que le cimetière adjacent furent agrandis une vingtaine d'années plus tard aux dépens de la halle aux Toiles, dont nous avons dit qu'une partie fut cédée par la ville aux récollets. Vers le même temps, l'église fut ornée d'une nouvelle façade et la voûte en bois qui recouvrait le chœur fut remplacée par une voûte en pierre. Nous avons vu que pour récompenser le zèle déployé par les récollets lors de la peste de 1668, le magistrat fit bâtir en pierre la façade de leur église et la surmonta d'une statue de saint Michel. Le 2 août 1697, l'électeur de Bavière posa la première pierre de la nouvelle église qui fut consacrée le 1er septembre 1699, par l'évêque de Gand, et dédiée à saint Martin et à sainte Catherine. Elle était soutenue par des colonnes d'ordre dorique et passait pour belle, quoique ses ornements fussent médiocres. Dans le chœur, dont la boiserie offrait les bustes en relief des principaux saints de l'ordre, était autrefois le tombeau de Jean Ier, qui y était représenté couché, les mains jointes sur la poitrine, et vêtu du manteau ducal [1]. L'archiduc Albert fit rétablir, en 1620, le mausolée du vainqueur de Woeringen, et placer sur une lame de cuivre l'inscription suivante :

POTENTISSIMUS JOANNES I. LOTARING.
BRABANT. LIMBUR. DUX, SACRI ROM.
IMP. MARCHIO, IN HASTITUDIO
VULNERATUS OBIIT DIE MARTII
ANNO MCCLXXXXIV.

Ce monument fut détruit en 1695. Sur deux autels, placés à l'entrée du chœur, étaient les statues en bois de saint François et de saint Antoine de Padoue, par Kerckx. D'un côté, on voyait la chapelle de Notre-Dame *de Portiuncula,* fondée en 1628 par Jean Kesseleer, seigneur de Marquette ; de l'autre celle de Notre-Dame du Chant-d'Oiseaux. Dans la nef, entre les fenêtres, il y avait des tableaux peints par le frère Pannemaeckers d'Anvers, surnommé *frère Rubens,* parce qu'il disait que

[1] Nous voyons dans les *Comptes de fief* qu'en 1388 la duchesse Jeanne paya trois moutons d'or pour la réparation des blasons de Brabant et d'Angleterre qui se trouvaient dans l'église des Récollets.

Rubens le précédait, mais qu'il le suivait de bien près [1]. La chapelle de la Sainte-Trinité, fondée par la famille de Vilain et située dans la nef, fut détruite par le bombardement ; les iconoclastes avaient déjà anéanti la tombe de Philippe Vilain, seigneur de Moerbeke, conseiller et chambellan de Philippe-le-Bon, mort en 1460, et de son fils, conseiller et chambellan de Maximilien d'Autriche, mort en 1500 ; ce monument funéraire, haut de quatre pieds, était surmonté des statues couchées de ces deux chevaliers. C'était aux Récollets que se disaient les messes pour les charpentiers décédés. L'endroit où se trouvait la chapelle de *Notre-Dame du Chant-d'Oiseaux* (*O.-L.-V. ten Vogelen-Sanck*) était, dit un petit ouvrage publié au siècle dernier [2], hors de la ville, avant qu'on eût bâti l'enceinte de 1040 et alors que les murs de Bruxelles passaient à l'entrée de la rue au Beurre, près du grand marché, où, en 1628, on voyait encore une vieille maison, « qu'on regardait, continue l'auteur » de cet ouvrage, pour une des portes des anciens remparts. » Au milieu de quelques grands hêtres sur lesquels de nombreux oiseaux construisaient leurs nids, il y avait un arbre auquel était attachée une petite image de la Vierge, qui fut bientôt en grande vénération parmi les bourgeois ; ils formèrent, en 1241, une confrérie sous son invocation et lui bâtirent une chapelle, à laquelle des indulgences furent accordées par plusieurs papes et en particulier par Jean XXIII et, le 10 décembre 1457, par Calixte III. Cette chapelle fut détruite pendant les troubles du xvie siècle par un chaussetier nommé Henri, ardent calviniste, qui l'avait achetée pour 28 florins ; elle fut rebâtie en 1590 et une seconde fois, après le bombardement, en 1698. Elle avait sa sacristie particulière, et appartenait à la confrérie qui possédait à Bruxelles plusieurs maisons et cens. On y voyait suspendues, en forme de lustres, des cages renfermant des oiseaux, dont le ramage produisait, avec l'orgue et le plain-chant, un effet des plus singuliers. Les bâtiments conventuels, entre l'église et la Senne, entouraient deux cours, l'une carrée, l'autre triangulaire ; elles étaient séparées par un édifice servant, au rez-de-chaussée, de réfectoire, au premier étage de dortoir, et au second de bibliothèque. La bibliothèque des récollets était assez belle et se composait, avant le bombardement, de 2,500 volumes. Il y avait en outre, en

[1] Mensaert, *le Peintre amateur et curieux*, T. I, p. 100.

[2] *Korte beschryvinge*, etc., cité plus haut.

hors-d'œuvre, à l'est du *Vaelbeke,* une brasserie, bâtie en 1707, et vers l'ouest passant au-dessus de la Senne, une infirmerie et un hospice pour les frères des autres villes et pour les étrangers. Les récollets qui n'avaient pas de jardin, achetèrent, en 1684, un vaste terrain au-delà de la Senne, entre la Senne du *Ruyssche-Molen* et des propriétés particulières; l'année suivante, ils l'entourèrent de murs et en obtinrent l'amortissement, par un décret en date du 30 mai; le pont en bois construit à cette époque pour y donner accès, fut remplacé par un pont en pierres, en 1714 [1].

Le 31 octobre 1796, le couvent des récollets fut fermé, les religieux expulsés, et la plus grande partie des bâtiments furent immédiatement abattus. A la demande du propriétaire le citoyen Martigny, un arrêté du maire en date du 25 floréal an VIII transféra le marché au Beurre sur l'emplacement de l'église où il se tient depuis cette époque. Ce marché fut agrandi en 1812 et 1813, et, au mois de février de cette dernière année, on planta les arbres qui l'ombragent et l'on construisit la galerie qui règne dans son pourtour. La petite place, entre la place Saint-Nicolas et l'église, devint une rue qui reçut, le 6 frimaire an VII, le nom de *rue du Cerfeuil;* la petite rue des Récollets, presque inhabitée, prit une face toute nouvelle après qu'on eut percé l'impasse du *Vaelbeke,* qui, prolongée à travers les bâtiments claustraux, fut nommée *rue au Fer* (an VII), parce qu'il s'y trouvait un magasin de ce métal. On voit encore dans cette rue quelques parties du couvent, du reste fort peu remarquables; elle communique avec le marché au Beurre par une ruelle nommée *Petite rue au Fer,* qui occupe l'emplacement de l'ancienne brasserie des récollets et est en entier peuplée de marchandes. La rue au Fer et la place des Récollets sont constamment occupées par des marchands en détail, qui y stationnent sur la voie publique et font un commerce très-actif, à cause du grand concours de monde qu'attirent en ces lieux les marchés. Sur la place des Récollets on voit un cabaret appelé *l'Ours,* le plus ancien de Bruxelles, s'il faut en croire la tradition; son petit jardin sur la Senne est soutenu par une suite de piliers ronds en pierre surmontés d'arcades en plein cintre. Entre cette place et la rue dite *le quai aux Poissonniers,* à l'endroit où était le jardin du couvent, les héritiers

[1] Voyez pour l'histoire et la description du couvent des récollets, la deuxième édition de SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiæ,* T. III.



de M. de Middeleer ont fait percer, en 1835, une rue qui a été rapidement garnie de belles maisons et qui a reçu le nom de *rue Middeleer*. Au moyen d'un pont jeté sur la Senne du *Ruyssche-Molen*, on a changé, en 1838, en une rue conduisant de la rue Middeleer à la place Saint-Géry, l'ancienne *impasse de la Digue* ou *du Domaine;* elle portait vulgairement le nom de *Domstrate* ou *rue de l'Hébêté :* on voulait exprimer sans doute par ce dernier nom l'étonnement de ceux qui, prenant cette impasse, se trouvaient arrêtés par la rivière.

Le *marché aux Poulets, Kiekemerct*, fraction de la grande voie qui s'étend de la porte de Flandre à celle de Namur et coupe la ville en deux parties à peu près égales, était primitivement désigné par ces mots : *Op de Beke* (*sur le Ruisseau*) [1]; plus tard cette rue reçut le nom de *marché au Lait*, *Melckmerct* [2], qu'elle portait déjà lorsqu'une ordonnance du magistrat, du 7 janvier 1552, y plaça les marchandes d'herbes potagères et de raves (*potagerien en rapen*), « pour remédier à la saleté du grand marché. » Environ un siècle après, on y établit le *marché aux Poulets ;* mais comme il obstruait le passage, un arrêté du 30 ventôse an X le transporta dans la rue des Veaux, percée sur le terrain du couvent des Madelonettes. Un autre arrêté du 26 germinal an XII, assigna la grand'place aux marchands de volaille et de gibier pour lesquels on a enfin bâti une petite halle contiguë au marché aux Poissons.

Du côté des Récollets, se trouvait autrefois la *ruelle de Hoencourt* [3], qui a disparu aujourd'hui. Près de là était la maison du Saint-Esprit ou maison des pauvres de la paroisse de Saint-Nicolas, dont l'administration était confiée à deux notables et au curé qui rendaient compte de leur gestion à la Suprême Charité. En 1776, ses revenus, y compris ceux des fondations Terhomme et De Kempenere, montaient à 5,965 florins 18 sous 9 deniers, et ses dépenses à 5,235 florins 7 sous 9 deniers. Le curé était chargé de distribuer annuellement aux indigents une somme de 1015 florins, produit d'un capital de 29,000 florins de

[1] *Beneden sinter Claes op de Beek op een hoffstadt en huys die heet de Meewe en voert op alle de huysen en hoffsteden totte daer de beke in de Zenne valt.* 1345. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] Octrois des 22 février 1653, 8 août 1656, etc. *Archives de la Chambre des comptes.*

[3] *Juxta domum dictam t'Payhuys, in vico dicto t'streetken van Hoencourt.* 1479. *Selecta pro sæculo* 1400.

change légué par Michel Vandersterren. Les pauvres de Saint-Nicolas, concurremment avec ceux des paroisses de Saint-Géry et de la Chapelle, participaient encore à la fondation de Pierre Eerdenbourg, faite le 26 septembre 1503, et dont les revenus, en 1776, s'élevaient à 135 florins 19 sous. A la maison du Saint-Esprit de Saint-Nicolas était aussi annexée la fondation de Victor Offhuys et de sa femme Madeleine Caffmeyers qui léguèrent, 1° une rente de 60 florins destinée à instruire trois enfants et à donner un état à trois autres; 2° une autre rente de 60 florins pour l'entretien de six enfants de chœur à Saint-Nicolas; 3° une rente de 50 florins pour l'établissement d'une école pour les orphelins pauvres de la paroisse, et 4° divers fonds pour des anniversaires et des distributions à faire aux plus vieux pauvres. L'école ne fut jamais érigée, et dans les derniers temps, les maîtres de la maison du Saint-Esprit, qui administraient les revenus de cette fondation montant à 223 florins, se bornaient à payer 36 florins à un maître d'école pour l'instruction de trois enfants.

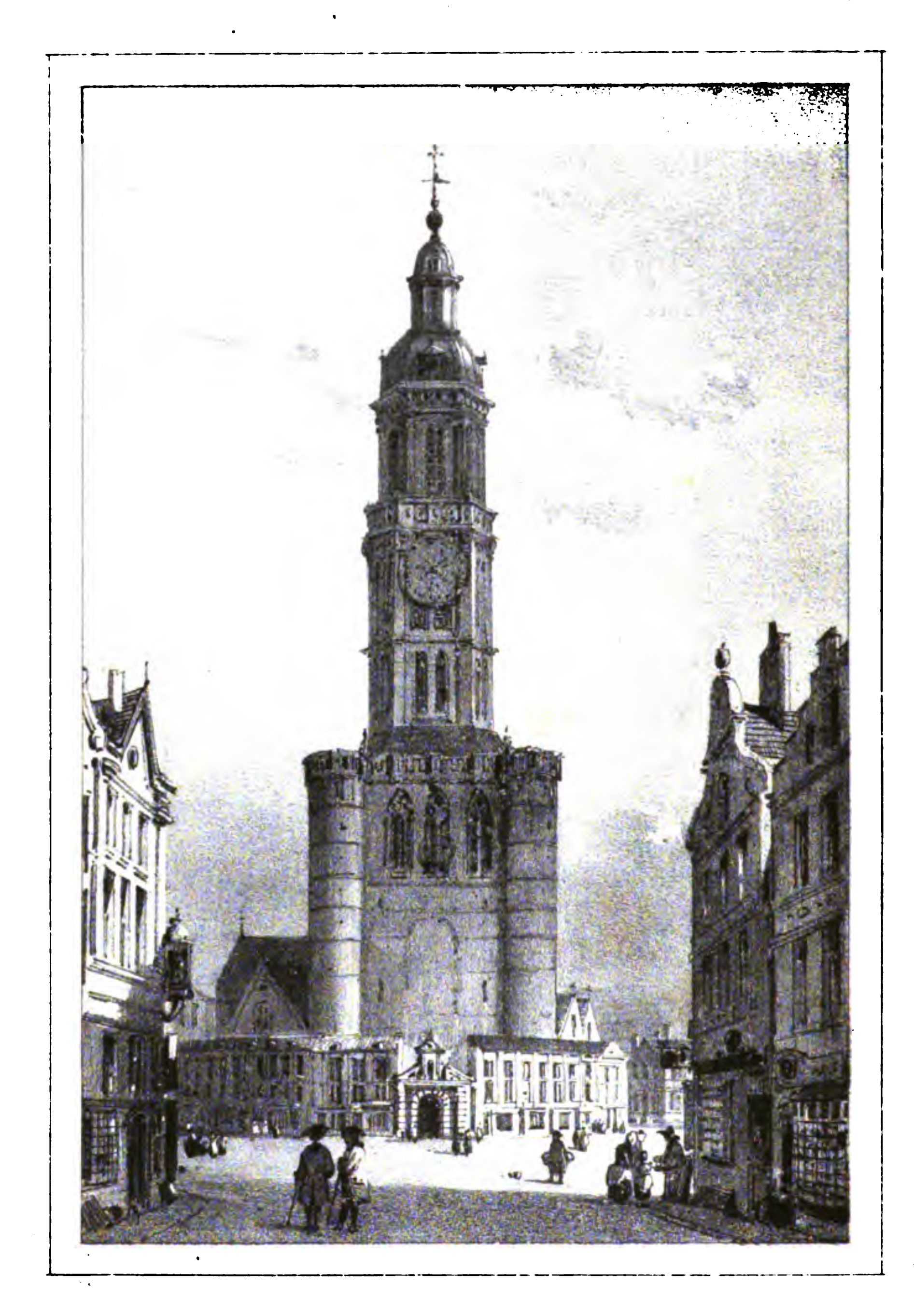
Vers les rues des Bateaux et de l'Évêque on rencontre encore les *ruelles des Pigeons* (*Duyfstraetje*), aujourd'hui *impasse des Trois-Pigeons* (*Dry Duyven gang*), la *ruelle de la Tête* ou *de la Coupe* (*Copstraetje*)[1], et l'*impasse du Balai* (*Bessemstraetje*). Au fond de la ruelle des Pigeons était la fondation *Terhomme*. Les revenus de ce petit hospice, qui avait été fondé pour cinq pauvres femmes par Gérard Vander Tommen, étaient gérés par les maîtres de la maison du Saint-Esprit de Saint-Nicolas; en 1776, ils montaient à 223 florins 15 sous. La cure de la paroisse se trouve dans la ruelle de la Tête-d'Or. Il y avait jadis dans la paroisse de Saint-Nicolas une pauvre école pour les orphelins de la paroisse, où garçons et filles étaient instruits par « un maître à gages; » après l'avoir fréquentée pendant quatre ans et demi, chaque élève recevait un habillement complet. Le local, partie du *Pand* cédée par la ville, ne permettait de prendre que des externes, lorsqu'en 1779, un particulier légua 18,000

[1] *Copstraetjen by het Vischmerkt.* 1668. — La brasserie dite *den Gulden Cop* (la Tête-d'Or) faisait le coin de la *rue de la Tête* ou *du Purgatoire* (*het Dunnevier oft Copstraetje*), du côté de Saint-Nicolas. Peut-être faut-il reconnaître dans les rues des Pigeons et de la Tête, les *ruelles de Sleeuws* et *Cuttsem* mentionnées dans un acte de l'an 1566. *In de Sleeuws straetken tusschen de goeden...... en de Cuttsem straete boven de goeden van Jan Sleeuws achter Sint Nicolaes naest de Schipbrug. Archives de Sainte-Gudule.*

florins pour acheter un bâtiment plus vaste, et les directeurs firent l'acquisition d'une maison située au marché aux Poulets. Peu de temps après, les revenus de cet établissement étaient montés à 1121 florins 3 sous, et, pendant une année, il reçut en outre 455 florins 14 sous d'aumônes ; pendant le même laps de temps ses charges s'élevèrent à 1625 florins 15 sous 9 deniers, savoir : charges diverses, 129 florins 4 sous ; gages, 246 florins 10 sous ; entretien de dix garçons et de treize filles, 1250 florins 1 sou 9 deniers. Pendant la domination française, toutes les pauvres écoles ayant été réunies à celle de la paroisse de Sainte-Gudule, cette maison servit d'hospice pour les enfants trouvés et abandonnés, appelés *les enfants de la patrie*, et, le 6 frimaire an VII, elle reçut le nom d'*hospice de l'Égalité*. Vendue en 1817 et transformée en auberge, elle a été rebâtie, en 1840, par la *Société Philharmonique* qui y a établi son siége. C'est dans la salle de danse et de concerts de cette société que l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles tient, depuis plusieurs années, sa séance solennelle du 16 décembre.

En tête de la nef de l'église de Saint-Nicolas, aujourd'hui sans apparence à l'extérieur, se dessinait autrefois la tour imposante qui servait de *beffroi* à la commune. Le droit d'avoir un beffroi et une cloche banale était, on le sait, un des droits communaux les plus importants. D'épaisses ténèbres environnent l'origine de ce monument ; mais il est permis de conjecturer que Bruxelles, ainsi que Gand, doit son beffroi à ses châtelains. C'était en effet à ces officiers locaux qu'il appartenait primitivement de faire sonner la cloche d'alarme en cas de guerre. Les châtelains de Bruxelles cédèrent cette prérogative à la ville moyennant une redevance d'une livre *vieux gros* pour chaque jour de sonnerie, payable dans les vingt-quatre heures. Anciennement les *porteurs de charbon* (*coelscudders*) étaient chargés de sonner la cloche qui appelait les habitants aux armes. Pendant tout le temps qu'ils remplissaient cette corvée, ils étaient nourris aux frais du châtelain ; en outre ils étaient exempts de tout service militaire [1]. Si l'extrême pauvreté de nos chroniques locales nous refuse toute donnée sur la première construction de cet édifice, plusieurs circonstances nous permettent de lui assigner pour date les commencements du XIIIe siècle. Il est cité pour la première fois

[1] *Perkement Boeck mette Taetsen.*



LA TOUR DE SAINT [illegible]

[illegible]

dans un acte de 1289 [1] et les gravures qui le représentent tel qu'il était quatre siècles plus tard, attestent son antiquité. La partie inférieure de cette tour formait un bâtiment en pierres, massif, quadrilatéral, couronné par une balustrade richement découpée ; une petite porte donnait accès dans l'intérieur qui était éclairé du côté de la rue au Lait par trois fenêtres ogivales, et du côté de l'église par deux rangées de trois fenêtres semblables. Sur les côtés, deux tourelles servant de cage d'escalier, conduisaient aux étages supérieurs qui avaient une forme octogone, offraient deux rangées de seize ouvertures en lancettes, et supportaient un petit toit à quatre pans surmonté d'une croix [2]. Il est probable que la partie inférieure a plus d'une fois servi aux réunions du magistrat, avant qu'il eût une « maison d'échevins ; » sans doute on y conserva aussi d'abord les machines de guerre, le sceau et les autres objets de valeur appartenant à la commune. Au xve siècle, une partie des archives s'y trouvaient encore dans une chambre qu'on appelait *la Trésorerie* et qui avait deux portes ; les clefs de la première de ces portes étaient gardées par le plus jeune des trésoriers patriciens et par le membre du magistrat pris dans la nation de Saint-Gilles, et celles de la seconde par le bourgmestre patricien et le représentant de la nation de Saint-Christophe. Les clefs du coffre aux priviléges étaient à la garde des membres du magistrat choisis dans les nations de Notre-Dame, de Saint-Pierre, de Saint-Jacques, de Saint-Nicolas et de Saint-Géry [3]. Plus haut étaient placées les cloches, entre autres, la cloche d'alarme, *storm-clocke,* qui annonçait tour à tour la guerre, l'émeute, l'entrée du souverain ou d'autres personnages éminents, l'exécution d'un bourgeois, la fête de l'Ommegang, la Veillée des Dames, etc. [4]. D'anciens documents mentionnent en outre la cloche de travail (*werck-clocke*), la cloche de vente aux halles et aux marchés (*coep-clocke*), la cloche du jour (*dach-clocke*), la *drabbe-clocke* qui sonnait le soir, la cloche des voleurs (*dief-clocke*), la dernière cloche (*achterste-clocke*) avertissant les bourgeois que l'heure

[1] *In ecclesia Sancti Nicholai sub turri.* 1289. *Archives de Sainte-Gudule* aux *Archives du Royaume.*

[2] Voyez les *Perspectives des ruines causées par la chute de l'église de Saint-Nicolas,* publiées par A. Coppens et Van Kraft.—[3] *Luyster van Brab.,* 2e d., bl. 109.

[4] Dans Goetviel (*den Oorsprong der stad van Brussel,* mss.), on lit que cette cloche s'appelait Roland et qu'on y lisait : *In t'jaer ons heer* 1290 *ben ick geheeten Roelant, alzoo men my luyt, storm in t'landt,* inscription qui ressemble beaucoup à celle du fameux Roland Gantois.

de se retirer était arrivée, la cloche des portes (*poort-clocke*) prévenant les voyageurs et les pèlerins en route pour la ville, qu'elles allaient être fermées, etc. L'usage des cloches sonnant l'heure (*ure-clocken*) ou horloges ne s'introduisit dans l'Europe occidentale qu'avec beaucoup de lenteur. Une des plus anciennes connues est celle du Palais à Paris, qui fut exécutée par un Belge, en 1370; si l'on pouvait ajouter foi aux dates de Gramaye, Bruxelles aurait à cet égard la prééminence, puisque, suivant cet auteur, dès 1362, Saint-Nicolas eut une horloge [1]. Ce fait pour être incertain n'est nullement improbable. Il y avait constamment une vigie au sommet du beffroi pour surveiller l'extérieur de la ville et signaler les incendies. En 1340, il lui était alloué annuellement deux habits et 40 schellings. Plus tard, on lui adjoignit deux compagnons. Pour prouver qu'ils étaient à leur poste, ils devaient, toutes les heures, jouer de la trompette et du fifre.

Un violent ouragan qui causa d'effroyables ravages en Brabant et en Flandre, renversa, le 13 décembre 1367, une partie du beffroi; heureusement dans sa chute il n'écrasa qu'un pourceau [2]. Il est probable que la partie inférieure du bâtiment résista à ce désastre et que l'on ne dut reconstruire que la partie supérieure. On voit en effet qu'en 1381, ce monument était restauré, puisque la nouvelle cloche des ouvriers sonna le 5 décembre de cette année [3]. Le 1er juillet 1533, le magistrat et les maîtres d'église de Saint-Nicolas arrêtèrent, de commun accord, que les travaux à faire au beffroi seraient payés, par moitié, par la ville et par l'église, ainsi que les réparations des dégâts qui, dans la suite, seraient causés à ce bâtiment par les cloches appartenant aux deux parties contractantes, et les frais occasionnés par le placement de l'horloge, dont l'entretien était exclusivement à la charge de la ville, seul propriétaire de l'édifice [4]. Au commencement du siècle suivant, le magistrat commanda à Jean Goossens une nouvelle horloge, et, le 10 mars 1605, les receveurs passèrent un contrat avec maîtres Jean Groignaert et

[1] *Horologium impositum anno* 1362. GRAMAYE, *Bruxella*, p. 2. C'est en 1435 que nous avons trouvé la première mention de cette horloge.

[2] FOPPENS. — *Chronique du* XVe *siècle* aux *Archives du Royaume*. — *Chronique de Rouge-Cloître*. — GRAMAYE dit 1361 ou 1267; ici encore il y a faute d'impression : il faut lire 1367.

[3] *Chronique de Rouge-Cloître*. — FOPPENS.

[4] *D'Beelfroit staende aen de voirseyde kercke van Sinter Claes de voirseyde stadt alleene toebehoirende. Perkement Boeck mette Taetsen.*

Thomas Tondeur, fondeurs de cloches, demeurant le premier à Mons, le second à Nivelles, pour la fonte de dix cloches destinées à la sonnerie de cette horloge. Ceux-ci s'engagèrent à enlever et à briser l'ancienne cloche à heure, à faire peser ses débris au poids de la ville, et à les transporter à la « grange près du Sablon, » où les fournaises devaient être préparées et les nouvelles cloches fondues. Le 3 juillet 1606, Jean de Sany de Valenciennes fut nommé *batteleur de cloches* (ou *carillonneur*), et une grande cloche, « au coup de l'heure, au ton d'un *ut,* du poids » de 6,000 livres, » fondue par Tondeur, fut placée sur la tour en novembre 1608 ; l'horloge ne fut entièrement achevée qu'en 1616 [1]. En 1656, le beffroi fut embelli de quatre cadrans ; cet ouvrage commencé le 15 décembre fut terminé au mois de mai suivant [2]. Le goût des carillons s'étant de plus en plus répandu en Belgique, le magistrat résolut de doter Bruxelles d'un ornement de cette espèce, digne du rang qu'occupait alors cette cité. Le 28 février 1662, les trésoriers et les receveurs confièrent à maître François Hémony. fondeur de cloches demeurant à Amsterdam, la confection d'un nouveau carillon qui devait se composer de trente-huit cloches et peser 25,400 livres [3]; ils s'engagèrent à lui fournir le métal nécessaire et à lui payer 6,000 florins. On se proposait de placer ce carillon sur la tour de l'hôtel de ville, que plusieurs architectes examinèrent, les 28, 29 et 30 juin 1663, pour s'assurer si elle pouvait supporter ce poids. Leur rapport fut affirmatif ; en conséquence, lors de l'arrivée des cloches, on les y plaça et elles y jouèrent même plusieurs fois ; mais comme la tour n'offrait pas d'emplacement pour la *cloche à heure,* il fallut renoncer à ce projet et le carillon fut transporté au beffroi, qui avait reçu d'importantes modifications. Le toit avait été abattu en mai 1662, et remplacé par un étage, avec balustrade, éclairé par huit ouvertures cintrées et recouvert d'un dôme au sommet duquel était une croix. L'architecte Van Heil avait donné le plan de cet étage, dont la construction fut adjugée le 18 juillet 1665. Le carillon y joua pour la première fois le 26 septembre 1666, et, le 25 mai 1670, on y monta le tambour, pour lequel on avait fourni au fondeur Jean Peeters 18,020 livres de cuivre ; il lui avait été payé en outre une somme de 800 florins [4].

[1] *Archives de la Ville.* — [2] *Geschiedenissen van Brussel,* mss.

[3] L'ancien carillon était composé de 34 cloches qui ne pesaient que 15,914 livres.

[4] *Archives de la Ville.* — *Geschiedenissen van Brussel,* mss.

Bruxelles ne jouit pas longtemps de ce carillon qui passait pour le plus beau de la Belgique; ses dernières mélodies furent étouffées, en 1695, par le fracas des bombes françaises qui embrasèrent la charpente du beffroi, dont la partie supérieure fut détruite et les cloches à moitié fondues tombèrent, écrasant dans leur chute les étages inférieurs [1]. Après avoir été refondue à Anvers, la grosse cloche ou cloche d'alarme revint à Bruxelles par le canal en 1699, et fut traînée, le 20 décembre, de la grue au beffroi; le 8 février suivant, elle fut bénie par le doyen de Sainte-Gudule, et le lendemain, on la monta au sommet de la tour, à laquelle on avait fait toutes les réparations nécessaires. Sur cette masse pesant 10,000 livres on lisait : *Hieronymus Godefridus Lenaerts me fecit Antverpiæ, anno Domini* 1699; on y avait gravé les armes de la ville, du premier bourgmestre Madoets et des trésoriers Fierlants et de Leeuw [2]. Quelques ingénieurs consultés, en 1696, par le magistrat sur la possibilité de rebâtir la partie supérieure de la tour, avaient émis un avis négatif, parce que, disaient-ils, la maçonnerie en était ébranlée. Ils suggérèrent l'idée de la remplacer par une flèche en bois, qui fut posée en 1697; mais, en 1711, le contrôleur de la ville De Bruyn, plusieurs maçons, entre autres, le maçon de la ville Vanderlinden et le tailleur de pierres Merckaert prétendirent le contraire, et leur opinion fut appuyée par le maçon de l'empereur, Gaspar Van Buscom, emborneur de la province de Malines, par plusieurs maçons de Louvain et un de Lierre. Cette opinion que partageait aussi le receveur Borremans, était du reste conforme aux désirs de la cité qui regrettait son beau carillon. Aussi mit-on immédiatement la main à l'œuvre et les travaux poussés avec activité pendant les années 1712 et 1713, sous la direction de De Bruyn, furent achevés au mois de mars 1714 [3]. La ville de Tirlemont avait acheté à Anvers, par contrat en date du 26 novembre 1709, un carillon qui avait été fondu par Melchior de Haeze, « en son vivant le plus expert et habile fondeur en fait de carillon qu'il » y ait eu dans le pays. » Le magistrat de Bruxelles réclama ce carillon qui appartenait à Anne-Marie de Haeze et à son mari Jérôme-Godefroid Lenaerts, et il lui fut cédé en vertu d'un ordre du conseil d'état, du

[1] Sanderus, *Chorogr. sacra Brabant.*, T. III, p. 101. — [2] Mss. cité.

[3] On fit à cette occasion un modèle en bois de la tour, qui resta longtemps exposé à l'hôtel de ville (De Bleye), et qui est aujourd'hui sur le jubé de l'église. Selon les *Perspectives des ruines de la tour*, elle avait 317 pieds de haut.

8 mai 1711. Amené à Bruxelles, il fut hissé sur la tour, du côté des Récollets; mais quand il fut monté, le premier bourgmestre Fierlants défendit de le sonner, sous prétexte qu'il n'était pas d'accord. Le receveur Borremans, représentant le fondeur, lui intenta un procès devant le conseil de Brabant et obtint gain de cause. Aussitôt le carillonneur monta à la tour et fit jouer le carillon jusque dans le milieu de la nuit, aux applaudissements de la foule et surtout des paroissiens de Saint-Nicolas, qui célébrèrent cette journée comme une fête. Le beffroi fut ensuite orné de quatre cadrans dorés, de vases de cuivre doré et de quelques autres ouvrages du même genre. Le triomphe des partisans de cette reconstruction fut de courte durée, et en effet, le carillon dont les principales cloches, au nombre de treize, pesaient à elles seules 46,420 livres, était trop pesant pour un édifice dont les fondements étaient en mauvais état. Le 25 juillet 1714, avant la sortie de la procession qui devait parcourir la paroisse en l'honneur de Saint-Jacques, le carillonneur Neys s'aperçut que l'air appelé *Folie d'Espagne* et deux autres étaient dérangés; il fit part à plusieurs personnes des craintes que cette circonstance lui inspirait, mais on ne prêta guère attention à ses paroles; toutefois il n'y eut ni sonnerie, ni carillon pour le salut. Le soir, un enfant fut baptisé sous la tour, et Neys remarqua dans la voûte quelques crevasses. A huit heures, un sonneur qui était monté pour mettre en branle la cloche des portes, redescendit précipitamment annoncer qu'une catastrophe était imminente. Deux heures après, le beffroi s'écroula. Le sommet de la tour alla tomber près de la ruelle des Morts; la moitié de l'église et huit maisons (deux adossées à l'église et six contiguës aux Récollets) furent entièrement écrasées; onze autres maisons (six ou sept adossées à l'église et quatre près la rue au Lait) furent considérablement endommagées. Un homme, sa femme et ses deux enfants qui habitaient une maison près de l'église, furent les seules victimes de cet accident dont les suites eussent été épouvantables si l'alarme n'avait été donnée. Les propriétaires des habitations qui avaient souffert de ce triste événement, attaquèrent le magistrat en dommages et intérêts pour avoir bâti sur mauvais fondements; mais le conseil de Brabant les débouta de leur plainte, parce qu'ils n'avaient pas protesté lors du commencement des travaux [1]. Ainsi disparut la tour de Saint-Nicolas, pour laquelle la com-

[1] De Bleye.

mune venait encore de dépenser 250,184 florins du Rhin. Les cloches de la ville furent alors transportées à Saint-Géry; les chanoines de Sainte-Gudule demandèrent les débris du carillon pour leur église, mais le magistrat répondit qu'il avait l'intention de les vendre (25 octobre 1725). Sur l'emplacement qu'occupait le beffroi, on a bâti, en 1762, une galerie conduisant à l'église; à l'entrée on lit ce chronogramme : DIVo nICoLAo sACRVM.

L'église de Saint-Nicolas dont l'origine est inconnue, existait déjà au XII[e] siècle; bien que d'une construction peu remarquable sous le rapport de l'art, elle est assez curieuse à étudier. Elle consiste en trois nefs et trois absides sans croisée; on n'y avait autrefois accès que par une seule porte latérale, donnant vers l'ouest; ainsi que nous venons de le dire, celle placée en tête de la nef ne date que de 1762. La partie la plus ancienne paraît être la nef principale, ou du moins ses piliers qui, carrés et massifs, rappellent le règne du style roman. La voûte de cette nef dont les petites croisées bâtardes ont été refaites beaucoup plus tard, porte le cachet du XIV[e] siècle, ainsi que le grand chœur et le chœur contigu dédié à Notre-Dame; dans les deux chœurs qui inclinent un peu vers la gauche, l'architecture ogivale se montre gracieuse et élégante. L'abside de droite qui est fort petite, et les deux nefs latérales éclairées par d'affreuses fenêtres en ogive fort larges, sont sans doute d'une date plus récente. L'histoire de l'église n'offre pas plus d'intérêt que son architecture. Nommée pour la première fois par nos chroniqueurs, en 1152, quand la statue de Notre-Dame de Wavre y fut momentanément déposée, elle ne fut longtemps qu'une humble chapelle. En 1216, elle n'avait encore qu'un prêtre, nommé Amelric, avec lequel le chapitre de Sainte-Gudule s'accorda, cette année, au sujet des offrandes; il y en avait deux, appelés *portionnaires,* en 1386, lorsque fut arrêtée une autre convention de même nature [1]. Cette église fut endommagée en 1367 par la chute du beffroi, puis agrandie et entourée de petites maisons qui ont toujours été bien louées et qui produisaient autrefois à la fabrique un revenu considérable. Saccagée, le 6 juin 1579, elle fut rouverte le 1[er] juillet de l'année suivante, bien que les calvinistes en désirassent ardemment la possession, afin de faire jouir leurs ministres du revenu des maisons qui l'entou-

[1] *Annales mss. B. Gudilæ,* Tit. IV, c. 7 et Tit. XII, c. 6.

raient. Fermée de nouveau en 1581, elle ne fut rendue au culte que le 3 avril 1585 [1].

A la demande des maîtres de la fabrique, qui avaient exposé que leurs revenus ne dépassaient pas 47 florins 17 1/2 sous et 3 muids 4 1/2 setiers de seigle, et que la paroisse n'était pas si peuplée qu'elle ne pût être desservie par un seul curé et par un seul vicaire, Granvelle réunit les bénéfices des deux prêtres qui desservaient l'église de Saint-Nicolas et assigna les revenus de la chapellenie de Sainte-Catherine au vicaire (14 mars 1580 ou plutôt 1570) [2]. Mais ensuite ils demandèrent que le curé fût autorisé à administrer les sacrements du baptême, du mariage et de l'extrême-onction; que l'église, en un mot, où l'on n'administrait alors que les sacrements de la confession et de l'eucharistie, fût élevée au rang de paroisse. Ils représentèrent dans leur requête que la circonscription dépendante de l'église comprenait le grand marché, l'hôtel de ville, la boucherie, la poissonnerie, la rue conduisant directement au canal, etc., qu'on y comptait plus de 3,000 communiants et qu'il y avait beaucoup de petit peuple au milieu duquel les maladies contagieuses se déclaraient fréquemment. Cette demande apostillée par l'archevêque, le 5 mars 1597, et transmise au chapitre, n'ayant pas eu de résultat, une nouvelle requête fut adressée, en 1600, aux archiducs qui la renvoyèrent à l'archevêque et au chapitre. Cette démarche fut appuyée par le magistrat et par les gens de la cour, qui, de leur côté, réclamaient la même faveur pour Saint-Jacques sur Coudenberg, tous insistant sur les difficultés que rencontraient le pléban et ses vicaires pour administrer les sacrements dans le vaste territoire soumis à sa juridiction. Le pléban de Sainte-Gudule s'opposa de tout son pouvoir à ce qu'on changeât un état de choses qui, disait-il, subsistait depuis six cents ans [3]; mais une démarche du magistrat, décidée le 28 mars 1615, et la volonté de l'archiduc déterminèrent, en 1618, l'érection des deux églises en paroisses; par un accord en date du 14 octobre 1622, elles furent soumises chacune à payer au chapitre un cens annuel de 100 florins de Brabant [4].

Considérablement endommagée en 1695, lors du bombardement, et en 1714, par la chute du beffroi, l'église de Saint-Nicolas faillit, vers

[1] De Potter. — [2] *Opera diplom.*, T. IV, p. 463.
[3] *Annales mss. B. Gudilæ.* Tit. XXVII et XXVIII. — [4] *Opera diplom.*, T. III, p. 176.

1760, se voir substituer une place ; mais l'exiguïté des ressources de la ville et le mécontentement des paroissiens firent abandonner ce projet, qui fut repris encore inutilement en 1797. Le 31 mars 1760, le gouvernement autorisa la reconstruction des maisons qui occupent l'emplacement de l'ancien cimetière. L'église fut fermée le 12 décembre 1797 et vendue par lots le 16 juin 1799. On vit alors quelques industriels s'y établir et même un bandagiste y plaça une forge. Les acquéreurs se proposèrent ensuite de la faire abattre, mais jugeant que cette opération leur rapporterait peu de bénéfices, ils s'entendirent avec les anciens maîtres de la fabrique qui la rachetèrent. Elle était dans le plus déplorable état : ses dalles avaient été enlevées, ses autels, son orgue, ses statues, brisés. En l'an XI, un grand nombre de paroissiens, parmi lesquels se trouvaient en première ligne MM. Ferdinand Meeus et Guillaume Vandenesse, présentèrent au préfet une requête par laquelle ils demandaient qu'en considération des sacrifices qu'ils avaient faits pour rentrer en possession de cet édifice, l'église de Saint-Nicolas fût érigée en succursale du quatrième arrondissement de justice de paix. Cette requête fut appuyée par le maire, et après la signature du concordat, l'église devint une succursale de Sainte-Gudule. En attendant qu'elle fût restaurée, les offices furent célébrés dans la chapelle de Saint-Éloi, grande rue de l'Écuyer, où le saint sacrement et la statue de Notre-Dame de la Paix restèrent jusqu'au 30 octobre 1804. A cette époque, la nef de gauche seule était terminée ; les autres travaux ne furent achevés que le 4 décembre 1807.

Au moyen âge un assez grand nombre de bénéfices étaient attachés à l'église de Saint-Nicolas, tels par exemple que les chapellenies de Notre-Dame, de Sainte-Catherine (fondée en 1289), de Saint-Martin (fondée par Jean Ier et dotée par ce prince en 1292), du Saint-Esprit (fondée en 1295), de Saint-Nicolas, de Saint-Jacques, de Saint-Josse, de Sainte-Agathe et Sainte-Élisabeth, de Sainte-Marie-Madeleine, de Saint-Jean-Évangéliste, de Saint-Pierre (fondée en 1352), de Sainte-Marguerite (établie par Égide *de Vivario*), de Sainte-Barbe (fondée en 1365, par Jean *de Trudone*) [1]. Il s'y trouvait aussi plusieurs confréries, entre autres celles de Notre-Dame de la Paix, de Saint-Job dont l'autel était

[1] *Archives de Sainte-Gudule* aux *Archives du Royaume*. — Liste des chapellenies de l'église de Sainte-Gudule dans un *Cartulaire de Coudenberg*. *Ibid.*

orné d'un beau tableau de Rubens, *Job sur le fumier*, qui périt lors du bombardement; celle de Sainte-Barbe ou des canonniers de la ville; celle du Saint-Sacrement, qui fêta, en 1682, son jubilé de 200 années d'existence [1]; celle des Fidèles-Trépassés, instituée en 1624; celle de Saint-Roch, qui existait en 1637; la confrérie sous l'invocation du Cœur-de-Jésus, établie d'abord aux Ursulines, fut transférée à Saint-Nicolas en 1816. Dans cette église les fripiers fêtaient saint Jacques, et le magistrat faisait dire annuellement, au mois d'août, une messe en l'honneur des cinq patrons contre la peste; il y faisait aussi célébrer les services des membres de son corps et des princes décédés.

L'église de Saint-Nicolas possède encore quelques œuvres d'art : le maître-autel élevé d'après les dessins de Van Nerven est orné d'un bon tableau de Van Helmont, *Jésus-Christ guérissant la Chananéenne*. Sur les autels, à l'entrée du chœur, sont, d'un côté, *la Délivrance de saint Pierre*, par J. Van Orley, et, de l'autre, *Saint Roch guérissant des pestiférés*, par Janssens. A côté de l'autel des Trépassés il y a une *Sainte Cène*, par Herreyns. Près de l'autel de la Vierge, dont le dessin a été fourni par le sculpteur Simons qui a aussi exécuté la statue dont il est orné, on voit *Josué combattant les Amalécites*, par Smeyers, et *David pénitent*, par Janssens, ainsi que deux statues en bois, *Saint Antoine de Padoue* et *Saint François*. En face de la porte latérale, contre un pilier, se trouve une petite toile qu'on attribue à Rubens et qui représente la Vierge à mi-corps regardant l'enfant Jésus endormi [2]. Contre le mur, dans le chœur, il y avait autrefois une belle tombe, celle du chevalier Nicolas Vanden Heetvelde, mort en 1464; c'est le père de l'échevin du même nom, que Maximilien fit décapiter à Vilvorde en 1483.

La place qui entoure cette église est nommée dans une bulle de 1174 *place Inférieure* (*in foro inferiori*), et pourrait bien avoir été le *marché Inférieur;* plus tard elle emprunta différentes dénominations aux marchés qui s'y tenaient. Nous avons vu que des actes étaient fréquemment passés dans le cimetière de Saint-Nicolas avant la construction de l'hôtel de ville [3]. Au XIVe siècle, le souverain donna ce cimetière à l'église moyennant un cens de 20 sous *nouveaux* payables à la Saint-Bavon [4], et, le 15 novembre 1459, les mambours et les maîtres d'église de Saint-

[1] *Geschiedenissen van Brussel*, mss. — [2] Descamps. — Mensaert.
[3] T. I, p. 54. — [4] *Livres censaux de* 1392 et 1399.

Nicolas le cédèrent à l'administration des chaussées, à condition de ne pas y laisser stationner des charrettes ou baraques qui pourraient nuire aux maisons adossées à l'église, et, suivant l'ancienne coutume, de n'y permettre la vente du beurre, des fruits, etc., que par des marchands forains; ceux de la ville se plaçaient en dehors du ruisseau qui entourait le cimetière. Par une convention du 31 mars 1487, la fabrique reprit le cimetière, en s'engageant à payer à l'administration des chaussées 4 *peeters* par an; il fut décidé alors que les marchands forains et ceux de la ville se tiendraient au même endroit [1]. On incorpora aussi dans le cimetière et ensuite dans la voie publique des échoppes dites *schoenegghe*, où l'on vendait des souliers [2]. Au moyen âge, la vente du beurre était fort considérable par suite de l'obligation qui était imposée alors aux drapiers de ne pas employer d'autre substance pour graisser leurs laines (ordonnance du 7 novembre 1541). Aussi ce marché était-il des plus importants et les marchands occupaient tout l'espace compris entre la rue au Lait et la rue des Fripiers, et qui a été nommé *grande rue au Beurre*, la rue conduisant du grand marché aux Récollets, et qui porte le même nom [3], et celle qui conduit de la précédente vers la rue de la Fourche, et qui, appelée autrefois *rue du Curé*, a depuis reçu le nom de *petite rue au Beurre* [4]. L'encombrement qu'il y avait dans cette partie de la ville détermina le magistrat à défendre de stationner dans la rue allant de la place aux Récollets, et à transférer enfin au quai des Poissonniers le marché au beurre, qui se tenait entre les rues au Lait et des Fripiers (24 novembre 1773). Les dispositions de cette ordonnance ne furent guère observées, et, le 27 germinal an IV, il fallut de nouveau défendre

[1] *Archives de la Ville*. La *Chronycke van de stadt Brussel tot den jare* 1706, détermine en ces termes le terrain sur lequel fut établi ce marché : *Men bevint dat van de kerckdeure van Sint Nicolaes tegen over het huys geheeten de doot tot aen de fonteynen is geweest kerckhof ende van de selve fonteyne tot tegen over den gulden voet oock kerckhof. De stadt heeft die plaetse van het kerckhof gecocht om te maecken tot botermerckt.*

[2] *Domo dicta Scoeneghe*. 1307. — *Domiciliis dictis Scoenegge ac fundo et suis pertinentiis prope sanctum Nycholaum*. 1315. *Cartulaire de l'hospice Terarken.*

[3] La grande rue au Beurre est appelée en 1521 *chemin conduisant aux Récollets*. *Archives de Sainte-Gudule*. — En 1651. on la nomma *Boterstraet*. *Archives de la Chambre des comptes*. — *Botermerct*. 1668.

[4] *Prochiaens straetjen, tegen over Sinte Nicolaes kercke* 1632. *Ibid.* — *Cleyn Boterstraet*. *Livre censal de l'an* 1681.

aux marchands de beurre de se tenir autour de Saint-Nicolas. Quelques années plus tard, un emplacement leur fut assigné aux Récollets. Dans la grande rue au Beurre, au pied de la tour de Saint-Nicolas, il y avait une pompe en pierres bleues, dont la première pierre fut posée, le 30 avril 1687, par le trésorier Madoets, au son de la cloche et au bruit de la mousqueterie. Elle était surmontée d'une statue, exécutée par Devos, et représentant une laitière. Cette statue se trouve aujourd'hui mutilée dans le premier des bas-fonds du parc [1]. Sur le cimetière de Saint-Nicolas on vendait aussi le gibier et la volaille, ainsi qu'on le voit dans une ordonnance de l'an 1360, qui établit un maximum pour cette vente; le prix d'un lapin y est fixé à 10 gros, celui d'une perdrix à 8, celui d'un canard à 7 et celui d'un pluvier à 5 ; de là vient le nom de *Hoendermarct* ou *marché aux Poulets*, donné à une partie de la place Saint-Nicolas [2]. Avant 1604, ce marché occupait l'emplacement contigu au chœur de l'église ; il fut alors transféré au vieux marché au Poisson, au lieu appelé aujourd'hui *marché aux Herbes* (ordonnance du 26 octobre 1604). Dans une requête de l'an 1605, on voit que le jour du franc-marché ou marché du vendredi, il venait à Bruxelles des marchands de volaille de dix milles à la ronde, et même de la Campine, de Courtrai, etc. Au moyen âge, on voyait près de Saint-Nicolas vingt-six échoppes occupées par des marchands de fromage de Tirlemont et de Flandre. Les fripiers et les marchands de vieilles pelleteries y avaient, les premiers vingt-sept, les seconds sept baraques, ce qui a fait appeler autrefois la partie de la place contiguë au chœur de l'église, *Vieux-Marché* (*oude-marct*) [3]. Comme ils y gênaient la circulation, le magistrat ordonna aux fripiers d'aller stationner au Fossé-aux-Loups. Ils n'obtempérèrent pas à cet ordre qui fut renouvelé le 7 mai 1563, et plusieurs s'établirent dans la *petite rue des Chevaliers,* qui doit à cette circonstance le nom de *rue des Fripiers ;* mais, le 2 octobre 1592, il leur fut enjoint de quitter ce passage qui était fort étroit. Sur cet *ancien marché* se

[1] *Geschiedenissen van Brussel,* mss.

[2] *Hoendermerkt achter de kerck van Sint-Nicolaes.* 1603. *Het Recht Domaniael van Brabant,* bl. 99. D'où le nom de *Hoendermarcstraetjen* donné à une petite rue voisine de Saint-Nicolas, dans un acte de 1344. *Archives de Sainte-Gudule.* Il y avait encore derrière Saint-Nicolas une *rue de l'Ange, Inghelstrate.* 1365. *Ibid.*

[3] Plan de Bruxelles dans GUICCIARDIN.

trouvait une fontaine remarquable, dite *des Trois Pucelles* ou *des Trois Déesses* (*de Dry Goddinnen*) [1]. A en croire une tradition rapportée par Foppens, elle datait des commencements de la ville et c'était un reste du paganisme. Elle consistait en trois cuves et un pilier se terminant en aiguille et entouré de trois niches contenant chacune une statue de femme des seins de laquelle jaillissait l'eau. En 1776, la vétusté de ce monument exigeant sa restauration, la ville offrit un prix de 600 florins à celui qui présenterait le meilleur modèle de statue, et décida que si le même artiste présentait trois statues meilleures que celles de ses concurrents, ce prix serait triplé. Verhaegen, peintre de l'impératrice, Lens, peintre du duc Charles, De Haese, peintre de l'impératrice attaché à la manufacture de tapis, Millé, directeur de l'académie de peinture de Bruxelles, et Schobbens, sculpteur et un des directeurs de l'académie de dessin d'Anvers, furent nommés juges de ce concours. Les statues couronnées devaient être exécutées ensuite en pierre de Benthem (14 septembre 1776). Le prix fut décerné, le 9 juin 1777, à François-Joseph Janssens [2], mais l'état des finances de la ville ne permit pas de donner suite à son projet primitif, et l'on se borna à élever un obélisque qui a été remplacé, en 1826, par une borne-fontaine à piston. L'établissement géographique de Bruxelles possède un groupe en marbre blanc qu'on prétend être l'ancienne fontaine des Trois Pucelles. C'est un pilier rond à base triangulaire et entouré de trois statues de femmes, qui se tiennent par la main et dont l'une est tournée vers le pilier, tandis que les deux autres lui sont adossées. La base, sur laquelle est inscrite la date 1545, offre trois bas-reliefs reproduisant des épisodes mythologiques.

En face de la porte latérale de Saint-Nicolas débouchait la *ruelle des Gueux* ou *de la Mort* [3], aujourd'hui impasse dite *allée des Morts* (*Dooden gang*); elle devait sans doute le premier de ces noms à ce qu'elle n'était habitée que par des gens de la classe la plus infime, et le second lui fut donné parce qu'elle conduisait au cimetière des Récollets. Dans les rues entourant cette église on voyait quelques maisons remarquables, entre autres, rue au Beurre, près la grand'place, l'habitation dite *Groenendael;*

[1] On lit dans un acte de 1382 : *te Sinter Claes in Brucele, bi den puttenborre. Archives de Sainte-Gudule.*

[2] *Wekelyks Nieuws uyt Loven*, T. IX, bl. 375.

[3] *T'Geusstraetken*, allant vers les Récollets. 1459. *Dootstraetken*, 1668.

les cordonniers qui l'avaient fait rebâtir vers 1649 et en 1696, furent autorisés à la vendre, le 20 mai 1750. C'était dans cette maison que se réunissait la nation de Saint-Pierre. Non loin de là était la *Moerminne* ou *Syrène,* qui anciennement appartenait aux orfévres [1], et au coin du marché aux Poulets, le *Payhuys,* ancien *steen* des lignages. En face du chœur de l'église se trouvaient *le Chaudron, den Ketel,* entre la rue des Fripiers et une petite allée d'abord sans nom [2] et désignée ensuite sous celui de *Faillien-hoofd straetje* [3], qu'elle dut à la maison qui l'avoisine du côté de l'est ; un autre *steen* des lignages dit *t'Southuys* ou *t'Gulden Zoutvat* (*la Maison au Sel* ou *la Salière d'Or*) [4], auquel la *ruelle au Sel* emprunta son nom, et la *Maison de Coekelberghe,* fief du duché de Brabant, dont la moitié fut vendue, en 1330, avec l'approbation du duc Jean III, par Jean Pilyser, fils naturel de Jean II, à Jean Rollibuc [5]; après avoir appartenu aux Timmermans, aux Clutinck, aux Schavaerts, aux Kerreman, cet ancien *steen* fut relevé, le 14 août 1495, par Jean de Coninxloe et sa femme Catherine Van Halle, les derniers possesseurs de ce fief qui nous soient connus [6].

La *rue des Fripiers,* appelée autrefois *petite rue des Chevaliers, Corte Ridderstrate* [7], que sa position entre les deux stations des chemins de fer rend d'un très-grand passage, est peu large et peu régulière, bien qu'en 1695 le gouvernement ait acheté plusieurs héritages pour l'élargir. Ainsi que nous l'avons dit, elle doit son nom actuel à ce qu'elle fut longtemps habitée par des fripiers, surtout au XVIe siècle ; elle fut appelée aussi *rue des Madelonettes,* dénomination à laquelle les Français substituèrent celle de *rue du Ballon,* parce qu'on y avait confectionné le

[1] *Archives de Sainte-Gudule.* — Dans un acte de 1306 *la Syrène* est placée entre les *Scoenegghe* et l'habitation dite *l'Ours* ou *de Beere.* Dans un acte de 1405, la maison *le Roland* est déclarée contiguë à celle-ci et à *Groenendael. Cartulaire de Coudenberg.*

[2] *Domistadium cum turri lapidea et duobus domibus ac quadum domo seu stabula retro superstante, nuncupatum vulgariter den ketel, situm ab opposito atrii ecclesiæ B. Nicholaï super conum vici dicti de corte ridder strate inter..... et parvum vicum clausum existente in vico quo itur versus Forum Piscium.* 1427. *Archives de Sainte-Gudule.*

[3] *Pestboeck de l'an* 1668. — [4] Voyez Tome I, p. 23.

[5] BUTKENS, *Trophées de Brabant,* T. I, preuves, p. 133.

[6] *Livres de fiefs.*

[7] *In brevi vico militum.* 1336. *Cartulaire de Terarken.* — *Corte Ridderstrate.* 1369. *Archives de Sainte-Gudule.*

premier aérostat qui ait été lancé à Bruxelles. L'abbaye de Grimberghe y avait son refuge que l'abbé Corneille de Kempeneer (de 1416 à 1446) avait acheté à Catherine Vanderrosen [1]; il fut longtemps habité, au xvie siècle, par les religieux que les calvinistes avaient chassés de leur demeure conventuelle. Vendu comme domaine national, le refuge de Grimberghe fut transformé, à la fin du siècle dernier, en un hôtel à l'enseigne du *Lion-d'Or;* c'est aujourd'hui l'*Hôtel des Étrangers*. Le célèbre Gaspar de Crayer, né à Anvers en 1582, habitait dans la même rue une maison située en face du *couvent des Madelonettes* [2]. Ce couvent fut fondé en 1506 par Marc Steenberg, doyen de Sainte-Gudule, dans l'ancien hôtel d'Arenberg [3]. Par son testament il destina cette maison à « treize pauvres pécheresses converties, » et Marguerite d'Autriche suivant l'impulsion qui portait alors les esprits à retirer de la fange les malheureuses femmes livrées à la prostitution, seconda vivement les vues du fondateur [4]. Le chapitre de Sainte-Gudule sanctionna la disposition prise par Steenberg et consentit à ce que sa fondation fût érigée en couvent de l'ordre de saint Augustin avec chapelle, clocher, cimetière, etc. (7 février 1511, 1512 N. S.) [5]. Saccagé en 1581 et rétabli en 1585, le *couvent de Béthanie* ou *des pécheresses converties* (*bekeerde sonderesse*) fut considérablement embelli au xviie siècle par la reconstruction de son église, dont la première pierre fut posée par l'archevêque le 10 août 1662; elle fut consacrée le 12 mai 1671 [6]. Une maison adjacente où l'on avait conservé pendant les troubles de religion les hosties miraculeuses honorées à Sainte-Gudule, fut achetée par les madelonettes en vertu d'un octroi du 20 mai 1661, et transformée en chapelle du saint sacrement de miracle; on y exposait à la vénération publique la poutre dans laquelle les hosties avaient été cachées. L'église des Madelonettes, dont la façade était belle, renfermait *la Résurrection de Lazare,* composition remarquable de Crayer, une *Sainte Famille,* du même, une *Sainte Cécile,* de Jean Van Orley [7], et le tombeau de Melchior Zyberts,

[1] *Livre censal de* 1432. — SANDERUS, *Chorog. sacra Brab.*, T. I.
[2] M. GOETHALS, *Lectures, etc.*, T. I, p. 164.
[3] *Domum cum suis pertinentiis et attinentiis, hospitium de Arembergh vulgariter nuncupatum, etc. Opera diplom.*, T. III, p. 636.
[4] *Cumque Margareta archiducissa ad hujus modi conventuum erectionem singularem gerit affectionem. Ibid.*, l. c.
[5] *Ibid.* — [6] *Geschiedenissen van Brussel*, mss. — [7] DESCAMPS.

conseiller de Brabant, mort en 1723; ce monument, orné du buste du défunt et de deux statues de femmes, avait été sculpté par Michel Vervoort [1]. Supprimé le 14 mai 1783, le couvent servit, en 1787 et pendant les années suivantes, de prison et de poste de la garde municipale. Pendant le rigoureux hiver de 1788, le magistrat fit placer dans l'église un chauffoir public et des matelas de foin pour les indigents. En 1795, elle fut abattue, et au lieu de percer une belle rue on ouvrit entre les rues des Fripiers et de la Fourche une petite place n'ayant pour issues que deux passages étroits. Le 6 frimaire an VII, cette rue reçut le nom de *rue aux Veaux* et l'on y établit le marché aux veaux et à la volaille, auquel fut substitué ensuite le *marché aux Peaux,* dont elle a pris son nom actuel et qui a continué à s'y tenir. Dans une partie des bâtiments du couvent qu'il avait acheté, M. Pirlet établit, au rez-de-chaussée, une salle de spectacle, et à l'étage, un salon de danse. Le préfet ayant refusé son approbation à l'ouverture de ce théâtre, il fut remplacé par une boucherie, en vertu d'une autorisation du maire, du 22 messidor an XI (16 juillet 1803). Le salon de danse, longtemps fameux sous le nom de *Salle des Variétés,* a, depuis quelques années, été transformé en bazar.

La *rue de la Fourche* [2] et les *rues* dites *des Bouchers* n'offrent rien de remarquable. Dans la première débouchent, d'un côté, l'*impasse de l'OEillet* ou *des Giroflées* (*t'Genoffelstraetje*) et l'*Allée du Cygne* (*Swaenenganck*), et, de l'autre, l'*allée de la Danse des Veaux* (*Calveren Dansch*). La *grande* ou *longue rue des Bouchers* [3], conduit de la rue de la Fourche à la rue de la Montagne et communique, d'une part, avec la longue rue de l'Écuyer, par la *ruelle des Feuilles* [4] et la *rue des Bouchers* ou *petite rue des Dominicains* (sous la république, *rue de la Démolition*), et, d'autre part, avec le marché aux Tripes et le marché aux Herbes par la *petite rue des Bouchers,* appelée aussi *rue du Robinet* ou *du Cornet* [5], les *ruelles d'une Personne* et *de Saint-Hubert.* Il y a

[1] Le baron Leroy, *le Grand Théâtre sacré du duché de Brabant.*

[2] *Gripstrate.* 1368. *Grypstrate.* 1441. *Archives de Sainte-Gudule.*

[3] *Vicus carnificum, juxta vicus militum.* 1294. *Vleeschouwers strate.* 1364. *Ibid.*

[4] *Vleeschouwers strate op den hoeok van t'Blaere straetken. Livres censaux de* 1637 et 1681. — *Bladeren straetje.* 1668. La *ruelle des feuilles* s'appelait aussi *ruelle du Mugissement,* parce qu'il s'y trouvait plusieurs tueries.

[5] *Cleyn Vleeschouwers strate.* 1366. *Archives de Sainte-Gudule.* 1451. *Archives*

dans la *rue du Cornet* une impasse nommée l'*impasse des Bouchers,* jadis *allée Saint-Dominique*. La *ruelle d'une Personne* ou *d'Un à Un* est ainsi nommée parce que deux personnes ne peuvent y passer de front. Elle rappelle une gageure que gagna le célèbre feld-maréchal prince de Ligne. Ayant parié de traverser en traîneau une rue par laquelle aucun des autres seigneurs ne pourrait passer, il entra dans le vieux marché aux Peaux (impasse du Canal de Louvain), où se termine la ruelle, rétrécit son traîneau par un ingénieux mécanisme et revint, par la petite rue des Bouchers, rire de l'embarras de ses compagnons[1]. Entre les ruelles d'une Personne et de Saint-Hubert il y en avait autrefois une troisième qui est aujourd'hui fermée ; c'est là sans doute qu'était la *ruelle de la Fontaine* (*Borre straetken*), dont parle une ordonnance du 29 juillet 1638[2]. La ruelle de Saint-Hubert portait d'abord le nom de *ruelle du Verger, Bogaertstraetken,* dont on fit par corruption *Bokiers straetken*[3] que quelques-uns font dériver des mots *Bock a neer slaen,* indiquant qu'elle était habitée par des abatteurs. Sa dénomination moderne lui est venue d'une auberge à l'enseigne de *Saint-Hubert;* elle a porté aussi le nom de *ruelle du Miroir*[4], et pendant la domination française, celui de *rue du Chasseur*.

Entre l'église de Saint-Nicolas et la Boucherie, la grande artère de la ville prenait autrefois le nom de *Ruisseau aux Souliers* (*rivus calceariorum, scoenbeke*)[5]; les cordonniers y avaient vingt échoppes pour chacune desquelles ils payaient au souverain un vieux gros par an. Une

de la Ville. In de Vleeschouwers straete genoemt de Craintjens straete. Livre censal de 1681. — *Craentjens straetken by Beenhouwers strate.* 1668.

[1] *Esquisses historiques des rues de Bruxelles*, p. 98.

[2] Il y avait autrefois dans la rue des Bouchers une fontaine nommée *la Fontaine du Roi, den Coninexborre. In vico carnificum prope fontem.* 1293. *Archives de Sainte-Gudule.* — *In vico carnificum, juxta puteum dictum den Coninexborre.* 1409. *Cartulaire de Terarken.*

[3] *Boughard strate.* 1523.—*Bogaerts straetken.* 1496.—*In de Bogaerts streetkén, neven de Vleeschouwers strate.* 1566. — *In vico dicto den boechert.* 1492. — *In de Vleeschouwere strate op ten horinck van den straetkene geheeten den Boeckeers.* 1456. *Archives de Sainte-Gudule.*— *Bokiers straetken, omtrent de herberg Sint-Huyberechts.* 1668. — *Bokie of Bochus straetje,* par corruption.

[4] *In de Beenhouwers straet, tegen over het Spiegel straetken. Livre censal de* 1681.

[5] *Scoenbeke.* 1359. — *Super rivulum dictum de Scoenbeke.* 1387. — *Op het Scoenbeke nu Pynsmerkt.* 1498. *Archives de Sainte-Gudule.*

autre partie de la rue était occupée par des tripiers qui lui donnèrent son nom actuel (*marché aux Tripes, Pynsmerkt*). En 1391, quatre de ceux-ci y obtinrent du domaine moyennant 12 vieux gros par an un emplacement pour un terme de 25 ans qui devait prendre cours au 1[er] mars de cette année (1390 V. S.). Plus tard nous n'y trouvons plus que trois *penssteden*. Les habitants de la rue s'étant plaints que les tripiers offusquaient leurs maisons, la chambre de tonlieu fit placer des pierres indiquant l'espace que ces marchands pouvaient occuper (4 septembre 1522) [1]. Chassés de cet endroit par un arrêté du 27 germinal an IV, les tripiers se retirèrent dans la petite rue des Bouchers ou du Cornet, où leur industrie est à peu près concentrée. Jusque sous le gouvernement français le *Schoenbeke* servit aussi de marché aux veaux et il est souvent désigné sous ce nom [2]. Nous avons vu qu'en 1360 il fut le théâtre d'un affreux combat entre les patriciens et les bouchers. Là se trouvait le *Château des Faucons*, *Valckenborg* ou *Fauquemont*, l'un des *steen* des lignages. En face de la grande boucherie sont l'*allée des Trois Roses* (*Dry Roosen ganck*) et l'impasse dite l'*allée du Verre à Vin*, autrefois du *Trou-d'Assaut*, *Stormgat*, et plus anciennement encore *ruelle du Paternoster* ou *du Chapelet* (*t'Paternoster straetje*). Plus loin est l'*impasse du Canal de Louvain*, ainsi appelée d'une auberge de ce nom. On la nommait jadis *rue de la Vrunte* ou *de la Vieille Vrunte*, puis *ruelle du Bœuf-Bigarré*, *Bonten-Os straetje*, d'une maison qui formait un de ses coins [3], et enfin *marché aux Peaux*, du marché qui s'y tint pendant tout le cours du XVIII[e] siècle.

A l'époque où le centre de la ville était à peine habité, le *marché aux Herbes* prit le nom de *Ruisseau du Miroir*, du grand égout qui le traversait et de l'habitation appelée *le Miroir* qui s'élevait à l'entrée de la rue de la Montagne. Plus tard, il y substitua successivement ceux de : *marché aux Poissons*, *marché à l'Orge* ou *Gersemerckt*, et *marché aux Herbes* [4]. La maison dite *le Miroir* ou *des Orfèvres* appartenait déjà à ce

[1] MARTINEZ, *het Recht Domaniael*, bl. 174.

[2] *Op de Scöenbeke, geheeten de Kalver-merkt.* Ordonnance du 15 juin 1787.

[3] Voyez Tome I, p. 54.

[4] *Spiegelbeek ter Vischmaerct.* 1363. *Spiegelbeke.* 1441. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Gersemerckt.* 1551. *Hoeymerckt ofte Gersemerckt.* 1600. *De Spiegelbeke, nu genoemt de Gerssemerct.* 1622. *Archives de la Ville.* — *Op de Garzemerkt.* 1637. *Archives de la Chambre des comptes.* — *Forum Herbarum.* Plan de 1639.

métier au xv[e] siècle [1]; il s'y trouvait une vieille tour que le magistrat, à la demande des nations, fit voûter, en 1613, pour y garder les priviléges des métiers, les comptes de la ville et d'autres papiers (résolution du 27 avril 1611). Cette maison ayant été détruite lors du bombardement, les orfévres la firent reconstruire après avoir été autorisés à lever à cet effet 4,000, puis 25,000 florins (résolutions des 30 janvier et 3 mars 1696). A peine était-elle sortie de ses ruines que la tour du *Miroir*, qui était restée debout, bien qu'elle eût été fortement ébranlée par le feu de l'ennemi, s'écroula entraînant deux maisons dans sa chute (7 novembre 1696, vers trois heures de l'après-midi) [2]. Nous avons dit les troubles auxquels cette catastrophe vint donner un nouvel aliment. Leur métier étant ruiné, les orfévres rebâtirent leur maison sur un nouveau plan : le rez-de-chaussée et le premier étage vers le marché aux Herbes furent divisés en cinq petites habitations qui furent mises en loterie, et ils ne se réservèrent que le deuxième étage, auquel on arrive par une porte située dans la ruelle de Saint-Hubert [3]. Ils y conservèrent jusqu'en 1795 leur salle d'assemblée qui servait aussi à la nation de Notre-Dame. Le 16 novembre 1696, ils avaient été autorisés à lever une nouvelle somme de 10,000 florins, et pour faire face au payement des intérêts de leurs emprunts, intérêts qui montaient à plus de 1300 florins, ils s'imposèrent, en 1702, une taxe mensuelle. Sur le fronton de ce bâtiment on voit encore leurs armoiries : trois coupes d'or dans un champ de gueules ; on y lisait autrefois leur devise : *Omnibus omnia*, et sur les côtés du fronton il y avait deux statues. Le marché aux Herbes n'ayant pas de débouché suffisant vers la Monnaie, on a projeté, en 1839, de percer à travers la maison des orfévres une galerie voûtée qui irait rejoindre la grande rue de l'Écuyer. Elle devait avoir plus de 700 pieds de long et 30 de large ; ses façades auraient présenté un grand luxe d'architecture, surtout celle faisant face au marché aux Herbes, qui aurait été décorée de statues, de bas-reliefs et de trois rangs de pilastres doriques, ioniques et

[1] *Domistadium situm retro bona appellata den Spiegel spectantia ad officium aurifabrorum Brux., in quodam vico ibidem dicto den Boeckers.* 1450. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] Voyez les *Perspectives des ruines de la tour de Saint-Nicolas* et de *la maison des orfévres*, par Coppens et Van Kraft.

[3] Rombaut, *Bruxelles Illustrée*, T. II, p. 239. Dans son ouvrage il y a une vue de l'édifice.

corinthiens, couronnés par une balustrade. Le roi signa, le 6 février 1839, un arrêté autorisant l'expropriation des terrains nécessaires, mais les travaux qui devaient être terminés en quatre ans[1], n'ont pas même été commencés, et ce projet est aujourd'hui abandonné.

Le premier *marché au Poisson* qu'ait eu Bruxelles se trouvait au coin inférieur du marché aux Herbes et de la rue de la Colline. Anciennement il s'étendait « depuis la fontaine de la boucherie jusqu'à la maison de » Godefroid le Barbier. » Il fut donné par Jean Ier, le mardi après la Pentecôte, 31 mai 1289, « à ses chers amis les poissonniers et les bou- » chers de Bruxelles, en droit héritage, » moyennant un cens de 30 livres, plus une redevance de 20 schellings pour l'emplacement qu'occupaient les marchands de poisson de rivière[2]. Dans cet acte il est interdit à tout poissonnier de débiter sa marchandise ailleurs qu'en cet endroit, sous peine de confiscation de tout ce qu'il y aurait sur son étalage ; les marchands forains qui ne trouvaient plus de place, devaient se tenir à Coudenberg et payer chacun 2 deniers par jour[3]. On sait les longues contestations entre Malines et Bruxelles, au sujet du droit d'étape du poisson auquel prétendait la première de ces cités. Après avoir fait éclater à plusieurs reprises des hostilités, ce différend fut terminé par un accord conclu, le 4 août 1501, à la maison échevinale de Malines, entre les poissonniers des deux villes[4], et par une sentence de Charles-Quint, du 7 juin 1531. Plus tard, les Malinois ayant voulu soumettre à l'étape le poisson qui passait par leur ville en destination de Bruxelles, quand la gelée empêchait la navigation sur le canal de Willebroeck, Marie-Élisabeth repoussa leurs prétentions, mais pour le cas seulement où le canal serait entièrement gelé (novembre 1733). Il y avait près du marché au Poisson, vers la boucherie, un héritage appelé *de Mosselstad, place aux Moules*, qui appartenait aux métiers des bouchers et des marchands de poisson salé ; ils le tenaient du domaine, auquel ils payaient de ce chef un cens de 40 vieux gros (ou 3 livres 11 sous 4 deniers d'Artois), qui fut aboli en 1712. Au milieu de la place étaient les trente-trois

[1] *Messager des Sciences historiques de la Belgique*, année 1839, p. 148.

[2] Ce cens fut porté à 30 livres de *Louvain* ou 118 livres 15 sous Artois (*Livre censal de* 1392), augmentation qui est attribuée à Charles-le-Téméraire dans une charte de sa fille, du 4 juin 1477, charte qui réduisit ce cens à son ancien taux.

[3] MARTINEZ, *het Recht Domaniael*, bl. 338.

[4] AZEVÉDO, *Chronyck van Mechelen.*

baraques ou échoppes des marchands de poisson d'eau douce, ainsi que le *pilier de Notre-Dame,* près duquel stationnaient ceux qui vendaient du poisson en tonne sans appartenir à ce dernier métier ; ils payaient une redevance qui, en 1403, était affermée 11 sous 8 deniers de gros monnaie de Flandre. Le nombre des marchands de poisson salé s'étant considérablement accru, leur corporation obtint de la chambre des comptes, moyennant une redevance de 36 carolus, l'autorisation de placer six nouveaux bancs, au nord-ouest du ruisseau, plus haut que les bancs des marchands de poisson d'eau douce (12 février 1550, 1551 N. S.) [1]. Le marché au Poisson fut transféré, en 1603, près de la Senne, au lieu où il se trouve actuellement. Les tanneurs qui avaient au *Spiegelbeke* vingt-et-une échoppes pour la vente des peaux, furent placés, en 1551, dans la rue des Foulons ; mais au XVIIe siècle, ils étaient revenus à leur ancien emplacement. Après le bombardement, le marché aux Peaux fut placé dans l'impasse du canal de Louvain dont les habitants réclamèrent vainement contre cette mesure (1716 et 1746). Ce marché se tenait trois fois par semaine : le lundi, le mercredi et le vendredi, de neuf heures à douze et de une à quatre, en été, et de onze heures et demie à quatre, en hiver (ordonnance de 1601). Au coin de la rue de la Colline opposé au marché au Poisson on trouvait *la Machiaen-Steen,* château d'un lignage, qui existait encore en 1444, mais tellement grevé de cens que personne n'ayant intérêt à le rebâtir, on le laissait tomber en ruine [2]. Le marché aux Herbes offre de belles constructions, telles que *le Chariot-d'Or* et la maison qui fait le coin inférieur de cette rue et de la Putterie.

Déjà, en 1360, il y avait au *Ruisseau du Miroir* une fontaine qui fut appelée plus tard *la Fontaine du marché au Poisson.* Celle que nous voyons aujourd'hui fut construite en 1617 d'après les dessins de maître Jérôme Duquesnoy ; la ville paya 100 florins du Rhin à cet artiste (8 avril 1617), et 180 florins à maître Antoine de Marez de Nivelles, qui avait fourni les pierres bleues (8 novembre 1616). Cette fontaine qui, en 1622, était surmontée d'une statue de Saint-Michel dorée [3],

[1] Voyez Martinez, l. c. — Comptes du domaine au quartier de Bruxelles. — *Livres censaux,* passim.

[2] Ordonnance en date du 22 janvier 1443, 1444 N. S. *Boeck met den Haire.*

[3] En 1619 la ville paya 181 florins au peintre Jean Vandenvinne pour avoir « étoffé » la fontaine. *Oppinie Boeck.*

consiste en un pilier massif, orné de deux petits dauphins jetant de l'eau, et de quatre têtes de satyres, d'où lui est venu le nom de *Fontaine des Satyres*. Jadis l'eau jaillissait dans deux grandes cuves et le tout était entouré d'une grille.

La Chaussée, den Steenweg[1], nom qu'on lui donne encore en flamand, indique que la *rue de la Madeleine* fut la première pavée; les Français l'appelèrent *rue du Capitole* parce qu'elle conduit à l'église de Coudenberg dont ils avaient fait le *temple de la loi*. Quelque fréquentée et quelque importante qu'elle fût autrefois, rien ne faisait prévoir sa splendeur actuelle; longtemps on y vit des habitations en bois, et le 22 mai 1771, trois de ces anciennes maisons croulant avec fracas, couvrirent le sol de leurs débris; heureusement leurs habitants avaient eu le temps de fuir [2]. Longtemps aussi il y eut des baraques en bois devant la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, et il fallut des ordres réitérés de la chambre de tonlieu (1509, 1549 et 1628), pour forcer les maîtres de cette chapelle à les faire enlever [3]. Comme aujourd'hui, cette rue était presque exclusivement occupée par des marchands; aussi y trouvait-on peu de grandes constructions. Nous n'avons à citer que la fabrique de porcelaines de M. Fabre, le local des messageries de M. Van Gend, autrefois hôtel du premier roi d'armes, encore embelli de galeries et de bustes [4], la maison adjacente, qu'occupait le fameux rédacteur du *National*, Libri Bagnano, et dont le pillage fut un des premiers épisodes de la révolution de 1830, et l'hôtel de Chasteler. Vers le bas de la rue il y avait dans une propriété particulière une fontaine appelée *T'Guetken*, qu'après un long procès entre la veuve Conrad Waeffelaerts, propriétaire du terrain, et les habitants du voisinage, qui prétendaient qu'elle existait depuis plus de soixante ans, le magistrat déclara propriété publique, le 26 septembre 1538. Elle subsistait encore en 1622. La pente de cette rue a été adoucie à plusieurs reprises, et sa partie inférieure, ainsi que le marché aux Herbes, a été considérablement exhaussée. Lors de la construction du grand égout voûté, qu'on y a fait en 1817, on a trouvé à la profondeur d'environ deux aunes, un ancien pavé, formé de gravier;

[1] Ce nom lui est encore donné dans un octroi de 1622, mais dans d'autres pièces de la même nature, des années 1639 et 1651, elle est déjà nommée rue de la Madeleine. *Archives de la Chambre des comptes*.

[2] Rombaut, T. II, p. 215. — [3] Martinez, *het Recht Domaniael*, bl. 178.

[4] *Nouvel Indicateur Bruxellois*, publié en 1820, p. 12.

on prétend même que le rez-de-chaussée de la maison formant le coin inférieur à l'entrée de la Putterie, en était autrefois le premier étage [1].

Plusieurs auteurs ont parlé d'un établissement que les templiers auraient eu à Bruxelles, et le fait est d'autant moins invraisemblable que dans les archives des hospices se trouve un acte signé par le chef de cet ordre à Bruxelles; mais avancer, comme on l'a fait jusqu'ici, que les chevaliers du temple possédaient la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine et les terrains adjacents, et qu'après leur suppression, ces biens furent donnés aux frères saccites, en 1312, c'est vouloir récuser des documents dont l'authenticité est à l'abri du doute. Une autre assertion qui ne repose sur aucun document, c'est qu'ils occupaient tout le côté droit de la Putterie jusqu'au couvent de Groenendael, et qu'ils avaient dans la rue de la Casquette des ateliers pour la fabrication de leurs armures [2]. On ignore la date de l'établissement à Bruxelles des *frères de la pénitence de Jésus-Christ,* appelés plus communément *saccites, frères aux sacs,* et quelquefois aussi *socke-bruederen* ou *frères aux chaussons,* dont l'ordre semi-ecclésiastique, semi-laïque, avait grand rapport avec celui des bogards; il est probable que leur établissement venait de naître lorsqu'en 1271 ils firent une convention avec le chapitre de Sainte-Gudule [3]; Grégoire X ayant supprimé cet ordre au concile de Lyon (1276), les derniers saccites de Bruxelles cédèrent, en août 1299, leur demeure et ses dépendances au chapitre, à condition que les quatre chapellenies fondées dans leur église y resteraient annexées [4]. L'héritage de cette

[1] *Esquisses citées*, p. 62. — GAUTHIER, *Conducteur dans Bruxelles*, p. 3. Le 15 juillet 1700, le gouvernement acheta une maison au coin des rues de la Putterie et de la Madeleine pour élargir la voie publique. *Trésorerie de la Chambre des comptes.*

[2] *Opera diplom.*, T. III, p. 154, in notis. — FOPPENS, *Chronique mss. de Bruxelles.*—ROMBAUT, T. II, p. 225. — GAUTHIER, *Conducteur dans Bruxelles*, p. 217. — Ce qui nous semble décisif pour condamner cette opinion, c'est que les anciens manuscrits qui parlent des saccites et des chartreux ne font aucune mention des templiers. DUPUY, il est vrai, dit dans son histoire de cet ordre, qu'en 1696, en réparant la chapelle, on y trouva des caveaux et des marques de sépulture de l'ordre du Temple. Si ce fait est exact, il ne prouve qu'une chose, c'est qu'il y a eu des templiers établis à Bruxelles, et nous ne voulons pas le nier.

[3] *Annales mss. B. Gudilæ,* T. VIII, c. 7.

[4] *Ibid.*, Tit. X, c. 4. Ces quatre chapelles furent alors converties en une seule appelée *Sancta Magdalena ad Saccos.* Depuis cette époque, les offrandes qui se faisaient dans la chapelle des Saccites furent toujours perçues au profit du chapitre.

communauté était convoité par plusieurs ordres ainsi qu'il paraît résulter d'une charte du mois de janvier 1295 (1296 N. S.), par laquelle Jean II décida que nul ne pourrait y être admis et défendit d'établir aucun ordre religieux dans leur cloître [1]. Cependant les dominicains qui n'avaient pas encore d'établissement à Bruxelles, obtinrent du pape une bulle qui les mit en possession du couvent; mais le chapitre de Sainte-Gudule et le magistrat réclamèrent contre cette donation, qu'ils prétendirent avoir été obtenue par fraude; celui-ci déclara qu'il avait l'intention de transformer ce couvent en hôpital et d'y fonder une chapellenie. Le pape annula sa première bulle comme subreptice et céda la propriété de cet établissement à la ville (août 1309) [2]. Le magistrat y plaça alors les frères de l'hospice de Saint-Nicolas, qui depuis prirent le nom de *saccites*. Le 15 mai 1397, il fixa leur nombre à quatorze et stipula qu'ils se recruteraient parmi les hommes âgés de quarante-cinq ans au moins et les jeunes gens infirmes. Le même règlement leur donna pour costume un scapulaire avec capuchon, et leur interdit de fréquenter les sociétés, les bains, etc., sous peine d'exclusion; celui qui ne porterait pas le costume prescrit devait être privé de sa prébende pendant un an et un jour [3]. Des abus s'étant glissés dans l'administration des biens de ces religieux, on les astreignit à une table commune et leur receveur fut contraint à rendre annuellement ses comptes en présence de la communauté (23 juin 1451) [4]. Cette réforme commençait à peine à porter ses fruits lorsque le magistrat donna, en 1456, les biens des saccites au couvent de chartreux qu'il venait de fonder. Il assura le sort des sept derniers frères, en en plaçant trois, en 1458, à l'hôpital Saint-Jean, et trois au Béguinage et dans d'autres établissements de charité; le septième, le chirurgien Jean Magerman, reçut une pension viagère de 2 livres de gros payable par l'hôpital de Sainte-Gudule (ou de Sainte-Gertrude) [5]. A partir de cette époque, les anciennes propriétés des saccites furent morcelées.

Leur chapelle ou église était en fort mauvais état, lorsqu'en 1405, une ordonnance du magistrat assigna à la fabrique une des prébendes de l'hôpital; selon les chroniques ce fut le duc Antoine qui la fit alors

[1] Voyez Tome I, p. 78. — [2] *Ibid.*, p. 87.
[3] A Thymo, pars V, tit. 5, c. 24. — *Boeck met den Haire.*
[4] *Boeck met den Haire.*
[5] *Notulen raeckende de Zackbruederen, enz.*, mss. cité.

agrandir et orner d'une tour [1]. En 1580, elle fut cédée aux réformés français qui y commencèrent leurs prêches le 9 février de l'année suivante [2], et le culte catholique n'y fut rétabli que le jour de Pâques (23 avril) 1585 [3]. En 1637, elle fut restaurée et devint une succursale de Sainte-Gudule ; endommagée par le bombardement, elle fut réparée en 1696, et, l'année suivante, on rebâtit sa tour. Cette chapelle qui servit d'oratoire public jusqu'à la réunion de la Belgique à la France, avait un recteur et était administrée par un surintendant et des maîtres d'église. Elle fut fermée une première fois le 12 février 1798 et une seconde fois le 26 août 1804. A cette époque, il fut question d'y établir l'hôtel des postes ; mais ce projet ayant été abandonné on y plaça plus tard une école dominicale. Enfin, en 1840, elle a été restaurée et rendue au culte. Elle est desservie aujourd'hui par une congrégation de rédemptoristes, qui habite des bâtiments voisins. On trouve dans la chapelle de la Madeleine le style gothique du xve siècle. Au-dessus de sa porte d'entrée, sous une tour qui pyramide assez bien, est une grande et belle fenêtre ogivale ; la nef et le chœur sont recouverts d'une voûte moderne, mais les voûtes des collatéraux de la nef et toutes les fenêtres sont anciennes ; du reste, les restaurations, plus que les ravages de quatre siècles, y ont ôté à l'ogive toute grâce et toute grandeur. Le maître-autel est orné d'un tableau de V.-H. Janssens, représentant *la Madeleine lavant les pieds du Seigneur,* et de deux toiles de De Haeze. On voit encore à l'autel Saint-Aubert ou des boulangers l'image de ce saint et *le Martyre de sainte Agathe,* par Janssens, et à l'autel Sainte-Barbe ou des tailleurs, le martyre de cette sainte, par Van Helmont, et une copie de *la Madeleine* du Corrége. Cinq fois par an (le jour de Sainte-Barbe, de Saint-Boniface, de Saint-Luc, de Sainte-Catherine et le jour de l'an), les doyens des tailleurs faisaient, à cet autel, des distributions de pain, de lard et quelquefois d'argent à de pauvres femmes de leur métier. Les armuriers avaient aussi leur autel dans cette église ; il était dédié à saint George et, lors de son admission dans la corporation, chaque membre payait 36 florins au profit de l'autel (ordonnance du 20 février 1650). Il y avait dans la tour un petit carillon d'Émoni ; Rombaut dit qu'il fut tellement dérangé par le bombardement qu'on ne

[1] *Boeck met den Haire.* — GRAMAYE. — DE BLEYE. — [2] Voyez T. I, p. 539.
[3] DE POTTER.

put jamais le remettre d'accord ; suivant Mensaert il tomba en discrédit, parce qu'un jour le carillonneur s'était permis de jouer un air sur lequel on avait chansonné un des doyens des boulangers.

Le couvent des saccites prit, en 1458, le nom de *refuge* (*herberge*) *de Scheut ;* il fut vendu au xvi[e] siècle pour une rente annuelle de 50 florins du Rhin, et détruit ensuite pour faire place à une rue conduisant de la Madeleine à l'impasse dite *la Porte du Paon* (*Pauwpoirt*)[1]. Dans ce passage nommé d'abord *rue de Sainte-Marie-Madeleine,* et ensuite *petite rue de la Madeleine*[2], Henri d'Eesbeke dit Vanderhaegen fonda un hospice auquel il légua tous ses biens pour l'entretien de six vieillards âgés de cinquante ans au moins, Bruxellois de naissance et incapables de gagner leur vie. Par son testament, fait le 20 juillet 1620, il ordonna que chaque pensionnaire reçût au moins 5 sous par jour, quatre sacs de charbon et deux pots d'huile par an ; en outre, le jour de la Saint-Henri, ils devaient se partager une somme de 5 florins. Ils étaient astreints à assister toutes les semaines à une messe dite pour le repos de l'âme de leur bienfaiteur et, à l'issue de cette messe, ils recevaient un pain blanc de 2 sous ; enfin, le jour anniversaire de cette fondation, il leur était remis à chacun un pain blanc de 2 sous et 2 sous en argent. Henri d'Eesbeke nomma pour administrer cet hospice, le pléban de Sainte-Gudule, les quatre proviseurs de la table du Saint-Esprit de cette église, et ses deux plus proches parents. Les revenus de cette maison montaient autrefois à 698 florins 15 deniers ; en 1774, ils étaient réduits à 534 florins 11 sous 6 deniers et suffisaient à peine pour couvrir les réparations qu'il avait fallu faire à l'hospice après le bombardement. A cette époque un seul vieillard y était reçu et on ne lui accordait qu'une partie des secours alloués par le fondateur à chacun des pensionnaires. En 1807, l'*hospice Vanderhaegen* qui avait été réuni à celui des alexiens, avait 768 francs 39 centimes de revenu. L'*hôtel du Groenendael,* autrefois refuge du prieuré de ce nom, était situé entre la chapelle de la Madeleine et la Putterie, et dépendait aussi jadis des saccites, à qui il payait un cens, en 1432[3]. Pendant les troubles du xvi[e] siècle, le prieur Adam Fabri s'y retira avec ses moines et y mourut, en 1577,

[1] Résolution du 16 décembre 1555. — Dans un acte de 1521 on mentionne : *t'straetje van de Paupoerten in de Putterye.*

[2] Octroi en date du 8 juillet 1627. *Archives de la Chambre des comptes.*

[3] *Notulen raekende de Zackbruederen,* mss. cité.

« de peste et de misère. » Son successeur, Jean Stampion, y séjourna longtemps, malgré les avanies dont l'accablaient les calvinistes ; les religieux ne retournèrent dans leur retraite, qu'en 1606 [1]. Ce refuge fut incendié lors du bombardement.

La *Putterie,* dite autrefois *Putenhol* ou *Putenof, Trou* ou *Jardin aux Puits* [2]; devait ce nom à la grande quantité d'eaux qu'on y voyait sourdre; on y remarquait entre autres, les sources dites *Camborn* ou *la Source de la Brasserie* [3], *Bloemart* [4], *Crets* [5], et celles qui alimentaient la fontaine du couvent des récollets. L'ancien estaminet *le Duc Jean* était jadis une brasserie dite *la Nouvelle Fontaine, de Nieuwe-Borre* [6]. C'est dans une maison de cette rue, voisine de *la Fontaine Bloemart* (*Bloemarts Borre*) [7], que Philippe, fils naturel de Philippe Vanden Heetvelde, et sa femme Catherine Stofs, fondèrent, le 15 mai 1422, un couvent de *frères de la vie commune,* auxquels ils léguèrent par leur testament une rente de 50 florins à condition de célébrer annuellement trois messes dans la chapelle de Sainte-Catherine à l'autel de l'Annonciation. Ces dignes religieux qui vivaient du produit de leurs travaux, étaient soumis à l'autorité diocésaine, s'habillaient avec simplicité et se nourrissaient de la manière la plus frugale. La chasteté leur était imposée, mais ils n'étaient pas liés par des vœux éternels. Ils se livraient, de préférence, à l'instruction de la jeunesse et copiaient des manuscrits ; ils formèrent un grand nombre de bons élèves et se répandirent rapidement dans les Pays-Bas, où le clergé et le peuple leur témoignaient une grande vénération [8]. Lorsque, le 24 décembre 1460, ils firent une convention avec le chapitre de Sainte-Gudule au sujet des offrandes et autres droits paroissiaux, ils demeuraient encore dans la rue de la Putterie, mais,

[1] Sanderus, *Chorogr. sacra Brabant.*, T. II.

[2] *Putenhol* ou *Putenof.* 1280, 1307, 1320. *Potria.* 1271. *Die Potterie.* 1441. *Archives de Sainte-Gudule.*

[3] *Ad locum qui dicitur Camborne.* 1252. *Archives de l'abbaye de Forêt.* — *Camborn fons.* 1272. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Op de Camborre in de Putterye naest het hoeckhuys boven de Gersemarkt. Livre censal de* 1681.

[4] *Prope fontem Bloemart.* 1321. *In poteria desuper fontem dictam Bloemart.* 1311. *Archives de Sainte-Gudule.*

[5] *In de Putterye tegen over den Borre aldaer geheeten den Crets.* 1593.

[6] *Huys te voorens een brouwerye in de Putterye geheeten den Nieuwen Borre ende als nu een herberge genoempt den Hertoghe Jan. Livre censal de* l'an 1700 environ.

[7] *Livre censal* de 1432. — [8] Sanderus, l. c., T. II, p. 119.

quelques années après, ils allèrent s'établir près de l'église de Saint-Géry, où nous les retrouverons [1]. Au XVII[e] siècle, leur maison primitive, qui avait conservé le nom de *Nazareth*, appartenait à l'avocat fiscal Jean-Baptiste Maes [2]. Le sculpteur Jérôme Duquesnoy habitait la rue de la Putterie [3].

La *rue de Nuit-et-Jour*, ou, comme on dit en flamand, la *rue entre Nuit-et-Jour* [4], est appelée ainsi parce qu'il n'y règne jamais qu'une lueur douteuse ; elle conduit de la Putterie dans la rue de l'Impératrice et communique avec la rue de la Madeleine par une ruelle qu'on a nommée, nous ne savons pourquoi, *rue des Armuriers*, et qui s'est appelée successivement *rue du Verger* ou *du Bogard* [5], *du Ceinturon* [6], *des Ceinturonniers* [7], *du Harnais* ou *des Faiseurs de Harnais* [8], et *de la Casquette* [9]. Entre la Putterie et la Cantersteen, en face de la rue des Sols, il y avait, à la fin du XIV[e] siècle, une belle propriété qui s'étendait vers la rue du Verger et consistait en trois maisons ; en 1405, elle fut vendue par Arnoul, fils de Guillaume Van Pede, à Antoine de Bourgogne. Lorsque ce prince gouverna le Brabant en qualité de *ruwaert*, comme le palais ducal était encore occupé par la duchesse Jeanne, il logea sa femme dans cette propriété [10]. Plus tard il en donna la jouissance au chancelier Pierre de Camdonck [11]; Jean IV et Philippe-le-Bon en gratifièrent tour

[1] *Archives de Sainte-Gudule.* — [2] *Livre censal de* 1608.

[3] Le 6 juin 1608, il obtint la permission d'avancer d'un pied et demi la façade de sa maison située dans la Putterie près le *Swynken* et *le Chapeau Royal. Livres censaux de* 1608 et 1681.

[4] *Stratula inter Dach en Nacht. Livre censal de* 1321. *Tusschen Dach en Nacht. Ibid. de* 1346.

[5] *Bogaert streetken.* 1367. *Super conum vici den Bogaert streetken inter bona.... in vico den Steenwech.* 1400. *In de straete geheeten den Steenwech tegen over het Bogaert straetken boven de kercken van Sint-Marie Magdeleine.* 1392. *Archives de Sainte-Gudule. — In de Bogaerde straet nu genaemt de Harnastmaekers straete.* 1783.

[6] *Ryemstrate in potria.* 1398, 1444. *In vico dicto de Riemstrate in loco dicto tusschen Dach en Nacht.* 1485. *Archives de Sainte-Gudule.*

[7] *T'Ryemaekers straetken.* 1452.

[8] *Hernaststraetken, tusschen...... ende tusschen Dach en Nacht. Livre censal de* 1657. — *Harnasmaeckers straet.* 1695.

[9] *Kasket straet.* ROMBAUT, T. II, p. 216. — *In de Harnasmaeckers straet, recht over het Kasket.* 1668.

[10] *Comptes du domaine* des années 1405 et suivantes.

[11] *Ibid.*, des années 1407 et suivantes.—Dans un acte de 1410 on lit : *In vico*

à tour, celui-là le seigneur de Gaesbeek, Jacques d'Abscoude, et celui-ci le seigneur de Haubourdin (2 juin 1462)[1]. Plus tard nous retrouvons cet hôtel qui était appelé *la Maison du duc lez le Cantersteen* ou *l'ostel de Gaesbeke,* transformé en auberge dite *le Cygne*[2], nom qu'a conservé l'impasse qui occupe une partie de son emplacement. L'*impasse de l'Enfer* a également issue sur la *Cantersteen.* Cette place, qu'on a fort improprement appelée *rue des Carrières,* est petite et irrégulière ; il y avait jadis un puits dans lequel le comte de Salazar faillit un jour se précipiter[3]. A ce puits on substitua une fontaine consistant en deux pilastres et deux colonnes d'ordre ionique, posées sur un seul piédestal carré[4]. Elle fut enlevée au commencement de ce siècle parce qu'elle gênait la circulation. Au XIVe siècle, on voyait encore sur cette place des vignes[5]. L'expression *op t'Cantersteen, sur la Cantersteen,* avait autrefois un sens très-large ; on l'appliquait à la fois aux maisons situées sur la place des Carrières actuelle, dans la partie haute de la rue de la Madeleine et dans la partie inférieure de la montagne de la Cour. *La Cantersteen* s'élevait au coin de la place de ce nom et de la rue de l'Empereur ; elle appartenait, en 1338, à Guillaume Pipenpoy qui y demeurait. A la fin du XIVe siècle, elle était passée à Jean de Saint-Géry[6], et il paraît que les seigneurs de Fontaines en firent leur hôtel après le mariage de Jean de Hennin avec Mathilde de Saint-Géry[7]. Plus tard il devint la propriété des princes de Ligne. En 1609, des nobles persans qui avaient parcouru une grande partie de l'Europe et qui avaient été présentés à l'archiduc Albert, y vinrent voir la procession du saint sacrement ; ils quittèrent, peu de temps après, Bruxelles où dans la suite le bruit se

de Stoev stratc sicut itur ab hospitio domini ducis Brabantiæ quo Cancellarius Brabantiæ inhabitat usque domum dei de Archa. Cartulaire de Coudenberg.

[1] *Archives de la Chambre des comptes,* registre n° 133, fol. 160.

[2] *Op t'Cantersteen op den hoeck van de Stuyver strate, jegen over d'oude herberge van Gaesbeke, nu geheeten de Zwane. Livre censal de* 1399. — *In de strate gaende ter Arcken weert, jegen de herberge van Gaesbeke over. Ibid. de* 1399.

[3] PUTEANUS. — [4] Le 15 avril 1666, le gouvernement autorisa la ville à conduire à la Cantersteen un filet d'eau venant des Bailles de la cour.

[5] *Jacob Glazemaker de loco vineæ suæ ab opposito Cantersteen, sed non potest concludi dictum locum ante domum suam. 3 denar. Livre censal de* 1321.

[6] *Livre censal de* 1399.

[7] Les enfants de Jean et de Mathilde se partagèrent leurs biens en 1430. *Selecta pro sæculo* 1400. — *T'Herberge van Fontaynes* est encore mentionné en 1509. Il touchait par derrière à l'hôpital Saint-Jean.

répandit qu'ils avaient été massacrés par des pirates [1]. A la fin du siècle dernier, *la Cantersteen* devint une grande auberge nommée *l'hôtel d'Angleterre;* elle appartenait alors à la veuve Pipenpoy, dernier reste d'une famille célèbre dans les fastes de la magistrature bruxelloise, qui s'éteignit dans un état voisin de la misère. Elle a été louée en 1842 pour un terme de dix-huit ans, par la *Société royale de la Grande Harmonie,* qui l'a fait reconstruire. La salle de bal et de concert de la société est un riche et gracieux monument; il fait le plus grand honneur à M. Cluysenaer, qui en a conçu le plan et dirigé la bâtisse. Construite sur le modèle des anciennes basiliques romaines, elle présente un trapèze terminé en hémicycle et soutenu par un double rang de colonnes corinthiennes. La lumière y pénètre par la voûte qui est en plein cintre et ornée de caissons. La *Société de la Grande Harmonie* est la plus nombreuse des sociétés de la ville; son orchestre, qui ne compte pas moins d'une centaine d'exécutants, a une réputation européenne.

La *rue de l'Empereur,* dont une partie était tenue en fief ou à cens du châtelain, était comprise autrefois dans la *rue d'Or* [2]. Elle prit au XVIIe siècle son nom actuel, qui lui fut donné, dit-on, parce qu'un jour Charles-Quint, allant rejoindre son armée, fut arrêté dans le voisinage (à la *Cantersteen*), pour une dette minime qu'il s'empressa d'acquitter [3]; sous la république on y substitua celui de *rue du Peuple.* Il y avait dans cette rue deux auberges fameuses : à gauche, celle de *l'Empereur,* et à droite, derrière et à côté de la *Cantersteen, l'Écu de Hongrie* (*t'Schilt van Hongarye*), dont l'hôte se distingua pendant les troubles qui marquèrent les années 1576 et 1577. « Maître Roger Vanderweyden, portraiteur de la ville, » y possédait quelques biens [4]. Avant d'arriver à la rue de l'Hôpital on trouve une pompe, autrefois appelée *la Fontaine du Grain de Poivre* (*Pepercorens-Borre*), qui avait donné son nom à une brasserie contiguë [5]. C'est là qu'était, au XVIe siècle, *le Lombard,* établissement de prêt tenu par des banquiers étrangers.

[1] De Wael, T. III, f. 194.

[2] *In de gulde strate gemeynlyck geheeten de Keyserstrate.* *Acte du* XVIIe *siècle* dans les *Reg. de la Cour censale de la Châtellenie.* — *Keyserstrate.* 1651, 1654, etc.

[3] *Brusselsche Antiquiteyten,* mss.

[4] 1449. *Registres de la Cour censale de la Châtellenie.*

[5] *Cammam dictam vulgariter Pepercorenborre sitam retro mansionem dictam s'Cantersteen ab opposito Wiketi dicti Rusbroek-Wiket.* 1390. *Cartulaire de la Cambre.* — *Pepercorens-Borre.* 1345. *Archives de Sainte-Gudule.*

Dans la *rue de l'Hôpital,* ainsi nommée parce qu'elle borne d'un côté l'ancien hôpital Saint-Jean [1], on trouvait autrefois la *Fondation de Brusseghem,* l'hôtel qu'habitèrent l'audiencier Verreycken et le prince de T'Serclaes-Tilly, maître-de-camp général des armées espagnoles aux Pays-Bas, et la demeure du syndic François Anneessens [2]. Au commencement du XVIe siècle, un prêtre nommé Gilles Van Brusseghem institua dans une maison, auparavant auberge à l'enseigne de *Saint-Christophe,* des distributions hebdomadaires de pain, d'argent, de bois, de charbon, de viande, de harengs, etc.; il fit part ensuite à la commune de son intention de lui céder cette propriété qui prendrait le nom de *Maison du Saint-Esprit de Notre-Dame* (*t'Geesthuys van Onze-Lieve-Vrouw*), pour que ces distributions s'y fissent à perpétuité, et de faire placer sur la façade, sous un toit d'ardoises, une statue de la Vierge, ouvrage auquel il destinait 25 florins. A sa demande, sa fondation fut mise sous la protection des neuf nations et la haute surveillance des lignages. Elle était administrée par deux mambours, choisis par les échevins parmi les anciens membres de l'échevinage, et par quatre proviseurs commis par les nations; ils étaient nommés pour un terme de deux ans et renouvelés par moitié (règlement du 19 juillet 1514); ils rendaient compte à l'archiprêtre de Bruxelles et à la Suprême-Charité. Ruinée par le bombardement, la maison de Brusseghem fut rebâtie en 1699. A la fin du siècle dernier ses revenus montaient à 2,039 florins 1 sou 3 deniers, y compris ceux des fondations Marie Busleyden, Dorothée de Sailly, S. Panis, N. Geude, N. de Greve et Marie Peeters, qui lui avaient été annexées. Ils ont été réunis à ceux du bureau de bienfaisance. La ruelle qui débouche dans la rue de l'Hôpital et aboutit par derrière au local de la Grande-Harmonie, s'appelait au XVIIIe siècle *ruelle Pipenpoy.* Aujourd'hui elle ne porte aucun nom.

En 1596, Anne Gramaye et Marie de la Samme achetèrent une maison dans la *rue d'Or* [3] et y ouvrirent une école où elles instruisaient gratuitement des jeunes filles « dans la piété et les arts manuels. » Elles eurent bientôt plus de trente élèves [4]; mais après leur mort cet

[1] *Gasthuus straet.* 1369. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] Il obtint, le 14 octobre 1706, un octroi pour sa maison située plus haut que l'église Saint-Jean, en face de l'hôpital. *Livre censal,* n° 16.

[3] *Guldene strate.* 1330.—*In vico dicto de Guldene strate ad oppositum vici dicti Gasthuus strate.* 1369. *Archives de Sainte-Gudule.* — [4] GRAMAYE, *Bruxella,* p. 9.

établissement, appelé *la maison de Sainte-Catherine* (*Sinte-Catharina huys*), qui avait peu de revenus, déclina rapidement. Vers 1760, nous voyons que la directrice en avait fait une espèce d'hospice en y admettant des femmes âgées, et que l'on n'y donnait plus l'instruction, à peu d'exceptions près, qu'à des enfants payant une rétribution [1]. Il fut supprimé pendant la révolution française, et ses biens furent assignés à l'entretien des orphelins. La maison a été abattue en 1816. De la rue de Ruysbroeck à la Steenporte la partie orientale de la rue d'Or appartenait presque entièrement aux jésuites.

La *rue* ou *montagne de Ruysbroeck* [2] doit, paraît-il, son nom, qu'elle porte de temps immémorial, au bruit occasionné par les sources abondantes qu'on y voyait sourdre. Anciennement elle était fermée par un guichet appelé *la Porte* ou *le Guichet du Ruysbroeck*, dépendance de la vieille enceinte [3]. En 1540, le magistrat, à la demande des maîtres d'église du Sablon et pour faciliter le passage de l'Ommegang, ordonna aux receveurs de faire démolir la voûte inférieure et les contre-forts de ce passage, et, en 1606, il accorda l'autorisation de faire abattre le guichet ainsi qu'un pan de mur, aux jésuites qui avaient manifesté l'intention de construire leur église « le long de la rue allant au Ruysbroeck » et d'élargir la partie adjacente de la voie publique (résolution du 27 février 1606). Au dehors de la porte de Ruysbroeck, le côté gauche de la rue ne fut longtemps que la berge de l'ancien rempart ; la plus grande partie de cette berge, depuis la tourelle la plus voisine de la porte de Coudenberg jusqu'au bien acheté au chevalier Walter Pipenpoy par Arnoul de Greve de Goyck, dit Uten Rese, fut cédée à ce dernier par la ville le 19 octobre 1377, moyennant 2 *cheynsgulden* par an. En 1385, Arnoul de Greve et sa femme Catherine Goïdeheers ou Goedeleers fondèrent un hospice pour de pauvres vieillards, et lui assignèrent leur maison au *Rusbroec*, avec jardin, eaux, vignes, fossés et autres dépendances, ainsi que leur ferme de *Zwynbergen* dans l'échevinage de Lennick, ferme de laquelle dépendaient quinze à seize bonniers de terres et prés. Dans cet hospice

[1] De Blaye, à l'année 1608.

[2] *In t'Ruysbroeck*. 1286. — *In t'Ruschebroec*. 1299. *Archives de Sainte-Gudule*. — *Op den berg gehecten Ruysbroeck*. 1651. *Archives de la Chambre des comptes*. — *Boven den Ruysbroeck berch daer de ketene innecompt*. *Livre censal de* 1491.

[3] *Mansionem extra portam B. quæ dicitur Ruschbroech*. 1286. *Archives de Sainte-Gudule*. — *Rusbroek-Wiket*. 1390. *Cartulaire de la Cambre*.

dédié à saint Pierre et à saint Christophe, on devait recevoir de préférence des octogénaires ou du moins les plus vieux indigents; les fous furieux, les lunatiques, les lépreux, les criminels n'y étaient pas admis. Les fondateurs désignèrent, pour les fonctions de proviseurs, le prieur de Rouge-Cloître, le plus ancien clerc (ou secrétaire) de la ville, le plus vieux maître des chaussées, le doyen de la confrérie de la grande arbalète et le plus vieux juré du métier des brasseurs, en leur confiant la nomination des serviteurs et du receveur, et ils leur allouèrent annuellement, le jour de la clôture du compte, une couple de pigeons blancs et une paire de gants blancs, emblèmes de la probité qu'ils apporteraient dans l'exercice de leurs fonctions. En 1776, les revenus de l'*hospice Saint-Christophe* montaient à 1386 florins 8 sous 6 deniers, et ses dépenses à 1599 florins 19 sous 10 deniers. Les proviseurs, qui rendaient compte de leur gestion à la Suprême-Charité, n'étaient plus qu'au nombre de quatre, le plus vieux secrétaire de la ville ne figurant plus parmi eux. Le nombre des vieillards était limité à douze; on leur distribuait la soupe, 25 sous par semaine, un pot de beurre à cinq fêtes déterminées et quelque argent pour se procurer du charbon, de l'huile et se faire raser; en cas de maladie ils étaient soignés gratuitement et on leur fournissait les médicaments qui leur étaient prescrits. En 1807, ils avaient été transférés aux Alexiens. Dans la chapelle de Saint-Christophe, qui fut dotée, le 25 juin 1398, par Catherine Goedeleers, alors veuve, on conservait une statue de la Vierge, appelée *Notre-Dame de Miséricorde;* transportée, en 1621, dans l'église des jésuites, elle fut rendue à la chapelle après la suppression de cet ordre. Celle-ci ayant été fermée en vertu d'un ordre de l'administration municipale, du 8 pluviôse an VI, et l'hospice étant supprimé, cette statue fut portée à l'église de la Chapelle en 1804 [1]. Le métier des brasseurs faisait célébrer dans cette chapelle le service de ses membres décédés. Il y a, rue de Ruysbroeck, une pompe qu'on appelait au XIIIe siècle, *la Fontaine Saint-Jacques,* et au XVe, *la Fontaine de Colin* [2].

Les *jésuites* qui avaient vainement cherché à s'introduire dans les Pays-Bas sous l'administration du duc d'Albe, trouvèrent le prince de Parme

[1] SMET, *Histoire de la religion catholique en Brabant*, p. 231.

[2] *In t'Ruusbroek ad domum Colini ibidem juxta fontem Sancti-Jacobi.* 1286. *Cartulaire de Coudenberg.* — *In t'Ruysbroek inter puteum dictum de Colynsborre.* 1411, 1437. *Archives de Sainte-Gudule.*

plus favorable à leurs vues. Celui-ci vit en eux de puissants auxiliaires qui devaient compléter les succès remportés par ses armes; mais le peuple qui, par instinct, comprenait combien cet ordre serait fatal à la Belgique énervée, les accueillit avec une profonde défiance, et leur établissement à Bruxelles rencontra de nombreux obstacles. En 1585, ils demandèrent au magistrat d'imposer une taxe d'un florin sur chaque brassin de bière afin de les aider dans la construction d'une église, et n'ayant pas réussi dans cette tentative, ils essayèrent sans plus de succès de se faire donner les biens des chartreux de Scheut encore dispersés alors. De son côté, Alexandre Farnèse engagea à mainte reprise le magistrat à solliciter l'envoi à Bruxelles de quelques membres de cet ordre, et son insistance triomphant de toutes les répugnances, il le décida enfin à faire cette démarche (7 décembre 1586), dont le résultat n'était pas douteux. Les pères de la Société de Jésus s'établirent d'abord chez la veuve De la Torre, rue Terarcken. Ce local étant insuffisant, ils cherchèrent vainement à obtenir l'hôtel de Nassau. Le 12 novembre 1587, le prince leur accorda la jouissance « de la petite maison de Nassau, » avec le jeu de paume et la chapelle y attenants, situés sous l'hôtel que » l'on dit de Nassau, appartenant au roi par confiscation sur le prince » d'Orange, et où avoient été jetés les fondements de la rébellion, » plus une rente de 600 livres de gros sur la recette générale des biens confisqués; mais cet acte ne paraît pas avoir eu d'effet, en ce qui concerne le petit hôtel de Nassau. Sur ces entrefaites le supérieur Jacques de Zeelander acquit une maison adossée à l'église du Sablon, où il s'installa avec ses frères, et ils célébrèrent alors les offices au Sablon, dans la chapelle de Saint-Antoine et Saint-Sébastien (aujourd'hui chapelle Saint-Marcou). Léonard de Taxis dont la famille possédait, pour ainsi dire, par droit héréditaire, la haute mambournie de cette église, fit tous ses efforts pour leur en assurer la propriété, ainsi que celle du cimetière et des maisons environnantes; mais l'archevêque et le grand serment parvinrent à faire échouer ce projet. Enfin, en 1589, en vertu d'une autorisation qu'ils durent à la protection du secrétaire de Farnèse, Cosme Massi, Melchior Vanden Cruyce, négociant d'Anvers, acheta pour eux la maison dite *de Grimberghe*. Massi leur fit obtenir en outre un subside de 1,000 florins, et leur avança 3,000 florins, dont plus tard il refusa le remboursement. Ces faits étant venus à la connaissance du public, « il en résulta du mécontentement dans le

» peuple, que cependant les autorités parvinrent à calmer facilement. » Cette maison de Grimberghe, qui avait étables, jardin, cour et étang, était située entre la rue de Ruysbroeck, la rue dite *le Demi-Bonnier* (*t'Halffbunder*, aujourd'hui *rue de la Paille*) [1], et la première enceinte; elle avait passé de maître Albert Dithmar à sire Jean de Croy [2], sur lequel elle fut confisquée par Charles-le-Téméraire qui la donna à son sommelier de corps, Jean le Tourneur. Celui-ci, que les Croy confirmèrent ensuite dans cette possession, la laissa à son fils Guillaume, amman de Bruxelles, mort en 1554, et, en 1568, Jacques de Brégilles, qui l'avait achetée en 1564, la céda aux de Berghes, seigneurs de Grimberghe. Lorsque les jésuites l'achetèrent, cet hôtel était occupé par les religieuses de Bigard, qui s'y étaient réfugiées; elles le quittèrent le 12 décembre 1589 et ils s'y établirent aussitôt après. A la même époque, ils acquirent plusieurs maisons situées à l'intérieur de l'ancienne enceinte jusqu'en face de la rue de l'Hôpital, et dans la rue d'Or jusqu'au refuge de Cambrai, et le magistrat leur permit de se servir de la chapelle de l'hospice de Saint-Christophe [3]. Le refuge que les évêques de Cambrai possédaient de temps immémorial, s'étendait au delà de la vieille enceinte, et, en mars 1426 (1427 N. S.), le magistrat avait autorisé le prévôt de Cambrai, Corneille Proper, à faire une trouée dans le mur de la ville pour réunir les propriétés qu'il avait en deçà et au delà [4]. Maximilien d'Autriche, en 1477, le cardinal de Sainte-Croix, en 1510, et plusieurs autres grands personnages logèrent dans ce refuge.

Aussitôt que les jésuites eurent une demeure fixe à Bruxelles, il fut question d'établir près de leur couvent un collége dont ils auraient la direction. Cette question, plusieurs fois agitée entre le comte de Fuentes et le magistrat, fut résolue affirmativement par celui-ci, le 20 novembre 1597; le prieur Claude Aquaviva, qui s'était d'abord opposé à l'é-

[1] *In t'Rusbrocc super Halfbuenre. Livre censal de* 1321. — *In t'Rusbroeck ultra ibidem et viuta quæ ibidem designantur in t'Halfbunder*. 1480. *Selecta pro sæculo* 1400. *La rue de la Paille* qui doit son nom actuel à ce que le marché à la paille se tient depuis longtemps au Sablon, était, avant 1817, une espèce de coupe-gorge étroit et longé d'un côté par les murs de l'ancien couvent des jésuites.

[2] *Livre censal de* 1565.

[3] *Index regesti litterarum*, etc., *Soc. Jesu Bruxellis*. Mss. de la bibliothèque de Bourgogne.

[4] A Thymo, pars VI, tit. II, c. 65.

rection de ce collége, y consentit enfin, à la demande des archiducs, et le père François Pratanus en fut nommé recteur [1]. Nul local ne convenait mieux pour cet établissement que le refuge de Cambrai; aussi l'archevêque Guillaume de Berghes fut-il assiégé d'instances, et il finit par le céder au prix de 20,000 florins, à condition que la Société lui fournirait un autre logement « pour toutes et quantes fois il viendroit à » Bruxelles. » Elle lui promit la prévôté de la Chapelle, qui appartenait à l'abbaye du Saint-Sépulcre, à Cambrai, et obtint des archiducs un édit qui la donna à ce prélat (29 décembre 1603); mais le prévôt combattit énergiquement cet acte d'expropriation, et après un long procès qu'il lui intenta devant le conseil de Brabant, il força l'archevêque à se désister de ses prétentions [2]. Le collége fut ouvert le 14 juillet 1604 par une messe célébrée en présence de l'archevêque de Malines, de l'évêque d'Anvers, du marquis d'Havré et du magistrat [3], qui avait contribué à son établissement pour une somme de 11,000 florins (résolution du 6 novembre 1603). Les jésuites célébrèrent l'anniversaire de cet événement, en 1704, par des cavalcades, des feux de joie et des représentations dramatiques [4]. En 1584, ils avaient obtenu de Philippe II un octroi autorisant leurs colléges à accepter des donations; mais le magistrat, qui en vertu des immunités des chefs-villes devait approuver les acquisitions faites par des mains-mortes dans son ressort, limita la dotation du collége de Bruxelles de 3 à 5,000 florins, en déclarant que les biens acquis en sus seraient considérés comme mal acquis et confisqués, que les jésuites auraient à lui montrer tous les ans un état de leurs achats, et que leurs propriétés resteraient sujettes à tous les impôts et charges supportés par les immeubles (résolution du 27 juin 1603).

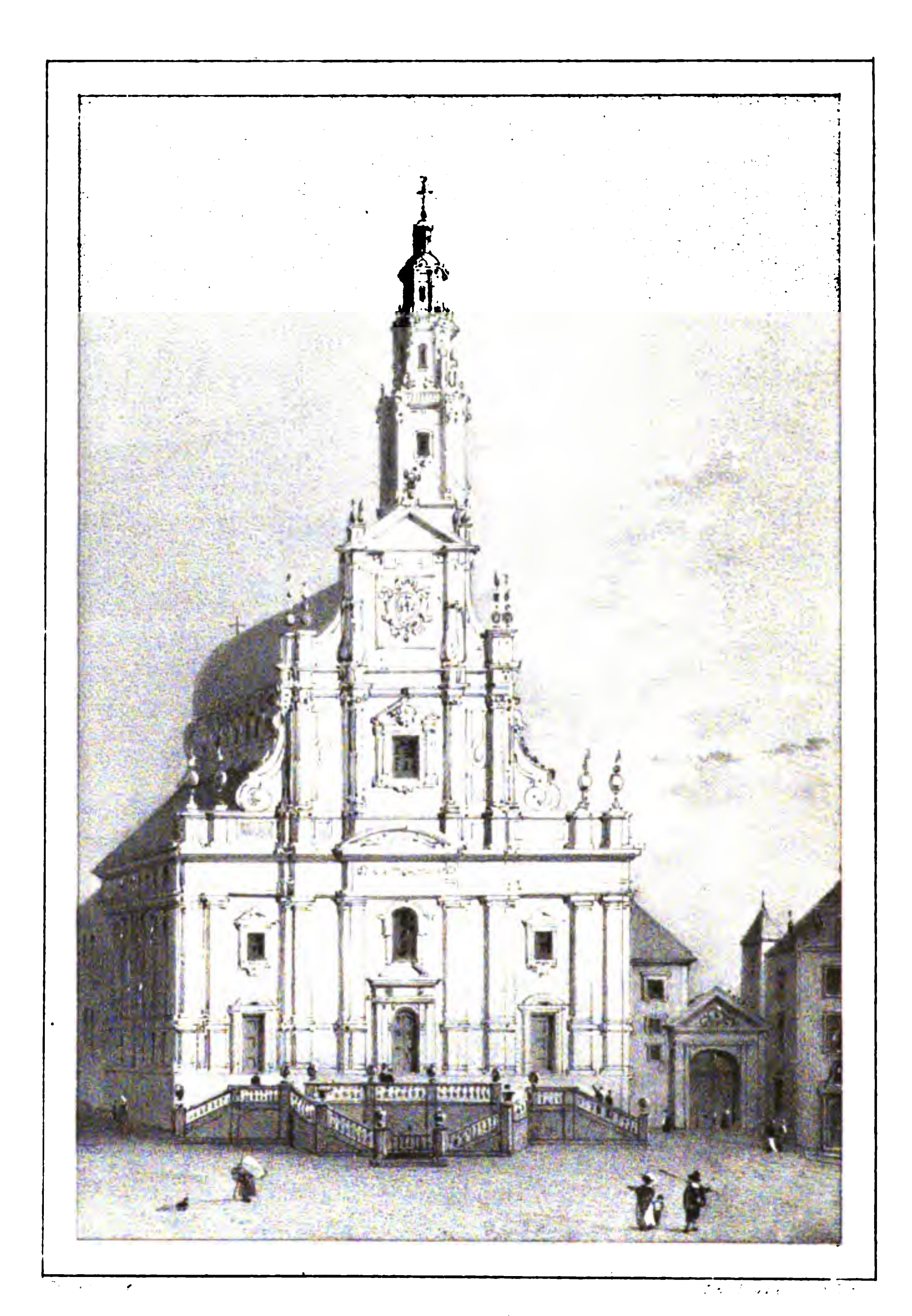
Il ne manquait plus à la communauté qu'une église; quelques dons faits par des particuliers lui permirent bientôt d'en commencer la construction. En 1606, les archiducs en posèrent la première pierre, et à cette occasion on frappa une médaille représentant sur une de ses faces une chaire posée sur un piédestal au milieu d'un dôme que soutiennent six colonnes; au-dessus sont les armes de la Société; sur les côtés : PIETATI PRINCIPUM. Au revers on lit : M(emoriæ) S(acrum) ALBERTUS ET

[1] Mss. cité. — [2] *Historia mss. de Capellâ.*
[3] Mss. cité. — [4] *Geschiedenissen van Brussel,* mss.

Isabella, Austrii, Pii, Felices, Patres Patriæ, Societati Jesu Posuerunt. MDCVI [1]. Cette construction rencontra de grandes difficultés, parce que le terrain était très-humide et qu'il fallut abattre quinze maisons, et, en 1608, les travaux furent interrompus à cause du malheur des temps (*ob temporis iniquitatem*). Cette circonstance, jointe à l'éloignement de la chapelle de Saint-Christophe, engagea le supérieur à bâtir une chapelle domestique, qui fut dédiée à la Vierge et consacrée, le 13 septembre 1609, par le nonce apostolique Guy Bentivoglio, archevêque de Rhodes. L'ancien confesseur d'Alexandre Farnèse, le père Thomas de Sailly, de Bruxelles, étant devenu supérieur, fit abattre les vieux bâtiments du collége et les remplaça par des constructions plus régulières et mieux appropriées à leur destination ; la première pierre du nouveau collége fut posée en 1612 par l'amman Vander Ee et le bourgmestre De Dongelberghe [2]. Les salles pour les écoles entouraient une cour, qui était séparée de la rue par une porte bâtie aux frais de Philibert de Mol, chantre de Sainte-Gudule ; plus loin, au bout du jardin, on éleva un bâtiment pour les exercices spirituels ainsi qu'une chapelle dédiée à saint Ignace, et, en 1614, les libéralités des états de Brabant et de quelques particuliers permirent d'agrandir encore le collége. Les archiducs qui, le 13 décembre 1614, avaient donné pour cette institution une somme de 1,000 florins, le dotèrent d'une rente. Sur la réclamation de quelques pères de la Société qui se plaignirent de ce que Sailly songeait à achever le collége avant l'église, le général de l'ordre ordonna de reprendre les travaux de celle-ci, et des souscriptions ouvertes à cet effet produisirent 8,000 florins. Mais l'ouvrage constamment entravé par le manque de fonds marcha lentement. Depuis le mois d'août 1604 jusqu'en juin 1627, la ville fut incessamment harcelée par les demandes de secours des pères qui faisaient appuyer leurs requêtes par les nombreux protecteurs qu'ils comptaient à la cour d'Albert et d'Isabelle. A partir de 1617, les travaux marchèrent cependant avec assez de rapidité ; cette année vit achever les nefs, et l'année suivante, le chœur, avec ses deux chapelles latérales ; mais l'édifice entier, dont le plan avait été donné par l'architecte J. Francquart, ne fut terminé

[1] Van Loon, *Histoire métallique*, T. I, p. 532.

[2] Mss. cité. — Le 8 mai 1612, le magistrat ordonna aux receveurs de remettre au bourgmestre deux angelots, faisant 11 livres 10 sous, pour les placer dans les fondements des nouvelles écoles des jésuites.



qu'en 1626. Il avait 184 pieds de Bruxelles de long sur 86 de large et 77 de haut. Au sommet de sa belle façade, ornée de pilastres d'ordre Toscan, était placée une statue en cuivre de saint Michel, haute de 15 pieds. En 1716, on substitua aux degrés de la façade un triple escalier. Dans l'intérieur quatorze colonnes d'ordre toscan, formant des arches voûtées, soutenaient une magnifique galerie de marbre de Gênes placée dans le fond du temple, dont le sanctuaire était de différents marbres du pays. Autour des nefs régnait, à la hauteur de 12 pieds, une boiserie de chêne incrustée de noyer et d'autres bois, et garnie de tableaux de l'école flamande et de l'école italienne. Sur le maître-autel on plaçait alternativement l'*Adoration des Mages,* par A. Bloemart, la *Naissance de Jésus-Christ,* par Cossiers, et un *Miracle de Saint François-Xavier,* par Érasme Quellyn; contre les colonnes du chœur étaient posés deux admirables portraits, par Rubens, l'un de saint Xavier, l'autre de saint Ignace; dans la chapelle à la gauche du chœur on voyait deux tableaux de Seghers, et dans celle à droite, sur l'autel, un groupe représentant la Vierge et sainte Anne, attribué à François Duquesnoy, dit le Flamand, mais qui était plutôt, selon Descamps, de son père Henri. Le tableau de l'autel de la *Congrégation des Mariés* était une *Annonciation,* de Crayer. L'église, où une première messe fut célébrée, le 24 juillet 1624, par l'évêque d'Ypres, fut consacrée en l'honneur de saint Michel, le 5 septembre 1627, en présence de l'infante Isabelle.

La tour ne fut élevée que plus de trente années après. Comme à l'endroit où ils voulaient poser sa base se trouvaient des réservoirs d'eau de source appartenant à la ville, il fallut aux religieux une permission de la commune. Le premier membre l'accorda sans difficulté, le 25 mai 1660; mais le large conseil exigea qu'ils fissent construire de nouveaux réservoirs, où les receveurs auraient toujours accès (28 et 29 mai), et plusieurs nations leur montrèrent peu de bienveillance; cinq seulement donnèrent enfin un vote favorable. La première pierre de la tour fut posée, le 8 juillet 1660, par le premier bourgmestre, Léonard Vandernoot. Bien que la ville eût donné pour cette construction 3,000 florins, les états de Brabant 1,000 *impériaux,* et les particuliers de fortes sommes, elle ne put s'achever qu'au moyen d'une quête qui rapporta 5,000 florins. Enfin, les maçons terminèrent ce travail le 2 novembre 1661, et, peu de temps après, on plaça sur la tour, non sans quelques difficultés de la part du chapitre, quatre cloches du poids de 7,600,

5,300, 3,300 et 760 livres, dont le métal avait été fourni par le gouvernement qui s'acquitta ainsi de l'argent qu'il devait aux jésuites pour leurs missions à l'armée. Cette tour élégante et légère était de forme octogone, environnée de deux galeries en pierres blanches avec balustrade, et surmontée d'un dôme en lanterne. La sacristie, grande salle éclairée par quinze croisées cintrées, fut bâtie aux frais de l'archevêque Cruesen, en reconnaissance d'une guérison qu'il attribuait à saint François-Xavier; le comte de Bournonville l'ayant fait paver en marbre noir et blanc, ce prélat donna pour la bâtisse de la tour une somme égale à celle qu'avait coûté ce pavement.

Les jésuites prêchèrent d'abord au Sablon et bientôt dans toutes les autres églises de la ville. Ce sont eux qui commencèrent à y catéchiser la jeunesse, malgré l'opposition des curés, opposition que le chapitre et le magistrat levèrent en décidant que cette tâche serait partagée entre tous les ordres mendiants. Ils assignèrent d'abord à la Société les églises de la Chapelle, de Saint-Géry et de Coudenberg; mais, en 1591, les autres religieux ayant insensiblement abandonné cette occupation, elle en garda longtemps le monopole. C'étaient les jésuites qui visitaient les prisonniers de la Steenporte et de la *Treurenborgh,* et spécialement les condamnés à mort [1]. En 1660, après la conclusion de la paix avec la France, ils célébrèrent pendant trois jours des services solennels pour les soldats du roi d'Espagne morts pendant la guerre [2]. Le collége des jésuites fut toujours en grande vogue, et pour la maintenir ils ne négligeaient aucune occasion d'attirer sur eux l'attention publique; ils faisaient intervenir leurs élèves dans toutes les solennités et ils avaient institué plusieurs *sodalités* ou confréries composées des personnes dont ils étaient les directeurs spirituels. Mais tous leurs efforts, toutes leurs intrigues même ne purent jamais les rendre populaires; d'un autre côté, ils étaient en lutte ouverte avec leurs rivaux les oratoriens et avec les ordres mendiants, qui, en 1640, lors de la célébration du jubilé de la fondation de la Société, recoururent à l'internonce pour qu'il leur fût défendu de faire encore retentir la chaire de déclamations contre leurs antagonistes [3].

Le couvent possédait une bibliothèque riche en manuscrits et en imprimés, parmi lesquels on trouvait plusieurs incunables; on y voyait

[1] Mss. cité. — [2] De Saint-Martin, *Voyage*, p. 108. — [3] Mss. cité.

aussi un beau cabinet d'histoire naturelle, composé principalement d'animaux et de minéraux. Leur galerie de tableaux renfermait quelques belles toiles et des curiosités envoyées par les missionnaires, telles que des portraits des empereurs de la Chine, des machines de guerre, des armes antiques, etc. [1].

Le 23 septembre 1773, à huit heures du matin, le commissaire du gouvernement, chargé de mettre à exécution le décret supprimant les jésuites, se présenta au couvent de Bruxelles; trouvant les pères occupés à célébrer la messe, il attendit qu'elle fût terminée, puis il fit évacuer le temple et le ferma [2]. Le 17 novembre suivant, à huit heures du soir, l'eucharistie et les saintes huiles furent portées à l'église de la Chapelle [3]. Le collége fut ensuite entièrement rebâti. En 1777, on y installa la commission royale des études et plus tard le collége Thérésien [4]; l'arsenal fut placé dans la bibliothèque, qui donnait sur la rue de la Paille, et la grande salle fut louée à quelques membres dissidents de la *Société du Concert Bourgeois*. En 1788, Joseph II établit momentanément aux Jésuites les facultés de droit, de médecine et de philosophie de l'université de Louvain, « afin d'éloigner le mauvais esprit qui régnait » parmi les élèves de cette institution. » Sous le règne de ce prince, le conseiller des finances de Limpens proposa d'approprier l'église pour y placer la bibliothèque publique; bien que ce projet qui aurait conservé à la ville un beau monument, eût été abandonné, la bibliothèque l'occupa pendant quelque temps. En 1792 et 1793, cette église servit de club à la *Société des Amis de la liberté et de l'égalité,* qui demanda aux représentants provisoires de la ville libre de Bruxelles la cession de la tour pour la faire démolir et en employer les matériaux à la construction et à l'arrangement de sa salle de réunion; mais les représentants préférèrent leur accorder un subside en argent. Après avoir longtemps servi de magasin militaire, elle fut abattue en janvier 1812 et remplacée par une place publique.

Le couvent et le collége furent transformés pendant la domination française en caserne, puis en hôpital qui pouvait contenir 500 lits.

[1] De Saint Martin, p. 378. — [2] Goetviel. — [3] *Annales mss. de Capellâ,* fol. 35.

[4] Les travaux de reconstruction furent achevés le 5 août 1778, selon les *Wekelyks nieuws uyt Loven,* T. XVII, bl. 335. — Le plan de l'édifice se trouve dans les *Archives de la Nouvelle Trésorerie de la Chambre des comptes* aux *Archives du Royaume.*

Devenus propriétés communales, en vertu du décret du 23 avril 1810, qui abandonna aux villes les bâtiments militaires, ils changèrent bientôt de destination. Remis au ministère du *Waterstaat,* le 1er septembre 1816, ils furent alors affectés au service des tribunaux ; on les restaura en 1823 et, sur la place qui a remplacé l'église, on éleva d'après les dessins de M. Audoor, greffier de la cour supérieure, une façade calquée sur celle de l'église de Sainte-Marie la Ronde, à Rome, autrefois le temple d'Agrippa. Elle se compose d'un péristyle de douze colonnes corinthiennes soutenant un fronton ; sur la corniche on lisait, avant 1830, en lettres d'or : WILHELMUS PRIMUS BELGARUM REX THEMIDI CONSECRAVIT. MDCCCXXIII. L'aile qui longe la rue de Ruysbroeck est occupée par la cour d'appel ; le tribunal de première instance ou tribunal civil est placé dans la partie de l'édifice donnant sur la rue de la Paille, où se trouvent aussi les archives générales du royaume, dépôt précieux qui reçoit constamment de nouvelles richesses. Au fond de la cour principale qui est entourée d'une galerie couverte, on a élevé, en 1843, pour la cour de cassation, un bâtiment dont l'extérieur est fort simple, mais dont les salles sont ornées et meublées avec luxe. Une autre aile, également bâtie l'année dernière, est occupée par les assises de la province ou tribunal criminel. Enfin, le tribunal de commerce est placé dans un local voisin, auquel on a accès par une allée débouchant rue d'Or, à peu près en face de la rue de l'Escalier. L'emplacement qu'occupait la partie antérieure du refuge de Cambrai, rue d'Or, ne fait plus, depuis ce siècle, partie du bâtiment des jésuites ; c'est une propriété particulière, où l'on remarque encore d'anciennes galeries à colonnes. Il a été question, en 1840, de bâtir entre le quartier Léopold et la porte de Namur, un nouveau palais de justice, qui aurait coûté trois millions ; ce projet a été rejeté par le conseil communal, après d'orageuses délibérations.

La *Steenporte* [1], dont le nom paraît provenir de l'usage auquel elle servait de temps immémorial (*steen* signifie aussi prison), était autrefois affermée ; le fermier devait fournir une caution de 400 livres de 40 gros de Flandre (ordonnance du conseil de Brabant et de la chambre des comptes, du 24 janvier 1503, 1504 N. S.), et recevait 7 sous par jour pour chaque prisonnier confié à sa garde (ordonnance de la chambre

[1] *Porta dicta Steenporte*. 1304. *Cartulaire de Coudenberg*. 1320. *Archives de Sainte-Gudule.*



LA STEENPOORT.

des comptes, du 16 décembre 1518). Il y avait sous cette porte un crucifix [1]; elle n'avait pas encore de chapelle en 1610, quand la ville, à la demande des archiducs, accorda 300 florins pour en construire une, le conseil des finances ayant déclaré, le 11 juin, « que cela n'était » pas de droit. » Ce vieux bâtiment étant en si mauvais état qu'à mainte reprise des prisonniers s'en étaient échappés et sa situation dans un lieu très-fréquenté gênant la circulation, on résolut, au siècle dernier, de le démolir et de lui substituer, comme prison criminelle, la porte de Hal. Le gouvernement le céda à la ville et se chargea d'approprier la porte de Hal à sa destination nouvelle et d'en entretenir l'intérieur à condition que la commune en entretiendrait les murs et le toit (29 mars 1759). La Steenporte fut détruite et la rue bordée de jolies maisons; les travaux, commencés le 27 mars 1760, furent achevés en la même année, ainsi qu'il conste du chronogramme : tanDeM pVLCher faCtVs, placé sur une de ces maisons. La dépense qui monta à 12,000 florins, fut couverte au moyen de dons de quelques métiers et de particuliers, auxquels la ville joignit 2,767 florins. Dans la propriété de M. Simons située au fond d'une impasse débouchant dans la rue d'Or, il existe encore une vieille tour, bâtie en pierres énormes et usées par le temps, excepté la partie supérieure, qui paraît avoir été restaurée à une époque assez récente. Un petit vestibule conduisait de la Steenporte à une salle située à l'étage de cette tour, où, dit-on, les prisonniers venaient entendre le service divin. On peut pénétrer dans les souterrains de la prison par une des maisons de l'*allée du Hibou,* rue des Alexiens.

La *fontaine de la Steenporte* ou *des Neuf-Bassins,* achevée le 10 décembre 1682 [2], était une des plus belles de la ville. Ses quatre faces étaient chargées d'ornements de sculpture; au sommet quatre jets d'eau s'élevaient à volonté à plusieurs pieds de hauteur. L'eau qui en jaillissait se déchargeait dans un bassin servant de couronnement à la fontaine, et de là passant dans des tuyaux intérieurs, elle allait former quatre autres jets reçus dans autant de grandes coquilles; puis elle se déversait de nouveau par quatre jets dans un même nombre de cuvettes placées à la base du monument. Cette fontaine fut détruite en 1825 pour désobstruer la rue de la Steenporte qui est très-fréquentée; il est à regretter

[1] *Plaetse onder de Steenpoorte voor t'belt van Onze-Lieve-Heere aen t'Cruys aldaer.*

[2] *Brusselsche Antiquiteyten,* mss.

qu'on n'ait pas tenté de la conserver pour la réédifier ailleurs. Elle a été remplacée par une borne-fontaine placée à l'entrée de la montagne des Géants.

Antérieurement au xv° siècle la *rue de l'Escalier*[1] n'avait pas de nom distinct; on la désignait par les mots *boven t'Corenhuys* (plus haut que la halle au Blé). A droite, en descendant, on y trouvait anciennement le *refuge de Forêt* et l'*hôtel de Saint-Pol*. Compris dans le partage que firent des biens de leurs parents les enfants de Godefroid t'Sloezen, le 6 février 1364, 1365 N. S., le refuge servit pendant plus de deux cents ans de lieu de retraite aux religieuses de Forêt qui le possédaient déjà en 1418 et l'agrandirent en 1624. Lorsqu'elles le délaissèrent pour une autre habitation, située rue Haute, elles en conservèrent la propriété jusqu'à la réunion du pays à la France; ce bâtiment portait alors le nom de *Luxembourg*[2]. L'hôtel de Saint-Pol (*de herberge van Sint-Poul*) était formé, au xv° siècle, de deux héritages ayant une sortie dans la rue de l'Hôpital; il appartint successivement à un prêtre nommé Réné Goedeheer, aux comtes de Saint-Pol et Luxembourg, à Jean Halfhuys et à la famille T'Seraerts[3]. Un acte de 1418 mentionne l'*hôtel de Liedekerke* comme voisin du refuge de Forêt, dont il n'était séparé que par une maison. A droite, la *ruelle de Stalle*, dans laquelle on doit retrouver sans doute l'impasse actuelle *des Perdrix* (*Patrysen ganck*), conduisait à la *maison de Stalle*, ainsi appelée parce qu'elle avait été habitée par un patricien nommé Rodolphe et appartenant à une famille de ce nom[4].

La plus ancienne mention de la *halle au Blé* (*Corenhuys, Domus Bladi*), est de la fin du XIII° siècle[5]; c'était un bâtiment quadrangulaire, bas et surmonté d'une toiture se terminant en pointe. Elle fut cédée à la ville en engagère en 1459 et définitivement en 1626. Dès que la commune fut en possession de ce bâtiment, sa démolition fut résolue (résolution du 19 novembre 1626) et effectuée. Déjà plusieurs années auparavant on avait établi au Fossé-aux-Loups un second marché aux

[1] *Drapstrate*. 1471, 1528. *Trapstrate*. 1668. — [2] *Livre censal de* 1657.

[3] *Ibid.* de 1565.

[4] *Extraits des Registres de Bruxelles*, année 1399, dans un mss. de la bibliothèque de Bourgogne.

[5] *Corehuse*. 1295. *Archives de Sainte-Gudule*. *Domus Bladi*. 1339. FOPPENS et tous ceux qui ont écrit après lui se sont trompés en disant qu'elle fut bâtie en 1353 Ils ont confondu ce bâtiment avec la halle aux Draps ou aile postérieure de l'hôtel de ville, construite cette année.

grains, pour les paysans entrant par les portes de Louvain, de Schaerbeek, de Laeken, du Rivage et de Flandre, parce que les trois jours de marché il y avait tant de chariots à la halle au Blé et au *Pongelmerckt,* qu'on ne pouvait plus y passer sans péril (ordonnance du 5 décembre 1618). Le marché aux grains fut plus tard transféré près de Sainte-Catherine. Pour élargir la *rue de la Vieille-Halle-au-Blé,* le gouvernement acheta la maison *le Lion-d'Or* (27 novembre 1681) et quelques autres héritages (8 octobre 1695).

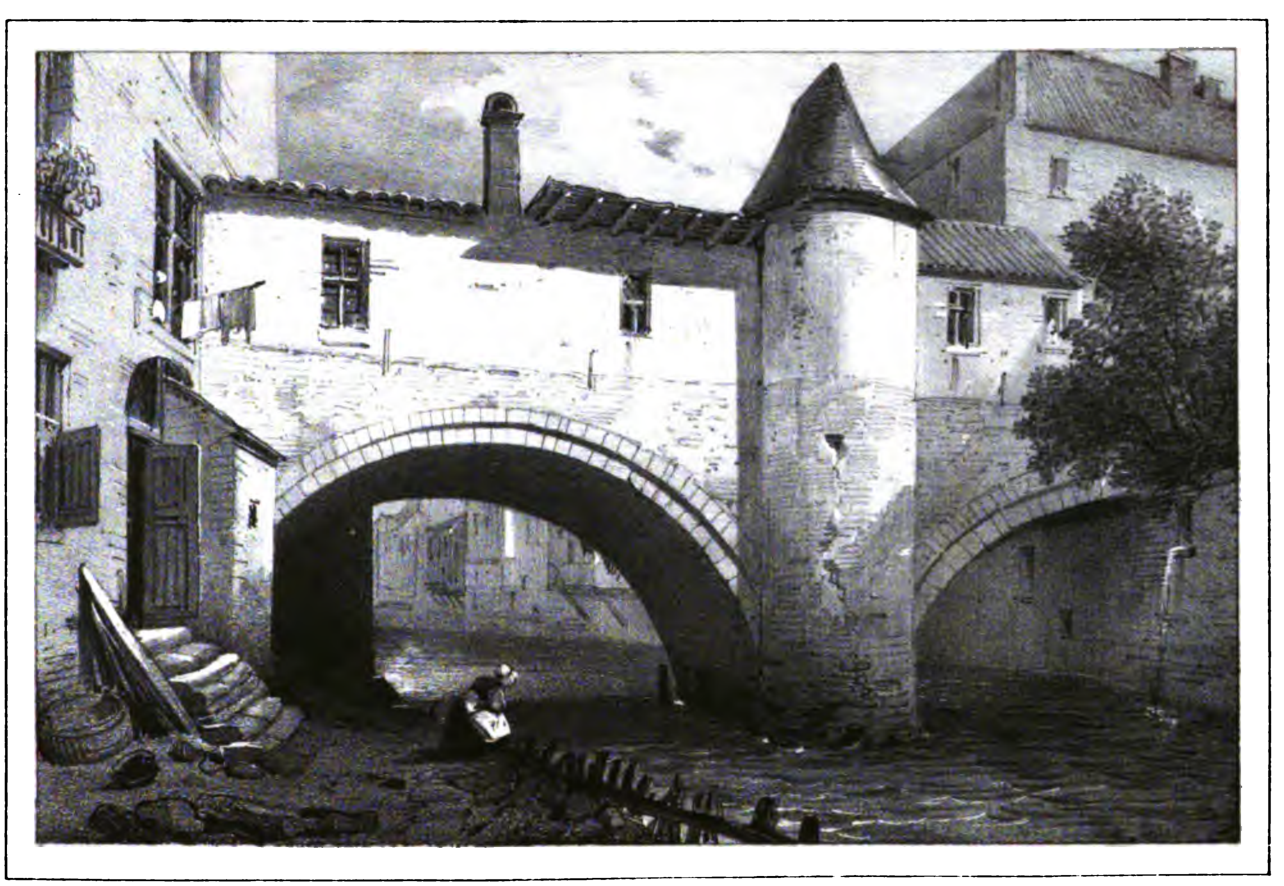
Sur l'emplacement qu'occupait une grande maison appelée *het Gulden-Hoofd,* dont le gouvernement avait fait l'acquisition, en 1674, pour y loger des troupes, fut percée la *rue de Bavière;* la première pierre fut posée, le 13 mars 1696, par l'électeur Maximilien-Emmanuel, circonstance à laquelle elle doit son nom qui fut changé, sous la domination française, en celui de *rue de la Fraternité.* Elle fut continuée jusqu'en face du couvent des alexiens, à travers l'ancienne enceinte et le jardin du serment de Saint-George. L'électeur lui ayant ordonné de la faire paver, le magistrat répondit que ce soin ne le concernait pas, puisque la chambre de tonlieu prétendait avoir la juridiction de la voie publique (13 août 1697); toutefois il fut forcé d'obéir à une nouvelle injonction qui lui fut adressée le 3 octobre suivant. Le gouvernement qui avait acheté, en 1696, au serment de Saint-George la partie de son jardin qui s'étendait à gauche de la rue de Bavière vers la Steenporte, pour y bâtir une boucherie et une place pour un marché, voulut aussi disposer en toute propriété d'un pan adjacent de l'ancienne enceinte ; mais la ville qui, de tout temps, avait considéré celle-ci comme son bien et agi en conséquence, ne consentit cette fois à céder gratuitement le mur en litige à l'entrepreneur de la nouvelle boucherie que pour autant que cette cession serait mentionnée dans les conditions de l'adjudication (19 mai 1699). La nouvelle boucherie, qui coûta au domaine 8,900 florins, fut ouverte le 30 septembre 1702; on lisait sur sa façade : HISPANIÆ MONARCHA CONDEBAT [1]. Elle renfermait trente et un bancs. Le 17 décembre 1755, elle fut louée aux membres du *Concert-Bourgeois* pour un terme de quinze années, qui fut prolongé, le 5 janvier 1763, de quarante ans [2]. La société qui était établie sous la protection

[1] *Geschiedenissen van Brussel,* mss.
[2] *Archives de la Chambre des comptes,* registre n° 175.

du prince Charles restaura le bâtiment, qu'elle embellit au dehors d'un beau pavillon. Elle y donna son premier concert le 3 novembre 1756. Ce local devint, en 1824, la propriété de la *Société des Amis des Beaux-Arts;* la façade fut alors de nouveau restaurée et l'on substitua à sa fontaine qui consistait en un piédestal carré d'où l'eau jaillissait dans une grande cuvette également carrée, une tête de lion saillant de la façade. Jusque dans ces derniers temps, les juifs établis à Bruxelles étaient restés sans chefs et sans temple convenable; le consistoire de Créveld, auquel Napoléon les avait soumis en 1808, et la commission centrale de La Haye n'avaient rien fait pour eux. C'est aux soins de M. Somerhausen et à la générosité de M. de Rotschild qu'ils durent la fondation d'une école primaire, à laquelle le gouvernement hollandais n'accordait qu'un faible secours de 200 florins par an. Aussitôt après la révolution de 1830, les israélites de Belgique réclamèrent du congrès national la jouissance de leurs droits religieux (11 janvier 1831), et les frais de culte ayant été portés au budget, un consistoire se forma à Bruxelles; il choisit pour grand rabbin M. Carmoly, dont l'installation eut lieu, le 18 mai 1832, dans la synagogue, rue de la Blanchisserie [1]. Avant 1817, le service divin, suivant le rite hébraïque, se faisait dans une maison de la rue aux Choux; il fut célébré, à partir du 31 mars 1817, dans la chapelle Saint-Éloy, grande rue de l'Écuyer, puis, après la démolition de cette chapelle, dans une maison de la rue de la Blanchisserie. Enfin, un arrêté royal du 19 juin 1833 autorisa le consistoire à acquérir la *salle des Beaux-Arts,* et, le 17 novembre suivant, un subside de 4,000 florins lui fut accordé par le gouvernement pour le payement et l'appropriation de ce local. Un petit passage qui existait déjà en 1444 [2] et qui fut nommé plus tard *ruelle des Géants* [3], conduit de la place de Bavière à la Steenporte; il fut nommé, le 6 frimaire an VII, *passage des Bons-Enfants,* et, le 9 mars 1811, *passage du Géant.* Au temps de la république, la Steenporte s'appelait *place de la Pourvoyance,* et le marché de Bavière, *marché de la Fraternité;* ce dernier, établi par un édit du 30 août 1704, pour remplacer celui de la place de la Chapelle, a été transféré au Sablon en l'an VIII.

En face de la boucherie, le serment de Saint-George bâtit un grand

[1] M. Carmoly, *Essai sur l'histoire des Israélites en Belgique.* (*Rev. Orientale,* T. I)
[2] *In parvo vico contiguo porte dicte de Steenpoerte.* 1444.
[3] *Reusenstraetken.* 1665.



corps de logis, orné de ses armes, de la statue de son patron, des écussons des familles patriciennes, et divisé en sept maisons; s'étant considérablement obéré, il fut forcé, pour payer ses dettes qui montaient à 30,000 florins, de demander à le vendre; cette permission lui fut donnée le 16 avril 1711. La *rue des Chats* [1], qu'on appelait aussi quelquefois la *rue du Chat-Noir* et qui n'était autrefois qu'une impasse, eut alors deux débouchés; elle fut élargie, en 1711, par un nommé Jean Lejeune dans sa partie adjacente à la rue de Bavière. On y trouve l'*allée de Madame,* désignée sous le nom de *Petit-Village* dans le *Pestboeck* de 1668.

Dans la *rue du Chêne* [2] on remarque, d'un côté, l'hôtel du gouvernement provincial, qui est affecté à cette destination depuis vingt-cinq ans environ. Au siècle dernier, il fut habité par le comte de Limminghe, puis par M. Walckiers de Gamerage, et en dernier lieu par M. De Roose. Plus bas, le grand hôtel de feu M. de Celles fut, il y a une cinquantaine d'années, la demeure du baron de Gottignies. De l'autre côté de la rue, était le *refuge de Villers,* qui fut rebâti tel qu'il existe encore, après le bombardement, par le cinquante-sixième abbé, Pinchart [3], et vendu, en 1794, pour payer la quote-part de l'abbaye dans la contribution forcée de cinq millions; là aussi était *la maison d'Oyenbrugghe*, qui passa de la famille de ce nom à Anne de Grimberghe, dite Van Assche, et fut nommée ensuite le *Petit-Paris* [4]. Ces deux propriétés sont circonscrites par *le Val des Roses,* ruelle qui fut percée pour avoir accès aux remparts; plusieurs de ses maisons étaient tenues en fief des châtelains. En 1394, il y en avait une appelée *Plattendael* qui avait la jouissance d'une tourelle (*tornellum*) de l'ancienne enceinte [5] dont il existe encore en cet endroit des vestiges, comme on peut le voir du jardin Saint-George : c'est une tour et un vaste pan de mur dont la partie inférieure repose sur des arcs en tiers-point et dont la partie supérieure a été rebâtie ou restaurée à plusieurs reprises. Le 1er juin 1606, le contrôleur de la

[1] *Cattenstrate, prope muros oppidi.* 1271, 1294. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] *In vico dicto de Eyckstrate versus domum bladi.* 1340, 1396, 1441. *Archives de Sainte-Gudule.*

[3] Sanderus, l. c., T. I, p. 435. Ce refuge existait déjà au xive siècle. *Prope ecclesiam B. Johannis ab opposito mansionis monasterii Villariensis prope murum oppidi B.* 1338. *Archives de Sainte-Gudule.*

[4] *Livres censaux* de 1599 et de 1681.

[5] *Livre censal de la Chartreuse de la Chapelle, près Enghien.*

cour fut autorisé à y démolir une autre tourelle. Un légendaire, à imagination féconde, a vu dans ces ruines celles de l'ancien palais de Charlemagne à Bruxelles et forgé un joli conte pour expliquer le nom poétique de *Val des Roses,* donné à une ruelle isolée. Dans les premières années du XVIe siècle, la ville acheta une maison qui avait appartenu successivement à Jean de Hertoghe, fils de Goswin, à sire Jean d'Enghien, seigneur de Kestergate, à sire Jean Bernaige, seigneur de Perck, gendre du précédent, et à sa belle-fille Catherine de Ligne [1], et y fit percer une rue [2], pour relier la rue de l'Étuve à la rue du Poinçon et au quartier voisin de la place des Wallons; appelée d'abord *rue des Tailleurs de pierre,* cette rue a remplacé ce nom par ceux de *rue Neuve* ou *rue du Perroquet* [3]; ce dernier lui fut donné parce que le serment de Saint-George avait près de là sa perche de tir.

Au coin de la rue Neuve et de la partie de la rue du Chêne qui a pris le nom de *rue des Grands-Carmes* [4], les pères de l'ordre du Mont-Carmel s'établirent, en 1249, sur un terrain adossé aux remparts, qui leur fut donné par le duc Henri III [5]. Dix-sept ans plus tard, l'évêque les autorisa à célébrer l'office divin dans l'oratoire ou chapelle que le chapitre de Sainte-Gudule leur avait permis de construire. Le chapitre, à qui ils s'engagèrent à payer une redevance de 100 sous, fit avec eux plusieurs conventions au sujet des enterrements, en 1269 (janvier 1268 A. S.), 1274, 1292, 1324, etc. En 1336, il y eut dans le couvent un chapitre général de l'ordre, sous la présidence de Pierre de Cusa, depuis patriarche de Jérusalem; cette cérémonie s'y

[1] *Livre censal de* 1499. — [2] En l'an 1498, les trois membres résolurent de percer une rue « *by de blyckerye aen Juliaenkens-Borre.* » Ce dernier nom paraît avoir été quelquefois donné au Manneken-Piss.

[3] *In de Steenhouwers straet, voer aen comende voor het Manneken-Pist. Pestboeck* de 1668. *In het Steenhouwers straet tegen over den achter poorte van de Paters-Lieve-Vrouwe-Broeders. Livre censal de* 1681.

[4] *In d'Eyck strate... tegen over het clooster van Onze-Lieve-Vrouwe-Broeders.* 1563. — *Onze-Lieve-Vrouwe-Broeders straet. Livre censal de* 1681. — *Intra portam quæ dicitur Overmolen ad conum vici quo itur versus monasterium B. Mariæ Virginis in Carmelo.* 1392. *Archives de Sainte-Gudule.* Sous la domination française, c'était la *rue de la Constitution.*

[5] GRAMAYE, *Bruxella*, p. 7. — *Annales mss. B. Gudilæ*, Tit. VIII, c. 12. — JEAN VAN MEERBEEK, *Histoire des Carmes* ou *Priviléges, franchises, immunités et concessions papales, impériales et royales, faites aux religieux mitigés du Carmel, à Bruxelles*, etc. Mss. de la Bibliothèque de Bourgogne.

renouvela en 1462, sous la direction de Jean Soreth, qui plus tard réforma les couvents de Malines, de Gand et de Bruxelles. Jean III fit don aux carmes de Bruxelles d'une redevance annuelle de 200 charges (d'âne) de bois, à prendre dans la forêt de Soignes, « parce que le prieur » étoit de ceux auxquels les marchands jurés de cette forêt devoient » aller à chef de cens ; » ce don fut augmenté de moitié par la duchesse Jeanne [1], dont le confesseur, Jean de Hertoghe, appartenait à l'ordre du Carmel, et qui voulut être enterrée dans le couvent. Mais sous le règne de Philippe-le-Bon, ils perdirent la faveur de la cour par suite d'un incident bizarre. Un prêtre nommé Jean Bolle était parvenu à s'introduire à la cour de Bourgogne sous le nom de Louis de Torreant, chevalier catalan, et parcourait le pays faisant grand train et grandes dépenses. Sa fourbe ayant été découverte, il fut emprisonné à la Vroente, d'où il parvint à s'échapper au moyen d'outils qu'il s'était procurés ; repris et enfermé à la Steenporte, il réussit de nouveau à briser ses fers et se réfugia dans le couvent des carmes. Quand le *steenwachter* ou gardien de la prison, vint, accompagné de quelques sergents de l'amman et d'autres personnes, le réclamer, les religieux refusèrent énergiquement de le livrer et se portèrent même à des voies de fait. Le duc punit la communauté en l'obligeant à dire tous les ans le jour de la Saint-Philippe, une messe du Saint-Esprit, pour le repos de son âme (2 janvier 1450, 1451 N. S.), et exigea l'expulsion de deux religieux, Jean Vrancx l'organiste et René Vanderlinden, qui s'étaient montrés les plus violents dans cette affaire ; toutefois, après avoir posé cet acte d'autorité il fit grâce à ces deux derniers [2]. Un chapitre de l'ordre de la Toison d'or fut tenu aux Carmes en 1500 ; l'archiduc Philippe-le-Beau y créa sept chevaliers de l'ordre, entre autres le duc de Luxembourg, qui venait de naître et qui fut depuis Charles-Quint. En 1578, l'archiduc Mathias mit l'église des Carmes à la disposition des calvinistes qui demandaient un temple. Ces religieux leur cédèrent les nefs qu'ils séparèrent entièrement du chœur par un mur. Ils furent garantis du pillage, en 1579, grâce à l'amitié qui liait leur prieur Cuperus avec un officier de Vandentympel nommé Arnoul Vanderperren ; mais on plaça dans

[1] Cette donation fut confirmée en 1430 et en 1481. *Registre des Chartres de la Chambre des comptes*, n° X, fol. 113.

[2] *Registres des Sentences de l'an* 1440, fol. 14, aux *Archives de la Chambre des comptes*.

leur couvent des capitaines et vingt-cinq soldats qui y vécurent à discrétion. Chassés de la ville, en 1581, les carmes se retirèrent les uns en Allemagne, les autres à Enghien, où ils eurent à supporter toutes les privations[1]. Ils revinrent en 1585, et leur église fut purifiée, le 2 avril, après avoir servi aux prêches des protestants pendant six ans et demi.

En 1619, le provincial des carmes ayant voulu prolonger la durée de son pouvoir, contre le gré de ses subordonnés, ceux-ci appelèrent le peuple au son de la cloche (Pâques, 9 avril) et l'ameutèrent contre leur supérieur; mais l'indignation publique ne se borna pas à menacer ce dernier, elle se tourna contre eux-mêmes et contre le nonce du pape qui s'empressa de retourner en Italie[2]. Une réforme, opérée en 1633, rétablit la discipline dans le couvent, où il ne se passa plus rien de remarquable jusqu'à sa fermeture, qui eut lieu le 9 novembre 1796.

Le premier oratoire des carmes fut achevé en 1285, et agrandi au xve siècle; sa tour fut bâtie en 1441 et ses nefs consacrées le lendemain de la Nativité (9 septembre) 1455, par le père carme Denys, évêque suffragant de Liége. Considérablement modifiée, sinon entièrement reconstruite, au xviie siècle, cette église fut détruite par le bombardement. Le nouvel édifice qu'on éleva alors était peu remarquable; on y entrait par le transept droit, situé rue des Carmes. Entre les colonnes du maître autel étaient deux balcons sur lesquels Janssens avait peint des anges tenant des rideaux qui cachaient à demi une colonnade; le buffet d'orgue était placé au fronton du maître autel, idée neuve due à Verbruggen, mais exécutée sans soin. A gauche de l'autel, entre les croisées, il y avait trois grands tableaux de Janssens, représentant la vie d'Élie; vis-à-vis on voyait *le Sacrifice d'Élie,* par Van Helmont et De Hont, et un *Jugement dernier,* de Duplessis; des médaillons dans la boiserie des stalles, peints par Janssens, figuraient des saints de l'ordre. Au milieu du chœur se trouvait le mausolée de Gérard de Hornes, mort en 1333, et de sa femme Jeanne de Louvain, dite de Gaesbeek. En 1406, il fut transporté dans le chapitre pour faire place à celui de la duchesse Jeanne. Ce dernier monument, haut de quatre pieds, était surmonté de la statue de cette princesse et orné, sur ses faces, de vingt niches garnies

[1] En 1581, le prince de Parme, à leur demande, leur accorda un subside de 2,000 florins. *Archives de l'Audience,* carton 1379, n° 28.

[2] De Wael, T. IV, fol. 7.

de statuettes [1]; il fut achevé en 1458 [2] et détruit en 1695. Guillaume, fils du duc Antoine, mort à l'âge d'un an (1410) fut enterré aux pieds de la grand'tante de son père. Dans la chapelle de *Notre-Dame du Saint-Scapulaire,* placée dans la croisée de droite, était vénérée une statue de la Vierge, qui fut portée en procession, pour la première fois le jour de saint Martin 1441 [3]; cette chapelle fut rebâtie avec magnificence, en 1639, par les libéralités d'Albert Prudhomme, prévôt du mont-de-piété, qui fit presque tous les frais de cette construction. Trois chevaliers de la famille d'Enghien-Kestergate : Engelbert, tué à Azincourt, Jean, conseiller et chambellan de Philippe-le-Bon, mort en 1478, et Louis, fils du précédent, y avaient leurs tombes, ainsi que Walter Vandernoot, également conseiller et chambellan de Philippe-le-Bon, et quelques-uns de ses descendants. Elle était richement pavée et l'on y voyait un tableau de Van Orley représentant la Vierge distribuant des scapulaires à des carmes. En 1636, alors que la contagion frappait cruellement la population, la *confrérie de Saint-Charles Borromée* fut érigée aux Carmes, et, l'année suivante, un autel fut consacré au saint évêque de Milan, dans la croisée, à gauche; il était orné d'un bon tableau de Janssens représentant saint Charles en prières; sur les côtés étaient les statues de saint Cosme et saint Damien, patrons des médecins et des chirurgiens, qui y célébraient leur fête. Il y avait encore plusieurs autres autels, tels que celui de la Sainte-Croix, bâti aux frais de Richard Pauli Stranius, pro-nonce apostolique et suffragant de Liége, qui y fut consacré en 1642 ; celui de Sainte-Catherine, qui était orné d'un *Crucifiement de Saint Pierre,* par Crayer ; celui de Sainte-Marie-Madeleine ; celui de Sainte-Dorothée, où une confrérie d'horticulteurs, instituée en 1660, fêtait sa patronne, et sur lequel Crayer avait peint la sainte prête à recevoir le coup fatal, recevant d'un ange une corbeille de fleurs et de fruits ; celui de Sainte-Barbe, et celui de Sainte-Anne, dont la chapelle qui avait été bâtie en même temps que les nefs, fut ornée, au XVII[e] siècle, de piliers de cuivre et d'un tableau de Rubens : *Sainte Anne instruisant la Vierge*. Les meilleurs tableaux de cette église disparurent lors du bombardement et l'on ne vit plus dans la nef qu'une belle chaire, par Plumiers (aujourd'hui à la Chapelle), et quelques toiles, entre autres un paysage avec la sainte

[1] Butkens, *Trophées de Brabant*, T. I, p. 612 et 527.
[2] *Chronique du* XV[e] *siècle* aux *Archives du Royaume.*
[3] *Selecta pro sæculo* 1400.

Famille, par Janssens, et une *Annonciation*, copie d'après Boulogne. Il s'y trouvait, dit-on, un jaquemart qui pour sonner l'heure se servait de son phallus [1]. En hors-d'œuvre, entre la nef et la rue des Carmes se trouvait *la chapelle de la Visitation de Notre-Dame*, qui, selon l'opinion commune, fut bâtie en 1389 ; on sait que la fête de la Visitation fut instituée en la même année par le pape Urbain VI. Cette chapelle fut rebâtie en 1481 [2]. Dans des requêtes adressées sans succès à l'administration municipale en brumaire et le 4 thermidor an V, par quelques habitants du voisinage, pour en obtenir l'ouverture, il est dit que « c'est » une fondation particulière et qu'elle fut bâtie en argile, en 1257, avec » la permission des magistrats, antérieurement à l'admission des carmes, » qui n'eut lieu qu'en 1292 [3]. »

Le couvent des carmes occupait une grande partie du côté occidental de la rue Neuve et du côté méridional de la rue des Carmes ; ses bâtiments reconstruits en 1661 [4] et après le bombardement, n'étaient rien moins que remarquables. Dans une des cours il y avait une fontaine d'où l'eau jaillissait de huit côtés et qui était alimentée par une source du jardin Saint-George. Dans le réfectoire on voyait autrefois un beau tableau de Roger Vanderweyden, peint en 1446. Il représentait la Vierge et l'enfant Jésus au-dessus desquels deux anges tenaient une couronne ; sur un volet il y avait des carmes, et sur l'autre un chevalier. C'était dans ce couvent que le magistrat attendait l'ommegang ; avant de se joindre au cortége il y prenait une collation. La bibliothèque était belle et une des plus grandes du pays. Le cloître, carré et éclairé de vitraux peints, entourait un joli jardin. A l'entrée était placé, au siècle dernier, le monument de Gérard de Hornes ; un autre mausolée, celui de Léonard-Mathias Vandernoot, baron de Kieseghem, exécuté par Laurent Delvaux, était fort admiré ; il représentait Pallas assise sur un trophée de guerre et appuyée sur son égide, pleurant la mort de ce personnage. La famille

[1] *Édition de Rabelais*, par M. DE L'AULNAYE, T. III, p. 91, citée par M. DE REIFFENBERG, *Statistique ancienne de la Belgique*, 2e partie, p. 119.

[2] SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiæ*, T. III, p. 292. — VAN MEERBEECK. — DE BLEYE.

[3] Les pétitionnaires, ainsi que GRAMAYE et A THYMO, prenaient pour l'époque de la fondation du couvent la date d'un concordat avec le chapitre de Sainte-Gudule.

[4] Le marquis de Caracena en posa la première pierre. *Geschiedenissen van Brussel*, mss.

de l'artiste le réclama lors de la destruction du couvent. Les environs étant peuplés de foulons, la gilde faisait quelquefois publier ses ordonnances « à la chaire des carmes. » Souvent aussi les pacificateurs y convoquèrent ceux dont ils voulaient amener la réconciliation. La nation de Saint-Laurent s'assemblait dans une salle du couvent où étaient déposées ses archives; les foulons, les chapeliers et brandeviniers, etc., y avaient également leur lieu de réunion. Par décret du 11 février 1793, les représentants provisoires de la ville de Bruxelles mirent la tuerie des carmes à la disposition de tous les habitants qui voudraient exercer l'état de boucher. Détruit en 1797, le couvent fut remplacé par deux rues auxquelles on donna le nom méprisant de *rue du Moineau* (6 frimaire an VII) ou *des Moineaux :* l'une conduit de la rue Neuve à la *rue de la Gouttière,* dite autrefois *de la Mauvaise Gouttière*[1], et l'autre, nommée *petite rue des Moineaux,* va de la rue des Carmes à la précédente ; en 1841, elle a été prolongée jusqu'à la rue des Bogards, vis-à-vis la rue du Midi.

Dans la rue des Carmes, en face de la petite rue des Moineaux, est une maison d'assez belle apparence, ornée de pilastres. Elle appartenait, en 1794, à M. Roest d'Alkemade et était occupée par un bureau du gouvernement; antérieurement à 1618, c'était l'habitation du nonce du pape.

La petite statue en bronze, placée au coin de la rue du Chêne et de la rue de l'Étuve, est célèbre sous le nom de *Manneken-Piss.* Elle a fait le sujet de maint conte ; mais son origine, qui n'offrit sans doute rien de particulier, est complétement inconnue, et sa forme doit être attribuée à une de ces bizarreries d'artiste si goûtées de nos aïeux. Cette fontaine déjà citée sous le nom de *Manneken-Pist,* en 1452, portait aussi à la même époque le nom de *Juliaenkens-Borre*, *fontaine du Petit-Julien.* Elle était alors décorée d'une statue en pierre. Le 13 août 1619[2], Jérôme Duquesnoy fut chargé par les receveurs de faire une nouvelle statue en bronze du *Manneken-Piss,* pour le prix de 50 florins du Rhin, et, le 16 décembre suivant, le tailleur de pierres Daniel Raessens entreprit de fournir pour cette fontaine, moyennant 180 florins du Rhin, un pilier de six pieds de haut, une cuvette longue de six pieds,

[1] *Quadegotstrate. Pestboeck de* 1668. Ce nom provenait d'une auberge située au coin de cette rue et de la rue des Carmes, vers le Manneken-Piss.

[2] Foppens, Mann et les autres historiens donnent erronément la date de 1648.

large de quatre et haute de trois, et une autre cuvette, longue de quatre pieds, large de deux et haute d'un pied et demi. En 1770, on substitua au piédestal qui portait le *Manneken-Piss,* une niche en pierres bleues qui avait été destinée à la fontaine du marché de la Chapelle.

Cette statuette, à laquelle les Bruxellois ont donné le surnom de *plus ancien bourgeois de la ville,* fut soustraite, lors du bombardement, au feu de l'ennemi et reportée en triomphe sur son piédestal, le 19 août 1695; on inscrivit alors au-dessus de sa tête ces vers du psalmiste : *In petrâ exaltavit me, et nunc exaltavit caput meum super inimicos meos* [1]. Elle a été plus d'une fois l'objet de politiques hommages; à l'occasion de la fête qu'il offrit, le 1er mai 1698, aux arquebusiers, l'électeur de Bavière lui donna de riches habits, et Louis XV, afin de calmer le mécontentement produit par la tentative de quelques-uns de ses soldats pour l'enlever, le nomma, dit-on, en 1747, chevalier de ses ordres; il lui fit présent en outre d'un chapeau à plumet et d'une épée dont on l'orna les jours de fête. Déjà quelque temps auparavant, le *Manneken-Piss* avait été volé par des soldats anglais, auxquels il fut bientôt repris [2]. Enlevé de nouveau, pendant la nuit du 4 au 5 octobre 1817, par un forçat libéré, nommé Lycas, il fut retrouvé peu de temps après et le voleur figura au carcan le 26 novembre de la même année. Le *Manneken-Piss,* que tous les partis ont décoré de leurs couleurs, a plusieurs costumes et un valet de chambre payé pour l'habiller le jour des grandes fêtes; des bourgeois ont même constitué des rentes en sa faveur. La *rue de l'Étuve,* qui conduit du *Manneken-Piss* à l'hôtel de ville, fut sans doute nommée ainsi parce qu'il s'y trouvait, à une époque très-reculée, un bain public ou *étuve* [3]. En deçà de la rue du Lombard on rencontre l'*impasse du Corbeau.* Vers le *Manneken-Piss,* était situé, paraît-il, l'hôtel primitif des seigneurs de Gaesbeek qui avaient plusieurs propriétés dans ces environs.

La *rue de Lombard,* longtems appelée *rue des Foulons,* a conservé en flamand cette dernière dénomination qu'on a traduite par *Volle straete* [4]. Elle a souvent servi de marché : on y plaça, en 1360, le marché au

[1] Goetviel. — [2] *Chronyck van Brussel,* mss.

[3] *Stoefstrate.* 1212, 1379, 1441. *Archives de Sainte-Gudule.*

[4] *Volrestrate.* 1303. *Cartulaire de Coudenberg.* — *Volderstrate prope Stoefstrate.* 1378. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Vollestraet.* 1562, 1633, 1655, 1656. *Archives de la Chambre des comptes.*

beurre, aux œufs, au fromage, du vendredi; en 1555, le marché aux peaux; en 1585, 1587 et 1595, le *Pongelmerct* ou petit marché aux grains, et en 1699, le marché aux laines. A l'entrée supérieure de cette rue il y avait, depuis les temps les plus reculés, une fontaine [1]; elle consistait en une colonne cannelée surmontée d'une statue de la Vierge et projetant deux filets d'eau dans deux grandes cuvettes entourées d'un grillage. Le magistrat qui, le 1er juillet 1614, avait chargé le tailleur d'images Arnoul Coen de réparer cette statue alors en pierre, convint, deux jours après, avec la mère de maître Corneille de Bloyere de la remplacer par une statue en bronze du prix de 40 florins du Rhin. Celle-ci fut abattue en 1797 et remplacée par un vase; vers 1825 on a substitué à cette fontaine une pompe à piston. L'hôtel des seigneurs de Beersel, que nous avons vu saccager par les Bruxellois en 1489 ou 1490, se trouvait rue des Foulons. Isaac de Wavre, fondé de pouvoir du comte de Berghes, en vendit quelques parties en 1603, et le restant fut cédé plus tard au gouvernement qui le convertit en mont-de-piété. L'usure, cette lèpre des sociétés civilisées, faisait, au XVIIe siècle, de tels ravages que le gouvernement dut chercher à les arrêter par des moyens qui, sans être bons, diminuèrent pourtant le mal. Les lombards exigeaient jusqu'à 33 pour cent d'intérêts, et ils s'assuraient la possession paisible de leur coupable industrie en payant au souverain des redevances annuelles qui montaient à plusieurs milliers de pièces d'or. Albert et Isabelle réduisirent d'abord à 21 pour cent le *maximum* de l'intérêt légal; mais comme ce taux était encore trop onéreux, on projeta l'établissement de monts-de-piété ou « maisons pour le prêt sur gages. » L'avis des conseils du gouvernement ayant été favorable aux propositions présentées à cet effet par Wenceslas Coeberger, architecte et ingénieur du roi, les archiducs consultèrent les archevêques de Malines et de Cambrai et six évêques du pays, qui, réunis à Malines, y donnèrent également leur approbation (9 octobre 1617). Cette opération était arrêtée par les difficultés qu'il y avait pour se procurer les fonds nécessaires à son exécution, lorsqu'un nommé Mathias Michaëli obtint l'autorisation d'établir un mont-de-piété à Bruxelles au moyen d'une loterie générale, et le magistrat consentit à se charger d'encaisser les fonds (18 décembre 1617 et 9 janvier 1618); mais cette spéculation n'eut aucune suite, et enfin

[1] *Super fontem in vico de Volrestrate.* Acte de 1303 précité.

le mont-de-piété de Bruxelles, dont les archiducs avaient posé la première pierre, fut achevé vers le milieu de l'année 1618. Coeberger qui en avait donné le plan et dirigé les travaux, fut nommé, le 9 janvier de cette année, surintendant général des monts-de-piété, et, le 17 mars suivant, il reçut des instructions « pour au plus tôt établir et mettre en œuvre » lesdits monts en cette ville de Bruxelles et en autres villes des pays de » Brabant et outre-Meuse, où il y avait table de prêt usuraire. » Le mont-de-piété de Bruxelles fut ouvert le 28 septembre 1618; les frais qu'occasionnèrent la construction et l'appropriation de ses locaux, montèrent à 119,162 florins 19 sous 12 deniers, ou, selon d'autres, à 113,130 florins 18 sous 8 deniers. En une année les pauvres de cette ville et d'Anvers gagnèrent environ 50,000 florins qu'ils auraient dû payer en plus aux lombards. Le taux de l'intérêt fixé d'abord à 15 pour cent, fut, en 1621, réduit à 12. Les archiducs nommèrent pour protecteurs et conservateurs généraux des monts-de-piété, l'archevêque de Malines et le chancelier de Brabant. Plus tard ces établissements ayant décliné rapidement, on sentit la nécessité de les réorganiser, et le gouvernement créa *une Jointe* ou *Commission spéciale des Monts-de-Piété*, composée d'un membre du grand conseil, un membre du conseil de Brabant et deux négociants (23 janvier 1652); un contrôleur général fut en outre chargé d'aider dans ses fonctions le surintendant général. Cette jointe, établie d'abord à Malines, puis transférée à Bruxelles le 10 décembre 1661, fut abolie par un arrêté des représentants du peuple, en date du 23 floréal an III. Ruiné par suite de la perturbation qu'entraîna dans la valeur de l'argent le cours forcé des assignats, le mont-de-piété ne fut rouvert que le 30 octobre 1810, par les soins du conseil des hospices, qui l'administre au profit des établissements de bienfaisance. Les intérêts s'y élèvent toujours au taux énorme de 12 à 15 pour cent [1]. Le bâtiment qu'il occupe a été quelque peu endommagé par le bombardement; il est très-vaste mais n'offre rien de remarquable. On voyait encore autrefois dans la rue des Foulons *la maison de Neyghem* (*T'huys van Neyghem*), qui fut vendue, le 4 janvier 1576, par sire Guillaume de Goux.

Dans la longue rue dite *le marché au Charbon* [2] se trouvait jadis *la*

[1] M. De Decker, *Études historiques et critiques sur les monts-de-piété en Belgique*. Bruxelles, 1844, in-8°. — De Wael, T. IV, fol. 24. — Foppens.

[2] *Domistadium et stupham juxta forum carbonum.* 1336. *Cartulaire de la*

maison des Vitriers (*Gelaesmaeckers huys*), citée dans un acte de 1616, et l'habitation nommée *Brandenbourg,* où étaient conservés les priviléges des orfévres et qui fut brûlée en 1599[1]. L'extrémité de cette rue était coupée par une porte de la vieille enceinte, *la porte d'Overmolen* (du *moulin supérieur*) ou *de Saint-Jacques*[2], qui fut abattue en 1574, en vertu de résolutions du magistrat des 18 et 21 mai de cette année; sa démolition coûta 88 florins du Rhin. On en vendit les matériaux, à l'exception d'une partie des pierres bleues qui servirent à réparer les fondements des moulins de Paepsem. C'est au XIIe siècle, alors que la dévotion à saint Jacques de Compostelle était fort grande, que fut fondé, paraît-il, l'*hôpital Saint-Jacques,* dont on ne connaît pas précisément l'origine et qui était destiné à recevoir les pauvres pèlerins et les voyageurs. L'acte le plus ancien qui le concerne, est une charte de Jean III qui le prend sous sa protection et permet de lui laisser des biens (dimanche avant la Nativité de la Vierge, 4 septembre 1328)[3]. Originairement il était administré par des proviseurs choisis dans une confrérie placée sous l'invocation de son patron; plus tard le magistrat ne leur laissa que la direction de la chapelle et confia l'administration de l'hospice à quatre *mambours* pris par moitié parmi les échevins et les conseillers sortant de fonctions. Au XVIIe siècle, tout pèlerin et pauvre voyageur entrant en ville par la porte d'Anderlecht trouvait asile dans cet hôpital. A mainte reprise, il servit de caserne, ainsi que les trois autres hôpitaux de ce genre existants à Bruxelles; en 1631, entre autres, les concierges de ces établissements furent chargés de loger et de nourrir chacun 37 soldats, pour lesquels la ville leur allouait six sous par homme et par jour (résolution du 31 octobre 1631). En 1776, les revenus de l'hôpital Saint-Jacques montaient à 819 flor. 8 sous 9 deniers, et ses dépenses à 280 flor. 2 sous. L'ancienne chapelle de Saint-Jacques était divisée en deux parties :

Cambre. — *Forum Carbonum.* 1364. *Coelmerckt.* 1441. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Koolenmerckt.* 1647. *Archives de la Chambre des comptes.*

[1] ROMBAUT, T. II, p. 240.

[2] *Apud Overmolen infra murum oppidi prope Winket.* 1300. *Wiketum dictum d'Overmolen Wiket.* 1349. *Wikette van Overmolen.* 1547. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Sint-Jacobs poorte.* 1574.

[3] SANDERUS, *Chorogr. sacra Brab.*, T. III, p. 271. — L'hôpital existait déjà en 1185, puisqu'on voit citer dans un acte de cette année : *Hugo, presbyter ecclesiæ Sancti-Jacobi de Bruxella, Henricus presbyter de hospitali Sancti-Jacobi.... Selecta pro sæculo* 1000.

la nef ayant deux issues, l'une sur la rue et l'autre sur l'hôpital. et le chœur, qui était séparé de la nef par un mur percé de deux portes et qui consistait en deux autels séparés par un pilier : l'autel de Saint-Jacques, à l'ouest, et l'autel de Saint-Ontkomene, à l'est. Le jour de saint Jacques on promenait sa statue, ainsi que celles de saint Ontkomene et de saint Wilgefort; le serment de Saint-Christophe et les métiers de la nation de Saint-Jacques accompagnaient cette procession dans laquelle figuraient saint Jacques et son valet, tous deux à cheval : celui-ci auquel le peuple donnait le nom de saint George, portait un étendard, et celui-là, le sabre en main, semblait prêt à combattre les infidèles. Venaient ensuite les mambours, les proviseurs et les receveurs de l'hôpital, tenant un bâton et des couronnes de laurier. Cette cérémonie qui était déjà en vogue en 1502, se terminait par un banquet; elle fut abolie en 1726, ainsi qu'une foule d'autres du même genre. La chapelle était en mauvais état et l'on n'y disait plus la messe que deux fois par an, lorsqu'un incident auquel on donna beaucoup d'éclat, lui rendit son ancienne splendeur. En 1625, un maître cordonnier nommé Jacques Meeus, alors prévôt de la confrérie de Saint-Jacques, ayant trouvé dans des nippes une statuette de la Vierge, la posa sur un pilier à gauche de l'autel de Saint-Ontkomene; peu de temps après, il assura que son valet, Nicolas de Lanoy, avait été guéri par l'intercession de la Vierge, et il n'en fallut pas davantage, dans ce siècle de réaction catholique, pour attribuer à cette statue une puissance miraculeuse. Elle fut placée entre les deux autels et l'on donna la charge de sacristain avec mission de raconter ses miracles aux fidèles, à un ermite nommé Simon Petit-Jean, qui savait le français, l'espagnol et l'italien. Elle porta d'abord le nom de *Notre-Dame dans la guirlande de vigne* (*O. L. V. in den wyngaert ranck*), des ornements qui l'entouraient [1], et ensuite celui de *Notre-Dame de Bon-Secours* (*O. L. V. ten Bystant*), parce qu'en Espagne il y avait une vierge très-vénérée sous cette dénomination. La découverte de cette statue dans une chapelle dédiée au patron des Espagnes, parut d'heureux augure pour l'avenir de la monarchie de Philippe IV, aussi fut-elle bientôt l'objet de la plus grande vénération [2]. Elle fut placée sur

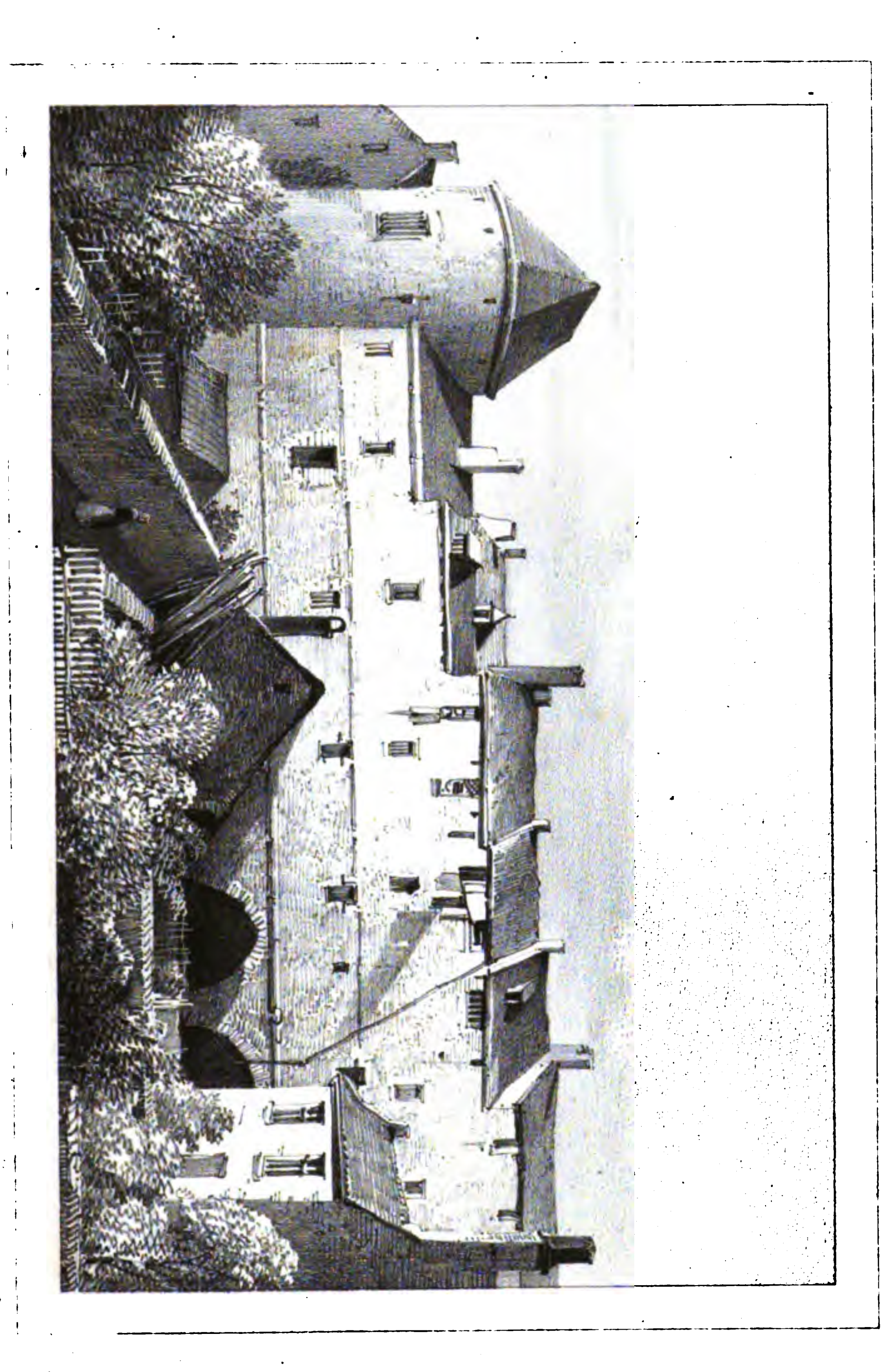
[1] Un autre récit veut que cette statue miraculeuse soit venue d'un jardin, où elle était placée au-dessus d'une vigne. Ce jardin était à la Terre-Neuve, comme nous le verrons plus loin.

[2] De Wael, T. IV, fol. 102.

l'autel de Saint-Ontkomene, où, depuis le carême jusqu'au 25 août 1625, on célébra 2,000 messes; les offrandes s'élevèrent à 2,900 flor. Une sacristie fut bâtie, en 1627, sur l'emplacement d'une maison contiguë qui avait été cédée par la ville; l'oratorien Jean-Antoine a Gurnez fut nommé recteur de la chapelle, et une confrérie, dans laquelle l'infante Isabelle se fit inscrire la première, y fut instituée en 1628.

Les bâtiments de l'hôpital étant fort délabrés et la chapelle trop petite pour l'affluence de monde qui s'y portait, le magistrat autorisa leur reconstruction, le 21 mai 1664. L'architecte Léon Van Heile, ingénieur du roi, présenta un plan; mais on lui préféra celui de l'architecte Jean Cortvrindt. L'hôpital commencé en juillet 1664, fut achevé au mois de mai de l'année suivante. La première pierre de la chapelle fut posée, le 9 août 1664, par le marquis de Castel Rodrigo, mais il s'écoula plus de trente années avant que cet édifice fût entièrement terminé. La partie postérieure, commencée en 1668, fut achevée en 1669 et la première messe y fut chantée le jour de l'Épiphanie de l'année suivante; en 1672, on abattit la vieille chapelle et, le 16 juin 1675, le comte de Monterey posa la première pierre de la façade. La chapelle consacrée, en 1694, par Jean-Ferdinand de Beughen, évêque d'Anvers, fut considérablement endommagée par le bombardement; elle fut restaurée de 1696 à 1699. Le maître autel fut construit, en 1705, aux frais du baron de Bouchout, d'après les dessins de Pierre Baurschert; au-dessus de cet autel on voit une verrière aux armes du roi Charles III (depuis, l'empereur Charles VI) donnée, en 1707, par le conseil des finances, et, sur les côtés, des vitraux donnés par le baron de Carloo. L'église était d'abord surmontée d'une lanterne en verre, qui fut ôtée, en 1727, parce que l'entretien en était trop dispendieux. Sa petite tour a été bâtie après le bombardement. Bien qu'ayant des maîtres particuliers, la chapelle de Bon-Secours resta longtemps annexée à l'hôpital; ce ne fut qu'à partir du 8 novembre 1758, qu'elle eut enfin une administration tout à fait indépendante[1]. Elle fut fermée le 11 novembre 1797 et l'on en expulsa violemment les fidèles qui y faisaient leurs dévotions. Rouverte quelque temps après, elle vit, le 25 décembre, un commissaire de police faire abattre, en vertu de la loi prescrivant l'enlèvement de tous les signes

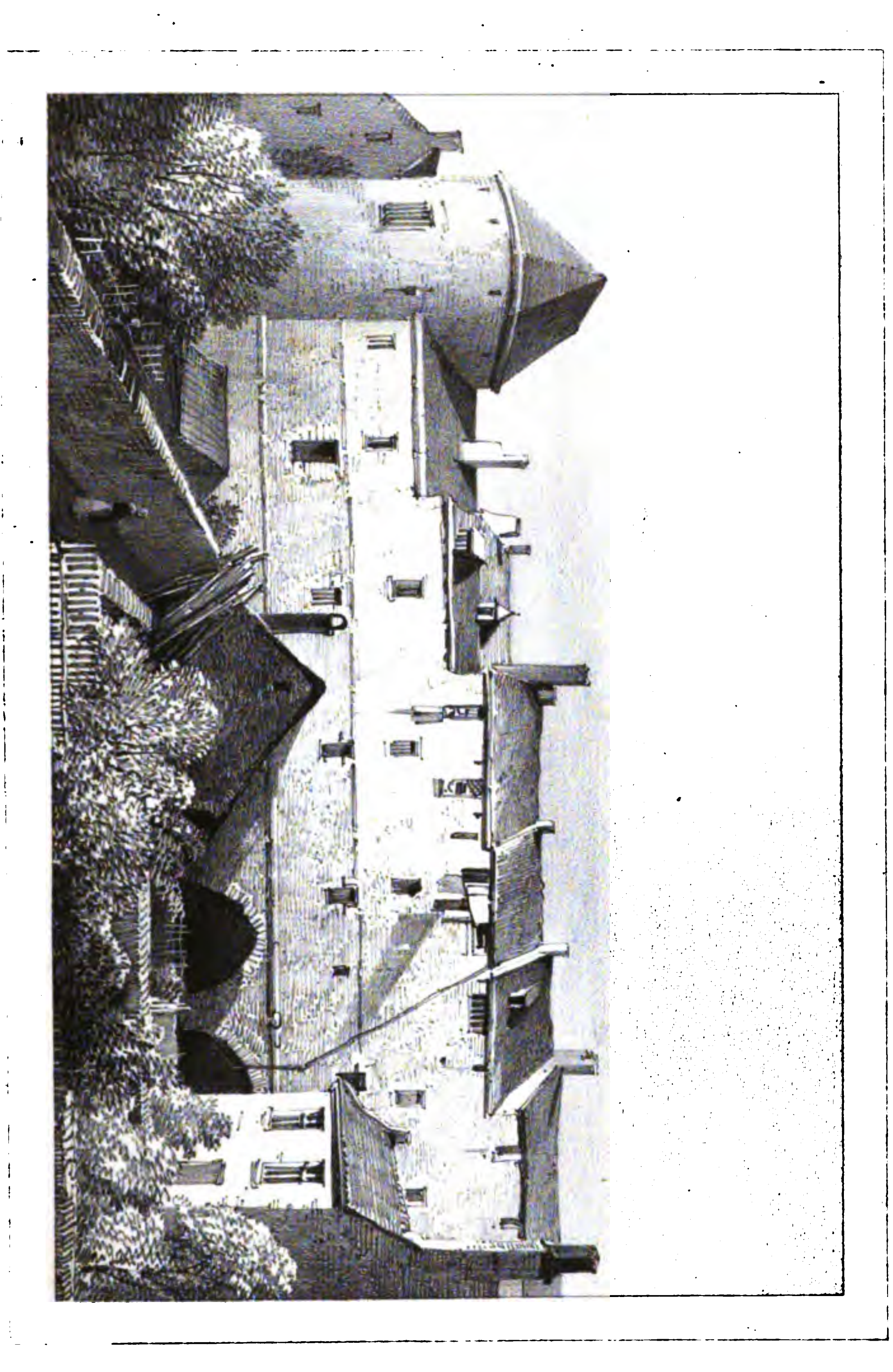
[1] Voyez Gaucheret, *Historie van der alderheyligste maget ende moeder godts Maria onder den bynaem van Bystantgeërt....* Tot Brussel, by F. T'Serstevens, 1764, petit in-8°.



extérieurs du culte, la statue de la Vierge qui ornait son beau frontispice, et, le 16 janvier suivant (27 nivôse an VI), on y apposa les scellés. Le 29 frimaire an IX, un arrêté du maire autorisa quelques habitants, à qui l'administration des hospices l'avait louée moyennant 301 francs par an, à s'en servir comme oratoire ou lieu de prière ; dans les premiers mois de 1802, les paroissiens firent célébrer l'office divin dans un local adjacent par un prêtre insermenté, que les assistants pouvaient apercevoir au moyen d'une ouverture pratiquée derrière le maître autel; mais l'autorité, dès qu'elle en fut avertie, la fit fermer [1]. L'église de Notre-Dame de Bon-Secours, devenue par suite du concordat une des succursales de Sainte-Catherine, a été restaurée en 1825, à l'occasion du second anniversaire de la date de sa splendeur.

L'hôpital Saint-Jacques s'étendait jusqu'au *Coin des Teinturiers,* ruelle appelée d'abord simplement *le Coin* [2]; elle a longtemps communiqué avec la petite plaine qui longe l'église de Bon-Secours du côté de la Senne, au moyen d'un passage qui reçut, le 6 frimaire an VII, le nom de *passage du Meunier,* et qui est aujourd'hui fermé. Derrière les maisons du *Coin* on voit les restes d'une dépendance de l'ancienne enceinte, qui est nommée dans les actes *Vieille-Écluse* ou *de Spoy*. Rien cependant n'atteste qu'elle ait servi à retenir les eaux. C'est un pont dont la pile a la forme d'une tour fortifiée et qui se compose de deux arches, dont l'une est engagée dans les habitations riveraines, ce qui prouve qu'on a considérablement empiété sur le lit de la rivière. Le 13 août 1373, les receveurs communaux donnèrent à cens, moyennant 6 deniers nouveaux par an, à Jean Vandenhane dit Vyleyn, « la tourelle près de la Vieille-» Écluse, du côté de Molenbeke, près l'étuve. » En cet endroit, entre la Senne et les remparts, Gilles fils de Jean Van Zeebroeck possédait un alleu consistant en maisons, jardins et dépendances, qu'il porta au duc et reçut ensuite en fief, le 19 août 1444. Dans la *rue des Teinturiers* [3], qui conduit en droite ligne du marché au Charbon à la rue des Sœurs-Noires, on trouve le *pont des Teinturiers* [4], la *ruelle de la Rose* (*Rose*

[1] Goetviel.
[2] *In den Hoec.* 1303. *Cartulaire de Coudenberg.* — *Retro Hoec. Livre censal de* 1321. — *Prope portam de Overmolen ab opposito vici de Hoec.* 1362. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Verwers Hoek.* 1619.
[3] *Vicus Tinctorum.* 1397. *Verwers straet.* 1449. *Archives de Sainte-Gudule.*
[4] *Tinctorum pons.* 1401. *Ibid.*



straetken), aujourd'hui *impasse de la Coquille de Noix,* ou, en patois, *de la Grosse-Noix d'Argent non écalée* (*'tongesloesterd zilver nokenoót straetje*), et la *ruelle du Soleil* (*Zonne straete*) qui a pris son nom d'une ancienne brasserie située rue des Teinturiers [1]; dans cette dernière est l'*allée de la Bécasse.*

La *rue des Sœurs-Noires,* autrefois *du Vieux-Château, Oude-Borch strate* [2], s'étend depuis le pont de Sainte-Claire, qu'on appelait le *Haut-Pont* [3], par rapport à sa situation relativement à l'île de Saint-Géry, le *pont des Juifs,* de *Saint-Géry* ou *des Frères* [4], jusqu'à la rue d'Anderlecht; autrefois elle était fermée en son milieu par une poterne appelée *la porte* ou *le guichet du Lion* [5], dont le magistrat décida la démolition, le 5 février 1594, en stipulant que les matériaux provenant de ses ruines serviraient à réparer les remparts. On n'a aucune donnée sur l'origine de la « *maison-Dieu d'Africa,* dite *des Sœurs-Noires;* » il paraît certain toutefois qu'elle fut établie dans le XIVe siècle [6]. Le pape Pie II donna, en 1458, aux sœurs noires de Bruxelles, la règle des chanoinesses régulières de Saint-Augustin [7]; vers le même temps, elles agrandirent leur habitation en achetant à Pierre Fabri, receveur des chapelains de Sainte-Gudule, une petite plaine inoccupée près du guichet du Lion, entre leur couvent et les anciens murs de la ville (1465) [8]. Par la suite, elles étendirent si loin leur demeure que cette dernière occupait tout un côté de la rue à laquelle elles avaient donné leur nom, depuis les Riches-Claires jusqu'à la rue des Six-Jetons où elles avaient aussi plusieurs propriétés. En 1629, elles obtinrent la permission d'y acquérir un jardin et de petites maisons ruinées, pour agrandir

[1] *Zonne straetje.* 1369. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Livres censaux de* 1657 et 1681. — [2] Voyez Tome I, p. 12.

[3] *Te Sinte-Gurix op de hooghe brugghe.* 1359. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Super Altum Pontem beati Gaugerici juxta Sennam.* 1348. *Ibid.* Dans un plan dressé vers l'an 1670, le pont des Riches-Claires est encore appelé *le pont des Juifs.* Voyez Tome I, l. c.

[4] *Livre censal de* 1681.

[5] *Portam Leonis.* 1323. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Ante portam Leonis supra Connynberg. Ibid.* — *Wikettum dictum Sleeus Wiket.* 1382. *Ibid.* — *Het Cleyn Poirtken aen de Zwerte Zusters.* 1594. *Neven Priemswycket achter de Swertesusteren.* XVIe siècle.

[6] D'après Gramaye, ce serait vers 1300; selon *le Théâtre sacré de Brabant,* en 1314; Mann dit 1350 ou 1368.

[7] Mann, ad. ann. 1468. — [8] *Archives de Sainte-Gudule.*

leur jardin et bâtir une infirmerie. Dans leur requête, elles exposèrent que leur nombre s'était accru de 14 ou 15 jusqu'à 33 ou 34, et que pendant les troubles elles avaient agi avec tant de prudence que, seules entre toutes les religieuses de la ville, elles avaient conservé leur église et leur couvent; elles firent remarquer aussi que l'établissement possible d'une auberge dans les petites maisons qu'elles voulaient acheter, leur serait extrêmement préjudiciable [1]. Le couvent que les guerres et les troubles avaient respecté, fut détruit lors du bombardement. L'église convertie aujourd'hui en brasserie était très-simple; on y voyait une des meilleures toiles de Jean Van Orley : *le Crucifiement*. Le réfectoire des sœurs contenait une précieuse collection de tableaux [2]. Lors de la suppression des couvents en Belgique, un arrêté du directoire exécutif maintint provisoirement les communautés de sœurs noires dans les neuf départements réunis (13 ventôse an V). Menacées d'expulsion, les sœurs de Bruxelles avaient adressé des réclamations au ministre de l'intérieur, qui donna l'ordre de suspendre les mesures prises à leur égard (27 vendémiaire an V). Mais, l'année suivante, on cessa de les ménager; un arrêté ordonna la fermeture de leur oratoire (8 pluviôse an VI) et la congrégation fut chassée de sa demeure qui fut vendue comme bien national. Elle a cependant survécu au coup qui l'a frappée, et, toujours estimée, toujours utile, elle occupe aujourd'hui le couvent des Visitandines, après avoir habité pendant plusieurs années le couvent des Bogards.

Le terrain entre l'ancienne demeure des sœurs noires et la Senne s'appelait primitivement l'*Ancien-Château* (*d'Oude-Borght*); en 1358, il fut acheté par un bourgeois, Jean Prieme, qui lui laissa son nom (*Priems poorte*). Après avoir passé en plusieurs mains et particulièrement dans celles de Guillaume de Gavre, archidiacre de la Campine (6 mars 1435), et de Guillaume de Mons (6 janvier 1446), elle fut vendue par Jean de Coudenberg à Hugues, fils de Philippe de Heetvelde (9 septembre 1480). Ce fut ce dernier qui paraît y avoir installé les frères de la Vie commune établis par son père, en 1422, dans la rue de la Putterie. Ils y élevèrent une nouvelle église, dont le grand autel fut consacré, le 12 juin 1481, en l'honneur de la Sainte-Trinité, de la Vierge et de tous les saints; la dédicace de leur oratoire avait eu lieu le 20 mai de la même

[1] Octroi du 19 mai 1629. *Archives de la Chambre des comptes.*
[2] *Description de Bruxelles*, par Fricx.

année, et la bénédiction du cimetière le 30 du même mois [1]. Le recteur, les prêtres et les frères de la maison de Nazareth firent, peu de temps après, avec le chapitre de Sainte-Gudule, un accord par lequel ils reconnaissaient ses droits paroissiaux et s'engageaient à lui payer annuellement deux onces d'argent du chef de sa suprématie (6 mai 1483) [2]. Ainsi que nous l'avons dit, c'est à cette communauté que Bruxelles dut ses premières impressions typographiques, en 1476 [3]. Lorsqu'elle voulut ouvrir une école, elle éprouva une vive opposition de la part de l'écolâtre et elle dut se soumettre à n'enseigner qu'avec sa permission (13 juillet 1495) [4]. Enfin, du consentement de l'écolâtre Jean Timmermans, le gouvernement accorda, le 29 juillet 1515, aux frères de la Vie commune un octroi qui les autorisa à enseigner « la grammaire, la logique » et la musique, » à leurs domestiques et à leurs commensaux, ainsi qu'aux pauvres demeurant dans leur maison, à soixante enfants de la ville et à tous les étrangers, pauvres ou riches, qui désireraient recevoir leurs leçons; les indigents devaient être instruits gratuitement, les autres payaient 6 sous ou 12 gros de Flandre; il était enjoint à tous d'assister aux principales processions de l'église collégiale. L'écolâtre se fit réserver le droit de visiter l'école une fois par an [5]. Les frères de la Vie commune comptèrent bientôt environ 200 élèves, dont quelques-uns appartenaient aux plus hautes classes de la société; parmi leurs élèves il y en eut plusieurs qui, tels qu'Aubert le Mire, ont illustré leur patrie [6]. Mais cette école qui se tenait dans un bâtiment sur la place de Saint-Géry, communiquant avec le reste du couvent par un pont construit en 1506 [7], avait trop de succès pour n'être pas exposée aux attaques de ceux qui voulaient faire de l'instruction un moyen gouvernemental à leur profit. A la demande de l'archevêque de Malines, Granvelle, qui lui avait fait représenter par son vicaire-général Morillon la nécessité d'établir à Bruxelles un séminaire, le magistrat céda pour cet objet le couvent de Nazareth et ses biens, en se réservant sur le nouvel établissement un

[1] De Vaddere, mss. de la bibl. de Bourgogne.
[2] Rombaut, T. II, p. 13.
[3] *Archives Philologiques* de M. de Reiffenberg, T. I, p. 13.
[4] *Registre des Sentences de l'an* 1440, fol. 124, aux *Archives de la Chambre des comptes.*
[5] *Registre de l'Audience de l'an* 1506 aux *Archives du Royaume.*
[6] Sanderus, *Chorogr. sacra Brabant.*—Van Gestel, T. II, p. 44.
[7] *Livre censal de* 1499.

droit de surveillance semblable à celui qu'il exerçait sur l'école (résolution du 13 septembre 1569)[1]. Il ne paraît pas bien établi toutefois que le séminaire ait réellement été institué, puisque après les troubles pendant lesquels la maison de *Nazareth* servit d'école calviniste (1580-1585), on y vit de nouveau une école latine et des frères de la Vie commune. Le terme de leur existence fut marqué par un triste événement. En 1587, les étudiants, avec l'autorisation du chapitre, avaient élevé un théâtre et des loges contre le mur du cimetière de Sainte-Gudule, pour y donner une représentation; mais ces constructions avaient été faites avec peu de soin et, le 20 juillet, au moment où tout le monde étant placé, on allait lever la toile, les loges s'écroulèrent, entraînant les spectateurs dans leur chute. Il y eut plusieurs personnes de tuées et un grand nombre de blessées; parmi les premières se trouvèrent le pléban Fabri, qui avait écrit pour cette représentation un mystère sur le sacrement de miracle, et l'échevin Eustache Pipenpoy; et parmi les secondes, le chef du conseil privé, Guillaume de Pamele, et le bourgmestre, baron de Wesemael[2]. En 1588, la maison de Nazareth fut donnée aux religieuses de Sainte-Claire, dont le couvent avait été détruit dix ans auparavant et qui réclamaient une indemnité de la commune; une rente viagère de 240 florins fut assignée au dernier recteur des frères, Henri Ghysels. L'archevêché réclama son séminaire, mais la ville lui paya 1400 florins du Rhin pour qu'il renonçât à ses prétentions (13 mai 1595).

La modeste chapelle élevée en 1481 ne suffit pas longtemps aux riches claires; le 21 juin 1665, l'abbesse acheta pour l'agrandir un héritage contigu, et le 1er septembre suivant, l'archevêque posa la première pierre du nouvel édifice dont la dédicace eut lieu le 20 décembre 1671. Selon les archives de l'église, elle fut construite d'après les plans de Faydherbe de Malines. Elle est petite mais régulière et d'un style peu commun; le chœur et la croisée se terminent circulairement à l'imitation des anciennes basiliques romaines; la flèche, d'une construction bizarre, est d'un bon effet. On remarque dans cette église le maître autel, en marbre noir et blanc, dont D. Van Heil a donné les dessins. Les bombes de Villeroy détruisirent le couvent qui fut rebâti d'une manière

[1] La cession eut lieu le 17 mars 1569, 1570 N. S. *Opera diplom.*, T. IV, p. 443.

[2] *Annales mss. B. Gudilæ*, Tit. XXVII, c. 2. — Haræus, *Ann. Brabant.*, T. II, p. 404. — Foppens. — M. de Reiffenberg, *Quatrième Mémoire sur l'université de Louvain*. (T. VII des *Nouveaux Mémoires de l'Académie de Bruxelles.*)

fort simple. Lorsqu'il eut été supprimé par Joseph II, le 28 avril 1783, la partie des bâtiments situés dans l'île de Saint-Géry, fut occupée par l'École militaire, l'autre servit de magasin des effets de casernement et fut saccagée par le peuple le 12 décembre 1789. En 1785, on vendit dans l'église les tableaux provenant des établissements religieux qui venaient de subir le même sort que les riches-claires. Rétablie en 1790, pendant la révolution brabançonne, cette communauté fut définitivement abolie en 1796. Sous le règne de Léopold II, l'administration communale avait déjà demandé au gouvernement l'autorisation de percer une rue depuis celle des Teinturiers jusqu'au nouveau marché aux Grains, à travers le couvent des urbanistes et le jardin des arquebusiers ou de Saint-Christophe; ce projet se réalisa en 1806. Ces deux propriétés nationales furent aliénées et sur leur emplacement s'éleva une voie nouvelle qui, commencée le 15 mars, fut terminée le 12 juillet 1806; mais comme les rues des Teinturiers et des Sœurs-Noires qui seules la relient au marché au Charbon et à la rue d'Anderlecht, sont fort étroites, la *rue de Saint-Christophe,* bien que belle et régulière, n'a pas atteint entièrement le but qu'on se proposait en la traçant. L'église de Saint-Géry ayant été démolie, celle des urbanistes fut choisie, lors du concordat, pour une des succursales de Sainte-Catherine, et placée sous l'invocation de saint Jean-Amand, patron de l'archevêque Roquelaure (8 juillet 1804). Elle a été agrandie et embellie par les soins du curé actuel, M. Ocreman, qui a eu à ce sujet des discussions assez vives avec le conseil de fabrique de l'église. Les travaux, commencés en 1833 d'après les plans de M. Vanderstracten fils, ont coûté 29,166 florins 89 cents, non compris les frais occasionnés par le pavage et d'autres embellissements intérieurs.

Vis-à-vis le chœur de cette église qui est aujourd'hui dédiée à *Notre-Dame des Sept-Douleurs,* était l'hospice fondé par Gilles Vandenbempde et sa femme Catherine Vanderreest pour six pauvres femmes, dans la maison qu'ils habitaient, à côté de celle qui fait le coin de la rue des Teinturiers (octroi en date du 16 juin 1602)[1]. Les revenus de cette fondation montaient, en 1776, à 473 florins 2 sous 6 deniers, et ses dépenses à 423 florins 1 sou 3 deniers; elle était administrée, sous la surveillance de l'archiprêtre de Bruxelles et de la Suprême-Charité, par les deux

[1] *Archives de la Chambre des comptes.*

maîtres des pauvres de la paroisse. Pour y être admis il fallait avoir soixante ans, et être né dans le Brabant ou dans les provinces flamandes; chaque pensionnaire recevait 6 liards par semaine, quatre mesures de bois et trois sacs de charbon par an. En 1807, ses dépenses s'élevèrent à 1112 francs 51 centimes, tandis que ses revenus n'étaient plus que de 662 francs 27 centimes; l'année suivante, cet hospice fut annexé à la fondation dite *de Goyck,* au Grand-Béguinage. La maison des pauvres de Saint-Géry, dont les administrateurs siégeaient à l'*hospice Vandenbempde*, avait, en 1776, 4,924 florins 8 sous 3 deniers de revenu.

Le centre de *la place de Saint-Géry* ou *de la Fontaine* était autrefois occupé par une église et son cimetière, que circonscrivait une rue appelée dans les derniers temps *t'Groot-Eyland, la Grande-Ile,* par opposition à une autre rue située également entre deux bras de la rivière, au delà de Bon-Secours. C'est là qu'était la résidence du duc Charles de Lotharingie et des premiers comtes de Louvain, résidence qui avait très-probablement succédé à une villa carlovingienne, et qui, abandonnée par ses maîtres dans la seconde moitié du XIe siècle, fit place à des habitations bourgeoises, non sans laisser des traces de son existence. Les chroniques ne sont pas d'accord sur les commencements de l'*église Saint-Géry*. Les uns attribuent sa fondation à ce saint, qui mourut le 11 août 615 ou 619, les autres disent qu'elle doit son existence à Pepin de Landen [1]; il en est aussi qui prétendent qu'elle fut construite en 948, sur les ruines d'une chapelle consacrée par saint Vindicien. Un fait incontestable, c'est qu'elle existait en 976, puisque nous avons vu que Charles de Lotharingie lui confia, cette année, les restes de sainte Gudule. Le comte de Louvain, Lambert, la fit ensuite reconstruire, comme le prouvait une inscription placée jadis sur le pilier principal de la croisée, du côté du nord [2]. Ce n'était encore toutefois qu'une modeste chapelle (*ecclesiola*), quand le fils de ce prince, Lambert II dit Balderic, fit transporter le corps de sainte Gudule dans l'église de Saint-Michel, et les comtes ayant abandonné leur ancien palais près de la Senne, Saint-Géry qui était leur chapelle, perdit toute importance. Au XIIIe siècle, elle était desservie par deux prêtres appelés *portionnaires*. Godescalc et Henri qui remplissaient ces fonctions vers 1260, refusèrent de payer à l'église principale

[1] GOETVIEL, en parlant de la description de Saint-Géry en 1802, dit qu'elle avait existé 1100 ans.

[2] *Annales mss. B. Gudilæ*, Tit. XXV, c. 1. — Voyez Tome I, p. 16.

la redevance qu'Henri I[er] avait fixée à 4 livres, et se plaignirent du tort que leur causaient les carmes. Le doyen de la chrétienté à Bruxelles et le doyen d'Anderlecht, choisis pour arbitres, les assujettirent à payer 100 sous par an au chapitre de Sainte-Gudule, comme ils le faisaient depuis trente ans, et leur accordèrent, leur vie durant, les offrandes faites à leur église, outre une rente de 45 sous que le chapitre prélèverait sur la redevance que lui payaient les carmes (1[er] avril, quatrième férie ou mercredi avant *Cœna Domini*, 1270)[1]. La population de ce quartier s'étant considérablement accrue, les maîtres de la fabrique et les paroissiens de Saint-Géry représentèrent que Bruxelles ne le cédait guère en importance à Cologne, que le roi des Romains y résidait d'ordinaire, ainsi que l'avaient fait ses prédécesseurs, et que cependant elle n'avait que deux églises paroissiales (Sainte-Gudule et la Chapelle) et trois chapelles succursales (Saint-Jacques sur Coudenberg, Saint-Nicolas et Saint-Géry). Ils ajoutèrent que leur église, située dans un lieu marécageux qui pouvait être considéré comme une île, était fort éloignée de la mère église, où souvent, par suite des fréquentes inondations de la Senne, les habitants ne pouvaient se rendre qu'en barques, et qu'il en résultait que des enfants mouraient sans avoir été baptisés, que des malades décédaient sans avoir reçu l'extrême-onction, que des cadavres restaient deux ou trois jours sans être inhumés, et que les accouchées pauvres tombaient malades en allant faire leurs relevailles ou se dispensaient de cette obligation. Ils terminèrent en exposant que leur église était bien plus ancienne que celle de Sainte-Gudule, et demandèrent que le souverain pontife lui accordât le droit d'administrer tous les sacrements, et de prélever une partie du produit du casuel, pour rebâtir l'église que son état de vétusté et la nature marécageuse du sol (*soli imbecillitatem*) menaçaient d'une ruine prochaine. Le pape Léon X eut égard à ces considérations et par une bulle donnée à Rome, le 17 avril 1520, érigea Saint-Géry en paroisse[2]. Le 13 novembre, Charles-Quint accorda à cette bulle le placet exigé ; mais le chapitre de Sainte-Gudule l'attaqua comme subreptice, devant le conseil de Brabant, et se plaignit vivement de cette mesure à Marguerite d'Autriche. Cette princesse chargea des commissaires de lui faire un rapport sur ce différend et, de l'avis du

[1] A Thymo, pars V, Tit. I, c. 6.
[2] *Opera diplom.*, T. IV, p. 106. — *Annales mss. B. Gudilæ*, Tit. XXV.

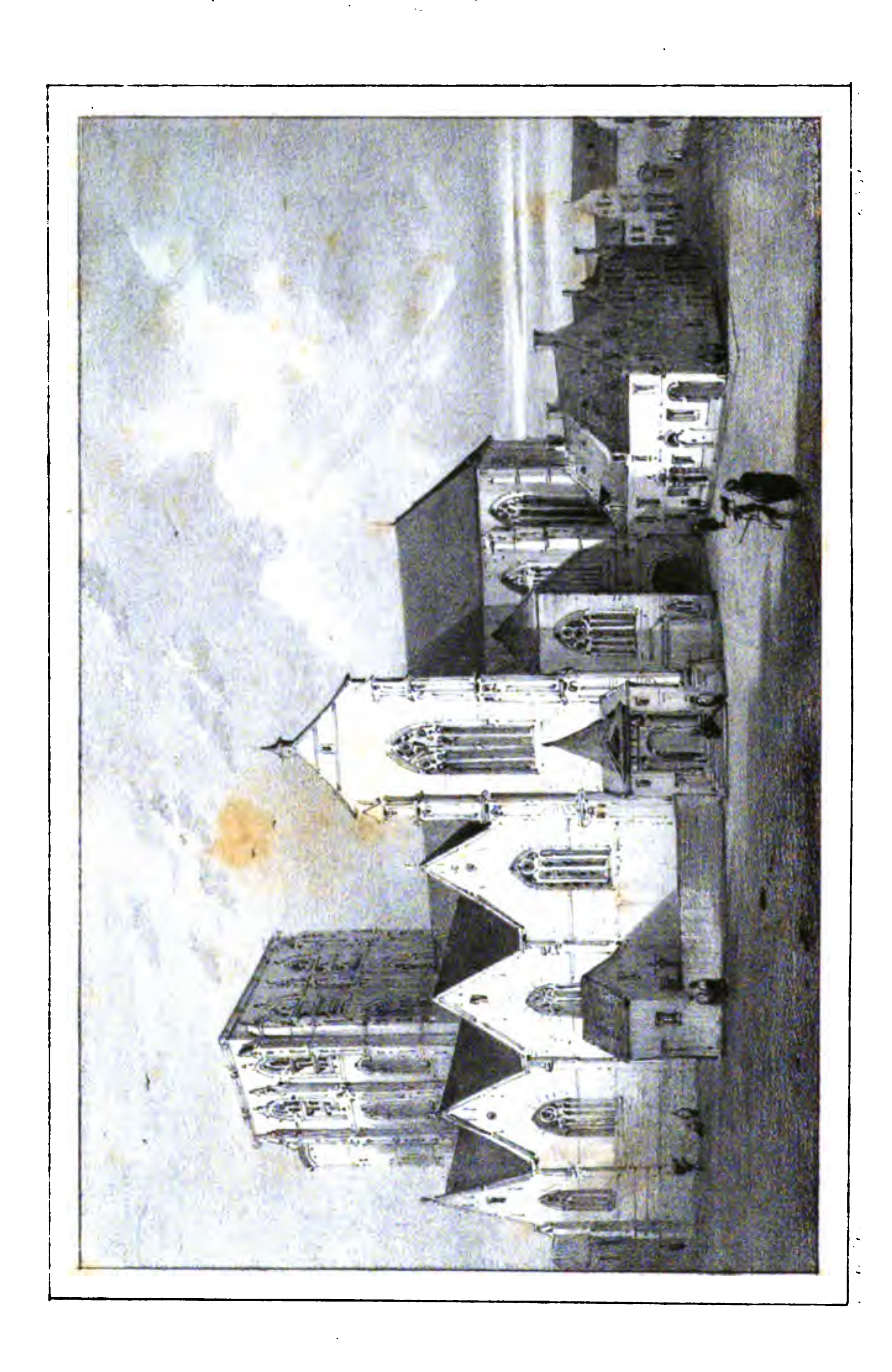
conseil privé, elle décida que les portionnaires de Saint-Géry pourraient administrer les sacrements de baptême et de mariage, et donner la sépulture à leurs paroissiens ; qu'ils seraient choisis par le chapitre sur une liste de trois candidats présentés par le portionnaire en fonctions et douze notables ; que le chapitre ne percevrait les offrandes faites aux autels qu'en s'engageant à payer annuellement 12 livres aux portionnaires et 60 livres à la fabrique de l'église, etc. Ces conditions servirent de base à un accord qui fut accepté par les parties, le 29 mars 1526, 1527 N. S. [1].

On s'occupa immédiatement de la reconstruction de Saint-Géry ; dès 1520, la vieille tour fut abattue et sur son emplacement on en bâtit une autre à laquelle on travaillait encore en 1536 [2]. On construisit ensuite les nefs, et l'on commença le chœur qui empiéta sur la voie publique, en vertu d'un octroi de la chambre des comptes, du 1er mars 1547, 1548 N. S. [3] ; il était engagé dans les maisons situées entre la rue du Domaine et une petite place voisine du pont de la Carpe. Le manque de fonds empêchant de l'achever et de construire le croisillon, les maîtres de la fabrique et les anciens de la paroisse représentèrent à Charles-Quint que l'église fondée par Lambert Ier et dotée par le duc Jean ne possédait que peu de biens et revenus, et qu'il leur avait fallu solliciter la générosité des fidèles ; ils lui demandèrent en conséquence un octroi exclusif pour faire des loteries pendant dix années. La confrérie de *Notre-Dame des Sept-Douleurs* sollicita aussi, en juin 1549, l'autorisation de faire une loterie pour reconstruire la chapelle qu'elle possédait à gauche du chœur ; ce travail était devenu indispensable parce que le pavé de la nef avait été haussé de plus de vingt pieds, et était de huit à neuf pieds plus élevé que celui du croisillon [4]. Cette croisée fut la dernière partie à laquelle on mit la main. Le 23 février 1563 (1564) fut posée la première pierre du grand pilier qui s'y trouvait, à côté de l'autel Sainte-Anne, et en moins de quatre-vingts jours, maîtres Gilles Lievens et Jean N.... achevèrent toute la maçonnerie du trancept septentrional, à l'exception de celle du mur latéral [5]. Le frontispice toutefois n'était pas encore achevé, car, le 19 juin 1614, les receveurs communaux donnèrent à

[1] *Annales*, l. c. — [2] De Bleye. — Foppens. — Mann. — [3] *Livre censal de* 1499.

[4] *Pièces concernant différentes corporations de Bruxelles*, mss. de la Bibliothèque de Bourgogne.

[5] *Die Nieuwe Chronycke van Brabant.*



l'église « une verge de pierres blanches, » pour le terminer. Le 17 février 1668, la ville lui accorda encore un subside de 300 florins du Rhin pour aider les maîtres de la fabrique à rétablir les toits « qui étaient » tout à fait caducs à cause de leur ancienneté, » à construire un nouveau jubé et à acheter de nouvelles orgues. Le 11 août 1614, les archiducs allouèrent 250 florins pour poser à Saint-Géry une verrière ornée de leurs armoiries.

L'église qu'entourait un cimetière ceint de murs, était un bel édifice, bâti dans le style gothique flamboyant ou de la dernière époque; les ornements en étaient simples, ainsi que le plan : elle était en forme de croix latine; aux côtés du chœur il y avait deux chapelles, et chacune des petites nefs avait quatre chapelles; la tour, belle et massive construction qui ne fut jamais terminée, s'élevait en tête de la nef principale. Il y avait sous le chœur un passage par lequel les chariots allaient de la rue des Pierres vers le quai des Poissonniers, et une crypte ou chapelle souterraine, dans laquelle on voyait des bas-reliefs fort anciens représentant des épisodes de la Passion. Le maître autel était orné d'une *Sainte-Cène,* belle composition de Jean Van Winghene, artiste de l'école de Raphaël; le fond qui présentait des constructions d'un bon style, était d'un peintre nommé Devries. La chapelle de *Notre-Dame des Sept-Douleurs,* placée à côté du chœur, vers le nord, fut bâtie, à ce qu'on prétend, sous l'invocation de Notre-Dame, à la fin du XIV[e] siècle, et cédée plus tard, moyennant un cens de 3 schellings 6 *pennings* ou 20 sous, par les portionnaires et les maîtres d'église de Saint-Géry aux membres de la chambre de rhétorique *le Lys,* avec toutes les offrandes qui s'y faisaient, et le droit de mettre un banc au dehors de la chapelle, près de l'autel de Saint-Antoine, pour les prévôts de la confrérie (15 mars 1498, 1499 N. S.). Les rhétoriciens du *Lys,* réunis à ceux de *la Violette,* formèrent une nouvelle chambre qui prit le nom *de Guirlande de Marie,* et une confrérie, dans laquelle se firent inscrire Philippe-le-Beau, sa sœur Marguerite et une foule de nobles; cette confrérie fut confirmée par le pape Alexandre VI, et, en 1510, l'empereur Maximilien permit de décorer la chapelle de ses armoiries [1]. Dans cette chapelle on célébrait le vendredi un office, et le samedi une messe en l'honneur de la Vierge;

[1] *Cort verhael van het bruederschap van de Zeven Weeden van Onze-Lieve-Vrouw.* Bruxelles, 1627, petit in-12.—*Pièces concernant différentes corporations de Bruxelles,* mss. cité.



ces offices qui avaient commencé en 1302 [1], étaient particulièrement suivis par les femmes enceintes. On y remarquait un *Ensevelissement de Notre-Seigneur,* peint par Coeberger, en 1606, et six toiles de Théodore Van Loon, représentant d'autres épisodes de la vie du Sauveur : *la Circoncision, la Fuite en Égypte, Jésus-Christ parmi les Docteurs, le Portement de la Croix, le Crucifiement* et *la Descente de Croix;* le bleu d'outre-mer employé dans ces sept tableaux coûta 1600 florins. Près du portail latéral de l'église, de ce côté, on voyait un beau paysage de Vandevenne, avec de petites figures de Bont, dans le genre de Téniers. La chapelle placée contre le chœur, vers le sud, était aussi dédiée à Notre-Dame, qui y était vénérée sous le nom de *Notre-Dame-au-Rouge.* En 1630, on y déposa la statue miraculeuse de la Vierge qui depuis des siècles était honorée à Bois-le-Duc. Lors de la prise de cette ville par le stathouder Frédéric-Henri, elle avait été cachée par une demoiselle nommée Anne Hambroeck et transportée à Bruxelles. Le 16 mai 1641, elle fut reportée en grande cérémonie à Saint-Jacques sur Coudenberg où elle avait été placée d'abord et où elle se trouve encore aujourd'hui [2]. Contre la première colonne de la nef, vers la gauche, était l'autel de Sainte-Anne, qu'ornait un beau tableau de Crayer représentant cette sainte; dans la seconde chapelle latérale, du même côté, on voyait une *Dérision de Notre-Seigneur,* de Coxie; il y avait à la deuxième colonne de la nef, vers la droite, un *Martyre de Saint Sébastien,* de l'école de ce maître, et à la quatrième chapelle, de ce côté, une *Nativité du Christ,* de Bernard Van Orley. Cette chapelle, dédiée à saint Luc, était celle du métier des peintres, dont quelques membres, tels que les Van Orley, y avaient leur sépulture. Plusieurs autres métiers possédaient aussi des autels dans cette église. Déjà, en 1304, les foulons que sa cloche appelait au travail [3], y avaient fondé une messe, et, dans un acte de 1686, on voit qu'ils venaient d'y rétablir leur autel. Les tisserands y honoraient leur patron saint Séverin; les marchands de lin y faisaient dire une messe le jour de la Visitation, et les tondeurs de draps y avaient un autel, dédié

[1] *Annales mss. B. Gudilæ,* Tit. IX, c. 6.

[2] Otho Zylius, *Historia miraculosa beatæ Mariæ Sylvæducensis jam ad divum Gaugericum Bruxellam translatæ.* Antverpia, 1632, in-4°. — Th. Bernaerts, *Mirakelen van Onze-Lieve-Vrouwe van s'Hertogenbosch.* Brux., 1665, in-8°.

[3] *Pro utilitate euntium ad opera sua circa primum pulsum campanæ. Archives de Sainte-Gudule.*

à saint Adrien, qu'ils entretenaient au moyen d'une taxe personnelle et annuelle de 10 ou 20 sous par an, établie le 10 juin 1518. D'anciens actes citent comme existantes à Saint-Géry les chapellenies de Sainte-Anne, de Saint-Mathias et Sainte-Catherine (1456), et de Sainte-Agathe; cette dernière avait été fondée vers 1375 par Gilles Coels et Ide t'Shertoghen, sa femme. En 1484, Arnoul Scrapers y établit la confrérie du Saint-Sacrement; le pape Innocent VIII confirma cette confrérie, en 1486 [1], et elle fut dotée, en 1529, par Marguerite Van Pede, veuve de Jean de Watermale. Après la chute du beffroi en 1714, les cloches de la ville furent placées dans la tour de Saint-Géry; en 1754, on l'orna d'un cadran et l'on y monta la *poort-clocke* ou cloche des portes [2]. Il y avait sous une partie du chœur et sous la sacristie une maison que les marguilliers furent autorisés à vendre, à l'exception d'une chambre destinée à leurs assemblées (28 juin 1755); la confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs avait à côté de sa chapelle une chambre bâtie sur une parcelle du cimetière qui lui avait été cédée en 1660. Dans l'église de Saint-Géry se trouvait un morceau d'épine qu'on prétendait avoir fait partie de la couronne de Jésus-Christ. Des doutes s'étant élevés sur sa validité, elle fut soumise par le chancelier de Brabant, le juré (?) et les maîtres de la fabrique à la cour de l'officialité qui lui fit subir l'épreuve du feu, en présence de l'évêque suffragant de Cambrai (21 mai 1518). Elle fut entièrement consumée et dans le même bûcher s'anéantirent ses qualités miraculeuses [3].

En 1786, on avait déjà projeté la démolition de l'église, qui par sa position gênait excessivement la circulation dans tout le quartier environnant; il était réservé aux commotions politiques qui marquèrent la fin du siècle dernier de faire disparaître ce monument dont l'origine se confondait avec celle de la cité elle-même. En 1796, les prêtres Pletinckx et Arnaerts continuèrent à y célébrer la messe, bien qu'ils n'eussent pas prêté serment, ce qui attira à Saint-Géry un tel concours de monde qu'il fallut laisser toutes les portes ouvertes; cités devant le juge de paix Foubert, ces deux ecclésiastiques furent condamnés chacun à une amende de 300 livres et à trois mois de prison. Du 9 mai au 4 juin, on n'y dit plus de messes et l'on se borna à y célébrer des saluts.

[1] *Opera diplom.*, T. IV, p. 79. — [2] Foppens.

[3] *Examen particulare cujusdam spinæ de Coronâ* (*ut ferebatur*) *Domini nostri Jesu-Christi, factum Bruxellis, anno* 1518. *Archives du Royaume.*

Les offices, repris lorsque le tribunal d'appel de Bruxelles eut déclaré que la loi sur la déclaration exigée des prêtres n'était pas applicable à la Belgique, furent interrompus de nouveau le 12 septembre. Dès lors il n'y eut plus qu'un salut tous les jours, et le 14 novembre (23 brumaire an VI) l'église fut définitivement fermée. Les paroissiens la réclamèrent vainement comme leur propriété (14 frimaire an VI), et ses ornements furent vendus en 1799 [1]. La démolition des restes de l'église, à un pied plus bas que le pavé environnant, et le transport de ses décombres furent adjugés, le 28 floréal an IX, au prix de 6,000 francs; les matériaux furent abandonnés à l'entrepreneur qui s'engagea à finir ce travail pour le 1er vendémiaire an X au plus tard, à paver à ses frais le terrain occupé par l'édifice et par le cimetière, et à placer en cet endroit la pyramide qui ornait la cour principale de l'abbaye de Grimberghe. Fort anciennement déjà il existait près de l'église une fontaine [2] que les receveurs firent reconstruire, vers 1600; elle était située derrière la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs et consistait en un pilier surmonté d'une statue de Saint-Géry, en bronze; l'eau jaillissait de la tête d'un ours qui était également en bronze. La statue du saint fut renversée par les Français, et, en 1802, on plaça la fontaine actuelle qui, en 1820, a été réparée et environnée d'une chaîne en fer attachée à des piliers de pierre bleue; elle consiste en une pyramide surmontée d'une étoile dorée. Les alentours de Saint-Géry portaient autrefois le nom de *rue de la Grande-Ile;* la place reçut, le 6 frimaire an VII, celui de *place de la Fontaine*, et l'on y transféra, le 15 juin 1804, le marché aux toiles et au lin; le marché aux veaux s'y est longtemps tenu, et, en 1843, le collége communal y a placé le marché aux fruits.

Les issues de cette place sont au nombre de quatre : la *rue de la Grande-Ile,* allant aux Riches-Claires, les *rues au Lin, du Domaine* et *de la Carpe*. Dans la première on voyait encore, il y a quelques années, des habitations dont le peu d'élévation et l'étage saillant dans la rue, attestaient l'antiquité. Le nom de la seconde indique son ancienne destination : antérieurement à l'année 1708, le marché au lin (*gaeren merckt*) s'y tenait, depuis le portail de droite de l'église de Saint-Géry, jusqu'au pont du Miroir (ordonnances des 16 juin 1646 et 27 octobre 1662). Cet endroit se nommait autrefois *la Gouttière* ou *l'Égout* (*de*

[1] GOETVIEL. — [2] *Fontem Sancti Gaugerici. Livre censal de* 1321.

Goete)[1]. On y voit plusieurs brasseries anciennes et importantes, telles que *le Château-d'Or* (*den Gulden-Kasteel*) et *le Chameau-d'Or* (*den Gulden-Kemel*). Vers la droite on trouve les impasses dites de *la porte aux Flèches*[2] et de *la Tête de Cochon*[3]; vers la gauche est *le Borgval* ou *retranchement du Château*, conduisant aux anciens moulins banaux; il communiquait autrefois avec la rue de la Digue par l'*allée du Lion-Blanc*.

A l'extrémité du *Borgval* il y a deux moulins appartenant à M. de Ridder. Le premier dit *de Bant-Molen* ou *le Moulin-Banal,* en a remplacé deux qui s'appelaient *le Moulin à Braie* (*de Mout-Molen, molendinum brasii*) et *le Moulin de devant* (*de Vorste-Molen*); au lieu qu'occupe le second dit *de Rust-Molen,* il y en avait aussi deux, le *Ruyssche-Molen,* et le *Moulin de derrière, Achterste-Molen*. Tous quatre sont désignés globalement dans une charte de Godefroid Ier, de l'an 1138, réglant les redevances que les meuniers devaient payer au prince; déjà alors ils servaient à la mouture de la drèche. Le *Mout-Molen* et l'*Achterste-Molen* avaient disparu au XVIIe siècle; la maison contiguë à ce dernier, avec une parcelle de terre y attenante, « ayant par ci-devant servi de moulin à eau, depuis, » rompu et démoli, » fut cédée aux récollets qui l'annexèrent à leur couvent (10 mai 1628). Les deux autres usines qui avaient été engagées à la ville en 1650, furent vendues par elle en 1818[4]. Près de Saint-Géry et contre la Senne, il y avait une habitation appelée vulgairement *le Grand-Couvent, t'Groot-Couvent,* sans doute parce qu'il s'y était établi, à une époque inconnue, une congrégation assez nombreuse[5]. Bernard Van Orley qui habitait une maison située derrière l'église, fut autorisé, par octroi du 22 octobre 1532[6], à construire dans son jardin

[1] *Locum dictum de Goete, extendentem se versus locum dictum de Spiegelbrugghe.* 1367. — *Super Gotam.* 1341. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] *Pylpoorte.* 1662.

[3] *Verkenshooft straetken.* — *In de Steenstrate tegen over het straetken het Verkenshoofd. Livres censaux de* 1599 et de 1681. L'*impasse de la Tête de Cochon* communique avec la rue des Riches-Claires par l'*allée du Tilleul,* qui nous indique l'endroit nommé autrefois *Onder t'Lindeken, sous le Petit Tilleul,* et mentionné comme voisin du *Haut-Pont.* 1382. *Archives de Sainte-Gudule.*

[4] La plus ancienne mention du *Ruyssche-Molen,* sous ce nom, se trouve dans un acte de l'an 1224, par lequel Henri Ier donne à l'hôpital Saint-Jean une rente consistant en cinq muids de seigle à prélever sur le produit de ce moulin. *Registres noirs de la Chambre des comptes de Brabant.* Les quatre usines sont mentionnées dans une expertise qui en fut faite en 1453.

[5] 1381. *Cartulaire de Coudenberg.* — [6] *Livre censal de* 1499.

un pont sur la rivière. Du même côté, plus loin que la *rue du Domaine* ou *de la Digue* [1], était une grande habitation qui appartint successivement aux Van den Bisdomme, aux Van Grevenbroeck et aux Rivieren; elle passa ensuite aux Busleyden et aux sires de Bonlez. On y a longtemps vu un escalier en pierres, dont la construction grossière et massive a fait supposer qu'il remontait aux temps où Charles de Lotharingie résidait dans le château de Saint-Géry; cet escalier ayant été détruit, il nous a été impossible d'éclaircir ce point d'antiquité. La petite place située devant cette maison est nommée dans un acte de 1604, *le Cimetière des Pauvres, het Armen Kerckhoff*. A côté, au pont *Hollant*, était la maison pastorale de la paroisse, qui fut achetée, le 2 novembre 1683, au prix de 6,700 florins du Rhin, à Edmond Conrad de Voort, seigneur de Cortenaken et à sa femme Victorine Van Hultsbosch; auparavant le curé demeurait derrière l'église. Le *pont de la Carpe*, qui a été élargi en 1820, s'appelait anciennement le *pont Hollande*, et la rue adjacente, dont la nouvelle dénomination (*rue de la Carpe*) date du 1er février 1811, portait le nom de *rue Hollande* [2] sous lequel on comprenait peut-être aussi les alentours de Saint-Géry. Dans la rue à laquelle une poterne de la première enceinte fit donner le nom de *rue du Viquet* qu'on a dénaturé par celui de *rue Finquette* [3], on trouvait le *refuge de l'abbaye de Dilighem*. Rebâti et agrandi, vers 1340, par l'abbé Jean Crupelant, il fut augmenté de nouveaux bâtiments sous l'abbé Corneille Lambert (1662-1678), qui l'orna d'une chapelle domestique; pendant les troubles de 1719 il fut pillé par la populace. Une partie de ce bâtiment connue sous le nom d'*ancien refuge de Dilighem, d'oude herberge van Dieleghem*, et située sur la place de Saint-Géry, fut vendue au mois de septembre 1604. Un peu plus loin était autrefois

[1] *Daemstraete, prope sanctum Gaugericum*. 1349, 1364. *Archives de Sainte-Gudule*. — *Domstraete*. 1622.

[2] *Hollantsche brug*. 1594, 1687. — *In loco dicto den Hollant retro ecclesiam B. Gaugerici*. 1445. *Archives de Sainte-Gudule*. — *Retro ecclesiam B. Gaugerici in Bruxella, in quodam parvo vico ibidem nuncupato t'Hollantstreetken ex una parte, extendens se retrorsum ultra Sennam usque ad antiquos muros oppidi B.* 1411. *Cartulaire de la Cambre*. — *T'hollant, aen den kerckhof van Sinte-Guericx*. 1459.

[3] *Steenweghe juxta Vinket*. 1287. — *Juxta murum prope wiket quo itur versus Driesmolen* 1294. *Archives de Sainte-Gudule*. — *T'wyket strate*. 1452, 1459. — *Viquet* est un ancien mot français qui signifie poterne.

une ruelle dite la *ruelle aux Moules, Mossel straetken,* qui aboutissait à la Senne; le curé de Saint-Géry, Jean Buckelius, la fit fermer, vers 1630, parce qu'il ne s'y commettait que des vols et des obscénités. En face du refuge de Dilighem était celui qu'habitèrent longtemps les *religieuses du Grand-Bigard;* vers 1600, elles le vendirent au trésorier des états de Brabant Van den Cruyce, et après la mort de celui-ci il fut annexé à la brasserie *la Trompette* [1].

La *Senne des Poissonniers* ou le *quai des Poissonniers* [2] est bordée vers l'est par une branche de la Senne qui, partant du pont de la Carpe, va rejoindre le bras principal de la rivière près du pont des Poissonniers. Cette branche coulait autrefois à découvert et faisait mouvoir, près de son embouchure, un moulin dit *de Scherrewerre-Molen.* En 1771, le magistrat obtint l'autorisation de la couvrir, pour élargir la rue, d'une voûte de dix pieds de large et de dix de haut, et d'abattre le *Scherrewerre-Molen.* Ce grand travail dont le plan fut donné par le contrôleur des travaux Fisco et le chef-ouvrier de la ville Verhaegen, fut exécuté par le maçon Henri Vits et le charpentier Guillaume Van Schepdael; commencé le 1er mai 1772, il fut terminé le 19 décembre suivant. Il coûta 68,196 florins 1 sou; l'achat des maisons seul occasionna une dépense de 14,699 florins 19 sous 3 deniers. 1800 pilotis furent enfoncés dans le sol pour servir de fondement à la maçonnerie à laquelle furent employés 80 ouvriers et autant de manœuvres. Le bourgmestre de Beeckman posa, le 25 juillet, le premier pilotis et le 13 août suivant la première pierre [3]. Le *Visschers-Sinne,* que le peuple nomma *le pont d'Or, de Goud-Brug,* à cause des sommes énormes qu'il avait coûté, devint alors une large rue, où furent transférés, le 24 novembre 1773, le marché au beurre et aux herbes qui se tenait près de Saint-Nicolas, et, le 29 ventôse an X, le marché au bois; le marché aux pommes de terre, dont il a porté le nom, s'y tint aussi pendant quelque temps. Les communications avec les maisons situées au delà de ce cours d'eau étaient établies par trois ponts en bois; entre le second et le troisième, les ducs de Brabant eurent quatre réservoirs (*savoiren* [4]) que Jeanne et Wenceslas donnèrent à Jean et Gilles, fils de Jean de Wambeke, à charge de les

[1] *Livres censaux de* 1608 *et* 1681. — [2] *Visschers Zenne.* 1490.

[3] *Archives de la Ville.* — *Een kroon gevlogten tot lof der edel magistraet over het versmallen ende overwelven der Senne, enz.* 1773, broch. in-4°.

[4] Ce mot flamand vient du roman *savouër, sauviour.*

bien entretenir (18 février 1355, 1356 N. S.) [1]. Plus à l'est on trouvait le *S'hergarts hof* (*le jardin de sire Gérard*) où étaient autrefois situés l'hôtel de Wilre ou Wilder [2] et un moulin à huile (*molendinum olei*, *Slach-Molen*) qui appartenait primitivement au domaine ducal [3]. Sur cet emplacement se sont élevées, l'*impasse des Poissonniers,* autrefois *impasse de la Carpe,* l'*allée des Poissonniers,* dite aussi *Brandtgat*, et la *rue Middeleer*.

Le moulin *Serrewerre* ou *Scherrewerre* était possédé anciennement par l'abbaye de Nivelles et le domaine; celui-ci en avait un tiers et celle-là deux. La part de l'abbaye, qui, vers le milieu du XIVe siècle, était tenue à cens par le chevalier Michel Scalys, fut acquise, le 18 février 1399 (1400 N. S.), par Jean, fils de Goswin de Hertoghe, et vendue par l'amman Jean de Kestergate aux receveurs communaux, le 28 septembre 1452. La duchesse Jeanne, le 16 septembre 1402, et Philippe-le-Bon, le 10 août 1452, déclarèrent que les receveurs de leur domaine en Brabant étaient tenus de fournir le bois brut, les pierres, la chaux, le sable, les tuiles, les lattes et les anneaux nécessaires à l'entretien de cette usine. Le tiers domanial fut cédé à la ville en 1626; à cette époque ce moulin servait à la mouture du grain et produisait, année commune, 136 muids de seigle; en 1696, il était loué 1841 florins. De 1757 à 1771 on l'employa à la mouture des braies pour les distillateurs d'eau-de-vie.

Entre le *Visschers-Sinne* et la rue de Sainte-Catherine on trouve la *ruelle de la Mâchoire*, appelée aussi au XIVe siècle, *ruelle de Walter-Haec,* la *ruelle de l'Aiguille* [4], et celle *de l'Ancre*, ainsi nommée par corruption du nom de *Danckaert* qu'elle emprunta à une brasserie située jadis à l'angle qu'elle forme avec la rue Viquet; anciennement on la nommait

[1] Acte daté de Bruxelles. *Trésorerie de la Chambre des comptes de Brabant.* Laye Bruxelles, 11, n° 13. — Les marchands de poisson d'eau douce habitaient de préférence autour de Saint-Géry, parce qu'ils tenaient dans la Senne des poissons à rafraîchir moyennant le payement d'une redevance au souverain.

[2] *Een hoffstad.... op de Visschers Zenne ter stad geheeten Hergartshof.... neven de visscherie des hertoghen van Brabant aldair... comende aen de goeden geheeten de goede van Wilre.* 1490. *Archives de Sainte-Gudule.*

[3] Voyez Tome I, p. 12.

[4] *Wouterhaex straetken.* 1375. — *In vico dicto t'Wouterhaex straetken, nunc nuncupato t'Kinneback streetken, inter bona.... quæ bona existunt inter vicum dictum t'straetken van der Naelden et...* 1481. — *Kinnebac strate.* 1361, 1416. *Archives de Sainte-Gudule.*

de Ryckaert [1]. A l'extrémité de la *rue de Sainte-Catherine* [2], était autrefois une porte de ce nom [3]. Elle se composait de trois greniers ou chambres superposées, servant alternativement de grenier à blé et de magasin à poudre [4]; on y arrivait par un pont en pierre dont le magistrat ordonna la démolition le 19 septembre 1562. La porte elle-même fut abattue en 1609, en vertu d'une résolution du 15 octobre 1608, et une partie du terrain qu'elle occupait fut vendue à un particulier, à charge de payer, en sus du prix d'achat, un cens de 21 1/2 sous 20 mites. Au moyen âge les religieuses du Grand-Bigard eurent momentanément leur refuge en face de l'*église de Sainte-Catherine*. Cette église qui existait déjà en 1201, était d'abord une modeste chapelle adossée à la vieille enceinte dans le ressort de la paroisse de Molenbeek [5]; elle fut agrandie à plusieurs reprises. Il paraît qu'elle ne se composait primitivement que de sa nef centrale qu'éclairaient une grande fenêtre et deux petites ouvertures latérales dont une seule existe encore; elles sont d'un assez bon style gothique de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe. Les nefs latérales qui sont éclairées chacune par une grande fenêtre ogivale, ont dû être construites plus tard. A l'intérieur, l'édifice ne présente qu'un gothique corrompu ou dénaturé par des réparations, et entremêlé de constructions de mauvais goût; des colonnes à chapiteau, des fenêtres en anse de panier, des voûtes en plein cintre, des plafonds y forment un ensemble des moins harmonieux. Le premier agrandissement de l'église paraît avoir eu lieu vers 1568, quand Mathieu de Loysere ou S'loosen et sa femme Ide t'Slangen donnèrent à la fabrique une maison contiguë, ainsi que tous leurs autres immeubles situés en ville [6]. L'enlèvement des hosties, dont nous avons parlé dans nos annales, est le seul événement marquant de l'histoire de cette chapelle. Les maîtres de la fabrique ayant représenté entre autres choses, que très-souvent des enfants mou-

[1] *Rykarts straetken.* 1459. — *Danckaert straete.* 1783.

[2] *In vico B. Katherinæ.* 1346. *Cartulaire de Terarken.* — 1358. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Sinte-Katelinen straete.* 1441. *Ibid.*

[3] *Porta B. Catherinæ.* 1263. *Arch. de Ste.-Gudule.* — 1279. *Cart. de Coudenberg.*

[4] En 1464, il s'y trouvait 275 muids et 8 setiers de froment appartenant à la ville; le 4 février 1566 (1567 N. S.), ordre fut donné aux receveurs d'ôter la poudre qui y était conservée.

[5] Selon la *Chronique* de VAN ASSCHE citée par DE BLEYE, un nommé Truyt aurait donné, en 1305, le terrain nécessaire pour la bâtir.

[6] Acte du 31 octobre 1368. *Archives de Sainte-Gudule.*

raient sans baptême à cause de la fermeture des portes de la ville pendant la nuit, le pape Pie II autorisa, le 2 juin 1461, le recteur de Sainte-Catherine à célébrer les offices divins les jours de grande fête, et accorda un baptistère à la chapelle [1]. Plus tard le curé de Molenbeek se fixa dans cette église qui depuis lors remplaça en ville, comme paroisse, celle de Saint-Jean située dans le faubourg [2]. Cette mutation qui était devenue inévitable par suite de l'accroissement de la population de Bruxelles, s'opéra, paraît-il, vers la fin du XVIe siècle. Pillée à cette époque et fermée en 1581, l'église de Sainte-Catherine fut réconciliée le 30 mars 1585.

En vertu d'une résolution du magistrat du 3 janvier 1626, les maîtres de la fabrique achetèrent une maison pour l'agrandir et les travaux furent commencés en 1629, ainsi que le témoigne cette inscription placée derrière le chœur : D. O. M. DEIPARÆ VIRGINI ET S. CATHERINÆ SACRUM. MDCXXIX. C'est de cette époque que datent le chœur actuel et la tour jusqu'au tiers de sa hauteur. La ville contribua aux frais de ces constructions par un subside de 600 florins, et elle autorisa la fabrique à exempter deux jeunes hommes (*jonghmans*) du service des sections (12 juin 1629). On reconstruisit en partie les chapelles latérales au chœur, et l'ancien chœur fut réuni à la nef centrale; mais le manque de fonds ne permit pas d'achever l'ouvrage. Malgré les quêtes qu'ils faisaient dans la paroisse, les maîtres d'église trouvèrent au bout de quelques années, un déficit de 8,000 florins; ils le comblèrent en partie en vendant une maison contiguë à l'église et obtinrent ensuite l'autorisation d'exempter du service de la garde six jeunes hommes, afin de faire paver et badigeonner l'église et voûter l'ancien chœur (13 juillet 1645). Plus tard, voulant embellir le quartier du canal, le magistrat consentit à leur accorder un nouveau subside de 1000 patacons pour terminer la tour qui depuis plus de vingt ans restait inachevée et couverte en paille (5 mars 1664). Les travaux commencèrent immédiatement; le 22 décembre 1745, le magistrat donna encore 300 florins pour les terminer et poser un pivot avec quatre cadrans. Sous le règne de Joseph II on restaura entièrement l'église, et pendant quelque temps le clergé de la paroisse célébra l'office divin dans le couvent supprimé des chartreux,

[1] *Opera diplom.*, T. IV, p. 72.

[2] C'est évidemment par erreur que plusieurs auteurs ont dit que Sainte-Catherine fut érigée en paroisse en 1357, lors de la construction de la seconde enceinte.

où il alla reprendre le saint sacrement et les vases sacrés, le 24 novembre 1787.

Le curé de Sainte-Catherine prêta, à l'hôtel de ville, le serment exigé par la république (2 mai 1797), et son église resta ouverte, comme celle du Finisterre; mais plus tard ayant refusé, ainsi que ses deux vicaires, de jurer *haine à la royauté,* il la vit fermer et fut violemment expulsé de la maison pastorale; il en conçut un tel chagrin qu'il en mourut le 22 janvier 1799. Ses deux vicaires qui avaient été arrêtés le 20 décembre 1798, et enfermés dans l'hôtel de la chambre des comptes, furent relâchés sous caution. Les paroissiens adressèrent vainement plusieurs requêtes à l'administration municipale pour obtenir la réouverture de l'église (an VI), ce ne fut que lorsque les vicaires eurent prêté le serment exigé des ministres du culte, qu'on y eut égard, et encore l'administration départementale cassa-t-elle (25 fructidor) l'arrêté du 16 thermidor an VII qui avait satisfait à leurs réclamations. Mais la municipalité se plaignit vivement de cette mesure au ministre de l'intérieur (4 vendémiaire an VIII), et sa décision fut maintenue. L'église était dans le plus pitoyable état; en y entrant on trouva l'autel de Saint-Jean-Baptiste et les fonts baptismaux entièrement brisés. Elle fut rendue au culte le 4 août 1799, et par suite du concordat, devint une des quatre paroisses de la ville.

Le maître autel est orné d'une belle toile de Crayer, *Sainte Catherine reçue dans le ciel;* ce tableau que les Français transportèrent au musée de Paris, a été restitué en 1817. C'est sous les degrés du maître autel que fut enterré, le 9 août 1694, par les soins du curé Guillaume Vandennesse, le célèbre docteur janséniste Antoine Arnaud [1]; son cœur fut porté aux religieuses de Port-Royal par le chanoine Ruth d'Ans qui lui avait donné asile. Dans une chapelle, à gauche du chœur, était un autre chef-d'œuvre de Crayer, *le Martyre des Quatre Couronnés,* qui a disparu. Cette chapelle était celle du métier des maçons, tailleurs de pierre, sculpteurs et ardoisiers, ou des Quatre-Couronnés, qui la fit reconstruire en imposant une taxe annuelle de dix sous sur chaque maître, et de six sous sur chaque compagnon ayant fait son apprentissage (ordonnance du 11 octobre 1634, renouvelée en 1640, en 1658, en 1689, etc.).

[1] Le Mayeur, T. II, p. 601.—C. Smet, l. c., p. 263.—Selon la chronique de Van Assche, citée par de Bleye, il aurait été enterré à Sainte-Gudule.

Elle est ornée d'un mausolée sculpté par Godecharles et érigé à la mémoire d'un jeune peintre, Jacobs, mort à Milan en 1812, après avoir remporté à Bruxelles le prix de peinture. Plus loin encore est une petite chapelle en hors-d'œuvre, à l'entrée de laquelle on lit ce chronogramme : T'JAER SCHRIFT ALS JAN VAN LOVEN HIER OP DEZE PLAETSE DE ZESTIEN HEYLIGE HOSTIEN HEEFT GESTOLEN (1369). C'est là, paraît-il, qu'était l'autel des *hommes du quai* ou *déchargeurs* (*wervenaers*), qui avant les troubles du XVIe siècle, avaient une chapelle au lieu où se trouve aujourd'hui le marché au poisson. Cet autel, reconstruit au XVIIe siècle, leur coûta près de 2,000 florins, ainsi qu'il conste d'une ordonnance du magistrat, en date du 6 septembre 1656. L'autel à droite du chœur, dédié à saint Clément et à saint Jacques, est également orné d'un cénotaphe sculpté par Godecharles et consacré à la mémoire d'un autre peintre, Delvaux, mort à Bologne en 1817. Sur cet autel qui était celui des bateliers, il y a un tableau de Corneille Schut : *Sainte Anne apparaissant à des naufragés*. Dans la nef, de ce côté, on voit : *le Calvaire*, par De Clerck, *le Mariage de la Vierge* et *la Purification*, toiles de De Haeze, provenant des Grands-Carmes, et *la Présentation au Temple*. Dans la nef de droite on a placé un tableau de V.-H. Janssens, qui a appartenu aux dominicains ; il représente un duc de Clèves guéri par l'intercession de saint Vincent Ferrier. Les anciens actes citent comme existants à Sainte-Catherine, les autels de la Sainte-Croix (1358), de Sainte-Catherine (1364), de Saint-Nicolas (1384), de l'Annonciation (1422), etc. La *Morgue* a été construite près du bassin de Sainte-Catherine sur une partie du cimetière de cette église, qui est déjà cité dans un acte du XIIIe siècle [1].

A l'ouest de la Senne et le long de cette rivière, depuis le pont des Poissonniers jusqu'au pont des Vanniers, il n'y avait autrefois qu'un terrain vague, que Jean II céda à la ville le 2 décembre 1302. Elle en fit un quai appelé depuis *le Nouveau Quai, de Nieuwe-Werf* [2], où se vendait principalement la tourbe, provenant des prairies de Vilvorde ; de là le nom de *quai* ou *Senne-aux-Tourbes, Torf-Sinne* [3], qui lui fut donné

[1] *Domistadium juxta portam S. Katherinæ, sub muro opidi Brux. extendens se retrorsum versus cimeterium S. Katherinæ. Cartulaire de Coudenberg.*

[2] *Op de Nieuwe-Werf. Livre censal de* 1346.

[3] *Torfsinne.* Octrois des années 1519, 1566, 1613, etc. *Archives de la Chambre des comptes.*

plus tard. La construction du canal ayant fait cesser la navigation sur la Senne, ce quai devint inutile, et l'on vit établir un four à chaux près le pont du Monnayeur. Le domaine prétendit ensuite que ce terrain lui appartenait, et malgré les réclamations de l'administration communale qui s'appuyait sur la charte de Jean II, il fut vendu en 24 parcelles; dans les conditions de vente il fut stipulé, par la chambre des comptes, que les acquéreurs devraient y bâtir, endéans les douze ans, une maison en pierre à deux étages, et que chaque lot resterait grevé d'un cens de deux livres de Louvain (3 août 1610). De tout ce terrain, dont la valeur était très-considérable à cause de l'importance toujours croissante de ce quartier, il ne resta à la ville qu'un espace de cent pieds de profondeur, contigu au pont des Bateaux, et encore lui fut-il interdit d'y bâtir (13 avril 1612). La *Torf-Sinne* prit alors la forme qu'elle a actuellement. Son nom de *rue de la Vierge-Noire* lui vient d'une statue de Notre-Dame qui y était placée. Dans la nuit du 18 au 19 novembre 1744, cette statue fut jetée par quelques Anglais et Hollandais dans la Senne d'où on la retira deux jours après [1]. Elle est aujourd'hui placée dans l'église de Sainte-Catherine, sur un petit autel à droite de l'entrée du chœur.

Les *ruelles du Curé* et *du Contrôleur* formaient autrefois une seule rue s'appuyant aux remparts et appelée, d'après sa forme, *le Fer-à-cheval, t'Hoefyser* [2]; elle était, au commencement du xve siècle, peuplée de femmes de mauvaise vie. Le 15 juin 1612, l'administration du canal échangea la partie centrale du *Fer-à-cheval* contre un héritage situé derrière l'église de Sainte-Catherine, et c'est alors que furent formées la *ruelle du Curé* [3], à qui un arrêté du 6 frimaire an VII donna le nom de *rue du Bateau*, et la *ruelle du Contrôleur* qui comprend une partie du Fer-à-cheval et le terrain d'une maison que la ville acheta et fit abattre, entre les années 1576 et 1604. La seconde maison au delà de la rue du *Contrôleur*, s'appelait *la Porte des Chaussées, de Cassyde of Cantsyde poorte*. Formée de plusieurs propriétés achetées en 1410, 1432 et 1433 par les maîtres des chaussées qui y établirent leur siége,

[1] FOPPENS. — [2] *Locum dictum Hoefyser juxta murum opidi.* 1365. — *Hoevi-ser.* 1323. — *Hoefyser straetken.* 1382. *Archives de Sainte-Gudule.* L'ancienne forme de cette ruelle est très-bien indiquée dans le plan de Bruxelles annexé à l'ouvrage de GUICCIARDIN.

[3] *Prochiaen straetken. Pestboeck* de l'an 1668. — *Pastoor straetje.* 1783.

elle devint, après la suppression de cette administration, la demeure du contrôleur de la ville, qui eut charge de veiller sur les matériaux déposés en cet endroit. De là le nom donné à la ruelle voisine [1]. Cette maison, ainsi qu'une petite place adjacente qui appartenait à l'administration du canal, fut vendue par la commune le 30 janvier 1720. Pour établir une communication directe entre la « longue rue des Chevaliers et le nouveau canal, » on abattit, en 1571, deux maisons en face du pont du Monnayeur, près de la porte Noire (résolutions des 15 et 17 novembre 1571). La *porte Noire,* ainsi nommée sans doute à cause de la couleur de ses murs, était appelée d'abord *porte de Laeken,* parce qu'elle était située sur le chemin conduisant à ce village [2]; en 1459, on y conservait de la poudre [3]. Sa démolition décidée en 1571 par les trois membres et effectuée en 1573, coûta 100 florins du Rhin ; les pierres bleues, les pierres communes et les autres matériaux de cette espèce qui en provinrent, furent employés à construire l'écluse du Petit-Willebroeck. Sur le terrain qu'occupaient ses parties latérales, on bâtit, d'un côté, la maison qui prit le nom du *Drap-Noir* (*Swerte-Laken*), et où fut l'établissement dit le *Lloyd Bruxellois,* et, de l'autre, plusieurs habitations contre la Senne, vers le pont du Monnayeur; celles-ci payèrent longtemps un cens à la ville. Le *pont du Monnayeur* [4] dut ce nom à un Henri le monnayeur qui, à une époque fort ancienne, avait dans le voisinage de grandes propriétés ; dans la suite, il reçut celui de *pont de la Manne,* d'une brasserie contiguë [5]. Il a été élargi en 1827 et est appelé aujourd'hui *pont des Vanniers.* Dans la rangée d'habitations construites au quai aux Tourbes, vers la Senne, nous ne remarquerons que la *maison des Poissonniers* qui fait face au *Visschers-Sinne.* Elle a été bâtie en 1639, en vertu d'un octroi de la chambre des comptes, du 5 août 1638, d'après les dessins du contrôleur de la ville, maître Antoine Van Schelle; sur sa façade occidentale on lisait l'inscription suivante : PHILIPPO QUARTO HISPANIÆ REGE ET BRABANTIÆ DUCE COLLEGIUM

[1] *Controlleur straetken.* 1648.

[2] *Laken porte juxta Sennam.* 1292. *Archives de Sainte-Gudule — Porta Nigra.* 1320. *Ibid. — De Swerte poorte.* 1372.

[3] *Luyster van Brabant,* 2e deel, bl. 108.

[4] *Pons Monetarii.* 1267. *Archives de Sainte-Gudule. S' Muynters brugge.* 1302.

[5] *Mande brugge. Livre censal de* 1681. — *Bona appellata de Mande, prope pontem dictum t'Smunters brugge.* 1320. *Archives de Sainte-Gudule. — Brouwerye de Mande.* 1651.

HIC TYOPOLARUM SALARIORUM ÆRE SUO OPUS HOC AD ÆTERNAM GRATIAM A FUNDAMENTIS FACIENDUM CURAVIT BRUXELLIS ANNO 1639, qui fut ôtée, en 1770, lors des réparations faites sous la direction du sculpteur Vanderhaegen. Pour couvrir les frais de la bâtisse de cette maison, frais qui s'élevèrent à 20,000 florins, le métier vendit son ancienne chambre d'assemblée et leva de l'argent (20 mai 1639). Sur le fronton, du côté du *Visschers-Sinne,* était sculpté un groupe représentant Neptune entouré de tritons et de fleuves couchés sur des roseaux ou accoudés. La belle salle de réunion du métier était ornée d'une magnifique fontaine en marbre, décorée des attributs de la pêche; cette fontaine due au ciseau de Gabriel Gripello (antérieurement à 1677), coûta, dit-on, 30,000 florins. Elle était surmontée d'un des chefs-d'œuvre de Crayer : *Saint Pierre présentant un poisson à Jésus-Christ,* et, sur les côtés, on plaça deux bas-reliefs de Bergé : *la Punition d'Ananias* et *le Martyre de saint Pierre.* Ces bas-reliefs, en terre cuite, sont médiocres. Dans la même salle, il y avait encore plusieurs toiles de Jean Van Orley, représentant la plupart des épisodes de la vie du prince des apôtres, patron du métier [1]. Le bas-relief de la façade et les ornements de la salle sont aujourd'hui au Musée. L'horloge de l'édifice réglait autrefois la vente du poisson, et elle était remontée aux frais de la ville. Alors que la Senne était navigable, le pont voisin portait le nom de *pont des Bateaux;* depuis que le marché au Poisson a été établi dans son voisinage, il a pris celui de *pont des Poissonniers*[2]. Il consiste en deux grandes arches, séparées vers le sud par un pilier formé de pierres énormes et inégales. Il paraît avoir été reconstruit en 1483 [3]. On lui a donné, en 1827, sa largeur actuelle. Autrefois il était rejoint par un pont en bois qui séparait les deux branches de la Senne à leur confluent et lui donnait un aspect bizarre; ce pont dont le milieu était occupé par une maisonnette, avait été construit en 1615. Il fut abattu en 1834.

Sur la rive orientale de la Senne, près du pont des Poissonniers, était autrefois une petite place dont le nom de *Werf* ou *Quai* [4] indiquait la

[1] DESCAMPS. — MENSAERT.

[2] *Domistadium situm inter pontem Navium et portam B. Catherinæ.* 1263. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Scepbrugge.* 1302.

[3] L'auteur du mss. intitulé *Geschiedenissen van Brussel* l'appelle *t'Overmolen Brugge by de Vischmerckt.*

[4] *Domistadium situm supra Werf prope Sennam.* 1298. — Dans un acte de

destination. C'est là qu'abordaient les bateaux et que se trouvaient la grue et la balance employées à décharger et à peser les marchandises arrivant par la Senne. Lors de la construction du marché au Poisson actuel, on trouva en cet endroit, à plus d'un mètre au-dessous du lit de la rivière, de gros anneaux en fer avec lesquels on amarrait les bateaux, et un escalier qui jadis servait de débarcadère [1]. En 1290, Jean Ier céda à la ville *la Grue* (*Crane*) et « *le Ghindal* appelé *Balance* (*Waghe*); » lorsqu'en 1334 celle-ci les abandonna à l'administration des chaussées, elles étaient possédées à titre viager, la grue, par Guillaume de Coninc, et la balance, par Guillaume Van Mons et sa femme Mathilde de Hertoghe [2]. La grue qui était située tout près du pont des Poissonniers [3], ayant été restaurée avec soin, il fut défendu de l'endommager, de monter dans l'intérieur, d'y jeter des ordures et d'y amarrer les bateaux (ordonnance de l'an 1484). Elle fut transférée au canal vers 1560. Quant au poids de la ville, il fut, dès 1355, placé rue des Pierres. En 1411, *les brouettiers* (*cruydewageneers*) ou *les hommes de peine* (*pynders*) du quai furent autorisés par le magistrat à élever, près de la grue, « à l'endroit où » viennent par bateaux toutes sortes de marchandises, » un monument orné d'une statue de la Vierge. Ils projetèrent ensuite d'y construire une chapelle ; ce projet fut favorisé par la cour de Rome qui leur accorda à cet effet des indulgences, et par la commune qui leur donna une maisonnette au quai (*huysken op ten werf*) et un terrain contigu qui s'étendait jusqu'à la petite rue des Bateaux, le long du mur de la grue. Les bateliers ayant réclamé contre cette dernière mesure, représentant que cette maisonnette, où était le corps de garde de la section, leur appartenait et servait de dépôt aux marchandises qu'ils expédiaient, le magistrat décida que la partie inférieure du nouveau bâtiment leur serait laissée, et que les *brouettiers* ou *hommes de peine* établiraient leur chapelle dans sa partie supérieure à charge d'entretenir le tout à leurs frais (ordonnance du 26 avril 1487). La chapelle fut abattue par les

1367 il est parlé d'une maison près de la rue des Bateaux, vers l'ancien quai, *de oude Werf. Archives de Sainte-Gudule.*

[1] Cet escalier est mentionné sous le nom de *gradus Zennæ*, en l'an 1436.

[2] A Thymo. — *Boeck met den Haire.*

[3] *Juxta pontem dictum de Scepbrugge in opposito edificii dicti de Crane supra conum vici quo itur versus stupham appellatam in 't Poertken versus prædictum pontem.* 1496. *Archives de Sainte-Gudule.*

calvinistes en 1583, et, plus tard, la *confrérie de Notre-Dame au Quai* se reconstitua dans l'église de Sainte-Catherine.

Le 17 septembre 1601, les archiducs Albert et Isabelle ordonnèrent au magistrat de transférer le *marché au poisson* « sur la rivière, à » la place du Vieux-Crâne, » et, le 19, la commune prit une résolution conforme à ce décret. Les poissonniers se plaignirent du préjudice que leur causerait ce déplacement, mais le conseil de Brabant, par une *consulte* du 20 décembre, sanctionna la légalité de cette mesure. Il décida aussi, le 29 mars suivant, que la ville devait approprier « la place du » Vieux-Crâne, » et que l'ancien cens dû au souverain par les métiers des bouchers et des marchands de poisson salé restait exigible. Les chefs de ces métiers refusèrent positivement d'intervenir dans les dépenses qu'allait occasionner la construction de la nouvelle halle (10 janvier 1603), et les poissonniers recoururent même aux voies judiciaires pour maintenir le marché à son ancien emplacement. Le 18 mars 1603, ils adressèrent une requête au conseil de Brabant qui, après avoir consulté le magistrat, les débouta de leur demande (17 mai) [1]. Le 11 janvier, les archiducs avaient de nouveau approuvé le projet de translation « comme convenable pour la décoration et l'utilité de la ville, » et les travaux de construction furent immédiatement commencés; ils furent achevés en 1604. Un nouveau règlement concernant la vente du poisson fut adopté par le magistrat, le 20 juin 1603, et approuvé par les archiducs, le 12 janvier 1608. En 1605, le receveur du domaine au quartier de Bruxelles voulut placer six nouveaux bancs au milieu du marché; mais les réclamations des poissonniers firent échouer ce projet. Le nombre des bancs de la halle fut limité à quarante-six, et il fut interdit à toute personne n'appartenant pas au métier de vendre le poisson salé ailleurs qu'à la *mingue*. Il fut aussi stipulé que dorénavant on ne recevrait plus dans la corporation que ceux « du lignage et de la » postérité des poissonniers, issus de légitime mariage, » faveur que ce métier paya 4,000 livres de vieux gros (lettres patentes des archiducs, du 22 janvier 1606). Plus tard les marchands de poisson salé obtinrent l'autorisation d'établir vingt nouveaux bancs, à condition d'en partager le loyer avec le souverain. « La poissonnerie et les bancs étant à l'hôpi» tal Saint-Jacques » furent supprimés, et la corporation obtint le *lieu*

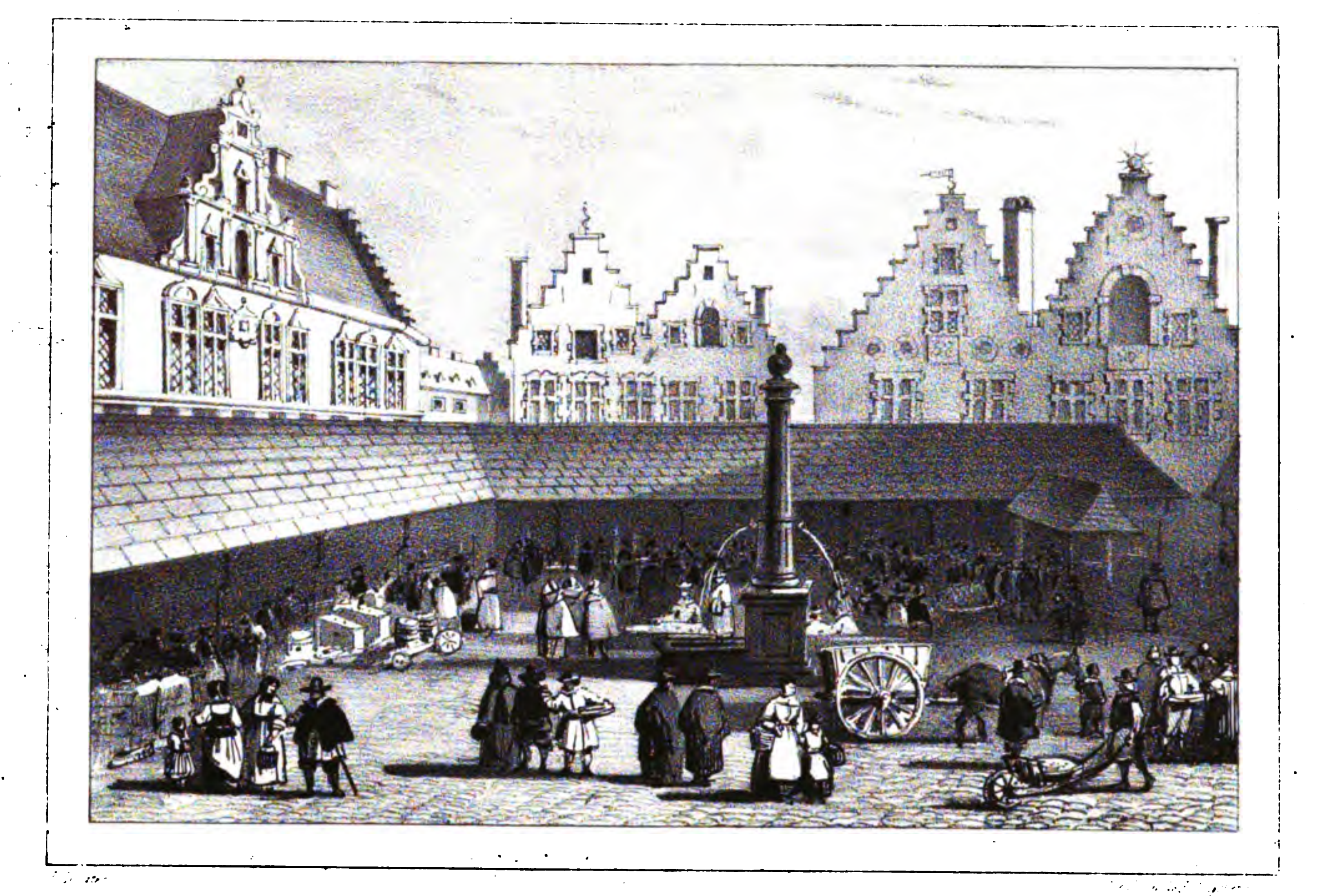
[1] *Archives de l'Audience.*

aux Moules (*Mosselstad*), ainsi que deux bancs qui avaient été établis pendant les troubles religieux (lettres patentes du 13 août 1615) [1]. Le marché au Poisson consistait en un carré de galeries couvertes, entourant une petite place, au milieu de laquelle s'élevait une colonne ionique surmontée d'une boule et ornée de deux dauphins jetant de l'eau. En l'an XI, le maire de Bruxelles proposa au conseil municipal d'acquérir l'ancien jardin du couvent des récollets pour y établir le marché au poisson, dont l'emplacement était beaucoup trop restreint ; mais le conseil recula devant les dépenses qu'aurait entraînées cette translation (27 janvier 1807). Enfin, l'état de vétusté de cette halle exigeant impérieusement sa reconstruction, on résolut de l'agrandir en la prolongeant le long de la Senne jusque près de la rue de l'Évêque. Le plan de l'architecte Roget fut approuvé par le roi des Pays-Bas, le 29 novembre 1823 ; les travaux commencèrent en 1825 et furent achevés l'année suivante, sous la direction de l'échevin Delvaux de Saive. Les étaux que couvre un toit porté par de jolies colonnes en pierre de taille, font face à la rivière, sur les bords de laquelle se placent, près de fontaines à piston, les marchands de poisson d'eau douce. La *Mingue,* où le poisson se vend en gros, est un petit bâtiment adossé à la Senne. Le marché a trois issues fermées par des grilles : la première donne dans la petite place qui était devant l'ancienne halle et qui a été considérablement élargie, ainsi que le pont des Poissonniers ; la seconde, dans la rue des Bateaux, et la troisième, dans la rue de l'Évêque, à l'endroit occupé autrefois par l'impasse dite *le Gué* (*Vadum, Waterschap*) [2] qui aboutissait à la Senne ; aujourd'hui deux rues fort courtes y débouchent, l'une, le *vieux marché aux Moules*, va rejoindre la rue des Bateaux, l'autre, la *rue des Vanniers,* percée en 1828, longe la Senne vers le pont des Vanniers. A côté de la première de ces issues on a bâti, en 1825, la petite halle qui sert de *marché aux poulets ;* elle est entourée de grilles et couverte d'une toiture soutenue par des colonnettes.

La construction du nouveau marché au Poisson a nécessité la destruction de la *petite rue des Bateaux* [3], un des plus populeux et des plus

[1] *Registres de la Chambre des comptes,* n° 143. — [2] *In vico Navium, in conum vadi.* 1361. — *Novum Macellum, prope locum de Waterscap.* 1442. *Archives de Sainte-Gudule.*

[3] *Vicus parvus Navium.* 1305, 1317, 1367, 1520. *Korte Schipstraet.* 1347. *Archives de Sainte-Gudule.*



L'ANCIEN MARCHÉ AUX POISSONS.



sales réduits de l'ancienne Bruxelles; on assure que plus de 700 personnes étaient entassées dans les masures de cette voie étroite qui était parallèle à la Senne et à la rue des Bateaux. En y entrant on trouvait autrefois, du côté du marché au Poisson, vers la grande rue des Bateaux, une maison appartenant à la confrérie de Notre-Dame au Quai ou des débardeurs [1], et du côté de la Senne, une boucherie qu'on appela longtemps *la Nouvelle Boucherie* [2], « laquelle souloit estre près le ghindal » sur la rivière de la Senne. » Le 16 octobre 1436, la ville céda cette boucherie à un particulier, à charge de la rebâtir et de payer annuellement 8 florins de cens; elle eut à ce sujet des discussions avec le domaine qui lui contestait ses droits sur ce bâtiment. Vers le milieu de la rue, adossée à la Senne, était la maison des *marchands de poisson de rivière,* et vers la droite, en arrivant à la *Waterschap,* l'*hospice de Notre-Dame de la Paix* fondé, le 17 janvier 1485 (1486 N. S.), par Élisabeth Basteyns, veuve de Jean Blampeyn, pour trois pauvres femmes qui recevaient chacune 6 sous, argent courant, les jours de grande fête, et, par an, 10 mesures de bois et 3 sacs de charbon à partager entre elles. Une quatrième place dans cet hospice fut instituée, en 1564, par Lievin Middelborch, médecin, et une cinquième, quelques années après, par Marie Lips, veuve de Jean Vandentroncke. Il avait pour intendants le prévôt de la confrérie de Notre-Dame à Saint-Nicolas et les maîtres des pauvres de cette paroisse, qui apuraient leurs comptes entre eux, en présence du curé. Ses revenus montaient, en 1776, à 109 florins 3 sous 3 deniers, et, en 1807, à 502 francs 45 centimes [3]; ses dépenses s'élevèrent, en 1776, à 74 florins 7 sous 6 deniers, et, en 1807, à 974 francs 51 centimes. Cette fondation fut annexée, en 1808, à celle

[1] *Livres censaux des années* 1432 et 1491.

[2] *Opt' Zenne iegen t'nuwe Vleeschhuys.* 1360. *Cartulaire de Terarken.* — *In parvo vico Navium ex opposito novi macelli.* 1394. *Archives de Sainte-Gudule.* Dans l'acte par lequel les receveurs acensèrent cette propriété, elle est appelée *Domistadium vacuum appellatum d'oude Vleeschhuys in vico dicto de cleyne Sceptstrate supra Zennam inter eamdem Zennam et prædictum vicum, venientem cum uno fine ad gradus Zennæ.*

[3] Il est spécifié que dans cette somme est compris le revenu de l'*hospice des Quinze-Pucelles.* Celui-ci n'est autre sans doute que l'école pour quinze enfants fondée par Nicolas Robert et sa femme Isabelle Vergeest, et dont les revenus montaient, en 1749, à 123 florins 14 sous. Il ne s'y trouvait plus alors que six filles. MANN, T. II, p. 131.

dite *Béthléem* au grand béguinage. Il y avait dans la même rue une autre fondation pour cinq pauvres femmes, faite par la veuve de Lambert de Wansyn; ses revenus, selon Mann, étaient, en 1749, de 605 florins. La *grande rue des Bateaux* [1], que joignaient à la précédente les *ruelles de l'Allée* ou *du Radis* (*Radysen ganck*) et *de la Barrière* (*Stichel straetje*), communique avec le marché aux Poulets par l'*allée de la porte d'Uccle* (*Poortje van Uccle*) [2], qui débouche dans la ruelle des Pigeons, et par la *rue de la Tête* qui s'appelait autrefois, dans sa partie voisine de la rue des Bateaux, *petite rue de Saint-Marc* (*Sinte-Marcus straetje*), puis, après avoir formé un coude, *ruelle des Navets* ou *au Lait*, et enfin, près du marché aux Poulets, *ruelle de la Tête*. Plus loin est la *ruelle de la Noix de Faine*, qui portait jadis le nom de *ruelle de Bouchout* ou *du Teneur de Livres* (*Boeckhout straetje*).

La *longue rue des Chevaliers* [3], ainsi nommée à cause de son étendue et du grand nombre de belles habitations qu'elle présentait jadis, comprenait, outre la rue qui après avoir seule conservé son nom, le vit complétement dénaturer en celui de *rue de l'Écuyer*, la rue de l'Évêque [4] et peut-être aussi la rue d'Assaut. La *rue de l'Évêque*, dite quelquefois aussi *rue de l'Archevêque*, doit ce nom à l'hôtel que les archevêques de Malines y possédèrent pendant plus de deux siècles; les Français y substituèrent celui de *rue des Innocents*, ce qui fit dire que ses parrains lui avaient donné leur nom. On y trouve, à droite en venant du marché au Poisson, l'ancien hôtel de Cruyckenbourg où est établie aujourd'hui la *poste aux lettres*, et l'*hôtel de Suède*, autrefois auberge dite *à la Vieille Reine de Suède* (*in d'Oude Coninginne van Sweden*). Près de la Senne, en regard de la Porte-Noire ou vieille porte de Laeken, il y avait une poterne appelée *s'Wolfswiket* ou *le Viquet de Wolf* [5], dont la tour fut louée en 1576. L'année suivante, le magistrat chargea les receveurs de demander à la chambre des comptes l'autorisation de percer une rue derrière la

[1] *Scepstrate, vicus prope Sennam*. 1295. *Archives de Sainte-Gudule*.

[2] *In de Schepstrate, by de poerte geheeten de poerte van Uccle*. 1550. *Ibid*. Il y avait autrefois rue des Bateaux une rue dite de Bloyer. 1424. *Ibid.*

[3] *Ridderstrate*. 1274. *Vicus Militum*. 1279. *Lange Ridderstrate*. 1360. *Ibid*.

[4] *In fine longi vici Militum, juxta pontem dictum S'muntersbrugge inter bona ....atque wiketum oppidi*. *B*. 1416. *Ibid*.

[5] *Foris wiketum dictum S'wolfswiket, in loco dicto de Zavelgracht*. 1391. *Ibid*. — *Op de Zenne buten t'Swolfswyket*. 1393. *Archives de la Ville*.

demeure du trésorier Vanderbeken adossée au *s' Wolffsgracht* ou *Fossé de Wolf*, et résolut d'abattre cette poterne (résolution du 26 novembre 1577). Alors fut pratiquée la rue qui joint le Fossé-aux-Loups à la rue de l'Évêque ; en 1602, la ville acheta pour l'élargir une maison située au coin du *Viquet de Saint-Jean*. La poterne de Wolf devait ce dernier nom à ce qu'une partie de son rez-de-chaussée avait été converti en une chapelle dédiée à Saint-Jean de Latran ou le rêveur (*den cryter ofte den droomer*), que le vulgaire invoquait contre les mauvais rêves. Son autel était orné d'un chef-d'œuvre de Crayer, *le Martyre de Saint Jean-Baptiste*, avec volets sur lesquels étaient peints deux portraits qu'on présumait être ceux des donateurs [1]. Ce tableau a disparu et un arrêté de l'administration municipale, du 8 pluviôse an VI, fit fermer la chapelle qui fut abattue le 26 août 1816. Il existe encore dans une maison de la rue de l'Évêque une tour de l'ancienne enceinte ; elle est de forme carrée et s'arrondit vers l'extérieur ; la partie inférieure est en pierres, et le haut en briques comme dans tous les vestiges des premières fortifications de la ville.

Au XIIIe siècle (1276, 1277, 1278), les descendants de Henri le Monnayeur abandonnèrent à l'abbaye d'Afflighem [2] les grands terrains qu'il possédait aux environs de la Porte-Noire et qui s'étendaient au delà de l'enceinte de la ville. L'abbaye y établit son refuge et lorsqu'elle eut été unie, en 1559, à la mense des archevêques de Malines, ceux-ci en firent leur hôtel à Bruxelles. Là moururent Jacques Boonen le 30 juin 1655, André Cruesen le 8 novembre 1666, Jean de Wachtendonck le 25 juin 1668, Alphonse de Berghes le 7 juin 1689, et Humbert-Guillaume de Précipiano le 9 juin 1711. Là aussi fut emprisonné le janséniste Quesnel ; banni de France, il était venu, le 25 janvier 1685, à Bruxelles où il retrouva son ami Arnaud, avec lequel il vécut, pendant plusieurs années, dans une humble retraite connue seulement de quelques amis sûrs qui pourvoyaient à leur subsistance. Le gouvernement ayant donné ordre de les arrêter, ils se réfugièrent en Hollande, puis à Liége ; mais s'y voyant également poursuivis, ils revinrent à Bruxelles, et abandonnant l'habit ecclésiastique, ils se cachèrent dans une méchante habitation. En 1703, après la mort d'Arnaud, Quesnel qui avait pris le nom de Fresne et qui était resté avec son secrétaire Brigode, se vit découvert, arrêté et

[1] MENSAERT. — [2] *Selecta pro sæculo* 1200.

enfermé dans l'hôtel de l'archevêché. De la fenêtre de sa prison qui donnait dans la cour d'une auberge voisine, il parvint à communiquer avec ses amis; ceux-ci louèrent l'écurie de cette auberge, qui n'était séparée de sa chambre que par un mur dans lequel ils pratiquèrent une ouverture par où il s'échappa, dans la nuit du 11 au 12 septembre, après quatre mois et demi de détention. Il se retira à Amsterdam où il mourut, le 2 décembre 1720 [1]. Le refuge d'Affilighem qui avait été embelli à plusieurs reprises, entre autres par les archevêques Van Hove et Boonen, était très-vaste, et se composait de plusieurs ailes et d'une chapelle; quelques-uns de ses salons étaient garnis de tapisseries de haute-lice. Il a été vendu comme bien national.

En 1289, le dimanche après la Saint-Mathieu, 13 novembre, Jean I[er] déchargea l'abbaye d'Affilighem d'une redevance de 100 muids d'avoine qu'elle lui devait, et reçut en échange une maison située dans la rue des Chevaliers [2]. Cette maison devint au XIV[e] siècle l'hôtel de Jeanne, fille aînée de Jean III, et de son premier mari Guillaume, comte d'Ostrevant, fils du comte de Hainaut et de Hollande. Guillaume étant mort sans enfants, ses successeurs obtinrent de Jeanne cet hôtel qui prit de là les noms d'*hôtel d'Ostrevant* (*Herberge van Oistervant*) et *maison de Hollande* (*t'Huus van Hollant*). Réuni au domaine, par suite du mariage de Jacqueline de Bavière avec Jean IV, il servit quelque temps d'atelier monétaire, et ce prince déclara, le 1[er] mai 1420, que pendant dix ans, comme il en était convenu avec les états du duché, il ne transférerait pas ailleurs son hôtel des monnaies; le même jour il céda à la ville « l'hôtel d'Ostrevant avec tout le terrain qui en dépendait et les maisons bâties sur ce terrain, situé longue rue des Chevaliers et s'étendant par derrière jusqu'aux remparts, » en y mettant pour conditions que la ville entretiendrait cette propriété et que si lui ou ses successeurs voulaient y faire battre monnaie, elle leur serait remise [3]. La ville à son tour la donna, le 20 septembre 1423, à Guillaume, sire de Bigard, pour tout le temps qu'il serait capitaine de la commune; à sa sortie de charge il devait encore en avoir la jouissance pendant trois années. Il fut stipulé aussi que dans le cas où il mourrait pendant la durée de ses fonctions, sa femme serait autorisée à y rester pendant un an à dater de son décès, et que si le duc voulait y faire battre monnaie, une autre habitation lui serait

[1] De Bleye. — [2] *Selecta pro sæculo* 1200. — [3] A Thymo, pars VI, tit II, c. 18.

donnée [1]. Guillaume de Bigard ne profita pas longtemps de ces avantages dont le priva la réaction patricienne qui, au mois de décembre de la même année, triompha du parti démocratique [2]. Ce fut probablement vers 1531 que fut démoli l'hôtel d'Ostrevant qui faisait face à la petite rue des Chevaliers (ou rue des Fripiers), et sur le terrain duquel on perça la *rue* ou *place de la Monnaie*. Derrière ce bâtiment le fossé de l'ancienne enceinte formait alors un vaste étang, dont deux parties, ayant chacune 160 pieds de long, avaient été cédées par la ville à Nicolas Van den Heetvelde, la première, le 28 septembre 1434, pour cent ans, moyennant deux vieux gros tournois par an, la seconde, le 8 octobre 1440, pour 94 ans, moyennant un gros tournois de redevance annuelle. Cet étang était passé entre les mains des religieux d'Afflighem, et la concession allait expirer, quand l'abbé Charles de Croy autorisa « les maîtres et gouverneurs de la ville de Bruxelles à édifier, par » dessus le vivier derrière sa maison d'Afflighem, un pont, une rue ou » un passage (18 janvier 1532, 1533 N. S.) ; » un second accord fut fait, le 4 décembre 1551, entre les mêmes contractants, au sujet des fossés ou viviers du *Wolfsgracht* derrière la maison d'Afflighem, « qu'on » avait déjà commencé à combler pour y faire un marché et des mai- » sons. » La ville céda à l'abbé, pour un terme de cinquante années, une grange située sur la place et appelée *la Monnaie*, dont il fit son écurie, et une partie des anciens murs, avec autorisation d'y bâtir une galerie ou un autre bâtiment pour faciliter les communications de son refuge avec une tour de l'enceinte dont il avait déjà la jouissance; enfin, elle lui abandonna encore une petite place « au coin de la grange, » vers l'entrée de cette monnaie, » pour y poser un pilier destiné à soutenir la galerie projetée. Les terrains du Fossé-aux-Loups, du côté de la montagne aux Herbes-Potagères, furent les premiers vendus et couverts de bâtisses; ceux faisant face au couvent du tiers-ordre (depuis des Augustins), furent aliénés, au profit du canal, en vertu de résolutions des trois membres, en dates des 7, 24, 26 et 27 juillet 1564.

La *place de la Monnaie* existait déjà en 1565. Le prince Charles s'étant plaint de ce qu'elle était trop obstruée, le magistrat transféra, le 10 décembre 1766, le marché aux pigeons et aux lapins, qui s'y tenait les dimanches et les jours de fêtes, près de la porte de Laeken, entre

[1] A Thymo, l. c. 50. — [2] Voyez T. I, p. 223 et 224.

la maison de correction et le rempart. Le 22 octobre 1768, le marché au bois qui s'y tenait depuis longtemps, fut également placé rue de Laeken. Cette place qui ne formait d'abord qu'une rue, a été considérablement embellie depuis une trentaine d'années. Après qu'elle eut été pratiquée, on plaça sur les côtés les différentes dépendances de l'hôtel des monnaies. Le principal bâtiment fut longtemps à droite ainsi qu'une maison que la ville louait d'ordinaire et qui, à la demande des archiducs, leur fut remise, en 1608, « pour y faire fondre des statues de métal. » A gauche était *la grange de la Monnaie,* qui fut cédée, en 1551, pour cinquante ans à l'abbé d'Afflighem et louée, en 1601, à l'archevêque de Malines Van Hove. Il parait qu'Albert et Isabelle proposèrent à la commune de reconstruire la *monnayerie;* mais elle leur répondit qu'elle n'était tenue qu'à l'entretenir (15 décembre 1612)[1]. L'hôtel des monnaies fut rebâti, en 1649, sur son emplacement actuel qu'occupait auparavant sa conciergerie [2]. C'était un beau corps de logis, percé de cinquante-quatre grandes croisées et de cinq portes ; la porte du milieu, la plus large et la plus haute, était surmontée de six grands pilastres et d'une galerie qui lui tenait lieu de fronton et que décoraient de grands vases [3]. En 1755, il fut rebâti de nouveau et sur le terrain adjacent on construisit un corps de garde[4]. Pour l'agrandir, le gouvernement avait acheté, l'année précédente, la brasserie *la Licorne,* située rue de l'Archevêque entre le palais archiépiscopal et la brasserie *le Cor de Postillon* [5]. Inactif pendant la domination française, l'hôtel des monnaies, où en 1810 les négociants de Bruxelles ouvrirent une bourse, reprit vie sous le règne du roi des Pays-Bas. Il fut alors agrandi par l'acquisition de la brasserie *le Cor de Postillon* qui appartenait à M. Guillaume Vandenesse, et reconstruit entièrement en 1820, sous la direction de M. Vanderstraeten père. Il a une entrée dans la rue de l'Évêque, mais sa principale façade, qui est vaste et simple, est sur la place. Elle est ornée de deux bustes et d'un fronton sur lequel on voit les armes du royaume, soutenues par deux génies. Depuis 1815, la Belgique n'a pas eu d'autre atelier monétaire. Le métal

[1] *Registres de la Chambre des comptes,* n° 143, fol. 171.

[2] *Rapport du magistrat au duc Charles,* en date du 19 mars 1755.

[3] *Description de la ville de Bruxelles,* par FRICX, p. 162. — *Description de la ville de Bruxelles,* publiée en 1782, p. 80.

[4] FOPPENS.

[5] *Archives de la Nouvelle Trésorerie de la Chambre des comptes.*

y est coupé par une machine à vapeur et l'empreinte donnée au moyen d'un balancier facile à manier [1].

Les *monnayeurs* de Bruxelles jouissaient autrefois de grandes prérogatives. C'est Jean le Victorieux qui le premier leur donna des statuts. Il les constitua, ainsi que ceux de Louvain, en corporation dont les membres ne pouvaient être plus de quatre-vingt-dix, à moins que le service des deux monnayeries n'exigeât une augmentation de ce nombre; il leur accorda le droit d'élire tous les ans deux *valets* chargés de régir le corps, de concert avec le maître de la monnaie et le *waradyn* ou contrôleur, et les affranchit du service militaire, excepté dans le cas de défense du pays (*lantweerde*). De leur côté, les maîtres et les compagnons monnayeurs s'engagèrent à travailler pour le même salaire que celui donné par les rois de France et d'Angleterre et le comte de Flandre (juillet 1291). En confirmant cette charte, Antoine déclara qu'eux et leurs familles ne seraient justiciables que des maîtres et prévôts de sa monnaie, excepté pour les crimes emportant peine de mort ou mutilation; il les autorisa à marcher armés, comme ses autres serviteurs, et les exempta de tailles, précaires, exactions, service militaire, impôts et tonlieux, ne faisant d'exception que pour les charges qui seraient nécessitées par la captivité du duc de Brabant ou de son fils aîné (août 1411). Ces concessions furent successivement ratifiées par Philippe le Bon, Maximilien d'Autriche, Charles-Quint, Philippe II, Albert et Isabelle [2]. L'exemption d'accises accordée aux monnayeurs fit naître, à plusieurs reprises, des contestations entre eux et la ville, ainsi que le prouvent les accords conclus à ce sujet, le 9 novembre 1612 et en 1651. Le concierge de la monnaie ayant été convaincu de vendre de la bière à d'autres qu'aux privilégiés, l'infant don Ferdinand lui retira sa franche-cave (21 juin 1636); mais elle lui fut rendue peu de temps après. Au siècle dernier, les monnayeurs avaient une cour de justice composée de deux prévôts et de sept jurés, renouvelés par moitié, tous les ans, vers la Saint-Jean-Baptiste, au choix et à la pluralité des voix des membres de la corporation. Le juge-garde ou *waradyn* devait être présent aux délibérations de cette cour. Un arrêt du conseil de Brabant, du 16 novembre 1786, supprima ces privilèges qu'un autre arrêt, du 29 mars 1790, rétablit dans toute leur force, et

[1] GAUTHIER, *Conducteur dans Bruxelles.*
[2] *Placards de Brabant,* T. I, p. 244, et T. III, p. 530.

que la révolution française anéantit définitivement[1]. La *jointe des monnaies,* instituée par décret du 18 avril 1750, était chargée d'en surveiller la fabrication et d'en prévenir l'altération ou la falsification, sans toutefois pouvoir punir ces crimes dont la connaissance appartenait au conseil de Brabant. Les officiers de la monnayerie de Bruxelles étaient le juge-garde ou *waradyn,* le directeur, l'essayeur général et l'essayeur particulier; il y avait en outre un graveur général et un graveur particulier des monnaies et des médailles, et un ajusteur des poids et des balances [2]. Les punitions infligées aux faux monnayeurs étaient fort sévères : un placard du 21 janvier 1726, comminait contre eux la peine de mort. En 1726, le conseil de Brabant condamna, par contumace, du chef de ce crime, un négociant de Bruxelles nommé Carpentier et demeurant marché aux Charbons, à être brûlé dans un chaudron rempli d'huile et d'eau bouillantes, et confisqua ses biens; l'exécution eut lieu en effigie sur la grand'place, le 8 mars, bien que ce malheureux eût, dit-on, offert 80,000 florins pour se racheter de toute peine infamante [3].

A droite de l'hôtel des Monnaies, entre la place et la rue de l'Évêque, est *la Bourse* qui a été bâtie en 1827, par ordre du gouvernement et d'après les plans de M. Vanderstraeten père; elle occupe en partie l'emplacement de l'ancien *corps de garde de la Monnaie.* L'obstination d'un propriétaire qui refusa de céder sa maison, ne permit pas de construire ce bâtiment tel qu'on l'avait projeté. Sa façade vers la Monnaie est belle, et ses salles sont élégantes et bien distribuées. C'est là que se réunissent *la chambre de commerce* et la Société du même nom.

Longtemps Bruxelles ne connut d'autres spectacles que des représentations de mystères. Quelquefois les chambres de rhétorique, instituées dans le but de les jouer en public, y mêlaient des pensées hardies, mais leurs essais en ce genre furent promptement réprimés. Au XVII[e] siècle, on ne tolérait que des pièces latines ou des compositions flamandes et françaises, généralement lourdes et sans sel [4]; aussi cessèrent-elles de

[1] *Archives du Royaume.* Liasse de pièces diverses, jointe aux Archives des Merciers.

[2] MANN. — *Almanachs de la Cour.* — [3] FOPPENS.

[4] On jouait dans le couvent des Carmes la tragédie de *la Passion.* Cette pièce écrite en mauvaise prose, était en trois actes, entre lesquels un chœur d'enfants habillés en anges, chantaient des vers relatifs au sujet. Au moment où *Sans-Quar-*

plaire aux classes instruites dès que les chefs-d'œuvre dramatiques des grands génies de la France eurent épuré le goût. Joués d'abord quelquefois à la cour et chez des grands seigneurs, ils pénétrèrent bientôt dans le public; mais les locaux affectés à ces représentations extraordinaires étaient insuffisants. Il fut question, après le bombardement, de percer une nouvelle rue depuis l'église de Saint-Jean jusqu'à la rue de la Madeleine et d'élever sur ce terrain un théâtre pour l'opéra. Les instances des religieuses qui redoutaient ce voisinage profane, firent échouer ce projet [1]. Enfin, en 1698, l'architecte Jean-Paul Bombarda acheta, au prix de 18,000 florins argent fort, ou 21,000 florins argent courant, le bâtiment de l'ancienne monnaie [2], et fut autorisé à y bâtir un *hôtel des spectacles*, dont il fournit les dessins; Servandoni en peignit les principales décorations. Après avoir dépensé plus de 100,000 écus à cette construction, Bombarda obtint, moyennant une reconnaissance annuelle de 50 florins, un octroi pour faire représenter les opéras, comédies, et donner des bals, pendant trente années, à partir du 20 janvier 1705, à l'exclusion de tout autre, avec réserve des droits de l'amman et non compris les comédies des bourgeois, danseurs de cordes et marionnettes; mais cette entreprise ne fructifia pas et le théâtre fut vendu, par suite d'un arrêt du conseil de Brabant, à Jean-Baptiste Meeus; celui-ci à qui un octroi du 20 mars 1725 en avait accordé l'exploitation pour un terme de dix ans [3], ne fut pas plus heureux que Bombarda et, sous ses

tier venait dire à la femme de Malchus que saint Pierre avait coupé l'oreille à son mari, les anges chantaient :

Quand Pierrot coupit
A Malchus l'oreille
Le Seigneur lui dit :
Turelututu renguaine, renguaine,
Turelututu renguaine, renguaine ton coutiau
Dans son fouriau.

Le peuple répétait avec beaucoup de dévotion le *Turelututu renguaine*. *Le Spectacle de Bruxelles ou Calendrier historique et chronologique du Théâtre*. Bruxelles, 1767.

[1] M. de Reiffenberg, *Nouvelles Archives*, T. I.

[2] L'acte de vente est du 10 juillet 1703. *Trésorerie de la Chambre des comptes*. — Le 17 mai 1696, le magistrat avait résolu de présenter une requête au conseil de Brabant pour revendiquer la monnaie comme sa propriété.

[3] *Registres des Chartes de la Chambre des comptes*, n° 19, f° 138.



successeurs, la banqueroute parut être inhérente à la direction du théâtre de Bruxelles, qui ne fut plus exploité pendant longtemps que par des troupes ambulantes. Il reprit quelque vie sous le gouvernement du prince Charles; toutefois les entrepreneurs ne faisaient guère de bénéfices, et sa fermeture était imminente quand les acteurs eux-mêmes se formèrent en une société à quinze parts, à l'instar de celle de la Comédie Française à Paris. Cette organisation, approuvée par lettres patentes du 30 juin 1766, subsista quelque temps. Les entreprises particulières qui se formèrent ensuite, éprouvèrent généralement des pertes considérables, ce qui porta le préfet Doulcet-Pontécoulant à proposer au conseil municipal de leur accorder une subvention, ainsi que cela avait lieu dans les autres grandes cités de l'empire français.

La façade du théâtre bâti par Bombarda, était décorée d'un joli fronton représentant la muse de la comédie, avec d'autres figures emblématiques; elle formait une masse assez imposante. Il s'y trouvait beaucoup d'appartements et l'on y avait pratiqué de nombreux dégagements. La scène était fort grande, mais la salle, malgré ses cinq rangs de loges, ne pouvait souvent contenir les nombreux amateurs qui se pressaient à ses portes. Ce bâtiment menaçait ruine, lorsqu'en 1785 on projeta de le reconstruire. Ce projet que les événements politiques avaient fait abandonner, fut repris vainement encore, en l'an XI, par le conseil municipal. Dans une réunion d'autorités présidée, en 1810, par le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, l'architecte Damesme fut chargé de faire le plan de cette construction que la chute de l'empire arrêta de nouveau. Enfin, en 1817, les travaux furent commencés sous la direction de Damesme et continués sans relâche; ils coûtèrent 1,400,000 francs, sans le prix d'achat du terrain qui fut payé 52,000 francs. L'ouverture de la nouvelle salle eut lieu le 25 mai 1819 par *la Caravane du Caire*, un des chefs-d'œuvre de Grétry, et par une pièce de circonstance écrite par M. Bernard qui venait d'être nommé directeur gérant. Cet édifice, ainsi que les rues qui l'isolent, a été construit sur le terrain de l'ancien couvent des dominicains. Il est d'un style monumental assez sévère; mais son aspect extérieur est triste. Un péristyle de huit colonnes ioniques forme un avant-corps soutenant un fronton qui attend encore le bas-relief dont il devait être décoré; des galeries ouvertes règnent autour du bâtiment. La salle, plus élevée de dix pieds que les autres théâtres, a l'inconvénient de ne pas bien rendre la voix

des artistes et de les fatiguer extrêmement. Les loges sont trop profondes et il règne toujours de l'obscurité dans le fond qui devrait répercuter la lumière. Au premier étage est le grand foyer que décorent des colonnes corinthiennes; on y voit le buste de Talma, en marbre. Une commission fut nommée, en 1817, par le roi Guillaume, pour surveiller la gestion de l'administration théâtrale à laquelle ce prince accordait de fortes subventions. La révolution de 1830, qui éclata à une représentation de *la Muette de Portici*, faillit entraîner la ruine complète du théâtre; mais il s'est relevé bientôt d'une manière brillante. L'ancienne salle occupait la partie de la place de la Monnaie située immédiatement devant la façade du théâtre qu'entourent trois rues : celle qui conduit de la rue de l'Écuyer au Fossé-aux-Loups, a porté le nom de *rue Guillaume,* auquel un arrêté de la régence, du 30 juillet 1831, a substitué celui de *rue Léopold;* celles de côté se nomment *rue de la Reine* et *rue des Princes.*

L'origine de la fondation *Saint-Éloy* est inconnue, et c'est évidemment par erreur qu'on la fait remonter à l'an 1000. Anciennement les métiers des forgerons, des orfévres, des selliers, des peintres, des regrattiers, des couteliers et des boulangers, qui la soutenaient par des cotisations et en recevaient des secours en cas de maladie, choisissaient pour l'administrer trois proviseurs et dix directeurs [1]. Au XVIIIe siècle, cette institution avait entièrement changé de nature; les distributions de secours se faisaient alors indistinctement à tous les pauvres et elle était dirigée par trois proviseurs, deux mambours et deux inspecteurs, qui rendaient compte de leur gestion à la Suprême-Charité. En 1776, ses revenus montaient à 13,215 florins 4 sous 10 deniers. En 1447, un orfévre nommé Nicolas Vanderbulct avait donné, pour servir de demeure au receveur de la fondation, une maison située rue des Chevaliers, entre les biens de Guillaume de Hornes, sire de Duffel, et ceux des héritiers Hans [2]; c'est sur une partie du terrain de cette maison que fut élevée, en 1476, la *chapelle de Saint-Éloy;* détruite en 1695, elle fut rebâtie alors telle qu'elle est représentée dans la *Bruxelles Illustrée* de Rombaut. L'autel dont Van Nerven avait fourni le dessin, était orné d'un assez bon tableau de Jean Van Orley, *Saint Éloy distribuant des aumônes.* Elle fut fermée pendant

[1] Voyez Tome I, p. 52.

[2] *Corte aenwysinghe van den oorspronck en de gerechtigheden des broederschap van Sint-Eloy.*

la domination française; de la maison du receveur de la fondation on fit, en 1798, deux grandes places : l'une au rez-de-chaussée servit de magasin de bois et l'autre de salle de danse et de spectacle, qui prit le nom de *salle des Nouveautés*, et fut convertie, en 1818, en une auberge dite l'*hôtel du Rabot*. La chapelle dans laquelle les *méthodistes* s'étaient établis, fut rendue au culte en 1804, et mise provisoirement à la disposition des paroissiens de l'église de Saint-Nicolas qu'il fallait restaurer; ensuite, le 5 avril 1817, la synagogue y fut installée. Enfin, en 1818, la chapelle et l'hôtel *le Rabot* furent cédés par les hospices à la ville qui les revendit en 1820. Un des acquéreurs, M. Piau, fit construire, entre la rue de l'Écuyer et la place de la Monnaie, un passage couvert de vitres et bordé de boutiques, qui a reçu le nom de *passage de la Monnaie*.

Un peu plus haut que l'ancienne Monnaie était, au XIVe siècle, l'*hôtel de Rummen*; saisi, pour défaut de payement de rentes, sur Arnoul d'Urle ou Oreye, il fut adjugé, par lettres échevinales, du 28 décembre 1371, au comte de Namur Guillaume qui, en 1378, le donna à son fils cadet Jean [1]. Cet hôtel devint par la suite la propriété du chevalier Walter Vandernoot, dont les enfants, Geldolphe et Marie Vandernoot, femme de Geldolphe Heenkenshoot, le cédèrent, le 1er septembre 1463, à Isabelle de Portugal, femme de Philippe-le-Bon [2], à qui une bulle du 5 novembre 1457, avait permis de fonder à Bruxelles un couvent de dominicains [3]. Le duc, de son côté, avait ordonné à ses sujets, particulièrement aux magistrats et aux autres habitants de cette ville, de permettre l'érection de ce couvent, et de le laisser jouir, nonobstant toutes ordonnances contraires de ses prédécesseurs, des prérogatives ordinaires des communautés religieuses (missive datée de Bruges le 15 mai 1457). Cette dernière phrase semble indiquer que l'établissement de cette congrégation n'était pas vu de bon œil, et en effet, ce ne fut qu'en 1465 que le couvent fut fondé. Le frère Jean de Harlenne dit de Namur, qui avait été nommé vicaire ou directeur de la maison de Bruxelles

[1] DE SAINT-GÉNOIS, *Monuments essentiellement utiles*, p. DCCCCXXV et DCCCCXLVI.

[2] Rombaut dit, mais à tort ce nous semble, que les dominicains achetèrent aussi l'ancien refuge de l'abbaye d'Affligbem et une maison appartenant aux Terminaires dominicains; l'acte de vente de l'hôtel de Rummen le place entre les biens de Roland de Mol et ceux de Jean Clutinckx.

[3] *Opera diplomat.*, T. I, p. 457.

(15 juin 1459), fut chargé par Isabelle de Portugal de prendre possession de l'hôtel de Rummen (acte daté du Chastel de la Motte-au-Bois de Nieppes, le 8 novembre 1463), et l'évêque de Salisbury, Simon de Laude, donna, le 7 juin 1463, 100 couronnes d'or de France [1], au couvent qui fut installé le 16 décembre suivant, comme le prouve l'inscription suivante ; INCARNATIONIS ANNO MCCCCLXIII XVI DECEMBRIS CONVENTUS ISTE CEPIT INITIUM [2]. Les dominicains quêtèrent en ville pour la première fois le 5 mars 1464 [3], et leur vicaire fit immédiatement une convention avec le chapitre de Sainte-Gudule, au sujet des droits paroissiaux. On y remarque qu'ils devaient, tous les ans, le samedi avant le dimanche de la Passion, offrir une collation au clerc de Sainte-Gudule; ils s'engagèrent à rendre à cette église les mêmes services qu'elle avait exigés des Terminaires envoyés auparavant à Bruxelles par leur ordre, et à travailler à maintenir la concorde entre le clergé et le peuple (13 août 1465) [4]. Leur institut venant d'être réformé, ils adoptèrent l'observance régulière, ainsi qu'il conste de l'acte par lequel Charles le Téméraire les prit sous sa protection (8 août 1468) [5]. Les seigneurs de Ravesteyn, qui leur firent beaucoup de bien, leur cédèrent une partie de leur hôtel contigu au couvent. C'est dans leur église qu'en 1555. Barthélemi Curanza, docteur en théologie, de l'ordre des frères prêcheurs, fut sacré archevêque de Tolède, par Granvelle, alors évêque d'Arras, qu'assistaient les évêques suffragants de Cambrai et de Tournai. En 1581, à la suite des prédications de Ruyskenvelt, le couvent fut saccagé et pillé. Les piliers de bronze du tabernacle, pesant 844 livres, furent vendus, le 8 décembre, 100 florins 10 sous les 100 livres; l'année suivante, on vendit encore 4,912 livres de métal provenant de l'église et 2,000 livres qui avaient été enlevées du mausolée des Ravesteyn. Enfin, le receveur des biens des églises et des ecclésiastiques, Henri Gaillaert, reçut ordre d'aliéner les boiseries, métaux, pierres de taille et sépultures, qui avaient jusqu'alors échappé à la destruction ; on rapporte que les parchemins mis en vente pesaient 248 livres, les livres de la bibliothèque

[1] *Mémoire de* M. DE VALERIOLA *sur l'admission des ordres mendiants à Bruxelles.*

[2] SWEERTIUS, *Monumenta sepulcralia,* p. 297. — *Chronique du* XV*e* *siècle,* aux *Archives du Royaume.*

[3] DE JONGHE, *Belgium Dominicanum.*

[4] *Annales mss. B. Gudilæ.* Tit. XVI, c. 30. — DE VALERIOLA, l. c.

[5] DE VALERIOLA, l. c.

2,914, les marbres et l'albâtre brisés 835 [1]. Le cloître fut abattu, en 1583, et il fut question de démolir le reste du couvent et l'église pour percer une rue; mais les grands frais qu'eût occasionnés ce projet, y firent renoncer. L'église où l'on avait placé l'artillerie de la ville [2], fut réconciliée le 13 avril 1585. Pour aider les dominicains dans la reconstruction du couvent, le gouvernement leur accorda, le 3 décembre 1588, un subside de 300 florins, et leur céda, le 1er juillet 1598, une rente annuelle de 100 florins, hypothéquée sur le canal de Bruxelles et confisquée à un nommé Augustin Van Coninxloo, mort calviniste [3]. Les Espagnols qui, bloqués dans l'île de Bommel, avaient pu par d'heureuses circonstances, sortir de cette position difficile, attribuèrent leur délivrance à la Vierge; à leur retour à Bruxelles, ils se rendirent processionnellement aux Dominicains pour visiter l'autel de Notre-Dame du Rosaire, à qui cette circonstance donna une grande vogue. L'affluence y fut bientôt si considérable qu'il fallut agrandir l'église, et l'on prit à cet effet le réfectoire en ouvrant le mur qui le séparait de l'église. La nouvelle chapelle, dite depuis *des Espagnols* ou *de Notre-Dame du Rosaire,* fut consacrée la veille de la Conception de Notre-Dame, 8 décembre 1594. Rombaut rapporte que sur cet emplacement se trouvait jadis un estaminet dit *la Maison Blanche* qui servait de lieu de réunion aux boulangers. En 1635, les dominicains, par ordre de leur général Nicolas Rudolphe, revinrent à la stricte observance qu'ils avaient insensiblement abandonnée, et ils reprirent alors, du moins dans les maisons où cela était praticable, l'usage de ne manger que du poisson [4]. Un nouveau désastre fondit, en 1695, sur leur couvent, sous les ruines duquel deux religieux furent ensevelis; il n'y eut que la brasserie et une partie de l'infirmerie qui échappèrent à la fureur des flammes.

Les dominicains établirent à Bruxelles plusieurs pratiques d'une dévotion outrée; c'est un de leurs pères, Ambroise Druwe, qui institua la *confrérie du Rosaire* et l'étendit dans un rayon de sept lieues autour

[1] De Jonghe, l. c. — [2] *Een corte historie van die Kettersce Calvinisten.*

[3] *Archives de l'Audience,* carton 1379, nos 29 et 30. — Le 21 avril 1608, les receveurs de la ville chargèrent maître Rombout Vandervekene, demeurant à Anvers, d'exécuter, pour le cloître des dominicains, deux verrières représentant, l'une saint Michel, avec les armes des bourgmestres et des échevins; l'autre sainte Gudule, avec les armes des trésoriers et des receveurs en fonctions. Ils lui allouèrent pour cet objet 132 florins.

[4] Sanderus, T. III, p. 8.

de la ville ; elle compta bientôt plus de trente mille membres. Pendant la nuit du jeudi saint, le saint sacrement était exposé toute la nuit dans l'église, où des religieux chantaient des psaumes ; des soldats espagnols, la hallebarde au poing y passaient vingt-quatre heures sans boire ni manger. Le vendredi saint, elle était tendue de noir et l'on élevait près du jubé, un autel orné de grands candélabres et recouvert de drap noir parsemé des emblèmes de la Passion brodés en or et en argent, sur lequel étaient placés un crucifix, la Vierge des Douleurs, et un cercueil couvert d'un drap de soie noire brodé d'or. La cérémonie commençait l'après-dîner par un sermon en langue espagnole, suivi du *Miserere*. A l'issue du sermon tous les religieux, ayant au cou des étoles noires brodées d'or ét d'argent, venaient, nu-pieds, descendre le Christ de la croix et le mettre dans le cercueil. La procession sortait à cinq heures : un noble espagnol, portant une bannière noire, ouvrait la marche ; il était suivi de plusieurs trompettes et d'un timbalier vêtus de noir. Ceux-ci jouaient des airs lugubres, et précédaient plusieurs personnes portant les instruments de la Passion ; devant chacune d'elles était un gentilhomme ou un prélat, le flambeau à la main, ayant à sa suite ses pages et ses domestiques. Venait ensuite Notre-Dame des Sept-Douleurs, qui était en habits de deuil et portée par seize religieux ; huit autres soutenaient le cercueil qu'entouraient des soldats armés. La procession allait jusqu'au palais, devant lequel un reposoir était dressé, et elle ne rentrait que fort tard. Le jour de Pâques, dès le point du jour, on élevait devant la porte de l'église un autel tendu de noir, sur lequel était posée la Vierge de Douleurs ; ensuite le Christ était retiré de son cercueil, le voile noir de la Vierge était enlevé, et après avoir reçu la bénédiction du saint sacrement, les assistants mêlaient leurs cris de joie au son des trompettes, des timbales et d'une infinité d'autres instruments. Nous ne savons à quelle époque remonte cette cérémonie ; tout ce qu'on a pu trouver à ce sujet, c'est qu'en 1549, le soir du jeudi saint, on vit sortir du couvent des dominicains à Bruxelles une procession dans laquelle il y avait une foule d'Espagnols et d'Italiens se flagellant d'une telle force que le sang ruisselait pour ainsi dire dans les rues. En 1642, cette procession fut accompagnée de plus de mille gentilshommes ; plusieurs d'entre eux traînaient, les uns une grosse croix, les autres des chaînes ; quelques-uns avaient le dos nu et se faisaient flageller par leurs domestiques. En 1696, l'archevêque défendit ces parades indignes du christianisme. Mais là ne se bornaient pas les

scènes mystiques dont cette église était le théâtre. Ainsi, le mercredi des Quatre-Temps de décembre, à six heures du matin, un enfant vêtu en ange, descendait de la voûte pour dire à une jeune fille les paroles par les quelles l'archange Gabriel annonça à la Vierge qu'elle deviendrait la mère du Sauveur, et celle-ci reproduisait la réponse de Marie [1]. Par suite d'une fondation faite, vers 1662, par Jean Wils et Catherine Jambers, sa femme, les dominicains se rendaient processionnellement à Sainte-Gudule, le jour de l'an, à minuit, pour y adorer le saint sacrement pendant une heure entière. En 1675, cette cérémonie fut remise à quatre heures du matin [2]. Au siècle dernier, on lut sur la porte du couvent cette affiche bizarre : « On célébrera jeudi dans cette église la fête du bienheu- » reux Hyacinthe, religieux de l'ordre des frères prêcheurs : *ce saint » est original et singulier pour les femmes grosses*. Il y aura indul- » gences plénières [3]. » C'est dans la chapelle des Espagnols que les états de Brabant jurèrent, le 8 décembre 1659, de soutenir l'immaculée conception de la Vierge [4].

L'église des Dominicains était placée sous l'invocation de saint Vincent-Ferrier, religieux de l'ordre, qui avait prêché à Bruxelles. Le chœur ne fut achevé qu'en 1529, et la voûte de la nef qu'en 1548 [5]. La façade, qui était décorée dans le style gothique de la dernière époque, donnait dans la rue de l'Écuyer ; quatorze piliers soutenaient les nefs où la lumière ne pénétrait que du côté de l'orient. Sur le maître autel dont Van Nerven avait fourni les dessins, il y avait un tableau de Janssens représentant un duc de Clèves guéri par l'intercession de saint Vincent-Ferrier; il est aujourd'hui à Sainte-Catherine. Dans les boiseries on voyait au-dessus des stalles, cinq tableaux de J. Van Orley, de Jean Millé et de M. de Haeze, et, devant le jubé, quatre toiles de Crayer, *Saint Jean l'Évangéliste, Saint Jean-Baptiste, la Madeleine* et *Saint Pierre*. Les fenêtres du côté droit du chœur avaient été données par le conseil de Brabant, et quelques-unes de celles du côté gauche, par Adolphe de Clèves, seigneur de Ravesteyn. Avant le bombardement on remarquait devant le maître autel le magnifique mausolée de ce seigneur, mort en 1492, et de sa seconde femme, Anne de Bourgogne, fille de Philippe le Bon, morte en 1504. Ce monument de métal doré que des colonnes soutenaient à la

[1] Rombaut. — De Saint-Martin. — Sanderus. — De Bleye. — [2] Mann.
[3] *Encyclopédie monastique*. — [4] Voyez Tome II, p. 81. — [5] Gramaye, *Bruxella*.

hauteur de cinq pieds, était surmonté des statues en fonte d'Adolphe et d'Anne. et garni de trente-deux écussons; sur le devant étaient les armes des deux femmes du duc, dont la première, Béatrix de Portugal, avait été enterrée au Quesnoy ; du côté opposé on lisait une inscription latine et, au-dessus des statues, une épitaphe en français. Le président du conseil privé, Albert de Coxie, mort en 1709, le conseiller Caverson, mort en 1713, et le vicomte d'Alvarado, mort en 1735, avaient également dans le chœur leur monument funéraire; la tombe de Coxie était ornée de son buste et des statues de la Justice et de la Constance ; elle avait été exécutée par Michel Vervoort père, qui fit aussi celle de Caverson, dont le buste était placé sur une urne, entre la Force et la Prudence, sur lesquelles planait le Temps. J. de Kinder avait sculpté pour le mausolée d'Alvarado le buste de ce seigneur et une statue de la Vérité. Parmi les autres personnages de distinction qui y furent enterrés, nous citerons le jurisconsulte Pierre Stockmans, mort en 1671, l'historien Hubert Loyens, le chevalier Conrad Vandermeeren, mort en 1495, et le chancelier de Brabant, Théodore Liesveld, mort en 1601. En 1524, le fils d'Adolphe de Clèves, le célèbre Philippe de Ravesteyn, éleva, à droite du maître autel, une chapelle qu'il dédia à son patron et décora avec magnificence; il y fit élever un superbe mausolée pour lui et sa femme, Françoise de Luxembourg, fille de ce fameux connétable de Saint-Pol que Louis XI envoya au supplice. Au-dessus de leurs statues agenouillées étaient placés leurs trente-deux écussons en forme d'arc. Le 10 octobre 1727, ce caveau fut ouvert et devant les cercueils on trouva deux plaques de cuivre doré attachées à la muraille et portant les inscriptions suivantes, en lettres gothiques : Ā + IĀ MĀIS. *Hault et puissant prince mons. Phle de Cleves, jadis Sr de Ravestain etc. fist faire cest Chapelle et Sepulture ou il at vollu son Corps reposer, et la dotta largement de biens, riche aornement, et tout ce qu'il y apprestient, tant pour le service divin, qu'il at ordonné, comme pour l'entretient du grant Cuer et de la Chapelle, Sépultures et Verreries, dont les Kerquemeestre de Ntre Dame du Sablon et du St Esprit de St Eloy sont Visiteurs et Controlleurs, lequel trespassa l'an de Nre Sr XV^c et XXVII, le XXVIII de janvier. — Cy est sépulturée bien vertieuse fort excellente et toute illustre Dame Franchoise de Luxemb. Duchesse de Coymbre et de Cleves, dame de Ravestein, d'Enghien, de Wynendaele, Rumst, Bornam, etc. laq.elle en son temps eult a Espoux et mary, hault et*

puissant seigr et prince Phle de Cleves et de la Marcke, Duc et seigr des dis Lieux etc. Et deceda de ce mortel siècle le Ve jo.r de Decembre l'an de grace, Mil VcXX et trois, et enterrée en service solempnel, le XVe de Janvier ens. ut au q. dessus. L'entrée de cette chapelle formait un arc ménagé dans le mur.

Le jubé, à côté duquel étaient les orgues, était aussi en forme d'arc et séparait entièrement le chœur de la nef. Il s'y trouvait deux autels : l'un, dédié à la Vierge, était orné, avant le bombardement, d'une *Assomption,* de Th. Van Loon ; le second consacré à saint Hubert, patron des bouchers, était décoré de la statue de ce saint, par De Kinder. Entre ces autels il y avait un *Saint Dominique recevant le rosaire des mains de la Vierge.* Les autels des petites nefs étaient dédiés l'un à saint Pierre, auquel fut substitué ensuite saint Joseph, l'autre à saint Dominique. La chaire qui avait été sculptée par Jacques Konincks de Bruxelles et placée en 1752, représentait un assassin menaçant de son poignard saint Pierre le dominicain. Les murs étaient garnis d'une boiserie décorée de plusieurs confessionnaux, faits par Vanderhaeghen et de tableaux représentant les quinze mystères du rosaire. A côté de l'autel de Saint-Dominique était la chapelle de Sainte-Rose, où fut élevé, en 1640, un autel dédié à la Vierge et à saint Raimond, patron des prisonniers. A la demande de la princesse Henriette de Lorraine, on y créa une confrérie de charité dont les membres devaient faire la quête pour les prisonniers; l'archevêque Boonen en approuva la fondation, en 1641, et en accepta la présidence; mais elle fut dissoute après le bombardement, qui détruisit son autel. La sacristie de l'église était embellie de belles boiseries et de tableaux de J. Millé, avec paysages de A. Coppens.

Presque entièrement détruite en 1695, la chapelle du Rosaire fut rebâtie, en 1700, sous la direction de Van Nerven et aux frais du gouvernement. Les soldats de l'électeur de Bavière contribuèrent aux dépenses occasionnées par cette reconstruction, circonstance dont le souvenir fut perpétué par l'inscription suivante : *Domino Deo exercituum, Virginique Matri immaculatæ conceptæ, ex quâ omnis armatura fortium, hæc sacra basilica, ob Bommelianam liberationem pervigilio Marianæ conceptionis mirabiliter consecutam, anno reparatæ salutis MDLXXXV a piâ Hispanorum militiâ gratitudinis ergo dedicata anno MDLXXXXIV, Catholicam monarchiam regente Philippo II, hostilibus machinis destructa XIX Kal. Sept. MDCLXXXXV, spe innixa fidei insignius restituta,*

sub titulo sancti Rosarii, die ejusdem solemnitatis, anno MDCC, rursus consecratur, Carolo II imperante et ejus nomine Belgium gubernante utriusque Bavariæ duce Maximiliano Emmanuele Electore. EXornatVr gVbernante et faVente MarIa arChIDVCe; cette dernière phrase se rapporte à des travaux exécutés du temps de Marie-Élisabeth, en 1732. La chapelle était d'une belle architecture ; sa façade était formée de plusieurs pilastres d'ordre composite soutenant une large corniche. On y remarquait un grand nombre de tableaux, la plupart de J. Van Orley, et une bonne statue de saint Jacques, par Van Nerven. Avant le bombardement, le maître autel était orné d'une toile de Rubens, qui périt dans l'incendie ; elle représentait Albert et Isabelle adorant la Vierge et l'enfant Jésus. Le goût détestable du siècle dernier avait décoré cet autel d'un rideau tenu par des anges.

Le cloître des dominicains, rebâti en 1700, était soutenu par quarante arcades ; il entourait un parterre orné d'une fontaine jaillissante, dont l'eau venait d'une source de la rue d'Arenberg. Au-dessus du cloître étaient les dortoirs. Plus à l'ouest, vers la place de la Monnaie, s'élevait un grand corps de logis, dont la première pierre avait été posée le 29 juillet 1726 ; le rez-de-chaussée servait de réfectoire ; il était orné de boiseries, d'une chaire et de tableaux de Janssens et de Van Orley. A l'étage se trouvait la bibliothèque qui contenait beaucoup de livres rares et curieux. Le noviciat, entièrement séparé du quartier des frères, datait de 1634 ; les cellules en étaient jolies, la chapelle bien ornée et le jardin fort beau [1]. En février 1793, on plaça momentanément la boulangerie des hôpitaux dans ce couvent qui fut fermé le 12 novembre 1796, vendu et démoli en 1797. Sur une partie du terrain qu'il occupait la ville construisit, en 1812, un manége qui disparut à son tour lors de la construction du grand théâtre.

Par son testament, daté du 4 août 1401, la veuve de Henri, seigneur de Diepenbeke, Marie de Quarebbe ou Querbs, institua dans son hôtel, dit *la maison de Querbs* (*t'huus van Quaderebbe*), et situé dans la longue rue des Chevaliers, un hospice pour treize vieillards âgés de plus de soixante ans. Bien que ses dernières volontés eussent été approuvées par la duchesse Jeanne et l'évêque de Cambrai [2], elles ne paraissent pas

[1] ROMBAUT, T. II. — SANDERUS, l. c.
[2] *Archives de Sainte-Gudule.*

avoir été exécutées, et son hôtel passa plus tard aux seigneurs de Ravesteyn, de la maison de Clèves, qui le quittèrent, vers la fin du xve siècle, pour s'établir dans la rue Terarken [1]. L'impasse qui était contiguë à l'hôtel de Diepenbeke et qui est sans nom aujourd'hui, portait anciennement ceux de *ruelle de Moersel, d'Afflighem* et *des Trois-Harengs* [2]. Un peu plus haut, là où d'une partie de la grande rue de l'Écuyer s'est formée la *montagne aux Herbes-Potagères* (*Warmoesberg*) [3], on trouvait *le refuge de l'abbaye de Saint-Bernard sur l'Escaut*, qui fut acheté, le 31 mars 1541, à Claes Alexandri, par le vingt-huitième abbé de ce monastère, Jean Vandermeeren [4]. Cette propriété qui appartenait, en 1334, à Jean de Leeu, dit Vandertrappen [5], comprenait plusieurs maisons et un jardin s'étendant jusqu'aux remparts; on l'appelait *la maison aux Escaliers, t'huys Vandertrappen* [6]. La *Société de Commerce*, fondée en 1835, sous le patronage de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, y a eu ses bureaux depuis son origine jusqu'en 1844. En 1560, la ville avait résolu d'employer un héritage situé au Fossé-aux-Loups, derrière le refuge de l'abbaye de Saint-Bernard, à l'établissement d'une école pour les pauvres, mais cet utile projet fut abandonné, et sur ce terrain s'éleva *le refuge de l'évêque d'Anvers*. A mi-côte, sur le versant septentrional de la montagne aux Herbes-Potagères, était la porte du même nom (*Warmoesporte*) [7]; le 31 juillet 1555, le magistrat autorisa le greffier du conseil de Brabant, Blyleven, à y déposer les volumineux dossiers des procès jugés par ce tribunal, sous la condition d'entretenir la toiture et les fenêtres du bâtiment, et en se réservant la faculté de le reprendre pour le démolir ou l'utiliser. Il le fit abattre en juillet 1568; dans une de ses résolutions, datée du 16 no-

[1] Rombaut, l. c., p. 360.

[2] *Myn vrouwe van Diepenbeke van dat si mach tymeren ane en over t'straetken van Morsele.* 18 *den. Lovan. Livre censal* de 1399. — *In de Lange Ridder strate in een straetken dat het Moerselstraetken te heeten plach ende nu geheeten is t'Haffleghem straetken, achter de herberge van Diepenbeke.* 1374. *Cartulaire de Coudenberg.* — Pour le nom de *ruelle des Trois-Harengs*, voyez Rombaut, l. c. Des documents officiels de la fin du siècle dernier l'appellent encore *ruelle d'Arflighem.*

[3] Le nom de *Warmoesbergh* se trouve dans le *Livre censal de* 1681.

[4] Sanderus, l. c., T. I, p. 46. — *Livre censal de* 1565.

[5] *Selecta pro sæculo* 1300. — [6] 1544. *Cartulaire de Saint-Pierre.*

[7] *Porta dicta Warmoesporte.* 1289. *Prope portam dictam de Warmoesporte inter..... et stupham.* 1375. *Archives de Sainte-Gudule.*

vembre 1569, on voit que l'abbé de Saint-Michel à Anvers et le conseiller Liesvelt élargirent la rue en cet endroit, afin de donner l'alignement aux façades de leurs maisons. L'emplacement qu'occupait cette porte, fut acensé en partie par l'administration communale, et les Franquen y élevèrent un hôtel qui passa ensuite aux barons de Carloo.

La *rue d'Assaut* a, suivant l'opinion commune, reçu ce nom d'un événement glorieux dans les annales bruxelloises, l'expulsion des Flamands par Éverard T'Serclaes, en 1356 ; mais la critique historique ne peut admettre cette origine qu'avec réserve, et il serait peut-être plus vrai de l'attribuer à un de ses habitants nommé Storm [1]. Au coin de cette rue était l'hôtel des comtes de Grimberghe ou princes de Bergues, qui, à la fin du siècle dernier, appartenait au vicomte de Beughem de Capelle ; la société dite *le Club,* née pendant la domination française, y a siégé pendant plusieurs années. Cet hôtel a été vendu par lots, en 1829, et sur son emplacement se sont élevées diverses habitations parmi lesquelles on remarque un de nos plus brillants magasins de modes.

La *rue de Berlaimont,* sur laquelle nous devons nous étendre plus longuement que ne paraît le comporter son importance, n'était jadis qu'une impasse. On rapporte que les ouvriers qui étaient employés à la construction de l'église de Sainte-Gudule, et qui recevaient journellement, ajoute-t-on, une pièce de cuivre dite *brasspenninck,* se réunissaient en cet endroit pour y prendre leurs repas [2]. De là le nom d'*Etengat* (*Trou à Manger*) qu'il portait déjà au milieu du XIIIe siècle [3]. Parmi les hôtels qu'on y remarquait, dès le XIVe siècle, se trouvait celui des T'Serclaes, auparavant *hôtel de Wavre* [4] ; ce fut par là qu'Évrard s'introduisit dans la ville pour en chasser les soldats de Louis de Maele. Il fut habité entre autres par le frère du valeureux chevalier, l'archidiacre Jean, qui fut de-

[1] On lit dans un acte de 1420 : *In vico de Stormstrate, inter bona clerici Arnoldi de Eycke et Eggloystreetken, ab opposito bonorum Guilielmi Storm. Cartulaire de Terarcken.* — Les premières mentions du nom de *Stormstraete* que nous ayons trouvées, sont, outre cet acte, dans une ordonnance du magistrat de 1452 et dans le *Livre censal de* 1491.

[2] FOPPENS. — MANN.

[3] *In loco qui dicitur Hetengat.* 1264. — *T'Etengat.* 1294. *Archives de Sainte-Gudule.*

[4] *Hospitium bonæ memoriæ domini Everardi dicti T'Serclaes militis, quod dudum fuerat nuncupatum hospitium de Wavera.* 1391. *Liber genealogiæ familiæ Dongelberg.* Mss. de la Bibliothèque de Bourgogne.

puis évêque de Cambrai [1]. A côté, s'étendant vers Sainte-Gudule, était l'habitation du châtelain Jean de Bouchout; après sa mort elle fut vendue pour payer ses dettes, et adjugée, le 2 août 1391, à sire Jean d'Ophem [2]. L'hôtel contigu, qui passa de sire Henri Vanderbalcht à sire Jean de Corsselaer, seigneur de Witthem, fut vendu en 1384, par Jean de Witthem, fils de ce dernier, à Gisbert de Cock, prévôt et archidiacre de Malines; Marie de Brabant, duchesse de Gueldre, pour qui de Cock l'avait sans doute acheté, le donna à Wencelin de Hertoghe; il fut occupé ensuite par Renaud de Fauquemont, seigneur de Borne et de Sittard [3].

En 1624, la comtesse de Berlaimont, Marguerite de Lalaing, résolut de convertir en un cloître de chanoinesses régulières de Saint-Augustin, son hôtel « situé au quartier de l'Heetegat, entre la maison achetée, en » 1623, des héritiers de feu messire T'Serclaes chevalier, et les bénédic- » tines anglaises, s'étendant le jardin d'iceluy avec le vivier jusques à » la rue ou place sur le *Gracht,* ensemble la dite maison des héritiers » T'Serclaes, aboutissant d'un côté à l'hôtel et de l'autre faisant le coin » de la rue d'Assaut. » Le gouvernement se montra favorable à ce projet et autorisa, le 21 mai 1627, l'amortissement de ces biens; mais le magistrat et les États n'approuvèrent cette mesure qu'en 1631, ceux-ci le 15 mars et celui-là le 15 février [4]. La fondation du *couvent de Berlaimont* fut sanctionnée par une bulle du pape Urbain VIII, en date du 10 août 1626. Le 25 mai de l'année suivante, les premières religieuses, au nombre de onze, reçurent le voile des mains de l'archevêque de Malines, en présence de l'infante Isabelle. D'après le règlement d'institution de cet établissement fondé pour donner l'instruction aux jeunes filles, il devait y avoir deux classes de religieuses nobles et une troisième classe de sœurs converses. Il fallait que les religieuses de la première classe, qui avaient le titre de chanoinesses, et dont le nombre fut limité à

[1] Il donna un acte relatif au prieuré de Rouge-Cloître, le 3 janvier 1370 (1371 N. S.), dans *hospitium suum Bruxellæ in t'Heetegat. Origo monasterii Viridis vallis*, mss. de la Bibliothèque de Bourgogne.

[2] *Liber genealogiæ familiæ Dongelberg,* mss. précité.

[3] *Ibid.* — *Livre censal de* 1346. — *Selecta pro sæculo* 1300, *ad ann.* 1384. — *Inventaire des Archives de Brabant,* n° 2, f° 234.

[4] *Registres des Chartes de la Chambre des comptes,* n° 169. — Le 21 février 1629, le magistrat accorda à la prévôté et aux chanoinesses de Berlaimont, franchise d'accises et autres charges sur le vin, la bière, etc.

trente, constatassent quatre quartiers de noblesse du côté paternel et autant du côté maternel. Seules elles avaient droit aux charges et offices de la maison. Les religieuses du second rang, auxquelles on ne demandait que d'être nées de parents honnêtes, servaient de sous-maîtresses et aidaient les chanoinesses dans leurs fonctions. Les chanoinesses devaient apporter en dot une somme de 2,000 florins, plus 1,000 florins pour leur habillement. La comtesse de Berlaimont qui s'était engagée à livrer aux religieuses le couvent avec une chapelle, un jardin et le mobilier nécessaires, et à le doter d'une somme de 50,000 florins, remplit ses engagements en leur donnant, entre autres, la terre de Montigny, près de Douai. Elle se réserva le droit d'y faire entrer, sans dot, quatre jeunes filles des deux classes, droit que ses héritiers et ceux de son mari se partagèrent après sa mort. L'ordre de choses établi par la bulle d'Urbain VIII ayant donné lieu à maint différend et à beaucoup d'animosité entre les religieuses, on sentit la nécessité de le modifier. D'ailleurs, comme le dit le chroniqueur de Bleye, « la première noblesse qui souffrait beaucoup des guerres et ne voulait pas se soumettre à la scrupuleuse recherche des quartiers, n'avait guère d'inclination à mettre ses filles dans une maison qui n'avait pas d'honnête subsistance et où la diversité des trois classes nourrissait des jalousies continuelles. » A la demande de Philippe, comte d'Egmont et prince de Gavre, le pape Innocent XI changea, en 1678, la constitution de ce couvent dont les chanoinesses n'étaient plus en nombre suffisant pour faire convenablement le service du chœur. Les deux classes de religieuses n'en formèrent plus qu'une, et toutes eurent les mêmes droits au titre de chanoinesse ainsi qu'aux charges et offices de la maison. Cette mesure dont le souverain pontife avait confié l'exécution à l'archevêque de Malines, Alphonse de Bergues, souleva l'indignation des altières chanoinesses et il fallut toute la fermeté du prélat pour triompher de leur opposition. Quatre d'entre elles, Marguerite et Jacqueline de la Hamayde, Marie de Mérode de Trélon et Victoire Campbell d'Argyle, refusèrent même de se soumettre ; elles se plaignirent de l'humeur impérieuse de la prévôte ainsi que des incessantes contestations qu'on leur suscitait, et obtinrent, par l'intermédiaire de Mme de la Hamayde, la permission de se retirer à Cambrai. Au lieu de se rendre dans cette ville, elles se réfugièrent à Lille et invoquèrent la protection du roi de France et de l'évêque de Tournai, Choiseul ; celui-ci leur aurait procuré un nouvel établissement à Lille, si les plaintes de l'archevé-

que ne l'avaient fait renoncer à ce projet, et les religieuses, excommuniées, furent obligées de rentrer dans leur couvent ; une d'elles s'y refusa obstinément [1]. La première prévôte de Berlaimont fut Marie de Duras, et la seconde, Isabelle de Lalaing, nièce de la fondatrice. Le 25 novembre 1714, la princesse Catherine d'Autriche mourut dans ce couvent où elle s'était retirée depuis plusieurs années ; par ordre du conseil d'état et avec l'autorisation du chapitre de Sainte-Gudule, son corps fut déposé dans le caveau des religieuses. Les chanoinesses n'avaient qu'une petite chapelle assez ornée dans laquelle on remarquait deux tableaux de Rombouts, *la Sainte Vierge* et *Sainte Anne,* un *Ange Gardien,* de Janssens, et une *Épiphanie,* de Vanderheyden ; ce dernier tableau ornait l'autel. Le service divin y était accompagné par le chant des sœurs. Chassées de leur couvent le 31 mai 1797, les *dames de Berlaimont* continuèrent à vivre en communauté et à instruire des jeunes filles. Après avoir habité pendant quelque temps avec les visitandines l'hôtel Salazar, elles s'établirent dans le bâtiment qu'elles occupent encore aujourd'hui, rue du Manége.

A la fin du XVIe siècle, des Anglaises qui s'étaient réfugiées à Reims pour y suivre en liberté le culte catholique proscrit dans leur patrie, vinrent s'établir à Bruxelles, où elles achetèrent, au fond de l'*Etengat,* un terrain appartenant à la famille de Longin. Par un bref du 31 mars 1599, le pape Clément VIII les autorisa à y fonder un couvent de l'ordre de Saint-Benoît, et, le 13 novembre de la même année, les archiducs leur délivrèrent à cet effet des lettres patentes. Dans le bref du pape on lit qu'elles avaient déjà recueilli, pour former leur établissement, une somme de 10,000 patacons, et que des compatriotes devaient leur apporter des fonds pour élever leurs bâtiments claustraux et constituer les rentes nécessaires à leur entretien [2]. Les *bénédictines anglaises* se réservèrent le droit de nommer leur abbesse, et plutôt que d'y renoncer, elles refusèrent une riche dotation que leur offrit l'infante Isabelle. Leur première supérieure, Marie Barclay, fut consacrée par l'archevêque Vanhove, le 14 novembre 1599. Cette communauté ne fut jamais ni florissante ni prospère. Dans une requête qu'elle adressa au magistrat en 1661, à l'effet d'obtenir un subside pour remplacer une cloche, « laquelle au temps de la tempeste, lorsqu'on la sonnoit, avoit esté cassée

[1] SMET, *Histoire de la religion catholique en Brabant.* — DE BLEYE.
[2] *Opera diplom.*, T. III, p. 491.

» et rendue inutile, » il est dit que depuis que ses fondateurs et ses bienfaiteurs étaient morts, elle ne touchait plus une rente mensuelle de 50 florins qui lui était due par le domaine, que les monts-de-piété, sur lesquels était constitué son principal revenu, « étaient tombés en dé- » faillance, » et que ses rentes sur les états de Hainaut étaient réduites à rien; il lui fut alloué un secours de 120 florins du Rhin (21 juin 1661). Quelques années après, en considération de ce que l'incendie de Londres les avait frustrées « de grandes aumônes et assistances, » le gouvernement exempta les bénédictines de l'impôt, et le magistrat leur confirma (29 mars 1667) l'exemption d'accises dont elles avaient toujours joui. Leur église n'offrait rien de remarquable; le maître autel était décoré d'une *Assomption*, de Geerards d'Anvers. Les bénédictines quittèrent le pays, en 1794, à l'approche des armées françaises; elles passèrent en Angleterre, excepté l'abbesse, à qui son grand âge ne permit pas de les accompagner et qui mourut au mois de mars 1799.

A ce couvent était contiguë « une grande maison en l'Étengat, avec » jardins, tant devant que derrière, vieille tour, écuries y bâties, et » deux sorties, une vers la montagne de Sainte-Élisabeth et l'autre vers » Sainte-Gudule. » Elle appartenait au chancelier Ferdinand de Boisschot qui, n'ayant aucun château dans ses terres de Saventhem et d'Erps, fut autorisé, en 1645, à l'annexer à la baronnie de Saventhem; de là elle reçut le nom de *maison de Saventhem*. Les comtes de Konigsegg qui héritèrent des Boisschot, la possédèrent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Les couvents de Berlaimont et des bénédictines anglaises étaient bâtis sur le rempart de la première enceinte; le jardin du premier, dans lequel ont été établis, en 1818, *les bains de Saint-Sauveur* (montagne aux Herbes-Potagères), occupait l'ancien fossé. Concédé d'abord au chevalier Nicolas Swaef, propriétaire d'une habitation voisine, ce fossé, ainsi que les remparts voisins, avait été donné, le 26 avril 1526, pour un terme de cinquante ans, à Jean de Nuwenhove qui habitait une maison de l'*Etengat*, et vendu enfin, le 11 mai 1538, pour 500 florins, à Henri Stercke, conseiller et receveur général du duché de Brabant; celui-ci s'engagea à n'endommager en aucune façon le rempart ni ses tours, et à ne pas combler les fossés, auxquels il devait donner accès en cas d'incendie. La partie du mur la plus voisine de l'*Etengat* séparait la maison de Saventhem du couvent des bénédictines anglaises, qui y placèrent leur noviciat dans une tour. Les deux couvents

furent vendus et démolis, en 1798, et les acquéreurs prolongeant l'*Etengat* jusqu'à la montagne de Sainte-Élisabeth, le transformèrent ainsi en une rue qui fut nommée *rue de Berlaimont*. Sous le gouvernement autrichien et sous la domination française, il fut question de conduire en ligne directe le Fossé-aux-Loups jusqu'à Sainte-Gudule, mais ce projet fut chaque fois abandonné aussitôt que conçu.

La *rue d'Arenberg* qui reçut, sous la république, le nom de *rue d'Anneessens*, portait jadis celui de *rue des Peaux* ou *des Pelletiers* (*Vederstrate*), parce qu'il s'y trouvait plusieurs magasins de pelleteries [1]. Le cardinal Érard de la Marck, évêque de Liége, qui résida fréquemment à Bruxelles, y éleva un bel hôtel. Cet hôtel passa de sa famille à l'heureuse postérité de Jean de Ligne, baron de Barbançon, mort en 1568, et de Marguerite de la Marck, comtesse d'Arenberg. Leur fils Charles épousa Anne, duchesse de Croy et d'Aerschot; son petit-fils Philippe-François fut créé duc d'Arenberg, et l'arrière-petit-fils de celui-ci, le duc Léopold-Philippe, qui recueillit l'héritage des princes de Bisaccia et des comtes d'Egmont, par son mariage avec Marie-Françoise Pignatelli, abandonna cet hôtel pour l'agrandissement duquel avait été acheté, en 1677 (au prix de 20,000 florins), la *maison d'Oyenbrugge;* il alla occuper l'hôtel d'Egmont. L'ancien *hôtel d'Arenberg* ou *d'Aerschot* fut détruit par le bombardement, et vendu par lots, en 1755, pour la somme de 40,000 florins. La *rue du Pélican* était appelée autrefois *ruelle d'Eggloy* [2], d'une famille qui avait dans les environs son hôtel et plusieurs propriétés; elle doit son nom actuel à une auberge dite le *Pélican-d'Or,* qui était située, au siècle dernier, au coin inférieur de son issue donnant dans la rue d'Assaut.

La *rue de la Montagne* [3] était un des principaux embranchements de

[1] *Domistadium super angulum vici de Vederstrate..... quod quondam fuit Henrici Craye pellifarii. Amalricus de Boutsfort pellifarius de muro ante domum suam in d'Veder strate. Andreas Lombardus de fronte domu suæ in d'Vederstrate juxta H. Vedermans. Livre censal de* 1321. — *In de Vederstrate tegen over d'logys myns Heeren des cardinaels van Ludick.* XVIe siècle. *Archives de la Chambre des comptes.* — *Veerstrate nu geheeten de Aremberg strate. Livre censal de* 1657.

[2] *Eggloy streetken.* 1426. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Eggeloos straetje of Engheloy straetje.*

[3] *Berch strate.* 1259. *Vicus montis. Berch strate, supra fontem.* 1293 *Archives de Sainte-Gudule.*

la grande voie qui traversait Bruxelles de l'ouest à l'est, depuis la Senne, où était le port, jusqu'au Coudenberg, sur lequel s'élevait le château des vicomtes. Aussi y voyait-on un grand nombre d'auberges, telles que *le Faucon,* déjà cité dans un acte de 1444 [1]; *le Miroir* ou *le Grand-Miroir,* qui, en 1286, fut donné à cens par son propriétaire, Engelbert *de Speculo* (*du Miroir*), moyennant 40 sous et 5 chapons par an [2], et où se retira, en 1419, Marguerite de Bavière, quand elle rompit définitivement avec son gendre, Jean IV [3]; *Bois-le-Duc,* où le métier des tisserands s'assemblait quelquefois au siècle dernier, et *la maison des Quatre-Sceaux,* depuis *hôtel de Flandre.* La chronique d'Ellert de Veer, citée par Rombaut, dit qu'en 1563 on amena à Bruxelles un éléphant qui fut présenté à Marguerite de Parme; après avoir mangé un grand chaudron de riz que cette princesse lui avait fait préparer, et bu beaucoup de vin, il fut promené en ville au grand ébahissement des bourgeois. C'est, dit-on, le premier animal de cette espèce qui ait paru en cette ville; on fit à son sujet le chronogramme : BRABANTInI VIDerVnt eLephanteM. Son cornac était logé aux *Quatre-Sceaux.* Lors du bombardement, cette auberge fut détruite afin d'arrêter les progrès des flammes, et le gouvernement en acheta une partie, au prix de 7,272 florins, pour élargir la rue [4].

La rue de la Montagne était d'ordinaire obstruée par les chariots des rouliers qui logeaient dans ces auberges et celles des environs. Lors de l'entrée de Philippe II, comme le cortége devait y passer, le magistrat décida, le 29 mars 1548, 1549 N. S., que, pour quelques jours, ils auraient à placer leurs chariots ailleurs, savoir : ceux venant de Louvain, au marché aux Bêtes (aujourd'hui place de Louvain), ceux de Malines et d'Anvers, au Fossé-aux-Loups et au *Warmoesbroeck,* et ceux arrivant par la porte de Coudenberg, au Sablon. La défense de stationner rue de la Montagne fut rendue perpétuelle, le 25 mai suivant, et l'on assigna aux rouliers qui ne trouveraient point de hangars pour leurs chariots, la plaine près de la Monnaie, au Fossé-aux-Loups, et la rue des Boiteux. Cette ordonnance, négligemment observée, dut être renouvelée en 1563 [5]. Voulant donner à ces voituriers la facilité d'entendre la messe

[1] *Archives de Sainte-Gudule.* — [2] *Cartulaire de Coudenberg.* — [3] V. T. I, p. 198.

[4] Quelques autres héritages furent encore achetés, en 1695 et en 1702, pour élargir les rues de la Montagne, d'Arenberg et de Loxum. *Trésorerie de la Chambre des comptes.*

[5] *Geel correctie Boeck.*

avant leur départ, un marchand de Bruxelles, nommé Jean Van Zuene, légua 600 florins pour bâtir une chapelle en l'honneur de sainte Anne. Ses exécuteurs testamentaires achetèrent à cet effet, le 3 mars 1519, rue de la Montagne, un terrain qu'occupaient cinq petites maisons, entre autres une auberge renommée à l'enseigne de *Sainte-Anne*. Les nations appuyèrent ce projet, contre lequel s'éleva vainement le chapitre de Sainte-Gudule [1]. Dérogeant aux dispositions de l'édit du 15 octobre 1520 par lequel il venait d'interdire les acquisitions par les main-mortes, Charles-Quint autorisa, par lettres patentes datées de septembre 1521, l'érection de cette chapelle, qui avait été consacrée le 13 juillet 1519, par l'évêque de Cambrai. En 1527, les teinturiers en vieux en obtinrent l'administration qui fut donnée plus tard aux fourreurs ou pelletiers ; ce dernier métier s'adjoignit ensuite les voisins notables, et ceux-ci finirent par la posséder sans partage. Pour agrandir cette chapelle qui était très-fréquentée, on acheta, en 1623, une maison dans la rue des Orfévres, moyennant 550 florins [2], et, quelques années après, elle fut reconstruite. La première pierre en fut posée le 20 avril 1655 [3]; pour l'achever, le magistrat accorda aux maîtres de la chapelle 300 florins, en considération de ce qu'une partie du terrain qui leur appartenait, avait été annexée aux rues de la Montagne et du Singe, et à condition de faire peindre les armes de la ville sur la fenêtre de la façade (14 juin 1661). Le bombardement endommagea considérablement cette chapelle ; les frais de ses réparations montèrent à 3,032 florins 6 sous. Elle fut consacrée de nouveau, le 24 mai 1699, par l'archevêque de Tuam, en Irlande. En 1696, un nommé Henri Claret avait acheté, sur rentes, le fonds d'une maison que les bombes avaient détruite, et fait bâtir une sacristie dont la construction lui coûta 3,749 florins 4 sous 6 deniers. La niche qui surmonte l'entrée de la chapelle, fut longtemps occupée par un groupe en pierre représentant sainte Anne tenant la Vierge par la main ; on dit que Jérôme Duquesnoy l'avait donné à la chapelle sous la condition qu'il serait placé dans cette niche [4], d'où cependant il fut retiré, en 1776, après qu'on eut tenté de le voler; il fut mis alors dans la niche pratiquée près du

[1] *Archives de la Chambre des comptes.* — [2] ROMBAUT, l. c.

[3] *Geschiedenissen van Brussel*, mss.

[4] On rapporte que Duquesnoy qui demeurait alors au *Faucon*, avait fait ce groupe pour des religieux et que ceux-ci le refusèrent parce qu'il était en pierre, tandis qu'ils lui avaient commandé une statue de sainte Anne en marbre. ROMBAUT.

maître autel [1]. Le portail a été construit en 1777. La *chapelle Sainte-Anne* possédait de beaux paysages de Momper, avec figures de De Clerck, et quelques tableaux de Neefs et Vanderheyden [2]. Fermée le 12 février 1798, elle fut rachetée par quelques personnes pieuses et soustraite ainsi à la destruction dont elle était menacée. En 1801, on commença à la restaurer, et, au moyen de collectes et de souscriptions, on y replaça un autel, une chaire, des bancs, une horloge et une cloche. L'archevêque en autorisa l'ouverture, le 24 thermidor an X (12 août 1802), pour autant que la mairie n'y ferait pas opposition ; mais celle-ci, à l'instigation du pléban Millé, la fit fermer, le 6 fructidor an XII (25 août 1804), sous prétexte qu'elle avait été ouverte sans son autorisation. Les habitants du quartier tentèrent inutilement, en 1806 et 1807, de faire révoquer cette décision ; la chapelle ne fut rendue au culte qu'en 1814, en vertu d'un arrêté du gouverneur général de la Belgique, en date du 22 juillet. Le 18 mars 1840, l'archevêque de Malines a été autorisé à en accepter la donation pour son diocèse.

Dans la rue de la Montagne était l'*hospice des Petits-Chanoines,* dont nous ignorons les commencements et la fin. Son nom paraît indiquer ses fondateurs, et il est probable qu'il fut établi dans la maison où primitivement les chanoines de la deuxième fondation vivaient en communauté. En 1525, on y entretenait quatre vieillards qui, dans le testament de Henri Cluetincx et de Hildegonde Hebbens dite Van Cuyck, sont appelés *les petits frères dans la rue de la Montagne* [3]. Au xve siècle, quelques

[1] P.-J. De Boeck, *Beschryvinge van de capelle der heylige moeder Anna.* Brux., in-12, 1760. — Duwelz, *la Vie de Sainte Anne, suivie de l'histoire de la chapelle de ce nom.* Brux., in-8°, 1779. — Rombaut, l. c., p. 242 et suivantes. — *Archives de la chapelle Sainte-Anne.*

[2] Mensaert.

[3] Dans ce testament on lit : *Item maken noich die voirseyde testateurs den voirseyden Heylighen-Gheest van Sinte-Goedelen erffelyck op ten voirseyde Spiegel dertich rynsgulden tsjaers, om die te gheven in der manieren hier nae volghende, te weten, den broerkens aen de trappen van Sinte-Goedelen, den Vroukens van Sinte-Lysbetten in de Prochiaen strate, den goidshuys van Sinte-Annen ieghen die Dryvuldigheyt over, den susteren van den selven Dryvuldigheyt, den bruerkens in de Berch strate, den susteren ter Arcken, den bruerkens op des Wolffgrecht ende Sint-Jans gasthuys, ende elcken voirseyden goidshuysen dric rinsgulden erffelycken en t'surplus den voirseyden Heylighen Gheest van Sinte-Goedelen. Cartulaire de Terarken.* — Le 25 avril 1567, Liévin Middelborch, docteur en médecine, destina le quart de ses biens à fonder une prébende dans chacun des six hospices suivants:

prêtres formèrent dans cet établissement qui était aussi nommé la *maison des pauvres prébendés* (*in Capella domus Dei seu pauperum præbendatorum, ad Apostolos nuncupatæ*), une confrérie en l'honneur des apôtres, institution qui fut approuvée par le pape, en 1486 ; elle était composée, à cette époque, de deux petits chanoines de Sainte-Gudule : Jean dit *de Atrio* et Henri Swaenaert, de quatre chapelains de la même église : André Van Wynhoven, *persone* de Crainhem, Zachée Vanderbeken, Daniel Vandenbogaerde et Nicolas Boulaert, curé de Steen-Ockerseel, du curé de la Chapelle, Guillaume Maerscalc, et de cinq de ses chapelains, Jean Vandenwinckele, dit Mouwe, Égide de Vriese, Paul Baudewyns, vice-curé de la Chapelle, Pierre Jordaens, portionnaire de Saint-Nicolas, et Daniel Schokaert, chancelier de l'officialité de Cambrai à Bruxelles, chanoine et chantre du chapitre d'Anderlecht. Les statuts de leur corps furent approuvés, le 12 octobre 1501, par l'évêque Henri de Bergues ; à sa demande ils l'avaient admis parmi eux et il donna des indulgences à ceux qui visiteraient la chapelle de l'hospice dont l'autel avait été récemment consacré[1]. Cette confrérie dont les membres étaient appelés *les apôtres du repas aux petits pots* (*de apostelen van pottekens maeltyt*)[2], tomba plus tard en décadence ; dans les derniers temps, elle ne faisait plus que s'assembler, une fois l'an, au prieuré de Rouge-Cloître, dans la forêt de Soignes, usage qui datait de l'an 1531[3]. On trouvait encore dans cette rue l'hôtel de la famille Eggloy[4], et l'*hôtel de Crainhem* qui fut donné, en 1382, par Marie, fille d'Arnoul, seigneur de Crainhem, à Catherine de Rassegem, femme de Godefroid de Gronsvelt[5]. La maison qu'habite M. Ducpétiaux, était, au siècle dernier, l'hôtel des seigneurs de Sompeke, et l'ancien hôtel du ministère de l'intérieur, où l'Académie des sciences et belles-lettres tient ses séances mensuelles et où sont établis, depuis 1836, le conseil des mines et les bureaux du timbre extraordinaire et du cadastre, était, à la même époque, la demeure du chevalier de Celles. Sur une maison vis-à-vis de la chapelle Sainte-Anne, on voyait anciennement le

les Apôtres près Terarcken, les Petits-Frères du Calvaire près les grands escaliers de Sainte-Gudule, les Petits-Chanoines dans la rue de la Montagne (*Ten Cleynen Canonicken in de Berch strate*), Sainte-Gertrude, l'hospice de Baecx et celui de Sainte-Élisabeth. *Cartulaire de Sainte-Gertrude.*

[1] *Opera diplom.*, T. IV, p. 450. — [2] De Bleye. — [3] Sanderus, l. c., T. II.

[4] *Selecta pro sæculo* 1300, *ad ann.* 1390. — [5] *Ibid.*

buste de Charles-Quint, par Devos, et une autre, faisant face à la rue d'Arenberg, était ornée de différentes figures dues au ciseau du même artiste [1]. Deux impasses ont issue dans cette rue : celle *des Mandeliers* (*Mandemaeckers Hoffstad ofte Mannemaeckers straetje*), près de la chapelle Sainte-Anne, et celle de *Saint-Laurent,* à côté de la demeure de M. Ducpétiaux.

La *rue de Sainte-Anne,* ainsi nommée de sa proximité de la chapelle, s'appelait primitivement *ruelle des Orfévres;* on lui donne quelquefois le nom de *rue du Singe,* qu'elle doit à une ancienne brasserie qui avait un singe pour enseigne [2]. Dans la *courte rue des Longs-Chariots,* dont le nom vient d'une maison dite *le Long-Chariot* (*den Langhen Waghen*) [3], et qui, au siècle dernier, était appelée quelquefois *rue des Petits-Chariots,* a existé, pendant quelques années, *le musée royal d'arts et métiers,* fondé en 1830 par M. Onderwyngaert-Canzius ; il a été transféré ensuite au palais de l'Industrie, qu'il occupe en partie. En face de cette rue, dans la *rue* ou *grande rue des Longs-Chariots,* appelée jadis *courte rue de Loxum* [4], une façade, petite mais d'une très-belle architecture, décore une maison qu'habitèrent successivement la famille de Steenhuyse, un échevin du nom de Pipenpoy et, à la fin du siècle dernier, M. Walckiers de Tronchiennes. En montant la rue qui a conservé le nom de *rue de Loxum* et qui est parfois désignée sous ceux de *rue du Chêne, de la Sainte-Trinité* [5], ou *des Quatre-Sceaux* (*Vier-Eemers straet*), on trouvait autrefois, à droite, l'*hospice de Sainte-Anne* sur lequel nous n'avons aucun détail, et celui de *Sainte-Élisabeth de Hongrie* qui avait été fondé, le

[1] Rombaut, l. c.

[2] *Goutsmet strate.* 1345. *Goutsmet streetken.* 1365, 1412. *Archives de Sainte-Gudule.* — *In de Berg strate, bona nuncupata partim de Symme, partim den Gulden Cop.* 1484. *Ibid.* — Le nom de *rue Sainte-Anne* se trouve dans un octroi de l'an 1626. *Archives de la Chambre des comptes.*

[3] Ordonnance de l'an 1593.

[4] *In de straete gehecten de Corte Loxem strate ende nu de Lange Wagen strate.* 1649. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Cleyn Loxem strate.* 1593. — Un règlement de l'an 1452 parle des deux rues de Loxum.

[5] *Loxcem strate. Livre censal de* 1321. — *Loxem strate.* 1360. *Loxchem strate.* 1441. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Berch strate, op den hoeck van d'Eyck strate.* 1483. *Ibid.* L'*Eyck strate* et la *Loxhem strate* sont citées à la fois dans un acte de l'an 1408 (*Ibid.*), ce qui pourrait faire supposer que ce dernier nom était plus particulièrement donné à la grande rue des Longs-Chariots. — *In de heylige Dryvuldicheyt strate. Livres censaux* de 1491 et 1681.

4 juin 1388. par Jean T'Serclaes, évêque de Cambrai, en faveur de douze pauvres femmes. Cet hospice changea fréquemment de place : il occupa successivement des locaux rue des Paroissiens [1], rue de Loxum, vis-à-vis de l'hospice de la Sainte-Trinité [2], rue des Sables, et, depuis 1715, rue de Louvain. En 1772, on n'y entretenait plus que huit femmes auxquelles on donnait, outre le logement, 24 sous par semaine et quelques douceurs montant par an à 65 florins 4 sous. Ses revenus étaient administrés par les maîtres de la fabrique de Sainte-Gudule ; ils s'élevaient, en 1776, à 687 florins 8 sous 9 deniers, et, en 1807, à 484 francs 31 centimes. Ses dépenses montèrent, en 1776, à 696 florins 4 sous, et, en 1807, à 1518 francs 45 centimes. La *rue de la Bergère* a été ainsi nommée d'une ancienne auberge (*het Herderinneken*), que remplace aujourd'hui un estaminet. Au XIIIe siècle, elle portait le nom de *rue Neuve*, auquel on substitua ensuite celui de *rue du Maire*, peut-être parce qu'un maire du chapitre de Sainte-Gudule y a demeuré [3]. Elle va de la Putterie à la rue de Loxum, qu'elle rejoint en séparant l'hôtel d'Ursel de celui de Ribeaucourt. Ce dernier a conservé un aspect féodal ; sa haute porte, sa façade large et peu élevée, ses fenêtres grillées. sont d'un effet sévère et imposant. Il paraît que les terminaires dominicains habitaient dans cette rue avant l'érection du couvent de leur ordre [4].

La *rue du Marquis* doit cette dénomination au séjour qu'y fit le marquis de Spinola. On la nommait anciennement *rue de l'Hôpital* ou *de l'Hospice* [5], et ce nom était bien mérité, puisqu'au moyen âge on n'y comptait pas moins de trois hospices : celui de Sainte-Gudule ou de Sainte-Gertrude, qui occupa longtemps tout le côté gauche de la rue,

[1] Voyez plus haut, p. 221, note 3.

[2] Un acte du 28 novembre 1634 parle d'un chanoine de Sainte-Gudule, du chevalier Antoine de Gryse, conseiller de Brabant, et du premier bourgmestre, comme surveillants et mambours du pauvre Hôtel-Dieu de Sainte-Élisabeth de Hongrie, situé en face de la chapelle de la Sainte-Trinité.

[3] *Novus vicus*. 1259. *Nouwe strate*. 1348. *Nouwe strate in de Potrie*. 1358. *Nuwen straetken*. 1452. *Archives de Sainte-Gudule*. — *Tegen over d'Nuwe straetken, geheeten het Meyer straetken. Livre censal de* 1608. — *D'Nieuw straetken, nu genoemt Smeyer straetken*. 1622. *Archives de la Ville*.

[4] *In de Nieuw strate jeghen de Prekere over. Livre censal de* 1346. — *De Nuwe strate, tegen den Predikeeren over*. 1441. *Archives de Sainte-Gudule*.

[5] *Gasthuys strate*. 1329. A. THYMO, pars V, tit. III, c. 46. — *Gasthuys strate, als men gaet uyt de Putterye sinte Goedelen weert*. 1492. *Archives de Sainte-Gudule*.

celui de la Sainte-Trinité, qui se trouvait en face à l'angle de la rue de Loxum, et celui du Calvaire, du même côté, à l'angle vers Sainte-Gudule. L'*hôtel des barons de Thysebaert* était autrefois très-considérable; il formait primitivement une dépendance de l'hospice de Sainte-Gertrude qui le vendit, en 1551, au trésorier des finances Longin. Il passa ensuite successivement à Charles Vandentympel, gendre de Longin [1], au président Richardot, au marquis de Spinola, à la marquise de Sfondrato, aux comtes de la Tour et Taxis et au seigneur de Calenberg [2]. Ce dernier y avait formé une belle galerie de tableaux dans laquelle on remarquait des Breughel, des Vanderwerf, etc.

Au commencement du XIIe siècle, une dame nommée Richilde abandonna au pléban de Sainte-Gudule, Albert, un héritage contigu à cette église pour y fonder une « maison d'hospitalité en l'honneur de la Vierge » et des apôtres. » Le pléban exécuta ses pieuses volontés et obtint pour cette fondation quelques dons en terres, prés, maisons, dîmes, etc. Après sa mort, le prêtre Fulbert prit, « par ordre du duc Godefroid et à la demande de l'évêque Burchard et du peuple, » la direction de cette maison, et obtint du prélat les biens de l'autel d'Etterbeek (1127). Il acheta encore quelques terres et, par un diplôme de 1138, Godefroid-le-Barbu confirma toutes les acquisitions que l'hospice avait faites [3]. Mais on ne tarda pas à s'écarter du but que s'était proposé la fondatrice, et dans l'*hôpital de Notre-Dame* (*hospitale Beatæ Mariæ juxta atrium*) se forma une congrégation religieuse des deux sexes. Au mois de février 1255, 1256 N. S., l'évêque Nicolas lui donna un règlement qui assujettit à un noviciat de quatre mois ceux qui voulaient faire partie de la communauté, et soumit leur admission à l'agrément des proviseurs de l'hôpital, du prêtre chargé de la direction spirituelle de la congrégation, des frères et des deux sœurs choisies pour prendre part à l'administration. Ils devaient ensuite prononcer des vœux et tout entretien particu-

[1] *Cartulaire de Sainte-Gertrude.* — [2] *Livres censaux du domaine.*

[3] *Opera diplomat.*, T. I, p. 177. — Nous ne savons sur quel fondement un chroniqueur dit que l'hospice fut fondé en 1135 pour six frères et six sœurs, ayant à leur tête, les uns et les autres, une supérieure. On ajoutait que son nom moderne lui vint de ce que des religieuses dites de Sainte-Gertrude, qui habitaient un prieuré à Etterbeek, vinrent l'occuper. GOETVIEL, *De Goidtshuysen en de kercken van Brussel*, mss.

lier entre les frères et les sœurs fut formellement interdit [1]. Les proviseurs, au nombre de deux, étaient pris parmi les laïques. A cette époque, cette maison portait indifféremment les noms d'*hospice de Sainte-Gudule* ou *de Sainte-Marie* [2]. Elle est mentionnée sous le premier par le dominicain Cantimpré, écrivain du XIIIe siècle, qui rapporte qu'une religieuse apparut à ses compagnes un moment après sa mort pour leur annoncer qu'elle était délivrée des flammes du purgatoire, grâce à l'intercession de « l'armée de Cologne (sainte Ursule et les onze mille vierges), » et rentra ensuite dans son tombeau. C'est cette circonstance qui fit instituer la *confrérie de Sainte-Ursule* [3]. On ignore l'origine du nom d'*hospice de Sainte-Gertrude,* qui commença à prévaloir au XVIe siècle ; peut-être lui vint-il de deux chapellenies en l'honneur de cette sainte, lesquelles y étaient annexées. Au XVe siècle, les frères furent transférés dans l'hospice des Douze-Apôtres, et, en 1489, les sœurs prirent la règle de Saint-Augustin. Leur maison fut pillée en 1581. Les nouveaux statuts que leur donna l'archevêque Vanhove [4], fixèrent le nombre des religieuses à treize. Elles n'étaient pas cloîtrées; mais, outre la charge de nettoyer l'église de Sainte-Gudule, de lessiver et soigner son linge, elles devaient recevoir, entretenir et soigner douze vieilles femmes. Plus tard, elles se révoltèrent contre cette dernière obligation. Dans une requête qu'elles présentèrent au magistrat, en 1674, pour se plaindre de ce que la Suprême-Charité eût nommé un receveur laïque pour gérer leurs biens, on lit le passage suivant : « Cette maison a été fondée pour » des frères et des sœurs; ceux-là ont été supprimés à une époque in- » connue et en leur place on trouve maintenant, sans qu'on sache à » quel titre, de vieilles femmes laïques servies par les sœurs [5]! » Le 25 février 1662, le magistrat accorda à cet hospice exemption des impôts sur la bière. En 1774, ses biens rapportaient 5,402 florins 18 sous 9 deniers, non compris les rentes que les religieuses apportaient en dot à la communauté, et qui devaient, selon l'opinion du magistrat, tourner

[1] *Opera diplom.*, T. III, p. 610.

[2] Un acte de 1260 parle de *Juliana magistra et conventus hospitalis B. Gudilæ. Cartulaire de la Cambre. — Magister hospitalis B. Gudilæ.* 1245. *Hospitale Sanctæ-Mariæ in Bruxella.* 1250. *— Magistræ et conventus hospitalis B. Gudilæ.* 1299, etc. *Cartulaire de l'hospice de Sainte-Gertrude.*

[3] GRAMAYE, *Bruxella*, p. 8. — CANTIMPRATANUS. *de Apibus.*

[4] *Opera diplom.*, T. I, p. 178 et T. III, p. 610, *in notis. — Archives de la Ville.*

[5] *Registres du pensionnaire Tax*, registre de 1664, fo 127.

au profit de l'établissement dont les dépenses montaient, à cette époque, à 3,299 florins 18 sous 6 deniers. C'était au magistrat qu'appartenait le droit d'y faire admettre les pensionnaires. En 1674, celles-ci recevaient annuellement une mesure et demie de bois, trois sacs de charbon, trois aunes de toile, une livre de chandelles, un pot d'huile et, par semaine, un demi-patacon. Les religieuses furent chassées de leur couvent en 1798, et leur chapelle fut fermée au mois de pluviôse an VI. Lorsque l'hospice eut été cédé, en 1806, à une société particulière qui l'avait demandé à l'effet d'y former un refuge pour les vieillards des deux sexes, sept des anciens pensionnaires furent placés à l'hospice des Bons-Enfants, et les cinq autres au Grand-Béguinage. En 1807, ses revenus montaient à 8,404 fr.

Un homme que son esprit de charité rend digne d'être proposé comme modèle, S'Jonghers, fut touché de l'état malheureux de quelques vieillards que la saisie des revenus des hospices laissait sans asile et sans pain. Il en recueillit quelques-uns et les plaça, le 17 novembre 1799, dans une maison qu'il loua à cet effet dans la rue de Schaerbeek. L'état de sa fortune ne lui permettant pas de fournir seul aux frais de leur entretien, il fit des quêtes, d'abord dans le voisinage, puis dans divers quartiers de la ville, et s'adjoignit quelques personnes charitables pour l'administration de cet hospice improvisé. Les aumônes jointes au produit de quêtes faites dans les principaux estaminets de la ville par des bourgeois notables, permirent bientôt d'augmenter le nombre des vieillards au point que la maison louée par S'Jonghers ne suffit plus pour les recevoir tous. Cédant aux sollicitations qui lui étaient adressées, le gouvernement consacra, le 1er mai 1800, les locaux abandonnés par les religieuses de Sainte-Gertrude, à servir d'asile à la vieillesse [1]. En l'an IX, la Société littéraire de Bruxelles forma dans l'hospice, au moyen de souscriptions, un établissement de soupes économiques, dites *à la Rumfort,* qu'on distribuait aux pauvres [2]. Le *refuge de Sainte-Gertrude* renfermait déjà à cette époque quatre-vingts vieillards, auxquels la charité publique fournissait seule des moyens d'existence. Il excita l'étonnement de Joseph Bonaparte, lors de son voyage à Bruxelles en avril 1805 [3]. Il continua depuis à prospérer par les dons de la bienfaisance individuelle et grâce à la sage gestion d'administrateurs qui se sont chargés de remplir leurs fonctions gratuitement, et qui tous les ans rendent publi-

[1] *L'Oracle.* — [2] *Le Compilateur.* — [3] Goetviel.

quement leurs comptes. Chaque année, des députations de vieillards portent des couronnes de fleurs aux estaminets où l'on a recueilli les dons les plus abondants, et cette touchante solennité se termine par une fête offerte à ces députés. Le roi Guillaume, alors encore prince souverain des Provinces-Unies, visita cet établissement, le 23 décembre 1814, et lui accorda un subside annuel de 600 francs [1]. Aujourd'hui plus de cent soixante-dix vieillards des deux sexes sont entretenus dans cet hospice; pour y être admis il faut être septuagénaire et n'avoir jamais mendié.

Les bâtiments de l'hospice de Sainte-Gertrude ont subi de nombreuses modifications. Le 17 avril 1542, on commença la reconstruction du local destiné aux vieilles femmes qui y étaient entretenues. Ce corps de logis renfermait douze chambres; il fut achevé pendant l'année suivante qui vit s'élever la chapelle en face des escaliers de Sainte-Gudule. Le nouveau dortoir des religieuses, ainsi que les constructions adjacentes, fut bâti en 1551, et en 1565 on releva le grenier, l'infirmerie et d'autres bâtiments. Le portail de la grande salle fut refait en 1554 et coûta 15 florins du Rhin [2]. Le bâtiment dans la rue de la Cathédrale où logeaient les pensionnaires, fut rebâti en 1768 [3]. La chapelle renfermait autrefois une *Assomption* de Janssens et un portrait de Philippe de Crubeque, bâtard de Philippe de Saint-Pol, et de sa femme, Anne de Baenst [4]. Le corps de logis dans la rue du Marquis a été élevé vers 1830.

C'est à tort qu'on rapporte à l'année 1371 la fondation de l'*hospice de la Sainte-Trinité,* attendu que dans un acte de 1360, on voit figurer le prêtre Siger de Coninck, Jean Vederman et Catherine Vederman, proviseurs de cette maison. Elle fut instituée par Helwige Bloemarts qui en confia la direction au chapitre de Sainte-Gudule, à un échevin et à une dame du lignage de T'Serroelofs. L'archidiacre de Cambrai, Jean T'Serclaes, lui donna, le 8 septembre 1371, des statuts qui auront provoqué l'erreur que nous venons de signaler. Ces statuts portent que les douze pauvres femmes admises dans cet hospice lui abandonneront tout ce qu'elles possèdent ainsi que le produit de leur tissage, et que l'on en exclura toute personne atteinte de la lèpre ou d'autres maladies contagieuses, ou tenant une mauvaise conduite. Au siècle dernier, le chapitre déléguait pour surveiller l'administration de cet hospice, le plus

[1] GOETVIEL. — [2] *Cartulaire cité.*
[3] DE BLEYE. — [4] LEROY, *Grand Théâtre sacré du Brabant,* T. I, p. 188.

ancien maître de la fabrique de Sainte-Gudule et le chantre. En 1776, ses revenus montaient à 2,514 florins 19 sous, et ses dépenses à 2,282 florins 10 sous 6 deniers; en 1807, il avait encore 5,611 francs 48 centimes de revenu, et les dépenses ne s'y élevaient plus qu'à 2,518 francs 75 centimes. Dans la chapelle, qui servit d'oratoire au magistrat lorsqu'il siégea à l'hôtel d'Ursel après le bombardement (1695 à 1697), il y avait un crucifix en ivoire, œuvre remarquable du sculpteur Van Beveren, et un beau tableau de Crayer : *Dieu le Père montrant au peuple le Christ mort*. Fermée au mois de pluviôse an VI, la chapelle fut abattue en 1819, ainsi que les autres bâtiments de l'hospice.

C'est un bourgeois nommé Gilles Vandenberghe qui fonda, le 14 novembre 1429, la *maison pieuse du Calvaire,* pour sept pauvres octogénaires [1]. Il légua à cet effet une maison près les longs escaliers de Sainte-Gudule avec sept lits, des meubles, des rentes et d'autres biens. La direction en était confiée au pléban de Sainte-Gudule et aux maîtres des pauvres de la paroisse; en 1776, ses revenus montaient à 1122 florins 9 sous 10 deniers, et ses dépenses à 664 florins 1 sou. Le nombre des vieillards qu'on y entretenait, était alors réduit à six; ils recevaient, par semaine, trois escalins et, par an, cinq mesures de charbon. Par suite de dons faits à cet hospice par un nommé Philippe Matilliart, ils avaient en outre un pain de trois sous par semaine, une paire de bas et une paire de souliers par an. En 1807, cette fondation avait encore 2,123 francs 90 centimes de revenu; elle avait été transférée alors aux Alexiens. Les bâtiments qui étaient fort vieux furent abattus quelques années après.

La rue qui se trouve en face des escaliers de Sainte-Gudule, était comprise autrefois dans la rue de la Montagne; elle a reçu, le 1er février 1811, le nom de *rue de la Cathédrale,* dénomination impropre que devrait remplacer celle de *rue de la Collégiale*. La rue qui longe l'église, au nord, et s'étend jusqu'à la rue de Treurenberg, n'est désignée, dans les anciens actes, que par les mots : *derrière Sainte-Gudule;* vers le XVIIe siècle, elle prit les noms de *rue de l'Éventail* [2], de *Walter-le-Sauvage* [3] et *du Soufflet* (*Blaesbalckstraet*). Un arrêté du maire, en

[1] MANN, T. II, p. 127.
[2] *De Way straete tegen over de cleyne trappen van het kerckhoff. Livre censal de* 1681. — *Wayer straete.* 1668. *Ways straete.* 1730.
[3] *Wilde Wouters straete. Livre censal de* 1681. — Voyez T. I, p. 175, note 5.

date du 9 mars 1811, assigna la première de ces dénominations à la partie de cette rue qui va des escaliers de Sainte-Gudule à la rue de Ligne, et la seconde, qu'il défigura en celle de *rue du Bois-Sauvage*, à l'autre partie, située derrière le chœur de la collégiale, où se trouvait anciennement un étang que la ville fit combler en 1485 et remplacer par un puits[1]. Ce dernier nom, bien que ridiculement tronqué, a prévalu aujourd'hui et est donné également à la rue de l'Éventail. Après la démolition du cimetière de l'église, la rue qui le longeait depuis la Treurenberg jusqu'à la rue des Paroissiens, a été transformée en une place nommée *plaine de Sainte-Gudule*. La *rue des Vents* qui circonscrit l'église, au sud-ouest, s'appelait autrefois *rue de Tous-Vents*.

C'est à tort qu'on attribue à Lambert Ier ou à son fils Lambert II dit Baldéric la fondation de la première *église de Saint-Michel;* elle existait antérieurement au règne de ces princes, au coin de la Treurenberg et de la plaine de Sainte-Gudule, là où fut jusqu'au siècle dernier la chapelle de Saint-Michel au Mont[2]. Baldéric y institua, en 1047, un chapitre composé de douze clercs ou chanoines, nombre qui fut plus tard momentanément porté à quatorze[3]. Ce chapitre avait d'abord cinq dignitaires : le prévôt[4], supprimé au XIIIe siècle, le doyen, chef et président, l'écolâtre qui avait la surveillance des écoles, le chantre qui dirigeait la chantrerie, et le trésorier qui était chargé des affaires temporelles.

[1] *Retro ecclesiam B. Gudilæ Brux. supra lacum ibidem.* 1450. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] T. I, p. 11.

[3] C'est ce qui résulte de ce passage d'un diplôme de l'évêque Liétard de l'an 1131 : « *Altare... quod est in Melsbruck... tradidi Brucsellæ in oratorio S. Mi-* » *chaelis Archangeli et gloriosæ virginis Gudilæ... canonicorum quatuordecim* » *ibidem famulantium satisfaciens petitioni.* » Il n'y avait cependant que 12 chanoines lors de la suppression.

A Thymo dit que ce fut Lambert Ier et Gerberge qui instituèrent ce chapitre; mais il se trompe comme lorsqu'il donne la date de 1023 au diplôme par lequel l'évêque Lietbert, à la demande du comte Henri II, affranchit, en 1073, l'église de Sainte-Gudule de sa sujétion à la cathédrale de Cambrai, moyennant le payement annuel d'une somme de douze sous de Bruxelles, payable le jour de saint Luc.

[4] Une donation d'un archidiacre à l'abbaye d'Afflighem, de l'an 1120, est signée par *N. Bruxellensis præpositus, T. Decanus et Joannes sacerdos. Selecta pro sæculo* 1100. Parmi les témoins d'un diplôme du duc Henri Ier en 1204, figurent: *Guillermus præpositus, magister Michael et totum Beatæ Gudilæ capitulum. Opera diplom.,* T. IV, p. 716.

Ces quatre derniers furent maintenus. Le plus ancien doyen et le plus ancien écolâtre connus sont Thiedo et Albert cités dans un acte de 1095 [1]. La liste des chantres et des trésoriers ne commence qu'au XIIIe siècle. Le doyen était nommé par le duc et les autres dignités étaient conférées par le chapitre [2]. Les chanoines se réunissaient tous les samedis, en collége, pour s'occuper des affaires courantes [3].

Plusieurs doyens de Sainte-Gudule se sont fait distinguer par leurs talents ou leur grand caractère. Nous les avons vus mainte fois mêlés aux événements politiques : Philippe Nigri, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, joua un grand rôle dans les événements de son époque, et l'on n'a pas oublié la belle conduite de Jean Hauchin qui succéda à Granvelle dans l'archevêché de Malines. Jacques de Maeyere, cinquantième doyen, mort le 20 février 1722, légua une somme de 450 florins pour le salaire de trois prêtres à nommer par le pléban pour confesser, catéchiser et instruire les enfants jusqu'à l'âge de la première communion, et pour porter le viatique aux malades. Il légua aussi sept bourses, de 120 florins chacune, pour l'entretien d'autant « de pauvres et honnêtes vieillards [4]. » Par décret daté du 9 novembre 1777, Marie-Thérèse conféra au doyen Pierre Steenen, tant pour lui que pour ses successeurs, le droit de porter la croix pectorale au chœur et ailleurs; le pape Pie VI lui accorda aussi, ainsi qu'à ses successeurs, à perpétuité, la distinction de la crosse, de la mitre et des ornements pontificaux [5].

Il paraît qu'au XIIe siècle un grand relâchement s'était introduit dans la discipline du chapitre qui ne formait alors qu'une association de laïques et de prêtres n'ayant pas de résidence fixe à Bruxelles; le nombre d'ecclésiastiques desservant la cure était très-restreint et les autels fort négligés. Pour remédier à cet état de choses, le pape Alexandre III ordonna que les prébendes fussent dorénavant données à des personnes capables et que les chanoines résidassent près de l'église (bref daté d'Anagni le 5 des ides, 9 avril 1174) [6]. Mais le succès qu'on attendait de cette mesure, fut loin d'être complet, et la discipline ne fut rétablie que par Henri Ier. Ce prince abandonna au chapitre le droit de collation de deux prébendes, à condition qu'elles seraient données à des prêtres

[1] Miræus, T. II, p. 954. Conf., *id.*, T. I, p. 519.
[2] Van Gestel, T. II, p. 5.
[3] Acte de 1404. *Registrum album* aux *Archives de Sainte-Gudule*.
[4] Rombaut, T. II, p. 55. — [5] *Ibid.*, p. 60. — [6] *Opera diplom.*, T. IV, p. 24.

qui officieraient tous les jours alternativement (octobre 1216) [1]. Comme il s'était plaint au pape de ce que cinq chanoines à peine assistaient régulièrement au service divin, les abbés d'Afflighem, de Saint-Bavon à Gand, et de Saint-Pierre, dans la même ville, enjoignirent aux chanoines, par ordre du souverain pontife (10 des calendes de février, 23 janvier 1216), d'établir leur résidence à Bruxelles, avant la Saint-Jean prochaine, sous peine de privation de leurs prébendes [2]. Toutefois le mal n'avait pas disparu lorsque Guillaume de Joinville, archevêque de Reims, visitant son diocèse, vint à Bruxelles en octobre 1220. Ce prélat décida que les chanoines absents ou n'habitant pas la ville ne retireraient que la moitié du revenu de leurs prébendes, dont l'autre moitié serait donnée à des vicaires capables et honnêtes qui aideraient à la célébration des offices [3]. Le duc approuva et confirma cette mesure ; il ordonna en outre de considérer les chanoines laïques comme non résidants, de les remplacer par des diacres, sous-diacres, acolytes et prêtres, et d'employer les revenus des deux premières années des prébendes devenant vacantes, à orner le temple qui lui avait paru très-négligé [4]. Ayant aussi remarqué que l'écolâtre n'officiait ni au chœur, ni aux écoles, il arrêta, en 1220, qu'on abolirait cette dignité aussitôt qu'elle viendrait à vaquer, et que l'on partagerait ses revenus, entre un diacre et un sous-diacre [5] ; mais cette disposition paraît n'avoir pas été exécutée. Ces mesures rétablirent enfin la discipline ; alors plus content des chanoines qui, dit-il, servaient louablement le Seigneur, autant du moins que le permettait leur petit nombre, et voulant donner au culte plus de splendeur, Henri, par un diplôme daté du mois d'août 1226, institua un second chapitre composé de dix chanoines auxquels il assigna un alleu à Dieghem, qu'il avait acheté à Gilles de Wanghe, l'église, quatre manses et les deux tiers de la dîme de la Hulpe. Ces chanoines nommés les *petits chanoines, canonici minores,* étaient choisis par le chapitre et présentés au souverain qui avait droit de nomination ; ils devaient être promus aux ordres et astreints à une résidence fixe [6]. Henri Ier fut un des grands bienfai-

[1] *Opera dipl.,* l. c., p. 229. Cet acte fut approuvé en 1220 par le pape Honoré III, et confirmé, en 1369, par l'évêque de Cambrai. *Ibid.*

[2] Avril 1216. *Annales mss. Beatæ Gudilæ.*

[3] *Opera diplom.,* T. IV, p. 390.

[4] *Ibid.,* T. II, p. 989. — A Thymo, pars IV, tit. V, cap. 21. — [5] *Ibid.*

[6] Original aux *Archives de Sainte-Gudule.* A la demande de Henri II, Gérard,

teurs de l'église de Sainte-Gudule qu'il affectionnait particulièrement. Nous avons vu que par un diplôme daté de 1201 il lui soumit les chapelles de Bruxelles; par le même acte, il ratifia toutes les donations faites aux chanoines par ses ancêtres. Comme les donations aux églises étaient vues de mauvais œil par les parents des donateurs et qu'on y mettait souvent obstacle, il permit, en 1225, à ses sujets de disposer de leurs dîmes et d'autres biens en faveur de la collégiale [1], et lui-même augmenta considérablement les revenus de cette église où il fonda une messe quotidienne pour le salut de l'âme de Marie, fille de Philippe-Auguste, sa seconde femme (1224) [2].

Le chapitre avait un maire (*villicus*) chargé de l'administration de ses biens temporels; il eut aussi des échevins à Molenbeek comme nous le dirons en parlant de ce village. Ses plus grands revenus consistaient en cens, surtout à Bruxelles, en dîmes et en droits de patronat. Ainsi, il possédait les dîmes de Bruxelles par don du comte Baldéric en 1047 [3], celles du duc à Haeren et à Hoidale ou Gordale près de Tervueren, par don de Henri Ier, en 1224, celles de Machelen par don de Walter de Moerseke, vassal de ce prince, en 1225 (1226 N. S.), la dîme que Guillaume Pipenpoy avait à Haeren et qu'il lui donna en 1238 [4]; l'église de Bruxelles par concession de l'évêque Lietbert (1073), celles d'Itterbeek ou Etterbeek (1127) et de Wesembeek (1129) par don de l'évêque Burchard, celle de Melsbroeck, par don de l'évêque Liétard (1134), et celle de Hoelaer ou Hoilaer, par don de Henri Ier (1223, le samedi avant la nativité de Saint-Jean-Baptiste, 17 juin) [5]. En avril 1248, le châtelain Léon lui donna le personnat de Hoilaer [6]; il avait en outre plusieurs autres biens tels que ceux situés à Molenbeek que Charles

évêque de Cambrai, confirma cette fondation, le 8 septembre 1236. *Ibid.* En 1269, le samedi avant *Quasimodo*, 30 mars, le minimum de la durée de la résidence fut fixé par l'archidiacre à quarante semaines. A Thymo, pars V, tit. I, c. 3. — Sanderus, T. III, p. 235.

[1] A Thymo, pars IV, tit. IV, cap. 33.—*Annales mss. B. Gudilæ.*—*Liber capitularis.* Cette disposition que restreignit l'article 41 de la ceure communale, fut remise en vigueur par Jean II en 1312. A Thymo, pars IV, tit. II, c. 14.

[2] *Diplom. belg.*, T. IV, p. 232.

[3] Baudouin d'Avesnes, dans le *Spicilegium d'Achery*, T. III, p. 295.

[4] *Archives de Sainte-Gudule.* — *Opera diplom.*, T. I, p. 570. Miræus donne à tort à cette dernière donation la date de 1208.

[5] *Archives de Sainte-Gudule.* — A Thymo.

[6] *Opera diplom*, T. II, p. 766.

de Lotharingie avait offerts à Sainte-Gudule, à Bruxelles, à Woluwe et à *Hascreold* (lisez *Asscherholt* ou *bois d'Assche*), qu'il devait à la libéralité du comte Baldéric, à Ransfort, sous Molenbeek que Henri Ier lui concéda en mai 1227, un alleu à Dilbeek qui lui avait été donné par le curé de ce village, Guillaume, ainsi qu'il conste d'une bulle de l'an 1227, du pape Honorius IV, un bien à Winxel, près Louvain, etc. Le chapitre fut à diverses reprises confirmé dans la possession de ses biens; entre autres, en 1112 par le pape Pascal II, en 1174 par Alexandre III, en 1201 par le duc Henri Ier, le 7 des ides, 7 août 1227 par Honorius IV, en février 1265 par Clément IV, en juin 1305 par Clément V [1], et en 1342 par Clément VI [2].

L'église de Sainte-Gudule reçut aussi de nombreuses donations de particuliers et de princes. En 1297, Henri, précepteur (*formator*) de Godefroid de Brabant, frère de Jean Ier, donna aux chapellenies de Sainte-Ursule et des onze mille vierges, deux rentes, l'une de 3 et l'autre de 20 sous, pour faire célébrer par le chapitre un anniversaire solennel à la mémoire (*ad memoriam*) de son élève [3]; touchante marque d'affection qui honore tout à la fois celui qui la donne et celui qui en est l'objet. Le 4 juin 1451, Charles-le-Téméraire, alors encore comte de Charolais, y fonda un anniversaire perpétuel pour le repos de l'âme de Catherine de France, sa première femme; il paya à cet effet la somme de 100 écus de 40 gros, monnaie de Flandre [4]. Par un acte donné à Bruges, le 18 avril 1456, Philippe-le-Bon y fonda une messe de *requiem* quotidienne et perpétuelle pour l'âme de son bâtard, Corneille de Bourgogne, tué au combat de Baesele près de Rupelmonde, le 16 juin 1452, et enterré dans le chœur de cette église; il ordonna que cette messe fût dite tous les jours « devant le commencement de Prime, à » l'autel qui étoit derrière le grand autel, » et que le prêtre officiant allât, après la messe, réciter le psaume *De profundis* sur la tombe de son fils et y jeter de l'eau bénite. Il fonda en outre un anniversaire perpétuel pour l'âme de Corneille à célébrer tous les ans, le jour de son

[1] Dans cette bulle, donnée à Pérouse, le pape ordonne au doyen de Termonde de faire restituer à l'église de Sainte-Gudule les biens qui lui auraient été enlevés. *Annales mss.*, tit. IX, c. 10.

[2] *Archives de Sainte-Gudule.* — A Thymo.

[3] *Archives de Sainte-Gudule.*

[4] *Registres des Chartres de la Chambre des comptes*, n° 2, fol. 143-144.

trépas, « solennellement, avec sonnerie et luminaires, en la manière » qu'on est habitué de faire les *obits* fondés des princes et princesses qui » sont enterrés dans cette église. » Le 1[er] juin de la même année, Walter de la Mandre, prévôt des églises de Sainte-Marie à Bruges et de Saint-Pierre à Cassel, conseiller et garde des épargnes du duc, versa entre les mains du chapitre une somme de 700 écus ou couronnes d'or de 48 gros, monnaie de Flandre, dont 600 devaient servir à la fondation des messes et 100 à celle de l'anniversaire [1]. Par lettres patentes du 26 janvier 1484, Maximilien et Philippe-le-Beau instituèrent un anniversaire solennel à célébrer, le 17 janvier de chaque année, pour le repos des âmes de Philippe-le-Bon, Charles-le-Téméraire et Marie de Bourgogne [2]. Mais parmi ceux qui comblèrent cette église de leurs dons, nul ne surpassa les archiducs Albert et Isabelle qui, en 1605, accrurent encore ses revenus. Le 19 octobre de cette année, ils y fondèrent quatre messes basses et deux anniversaires, cédant et transportant à cet effet au chapitre, 94 bonniers et 5 journaux de prairies nommées *les prés le Comte,* lez-Valenciennes [3]. Le 19 octobre 1600, ils y avaient également fondé à perpétuité trois messes par jour et un anniversaire solennel par an pour le repos de l'âme de l'archiduc Ernest, et de ce chef ils dotèrent la fabrique d'une ferme nommée *Te Pee* au village de Mollem; cette ferme qui contenait 25 bonniers de terres arables, 7 bonniers de prairies et 3 bonniers 1 journal 80 verges de bois, avait été confisquée sur Artus T'Serclaes [4]. Ils donnèrent en outre à la fabrique tous les ornements nécessaires pour la célébration de ces messes. N'ayant pu,

[1] *Archives de Sainte-Gudule.* D'après un ancien registre des anniversaires, Corneille de Bourgogne fut enterré au milieu du chœur.

[2] *Ibid.* — A ces lettres est jointe une requête adressée par le chapitre aux archiducs Albert et Isabelle pour obtenir le payement des arrérages de cette fondation, qui était suspendu depuis 1600.

[3] *Ibid.* — *Archives de l'Audience*, cart. 1379, n° 6. Par un acte du 12 mars 1617, ces princes déclarèrent que les quatre messes basses se diraient après leur mort, à l'autel du Saint-Sacrement de miracles. *Archives de l'Audience,* l. c., n[os] 13 et 15. — Le chapitre possédait encore ces biens lors de l'invasion des Français, en 1794.

[4] Il résulte du registre aux résolutions de la fabrique de 1593 à 1603, d'où sont extraits ces renseignements, que cette ferme était louée à raison de 5 rasières de seigle par bonnier de terre labourable, évaluées en argent à 2 livres 10 escalins 5 sous; les prairies à raison de 10 livres Artois par bonnier, et qu'elle donnait net, déduction faite de ses charges, 299 livres 6 sous, monnaie d'Artois.

comme ils s'y étaient engagés, dégréver cette ferme des rentes et redevances dont elle était chargée, ils cédèrent à la fabrique, le 5 septembre 1605, à titre de supplément, trois maisons qui avaient été également confisquées pendant les troubles. Plus tard, lorsque ces biens eurent été restitués à leurs propriétaires en vertu de la trève de douze ans, Isabelle accorda à la fabrique (3 décembre 1628) une rente annuelle de 750 florins sur le droit de scel; mais il paraît que depuis 1664, la fabrique ne put plus se la faire payer malgré divers arrêts du grand conseil de Malines, et, en 1714, il lui était dû vingt-sept années d'arrérages. Par son testament, Isabelle légua à Sainte-Gudule les nombreuses reliques « enchâssées d'or, d'argent et de pierres précieuses, » qu'elle avait dans son oratoire, ainsi que plusieurs tableaux et autres objets précieux [1]; elle joignit à cette libéralité un don annuel pour l'en-

[1] « *État des reliquaires, reliques, tableaux et autres objets de l'oratoire de la sérénissime infante Isabelle, enregistré le* 27 *juillet* 1639.

» Deux chandeliers de cristal, garnis de cinq pièces d'or, chacune émaillée en noir et bleu. — Trois peintures, l'une représentant la Naissance de Notre-Seigneur (de plus de 2 palmes de haut, sur environ 2 de large); la deuxième, la Présentation et la Circoncision (de 2 1/2 palmes de haut sur 2 de large); la troisième, la Visitation de Notre-Seigneur à sainte Isabelle et la Nativité de saint Jean-Baptiste, de la même grandeur, peint à l'huile sur cuivre.—Le buste de saint Antoine, en cire, dans une caisse de bois noir. — Un tableau à deux volets sur lequel, au milieu et dans un fond doré, se trouve représentée la sainte Trinité, environnée d'anges et de séraphins; sur les volets on voit saint Antoine, saint George et d'autres saints; dans le bas Moïse, David et les saintsdu vieux testament; de l'autre côté, la sainte Vierge et les saints du Nouveau Testament.—Une grande croix de verre vert garnie de vermeil au milieu et sur les bords, le Christ en cuivre doré. — Une Paix de verre vert avec l'image de la Vierge, garnie d'argent doré avec une boîte en cuivre parsemée de fleurs. — Un ostensoir de verre vert garni d'argent doré avec un étui de cuir colorié. — Un plateau et deux burettes de verre vert garnis d'argent doré. — Six chandeliers à branches de verre vert ornés d'argent doré. — Une image de la Vierge couronnée, assise dans un fauteuil avec l'enfant Jésus sur ses genoux. La Vierge en manteau émaillé et la robe de l'enfant en rouge. accompagnée de deux anges. A côté de la Vierge un pupitre en cristal et or, sur lequel il y a un livre en or. Le fauteuil contient dix-neuf perles, plus cinq pierres fines; la boîte en ébène marquetée d'or, etc. — Une image de la Vierge avec le petit Jésus en albâtre, qui se tient debout, portant des couronnes d'or émaillées, garnies de 8 diamants, deux rangées de perles, au milieu 8 roses d'or émaillées et des diamants, en tout 168 diamants et quelques pierres précieuses. — Un reliquaire à deux volets, en forme de chapelle. Dans une niche, la Vierge avec l'enfant, sortant d'un arbre qui se trouve sur une montagne, orné de 40 diamants et 80 perles. Au

tretien des neuf prêtres chargés du soin de ces reliques, parmi lesquelles il y avait un morceau de la vraie croix rapporté, disait-on, de Jérusalem

pied, une lune d'or et des séraphins d'argent émaillés, ornés de diamants et de perles, et en 40 compartiments sont contenues des reliques. — Un buste de saint Mathieu avec un ange qui écrit l'histoire de sa vie, en argent, avec un piédestal sur lequel est tracée l'histoire de sa vie. — Un reliquaire en ébène en forme de tableau, orné de 44 pièces d'argent. Dans le haut une niche. — Un clou creux, en or. orné de 156 diamants contenant un morceau de la sainte croix. Un petit coffre en cristal garni d'or, que soutiennent deux anges en or; ledit clou reste sur le coffre; il contient des reliques de Notre-Seigneur. — Deux reliquaires en ébène, avec des niches ou cases pour reliques, garnis de 42 ornements d'argent et 200 rosettes d'or émaillées en blanc... Dans une des niches, Notre-Seigneur attaché à une colonne de lapis lazuli, et deux bourreaux qui le fouettent; dans une autre niche, la sainte Vierge en or et un séraphin en argent doré. — Un reliquaire en ébène, garni de 44 pièces d'argent, dans lequel il y a un pied d'argent en forme d'ange, les bras en l'air, les ailes déployées et dorées. — Un reliquaire en ébène en forme de coffre avec un emblème de la Foi et autres ornements en argent. — Un reliquaire en ébène orné de deux figures en argent, l'une représentant une sainte tenant en main une croix; l'autre un ange tenant une branche de fleur de lis. — Un petit saint Jean-Baptiste en bronze avec un agneau à ses pieds. — Six petits enfants en bronze représentant les innocents sur des piédestaux de bronze doré. — Un petit Jésus et des anges en bronze. — Un grand tableau peint sur toile, représentant l'Adoration des Mages, par Rubens, peint en 1621, pour 400 florins. 10 1/2 pieds de large sur 8 de haut. — Une *Nativité de Notre-Seigneur*, par Rubens, a coûté 300 florins. Tableau sur toile de 8 1/2 pieds de large sur autant de haut. — Une *Descente du Saint-Esprit*, par Rubens, a coûté 300 florins. Sur toile, 10 pieds de haut sur 16 de large. — Un *Saint Hubert*, peint sur panneau, par Breugel, a coûté 200 florins. — Un *Christ à la croix, la sainte Vierge* et *la Madeleine*. Sur toile, de 12 pieds de haut, a coûté 250 florins. — La *Passion de Notre-Seigneur*, représentée en quatre tableaux sur panneau de 4 palmes de haut sur 6 de large. — Une *Vierge et l'Enfant*, peint par Maubeuge, sur panneau, de 5 palmes de haut, 4 de large, a coûté 600 florins. — Un petit tableau représentant Notre-Seigneur. — Vingt-deux images enluminées sur parchemin, représentant des saints et des saintes. — Une croix en or, d'un palme de haut, ornée de perles et de pierreries, contenant un morceau de la sainte croix; le pied de la croix en argent doré d'un palme et demi de haut. — Un vase en cristal reposant sur un pied triangulaire; sur un des compartiments est gravé, sur une plaque de lapis lazuli, le *pater;* sur l'autre plaque en jaspe, l'*Ave Maria;* sur une troisième, Adam et Ève, et au milieu les armes de Pie IV. — Une petite couronne d'or, montée de fleurs de lis, d'un peu plus de quatre pouces, incrustée de 92 grandes perles et de 74 différentes pierres fines. — Un grand *Agnus Dei* garni d'argent. — Une croix carrée en argent sur un pied en forme de candélabre. — Un saint André en ivoire d'un palme de haut. — Deux petits reliquaires de bronze doré, en forme d'architecture, avec deux pilastres à vingt compartiments pour reliques. — Un grand reliquaire en ébène, l'intérieur garni en argent et en

par le comte de Hollande, Florent III. Cette relique avait été offerte, en 1610, aux archiducs par l'archevêque de Philippi, premier vicaire

ciselure. — Deux reliquaires de cuivre doré, en forme d'architecture, avec des colonnes à côté émaillées de couleur lapis lazuli, assises sur des pilastres de jaspe rouge et autres émaux de couleur; en six compartiments contenant des reliques. — Une Paix en argent doré. — Une grande croix en argent doré, contenant un morceau de la sainte croix, de 18 pouces de haut; dans les bras 10 1/2 pouces de large; enrichie de 24 rubis et 14 diamants; sur le dos sont gravés les instruments de la Passion. — Un petit reliquaire en ébène, rond, avec six colonnes qui soutiennent un couronnement; le rond du vase orné d'un cercle d'or et une petite croix en or. Le vase contient une relique de saint Albert; le reliquaire est garni d'ornements en argent. — Une croix en or d'environ une aune de haut. Sur les bouts il y a des fleurs de lis; au milieu, dans un ovale, on voit la Trinité. Le manteau du Père Éternel est en or émaillé et ciselé, le Christ tient la croix dans ses bras. Le tout pèse environ 13 marcs. — Une croix avec le Christ en or, toute en or et en émail, ornée de 74 perles, pesant 4 marcs et 3 onces, avec un pied en vermeil ciselé en forme d'architecture, huit colonnes en or émaillé de diverses couleurs, contenant un morceau de la sainte croix. La croix et le pied pèsent ensemble 109 onces; d'environ 3/4 d'aune de haut. — Un reliquaire en forme de tour d'église en argent doré; le pied est assis sur quatre lions avec ces mots: *Qui vouldra?* et la croix de Bourgogne avec les insignes de la Toison d'or, et les apôtres saint André et saint Jean, les armes de l'archiduc Philippe I[er], roi d'Espagne; puis saint Pierre et saint Paul. Pesant en tout 31 marcs. (Cette croix a été retenue à la cour.) — Un pied soutenant une coupe en argent doré, au milieu deux agathes, une fleur en forme de couronne avec le nom de Jésus. — Une custode en argent doré en forme de tour avec un Christ. — Une Vierge et les douze apôtres en argent. — Douze pyramides en argent contenant des reliques. — Une Paix en or émaillé, entre quatre colonnes de lapis lazuli, dont deux en cristal, ornée de 4 diamants, 4 rubis, 2 émeraudes, puis encore 4 rubis, 14 diamants et autres pierres précieuses. Contient un morceau de la sainte croix. — Un coffre de cristal garni d'or, contenant des cheveux de la Vierge. — Un coffre de cristal garni d'or et de perles avec une croix en or et 6 diamants contenant un morceau du linge de l'enfant Jésus. — *Une Pitié de la Vierge :* deux anges la soutiennent. Petit tableau sur panneau. — *Sainte Isabelle, reine de Portugal*, petit tableau sur panneau. — *Une Vierge*, petit tableau. — *Sainte Catherine de Sienne avec le crucifix*, sur toile, de deux palmes et demi de haut. — *Saint Iago*, premier évêque de Constantinople, accompagné de sainte Catherine, martyre, et de sainte Catherine de Sienne, sur panneau de 7 palmes de haut. — *La Vierge et l'Enfant Jésus*, peinture sur panneau. — Un *Saint George à cheval terrassant un dragon*. — *Saint Sébastien*, enluminure. — Une *Sainte Véronique*. — Une *Descente de croix;* sur les volets, d'un côté, la Madeleine, sur l'autre, l'apparition de Notre-Seigneur au jardinier; sur panneau, 1 3/4 aune de haut. — *Sainte Thérèse*. — *Saint Charles Borromée en adoration devant un crucifix*, peint sur albâtre. — Un cadre à treize compartiments contenant les mystères de Notre-Seigneur et l'Assomption de la Vierge. — *La Vierge et l'Enfant Jésus*. — *La Vierge, l'Enfant*

apostolique pour les Provinces-Unies. Lorsque ce legs fut remis au chapitre, le 7 janvier 1650, l'archevêque de Malines, J. Boonen, ordonna qu'on attachât à ce morceau de la croix une hostie consacrée, « afin que » lorsqu'on s'en servirait pour donner la bénédiction, le Seigneur fût » adoré sur la même croix où il avait souffert la mort pour nous. » Les autres reliques furent placées d'abord sur un autel dressé, en 1652, devant le grand chœur ; plus tard elles furent transportées dans la sacristie du saint sacrement de miracles et placées dans un reliquaire dont les dessins avaient été exécutés par Francquart, architecte de la cour [1].

Le doyen et le chapitre avaient une juridiction qui, souvent méconnue, donna lieu à maint démêlé. Par un décret du mardi après l'Exaltation de la sainte croix, 15 septembre 1337, Jean III ordonna à l'amman de leur prêter son concours toutes les fois qu'ils le requerraient pour faire

Jésus, Saint Jean-Baptiste et les quatre Évangélistes ; enluminure. — *La Vierge et l'Enfant Jésus;* enluminure. — Deux peintures sur panneau en forme de portail avec des colonnes de jaspe; sur l'une le Sauveur, sur l'autre la sainte Vierge. — Une peinture sur panneau représentant la Vierge et l'enfant Jésus; le cadre en forme d'architecture sculptée, et sur les portes, des vers latins. — Une *Nativité*, par Van Balen, peint sur cuivre. — Une *Sainte Trinité, la Vierge et des anges*, peint sur cuivre. — *Notre-Seigneur étendant la main sur le monde;* enluminure. — *Notre-Seigneur sur la croix, la Vierge, Saint Jean et les Maries au pied de la croix.* — Une ancienne peinture représentant Notre-Dame d'Araceli, sur panneau. — Une *Présentation au Temple*, sur panneau. — Huit pyramides d'ébène contenant des reliques. — *Sainte Léocadie en l'église de Tolède*, peinture sur panneau. — *La Vierge, l'Enfant Jésus et Saint Joseph*, peinture sur lame de cuivre. — L'*Apparition de Saint Pierre et Saint Paul à l'empereur Constantin*, peinture sur toile. — Un *Ecce Homo* sur toile. — La *Passion de Notre-Seigneur* en huit sujets. — Trois sujets peints sur cuivre : *la Nativité, la Vierge et l'Enfant, Sainte Catherine.* — Une croix en or de deux palmes de haut, la croix et le pied en argent, aux bouts, des séraphins, et au pied, deux séraphins de l'un et de l'autre côté; contient un morceau de la sainte croix. — Deux petits coffres en cristal. — Un petit coffre en cristal de roche garni d'or émaillé. — Vingt pyramides d'argent. — Une urne en cristal de roche garni d'or. — Une urne en lapis lazuli garni d'or émaillé. — Un coffre garni d'or émaillé d'argent. — Deux anges d'argent doré, chacun tient en ses mains une pyramide de cristal garni d'or qui contient une épine de la couronne de Notre-Seigneur. — Deux reliquaires de cristal garnis d'argent, en forme de croix. — Une croix d'argent. — Un grand reliquaire en ébène, en forme d'architecture avec des peintures, les figures de saint Laurent et de saint Étienne, le petit Jésus et saint Jean-Baptiste. » (*Archives de Sainte-Gudule.*)

[1] Foppens.

arrêter, en leur nom, des individus, « tant prêtres que clercs, » appartenant à leur juridiction [1]. Le doyen Laurent de Bouchout ayant fait arrêter un nommé Jean Grawe « sur sa franche rue, à Bruxelles, contre sa » haute seigneurie, » le duc Antoine s'en plaignit à la cour de Rome; le pape lui accorda un mandement pour agir contre cet ecclésiastique qui « demanda humblement pardon et obtint grâce [2]. » A cette époque, de grands conflits s'étaient élevés entre toutes les juridictions, entre le chapitre et l'évêque, entre les chanoines et les chapelains, entre le doyen de la chrétienté à Bruxelles et le doyen de Sainte-Gudule. Le 19 juin 1425, l'évêque Jean signa un concordat que ratifièrent, le 27 du même mois, le doyen et les chanoines. Cet accord, dans lequel l'évêque déclare que son intention est plutôt d'étendre que de restreindre les priviléges de sa *chère* église de Sainte-Gudule, porte, entre autres dispositions, que tous les crimes entraînant perte d'office ou prison perpétuelle, ou des punitions plus sévères, tels que ceux d'hérésie, de lèse-majesté, de simonie, de sodomie, d'homicide, de falsification de monnaie, de viol, de rapt, d'incendie, d'empoisonnement, de maléfice, de sortilége, d'idolâtrie, d'invocation de démons, d'inceste, seront jugés par l'évêque, et que la juridiction, la correction et la punition appartiendront au chapitre dans les autres causes et excès concernant les chanoines, les chapelains, les vicaires et autres ecclésiastiques de cette église et des églises, tant de la ville que de l'extérieur, qui lui sont soumises [3]. Quelques années après, par un acte dressé en chapitre, dans la salle capitulaire de Sainte-Gudule, le 9 mai 1444, les chapitres de Bruxelles, de Saint-Rombaud à Malines, d'Anderlecht, de Lierre et de Turnhout s'unirent pour se défendre mutuellement en justice contre les exactions « dont » les accablait l'évêque, » en déclarant toutefois qu'ils ne prétendaient nullement se soustraire à sa juridiction [4]. Cet acte que souscrivirent plus tard les chapitres de Termonde et d'Haeltert (transféré à Alost en 1495), dans une réunion tenue à Sainte-Gudule en 1541, fut approuvé par les papes Eugène IV et Nicolas V. Les débats entre les

[1] BUTKENS, *Trophées de Brabant*, preuves, T. I, p. 177.

[2] Diplôme daté de Turnhout, le 20 décembre 1412. *Dipl. belg. mss.*, T. XIII.

[3] *Annales mss. B. Gudilæ*, titre XIV, c. 5. Cet acte fut confirmé le 6 septembre 1475, par l'évêque Jean de Bourgogne, dans la chapelle de son hôtel rue d'Or. *Ibid.*, titre XVII, c. 8.

[4] *Opera dipl.*, T. II, p. 1263.

petits chanoines de Sainte-Gudule et les chapelains provenaient de ce que les premiers avaient appliqué à leur profit vingt-huit chapellenies qu'ils avaient unies à leurs prébendes, et usurpé le pas sur les seconds, tandis que depuis plus de 200 ans il était attribué à l'âge. Ils acceptèrent la médiation du magistrat, et celui-ci nomma, le 28 mars 1422, 1423 N. S., des arbitres qui prononcèrent leur jugement dans la salle capitulaire, le 10 mai suivant, jugement qui fut approuvé par le chapitre et par le magistrat [1]. Le doyen et le grand chapitre ayant établi, en 1466, un promoteur fiscal pour prévenir les abus que pourraient commettre les suppôts du chapitre qui étaient au nombre de 80 ou 90, les chapelains et les prêtres des autres églises se plaignirent vivement de cette mesure au saint-siége, le 2 octobre 1468 [2]. Quelque temps auparavant, au mois d'août 1450, le chapitre avait voulu faire transporter chez son trésorier le coffre contenant les priviléges et les chartes des chapelains, mais ceux-ci avaient encore réclamé à Rome, et leurs plaintes avaient été entendues [3].

Les attributions de la *plébanie* étaient tout à fait spéciales. En leur cédant, en 1073, le personnat de Sainte-Gudule, l'évêque Lietbert avait conféré aux chanoines le droit de nommer un prêtre pour desservir l'église. Le premier *pléban* connu est Albert qui vivait vers 1125. En février 1222 (1223 N. S.), les émoluments du pléban furent fixés au treizième de tout ce qui revenait aux chanoines, tel par exemple que les offrandes, et il fut autorisé en outre à percevoir les droits de sépulture, baptême, réconciliation, noces, confessions, etc. [4]. Le pape Eugène IV arrêta que pour être nommé à ces fonctions, il fallait être docteur ou au moins licencié en droit ou bachelier en théologie. Les doyens et le chapitre ne pouvaient être contraints d'en recevoir d'autres, et il stipula que le pléban devrait desservir l'église en personne [5]. Après la mort du pléban Guillaume Van Gerwen arrivée en 1516, le pape Léon X ayant conféré la plébanie à André de Castello, enfant naturel né à Bruges d'une famille originaire d'Espagne, le chapitre refusa de l'admettre s'étayant principalement sur ce qu'il n'était ni docteur, ni

[1] A Thymo, pars VI, tit. II, c. 46.
[2] *Annales mss. B. Gudilæ*, tit. XVI, c. 42, et tit. XVII, c. 3.
[3] *Ibid.*, tit. XVIII, c. 5.
[4] *Ibid.*, tit. IV, c. 11.
[5] Bulle datée du jour des ides, 15 mars 1435. *Opera diplom.*, T. IV, p. 66.

candidat en théologie, et sur ce qu'il n'avait pas 25 ans. Il fit plaider sa cause devant l'official de Cambrai par Nicolas Everardi, président du conseil de Malines. Si le talent de son avocat le fit triompher, ce fut à un prix onéreux. Il dut payer à Castello 100 ducats et lui assigner une rente perpétuelle de 25 ducats (1518); celui-ci fut en outre autorisé à conférer la plébanie avec l'assentiment du pape. Il la donna à Laurent Puggi, cardinal du titre des Quatre-Couronnés, que les chanoines refusèrent également de reconnaître; la place fut enfin annexée à perpétuité au chapitre et donnée à Guillaume Van Gelen de Breda. Mais alors s'éleva une nouvelle difficulté; l'évêque de Cambrai attaqua la bulle du pape comme subreptice et, par requête du 15 mai 1530, réclama le droit de nommer le pléban. Cette affaire fut portée devant le conseil de Brabant qui débouta le prélat de ses prétentions [1]. Parmi les plébans de Sainte-Gudule il en est un qui s'est fait remarquer par un esprit de charité vraiment évangélique. Jean Roucourt était le père des pauvres pour lesquels il se privait des plus strictes nécessités. On rapporte qu'un homme riche étant venu le voir et ayant remarqué la nudité de sa chambre, lui envoya des tapisseries; ne les apercevant plus lors d'une visite qu'il lui fit quelque temps après, il lui demanda ce qu'elles étaient devenues : « Je les ai vendues pour couvrir les membres » souffrants de Jésus-Christ, répondit Roucourt; quant aux murs, ils » auront toujours assez chaud. » Cette personne alors lui envoya des meubles, mais il les vendit également pour en distribuer le produit aux pauvres qu'un rigoureux hiver faisait beaucoup souffrir; on assure qu'il se défit aussi de sa bibliothèque. Ses revenus, ses émoluments passaient dans les mains des indigents, aussi était-il souvent obligé de recourir à la bourse de ses amis pour satisfaire à ses premiers besoins. Lorsqu'il mourut, le 26 septembre 1676, la famille de Schockart qui lui portait une grande estime, le fit enterrer dans son caveau, dans la chapelle de Saint-Jean près le baptistère [2].

Il y avait un sous-pléban, des vicaires, et de fréquentes donations attachèrent successivement à l'église de Sainte-Gudule un très-grand nombre de chapelains ou bénéficiers. On y trouvait les chapellenies de Saint-Pierre ou du Châtelain, déjà citée en 1222; de Saint-Michel; de

[1] *Annales mss. B. Gudilæ*, tit. XXIII, XXIV et XXV. — *Opera dipl.*, T. IV, p. 101. — Rombaut, T. II, p. 188.
[2] De Bleye.

Sainte-Gudule; de Sainte-Marie-Madeleine; de Sainte-Catherine, fondée en 1259, par le doyen Maurice; de Saint-Jacques, fondée par Henri Prochiaen, la même année; de Saint-Nicolas, citée en 1265; de Notre-Dame, citée en 1267; de Saint-Gilles, citée en 1274; de Saint-Éloy, citée en 1273; des Trois-Rois, fondée par Jean Ier, en 1289; de Sainte-Gertrude, fondée en 1290; du Saint-Esprit, fondée en 1295; de Sainte-Ursule et des onze mille vierges, citée en 1297; de Saint-Étienne et de Saint-Laurent, dotée en 1307; de Saint-Jean-Baptiste, fondée en 1320 par Aleyde Uytten Steenwege; de Notre-Dame-du-Soleil, à l'autel des Trois-Rois, fondée par Marguerite d'York, femme de Jean II; de Sainte-Agathe, citée en 1338; de Saint-Barthélemi, citée en 1360; de Sainte-Geneviève, citée en 1362; de Saint-Rombaud, citée en 1364; de Saint-Gommaire, fondée à l'autel de Saint-Jean l'Évangéliste, par l'écolâtre Jean d'Issche, en 1371; de Saint-André, mentionnée en 1379; de Saint-Antoine abbé, citée en 1380; de Saint-Corneille, à l'autel Sainte-Marguerite, citée en 1389; de Sainte-Marthe, citée en 1394; de Saint-Paul, citée en 1412; de Sainte-Agnès, à l'autel de Sainte-Geneviève, citée en 1396; de Saint-Mathieu, fondée en 1398; de Saint-Grégoire, à l'autel de Saint-Pierre, citée en 1400; de Saint-Maur, citée en la même année; de Sainte-Cécile, mentionnée en 1408; de Saint-Josse, citée en 1409; de Saint-Simon et Saint-Jude, citée en 1421; de Saint-Servais, de Saint-Mathias, fondée en 1448 par le doyen Jean Coremans; celle du Saint-Sacrement, à l'autel Saint-Servais, fondée en 1442 par Éverard T'Serclaes et sa femme, Catherine Taye; de Saint-Martin, fondée en 1451; de Saint-George, citée en 1461; de Sainte-Élisabeth, citée en 1470; de Saint-Jérôme, citée en 1459; de Saint-Cosme et Saint-Damien, fondée en 1618, etc. [1]. Molinet porte le nombre des autels à 53, et, selon les annales manuscrites de Sainte-Gudule, cette église comptait 93 chapellenies; mais il y en avait deux et trois instituées en l'honneur du même saint et que l'on distinguait par les mots « de la première, de la deuxième, de la troisième » fondation. » Vers la fin du XVe siècle, on disait à Sainte-Gudule trente mille messes par an. Plusieurs chapellenies furent distraites de leur destination primitive. Ainsi le chapitre demanda au pape Sixte IV l'autorisation d'appliquer à l'entretien de dix prêtres ou ecclésiastiques habiles

[1] Voyez les *Archives de Sainte-Gudule*. — ROMBAUT, T. II, p. 196 et suiv.

dans le chant et la musique, qui feraient l'office dans le chœur, dix chapellenies, savoir : celles des autels de Saint-Nicolas, de Saint-Arnoul, de Saint-Michel, de première fondation ; celles des autels de la Vierge et de Saint-Josse, de deuxième fondation, et celles des autels de Sainte-Marie-Madeleine, de Sainte-Barbe, de la Sainte-Croix, de Saint-Pancrace et de Saint-Antoine. Par une bulle du 15 juillet 1475, le pape chargea le doyen de Saint-Rombaud à Malines, celui de Saint-Pierre à Anderlecht et celui de Saint-Géry à Haeltert, d'examiner cette demande, leur permettant d'y faire droit s'ils la trouvaient fondée; en vertu de cette bulle, le doyen d'Anderlecht délivra, l'année suivante, l'autorisation demandée [1]. Auparavant, lors des solennités de l'église, on faisait venir quelques musiciens dits *fifres* ou *pipers* à chacun desquels on payait un florin; on leur donnait en outre une mesure de vin [2]. D'autres chapellenies furent affectées à la célébration du service divin; entre autres, six furent données, le 11 février 1643, aux oratoriens : celles de Saint-Servais, de Saint-Sébastien, de Sainte-Agathe, de troisième fondation; celle de Sainte-Catherine, de deuxième fondation, et celles de Sainte-Anne et de Saint-Corneille [3]. En 1516, le chapitre fit imprimer à Paris un bréviaire particulier à l'usage de l'église de Sainte-Gudule, suivant en cela la coutume d'alors qui voulait que chaque grande église eût son bréviaire et ses offices distincts [4].

Le nombre des maîtres de fabrique n'a pas toujours été le même; vers la fin du xve siècle, il était de trois, ensuite il a été porté à quatre choisis par moitié par le chapitre et par les maîtres de fabrique sortants; ceux-ci en prenaient un sur une liste de trois candidats présentée par le magistrat, et un autre sur une liste de deux candidats présentés par le conseil de Brabant. Ce mode de nomination ayant donné lieu à de fréquentes contestations, il fut arrêté, le 30 octobre 1683, après de longs débats, qu'il n'y aurait plus que trois maîtres de fabrique dont un serait choisi par les chanoines dans leur sein, et les deux autres par le magistrat et par le conseil de Brabant. La durée de leurs fonctions fut limitée à trois ans; il fut stipulé que le prince de La Tour et Taxis, le dernier maître élu suivant l'ancien mode, continuerait ses fonctions, mais qu'après sa mort il ne serait pas remplacé. Le magistrat approuva cet accord

[1] *Opera dipl.*, T. IV, p. 74. — [2] *Comptes de la Fabrique.* — [3] *Opera dipl.*, T. IV, p. 489. — [4] Foppens.

le 19 novembre suivant, et conféra toujours cette place à un de ses membres [1]. La fabrique de Sainte-Gudule possédait plusieurs dîmes; elle prélevait un tiers de celles de Hofstade, près Alost, et, avec l'écolâtre, toutes les grandes dîmes d'Uccle et la moitié des dîmes de Saint-Gilles [2]. On ne sait comment ces deux dernières lui sont venues.

Il n'existe plus rien de l'église primitive de Sainte-Gudule qui était probablement bâtie dans le style roman, à l'endroit qu'occupe aujourd'hui la grande nef, sur la colline dite de Saint-Michel. Comme les chanoines suivaient alors la règle de Saint-Chrodegang, évêque de Metz au VIIe siècle, et qu'ils demeuraient en communauté, célébrant les offices jour et nuit, ils avaient sans doute dans le voisinage une habitation conventuelle. Cette église fut rebâtie et consacrée, le 16 novembre 1047, par Gérard Ier, évêque de Cambrai, qui la dédia à l'honneur de Dieu sous l'invocation de saint Michel. Le jour de la dédicace, Lambert Baldéric y fit transporter le corps de sainte Gudule, et par suite de cette circonstance, l'église prit le nom de SS. Michel et Gudule; communément on se borne à lui donner celui de cette sainte. Détruite en 1072 par un incendie, l'église ne fut reconstruite que dans le XIIe siècle [3]. Jusque dans le XIIIe siècle, l'anniversaire de la dédicace fut célébré annuellement au mois de mai; mais, en 1269, le jour de cette fête fut changé, parce qu'elle tombait avec la fête de l'Invention de la Sainte-Croix [4]; depuis on la célébra le deuxième dimanche d'octobre [5]. On reconstruisit alors l'église sur un plan grandiose qu'il fallut trois siècles pour exécuter [6]. L'isolement de ce beau monument qu'entourent des rues spacieuses, permet d'en bien saisir l'ensemble. Un vaste perron de trente-six mar-

[1] *Archives de la Ville.*

[2] VAN GESTEL, *Historia archiepisc. Mechlin.*, T. II, p. 100, 104 et 164.

[3] Dans notre premier volume, page 37, nous avons dit que la première pierre de cette église avait été posée le 11 juin 1155, d'après une inscription rapportée par Rombaut; mais cet écrivain nous a induits en erreur : la pierre qu'il mentionne, est la pierre fondamentale de la chambre des chanoines de deuxième fondation qui fut construite en 1655, ainsi qu'il conste d'une résolution de la fabrique qui céda à cet effet, le 20 avril 1652, un terrain situé derrière les fonts baptismaux et une petite chambre donnant sur le portail. Cette pierre existe encore dans la façade de cette salle devenue aujourd'hui la demeure du suisse de l'église.

[4] *Annales mss. B. Gudilæ*, tit. VIII, c. 5. — [5] DE BLEYE.

[6] C'est par erreur que tous les historiens de Bruxelles ont placé en 1273 la date de l'achèvement de Sainte-Gudule. Voyez SCHAYES, *Mémoire sur l'architecture ogivale*, p. 79.

ches et à double repos, conduit au portail principal, encadré de deux magnifiques tours carrées. Les toits, non compris la flèche, contiennent 95,484 pieds carrés ; l'intérieur forme un vaisseau d'environ 300 pieds de longueur, soutenu par des colonnes cylindriques, à chapiteaux ornés de bouquets de feuillage réunis par des cordons, disposition qu'on n'a rencontrée dans aucun autre édifice de style ogival, ni en Belgique, ni en France. La partie antérieure est divisée en trois nefs ; à l'intersection des transepts, de la grande nef et du chœur, s'élève une flèche chapitrale en bois, reposant sur une base octogone, percée de huit ouvertures ogivales. La partie postérieure de l'église forme trois absides : les deux latérales ont été ajoutées à l'église gothique, ainsi que la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine formant l'extrémité de l'abside centrale. L'effet que produit l'église de Sainte-Gudule est saisissant ; à l'intérieur, sa nef vaste et simple où de grandes fenêtres ogivales répandent une vive clarté, contraste avec les trois chœurs, dans lesquels des vitraux peints ne laissent pénétrer qu'une lumière affaiblie et chargée de tons divers.

Il conste d'un acte de 1174 qu'à cette époque il y avait déjà dans l'église un autel dédié à saint Michel et à la sainte croix, probablement le maître autel. Nous avons vu que la seconde femme de Godefroid III y fit placer un vitrail orné de ses armes et de celles de son mari. Par le diplôme qui institua les petits chanoines, Henri Ier dit aussi que les travaux de reconstruction de l'église avaient été repris par son ordre, en l'honneur de la Vierge Marie [1] ; c'est cette disposition qui a fait croire que la nouvelle église fut seulement commencée en 1226. On se mit alors activement à l'œuvre et l'on acheva la partie postérieure de l'édifice, celle qui est appelée *le nouvel œuvre, la nouvelle basilique,* dans des actes de 1251 et 1259 [2].

C'est dans la dernière moitié du XIIe siècle et dans la première moitié du XIIIe, que furent bâtis les bas-côtés du chœur, le chœur lui-même et la partie des murs des transepts vers l'orient. On remarque dans ces constructions deux styles bien distincts : la partie du pourtour de l'abside derrière le chœur, les colonnes de celui-ci et les arcs-boutants qui le

[1] *Quæ ad voluntatem nostram et admonitionem de novo reædificari incepit.*

[2] Dans un acte de 1251, on lit : *In novo opere, in novâ basilicâ*, dans un autre acte de 1272, on dit que l'autel de la Vierge était situé *in novo opere, in loco aliquamdiù B. Egidio deputato.*

soutiennent à l'extérieur, appartiennent au style de la transition [1]; la partie de devant des bas-côtés, la partie supérieure du chœur et la partie orientale des transepts, au style ogival primaire. Les bas-côtés sont couverts d'une voûte en tiers-point, dont les retombées s'appuient, d'un côté, aux colonnes cylindriques du chœur, et de l'autre, à des colonnettes réunies en faisceau à chapiteaux pseudo-corinthiens. Ces chapiteaux sont ornés d'un double rang de crochets aux travées du pourtour, tandis que ceux des faisceaux qui bordent les chapelles latérales n'en offrent aucune trace. Quelques colonnes du chœur présentent cette particularité que de grandes consoles, au nombre de trois, portant à faux et embrassant toute la hauteur du chapiteau, soutiennent les nervures des voûtes du pourtour de l'abside. Il y avait dans les bas-côtés du chœur huit chapelles faisant saillie à l'extérieur et rayonnant autour de l'édifice, emblèmes de la couronne d'épines du Sauveur. C'étaient les chapelles de Saint-Pierre, du Saint-Sacrement, de Sainte-Catherine, de Saint-Nicolas, de Sainte-Marie-Madeleine, de Saint-Luc, de la Sainte-Trinité et de Sainte-Anne; celle de Saint-Pierre était située à gauche du grand chœur et s'appelait aussi le *chœur du Châtelain* ou de *Leefdael,* probablement parce qu'elle avait été embellie par le châtelain Roger de Leefdael qui y avait son tombeau [2]. Les quatre premières furent abattues, en 1533, pour faire place au chœur du Saint-Sacrement; celle de Sainte-Marie-Madeleine a depuis été reconstruite deux fois, et les trois suivantes ont été remplacées par le chœur de la Vierge. Aux côtés de la chapelle de la Madeleine sont quatre fenêtres en plein cintre ornées à l'intérieur de doubles tores, à chapiteaux byzantins; ces tores sont disposés en forme de boudins et superposés les uns aux autres. Le chœur est soutenu à l'extérieur par d'énormes contre-forts qui sont isolés et réunis à ses parois par deux arches; les parties supérieures de celles-ci sont bordées de crochets, tandis que les parties inférieures portent sur des colonnes pseudo-corinthiennes, également à crochets. Le faîte des contre-forts est surmonté d'une petite chapelle en forme de pinacle et percée à jour. La partie supérieure de l'arc-boutant le plus élevé présente un coin composé

[1] L'architecture de cette partie, principalement aux quatre fenêtres près de la chapelle de la Madeleine, est d'un style neutre qui n'est ni byzantin, ni ogival.

[2] *Altare Sancti-Petri in ambitu chori...* 1293. *Altare Sancti-Petri in choro Castellani...* 1399. *Altare Sancti-Petri in choro de Leefdael...* 1492. *Archives de Sainte-Gudule.*

de deux rabats-d'eau, le long duquel les eaux pluviales s'écoulent vers les contre-forts, où elles sont rejetées à l'extérieur par une gargouille en forme de chien ou d'autre animal de ce genre. Au-dessus des arcades que soutiennent les colonnes du chœur et du côté oriental des transepts, règne un *triforium* ou *galerie dans œuvre*, formé d'arcs en tiers-point embrassant des lancettes géminées réunies par de lourdes colonnettes cylindriques et surmontées d'un œil-de-bœuf. Au-dessus de chaque ogive maîtresse on remarque deux petits fleurons encadrés circulairement. Plus haut, les fenêtres se composent d'un arc en tiers-point encadrant de triples lancettes surmontées de quatre-feuilles. Les transepts faisant angle avec les nefs diffèrent notablement de la partie opposée : les arcs que portent les colonnes y sont beaucoup plus larges et moins élancés ; la galerie au-dessus de ces colonnes est beaucoup moins imposante ; elle est formée de petites arcades ogivales lancéolées, dont les impostes reposent sur des pilastres carrés ; quant aux fenêtres, elles sont enrichies de roses, de trèfles, de quatre-feuilles et d'autres ornements propres au style ogival secondaire. On remarque plusieurs différenees entre le style des parties de ce côté des transepts ; ainsi, en face du chœur du Saint-Sacrement, le mur est garni de panneaux, et, de l'autre côté, les fenêtres sont plus avancées vers l'extérieur, et forment à l'intérieur une retraite en forme de balcon, garnie d'une petite balustrade. Les portails latéraux sont formés de murs plats, ornés d'une grande fenêtre en ogive et d'un pignon à crochets, dont le tympan est occupé par des lancettes géminées, réunies par un arc en tiers-point ; ces lancettes sont bouchées et l'intérieur des ogives est trilobé. Le portail septentrional qui est caché par des constructions du XVIIe siècle, s'appelait le *portail Saint-Jacques*, parce qu'il était voisin de l'autel dédié à ce saint ; la chapelle contiguë, aujourd'hui fermée et renfermant le baptistère, était dédiée à saint Jean ; au-dessus était la prison, qui porte dans les actes, le nom de *Boendael*, nom dont nous ignorons l'origine. Cette prison qui existe encore, a 20 pieds de long sur 20 de large ; il y a deux fenêtres de 1 pied et 1/2 de large sur 2 de haut, une cheminée et une lucarne qui donne dans l'église, et par où les prisonniers pouvaient entendre la messe. Le portail de droite que précède un petit porche assez gracieux du XVe siècle, portait les noms de *portail de la Sainte-Croix* et de *portail vers les loges*, parce que, de ce côté, étaient les baraques où travaillaient les ouvriers employés à la construction de Sainte-Gudule ; au XVIIe siècle, on le nommait le

portail des orgues, celles-ci étant à cette époque placées dans une tribune faisant face au chœur de la Vierge. Dans la partie la plus élevée de ce portail, à l'extérieur, il y a dans des niches trois statues qui appartiennent sans doute à des personnages de la maison de Louvain [1].

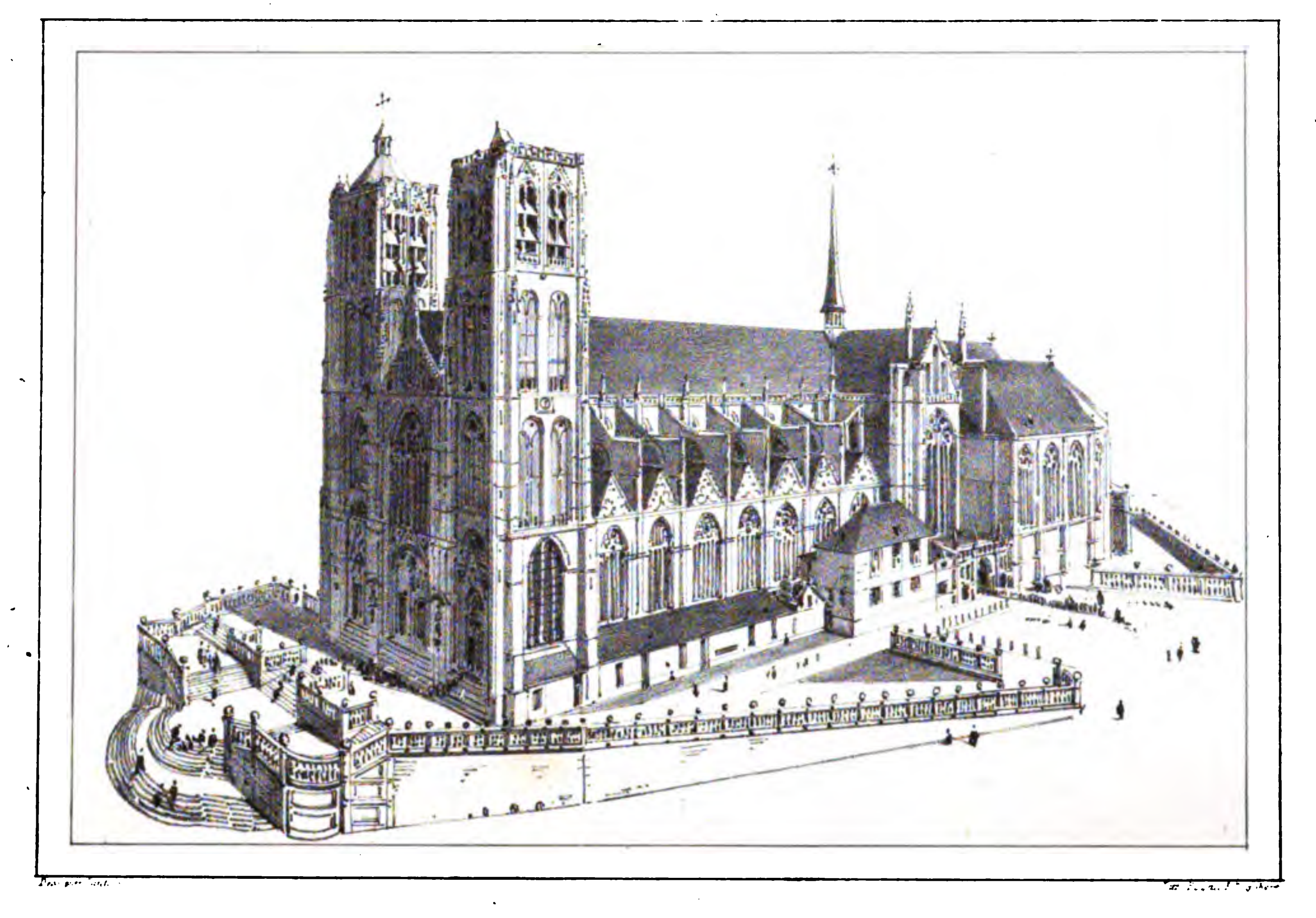
On le voit, l'église de Sainte-Gudule n'est pas un de ces monuments dont le style dévoile une exécution rapide et pour ainsi dire spontanée; partout on aperçoit des modifications à l'idée première qui avait présidé à sa construction. Ces différences proviennent du manque de fonds, qui, à chaque instant, interrompait les travaux. En 1273, Jean Ier ordonna de les reprendre; considérant que la construction de l'église « qu'on » avait commencé à bâtir sur un vaste plan, » ne pouvait être continuée sans des dépenses considérables, et voulant coopérer à son achèvement, il permit, au mois de septembre de cette année, d'employer, au profit de la fabrique, le revenu des prébendes vacantes et de l'écolâtrie, pendant les deux années qui suivraient la mort des possesseurs [2]. Mais cette mesure ne suffit pas pour accélérer les travaux. Par un bref du 13 des calendes de mars (17 février) 1287, le pape Honoré IV accorda des indulgences à ceux qui contribueraient aux frais de cette construction. De nouvelles indulgences furent accordées dans le même but, en 1296, par plusieurs évêques, et en 1303 par Guy, évêque de Cambrai. Ces indulgences furent renouvelées en 1307, en 1308, le 20 avril 1330 par le concile d'Avignon, le 19 juillet 1333 par Guillaume, archevêque de Reims, en septembre 1342 par Ambald, évêque de Tivoli, et en 1378 par Jean, évêque de Cambrai [3]. Toutes ces libéralités spirituelles, libéralités qui excitaient alors des dons plus positifs de la part des fidèles, avancèrent considérablement la grande œuvre qu'on avait commencée à une époque où l'on consultait moins ses moyens que ses désirs. Le XIVe siècle vit s'élever la nef, les tours et une partie des collatéraux [4]. Le frontispice de l'église et ses deux tours sont bâtis dans le plus beau style ogival. Des trois portes de la façade, deux sont placées au bas de chacune des tours, et la troisième qui est beaucoup plus grande, au centre du portail. Celle-ci se compose de deux ouvertures séparées par

[1] Une de ces statues représente un guerrier dont l'écusson porte un lion.

[2] *Opera diplom.*, T. IV, p. 256. — [3] *Archives de Sainte-Gudule.*

[4] Dans un acte de 1372 on fait mention d'une chapellenie située *in nova ecclesia.* — Vers le même temps une des tours est appelée *den ouden toren,* l'ancienne tour, et l'autre, *den nieuwen toren,* la nouvelle tour.

un magnifique bâton royal couronné d'une tourelle et surchargé de pinacles, de dais, de niches, etc.; un arc en tiers-point et à moulures saillantes encadre cette entrée, et se dessine sous un gable ou pignon orné de feuilles d'olive, composé, à sa partie supérieure, de rabats d'eau et d'autres moulures parfaitement combinées pour l'écoulement des eaux pluviales, et placé entre deux pinacles sveltes et élancés, de forme octogone; la partie supérieure de ce gable, qui se termine en tourelle, n'existait plus lorsqu'on commença la restauration qu'on vient d'exécuter. L'espace compris entre les arcs surbaissés des deux portes et l'arc en tiers-point forme un tympan composé de panneaux enrichis de dais, de roses et d'autres ornements du style gothique secondaire ou rayonnant; derrière le gable règne une balustrade ou galerie hors-œuvre formée de quatre-feuilles encadrés. Les ornements des entrées sous les tours sont les mêmes, mais sur une plus petite échelle; le tympan du gable y est découpé à jour. L'entrée centrale est surmontée d'une grande et belle fenêtre à meneaux rayonnants, au-dessus de laquelle on voit une balustrade ou galerie dans œuvre; plus haut s'élève un gable composé de meneaux trilobés, d'arcades simulées et de pinacles à crochets. Les tours se composent de trois rangs de fenêtres; le premier rang n'offre qu'une fenêtre, le second en présente deux; chacune d'elles est formée par des arcs en tiers-point que joignent deux lancettes réunies par un meneau; au troisième rang il y a également deux fenêtres, dont les arcs sont surmontés par un gable. Une balustrade à créneaux couronne chaque tour. Nous avons vu qu'en 1436 la baronne de Heeze fut condamnée à payer à la ville de Bruxelles une somme de 100 *ryders* d'or pour faire mettre un vitrail entre les deux *nouvelles* tours de Sainte-Gudule, vitrail qui fut remplacé, au XVI[e] siècle, par celui qu'on y voit actuellement. Les deux tours, qui ont 68 mètres 8 centimètres de hauteur au-dessus du niveau du sol et 299 marches, sont restées inachevées; d'après le plan primitif, elles devaient, dit-on, avoir un tiers de hauteur de plus et se terminer par des flèches en pierres; cette opinion qu'a émise l'abbé Mann, paraît très-fondée. Des arrachements de mur aux faces intérieures des tours font supposer qu'elles devaient en outre être réunies par un grand arc d'une extrême hardiesse, conception magnifique dont la réalisation eût placé son auteur au premier rang des architectes. Il faut examiner en détail cette belle façade pour apprécier le degré de perfection qu'avait atteint en Belgique l'architecture ogivale. On n'est plus étonné de l'im-



ÉGLISE DE STE GUDULE.

mense laps de temps qui s'est écoulé entre le commencement de ce grand travail et son achèvement, quand on considère cette maçonnerie si régulière et si solide, ces dentelles de pierres du plus beau fini, ces statues de rois, de juges, d'anges, qui soutiennent les dais, les niches, population muette qui, grâce à une restauration exécutée avec le plus grand soin, va recevoir une seconde fois la vie [1].

Cependant il restait encore des parties à achever. Dans une ordonnance du magistrat du 25 janvier 1427 (1428 N. S.), il est stipulé que l'église de Sainte-Gudule étant peu fournie de rentes, tous ceux qui achèteront la bourgeoisie, payeront à son profit 2 vieux gros, et que les bourgeois forains qui resteraient en retard de s'acquitter de la taxe annuelle due à la ville, payeront un vieux gros à l'église qui percevra en outre l'argent provenant des *hooftvonnissen* (affaires jugées en appel) [2]. Dans une bulle du pape Eugène IV, datée du 8 décembre 1436, il est dit que pour achever la construction de l'église de Sainte-Gudule, les revenus de la fabrique ne peuvent suffire ; en conséquence, pour terminer cet ouvrage somptueux (*non mediocriter sumptuosum*) auquel on venait de remettre la main (*de novo inceptum*), le pape l'autorisa à accepter des biens mal acquis et dont les vrais possesseurs seraient inconnus, jusqu'à concurrence de 2,000 florins d'or. C'est de cette époque que datent les bas-côtés de la nef ; ils sont bordés de chapelles dont les pignons sont garnis intérieurement de crochets, et, dans leurs tympans, de festons dentelés. Les collatéraux offrent cette différence que dans l'un, le collatéral de droite, la voûte s'appuie sur des demi-colonnes cylindriques, tandis que dans l'autre, le collatéral de gauche, elle s'appuie sur des colonnettes réunies en faisceaux. Les deux dernières travées, de ce côté, vers la tour, présentent cette particularité, que les faisceaux sont formés de nervures sans chapiteaux. Le collatéral de droite était loin d'être achevé en 1398 [3], et il conste même d'un acte de 1440 qu'à cette

[1] On lit dans les *Délices des Pays-Bas* que le 8 juillet 1518 on descendit les cloches de l'ancienne tour qu'on commença à démolir, le 26 septembre suivant, afin de la remplacer par deux tours qui devaient être plus élevées qu'elles ne le sont ; mais cette assertion est erronée. Dans un acte de 1534 on parle du beffroi sur la tour du nord où sera placée la nouvelle horloge (*daer de nieuwe orloge staen sal*).

[2] A Thymo, pars VI, tit. III, c. 5.

[3] Le 16 décembre 1398, Louis de Bouchout fit don à la fabrique de 20 florins dits *cheinsgulden* pour la construction d'un autel en pierre bleue, en l'honneur du

époque on y travaillait encore [1]. Les ornements extérieurs de l'église de Sainte-Gudule ne furent achevés qu'à la fin du xve ou au commencement du xvie siècle. Il résulte des comptes que les grandes tours étaient finies en 1490. Les découpures des balustrades qui bordent le toit de la grande nef et le portail du nord, découpures auxquelles on a donné la forme d'un K gothique, font croire qu'elles furent construites sous le règne de Charles-Quint; en effet les ornements de ce genre appartiennent au style flamboyant ou tertiaire. Le porche du portail du sud était terminé dès 1499; il présente sur toute sa hauteur trois arcades simulées en ogive arrondie, séparées par des contre-forts ornés de panneaux et soutenant une plate-forme garnie d'une balustrade à quatre-feuilles couronnée de quatre pinacles à crochets et d'une petite statue de l'archange Michel. L'église se trouvant sur une colline, on construisit un escalier pour y monter. Cet escalier était très-simple, comme on le voit par la gravure donnée dans la *Bruxella septenaria;* on l'appelait les longs escaliers, *de lange trappen*.

Les noms des premiers architectes de Sainte-Gudule ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Dans les livres censaux du domaine de Bruxelles, on lit qu'un héritage voisin de l'église et attenant à la petite chapelle de Saint-Michel au Mont, fut successivement occupé, au xve siècle, par les maîtres Gilles Joes, Henri de Mol, Jean Van Ruysbroeck et Jean Van der Eycken, tous qualifiés de *maîtres de la maçonnerie de Sainte-Gudule* (*meester werckman van Sinte-Goedelen kercke, ofte meester werckman van de metselrie*). Gilles Joes, qui construisit aussi la chapelle de Scheut, mourut à la chartreuse de Hérinnes le 4 des ides de février 1459 (10 février 1460 N. S.) [2]. Henri de Mol s'appelait aussi Cooman, comme on le voit dans la liste des magistrats que nous avons publiée [3]. Dans

Saint-Sauveur. Les maîtres de la fabrique, en acceptant ce don, déclarent qu'ils n'en feront usage que lorsque l'église sera achevée du côté du sud contre le mur près de l'autel de Sainte-Barbe, vers la tour. *Archives de Sainte-Gudule.*

[1] *Capellani... tunc ædificare desiderantes in novo opere versus turrim a latere meridionali descendendo retro et subtus altare B. Margaretæ.... quam cito id opus completum fuerit et totaliter constructum, quod dictum altare Sancti-Pancracii ibidem poterit ædificari* .. Acte de 1440. *Ibid.*

[2] Il s'appelait maître Égide ou Gilles Van den Bossche, dit Joes, nom sous lequel on le trouve dans le magistrat en 1424, 1440, 1442, 1447.

[3] Il fut conseiller communal en 1448, 1454, 1458, 1461, et bourgmestre en 1468.

les comptes de la fabrique des années 1465 et 1468, les deux plus anciens qui existent, il y a un chapitre intitulé : *uytgegeven om 't nieuw werk voort te brengen en van daghueren der gezellen van de logen* (dépense pour la continuation du nouvel œuvre et pour le salaire des compagnons des loges); on y voit que les pierres étaient fournies par maître Henri Cooman et qu'elles venaient d'une carrière de Laeken. Cooman recevait alors tous les ans trois muids de seigle et trois muids d'avoine ; il figurait au nombre des serviteurs de l'église et à ce titre, il lui était alloué, aux quatre grandes fêtes, une indemnité pour ses habits et une gratification pour sa nourriture ; pendant ces deux années on lui paya par an 220 journées à 3 deniers. Dans les comptes des années 1491 et suivantes on ne trouve plus de dépenses semblables, mais seulement une note indiquant qu'il n'a rien été payé à maître Jean Van der Eycken, maître des maçons [1].

Nous avons dit qu'après une vive opposition de la part du curé de Notre-Dame de la Chapelle, l'église de Sainte-Gudule reçut la plus grande partie des hosties miraculeuses et qu'elles y furent transportées avec solennité. Ces hosties y furent conservées longtemps avec grande vénération, et l'on attacha à l'ostensoir, dans lequel elles étaient renfermées, sept des moutons d'or qu'on prétendait avoir été donnés au voleur. Il paraît cependant que dans les commencements, ces hosties n'avaient pas excité très-vivement la piété des fidèles puisque la vénération en était bien diminuée. Les hosties miraculeuses, rapporte la chronique mystique, ayant été endommagées par la pluie dans une procession en 1400, cette cérémonie n'avait plus eu lieu depuis, lorsqu'en 1436, un tisserand nommé Jean eut une vision dans laquelle Jésus-Christ lui dit qu'il voulait que les processions fussent continuées. Nous avons vu aussi qu'en 1670, il fut procédé à la visite de ces hosties et qu'il fut résolu d'y ajouter à l'avenir, à chaque jubilé, une hostie nouvellement consacrée. Elles étaient placées primitivement dans un tabernacle en bois dit *Armaris* qui se trouvait au fond du grand chœur ou derrière ; on y déposait toutes les offrandes en or, argent et pierreries faites au saint sacrement. Pour mieux garder ce trésor on ferma, en 1532, ce tabernacle d'une porte de cuivre pesant 144 livres. Une personne spécialement commise à cet effet, restait constamment devant l'*Armaris* pour

[1] *Meester Janne Vander Eycken, meester der metselaeren, dit jaer, niet.*

recevoir les offrandes; les recettes en argent, ainsi que les autres dons, étaient renseignées jour par jour dans le compte du trésorier. Il paraît résulter des pièces relatives à la demande de la veuve Haller d'être autorisée à agrandir la chapelle de la Madeleine (1560), qu'on ne se servait plus alors de ce tabernacle devenu inutile depuis l'achèvement du nouvel autel du Saint-Sacrement. La première chapelle qui fut dédiée au saint sacrement, se trouvait entre les autels de Saint-Pierre et de Sainte-Catherine et occupait à peu près l'emplacement de l'entrée latérale du chœur actuel du Saint-Sacrement. En 1435, Philippe-le-Bon tint dans l'église de Sainte-Gudule le cinquième chapitre de l'ordre de la Toison d'or, et, en 1516, Charles-Quint y présida le dix-huitième chapitre de cet ordre célèbre. Henri de Berghes, évêque de Cambrai, y assembla sous sa présidence, en 1481, un synode diocésain, dans lequel furent réglés divers points de discipline ecclésiastique, dont les actes se trouvent encore dans les archives de l'église. Une chronique manuscrite de l'abbaye d'Afflighem rapporte que le cardinal de Sainte-Croix qui visita Bruxelles en 1510, avait coutume de dire en entrant à Sainte-Gudule : « Sainte, priez pour moi, si vous êtes sainte [1]. » Pendant la nuit du 24 août, fête de saint Barthélemi 1542, le feu se déclara dans la tribune de l'orgue et consuma un tableau ainsi qu'une statue, qui se trouvaient sur l'autel de Notre-Dame au Soleil placé au-dessus de cette tribune; il avait déjà gagné les stalles lorsqu'on parvint à l'éteindre. A cette époque, l'intérieur de l'église reçut de grands embellissements. C'est aussi alors que fut bâti le chœur du Saint-Sacrement dans le style ogival tertiaire ou gothique flamboyant. De nombreuses nervures prismatiques sillonnent sa voûte qui est en arc surbaissé, fort élevée et qui ne repose sur aucune colonne; les travées tant du côté des grandes fenêtres que vers le bas-côté du chœur, sont ornées de motifs richement sculptés, en forme de pyramide, et chargés d'une profusion d'ornements. La chapelle, qui est très-simple à l'extérieur, était éclairée autrefois par neuf vastes fenêtres flamboyantes; il en existe encore huit, mais quatre seulement ont des verres peints.

L'église de Sainte-Gudule eut beaucoup à souffrir lors des troubles religieux qui ensanglantèrent la Belgique au XVIe siècle. Elle fut sacca-

[1] *Et introïens ecclesiam principalem in Bruxella solebat appellare divam Gudilam, sic dicens : Si es sancta, ora pro me.*

gée et pillée par les iconoclastes, le 6 juin 1579 ; mais le clergé avait eu le bonheur d'en emporter les objets les plus précieux. Au premier bruit du tumulte, Josse Hauwaert, chanoine et garde de la chapelle du Saint-Sacrement, avait fait fermer l'église et remis la croix d'or qui renfermait les hosties miraculeuses, au chapelain Jean Meulemeester. A la faveur d'un habit séculier, celui-ci la porta à l'hôpital des Douze-Apôtres où il demeurait, et le trouvant occupé par des soldats calvinistes, il la confia à un des pensionnaires, Corneille De Schryver, qui la cacha dans ses vêtements. Réfugié à l'hôtel de la Torre, dans la rue Terarcken, Meulemeester informa de cette circonstance la fille de son hôte et sur ses instances il alla reprendre son dépôt. Après l'avoir gardé pendant un mois, à la demande du chapitre, il le reporta à la fabrique. Mais les fréquents tumultes dont la ville était le théâtre, furent cause qu'on transporta les hosties, au mois d'août, chez un prêtre nommé Guillaume Baers qui demeurait avec sa sœur, veuve de Philippe Rosseels dit *Pantens,* dans une maison située à côté du couvent des madelonnettes. Elles y furent d'abord enfermées dans une armoire ou grand coffre en bois placé dans une chambre de derrière ayant une fausse porte ; ne les y jugeant pas assez en sûreté, Baers les plaça ensuite dans une poutre qui se trouvait dans la chambre à coucher de sa sœur, et qu'il recouvrit d'une planche épaisse ; elles y restèrent jusqu'au retour des Espagnols [1]. Afin de dérouter toutes les recherches, le bruit fut répandu qu'elles avaient été transportées à Mons [2]. Pendant que Jean Hauwaert sauvait cet objet de la vive piété des catholiques, un autre chapelain, Étienne Stekeldoren, emporta le beau tabernacle dans lequel le sacrement de miracle était conservé. Dans ce saccagement, œuvre de fanatisme et de cupidité, tout, jusqu'aux autels et aux tombeaux, fut profané et brisé. Les reliques qui s'y trouvaient déposées furent dispersées et les châsses enlevées ; le corps de sainte Gudule qu'entourait tant de vénération fut perdu dans les décombres qui obstruaient l'église. Pendant que de sauvages sectaires exerçaient leurs fureurs sur les chefs-d'œuvre de l'art, que les peintures étaient déchirées ou effacées, que les statues renversées de leurs piédestaux étaient mises en pièces, des brigands enlevaient à l'église tous les objets qu'on n'avait pas eu le temps d'en retirer ou de cacher. La chaire en cuivre dont la ciselure était un chef-d'œuvre, fut détruite et fondue

[1] Procès verbal de l'enquête ordonnée en 1585. — [2] Foppens.

par ordre d'Olivier Van den Tympel; quelques auteurs disent qu'elle fut transportée en Hollande. Une *Mort de la Vierge* par Coxie fut volée et passa en Espagne [1]; une statue représentant saint François embrassant le crucifix, mutilée par les balles des calvinistes, fut achetée par les récollets d'Anvers [2].

Après le rétablissement du culte catholique, l'archevêque Hauchin alla processionnellement, le 25 mars 1585, retirer les hosties de la poutre où elles étaient cachées, et les plaça dans une armoire où elles restèrent jusqu'à ce que l'église eût été réconciliée et l'autel mis en état de les recevoir. Cette réconciliation eut lieu le 28 du même mois; le prélat consacra deux autels, l'un à l'honneur de la Vierge, l'autre à celui de sainte Gudule. Il y célébra ensuite une grand'messe et, le lendemain, il donna la confirmation. Le 13 juillet suivant, accompagné du clergé et du magistrat, suivi d'une foule de peuple, il alla reprendre les hosties chez la veuve Rosseels, et les remit à leur ancienne place. Le lendemain, la grande procession qui avait été interrompue pendant ces années de troubles, sortit avec une imposante solennité. En 1785, après la suppression des madelonnettes, le chapitre acheta la boîte de cuir en forme de croix, et le morceau de sommier dans lesquels les hosties avaient été enfermées. Le morceau de sommier est encore conservé dans l'église où il est placé près de la chapelle du Saint-Sacrement, dans le pourtour du grand chœur.

A partir de 1585 jusqu'en 1788, l'histoire proprement dite de l'église de Sainte-Gudule n'offre guère de faits remarquables. En 1625, la foudre tomba sur les tours; mais l'incendie qu'elle alluma fut promptement maîtrisé. Par résolution du 15 mai, le magistrat accorda 12 florins du Rhin à ceux qui avaient aidé à l'éteindre [3]. Le 30 décembre 1676, le maire et bâtonnier de l'église surprit un homme et une femme qui en emportaient des objets, et en voulant les arrêter il reçut un coup de couteau à la jambe; l'église profanée par le sang qui avait coulé de la blessure, fut fermée et les saintes huiles transportées dans la chapelle de Saint-Michel au Mont. Le lendemain, l'archevêque vint purifier le temple [4]. Il y eut encore, le 25 décembre 1702, un commencement d'incendie qui fut promptement arrêté [5]. Nous avons trouvé dans les archives

[1] DESCAMPS.
[2] SANDERUS, T. III, p. 211. — [3] *Archives de la Ville*.
[4] *Geschiedenissen van Brussel*, mss. — [5] *Ibid*.

de Sainte-Gudule une curieuse relation par le doyen Jacques de Maeyere de la visite que Pierre-le-Grand fit à cette église en 1717. Le doyen qui l'avait vainement attendu le 15 avril, fut averti, le lendemain, que le czar s'y était rendu *incognito* et désirait voir les reliques. Il accourut aussitôt et trouva le prince occupé à lire un Précis de l'histoire du saint sacrement de miracle qui était placé à la porte latérale de la chapelle. Il lui montra les hosties que Pierre examina attentivement; pour mieux voir les trous attribués aux poignards des juifs, le prince en approcha un cierge. Il demanda si cet événement était arrivé à Bruxelles, et si les juifs s'étaient convertis. Le doyen lui en fit le récit basé sur la tradition : « Il » y a 346 ans, ajouta-t-il, que ces hosties ont été poignardées et qu'elles » continuent un miracle manifeste. — C'est vrai, » répondit Pierre, et il passa dans la sacristie où les reliques étaient exposées. Lorsqu'on lui montra le morceau de la vraie croix, il exprima son étonnement de ce qu'il y en eût tant à Bruxelles. Le doyen lui dit comment celui-ci avait été donné à l'église; comme il prétendait qu'il avait 15 pouces de haut et 7 de large, le czar tirant une petite mesure de sa poche voulut vérifier le fait et fit observer qu'il était haut de 18 pouces et large de 11. Le remettant ensuite au doyen, il continua sa visite avec une minutieuse attention. C'est pendant cette période stérile en événements qu'on vit l'église se parer d'une quantité incroyable d'objets d'art, et que furent élevés le chœur de la Vierge et la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine. Le chœur qui correspond à celui du Saint-Sacrement, a la même étendue et la même forme; mais il est moins orné à l'intérieur et est couvert d'une voûte cintrée à nervures croisées. La chapelle également dans le style moderne, est en forme de dôme.

Le 6 octobre 1620, le chapitre demanda à la ville un subside pour la construction d'un nouvel autel dans le grand chœur; il devait être en marbre, couronné par la statue de saint Michel, et coûter 15,000 florins [1]. Les trois membres lui accordèrent 2,000 florins, et en 1625 ils en donnèrent encore 1400; mais ces subsides ne furent pas suffisants. En 1707, la veuve d'Ambroise de Meghem, échevin de Bruxelles, née Françoise-Catherine Christyn, légua une somme de 10,000 florins pour l'érection d'un nouvel autel en marbre blanc dans le grand chœur. Cette somme, consignée au conseil de Brabant, fut levée par le chanoine

[1] *Opinie Boeck.*

Van den Boom, chargé de faire construire cet autel. Il fut commencé en 1745, d'après les dessins de l'architecte P. de Donkers, et coûta 16,000 florins, ce qui dispensa le chanoine Van den Boom de rendre compte de l'emploi du legs de la veuve de Meghem, puisqu'il était constaté qu'il avait dû y suppléer avec l'assistance de quelques personnes pieuses [1]. Au-dessus de l'ancien autel du chœur, on avait placé une *Résurrection* d'Otto Venius ; mais comme ce tableau était trop petit pour le nouvel autel et d'une couleur trop sombre, on le mit à l'entrée de la chapelle de Notre-Dame, et il fut remplacé par un tableau, sur le même sujet, peint par Millé. Le couronnement de cet autel, qui était en bois, a été supprimé, en 1819, dans le but de démasquer la galerie gothique qui règne autour du chœur et s'harmonise mieux avec les autres parties de l'église. En 1839, on a désobstrué les arcades pour rendre au fond du chœur son aspect primitif, et l'on a placé sur l'autel le tabernacle qui se trouvait dans la chapelle de la Madeleine. On voyait jadis dans le chœur les armes de plusieurs princes placées sur des tables de pierre au-dessus des stalles qu'ornaient les armoiries des chevaliers de la Toison d'or, qui avaient assisté aux chapitres de cet ordre, en 1435 et en 1516. Ces cabinets d'armes furent ôtés en 1734, parce qu'à chaque instant il s'en détachait des pièces [2], et les armoiries disparurent en 1793. La châsse de sainte Gudule, ainsi que la statue de saint Michel était, de temps immémorial, posée sur le maître autel ; en 1609, le chapitre ayant dérogé à cet usage en ce qui concernait la statue, le magistrat le menaça d'un procès (5 octobre) [3]. On suppose que dès le XIII[e] siècle les onze fenêtres du chœur avaient été garnies de vitraux. En 1387, les sept lignages en firent placer un portant leurs armoiries avec l'image de saint Michel, et il conste de plusieurs documents que d'autres furent donnés par quelques princes et seigneurs, ainsi que par différentes corporations. Les bouchers, entre autres, contribuèrent, en 1497, à la restauration d'un vitrail du grand chœur où se trouvaient leurs armoiries, et l'on voit, par un compte de 1575, que depuis longtemps les brasseurs avaient suivi cet exemple. Lors de la construction de la chapelle actuelle du Saint-Sacrement, on renouvela une partie des fenêtres du chœur. On n'y voit plus aujourd'hui que cinq vitraux admirablement

[1] Liste des frais occasionnés par cette construction. *Archives de Sainte-Gudule.*
[2] De Bleye. — [3] *Archives de la Ville.*

peints, représentant : le premier, l'archiduc Maximilien et Marie de Bourgogne ; le second, Philippe-le-Beau et Jeanne d'Aragon ; le troisième, Charles-Quint et son frère Ferdinand; le quatrième, Philippe II et sa seconde femme Marie de Portugal ; le cinquième, Philibert de Savoie et Marguerite d'Autriche. On les attribue sans fondement à Roger Vanderweyden ; ces vitraux n'existaient pas encore à la fin du xvie siècle, et il conste d'un registre des anniversaires de 1506, que cet artiste était déjà mort à cette époque et qu'on célébrait son anniversaire le 16 juin. Dans le *caveau des ducs de Brabant* qui se trouve au milieu du chœur, reposent Jean II, Marguerite d'York sa femme, Antoine fils de Philippe-le-Bon, l'archiduc Ernest et le jeune prince royal, mort le 16 mai 1834. Lorsque ce caveau fut ouvert, le 17 mai 1834, on y a trouvé une grande quantité d'os éparpillés sur le sol ; ce sont probablement ceux des princes qui furent arrachés de leurs tombes par les iconoclastes, car nous voyons qu'après le retour des Espagnols, en 1585, la fabrique avait fait placer leurs restes dans un grand cercueil de bois de chêne, cercueil que le temps aura détruit. A côté du cercueil d'Ernest étaient son épée de parade, son bonnet en velours rouge orné de pierreries et de broderies d'or, et dans une petite boîte en chêne, l'urne en argent contenant son cœur. L'archiduc Albert fit ériger devant le grand autel, à l'endroit où était auparavant un monument fermé à deux clefs, un mausolée de marbre noir à la mémoire de Jean II. Le lion d'airain qui surmonte ce monument, fut coulé en 1610, par Jérôme de Montfort ; il pèse 6,000 livres. Ce fut aussi Albert qui fit ériger le mausolée de l'archiduc Ernest dont la devise : *Soli Dei gloria* est inscrite sur ce monument. A la gauche de l'autel se trouvait la tombe de Catherine de Valois, première femme de Charles-le-Téméraire. Le 15 décembre 1549, on inhuma aussi dans le chœur l'enfant du dauphin (Louis XI) qui venait de naître à Genappe ; il y fut conduit processionnellement par le clergé et les métiers ayant chacun trois torches, honneur réservé aux enfants des souverains ; pour ceux-ci le nombre des torches était fixé à quatre et pour leurs parents à deux [1]. Avant que le chœur eût été repavé en marbre, on y voyait les pierres sépulcrales de ces princes, ainsi que celles de Corneille, le grand bâtard ; de Jean, évêque de Cambrai, grand-oncle de Marie de Bourgogne, mort le 27 avril 1480; de Philippe, seigneur de

[1] *Chron. du* xve *siècle* aux *Archives du Royaume*.

Falais, et de plusieurs autres personnages distingués. Vers 1540, Laurent du Blioul, seigneur de Sart, avait donné à l'église de Sainte-Gudule deux tapisseries représentant l'histoire du sacrement de miracle; ces tapisseries ayant été détruites ou volées lors du pillage de 1579, un nommé N. Luyckx fit don à l'église, en 1770, de deux nouvelles tapisseries, représentant l'une la profanation des hosties, l'autre la remise des hosties à l'archevêque Hauchin, en 1585. En 1785, le chapitre en fit confectionner quatre autres : ces six tapisseries qui sont sorties de la fabrique de Vanderborght et ont coûté chacune, dit-on, 100 louis, sont exposées dans le chœur lors des solennités religieuses.

On entrait autrefois dans le circuit, pourtour ou bas-côté du chœur par deux portes à piliers de bronze. Cette partie de l'église était encombrée d'épitaphes et de monuments funéraires consacrés à des membres des conseils du gouvernement, à des magistrats, à des chanoines, etc.; avant les troubles du XVIe siècle, on y voyait derrière le grand chœur, vis-à-vis de la chapelle de Saint-Laurent, le tombeau de Philippe de Brabant, seigneur de Crubeque, bâtard de Philippe de Saint-Pol, et de sa femme Anne de Baenst [1]. On remarquait dans ce pourtour une *Cène* et une *Résurrection de Lazare,* par Coxie, et un *Saint Sépulcre* qui s'y trouvait déjà en 1468. Il y a encore un groupe sculpté qui représente le sépulcre et l'ascension de Jésus-Christ. Derrière le maître autel était une tête de Vierge attribuée par Rombaut à Jérôme Duquesnoy, et par Descamps à son père Henri. Les vitraux de deux des quatre fenêtres qui sont derrière le chœur, avaient été exécutés aux frais de la ville de Lierre par suite de l'amende à laquelle nous l'avons vu condamner en 1429 [2]. Dans le pourtour du chœur il y avait déjà au XIIIe siècle un petit chœur (*chorulus*) dédié à sainte Marie-Madeleine. Helwige, fille de

[1] Rombaut et les autres historiens de Sainte-Gudule disent que ce tombeau se trouvait dans le chœur, mais dans un ancien registre indiquant les sépultures des personnes qui ont fondé des anniversaires, on lit, fol. 27, à la date du 4 août : « *Philippus van Cruybeeke, Bastardus Brabantiæ, legt in den ommeloop in syne costelycke sepulture tegen Sinte-Laureys over...* »

[2] Tome I, p. 231. Dans le compte de la fabrique de 1465, fol. 15, où il s'agit des réparations des fenêtres du chœur de la Madeleine et de celles qui sont placées dans le pourtour, il est dit qu'il a été payé au vitrier Gielis Van Pede... « *Van beyde* » *de vensteren* VAN DE BETERNISSEN DES STAD LYRE *te stoppene, schoon te maeken,* » *uyt en inne te stellen.* » Plus loin on parle de deux autres fenêtres du côté de l'autel de Sainte-Catherine (où est aujourd'hui la chapelle du Saint-Sacrement).

sire Guillaume Pipenpoy, y fonda une chapellenie en 1282 [1]. L'amende que le comte de Meghem paya en 1465, fut employée à l'orner d'un vitrail [2], et le compte de cette année prouve que le vitrier Gilles Van Pede y plaça trois nouvelles fenêtres. Le 4 janvier 1560, la dame Turckx, veuve du chevalier Robert Haller, fut autorisée par le chapitre et la fabrique à y construire une sépulture pour elle et pour son mari qui y était déjà enterré, ainsi que pour ses enfants et descendants, et à faire placer ses armoiries dans les fenêtres et sur les piliers de cuivre avec lesquels elle se proposait de clore la chapelle qui, dans la résolution du chapitre, est nommée *petit chœur de Slabbaert* (*Slabbaerts choorken*). Elle devait sans doute ce nom que nous avons également trouvé dans un compte des chapellenies de 1515-1520 (*in choro Slabbardij*), à ce que le doyen Henri Slabbaert y avait fondé, en 1538, une deuxième chapellenie dite de Sainte-Marie-Madeleine. Dans le courant de l'année 1560, la veuve Haller demanda l'autorisation de rebâtir cette chapelle et de l'agrandir ; en la lui accordant le chapitre lui permit de se servir des vieux matériaux et de prendre sept ou huit pieds du cimetière [3]. Un siècle après, le 7 mai 1649, il autorisa messire Jean-Baptiste Maes, seigneur de Steenkerque, à reconstruire cette chapelle où se trouvait le tombeau de sa famille. Cette reconstruction que ses héritiers exécutèrent conformément à son testament, fait le 25 décembre 1665, eut lieu vers 1673, d'après le plan de Léon Van Heil. La nouvelle chapelle fut consacrée le 1er mars de cette année et coûta, dit-on, plus de 30,000 florins. On y voit les épitaphes d'Engelbert et de Jean-Baptiste Maes, morts le premier en 1630 et le second en 1667. Elle était autrefois

[1] C'est ce qui explique le motif pour lequel Magnus Pipenpoy, gentilhomme d'Isabelle, fit placer dans les fenêtres de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, les armes de sa famille. Par une transaction faite vers 1670, entre le chapitre et Jacques Pipenpoy, ces armes furent posées dans la première fenêtre, entre la chapelle et l'autel de Sainte-Catherine. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] *Item ontfangen van Peeteren Wychmanne der stadt wisselere mits eender emenden daer inne de grave van Meghem gedaempt was tot behoeft eender gelasene venstren gestelt te worden achter den hooghen choer in Sinte-Marien-Magdalena choerken...* 50 *rinschgulden valet* XII p. X s. 9 d. *Comptes de la fabrique.*

[3] Il y est dit qu'elle devra placer la grille ou les piliers de cuivre pour clore la chapelle, sur de belles pierres dites *Kantsteenen*. C'est peut-être à ce genre de pierres que l'ancienne habitation dite *Kantersteen* doit son nom. *Kanten,* en vieux flamand, signifie équarrir.



ornée d'une *Madeleine* par Philippe de Champagne et de quatre tableaux de J. Van Cleef.

Ayant réuni les fonds nécessaires en 1532, les maîtres de la fabrique chargèrent Louis Van Beughem, Henri Van Pede et Pierre Van Wyenhoven de faire le plan d'une nouvelle chapelle pour le sacrement de miracle; ils adoptèrent celui de Van Wyenhoven, qui avait été jugé le meilleur, et le peintre Bernard Van Orley le copia sur deux feuilles de parchemin [1]. On abattit quatre des chapelles qui se trouvaient autour du chœur, et, le mercredi des cendres, 18 février 1533 (1534 N. S.), Philippe de Lannoy, seigneur de Molenbais, posa la première pierre de la nouvelle chapelle, au nom de Marie de Hongrie; la deuxième pierre fut posée par le chancelier de Brabant, Adolphe Vandernoot, et la troisième par Henri Van Zuene, chanoine de la deuxième fondation et ancien trésorier de la fabrique. Sous la première sur laquelle Corneille Schermier avait peint les armes de la reine, on plaça, pour la forme, douze carolus, sous la seconde un carolus, et sous la troisième un henricus [2]. Plusieurs artistes furent employés à la construction de cette chapelle. Antoine Van den Putte dirigea la maçonnerie, Pierre Van Wyenhoven fut chargé de la taille des pierres, Pierre Kelderman et Guillaume Lessens, sculpteurs, firent l'autel qui était en pierre de touche, et Henri Van Pede sculpta les sept tabernacles qui s'y trouvent encore, ainsi que les chapiteaux et les autres ornements d'architecture [3]. L'ouvrage fut achevé en 1539, et, le 23 avril 1542, l'évêque de Cambrai bénit la chapelle et les quatre autels [4]. Selon de Potter, la construction de cette chapelle coûta 22,000 florins. Pendant qu'on y travaillait elle fut ornée de plusieurs vitraux; il y en avait autrefois sept, aujourd'hui il n'en reste plus que quatre. Le premier, en entrant dans le chœur, représente

[1] Il reçut pour cette copie 2 liv. 10 s. 9 d. *Comptes de la fabrique*. On eut d'abord l'intention de bâtir cette chapelle là où se trouve maintenant la chambre du chapitre; mais ce projet, qui aurait conservé une des parties les plus intéressantes de l'édifice, fut abandonné.

[2] *Comptes de la fabrique*. Ils prouvent que ce n'est qu'au figuré qu'il est dit que ces monnaies avaient été placées sous ces pierres, puisque le trésorier s'en charge en recette.

[3] *Ibid.* Ces tabernacles sont faits en pierres d'Avesnes, et le chœur en pierres de Laeken et de Dilighem tirées de carrières appartenant à l'abbaye de Dilighem.

[4] *Item 23 april anno 1542, als men de cappelle metten 4 outaeren wydde gegeven myn heere Van Cameryckc, 40 carolus gulden, valent* X p. gr. *Ibid.*

Catherine et Jean III de Portugal ; le deuxième, Marie et Louis II de Hongrie ; le troisième, Éléonore et François Ier, et le quatrième, Ferdinand Ier. Les trois autres représentaient Charles-Quint en adoration, son fils le prince Philippe, sa fille Marie et Maximilien ; le premier était derrière l'autel et les deux autres dans les croisées du côté du grand chœur. Les comptes de la fabrique donnent sur ces vitraux d'amples renseignements : le premier fut peint, en 1542, par Jean Haeck d'Anvers, d'après les dessins de Michel Coxie ; il a été payé à celui-là 305 florins, et à celui-ci 70. Catherine et Jean de Portugal y contribuèrent pour 300 florins qui furent remis à la fabrique par Martin Lopez, négociant à Anvers. Jean Haeck qui s'était établi à Bruxelles, est qualifié de *gelaesmaecker,* vitrier. Le deuxième a été peint, en 1547, par Haeck, d'après les dessins de Coxie ; celui-ci a reçu 72 florins et celui-là 270 ; la reine de Hongrie y a contribué pour 300 florins. Le troisième a été peint en 1540, pour la somme de 350 florins du Rhin, par Bernard Van Orley qui devait faire également les six autres ; après sa mort, son fils Jérôme céda à la fabrique quelques esquisses qu'il avait préparées à cet effet, et elle acheta au peintre Gilles Willems qui demeurait chez Bernard, un modèle que cet artiste avait fait pour la fenêtre du roi de Portugal. François Ier et sa femme payèrent pour ce vitrail 222 couronnes d'or ou 400 florins. L'ambassadeur de France, qui résidait alors à Malines, remit cette somme au trésorier de la fabrique contre quittance dressée devant notaire ; à son retour à Bruxelles, le trésorier ayant fait peser cet argent, il se trouva qu'il y avait cinq couronnes trop légères et la fabrique y perdit 9 escalins. Le quatrième vitrail est de Jean Haeck qui l'entreprit, en 1547, pour 400 florins y compris les dessins qu'il avait fait exécuter à ses frais, on ne sait par qui. Les inscriptions de ce vitrail pour lequel Ferdinand donna 300 florins, sont d'un nommé Jean Dox qui fit également celles du deuxième ; il reçut un florin pour chaque fenêtre. Les comptes ne disent rien du cinquième vitrail, ce qui peut faire supposer qu'il a été donné par Charles-Quint. Le sixième a été peint par Haeck, d'après les dessins de Coxie ; celui-ci reçut 40 florins et celui-là 124 florins 2 escalins, pour 298 pieds à 9 sous le pied. Philippe y contribua pour 227 florins, et à cette occasion, le chantre Jean Cools donna chez lui, aux frais de la fabrique, un dîner au trésorier du prince, à quelques Espagnols et aux marguilliers, dîner qui coûta 11 florins 5 escalins 5 sous 6 deniers. Enfin, le sep-

tième a été fait, en 1556, d'après les dessins de Coxie par Pelgrim Roesen qui l'avait entrepris à raison de 9 sous le pied; le carton qui avait 161 pieds fut payé à Coxie à raison de 3 sous le pied. Maximilien y contribua pour 120 florins. Ces vitraux furent considérablement endommagés lors des troubles du XVI[e] siècle; les frais des réparations qu'ils exigèrent, s'élèvent, dans les comptes de 1579-1585, à 815 florins 8 sous. Depuis ils ont été restaurés à diverses reprises. Les marguilliers ayant exposé que lorsque ces vitraux avaient été faits le gouvernement avait eu l'intention de se charger de leur entretien, et qu'Albert et Isabelle leur avaient même donné à cet effet un subside de 750 florins, Philippe IV leur accorda, le 23 mai 1639, 750 livres de 40 gros monnaie de Flandre pour les restaurer et refondre la cloche du Saint-Sacrement récemment fêlée. En 1638, la fabrique avait chargé de cette réparation un nommé Jean Bronckhorst qui, dans le livre aux résolutions, est qualifié de *gelaesmaecker en schryver dezer kerck* (vitrier et faiseur de dessins pour vitraux, de cette église [1]). En 1718, un nommé P. de Sempy offrit de restaurer ces vitraux ainsi que ceux placés au-dessus des portes latérales de l'église. On voit dans sa requête qu'il n'y avait plus alors dans la chapelle du Saint-Sacrement que *quatre fenêtres et demie,* qu'il pouvait les restaurer dans la perfection, puisqu'il avait été appelé par le roi Louis XIV pour peindre les vitraux de la chapelle royale de Versailles, et qu'il avait restauré la fenêtre de Charles-Quint placée sur le grand portail de l'église de Saint-Rombaud à Malines.

La chapelle du Saint-Sacrement fut ornée avec un grand luxe. Corneille Schermier dora et peignit en diverses couleurs la voûte et les petits tabernacles. En 1557, le sculpteur Corneille Floris ou Devriendt d'Anvers fit le maître autel, d'après les dessins de son frère Franc, peintre célèbre; George Robyns d'Ypres en exécuta les travaux en pierre, et reçut pour cet ouvrage 1800 florins. Cet autel, que l'on dit avoir été de toute beauté, était d'ordre composite et régulier, et surmonté d'une *Cène* de Coxie avec volets [2]. Il fut brisé par les calvinistes, en

[1] Nous croyons que c'est ainsi qu'il faut traduire ces mots, car on voit, par une résolution de la fabrique du 24 juin 1650, qu'il a été ordonné au trésorier de s'enquérir si le fils dudit Van Bronckhorst *ook excelleert soo in 't schryven als in 't maecken van gelaesen.*

[2] Ce tableau est aujourd'hui placé dans la petite nef de gauche, dans la chapelle la plus proche du transept.

1579, et ses débris furent transportés à la Monnaie. En 1587, les sculpteurs François Gillet et Gaspard Deprince en entreprirent la restauration. La même année, voulant contribuer à l'achèvement de cette chapelle, le chancelier et les membres du conseil de Brabant y firent poser des piliers de cuivre ornés de leurs armoiries. Cet exemple fut suivi, en 1600, par les membres du conseil des finances et de la chambre des comptes, et, en 1606, par le magistrat de Bruxelles. En 1609, un nouvel autel fut élevé d'après les dessins de Henri Meert; il fut remplacé, vers 1650, par l'autel dit *des Reliques* dont Léon Van Heil avait donné les dessins et qui subsista jusqu'à la conquête de la Belgique par les Français. Vers 1803, lors de la restauration de l'église, on y substitua l'autel en bois doré et argenté qui s'y trouve aujourd'hui et qui a été récemment restauré. Cet autel qu'on attribue sans preuve aucune à Rubens, était jadis placé devant le grand chœur, lors de la fête du Sacrement de miracle; ses ornements étaient d'une grande richesse. Le fond resplendissant d'or, d'argent et de pierreries, était orné d'une étoffe d'or prise, dit-on, sur les Turcs à la bataille de Lépante et donnée par Philippe II à sa fille qui l'offrit au Saint-Sacrement, en 1625[1]. L'enceinte du sanctuaire était fermée par une balustrade de trente-six piliers en bois couverts d'argent (*houte pilaesters beslaegen met silver*), donnée en 1637 par le cardinal-infant don Ferdinand. Les galeries formant le tour du dôme étaient ornées d'une balustrade en or et en argent. L'autel portait douze chandeliers et une croix de sept pieds en argent massif. Entre chaque chandelier il y avait un reliquaire en vermeil, et au milieu brillait le tabernable. Aux côtés de l'autel étaient les statues en bois doré d'Aaron et de Melchisédech, que nous avons vues longtemps figurer dans le chœur du Saint-Sacrement. A l'occasion des jubilés de 1720 et de 1770, cet autel et ses ornements furent entièrement dorés et argentés de nouveau. L'usage de placer, lors de la fête du Saint-Sacrement, un autel devant le grand chœur, était très-ancien; mais là ne se bornaient pas les décorations de l'église pour cette solen-

[1] Ce drap qui était garni de longues franges en or, avait 200 aunes; il devait être d'une grande valeur puisque après qu'il avait servi, chaque morceau était vérifié et mesuré séparément. Isabelle donna aussi pour cet autel, un tapis de Smyrne (*turcks tapyt*) dont on ne put se servir parce qu'il était deux fois trop grand. Inventaire dressé en 1638 par le notaire Vander Perre à l'intervention des marguilliers, aux *Archives de Sainte-Gudule*.

nité. Dans les arcades de la nef on suspendait les tapisseries de la grande salle de la cour et on les attachait à des gîtes posées sur des crochets de fer qui y existent encore; en outre, on plantait entre les colonnes des jeunes arbres pris dans la forêt de Soignes et transportés à l'église par le chariot de l'hôpital Saint-Jean; un homme était spécialement chargé de les arroser. Plus tard on planta ces arbres dans des bacs de pierre pour ne pas être obligé de lever une partie du pavement; enfin, cette coutume cessa, vers 1680, lorsqu'on commença à décorer l'église avec les lauriers de la cour [1]. En 1641, la fabrique commanda à l'orfèvre Joachim de Meyer un nouveau tabernacle pour le Saint-Sacrement, et elle le paya avec le produit « des quêtes, des bouts de chandelles et de » dons particuliers; » on y plaça cette inscription : *D. O. M. populi Brux. pietate D.*, et l'on y attacha six têtes d'anges en argent, qui avaient été données, le 16 juillet 1632, par l'infante Isabelle. Il pesait, non compris les portes, don du commis aux finances Leroy, 1,629 onces 14 sterlins. Ce beau tabernacle qui devait tenter la cupidité, disparut en 1793. Sur la partie postérieure de l'ostensoir du Saint-Sacrement étaient placées, en forme de pyramide, trois couronnes en or, garnies d'une grande quantité de pierres et de perles fines qui figurent déjà dans un inventaire de 1638, et qui furent évaluées, en 1665, à 9,165 florins du Rhin. La partie postérieure de cet ostensoir était couverte par un manteau divisé en petits carrés formés de perles, dans lesquels se trouvaient alternativement une étoile en or avec sept diamants et le nom de Jésus émaillé; il y avait 98 étoiles et le manteau entier était évalué à 7,278 florins du Rhin. Les autres pierres qui étaient attachées à l'ostensoir étaient estimées, en 1665, 5,662 florins; depuis il dut s'enrichir de nombreux présents puisque, dans un autre inventaire du 16 octobre 1702, elles sont évaluées à 35,252 florins. La croix en diamants, qui entourait les hosties miraculeuses, était estimée 7,300 florins. Par une bulle du 28 janvier 1617, le pape Paul V, à la demande des archiducs Albert et Isabelle, érigea l'autel du Saint-Sacrement en autel privilégié *pro defunctis* [2]. Le 20 mai 1629, l'archevêque Boonen institua dans l'église de Sainte-Gudule la *confrérie du Saint-Sacrement de miracles,* et, le 1er octobre 1661, André Cruesen y créa

[1] *Comptes de la fabrique.*

[2] *Archives de l'Audience*, cart. 1379, nos 8-12, 14.

une autre confrérie sous l'invocation de tous les saints. Il en chanta la première messe.

Devant l'autel du Saint-Sacrement est la pierre sépulcrale en marbre blanc qui ferme le caveau dans lequel furent enterrés l'archiduc Albert, l'infante Isabelle, Joseph-Ferdinand-Léopold de Bavière et le duc Charles-Alexandre de Lorraine. Marie-Élisabeth, Marie-Anne et son fils y furent aussi inhumés, mais on les en retira le 20 avril 1749 pour les transporter à Vienne. Conformément au vœu manifesté par les archiducs Albert et Isabelle, on devait leur élever un mausolée dans cette chapelle contre le mur, du côté de l'évangile. Le marbre et les autres matériaux furent même achetés et restèrent longtemps déposés dans le cimetière, mais l'épuisement du trésor ne permit pas d'exécuter ce monument. Trois grands mausolées occupent toute la paroi du mur de la chapelle vers la rue du Bois-Sauvage : ce sont ceux de Pierre Roose, président du conseil privé, mort en 1673, de Louis-Alexandre Schokaert, comte de Tirimont, mort en 1708, et de sa femme Jeanne-Philippe-Françoise, dame de Trahegnies, et de Pierre-Ferdinand Roose, petit-fils de Pierre, mort en 1700. En face de l'autel, contre le mur vers le transept, est celui du docteur Gérard Corsélius, mort en 1676. On y voyait aussi autrefois la tombe de Jean Richardot, président du conseil privé, mort en 1610. Près de l'autel Saint-Pierre, qui était dans le chœur du Saint-Sacrement, vers le pourtour du grand chœur, et qu'ornait une magnifique toile de Rubens représentant Jésus-Christ remettant à saint Pierre les clefs du paradis [1], là où étaient jadis les sépulcres des châtelains de Bruxelles, on lisait l'épitaphe du châtelain Nicolas Damant, chancelier de Brabant. Derrière cet autel se trouvait un tableau avec volets de Bernard Van Orley qui y avait peint, sur un fond doré, Jésus-Christ mort sur les genoux de sa mère (aujourd'hui au Musée) ; l'autel de Saint-Nicolas, adjacent, était orné d'un *Ecce Homo* de Coxie. Il y avait dans ce chœur une infinité d'inscriptions dont notre cadre ne nous permet pas de reproduire même l'analyse ; un tel sujet doit être traité dans des ouvrages spéciaux et nous renvoyons à ceux de Christyn (*Basilica Bruxellensis*) et de Rombaut (*Bruxelles Illustrée*). Anciennement il était encore orné de trois toiles de Rubens : *la Nativité de Jésus-Christ,* une *Des-*

[1] Ce tableau qui fut payé 4,000 florins par Damant, est aujourd'hui dans la collection du roi de Hollande.



cente du Saint-Esprit et *l'Épiphanie,* dons de l'infante Isabelle qui avait payé les deux premières 500 florins, et la troisième, peinte en 1621, 400 florins. Le 25 février 1706, les marguilliers furent autorisés par le chapitre à vendre les grands tableaux de Rubens, Crayer et autres peintres célèbres, qui ornaient la chapelle du Saint-Sacrement, pour garnir la muraille d'une boiserie et donner des orgues à l'église dont les anciennes avaient été détruites [1]. Aux déprédations du fanatisme succédaient celles d'une stupide ignorance ! L'année suivante, ils achetèrent un orgue de Forceville au prix de 8,000 florins de change [2]. Avant l'invasion des Français on voyait dans la chapelle du Saint-Sacrement deux étendards qui avaient été pris sur les Turcs à la bataille de Peterwaradin et que Charles VI lui avait donnés.

Antérieurement à 1267 il y avait déjà un autel dédié à la Vierge, qui, dans les années suivantes, fut enrichi d'un grand nombre de donations. Le 15 décembre 1362, Jean t' Serclaes y institua la *confrérie de l'Assomption* qui prit plus tard le nom de *confrérie de Notre-Dame de Délivrance;* elle jouissait de plusieurs prérogatives que lui accordèrent son fondateur, le 26 janvier 1378 (1379 N. S.), Pie IV en 1562, Clément VIII en 1598, Urbain VIII en 1625, l'archevêque de Malines Jacques Boonen, et plusieurs autres papes et évêques [3]. Le 25 janvier 1649, la fabrique autorisa les marguilliers de cette confrérie à élever à la Vierge une nouvelle chapelle conforme à celle du Saint-Sacrement, et, le 31 mai suivant, l'archiduc Léopold en posa la première pierre en présence de l'archevêque Boonen, du chapitre, du clergé et des marguilliers; sur cette pierre on lisait l'inscription suivante : *Divæ Virgini liberatrici Leopoldus Austriacus Belgii gubernator, pietate insignis, ponit consecratque.* Il fallut démolir les chapelles de Saint-Luc, de la Sainte-Trinité (aussi nommée chapelle de Sauvage) et de Sainte-Anne, ainsi que la chambre du chapitre, la sacristie et la demeure du sacristain que la confrérie fit reconstruire à ses frais là où elles se trouvent actuellement; elle dut s'engager en outre à faire célébrer au nouvel autel de la Vierge les offices fondés aux trois autels, et placer en lieux convenables les tombes et les pierres sépulcrales qui s'y trouvaient [4]. Cette chapelle fut achevée en 1653. Dans une requête

[1] *Archives de Sainte-Gudule.* — [2] *Comptes de la fabrique.*
[3] *Archives de Sainte-Gudule.*
[4] *Registre aux résolutions de la fabrique,* 1638-1651.

adressée au magistrat, en 1660, par les prévôts de la confrérie de Notre-Dame de Délivrance, il est dit que la construction de cette chapelle avait pour but de remplir les dernières intentions de l'infante Isabelle [1]. On la nomma d'abord *chapelle de l'Assomption,* puis *chapelle de la Délivrance,* et enfin *chapelle de Notre-Dame*. Le produit des collectes faites chez les bourgeois, de 1649 à 1658, pour la construction de cette chapelle, monta à 56,825 florins 5 sous et 1 liard [2]. Le comte Ernest d'Isembourg, général des armées du roi et trésorier général des finances, y fit construire un superbe autel de marbre blanc et noir. Cet autel dont Jean Voorspoel, élève de Duquesnoy, fournit les dessins, était autrefois surmonté d'un tableau de Philippe de Champagne représentant *l'Assomption de la Vierge*. L'image de la Vierge qui passe pour une copie du portrait peint par saint Luc et conservé à Rome, reposait à Sainte-Gudule depuis des siècles. Une tradition rapporte qu'ayant été enlevée pendant les troubles du XVIe siècle, elle fut découverte par la lueur qu'elle jeta dans l'endroit où elle était cachée ; mais le fait est inexact. La statue de la Vierge qui se trouve maintenant sur cet autel, était placée autrefois contre l'un des piliers de la grande nef ; elle est d'Arnoul Quellyn, dit Quentin le vieux (*den ouden Quentinus*) et a été donnée par une demoiselle Neys. Les vitraux de la chapelle de Notre-Dame ont été peints en 1656, par Jean de la Baer d'Anvers, d'après les dessins de Théodore Van Thulden de Bois-le-Duc [3] ; celui-ci reçut 400 florins pour ses dessins et celui-là 1590, pour les peintures [4]. Il ne reste plus que quatre de ces fenêtres, la cinquième ayant été murée ; elles représentent des épisodes de la vie de la Vierge, et des souverains, savoir : la première près de l'autel, l'empereur Ferdinand III et sa femme Éléonore ; la seconde, l'empereur Léopold Ier ; la troisième, les archiducs Albert et Isabelle, et la quatrième, l'archiduc Léopold-Guillaume. Les cinq confessionnaux que J. Van Delen fit pour cette chapelle, coûtèrent 500 florins [5].

[1] *Archives de la Ville.*

[2] *Comptes de la fabrique et de la confrérie de Notre-Dame de Délivrance.*

[3] On a longtemps attribué ces dessins à Rubens, mais, au mois de juillet 1777, on a trouvé dans les greniers de cette chapelle quelques coffres contenant, entre autres, les dessins originaux qui étaient de la même grandeur que l'exécution, et on y lut : *Joannes de la Baer antverpiensis pictor. Designatis a Theodoro Van Thulden, anno* 1656, *habitante Sylvæ-Ducis.*

[4] *Comptes de la chapelle de la Vierge de* 1662-1665.

[5] *Comptes de la confrérie de Notre-Dame de Délivrance,* 1659-1662.

Le doyen Steenen chargea Albert Allemans d'en exécuter un sixième qui fut placé, en mai 1775, vis-à-vis de l'autel. Les neuf paysages qui sont au-dessous des fenêtres, sont de J. Artois, L. Achtschellincx, Van Heil et A. Coppens. Aux côtés de l'autel sont deux somptueuses tombes : l'une du comte Ernest d'Isembourg, mort en 1664, et de sa première femme Ernestine d'Arenberg [1], l'autre de Jacques Dennetières, trésorier général, de sa femme Marie de Bodequin, de leur fils, Philippe-François, marquis de la Motte, également trésorier général, et de sa femme Marie Obert. Le premier, exécuté par Jean Voorspoel, représente le seigneur d'Isembourg couché; à ses pieds et à son chevet sont deux soldats qui le regardent; un génie qui plane sur le monument relève un rideau. Ce mausolée, à l'exception de cette dernière pièce, est assez bien exécuté. Là était encore inhumé Jean Culenan, évêque de Rapotie et vice-primat d'Irlande, mort en 1656. Cette chapelle était fermée par des piliers de bronze.

Dans les transepts a été enterré Jean de Locquenghien; on y voyait aussi la tombe de Pierre Jacobs, ornée d'un beau tableau de Crayer, représentant saint Pierre pénitent, et celle de Marie-Anne Schotti surmontée de son portrait par Van Dyck. Les transepts sont ornés de deux magnifiques vitraux peints; celui qui surmonte le portail du nord ou de *Saint-Jacques,* représente Charles-Quint et sa femme, et celui qui surmonte le portail du midi ou de la *Sainte-Croix,* Marie de Hongrie et son mari. Ils ont été peints, vers 1538, par Bernard Van Orley. Le prix du premier qui a probablement été donné par l'empereur, n'est pas mentionné dans les comptes; on peut supposer qu'il fut le même que celui du deuxième que Van Orley avait entrepris pour 375 florins du Rhin, auxquels la fabrique en ajouta 50. On voit dans le compte de 1537-1538, que pour aider la fabrique à payer ce dernier vitrail, le conseil des finances lui accorda, à la demande réitérée des marguilliers, une somme de 174 florins provenant du second lot d'une loterie qui avait eu lieu à Bruxelles, lot qu'avait gagné un bâtard nommé Robert Van Frere, et qui par suite de son décès était échu au gouvernement.

[1] Dans les comptes de la fabrique, on lit qu'il lui fut payé, en août 1664, par M. Courral, exécuteur testamentaire de ce seigneur, une somme de 1500 florins du Rhin pour son caveau situé sous l'autel de Notre-Dame, somme qui fut employée en grande partie à la refonte de la troisième cloche dite *Gabriel.*

Pour entrer de la croisée dans le chœur principal, on passait autrefois sous un jubé, en partie en bois, dans lequel était pratiquée la porte d'entrée. Ce jubé avait été fait par Abraham Hideux d'après les dessins de F. Floris. Il fut achevé en 1603 et coûta 10,999 florins du Rhin, plus 600 florins payés à Jean Dewinne pour la dorure et la peinture [1]. Anciennement, de chaque côté de l'entrée du grand chœur, se trouvait un petit autel; Rombaut dit que de son temps ils existaient encore en partie, mais qu'on ne s'en servait plus. Nous avons vu que sur ce jubé il y avait plusieurs autels, et ce fait est aussi confirmé par cet auteur, ainsi que par le registre des fondations, où plusieurs sont mentionnées comme étant annexées à l'autel sur le jubé. On remarquait parmi ces autels celui auquel fut annexée pendant longtemps la fondation que Jean Ier érigea le jour de la Purification de la Vierge en 1289, en commémoration de la victoire de Woeringen et qu'il dédia aux Trois-Rois. Il la dota de 15 livres bruxelloises, dont 20 sous devaient être distribués annuellement aux pauvres de Bruxelles le jour de saint Boniface, anniversaire de cette bataille. Marguerite d'York, femme de Jean II, constitua en faveur de cette chapelle une rente de 10 livres de Louvain, à prendre sur le produit des halles de Jodoigne, et Jean III confirma cette donation par un diplôme de 1326 [2]. Cette chapellenie fut annexée à une des prébendes instituées par Henri Ier, et comme elle était de fondation ducale, le canonicat était conféré tour à tour par le chapitre et par le conseil de Brabant, ce dernier étant considéré comme ayant été avant l'annexion collateur de ce bénéfice [3].

Contre les deux premiers piliers de la nef étaient jadis, d'un côté, l'autel de Sainte-Gudule orné d'un tableau avec volets représentant la vie de cette vierge, de l'autre celui de la Sainte-Croix autrefois de la Sainte-Vierge, orné d'un autre tableau également à volets, représentant le Sauveur crucifié, altéré et enseveli. Ces deux tableaux qui ont été peints par Coxie, le premier en 1592 [4] et le second en 1589, ont coûté, celui-là 800, celui-ci 700 florins; ils sont aujourd'hui dans les transepts. Il y avait au-dessus de l'autel de Sainte-Gudule une statue du Christ par Jean Van Delen, et au-dessus de l'autel de la Sainte-Croix la statue de

[1] *Comptes de la fabrique.* — [2] *Archives de Sainte-Gudule.*

[3] *Archives du Chapitre.*

[4] A cette époque ce peintre était âgé de 92 ans comme le porte une inscription qui se trouve derrière le même tableau.

la Vierge par Arnoul Quellyn, qui se trouve actuellement sur l'autel de Notre-Dame. Les statues de la grande nef sont des dons de pieux fidèles : celles de saint Pierre et de saint Philippe, ont été exécutées par Van Milder d'Anvers, et données, celle-ci par le conseil des finances, celle-là par le chapitre ; celles de saint Paul, de saint Thomas, de saint Bartholomé et de saint Mathias, sont de Jérôme Duquesnoy, et ont été données par le chanoine Woislawsky, le conseil de Brabant, le sieur Schotti et le magistrat de Bruxelles ; celles de saint André, de saint Jacques et de saint Thadée, sont de Luc Fay d'Herbe, et ont été données par le sieur Pynssen, le conseiller Van Langenhove et le grand conseil de Malines ; enfin, celles de saint Jean, saint Simon et saint Mathieu, sont de N. Tobias, et ont été données par la demoiselle Hiberner, un nommé Rubens et le sieur Van Maele [1]. Vers 1585, le chapitre commanda à Mathieu Matteus une nouvelle chaire en bois sur le modèle de celle qui disparut en 1579 ; elle coûta 480 florins du Rhin outre 167 florins pour l'escalier. Pour l'orner, Jérôme Duquesnoy sculpta six figures en bois qui lui furent payées 50 florins du Rhin [2]. En 1765, Simon-Joseph Duray sculpta une autre chaire pour le compte du chanoine Van den Boom qui la paya 3,329 florins 18 sous, et en fit don à la collégiale [3]. Lors de la suppression des jésuites, Marie-Thérèse ordonna de conserver la belle chaire que Henri Verbruggen d'Anvers avait faite, en 1699, pour leur couvent de Louvain, et la donna à l'église de Sainte-Gudule, où elle fut placée en 1776. Cette chaire, entièrement en bois de chêne, présente au bas Adam et Ève chassés du paradis terrestre par un ange et poursuivis par la Mort ; ils supportent le globe qui sert de chaire et qui est appuyé contre un arbre ; le serpent déroule ses anneaux jusqu'au sommet de cet arbre où la Vierge debout sur un croissant l'écrase avec la croix. Les marches qui conduisent dans la chaire, sont bordées de haies travaillées avec délicatesse et sur lesquelles se jouent des animaux qui ont été ajoutés, vers 1780, par J.-B. Vanderhaegen ; du côté d'Adam

[1] *Memorie van de naemen van de meesters die de statuen van Salvator, Maria en de Apostelen in den middelbeuck van Sinter-Goedele kercke hebben gemaeckt volgens het overbrengen van Philippus de Backer meester beldtsneyder, die de selve figuren, anno* 1702, *heeft geschildert ende gerepareert, ende een deel van de selve als discipel van den vermaerden belditsneyder Quesnoy heeft sien maecken*, aux *Archives de Sainte-Gudule*, laye 17, n° 6.

[2] *Archives de Sainte-Gudule.* — [3] *Ibid.*

sont l'aigle, le corbeau, etc.; du côté d'Ève le paon, le perroquet, le singe, allusions malignes aux défauts de l'homme et de la femme. En 1720, à l'occasion du jubilé du sacrement de miracle, les abbés et les abbesses du duché de Brabant donnèrent à l'église cette suite de tableaux médiocres qui représentent la tradition de l'enlèvement des hosties. Ils étaient d'abord placés entre les colonnes de la nef, d'où on les a transportés dans les chapelles des collatéraux. Autrefois les fenêtres de la nef étaient peintes; sur celle qui est vis-à-vis de la chaire à prêcher, on vit longtemps le portrait du chancelier Goswin Vanderryt mort en 1465 [1]. Dans la nef ont été enterrés le savant docteur Thierry Noppenus, mort en 1568; Guillaume-Simon Maetense, ce bourgmestre de Ziericzée, à qui l'on attribue le plan du canal de Bruxelles, mort en 1557; le littérateur Guillaume Malinæus, mort en 1560; l'historien Pierre A Thymo ou Vanderheyden, mort en 1473, etc.

Dans les ailes de la nef se trouvaient seize chapelles toutes fermées de piliers de bronze. C'étaient, en partant des transepts, du côté du chœur de Notre-Dame, 1° la chapelle de Saint-Michel qu'ornait une *Chute des Anges* par Bernard Van Orley; 2° celle de Saint-Éloy dont l'autel en marbre avait été donné par le baron de Hoboken; on y remarquait un tableau de Gaspar de Crayer représentant Jésus-Christ avec les pénitents: David, Pierre, Marie-Madeleine et le bon larron; 3° celle de Saint-Sébastien qui avait été cédée aux oratoriens, et qui était ornée d'un tableau d'un bon maître italien, représentant la Vierge, l'enfant Jésus et saint Sébastien; 4° celle de Saint-Jean-Baptiste, dont Jean-François Coloma, comte de Bornhem, avait fait construire, en 1660, l'autel sur lequel se trouvait une *Adoration des Mages*, par Benjamin Cuyp le vieux, de Dordrecht; 5° celle de Sainte-Barbe; 6° celle de Notre-Sauveur; 7° celle de Saint-Servais où l'on révérait l'image de Notre-Dame de Kevelaer; elle était ornée d'une *Annonciation* de Joseph de Clerck. C'était la chapelle des chevaucheurs et messagers de l'écurie des princes ou des gouverneurs généraux; 8° celle de Saint-Cosme et Saint-Damien qui était ornée d'une *Purification de la Vierge* par Dehaeze; 9° (la première en partant de la porte du collatéral de gauche) celle de la Résurrection; on y voyait une toile de H. de Clerck, peinte en 1592, et représentant Notre-Seigneur appelant à lui les petits enfants; 10° celle de Saint-Hubert

[1] Rombaut, T. II, p. 339.

ou de *Notre-Dame entre les roses;* elle devait ce dernier nom à une statue de Ch.-G. Vanderhaeghen représentant la Vierge au milieu d'une guirlande de roses; 11° celle de Saint-Martin, dans laquelle on remarquait un *Christ portant la Croix,* par Otto Venius, et un *Saint Charles Borromée,* par J.-B. de Champagne; 12° celle de Saint-Érasme ou de Notre-Dame au Soleil; 13° celle de Sainte-Gertrude; 14° celle de Saint-Josse, dont l'autel était orné de deux anges de Jérôme Duquesnoy; 15° celle de Sainte-Élisabeth, dont l'autel était dédié à Jésus, et 16° celle de Saint-Rombaud; sur l'autel qui était dédié à saint Jean l'Évangéliste, on voyait ce saint peint par Michel Coxie [1]. Dans l'église, mais on ne sait en quel endroit, était l'épitaphe du musicien Josquin a Prato ou de Prez, qui fut détruite pendant les troubles du XVIe siècle. Il ne paraît pas qu'il y ait eu des vitraux peints dans les chapelles latérales vers le midi, si ce n'est dans la cinquième, la septième et la huitième; on voit par le compte de 1579-1585 que dans la cinquième se trouvaient les armoiries du conseiller Pierre Van Waelhem et de sa veuve Marguerite Bredam. Rombaut dit que la septième était ornée d'un vitrail, don de la famille Vandervorst qui y avait sa sépulture; cette assertion est confirmée par un acte du 17 octobre 1567, qui prouve son existence sans parler du sujet qui y était peint. Le vitrail de la huitième représentait l'Annonciation de la Vierge ainsi qu'il conste des comptes des réparations qui y furent faites en 1531, 1540 et 1585.

La belle fenêtre du frontispice est la plus grande de l'église; elle est occupée par un *Jugement dernier* peint sur verre par Jacques de Vriendt ou Floris, et donné par l'évêque de Liége, Érard de la Marck ; on y voit le portrait, les armoiries, les quartiers du donateur, et le millésime de 1528. Le 17 décembre 1641, le trésorier écrivit, au nom de la fabrique, à la comtesse de Berlaimont, tutrice des enfants du duc d'Aerschot, prince d'Arenberg, pour lui représenter que la famille d'Arenberg avait toujours fait entretenir ce vitrail, et l'engager à agir de même ou à y contribuer pour une somme « digne de sa grandeur. » Nous n'avons pas trouvé la réponse de la comtesse, mais nous voyons que le 18 janvier 1643, la fabrique chargea Jean Van Bronckhorst, le même qui avait restauré les vitraux de la chapelle du Saint-Sacrement, de restaurer également celui du frontispice.

[1] *Bescheeden raeckende de 16 cappellekens oft choorkens met eene notitie wie aldaer recht van intrée hebben ende de sepulture,* aux *Archives de Sainte-Gudule.* — ROMBAUT.

La première fois qu'il est fait mention des cloches de Sainte-Gudule, c'est dans un acte de 1230 [1]; mais ce n'est que lorsque l'église fut achevée qu'on lui donna des cloches en rapport avec son importance. Elle en possédait anciennement douze. Dans la tour du nord sont encore les deux plus grosses : la plus grande, nommée *Salvator*, pèse 14,138 livres ; elle fut fondue en 1481 et pesait environ 12,000 livres ; mais s'étant fêlée elle fut refondue à Malines en 1638 par P. de Clerck et P. Van der Gheyn. Autrefois cette cloche ne pouvait sonner que pour les souverains du pays, les gouverneurs généraux et les chevaliers de la Toison d'or ; plus tard le même honneur fut accordé aux grands d'Espagne et aux chanceliers de Brabant. L'autre cloche, appelée *Maria*, pèse 9,286 livres ; refondue en 1694 elle se fêla de nouveau en 1772 et fut refondue une seconde fois en 1773 par A.-J. Van der Gheyn. Les dix autres étaient : *Archangelus Gabriel* (fondue en 1664, pèse 6,000 livres), *Gudula* (fondue en 1485, pèse 3,000 livres), *Benedictus* (fondue en 1486, pèse 2,500 livres), *Petrus* (fondue en 1603, pèse 2,000 livres), *Joannes* (fondue en 1768, pèse 1730 livres), *Gertrudis* (fondue en 1555, pèse 1500 livres), *Gabriel* (fondue en 1534, pèse 1400 livres), *Joannes* (fondue en 1767, pèse 1055 livres), *Medardus* (fondue en 1534, pèse 950 livres) ; la dixième, qui n'avait pas de nom, avait été fondue à Louvain en 1767 et pesait 722 livres. La cloche d'alarme qui, après la chute du beffroi, avait été transportée à Saint-Géry, et, lors de la démolition de cette église, déposée dans les magasins de la mairie, fut, à la demande des marguilliers et en vertu d'un arrêté du maire de Bruxelles, en date du 6 floréal an XII, transportée à Sainte-Gudule, pour servir de cloche de retraite ; on la plaça dans la tour du midi, ce qui porta le nombre des cloches à cinq, toutes les autres ayant été enlevées après l'invasion des Français. La fabrique fit refondre deux cloches en 1818. L'église de Sainte-Gudule possédait déjà en 1435 une horloge ; en 1535, on plaça dans la tour du sud un carillon et un cadran indiquant les heures [2]. Antérieurement à cette époque il y avait déjà à Sainte-Gudule comme dans bien d'autres villes, des cloches arrangées systématiquement pour produire certaines modulations musicales [3]. En 1762,

[1] *Quod inde custodi ecclesiæ IV denarii pro campanis pulsandis conferentur. Archives de Sainte-Gudule.*

[2] SANDERUS, T. III, p. 232.

[3] Dans un acte de 1362 relatif à la fondation de la confrérie de la Vierge, il est

A.-J. Van der Gheyn de Louvain fut chargé de la fonte de trente petites cloches du poids de 18 à 600 livres destinées à un nouveau carillon. Le chanoine Van den Boom donna à l'église, en 1764, 4,000 florins pour couvrir les frais de cet ouvrage et, trois ans après, il y consacra encore une pareille somme. Le carillon fut achevé en 1767 [1]. Les Français le détruisirent en 1793 pour en prendre la fonte. Fisco fut chargé, en 1773, de construire deux nouvelles voûtes dans les tours; elles coûtèrent environ 3,000 florins [2]. En 1811, on employa les matériaux provenant de la grosse tour du *Wollendries* pour renforcer la tour du nord, que surmontait autrefois une girouette, et sur laquelle on avait placé un télégraphe qui subsista jusqu'à la fin de la domination française. Sur les côtés du grand portail on voyait encore à la fin du siècle dernier, deux sculptures que le temps avait fortement endommagées, représentant le Christ sur la croix et la Résurrection. Des inscriptions disaient que la première avait été donnée par Madeleine Mons, morte en 1593, et la seconde par Albert le Bouchier, mort en 1595.

Sur la proposition des maîtres de la fabrique, le chapitre résolut, le 16 février 1657, de faire entourer de murs le cimetière de l'église [3]; mais le manque de fonds ne permit pas de commencer immédiatement cet ouvrage. Le 5 décembre 1702, le magistrat, à la sollicitation du chanoine trésorier J.-F. Vinckels, donna à l'église le perron ou *escalier royal* qui était au rempart près du *Meyboom* (résolution du 10 novembre 1702), et ce chanoine le fit placer, à ses frais, devant le grand portail [4]. Le 18 janvier 1703, le secrétaire de l'électeur de Bavière, Maelknecht, posa la première pierre de cet escalier et de la belle balustrade qui entourait le cimetière. Cet ouvrage fut achevé en 1707. Le 29 juillet

dit qu'on chantera tous les samedis une messe solennelle, « *met sunderlinge feeste van musieck, van discante en andere solemniteyten die daer toehooren, tot welke men zal* BAYAERDEN *twee poosen.* » Dans le compte de la fabrique de l'année 1465, on lit au chapitre des dépenses pour les messes du saint sacrement : « *Aen den koster van alle donderdagen te* BAYAERDEN... *Aen den zelven van* BAYAERDEN *den aflaet dominica post f. sacramenti en dominica post f. Margaretæ.* » Dans le compte de 1468, on trouve au chapitre intitulé : *Van den loon der dienaeren der kerck....* « *aen den coster van 't geheele jaer te* LUYEN *en te* BAYAERDEN. »

[1] *Comptes de la fabrique.* Ce chanoine Van den Boom fit beaucoup de bien à l'église de Sainte-Gudule; un compte de la fabrique porte ses divers dons à la somme de 31,903 florins 2 sous.

[2] *Comptes de la fabrique.* — [3] *Archives de Sainte-Gudule.* — [4] *Ibid.*

1709, le roi accorda 2,000 florins pour la construction de cette balustrade et l'élargissement de la rue en face de la chapelle Saint-Michel [1]; mais le magistrat à qui le chapitre avait demandé également un subside pour couvrir les frais de cet ouvrage, écarta cette demande (résolution du 21 novembre 1709). Cette balustrade, ainsi que la corniche, était de pierre bleue; les colonnes étaient séparées par des piédestaux ornés de pommettes et d'autres embellissements. Lorsque Joseph II eut défendu les inhumations urbaines, la balustrade fut dégradée et tomba bientôt en ruine; elle a été démolie en 1804. En face de la rue de Treurenberg, il y avait un escalier qui descendait dans l'enclos du cimetière, la rue qui depuis a été considérablement exhaussée, étant de beaucoup plus élevée que cet enclos; il y avait au contraire, vis-à-vis de l'hospice actuel des enfants trouvés, un escalier très-rapide montant vers l'église; on l'appelait *les trois petits Escaliers, de Trappekens dry*. Dans l'enceinte du cimetière sont plusieurs bâtiments. Derrière le pourtour du chœur est la sacristie dont une partie paraît assez ancienne; le chœur du Saint-Sacrement a sa sacristie particulière, vers le nord; du même côté, mais contre la nef, est la salle de réunion des petits chanoines, bâtie en 1655 et devenue l'habitation du suisse; enfin, une porte placée dans la croisée de l'église en face du chœur de la Vierge, conduit au chapitre ou lieu de réunion des grands chanoines. C'est là qu'est conservée une partie des riches archives de la collégiale; l'autre partie a été déposée aux archives du royaume. Anciennement les priviléges de la ville étaient aussi déposés à la *trésorerie de Sainte-Gudule* et enfermés dans un coffre placé dans une armoire; chacun des sept échevins avait une clef de l'armoire, et les clefs du coffre étaient entre les mains des lignages et des nations. Deux portes donnaient accès à ce dépôt; celle d'en haut ne pouvait être ouverte qu'à l'intervention du plus ancien receveur patricien et du membre du magistrat choisi dans la nation de Saint-Jean, qui en gardaient les clefs. Une des clefs de la porte inférieure était confiée au membre du magistrat choisi dans la nation de Saint-Laurent [2].

En 1789, effrayé des excès auxquels les Impériaux s'étaient livrés à

[1] *Opinie Boeck.* — *Geschiedenissen van Brussel,* mss.

[2] *Luyster van Brabant,* 2e deel, fol. 109. — C'est ce qui explique comment plusieurs pièces importantes, telles que le contrat de mariage de Henri Ier avec Mathilde de Flandre, ont pu se trouver aux *Archives de la Fabrique;* la plupart de ces pièces ont été remises récemment aux *Archives du Royaume.*

Gand, le chapitre chargea les chanoines François Mintens et Henri Coppens de mettre les hosties miraculeuses à l'abri de toute profanation. Le 24 novembre, le chapelain J.-E. Mertens les porta chez la demoiselle Anne-Catherine De Bruyn, demeurant rue du Marais (*Meyboom*), et les enferma dans une commode dont il garda la clef. Elles y restèrent jusqu'au 2 décembre; alors elles furent cachées dans un mur de la chambre que cet ecclésiastique occupait dans une maison dite *de Costereye* et contiguë à l'entrée de la collégiale du côté de la plaine. Enfin, le 16 décembre, elles furent reportées dans l'église, et à la place où elles avaient été cachées, on mit un marbre noir avec cette inscription : *Hic latuit SS. Sacramentum miraculosum ad 3tiam usque ad 16mam decembris* 1789 [1].

Après avoir servi de lieu de réunion pour les élections des représentants provisoires (19 novembre 1792) et aux électeurs de la onzième section convoqués en assemblée primaire (29 décembre 1792), l'église de Sainte-Gudule vit se déployer, le 23, le 25 février et surtout le 6 mars 1793, tout ce que la furie sacrilége et une démagogie insensée peuvent inventer d'abominable ou d'absurde. L'autorité dut employer la force pour préserver cette belle église d'une destruction complète. Elle avait été fermée après les tristes journées du 23 et du 25 février; mais la rage des iconoclastes modernes n'était pas assouvie. Le 6 mars, une populace immonde, forçant le sacristain à lui livrer les clefs de l'église, se précipita dans le sanctuaire qu'elle souilla de mille excès. Les commissaires de la convention Gosuin et Merlin, accompagnés du représentant provisoire Sandelin, allèrent la visiter le 12, et ne purent cacher leur émotion en voyant l'état de délabrement dans lequel des furieux l'avaient laissée. Là, gisaient des reliques qui pendant des siècles avaient été l'objet de la vénération du peuple; ici se trouvaient les débris de statues, de tableaux, qui avaient excité l'admiration. Les commissaires de la convention invitèrent Sandelin à faire fermer le temple et à n'y plus laisser entrer personne sans carte, avant qu'il eût été restauré. Le 22 mars, ceux de ses ornements qui purent être retrouvés, furent rendus à l'église. Le même jour, une hostie que des soldats avaient emportée dans un vase sacré, y fut rapportée par un officier que le doyen et les chanoines allèrent recevoir sur le seuil du sanctuaire. Après l'avoir bénie trois fois, le doyen prit l'hostie des mains de l'officier et la reporta

[1] Procès-verbaux de ces translations. — GOETVIEL.

processionnellement dans l'église qui fut immédiatement refermée jusqu'après le départ des Français. Lors de leur retour en 1794, les richesses de Sainte-Gudule et ses archives furent emballées sous la direction des chanoines Warnots et Van Dorsselaer (23 mai) et envoyées à Ruremonde où elles arrivèrent le 5 juillet. Les objets les plus précieux furent transportés à Wurtzbourg et ils y restèrent jusqu'en 1804; ils revinrent à Bruxelles le 12 juillet de cette année. Le 22 juin 1794, le chapitre avait envoyé à la monnaie toute l'argenterie dont on pouvait se passer, excepté les calices et les ciboires de nécessité, et il en avait reçu 9,500 florins en 19 billets au porteur. Dans les circonstances où la Belgique se trouvait, il se vit en outre forcé de se défaire de plusieurs ornements de l'église; il vendit pour 28,538 florins 6 sous de vaisselle, et pour 22,475 florins 17 sous de bijoux et perles appartenant au Saint-Sacrement de miracle [1]. L'église fut fermée le 15 janvier 1798; nous avons vu la conduite que tint en ces circonstances le pléban Millé. Il fut alors question d'abattre ce bel édifice pour y substituer un théâtre; mais cet inqualifiable projet fut heureusement abandonné, et en vertu d'un arrêté de l'administration municipale du 13 nivôse an VIII, pris sur la demande des paroissiens, le temple fut rouvert le 18 février 1800. Le 2 mars, Millé ayant voulu, dans un sermon, se justifier d'avoir prêté, en 1797, le serment exigé du clergé, une vieille femme lui cria qu'il valait mieux pratiquer les lois de l'Évangile que de l'expliquer de cette manière, et il se retira aussitôt. Le 30, il reparut en chaire, et comme il commença par déclarer qu'il ne parlerait pas de cette affaire, la même femme l'interrompit en lui disant : Non, vous ne vous en vanterez pas » chez vous [2]. » Toutefois ces dissentiments s'apaisèrent bientôt, et le concordat vint rendre la liberté au culte; mais comme il ne rétablit que les chapitres diocésains, Sainte-Gudule ne fut plus qu'une église paroissiale. Le duc de Roquelaure nommé à l'archevêché de Malines, vint la réconcilier. Le 5 juin 1801, il officia solennellement et fit suivre cette cérémonie d'une procession générale qui sortit par le grand escalier. L'ostensoir renfermant les saintes hosties avait été confié, pendant ces tristes temps, à la piété connue d'un marchand de draps nommé Jean-Joseph Huygh, demeurant rue de la Montagne (22 mai 1794), chez lequel elles restèrent jusqu'en novembre 1801. Le 18 de ce mois,

[1] *Archives secrètes du chapitre.* — [2] GOETVIEL.

à la réquisition du cardinal-archevêque, elles furent transférées à Malines et remises au vicaire-général de l'archevêché. Elles ne revinrent à Bruxelles que le 4 juin 1804, et furent confiées provisoirement au chanoine Marie-Antoine Van Dorsselaer qui les plaça dans une chapelle domestique où le clergé vint les prendre pour les reporter avec pompe dans l'église de Sainte-Gudule [1].

Mais le manque de fonds laissait toujours ce beau temple dans le plus triste délabrement; Bonaparte, lors de son voyage à Bruxelles, le gratifia d'une somme de 20,000 francs, et ce don permit de commencer les réparations les plus urgentes. La restauration complète se fit au moyen des libéralités des fidèles et de l'argent que produisit la vente des matériaux devenus inutiles par suite des changements qu'on se proposait de faire à l'édifice. C'est à tort qu'on a prétendu que les bijoux du sacrement de miracle avaient contribué à ces réparations. Le prêtre qui avait été chargé, en 1794, de transporter au delà du Rhin une partie de ces bijoux et de l'argenterie, les vendit, et, en 1803, il en rendit un compte sommaire à la fabrique, déduisant du prix de la vente, des frais de route et de séjour très-considérables. Il envoya à la fabrique un à-compte sur le restant en promettant de restituer le surplus, mais il mourut quelque temps après en Allemagne et tout fut perdu. Les bijoux conservés par la fabrique, et notamment la croix en diamants, ont été augmentés depuis par différents dons. Ils ornent aujourd'hui le nouvel ostensoir du saint sacrement, qui est encore d'une grande valeur. De la même forme que les anciens, il est de plus monté sur un pied très-élevé; le tout est en argent doré. Il était garni d'une assez grande quantité de pierreries, lorsqu'il fut donné à l'église, il y a peu d'années, par une dame de l'une des plus illustres familles du pays. L'église a conservé en outre plusieurs beaux ornements sacerdotaux composés de chasubles, chapes, etc. Il y en a un qui est garni d'une grande quantité de petites figures de différentes couleurs représentant toutes des sujets religieux et dont le travail atteste l'antiquité. Un autre est en drap d'argent et un troisième en velours rouge brodé d'or. En 1804 et en 1820, on fit de grands changements à l'église d'où disparut alors tout ce qu'il y avait d'étranger à son architecture; on abattit entre autres les chapelles des nefs, dont le bronze avait été enlevé en 1795. Le beau jubé qui sépa-

[1] Procès-verbaux de ces translations.

rait le chœur de la nef était fortement endommagé; il fut démoli et ses décombres produisirent 1500 francs. Les balustrades qui entouraient le chœur furent abattues et remplacées par des grilles. Celle qu'on posa à son entrée, et qui était chargée d'ornements, provenait de l'abbaye de la Cambre; elle a été remplacée plus tard par une autre plus simple, parce qu'elle offusquait trop la vue du chœur. Aux anciennes stalles qui avaient été détruites, on substitua celles de l'abbaye de Forêt. Le mausolée des ducs de Brabant fut posé sur le côté du grand autel en regard de celui de l'archiduc Ernest; à la place qu'il occupait, on mit une simple pierre avec cette inscription : *Brabantiæ ducum tumulus*. Contre les deux colonnes du sanctuaire on dressa deux statues de marbre blanc, que Delvaux avait faites pour l'abbaye d'Affligbem; destinées à orner le musée de Paris, elles avaient été placées provisoirement dans le vestibule de l'école centrale, et ce sursis les conserva à la Belgique. Le tableau du maître autel fut enlevé afin de démasquer le coup d'œil du grand portail jusqu'au fond de la chapelle de la Madeleine. En dessous du jubé on plaça les statues de saint Jean-Baptiste et de saint Jérôme qui avaient été transportées au haut de l'escalier de l'école centrale (Musée), où l'on avait transformé ce dernier en astronome. A l'entrée du chœur on dressa deux autres statues de Plumiers provenant de l'abbaye de Grimberghe et représentant la Foi et la Tempérance; elles ont été retirées en 1819. Deux anges tenant des instruments de la Passion furent placés aux côtés de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine. Le buste en marbre de la Vierge portant l'enfant Jésus dans ses bras, placé au-dessus de la porte de la sacristie de la chapelle du Saint-Sacrement, paraît avoir appartenu à l'abbaye de Saint-Bernard. L'église fut pavée en carreaux de marbre provenant en partie de l'abbaye de Lobbes. Un nouveau jubé construit au-dessus du grand portail, fut commencé au mois d'avril 1804, et orné d'une statue de saint Michel qui fut placée sur le positif de l'orgue; l'orgue qu'on y monta se trouvait auparavant vis-à-vis le chœur du Saint-Sacrement au-dessus de l'entrée du pourtour. Au-dessus du buffet il y avait un cadran surmonté d'une pyramide; ce buffet et ce cadran avaient l'inconvénient de cacher le beau vitrail du frontispice; aussi les fit-on disparaître lors de la construction du nouveau jubé pseudo-gothique élevé en 1828 d'après les dessins de M. Vanderstraeten père. Les nouvelles orgues qui y sont aujourd'hui, sont probablement les plus belles du pays; elles ont été commencées, vers la même époque, par M. De

Volder de Gand, continuées par MM. Loret et H. Loret de Termonde, et achevées par ce dernier vers 1840. Ces orgues sont composées de 3,391 tuyaux, la plupart en étain et en zinc, dont 1410 pour le grand orgue, 936 pour le positif, 720 pour le récit, et 325 pour les pédales; elles varient de 32 à 8 pieds. Il y a aussi un bazuin en étain et zinc, composé de 25 tuyaux de 32 pieds. Le positif est sur le devant du jubé et tous les autres jeux dans deux buffets séparés par la fenêtre; les trois claviers sont entre ces buffets et le tout est disposé de manière à n'offusquer aucunement le vitrail. L'organiste peut à volonté jouer ces différents jeux tous à la fois ou séparément en accouplant ou en détachant les trois claviers au moyen d'un mécanisme très-simple. Les orgues sont alimentées par neuf soufflets de grande dimension, dont six pour les basses et trois pour les dessus; il faut deux hommes pour les mouvoir.

Par testament olographe du 9 février 1822, confirmé par un testament subséquent du 8 septembre 1829, Pierre-Louis Bortier, né à Dixmude et domicilié à Bruxelles, a fondé en l'église de Sainte-Gudule une messe basse à dire à sa mémoire et à son intention tous les dimanches et fêtes, à perpétuité, à midi et demi; il a légué à cet effet une somme de 500 francs par an hypothéquée sur une ferme avec 84 hectares 30 ares de terre et prés à Ghistelles [1].

Les maisons adossées contre l'église de Sainte-Gudule ont été bâties en 1805 [2]. Il est aujourd'hui question de les démolir afin de dégager le plus beau monument religieux de Bruxelles, qu'une parcimonieuse économie laissa longtemps dans un déplorable état de délabrement. Grâce au concours des chambres, de la province et de la ville, les travaux de restauration ont été commencés, en 1839, sous la direction de M. l'architecte Suys, et de MM. Desneux père et fils, maîtres tailleurs de pierre, les mêmes qui sont chargés de restaurer l'hôtel de ville. Aujourd'hui que les deux tours et le grand frontispice sont achevés, on peut juger des soins qui ont présidé à cette œuvre. Rien n'a été changé à l'ancienne architecture qui est reproduite dans son état primitif. Toute la façade et tous les ornements sont en pierres neuves provenant des carrières de Gobertange; les pierres sont maçonnées avec du mortier à la préparation duquel on porte un soin particulier, et ensuite attachées à

[1] Bortier qui est mort à Londres, en mai 1830, a été enterré à Lacken.
[2] GOETVIEL.

l'ancienne maçonnerie par des crochets de fer scellés à plomb ; mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que tous ces travaux qu'on peut appeler travaux d'art, sont exécutés par de simples tailleurs de pierres, sans l'intervention de sculpteurs; les niches même, ainsi que les bases qui supportent les statues dont on a orné cette façade, ont été faites par ces mêmes ouvriers. Ce sont eux aussi qui, aidés de leurs maîtres, MM. Desneux, ont fait tous les profils d'après l'ancienne architecture. Pour compléter les ornements de cette magnifique façade on l'a garnie d'un grand nombre de statues. Au sommet du fronton on a placé saint Michel et sainte Gudule, par M. Manduau, saint Pierre et saint Paul, par M. Van Geel. Les seize grandes statues qui ornent les deux tours, représentent d'anciens souverains qui sont considérés comme les fondateurs ou les principaux bienfaiteurs de l'église. Du côté de la rue du Bois-Sauvage, sont les comtes de Louvain Henri Ier, Lambert Baldéric, Henri II et Henri III, par M. Van Geel ; sur la grande façade (tour du nord), les ducs Godefroid-le-Barbu, Jean Ier [1], Jeanne et Wenceslas, par M. Feyens, (tour du sud) Antoine, Jean IV, Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire, et du côté de la rue des Vents, Marie de Bourgogne, Maximilien, Philippe-le-Beau et Charles-Quint, par MM. Marchant et Dumortier associés. Les quatre évangélistes qui se trouvent sur les deux pilastres du milieu, sont de M. Marchant, et les quatre statues placées contre ces pilastres à l'intérieur et représentant, celles de dessus saint Rombaud (nord) et saint Amand (sud), et celles de dessous saint Liévin et saint Servais, premiers apôtres de la Belgique, sont de M. Puyenbroeck. M. Dumortier a fait les douze apôtres qui se trouvent sur les portes du milieu, M. Marchant les huit statues de la porte du nord, et M. Puyenbroeck celles de la porte du sud. Ce dernier a également sculpté les statues des Trois Rois qui garnissent le bâton royal de la porte centrale. L'ostensoir représentant le saint sacrement de miracle et les deux adorateurs du fronton de la porte du milieu sont de M. Marchant. A chacune des portes latérales on a représenté les saints et les saintes qui avaient autrefois des autels dans les nefs correspondantes : ainsi, on voit, dans la porte du nord, au milieu, sainte Anne ayant à sa droite saint Joachim, sainte Élisabeth de Hongrie, saint Hubert, saint Martin, et à

[1] La série des ducs de Brabant, interrompue ici, sera complétée par les statues qui se trouveront sur le portail du sud, où l'on en voit quelques anciennes qu'on suppose être celles des ducs Henri Ier, Henri II, etc.

sa gauche, sainte Gertrude, saint Jacques de Compostelle, saint Josse; dans la porte du midi, au milieu, la sainte Vierge ayant à sa droite saint Joseph, sainte Élisabeth, saint Cosme, saint Damien, et à sa gauche sainte Barbe, saint Jean-Baptiste, saint Sébastien. Les douze apôtres des portes du milieu sont placés dans l'ordre suivant : saint Pierre au milieu, ayant à sa gauche saint Paul, saint Jacques Majeur, saint Thomas, saint Philippe, saint Mathieu, saint Mathias, et à sa droite, saint André, saint Jean, saint Jacques Mineur, saint Barthélemy et saint Simon. Toutes ces statues sont en pierre de France. En 1837, la famille de Mérode a fait placer dans le chœur de la Vierge le beau mausolée du comte Frédéric tué à Berchem, le 24 octobre 1830. Ce monument, œuvre remarquable de M. Guillaume Geefs, représente le comte au moment où il vient d'être frappé par un boulet hollandais. Les vitraux dont la fabrique a orné le pourtour du chœur, en 1840, ont été exécutés par M. Capronnier fils, d'après les dessins de M. Navez: ils représentent, dans la partie supérieure, les trois Vertus théologales et la Religion; dans le milieu, les quatre Évangélistes, et, dans la partie inférieure, la naissance, le baptême, la mort et la résurrection de Jésus-Christ. En 1843, la famille de Mérode a donné au chœur de la Madeleine trois autres vitraux qui ont été dessinés et exécutés par M. Capronnier; ils représentent, celui du milieu, la Sainte-Trinité, et les deux autres, saint Michel et sainte Gudule avec les patrons des donateurs. Dans la coupole sont des anges portant des instruments de la passion [1].

La maison qu'occupe aujourd'hui l'*hospice des enfants trouvés et abandonnés,* fut achetée, en 1713, au prix de 5,583 florins, par le doyen et le chantre de Sainte-Gudule, et l'on y logea les enfants de chœur de l'église, dits *les bons enfants,* « afin qu'ils pussent s'y rendre avec moins » d'incommodité [2]. » Sous la domination française, elle fut abandonnée aux hospices; ignorant le but de l'institution première de cette fondation dont il ne restait aucun titre, cette administration la convertit en un

[1] Nous ne pouvons finir cet article sans faire preuve de reconnaissance en remerciant publiquement MM. Albert Lefebvre, conseiller à la cour de cassation et trésorier de la fabrique, et l'abbé Marckx qui, avec une rare obligeance, nous ont communiqué les plus précieux matériaux.

[2] L'amortissement de cette propriété eut lieu le 15 juillet 1754, à condition de payer au gouvernement la somme de 500 livres, et à la ville, tous les soixante ans, le droit de vente des immeubles. Voyez *Registres de la Chambre des comptes*, n° 169, f° 239.

hospice pour trois vieilles femmes auxquelles furent adjointes, en 1806, sept pensionnaires de Sainte-Gertrude. En 1807, les dépenses de cet hospice montèrent à 2,146 francs 54 centimes, et ses revenus à 2,589 francs 84 centimes. L'hospice des enfants trouvés et abandonnés y fut ensuite établi. La fabrique de Sainte-Gudule a voulu contester les droits de l'administration des hospices sur cette propriété, mais le conseil communal, sur le rapport de M. le conseiller De Facqz, lui a refusé l'autorisation de plaider (15 avril 1844). Sa décision s'est basée surtout sur ce que la fondation des bons-enfants avait jadis été dénaturée par le chapitre, ainsi qu'on le verra quand nous parlerons de la rue de Louvain.

Il n'a pas fallu à Bruxelles un saint Vincent de Paule pour que la pitié s'y éveillât en faveur des enfants trouvés. De temps immémorial cette partie de la bienfaisance publique fut soumise à la surveillance immédiate du magistrat; il nommait à cet effet deux employés appelés *maîtres des enfants trouvés* (*meesters der vondelingen*), et un commis. Les premiers étaient chargés de recueillir les enfants abandonnés et les envoyaient à leur commis qui les faisait visiter; il confiait aux soins du médecin de la ville ceux qui étaient atteints de quelque maladie contagieuse, et présentait les autres aux trésoriers et aux receveurs; ceux-ci les distribuaient chez des laboureurs, des artisans ou d'autres gens de la banlieue, dont la moralité avait été constatée et qui se chargeaient de les nourrir et de les élever. La ville fournissait aux nourrices les objets nécessaires à l'habillement des enfants et leur remettait trente florins. La seconde année et jusqu'à ce que ceux-ci eussent atteint l'âge de treize ans, elles recevaient annuellement 24 florins, outre les vêtements. A mesure qu'ils croissaient en âge et en force et qu'ils devenaient de quelque utilité à leurs parents adoptifs, la pension diminuait; elle se réduisait à 18 florins depuis treize jusqu'à dix-huit, dix-neuf ou vingt ans. Lorsqu'ils étaient parvenus à un âge où ils pouvaient pourvoir à leur subsistance, on leur donnait un habillement complet avec quatre chemises, et la ville les abandonnait à eux-mêmes. Aussi longtemps qu'ils étaient en pension, les maîtres des enfants trouvés veillaient à ce qu'ils ne manquassent de rien et à ce que, en cas de maladie, ils fussent traités avec soin, ce qui se faisait aux frais de la ville. Le magistrat apportait en outre une grande attention à ce qu'on les élevât dans des principes de religion et de morale, et à ce qu'on leur apprît un état,

qui pût leur assurer un avenir (rapport du magistrat, en date du 20 juin 1770).

Le 11 septembre 1450, un habitant de la paroisse de Saint-Nicolas, Jean Van Voordeele dit Van Ghent, donna 400 *peeters* pour acheter des rentes au profit des enfants trouvés de Bruxelles. Quelques années après, l'administration communale décida qu'un tronc destiné à recevoir des offrandes pour eux serait placé dans chacune des églises paroissiales, et que ses clercs ou secrétaires iraient solliciter en leur faveur la générosité des habitants (ordonnance du 27 février 1463, 1464 N. S.). En 1485, les receveurs désignèrent une femme pour garder, « comme » une mère, » les enfants au-dessous de sept ans ; mais cette mesure ne fut pas longtemps maintenue. Une fondation fut faite en leur faveur, en 1568, par Nicolas Valkenaer et Catherine Wilhems [1]. Cependant les dons particuliers étaient loin de suffire à l'entretien de cette foule de malheureux que la paresse, la honte ou la pauvreté abandonnaient à la charité publique; voulant s'assurer des ressources permanentes pour couvrir cette branche de ses dépenses, le magistrat mit une taxe d'un demi-sou sur chaque entrée aux représentations de comédiens, saltimbanques, etc. (résolution du 7 mars 1608), augmenta le droit de bourgeoisie (résolution du 23 avril 1611), sur lequel, en 1653, il était prélevé pour cet objet 10 florins 19 sous 24 mites, et porta de 2 à 5 sous la rétribution hebdomadaire, que payait pour les enfants trouvés l'infirmerie, fondation annexée au Béguinage (23 décembre 1617). Toute personne admise dans un métier devait payer, en leur faveur, 10 sous, et cette rétribution était double pour les marchands de vin. Le nombre des enfants abandonnés ayant augmenté des trois quarts depuis l'époque où cette taxe avait été instituée, elle fut portée à 20 sous pour tous les métiers, le 7 juillet 1638. Vingt-cinq ans plus tard, un maître des enfants trouvés nommé Henri Van Cortenbergh proposa d'élever une maison où l'on tirerait parti du travail de ceux de ces enfants qui auraient atteint un certain âge ; on voit par sa requête que le subside mensuel de 1,000 florins qui leur était alloué par la ville, était insuffisant. Bien que les trésoriers et les receveurs eussent approuvé ce projet et proposé d'acheter, à cet effet, le château de Busleyden (*slodtken van Busleyden*, aujourd'hui le petit château), il n'y fut pas donné suite,

[1] Gramaye, *Bruxella*, p. 9.

et ce fut vainement encore que Van Cortenberg le représenta en 1665. En 1686, les maîtres des enfants trouvés firent un accord avec un fabricant, nommé Guillaume Rousseau, pour qu'il employât quelques-uns de ces enfants au travail de la laine. Ils coûtèrent à la ville, en 1706, 27,996 florins; en 1730, 34,628 florins 8 1/4 sous; en 1750, 29,343 florins 15 1/2 sous; en 1770, 38,737 florins 18 sous; en 1775, 50,511 florins 5 sous. Dans les derniers temps, ces sommes étaient payées sur la généralité des revenus de la ville, et avec le produit des *aumônes* imposées aux bourgeois qui, voulant entrer dans un métier, obtenaient quelquefois, pour des raisons particulières, dispense des années d'apprentissage en tout ou en partie.

Plusieurs fois encore on forma le projet d'un établissement général où seraient reçus tous les enfants abandonnés; mais la crainte d'y voir déposer une foule d'enfants étrangers à la ville, s'opposa à son exécution. Ce même motif engagea le magistrat à défendre d'exposer des enfants sur la voie publique (12 novembre 1733); cette ordonnance toutefois ne fut jamais mise à exécution et, tout en la laissant subsister, il ordonna aux officiers de justice de fermer les yeux sur les contraventions qui y seraient faites (rapports du magistrat des 19 août et 27 septembre 1771). Un arrêté du 1er germinal an III modifia en quelques points les principes suivis auparavant par l'administration. Les enfants abandonnés reçurent le nom d'*enfants de la patrie,* et furent, suivant leur âge, mis en nourrice ou placés dans des hospices; il fut facultatif à tous les citoyens, excepté ceux qui recevaient des secours, de prendre un ou plusieurs de ces enfants, en s'obligeant à ne pas les renvoyer sans en prévenir la municipalité et les administrateurs de l'hospice, à pourvoir à leur instruction et à les mettre en apprentissage, s'ils ne préféraient s'adonner à l'agriculture. Il était aussi accordé à ces personnes, si elles l'exigeaient, une pension en raison de l'âge des enfants. L'administration municipale de Bruxelles réclama souvent et vainement contre les charges énormes qu'elle avait à supporter de ce fait. Il conste du mémoire statistique, publié par le préfet du département de la Dyle en l'an X, que plus de 3,000 enfants étaient entretenus par les hospices de cette ville, et que la dette de leur administration s'élevait, au 1er vendémiaire an IX, à la somme énorme de 771,207 francs. En effet, d'après l'évaluation même de la loi du 19 août 1793, chaque enfant trouvé coûtait annuellement environ 80 francs, soit pour 3,000 enfants 240,000 francs, tandis que l'arrêté du 25 ven-

démiaire an X n'allouait pour cet objet, au département entier, qu'une somme de 84,000 francs. Au 1er janvier 1808, l'hospice des enfants trouvés et abandonnés, où l'on recevait les enfants des arrondissements de Bruxelles et de Nivelles, avait à sa charge 1711 enfants, savoir : *enfants trouvés*, 685 garçons, 744 filles; *enfants abandonnés*, 162 garçons, 120 filles. Ses dépenses s'étaient élevées, pendant l'année 1807, à 125,445 francs 87 centimes, et il lui était encore dû par le gouvernement, pour les années antérieures, 545,019 francs 83 centimes. Le personnel se composait d'un préposé en chef, d'un inspecteur, de quelques employés et d'un médecin. Au 1er décembre 1818, le nombre des enfants était de 1721, et les dépenses pour cette année s'élevèrent à 71,081 florins.

Derrière le marais qui occupait une partie de la rue du Bois-Sauvage et dont nous avons parlé plus haut, contre l'ancienne enceinte, les seigneurs d'Evere, de la famille de Melin, avaient un hôtel (*t'huis van Everne*) qu'ils tenaient à cens du châtelain [1] et qui passa aux De Bergues, par mariage. Ceux-ci l'embellirent considérablement et, le 15 janvier 1455 (1456 N. S.), ils furent autorisés à pratiquer dans le mur une ouverture; plus tard même, ils obtinrent la jouissance des remparts et des fossés s'étendant de la Treurenberg vers l'Etengat. En 1486, ces fossés n'étaient bordés que d'une haie; lors du voyage que l'empereur Frédéric III fit, cette année, à Bruxelles, comme pendant son séjour au palais, l'archiduc Philippe devait occuper *la maison de Bergues,* les trois membres votèrent une somme de 50 *francs* ou 40 florins, à laquelle ils ajoutèrent ensuite 60 florins, pour remplacer cette haie par un mur. Le 20 novembre 1557, le cardinal de Trente vint se loger dans cet hôtel où, dit un chroniqueur, il avait tous les jours cent cinquante personnes à sa table [2]. Le chapitre de Sainte-Gudule avait à diverses reprises prié l'infante Isabelle d'user de son autorité pour amener le magistrat à ouvrir derrière l'église une voie de communication, en lui représentant que plusieurs habitants des quartiers de la rue de Schaerbeek et du *Waermoesbroec* étaient décédés sans avoir reçu les sacrements de l'église, à cause du grand détour qu'il fallait faire pour arriver à eux. Le magistrat que l'infante consulta sur ce projet, en 1627, l'accueillit favorablement,

[1] *Livre censal de la châtellenie de Bruxelles*, mss. de la bibliothèque de Bourgogne.

[2] *Die Nieuwe Chronycke van Brabant.*

« comme très-utile pour aller desdits quartiers à la collégiale et à la cour, » et parce que, dans ces lieux, où il n'y avait que des maisonnettes et » cabanes d'argile et de paille, on pourrait, avec le temps, bâtir de » belles maisons. » Le prince d'Épinoy qui était alors propriétaire de l'hôtel de Bergues, offrit de céder gratuitement une partie de son jardin, longue de 360 pieds sur 40 de large, qui était nécessaire à l'exécution du plan. Ce ne fut cependant que plus tard, lorsque le prince d'Épinoy ayant été impliqué dans une conspiration contre la domination espagnole, le fisc se fut emparé de ses biens, qu'on revint à ce projet. Le terrain nécessaire fut cédé gratuitement à la ville le 23 juin 1657, et la *courte rue Neuve* fut percée [1]. Les jardins qui s'étendaient au delà de l'ancienne enceinte, entre cette rue et la *Treurenberg*, furent vendus le 6 avril 1641, au prix de 32,848 livres artois; ils avaient été divisés en vingt-huit lots [2], sur lesquels furent bâties les maisons qui occupent le côté droit de la montagne des Oratoires et de la place de Louvain. L'hôtel lui-même « avec jardin, eaux, édifices, deux grandes tours aux vieilles » murailles de la ville, aussi ladite vieille muraille, depuis l'héritage des » pasteurs de Sainte-Gudule jusqu'à la nouvelle rue, » fut acheté, le 27 août 1640, pour 36,000 florins, par le duc Charles de Lorraine, qui le donna, le 5 septembre 1643, à Marie-Henriette de Cusance, sœur de sa femme [3]. Il passa ensuite aux princes de Vaudemont, et enfin aux princes de Ligne qui l'habitèrent jusqu'à l'époque de l'invasion française. Il s'y trouvait alors une galerie de tableaux, riche en productions de l'école flamande et de l'école italienne. On y remarquait deux Jordaens, estimés 3,000 pistoles, *le Triomphe de Bacchus et d'Ariane* et *le Combat d'Énée et de Turnus* [4]. Il y avait aussi une belle bibliothèque presque entièrement composée d'ouvrages de médecine. Cet hôtel fut alors morcelé de nouveau, et sur son emplacement on perça, en 1804, la *rue de Ligne*.

La cure actuelle de Sainte-Gudule était auparavant l'habitation des plébans. Cette propriété à laquelle était attachée la jouissance d'une partie du rempart, appartenait anciennement aux pauvres de la paroisse. En 1452, le pléban Alexandre de Beringhen qui l'avait achetée, en s'engageant à payer un cens annuel de 7 florins d'or, la légua à l'église

[1] *Corte Nieuw straete achter Sinte-Goedelen*. 1668.
[2] *Archives de la Chambre des comptes*. — [3] *Ibid.*, Registre n° 469, f° 18.
[4] Mensaert, *Le Peintre amateur et curieux*, T. I, p. 36.

en y mettant pour condition qu'elle servirait de demeure au pléban. A ce legs il joignit sa bibliothèque, et le pape Léon X, en unissant la plébanie au chapitre (1518), ordonna que la *librairie* d'Alexandre resterait déposée dans cette maison pour l'usage des serviteurs de la collégiale (*pro usu et studio subditorum ecclesiæ*) [1]. Les doyens occupaient, un peu plus haut, une maison qui leur avait été donnée, vers 1430, par le chanoine Jean de Grez, à charge d'un anniversaire et de quelques autres fondations. Elle était adjacente à la boulangerie qui forme le coin de la rue Treurenberg, boulangerie qui est déjà citée dans un acte de 1428 [2]. La maison des doyens fut confisquée par les Français, et occupée pendant quelques années par le commandant militaire de Bruxelles.

La *Treurenberg* ou *montagne des Pleurs* était fermée, en son milieu, par *la porte de Sainte-Gudule* [3], qui servit, au XVIe siècle, de prison d'état et reçut alors le nom de *château des Pleurs* (*Treurenborgh, arces gemitûs*), sous lequel elle est désignée pour la première fois en 1567 [4]. De là est venu le nom de la rue. A cette époque, les cachots du Treurenborgh, particulièrement ceux dits la *chambre obscure* et le *chant d'oiseaux* (*vogelensanck*), renfermaient plusieurs personnes de distinction; les prisonniers y étaient fort mal traités, n'étaient pas nourris et n'avaient que de la paille pour se coucher. Parmi eux se trouvaient le bourgmestre d'Anvers, Van Straelen, que des soldats espagnols gardaient à vue, nuit et jour, et le poëte Houwaert, conseiller et maître de la chambre des comptes. On sait le sort du premier; le second fut sauvé par son abjuration et remplacé dans son cachot par Jean Spel de sanglante mémoire; quant aux autres prisonniers, presque tous périrent sur l'échafaud. Vers 1600, une chapelle fut érigée à la Treurenborgh, par le jésuite Bernardin Succa, et plus tard, ce bâtiment fut spécialement destiné aux détenus pour dettes. Sa démolition fut commencée le 14 avril 1760, et l'emplacement qu'elle occupait sur les côtés de la rue fut destiné à de nouveaux bâtiments : à gauche, on établit un corps de garde, au-dessus duquel était une grande salle où l'on transporta les archives qui étaient entassées dans l'ancienne porte de Coudenberg; à droite, on éleva une

[1] *Archives de Sainte-Gudule.* — *Opera diplom.*, T. IV, p. 101.

[2] *Pistura... prope cymeterium B. Gudilæ super conum in opposito capellæ B. Mychaelis. Cartulaire de Terarken.*

[3] *Porta beatæ Gudilæ.* 1275. *Archives de Sainte-Gudule.*

[4] HOYNCKT VAN PAPENDRECHT, T. II, p. 469.

nouvelle prison destinée aux détenus pour dettes et aux criminels justiciables du conseil de Brabant [1]. Le geôlier avait 6 liards par jour pour chaque prisonnier. Il représenta, en 1767, qu'il était arrivé que, pendant deux mois, il n'eût qu'un seul prisonnier et qu'il devait cependant tenir un domestique; il lui fut alloué alors un traitement annuel de 200 livres de 40 gros [2]. En 1775, le gouvernement se plaignit des fréquentes évasions de prisonniers, et le conseiller de Limpens écrivit, le 13 août de cette année, au premier bourgmestre pour lui proposer de transférer cette prison à la porte de Louvain. En 1792, elle ne renfermait que des personnes détenues pour dettes, « et l'annexe vis-à-vis ne contenait que » des militaires; d'un autre côté, les cachots y étaient resserrés et mal » distribués, l'air y était si corrompu qu'on pouvait à peine y tenir une » chandelle allumée [3]. » Le corps de garde et la prison du Treurenberg disparurent du temps de l'empire français et furent remplacés par des habitations particulières.

Au coin de la Treurenberg et de la *plaine de Sainte-Gudule* s'élevait la *chapelle de Saint-Michel au Mont;* elle était petite et éclairée par des fenêtres cintrées. On y voyait un tableau représentant plusieurs saints et portant une inscription qui rappelait qu'on y avait enterré, devant l'autel, maître Guillaume Bont, chantre et chanoine de Sainte-Gudule, fondateur de deux chapellenies en l'honneur de saint Michel, mort le 3 juin 1452. Cette chapelle fut considérablement réduite, en 1778, lors de la reconstruction de sa façade [4], et convertie, sous la domination française, en habitation; déjà en 1785 elle ne servait plus que de dépôt pour les morts. Les maisons qui lui étaient contiguës des deux côtés, appartenaient à la fabrique de Sainte-Gudule, et nous avons vu que celle vers la plaine fut, au XVe siècle, occupée par les maîtres de la maçonnerie de cette église [5].

[1] De Bleye. — [2] *Archives de la Chambre des comptes*, registre n° 175, f° 240.

[3] *Collection des procès-verbaux des séances des représentants provisoires de la ville libre de Bruxelles,* T. I, p. 151.

[4] Rombaut, T. II, p. 201.

[5] Après avoir appartenu au prêtre Lambert Vandervueren ou de Tervueren, à Giselbert de Woluwe, chanoine et trésorier de Sainte-Gudule, à Conrad de Daelhem, elle fut occupée successivement par cinq architectes de l'église, comme le prouve l'extrait suivant du livre censal du domaine de Bruxelles, de 1452 : *Meester Jan Vandereycken nu werckman van den selven. — Item Jan Van Ruysbroeck geheeten Vandenbergen als meester werckman van de metselrie. — Item*

La *rue de l'Écuyer* ou *du Gentilhomme* (*Jongheer straete*) était désignée autrefois sous les noms de *rue allant aux grandes écoles* ou *au cimetière Saint-Martin* [1] ; sous la domination française elle fut appelée *rue du Télégraphe*. Presque toutes les maisons de cette rue appartenaient au chapitre. Là étaient jadis la *grange à la dîme* et les *grandes écoles*. Au XIIIe siècle on convertit la grange primitive du chapitre en une école [2], qui, le 20 juillet 1367, fut transférée dans une habitation située vis-à-vis. Dans les comptes de fief on voit que les souverains étaient dans l'habitude de donner au recteur de cette école une somme d'argent qu'il distribuait aux élèves lors de la fête de saint Nicolas. La quatrième maison de cette rue, à gauche, était le *refuge de l'abbaye d'Everboden*. Plus loin se trouvait *la fondation de la Couronne-d'Épines*, instituée, le 2 mars 1498, 1499 N. S., par Guillaume Vanderborght, chanoine de Sainte-Gudule, qui lui légua des maisons, des terres et des rentes. Le produit de ces biens montait à environ 900 florins, et était employé à élever, dans la maison même, deux jeunes gens que les curés de Sainte-Gudule, de la Chapelle et de Sainte-Catherine choisissaient parmi les descendants du fondateur, ou les enfants du village de Gyseghem; si les revenus le permettaient, une troisième bourse était destinée à un enfant pauvre de la paroisse de Sainte-Gudule. Cette institution qu'on a rétablie en 1820, occupait la maison qui forme le coin méridional de la *ruelle du Crombras* [3]. L'hôtel faisant face à la place de la Chancellerie

meester Henrick de Mol, heer Coenraets meester van de metselrie. — *Coenraet van Daelhem van enen voervange bi Sinte-Goedelen, iegen her Heinrix Hildebouts tusschen d'erve van Sinte-Machiels capelle in deen zyden, Jan Esselens heers in d'ander, daer meester Gielys Joes innewoent, meester werckman van Sinte-Goedelen kercke.* 1 Den. — Dans les livres censaux dressés en 1491 et en 1499, après *Jan Vander Eycken meester werckman van de metselrye van Sinte-Goedelen*, on voit figurer comme débiteurs de ce cens, *Herman Gheerys meester werckman van de metselrien van de stadt van Bruessel en gesworen erffscheyder*, puis ses héritiers.

[1] *Infra antiquam portam B. Gudilæ supra conum vici quo itur versus scolas magnas B. Gudilæ.* 1367. *Archives de la Ville.* — *De atrio Sancti-Martini versus portam B. Gudilæ.* 1367. — *Joncker straete achter de hoogeschole. Livre censal de* 1657.

[2] *Scolas quæ quondam grangias capituli fuerunt.* 1254. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Supra Sabulum apud Sanctam-Gudilam retro vetus horreum.* 1205. Au dos de l'acte on lit : *Achter de hoochschole. Archives de la Cambre.* — *Retro scolas bruxellenses, prope portam B. Gudilæ.* 1316.

[3] *In vico existente retro scolas B. Gudilæ Brux. qui vicus vulgariter nuncupatur*

était *le refuge de Tongerloo*. Avant que leur ordre eût un couvent à Bruxelles, des augustins de Malines s'établirent dans la rue de l'Écuyer, en qualité de *terminaires* [1].

C'est à la *place de la Chancellerie*, dont les Français changèrent le nom en celui de *rue de la Vertu*, que fut le premier marché aux bestiaux de Bruxelles ; déjà au commencement du XIVe siècle il ne s'y tenait plus [2]. L'abbaye de Parcq avait, de temps immémorial, des biens qui occupaient les deux côtés de cette place. Le conseil de Brabant, qui primitivement suivait le duc et se réunissait dans son palais, fixa sa résidence à Bruxelles en 1467. Le chancelier Jean de Houthem fut le premier qui réclama « une maison propre à son office, où il pût résider » continuellement. » Le magistrat écarta cette demande et se borna à lui donner, selon l'usage, une somme d'argent à l'occasion de son entrée en fonctions (1486); mais, en 1494, il revint sur sa première décision et il fut convenu que pour que le conseil de Brabant siégeât à Bruxelles, la ville payerait au chancelier une rente de 400 florins, à moins qu'elle ne préférât lui fournir un logement. Les receveurs achetèrent alors à l'abbé de Parcq un héritage avec maisons, jardin, étables et autres dépendances, situé rue du Parchemin, en face du cimetière de Saint-Martin et s'étendant par derrière jusqu'aux biens d'Arnoul de Kesterbeke, rue du Curé ou des Paroissiens (27 octobre 1496). Cette propriété où furent établis la demeure du chancelier et le siége du conseil de Brabant, occupait toute la face occidentale de la place de la Chancellerie, depuis la *rue du Parchemin*, qui doit son nom à sa proximité des grandes écoles [3], et qu'on appelait quelquefois aussi *rue du Cimetière Saint-Martin* [4], ou *du Chancelier* (*Canceliers straete*), jusqu'à l'ancienne *petite rue du*

den Crommen Elleboge. 1474. *Archives de Sainte-Gudule*. — *In de Cromme Elleboogh straete achter de hoogschole. Livre censal de* 1681.

[1] *Domistadium prope portam B. Gudilæ quo itur versus scolas contiguum domui fratrum ordinis B. Augustini*. 1356. *Archives de Sainte-Gudule*. — *Op ten hoeck van der straetken genoempt den Crommen Elleboge, gaende opweerts nae den huyse van de terminarys van Mechelen*. 1542. *Archives de la Chambre des comptes*.

[2] *Prope Veemarct retro scolas Brux*. 1284. *Archives de Sainte-Gudule* — *Abbas de Parcho de domistadio super Oude Veemarc ante murum. Livre censal de* 1321.

[3] *Perkement strate*. 1392. *Archives de Sainte-Gudule*.

[4] *Thuys van mynheer van Hingene* (l'hôtel d'Ursel) *tegen over de straete van Sint-Mertens kerckhoff. Livre censal de* 1657.

Parchemin, qui reçut, le 1[er] février 1811, le nom de *rue de la Chancellerie,* parce qu'elle conduit de la place de ce nom à la plaine de Sainte-Gudule. Accru en 1615 et 1616 de nouveaux bâtiments, pour lesquels l'ingénieur Hans Van Straesborch fournit deux plans qui lui furent payés 20 patacons (résolution du 18 janvier 1616), l'édifice fut reconstruit, en 1684, aux frais de la ville. La façade principale, donnant dans la rue du Parchemin, était haute, longue et percée de dix-huit grandes fenêtres à frontons; elle se terminait par un entablement sur lequel portait le toit qui était orné de pignons. Le portail, haut et cintré, offrait plusieurs ornements d'architecture; on y voyait les armes de la ville. En entrant on trouvait, à droite, le comptoir du secrétaire et des chambres de domestiques; à gauche, les salles d'audience, de parade et du serment. La cour qui était très-vaste était séparée de la place de la Chancellerie par les écuries, les remises, le greffe du conseil et le bureau du premier huissier. Du côté de Sainte-Gudule étaient la *voorsaele* ou antichambre, et la chambre des conseillers; vers le jardin et la rue des Paroissiens, la chapelle et le rôle. La chapelle était dédiée à sainte Anne et entretenue avec le produit des amendes disciplinaires infligées aux suppôts du tribunal. Lorsque la ville eut fait construire, près du parc, un nouvel hôtel pour cette cour souveraine, elle vendit à l'abbaye d'Heylissem, le 8 mai 1782, l'ancien hôtel du chancelier de Brabant et une partie des bâtiments du conseil, que des experts avaient évalué 100,000 florins de change. Ces religieux en firent momentanément leur refuge et le louèrent ensuite. Plus tard il fut remplacé par diverses habitations particulières, parmi lesquelles on remarque l'hôtel de Snoy qui a été acheté, en 1845, par M. le prince de Chimay.

En face de la Chancellerie, près du rempart, il y avait un cimetière consacré sous l'invocation de saint Martin [1]; la fabrique de Sainte-Gudule le vendit à l'abbaye de Parcq, qui s'en servit pour agrandir son refuge. En homologuant ce transport le magistrat y mit pour condition qu'une partie du terrain lui serait cédée pour l'élargissement de la rue (résolutions du 16 mai 1620, des 19 et 21 août 1621). Il paraît que ce cimetière servait en partie de lieu de sépulture pour les lombards, ce qui explique le nom de *Lombaerde graff* donné à un endroit de ce quartier dans un

[1] *Sanctum Martinum. Livre censal de* 1321. — *Sint-Mertens kerckhoff.* passim.

acte de 1566 [1]. *Le refuge de Parcq* fut reconstruit, au XVIe siècle, par l'abbé Ambroise, sur un fonds contigu au cimetière, qui appartenait à l'abbaye et était occupé alors par des chaumières d'argile tombant de vétusté. L'abbé Charles, que les affaires politiques appelaient très-fréquemment à Bruxelles, l'agrandit, et, en 1566, il y éleva une chapelle domestique [2]. Augmenté encore par suite de l'achat du cimetière de Saint-Martin, qui fut clos de murailles en 1623 [3], le refuge finit par occuper toute la façade orientale de la Chancellerie. L'abbaye en céda une partie à la ville, pour élargir et prolonger jusqu'au parc une impasse qui séparait le refuge des maisons appartenant à l'abbaye d'Averboden et à la famille de Roose. C'est ainsi que la *montagne du Parc,* qui continuait la rue du Parchemin, devint une belle et large rue. L'abbaye de Parcq y éleva, en 1778, un somptueux hôtel qui après avoir été longtemps habité par la famille de Tiberghien, fut occupé jusqu'en 1844 par la banque foncière. Derrière cet hôtel se trouve encore intacte une tour de l'ancienne enceinte; l'étage inférieur est de pierres et la partie supérieure en briques; vers l'intérieur de la ville, elle présente une façade plate percée de fenêtres; à l'extérieur elle est de forme convexe et n'a que des embrasures. C'est dans le refuge de Parcq que les états de Brabant s'assemblèrent et déposèrent leurs archives, après le bombardement. De l'autre côté de la rue, deux beaux hôtels sont occupés par les bureaux de la *Société générale pour favoriser l'industrie nationale,* fondée en 1822 par le roi des Pays-Bas, Guillaume Ier, qui entra dans cette société comme actionnaire, et lui céda un grand nombre de biens dont le pays trop généreux avait enrichi son domaine.

Le *petit Béguinage* dut son origine à Jean Vernimmen, oratorien du couvent de Berg-Saint-Winox. C'était d'abord une maison destinée aux filles trouvées, pour la fondation de laquelle quelques âmes charitables avaient réuni une somme de 20,000 florins. A leur demande le magistrat lui alloua un subside de 12,000 florins, à prélever sur les hôpitaux et les hospices, et déclara que les maîtres des enfants trouvés lui payeraient, par mois, pour chaque enfant qui y serait reçu et élevé, 2 florins 10 sous pour les filles de six à dix ans, 2 florins pour celles de dix à douze ans, et 1 florin pour celles plus âgées (3 août 1645). Le 20 oc-

[1] *Aen de strate tegen over het Lombaerde graeff. Archives de Sainte-Gudule.*
[2] SANDERUS, l. c., T. I, p. 253. — [3] *Livre censal de 1608.*

tobre 1646, l'archevêque autorisa les filles dévotes qui avaient la direction de cette maison, à prendre l'habit des béguines, et il chargea son ami Henri Calen de leur donner une règle pour mettre plus d'ensemble dans leurs travaux. Elles étaient dirigées par les oratoriens, ce qui les fit appeler *oratoresses;* il leur était loisible de quitter la communauté et de se marier. Tous les trois ans, elles élisaient une supérieure qui pouvait être continuée une fois dans ses fonctions. Cette institution se modifia quelques années après, lorsqu'on leur eut retiré l'instruction des enfants trouvés, sous prétexte qu'elle était trop dispendieuse [1], mais plutôt, paraît-il, pour servir de mesquines rivalités. A la même époque, leur fondateur, le prêtre Vernimmen, se vit persécuté par l'archevêché qui lui interdit la chaire et le confessionnal [2]. Depuis lors, les béguines tinrent un internat de jeunes filles auxquelles elles enseignaient principalement l'art de coudre et de faire de la dentelle. Leur couvent était d'abord situé à l'entrée de la rue d'Isabelle, à gauche; lors de la construction du parc et de ses alentours, il fut transféré au coin de la rue Royale et de la montagne du Parc. Leur église qui s'élevait dans cette dernière rue, était entièrement en stuc imitant le marbre, et ses trois autels : le maître autel, l'autel de Saint-Albert et celui de Sainte-Christine, en marbre de Gênes. Albert de Saxe-Teschen et Marie-Christine leur avaient fait de grands dons. On remarquait dans cette église une *Naissance de Jésus-Christ*, attribuée à Adam Van Oort. Le couvent fut aboli en 1796, et l'église mise sous séquestre le 23 frimaire an VI. Ces bâtiments ont été tellement modifiés par les acquéreurs qu'il ne reste plus le moindre vestige de leur ancien état.

Dans la rue du Parchemin était le *refuge de l'abbaye de Valduc*. Près « du cimetière de Saint-Martin, entre cette rue et celle dite de Vlade [3], en » face de la montagne des Aveugles, attenant, par derrière, à la rue

[1] De Bleye.

[2] *Replica pro discreto viro Joanne Vernimmen presbytero..... contra promotorem curiæ spiritualis Mechliniæ.* — Cet ecclésiastique mourut en 1677 et sur sa tombe on plaça cette touchante épitaphe: *A la mémoire du révérend père Jean Vernimmen, de Berg-Saint-Winox, fondateur de ce béguinage pour l'instruction des pauvres filles, ses enfants reconnaissants ont élevé à leur vrai et généreux père ce monument de leur reconnaissance, mort le* 31 *juillet* 1677. Leroy, *le Grand Théâtre sacré du duché de Brabant.*

[3] *Domistadium inter hospitium de Valdu et bona prædicta.* 1471. *Cartulaire de Terarken.*

» conduisant à l'hôtel du roi des hérauts de Brabant, » il y avait un fief du duch é deBrabant consistant en « une maison ou hôtel dit *ten Steen* ou *le* » *Château* avec plusieurs maisons, jardins, vergers et autres dépendances » tenues à cens et à rentes. » Son premier propriétaire connu est le chevalier René Clutinck, dit Vandensteen ; ne pouvant payer ses dettes qui s'élevaient à 500 livres *gros tournois*, il vit ses biens saisis à la requête de Godefroid de Rode, auquel ils furent adjugés par les échevins, en 1343. Celui-ci les céda à Guillaume Vandenbisdomme [1], dont le neveu Walter, fils de Jean Vandenbisdomme, releva ce fief qui passa ensuite à Marie, fille de Henri de Stalle et à ses héritiers, les Witthem. Henri et Jean de Witthem vendirent cet hôtel à Catherine T'Sblonden qui en fit le relief, le 21 juillet 1470. Jean, fils de Catherine et de Jean Oudart, le céda à son tour au chancelier d'Autriche ou de Bourgogne, Thomas de Playnes, seigneur de Maigny, et à sa femme Jeanne Gros. Leur relief, fait le 6 juin 1499, est le dernier que nous connaissions [2]. Plus tard cette propriété fut morcelée : une partie, située rue du Parchemin, portait encore, quand elle fut vendue par lots en 1842, le nom d'*hôtel d'Assonleville,* qu'il devait au conseiller d'état que nous avons vu arrêter en 1576 ; une autre partie nommée *de Vlade* et s'étendant de la rue des Douze-Apôtres à la montagne des Aveugles, fut habitée par Jean Grusset dit Richardot, neveu de l'évêque d'Arras du même nom, élevé à la présidence du conseil privé en 1597, mort en 1609. Son fils Guillaume et son arrière-petit-fils Claude, ayant été créés, le premier comte de Gamerages (1623), et le second prince de Steenhuyse, cette propriété en prit les noms de *maison de Gamerages* ou *de Steenhuyse*. Après la mort de ce dernier (vers 1670) qui ne laissa pas de postérité, elle passa à la famille des De Man d'Hobruge. Au commencement du XVIIIe siècle, en 1700 et en 1711, nous la trouvons habitée par le comte de Bergeyck [3], et plus tard par les princes de Gavre. Confisqué sous la république, cet hôtel qui valait 50,000 écus, fut vendu comme bien national pour 200 livres, et la spéculation y substitua les maisons qui s'étendent dans la rue des Douze-Apôtres, de la rue de la Cuiller-à-Pot jusqu'à l'hôtel qu'occupe une succursale de la grande banque et qui fut jadis habité par les Marsselaer, les Steelant et les Preud'homme d'Ailly, barons de Perck.

[1] *Selecta pro sæculo* 1300. — [2] *Livres de fief.*
[3] *Livres censaux du domaine de* 1599 *et* 1681.

En face de la rue de la Cuiller-à-Pot, dans une maison que la tradition prétend être celle du rabbin des juifs, où les hosties ont été poignardées, un hospice pour de pauvres vieillards fut fondé en 1434 par Guillaume Bont, chanoine de Sainte-Gudule, qui fut, en 1394, secrétaire de la duchesse Jeanne; son neveu Jean Bont, archidiacre de Famenne, trésorier de l'église de Cambrai et chantre de Sainte-Gudule, nommé chancelier en 1445, dota cette fondation en 1450 [1]. Jean Bont laissa à l'hospice une ferme située à Vossem et appelée depuis *la ferme des Douze-Apôtres*, avec le droit de faire pâturer dans les bois domaniaux 16 vaches, 1 taureau, 4 chèvres, 50 porcs et 100 brebis [2]. Le nombre des vieillards était fixé à treize; il fallait qu'ils fussent Brabançons, pauvres, célibataires ou veufs sans enfants, âgés de plus de soixante ans et d'une conduite irréprochable. D'après un règlement de l'an 1450, ils devaient avoir une table commune, et à cette fin il leur était fourni de la bière, calculée à raison d'un pot par jour et par tête, 1 bœuf, 18 porcs, 150 livres de beurre, 60 rasières de seigle, 182 gros fagots, 400 petits fagots, 56 sacs de charbon, 1 tonneau de harengs, 1 panier de figues pour le carême, une charge et demie de fromage de Flandre, 6 rasières de fèves et de pois, des navets et de l'huile. Les deux plus robustes vieillards allaient, les mardis et les jeudis, quêter en ville au profit de la communauté. En 1776, leur ration était réduite à une portion de soupe et à différentes rétributions pécuniaires faites dans le courant de l'année et formant un total de 75 florins 6 sous 6 deniers par individu; ils recevaient en outre deux chemises, une paire de souliers et une paire de bas. Les malades étaient soignés aux frais de la maison. Les revenus que géraient le pléban, les fabriciens et les maîtres des pauvres de Sainte-Gudule, montaient, à cette époque, à 2,920 florins 15 sous 3 deniers, et la dépense était, par an, de 2,599 florins 3 sous 7 deniers. Cette fondation était devenue alors une espèce de couvent; aussi fut-elle abolie en 1784. Le magistrat avait déjà eu l'intention de lui annexer les hos-

[1] Ces détails nous ont été conservés, en partie, par l'inscription suivante qui se trouvait dans la chapelle de l'hospice, du côté de l'Évangile : *Niet te Bont, Domum ecclesiæ fondavit Wilhelmus Bont Canoninus ecclesiæ Sanctæ-Gudilæ, Joannæ ducissæ Brabantiæ secretarius, anno* 1394.*Patruum secutus dotavit et auxit Joannes Bont, J. V. D., archidiaconus Faminæ in ecclesia Leodiensi, Cameracensis thesaurarius, Sanctæ-Gudilæ cantor et canonicus, cancellarius Brabantiæ, anno* 1445. CHRISTYN, *Basilica bruxellensis*, édition de 1743, pars II, p. 29.

[2] *Livres noirs de la Chambre des comptes*, n° 6.

pices de Saint-Christophe, de Vanderhaegen, du Calvaire et de Jean d'Aa à Ixelles, et de les convertir en un refuge général pour les vieillards ; le total de ses revenus aurait alors monté à environ 7,500 florins et permis de nourrir quarante-quatre individus. Cet hospice fut annexé, vers 1800, à celui des Alexiens. Sa chapelle qui avait été bâtie en 1638, ainsi que le prouvait une inscription placée près de l'autel, du côté de l'épître [1], fut fermée en vertu d'un ordre de la municipalité du 8 pluviôse an VI, et des maisons particulières ont remplacé ces bâtiments.

La rue qui a pris son nom de cet hospice, était appelée primitivement *le chemin allant de Terarken vers le cimetière de Saint-Martin ;* dans les derniers temps, on la trouve désignée sous ceux de *montagne des Douze-Apôtres* ou *du Prince de Gavre ;* les Français lui donnèrent celui de *rue de la Démocratie.* A son sommet, près de la montagne du Parc, on voyait autrefois une statue de Janus, de grandeur naturelle, regardant le passé et l'avenir ; image d'un roi, elle fut abattue en 1793. Elle avait remplacé une statue de Moïse, du moins à ce qu'on peut supposer par le nom de *montagne de Moïse* (*Moyses berch*) qui est quelquefois donné à cette rue. Le penchant qui de la place de la Chancellerie aboutit à la rue de la Cuiller-à-Pot, s'appelait jadis *de Blindenberch* ou *la montagne des Aveugles* [2], probablement parce que ce quartier isolé était le refuge d'aveugles et de mendiants de toute espèce. Plus tard ce nom a été donné à la petite rue qui conduit de la rue Cuiller-à-Pot à la partie supérieure du marché au Bois. Le vallon et ses alentours étaient d'abord désignés sous la dénomination de *de Vlade* [3], qui donna naissance à celles de *Fletegat* ou *trou de Vlade* (peut-être la rue de la Cuiller-à-Pot) [4] et de *Vladenbergh* ou *montagne de Vlade* (la montagne actuelle des Aveugles ?) [5]. On trouve la *rue de la Cuiller-à-Pot* désignée successivement sous les noms de *Lederstrate* ou *rue de la Cuiller* [6], *petite rue d'Angleterre, la Cuiller-*

[1] *Basilica bruxellensis*, l. c.

[2] *Blindenberg by Sint-Mertens kerckoff.* 1374. — *Desuper atrium Beati Martini, super locum dictum Blindeberg.* 1365. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Blindenberch.* 1613, 1630. *Archives de la Chambre des comptes.*

[3] *In loco dicto Vlade prope Archam.* 1295. — *Die Vlade.* 1441, 1526.

[4] *Locum dictum Fletegat, super conum ibidem versus ecclesiam B. Gudilæ.* 1376.

[5] *Archives de la Ville.* 1685.

[6] *Leder strate, prope Archam. Livre censal de* 1399. Dans un acte de 1482, elle ne porte aucun nom : on l'appelle simplement le chemin conduisant à la

à-Pot (*Pollepel*)[1], *rue du Paon*[2], et *petite rue des Finances*, auxquels dans les derniers temps on ajouta vulgairement celui de *rue du Gravillon*, provenant d'un ancien cabaretier qui y demeurait. Jadis il y avait en cet endroit des cours d'eau, des sources et plusieurs petites ruelles. Un nommé *Hedzen*, dit *le Juif*, avait une étuve ou bain public et d'autres biens dans une de ces ruelles qui porta momentanément son nom[3], et qui est aussi désignée sous ceux de *chemin de Daniel Jacomyns* et de *chemin conduisant à l'étuve Vandenberge, où avait demeuré Marie Hedzens*[4]. Au XVIIe siècle, le président Richardot fut autorisé à comprendre cette ruelle dans son hôtel, moyennant 6 livres *artois* de cens[5]. En 1403, le tanneur Gilles Van Assche vendit à la ville un héritage voisin « avec deux marais de » tanneurs » qui s'y trouvaient, à charge d'une rente de 6 florins *censaux;* les receveurs y firent construire un réservoir d'eau de source emmuraillé et couvert en ardoises. Il reçut le nom de *Cleyn Pollepel* ou *Petite Cuiller-à-Pot*, par opposition à celui dit *la Grande Cuiller-à-Pot* (*t'Groot Pollepel*) qui était appelé aussi la *fontaine près Terarken*[6] et que surmontait une tour, donnée en location par la ville. Le 28 août 1660, le magistrat autorisa le comte de Salazar à abattre le sommet de cette tour qui incommodait, « par la hauteur de sa flèche, » l'hôtel de Bossu (ou de Salazar). A peu près à l'endroit qu'occupait l'hospice des Douze-Apôtres, en face de *l'étuve de la Petite-Fontaine* (*Borrekens-Stove*),

Vlade : supra forum lignorum, via quo itur versus Vlade. Archives de Sainte-Gudule; ailleurs on l'appelle la rue allant de Terarken à la Putterie.

[1] *In t'Cleyn Ingelant streetken, nu genoemt het Pollepel.* 1622. *Archives de la Ville.*

[2] *Pauw straetken.* 1685. *Ibid.*

[3] *Super Frigidum Montem in quodam parvo vico dicto Hedryns straetken ad oppositum bonorum quæ quondam fuerunt Hedryni. — In een cleyn straetken geheeten Hedzyns straetken tegen over de goeden die te behooren plagen Hedzyne de joede.* 1427. *Cartulaire de Coudenberg.*

[4] *Via Danielis dicti Jacomyns de Fura.* 1401. *Via per quam intratur in stupham dictam de stove Vandenberge, in qua dudum morari consueverat Maria Hedzens.* 1406. *Archives de la Ville.*

[5] *Livre censal de* 1599.

[6] *Prope Archam inter fontem opidi B. et....* 1341. *Cartulaire de Terarken.— Ane die fonteyne, bi der Arcken. Livre censal de* 1346. Un acte de l'an 1472 place en cet endroit une fontaine dite *Eelkensborre : Stupha dicta Borrekens stove sita in vico existente prope domum de Archa quo itur versus atrium Beati Martini prope fontem dictum Eelkens-Borre, inter...... et conum parvi vici transeuntis versus Potteriam. Archives de Sainte-Gudule.*

dans la « rue allant de Terarken à Sainte-Gudule, » demeura maître Albert Dithmar, fils de Jean, bourgeois de Brême (*filius Joannis civis bremensis*); les mambours de Terarken lui cédèrent, le 6 février 1422 (1423 N. S.), une cour (*planitiem*) contiguë à sa maison et à l'hospice [1].

Par une de ces malencontreuses traductions que nous avons si fréquemment à relever, on a nommé *rue des Paroissiens* l'ancienne *rue du Curé* [2]. En venant de l'église de Sainte-Gudule on rencontrait d'abord la *maison du Saint-Esprit* ou *des pauvres ménages* (*domus Sancti-Spiritus, domus pauperum domesticorum*) de la paroisse. Son origine ne nous est pas connue, mais elle devait être fort ancienne, puisqu'en 1259 une dame nommée Ermentrude lui légua 3 journaux de terre situés à Erps et un cens annuel de 8 sous et de deux chapons [3]. A partir de cette époque elle reçut de nombreuses donations, et en 1405-1406, ses revenus s'élevaient à 2,576 florins 16 sous, 402 muids 4 1/2 rasières de grain et 242 chapons. Personne n'était entretenu dans cet établissement; on y faisait aux pauvres des paroisses de Sainte-Gudule et du Finisterre de grandes distributions qui, dans les derniers temps, montaient à 5,000 florins en espèces par an, et à 700 pains par semaine [4]. En 1776, ses revenus s'élevaient à 16,473 florins 2 sous, et ses dépenses à 11,596 florins 10 sous 3 deniers. Cette maison était administrée par deux bourgeois notables qui étaient contrôlés dans leur gestion par deux personnes nobles, et rendaient leurs comptes à la Suprême-Charité, au commissaire du magistrat, à l'archiprêtre de Bruxelles et au pléban de Sainte-Gudule. Les proviseurs avaient 28 florins 5 sous d'appointement, et le receveur 552 florins 12 sous 3 deniers; ce dernier qui était logé dans une grande maison située rue de la Chancellerie (N° 19 nouveau), recevait en outre 6 muids 2 rasières et la vingt-quatrième rasière du grain de sa recette. Près de là il y avait une chapelle dédiée à la Vierge [5]; en 1269, le châtelain Léon II constitua en faveur de la chapellenie qui y était fondée, une redevance annuelle d'un muid de blé, affectée sur le moulin de Holaer [6]. Les revenus de la maison du Saint-Esprit de Sainte-Gudule ont été donnés au bureau général de bienfaisance, et le bâtiment

[1] *Cartulaire de Terarken.*

[2] *Parochiaens strate versus ecclesiam B. Gudilæ.* 1328.—*Prochiaen strate.* 1441. *Archives de Sainte-Gudule.*

[3] *Ibid.* — [4] Rombaut, T. II, p. 202.

[5] *Livre censal de* 1681. — [6] *Archives de Sainte-Gudule.*

qui servit pendant quelque temps de salle de ventes, a été vendu en 1817. Sur son emplacement on a élevé les deux maisons qui portent les numéros 17 et 19. Plusieurs fondations pieuses étaient annexées à cette maison : telles étaient celle dite *du vieux quotidien,* faite en 1378 pour la célébration de messes quotidiennes au maître autel de Sainte-Gudule (revenus, vers 1750, 800 florins) [1]; celle de Van Waelhem faite, le 16 novembre 1591, par Marguerite Van Bredam, veuve de Pierre Van Waelhem, pour des distributions d'aumônes en argent, pains, drap, linge, objets de première nécessité, et douceurs pour les femmes en couches (outre les pensions faites aux pauvres parents de la fondatrice, on y distribuait annuellement 700 florins aux indigents) ; celle de Henri Van Cattenbroeck, faite le 15 juillet 1665, dont les revenus qui s'élevèrent, pour les cinq années 1743 à 1748, à 3,965 florins 8 sous 2 deniers, servaient à élever et à instruire six pauvres parents du fondateur, et à les doter ensuite ; celle d'Hyacinthe Rondinet qui, par son testament daté du 4 janvier 1696, avait institué les pauvres de la paroisse ses héritiers universels (revenus, en 1750, 2,489 florins 3 sous 2 deniers) ; enfin, celle du secrétaire du conseil de Brabant Catz, qui imita, en 1740, l'exemple de Rondinet [2]. Deux maisons plus loin était l'*hospice de Baeckx* (*Baex gheesthuys*), fondé, le 1er avril 1351 (1352 N. S.), par Élisabeth Vrancx Baex pour servir d'habitation à de pauvres femmes, dont elle ne limita pas le nombre. La fondatrice n'indiqua pas non plus les distributions à leur faire ; il paraît que primitivement elles étaient entretenues et nourries. En 1525, le nombre des femmes admises dans ce refuge était de douze ; plus tard il fut réduit à sept, qui recevaient 1 florin 15 sous par semaine. Enfin, en 1776, il n'y en avait plus que deux, dont l'entretien coûtait 428 florins 16 sous 9 deniers. Les revenus de cet hospice, qui montaient alors à 573 florins, étaient administrés par les maîtres des pauvres de Sainte-Gudule et l'échevin choisi dans le lignage de Coudenberg. En 1807, on y entretenait encore huit vieilles femmes ; la dépense était de 1459 francs 15 centimes, et la recette de 647 francs 11 centimes. L'*hôtel de Schoenfeld,* situé de l'autre côté de la rue, fut bâti vers 1770, par Catherine, comtesse de Mighunà et Weizenau, femme du comte Joseph de Schoenfeld, chambellan de l'impératrice Marie-Thérèse. Pendant son

[1] Mann, T. II, p. 123. — [2] Rombaut, l. c.

exil, Cambacérès occupa cet hôtel qui appartient aujourd'hui au vicomte de Jonghe. Les Français donnèrent à la rue des Paroissiens le nom de *rue des Amis.*

Le *marché au Bois*, compris d'abord dans cette rue, ne reçut une dénomination particulière qu'au XVe siècle, après qu'on y eût transféré le marché au bois qui s'y tint longtemps [1]. Il y fut maintenu par une ordonnance du magistrat du 13 mai 1534, qui défendit de vendre du bois sur la grand'place, déjà trop encombrée [2]. Au coin de cette place qui est longue et irrégulière, s'élève l'*hôtel d'Ursel,* dont une grande partie est assez ancienne; le portail date de 1711. Marguerite du Blioul vendit cet hôtel à Conrad, fils aîné de Gaspar Schets de Grobbendonck, qui fut créé baron d'Hingene, en 1600 [3]; on sait que son fils Conrad fut décoré du titre de comte d'Ursel et son petit-fils Conrad-Albert-Charles de celui de duc d'Hoboken et Ursel (1716). Plus bas est le bel hôtel du comte Amédée de Beauffort. Sur cette place où le duc de Neubourg habitait, en 1624, « vis-à-vis les écuries du duc d'Aumale[4], » il y avait autrefois un héritage avec plusieurs maisons, appelé *la maison sur la rue, t'huys op te strate,* qui appartenait à différents particuliers auxquels les receveurs l'achetèrent, en 1398, au prix de 96 florins *censaux,* 32 livres *payement,* et 5 livres 2 sous 9 1/2 deniers de *vieux gros.* Ils firent abattre tous les bâtiments et reconstruire la *fontaine de Sainte-Marie* ou *de Magnus,* qui s'y trouvait de temps immémorial [5]. A la requête des habitants de la section, qui offraient d'en faire les frais, demandant seulement qu'on leur fournît de l'eau, le magistrat autorisa, le 12 octobre 1553, la reconstruction de cette fontaine; elle fut achevée la veille de Saint-Michel, 28 septembre 1554. C'était un pilier surmonté d'une statue de sainte Gudule; Corneille de Blare fut chargé, en 1614, de faire, moyennant 18 florins du Rhin, une nouvelle statue en bronze (résolution du 26 septembre 1614). Aujourd'hui la fontaine du

[1] *In vico dicto de Prochiaen strate juxta Poteriam.* 1399. — *Houtmerct.* 1441, 1534. — *Forum lignorum.* 1449. *Cartulaire de la Cambre.*

[2] *Geel-Correctie Boeck.*

[3] *Livres censaux du domaine* de 1608, 1657 et 1681.

[4] *Archives de la Chambre des comptes.*

[5] *In vico dicto de Prochiaen strate ab opposito fontis dicti vulgariter de Magnuys borre.* 1354. *Magnus borre versus de Potrie.* 1354. *In potteria prope locum dictum Sinte-Marien borre.* 1362. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Marien borre.* 1451. *Archives de la Ville.*

marché au Bois ne consiste plus qu'en une colonne ionique d'où l'eau jaillit dans trois bassins. On voyait autrefois à un des coins de cette place un tableau représentant la Vierge des Douleurs.

La *rue de l'Impératrice* s'appelait jadis *de Coperbeke, le Ruisseau au Cuivre*[1]; elle était traversée dans sa partie centrale par un large égout coulant à découvert, qui venait du parc et allait se déverser dans celui du marché aux Herbes. Le surnom *au Cuivre* provenait sans doute de ce que ce quartier était peuplé de chaudronniers, d'orfévres et d'armuriers. Elle doit à une auberge [2] son nom moderne auquel fut substitué momentanément celui de *rue des Républicains,* et qui fut rétabli, le 9 mars 1811. Cette auberge qui, à la fin du siècle dernier, appartenait au prince de Ligne, est occupée aujourd'hui par un bazar. Dans le carré de maisons qui s'étend entre la rue Cuiller-à-Pot et la rue des Sols, est un vaste bâtiment dit *des Finances.* Il formait primitivement deux propriétés : l'une, située près du marché au Bois, appartint longtemps à la famille Coutereau ; l'autre, la *maison de Goux,* qui avait son entrée dans la rue des Sols, alors appelée *rue Stoevaert* ou *Scoenaert,* passa de Guillaume de Goux, sire de Wedergraete, chambellan de Philippe-le-Beau, à sire Jean Micault, receveur général, qui la vendit à son tour au trésorier des finances, sire Roland Lefebvre [3]. Elles étaient séparées par une ruelle de sept pieds de largeur, cloaque sale et dangereux qui servait à l'écoulement des eaux pluviales. Malgré l'opposition d'un nommé Pierre de Brieder, et d'après l'avis favorable du receveur du domaine et du magistrat, la chambre des comptes autorisa Granvelle à réunir ces deux maisons par une galerie et à supprimer la ruelle, jusqu'à l'endroit où les propriétés latérales cessaient de lui appartenir, à charge de payer tous les ans trois florins *censaux* (17 février 1550, 1551 N. S.)[4]. Cette ruelle dont l'*impasse des Finances,* dite aussi, au siècle dernier, *la ruelle Saint-Michel,* est un reste, s'appelait à ce qu'il paraît *Verheylen neven* ou *ruelle de la Fin, Deendestreetken*[5]. La *maison d'Arras* ou

[1] *De Coperbeke.* 1441. *Archives de Sainte-Gudule.* — 1411. *Cartulaire de Sainte-Gertrude.* — 1367. *Cartulaire de la Cambre.* — *Op den Coperbeke.* 1709.

[2] *Recht over de Keiserin, op het Kantersteen.* Octroi du 16 juin 1691. *Archives de la Chambre des comptes.*

[3] *Livres censaux de* 1491 *et* 1499.

[4] *Registres de la Chambre des comptes,* n° 295, fol. 117 verso.

[5] *Super vicum dictum Verheylen neven Arken desuper Coperbeke,* 1367. *Cartu-*

du Cardinal [1] fut bâtie sur les plans de Sébastien Van Noye, architecte de Philippe II; quelques auteurs cependant prétendent que Pastorana dont Malines possède encore plusieurs monuments, en avait fourni les dessins. Il formait un immense parallélogramme, dont la cour était partagée en son milieu par une cinquième aile parallèle à celles qui longeaient les rues des Sols et de la Cuiller-à-Pot. L'aile près de cette dernière rue est restée debout, et offre, malgré son état de délabrement, le seul beau morceau de la renaissance que possède Bruxelles; on y lit encore çà et là la devise du cardinal : *Durate*. Pillé pendant les troubles de religion, cet hôtel fut légué par le cardinal à Marguerite de Perrenot de Granvelle et, en 1605, il fut vendu par la dame de Beaufremont au duc d'Aumale, Charles de Lorraine, qui avait quitté la France depuis le triomphe de Henri IV sur la Ligue. On y voyait alors, dans une galerie, les statues colossales de Vénus et de Cupidon, œuvres remarquables que Granvelle avait achetées à Rome. La partie supérieure de cette galerie était recouverte de peintures représentant l'entrée de l'empereur Maximilien II à Augsbourg, en 1566 [2]. Le duc étant mort sans postérité, son hôtel passa successivement au comte d'Isenbourg, et au chef-président Pierre Roose. Le célèbre Corneille Jansénius y composa une grande partie de son pamphlet contre la France (*Mars gallicus*), pour lequel son ami Pierre Roose lui fournit beaucoup de documents [3]. Après l'incendie du palais, le conseil privé et celui des finances, qui n'avaient plus de lieu convenable pour leurs réunions, tinrent leurs assemblées dans cet hôtel alors échu, par héritage, au comte Jean-Alphonse de Coloma que l'empereur avait nommé, en 1733, chef-président du conseil privé. Après sa mort, le gouvernement le loua à ses héritiers pour le même usage, et finit par l'acheter, en 1767, au prix de 40,000 florins de change. L'aile donnant dans la rue des Sols fut alors rebâtie et ornée d'un frontispice à colonnes doriques, supportant un entablement surmonté d'une balustrade [4]. L'architecte Dewez dirigea ces travaux dont l'inscription suivante rappelait la date : AUSPICIO ET IMPENSIS MARIÆ-

laire de la Cambre. — Desuper rivulum dictum de Coperbeke in quodam viculo dicto Deinde straetken, prope puteum ibidem. 1469. *Ibid.*

[1] *Het huys van Atrecht. — Het huys van den bisschop van Atrecht oft' Cardinaels huys, op t'Coperbeke. Livre censal de* 1565.

[2] NEUMAYR, *Voyage de Jean-Ernest, duc de Saxe* (*Trésor National,* 1843, T. III, p. 227).

[3] FOPPENS, *Chronique mss. de Bruxelles,* à l'année 1733. — [4] DE BLEYE.

THERESIÆ AUG., CAROLO-ALEXANDRO LOTHARINGICO PROVINCIIS INFERIORIS GERMANIÆ PRÆFECTO, GEORGIO S. R. I. PRINCIPE STAHREMBERG REGNI PER EASDEM PROVINCIAS ADMINISTRO, ÆDES HÆC BELGICARUM LEGIBUS SANCIENDIS SACRA IN MELIOREM FORMAM RESTITUTA, PROCURANTE PATRITIO COMITE DE NENY, SANCTIORIS CONSILII PRÆSIDE. MDCCLXXI. Les deux conseils l'abandonnèrent en 1787 et les Français y établirent, au mois de décembre 1792, un hôpital militaire qui fut supprimé après leur départ (24 mars 1793). Lors de la réunion à la France, une partie de ce bâtiment servit de magasin d'équipement pour les troupes, auquel on substitua plus tard un hôpital militaire, et dans l'autre, on installa la cour criminelle et l'administration de la loterie; dans le local de la cour criminelle il y avait quelques loges qui la faisaient ressembler à une salle de spectacle d'amateurs. L'hôpital redevint, en septembre 1814, un magasin général des effets d'habillements militaires, que le roi Guillaume transféra ensuite à Delft. Un quartier du local fut alors affecté aux bureaux de la sous-intendance (ou commissariat de district) et à la tenue des séances du conseil d'état, et, dans l'aile donnant dans la rue de la Cuiller-à-Pot, on forma un dépôt de minéralogie; cette aile fut incendiée en partie, le 12 août 1823, par le professeur Dekin qu'on trouva, le même jour, pendu à la porte d'une maison de la rue de l'Évêque. La société *Concordia,* dont le but était la propagation de la langue hollandaise et l'étude de sa littérature, tenait aussi ses séances *aux Finances;* d'abord simple association littéraire, fondée en 1816, elle reçut en 1820 le titre de Société royale et fut placée sous la protection spéciale du roi Guillaume, avec lequel elle disparut de la Belgique. La ville est devenue propriétaire de cet édifice, en vertu d'un contrat d'échange, passé le 21 mai 1825, et par lequel elle céda au gouvernement l'ancien conseil de Brabant, aujourd'hui le palais de la Nation. Le cabinet de minéralogie fut alors partagé entre les universités de Liége et de Leyden; ce qui restait de l'aile incendiée ne fut plus occupé depuis lors que par l'*école primaire modèle,* aujourd'hui *école primaire supérieure du gouvernement,* établissement auquel son chef, M. Pietersz, a imprimé une excellente direction. Le 11 septembre 1827, l'école royale de musique, fondée par M. Roucourt, fut installée dans l'autre aile, où l'on plaça aussi l'école d'architecture et de peinture. Voulant donner à celle-ci des locaux plus convenables, la régence approuva, le 27 juin 1829, les conditions d'adjudication de la bâtisse *aux Finances* d'un vaste local qui aurait entouré

une cour oblongue; mais la révolution de 1830 fit abandonner ce projet. Depuis, l'école de musique et l'académie de peinture ont été placées dans d'autres locaux; la cour d'assises et le conseil de guerre de la province qui les y remplacèrent, ont fait place à leur tour, en 1842, à l'*université libre,* fondée en 1834 par des particuliers pour contre-balancer l'action de l'université catholique de Louvain. Auparavant les cours de cette université à laquelle la province et la ville de Bruxelles accordent des subsides, étaient donnés au Musée, qu'elle a dû abandonner après qu'il eut été cédé à l'état. La *commission des secours et récompenses,* créée en 1830 à la suite des journées de septembre, avait ses bureaux dans ce local; ils ont été transférés en 1843 dans la rue des Sables.

On prétend que la *rue des Sols,* qu'on appelait autrefois aussi *rue Stoevaert* ou *Scoenaert* [1], doit son nom à l'argent que Jean de Louvain reçut pour voler les hosties. Au coin de cette rue et de celle des Douze-Apôtres était, au moyen âge, dit la tradition, la synagogue des juifs, et c'est là, selon Sanderus [2], que les hosties furent poignardées. Quoi qu'il en soit, le fondateur de l'hospice du Calvaire, Gilles Vandenberghe, y bâtit une chapelle dans laquelle il fonda des messes en l'honneur du saint sacrement [3]; puis il donna l'héritage situé en face de l'entrée de Terarken et toutes ses dépendances aux chartreuses de Sainte-Catherine à Anvers et de La Chapelle près Enghien, pour servir de logement aux membres de ces communautés qui venaient à Bruxelles (10 février 1437, 1438 N. S.) [4]. En 1442, ses héritiers, de concert avec les chartreux, firent une convention avec le chapitre de Sainte-Gudule au sujet de la célébration du service divin dans cette chapelle [5]. Après la fondation de la chartreuse de Scheut, ces religieux vendirent cette propriété, le 18 mai 1457 [6], en vertu d'un bref du pape Calixte II, du 10 janvier de cette année [7]. Le souverain pontife avait aussi consenti à ce que la

[1] *Stoeverstrate.* 1390. *Cartulaire de Coudenberg.* — *Ex opposito portæ de Archa, super conum vici de Stoeverstrate.* 1412. *Cartulaire de Terarken.* — *Stoevartstraete. Livre censal de* 1432. — *Scoevaertstrate. Livre censal de* 1608.

[2] *Chorographia sacra Brabant.,* T. III, p. 240.

[3] C'est sans doute de cette chapelle que parle le pape Eugène IV dans sa bulle en date du 14 des calendes d'avril, 19 mars 1435, accordant des indulgences à ceux qui contribueront à l'achèvement d'une chapelle « *quæ pro ipsius hostiæ conservatione de novo notabiliter inchoata est.* » *Archives de Sainte-Gudule.*

[4] *Chapelle de Marie-Madeleine à Bruxelles,* mss. de la bibl. de Bourgogne.

[5] *Annales mss. B. Gudilæ,* Tit. XIII, c. 12. — [6] TOURNEUR. — [7] Mss. cité.

chapelle perdît son caractère sacré et à ce que les bénéfices qui y étaient annexés, fussent transportés à l'église de Sainte-Marie-Madeleine; mais il ne fut pas donné suite à cette disposition. Au xvie siècle, l'hôtel de Gilles Vandenberghe était possédé par Jean Carondelet, archevêque de Palerme, qui fut nommé président du conseil privé en 1527 et mourut en 1544. Il passa ensuite à Jean de Hennin-Lictard, créé comte de Boussu en 1555; Anne, sa petite-fille, le porta en mariage à Louis de Vélasco, comte de Salazar, marquis de Belveder, chevalier de la Toison d'or et grand maître de l'artillerie [1], qui y mourut en 1625. Il fut habité momentanément par l'archevêque de Patras, nonce apostolique, qui y fut atteint d'une maladie dangereuse [2]. Le duc de Holstein qui l'acheta à la marquise de Gramoso, fille du comte de Salazar, le vendit au secrétaire du conseil d'état, Thisquen, et il passa enfin aux marquis de Herzelles [3]. Ceux-ci lui donnèrent, en 1718, sa forme actuelle. Cet hôtel se compose d'un grand corps de logis avec deux ailes encadrant une cour qui est séparée de la rue par un mur et un portail; ses appartements sont beaux; le jardin, assez vaste, est beaucoup plus bas que la cour, disposition qui relève la façade de derrière du bâtiment. Le prince de Lorraine, depuis empereur sous le nom de François Ier, y logea en 1730 avec toute sa suite, pendant six mois. Selon de Bleye, il était venu à Bruxelles pour obtenir le consentement de l'archiduchesse Marie-Élisabeth à son mariage avec Marie-Thérèse; entre autres réjouissances, on lui donna le spectacle de l'*Ommegang*. Par lettres patentes du 14 septembre 1760, Marie-Thérèse ayant ordonné la création à Bruxelles d'une loterie impériale et royale, dont la direction fut confiée à un nommé de Calzabigi, le bureau général fut placé à l'*hôtel Salazar*, où les directeurs et une partie des employés eurent leur logement. Cette institution immorale souleva contre elle l'opinion publique et fut l'objet de mainte pasquinade [4]. Cet hôtel, où l'on établit aussi une imprimerie royale, fut loué par le gouvernement, le 18 août 1760, pour un terme de neuf ans, au prix annuel de 1400 florins; le bail fut renouvelé aux mêmes conditions, le 1er mars 1766, par Christine de Trazegnies, veuve et héritière universelle d'Ambroise, marquis de Herzelles et Facuwez. En 1787, il fut occupé par le comte de Murray. En conformité du testament de son

[1] *Livres censaux de* 1499 *et* 1657. — [2] De Wael, T. IV, fol. 119.
[3] *Livres censaux de* 1681 et de l'an 1700 environ, ce dernier coté n° 16.
[4] De Bleye. — Foppens.

mari, la marquise institua, en 1774, pour son légataire universel, Eugène Gillion de Trazegnies, marquis d'Ittre, son frère; le fils de ce dernier, Charles Gillion, vendit l'hôtel à M. Gabriel Baesen et à sa femme, Mme Marie-Françoise de Vinck (7 décembre 1819), qui achetèrent la chapelle à sa sœur Marie, marquise d'Aoust (21 août 1822). Ces propriétés appartiennent aujourd'hui à M. Charles Van Eersel et à sa femme, née Baesen. La chapelle qui avait été restaurée en 1735 et en 1785, fut fermée par ordre de l'administration municipale, le 25 pluviôse an VI; plus tard elle servit d'oratoire aux dames de la Visitation et de Berlaimont, qui louèrent l'hôtel de 1802 à 1816.

En 1218, René Clutinck fonda à Bruxelles, « pour douze demoiselles » de Brabant, » la maison pieuse de Terarken à laquelle il donna un bien « qui vaudroit bien présentement 100,000 écus et aujourd'hui y » sont entretenus plus de vingt pauvres femmes, » dit un écrivain du XVIIe siècle [1]. Dans les actes cette fondation est appelée *la maison-Dieu* ou l'*infirmerie de l'Arche,* et ses pensionnaires *les pauvres béguines* ou *les béguines débiles de l'Arche* [2]. L'hospice fut bâti sur un fonds appartenant aux châtelains auxquels il payait un cens de douze deniers. Son nom a probablement une origine mystique; cependant, dès le commencement du XIIIe siècle, on trouve à Bruxelles une famille *de Arca* [3]. La direction de l'hôpital appartenait à la branche aînée de la famille de Clutinck : à la fin du XIIIe siècle, époque où il reçut le plus de donations, Helewide *de Nova Domo,* fille du chevalier Walter Clutinc, est citée comme directrice, tantôt avec maître Jean d'Arca (1270, 1277), tantôt avec sa sœur Marie et sa fille Aleyde (1271). Aucun règlement n'étant plus observé dans cette maison, les proviseurs et les mambours Jean Cluting fils de René, demeurant au Ruysbroeck, et Jean Cluting, fils de René, demeurant au marché au Charbon, lui donnèrent des statuts, de concert avec la maîtresse Élisabeth Clutinc et le pléban de Sainte-Gudule, Gilles de

[1] DE LAUNAY, *Mémoires généalogiques et héroïques de l'illustre famille de Pipenpoy,* brochure excessivement rare.

[2] *Ad opus debilium de Archa.* 1264. *Ad opus infirmariæ de Archa.* 1267, 1275. *Ad opus domus Dei de Archa.* 1267. *Ad opus pauperum de Archa.* 1271, 1288. *Ad opus debilium beghinarum in dicta domo languentium seu existentium.* 1305. *Ad opus hospitalis de Archa.* 1310. *Cartulaire de Terarken.* Le plus ancien acte que nous avons trouvé dans ce registre, écrit en l'an 1542, est de 1263.

[3] En 1222, on trouve *Godefroid de Arca. Cartulaire de la Cambre.* Plus tard il y a eu un échevin de ce nom.

Bruyn. Ils arrêtèrent que la place de premier proviseur de cet hôpital qui avait été fondé par la plus ancienne branche de leur famille, serait conférée à celui de ses membres qui portait les armes pleines de Clutinc, et qu'il se choisirait un collègue dans les autres branches ; qu'à ces deux proviseurs appartiendrait le choix de la maîtresse, pour lequel ils demanderaient l'avis du pléban ; qu'on recevrait dans cette maison seize pauvres vieilles femmes, « non mariées, ni déshonorées, » et prises de préférence dans la famille ou dans ses serviteurs ; qu'elles abandonneraient à la fondation tout leur avoir, ne se livreraient à aucun travail manuel et obéiraient à la supérieure ; qu'un clerc ou receveur serait chargé d'administrer les biens au moins de frais possible, qu'il rendrait annuellement ses comptes aux mambours et à la maîtresse, et fournirait aux pensionnaires 3 florins par semaine, outre la nourriture, la lumière, le chauffage, etc. (15 avril 1385). La révolution de 1421, qui décima les Clutinck, modifia cette organisation ; le nombre des mambours fut alors porté à quatre, pris dans le magistrat, moitié parmi les échevins et moitié parmi les conseillers. Par suite de la diminution de ses revenus, le nombre des femmes qu'on y entretenait, fut réduit « par provision, » à douze (ordonnance du 16 décembre 1677)[1]. En 1776, elles n'y étaient plus nourries en commun ; elles recevaient chacune 5 1/2 escalins par semaine, 15 sous par mois pour leur pain, 4 mesures de bois et 5 sacs de charbon par an. Pour y être admis il fallait avoir soixante ans. Les revenus de la maison montaient alors à 3,803 florins 14 sous, et les dépenses à 3,300 florins 16 sous 4 deniers. Le magistrat proposa d'y réunir toutes les maisons voisines appartenant à cette fondation et d'y concentrer tous les hospices de vieilles femmes, excepté celui de Pachéco. Il s'y serait trouvé cent onze pensionnaires, et en les traitant comme celles de Terarken, il y aurait eu une légère insuffisance de revenu, qu'eût largement compensée la vente des maisons dans lesquelles les fondations à supprimer étaient établies. En 1807, Terarken contenait dix-sept vieilles femmes qui avaient un économe et une servante ; leur entretien ne coûtait que 3,906 francs 50 centimes, tandis que les revenus de l'hospice montaient à 9,752 francs 37 centimes. En 1819, elles ont été transférées au Béguinage. Au moyen âge, la fête de la chapelle de Terarken était célébrée vers l'époque du carnaval. En 1395,

[1] Cartulaire cité.

Égide d'Oudergem donna un franc d'or pour y faire brûler une lampe à perpétuité[1]. Elle a été fermée par un ordre de la municipalité du 8 pluviôse an VI. Vers 1438, les fabricants d'aiguilles s'assemblaient quelquefois à Terarken. Les hospices ont vendu ces bâtiments pour 22,150 florins (8 août 1820) à la ville qui avait établi, en 1818, dans la partie donnant dans la rue Terarken une école gratuite pour les enfants pauvres. Plus tard elle fit bâtir, dans la partie intérieure, un manége ou école d'équitation, que les obus hollandais ont détruit le 24 septembre 1830. L'incendie se communiqua à quelques maisons voisines et tout ce quartier ne fut sauvé que par l'héroïsme des pompiers et des bourgeois qui parvinrent à triompher des flammes sous le feu des soldats embusqués dans les maisons de l'escalier d'Isabelle. L'école vétérinaire fut ensuite installée dans ce local où elle fit place à un cirque olympique et aux ambulances de l'armée. Enfin, on y a placé, en 1839, l'Athénée royal, et comme les bâtiments n'étaient pas suffisants, la ville a acheté un hôtel contigu qui appartenait au vicomte de Spoelberch de la Bawette (5 juin 1838).

L'hospice de Terarken a donné son nom à la rue dans laquelle il était situé et qu'on appelait primitivement *rue d'Angleterre*[2], peut-être en commémoration de la visite qu'Édouard II fit, en 1298, à Jean II son beau-frère. Dans une impasse aujourd'hui fermée, au delà de l'hôpital, il y avait autrefois une grande source maçonnée et couverte d'un toit[3]. Près de là était une propriété dite *de Nuwe-Came, la Nouvelle Brasserie*[4], et à peu près en cet endroit fut, dans la suite, une habitation qui appartint successivement à Charles Soillot, secrétaire de l'ordre de la Toison d'or, à Philippe de Bourgogne, seigneur de Falais, de qui lui vint le nom de *maison de Falais,* et à Vincent Cornelissen, trésorier général de Charles-Quint, qui y mourut, et dont la veuve Marie Jacobs la vendit, en 1555, à Antoine Van Ghindertaelen. Là un bas-fonds longeait l'ancienne enceinte, à l'intérieur; il était appelé *le Fossé-aux-Chiens, de Honsgracht,* sans doute parce que le chenil de la meute ducale y avait

[1] *Ad opus lampadis ardendæ per noctes continuas in domo Dei de Archa.* 1395. *Cartulaire de Terarken.*

[2] *Situm in vico Anglico.* 1307. *Ibid.* — *Inghelant strate.* 1339, 1351, 1495, 1559. *Archives de Sainte-Gudule.*

[3] *Archives de la Ville.*

[4] *Nuwe-Came in d'Ingelant strate.* 1297, 1303, 1379. *Cartulaire de Terarken.*

été placé [1]. Depuis une époque très-reculée, les arbalétriers en avaient la jouissance et il leur servait de jardin d'exercice. Le 9 octobre 1422, Jean fils de feu Guillaume Cluting, mambour de Terarken, agissant au nom de cet hospice, abandonna à la ville, pour agrandir ce jardin, une partie du verger de la fondation, longue de 60 pieds, pour un terme de cent ans et moyennant un cens de 10 sous de gros vieux tournois; cette concession fut rendue définitive le 12 mars 1522 (1523 N. S.), à condition que la ville bâtirait un mur entre ce terrain et Terarken, condition qui ne fut remplie qu'en 1596. Le 1er février 1607, la ville autorisa les archiducs à faire enlever les pierres de la partie des remparts qui bordait le jardin de la grande gilde pour les employer à la construction des Carmélites. On n'usa cependant que modérément de cette ressource, puisque de nombreux restes de ce rempart existent encore. Au XVIe siècle il avait déjà été question de percer à travers le jardin du grand serment, une rue qui conduisît directement de la cour à Sainte-Gudule; le 13 mars 1569, 1570 N. S., il fut décidé que les doyens du serment seraient invités à exhiber leurs titres de propriété et, le 31 du même mois, des membres du magistrat furent désignés pour aller visiter les lieux. Sur leur rapport, on adopta, le 7 avril 1570, le plan présenté par le contrôleur de la ville, et un dédommagement fut promis au serment pour le terrain qu'on lui enlèverait. L'année suivante, ce projet qui intéressait beaucoup la cour, fut repris de nouveau; mais il ne se réalisa qu'en 1625. L'infante Isabelle qui, en 1615, avait abattu l'oiseau du grand serment et comblé cette compagnie de présents, fit alors percer la rue qui porte son nom; les travaux furent dirigés par Jacques Francquaert, architecte de la cour. Pour indemniser en quelque sorte les arbalétriers, cette princesse ordonna de leur construire un vaste édifice. Ce bâtiment qui était adossé à l'ancienne enceinte, était de forme carrée; sur les côtés on lisait : PHILIPPO IIII HISPAN. REGE, ISABELLA CLARA EUGENIA HISPAN. INFANS MAGNÆ GULDÆ REGINA GULDÆ FRATRIBUS POSUIT. Dans le décret ordonnant cette construction, il est dit « que ce bâti» ment composé d'une grande chambre avec caves et autres appartements, devait servir pour les fêtes et récréations des membres du grand » serment des arbalétriers; que l'une des deux chambres qui forment

[1] *Locum dictum de Honsgracht.* 1299, 1302, 1351, 1384, 1400. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Prope Honsgracht. Livre censal de* 1321.

» le rez-de-chaussée sous les arcades dans la rue d'Isabelle, devait être » habitée par le maître arbalétrier afin qu'il fût toujours prêt à rendre » ses services, et l'autre par le valet ou huissier du serment. » La grande salle servait aussi à des festins et à des bals donnés par la cour ; elle était alors interdite aux confrères. L'infante fit aussi construire, aux deux côtés de la rue, des maisons pour sa garde noble, dite *les archers de la cour,* et pour sa garde bourgeoise ou des *hallebardiers ;* chacun de ces gardes avait une petite habitation particulière, et il en existe encore quelques-unes qui ont conservé leur forme première. Le serment fut autorisé à vendre une partie de son jardin en 18 lots, de 17 pieds de large, et à bâtir à son profit huit maisons (résolution du 26 février 1626); d'un autre côté, il acheta à Terarken un terrain long de 352 pieds sur 50 de large, qu'il paya 2,600 florins de Brabant (3 août 1628). Ce jardin qui s'étendait le long de la nouvelle rue vers l'ouest, fut vendu comme bien national, le 24 messidor an XI; il est occupé aujourd'hui par le pensionnat de Mme Heger. Les habitants de la *rue d'Isabelle* [1] s'étant plaints du manque d'eau, le magistrat les autorisa, le 13 septembre 1686, à creuser dans la rue un puits sur lequel ils établirent une pompe.

En 1754 on déposa, dans le bâtiment élevé par ordre d'Isabelle, les livres et les manuscrits qui, échappés à l'incendie du palais, avaient été relégués dans ses caves. On y plaça aussi les cabinets de physique et d'histoire naturelle de l'Académie; mais il fallut bientôt les en retirer à cause de l'humidité, et l'insuffisance du local fit transporter ailleurs la bibliothèque. Par une transaction faite avec le serment, le 15 avril 1772, le gouvernement acquit la propriété de deux quartiers sous la *Bibliothèque*. Ce bâtiment qui n'était pas en harmonie avec les belles maisons du parc, fut vendu, le 6 frimaire an V (26 novembre 1796), par l'administration départementale. Le contrat de vente imposa à l'acquéreur l'obligation de construire à ses frais, entre la rue d'Isabelle et la rue Royale, un escalier de 16 pieds de large, et de terminer cet ouvrage endéans les huit décades, et la défense d'élever les toits des maisons latérales de plus de 7 pieds au-dessus du niveau du parc. Cet escalier qui reçut le nom d'*escalier de la Bibliothèque,* a été reconstruit en 1812 et une seconde fois en 1840. Il aboutit à une petite place, dite le *pas-*

[1] On trouve ce nom pour la première fois dans un octroi du 20 août 1654. *Archives de la Chambre des comptes.* Elle prit, sous la domination française, le nom de *rue de la Bibliothèque.*

sage de la Bibliothèque, qui est ornée d'une statue en marbre blanc élevée au général français Belliard, en mémoire des services qu'il rendit à la Belgique. Cette statue, produit de souscriptions nationales, est de G. Geefs; sur le piédestal en pierres bleues on lit ces mots : AUGUSTE DANIEL COMTE BELLIARD. IL FUT A CASTIGLIONE, A HÉLIOPOLIS, A AUSTERLITZ, A LA MOSCOWA. IL CONSACRA SES DERNIERS JOURS A LA BELGIQUE. MDCCCXXXII.

Quatre rues, d'une pente très-rapide et formant en partie des escaliers, conduisent des rues des Sols et de Terarken à la rue des Trois-Têtes et à la montagne de la Cour ; on les désigne d'ordinaire sous le nom global d'*escaliers des Juifs,* qui est très-ancien [1]. Le premier, dit aussi *rue de la Croix-Blanche* ou *de Saint-Roch,* se nommait auparavant *rue Verte* [2]. A sa base, vers la droite, il y avait, encore tout récemment, un hôtel dans lequel on remarquait une vieille tour et des pans de mur épais de huit à dix pieds; de la plate-forme de la tour on jouissait d'une très-belle vue sur la ville et ses alentours. En 1685, cette propriété appartenait, paraît-il, à la famille de Ribeaucourt. Au côté gauche de la rue, là où sont *les bains Léopold,* s'élevait, au siècle dernier, l'*hôtel de Hornes.* C'était jadis, à ce qu'il semble, l'hôtel de Marie de Brabant, duchesse de Gueldre; après la mort de cette princesse il passa à sa sœur, la duchesse Jeanne, qui le donna, en 1404, à Jeanne de Beauffremont, femme de Jean, seigneur de Wesemael [3]; de là lui vint le nom d'*hôtel de Wesemael* qu'il conserva longtemps. La *rue des Trois-Têtes,* à laquelle aboutit la rue Saint-Roch, forme une petite place ou carrefour qui, dans les temps reculés, était un refuge de filles publiques et de mendiants; elle s'appelait l'*héritage de l'amman, ammans hoffstadt* [4], sans doute parce qu'elle avait été pratiquée sur le patrimoine d'un amman; peut-être ce nom avait-il un sens allégorique. Elle portait aussi parfois celui de *rue Saint-Jean.* Sa dénomination actuelle lui vient d'une maison en bois dont la façade offrait, au rez-de-chaussée, deux statues armées de massues,

[1] *Gradus Judæorum.* 1378. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Prope domistadium amanni juxta gradus ibidem.* 1326. *Cartulaire de Coudenberg.*

[2] *In de Joden strate* (la rue actuelle de Notre-Dame) *commende achter aen de Groen strate, tot aen t'huys van Wezemale.* 1377. *Ibid.*

[3] Dans les lettres échevinales données à cette occasion, cette maison est ainsi décrite : *Mansionem cum suis pertinentiis situatam super Frigidum montem in Bruxella in vico dicto de Groen strate prout ducissa Gelriæ Maria de Brabantia habere consuevit.* 29 mars 1403, 1404 N. S. *Selecta pro sæculo* 1400.

[4] *Domistadium amanni prope Archam.* 1294. *Archives de Sainte-Gudule.*

au premier étage, deux niches vides, et, au second, trois têtes en médaillons. On a dit que cette maison qui a été récemment démolie, était le lieu de réunion des juifs, assertion erronée, nous semble-t-il, car l'architecture du bâtiment, surtout la façade en grand cintre du rez-de-chaussée, ne pouvait dater que du xvi[e] siècle ou de la fin du xv[e] au plus tôt. La rue des Trois-Têtes communique avec la partie inférieure de la montagne de la Cour par la *ruelle des Trois-Têtes*, autrefois *ruelle de Jean de Wael*, et avec la Cantersteen par les *escaliers de Saint-Roch* ou *petits escaliers des Juifs*, dits, au siècle dernier, *de Strontstraetje*. L'impasse qui débouche dans cette dernière ruelle, était nommée la *ruelle du Parmesan* ou *le trou de Saint-Roch;* elle avait issue autrefois, par un étroit passage, dans la rue des Sols, et par une allée dite *de Saint-Roch*, dans la rue de la Croix-Blanche. Le deuxième escalier des Juifs qui était appelé jadis *la rue des Juifs* ou *du Juif*, a reçu depuis le nom de *rue de Notre-Dame* [1], et, sous les Français, celui de *rue de la Renommée*. En vertu d'un octroi du 19 juillet 1672, l'abbaye d'Heylissem y acheta une maison pour remplacer son refuge de Léau qu'elle avait cédé au monastère du Val-des-Écoliers de cette ville. Appauvrie par les guerres, elle le vendit en 1717. Après s'être appelé *ruelle de Meldert*, puis *montagne des Juifs*, le troisième escalier a pris d'une auberge le nom de *Saint-Laurent* [2], auquel les Français substituèrent celui de *rue des Droits de l'Homme*. Son entrée inférieure présente un coup d'œil pittoresque. D'un côté un bâtiment de construction bizarre, mais non fort ancienne, s'élève à une très-grande hauteur ; de l'autre, l'hôtel de M. de Neufforge étale sa façade imposante, ornée de deux tribunes gothiques et saillantes, et surmontée de pignons crénelés. La partie supérieure de cet hôtel est en briques, la

[1] *Ante domum Dei de Arca, prope trabes Judæorum.* 1417. — *Jodestrate.* 1362. *Jodenstreetken.* 1434. *Archives de Sainte-Gudule.* — *In de Jode straete nu Onze-Lieve-Vrouwe straete. Livre censal de* 1681.

[2] *Super Frigidum montem super conum vici quo itur versus hospicium quondam Johannis de Meldert militis bonæ memoriæ.* 1356. *Cartulaire de Terarken.* — *Een wooninge met zynen gronde ende toebehoorten met oyck alle de huysingen daer op staende gemeynelyck geheeten de herberge van Meldert, gelegen op t' Coudenberg, in de strate geheeten t'Meldert straetken.* 1406. *Cartulaire de Coudenberg.* — *In vico dicto d'Ingelant strate, inter bona...... superius versus curiam domini ducis Brabantiæ et vicum dictum t'streetken van Meldert inferius.* 1495. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Den Jodenbergh, tegen over de herberghe genoempt Sint-Laureys. Livre censal de* 1681.

partie inférieure, bâtie en pierres, est encore garnie d'un grand nombre d'anneaux qui servaient jadis à attacher les chevaux des visiteurs. L'intérieur, où l'on entre par la rue de Saint-Laurent, est en partie modernisé; des pleins cintres surbaissés qu'on y voit en plusieurs endroits, les tribunes saillantes donnant dans la rue Terarken, et leurs voûtes à nervures prismatiques permettent de reporter la date de sa construction à la fin du xve siècle ou au commencement du xvie. La première de ces habitations paraît avoir jadis servi de synagogue, désignation qui lui est encore donnée dans un acte de 1656 par lequel Jean Speech, doyen de Saint-Pierre à Louvain, la vendit à Gaspar Ruffin. Elle passa ensuite aux Liedekerke, et il y a une cinquantaine d'années elle appartenait à la baronne de Bouchout; c'est aujourd'hui la propriété de Mme la comtesse Cornet. L'hôtel de Neufforge, qui a été le sujet de maint conte, a eu d'éclatantes destinées : au xive siècle il était habité par des chevaliers issus de la famille de Meldert, qui lui donnèrent leur nom; il fut possédé successivement par maître Jean Marchant, maître Pierre Marchant, chanoine de Sainte-Gudule, et Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestein [1], dont le fils Philippe y établit sa résidence ordinaire. En 1488, il s'y tint une séance des états généraux. Philippe de Clèves étant mort sans postérité, cet hôtel, ainsi que ses seigneuries, passa aux ducs de Juliers [2]. Pendant le procès qu'occasionna au xviie siècle, la succession de la maison de Juliers, les ducs de Saxe en furent mis en possession et firent rétablir, en 1613, les appartements qui tombaient en ruines [3]. Le doyen Speech vendit cette maison, le 9 juin 1656, à Gaspar Ruffin; en 1686 elle appartenait à la dame de Salinas, et elle fut achetée en 1714 par Jean Remaele, vicomte de Thisquen, dont le fils la revendit, en 1752, au baron Joseph-Ignace d'Hooghvorst, qui à son tour la céda, en 1780, à Thomas de Neufforge et à Jeanne-Marie Regaus, sa femme. A côté de cet hôtel il y en avait un autre non moins vaste qui s'étendait jusqu'à la rue Villa-Hermosa dont il formait le coin. Au commencement du siècle dernier il appartenait à la veuve de don Louis-Ferdinand de Paramo, qui le laissa aux enfants de M. Roest d'Alkemade, son dernier mari. On prétend qu'il fut habité par le duc de Villa-Hermosa et que c'est de là que le quatrième escalier a pris son nom actuel [4]. Cet hôtel a été vendu par lots vers 1830.

[1] *Livre censal de* 1432. — [2] *Ibid. de* 1499. — [3] NEUMAYR, l. c., p. 234.
[4] En 1715 il est appelé *dernier escalier des Juifs*, et ailleurs *eerste Jode*

Le bâtiment dans lequel le *ministère des travaux publics* a été établi en septembre 1844, appartenait primitivement à Walter Van Kersbeke; il passa ensuite au sire d'Auxy, à Philippe de Bourgogne, seigneur de Beveren, et enfin à Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, qui fut créé comte d'Hooghstraeten par Charles-Quint [1]. Ce seigneur n'ayant pas laissé d'enfants, son neveu Philippe hérita de ses biens et les descendants de ce dernier possédèrent l'*hôtel d'Hooghstraeten,* jusqu'au jour où Marie-Gabrielle, fille du comte François, le porta en mariage à Charles Florentin de Salm, Wild et Rhingrave, mort en 1676. Par une convention en date du 30 novembre 1774, la princesse douairière de Salm-Salm en abandonna une partie à la ville de Bruxelles, en échange du prolongement de la rue d'Isabelle qui séparait autrefois l'hôtel de l'ancien palais ducal, et, le 3 janvier 1776, elle le vendit au comte de Spangen, baron de Hérent, pour 38,000 florins. Il fut alors rebâti et mis en rapport avec les bâtiments de la place Royale. Le comte de Spangen le laissa aux barons d'Hooghvorst et il fut acheté par le prince d'Orange qui l'occupa après l'incendie de son palais. Mis sous séquestre après la révolution de 1830, il a été longtemps occupé par la haute cour militaire; rendu à son propriétaire en vertu du traité de paix avec la Hollande, il a été cédé au gouvernement belge par le traité du 5 novembre 1842. Avant sa reconstruction l'hôtel d'Hooghstraeten était d'un aspect pittoresque. On y entrait, du côté de la montagne de la Cour, par une grande porte pratiquée dans un mur crénelé; les bâtiments qui étaient très-vastes, étaient ornés d'une haute tour et de tourelles. Il s'y trouvait une chapelle domestique qui existait déjà en 1519, et une galerie, à laquelle on travaillait en 1517 [2] et dont il reste encore, vers la rue Villa-Hermosa, des vestiges consistant en chapiteaux historiés et en ogives fort grandes. Ces débris qui appartiennent au style ogival tertiaire, sont à moitié cachés par les constructions récentes élevées pour le ministère des travaux publics. Le jardin est borné, dans la rue Terarken,

trappen, tegen t'huys van Hoogstraeten. Livre censal de 1681. — En 1519 on lui donne simplement celui de *Jode Trappen.*

[1] *Livres censaux de* 1432 *et* 1499. — Une maison confisquée sur Jean Toustain et « située en la grande rue près l'hôtel du duc, » avait été donnée par Philippe-le-Bon à son fils naturel Antoine; après la mort de celui-ci, il en fit don à un autre de ses bâtards nommé Baudouin. *Registres de la Chambre des comptes,* n° 133.

[2] *Registres de la Chambre des comptes,* n° 291 et 293.

par un mur très-élevé. Cet hôtel a été habité passagèrement par plusieurs personnages distingués, tels que le cardinal Caraffa en 1557 [1], le général Cadogan au commencement du XVIIIe siècle, et Marlborough en 1710. C'est là que se réunissaient d'ordinaire les députés des puissances maritimes lorsqu'elles occupèrent la Belgique de 1706 à 1716 [2]. Dans la rue Villa-Hermosa se trouvait la *pauvre école de la paroisse de Coudenberg,* dont le bâtiment a été vendu en 1817 ; en 1784, ses revenus montaient à 889 florins 10 sous, outre 2,868 florins 7 sous 2 deniers, produit du travail des trente-quatre orphelins des deux sexes qui y étaient entretenus. La dépense s'élevait à 2,778 florins 16 sous 1 denier. A cette maison étaient attachés un maître, une maîtresse, une servante et un domestique.

Sur la partie septentrionale du terrain qu'occupe la place Royale, s'élevait autrefois *le palais des ducs de Brabant.* Ce n'était d'abord qu'un château ou forteresse, qui datait du XIe siècle et dont l'aspect était menaçant et l'étendue fort restreinte [3]. Il fut rebâti sous Jean II [4] ou Jean III [5], et s'agrandit, vers la fin du XIIIe siècle ou le commencement du XIVe, du côté du Borgendael, par l'acquisition de plusieurs terrains qui restèrent grevés de divers cens [6]. C'est de ce côté qu'étaient placées les cuisines [7];

[1] *Die Nieuwe Chronycke van Brabant.* — [2] DE BLEYE.

[3] Voyez T. I, p. 26. — [4] MANN.

[5] GRAMAYE, *Bruxella,* p. 2. — SANDERUS, *regiæ domus Belgicæ sive palatium Bruxellense cum aliis ad ducem Brabantiæ et comitem Flandriæ spectantibus.* Bruxelles, 1659, in-fol. — *Luyster van Braband,* 1ste deel, bl. 75. — DE BLEYE. Ce dernier rapporte à l'année 1321 le commencement des travaux.

[6] Dans le *Livre censal de* 1321, il est dit que le duc payait : *Canonicis majoribus B. Gudilæ in t'Borgendal,* 16 *d. pag(amenti). — Eisdem, pro domistadio quod fuit H. Capuyns,* 2 *sol. pag.—Canonicis minoribus in t'Borgdal,* 20 *d. pag. — Eisdem de domistadio H. Velte* 2 1/2 *sol. — Eisdem ibidem supra fossam,* 2 *sol. — Eisdem ex parte domini Arn. Lombardi quondam canonici,* 2 *sol. — Capellanis in ecclesia B. Johannis in Bruxella de domistadio empto erga H. Stant quod quondam fuit Everardi Clossers in t'Borghdal,* 20 *sol. usualis monetæ. — Sanctæ Mariæ de Elsele de domistadio prædicto,* 25 *sol. usualis monetæ. — De domistadio empto erga eisdem capellanis ecclesiæ Sancti-Johannis,* 40 *sol. usualis monetæ. — Canonicis de Coudenberg de domistadio quod fuit H. Stant,* 4 1/2 *sol. novi. — Canonicis de Anderlecht de domistadio coquæ ducis,* 4 *sol.* 4 *cap. — Dominis regularibus de Coudenberg,* 8 *sol.* 2 *cap.*

[7] *Retro coquam domini ducis in Borgdal.* 1299. *Archives de Sainte-Gudule.— In Borghendale juxta coquam illustrissimi principis ducis Brabantiæ contiguæ castro dicto d'Oudeborgh.* 1377. *Cartulaire de Coudenberg.*

l'oratoire se trouvait près de la rue Terarken [1]. Les bailles existaient à cette époque, puisque l'histoire mentionne un tournoi qui y fut donné en 1340. Ce palais devait se composer d'un grand nombre d'appartements : le compte du domaine de 1403 mentionne la grande salle, la petite salle, la chambre de devant, la chambre de Mme de Brabant, sa chambre à manger, son étuve, sa chapelle, son *comptoir,* la chambre du confesseur, la chambre de Mme de Craenendonck, celles de sire Jean d'Ophem, de sire Jean de Namur, du comte de Clèves, des seigneurs de Berghes, de Rotselaer, d'Immerseel, du damoisel de Seyne, du seigneur de Diest, la bouteillerie, la boucherie, l'abattoir, la chambre aux chandelles, la maison au charbon, etc. Dans ceux des années suivantes, alors que les serviteurs de Jeanne avaient fait place à ceux d'Antoine, on trouve d'autres noms, et dans celui de 1406, on parle de la chambre du conseil, de l'arsenal ducal (*myns heeren harnas camer*), de l'écurie de Blondel, et de la porte où se réunissait la chambre des comptes. En 1407, on rebâtit la chambre du chevalier Jean d'Ophem, et dans le compte de l'année suivante il est question de la chambre du seigneur de Wesemael et de celle où étaient placés les chariots pour les dames (*camer dair men vrouwen wage plagh te setten*). En 1409, pour célébrer le mariage d'Antoine de Bourgogne et d'Élisabeth de Gorlitz, on éleva sur la place qui s'étendait devant le palais, une salle temporaire qui coûta 190 livres 5 sous 11 deniers. Walter Van Pede entreprit, en 1411, la construction de quatre fenêtres pour la chambre des damoiseaux de Brabant, au prix de 10 deniers le pied, ou en total, 14 sous 4 deniers de gros. Ces fenêtres étaient ornées d'écussons : celui de la première était tenu par deux anges et offrait les armes de Philippe-le-Hardi avec sa devise : *Il me tarde;* sur celui de la seconde, qui avait deux lions pour supports, étaient représentées les armes du duc Antoine avec le mot *Gente ;* l'écusson du comté de Los et une chanson (*lied*) se trouvaient sur la troisième fenêtre, et sur la quatrième on voyait les armoiries de la princesse qu'Antoine avait épousée en premières noces, et sa devise ; cet écusson était soutenu par deux femmes et entouré d'une guirlande de fleurs. A cette époque tous les appartements étaient pavés en tuiles ou en briques : en 1403, le domaine acheta 8,000 tuiles à

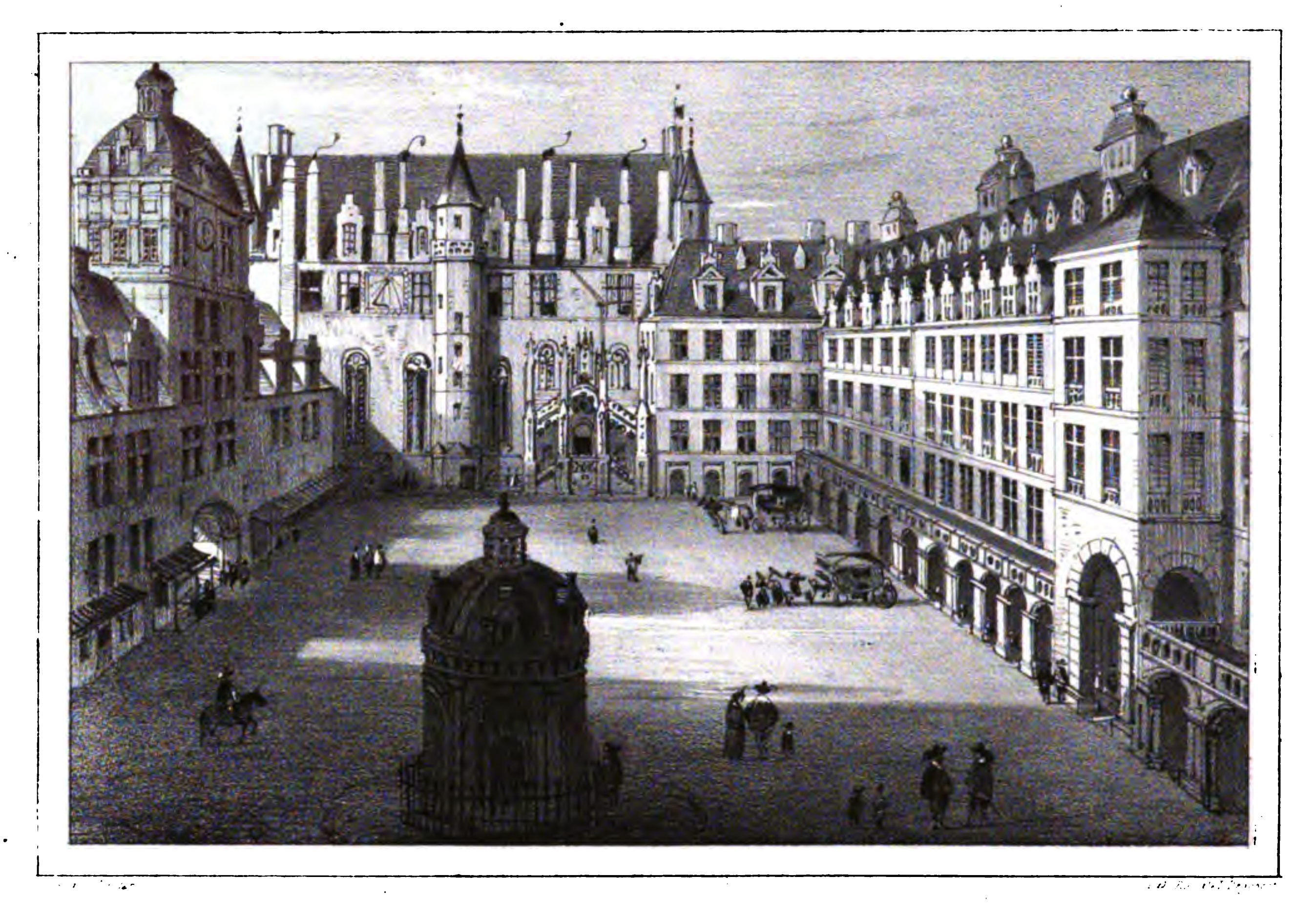
[1] *Hoffstadt... op t'Coudenberg, achter de capelle des hertogen aen de stadt mueren.* 1360. *Op t'Coudenberg, in d'Ingelant strate beneden de Cappelle van den hove des hertogen van Brabant aen de muer der stadt.* 1375. *Cart. de Coudenberg.*

3 sous 10 deniers le mille, pour paver la grande salle, la chapelle, les chambres de la duchesse, celles des seigneurs de Rotselaer, de Seyne, d'Immerseel, la chambre des pelletiers, la chambre des clercs ou secrétaires, la chambre du receveur, et en 1415 on employa 1,000 carreaux (*paveysels*) qui avaient coûté 14 gros le cent, à achever le pavage des chambres de la duchesse et des princes, et 8,000 briques, à 2 sous 11 deniers le mille, pour les chambres les moins importantes. La même année, on plafonna les chambres de Haelmans, de sire Jean de Namur, de Jean le bâtard, de Jean Daneels, la chambre au verjus, le trou au bois, la boulangerie, la cuisine, le lardier, la chambre du receveur, et l'on voûta la chambre des secrétaires.

A la demande de Philippe-le-Bon, la ville consentit à faire bâtir à ses frais une grande salle; le maître ouvrier de la commune, Guillaume de Vogel, fut chargé de ce travail et le magistrat s'engagea, le 27 mai 1452, à lui payer 8 sous par verge de mur et 1 sou par jour pour surveiller et diriger les ouvriers; la maçonnerie fut commencée le 22 juin suivant. C'est alors que fut construit le grand bâtiment qui s'étendait le long du prolongement de la rue d'Isabelle, depuis la chapelle jusqu'aux bailles. Il avait 150 pieds de long sur 60 de large. Trois de ses faces étaient percées de fenêtres surbaissées, et quatre tourelles octogones à flèches pyramidales dissimulaient ses angles aux côtés latéraux. Deux autres tourelles semblables s'élevaient au centre des côtés longitudinaux [1]. L'entrée était placée dans la cour du palais, vers l'est, et était décorée d'un joli porche composé de trois arcades à cintres surbaissés, couronnées de pinacles et dont les voussures étaient garnies de festons [2]. Bien que les travaux eussent été poussés avec activité, ils n'étaient pas achevés en 1459 : on n'était encore parvenu qu'au premier grenier, c'est-à-dire à l'étage au-dessus de la salle. Les receveurs achetèrent alors à Gilles Mo-

[1] M. SCHAYES, *Mémoire sur l'architecture ogivale*, p. 149, s'est trompé, nous paraît-il, en confondant cette salle avec une galerie bâtie de 1533 à 1537; celle-ci était située vers le parc et supportée par des colonnes, tandis que la salle n'en avait aucune; elle a en partie, il est vrai, le cachet de l'architecture du XVIe siècle, mais il semble que sa partie supérieure a été modifiée en 1511, en 1520 et en 1525.

[2] Charles-Quint fit placer, au-dessus du grand escalier conduisant à la salle principale, et au sommet d'un arc triomphal en pierre, sa statue colossale appuyée sur un aigle et tenant l'épée nue; au bas on lisait sa devise : *plus oultre*, et l'on voyait représenté son sujet favori de comparaison : *Hercule terrassant Antée*. DON CHRISTOVAL, *El felicissimo viaje*, Livre III, p. 89.



PALAIS DES DUCS DE BRABANT

reel, bailli des Escaussines, les colonnes, seuils et linteaux pour les fenêtres, au prix de 4 livres 10 sous *gros de Brabant* par fenêtre (8 mai 1459), et à trois maîtres maçons onze cheminées avec tous leurs compléments, les unes en pierre de Bruxelles, les autres en pierre de Dieghem ou de Saventhem, et d'autres ouvrages en maçonnerie (17 mai 1459). Du côté du parc, la ville fit aussi travailler à la galerie entre la *windelsteen* (?) et la chambre du duc appelée *la Palissade* (*de Pale*) et située vers la cour du palais, au-dessus de la porte conduisant de cette cour au parc; mais par un accord conclu entre le receveur du Brabant, Jean Van Olmen, et un des receveurs communaux, le chevalier Henri de Mol, en présence du maître d'hôtel du duc, Michel de Chauny, le premier convint de payer pour ces travaux la somme de 30 livres de *gros de Brabant* (24 novembre 1462) [1]. Afin d'agrandir cette résidence, Philippe-le-Bon acheta, pour 50 florins d'or dits florins du Rhin, un jardin clos de murs qui était situé au Borgendael et longeait la cuisine, la boulangerie et l'abattoir du palais (27 novembre 1458) [2]. Le 18 mars 1468, 1469 N. S., Charles-le-Téméraire acheta au même effet une maison située aussi dans cet endroit [3]. Le perpétuel état de gêne dans lequel se trouva Maximilien, ne lui permit pas d'accroître les constructions ordonnées par ces princes. En 1478, à la demande de son maître d'hôtel, Olivier de la Marche, les trois membres consentirent à faire rebâtir la porte de la cour et le bâtiment adjacent jusqu'à la grande salle, ainsi que les bailles, et à mettre la grande salle du palais et l'église de Sainte-Gudule en état de servir à la tenue d'un chapitre de l'ordre de la Toison d'or. Ils profitèrent de cette occasion pour demander que le vin bu à la cour fût soumis à l'accise aussi longtemps qu'elle appartiendrait à la ville. Le chapitre se tint à Bruges et il ne fut pas donné suite à cet arrangement; toutefois, l'année suivante, la commune vota 3,000 couronnes pour la reconstruction de l'entrée principale du palais. Elle se chargea encore, en 1480, à la demande de Marie de Bourgogne, de quelques travaux de restauration [4].

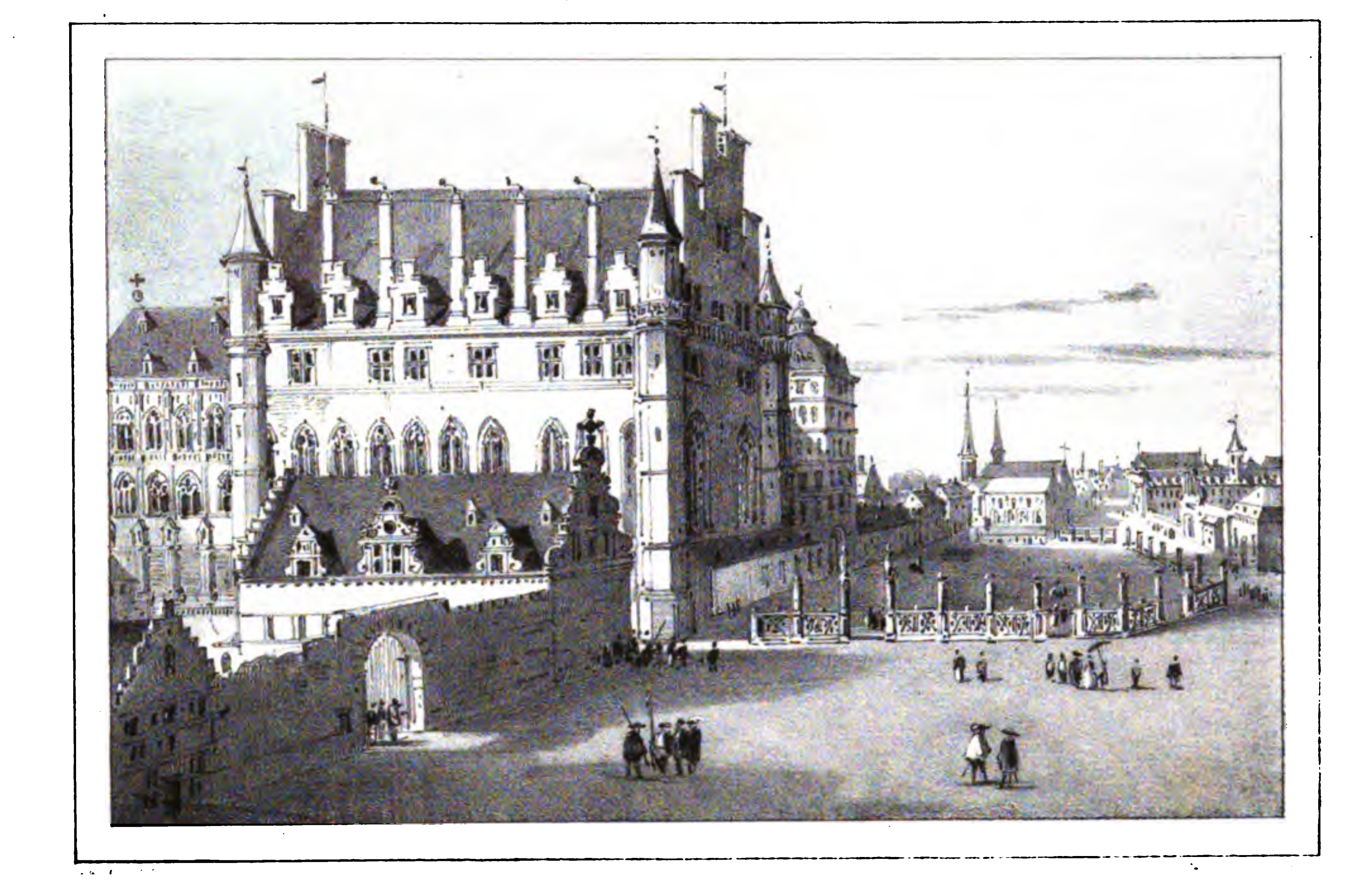
En 1509, Maximilien qui avait alors la tutelle de son petit-fils, et Marguerite d'Autriche obtinrent du magistrat un terrain appartenant à la

[1] *Archives de la Chambre des comptes*, registre n° 290.
[2] *Ibid. Trésorerie, laye Bruxelles*, II, coté n° 17.
[3] *Ibid., laye Bruxelles*, III, n° 14.
[4] *Index der Resolutien raeckende de stadt Brussel.*

ville, et le réunirent à la place située devant le palais. Ils firent entourer cette place d'une vaste enceinte carrée, à angles coupés, formée d'une balustrade en pierre bleue, travaillée à jour et un peu plus élevée qu'à hauteur d'appui. Des piédestaux et trente colonnes octogones surmontaient cette balustrade, et devaient porter, celles-ci les statues des ducs de Brabant, ceux-là des figures de quadrupèdes et d'oiseaux. Les fondements de cette enceinte, connue sous le nom de *cour des Bailles,* et plus communément sous celui de *bailles de la Cour,* furent jetés, le 13 mai 1515 ; mais les travaux ayant été suspendus en 1516, l'ouvrage entier ne fut achevé qu'en 1521. Deux architectes malinois, Antoine Kelderman le vieux et Antoine, son fils, en avaient donné le plan. Un peintre nommé Jean Van Roome, dit de Bruxelles, fournit les modèles des statues et des figures d'animaux, que le sculpteur Jean Borreman de Bruxelles modela en bois. Par un contrat passé avec la chambre des comptes, le fondeur René Van Thienen, de la même ville, s'engagea à les couler en bronze semblable à celui du mausolée d'Adolphe de Ravestein, aux Dominicains ; il n'acheva que quelques figures d'animaux, qui ne furent jamais placées, et quatre statues représentant Godefroid-le-Barbu, Godefroid II, Maximilien et Charles-Quint. Les frais de construction des bailles s'élevèrent à 9,675 livres 13 sous 8 deniers ; la ville y contribua pour 600 livres à 40 gros la livre [1]. Les bailles étaient environnées de boutiques appelées l'*ébat de la cour ;* pour y travailler il ne fallait pas être maître mais seulement en obtenir la permission du souverain ou du gouverneur général [2]. Dans un des angles était une fontaine, dont l'archiduc Albert avait autorisé la construction dans l'intérêt des habitants du voisinage ; elle était alimentée par la machine hydraulique de Saint-Josse-ten-Noode.

[1] M. Schayes, l. c., p. 148. — *Rekeningen van den steyen baillen, enz.*, aux *Archives de la Chambre des comptes.* — Voyez Foppens, De Bleye, etc. Le 1er juillet 1517, on donna au maître menuisier de la ville trois grandes figures de métal qui avaient été faites pour les bailles, afin de s'en servir pour la construction de la *Broodhuys.* Après la destruction du palais, les statues qui se trouvaient dans la cour des bailles, furent diversement employées. Une des grandes fut placée sur le rempart, derrière le palais actuel ; renversée et brisée en 1790, elle fut mise au creuset par ordre des états de Brabant. Quatre autres, qui avaient environ 4 pieds de hauteur, furent élevées sur les piliers des deux portes du rempart, dans la rue Ducale ; elles furent renversées en 1793 et les Français les enlevèrent. Les autres ont également disparu.

[2] De Saint-Martin, *Voyages*, p. 400.



En 1525, Charles-Quint exécutant une des dispositions du testament de son père, fit commencer la nouvelle chapelle sur l'emplacement qu'occupait l'ancienne et auquel on joignit le terrain de deux héritages achetés en 1462 et situés « au Coudenberg près des vieux murs et du » palais, dans la rue d'Angleterre [1]. » La pénurie du trésor ne permit pas de pousser activement les travaux et l'on ne vint aux voûtes qu'en 1551. Le 4 juin de cette année, la chambre des comptes chargea le maçon Pierre de Greve d'achever l'édifice ; il fut consacré, le 2 juillet 1553, par le cardinal Jérôme Dandini, et dédié à saint Philippe et à saint Jean-Baptiste, en mémoire de Philippe-le-Beau et de sa femme Jeanne d'Aragon. Sur une de ses parois on plaça une plaque en cuivre portant l'inscription suivante : ANNO DOMINI MDLIII, SEXTO NONAS JULIAS, HIERONYMUS DANDINUS CÆSENAS, TIT. S. MATHEI, S. R. E. PRESB. CARDINALIS, COGNOMENTO IMOLENSIS, JULII III PONTIF. MAX. ET SANCTÆ APOSTOLICÆ SEDIS AD GLORIOSISS. ET INVICTISS. PRINCIPEM CAROLUM IMP. ROMANORUM SEMPER AUGUSTUM, UNIVERSAMQUE GERMANIAM, SUPERIOREM ET INFERIOREM, RELIQUASQUE ILLIUS DITIONES, LEGATUS A LATERE, PIISSIMIS VOTIS, DESIDERIOQUE IPSIUS CAROLI, ET UTRIUSQUE EJUS SORORIS, HELEONORÆ GALLIARUM ET MARIÆ HUNGARIÆ REGINARUM, INDUCTI, HOC SACELLUM ET SUMMAM IN EO ARAM D. PHILIPPO APOSTOLO ET D. JOANNI BAPTISTÆ CONSECRAVIMUS, AC OMNIBUS CHRISTI FIDELIBUS, QUI HODIE, EODEMVE PER SINGULOS ANNOS DIE SACELLUM HOC RELIGIONIS ADORATIONISQUE CAUSA ADIERINT, VENIÆ ABSOLUTIONISQUE ANN. VII IN MOREM ECCLESIÆ SOLITUM CONDONAVIMUS [2]. Cependant il n'était pas encore achevé en 1554, puisqu'au commencement de cette année Pierre Van Wyenhove, « maître ouvrier de l'empereur » en Brabant, » et Jean Van den Gheere entreprirent les travaux qui restaient à exécuter et se chargèrent de la construction de la sacristie [3]. Bâtie d'après les dessins de Rombaud Van Mansdale dit Kelderman, « maître général des œuvres de l'empereur [4], » cette chapelle était considérée comme très-remarquable ; elle plut tant à Philippe II qu'il en fit bâtir une toute semblable dans son palais de Madrid [5]. Elle présentait

[1] *Trésorerie de la Chambre des comptes.*

[2] J. CHIFFLET, *Aula sacra principum Belgii.* Antverpiæ, 1650, in-4°.

[3] *Archives de la Chambre des comptes.*

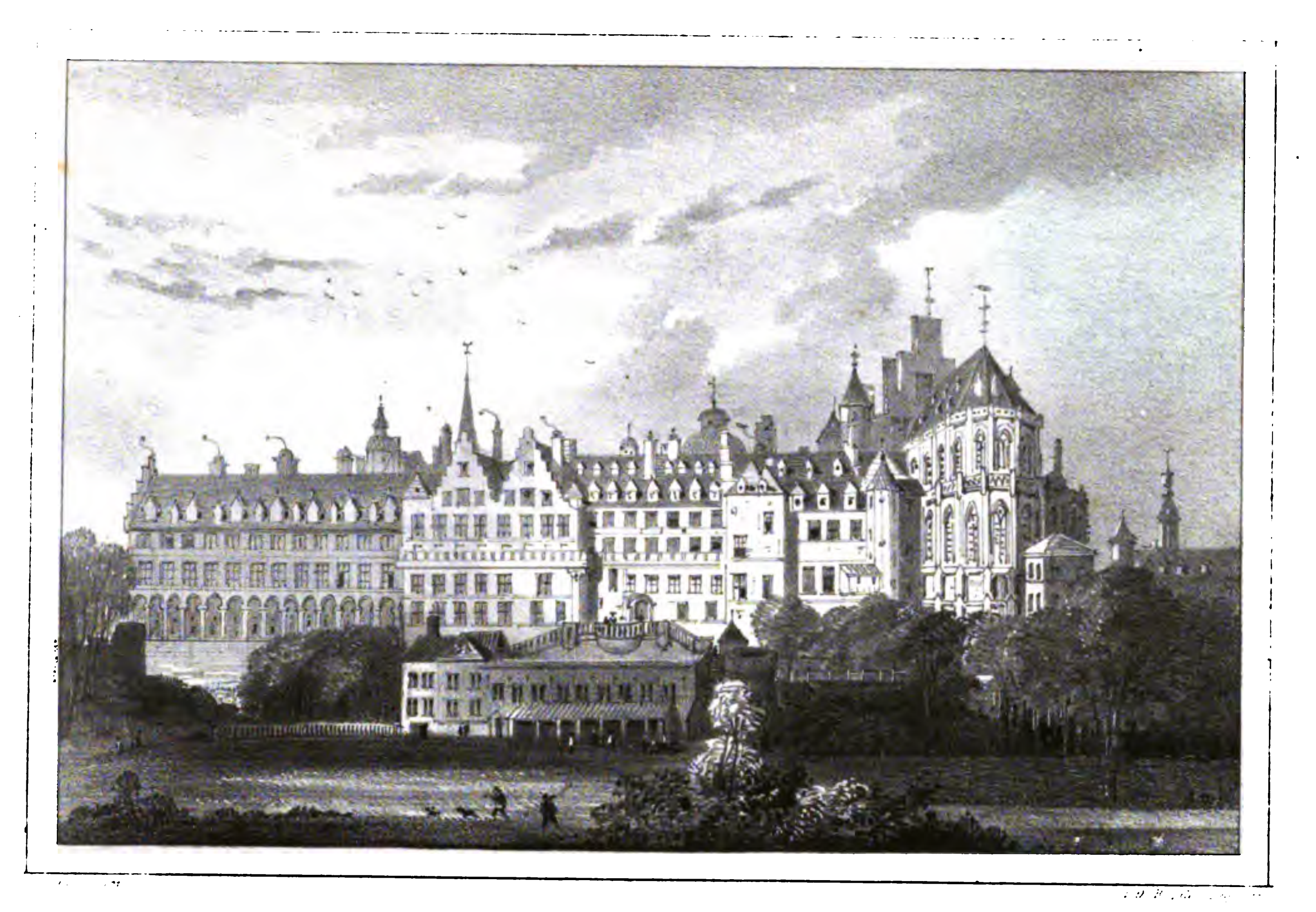
[4] Le traitement annuel de ce grand artiste n'était que de 60 livres, et la paye journalière des maçons de 3, 4 et 5 sous. Voyez M. SCHAYES, l. c., p. 149.

[5] *Aula sacra principum Belgii,* p. 8.

un vaisseau large et d'une élévation considérable, éclairé de chaque côté par deux rangs de fenêtres ogivales, et partagé en trois nefs par des colonnes à nervures prismatiques réunies en faisceau et d'une extrême ténuité; quelques-unes de ces colonnes étaient creuses et servaient de tuyaux aux cheminées des offices qui occupaient les souterrains. A l'extérieur elle était soutenue par des contre-forts et bordée d'une double balustrade. Philippe II l'orna de tapisseries représentant l'histoire de Gédéon, qu'il avait reçues de Guillaume Filâtre, évêque de Tournai, chancelier de la Toison d'or. Pillée et saccagée en 1579, elle fut restaurée par les ordres des archiducs Albert et Isabelle qui y firent placer une tour et une horloge. Albert acheta pour le maître autel une *Adoration des Mages,* de Jean de Maubeuge, qu'il paya 2,000 florins à l'abbaye de Saint-Adrien à Grammont. Cette chapelle renfermait, dit-on, d'immenses richesses et quantité de présents de grand prix. Dans un tabernacle en forme de tour, était conservée une partie de la croix sur laquelle périt l'apôtre saint André. On raconte qu'un grand seigneur blâmant le projet de construction de cet édifice, qui devait enlever au palais la vue des belles et fertiles campagnes s'étendant vers la Flandre, Philippe-le-Beau répondit que sa chapelle serait si élégante qu'aucun de ses descendants ne songerait à la détruire. Il fut maintenu, ajoute-t-on, dans cette idée par Antoine de Lalaing, qui désirait enlever aux courtisans la vue sur son hôtel [1].

En vertu d'une convention conclue le 18 octobre 1457 entre le chapitre de Sainte-Gudule et le premier chapelain de Philippe-le-Bon, Nicaise Dupuy, les chanoines percevaient toutes les offrandes faites dans l'oratoire ducal [2]. En décembre 1462, le doyen permit d'y établir un baptistère portatif, qui servait non-seulement à la famille des souverains, mais à leur cour et à leurs serviteurs [3]. Plus tard, l'archevêque Vanhove autorisa le grand aumônier des archiducs à y proclamer les bans, à y administrer les sacrements du baptême, de l'eucharistie et de l'extrême-onction, et à corriger les délits du ressort de l'officialité, qui se commettraient dans le palais [4]. Pierre Damant, évêque de Gand, et Jean Sarrasin, archevêque de Cambrai, furent consacrés dans cette chapelle, le premier le 14 octobre 1590, par le légat Octavio Frangipani, le second le 15 dé-

[1] *Aula sacra principum Belgii*, l. c.
[2] *Annales mss. B. Gudilæ*, Tit. XVI, c. 29. — [3] *Ibid.*, c. 34.
[4] 9 juin 1603. *Ibid.*, Tit. XXVIII, c. 15.



PALAIS DES DUCS DE BRABANT.

(VUE PRISE DU PARC.)

cembre 1596, par ce cardinal et par l'archevêque de Malines [1]. Le 1er février 1652, l'archevêque Boonen y dégrada, en conformité d'un jugement de l'official du 22 janvier, le prêtre Pierre Tirant, convaincu de vol de vases sacrés, d'adultère, de sacrilége, de faux et d'apostasie, et, le 5, le conseil de Brabant condamna ce misérable à avoir le poing droit coupé et à être étranglé, puis brûlé, sentence qui fut exécutée le lendemain sur la grand'place [2]. C'est dans cette chapelle que les membres de l'ordre de la Toison d'or résidant aux Pays-Bas s'assemblaient d'ordinaire pour célébrer la fête de saint André leur patron et recevoir le serment des nouveaux chevaliers [3].

Le *grand quartier de la cour* était une aile immense, mais peu remarquable sous le rapport architectural, qui s'étendait sur l'ancienne muraille de la ville, vers le Borgendael. Selon Christoval il était orné de belles verrières s'ouvrant vers le parc. En mai 1533 fut commencée de ce côté une galerie et l'on construisit en même temps un nouvel appartement pour l'empereur [4]; la galerie fut achevée en 1537 [5]. Une grande partie de cette aile fut rebâtie ou modifiée sous le règne des archiducs Albert et Isabelle qui, pour l'agrandir, achetèrent une maison dans le Borgendael (23 juin 1614) [6]. L'aile vers le parc, d'architecture très-ordinaire, avait une grande étendue; le rez-de-chaussée présentait, presque partout, une galerie couverte soutenue par des piliers et des arcs en plein cintre; les étages, parfois interrompus par des tours carrées et saillantes, n'offraient que de longues lignes de fenêtres quadrilatérales; le toit était élevé et garni de grandes cheminées armées de girouettes. Les autres bâtiments n'étaient guère importants.

Combien ce palais, qui était le lieu ordinaire des séances des conseils collatéraux, devait être animé lorsqu'il voyait réunis l'empereur, ses sœurs, ses enfants et leurs suites! Que d'appartements il fallait pour l'armée de domestiques attachés à leur service! Aussi les anciens comptes en font-ils une nombreuse énumération : en 1520, l'empereur, madame (l'impératrice), Mme de Savoye (Marguerite d'Autriche), le prince Fer-

1 De Bleye. — 2 Foppens. — 3 De Saint-Martin, *Voyages*, p. 200.

4 *Die Nieuwe Chronycke van Brabandt.*

5 *Compte de maître Wolf Haller de Hallerstein, chevalier et trésorier des finances, de la grande nouvelle galerie construite et faicte en la cour de l'Empereur à Bruxelles, depuis l'an* 1533 *jusqu'en octobre* 1537, *qu'elle fut achevée. Archives du Royaume.*

6 *Trésorerie de la Chambre des comptes.* Laye Bruxelles, II, n° 16.

dinand, avaient chacun leur quartier; des appartements particuliers étaient assignés au prince de Chimay, à M. de Brégilles, à l'écuyer Bouton, au trésorier maître Jean Merincx, à M. de Monbayon, à M[me] de Hoogstraeten, à M[lle] Catherine Vandemerck; on trouvait ensuite la cuisine, la cave au vin, la panneterie, la cirerie, la saucerie, le comptoir, l'oratoire, le lavoir, la chambre à coucher des cuisiniers, la chambre aux tapisseries [1]. Le mobilier était d'une rare magnificence. Bernard Van Orley y peignit des épisodes de chasse pour Charles-Quint qui aimait beaucoup cet exercice; les plus belles vues de la forêt de Soignes étaient représentées sur ces toiles où figurait l'empereur avec ses principaux courtisans [2]. Ailleurs, on voyait des vitrières de Claes Rombout, des tapisseries fines de Gabriel Vandertommen, représentant des chasses, des bergers, les histoires de Persée, de Noé, de Pâris, des sujets indiens, et des tentures d'or, d'argent, de velours et de satin cramoisi, travaillées dans les ateliers de Martini et de Nonne; les dressoirs étaient chargés de pots, aiguières, bassins, tasses, flacons et jectoirs d'argent, faits par Jean Vanderperre de Bruxelles [3]. Les anciens voyageurs et les historiens racontent des merveilles sur ce palais. La découverte du Nouveau-Monde l'avait enrichi d'objets de curiosité qu'on évaluait à 100,000 florins, et parmi lesquels on remarquait surtout un grand soleil en or et une lune en argent, ayant chacun une toise de diamètre. Des chambres entières étaient pleines de vêtements, d'armes, de cuirasses, d'ustensiles venant d'Amérique [4]. Une autre de ses richesses était la bibliothèque formée par les soins des ducs de Bourgogne. « Dans le palais, dit le père Bergeron, » il y a un grand nombre de salles, chambres, antichambres, cabinets » et appartements divers, le tout plus commode que beau ny bien basty, » pour estre de structure et devis à l'antique. L'appartement de l'archi- » duc est au premier étage, et celuy de l'infante au second, les hommes » séparez d'avec les femmes, comme en un monastère, à la mode d'Es- » pagne. » Le quartier de l'archiduc, qui avait vue sur le parc et où logea Marie de Médicis lors de son arrivée à Bruxelles, en 1631, se composait de quatre chambres tapissées de toile d'or ou de satin blanc brodé et d'une chambre à coucher avec une *alcueva* où se trouvait le lit. Cette chambre, ainsi qu'un cabinet adjacent, était ornée de tableaux du plus

[1] *Comptes du domaine.* — [2] DESCAMPS. — [3] M. ALTMEYER, *Marguerite d'Autriche.*
[4] M. VAN HASSELT, *Albert Durer en Belgique.* (*Revue belge*, janvier 1838.)

grand prix. Les archiducs avaient près de leur appartement un oratoire particulier, divisé en huit chapelles ayant chacune son autel ; les lustres qui y étaient suspendus éblouissaient la vue, lorsqu'ils étaient allumés, par l'or et les pierres précieuses dont ils étaient garnis. La grande salle, extrêmement grande et haute, n'était ni voûtée ni soutenue par des colonnes. Il s'y trouvait quatre vastes cheminées. D'ordinaire on y laissait stationner quelques marchands, comme cela se faisait au palais à Paris [1]. Elle était ornée de dix toiles de Rubens représentant la Manne tombant dans le Désert, l'Amour divin, les Quatre Docteurs, l'Église triomphante, l'Ancienne Loi cédant la place à la nouvelle, le Prophète Élie nourri par un Ange, Melchisédech venant à la rencontre d'Abraham, les Quatre Évangélistes, le Triomphe de la Religion, et la Religion et l'Hérésie [2]. De grands souvenirs se rattachaient à cette salle : c'est là que se réunissaient les états généraux des dix-sept provinces, c'est là que Charles-Quint abdiqua. Dans la galerie on voyait les statues de plusieurs rois et princes, telles que celles de Ladislas, fils de Sigismond III, roi de Pologne; de la reine d'Espagne, femme de Philippe III; de Philippe IV et de sa femme; de l'empereur Ferdinand II, ayant à ses pieds un chien blanc, son compagnon fidèle; de Marie de Médicis, d'Anne d'Autriche, de l'impératrice Éléonore, de Sigismond III et de sa femme, de Marguerite de Parme, d'Albert et d'Isabelle. Elle renfermait aussi un grand nombre d'objets curieux, tels que des modèles de vaisseaux, des tables travaillées avec art et d'une grande valeur, des horloges, des globes d'argent, « la statue d'Albert qui faisait voir à celui qui s'en » approchait la statue d'Isabelle, qui, de son côté, montrait celle d'Al- » bert. » Dans un cabinet voûté se trouvait le portrait de l'archiduc, représenté tel qu'il avait été enterré, en habit de cordelier, et tenant en main un crucifix [3]. De Saint-Martin dit qu'il vit au palais une salle très-grande, où se tenaient les cent gardes du gouverneur général, lambrissée d'un bois « qui ne reçoit pas d'araignées ; » dans une chambre voisine était réunie une foule de nobles, et non loin de là le gouverneur rédigeait ses dépêches, dans un cabinet fermé de vitres. L'archiduc Léopold-Guillaume forma une belle collection de tableaux qui, en

[1] Don Christoval. — *Voyage du père Bergeron en Belgique. Voyage du père Molinet.* (M. Gachard, *Revue de Bruxelles*, mai 1839.)

[2] Foppens, *ad annum* 1731. — Mensaert. — Descamps.

[3] Guicciardin, édition de 1659.

1657, fut envoyée à Vienne [1]. En 1668, une tourelle fut bâtie au-dessus de la porte du palais et l'on y plaça un carillon que le comte de Monterey emporta en Espagne [2]. Tel fut le sort d'un grand nombre de nos richesses artistiques. Aucun de ces étrangers qui pressuraient tour à tour le pays ne le quittait les mains vides : aussi partout en Europe retrouve-t-on de nos dépouilles.

En 1674, un incendie qui dévora la chambre où se tenait le conseil des finances et quelques appartements voisins, mit le palais en péril ; mais les flammes furent arrêtées par les religieux et les bourgeois qui rivalisèrent de zèle et de courage [3]. Le désastre toutefois n'était qu'ajourné. Dans la nuit du 3 au 4 février 1731 le feu prit dans une cave, par la négligence, dit-on, des confituriers. Il se propagea avec une telle rapidité et avec tant de violence qu'il fut impossible de le maîtriser. Les soldats refusèrent de laisser entrer « plusieurs ouvriers et gens entendus » qui s'étaient présentés de premier abord, » et lorsque cette faute fut reconnue, il était trop tard. En moins de douze heures, tout le bâtiment fut incendié ; la chapelle seule resta intacte. L'archiduchesse Marie-Élisabeth dormait quand un hallebardier, enfonçant les portes, pénétra dans sa chambre et lui montra le feu qui gagnait ses appartements. Elle n'eut que le temps de passer une robe et un bas, et, poursuivie par les flammes dont l'intensité faisait crouler les plafonds sous ses pas, elle courut se réfugier chez le prince de Rubempré, son grand veneur. Là, s'étant remise de sa première émotion, elle prit des vêtements plus convenables, et se rendit à l'hôtel d'Orange qu'habitait son grand maître, le comte Visconti. On eut plusieurs malheurs à déplorer : beaucoup de soldats et quelques hommes du peuple furent retirés morts ou blessés, du foyer de l'incendie ; la jeune comtesse d'Uhlefeld, dame de la clef d'or et fille de la grande maîtresse de l'archiduchesse, fut brûlée au pied et à la main ; elle mourut, le 5, du saisissement qu'elle avait éprouvé. La perte fut immense : les richesses de tous genres que les souverains s'étaient plu à accumuler dans ce palais, disparurent sous ses ruines ; mais la perte la plus regrettée, parce qu'elle était irréparable, fut la collection de Rubens qui ornait le grand salon. Dans les décombres et dans l'immense amas de cendres qui couvraient le sol, on trouva une grande

[1] LEMAYEUR, *la Gloire belgique*, T. I, p. 217.
[2] *Geschiedenissen van Brussel*, mss. — [3] *Ibid.*

quantité d'or et d'argent fondu et quelques pierreries [1]. Par des ordonnances en date du 4, le magistrat avait ordonné : à tous les ouvriers menuisiers, charpentiers, couvreurs, maçons, etc., de se présenter au palais pour aider à éteindre le feu ; aux brasseurs d'y conduire leurs charrettes avec de l'eau ; aux voisins de se prémunir contre l'incendie ; au valet du métier des orfévres et à celui du métier des fripiers d'avertir tous les membres de ces corporations qu'ils eussent à examiner attentivement les objets qui leur seraient offerts en vente ; enfin, aux chefs-doyens des serments de se rendre à l'hôtel de ville chacun avec un officier et dix hommes. Le 5, les portes furent fermées et il ne fut permis à personne de sortir de la ville. Un édit du conseil de Brabant, rendu le 13, ordonna de rapporter sans délai à la trésorerie de l'hôtel de ville, tout ce qui aurait été enlevé du palais pendant ou après l'incendie.

L'opinion généralement adoptée que le parc est un reste de la forêt de Soignes, est erronée. Il est vrai que dans les temps reculés, des bois couvraient la colline de Bruxelles ; mais ils étaient déjà presque entièrement défrichés, quand nos ducs étendirent les jardins de leur château du Coudenberg. Au XIVe siècle, l'espace que leur parc occupa depuis, était sillonné par plusieurs chemins, tels que *le chemin d'Etterbeke, le chemin d'Ixelles* et *le chemin de Nivelles* [2]. Sur le premier de ces chemins on trouvait *la vallée du Bois* (*Boschdal*) [3], et en d'autres endroits *le trou d'Imbeech* [4], *la vigne de Walter Clutinc, l'étang le Clutinc*, etc. En 1324, le chapitre de Sainte-Gudule et le magistrat autorisèrent Jean III à fermer, par une porte, l'entrée du parc voisine de la porte de Sainte-Gudule (ou Treurenborgh), à condition d'en laisser une clef à ceux qui cultivaient des terres de ce côté, et de faire pratiquer un autre chemin pour y arriver [5]. A cette époque, le domaine payait déjà plusieurs cens

[1] FOPPENS. — DE BLEYE, etc.

[2] *Prope Langenhaghen quo itur de Sancta-Gudila versus Ietterbeke.... Desuper Langenhaghen.... quo itur versus Nivellam.... Juxta viam quo itur versus Elsele.* 1328. *Ter Langhenhaghen versus viam quo itur versus Ietterbeke.* 1345. *Nivelsche wech.* 1360. *Nivelsche wech foris portam B. Gudilæ.* 1361. *Archives de Sainte-Gudule.*

[3] *Boschdal in vico versus Ietterbeke.* 1284. *Buxdal.* 1441. *Ibid.*

[4] *Terra foris portam B. Gudilæ prope Imbeechgate.* 1275. *Himbrechtsgad prope vineam Walteri Clutincs.* 1292. *Ibid.*

[5] Jeudi après la fête du Saint-Sacrement, 25 juin 1324. A THYMO.

pour des terres situées en cet endroit [1]. Le parc fut agrandi en 1345 d'un demi-bonnier acheté à Walter de Huldenberghe par le receveur ducal Jean de Beerthe (7 octobre 1345) [2]. Il servait alors principalement à garder le gibier, comme l'indique son nom de *warande* ou garenne. On y voyait une maison de plaisance, derrière le palais, deux étangs d'une contenance d'un journal et demi, et une vigne. Les fruits de la vendange étaient portés à un pressoir établi dans une maison voisine; en 1403, elle produisit 25 aimes de vin, qui servirent à l'usage de la cour [3]. Philippe-le-Bon résolut d'étendre son parc jusqu'à la porte de Louvain, de le faire entourer de murs et peupler de gibier; il chargea de l'exécution de ce projet Boucquet de Latre son *maître de toutes les œuvres* (architecte) [4]. Intéressés à maintenir le duc dans ses bonnes dispositions envers la ville, les trois membres achetèrent les terrains nécessaires, et firent les frais de la construction du mur qui fut commencé au mois de décembre 1430 [5]. De son côté, le duc céda à la ville le bois coupé d'un bonnier de la forêt de Soignes (27 mars 1431), et promit de ne jamais donner, aliéner, ni hypothéquer le parc, et de l'entretenir à ses frais (9 août) [6]. Le 24 juillet 1432, le chapitre de Sainte-Gudule renonça, moyennant 300 *peters,* au droit de lever la dîme, « tant en la vigne dedans » le parc, comme en terres et jardin enclos [7]. » Le parc reçut un nouvel accroissement sous le règne de Charles-Quint qui fit acheter, en 1551, du côté de la rue de Louvain, plusieurs terrains, entre autres la demeure et le jardin de Philibert de Mastaing, seigneur de Chassenay ou Sassignies. qui étaient situés dans la ruelle de la Lanterne, et dont l'acquisition coûta 4,625 livres de 40 gros [8]. Une partie de ces terrains fut plus tard aliénée par la ville, en vertu d'une autorisation de ce prince (résolution du 12 septembre 1552) [9].

[1] *Canonicis majoribus B. Gudilæ de terra juxta Clutinc, 4 sol. Item liberis Reineri Egloys de terra jacente retro curiam juxta vineam, 12 L. pag. Item eisdem de domistadio quondam Will. de Poele supra Coudenberg, 7 denar. nov. Livre censal de* 1321.

[2] *Idem de* 1346. — [3] *Comptes du domaine de l'année* 1403.

[4] M. Schayes, l. c. — [5] *Livres noirs de la Chambre des comptes,* n° 4.

[6] *Boeck met den Haire.*

[7] *Archives de Sainte-Gudule.—Inventaire des Chartes de Brabant,* n° 2, fol. 234.

[8] *Trésorerie de la Chambre des comptes,* laye Bruxelles, I, n° 28. La maison de Chassenay avait été bâtie de 1527 à 1533.

[9] *Resolutie Boeck.*

L'ancien parc s'étendait depuis la première enceinte (à l'endroit où elle longeait la rue d'Isabelle) jusqu'à la partie des remparts qui a fait place au boulevard du Régent, s'appuyant d'un côté au marché au Bétail (place de Louvain), et aux maisons de droite de la rue de Louvain, de l'autre, au couvent des Carmélites, au Borgendael, dont il était séparé par le mur d'enceinte de la ville, et à la façade septentrionale du palais; il avait deux issues, l'une sur la place de Louvain, formée par un portail dont l'architecture était très-ancienne, l'autre dans la rue de Namur, par la rue Verte qui était alors un chemin planté d'arbres et appelé *la ruelle du Duc* [1]. Il était divisé en deux parties : une place servant aux joûtes, un étang, une vigne, des jardins, un labyrinthe, formaient la première qui était la plus rapprochée du palais ; la seconde qui l'entourait en faisant un demi-cercle, se composait d'un bois peuplé d'animaux de diverses espèces, et séparé en plusieurs fractions ; il s'y trouvait quelques bâtiments servant à différents usages. Au pied de l'arrière-quartier du palais était « un grand pré où se font divers exercices, et l'hiver, tout estant » couvert de neige, les cavaliers y mènent les dames dans des *schlites* » ou *lesses* qui sont chariots glissant sur la neige [2]. » C'est là que les ducs de Bourgogne et les princes de la maison d'Autriche donnèrent mainte fois des jeux militaires ; c'est là que Charles-le-Téméraire fit ses premières armes. Vers la gauche étaient un parterre de fleurs au milieu duquel il y avait un bassin avec jet d'eau, et l'étang dit *le Clutinc*, grande pièce d'eau en forme de losange, qui entourait une petite île plantée d'arbres de haute futaie et peuplée de canards. En quittant cet étang on rencontrait, au nord, cinq terrasses s'élevant en amphithéâtre et faisant face au midi ; elles étaient garnies de plates-bandes et garanties contre l'aquilon par une serre, petit bâtiment à un étage qu'avait fait construire l'archiduc Léopold. Sur le même côté que ces terrasses, et dominant la place aux joûtes, était le clos de vigne. Les ceps, dit-on, provenaient de la Bourgogne ; mais bien qu'ils eussent été choisis dans les

[1] *Voor syne huys buten Coudenberch iegen over t'Sertoghs poorte daer men in de wyngaert gheet. Livre censal de* 1346. — *Domistadium cum domibus inter ambas portas Frigidi montis in vico dicto t'Sertoghen streetken inter.... et dictum vicum sicut itur versus warandiam domini ducis.* 1402. *Trésorerie de la Chambre des comptes.* — Il y avait aussi un chemin qui conduisait de la porte de Namur au parc, entre le rempart et le couvent des Carmélites, mais il était peu fréquenté.

[2] *Voyage du père Bergeron en Belgique.*

meilleures espèces, et qu'ils fussent dans une exposition des plus favorables, le climat du pays les avait fait dégénérer. Du temps de Fricx les vignes avaient été arrachées et l'on avait réuni le terrain qu'elles couvraient, à un jardin et à un verger adjacents. Un bâtiment qui occupait la hauteur et servait d'orangerie et de logement des jardiniers, avait été, à la même époque, transformé en arsenal; les armes y étaient bien entretenues, et l'on prétend qu'il y en avait assez pour armer dix mille hommes. A l'est de la place aux joûtes était le labyrinthe. « Un grand » terrain, dit Fricx qui a vu ces merveilles, un grand terrain planté des » plus droits et des plus hauts arbres qu'on puisse voir et partagé en » quatre carrés, forme ce que l'on appelle *le Labyrinthe*, à cause de » quantité d'allées et de chemins entrelacés et bordés de pilastres de » pierre et de palissades peintes, dont il est rempli. On voit dans le » centre de trois de ces carrés des bassins avec des amours qui jettent de » l'eau à une grande hauteur; une maison de bois, sans clous ni ser- » rures, à quatre étages, et couverte d'ardoises, est placée au milieu du » quatrième. Elle fut travaillée en Espagne et transportée de ce royaume » à la cour de Bruxelles, où elle est encore en son entier. On la plaça » dans ce carré sur 18 colonnes de marbre bâtard, au milieu d'un grand » bassin très-profond et plein d'eau, dans lequel on descend, par des » degrés posés en amphithéâtre, pour y prendre le bain à la manière des » Romains. On y arrive par un pont orné de figures de lion, de tigre, » de cheval et de chien, en marbre blanc. On trouve sur la même ligne » le long d'un autre carré, une allée très-longue couverte d'ardoises et » surmontée d'une immense volière, qui aboutit à un pavillon carré, que » l'archiduchesse Marie-Élisabeth a fait bâtir pour y tirer de l'arc. En » sortant du labyrinthe on entre dans un *parterre d'eau*, comparti de » pierre à grands dessins et embelli de quantité de fontaines jaillissantes, » dont les eaux retombent dans des compartiments qui leur servent de » bassin. Il est de figure carrée et plus bas que les quatre allées qui » l'environnent; des parois des murs soutenant ces allées, jaillissent, » vers ce parterre, une infinité de filets d'eau qui se croisent et forment » des arcs sans nombre. On monte de ce lieu charmant sur une grande » terrasse carrée, dont le centre est orné d'un bassin élevé sur une co- » lonne et d'où jaillit une eau qui prend toute sorte de figures au » moyen d'instruments qu'on emboîte dans le tuyau. De là on traverse » une maison, d'où par cinq portes on arrive à une terrasse; là on aper-

» çoit un frontispice à cinq portiques, situé sur une plate-forme très-» large, artistement travaillée de rocaille et de coquillages, et ornée de » douze bustes de marbre représentant des empereurs romains. On y » monte par un escalier à sept degrés parsemés d'une infinité de tuyaux » jaillissants, qui couvrent d'eau ceux qui ne s'attendent pas à cette sur-» prise. La plate-forme, pavée dans un goût rustique, contient presque » autant de jets d'eau que de pavés. Chaque portique offre à la vue des » ouvrages curieux en rocaille, coquillages et des figures d'hommes, » bêtes, poissons, qui jettent de l'eau. Celui du milieu représente le » Parnasse ; dans quelques-uns l'eau fait tourner des moulins et travail-» ler des forgerons, des scieurs, des bûcherons, des tisserands et même » des cuisiniers; dans les autres enfin, ce sont des cascades ornées » d'oiseaux, de bêtes et de dragons. C'est sans contredit un des plus » beaux morceaux qu'on voie en ce genre et où les eaux soient maniées » avec plus d'art et de délicatesse [1]. » Ce lieu enchanté qui avait remplacé sans doute l'ancienne *maison d'été* (*t'somerhuys*) des ducs de Brabant [2], s'appelait *la Feuillée* ou *la Folie;* les arbres, dit don Christoval, y sont entrelacés avec tant d'art, il s'y trouve tant d'entrées, de sorties et d'étangs, que ce semble être un autre labyrinthe. On y voit, ajoute le même auteur, un pavillon secret où le prince n'admet que les principaux seigneurs et les dames de sa suite, et où il donne des fêtes, *surtout à celles-ci*. Les comptes du domaine des années 1517 et suivantes mentionnent souvent des constructions faites à la *Feuillye :* au mois de mars 1518 on y jeta les fondements d'une nouvelle maison, qui était en bois et s'élevait au-dessus de l'eau (*in de feuillye, in t'nieuwe houtenhuys aldaer, staende in t'water*); on y travailla beaucoup en 1519, 1520 et 1521, ainsi qu'en 1533 et 1540, et, en 1554, on y planta 1050 jeunes hêtres [3]. La plupart des grottes et des fontaines qui ornaient le labyrinthe, furent construites vers 1630. Le chevalier Jean Vandewouwere, conseiller des finances, fut chargé d'aller à Rome acheter les pierres nécessaires à cet ouvrage; il les paya 3,500 livres [4]. Il y avait anciennement à la cour un ingénieur chargé spécialement de la

[1] *Description de Bruxelles*, p. 15.

[2] *Comptes du domaine au quartier de Bruxelles*, de l'année 1414.

[3] *Registres de la Chambre des comptes*, n° 291.

[4] *Comptes du receveur Ambroise Van Oncle* du 1er janvier au 31 décembre 1629. *Archives du Royaume.*

surveillance des conduits d'eau du parc; cette charge fut supprimée au XVIIIe siècle, pendant lequel cette promenade fut très-négligée. Entre le labyrinthe et la rue Verte, s'étendait une plaine bordée de murs et appelée *de Pycquerye;* les jeunes gentilshommes de la cour et les pages s'y exerçaient à monter à cheval, à joûter et à divers jeux [1].

Dans le parc proprement dit, il y avait des plaines, des collines et des vallons où d'épais ombrages entretenaient la fraîcheur. Des daims, des chèvres sauvages, des bouquetins, animaient cette promenade qui était ouverte deux fois par an au peuple et « toute l'année aux honnêtes » gens [2]. » On y trouvait deux enclos : l'un, destiné aux sangliers, existait déjà en 1468; l'autre, appelé *den hasen Warande*, était peuplé de lièvres. Du côté des remparts était une grotte de rocaille dont l'ouverture, en cintre, faisait face au palais; on y voyait sur un rocher factice, une statue en marbre blanc de la Madeleine, par Duquesnoy. Une onde limpide jaillissait à ses pieds, et coulant dans un canal en pierre d'un pied et demi de large sur cent pas de long, se déversait dans un bassin où elle formait un jet d'eau; reprenant ensuite son cours, elle allait par des tuyaux souterrains se perdre dans un vallon entouré de coteaux couverts d'arbres et impénétrable aux rayons du soleil. Là s'élevait une vaste grotte dont les deux étages avaient chacun quatre portiques; une fontaine jaillissait jusqu'à son sommet et retombait dans un bassin, d'où les eaux se rendaient dans le labyrinthe [3]. Ce bassin, qu'on voit encore dans le bas-fonds dit de la Madeleine, porte une inscription latine rappelant que Pierre-le-Grand y fit rafraîchir le vin qu'il but sur les bords de cette source, ou plutôt qu'il alla s'y désaltérer, après un repas dans lequel il avait fait trop de libations à Bacchus [4]. Parmi les autres curiosités du parc, se trouvaient, le long des remparts, un mail long de 2,000 pas, un écho qui répétait la voix jusqu'à douze fois [5], la *maison de Charles-Quint,* bâtie sur l'emplacement de l'habitation de M. de Sassignies, dont elle conserva quelque temps le nom, et, près de la place

[1] *Historia abbatiæ Sancti-Jacobi in Caldenberg*, mss. de la bibliothèque de Bourgogne.

[2] De Saint-Martin, l. c. — [3] Fricx, l. c.

[4] Cette inscription est ainsi conçue : Petrus Alexiowitz, *czar, Moscoviæ magnus dux, margini hujus fontis insidens, illius aquam nobilitavit libato vino, horâ post meridiem tertiâ, die* XVI *aprilis anno MDCCXVII.*

[5] De Saint-Martin, l. c.

de Louvain, « *la fonderie,* dans la grange du parc, » pour la construction de laquelle la ville vota 1,000 florins le 20 décembre 1608, et 500 florins le 2 avril suivant. Bien que la vénerie des ducs fût établie à Boitsfort, leur meute restait souvent à Bruxelles. Nous avons parlé du *hondsgracht;* en 1420, les chiens de Jean IV occupaient, au Coudenberg, la maison de Gérard Van Bergen. L'archiduc Albert demanda pour sa meute six tours des remparts; le magistrat représenta qu'il conviendrait mieux de bâtir un chenil hors des portes, et offrit d'y contribuer pour une somme de 2,000 florins (10 juillet 1618) qu'il porta ensuite à 3,000. Toutefois il autorisa les trésoriers et les receveurs à désigner, « par pro» vision, trois tours voisines de la porte de Flandre, pour servir à la » chasse [1]. » En 1749, les receveurs firent encore construire au même effet une loge dans les remparts.

Les ruines du palais subsistèrent pendant plus de quarante ans; seulement en 1753 on en appropria quelques parties. Enfin, en 1772, il fut proposé dans une assemblée du magistrat, de faire déblayer, niveler et paver la place des Bailles, pour que la garde montante pût y parader. Ce projet fut adopté sous la condition que la propriété de cette place serait cédée à la ville (22 août 1772), condition que le prince Charles, à la demande du duc d'Ursel, gouverneur de Bruxelles, accepta le 5 mai de l'année suivante. Il n'était question alors que de garnir la place d'une double rangée d'arbres, formant un quadrilatère; mais à ce projet en succéda un autre plus grandiose, dont l'exécution dota Bruxelles d'un somptueux quartier. Marie-Thérèse donna son assentiment au plan qui lui fut soumis pour consacrer le terrain des bailles et une partie du palais à une place sur laquelle serait érigée la statue que les états de Brabant avaient votée au duc Charles. En portant cette mesure à la connaissance du magistrat (12 septembre 1774), le prince de Stahremberg l'invita à participer aux dépenses qu'elle entraînerait, et à nommer des commissaires pour s'entendre avec ceux du gouvernement. Le 13 décembre 1774, le conseiller des finances De Limpens, et l'échevin Vande Velde, délégué de l'administration communale, signèrent une convention par laquelle le gouvernement céda à la ville « la propriété du ter» rain enclavé dans les bailles de l'ancien palais avec celle du terrain » de la cour intérieure du même palais, ainsi que de l'emplacement du

[1] *Archives de la Ville.*

» grand salon qu'on était occupé à démolir, pour autant que les différentes parties de ces terrains seraient comprises dans la nouvelle » place. » Ces terrains furent soumis à la juridiction du magistrat, avec réserve à l'égard de ceux où l'on érigerait dans la suite des bâtiments royaux. De son côté, la ville se chargea de niveler et de paver la place, les trois rues y aboutissantes, et celle qui conduisait des bailles à la rue d'Isabelle; d'entourer la place de bornes et de la fermer d'une grille du côté du parc. On avait déjà commencé au mois d'octobre à abattre les débris du palais et à démolir l'ancienne chapelle ducale.

Les bailles étant complétement déblayées, on y plaça, le 17 janvier 1775, la statue en bronze du prince Charles. Cette statue avait été fondue à Manheim, d'après le modèle donné par le directeur de l'Académie de cette ville, le sculpteur Pierre Verschaffelt de Gand. Sur le piédestal on lisait cette inscription : CAROLO ALEXANDRO LOTHARINGIÆ ET BARRI DUCE, PRO MARIA THERESIA AUG. BELGII PRÆFECTO, OPTIMO PRINCIPI, PATRIÆ DELICIO, QUOD PER LUSTRA QUINQUE, SACRIS TUTATIS, LEGIBUS ÆQUIS SANCITIS, AMPLIFICATA AGRORUM CULTURA, EXERCITATIS ARTIBUS, COMMERCIO PROPAGATO, PERPETUA RERUM COPIA PROCURATA, PUBLICAM FELICITATEM STABILIVERIT, ORDINES BRAB. GRATI DECREVERE. MDCCLXIX. L'année suivante, on commença la construction des bâtiments de la place, d'après les dessins de Guimard qui imita la belle place Royale de Nancy. C'est sur cette place, appelée tour à tour *place du Palais*, *place Royale, place de Lorraine, place de la Liberté,* qu'ont été inaugurés les derniers souverains de la maison d'Autriche. Renversée lors de la première invasion des Français (13 janvier 1793) et rétablie après le retour des Autrichiens, la statue du duc Charles fut abattue de nouveau, le 13 juillet 1794, et fondue à Douai le 30 ventôse an IV (20 mars 1796). Au lieu qu'elle occupait s'éleva l'arbre de la liberté qui en fut enlevé en 1814. Illustrée encore par l'inauguration du roi Guillaume, laquelle s'y fit avec pompe sur un théâtre adossé aux arcades alors placées à l'entrée du passage d'Argenteau, la place Royale reçut un nouvel éclat de la résistance héroïque qu'une poignée de volontaires y opposa à l'armée de ce prince, pendant les journées de septembre 1830. Elle a vu depuis deux cérémonies imposantes : l'inauguration du roi Léopold, pour laquelle un théâtre avait été dressé sur les marches de l'église de Coudenberg (21 juillet 1831), et la remise de drapeaux d'honneur aux villes et communes qui s'étaient

signalées en prenant une part glorieuse au triomphe de la cause nationale (27 septembre 1832).

On avait d'abord eu l'idée d'entourer d'une grille la statue du prince Charles ; mais on y renonça pour ne pas cacher sa base, et les États résolurent d'employer cette grille à fermer la place du côté du parc. La ville à qui le nivellement et le pavage de la place avaient coûté 12,236 florins, ne consentit à se charger de ce nouveau travail que lorsqu'on lui eut accordé un subside de 5,000 florins (26 octobre 1774). Des lettres patentes du 28 février 1777, la libérèrent de cette obligation en lui imposant celle de fermer le Borgendael par des grilles en fer placées aux deux côtés, et par des trumeaux de maçonnerie en pierres de taille blanches ou bleues avec des ornements conformes aux plans. On avait alors le dessein de ménager des ouvertures dans la maçonnerie des trumeaux, afin d'y placer, aux frais du gouvernement, des tuyaux et des bassins pour des fontaines publiques. La ville se chargea aussi de la construction d'un portique semblable à celui du Borgendael, pour l'entrée de la rue de Coudenberg (28 juillet 1778), et ce fut encore à ses frais, mais par les soins du gouvernement, que fut bâti, en 1780, celui qui ferme la place du Musée. Huit corps de bâtiments réguliers, dont six sont isolés, entourent cette place dont la face orientale est embellie par le frontispice de l'église de Coudenberg.

La place Royale n'était qu'ébauchée, lorsque surgit un nouveau projet servant de complément à celui qu'on venait de réaliser. On résolut de transformer l'ancien parc en une promenade régulière, entourée de quatre larges rues, et, après d'assez longues discussions, une convention signée, le 10 mai 1776, par le conseiller de Limpens d'une part, les échevins de Beeckman-Vieusart et Vandevelde de l'autre, détermina les dépenses de cet ouvrage qui incomberaient au gouvernement et à la ville. Celle-ci se chargea de faire niveler trois rues (la rue Royale, la rue de la Loi et la rue Ducale) et la grande allée transversale allant de la Chancellerie au rempart (la montagne du Parc); ce nivellement devait être achevé au mois d'octobre de l'année 1776, et le pavement des trois rues endéans les deux années suivantes. La ville s'engagea aussi à acheter les terrains nécessaires pour ouvrir des communications vers la Chancellerie, la place de Louvain et la porte de Louvain, à démolir les constructions qui se trouveraient sur ces terrains, et à paver les passages qu'elle pratiquerait, passages qui auraient, ainsi que les rues autour du parc, 60 pieds de

France de largeur. De son côté, le gouvernement promit de faire exécuter à ses frais tous les plantis de la promenade, de les entretenir, et de céder à l'administration communale le tiers du produit des terrains qui seraient mis en vente, à quelques exceptions près. Il déclara que la ville jouirait, pendant le restant du XVIIIe siècle et quatre années au delà, du droit de vingtièmes qui était perçu dans les autres quartiers au profit des états de Brabant, aussitôt que ceux-ci en auraient donné l'autorisation au magistrat, et il lui abandonna la juridiction et la police sur le parc et ses alentours. Enfin, il fut formellement stipulé que dorénavant l'entretien des rues et des égouts qu'elle ferait construire, incomberait à la ville, et que le domaine maintiendrait en bon état les avenues et les plantations. Les trois membres approuvèrent cet accord, les 14, 15 et 18 mai 1776, et le gouvernement, le 21 juillet suivant. L'administration communale fut autorisée à lever 100,000 florins de change pour faire face aux dépenses dont elle se chargeait. Les travaux furent immédiatement commencés. On eut beaucoup de peine à combler l'étang et le vallon qui se trouvaient derrière le palais, et à élever l'immense digue qui devint dans la suite la rue Royale. Déjà à la fin de 1775, il avait été ordonné de conduire en cet endroit les décombres provenant de démolitions ou de déblais (20 octobre 1775). Le déblai des rues ou chemins du parc, fut adjugé le 31 mai 1776 ; celui du chemin longeant le Mail (rue Ducale), le 27 août, et celui du chemin longeant l'Orangerie (rue de la Loi), le 21 septembre. Le débouché vers la place de Louvain fut pratiqué, en 1777, sur l'emplacement d'une maison dite *le Petit Louvain*, et pavé à la fin de cette année ; la grande rue allant de la place de Louvain à la digue près de la place Royale, communication dont l'utilité se faisait déjà sentir, fut nivelée, en 1778, et bientôt après on y plaça un pavé d'attente de 20 à 25 pieds. Pendant que s'achevaient les quatre rues, auxquelles on donna, l'année suivante, les noms de *rue Royale, rue de Brabant, rue Ducale* et *rue de Belle-Vue*, le parc prenait une nouvelle forme. Le tracé en avait été dessiné, en 1774, par Zinner, inspecteur de la forêt de Soignes; les remblais furent commencés le 12 juin 1780, et ce fut un cadet de l'Académie du génie, nommé Wautier, qui y mit le premier la main, ainsi qu'il nous l'a appris lui-même [1].

[1] *Remarques curieuses et peu connues sur la ville de Bruxelles et sur ses environs*, p. 19.

En 1780, peu de mois avant la mort de Marie-Thérèse, les états des provinces, sur la proposition des états de Flandre, résolurent de demander à cette princesse, ainsi qu'à son fils Joseph, l'autorisation d'élever un monument à leur gloire dans le parc de Bruxelles. L'impératrice étant morte sur ces entrefaites, Joseph II, à qui leur demande fut trans mise par le gouvernement général, répondit, avec cette rigidité de principes que souvent il poussait à l'extrême : « Quant au désir des États » d'ériger un monument pour la mémoire de Sa Majesté, ils ne pourront » jamais mieux remplir ses intentions, ni se conformer à mes principes, » qu'en combinant toute pareille démonstration avec l'objet essentiel de » l'utilité publique. Ainsi le creusement de quelque canal, l'amélioration » des ports d'Ostende et de Nieuport, la réparation de quelques places » fortes, ou même la bâtisse d'une bonne caserne pour la garnison » de Bruxelles qu'on dit être très-mal logée, peuvent être des objets » qui feront autant d'honneur à la gratitude des États qu'ils en perpé- » tueront l'avantage [1]. » Lors de la première invasion des Français, le parc eut beaucoup à souffrir et du stupide vandalisme des sans-culottes bruxellois et du méprisant dédain des vainqueurs. Nous voyons, par une plainte des représentants provisoires de Bruxelles, en date du 31 janvier 1793, que les officiers français y exerçaient leurs chevaux au manége et au saut de barrières. L'autorité militaire fit droit aux réclamations que cette conduite souleva. Le 21 frimaire an VI (11 décembre 1797), le conseil des anciens de la république française remit le parc à la commune de Bruxelles, en la chargeant de l'entretenir au moyen de centimes additionnels.

Le parc forme à peu près un quadrilatère inégal percé dans sa largeur de deux grandes allées, et en longueur de trois autres allées qui aboutissent, en face du palais de la Nation, à un rond-point nommé *le bassin vert*. Ce rond-point date de 1780; son centre qui formait autrefois un lit de gazon, a été converti, il y a quelques années, en une corbeille de fleurs, et l'on y a élevé, en 1841, un pavillon en fer de fonte, pour les fêtes musicales. Autour du bassin vert règne une terrasse présentant les bustes des douze empereurs romains : les têtes sont en marbre blanc et les cuirasses en marbre jaspé. Au pied de cette terrasse il y a dix vases et quatre statues : une copie de l'*Apollino,* par Janssens; Vénus,

[1] M. Gachard, *Analectes Belgiques*, p. 471.

par Olivier; Thétis et Léda, sculptées en 1734 par Vanderhaegen, de Malines. Au débouché de l'allée du milieu on voit Diane et Narcisse, par Grupello; ces statues qui sont assez estimées, proviennent de l'hôtel de la Tour Taxis et ont été placées au parc en 1780. Derrière elles, dans la grande allée s'étendant en prolongement de la montagne du Parc, sont deux groupes de Godecharles, représentant l'un le commerce, l'autre les arts, sous les figures emblématiques de quatre enfants; ils ont été exécutés pour des piédestaux beaucoup plus élevés. Un enfant tient un médaillon sur lequel est gravé le plan du parc; le chiffre du ministre Stahremberg qui figurait sur le médaillon de l'autre groupe, a disparu après l'arrivée des Français. Dans les bosquets vis-à-vis sont *Méléagre attaqué par le sanglier* et *Méléagre vainqueur*, statues en pierre que Lejeune sculpta en 1786 et qu'un particulier donna au parc. A l'intersection de l'allée faisant face au passage de la Bibliothèque, se trouve *le bassin à l'eau*, autour duquel est placée une suite de gaînes surmontées de têtes, qui proviennent du parc de Tervueren. Quelques-unes sont considérées comme anciennes, mais la plupart sont de Delvaux, qui a restauré les autres. Autrefois on en voyait aussi dans l'allée qui conduit au rond point; mais il y en eut un grand nombre de brisées pendant les journées de septembre 1830. Les deux gaînes adossées à l'allée et faisant face au palais ont été placées en 1842; elles sont de M. Puyenbroeck et représentent Ambiorix et Cingétorix. Près de là est la belle statue de la Madeleine par Duquesnoy; elle a été retirée le 15 juillet 1802 du bas-fond où elle se trouvait, afin qu'on pût mieux y veiller et la défendre contre tout acte de vandalisme. Les allées, les bosquets sont ornés d'autres statues: ici, vers la rue Ducale, la Vénus à la Coquille, les bustes d'Alexandre et de Cléopâtre, un chien; là, vers la rue Royale, la Charité par Vervoort, un buste de femme, un lion, Flore et Pomone. Dans un massif à droite du bassin vert est *le Waux-Hall,* composé d'une salle de spectacle, d'un café et d'une salle de bal. Le *théâtre du Parc* ou *petit Théâtre* a été construit, en 1782, par un nommé Bultos, d'après les dessins de l'architecte Montoyer; il était d'abord destiné à des enfants qui s'exerçaient par des proverbes dans l'art dramatique. Ce théâtre a été restauré à mainte reprise; on y joue aujourd'hui le vaudeville, l'opéra-comique et le mélodrame. Le café a été bâti en 1780. La salle de bal contiguë dont M. Vanderstraeten père a donné le plan, est fort belle; ses murs sont en stuc imitant le marbre blanc et sa

voûte est soutenue par des cariatides. Dans le principe, le bois qui entoure ces bâtiments était parsemé de petits pavillons où s'établirent un libraire, des joailliers, des marchands d'estampes et de colifichets. Une allée formée de deux rangées de tilleuls taillés en éventail, règne dans tout le pourtour intérieur du parc ; le milieu de ce pourtour et des allées est presque partout garni d'un gazon parfaitement entretenu. Des hêtres, des ormes, des platanes, des frênes, des arbres de toute espèce ombragent cette belle promenade qui réunit à la majesté des jardins dessinés par Lenôtre, les agréments de ceux dont Kent a donné les plans. Le parc qui fait les délices de tous les âges, où l'enfant essaye ses premiers pas, où le vieillard trouve sans fatigue une promenade solitaire et féconde en souvenirs, où la fashion étale son luxe et la mode ses brillants caprices, le parc fut, en 1830, l'arène sanglante où se décida la cause de l'indépendance nationale, et témoin de la lutte, c'est au milieu des traces profondes qu'elle y a laissées, qu'il voit se célébrer chaque année l'anniversaire de la victoire.

Les bâtiments qu'occupent aujourd'hui la librairie Muquardt et le café Royal ont été bâtis par l'abbaye de Grimberghe, qui, le 19 juin 1776, acheta, au prix de 14,000 livres, le bâtiment et les souterrains de l'ancienne chapelle ducale, et deux maisons situées rue d'Isabelle. En entrant dans la rue Royale que les Français nommèrent *rue de la Liberté,* on trouve une balustrade correspondante à celle qui règne vis-à-vis, dans la rue Ducale; elle est coupée en son milieu par un trophée d'armes, et ornée, à chacune de ses extrémités, par une porte d'hôtel, à supports surmontés de deux énormes lions couchés, en pierre bleue. L'habitation qui fait l'angle du passage de la Bibliothèque, a également été bâtie par les religieux de Grimberghe; le terrain leur fut cédé gratuitement par lettres patentes du 15 avril 1779. Les terrains s'étendant depuis le passage de la Bibliothèque jusqu'à la place de Louvain le long des vieux remparts, furent vendus, le 12 décembre 1776, en 27 lots contenant 132,784 pieds carrés; les acquéreurs les payèrent 59,865 florins de change. Le Petit-Béguinage acheta plusieurs lots au coin de la montagne du Parc, et y bâtit son couvent. *L'hôtel de Ligne* actuel, qui forme le coin de l'impasse dite *de la rue Royale* ou *du Tonneau,* appartenait auparavant au comte de Lannoi qui y avait formé un beau cabinet de tableaux. Le prince de Ligne a fait meubler cet hôtel avec le plus grand luxe et n'a pas négligé ce riche ornement. La *rue de la Loi,* qui fut

appelée de 1779 à 1797 *rue de Brabant,* offre un aspect imposant. Le bâtiment qui en forme le coin, du côté de la rue Royale, a été bâti par un particulier nommé De l'Escaille, et fut appelé *hôtel du prince de Galles* d'un hôtel qui y fut établi. Les représentants provisoires de Bruxelles y siégèrent en 1793. Acheté par l'état en 1838, il est occupé aujourd'hui par le ministre de la guerre. L'hôtel du ministère de l'intérieur qui lui est contigu, a été élevé par l'abbaye d'Afflighem sur trois lots de terrain qu'elle acheta au gouvernement en 1783. Il est composé de deux parties : les bureaux du ministère, où étaient au siècle dernier le *bureau des vingtièmes,* et l'hôtel du ministre ; celui-ci porta longtemps le nom d'*hôtel Torrington,* parce qu'il fut habité par lord Torrington, ministre plénipotentiaire d'Angleterre près la cour des Pays-Bas. Lors de l'émigration française, il devint la propriété et l'asile de la comtesse de Marsan, précepteur des enfants de France. Sous la domination française, on y plaça la direction des contributions directes, et, sous le gouvernement des Pays-Bas, le ministère des finances. Le 26 septembre 1830, il fut incendié par les volontaires pour chasser les troupes du palais des états-généraux ; il a été rebâti en 1833-1834.

Il avait été convenu, entre le gouvernement autrichien et le magistrat, que le premier cèderait à la ville les terrains adjacents, et que celle-ci ferait niveler et paver à ses frais une rue qui aurait été rejoindre celle de Louvain en traversant le jardin de la maison de Charles-Quint. Cette convention fut annulée le 28 juillet 1778 alors qu'on avait résolu, afin d'attirer dans le quartier du parc un plus grand nombre d'habitants, d'y élever de nouveaux hôtels pour le conseil de Brabant et pour le chancelier. Le 16 mai 1778. le domaine céda à cet effet à la ville, moyennant 9,430 florins de change, une fraction de l'ancien parc, le jardin de la maison de Charles-Quint, et une partie du jardin occupé par le sieur l'Escaille; les trois membres votèrent les fonds nécessaires les 14, 16 et 18 du même mois. Une commission composée d'un membre du conseil de Brabant, de l'échevin Locquenghien, du trésorier Fierlant, du pensionnaire de la ville et d'un receveur, fut chargée de surveiller les travaux (20 juin 1778), que dirigèrent deux architectes, Barnabé Guymard et Philippe-Jérôme Sandrié ; le premier fut chargé d'élever la façade et le second de bâtir l'intérieur (23 et 24 juillet 1778). Au mois d'août 1778, on jeta les fondements de l'édifice et la première pierre, maçonnée au niveau du sol, fut posée avec pompe par le prince de

Stahremberg, le 24 août 1779. On plaça sous cette pierre une boîte de plomb contenant des médailles et des pièces de monnaie à l'effigie de Marie-Thérèse, ainsi qu'une lame de cuivre portant l'inscription suivante : IMPERANTE MARIA-THERESIA AUG. DUCE LOTH. BRAB. LIMB. MARCHIONE S. IMP., CAROLO-ALEXANDRO LOTHARINGO, EQUIT. TEUT. SUP. MAG., BELGII PRÆFECTO, SENATUS POPULUSQUE BRUXELLENSIS HANC LEGUM BASILICAM, BRABANTIS CONSOCIATISQUE POPULIS JURIDICANDO SACRAM, QUUM PRISTINA, QUÆ IN ANTIQUO URBIS AMBITU SITA ERAT, VETUSTATE COLLABERETUR, IN HOC POMERIO PECUNIÆ PUBLICO A FUNDAMENTIS EXTRUI CURAVIT, GEORGIUS ADAMUS S. R. I. PRINCEPS A STAHREMBERGH PLEN. CUM POTEST. BELGICAR PROV. ADMINISTR. PRIMUM LAPIDEM POSUIT IX KAL. SEPT. MDCCLXXIX, JOSEPHO DE CRUMPIPEN BRABANTIÆ CONCELLARIO [1]. La ville fit frapper à cette occasion des médailles sur lesquelles on voyait la façade du nouvel hôtel de Brabant, et ces mots : *Themidi tutelari S. P. Q. B. curavit* 1779. L'édifice fut achevé en 1783 ; l'on y transporta alors les archives du conseil, qui étaient éparpillées à la vieille chancellerie, à la grande boucherie et dans le local situé au-dessus du corps de garde de la Treurenberg. L'hôtel du chancelier fut achevé dans le même temps. Selon les premiers devis, ces bâtiments ne devaient coûter qu'environ 200,000 florins de change ; mais « le local ayant provoqué les architectes à donner plus de » développement à leur projet, et à décorer la façade par des ornements » d'architecture, » une nouvelle levée de 300,000 florins fut jugée indispensable ; elle fut effectuée, en vertu de consentements donnés par les trois membres, les 12, 13 et 16 juillet 1779, et par le gouvernement le 18 août suivant. La dépense totale monta à 567,592 florins 14 sous 2 deniers courant ; elle fut couverte au moyen de levées de rentes jusqu'à concurrence de 492,883 florins 6 sous 8 deniers, et de la vente de l'ancienne chancellerie qui produisit 77,639 florins 6 sous 8 deniers.

Le conseil de Brabant ayant été supprimé après le départ des Autrichiens, le *tribunal civil du département de la Dyle,* le *tribunal d'appel,* la *cour d'appel* et la *cour impériale* furent successivement installés dans son hôtel. La chancellerie resta inoccupée pendant plusieurs années. En l'an VI la ville la loua à un particulier qui y établit l'*hôtel des Étrangers ;* en 1802, le gouvernement la demanda pour loger le commandant de la 24e division-

[1] *Wekelyks Nieuws uyt Loven,* T. XIV, p. 203. — GOETVIEL.

sion militaire, et le général de brigade commandant le département de la Dyle. La municipalité accueillit cette demande à condition qu'il lui serait payé un loyer de 2,000 francs, et lorsqu'en 1804 l'ancien hôtel Bender eut été mis à la disposition du général de division Belliard, elle consentit à ce que la chancellerie fût réunie aux locaux occupés par la cour d'appel. Après l'établissement du royaume des Pays-Bas, le conseil municipal mit cet hôtel à la disposition du prince héréditaire, « jusqu'au » moment où le palais qui lui avait été voté par la loi du 27 décembre » 1815, serait en état d'être habité par lui (séance du 6 mai 1816). » Quant à l'hôtel du conseil de Brabant, il fut affecté, en 1817, à la tenue des séances des états généraux qui s'y installèrent le 18 octobre 1818. Des travaux d'appropriation y furent alors exécutés sous la direction de Vanderstraeten père. Un violent incendie qui éclata dans la nuit du 29 décembre 1820, détruisit l'hôtel occupé par le prince d'Orange, et endommagea considérablement l'intérieur du palais des états généraux. Sa reconstruction, confiée à Vanderstraeten, coûta 350,000 florins. Ce palais, ainsi que l'hôtel de la chancellerie, fut cédé en 1825 au gouvernement, et la ville obtint en échange le local dit des Finances. Depuis lors l'hôtel que le prince d'Orange avait abandonné, a été successivement affecté à différentes administrations; il est occupé aujourd'hui par le département des affaires étrangères. La façade du *palais de la Nation* donne sur une petite place située en regard du palais du roi, dont elle est séparée par le parc. Elle se compose d'un soubassement rustique, dans lequel sont pratiquées les entrées; huit colonnes cannelées, d'ordre ionique moderne, embrassent le premier et le second étage, et supportent un fronton dont le bas-relief représente la Justice assise sur un trône, ayant à sa gauche la Constance et la Religion; elle récompense les vertus que la Sagesse appelle auprès d'elle, tandis que la Force chasse rudement la Discorde et le Fanatisme. Ces sculptures sont de Godecharles, à qui elles furent payées 3,000 florins; il les restaura, en 1821, quarante ans après les avoir exécutées. En entrant dans le palais, on se trouve dans un vaste vestibule décoré d'un ordre dorique dont les colonnes sont cannelées; on y voit deux grandes toiles de maîtres de l'école flamande moderne : un épisode de la révolution de 1830, par Wappers, et la bataille de Woeringen, par De Keyser. A droite et à gauche des escaliers en marbre rouge de Beaumont conduisent aux salles de réunion du sénat et de la chambre des représentants. La première est très-simple

et de peu d'étendue ; la seconde, de forme semi-circulaire, est bordée par deux galeries : l'une d'ordre ionique, et l'autre d'ordre corinthien; celle-là sert de tribune réservée, celle-ci de tribune publique. Vis-à-vis, du côté du parc, et au-dessus des portes qui sont placées sur les côtés, sont d'autres tribunes réservées. Le plafond est orné de caissons et d'arabesques, et surmonté d'une coupole, dont on admire l'ingénieuse charpente [1].

L'hôtel du département des finances fut commencé le 2 janvier 1779, par ordre du gouvernement autrichien, pour la chambre des comptes et ses archives ; les travaux, que dirigea Louis-Joseph Baudour, inspecteur du parc et des bâtiments royaux, furent terminés le 31 octobre 1785. Les frais de bâtisse s'élevèrent à 133,147 florins 4 sous 1/2 denier. L'aile qu'on y ajouta (2 août 1783—24 avril 1785), coûta 11,231 florins 5 sous, et l'ameublement 15,513 florins 14 sous [2]. Un double aigle décorait la partie supérieure du beau portail de cet hôtel ; en 1789, il fut abattu et remplacé par le lion belgique qui, au retour des Autrichiens, éprouva le même sort ; depuis, la place qu'il occupait est restée vacante. En 1794, le gouvernement français fit déposer dans ce local les archives des anciennes provinces belgiques, et les caves servirent de cachots aux prisonniers politiques et aux malfaiteurs qui désolaient alors le pays. Le 2 avril 1800, le tribunal de première instance y fut installé. On y plaça ensuite le tribunal correctionnel et le tribunal de commerce, ainsi que les bureaux du jury d'accusation, auxquels succédèrent le magistrat de sûreté et ensuite les juges d'instruction. Sous le gouvernement des Pays-Bas, la secrétairerie d'état y fut établie. A côté est l'hôtel dit *de Walckiers père,* qui après avoir été habité, vers 1815, par le prince d'Orange, fut longtemps occupé par l'ambassadeur d'Angleterre, et, en dernier lieu, par M. Falck, ambassadeur de Hollande, qui y est mort le 16 mars 1843. L'hôtel qui forme le coin de la rue de la Loi vers la rue Ducale, fut bâti pour servir de refuge à l'abbaye noble de Sainte-Gertrude à Louvain ; il s'étendait dans la rue Ducale jusqu'à la rue de l'Orangerie. Sous le règne du roi Guillaume, le ministère des affaires étrangères y fut établi. Le prince de Ligne, qui l'acheta ensuite, l'abandonna après qu'il eut été pillé et saccagé dans la néfaste journée du 6 avril 1834, et le revendit à M. le sénateur Engler.

[1] Gauthier, *Conducteur dans Bruxelles,* p. 228. — [2] *Arch. de la Ch. des comptes.*

La partie de la rue Ducale qui s'étend depuis la rue de la Loi jusqu'à la porte de Louvain, fut pratiquée aux frais du gouvernement. Il s'en chargea par un accord en date du 28 juillet 1778. Elle reçut en 1779 le nom de *rue du Concert-Noble* (*Edel-Concert straet*), de la salle où une société de nobles donnait l'hiver des bals et des concerts. C'est dans cette salle remarquable tant par son étendue que par son architecture, qu'a été établi, le 30 fructidor an II (16 septembre 1794), le tribunal criminel. En 1782, le gouvernement vendit les terrains sur lesquels a été percée la *rue de l'Orangerie,* qui conduit de la rue Ducale à la rue de Louvain en passant derrière les bâtiments de la rue de la Loi; elle a pris son nom de l'orangerie qui s'y trouvait. Tous les terrains de la *rue Ducale* vers les remparts furent vendus par la ville en juillet 1778, et dès l'année suivante ils furent couverts de maisons. Dans le principe elles furent la plupart occupées par des négociants de Genève qui, fuyant la révolution de leur pays, et attirés en Belgique par les bénéfices qu'offrait à leurs spéculations la liberté de transit accordée par le gouvernement, y apportèrent leur industrie et des capitaux immenses; de là le nom de *rue des Génevois* qui fut vulgairement donné à cette rue, et qui fut oublié lorsque de nouvelles mesures prises par le fisc eurent éloigné ces étrangers. Leur départ fut pour Bruxelles une perte immense. Sous la domination française la rue Ducale reçut le nom de *rue de l'Égalité,* qu'elle conserva jusqu'au 9 mars 1811. Elle communique avec le boulevard par trois rues de peu de longueur appelées *rues latérales;* c'étaient autrefois des montées conduisant au rempart. Les deux hôtels qui forment les coins de la rue latérale continuant la rue de la Loi, ont été habités l'un par le baron de Breteuil, ministre de Louis XVI, émigré, l'autre par le comte de Windisgratz, célèbre écrivain politique. Au coin septentrional de la rue latérale dite du centre, demeura le duc Prosper d'Arenberg. A la troisième rue latérale se trouve d'un côté, l'hôtel qu'occupa, pendant les premières années de la révolution française, la comtesse de Narbonne : l'amie de Marie-Christine : elle l'avait acheté 100,000 florins; de l'autre côté est l'*hôtel Trazegnies*. L'abbaye de Dilighem avait fait bâtir plusieurs des bâtiments de la rue Ducale; en 1803, le troisième consul Lebrun y logea dans l'hôtel de Rodoan.

Au siècle dernier, l'abbaye de Parcq se bâtit un refuge qui a fait place au palais que la nation éleva pour les princes héréditaires des Pays-Bas. Le *palais du prince d'Orange* a été commencé en 1823 par Vander-

straeten père et achevé par M. Suys. Les chambres avaient voté pour sa construction 1,000,000 de florins; mais elle coûta 1,200,000 florins. L'architecture extérieure de l'édifice se compose d'un soubassement rustique en pierres d'Arquennes ; des pilastres ioniques règnent au-dessus de ce soubassement et embrassent dans leur hauteur le premier et le second étage. Les pilastres, ainsi que les chambranles des fenêtres, sont en pierres d'Hourdin et la partie lisse en pierres d'Arquennes. On pénètre dans l'intérieur par deux vestibules ornés de colonnes et placés sur les côtés des grandes façades. Un autre vestibule occupe le milieu de l'édifice et facilite la communication entre toutes les pièces du rez-de-chaussée. Deux superbes escaliers en pierres de liais avec une rampe en bronze d'un beau travail, conduisent aux appartements qu'occupaient autrefois le prince et la princesse d'Orange : ceux de la princesse sont situés du côté du parc et presque tous lambrissés en marbre de Russie. La galerie de tableaux est revêtue de marbre rouge de Beaumont, et la grande salle destinée aux fêtes, de marbre blanc. Le mobilier du palais qui a été enlevé après le traité de 1839, était d'une magnificence inouïe ; les toiles qu'il renfermait, étaient autant de chefs-d'œuvre. Les dépendances du palais consistent en un groupe de bâtiments isolé et masqué par un petit parc du côté de la place qui se trouve entre le boulevard et le palais du roi.

La *place des Palais* a porté d'abord le nom de *rue de Belle-Vue* (*Blysicht straet*) qui lui fut donné en 1779 ; on en a fait une place en y enclavant, vers 1820, un petit bois attenant au parc. Le 20 décembre 1781, l'abbaye de Coudenberg acheta « les terrains des bas-fonds » depuis l'angle opposé au nouveau refuge de Parcq jusqu'à l'angle de la » nouvelle avenue du jardin de son abbé, à front de la rue de Belle- » Vue au Parc. » Elle les paya 12,000 florins et consentit en outre à rembourser au gouvernement les frais qu'il avait faits « pour les former » et les préparer ; » mais elle se vit bientôt forcée d'aliéner tous ces terrains. L'*hôtel du marquis d'Assche*, au coin de la rue Ducale et de la rue de Belle-Vue, appartenait primitivement au vicomte de Walckiers qui y avait formé une riche bibliothèque. Le *palais du Roi* est séparé de ce bâtiment par un mur avec balustrade. Il se compose de deux ailes et d'un avant-corps central. Le terrain de l'aile de gauche fut acheté, en 1783, par l'abbaye de Villers qui vendit au gouvernement, le 9 août 1784, l'hôtel qu'elle bâtissait en cet endroit pour le ministre

plénipotentiaire de l'empereur aux Pays-Bas. Cet hôtel fut achevé en 1785. Le premier qui l'occupa fut le comte de Belgiojoso ; il y fit élever dans le jardin un petit temple en forme de rotonde, qui coûta, dit-on, plus de 60,000 florins ; le gouvernement français ordonna de détruire ce temple que le comte, fameux dans les fastes de la galanterie, avait consacré à Vénus. En 1790, le congrès de la république belgique siégea dans cet hôtel qui, après l'invasion française, fut abandonné à quelques fournisseurs ; plus tard, les préfets s'y installèrent et il fut alors successivement occupé par MM. Doulcet-Pontécoulant, De Chaban, de La Tour-du-Pin et d'Houdetot. Napoléon y logea pendant le séjour qu'il fit à Bruxelles en 1803, et Léopold y a succédé à Guillaume de Nassau. Le bâtiment qui forme l'aile droite du palais et qu'on nommait communément l'*hôtel Bender,* fut élevé pour servir de demeure au général commandant les troupes autrichiennes dans les Pays-Bas. Sous la république française on en fit d'abord un magasin d'habillements, et on le restaura ensuite pour y loger le commandant de la 24e division militaire. La propriété de cet édifice fut cédée à la ville en vertu du décret impérial du 23 avril 1810. En 1814, le gouverneur général de la Belgique, comte de Lottum, et le commissaire général des puissances alliées, Delius, s'étant établis à l'hôtel de la préfecture, le maire autorisa la commission administrative du département à siéger au rez-de-chaussée de l'ancien hôtel Bender (19 février 1814) qui fut ensuite cédé au prince Frédéric des Pays-Bas. En 1832, il a été réuni au palais qui s'est encore agrandi par l'achat d'une maison voisine qui avait été incendiée en 1830 pour déloger les troupes de leurs positions. Cette maison qui appartenait à la famille Festraets, avait été bâtie par le conseiller de Limpens sur un terrain qu'il acheta, le 8 août 1786, au gouvernement autrichien. La colonnade du palais occupe l'emplacement de l'*impasse de la Chambre Héraldique,* qu'un arrêté du maire du 1er février 1811 nomma *rue Héraldique.* A son extrémité on voyait la chambre héraldique qui avait été bâtie de 1784 à 1785 et qui ne consistait qu'en un rez-de-chaussée adossé à la rue Verte. Au delà de cette rue, devait s'élever un vaste et beau bâtiment qui, vu de loin, aurait paru bâti sur la chambre héraldique même. Les événements dont la Belgique fut le théâtre, firent abandonner ce projet, et ce ne fut que sous le gouvernement hollandais que le terrain destiné à ce bâtiment se couvrit de maisons. Sur les côtés de la chambre héraldique étaient deux rampes con-

duisant dans la rue Verte; à côté de la rampe de gauche on trouvait le *manége domanial*. Celui-ci a été converti en écuries et la chambre héraldique a disparu. Le palais a été agrandi et modifié en 1820, sous la direction de M. Vanderstraeten; l'avant-corps, construit de 1827 à 1829 d'après les plans de M. Suys, forme, au rez-de-chaussée, un porche ouvert par cinq arcades sur le devant et deux latérales. Plus haut s'élèvent six colonnes d'ordre corinthien, d'une seule pièce et de plus de trente pieds de haut; elles pèsent environ 36,000 livres chacune, non compris les socles et les chapiteaux, et supportent un entablement que surmonte une balustrade avec piédestaux. Un balcon avec balustrade en fer règne le long des deux ailes de l'édifice, dont la façade est entièrement construite en pierres d'Arquennes, de Feluy et de Soignies. Le jardin du palais est borné par le boulevard et par la *rue Verte,* ainsi nommée depuis 1779 et qui s'est complétement modifiée lors de la construction du parc. Une balustrade à vases s'étend depuis le palais du roi jusqu'au bâtiment principal de l'*hôtel de Belle-Vue*. Cet hôtel qui a une réputation européenne, a été bâti par le sieur De Proft; il acheta à cet effet, le 17 janvier 1776, un terrain de 13,000 pieds carrés qu'il paya 2,300 florins.

Le *Borgendael* a été restreint dans sa circonscription actuelle par les empiétements du monastère de Coudenberg et du palais ducal entre lesquels il était situé. C'est là qu'était la forteresse des châtelains décorée jadis du nom de *Castrum* [1]. Lorsqu'ils furent dépossédés de leurs anciennes prérogatives, ils le laissèrent tomber en ruine, et au XIVe siècle ce n'était plus qu'un monticule appelé *le Vieux-Château* (*berch die men heet d'Oudeborch*). En 1331, il fut donné par Roger de Leefdael à Gilles Vandendoert, moyennant un cens de 40 schellings de Louvain et de 4 chapons [2], et le 5 juillet 1403, le châtelain Daniel le céda à Marguerite, fille de Jean Onckels, et à son mari Pierre de Halle [3]. Dans la suite

[1] *Juxta castrum nostrum apud Frigidum montem,* dit le châtelain Léon II dans un acte de l'an 1269. *Opera dipl.*, T. I, p. 773.

[2] *Fragments de chroniques concernant Bruxelles et le Brabant*, mss. de la bibliothèque de Bourgogne.

[3] *Les six Vicomtés de la Duché de Brabant*, mss. de la même bibliothèque. Le château y est appelé *Montem quemdam vulgariter dictum Doudenborch situm in loco dicto Borgendale inter curiam dominæ nostræ ducissæ et hortum monasterii Sancti-Jacobi prout præfatus mons ad dictum dominum castellanum pertinet.* Sanderus, Gramaye et Fricx disent qu'on en voyait encore des ruines de leur temps.

il passa aux religieux de Coudenberg, ainsi que la plupart des héritages adjacents, et prit le nom de *la Vigne*. A la fin du siècle dernier, le Borgendael comprenait encore une trentaine de maisons qui servaient de refuge aux banqueroutiers et aux criminels; il était permis d'y exercer tous les métiers sans être admis dans les corporations de la ville. Cette franchise fut abolie, en vertu d'une convention conclue, le 13 décembre 1774, entre les échevins Vandevelde et Locquenghien, députés de la commune, et le comte de Sart, vicomte de Bruxelles. Celui-ci « se faisant fort pour ses hoirs et successeurs, mais sans aucune garantie » des droits d'un tiers, » abandonna au magistrat « tous droits quelconques de juridiction, de police et de protection, qui pourroient lui » compéter dans le Borgendael, ses appendices et adjacences, bien entendu que dans cette cession il n'entendit se préjudicier en aucune » manière dans les droits, soit profitables, soit honorifiques, soit juri- » dictionnels, qui lui appartenoient en qualité de vicomte de Bruxelles, » dans tout autre endroit hors le Borgendael. Il se réserva les cens, » reliefs et autres droits fonciers qui lui étoient dus sur quelques maisons et fonds situés au Borgendael, avec son droit d'en faire le recouvrement devant sa cour foncière. » De leur côté, les échevins contractants lui promirent une rente irrédimible de 60 florins argent courant de Brabant, et s'engagèrent « à ne pas se prévaloir dudit engagement à » l'égard de ceux qui exerçoient alors audit endroit quelque *métier* ou » *style* bourgeois, comme chefs ou maîtres de boutiques, et pour leur » propre profit, lesquels devoient jouir leur vie durante pendant qu'ils » demeureroient au Borgendael, de tels droits et franchises qui pourroient leur compéter, si la présente convention n'eût point été conclue. » Cette convention fut agréée par le gouvernement, le 8 juin 1776. En 1588, le prince de Parme fit bâtir au Borgendael, sur un terrain appartenant à l'abbaye de Coudenberg, un *jeu de paume* (*caet spel*) dont la construction coûta 9,019 livres 6 sous 4 deniers [1]. Marie-Élisabeth le céda à Barthélemy Dudart, lieutenant contrôleur des ouvrages de la cour, à condition d'enseigner gratuitement ce jeu aux pages, concession qui fut étendue aux enfants de Dudart, le 7 octobre 1756, par le prince Charles [2]. La *maison du Saint-Esprit de la paroisse de*

[1] *Comptes de la bâtisse* aux *Archives du Royaume. Nieuwe Caetspelle in den hoff van de clooster van Coudenberch, aen de stadt vesten ofte mueren aldair.* 1588. — *Registres de la Chambre des comptes*, n° 291. — [2] *Ibid.*, n° 175, fol. 50.

Coudenberg se trouvait aussi dans le Borgendael. Ses revenus, dont la Suprême-Charité et l'archiprêtre de Bruxelles contrôlaient l'emploi, montaient, en 1776, à 3,173 florins 10 sous 11 deniers. La direction de cette maison était confiée au supérieur du monastère de Coudenberg et à deux notables.

On attribue quelquefois, mais à tort, la fondation de l'*église de Saint-Jacques-sur-Coudenberg* à Louis-le-Débonnaire, qui l'aurait établie en 830 du temps du pape Grégoire III, et lui aurait annexé une congrégation de chanoines réguliers venant de la Savoie [1]. Suivant d'autres, l'établissement du monastère doit être attribué à Godefroid-le-Barbu, qui, assailli par une forte tempête alors qu'il revenait d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, aurait promis de faire chanter les sept heures canoniques « dans l'église de Caldenberch, alors située dans le » bois de Soignes, » si son vaisseau touchait heureusement le port, et qui, de retour en Belgique, aurait chargé de ce soin, neuf prêtres auxquels il assigna une rente de 200 florins de Hollande [2]. Ces assertions sont l'une et l'autre fort douteuses; la chapelle de Coudenberg date sans doute de l'époque qui vit établir le palais ducal en cet endroit. Quant à la communauté qui la desservait, elle ne consistait d'abord qu'en quelques prêtres ou chapelains. Godefroid Ier, selon Butkens, fit beaucoup de bien à Coudenberg, et son petit-fils approuva, en 1151, un échange de terres entre Onulphe, prêtre de cette église, et l'abbé d'Afflighem, Godescalc [3]. Henri Ier donna aux prêtres de Saint-Jacques les biens appartenant à la chapelle qu'ils desservaient, le bien d'Eggefort ou Waltergem et la dîme de Duysbourg [4]; en 1190, à la prière de son

[1] SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiæ*, T. II, p. 10.—DE BLEYE.—*Historia abbatiæ Sancti-Jacobi vulgo Coudenberch Bruxellis in monte Frigido, cujus auctor creditur* BALDUINUS DE BECKER. Mss. de la bibliothèque de Bourgogne.

[2] *Ibid.* — BUTKENS, T. I, p. 95, mentionne un diplôme de l'an 1095 par lequel l'évêque Gualter exempte Coudenberg de toute juridiction, mais il nous semble qu'il a confondu Coudenberg avec l'abbaye de Cortenberg. (Voyez T. I, p. 30.)

[3] BUTKENS, preuves, p. 40.

[4] Coudenberg possédait à cette époque des biens par indivis avec l'ordre des hospitaliers; ils sont indiqués dans le *Cartulaire de Coudenberg* sous le titre de : *Hæc sunt bona communia fabricæ ecclesiæ Sancti-Jacobi Frigidi montis Brux. et hospitali Sancti-Johannis ultra mare.* L'église avait « un livre censal avec maire, tenants héréditaires (*erfflaeten*) et greffier, sous Schaerbeek, Ixelles et environs. » En 1707, un quart de ce bien était aliéné; c'est celui qui est désigné ici sous le nom de terre d'Eggefurt ou Eggevoort.

chapelain Gérard, il confirma cette donation qui fut encore sanctionnée par un diplôme de Henri III, donné à Tervueren le jeudi après l'invention de la Sainte-Croix, 4 mai 1256. En 1201, Henri I[er] les déclara exempts de toute sujétion au chapitre de Sainte-Gudule, et son frère Guillaume, seigneur de Perwez, leur donna 12 bonniers de terre à Ruysbroeck. Vers cette époque les chapelains Gilbert et Gérard introduisirent dans cette communauté la règle de Saint-Augustin, et à la demande du duc, ses statuts furent approuvés par l'évêque de Cambrai, Godefroid. Le cardinal Othon, qui la prit sous sa protection, lui confirma la possession de ses biens [1], et le pape Grégoire IX lui permit de célébrer les offices en temps d'interdit, mais portes closes et à voix basse (16 juillet 1235) [2]. Cette communauté avait pour chef un prévôt et portait tantôt le nom de couvent, tantôt celui de chapitre; ses membres avaient le titre de chanoine. En considération de la médiocrité de leurs revenus, le pape Alexandre IV les autorisa à accepter, pour l'un d'eux, un canonicat à Sainte-Gudule, avec l'agréation du duc et des chanoines (15 des calendes de février, 18 janvier 1257) [3]. Grégoire IX avait consenti, en 1235, à ce que leur église eût un cimetière particulier, mais le chapitre de Sainte-Gudule forma opposition à cette mesure, et il fallut en venir à une transaction. Il fut arrêté que les habitants du voisinage pourraient être enterrés dans l'église de Saint-Jacques, sous la condition que toutes les offrandes faites à leurs obsèques, reviendraient à la collégiale, et que pour l'inhumation d'étrangers il faudrait une permission expresse du chapitre qui exigea en outre une redevance de 24 sous, monnaie de Bruxelles, comme reconnaissance de sa suprématie (février 1251, 1252 N. S.) [4]. En vertu d'une bulle d'Urbain IV, datée du dimanche après la fête de sainte Madeleine, 23 juillet 1262, les chanoines de Coudenberg furent autorisés à desservir en personne la cure de Duysbourg et celle de Bevinghe ou Neyghem dont le patronat avait été donné, en 1258, au prévôt Léon Bruer par Othon, seigneur de

[1] Acte portant la date du 15 des calendes de mai, 17 avril, mais sans indication d'année; il doit être postérieur à 1227, époque de l'élévation d'Othon au cardinalat.

[2] *Opera diplom.*, T. IV, p. 217 et 218. — SANDERUS, l. c.

[3] *Opera diplom.*, T. II, p. 1001.

[4] *Annales mss. B. Gudilæ*, Tit. VI, c. 6. — A THYMO, pars IV, tit. 6, c. 7. — Mss. cité.

Contrecœur, et son fils Othon [1]. La congrégation de Coudenberg adopta la vie commune, le jour de Saint-Jean-Baptiste, 24 juin 1303 ; depuis, elle eut une table et un dortoir communs, et il fut interdit à ses membres de contracter des dettes en nom privé [2]. En 1383, le couvent et l'église furent incendiés [3] ; nous n'avons aucun détail sur ce sinistre non plus que sur les contestations assez sérieuses que la communauté eut, dans le xv[e] siècle, avec le chapitre de Sainte-Gudule, au sujet des droits paroissiaux [4]. Les souverains du Brabant témoignèrent toujours une grande affection aux chanoines de Coudenberg qu'ils nomment d'ordinaire leurs chers chapelains. Le chanoine Henri de Meaux, surnommé *Amour de Dieu,* eut toute la confiance de Henri I[er]; dans un diplôme par lequel il lui donne deux bonniers de terre, « en récompense de ses grands » services, » ce prince l'appelle son affectionné serviteur, son chanoine (*dilectus famulus et canonicus noster Henricus dictus Amor Dei*) [5]. La keure communale restreignant les acquisitions d'immeubles par les ecclésiastiques, Jean I[er] accorda au prévôt et au couvent le droit d'acheter des biens allodiaux jusqu'à concurrence de 100 livres, faveur que Jean II confirma le lundi après les octaves de la Sainte-Trinité, 13 juin 1300 [6]. Jeanne et Wenceslas dotèrent l'église de Saint-Jacques de riches ornements, entre autres d'une statue de saint Jean-Baptiste qui fut payée, le 6 septembre 1383, un mouton d'or et 6 *peters,* à Nicolas de Picquigny [7]. Ils donnèrent à la chapellenie de Sainte-Catherine à Duysbourg une redevance annuelle de 10 muids de seigle et de 10 d'avoine, mesure d'Yssche, et cette dotation fut sanctionnée par Jeanne en 1397, par Antoine en 1411, et par Jean IV en 1417 [8]. Le couvent reçut de ce dernier des cloches, des statues (*imagines*), des vases d'argent et d'autres objets pour une valeur de plus de 800 couronnes d'or (67 de ces couronnes valaient un marc d'or), « à charge par les religieux de dire des messes dans la chapelle du palais (*in capella curiæ seu palacii habitacionis Domini nostri ducis memorati, in quâ quidem capellâ idem dux*

[1] Mss. cité. — La bulle du pape Martin fut confirmée par Clément V, le 2 des ides de l'an III de son pontificat, 14 mai 1307. *Ibid.*

[2] *Ibid.* — Gramaye. — [3] Mss. cité.

[4] Voyez T. I, p. 182 et 112.

[5] Mss. cité.

[6] *Opera diplom.*, T. IV, p. 218. — Mss. cité.

[7] *Comptes de fief* de 1368 à 1388 aux *Archives du Royaume.*

[8] Mss. cité. — Sanderus, l. c.

altare consecrari procuravit suis sumptibus)[1]. » En 1456, Philippe-le-Bon concéda à Coudenberg la chapellenie du château de Trois-Fontaines dans la forêt de Soignes, qui fut transférée depuis à Boitsfort, et, en considération de ce que les revenus du couvent ne dépassaient pas 200 florins de Hollande, il confirma le privilége en vertu duquel le prêtre qui officiait dans la chapelle ducale, dînait avec les gens de sa maison (diplôme du 13 décembre 1456, renouvelé par les successeurs de Philippe, le 21 septembre 1478, le 20 mars 1503, le 20 mars 1556, etc.). Enfin, désirant augmenter la mense de la prévôté, ce prince la dota du patronat de l'église de Herle avec ses dépendances, et des églises de Thonnen, Galoppe, Chératte, situées dans le duché de Limbourg (31 mars 1460). Le prévôt Gilles Strael, qui était un de ses conseillers (mort en 1500), reçut du pape le droit de porter la mitre abbatiale, et de bénir les objets servant aux offices divins. Cet ecclésiastique était, dit-on, d'une rare éloquence[2]. En 1514, le pape Léon X unit au couvent la cure de l'église de Lennick-Saint-Martin, et en 1519, il déclara qu'il devait être exempt de toutes tailles et accises[3]. Le prévôt Herman Vandertommen, qui mourut en 1535, laissa tous ses biens à la congrégation qu'il avait dirigée pendant onze ans.

Lors des troubles de religion, le prévôt Jean Rampelbergh se vit obligé d'aliéner beaucoup de biens, entre autres, celui dit *d'Houwaert* à Saint-Josse-ten-Noode. Après sa mort arrivée en 1581, il fut remplacé par Jean Bonnecroy qui obtint du gouvernement, en 1589, un subside de 100 florins comme indemnité des pertes essuyées par le couvent[4], et restaura les bâtiments conventuels en même temps qu'il rachetait la plupart des biens aliénés par son prédécesseur. Ce fut sous ce prévôt que l'église de Saint-Jacques prit définitivement place parmi les paroisses. Il eut pour successeur Henri Meulemans (1620), après la mort duquel (1634) la prévôté resta quelque temps vacante. Le confesseur de l'infant don Ferdinand, Jean de Saint-Augustin, fut autorisé par la communauté à habiter, durant sa vie, le bâtiment du prévôt, à condition de le rebâtir, condition qu'il remplit en y dépensant 7,000 florins. Dispensateur des grâces du prince, ce religieux offrit successivement, mais sans succès, la place de prévôt à plusieurs ecclésiastiques; enfin, Denis de Carnin, cha-

[1] Déclaration du prévôt Gérard Vanderstraeten, du 5 avril 1426. *Cartulaire de Coudenberg* aux *Archives du Royaume*.

[2] Sanderus, l. c. — [3] Mss. cité. — [4] *Archives de l'Audience*, carton n° 1379.

noine régulier de Sainte-Gertrude à Louvain et curé d'Aerschot, accepta ses propositions [1] en exigeant toutefois le titre d'abbé, que le pape lui donna personnellement [2]. En 1705, Thomas Bernaerts obtint la même faveur avec le droit de porter les ornements pontificaux. Ce ne fut qu'en 1731 que la dignité abbatiale fut définitivement accordée aux prévôts de Coudenberg, et, en 1780, l'abbé Égide Warnots fut admis aux états de Brabant avec l'agrément de l'autorité supérieure. C'est cet abbé, en faveur duquel le gouvernement autrichien donna à Coudenberg la collation de l'église de Hal, appartenant auparavant aux jésuites [3], qui plaça, en 1778, les *bollandistes* dans l'abbaye où ils continuèrent l'immense recueil des *Acta Sanctorum*. Ils avaient la bibliothèque la plus complète qu'on pût réunir pour ce genre de travail, et une imprimerie très-considérable. Lors de la suppression de l'abbaye (31 mai 1786) ils suspendirent leurs travaux, et se fixèrent ensuite dans l'abbaye de Tongerloo, en vertu d'une convention conclue le 11 mai 1789.

Le couvent de Coudenberg était d'abord restreint par la rue de Coudenberg, le Borgendael qui avait alors une grande étendue, et par une rue qui passant derrière le bâtiment conduisait à cette impasse. Jean I[er] autorisa les religieux à fermer cette rue « depuis l'hôpital et maison de » Henri Morden jusqu'au puits situé au milieu du Borgendael, » moyennant un cens de six deniers (octobre 1270) [4]. A la même époque, ils achetèrent un terrain allodial au châtelain Léon II (juillet 1269) [5], et échangèrent avec Élisabeth, veuve de Geldolphe Taye, deux héritages voisins contre trois maisons situées derrière leur cloître (mai 1271). Pendant le XIV[e] et le XV[e] siècle, ils continuèrent à s'agrandir ; en 1363, le châtelain Jean de Bouchout leur donna quelques terrains et en 1480 et 1489, ils en achetèrent d'autres à Pierre Meersman dit Van Os [6]. Le couvent s'étendit alors jusqu'à la première enceinte près de laquelle était un vaste jardin entouré de murs et planté d'arbres ; à gauche de ce jardin il y avait une cour dans laquelle s'élevait l'infirmerie. Le quartier du prévôt, qui comprenait une brasserie, une cuisine, etc., avait été bâti en 1466 [7] ; il entourait une autre cour, appelée la *cour inférieure*.

[1] Mss. cité. — [2] DE BLEYE.
[3] DURIVAL, T. VI, p. 161. — [4] Mss. cité. — [5] *Opera diplom.*, T. I, p. 773.
[6] *Cartulaire de Coudenberg.*
[7] *Ibid.* — GRAMAYE, l. c. — En 1457 on travaillait « au grenier au-dessus de l'étuve, où est la prison (conventuelle). »

et avait issue dans le Borgendael. Les bâtiments des religieux étaient contigus à l'église et encadraient la cour d'un cloître à arcades cintrées, au-dessus duquel se trouvaient le réfectoire et la bibliothèque; celle-ci, dont les richesses furent dilapidées par les calvinistes, s'enrichit plus tard d'un grand nombre d'incunables. L'ancienne église était petite, de peu d'apparence, et s'étendait, parallèlement aux bailles, vers le Borgendael. Elle était bâtie en forme de croix latine, et avait en longueur 80 pieds, en largeur 65, en hauteur 62; sa façade qui donnait dans la rue de Coudenberg, était ornée d'une statue de Saint-Jacques et percée de quelques fenêtres gothiques. Elle avait deux petits clochers contenant l'un trois et l'autre deux cloches; on appelait ces dernières *de schellekens*[1]. Le maître autel était consacré à saint Jacques *in 't wildernisse*, et orné d'un *Crucifiement* de De Clerck. Devant cet autel qu'on reconstruisit en 1641, pendait une lampe d'argent très-pesante, chargée d'inscriptions dont le temps avait rendu les caractères illisibles. Au milieu du chœur était la tombe de François, fils de Maximilien et de Marie de Bourgogne, mort en 1481 à l'âge de quatre mois; elle était en marbre noir et surmontée de la statue de ce jeune prince, en albâtre. Au-dessus des stalles des chanoines, à gauche, Philippe de Champagne avait peint *la Décollation de saint Paul* et *la Victoire de saint Jacques sur les Sarrasins;* à droite, Primo Gentil avait représenté saint Augustin et ce père de l'église recevant la mitre. A l'entrée du chœur étaient les autels de Sainte-Anne et de Saint-Nicolas, élevés en 1656. Sur l'autel du collatéral de gauche, il y avait une statue grossière et difforme, appelée *le Petit Jésus au Coudenberg* (*het Jesuken op 't Coudenberch*), qu'invoquaient particulièrement les femmes stériles et celles dont les couches étaient laborieuses[2]. C'est là que fut transférée, en 1596, la confrérie de Saint-Ildephonse, fondée d'abord à Lisbonne par l'archiduc Albert, et formée de seigneurs de la cour. Cette confrérie demanda à Rubens, qui venait d'être admis dans son sein en sa qualité de chambellan et conseiller d'état, un tableau représentant la Vierge assise revêtant saint Ildephonse d'une chasuble; sur les volets étaient l'archiduc Albert agenouillé devant saint Jacques, et l'infante Isabelle aux pieds de sainte Claire. Au revers, l'artiste peignit une sainte Famille, que dans la suite on sépara de l'œuvre principale. Cette production du chef de l'école flamande était estimée 3,000

[1] Mss. cité. — [2] *Ibid.*

florins et regardée comme un chef-d'œuvre [1]. Après avoir été, pendant plusieurs années, gardée à Saint-Géry, la statue de la Vierge de Bois-le-Duc fut déposée avec solennité dans ce collatéral, le 16 mai 1641. Cette image, pour laquelle les catholiques du Brabant septentrional ont conservé une profonde vénération, en attire encore un grand nombre à Bruxelles. La chapelle de Saint-Ildephonse était aussi ornée de tableaux de Breughel représentant la Passion. C'est là que furent déposés, dans un caveau, les intestins de l'infant Ferdinand. On prétend qu'une parcelle de la croix du Christ fut donnée à cette église en 1130, et, pour ce motif sans doute, on dédia à la Sainte-Croix l'autel du collatéral de droite auquel était jadis annexée une confrérie des deux sexes, fondée en 1383 [2]. Cette relique disparut au XVIe siècle, et la confrérie ne tarda pas à se dissoudre. L'historien Olivier de la Marche avait fondé à cet autel une messe qui se disait tous les jours à dix heures, et pour laquelle il laissa une rente de 36 florins de 5 schellings *gros de Brabant* [3]. La *confrérie de Saint-Sébastien* n'eut pas non plus une longue existence; mais il n'en fut pas de même de celles du Saint-Sacrement, instituée par Philippe-le-Beau quelque temps avant son premier voyage en Espagne, et de Saint-Roch, fondée en 1638 par le prévôt Carnin; sur l'autel de celle-ci, érigé en 1652, était une copie du *Saint Roch assistant les pestiférés* de Rubens, qu'on voit à Saint-Martin à Alost [4]. Il y avait jadis dans cette église une *chapelle de Toulouse,* que la tradition disait avoir été fondée par un comte de Toulouse qui, ajoutait-elle, y avait son tombeau. Cette chapelle, dite aussi de Notre-Dame des Sept-Douleurs, avait été bâtie dans le collatéral droit par Jacques de Marnix, seigneur de Toulouse, commissaire des guerres sous Charles-Quint et un des trois ambassadeurs envoyés par ce prince en Angleterre, vers la fin du règne d'Édouard VI, pour faire valoir les droits de la princesse Marie. Marnix et sa femme qui y étaient enterrés, étaient représentés sur les bas-reliefs de leur tombe [5]. Au moyen âge un seigneur de Meldert avait aussi fondé une chapellenie à Coudenberg [6]. En 1301, on pava l'église en pierres, et, en 1430, le cimetière fut clos de murailles [7]. C'est dans cette église

[1] Mss. cité. — Mensaert. — Descamps. — M. Van Hasselt, *Vie de Rubens.*
[2] Gramaye, *Bruxella*, p. 6.
[3] Leroy, *le Grand Théâtre sacré du duché de Brabant.* — [4] Mss. cité.
[5] *Ibid.* — *Délices des Pays-Bas.* — [6] *Cartulaire de Coudenberg.*
[7] Gramaye.

qu'ont été inhumés De Dynter en 1449, et Olivier de la Marche en 1501. L'église de Coudenberg, comme les autres édifices religieux, eut beaucoup à souffrir pendant les troubles du xvi[e] siècle; elle fut réconciliée et le grand autel béni le 14 avril 1585 [1]. Lorsqu'elle fut érigée en paroisse, en 1618, elle obtint tous les droits paroissiaux, excepté un cimetière particulier ; la présentation du curé fut réservée au prévôt, et la nomination au chapitre de Sainte-Gudule [2]. Le 1[er] juin 1743, vers les sept heures du soir, la foudre tomba sur l'église et en incendia une partie; le feu était si ardent que les cloches fondirent. Le 9 avril de l'année suivante, le prince Charles y remit le collier de l'ordre de la Toison d'or aux comtes de Konigsegg-Erps et de Lannoy [3].

Cet édifice était dans un complet état de vétusté lorsqu'en 1773 il fut abattu, et l'on commença immédiatement la construction de la nouvelle église, d'après les dessins de Guymard. La première pierre devait être posée le 17 janvier 1776, premier anniversaire de l'inauguration de la statue du prince Charles, et l'on frappa, à cette occasion, des médailles offrant d'un côté le buste du prince et la légende : CAROLUS LOTHARINGIÆ DUX BELG. GUBERNAT ; de l'autre : PRINCIPI OPTIMO ET PIISSIMO QUOD TEMPLI COUDENB. PRIMAM LAPIDEM POSUERIT XVII JAN. MDCCLXXVI ; mais le mauvais temps fit remettre la cérémonie au 12 du mois suivant. L'archevêque bénit la pierre en présence du duc et de sa suite; il y eut grand dîner à la cour, bal au théâtre et illumination de l'abbaye. On plaça dans les fondements de l'église plusieurs jetons portant : REGNANTE MARIA THERESIA AUG., COREGENTE JOSEPHO II CÆS. AUG., CAROLUS ALEXANDER LOTH. DUX EQ. TEUT. SUP. MAG. BELGII PRÆF., ANGULAREM HANC LAPIDEM POSUIT XVI KAL. FEBR. MDCCLXXVI, GEORGIO S. R. I. PRINC. A STAHREMBERG, PLENA CUM POTESTATE PRO AUG. ADMINISTRO, QUO ORDINANTE ÆDES HÆC ELEG. FRONTE DECORATA, AREAQUE VICINA OPT. PRINC. STATUA INSIGNIS, ABLATIS INCENSI QUONDAM DUCUM BRAB. PALATII RUINIS, NOVISQUE UNDEQUAQ. ÆDIFICIIS CINCTA EST. SACRA LUSTRALIA PERGIT J. HENR. COMES A FRANCKENBERG ARCHIEP. MECHL., ÆGID. JOS. WARNOTS HUJ. ECCLESIÆ ABBATI, B. GUYMARD ARCHIT. [4]. En même temps l'abbé Warnots qui seconda activement les vues du gouvernement pour l'embellissement de Bruxelles, entreprit de nombreuses constructions

[1] DE POTTER. — [2] DE BLEYE. — [3] FOPPENS.
[4] *Lovensche Nieuws*, T. VII, p. 42 et 105.

pour l'abbaye ; en outre, il en éleva plusieurs sur la place Royale et au parc pour d'autres communautés, entre autres pour l'abbaye de Cortenberg. Mais son zèle inconsidéré ruina sa communauté qui n'était guère riche en biens-fonds, et à la veille d'une banqueroute, il sollicita de Joseph II la suppression de son monastère. Par suite d'un accord fait avec la caisse de religion, la propriété de l'abbaye passa au gouvernement qui s'était déjà, paraît-il, chargé de la bâtisse de l'église. Les travaux qui avaient été abandonnés lorsqu'ils étaient à peine commencés, furent repris en 1785 sous la direction de l'architecte Montoyer, et elle fut consacrée le 29 octobre 1787 [1]. La chute d'une partie du frontispice la fit refermer le 18 décembre, et elle fut définitivement rouverte au commencement de 1788 [2].

Cette église se présente avec majesté. Six colonnes cannelées, d'ordre corinthien, forment le portail du temple, auquel on arrive par un escalier de quinze marches en pierres de taille. Il supporte un fronton au-dessus duquel s'élève une petite tour en bois, en forme de dôme. A côté de la porte d'entrée sont deux statues : *Moïse*, par Olivier, et *David*, par Janssens; les bas-reliefs qui sont au-dessus, représentent le martyre de saint Jacques et Jésus-Christ chassant les marchands du temple. Henrion de Nivelles avait exécuté sur le fronton un autre bas-relief figurant le sacrifice de la messe ; on disait que c'était la moins mauvaise enseigne de Bruxelles. Il fut détruit en 1797, et remplacé, en 1815, par l'OEil de la Providence. L'intérieur de l'église est extrêmement simple ; il devait être orné de marbres précieux qui auraient produit le plus bel effet [3]. La voûte est en plein cintre et à caissons ; les transepts reçoivent le jour de la même manière que la basilique de Fano construite par Vitruve. Dans le chœur, dont l'autel est rehaussé d'or, on voit des statues de Godecharles représentant l'ancien et le nouveau Testament, et, plus haut, en bas-relief, la Naissance de Jésus-Christ, la Cène et le Portement de la Croix. Il y a deux autels secondaires, dédiés à Notre-Dame de Bois-le-Duc et à saint Jean Népomucène ; à gauche, se trouve un mausolée, du même sculpteur, élevé aux mânes du peintre Jacobs, enlevé trop tôt aux arts. En 1843 et 1844, l'église a été agrandie par la construction d'un collatéral gauche. La tribune affectée aujourd'hui à la reine des Belges,

[1] *Wekelyks Nieuws*, *Vervolg*, T. V, bl. 330. — [2] *Ibid.*, T. VI, bl. 81.
[3] FORSTER, T. I, p. 380.

servait autrefois aux membres des conseils du gouvernement. Les anciens souverains avaient également une loge dans l'église primitive où ils pouvaient se rendre à couvert par une galerie qui passait au-dessus du Borgendael [1].

Le 10 septembre 1792, les émigrés de France firent célébrer dans l'église de Coudenberg un service solennel pour leurs proches ou leurs amis, victimes des fureurs révolutionnaires; l'archevêque de Reims y officia. Après la réunion à la France cet édifice fut enlevé au culte, transformé (30 brumaire an III, 20 novembre 1794) en *temple communal,* et comme tel affecté aux réunions décadaires et à la célébration des fêtes nationales, lorsque la municipalité ou les autorités supérieures ne jugeaient pas convenable de les faire célébrer en plein air. L'arrêté qui lui donna cette destination, portait, en outre, que dans ce local on lirait tous les décadis les lois et les arrêtés publiés pendant la décade, et qu'au fond de la salle, entre les mots *Liberté* et *Égalité* qui s'y trouvaient déjà, on écrirait en grandes lettres *Temple de la Loi.* Beaucoup d'habitants de Bruxelles se rappellent encore l'immense drapeau tricolore qui, pendant ces jours, flottait au sommet du dôme, dont la croix avait été remplacée par un bonnet phrygien. En 1797, le bas-relief de Henrion disparut du fronton, et l'on y inscrivit ces mots : *Temple de la Raison.* Au mois d'octobre de la même année, l'urne funéraire du général Hoche fut exposée dans la nef où l'on brûla des parfums et l'on célébra une fête en son honneur. Lors de la réaction royaliste de l'an V, l'administration départementale, à la demande du curé P.-J. de Lande, lui rendit l'église, le 15 messidor (3 juillet 1797), et déclara que dorénavant les fêtes nationales seraient célébrées en plein air ou à la chapelle de la cour; mais le ministre de l'intérieur suspendit, le 24, l'exécution de cette mesure. L'hôtel de ville ayant été désigné pour l'accomplissement des actes de l'état civil, on vit s'installer dans l'ex-temple communal une société de théophilanthropes. Enfin, le 18 avril 1801, le Christ qui avait été enlevé de la croix de l'autel, et remplacé par un serpent, fut remis en sa place; mais les réparations qu'il fallut faire à l'église ne permirent de la rouvrir que le 5 thermidor an X (24 juillet 1802). En vertu du concordat elle est devenue une succursale de Sainte-Gudule.

Les bâtiments de l'abbaye avaient été rebâtis en même temps que

[1] *Nouvelle Trésorerie de la Chambre des comptes,* layette 11, litt. G.

l'église ; en 1786, ils furent affectés aux séances du conseil privé et du conseil des finances, dont les archives furent placées dans les vastes souterrains qui s'étendent sous l'église. Le conseil royal institué par Joseph II y fut ensuite installé, et en 1794 on y plaça l'administration centrale et supérieure des pays conquis. A celle-ci succédèrent, d'abord l'administration départementale de la Dyle, puis le Lycée, organisé en 1802, transformé en collége en 1816, et réorganisé sous le nom d'Athénée royal en 1818, et enfin l'école militaire, créée en 1832, qui, en 1838, obtint l'usage de tout le bâtiment. La ville est entrée en jouissance de ce beau local par suite du décret du 9 avril 1811, qui a cédé aux départements, arrondissements et communes, la propriété des édifices et bâtiments appropriés au service des tribunaux et des établissements d'instruction publique. La porte d'entrée donnant dans la rue de Coudenberg, est la seule de ses parties qui soit quelque peu remarquable. Ces bâtiments s'étendent jusqu'au Borgendael où ils ont une seconde issue.

En face des écuries de la cour et au delà d'un lac, qui le séparait de la grande porte de l'abbaye de Coudenberg, était jadis un hôtel qui s'étendait jusque près de l'ancienne porte de Coudenberg ; il appartint successivement à « madame dal Bruyt, veuve de Jacques de Vileer, » à Mme de Fiennes, à Guillaume de Croy, sire de Chièvres, et au conseiller Viron ; il fut ensuite partagé en trois demeures [1]. En 1500, le magistrat concéda à M. d'Aerschot l'usage d'une tour de la première enceinte qu'il voulait joindre à la *maison de Fiennes* [2]. Le lac contigu, qui s'appelait *le marais de l'Écurie* [3], n'a été comblé que dans les derniers temps.

Comprise autrefois dans *la Chaussée* (rue de la Madeleine), la *montagne de la Cour* n'avait pas de nom particulier ; pour en désigner les maisons on disait quelquefois dans les actes qu'elles étaient situées au-dessus de la Cantersteen [4]. A sa droite, il y avait jadis deux ruelles, appelées l'une *ruelle de l'Étang des Juifs*, parce qu'elle conduisait à un étang de ce

[1] *Livres censaux de* 1399 *et suivants.*

[2] *Index der Resolutien raeckende de stadt Brussel.*

[3] *Den Poel op Coudenberg.* 1441. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Den poele van de Cureye.* 1622.

[4] *Op den Coudenberch in den rechte strate aldaer geheeten den Steenwech.* 1573. *Archives de Sainte-Gudule.* — *In den Steenwech tegen over het huys Godefroys de Mons.* 1438. — *Desuper domum dictam t'Cantersteen, retro hospitium de Mons ex una parte et bona quondam domini de Lecka.* 1396. *Cartulaire de Coudenberg.*

nom, qui existait déjà en 1368 et qui avait disparu en 1473 [1], et l'autre, *rue du Sommelier* ou *Bouteiller* [2], puis *rue de Vaudemont;* celle-ci fut aussi vulgairement nommée *rue des Cocus* ou *des Trois-Cocus,* parce qu'il n'y avait que trois maisons; cette dénomination ayant été signalée « comme blessant la décence, » fut remplacée, le 24 janvier 1806, par celle de *rue du Musée.* Entre la *rue de la Chaussée* et le *lac des Juifs* était l'habitation de maître Thierry de Dynter; son jardin pour lequel il payait au duc un cens de 40 placques, s'étendait jusqu'en face de l'étang. Edmond de Dynter, l'historien, rebâtit cette demeure et rectifia l'alignement de son mur du côté de la ruelle de l'étang des Juifs. Son fils Ambroise obtint la permission de clôturer cette ruelle et d'en utiliser le terrain, moyennant un cens annuel de 4 deniers, qui fut payé après lui par Nicolas de Dynter [3]. Plus tard cette propriété passa aux de Marnix et prit alors le nom de *maison de Toulouse* [4]. Elle est illustrée par le souvenir de deux hommes célèbres : Edmond de Dynter qui bien que né loin de Bruxelles, appartient, en quelque sorte, à cette ville où il passa presque toute sa vie, et Philippe de Marnix, l'ardent défenseur de la liberté de conscience, qui y naquit en 1538. Le prince Charles en fit *la maison des pages de la cour.* La ville fut mise en possession de cette propriété, le 14 mai 1812, et la vendit vers 1820. Elle appartient aujourd'hui à M. Mattau. La *place du Musée,* où se trouvait le lac des Juifs, était nommée autrefois *la montagne du Prince,*

[1] *Jodenpoel.* 1368, 1441. *Lacus Judæorum supra Frigidum montem.* 1390. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Op t'Coudenberg achter den poel geheeten de Jodenpoel.* 1429. — *Domistadium situm super Frigidum montem retro novum lacum ibidem nuncupatum den Joedenpoel.* 16 octobre 1436. *Archives de la Ville.* — *Op t'Coudenberg, tegen over t'hoff des hertogen van Bourgoignen, op ten horick alsoe men gaet ten Joedenpoel weert plach te syne.* 1473. *Cartulaire de Coudenberg.* — La ruelle conduisant à l'étang est mentionnée en 1416 : *Super Frigidum montem, in vico dicto Bottelgier streetken, inter eumdem vicum et conum vici dicti de Joedepoel strate. Ibid.*

[2] *Super Frigidum montem in vico dicto Bottelgier streetken.* 1411.—*Bottelgiers streetken, ad conum vici de steenweg. Cartulaire de Coudenberg.*

[3] *Livres censaux de* 1432 *et de* 1491.

[4] *Huyse gelegen op ten hoec van de Joeden strate* (la rue Notre-Dame), *geheeten in Oestrycke, tegen wilen meester Ambroos Van Dynter. Livre censal de* 1499. — *Tegen over het huys van Toulouse, op den hoeck van de Jode strate, nu Onze-Lieve-Vrouwe strate. Livre censal de* 1681. — *Tegen over de groote poort van t'hoff van Nassau, neffens de goederen van Tollouse. Ibid.*

à cause de la proximité du palais des princes d'Orange [1]; lorsque les gouverneurs généraux y eurent établi leur résidence, elle fut appelée *rue de la Cour,* nom auquel les Français substituèrent celui de *place de l'Égalité*. Elle fut pavée, en 1781, avec des pierres fournies par la ville; mais en l'an VI, l'administration départementale, la considérant comme une dépendance du Musée et prétendant que « rien ne prouvoit qu'elle » appartînt à la république, » la fit dépaver; toutefois, peu de temps après elle fut remise dans son ancien état. Cette place communiquait jadis avec la partie inférieure de la montagne de la Cour par une ruelle dite, au siècle dernier, *la ruelle de Jean de Nassau,* et qui a été transformée, il y a environ un siècle, en un passage voûté, auquel on donna, le 1er février 1811, le nom de *passage du Musée;* il est fermé aujourd'hui.

Guillaume de Duvenvoorde, fils naturel de Philippe de Duvenvoorde, seigneur de Polaenen en Hollande, s'était vu obligé après la mort du comte de Hainaut et de Hollande, Guillaume, dont il avait été le favori et le trésorier, de se retirer en Brabant, et y avait emporté une immense fortune (1337). Il fut bientôt en faveur auprès de Jean III et se bâtit un hôtel à Bruxelles, sur un terrain situé entre la montagne de la Cour et les anciens remparts, et occupé par plusieurs héritages, entre autres par la propriété d'un nommé Arnoul Van Bogaerden, propriété qui payait au domaine un cens d'une *obole* [2]. De cet hôtel qu'on appela plus tard *le vieux* ou *le petit hôtel de Nassau* (*het cleyn ofte oudt huys van Nassau*) [3], il ne reste plus que la chapelle, dans laquelle Guillaume fonda, le 20 juillet 1344, une chapellenie en l'honneur de saint George, dont il abandonna, le 9 juin 1352, la collation aux proviseurs de la maison du Saint-Esprit de Sainte-Gudule [4]. Cette fondation fut approuvée le 26 janvier 1344 (1345 N. S.), par le vicaire général de l'évêché de Cambrai, et, le 13 des calendes de mai, 19 avril 1346, par le pape Clément VI. Le possesseur de ce bénéfice était tenu de dire dans la chapelle quatre messes par semaine [5]. Guillaume de Duvenvoorde qui mourut le jour de Sainte-Claire 1353, au château de Bautersem à

[1] *Herberg op den Prinsenberg recht over comte Jean de Nassau. Pestboek de* 1668.

[2] *Livre censal de* 1382. — [3] *Ibid.* de 1681. — [4] A Thymo, pars V, tit. 3, c. 104.

[5] *Archives de Sainte-Gudule.* — A Thymo, l. c., c. 82. — *Opera diplom.*, T. IV, p. 53.

Hanswyck, près Malines, fut enterré, suivant son désir, dans le couvent des Riches-Claires qu'il avait fondé à Bruxelles. Il s'éleva à cette occasion un débat entre le chapitre de Sainte-Gudule et l'église d'Hanswyck qui réclamaient le quart des offrandes faites à ses obsèques, débat que les arbitres, Philippe Braem et Gilles de Waudrechies, chanoines de Sainte-Croix à Liége, terminèrent en faveur de cette dernière parce qu'elle était l'église de son domicile habituel (4 avril 1355) [1]. Duvenvoorde laissa ses biens à son neveu Jean de Polaenen, seigneur de la Leck ; de là vint le nom de *maison de la Leck, domus de Lecke,* que son hôtel porta depuis et qui fut remplacé par celui de *maison* ou *hôtel de Nassau,* quand Engelbert, comte de Nassau, eut hérité des immenses domaines des Polaenen par suite de son mariage avec Jeanne, héritière de cette famille. Leur petit-fils, Engelbert II, employa, dit-on, à rebâtir cet hôtel le butin considérable qu'il avait fait sur les Flamands révoltés contre Maximilien [2]. Nous voyons cependant que déjà, en 1481, ce seigneur avait obtenu de la ville un subside de 1,000 florins pour cette reconstruction, et qu'en 1484, il fut autorisé à incorporer dans ses bâtiments une partie de l'ancienne enceinte. Les travaux dirigés par maître George T'Serclaes [3], marchèrent lentement. Engelbert acheta plusieurs héritages, tels qu'une maison près de l'étang des Juifs, une autre plus haut que cet étang, une troisième près de celle dite *l'Ange* [4], pour agrandir cet édifice qui n'était pas achevé en 1513 ; en 1516 et en 1524 on travaillait encore à la chapelle de Saint-George, qui fut, à ce qu'il paraît, rebâtie à cette époque [5].

L'architecture de l'hôtel de Nassau appartenait au style gothique, fort orné, mais corrompu de la troisième époque. La porte d'entrée, située à peu près au même endroit où se trouve à présent celle du Musée, était garnie de tourelles et surmontée d'un donjon à deux étages, sur lequel était placée une statue de saint Michel. L'aile faisant face à l'orient se composait d'une suite de bâtiments, dont le dernier était crénelé et

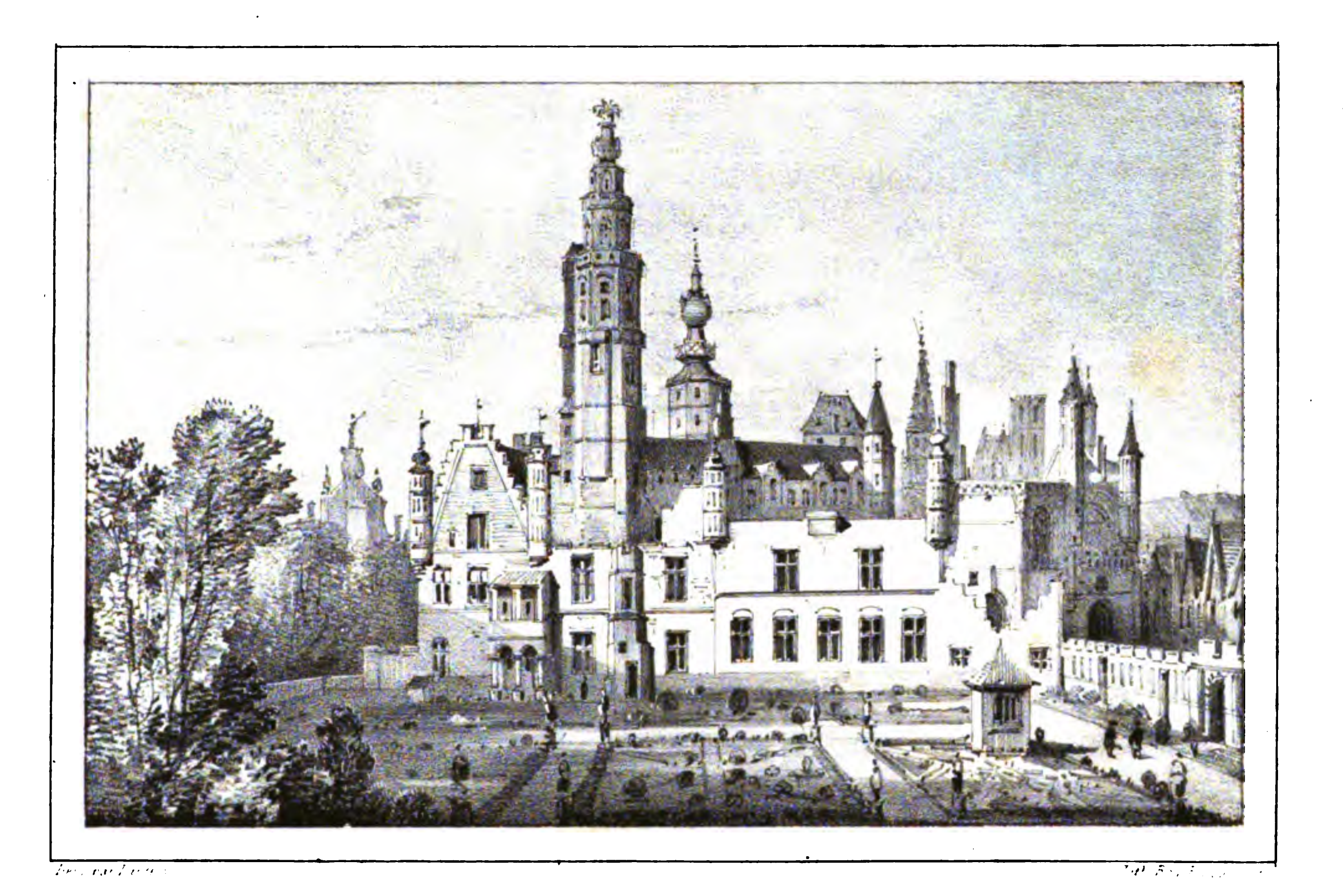
[1] Devaddere, *Ducis Burgundiæ Cancellariorum*, mss. cité.

[2] *Luyster van Brabant,* 3e deel, bl. 50.

[3] George T'Serclaes qui avait été pendant 18 ans secrétaire de la ville, fut destitué et emprisonné en 1483 par ordre de Maximilien. Il devint ensuite avocat au conseil de Brabant, et mourut le 12 juillet 1501, laissant aux pauvres toute sa fortune. *Archives de la ville.*

[4] *Livres censaux de* 1432, 1491, 1499.

[5] *Registres de la Chambre des comptes*, n° 291.



HÔTEL NASSAU,

défendu par deux tourelles se terminant en pointe. Près de là, dans l'aile vers le midi, s'élevait une tour de forme hexagonale, à plusieurs étages ornés de balustrades; elle avait à son sommet un globe portant l'aigle d'Autriche. A l'extrémité du premier tiers de cette aile, se trouvait une seconde tour, octogone et recouverte par un petit toit; sur les bords de ce toit, aux angles de la tour, étaient huit statues. Plus loin, vers la cour, on voit encore des restes d'anciennes constructions; ce sont des arcades en cintre surbaissé, séparées par des colonnettes, qui se prolongent jusqu'à l'étage du bâtiment et se terminent par une clef portant à faux; au-dessus des arcades règne une plate-bande à moulures. Des vestiges du même genre subsistent du côté de la rue de Ruysbroeck. Il paraît qu'en cet endroit il y avait jadis une galerie ouverte ou promenoir, et l'on prétend même qu'elle occupait tout le rez-de-chaussée; on devait y jouir d'une vue magnifique sur la ville. Vers le nord, une aile semblable remplaça un bâtiment à six tourelles, que représente une vieille estampe du XVIe siècle intitulée *le Koert de Bruxelles*. On ne connaît guère de détails sur l'intérieur de ce palais; nous savons seulement que la chapelle possédait un tableau de Hugues Vandergoes, dont les productions sont si rares, et que, dans une chambre, il y avait un lit qui pouvait contenir plus de cinquante personnes [1]. « Cet hôtel étoit, dit le père Bergeron [2], grand et ample, » accompagné d'un grand parc et jardin; on y voyoit escrit partout : » *Ce sera moy Nassau*, et la devise des Nassau qui est un navire voguant » avec ces mots : *Tardando progredior.* » Plus haut que le jardin il y avait des écuries et d'autres dépendances qui se prolongeaient jusque près de la rue des Aveugles.

Engelbert II n'ayant pas laissé de postérité, ses biens passèrent à son neveu Henri qui y ajouta ceux des princes d'Orange par son alliance avec Claudine de Châlons. Après la mort de son fils René de Châlons (1544), Guillaume de Nassau, dit le Taciturne, réunit les immenses propriétés de son cousin à celles qu'il possédait déjà. Lors des troubles du XVIe siècle, l'hôtel de Bruxelles, ainsi que tous les autres biens des Nassau en Belgique, fut mis sous séquestre. Par décret du 29 octobre 1601, les archiducs en accordèrent la mainlevée en faveur de Philippe-Guil-

[1] M. VAN HASSELT, *Albert Durer en Belgique* (*Revue de Bruxelles*, janvier 1838).
[2] *Itinéraire Germano-Belgique*, l. c.

laume d'Orange, comte de Buren, en exceptant toutefois de cette mesure la ville de Grave et le pays de Cuyck [1]. Ce prince qui, après leur avénement, était revenu d'Espagne où le duc d'Albe l'avait fait transporter; occupa ce palais jusqu'à sa mort (20 février 1618); ses biens séquestrés alors de nouveau, furent remis, le 4 juillet 1625, au comte Jean de Nassau. A cette époque, un incendie qu'on attribua à la négligence d'un officier de la maison, détruisit une grande partie de l'hôtel qui était habité par le cardinal de la Cueva [2]. Lors de la paix de Munster, le prince d'Orange offrit de donner au roi d'Espagne cet hôtel ainsi que les baronnies de Diest, Grimberghe et Herstal, en échange du marquisat de Berg-op-Zoom [3]; mais on ne put s'entendre, et le gouvernement espagnol le loua pour y loger les officiers de la cour. En 1701, pendant que le marquis de Bedmar l'occupait, un nouvel incendie y éclata dans la nuit du 24 novembre; mais il fut promptement maîtrisé et ne causa guère de dommage. Le cardinal de Bouillon et le prince Eugène y logèrent au mois de novembre 1710. Il était habité par le comte de Visconti, grand maître de la cour, lorsque Marie-Élisabeth s'y réfugia en 1731, et il devint alors la résidence des gouverneurs généraux. Vers 1750, le duc Charles de Lorraine acheta cet hôtel pour la somme de 68,000 florins de Hollande, à la princesse douairière d'Orange, veuve du prince de Frise, à qui il avait été cédé, en 1732, par son parent le roi de Prusse. Le duc le fit rebâtir presque en entier, et tout en laissant subsister l'ancienne chapelle, il en fit élever une nouvelle en 1760.

Les bâtiments construits à cette époque, d'après les dessins de Folte, de Bruxelles, n'offrent de remarquable que la façade et l'entrée. On rapporte que l'architecte étant tombé malade pendant qu'on construisait la voûte de l'entrée, elle s'écroula dès que les appuis furent retirés. Après sa guérison, Folte la fit rebâtir sur le même plan, en surveilla lui-même la construction, et pour prouver qu'il était certain que c'était le bras de l'ouvrier et non la tête de l'architecte qui avait failli, lorsqu'elle fut achevée, il se tint en dessous pendant qu'on enlevait les échafaudages : privée de son appui, la voûte s'affaissa légèrement et depuis ne bougea plus. Les bas-reliefs et les statues qui décorent la façade, sont de Delvaux. La statue du milieu représente Marie-Thérèse, en costume grec ; dans le temps

[1] *Trésorerie de la Chambre des comptes.* Laye VAN DIVERSCHE REVERSALEN.

[2] DEWAEL, T. I, f. 157 et T. IV, f. 89.

[3] *Avis de la Chambre des comptes de Brabant sur cette offre,* 16 mars 1648.

on en vanta la ressemblance, quoique le sculpteur, n'ayant aucun modèle, eût dû la faire, en quelque sorte, sous la dictée du duc Charles. Ce fut aussi cet artiste qui tailla l'Hercule vainqueur du sanglier d'Érymanthe, placé au bas du grand escalier et regardé comme son chef-d'œuvre; il l'acheva en 1770, à l'âge de 75 ans. Douze bas-reliefs, en bronze doré, représentant les travaux du demi-dieu, ornaient la rampe de l'escalier; ils en ont été enlevés par les Français. Un retard apporté dans l'envoi nous a conservé la statue qui allait être transportée à Paris. Verschoot a peint les plafonds de l'escalier et de la rotonde adjacente, qui offrent, celui-là l'Assemblée des Dieux, celui-ci les douze signes du zodiaque. Au centre du parquet de la rotonde, qui est en marbre bleu, on remarque une étoile formée d'échantillons de tous les marbres du pays. Dans l'aile du nord. spécialement destinée aux réceptions, il y avait plusieurs appartements, entre autres la chambre du dais, qui étaient ornés et décorés avec un grand luxe. Les salons, les chambres à manger et à coucher occupaient l'autre aile. Le rez-de-chaussée était affecté aux domestiques et aux offices. On prétend que la grande salle de la bibliothèque de Bourgogne servait de chambre à coucher à Marie-Christine, qui l'affectionnait parce que de ses fenêtres elle pouvait apercevoir le palais de Laeken, sa résidence favorite. Joseph II, François II, l'archiduc Joseph et leur oncle Maximilien de Saxe ont momentanément habité le palais d'Orange.

La loi du 3 brumaire an IV sur l'organisation de l'instruction publique ayant ordonné la création d'écoles centrales, auprès desquelles il devait y avoir une bibliothèque publique, un jardin, un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de chimie et de physique expérimentale, les bâtiments dits *de l'ancienne cour* furent affectés à l'établissement de l'école de Bruxelles, par un décret du conseil des cinq-cents, rendu sur un message du directoire exécutif, qui les mit à la disposition du département (19 germinal an V, 8 avril 1797). Cette école, qu'on inaugura le 10 prairial an V (31 mai 1797), fut abolie en 1802 et remplacée par un lycée, auquel furent affectés les bâtiments de l'abbaye de Coudenberg. Les collections qui avaient été réunies à l'ancienne cour et qui se composaient d'une bibliothèque, d'une galerie de tableaux et d'un cabinet de physique et d'histoire naturelle, furent cédées à la ville, et elle acquit les bâtiments, en vertu du décret impérial du 9 avril 1811 ; l'administration municipale en prit possession le 15 août suivant. L'*Académie impériale de Bruxelles* y donnait alors ses cours; c'était l'université la

plus importante de l'empire par l'étendue et la richesse des départements sur lesquels s'étendait sa juridiction. Elle comprenait trois facultés : celle de droit qui ouvrit ses cours le 25 mars 1806, et celles des sciences et des lettres, qui furent organisées plus tard, trois lycées, trente colléges et un grand nombre d'établissements d'un rang inférieur. Un recteur, quatre inspecteurs et un conseil académique en avaient la direction. Après la chute de l'empire il ne resta de cette académie que les cours pratiques de médecine, qui avaient été établis pour former le complément des trois facultés. Ils se donnent encore aujourd'hui au rez-de-chaussée de l'aile septentrionale, où il y a une salle avec amphithéâtre, des armoires vitrées contenant des préparations anatomiques, une collection d'instruments de chirurgie, un laboratoire de chimie, etc. Une école gratuite de chant, installée le 20 octobre 1813, exista au Musée pendant plusieurs années.

Sous le règne du roi Guillaume, d'importants changements furent effectués au Musée. L'aile méridionale qu'un incendie détruisit en partie en 1826, fut considérablement modifiée, et en 1829 on éleva sur l'emplacement du jardin un vaste bâtiment destiné aux expositions de l'industrie. Ce jardin avait été, en 1797, transformé en *jardin botanique*, pour l'instruction des élèves de l'école centrale, et n'avait pas tardé à acquérir de la splendeur, grâce aux soins de quelques savants amateurs, tels que Josse Dekin et le baron Vanderstegen de Putte. Il était fermé vers la place du Musée par une grille, dont les portes provenaient, l'une du couvent des capucins, l'autre de celui des petits-carmes. Le bâtiment qui le remplaça alors que l'établissement du nouveau jardin botanique (1825) l'eut rendu inutile, forme, vers l'est, le prolongement du Musée; il a été construit dans le même style que ce dernier édifice, sous la direction de M. Roget. On lit sur le fronton qui décore sa façade principale : INDUSTRIÆ ET ARTIBUS. S. P. Q. B. MDCCCXXX. C'est dans ses vastes salles qu'eurent lieu les expositions de l'industrie de 1830, de 1835 et de 1841. On y a placé le musée des arts et métiers, le musée des antiquités et armures, et la bibliothèque royale (section des imprimés). Les souterrains dans lesquels on entre par la rue de la Régence, sont affectés à l'*Académie royale des beaux-arts;* cette académie, qui a été réorganisée en 1835, possède une belle collection de modèles d'après l'antique. Le 31 décembre 1842, la ville a rétrocédé au gouvernement tous les bâtiments du Musée ainsi que les collections qu'elle y avait.

La bibliothèque de Bruxelles doit ses commencements aux comtes de Flandre et aux ducs de Brabant qui avaient, dès le XIVe siècle, des *librairies* assez considérables. Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire méritèrent de lui léguer le nom de leur maison par les grands accroissements qu'ils donnèrent à ce dépôt. Le premier surtout mit tant de soins à l'enrichir que sa *librayrie* était regardée, dès 1443, comme la plus belle et la plus considérable des bibliothèques connues. Le goût de ce prince pour les beaux livres gagna, comme d'ordinaire, les grands de sa cour, qui recherchèrent à l'envi des ouvrages précieux pour les lui offrir ; les Croy, entre autres, lui firent plusieurs présents en ce genre. Charles augmenta la *librairie* de son père de romans de chevalerie et d'écrits rappelant les exploits des grands conquérants qu'il brûlait d'imiter. Il n'en fut pas de même de Maximilien qui engagea une partie des manuscrits à des lombards, dans les mains desquels il en laissa plusieurs. Sa fille Marguerite répara, autant qu'elle le put, le mal qu'il avait causé ; non-seulement elle racheta plusieurs des richesses littéraires qu'il avait aliénées, mais elle y ajouta les plus précieuses éditions qui paraissaient alors. A la mort de cette princesse, sa collection particulière, non moins riche en manuscrits qu'en imprimés, fut réunie à la *bibliothèque de Bourgogne*. Marie de Hongrie continua à ce dépôt la protection que sa tante lui avait accordée, et lors de son départ pour l'Espagne, elle lui donna tous ses livres. En 1559, Philippe II ordonna « de faire rassembler en un seul corps tous » les livres qui étoient dans ses pays de par-deçà, et d'en faire une belle » librayrie ou bibliothèque en tel lieu qu'il ordonneroit, afin que lui et » ses successeurs y pussent prendre passe-temps à lire cestui livres. » Viglius, nommé par lettres patentes du 12 avril de la même année, trésorier et garde de cette bibliothèque, la réunit au palais de Bruxelles. et en dressa un inventaire constatant la présence de 958 manuscrits et de 683 imprimés. Les troubles religieux en favorisèrent le gaspillage ; mais après le rétablissement de la domination espagnole, elle reprit quelques accroissements. Le 29 avril 1594, l'archiduc Ernest décida qu'à l'avenir il ne serait plus concédé de privilèges pour l'impression de livres, sans la promesse et l'obligation préalables d'en délivrer à la bibliothèque « un exemplaire bien relié en cuir. » La direction en fut confiée au garde-joyaux François Damant, auquel succédèrent les premiers rois d'armes Philippe Borluut et Adrien de Riebeke, qui « moyennant les gaiges de » 200 livres de 40 gros de Flandre, par an, avec les autres avantages,

» profits et émoluments, étaient obligés de prendre et avoir en leur » garde, la librairye de la cour, après avoir juré que pour obtenir le » dit etat, ils n'avaient offert, promis ni donné, ni fait offrir, promet- » tre, ni donner à qui que ce fût, aucun argent, ni autre chose quel- » conque, ni le donner à direction ou indirection, ni aultrement en » aucune manière, sauf et excepté ce que c'est accoutumé de donner » pour les dépêches (commission de Riebeke, datée du 2 mai 1611). » Bientôt on sentit la nécessité de mettre à la tête d'un dépôt de cette importance un homme dont le mérite relèverait les fonctions, et Riebeke fut remplacé par Aubert Lemire ou Miræus (8 novembre 1617). Ne pouvant accroître la bibliothèque, à laquelle les archiducs n'avaient que de faibles sommes à consacrer, ce savant dut se borner à la mettre en ordre, et enrichit les livres et les manuscrits de notes précieuses. Mais, après lui, elle fut complétement négligée. En vain, le marquis de Grana renouvela-t-il, en 1684, l'ordonnance de l'archiduc Ernest, elle ne reçut aucun accroissement, et n'eut même plus d'autres bibliothécaires que les greffiers du conseil des finances. L'incendie du palais lui porta un coup funeste; les livres et les manuscrits qu'on put sauver du désastre, furent déposés dans les souterrains de la chapelle restée intacte, et on les y laissa abandonnés, ignorés même des employés à qui ils étaient confiés. Cette magnifique bibliothèque de Bourgogne était réduite alors à 527 volumes. Lors de la prise de Bruxelles par le maréchal de Saxe, en 1746, des commissaires français chargés d'explorer ces richesses littéraires que l'incurie du gouvernement autrichien laissait enfouies, enlevèrent un grand nombre de manuscrits précieux : les uns furent déposés à la bibliothèque de Paris; les autres devinrent l'objet de honteux trafics. Lors de la conclusion de la paix, Marie-Thérèse les fit réclamer, mais la plupart avaient disparu, et, bien que les ministres de Louis XV prétendissent les avoir tous renvoyés, il en resta plusieurs à la bibliothèque de Paris. Enfin, le comte de Cobenzl dont l'esprit éclairé savait apprécier les avantages que les lettres retireraient de l'établissement d'une bibliothèque publique, ordonna de transporter les débris de la librairie des ducs de Bourgogne dans le bâtiment que l'infante Isabelle avait fait construire pour le grand serment, et en 1755, le chanoine de Lierre Pierre Wouters fut nommé bibliothécaire. Toutefois, ce ne fut qu'en 1772 et grâce aux soins de M. Gérard, que ce dépôt fut ouvert au public. Il fut enrichi alors de livres achetés dans la vente de la bi-

bliothèque du comte de Cobenzl et des dons que s'empressèrent de lui faire les corps séculiers ou religieux et beaucoup d'habitants. Le magistrat lui envoya quarante-trois volumes, les brasseurs lui firent un don de 800 florins de change, et les nations lui votèrent un subside [1].

Dès lors la bibliothèque ne fit que s'accroître, et en peu de temps elle acquit un grand nombre de bons ouvrages; tous ceux relatifs à l'histoire du pays, qui paraissaient dans les ventes, furent achetés, et l'on y ajouta les nombreux manuscrits appartenant aux colléges des jésuites, dans lesquels M. Gérard fut autorisé à choisir, en outre, environ 30,000 imprimés. Cet essor fut arrêté à la mort de Marie-Thérèse. Joseph II ne fit rien en sa faveur; seulement, lorsqu'il transféra à Bruxelles les facultés de droit et de médecine de l'université de Louvain, beaucoup d'ouvrages appartenant à cette institution furent transportés dans l'église des Jésuites où, pendant la révolution de 1790, le docteur Vandevelde, bibliothécaire de l'université, vint les reprendre. Lors de la première invasion française, la bibliothèque fut fermée. Sur la motion d'un de ses membres, l'assemblée des représentants provisoires décréta, dans sa séance du 3 décembre 1792, « que l'abbé Chevallier, » bibliothécaire de la bibliothèque publique nationale, ci-devant dite de » Bourgogne, et le concierge de cette bibliothèque, seroient interpellés » de suite, pour venir prêter serment, afin de pouvoir continuer leurs » fonctions. » Fermée de nouveau après le retour des Français, elle fut indignement spoliée par les vainqueurs. D'abord, le 21 septembre 1794, les commissaires des arts et des sciences vinrent prendre une grande quantité de manuscrits et de bons ouvrages, et, peu de temps après, on vit, au mépris de l'adresse présentée, le 12 ventôse an III, par l'administration centrale et supérieure, le représentant du peuple Laurent enlever, sans dresser d'inventaire ni délivrer de récépissé, sept chariots de livres et de manuscrits. N'ayant pu détourner ce coup, l'administration centrale chercha, autant qu'elle le put, à réparer le mal qu'il avait fait, et elle fut activement secondée par tous ceux qui comprenaient l'importance de ses efforts. MM. Gérard, Ortals et Laserna-Santander furent chargés de remettre en ordre les restes de la bibliothèque de Bourgogne, d'en constater l'état et d'en faire l'inventaire le plus tôt possible; un arrêté de l'administration centrale ordonna la levée des scellés que les

[1] *Eerkroon gevlogten tot lof der edele magistraet.* 1773, broch. in-4°.

commissaires des arts et des sciences avaient apposés dans la bibliothèque (12 nivôse an III, 1er janvier 1795), et un catalogue dressé immédiatement constata qu'environ 1,000 manuscrits avaient échappé à la rapacité de l'étranger. A ce qu'il nous avait laissé, on joignit une partie de la bibliothèque de l'abbaye de Gembloux, des livres provenant des maisons religieuses supprimées par Joseph II, la collection des états de Brabant et quelques autres acquisitions. La bibliothèque fut transportée à la chancellerie, et, en 1796, on la plaça définitivement à l'ancienne cour où elle occupe tout l'étage de l'aile septentrionale. Là elle s'accrut encore d'une grande quantité de livres trouvés chez des émigrés, de 710 volumes choisis dans la bibliothèque de l'ancienne université de Louvain, et de ceux qu'en 1798, M. de Laserna fut autorisé à prendre dans l'immense dépôt établi aux cordeliers à Paris. Devenue bientôt une des plus riches de la république, la bibliothèque de Bruxelles fut mise sous la surveillance de la municipalité, par un arrêté des consuls du 8 pluviôse an XI (28 janvier 1803), qui la chargèrent d'en nommer les conservateurs, de fixer et de payer leurs traitements. En 1811, M. de Laserna qui avait répandu une proclamation en faveur de Ferdinand VII d'Espagne, fut poursuivi par la police, destitué de ses fonctions de bibliothécaire, et remplacé par M. Van Hulthem. La bibliothèque, dite *de la ville* depuis la création de la bibliothèque royale, compte environ 120,000 volumes ; elle est riche en ouvrages d'histoire, et possède une précieuse collection d'incunables.

Les manuscrits que le gouvernement s'était réservés lors de la cession des imprimés à la ville, s'accrurent, en 1815, des restitutions faites par la France ; mais le gouvernement hollandais ne fit rien pour cette précieuse collection qui, en mars 1826, faillit périr dans un incendie, et, en 1827, alors qu'elle venait de s'enrichir des manuscrits des Bollandistes, il ordonna sa réunion aux archives de l'État. La révolution de 1830 l'arracha à la position que lui avaient faite les spoliations et les dédains de l'étranger ; elle fut réorganisée, le 22 février 1831, et son conservateur, M. Marchal, la rouvrit au public le jour même de l'inauguration du roi Léopold. Depuis, ce dépôt qui a conservé le nom de *bibliothèque de Bourgogne,* n'a fait que s'accroître ; l'inventaire minutieux dressé par M. Marchal, et publié en 1840, accuse 18,000 manuscrits. Ils occupent deux salles à l'étage de l'aile occidentale du Musée, et sont placés dans des armoires en chêne fermées à clef et surmontées d'une

galerie avec balustrade. Dans la salle dite *de la reine Louise* sont seize portraits de souverains du pays, depuis Louis de Maele jusqu'à Joseph II ; neuf de ces tableaux sont anciens [1].

La *bibliothèque royale* a été établie par un arrêté royal du 19 juin 1837, après que l'état eut acquis la collection de feu Van Hulthem, acquisition pour laquelle une loi du 13 mars de la même année, avait ouvert au département de l'intérieur un crédit de 315,000 francs. Formée par 40 années de soins assidus, à une époque où l'abolition des monastères jeta dans les ventes une énorme quantité de livres excellents, cette collection, composée de 35,000 imprimés et de 1100 manuscrits, réunissait ce qu'il y a de plus curieux, principalement sur l'histoire du pays. Transportée de Gand à Bruxelles, elle fut placée au premier étage de l'aile droite du Musée de l'industrie, et un arrêté royal du 19 juin donna à son personnel une première organisation. Depuis on y a réuni la bibliothèque des manuscrits (30 juin 1838), qui en forme la seconde section, et la collection des médailles de l'État (2 août), qui avait d'abord été annexée au musée d'armes, d'armures et d'antiquités. Ouverte au public le 21 mai 1839, la bibliothèque royale a reçu d'immenses accroissements tant par les nombreuses acquisitions qu'elle a faites au moyen des subsides qui lui sont alloués à cet effet, que par les dons qu'elle a reçus du gouvernement belge, de plusieurs gouvernements étrangers et d'un grand nombre de particuliers [2]. Aussi tout fait espérer que ce dépôt, dans lequel va se fondre la bibliothèque de la ville, sera digne du rang que la Belgique réclame dans le monde scientifique.

En 1797, lorsque l'ancienne cour fut désignée pour l'établissement de l'école centrale, M. de Laserna fit décider la création d'un *musée de peinture,* dont le noyau serait formé par les tableaux déposés dans les locaux de l'ancienne chambre des comptes, de l'orangerie de la cour, et de l'administration centrale. Presque tous ces tableaux provenaient des

[1] De Laserna-Santander, *Mémoire historique sur la bibliothèque dite de Bourgogne*. Bruxelles, 1809, un vol. in-8°. — M. F. Frocheur, *Notice historique sur l'antique dépôt littéraire de la bibliothèque des ducs de Bourgogne à Bruxelles (Messager des Sciences historiques)*. — M. Namur, *Histoire des bibliothèques publiques de la Belgique*, T. I.

[2] En 1839 elle comprenait déjà 70,000 volumes environ, 25,000 estampes et 4,000 médailles et monnaies. M. Namur, l. c., p. 217 et suiv.



anciens couvents et des cabinets des émigrés. L'administration centrale, de son côté, adressa à ce dépôt tout ce qui se rencontra en objets d'art, bons ou mauvais. Ces objets étaient entassés pêle-mêle dans des greniers, lorsque, vers la fin de 1797, M. Bosschaert se chargea de la classification de tous les tableaux existant dans les divers dépôts; mais, malgré ses efforts, il lui fut impossible de remonter à l'origine de tous. Le manque de fonds arrêta longtemps encore l'ouverture de la galerie; en 1802, à la suite de démarches réitérées, elle s'enrichit de quelques ouvrages d'art que les administrateurs du musée de Paris lui abandonnèrent par ordre du ministre de l'intérieur. Cette cession, conforme aux dispositions du décret du 14 fructidor an IX, permit enfin l'ouverture du musée de Bruxelles et la formation d'un premier catalogue : grâces aux soins du conservateur, secondés par l'administration municipale, la galerie, qui ne présentait d'abord que 30 à 40 tableaux de second ordre, en renfermait alors environ 200. L'administration lui accorda des crédits extraordinaires qui, employés avec économie, servirent à restaurer les toiles détériorées, et à approprier les salles du *quartier neuf,* formant aujourd'hui la suite de la galerie. La *galerie des antiques* fut créée vers cette époque; c'est la collection la plus riche qui existe en peintures de la première école flamande : si les Van Eyck et Memling y font défaut, on peut du moins y étudier Roger de Bruges, Vandergoes, Gossart de Mabuge, Bernard Van Orley, Patinir, Jean Schoreel, Pierre Koeck, et d'autres artistes du xve siècle et du commencement du xvie. A la suite de nouvelles sollicitations, Napoléon, par un décret du 15 février 1811, accorda encore au musée de Bruxelles 31 tableaux. En 1814, en y comprenant quelques toiles appartenant à la Société des beaux-arts, il comptait 228 tableaux de diverses écoles, plus 78 toiles antiques. L'année suivante, par suite de diverses réclamations, il perdit un Raphaël qui fut restitué à la ville de Florence, un Pignatelli, un Guido-Reni, un Titien, un Tintoret, un Rubens et deux Van Dyck; ces trois derniers tableaux furent renvoyés à Courtrai et à Termonde. D'un autre côté, il reçut trois Rubens et un Crayer qui furent rendus par la France, et posséda alors une suite assez complète de peintures de l'école flamande du xviie et du xviiie siècle. En 1827, l'aile où se trouvait cette collection, fut reconstruite, et l'on y pratiqua une vaste galerie éclairée par le haut; la galerie des antiques et les toiles modernes sont restées dans les petites salles de l'est, qui sont ornées encore dans le

goût du siècle dernier. C'est en 1811 qu'eut lieu la première exposition de tableaux, par les soins de la *Société pour l'encouragement des beaux-arts,* fondée en 1810 sous la présidence du duc d'Ursel.

Le *cabinet de physique et d'histoire naturelle* a été formé de celui de l'ancienne académie des sciences de Bruxelles, à qui Joseph II avait permis de faire un choix d'instruments de physique et d'objets d'histoire naturelle, dans les collections assez considérables qu'avait réunies le prince Charles. Placé dans l'abbaye de Coudenberg et confié à la garde de l'abbé Mann, ce cabinet s'enrichit plus tard d'une partie des instruments de physique qui avaient servi à l'université de Louvain; mais c'est sous le gouvernement des Pays-Bas qu'on lui donna les plus grands accroissements par les nombreuses acquisitions qu'il fit pour le mettre au niveau des progrès de la science. Il reçut aussi, à cette époque, des dons multipliés, surtout en objets d'histoire naturelle et de minéralogie. Parmi les donateurs nous citerons la princesse d'Orange, aujourd'hui reine de Hollande, à qui le musée doit sa belle collection de minéraux de la Russie; le buste de cette princesse, en marbre de Carrare, est posé sur un socle de granit antique, devant l'armoire vitrée qui renferme ce riche présent. Relégué d'abord dans deux salles assez restreintes du rez-de-chaussée de l'aile méridionale de l'édifice, le cabinet d'histoire naturelle en occupe aujourd'hui sept, dont l'une est extrêmement longue. Dans un corridor voisin on remarque deux planches très-larges et sans défaut; elles ont cent pieds de long et proviennent du même arbre.

Le *musée d'armes, d'armures et d'antiquités,* créé par le gouvernement en 1835, doit être prochainement transféré à la porte de Hal qu'on approprie à cet usage. On y remarque plusieurs armures allemandes, françaises, italiennes et suisses du XVe et du XVIe siècle; il y a, entre autres, une armure allemande de tournoi, du XVe siècle; deux armures allemandes cannelées et ornées de riches gravures, datant du commencement du XVIe siècle; une armure espagnole du milieu du XVIe siècle, qui appartint, croit-on, à Philippe II; des fragments d'une forte armure de Gustave-Adolphe; un superbe caparaçon de cheval, d'un travail italien de la fin du XVIe siècle, pièce rare et précieuse, enrichie d'ornements ciselés et damasquinés en or, qui appartint à l'archiduc Albert, et une riche paire de gantelets de Charles-Quint. Outre des armes défensives et offensives de toute espèce, le musée pos-

sède aussi une collection d'armes modernes en usage en Belgique et à l'étranger, deux chapelles gothiques sculptées en bois de chêne, des fonts baptismaux en cuivre, de l'an 1149, provenant de l'église de Saint-Germain à Tirlemont; les chevaux des archiducs Albert et Isabelle, le berceau de Charles-Quint, trois drapeaux des francs-juges, quelques étendards de la révolution brabançonne, des plateaux, des coupes, des reliquaires, des vases de Venise, des vases étrusques, etc. La riche collection de verreries anciennes, de porcelaines, de vases de Chine, de meubles et d'objets antiques, formée par feu M. Vandewiele et achetée par le gouvernement en 1844, a considérablement augmenté ce que le musée offrait dans ce genre de raretés.

La *chapelle de la cour,* dont le duc Charles de Lorraine posa la première pierre le 1er mai 1760, est toute en stuc. Deux doubles rangées de colonnes soutiennent l'une la voûte, l'autre une galerie, dont la partie située au-dessus de la porte d'entrée était destinée à la cour, et celle vis-à-vis aux musiciens. La peinture du plafond est de Heilbroeck. On remarquait sur le maître autel deux anges en marbre de Delvaux qui avait aussi exécuté les ornements en marbre des bénitiers. Cette chapelle fut fermée lors de l'invasion française, et ne se rouvrit que pour un autre culte. A la fin du siècle dernier, les réformés, profitant des idées libérales de Joseph II, avaient établi un temple dans la maison qui forme le coin des rues des Malades et de l'Étoile (1787-1789). La révolution brabançonne fit fermer ce temple et fuir le vieux pasteur qui le desservait ; l'office divin fut alors célébré dans l'habitation de l'envoyé de Hollande, rue des Minimes, vis-à-vis de la pompe; puis, quand ce diplomate eut quitté Bruxelles, à l'approche des armées républicaines, ses coreligionnaires se réunirent dans la maison de M. Overman, rue de l'Étoile (n° 31), où prêchaient en secret les pasteurs qui venaient à passer par Bruxelles. Après que la loi du 18 germinal an X eut relevé les autels en plaçant sur la même ligne les catholiques et les réformés, et autorisé ces derniers à se réunir en église, les membres de la communion helvétique et de celle d'Augsbourg, résidant à Bruxelles, chargèrent MM. H.-G. Schumacker, H.-J. Overman, J.-P.-F. Lansberg, J.-E. Ronstorff, J.-P. Stulberg, C. Hopfenzagh et Jacques Engler, de faire les démarches nécessaires pour obtenir des autorités le libre exercice de leur culte. « Animés de l'esprit d'union, de paix et de con- » corde, » ces délégués arrêtèrent de substituer à une dénomination

» qui rappellerait des souvenirs ou une scission trop malheureuse, celle » de *protestants*, qui retracerait le droit de libre examen, résultat inestimable de la réforme. » Ils adressèrent au préfet Doulcet-Pontécoulant une pétition dans laquelle ils lui demandaient de leur désigner un local pour la célébration du service divin, de les autoriser à s'assembler pour procéder, en sa présence, à l'érection d'un consistoire, et enfin, de vouloir bien employer pour eux ses bons offices auprès du gouvernement. Le maire proposa, à cette époque, au préfet d'assigner au culte protestant la *chapelle de la ci-devant cour;* mais cette proposition fut écartée. L'année suivante, les démarches des protestants eurent plus de succès, et un arrêté du préfet du 18 messidor an XI (7 juillet 1803) mit provisoirement cette chapelle à leur disposition; elle fut immédiatement restaurée au moyen de souscriptions, et le 11 mars 1804, M. Zitteren, pasteur d'Inchen, département de la Roer, vint la consacrer. Un consistoire avait été formé le 13 vendémiaire an XII (6 octobre 1803); M. J.-P. Charlier, proposant du saint Évangile, ayant offert ses services à l'église, fut accepté à l'unanimité pour pasteur. Sa nomination fut confirmée par le préfet (26 germinal an XII), et par un décret de Napoléon, en date du 3 brumaire an XIII (26 octobre 1804), qui accorda à l'église protestante de Bruxelles la chapelle de la cour pour oratoire. Peu de mois après, le traitement de M. Charlier fut fixé à 2,000 francs (avril 1805). Le cimetière dit *des protestants,* situé hors de la porte de Louvain, et contigu à celui de la paroisse de Sainte-Gudule, fut cédé au consistoire le 18 mars 1805. Le 24 du même mois, le roi de Prusse envoya à l'église protestante un rouleau de 100 frédérics d'or, pour les frais de son établissement. Le 2 thermidor an XIV, l'assemblée générale des protestants fut reconnue par le ministre des cultes comme *consistoire de l'oratoire réformé de Bruxelles,* et un décret du 5 mai 1806 accorda au pasteur un logement avec jardin; les réparations à faire au temple et à la maison pastorale furent mises à la charge de la municipalité, qui vota à cet effet une allocation de 800 francs. Enfin, en novembre 1807, le conseil des hospices autorisa le pasteur à lui envoyer les indigents pour recevoir des médicaments ou des secours [1]. Aujourd'hui la chapelle de l'ancienne cour sert aussi à la célébration du culte anglican.

L'ancienne *chapelle Saint-George,* située montagne de la Cour, dans

[1] *Archives de l'église protestante de Bruxelles.*

le souterrain sous l'école de médecine, servait depuis longtemps de cave à un brasseur, lorsque le gouvernement belge eut l'idée de la convertir en un musée d'armures et d'antiquités. Il ne fut pas donné suite à ce projet, mais la ville la fit restaurer en 1839, et l'on y plaça les œuvres du sculpteur Kessels, que l'état avait achetées. Cette chapelle est d'architecture ogivale; la voûte est soutenue par trois colonnes fort sveltes et sans chapiteaux, et éclairée par quatre fenêtres placées du côté de l'épître. Derrière l'autel qui disparut pendant la domination française, sont deux fenêtres murées et cachées par des fresques dont l'une représente une chapelle; au fond de l'édifice règne une galerie ou tribune du plus beau style gothique tertiaire. C'est de là que les possesseurs du palais entendaient l'office divin. Il y avait dans cet oratoire abandonné plusieurs pierres sépulcrales, entre autres, deux du xvie siècle, qui ont été transportées dans une petite galerie ouverte, pratiquée dans l'aile méridionale du Musée, où se trouvent aussi quelques inscriptions datant de la période romaine, la pierre sépulcrale de Juste-Lipse, enlevée par les Français de l'église des Récollets de Louvain, les débris de la fontaine de la porte de Hal, etc. En dehors de la chapelle, entre la deuxième et la troisième fenêtre, dans une niche pratiquée dans le mur, est un groupe en pierre représentant saint George [1].

Le bâtiment de la *grand'garde* sur la place Royale a été construit par ordre du gouvernement autrichien, ainsi que le corps de logis qui s'étend de ce poste à la montagne de la Cour. Ce corps de logis fut affecté à l'administration de la loterie, et en conserva longtemps le nom de *Loto* [2]. Vis-à-vis, était jadis une auberge dite *à l'Ange* (*in den Ingele*) qui appartenait aux Blitterswyck. Le 23 juillet 1493, elle échut en partage à Catherine de Blitterswyck, veuve de Pierre Van Seynen, qui la donna à sa belle-sœur Françoise de Seynen, le 31 janvier 1526 (1527 N. S.). François Codrina et Josine Sveeren sa femme qui la possédèrent ensuite, la cédèrent, le 30 avril 1533, à Wolff Haller, trésorier de la reine Marie de Hongrie. Celui-ci la fit rebâtir et elle prit alors le nom de *maison de Haller* (*Hof van Halre, ædes Halleriana*). Louise de Hallersteyn et son mari Albert Strozzi abandonnèrent aux archiducs Albert et Isabelle cette propriété (25 août 1614) [3] qui passa ensuite

[1] M. Van Beveren, *Notice sur la chapelle de Nassau.* (*Athénée hist.*, 1840, p. 10.)
[2] *Nouvelle Trésorerie de la Chambre des comptes.*
[3] *Trésorerie de la Chambre des comptes.*

aux comtes d'Hautreppe, et enfin aux princes de Rubempré [1]. Le marquis de Caracena l'habita pendant quelque temps ; il partit sans en acquitter le loyer, qui montait à 2,000 florins par an, et dont le receveur général du comte d'Hautreppe réclama le payement au magistrat (1668). Cet hôtel se composait d'un corps de logis avec deux ailes entourant une cour que fermait un portail orné de figures et de feuillages ; on lisait, sur ce portail : *Donat virtutis a cœlo victoria palmam ; virtus felices, credite, sola fecit,* et plus haut sur un cordon : *A me—invidiam. virtus. invidiosa — per me.* Le prince de Rubempré qui l'habitait, vers le milieu du siècle dernier, y tenait une maison somptueuse. Ami des arts et des lettres, il y avait réuni une belle bibliothèque, de riches collections d'estampes et de médailles rares, et une galerie de tableaux dans laquelle figuraient des Rubens, des Van Dyck, des Breughel, des Brauwer, des Teniers, etc. [2]. Parmi les curiosités qu'il possédait, on remarquait la tasse en bois dans laquelle Henri de Brédérode but à la santé des gueux ; elle avait un pied d'argent et au fond étaient gravés les caractères suivants : *D(ynusta).* 15 *V(yan)Æ.* 66 [3]. En 1779, la comtesse de Lannoy, née de Mérode de Rubempré, vendit aux brasseurs cet hôtel qui faisait partie de la seigneurie ou terre censale de Schoonenberg, appartenant au baron de Watermael, et ceux-ci le rebâtirent en lui annexant quelques parcelles de terrain allodial, et une partie de l'hôtel de Mme de Templeuve (ou des Schockaert), qui était tenu en fief du duché de Brabant. Après la réunion à la France, il fut vendu comme bien national, pour une somme modique, et passa successivement en plusieurs mains ; aujourd'hui il forme deux habitations distinctes qui ont issue, l'une sur la place Royale, l'autre dans la rue de la Régence.

Vis-à-vis du palais ducal, il y avait autrefois une impasse conduisant à deux héritages avec maisons, qui furent vendus en mars 1460, par la veuve et les enfants de Pierre Vandereycken, au duc Philippe-le-Bon; ces biens s'étendaient jusqu'à l'ancienne enceinte, entre *l'Ange,* d'une part, l'hôtel de Croy et les écuries de la cour, de l'autre. Ils avaient appartenu antérieurement l'un à André de la Vacquerie, secrétaire du duc, l'autre à Guillaume de Zeyne, seigneur de Rhode-Sainte-Agathe et sénéchal de Brabant [4]; celui-ci obtint du duc Antoine la faculté d'ouvrir une

[1] *Livres censaux du domaine de Bruxelles.* — [2] MENSAERT.
[3] VAN LOON, *Histoire métallique des dix-sept provinces,* T. I, p. 83.
[4] *Trésorerie de la Chambre des comptes.*

porte dans le mur qui se trouvait entre sa maison et « l'hostel du duc » appelé la basse-cour (23 mai 1411) [1]. » Philippe-le-Bon convertit ces héritages en un hôtel pour la *chambre des comptes,* qui depuis son institution tenait ses séances dans une salle au-dessus de la porte du palais. En 1505, ce corps obtint, pour y déposer ses archives, une tour de l'ancienne enceinte, attenante à son hôtel et dont la veuve de Charles-le-Téméraire avait eu la jouissance [2]. Cette tour, nommée depuis *la Tour des Chartres,* menaçait ruine lorsqu'elle fut démolie en 1761. Après avoir occupé, depuis 1775, une partie du collége des Jésuites, la chambre des comptes s'installa, en 1784, dans son nouvel hôtel, et l'ancien prit de ses nouveaux maîtres les noms d'*hôtel d'Argenteau* ou *de Maldeghem.* Il a été habité en 1820 par le duc de Kent, père de la reine d'Angleterre Victoria. Une communication entre la place Royale et la rue des Aveugles fut alors ouverte, en prolongeant l'*impasse d'Argenteau* ou *des Colonnes,* qui conduisait à la chambre des comptes. En 1827, on a substitué à ce passage la large et belle *rue de la Régence,* qui, percée à travers l'hôtel de Maldeghem et d'autres maisons particulières, et passant au-dessus de la rue de Ruysbroeck au moyen d'un pont en fer coulé, a établi une voie facile entre la place Royale et les Sablons. A droite de cette rue est le *ministère de la justice* qui, sous le gouvernement des Pays-Bas, était occupé par *le commissariat général de la guerre.*

Guillaume Blondeel, qu'Antoine de Bourgogne avait emmené avec lui en Brabant et qui fut longtemps son conseiller et son premier chambellan, acheta une maison vis-à-vis de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg [3] et l'agrandit en y enclavant une petite place contiguë que le duc lui céda à charge d'une redevance d'*un beau verre* (*eenen sconen gelas*) [4]. Son fils Philippe la vendit au sire de Croy [5], qui usa de son influence auprès de Philippe-le-Bon pour la faire reconstruire aux frais de la ville;

[1] *Diplomat. Belg.*, mss. T. XIII.

[2] M. Gachard, *Mémoire sur l'ancienne Chambre des comptes.*

[3] *Domistadium cum omnibus domibus et edificiis superstantibus, sitis supra Frigidum montem, inter curtim bassam domini nostri ducis Brabantiæ ex una parte et..., veniens retro ad bona quæ dudum spectare consueverant ad lombardos bruxellenses.* 1428. *Cartulaire de Coudenberg.*

[4] *Eene plaetsken in t'Nederhof neven die streetken dair men in den Rostal gheet, achter den Spyker in t'Nederhof, comende tot aen Willems Erve. Livre censal de* 1399.

[5] *Livre censal de* 1432.

en 1459, les receveurs payèrent à Godefroid de Bossere pour des travaux de maçonnerie exécutés à « la maison que la ville fait bâtir à » M. de Croy à Coudenberg, » d'abord 27 livres 3 sous 3 1/2 deniers, et ensuite 25 livres 3 sous 3 deniers [1]. Les ducs d'Aerschot, de la maison de Croy, habitèrent cet hôtel pendant plus de deux siècles. C'est là que le duc d'Albe, avant de quitter les Pays-Bas, « passa une soirée » agréable [2]. » *L'hôtel de Croy* ou *d'Aerschot* fut entièrement rebâti en 1604 par le duc Charles II, qui, étant mort sans enfants, laissa tous ses biens à sa sœur Anne, épouse de Charles de Ligne, comte d'Arenberg [3]. Cet hôtel fut dans la suite possédé successivement par M[me] de Rietwyck, par Louis-Alexandre Schockaert [4], en faveur duquel il fut annexé au comté de Tirimont, créé en 1690 et composé des villages de Dilbeek, Itterbeek et Bodeghem, et enfin par les d'Arconati, à qui il appartient encore. Il a été occupé de 1834 à 1839 par le département de la guerre. Avant sa reconstruction, au siècle dernier, on y voyait partout les armes des Croy et leur devise : *Je maintiendray* [5]. Albert Rubens, fils du grand peintre, a écrit un commentaire sur le médailler qu'y avait formé Charles d'Aerschot. Le long de cet hôtel s'étendait autrefois une petite place non pavée et circonscrite par des bornes en pierre bleue; selon Fricx c'était un lieu de franchise et d'asile. La *rue* ou *montagne des Aveugles* est postérieure à 1560 ; on l'appelait, au XVII[e] siècle, *la nouvelle rue allant de la cour au Sablon* [6], et, au XVIII[e], *rue de l'Arsenal.*

Les *écuries de la cour* étaient déjà établies au commencement du XIV[e] siècle dans le local qu'elles occupent actuellement. En 1321, Jean III payait pour ce terrain plusieurs cens, savoir 6 sous de Louvain et 1 chapon à Jean Rolibuc, la même somme à Léon de Stalle, et 5 sous *payement* à Jean Beffelinx de Ranst, chanoine de Coudenberg [7]. La *Nederhof* ou *Basse-Cour,* dénomination qu'elles portaient alors, avait pour gardien un concierge nommé par le souverain. Outre les écuries du

[1] *Perkement Boeck mette Tuetsen.*
[2] HAREUS, *Annales ducum Brabant.*, T. II, p. 195.
[3] SANDERUS, *Chorog. sacra Brab.*, T. II, p. 153. — *Hist. mss. de Coudenberg.*
[4] *Livre censal coté* 16. — [5] *Voyage du père Bergeron*, l. c.
[6] *Livre censal de* 1608.
[7] *Livre censal de* 1321. — Dans un acte de l'an 1360 on lit : *Apud Coudenberg juxta stabulum domini ducis Brabantiæ. Archives de Sainte-Gudule.*

duc et des seigneurs attachés au palais par un service actif, il y avait des granges, des remises, des loges pour des animaux rares [1], une forge, etc. Les écuries pouvaient contenir 127 chevaux selon Sanderus [2], et 200 selon Mann [3]. Quand le P. Bergeron visita la Belgique (en 1617), il s'y trouvait aussi un grand nombre de mulets et 25 à 30 carrosses. Ce bâtiment fut agrandi en 1591-1592, et, en 1639, on acheta encore au même effet un jardin contigu, qui se trouvait derrière une auberge à l'enseigne de *l'Aigle-Noir*, ainsi qu'un autre héritage touchant ce jardin [4]. Il prit alors l'aspect qu'il présente aujourd'hui. Il y avait « une galerie d'environ » quinze toises de longueur, qui est un cabinet d'armes antiques de » toutes sortes, dans de grandes armoires [5] ; » on l'appelait *armoire du roi* ou *arsenal de la cour*. Ce dépôt, dont il ne nous est resté que de faibles débris, était riche en armures rares et précieuses. On y voyait les armes de Philippe-le-Bon, entre autres sa lance, longue de 22 pieds ; le fusil, de 15 pieds de hauteur, de Charles-le-Téméraire, sa cotte de mailles, ses étriers et l'armure complète qu'il portait à la bataille de Nancy ; les armes de Maximilien, le berceau de Charles-Quint, une magnifique armure damasquinée ayant appartenu à ce prince, et l'équipage de son cheval de bataille, estimés 5,000 florins ; son casque de parade travaillé en relief et évalué 10,000 florins ; son chapeau de bataille, sa rondache de fer noir, ornée de figures ciselées, la pointe en était en diamant et valait 15,000 florins ; sa lance de chasse, une autre lance au fer de laquelle étaient adaptés deux pistolets tirant chacun cinq balles à la fois ; sa cotte de mailles, avec une lanterne sourde et deux poignards, objets dont il se servait pour faire sa ronde ou « quand il allait la nuit » en bonne fortune ; » l'épée de parade qu'il employait pour donner l'accolade aux nouveaux chevaliers de la Toison d'or, et dont ses successeurs se servirent ensuite lorsque, se trouvant à Bruxelles, ils y créèrent des chevaliers de cet ordre ; un canon dont on lui attribuait l'invention,

[1] *Tot behoef van zekere stakette in t'Nederhof voer den Lupaert ons heeren s'conincx.* 1517. — En 1505, il y avait dans la basse-cour ducale un vieux et un jeune lion ; un chameau que gardait un nommé Rogier Boullon, y mourut le 21 juin 1521. Philippe-le-Bon avait dans son palais de Bruxelles un lion dont la nourriture se composait d'un demi-mouton par jour. *Archives de la Chambre des comptes.*

[2] *Aulæ Belgicæ*, p. 7. — [3] T. II, p. 111.

[4] *Archives de la Chambre des comptes.*

[5] *Voyage du père* Molinet *en Belgique.*

tirant cinq coups séparément et sept coups à la fois; les trois banderoles qu'il faisait porter devant lui dans son expédition de Tunis; le grand étendard de France pris à la bataille de Pavie et que les Français enlevèrent en 1746; un costume complet de Philippe II; un manteau en plumes rouges provenant de Montézuma; les arcs d'acier trempé, enrichis de perles, quatre carquois, deux boucliers et l'armure complète de ce prince mexicain, celles de ses deux fils et de son premier ministre; l'épée de Guillaume-le-Taciturne; l'épée damasquinée, la cotte de mailles, les étriers et les éperons du duc d'Albe; l'épée damasquinée de Requesens et sa lance, les armes de don Juan d'Autriche, une bannière turque prise par ce prince à la bataille de Lépante; les armes d'Alexandre Farnèse, estimées 4,000 florins; l'armure de l'archiduc Ernest, armure damasquinée, avec figures, et estimée 3,000 florins; le bouclier de l'archiduc Albert, son fusil de chasse, les harnais de son cheval, son esponton de 18 pieds de hauteur, en bois d'ébène et d'une seule pièce; son armure complète de parade, ciselée en or et estimée 5,000 florins; l'armure qu'il portait au siége d'Ostende, le cheval qui y fut tué sous lui; les étriers de l'infante, le mousquet d'ébène, garni en argent, dont elle se servait à la chasse du héron, le cheval qu'elle montait lors de son entrée à Bruxelles; un petit canon de cette princesse, l'épée que Henri IV envoya à Albert pour lui déclarer la guerre; la lance du marquis de Spinola, celle du cardinal-infant, les armes de l'archiduc Léopold et son cheval favori, les pistolets de don Diégo de Vélasco, le bouclier du prince Antoine de Lorraine, le fusil de chasse de Marie-Élisabeth monté en or, un habit de cour ayant appartenu à Charles II d'Angleterre; deux étendards français pris à Landen, en 1693, par les cuirassiers de l'électeur de Bavière et qui furent aussi enlevés en 1746; enfin, le casque, l'armure et les éperons du prince électoral de Bavière, à qui était destinée la souveraineté des Pays-Bas. On voyait encore, à l'Arsenal, une foule de drapeaux et d'étendards suspendus à la voûte, des armes de nations étrangères : arcs, flèches, carquois, massues, javelots, boucliers, cuirasses, une pirogue en cuir, une paire de sandales et un bouclier en bois [1]. Après la suppression des jésuites, ce précieux dépôt fut placé dans leur bibliothèque, et quelque temps après, transféré dans l'hôtel de la chambre héraldique. A l'approche des Français, au mois de juin 1794,

[1] Voyage cité. — *Recueil encyclopédique belge*, T. III, p. 228. — M. Gachard.

les objets qui y étaient conservés, furent emballés et dirigés sur l'Autriche. Le musée des armures de Bruxelles, les archives du gouvernement autrichien et beaucoup d'autres effets de prix appartenant à l'autorité ou à des fonctionnaires publics, se trouvaient à la citadelle de Wurtzbourg, lorsque, le 24 juillet 1796, le général Wartensleben évacua cette place que menaçait Jourdan. Comme cette retraite n'avait pas été prévue, on eut à peine le temps de charger sur des chariots les archives et les armures, et le plus grand désordre régna dans cette opération ; une partie des armures fut sauvée par un officier autrichien qui les déposa à Égra en Bohême, et le reste fut transporté à Vienne. Elles étaient encore dans ces deux endroits en 1801 ; le gouvernement français, qui ignorait ces circonstances, ne les réclama ni lors de la paix de Lunéville, ni en 1809 [1]. L'Autriche les a gardées, ainsi que bien d'autres richesses auxquelles la Belgique a des droits incontestables. Les écuries de la cour furent converties en caserne par les Français, et définitivement assignées au casernement le 9 vendémiaire an XIII; on pouvait y placer alors 140 chevaux. Elles furent cédées à la ville avec les autres bâtiments militaires, en vertu de la loi du 23 avril 1810. En 1815, elles furent occupées successivement par les troupes suisses à la solde du royaume des Pays-Bas et par quelques troupes anglaises. Rendues bientôt après à leur première destination, elles ont été transportées à l'état par la convention du 31 décembre 1842.

Un peu plus haut était l'*ancienne porte de Coudenberg*. Le duc d'Albe y fit enfermer des prisonniers d'état, entre autres le pensionnaire de la ville de Delft, Jacques Van den Eynde, qu'on y gardait très-sévèrement et qui y mourut le 12 mars 1569. Par résolutions des 16 et 20 mai 1591, les trois membres la donnèrent au duc de Parme, pour en employer les matériaux à embellir le palais; mais on renonça à la détruire et elle servit depuis lors de dépôt aux archives de Brabant, qui étaient auparavant conservées à Vilvorde. Ces archives étaient primitivement réunies à Nivelles, mais « du depuis (c'est-à-dire après l'avé» nement de Philippe-le-Bon), par une dédicace ou feste de Nivelle, » estant toute l'église en la dicte ville empeschée et occupée à la pro» cession dehors, conduisant le corps saint madame sainte Gertrude, » les dits de Bruxelles vindrent avec ferrerieurs rompre les serrures

[1] M. Gachard (*Revue de Bruxelles*, mai 1839.)

» (comme il est encore manifeste), par violence et force, et enlevèrent » et emportèrent les dicts priviléges qui sont pour le présent à Vil- » vorde [1]. » La propriété de la porte de Coudenberg, avec tous les droits qui y étaient attachés, fut définitivement cédée par la ville au gouvernement, le 13 janvier 1594. En 1754, un particulier en réclama la destruction; mais ce ne fut que sept ans plus tard qu'on fit droit à sa requête. La rue fut alors élargie et se borda en cet endroit de jolies maisons [2].

Au delà de l'ancienne porte de Coudenberg, dans la direction de la porte de Namur, étaient un lieu dit *de Delle* ou *la petite Vallée* [3], et un clos de vigne appartenant à l'hôpital Saint-Jean [4]. Après la construction de la deuxième enceinte, des maisons bordèrent cette partie du chemin d'Ixelles, qu'on désignait alors par les mots : *à Coudenberg, entre les deux portes* [5], et qui forme aujourd'hui la *rue de Namur*. Au coin de cette rue et de la rue Verte, s'élevait anciennement une habitation dite *t'Steenken, le Petit-Château* [6]. Les dominicaines d'Auderghem qui avaient été autorisées, par résolution du 3 juin 1622, à avoir un refuge à Bruxelles et avaient acquis à cet effet une maison au marché au Bois, la revendirent, en 1711, et achetèrent le Petit-Château dont elles firent alors leur refuge (octroi en date du 30 octobre 1740) [7]. Le 13 octobre 1507, le domaine acheta à Antoine Van Oudenhaghen, au prix de 850 livres de 40 gros, un héritage situé entre cette maison et les remparts, à l'effet d'y déposer le bois, les pierres et les autres matériaux nécessaires pour les constructions qu'on faisait au palais [8]. Antérieurement on y gardait « des vaches sauvages, des chameaux, » des autruches et plusieurs étranges bêtes, que Philippe-le-Beau avait » fait venir d'Espagne pour son plaisir [9]. » On vit s'y élever ensuite un

[1] Chronique inédite citée par M. Gachard, *Documents inédits concernant l'histoire de Belgique*, T. III, p. 178, note 1.

[2] De Bleye.

[3] *Super Frigidum montem supra locum dictum de Delle.* 1360. *Archives de Sainte-Gudule.*

[4] *Extra portam Frigidi montis juxta vineam hospitalis B. Joannis. Livre censal de* 1321.

[5] *Infra ambas portas.* 1364. *Cartulaire de Coudenberg.*

[6] *Foris antiquam portam Frigidi montis contiguæ fossata ex una parte et mansioni dictæ steenken.* 1361. *Archives de Sainte-Gudule.*

[7] *Archives de la Chambre des comptes*, n° 130. — [8] *Ibid.*, registre n° 292.

[9] M. Gachard, *Rapport sur les Archives de Lille*

vaste hôtel ou plutôt un château qu'isolait un immense jardin entouré d'eau ; il formait un parallélogramme dont les angles étaient garnis de tours, et portait le nom de *maison de Sulmone*. Son propriétaire, Charles de Lannoy, seigneur de Senzeilles, vice-roi de Naples et chevalier de la Toison d'or, le même à qui François I[er] rendit son épée, l'embellit en 1516, et ses fils l'habitèrent après lui. Convertie ensuite en une auberge dite *l'Écu de Bourgogne*, cette belle propriété fut achetée, le 10 mars 1605, par don Adrien-Mathieu d'Aquaviva et Aragon, prince de Caserte, qui la revendit, le 14 août 1606, aux archiducs [1]. Albert et Isabelle résolurent d'y fonder un couvent pour la mère Anne et cinq autres *carmélites thérésiennes* qu'ils avaient appelées d'Espagne et provisoirement installées dans une maison située vis-à-vis de cet hôtel. Le 25 mars 1607, ils allèrent, accompagnés du nonce du pape, des ducs d'Aumale et d'Ossonne, du marquis Spinola, du comte de Bucquoy et de toute leur cour, poser la première pierre du nouveau couvent, qui fut bénite par l'archevêque de Malines Vanhove. Elle portait l'inscription suivante : ALBERTUS ET ISABELLA CLARA EUGENIA HISP. INFANS, DUCES BURGUNDIÆ, LOTHARINGIÆ, BRABANTIÆ, LIMBURGI, LUXEMBURGI ET GUELDRIÆ, COMITES HABSBURGI, FLANDRIÆ, ARTHESIÆ, BURGUNDIÆ, THIROLIS, PALATINI HANNONIÆ, HOLLANDIÆ, ZELANDIÆ, NAMURCI ET ZUTPHANIÆ, MARCHIONES IMPERII ROMANI, DOMINI FRISIÆ, SALINARUM, TRANSIULANIÆ, OPPIDI MACHLINIÆ, TRAJECTI ET GRONINGÆ, DEDICARUNT ANNO MDCVII, DEO OPTIMO MAXIMO, MARIÆ VIRGINI, ANNÆ ATQUE JOSEPHO. L'infante agenouillée plaça cette pierre sur une boîte de plomb renfermant des monnaies d'or, et la scella après l'avoir couverte de mortier avec une truelle dorée. Pendant toute la cérémonie qui dura environ trois heures, l'archiduc, dit un récit officiel, resta la tête découverte sous un soleil ardent et « ne voulut jamais un parasol. » L'architecte Wenceslas Coeberger avait donné les plans de cet édifice; il en dirigea les travaux que les archiducs vinrent fréquemment activer par leur présence. Ces princes dotèrent les carmélites d'une rente de 3,600 livres de gros, et les autorisèrent à acquérir des immeubles jusqu'à concurrence de 3,000 florins de rente (diplôme daté de Marimont, le 1[er] novembre 1610) [2]. En

[1] *Trésorerie de la Chambre des comptes*, laye BRUXELLES, l. n° 17. — Voyez *les livres censaux de* 1499 et 1599.

[2] *Opera diplom.*, T. III, p. 646. — Cette fondation fut approuvée par le pape le 3 des nones, 5 novembre de l'année suivante; les états de Brabant



ÉGLISE DES CARMÉLITES.

1611, le jour de la fête de saint Joseph, elles s'installèrent dans leur demeure où elles furent conduites processionnellement par la cour et les carmes déchaussés. Après la cérémonie, pour laquelle on déploya une pompe extraordinaire, l'infante engagea la mère Anne de Jésus à lui demander une grâce pour conserver le souvenir d'un si beau jour; cette vénérable religieuse la pria de faire délivrer trois prisonniers, tous les ans, lors de la fête de saint Joseph; Isabelle accéda à cette prière et tint ponctuellement sa promesse [1]. Le 2 novembre 1612, le corps de l'évêque de Liége, Albert, frère du duc de Brabant Henri Ier, fut exhumé de son tombeau à Reims, par ordre de l'archevêque Louis de Lorraine, et envoyé à Bruxelles. Les archiducs le firent placer en grande cérémonie dans l'église des Carmélites, où Albert le porta lui-même sur ses épaules (11 décembre 1612). On sait que cet infortuné prélat ne fut pas canonisé; mais, en 1613, le pape Paul V permit de célébrer annuellement, le 21 novembre, dans les églises de Reims et de Bruxelles, la commémoration de son assassinat.

L'église des Carmélites, une des plus belles de Bruxelles, fut achevée en 1615 et consacrée le 11 novembre de cette année. Elle était bâtie en pierres de taille blanches; l'ordre dorique qu'on avait adopté pour sa décoration, lui donnait un aspect imposant. La façade offrait au rez-de-chaussée trois portes et une rangée de huit colonnes; à l'étage, huit autres colonnes supportaient un fronton surmonté d'une croix. Une cour fermée par une grille, la séparait de la rue. On voyait sur le maître autel un tableau de Coeberger, et à droite une *Sainte Famille* de Van Loon, au-dessus de laquelle étaient les portraits des archiducs, par Rubens [2]. Van Loon avait peint, en outre, pour les quatre chapelles latérales : *l'Annonciation*, *la Naissance de Jésus-Christ*, *la Sainte Famille* et *l'Assomption*. Le couvent des carmélites, « où les archiducs » allaient souvent à couvert [3], » reçut de ces princes d'éclatants témoignages de munificence. Le cloître était petit et surmonté d'une galerie;

avaient, dès le 16 juillet 1607, donné leur consentement à la dotation du couvent.

[1] *Archives de la Chambre des comptes.*

[2] Ces portraits, transportés à Coudenberg en 1785, furent bientôt après envoyés à Vienne.

[3] *Voyage du père Bergeron en Belgique*, l. c.

il entourait une cour où les archiducs firent construire, en 1618, une belle fontaine [1]. Derrière les bâtiments conventuels, il y avait deux jardins : l'un destiné à la culture des légumes, l'autre à celle des fleurs. L'infante y fit planter un petit bois, dans lequel on éleva des ermitages dédiés à Notre-Seigneur, à Notre-Dame de Lorette et à saint Jean-Baptiste. Près de l'église se trouvait une maison qui servait de logement à trois chapelains et à un sacristain [2]. La congrégation de Bruxelles, qui avait été la source de toutes les autres communautés de l'ordre en Belgique, fut supprimée le 9 mai 1783. Les religieuses partirent le 10 juin, emportant le corps de l'évêque Albert, et se retirèrent à Saint-Denis, où madame Louise, tante de Louis XVI, leur avait offert un asile. Elles profitèrent de la révolution de 1790 pour revenir à Bruxelles, et s'établirent alors dans l'hôtel de la Tour-Taxis, au Petit-Sablon. Les matériaux provenant de leur église, qui avait été abattue en 1785, furent employés à la construction de la nouvelle église de Coudenberg. Leur couvent fut acheté par l'architecte Montoyer et vendu, en 1789, en 24 lots. C'est sur ce terrain qu'a été percée alors la *rue Thérésienne*. La *rue de la Pépinière,* qui longeait les remparts vers le parc, reçut un nom en 1779. A droite de la rue de Namur sont la *rue du Pepin,* la *ruelle des Quatre-Livres* [3] et *celle du Baudet* ou *de Saint-Joseph*. La première, qui a été récemment pratiquée sur le terrain du rempart, a reçu son nom le 30 juillet 1841 ; il est question de lui donner issue dans la rue des Petits-Carmes, par la communication que Mme la comtesse de Vinchant de Gontreul a ouverte au travers de sa propriété, en vertu d'une autorisation du conseil communal du 1er juillet 1843.

La *rue des Petits-Carmes,* que les Français nommèrent *rue de Léoben,* était d'abord simplement désignée par les mots *rue conduisant de la vieille porte de Coudenberg au Sablon* ou *au Ruysbroeck* [4]. A l'angle gauche, vis-à-vis la rue Verte, sur l'emplacement d'une partie des fossés de l'ancienne enceinte, fossés qui furent affermés par les receveurs

[1] Leroy, *le Grand Théâtre sacré du duché de Brabant.*

[2] *Archives de la Chambre des comptes.*

[3] *Vierpondtstraetken, recht over de Carmeliteressen. Pestboek* de 1668.

[4] *Foris antiquam portam Frigidi montis in vico quo itur a dicta porta versus Zabulum. Selecta pro sæculo* 1400, ad a. 1464. — *A loco dicto Ruysbroek versus antiquam portam Frigidi montis.* 1383.

communaux le 11 novembre 1405, s'élevait jadis l'hôtel du chevalier Pierre Boisot, seigneur de Huysinghen, trésorier de l'ordre de la Toison d'or et membre du conseil des finances. Sa veuve, Barbe Cryckengys, qui le rebâtit en 1565 [1], le laissa à son fils Jean, horticulteur et philologue distingué. Les héritiers de celui-ci le vendirent en 1600, moyennant la somme de 10,000 florins, aux archiducs Albert et Isabelle, qui en firent *la maison des pages de la cour*. Cet hôtel fut aliéné, le 24 avril 1644, par don Francisco de Mello et les exécuteurs testamentaires de l'infante. On le partagea en trois lots, que des particuliers payèrent 23,342 florins [2]. C'est là que fut longtemps l'*Académie,* école où l'on enseignait aux jeunes nobles l'équitation et l'escrime. La première institution de ce genre qu'ait possédée Bruxelles, fut établie en 1611 et dirigée par un nommé Danicq [3]. Le comte de Monterey en organisa ensuite une autre, à la tête de laquelle il plaça le baron de Cicati qui la dirigea pendant longtemps. Après avoir pris un grand développement, elle déclina jusqu'au moment où le prince de Parme la rétablit et la confia, en février 1682, à don Mathieu Garcia et à Antoine de Florati, neveu de Cicati; mais, quatre mois après, ce dernier fut appelé à d'autres fonctions par le marquis de Grana [4]. Du temps de Marie-Thérèse, l'*Académie* existait encore et l'on y enseignait, outre les exercices du corps, les langues, l'histoire et la géographie. Le prix de la pension était de 420 florins de Brabant, outre 48 ducats pour les leçons de manége; les externes payaient, pour le cours d'équitation, 8 ducats le premier mois, et 4 les mois suivants [5]. Le bâtiment de l'Académie était alors redevenu la propriété du domaine qui le vendit en 1777 [6].

Au coin opposé était la *maison de Jauche,* ainsi nommée de son propriétaire Jean de Coutreau, seigneur de Molenbais, Jauche et Assche, qui le laissa à ses descendants. C'est dans cet hôtel, qui avait été rebâti en 1554 [7], que logea le duc d'Albe lors de son arrivée à Bruxelles, et que furent arrêtés, paraît-il, les comtes d'Egmont et de Hornes [8]. Au XVIIIe siècle, il appartenait au comte de Pestre, dont la famille le posséda jusque dans ces derniers temps. Il a été morcelé en 1843. La même

[1] *Livres censaux de* 1499 et 1599. — [2] *Trésorerie de la Chambre des comptes.*
[3] *Archives de l'Audience*, carton 1377. — [4] *Relations véritables,* année 1682.
[5] *Le Guide fidèle*, année 1760, p. 34, et 1761, p. 53.
[6] *Registres de la Chambre des comptes,* n° 470.
[7] *Ibid.*, n° 295. — *Livre censal de* 1599. — [8] Voyez T. I, p. 412.

année, on a pratiqué la rue qui se trouve plus bas et doit aller rejoindre, près du boulevard de Waterloo, la rue du Pépin dont elle portera le nom. Vis-à-vis la rue de Ruysbroeck est l'ancien *hôtel des comtes de Sart* ou *de Romerswael;* sous le gouvernement des Pays-Bas, il fut affecté, pendant quelques années, au département des affaires étrangères. En 1830, après la révolution, on y plaça l'intendance générale de l'armée, et depuis 1831, il est occupé par la cour des comptes. Le bâtiment contigu que Maximilien de Hornes avait acheté à Charles de Layssie [1], portait anciennement le nom de *maison de Gaesbeek* [2]; c'est là que mourut, le 23 décembre 1548, le comte de Buren, un des meilleurs généraux de Charles-Quint. De la famille de Hornes, la maison de Gaesbeek passa aux comtes de Culembourg, puis aux enfants d'Anne de Culembourg et de Jean de Pallant, seigneur de Wildenberg. Nous avons vu que le duc d'Albe fit abattre cet hôtel le 28 mai 1568, et élever sur son emplacement une colonne destinée à rappeler le souvenir de la conjuration des nobles et de la vengeance de son maître. Cette colonne fut renversée, en 1576, par ordre des États, et plus tard les propriétaires de l'*hôtel de Culembourg* obtinrent comme indemnité une rente de 5,000 florins dont le capital fut remboursé en mai 1732. Une partie du terrain fut enclavée dans le couvent des carmes déchaussés, et sur l'autre on bâtit une « estable aux mulets de la cour. » L'*écurie des mulets de la cour,* dans laquelle logeaient, au siècle dernier, les hussards de la garde des gouverneurs généraux, a servi longtemps de caserne de gendarmerie. En 1842 on y plaça l'artillerie de la garnison et ensuite de l'infanterie; aujourd'hui c'est une caserne de cavalerie. Ce local, qui avait été cédé à la ville comme bâtiment militaire, a été acheté par le gouvernement en 1844, et doit être annexé à la prison des Petits-Carmes.

C'est encore à Albert et Isabelle qu'il faut attribuer la fondation du *couvent des carmes déchaussés;* après avoir appelé les carmélites à Bruxelles, ces princes firent aussi venir des pères du même ordre, pour leur servir de directeurs. Le 8 septembre 1610, le père Thomas de Jésus et cinq autres carmes arrivèrent d'Italie et se logèrent provisoirement dans le refuge de l'abbaye d'Orval, que l'abbé Bernard de Montgaillard mit à leur disposition. L'archevêque de Malines et les états de

[1] *Livre censal de* 1499.
[2] *Het huys van Gaesbeke nu geheeten Cuelenborch. Ibid. de* 1599.

Brabant (9 février 1612) les ayant autorisés à s'établir à Bruxelles, le magistrat leur donna d'abord un consentement verbal, ainsi qu'une *aumône* de 600 florins; puis il leur céda « les héritages et jardins » situés derrière l'église du Sablon, entre la maison d'Egmont et la » maison ruinée de Culembourg, qu'il avait achetés, le 29 août 1611, » aux héritiers Maes, moyennant 8,000 florins [1]. » Des lettres d'amortissement en due forme leur furent délivrées en avril 1615 [2]. Ils commencèrent immédiatement leur église dont les archiducs posèrent la première pierre le 8 septembre 1612, et qui fut consacrée le 15 octobre 1614, jour de sainte Thérèse. Voulant contribuer à la dotation de ce couvent, les grands de la cour, parmi lesquels se firent remarquer le marquis de Spinola, le duc d'Havré, les comtes de Hanover, de Salasar, de Bucquoy et de Taxis, recueillirent entre eux, à cet effet, une somme de 22,000 florins. Le marquis de Renty, fils du duc d'Havré, s'engagea à élever, à ses frais, une chapelle en marbre qu'il dédia à Notre-Dame del Pilar. Son exemple trouva des imitateurs : le palatin polonais Refradosky fit construire l'autel Saint-Joseph, Alexandre-Charles de Bournonville la chapelle de Sainte-Thérèse, et la princesse de Chimay, Marie-Madeleine d'Egmont, la chapelle de Saint-Onuphre, qu'on invoquait pour obtenir une mort heureuse [3]. Sur l'ordre exprès des archiducs, la ville dut palissader les remparts du côté du couvent, afin qu'on n'eût pas vue sur le jardin des religieux, mesure qui excita des plaintes, « parce qu'elle empêchait le passage et la promenade [4]. » Plus tard, les palissades furent remplacées par un mur fort élevé qui longeait les fortifications. Beaucoup de personnes de distinction, particulièrement des Espagnols et d'autres étrangers, furent enterrées aux Carmes. Le nombre des religieux ayant augmenté et plusieurs de leurs bienfaiteurs étant morts, le magistrat, à la demande d'Isabelle, les autorisa à quêter en ville (17 novembre 1625).

Dans l'église, dont le portail fut reconstruit en 1756 [5], on voyait une *Assomption,* de Rubens (aujourd'hui au Musée), qui avait aussi peint, pour l'autel de gauche, Sainte Thérèse agenouillée devant Jésus-Christ

[1] *Archives de l'Audience*, carton 1379.

[2] M. DE VALÉRIOLA, *Rapport sur l'admission des ordres mendiants à Bruxelles.* — *Registres de la Chambre des comptes,* n° 169, f° 430.

[3] SANDERUS, l. c., T. II, p. 344. — [4] *Oppinie Boeck.*

[5] *Le Guide fidèle*, l. c., p. 41.

placé entre deux anges et tenant une flèche ardente en main. Ce tableau fut, paraît-il, soustrait en 1795 et transporté en Angleterre. Les copies des dix toiles de ce grand maître qui se trouvaient à la cour, garnissaient l'église; elles acquirent de la valeur par suite de la destruction des originaux. C'est dans cette église, devant l'autel de Saint-Joseph, qui attenait au mur mitoyen de l'hôtel d'Arenberg, que fut enterré, le 18 mars 1744, Jean-Baptiste Rousseau. Le couvent était fort bien distribué. On parvenait à l'église, qui s'étendait le long de la cour de l'hôtel d'Egmont (aujourd'hui hôtel d'Arenberg) par une petite cour plantée d'arbres et fermée par une grille. Sur les côtés, vers les écuries des mulets, étaient les bâtiments claustraux, entre autres la bibliothèque, à la fondation de laquelle avait principalement contribué le docteur Paz [1]; elle possédait un grand nombre de livres espagnols, parmi lesquels il y en avait de fort rares, et une collection presque complète des journaux de Bruxelles depuis le commencement du XVII[e] siècle [2]. Dans le jardin, contre l'hôtel de Sart, on trouvait l'ermitage de Sainte-Catherine, et près les remparts, l'ermitage et la chapelle de Saint-Onuphre; dans ces ermitages se retiraient les moines qui désiraient vivre dans une solitude absolue. On y remarquait un bassin aux gerbes d'eau jaillissantes, près duquel, dit-on, s'étaient réunis les nobles confédérés pour signer leur requête à Marguerite de Parme [3].

Le 4 novembre 1796, les carmes furent chassés de leur couvent qu'on démolit en 1811. En 1813, suivant un projet conçu en 1804 par le préfet Doulcet-Pontécoulant, on commença sur ce terrain la construction d'une prison dont l'architecte français Damesme avait donné le plan. Elle fut achevée en 1815. Elle forme un parallélogramme à deux étages, isolé de tous côtés. Les corridors qui règnent alentour, tirent le jour de l'extérieur, et les cellules des prisonniers, des cours. Au centre est le pavillon du concierge qui est surmonté d'une horloge. La principale entrée simule un portique à trois arcades. Il y a plusieurs préaux et une chapelle domestique. Ce bâtiment qui a été agrandi à mainte reprise, doit recevoir encore des accroissements considérables.

Sur l'emplacement qu'occupaient de petites maisons et des jardins, la princesse de Gavre, Françoise de Luxembourg, éleva, au haut du Sablon,

[1] SANDERUS, l. c., p. 346.

[2] *Description de Bruxelles*, publiée en 1782, p. 121. — [3] MANN, T. II, p. 69.

un hôtel dans lequel elle enclava deux ruelles conduisant aux *douves* ou remparts de la ville, et une maison habitée par le comte de Lalaing (autorisations accordées par la chambre des comptes, le 10 janvier 1547, 1548 N. S., et par le magistrat, les 23 août et 20 décembre 1547)[1]. Son fils, le malheureux Lamoral d'Egmont, continua les travaux qu'elle avait commencés. Le 7 février 1564, il donna, sur la place s'étendant devant son habitation, un beau tournoi où chacun fut admis avec les armes de son choix. Tenants et assaillants arrivèrent armés de lances, de piques, de haches, de hallebardes, de javelines, etc.; on remarqua particulièrement une soixantaine d'archers, équipés à l'anglaise, qui postés dans le parc (*perc*) du comte, lancèrent une grêle de traits vers l'église du Sablon et la Grosse-Tour. Malheureusement il y eut quelques personnes de blessées par la chute d'un échafaudage[2]. Léopold-Philippe-Charles d'Arenberg, qui avait épousé l'héritière des d'Egmont, Marie-Françoise Pignatelli, petite-fille de Nicolas Pignatelli et de Marie-Claire-Angèle d'Egmont, fit rebâtir en partie et restaurer entièrement la *maison d'Egmont*, en vertu d'un octroi en date du 27 février 1753, par lequel il fut stipulé au profit du domaine une redevance de deux chapons[3]. C'est de cette époque que datent la porte d'entrée, le bâtiment qui occupe le fond de la cour, et l'aile de droite où sont les appartements de la duchesse; l'aile de gauche a été reconstruite récemment, sur un plan analogue, sous la direction de M. Suys. Au rez-de-chaussée se trouve une galerie de sculptures, d'après l'antique, qui renferme plusieurs originaux. Sur le palier de l'escalier qui correspond avec ce somptueux édifice, on a placé une copie en bois d'une des magnifiques portes du baptistère de Florence. Cet escalier conduit aux appartements qu'occupait le prince Prosper, et à la galerie de tableaux, dans laquelle on admire plusieurs gothiques, des Rubens, des Van Dyck, des Dietrich, des Jean Steen, des Teniers, des Gérard Dow, des Rembrandt, des Titien, des Tintoret, et une foule d'autres toiles. La bibliothèque placée au rez-de-chaussée du bâtiment du fond, est vaste, considérable et ornée d'un grand nombre de vases et d'autres antiquités. On y conserve la tête du

[1] *Perkement Boeck mette Taetsen. — Archives de la Chambre des comptes*, n° 295.

[2] *Die Nieuwe Chronycke van Brabandt.*

[3] Octrois accordés par les états de Brabant, de 1730 à 1778. *Archives du Royaume.*

groupe de Laocoon, le plus précieux objet d'art que possède la maison d'Arenberg. A l'étage sont les salons, communiquant avec les appartements du duc et avec un manége d'une rare magnificence, qui sert, au besoin, de salle de bal. Le corps de bâtiment qui se trouve à l'entrée de la rue aux Laines, est remarquable par sa porte en ogive, ornée de fleurons, et par les pignons crénelés qui le couronnent; c'est le seul reste de la construction primitive, qui consistait en un carré de bâtiments dominé par une haute et belle tour. Des jardins spacieux embellissent cet hôtel, qui n'a pas son pareil en Belgique. Aux souvenirs laissés par ses opulents possesseurs, se mêlent ceux des écrivains qui y ont reçu l'hospitalité, tels que Rousseau, Paquot, etc., et des personnages marquants qui y ont logé : Christine de Suède, Louis XV, le marquis de Prié, le comte de Harrach, le maréchal Gérard, etc.

Au coin de la rue des Petits-Carmes, vis-à-vis l'hôtel d'Arenberg, était un hôtel qui, à la fin du siècle dernier, appartenait au comte de Bournonville, et qui fut longtemps habité par les Crumpipen. Le gouvernement des Pays-Bas y plaça le ministère de la justice. Il fut livré aux flammes dans la nuit du 25 au 26 août 1830, par le peuple insurgé qui voulait se venger de la pernicieuse influence qu'il attribuait au ministre Van Maanen sur l'esprit du roi. Après avoir été longtemps abandonné, le terrain qu'il occupait, a été vendu par lots en 1842. La partie de la rue des Quatre-Fils-Aymon (*Vier Hellemans Kinderen*) qui aboutit à la place du Petit-Sablon, portait, au siècle dernier, le nom de *rue des Trois-Jeunes-Filles ;* la rue entière connue d'abord sous la dénomination de *ruelle du Comte de Beaumont* [1], a pris son nom actuel d'une auberge qui s'y trouvait près de la rue de Ruysbroeck. C'est une circonstance semblable qui a fait changer le nom de la *rue des Vierges* ou *des Jeunes-Filles* en celui de *rue des Six-Jeunes-Hommes* [2].

La *rue aux Laines,* appelée jadis le *pré aux Laines* [3], était regardée, au siècle dernier, comme une des plus belles rues de Bruxelles; elle

[1] *Omtrent de Savel in comte de Beaumont straetken. Pestboeck de* 1668.

[2] *In t'Maegdekens straet achter Savel kerkhoff omtrent de herberge van de zes jonghmans. Ibid.*

[3] *Wolledriesch.* 1342. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Tria jornalia terre in 't Bavendal juxta Wolledriesch.* 1316. *Cartulaire de Saint-Pierre.* — Il y avait en cet endroit un chemin dit *de la Croix. Boven 't kerckhoff van O. L. V. op de Zavel, op ten Cruyswech, ten Wollendriessche weert. Livre censal de* 1491.

devait cette réputation méritée au grand nombre d'hôtels qu'on y voyait, et parmi lesquels on distinguait ceux du comte de Maldeghem, de la comtesse d'Épinoy (habité aujourd'hui par le comte de Lannoy), du marquis de Spontin (aujourd'hui au duc de Beaufort), et des comtes de Mérode. Ce dernier, d'une architecture fort simple, n'est remarquable que par l'étendue de ses bâtiments et de ses jardins ; mais il s'y rattache d'intéressants souvenirs. En 1529 il appartenait à René, seigneur de Bréderode, qui y fit construire des écuries [1]. Après sa mort, arrivée à Bruxelles en 1556, cette propriété passa au comte de Mansfeld, son parent, qui, pour l'agrandir, acheta une maison à maître Pierre Spyskens, un demi-journal de vigne à Marie Vandertommen, veuve de Simon du Quesnoy, et un autre clos de vigne qui avait appartenu au chevalier Robert Coutereau [2]. Il y enclava aussi et convertit en un jardin entouré de murs, une grande place plantée d'arbres qui se trouvait vers la rue des Minimes, et au milieu de laquelle s'élevait un monticule portant un moulin à vent [3] ; cette place s'appelait *la montagne de la Potence* [4]. Les trois membres avaient consenti à la lui céder à condition qu'il leur procurerait le terrain qui s'étendait au delà du Wollendries vers le couvent des Riches-Claires (6, 11 et 14 décembre 1559) ; mais les prétentions exorbitantes des propriétaires de ce terrain empêchèrent Mansfeld de remplir cette obligation à laquelle fut substituée celle d'acheter au souverain, pour la ville, *le vent* de deux ou trois moulins (18 novembre 1566) [5]. Après la scission violente qui éclata entre don Juan d'Autriche et les États, l'hôtel de Mansfeld fut pillé et mis sous séquestre ; en 1578, il fut occupé par des habitants dont les maisons, voisines de la porte de Namur, avaient dû être abattues pour faire place aux fortifications que la commune élevait de ce côté (résolution du 4 janvier 1578). Il

[1] *Archives de la Chambre des comptes*, registre n° 291.

[2] La première de ces vignes avait été cédée par le domaine à Jean Vandertommen, moyennant une redevance de trois chapons, le 9 mai 1489, et le 11 avril 1483, le chevalier Robert Coutereau avait été autorisé à enclaver une ruelle dans la seconde, à charge de payer tous les ans un cens d'un denier de Louvain. *Livre censal de* 1499.

[3] *Aen den Wollendriesch sinte Claren weert gaende, nederstreckende totter wintmolen weert. Livre censal de* 1491. — Ce lieu était une espèce de parc appartenant à la ville : *de boomkens gestaen in 't perck der stadt van Brussel.* 1549, 1550. *Archives de la Chambre des comptes*, registre n° 291.

[4] Voyez T. I, p. 54. — [5] *Perkement Boeck mette Taetsen.*

fut restauré en 1587, aux frais de la ville, conformément à la capitulation du 10 mars 1585, et fut alors considérablement agrandi. En vertu d'une résolution du 12 mars, le magistrat acheta à Jean de Mol, veuf et héritier d'Anne Vésale, « 1° un grand et bel héritage, » avec maisons, galeries, écuries et autres édifices, jardin entouré de » murs et autres dépendances, communément appelé *la maison de Vésale* » (*t'huys van Vesalius*), situé au-dessus du Banendal, dans la rue dite » *Hellestraete* (*rue d'Enfer*) tenant de deux côtés aux biens du comte de » Mansfeld, du troisième côté à l'allée par laquelle le comte a une sortie » dans la rue, et du quatrième à des biens dans la rue nommée plus haut; » et 2° un verger planté de beaucoup de beaux arbres, situé vis-à-vis » de cette maison et entouré par la voie publique de trois côtés[1]. » Ces biens qui se trouvaient, paraît-il, dans la rue du Manége, étaient depuis longtemps dans la famille du grand médecin que Bruxelles s'honore d'avoir vu naître[2]. Le 6 novembre 1561, ils avaient été donnés en dot à Anne Vésale qui, par son testament daté du 4 juin 1577, les avait laissés à son mari. Devenue propriétaire de l'*hôtel de Vésale*, par un transport en date du 5 avril, la ville le céda, le 8 du même mois, au comte de Mansfeld et à son fils Charles, « en considération des ser» vices qu'ils avaient rendus à Bruxelles, surtout en 1566, lorsque le » premier en avait été nommé gouverneur par Marguerite de Parme, » sans qu'il eût jamais rien reçu pour avoir rempli ces fonctions[3]. » Après la mort de Pierre-Ernest de Mansfeld (25 mai 1604) que son fils avait précédé dans la tombe, cet hôtel passa au premier duc de Bournonville, Alexandre de Capres. Le 23 juin 1626, la ville accorda à celui-ci un subside de 300 florins pour l'aider à le reconstruire, et en échange de quelques terrains qu'il avait cédés à la voie publique. Confisquée en 1634, cette propriété fut rendue, le 24 février 1649, au fils de ce seigneur, en considération des services éclatants qu'il avait rendus à l'empereur pendant les guerres contre la France et la ligue protestante. Elle fut annexée, le 12 juillet 1658, à la terre de Buggenhout

[1] *Acte original* chez M. Van Eersel.

[2] Vers 1500, Élisabeth Craps, veuve d'André de Wesel, *alias* Wytines et Anne Martin obtinrent du domaine l'autorisation d'avancer leur maison sise dans la rue allant des remparts au Bavendal. Après eux, maître André Van Wesele, « docteur et médecin de Sa Majesté, » posséda cette maison. *Livre censal de* 1599.

[3] *Documents originaux*, l. c.

érigée en principauté sous le nom de Bournonville, et en fit partie jusqu'au jour où Angélique-Victoire de Bournonville et son mari Jean de Durfort, duc de Duras, la vendirent à Henri-Othon de Mérode, comte d'Oignies de Mastaing. Dans l'octroi délivré à cet effet par le domaine, il fut stipulé que cet hôtel resterait fief du Brabant (13 novembre 1731)[1]. Henri-Othon qui acquit ensuite la principauté de Grimberghe, eut pour héritière Marie d'Oignies de Mastaing ; celle-ci épousa, en 1778, Charles, comte de Mérode, prince de Rubempré et Eversberg, marquis de Westerloo, et de ce mariage sont nés les comtes de Mérode Henri, Félix, Frédéric et Werner. L'hôtel de Mérode a été rebâti en 1753, et occupé ensuite par le ministre Cobenzl.

La *rue du Cerf* doit son nom à une auberge ; elle a été considérablement élargie et embellie lors de la construction du boulevard de Waterloo. Il en a été de même de la *rue du Cygne,* ancienne impasse contiguë à une auberge du même nom, et appelée autrefois *rue de la Grosse-Tour.* Entre ces deux rampes qui conduisaient aux remparts, on trouvait autrefois l'*allée des Jésuites, den Jesuiten ganck.* Tout le terrain voisin de la Grosse-Tour appartenait anciennement au duc de Bournonville ; confisqué en 1634, il fut vendu, le 25 mai 1639, en 19 lots, que les acquéreurs payèrent 3,752 livres[2]. Plus loin était un endroit vague, appelé *la Vieille-Justice, d'Oude-Justitie,* où jadis était dressée la potence. Le 21 juillet 1676, le gouvernement acquit, au prix de 400 florins, un héritage voisin de la Grosse-Tour, pour établir une caserne de cavalerie, et, en 1691, il acheta d'autres terrains dans le même but[3]. Cette caserne, appelée *les Écuries des Hussards* ou *les Baraques,* fut détruite en 1789. En 1729, le *cimetière des protestants* était placé près de la Grosse-Tour. Depuis douze ans tout ce quartier a changé de face : les rues de l'Artifice et du Nouveau-Pachéco, qui s'arrêtaient à la rue aux Laines, ont été prolongées jusqu'au boulevard, et une rue nouvelle, la *rue des Six-Aunes,* où s'est établie, en 1835, une communauté de carmélites, a été ouverte, parallèlement à la rue aux Laines, de la rue du Cygne à la rue du Nouveau-Pachéco. Celle-ci doit son nom au nouvel hospice de Pachéco, dont la première pierre a été posée en 1829. Ce bâtiment dont la révolution a retardé l'achèvement de plusieurs années, ne présente rien de

[1] *Registres des Chartres de la Chambre des comptes.*
[2] *Archives de la Chambre des comptes.*
[3] *Trésorerie de la Chambre des comptes.*

remarquable ; ses ailes forment avant-corps vers le boulevard sur lequel donne la vaste cour qui le précède. On trouve encore dans la rue aux Laines une chapelle construite en 1843, et l'*hospice de la Société philanthropique,* qui, fondé au moyen de souscriptions particulières, était établi antérieurement à 1843, dans la rue des Tanneurs. Cette société, créée en 1828 par les soins de M. l'avocat Pauwels de Vis, sous le nom de *Société urbaine de bienfaisance,* fait des distributions à domicile. Lors de sa fondation, elle ouvrit dans l'hôtel de la douairière d'Arenberg, rue Haute, un atelier de travail qui n'a pas eu longue existence. Les vieux bâtiments adjacents qu'on voit en face du nouvel hospice de Pachéco, sont ceux de la plus ancienne fabrique de produits chimiques du pays ; établie, vers 1750, par le sieur Vanderelst dans la famille duquel elle est restée, elle a été récemment transférée à Saint-Gilles. La rue aux Laines et la rue des Marolles aboutissent à un carrefour appelé le *pré aux Créquillons,* où il y avait jadis un petit étang, une fontaine et une chapelle de la Vierge[1], et qui a été agrandi d'une partie du terrain des remparts. D'un côté est le bâtiment qui, commencé à grands frais en 1829 par un fabricant de tabacs nommé d'Henin, est resté inachevé; de l'autre, vers la porte de Hal, *la caserne de la gendarmerie,* bâtie en 1840 aux frais de la province, d'après les plans de M. Spaak.

Autrefois il n'y avait que peu de communications entre le pré aux Laines et la rue des Minimes ; l'espace intermédiaire est quelquefois désigné globalement dans les anciens actes sous le nom de *montagne de la Potence* (*s'Galgenberg*, *Schaillienberg*), et ils mentionnent dans cette direction des rues qu'ils ne déterminent pas clairement. La *rue du Manége* portait, au siècle dernier, les noms de *rue de la Licorne* ou *de la Folie;* elle devait le premier à une auberge à l'enseigne de *la Licorne-d'Or,* et le second à un bâtiment vaste et de forme bizarre dont la construction avait causé la ruine de son propriétaire. Cette rue, où se trouve le *couvent des dames de Berlaimont,* est reliée à celle des Sablons par les *rues de l'Arbre* et *des Allegarbes.* Celle-là, qui a été percée sur l'emplacement de l'hôtel de la Tour-Taxis, a reçu son nom le 6 frimaire an VII; celle-ci, qu'au siècle dernier on nommait aussi *rue du Jeu-de-Paume* [2],

[1] *Crekelendries.* 1346. *Archives de Sainte-Gudule. Livres censaux.* — *Krekelendriesch.* 1668. — Le 2 mai 1629, le magistrat nomma des commissaires à l'effet de réunir des aumônes « pour *Onze-Lieve-Vrouw ten Crekelendries.* »

[2] Le *Pestbock* de 1668 parle de la maison dite *Haetspel derrière Tassis.*

était plus communément appelée *rue du Maître-des-Postes,* à cause de la proximité de l'hôtel des princes la Tour-Taxis, surintendants des postes. Cet hôtel avait été agrandi successivement par diverses acquisitions; ainsi Jean-Baptiste de Taxis acheta à Maximilien de Melun, châtelain de Gand, une propriété dans laquelle avait été enclavée une ruelle « située derrière une maison dite *le Lion-Rouge* [1], » et les minimes vendirent à Lamoral-Claude-François de Taxis un terrain qu'ils avaient reçu d'Hélène de Sermoise, veuve de sire Nicolas de Rieux, après qu'elle y eût incorporé la ruelle dite la *rue du Bois* (*Boschstraete*) « joignant la maison de Renty et du comte de Bucquoy (2 septembre 1613) [2]... L'hôtel de Taxis était une des plus somptueuses habitations de Bruxelles; le maréchal de Saxe y logea en 1746, et le roi de Danemark en juillet 1768 [3]. Le dey de Tunis Muley-Hassem, qui y avait reçu l'hospitalité, et son hôte Jean-Baptiste de Taxis, y étaient représentés en Turcs [4]. On y admirait une *Bellone,* en marbre, sculptée par Jérôme Duquesnoy; elle est aujourd'hui à Ratisbonne [5]. C'est dans les jardins de cet hôtel qu'ont été élevés les beaux orangers du palais de Laeken [6]. En 1782, il était habité par le marquis de Chasteler, qui a rendu de grands services à la littérature par ses dissertations historiques et la publication de plusieurs anciens documents. M. Walckiers de Gamerage l'acheta ensuite, et le vendit, en 1790, aux carmélites qui avaient profité de la révolution brabançonne pour revenir à Bruxelles. Elles y rentrèrent processionnellement, par la porte d'Anderlecht, le 25 juin 1790, au nombre de sept. Couvertes de voiles et tenant chacune un cierge à la main, elles se rendirent escortées de volontaires à pied et à cheval, et accompagnées d'un corps de musique, à Sainte-Gudule, où un *Te Deum* fut chanté; elles furent menées ensuite au refuge de l'abbaye de Forêt, qui devait provisoirement leur servir de retraite. Le 20 septembre 1792, le pléban de Sainte-Gudule consacra leur nouvelle église, qu'elles ne devaient pas

[1] *Livres censaux de* 1499 et 1599.

[2] *Ibid.* de 1608 et 1637. — Un acte de 1377 place de ce côté une *rue du Nouveau-Bois, in vico dicto de Blaesstrate prope fontem ibidem, inter bona Godefridi Van Aken et vicum dictum de Nuwebosschestraet. Cartulaire de la Cambre.* Le 11 avril 1602, Antoine de Taxis acheta à messire Wynant Anderlecht la *maison d'Anderlecht,* dont nous ignorons la situation.

[3] De Bleye. — [4] Chifflet, *les Marques d'honneur de la maison de Taxis,* p. 73.

[5] Le Mayeur, l. c., T. II, p. 94.

[6] *Description de Bruxelles,* publiée en 1782. Fricx, p. 106.

conserver longtemps. Le 12 novembre 1796, ces religieuses quittèrent leur couvent qui fut vendu, en 1798, comme bien national. Dans leur église s'est installée la *loge maçonnique des philanthropes*. Un peu plus bas était l'*hôtel de Wemmel*, remarquable par sa façade que surmontait un bas-relief représentant la Naissance de Minerve [1]. Après avoir appartenu aux comtes de Solre, qui y annexèrent la *Schytstraetken*, en vertu d'une autorisation du 5 août 1615 [2], aux marquis de Westerloo, et aux Taye, marquis de Wemmel, il passa au baron d'Hooghvorst et fut démoli en 1828. Ce bâtiment forme aujourd'hui cinq propriétés distinctes. La *rue Coppens* a été percée par l'entrepreneur dont elle porte le nom (arrêté du 5 août 1828), dans les jardins de cet hôtel et dans ceux de l'hôtel la Tour-Taxis. L'hôtel de Wemmel est peut-être celui qu'habitait Maximilien Transilvan, maître d'hôtel de Marie de Hongrie [3], et où logea l'archevêque de Cologne Truchsès lorsqu'il vint, en mai 1549, rendre visite à Charles-Quint [4]. La *rue des Sablons*, qui a reçu ce nom le 1er février 1801, s'appelait auparavant *rue du Prince-Latour;* plus anciennement on la désignait par cette phrase: *rue allant du marché aux Chevaux au pré aux Laines* (*super zabulum in vico tendente de foro equorum versus locum dictum den Wollendries*) [5].

Au XIIIe siècle, le *Petit-Sablon* appartenait à l'hôpital Saint-Jean, qui en fit un cimetière, dont la consécration eut lieu en 1299, en vertu d'une autorisation de l'évêque de Cambrai, Guy. Cinq années plus tard, le 2 avril 1304, la supérieure, les frères et les sœurs de l'hôpital, cédèrent, du consentement de l'abbé de Dilighem et de leurs autres mambours, une partie du terrain aux arbalétriers pour la construction d'une église en l'honneur de la Vierge. Tout en se réservant le droit de sépulture dans le cimetière, la communauté renonça à sa part des offrandes qui se feraient dans cette église pour aussi longtemps que sa construction ne serait pas achevée et les dépenses qu'elle entraînerait, entièrement payées. Il fut convenu que deux commissaires, l'un au nom de la ville, l'autre au nom des arbalétriers, seraient chargés d'encaisser les offrandes

[1] Voyez FRICX, p. 105.
[2] *Archives de la Chambre des comptes.* — La *Scytstraetje* est mentionnée dans des actes de 1384, 1403, 1407. *Archives de Sainte-Gudule.*
[3] *Livre censal de* 1499. — [4] *Die Nieuwe Chronycke van Brabandt.*
[5] 1429. *Archives de Sainte-Gudule.*

et de surveiller la bâtisse de l'édifice, pour laquelle les membres du serment devraient laisser, à leur mort, un legs de la valeur de 10 schellings au moins. Jean II approuva cet accord [1], à la suite duquel s'éleva le gracieux temple qui, appelé d'abord *Notre-Dame au Nouveau-Cimetière,* et ensuite *Notre-Dame du Sablon* (*Capella Beatæ Mariæ super Zabulum*), porte aujourd'hui le nom de *Notre-Dame des Victoires,* qu'il doit à l'opinion erronée répandue par quelques auteurs, suivant lesquels Jean Ier aurait, en 1289, fondé cette église, en commémoration de la bataille de Woeringen [2]. Au commencement du XVIe siècle, des différends s'élevèrent au sujet du cimetière entre le chapitre de Sainte-Gudule et les recteurs du Sablon, qui contestaient au fossoyeur de la collégiale le droit d'y creuser des fosses. Une sentence de l'official de Cambrai condamna leurs prétentions, et les menaça d'une amende de 40 marcs d'argent, s'ils ne se soumettaient pas à ce jugement (19 mars 1503, 1504 N. S.) [3]. Vers cette époque on sentit l'inconvénient que présentait la situation du cimetière, au milieu d'un quartier populeux, et les nobles qui avaient élevé des hôtels dans les environs, firent de pressantes démarches pour éloigner ce désagréable voisinage. On vit même quelquefois la populace ameutée poursuivre le fossoyeur en lui jetant des pierres, et les inhumations devenir l'occasion de scènes affligeantes. En 1554, le magistrat ordonna aux receveurs de chercher une place convenable où l'on pût établir ce cimetière (15 janvier 1553, 1554 N. S.); mais ce ne fut qu'un siècle et demi plus tard qu'il fut donné suite à ce projet. Le magistrat ayant représenté « que le cimetière étoit un lieu de tout costé ouvert et situé » sur un grand passage, dont il recevoit des plaintes continuelles par » des gens dignes de foy et notamment à cause que l'on y enterroit les » morts dudict hospital, lesquels pour estre en grand nombre, estoient » souvent négligez et mis dans les fosses à moitié couverts, dont les » chiens avoient plusieurs fois tiré des pièces et couru en plein jour avec » les bras et les jambes, au très grand scandal, puanteur et incommo- » dité des passagers et voisins; qu'il étoit continuellement molesté et » pressé pour y remédier par des personnes de marque et de dis-

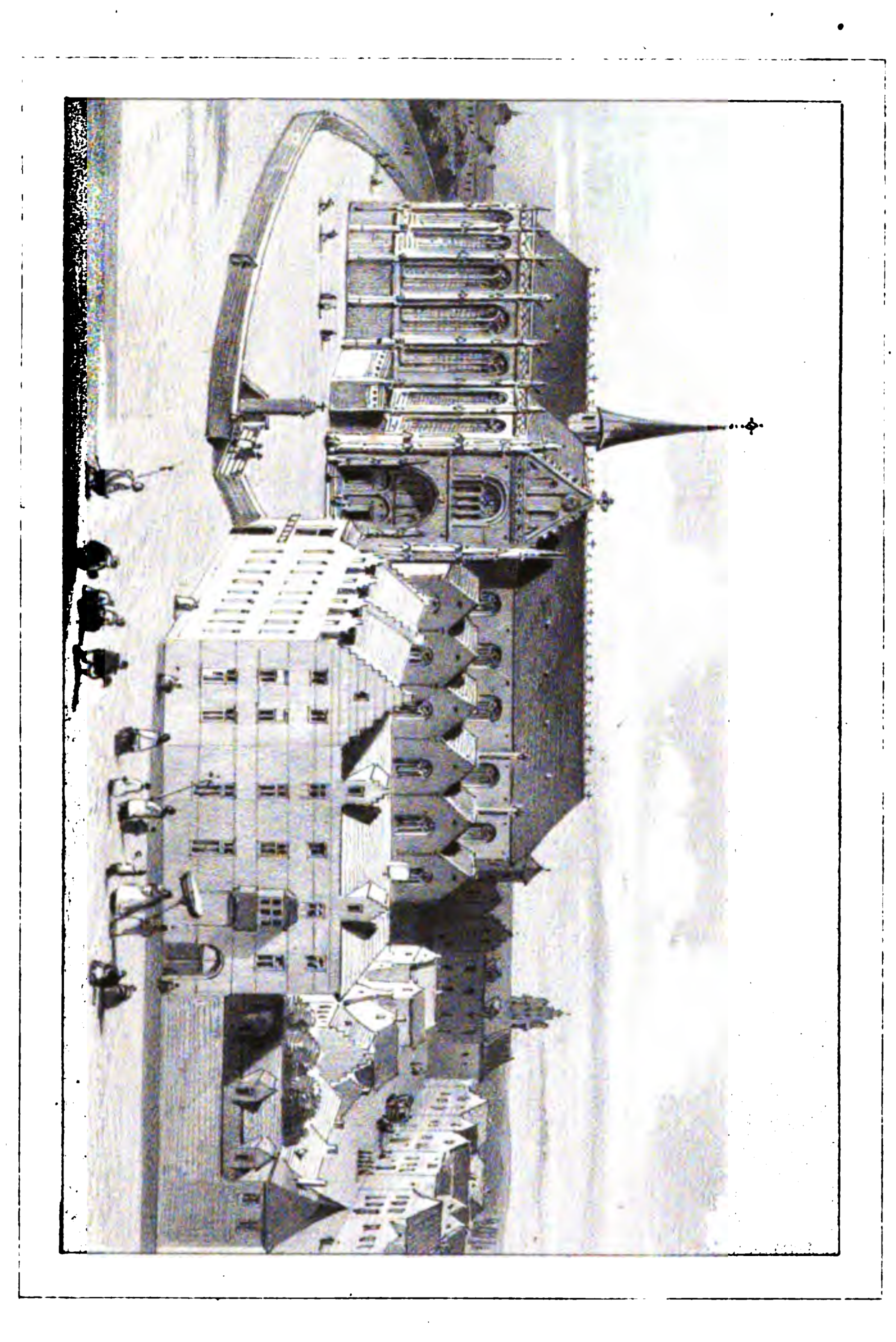
[1] *Archives des Hospices.* — *Bulletins de l'Académie,* année 1838, p. 77.

[2] C'est l'opinion de MOLANUS, de MIRÆUS, de WICHMANS et de presque tous les écrivains; mais l'acte que nous venons de citer, acte qui se trouve en original dans les *Archives des Hospices,* prouve leur erreur.

[3] *Annales mss. B. Gudilæ,* Tit. XXI, c. 6.

» tinction, qui avoient leurs hostels, maisons et logements au voisinage,» l'électeur de Bavière, par décret du 10 novembre 1704, l'autorisa à transférer ce cimetière près de la chapelle de Montserrat. A cet effet, la ville acheta, le 11 février 1705, deux maisons et un jardin, contenant ensemble 279 verges et situés près de cette chapelle; elle les céda, le 22 août suivant, à l'hôpital auquel elle paya en outre 500 florins. C'était au Sablon que se disaient les messes de *requiem* pour les pauvres morts à l'hôpital, et le magistrat payait pour ces offices 10 sous par semaine (résolution du 29 mars 1624). En 1588, on planta 200 hêtres sur le cimetière du Sablon; la place qui l'a remplacé en a conservé quelques-uns jusqu'en 1845.

Le cimetière du Sablon n'était autrefois bordé de maisons que dans sa partie occidentale, et l'église qui est masquée aujourd'hui, était alors entièrement isolée. Cet édifice, qu'on placerait parmi les principaux monuments d'architecture ogivale de la Belgique s'il avait été achevé extérieurement, a 65 mètres de longueur sur 37 de largeur aux transepts, et 26 dans les nefs. Le style architectural adopté pour sa construction appartient à la troisième époque de l'art gothique. Contre l'ordinaire, le chœur en est la partie la plus simple; tout y est d'une nudité qui contraste avec les autres ornements de l'église. Dans le genre architectonique que ses formes affectent, semble se révéler un *interstyle* entre le gothique secondaire ou rayonnant, et le gothique tertiaire ou flamboyant. Il est sans collatéraux, et terminé par une abside polygonale; sa voûte à nervures croisées s'appuie à des faisceaux de tores. Les transepts, terminés par des murs plats se composent de deux travées. La travée contiguë au chœur est très-étroite; la suivante donnait jadis accès à une chapelle qu'on a démolie. Le triforium du transept, remarquable par la richesse de ses ornements, est en forme de balustrade et couronne les panneaux qui décorent les murs plats. Ces panneaux sont de forme ogivale, à arcatures trilobées, inscrivant des trèfles et des quatre-feuilles encadrés circulairement. Les murs plats sont percés de deux ouvertures d'un diamètre moyen; l'une est en rosace, l'autre est inachevée. La nef principale est soutenue par deux rangées de six colonnes qui reposent sur des bases octogonales. Leurs chapiteaux, dont les proportions sont admirables, présentent un tailloir octogonal à moulures, un gorgerin entouré de feuilles de choux frisés et une astragale; ils supportent un grand arc en tiers-point à moulures composées de tores et de scoties.



Plus haut règne une galerie, divisée en deux parties; la première est bordée par une balustrade fort belle qui offre des moulures taillées à jour en forme de talons courbés ou de trèfles curvilignes allongés. Sa partie supérieure est soutenue par de minces colonnettes formant des ogives trilobées. Au-dessus du triforium et en aplomb des travées sont placées des fenêtres à meneaux flamboyants et d'un dessin très-varié. La voûte se compose de nervures croisées dont le point d'intersection ou la clef est orné d'écussons. Près du portail principal, une immense archivolte ogivale qui a le même espacement que la largeur de la nef, porte deux travées supérieures, au-dessus desquelles devait s'élever la tour de l'église, conception hardie qu'on n'a sans doute pas osé exécuter [1]. Les collatéraux sont soutenus d'une part par les colonnes de la nef principale, et de l'autre par des colonnettes réunies en faisceau ; celles-ci qui reposent sur des bases polygonales, sont continues, c'est-à-dire sans chapiteaux. La voûte est à nervures croisées dont les clefs sont formées par des choux frisés encadrés circulairement. De doubles chapelles bordent les collatéraux ; à un faisceau de colonnettes isolé succède constamment un faisceau engagé, c'est-à-dire réuni au mur extrême de l'édifice par une séparation à laquelle est adossé un autel. Les travées des collatéraux sont percées de belles fenêtres ogivales ; les murs, sous ces fenêtres, sont couverts de panneaux, et les voûtes des chapelles sont également à nervures croisées et à clefs formées d'écussons.

Aucune des trois façades vers les portails n'est achevée. Celle qui est vers le portail principal se compose de deux étages : l'étage inférieur est un porche très-profond et très-large formé de quatre divisions diagonales de moulures rentrantes destinées à recevoir autant de rangées de niches. La porte est en arc en tiers-point, et la génératrice de cet arc a servi au tracé des autres. La porte d'entrée forme un cintre surbaissé, dont l'archivolte est décorée d'ornements du dernier genre gothique. Le gable qui la surmonte, est divisé par une rangée de sept ogives, dont les trois centrales sont ornées de dais richement découpés à jour. L'extrados de l'ogive extérieure du porche se compose de bouquets de choux frisés et distancés. Le mur plat qui termine cet étage, offre treize ogives surbaissées à trilobures trilobées, et surmontées d'une corniche formée de trois

[1] Des barres en fer, d'une grande ténuité, traversent la nef et la soutiennent.

divisions de moulures à ornements placés de distance à distance. De chaque côté du portail il y a une tourelle polygonale divisée en cinq rangées d'ogives superposées ; ces ogives sont trilobées à doubles trilobures, et couronnées par un faisceau de pinacles. Au second étage est une grande fenêtre qui surmonte le portail d'aplomb et en arrière-corps ; elle est dans le même genre que le porche, mais sa profondeur est réduite au quart. Des bouquets de feuilles de choux frisés garnissent également l'extrados de l'ogive, et une rangée de douze cintres simulés et trilobés couvre le mur plat, au-dessus de la fenêtre. Une balustrade qui aurait compris l'espace entre l'avant-corps et la retraite, devait couronner le porche, et une tour surmontant le tout aurait donné à l'édifice une grande majesté. Le portail de droite, vers le Petit-Sablon, est le plus orné des trois; malheureusement le porche, dont les ornements sont riches et les lignes bien distribuées, est la seule de ses parties qui soit achevée. Il se compose de quatre rangées de moulures rentrantes : la première placée diagonalement et les trois autres à angle droit ; elles sont ornées de dais destinés à recevoir des statues. Au fond est l'entrée composée de deux portes à archivolte surbaissée, séparées par un meneau. Le gable est divisé par sept cintres trilobés ; celui du centre, plus grand que les autres, est occupé par une tourelle chargée d'ornements flamboyants. Chaque niche repose sur une base soutenue par des figures grimaçantes. Le périmètre du gable et des pieds-droits est formé par un triple cep de vigne, au pied duquel broutent des chèvres. Au-dessus de l'extrados de l'archivolte règne un gable triangulaire, simulé et inachevé, occupé par des niches couvertes de dais et par des bases destinées à porter des statues. Tous ces ornements sont d'une grande richesse de détails. Un toit provisoire occupe l'espace destiné à la balustrade qui devait surmonter le porche; plus haut est une rosace à moulures flamboyantes. Du côté droit du portail se trouve une tourelle renfermant un escalier, et dont la partie supérieure se termine octogonalement par des ogives arrondies et trilobées. En dessous de ces ogives est une galerie simulée composée de fleurons crucifères allongés et encadrés ; au-dessus il y a une corniche portant un toit en pierre, octogonal et aigu. Au portail de gauche, le porche, plus simple que les deux autres, se compose seulement de trois rangées de tores périmétriques sans aucun ornement. Le fond se divise en deux parties : la partie inférieure est occupée par une double entrée, et la partie supérieure par un gable composé de sept ogives

trilobées. Au-dessus de l'extrados du porche est une rangée de neuf cintres trilobés; l'extrados de ces cintres est couronné par une corniche destinée à porter une balustrade. Au second étage, qui est en retraite sur le porche, règne une grande ogive encadrant une ouverture circulaire destinée à contenir les nervures d'une rosace; plus haut un rabat d'eau sépare cet étage du gable qui est la plus belle partie du portail. Il se compose de cinq ogives trilobées : les deux extrêmes sont simples et les trois autres géminées. Le périmètre du gable a la forme d'un coin émoussé divisé par des moulures en forme de tores. A droite de ce portail se trouve aussi une tourelle contenant un escalier, et terminée dans le même genre que celle du portail de droite, à l'exception qu'elle est plus élevée. A l'intersection des transepts et du chœur monte un clocher en bois, octogonal et à toit pyramidal.

Le style dans lequel est bâtie l'église du Sablon prouve qu'elle n'a d'abord consisté qu'en une chapelle commencée en 1304, et que l'édifice tel qu'il est aujourd'hui ne remonte pas au delà du xve siècle [1]. Il paraît qu'en 1513 il n'était pas achevé [2]. Il est évident que cette somptueuse construction ne peut appartenir qu'à l'époque où les serments atteignirent l'apogée de leur splendeur. Nous avons raconté la translation dans cette église d'une statue miraculeuse qui fut amenée d'Anvers à Bruxelles par une femme nommée Béatrix Soetkens, et nous avons dit comment l'anniversaire de cette translation, qui eut lieu le dimanche avant la Pentecôte 1348, était annuellement célébré par une procession solennelle, devenue célèbre sous le nom d'*Ommegang* [3]. Les droits que le chapitre de Sainte-Gudule réclamait sur le Sablon, « où les arbalétriers et » leurs compagnons (*balistarii et societas ipsorum*) s'assemblaient d'ordi» naire pour entendre l'office divin, et dont ils soignaient la fabrique, » furent déterminés, en janvier 1365, 1366 N. S., du consentement de la commune et de Jeanne et Wenceslas. On lui reconnut le droit de prélever les offrandes faites à l'autel, et lors des obsèques des personnes qui choisiraient cette chapelle pour lieu de sépulture, à moins que sur leur

[1] En 1455 un acte mentionne le chœur de l'église : *op den Zavele, tegen over den choor aldaer. Cartulaire de Coudenberg.*

[2] Le 4 juillet 1513, la chambre des comptes donna aux maîtres d'église six frênes pour les échafaudages des voûtes de l'autel Saint-Éloy. *Archives de la Chambre des comptes*, registre n° 291.

[3] Voyez T. I, p. 109 et suivantes.

cercueil on ne plaçât le *drap commun* d'une corporation. La chapelle se soumit à lui payer un cens de 8 florins d'or de Florence, et obtint le droit d'avoir un clocher et des cloches. Les prêtres qui la desservaient, furent autorisés à dire des messes « à voix haute et basse, » et à administrer l'extrême-onction aux malades, avec réserve des droits de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg, et à condition que les prêtres étrangers ne pourraient officier au Sablon sans permission. Les chanoines promirent en outre d'envoyer quelques personnes pour accompagner la procession des arbalétriers [1]. Plusieurs chapellenies furent annexées au Sablon : celle de Sainte-Catherine, fondée en 1367, à un autel dédié à cette sainte et déjà mentionné en 1363 [2]; celle de Saint-Théobald, à l'autel du même nom, et dotée en 1454 d'une rente de 2 peeters d'or par Helwige Sclivers, fille naturelle de Guillaume de Clivere [3]. On trouve encore citées celles de Saint-Antoine, de Saint-Corneille, de Saint-Daniel, de Sainte-Madeleine. Diverses fondations furent faites au Sablon par la reine Marie, les Taxis, don Diégo de Ghevara, qui en 1520 servait depuis 47 ans les rois d'Espagne en qualité de page, de gentilhomme, de maître d'hôtel et d'ambassadeur ; par dame Lucrèce de Malgerolde, les Bouton, seigneurs de Corbaron, les Boisot et Tisnach, Sébastien de Bourgeois, Jean Vandendycke, maître de la chambre des comptes, etc. Plusieurs serments et quelques métiers, entre autres les carrossiers, y avaient leurs autels ou y faisaient dire des messes. Une *confrérie royale du saint nom de Marie* y fut érigée dans la première moitié du XVIIe siècle ; elle eut dans le principe une grande vogue, mais elle fut dissoute vers 1750. La direction suprême de cette église appartint de tout temps à quatre maîtres élus par le grand serment qui après s'être obéré pour l'enrichir, faillit causer sa ruine. En mainte circonstance il lui emprunta de l'argent, au point qu'au siècle dernier, il lui devait 33,586 florins. On voit dans un rapport officiel que les confrères qui étaient la plupart maçons, charpentiers, plombiers, ardoisiers, vitriers, plafonneurs, etc., cherchaient à se dédommager de l'énorme droit d'entrée qu'ils avaient à payer, en obtenant l'adjudication, pour un ou deux ans, des travaux d'entretien de l'église et des autres bâtiments du serment, travaux qu'ils avaient soin d'exécuter le plus légèrement et le plus chèrement possible.

[1] A Thymo, pars V, tit. 4, c. 38. — *Annales mss. B. Gudilæ*, Tit. XI, c. 10.
[2] *Archives de Sainte-Gudule.* — [3] *Selecta pro sæculo* 1400.

Aussi la plus grande partie des gros ouvrages étaient-ils en mauvais état, et le toit tombait en pourriture, tandis que l'intérieur de l'église était surchargé de boiseries et de dorures.

Le 7 mars, dimanche après *Invocavit* de l'année 1473, on célébra à Bruxelles la cérémonie de la reconnaissance des reliques de sainte Julienne, vierge et martyre de Nicomédie. Ces reliques, qu'un noble appelé Jean avait, dit-on, apportées en Belgique, étaient restées longtemps, au Sablon, enfermées dans une châsse de bois. Charles-le-Téméraire, plusieurs évêques et abbés, le légat du pape, l'amman, le magistrat et d'autres personnes de distinction assistèrent à l'ouverture de cette châsse à laquelle en fut substituée une autre en argent avec ciselures dorées, qui depuis fut portée dans la procession [1]. En 1505, le baptême de la princesse Marie, depuis reine de Hongrie, fut une nouvelle fête pour l'église [2]. Quelques années après elle eut beaucoup à souffrir d'une terrible tempête qui éclata le jour du Saint-Sacrement 1513, vers les trois heures de l'après-midi, et détruisit presque partout, sur son passage, les arbres et les moissons. Il tomba d'énormes grêlons qui causèrent les plus grands ravages, et brisèrent les vitres de presque toutes les maisons. Le Sablon en éprouva pour plus de 2,000 florins de dommages [3]. Les troubles du xvi[e] siècle ne causèrent guère de tort à cette église qui avait dans les serments d'actifs défenseurs. Elle fut toutefois fermée en 1581; le 31 mars 1585, l'archevêque la réconcilia et y bénit l'autel de Notre-Dame. Elle échappa aussi heureusement aux coups qui, à la fin du siècle dernier, frappèrent les autres établissements religieux, et n'eut à regretter que la perte de quelques objets d'art. Son desservant ayant prêté le serment exigé par la république, elle fut laissée à l'usage des habitants par une ordonnance du 16 pluviôse an VI (4 février 1798). Momentanément fermée ensuite, elle fut rouverte le 7 février 1798, et le concordat en a fait une succursale de la Chapelle.

Le maître autel est d'un ordre corinthien à colonnes torses et surchargé d'ornements de sculpture. Près de l'autel à gauche, sont placées les reliques de sainte Julienne, et au-dessus des stalles, dont la corniche est soutenue par des statuettes grimaçantes, on voit un *Crucifiement* et trois tableaux de Coxie : *l'Assomption, la Pentecôte,* et *la Mort de la*

[1] De Wael, T. I, p. 102. — Van Gestel, T. II, p. 30. — [2] Voyez T. I, p. 322.
[3] De Wael, T. I, p. 222.

Vierge. Les deux premiers de ces tableaux sont ornés de portraits de magistrats en costumes du XVIIe siècle. Les statues du Sauveur et de la Vierge sont adossées aux colonnes qui se trouvent à l'entrée du chœur. Dix autres statues plus petites ornent les intervalles des fenêtres. Dans la sacristie se trouvaient, au siècle dernier, un beau Christ en ivoire, de deux pieds de haut, par Van Beveren (il est actuellement à Vienne), et des portraits de membres de la famille de Latour, peints sur cuivre par Vandermeyn. On y remarque encore neuf tableaux attribués à Jean Van Eyck[1] : *le Christ au Jardin des Olives, la Résurrection, la Naissance de la Vierge,* deux épisodes de la vie de saint Joseph, *le Baptême* et *le Martyre de sainte Barbe,* et un pape ; le sujet du neuvième est inconnu.

Dans les transepts il y avait autrefois deux chapelles latérales au chœur et bâties dans le même style que l'église, comme le prouvent des arrachements de murs existant encore. C'est sans doute à l'entrée de celle de gauche ou de Sainte-Ursule, qu'était jadis l'autel des Arbalétriers de Saint-George[2]. François de Taxis, dit le jeune, mort en 1517, et le premier de sa race qui ait habité les Pays-Bas, fit élever dans cette église « une chapelle de belle structure selon le temps en un très-honorable en- » droit, qui depuis a été enrichi par ses successeurs, mais l'architecture est » de sa façon et encore l'image de son patron a une des portes en dehors. » Léonard de Taxis, célèbre par la part qu'il prit dans les transactions diplomatiques du prince de Parme, enrichit ce temple par ses libéralités ; il lui donna, entre autres objets, « la séparation du chœur avec la nef, » toute en marbre. » En 1611, son fils Lamoral II érigea au-dessus de l'entrée de la chapelle de Sainte-Ursule, un mausolée consacré à ses ancêtres. Ce monument se compose d'une pierre sépulcrale ornée de deux statues représentant allégoriquement, la Mort et l'Éternité, et surmontée de l'écusson des Taxis, porté par des anges et soutenu par deux lions. Devant l'entrée de la chapelle étaient les statues de Jésus-Christ et de saint François, et plus haut celles de la Vierge et de sainte Ursule. On lit sur le mausolée cette inscription emphatique : TASSIORUM, ORIGINEM, VIRTUTEM, GLORIAM LEGE, QUISQUIS MAGNA AUT CAPIS, AUT MIRARIS ; ORIGO APUD BERGOMATES AB ANTIQUO ILLUSTRIS FUIT, VIRTUS, UNA URBE CLAUDI

[1] LE MAYEUR, l. c., T. II, p. 60.
[2] Vers l'année 1625, ce serment fit de grandes dépenses à son autel au Sablon.

NESCIA, GLORIAM TOTA EUROPA PEPERIT. SIC NATI, EVECTI, INCLYTI, AUSTRIÆ FAMILIÆ ANNIS JAM CC INCORRUPTA FIDE ET OBSEQUIO VIXERUNT, APUD CÆSARES CURSORUM MAGISTRI : QUOD MUNUS ET INVENIENDO SIBI VINDICAVERUNT, ET ADMINISTRANDO MAGIS MERUERUNT. HONORES ITEM ALIOS TOGÆ ET SAGI, NUNC LEGATI AD PRINCIPES EXTEROS, NUNC A CONSILIIS STATUS ET BELLI, NUNC COPIIS, NUNC PROVINCIIS PRÆFECTI, COMITES, MARCHIONES, AC LIBERI BARONES S. IMPERII, SED ISTA ORIGINE, VIRTUTE, GLORIA, VIROS MORI, HOC MONUMENTUM INDICAT [1]. L'intérieur de la chapelle a été reconstruit, à la fin du XVII[e] siècle, par ordre du prince Lamoral III et d'Eugène-Alexandre, son fils [2]. Elle se compose de deux parties éclairées chacune par un dôme et entièrement revêtues de marbre noir, sur lequel se détachent des ornements en marbre blanc. Dans la première est le tombeau de ces princes, avec cette inscription : *Virtus, non tempus.* Il est orné d'une statue de la Vertu qui tient en main une chaîne d'or dont le Temps cherche à s'emparer; plus haut est une Renommée. Toutes ces statues sont de Cosyns. Au fond, dans une niche, il y a une statue de sainte Ursule, en marbre blanc, de Henri Duquesnoy, œuvre d'autant plus précieuse que cet artiste a peu travaillé le marbre [3]. Dans les encoignures se trouvaient autrefois les trois vertus théologales assises : l'Espérance et la Charité, par Vandelen, et la Foi, attribuée à Grupello. Elles ont été enlevées peu de temps après la seconde invasion française. A droite est un petit génie tenant un flambeau ; ce chef-d'œuvre, qu'on attribue à tort à Jérôme Duquesnoy, est dû au ciseau de Grupello ; les enfants placés au-dessus de la corniche sont de Henri Duquesnoy. Sur cette corniche on voit de petits coffrets portant les noms des membres de cette famille qui ont été enterrés dans la chapelle [4]. Au XVII[e] siècle, la chapelle de Saint-Sébastien ou des Archers devint aussi la propriété des Taxis, qui la firent abattre et la remplacèrent par celle de Saint-Marcou, dont les reliques y étaient conservées [5]. A l'entrée sont la Foi et l'Espérance, le buste de saint Marcou placé dans une niche et deux anges portant un écusson, avec la date 1690. Cette chapelle est construite sur le même plan que la précédente, mais beaucoup moins ornée.

[1] CHIFFLET, l. c. — [2] LE MAYEUR, l. c., T. II, p. 363.
[3] *Voyage d'un amateur des arts*, T. I, p. 24.
[4] MENSAERT, *le Peintre amateur et curieux*, T. I, p. 1. — DESCAMPS. — *Description de Bruxelles*, publiée en 1782, p. 19.
[5] *Index regesti litterarum. Societ. Jesu Bruxell.*, mss. cité.

On y voyait, à la fin du siècle dernier, une petite Vierge avec l'enfant Jésus et saint Jean. Ces deux chapelles ont été restaurées avec le plus grand soin en 1844 par M. Simonis.

Contre les deux portails latéraux se trouvaient jadis deux tableaux de Sallaert, qui sont aujourd'hui au Musée : *l'Infante Isabelle venant d'abattre l'oiseau,* et *une Procession des serments*. Près du portail de droite on a érigé, en 1843, un monument à Jean-Baptiste Rousseau ; il consiste en une pierre sépulcrale de marbre noir et rouge, couverte d'une inscription en lettres dorées, et décorée du buste du poëte. Le triforium du transept de droite porte une grande barque avec la statue de la Vierge que Béatrix Soetkens amène à Bruxelles. Le donateur est indiqué dans une épitaphe placée contre le premier pilier de la nef, à gauche, en face du chœur : *Michel Angeliwoni, chirurgien de Camera de leurs AA. SS. Albert et Isabelle archid. d'Austr., etc., mourut le* XVI *d'octobre* MDCXXV, *qui a fondé en cette église une messe journalière et perpétuelle au grand autel de Nostre-Dame, à dix heures et demy, et un anniversaire chanté solemnel le dit jour de son trespas, et distributions aux orphelins et pauvres escoliers de l'église de Sainte-Gudule, d'un pain de deux patars à chacun, l'image de Notre-Dame au bateau pendant au mirant de cette église, aux IIII maistres* 118 *florins à chacun et V au sacristain pour le soin de l'accomplissement et, à défault de ce, les exécuteurs de testament du fondateur ou leurs hoirs de pouvoir transférer en autre église. Orate pro eo* [1]. Au haut de ce pilier il y a un jacquemart ou petit homme, en fer, battant l'heure. Du côté opposé de ce pilier est adossé un autel dédié à saint Antoine, et auquel étaient annexées autrefois un grand nombre de fondations. C'était, du moins depuis le XVIIe siècle, l'autel des Archers. Contre le pilier correspondant, à droite, est l'autel dédié à saint Michel, qui probablement était celui du serment des Escrimeurs. Les colonnes de la nef principale sont décorées des statues des apôtres, et celles des collatéraux de statues de saintes, dons de particuliers ou de corporations. Dans une requête du sculpteur Thobias de Lelis, on lit que le magistrat ayant l'intention de donner à l'église du Sablon deux statues d'apôtres, cet artiste offrit de s'en charger gratuitement, si l'on consentait à lui fournir les pierres d'Avesnes nécessaires et à lui accorder, sans frais, le droit de bourgeoisie. Cette proposition fut favo-

[1] LEROY, *le Grand Théâtre sacré*.

rablement accueillie, mais il dut faire, en outre, une statue de sainte Anne pour la nouvelle fontaine, au *Warmoesbroeck* (11 septembre 1646). Des vitraux, malheureusement fort endommagés, garnissent les fenêtres de la grande nef. En 1628, l'infante Isabelle fit réparer et repeindre « les onze verrières de l'illustre maison d'Autriche, qui ornaient le » Sablon. » Ce fut à Jean Bronckhorst, maître verrier à Bruxelles, le même qui restaura les vitraux de Sainte-Gudule, que cette opération fut confiée; elle lui fut payée 200 livres [1].

Les chapelles des collatéraux étaient jadis fermées, celles de gauche par des piliers en cuivre, et celles de droite par des balustrades en bois. La première chapelle du collatéral occidental est dédiée à sainte Geneviève; on y voit l'image de cette sainte, peinte par M. François; un *Martyre de sainte Barbe*, par Crayer, et une vieille composition représentant la Transfiguration. La chapellenie de la seconde, consacrée à saint Joseph, fut fondée par sire Alexandre Madoets, surintendant de l'église, mort en 1625, et par sa femme Amalberge Blyleven, morte en 1633. Madoets conféra la collation de la chapellenie à la chambre des comptes, dont il était président. Il fit aussi une fondation « pour la délivrance » des âmes des morts à l'hôpital Saint-Jean enterrés au Sablon, » et la dota d'une rente de 400 florins. Cette chapelle est décorée d'un petit tableau gothique composé de deux battants, et d'un grand tableau orné d'armoiries, représentant un chevalier et sa femme agenouillés devant la Vierge. Dans la troisième chapelle, dite de *Saint-Hubert* ou *des Courriers de la Cour,* il y a deux toiles : *une Sainte Famille* et *une Sainte conduite au supplice*. La chapelle de Sainte-Barbe appartenait aux tailleurs qui l'entretenaient au moyen d'une taxe hebdomadaire d'un ou de deux liards, payée par les maîtres et par les ouvriers. Elle possédait un portrait de la patronne, sur bois, trois petits canons argentés, un *Martyre de Sainte Barbe*, composition outrée de Quellyn, *un Crucifiement,* de Declerck, qui ornait autrefois le maître autel, et *Sainte Marie-Madeleine,* par Van Schoor. Cette dernière toile et celle de Quellyn s'y trouvent encore. Contre le mur de l'église, vers le midi, on voit la tombe de Jean Menui, chanoine d'Ivoix, mort en 1615; la statue de cet ecclésiastique, agenouillé, est placée dans une niche, entre saint

[1] Compte d'Ambroise Van Oncle du 1er janvier au 31 décembre 1628. En 1513 et en 1518 on travaillait à poser des verrières au Sablon. *Archives de la Chambre des comptes*, registre n° 291.

Jean-Baptiste et sainte Hélène. Près de là est le jubé, construction d'ordre toscan. Les colonnes qui le soutiennent portent sur des bases allongées, et leurs chapiteaux soutiennent des archivoltes cintrées. Plus haut règne un entablement surmonté d'un attique à balustrades. Sous le jubé est un plafond décoré de bas-reliefs représentant des épisodes de l'histoire de l'église. La chapelle du collatéral droit la plus voisine, est dédiée à saint Éloy; elle appartenait à la confrérie de ce nom. L'autel est orné de deux tableaux représentant l'un Saint Guidon conduit par un ange et labourant la terre, l'autre Saint Éloy. Contre la muraille se trouve la tombe de Claude Bouton, seigneur de Corbaron, sur laquelle sont sculptés une longue épitaphe en vers français, deux squelettes et des armoiries. En 1556, ce seigneur fonda dans cette chapelle, en l'honneur de la Sainte-Croix, une messe à chanter tous les vendredis, avec accompagnement de musique et d'orgues. Il y fit aussi placer un vitrail sur lequel était peint *le Jugement dernier;* plus bas on voyait, d'un côté, son portrait, ceux de ses deux fils, ses armes et ses quatre quartiers : *Bouton, de Solins, de Dio, Neuville;* et de l'autre, sa femme, ses armoiries et ses quartiers : *Lannoy, Berlaimont, Esne, Neuville;* au milieu il y avait un cartouche avec la date 1555 et la devise : *Souvenir tue* [1]. La chapelle adjacente, qui était dédiée à saint Donat, n'existe plus. Celle de Sainte-Anne était ornée d'un *Jugement dernier,* par Franc Floris, qui est actuellement au Musée. L'ancienne chapelle de Saint-Roch est aujourd'hui dédiée à sainte Wivine, dont les reliques y furent déposées le 5 juin 1805. Après la suppression de l'abbaye de Grand-Bigard, que cette sainte avait fondée au XIIe siècle, ses reliques avaient été portées à Sainte-Marie-Madeleine, et placées ensuite chez le baron de Rommerswael, rue des Petits-Carmes [2]. En face de l'autel il y a un *Saint Hubert,* de Van Oost, et, contre le mur, les volets d'un grand tableau qui a disparu; ils représentent, l'un l'*Incrédulité de Saint Thomas,* l'autre le *Martyre de Saint Jacques.* La dernière chapelle, près du portail vers le Petit-Sablon, est placée sous l'invocation de saint Crépin et saint Crépinien; il s'y est formé une confrérie de cordonniers. Vis-à-vis l'autel est un tableau à double battant avec portraits de membres de la famille de Chimai, et contre le mur un magnifique mausolée en marbre, orné

[1] *Histoire généalogique des comtes de Chamilly, de l'illustre maison de Bouton au duché de Bourgogne.* 1321. Dijon, Pierre Paillot, 1671. — Leroy, l. c.

[2] Goetviel.

de six bas-reliefs exécutés avec le plus grand soin. C'est la tombe de Flaminius Garnier, secrétaire du prince de Parme.

Les maisons adossées au collatéral droit de la nef, vers le Petit-Sablon, ont été bâties en 1761, par les maîtres et les receveurs de l'église, en vertu d'une autorisation du magistrat. Là se trouvait la *Reuse-Schure, Grange-aux-Géants,* que la ville louait à l'église moyennant 300 florins du Rhin pour y conserver les ornements de l'Ommegang ; derrière cette grange qui fut reconstruite en 1591, il y avait *un ermitage* dont l'existence était fort ancienne et qui paraît avoir appartenu au couvent de Coudenberg. Cette communauté donna, à titre viager, moyennant une mesure de sel par an, à Jean Bruninex et à sa femme, Gertrude Michiels, l'ermitage (*cluyse*), la maison et le jardin, situés au Sablon, contre la chapelle (31 mars 1433) [1]. Le 15 avril 1605, Marguerite Gramaye, sœur de l'historien de ce nom, fut autorisée à faire construire sur le cimetière, vers le midi, un ermitage ayant « une fenêtre regardant vers » l'église, et convenable à l'effet de sa dévotion [2]. » Cette fondation fut approuvée par l'archevêque, à condition qu'on n'y tolérerait jamais plus de trois recluses. Ces ermites vivaient d'aumônes. La dernière étant morte en 1756, l'archevêque défendit d'en admettre d'autres, et le magistrat fit immédiatement abattre l'ermitage [3].

Le *Grand-Sablon* portait autrefois le nom de *marché aux Chevaux* [4]; il le devait à sa destination principale, qui ne lui fut ôtée que le 11 mai 1754, « à cause du grand passage de voitures et de la parade de » la garnison qui s'y faisait. » Le marché aux chevaux, qui se tenait le vendredi, fut alors transféré entre la porte de Laeken et l'*Escalier-Bleu* (*den Blauwen-Trap*), voisin du canal. Une partie du Grand-Sablon était affectée à la vente du bois, ce qui le faisait appeler encore *marché au Bois* (*Houtmerct*) [5]. Les charpentiers et d'autres artisans y louaient au domaine, pour déposer leurs matériaux, des *places aux Bois* qui furent mesurées et embornées le 22 mars 1390, par maîtres Pierre d'Erps et Jean Boydens le menuisier; en 1403 elles rapportaient 15 sous 3 deniers 14 mites *de gros* [6]. Voulant désobstruer le Grand-Marché et les rues de Bavière et de la Révolution (ou des Alexiens), le maire Arconati

[1] *Cartulaire de Coudenberg.* — [2] *Archives des Hospices.* — [3] De Bleye.

[4] *Super forum equorum. Livre censal de* 1321. — *Forum equorum.* 1332. *Archives de Sainte-Gudule.* — [5] *Op de Zavel, ter Houtmerct aldaer. Livre censal* de 1432. — [6] *Comptes du Domaine.*

assigna la partie supérieure de cette place à un marché au beurre, au lait, au fromage, aux œufs, aux légumes et autres denrées (1er prairial an VIII, 21 mai 1800); trois ans après, il fut permis d'y vendre de la viande dans des échoppes (24 prairial an XI). Ces mesures en ont fait un marché très-fréquenté. Le Grand-Sablon a été plusieurs fois et particulièrement sous le duc d'Albe, le théâtre de sanglantes exécutions.

Au milieu du Sablon, il y avait un étang dit *le Marais au Sable* (*Zavelpoel*), qui fut comblé par suite d'une résolution du magistrat du 15 août 1615 [1]. En 1661, on construisit sur son emplacement une fontaine qu'alimentaient, au moyen de tuyaux qui traversaient le rempart et le jardin des Minimes, des sources situées à Saint-Gilles dans des terrains achetés au Grand-Béguinage et aux Riches-Claires. Cette fontaine a été remplacée par un monument, témoignage de la gratitude d'un étranger qui a voulu laisser à la postérité le souvenir de l'hospitalité qu'il reçut des Bruxellois. Lord Bruce, comte d'Aylesbury, pair d'Angleterre, qui, forcé d'émigrer à cause de ses opinions, s'était retiré en Belgique, fut si heureux de l'accueil qu'on lui avait fait à Bruxelles et des bons soins qui l'avaient entouré dans ses longues et douloureuses maladies, qu'il offrit au magistrat d'élever une fontaine au Sablon. Sa proposition ayant été reçue avec reconnaissance, il commanda au sculpteur Jacques Bergé un groupe en marbre qui représenterait Minerve assise et tenant un médaillon avec les portraits de Marie-Thérèse et de François Ier, ayant à sa droite une Renommée et à sa gauche l'Escaut; le prix de cette œuvre fut fixé à 5,000 florins (18 août 1741). Par un codicille daté du 12 octobre 1741, il ordonna de placer sur le piédestal ses armes et une inscription commémorative. Ses dernières volontés furent exécutées par son héritier dont le fondé de pouvoir, l'avocat Dillon, traita avec Bergé. Moyennant 4065 florins, celui-ci s'engagea à élever le piédestal, à le revêtir de quatre panneaux de marbre blanc de Gênes, les deux grands offrant les armes du lord, et les deux autres des inscriptions, et à ajouter au groupe primitif un troisième génie tenant la lance et l'égide de Minerve (30 octobre 1750). Le groupe et les autres ornements furent placés le 4 novembre 1751. Sur le piédestal, qui a 12 pieds de hauteur, on lit, d'un côté : THOMAS BRUCE COM. AYLESB.

[1] *Zavelpoel.* 1374. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Super Zabulum prope lacum.* 1406. *Cartulaire de la Cambre.*

M. BRIT. PAR., HOSPITIO APUD BRUXELLAS XL ANNIS USUS JUCUNDO ET SALUBRI, DE SUO PONI TESTAMENTO JUSSIT ANNO MDCCXL; et de l'autre : UNDECIM VERO POST ANNIS, PACE UBIQUE TERRARUM FIRMATA, JOHANNES BRUCE HÆRES ERIGI CURAVIT, FRANCISCO LOTHARINGO ROM. IMPERIUM ET MARIA THERESIA CAROLI VI, F. REGNA PATERNA FORTITER VINDICATA FELICITER ET GLORIOSE TENENTIBUS, CAROLO LOTH. BELGII GUB., inscriptions composées par Roderique de Cologne, conseiller intime du duc Charles de Lorraine. En 1797, au milieu de l'effervescence anti-aristocratique, les statues furent momentanément enlevées, et l'on couvrit les armoiries et les inscriptions du piédestal.

Le lord Aylesbury, à qui la ville accorda, le 9 mars 1730, franchise des accises établies sur les quatre espèces de consommation, « en considé» ration de ce qu'il était le seul de sa qualité demeurant à Bruxelles et de » ce qu'en 32 ans de résidence il y avait dépensé plus de 2,000,000 de flo» rins, » occupait, au haut du Sablon, un vaste hôtel que lui avait apporté en mariage l'héritière des Locquenghien, et qui avait successivement appartenu à Christophe Castillanos, *comptador* du roi, à Bénédict ou Benoît Charreton, sire de Chassey, et à Charles de Locquenghien, seigneur de Melsbroeck. L'*hôtel d'Aylesbury* passa ensuite aux de Hornes et aux princes de Salm ; à la fin du siècle dernier, il était occupé par l'envoyé de Hollande. Le bâtiment adjacent qui paraît en avoir été démembré, et qui avant qu'on l'eût morcelé, s'étendait jusqu'au coin de la rue des Sablons, fut habité, dans la dernière moitié du siècle dernier, par l'ambassadeur hollandais, par le comte de Chanclos, par le comte de Woestenraede, capitaine des hallebardiers de la cour, par la douairière de Stolberg et enfin par le baron de Contig. Au moyen âge, il y avait de ce côté un héritage avec dix chambres ou maisonnettes, appelé la *Brasserie du Pinson, de Vinxcamme,* et deux ruelles conduisant à l'église, l'une dite la *ruelle du Pinson,* et l'autre la *ruelle de la Haie* [1].

La *rue de Bodembroeck* paraît devoir son nom à un de ses habitants ; jadis on l'appelait indifféremment *rue du Sablon, grande rue des Aveu-*

[1] *Domistadium cum decem cameris superstantibus et suis pertinentiis, que bona nuncupata sunt vulgariter vinxcamme, sita supra Zabulum, inter bona..... et conum fori dicti de peertmerct, extendens se retrorsum ad quendam parvum viculum ibidem existentem per quem itur a dicto foro versus atrium ecclesiæ B. Mariæ Virginis ibidem.* 1450. — *Vincstrate... omekeer van der Hameystraten. Livre censal de* 1432.

gles, rue des Quatre-Vents (dénomination que portait aussi la partie supérieure du Ruysbroeck), ou *rue de l'Arsenal;* on y trouve le *Conservatoire royal de musique,* organisé en 1833, pour remplacer l'*École royale de musique,* fondée en 1827. En 1518, Simon Tisnach et sa femme Marie Van Thielt achetèrent au prévôt de Coudenberg une maison, située « en face de l'église de Notre-Dame du Nouveau-Cimetière, appelée aujourd'hui au Sablon » (*van Onzer-Lieve-Vrouw ter Nuwer Kerckhoff, nu geheeten op ten Zavel*) [1]. Cet hôtel qu'habitèrent Charles de Tisnach et sa fille Catherine, dame de Selles, passa ensuite au comte de Sainte-Aldegonde; la comtesse de Sainte-Aldegonde le vendit à Mlle Catherine de la Riva qui le recéda à Antoine Queste [2]. En 1671, l'abbaye d'Aywière en fit son refuge. A côté de cet hôtel est l'*impasse du Potage* [3], et plus loin, sur le Sablon, on trouve une boucherie ouverte en 1842, la *rue du Paradis* [4], la *ruelle de Sainte-Anne,* noms auxquels les Français substituèrent ceux de *rue de l'Olympe* et de *rue de la Fécondité,* et l'*impasse de l'Enfer* ou *de Sainte-Anne* [5]. La maison qui forme le coin de la rue du Paradis et du Ruysbroeck, était, il y a une cinquantaine d'années, habitée par la douairière du vicomte de Haro.

La *rue de Rollebeeck* était appelée anciennement l'*Oedenvare* ou *rue de l'Escalier* (*Trapstrate*) [6]. Au xv° siècle, le sculpteur Jacques de Germès, dit *de Coperslaeger* (le batteur de cuivre), et sa sœur Barbe, y occupaient une maison qui s'étendait jusqu'à la vieille enceinte et à la *ruelle au Cuivre* (*t'Coper straetken*), aujourd'hui fermée. Cette maison passa, en 1497, à Barbe Passet et à Jacques Stassaert, dont le fils Jean, marchand d'étoffes de soie, la vendit, en 1537, avec d'autres biens contigus, à Jean Gillis, secrétaire de l'évêque de Cambrai [7]. Après avoir été possédée par Robert de Boulogne, receveur général des finances, qui la laissa

[1] *Cartulaire de Coudenberg.* — [2] *Livres censaux de* 1599, 1608 et 1637.

[3] *Het Pottagiestraetken, op de Savel, op het eynde. Pestbock de* 1668.

[4] *Hemelstraetken, in het Ruysbroeck. Ibid.* — Anciennement c'était, à ce qu'il paraît, la rue Neuve : *aldernaest den hoechuyse van de Nieuwestrate nederwaerts ter Halfbunder weerts. Livre censal de* 1491.

[5] *Hellestraetken comende uyt in Sinte-Annestraetken. Pestboek* cité.

[6] *Den Hoyvaert.... gaende naer t'halfbunder. Livre censal de* 1681. — *Oedenvare op te Zavel, op ten horinc geheeten Odevaer. Ibid. de* 1432. — *Drapstrate. Cartulaire cité.* — *Drapstrate nu geheeten de Rolebeeckstrate. Livre censal coté* n° 16.

[7] *Cartulaire de Terarken.*

à sa veuve Marie de Beaufremez, et par don Gaston Spinola, elle fut achetée par le greffier De Bie [1]; ce dernier la vendit aux *Lorraines*.

En 1638, la princesse de Lorraine, Henriette de Phalsbourg, appela à Bruxelles quelques-unes des religieuses augustines de la congrégation de Sainte-Marie, qui pour échapper aux horreurs de la guerre, avaient abandonné leur monastère de Saint-Nicolas en Lorraine, et s'étaient retirées à Luxembourg. Elle leur céda une partie de son habitation, et plus tard, lorsqu'elles eurent été emmenées en France par la duchesse d'Orléans, elle en fit venir d'autres de Luxembourg. A sa demande, elles obtinrent du gouvernement la permission de fonder un couvent à Bruxelles (14 janvier 1649). Leur établissement rencontra de grands obstacles de la part du magistrat qui ne l'autorisa que quatorze ans plus tard. Les *Lorraines*, nom sous lequel on désignait communément ces religieuses, voulurent d'abord acquérir l'hôtel de Sainte-Aldegonde, dans la rue de Bodembroeck, mais le grand serment s'y opposa en représentant que le voisinage de cette communauté serait préjudiciable à l'église du Sablon, « dont le principal revenu consistait dans les sermons en » français qu'on y disait les dimanches et fêtes [2]. » Elles achetèrent alors la maison du greffier De Bie, où elles firent construire un cloître, des cellules, une chapelle et des salles pour les jeunes filles auxquelles elles enseignaient gratuitement la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la musique vocale et instrumentale, et la langue allemande. Leur chapelle primitive était dans la rue de Rollebeek, mais afin d'être plus éloignées du bruit, elles en bâtirent une autre, au Sablon, sur l'emplacement d'une maison qu'elles achetèrent au sieur Rhemy (1682). Ce couvent ayant été supprimé le 24 mars 1785, ses bâtiments furent employés à divers usages, et longtemps considérés comme une dépendance des jésuites. Le 25 thermidor an XII (12 août 1804), Napoléon autorisa la commune à y établir une *école secondaire*. Après la suppression de cette école on y plaça les conseils de guerre permanents et spéciaux de la 24e division militaire, et l'on y logea le commandant d'armes. Le 15 mars 1813, l'empereur les céda à la ville qui, en 1814, les loua à l'administration de la loterie. Le couvent des Lorraines a été transformé depuis la révolution, en caserne d'infanterie; ses dépendances vers le Sablon ont été enclavées dans le palais de Justice.

[1] *Livres censaux de* 1499 *et* 1599. — [2] *Registres du pensionnaire Tax.*

La maison formant le coin du Sablon et de la *petite rue de Notre-Seigneur* que les Français nommèrent *rue de la Vieillesse*, fut habitée par Maximilien de Gand dit Vilain, créé comte d'Isenghien en 1582, dont les descendants qui obtinrent, en 1640, le titre de princes de Masmines, la possédèrent jusqu'à la fin du siècle dernier ; elle passa alors au comte de Berlaimont [1] et ensuite à la famille d'Arenberg. Un peu plus haut est l'*École royale de gravure*, établie par arrêté royal du 23 juillet 1836. Plus haut encore, était l'*hôtel Corbaron*, ainsi nommé des Bouton, seigneurs de Corbaron. Cet hôtel qui avait été acheté par Thierry Bouton à Quentin de Becker dit Van Beerthem, et embelli en 1554 par le chevalier Claude de Bouton, passa plus tard au comte de Bucquoy [2]. Dans un acte de 1761 il est dit que la grande maison et le jardin de la comtesse de Bucquoy ont été vendus en un grand nombre de lots, dont quelques-uns, entre autres le dix-huitième, étaient situés dans la *rue d'Angleterre* ou *de l'Étoile* (*in Engelant straete nu Sterre straet*). Il paraît qu'avant de porter le premier de ces noms cette rue était appelée *rue Neuve* [3] ; sa dénomination actuelle lui vient d'une auberge qui se trouvait à l'un des angles, sur le Grand-Sablon. La *rue des Cinq-Étoiles* [4] doit également la sienne à une auberge qui occupait un des angles qu'elle forme avec la *Sale ruelle*, appelée jadis aussi *rue des Mille-Fleurs* ou *de Hoblie straetje* [5]. Ce quartier est occupé par un grand nombre de cabarets borgnes et de maisons de logeurs. Une partie de la rue de l'Étoile s'appelle *rue des Malades* depuis que l'hôpital militaire a été établi aux Minimes.

La partie antérieure de la *rue des Minimes* portait jadis les noms de *rue Blaes* ou *rue des Feuilles* (*Blaer strate*) ; elle avait reçu le premier, paraît-il, d'un nommé Jean Blaes qui y demeurait vers 1300 [6]. Dans d'anciens

[1] Voyez les *Livres censaux de* 1608 *et* 1657.

[2] *Ibid. de* 1499 *et de* 1599. De là le nom de *rue de Bucquoy* donné à une rue voisine : *de herberge de Fontayne gestaen in comte de Bucquoy straet. Pestboek* de 1668.

[3] *Juxta Sabulum, in vico dicto de Nuwestraet.* 1503. *Cartulaire de Terarken.* — *Op ten Schaillienberg, in de Blaerstraete, en in de nyeuwestraet comende tegen d'erve van Corbaron van achter. Livre censal de* 1599.

[4] Dans le *Livre censal de* 1599 on lit : *dry huysen gelegen op den vuylen keer aen Nepe, op den horrick van de Nyeuwerstrate...... huysen geheeten de Vyfsterren.*

[5] *Vuulstrate supra Zabulum.* 1351. *Archives de Sainte-Gudule.*

[6] *In vico quo itur de Capella versus mansionem Johannis dicti Blaes.* 1307. *Cartulaire de la Cambre.* — *Apud Capellam super conum vici dicti de Blaerstrate quo itur versus Zabulum.* 1370. *Ibid.* — *Op t'Bovendal, in de Blaes-*

actes elle est désignée par ces mots : *Par où on va à Saint-Gilles* [1] ; les Français la nommèrent *rue de l'Amitié*. On y trouvait un puits dit *la Nouvelle-Fontaine, den Nieuwen-Borre* [2]. Au delà des Minimes, entre les rues de Notre-Dame de Grâce et de l'Artifice, la rue prend aujourd'hui le nom de *rue des Feuilles,* et plus loin celui de *rue des Marolles*. Cette dernière partie s'appelait auparavant *le Val-Supérieur* (*t'Bovendael*) [3]. Les *minimes* établis à Anderlecht étant fréquemment appelés en ville pour remplir les devoirs de leur état, ils demandèrent au magistrat, en 1616, la permission de s'établir à Bruxelles, représentant combien il était désagréable pour eux, surtout en hiver, de venir de si loin, et de devoir, lorsqu'ils tardaient trop, loger dans des hôtelleries ou chez des amis. Ils firent aussi remarquer qu'ils ne seraient nullement à charge aux habitants, attendu que leur règle permettait de posséder des revenus, et que des particuliers avaient promis de leur fournir une habitation, des meubles et un subside pour leur entretien. Cette demande fut favorablement accueillie (9 avril 1616) et, onze jours après, le magistrat lui-même engagea l'abbé d'Orval, Bernard de Montgaillard, à mettre, pendant quelque temps, sa demeure à leur disposition. L'année suivante, les états de Brabant, l'archevêque et les archiducs autorisèrent, de leur côté, l'admission de ces religieux [4]. C'est à Hélène de Sermoise, veuve de Nicolas de Rieux, gouverneur de Loudun et du château de Pierrefonds, réfugiée en Brabant et devenue dame d'honneur de l'infante Isabelle, que les minimes durent la principale partie de leur couvent, pour la construction duquel le comte de Bournonville leur donna aussi un morceau de son jardin. La première pierre de leur église fut posée, le 6 avril 1621, après avoir été bénite par l'archevêque de Salerne, Luc San-Severino, nonce apostolique; mais la mort de l'archiduc Albert qui,

strate. 1510. *Archives de Sainte-Gudule. — In Bleykerie, in Blaesstrate. Livre censal de* 1321. — *In vico dicto de Blaesstrate.* 1334. *Cartulaire de Terarken. — Den Blaerstraete, als nu de Minimestrate. Livre censal de* 1657.

[1] *Super Zabulum, quo itur versus Obbruxellam.* 1374. *Archiv. de Sainte-Gudule.*

[2] *By der Capellen, in de Blaerstrate, by den Nieuwen Borre.* 1362, 1475, 1501. — *Op te heergrecht, op ten hoeck soe men gaet naer die Nieuwenborre.* 1394. *Cartulaire de Coudenberg.*

[3] *Tria jornalia terre in t' bavendal juxta Wolledriesch.* 1316. *Cartulaire de Saint-Pierre. — In vico dicto bavendal.* 1346. *Cartulaire de Terarken. — T'bovendal.* 1441. *Archives de Sainte-Gudule.*

[4] L'approbation de l'archevêque est du 13 juin 1617, et celle de l'archiduc du 20 du même mois. De Valériola, *mémoire cité.*

malgré son état maladif, avait voulu assister à cette cérémonie, retarda jusqu'en 1624 la continuation des travaux. Sur l'emplacement d'une maison de débauche, acquise à grands frais et avec beaucoup de difficulté, on éleva, vers le même temps, à côté de cette église, une chapelle bâtie sur le modèle de la *Sancta-Casa* de Lorette. On y plaça cette inscription : *Quæ fuerant Veneris, nunc fiunt Virginis ædes.* Les minimes trouvèrent dans la noblesse de nombreux bienfaiteurs : le prince Claude-Lamoral de la Tour fit construire le maître autel de leur église, et le décora d'un *Crucifiement,* d'après Michel-Ange, et le marquis de Caracena donna au couvent une lampe d'une valeur de 2,000 florins. C'est dans cette église qu'a été enterrée Olympia de Mancini, comtesse de Soissons, nièce du cardinal Mazarin et mère du prince Eugène de Savoie, morte en 1708 [1].

L'église des Minimes, telle qu'elle existe actuellement, a été commencée en 1700, par les soins du père Philibert Bressand. L'électeur de Bavière en posa la première pierre, le 28 octobre, après une messe chantée par l'abbé de Coudenberg, dans la vieille église. Elle fut terminée en 1715, mais la façade, sur laquelle on a placé la statue de saint François de Paule, fondateur de l'ordre, est restée inachevée, et l'on n'a construit qu'une des tours qui devaient la surmonter. Cet édifice est d'un bon style. L'intérieur présente un espace carré, dont le centre est soutenu par quatre colonnes; la partie supérieure du pourtour est garnie de tribunes. A droite, en hors-d'œuvre, est la *chapelle de Lorette* qui fut également rebâtie. Le maître autel est l'œuvre d'un frère carme nommé Doncker; il est orné d'une *Descente de Croix,* par Gérard, du *Martyre de Saint Étienne,* par Delvaux, et des *Quatre-Évangélistes,* de François. Le couvent des religieux ne consistait qu'en un carré de bâtiments; on y voyait des verrières peintes par Van Diepenbeke et représentant la vie de saint François de Paule [2]. Sur l'autel de la salle du chapitre était placé un crucifix copié d'après celui de Giotto; vis-à-vis il y avait une toile de Crayer : *l'Ange gardien conduisant par la main un jeune comte d'Enghien et sa sœur* [3]. On voyait aussi aux Minimes des tapisseries de la fabrique de Vanderborght, représentant *Moïse sauvé des eaux, Josué combattant les Amalécites* et l'*Adoration du Veau d'Or* [4].

[1] SANDERUS, *Chorog. sacra Brab.,* T. III. — LEROY, l. c. — [2] DESCAMPS.
[3] MENSAERT, l. c., p. 107.
[4] LE MAYEUR, *la Gloire Belgique,* T. I, p. 408.

La brasserie des religieux était de l'autre côté de la rue, et communiquait avec le couvent par un passage souterrain.

Cette communauté était fort diminuée en nombre, lorsque Joseph II la réunit à celle d'Anderlecht le 31 mars 1787. Le couvent fut alors converti en hôpital militaire ; mais l'église resta consacrée au culte. Revenus à Bruxelles en 1790, les minimes en furent chassés de nouveau le 3 novembre 1796, et l'église fermée le 7 du même mois. On porta le saint sacrement à la Chapelle et la statue de Notre-Dame de Lorette à Sainte-Anne où elle resta pendant dix ans. En l'an X, les paroissiens de la succursale de Montserrat demandèrent qu'on rouvrît l'église des Minimes ; mais cette demande fut écartée, sous prétexte que le nombre des édifices consacrés au culte était suffisant, et que la répartition des paroisses allait avoir incessamment lieu. Après le concordat elle fut rendue au culte et désignée pour servir de succursale à la Chapelle. On la dédia alors à saint Jean et saint Étienne, et le conseil municipal, avec l'autorisation du préfet, vota une somme de 20,000 francs pour la restaurer. Les travaux furent achevés en 1806, et la statue de la Vierge y fut replacée, en grande cérémonie, le 29 novembre de la même année. Toutefois le gouvernement la reprit en 1811 et céda aux maîtres de l'église la chapelle de l'hôpital Saint-Pierre. Elle leur fut restituée après le départ des Français par un arrêté du baron Vincent, en date du 1er juin 1814 ; mais Guillaume d'Orange annula cette décision le 14 novembre de la même année, et ce ne fut qu'en 1818 qu'elle eut son effet.

Dans le couvent, converti d'abord en un magasin d'artillerie, le préfet Pontécoulant établit, par un arrêté du 27 décembre 1800, un *atelier de travail et de charité* qui fut placé sous l'inspection du bureau de bienfaisance. Les dépenses étaient prises sur une partie du produit de l'octroi. On y employait les artisans sans ouvrage à filer et à tisser le chanvre, le lin, la laine et le coton, pour la fabrication des étoffes nécessaires à la consommation des hôpitaux, des hospices et de la classe indigente. La nourriture y consistait en deux portions de soupe économique et une livre et demie de pain par jour ; les enfants au-dessous de 12 ans recevaient trois quarts de livre de pain et une portion de soupe. Plus tard une distribution de viande eut lieu chaque semaine. Le prix du travail était basé sur ceux payés par les principaux fabricants de la ville. A la fin de chaque semaine, il était fait aux pensionnaires de l'établissement

un décompte pour leur logement et leur entretien, décompte proportionné au zèle et à l'intelligence dont ils avaient fait preuve dans l'exécution de leurs travaux. Une partie de ce qui leur revenait, était mise en réserve pour leur fournir annuellement un habillement complet d'étoffe provenant de l'atelier. Dès la première année de sa création, on compta dans cet utile établissement plus de 350 individus des deux sexes; en 1806, il y en avait plus de 600. On y fabriquait alors de la toile de lin et de coton, du velours, de la siamoise, du basin et quelques autres étoffes. On y créa ensuite une fabrique de chapeaux de paille à la manière anglaise, qui avait l'avantage d'employer un grand nombre d'enfants en bas âge; ses produits ne laissaient rien à désirer. Cette institution qui excitait l'admiration de tous les économistes éclairés, contribua à faire disparaître de la ville la lèpre de la mendicité; malheureusement, en 1813, cet atelier fut transféré à Louvain, où il tomba bientôt en décadence. On plaça alors dans ces bâtiments la *manufacture impériale de tabacs* dont un décret du 25 mars 1811 avait ordonné l'établissement à Bruxelles. Lorsque le monopole du tabac fut tombé avec l'empire français, cette manufacture fit place à la première imprimerie lithographique qu'ait possédée Bruxelles, et plus tard on affecta de nouveau ce local à l'*hôpital militaire*. Dans une autre partie de l'ancien couvent on a établi une *école d'enseignement mutuel,* qui sert en même temps d'école normale destinée à former des instituteurs aptes à le propager, et une école d'adultes pour ceux qui se destinent aux arts et métiers. Cette école, fondée il y a 28 ans environ, est le premier établissement d'enseignement mutuel, d'après les méthodes de Bell et de Lancaster, qui ait été fondé dans le pays. Elle est entretenue par une société et occupe un bâtiment placé entre deux cours plantées d'arbres, et bâti en 1823 sur les plans de M. Vifquain.

Le *Bovendael* était un lieu de refuge pour les femmes publiques; aussi cherchait-on plus à le circonscrire qu'à faciliter ses communications, et ce vaste quartier qui s'étendait du lieu où s'établirent les minimes, jusqu'à l'hôpital Saint-Pierre, n'avait presque pas de débouchés vers le pré aux Laines et la rue Haute. Les ruelles de l'Épée et de l'Éventail, qui le reliaient à cette dernière, furent même, en 1597, fermées par des guichets, « afin de chasser de la rue Haute les femmes de mauvaise vie » et leur suite demeurant au Bavendal et aux alentours. » Les receveurs allouèrent 2 florins du Rhin par mois à Jean Walschaert, qu'ils chargèrent

d'ouvrir ces guichets, soir et matin, à l'instant où sonnait la cloche de travail, et de les fermer une demi-heure après (14 août 1597). Autrefois le passage de la Porte-Rouge était également fermé. Au commencement du XVII[e] siècle, ce quartier du Bovendael était encore si mal famé que, dans un édit contre le vagabondage, du 26 février 1626, il est défendu aux soldats du drossard et du prévôt général d'y demeurer sous peine de perdre leur place et leurs gages [1]. Sur les plaintes des minimes et à la demande de l'infante Isabelle, la ville le fit border de murs dans toute son étendue (résolution du 12 octobre 1628). Plus tard ces religieux achetèrent une grande partie des terrains situés en face de leur couvent, et ils y élevèrent vingt-neuf petites maisons, « à la place de » redoutes qui servoient de refuge à des voleurs et gens de mauvaise » vie, qui y donnoient scandale et s'y ménageoient la facilité d'inquiéter » les passants. » Nous extrayons ce fait d'une requête par laquelle ils demandèrent, en 1754, l'amortissement de ces propriétés, en alléguant que tous leurs revenus ne montaient qu'à 1400 florins, et que si ces maisons passaient en d'autres mains, elles incommoderaient leur couvent. L'agrandissement de l'hôtel de Bournonville avait ôté au Bovendael toute communication avec le pré aux Laines quand, vers 1642, le concierge de la cour, Laurent de Bruyn, vendit, en 40 lots, un vaste terrain situé derrière les Minimes [2]. C'est alors que furent percées 1° la *rue de l'Artifice* (*het Vierwerk*), allant en ligne directe du Bovendael au pré aux Laines, en prolongement de la rue de l'Éventail, 2° la *rue Bleue, de Jacques-al-Bleu, de Jacquet, du Jockey-Bleu* ou *de la Jacquette-Bleue* [3], parallèle à la première, et dite aussi *rue de la Glacière*, 3° la *Petite rue*, *Kleyn strate*, reliant les deux précédentes, qui reçut, le 6 frimaire an VII, le nom de *rue de la Fusée*, et 4° la *rue d'Esprit* ou *du Jardin-d'Esprit* (*Geesthoff straetken*). Plus loin on ne trouvait, encore au XVIII[e] siècle, que les sales ruelles dites la *rue des Sabots* [4], dans laquelle débouche

[1] *Placards de Brabant*, T. II, p. 372.

[2] La ville acheta le 35[e] de ces lots ainsi qu'il conste d'un acte de 1715.

[3] A la demande de sire Urbain Chanclos, qui y avait élevé un beau bâtiment, la ville ordonna, le 16 mai 1659, le pavement de la *Blauwstrate*. — *Jacques al bleu*. *Pestboek* de 1668. Il nous a été impossible de découvrir la situation de la *rue Dandeleu* (*op het bovendael op het hoeck van de Dandeleustraet. Ibid.*); mais ce devait être une des rues du groupe dont nous parlons ici.

[4] *Holleblockstraet aen de vesten. Beneden den Wollendries, boven de holleblockstraet. Pestboek* de 1668.

l'*allée Lowendahl,* et l'*allée des Prêtres*. Au coin de la première s'établit, vers 1660, une modeste congrégation de dévotes appelées *apostolines* ou *marolles;* elles ne faisaient que de simples vœux, et s'appliquaient à instruire des jeunes filles pauvres. La fondation de leur couvent est attribuée aux soins d'Alice Baligues, originaire d'Espagne, et à la protection de l'évêque d'Anvers, De Beughem. Le magistrat ne l'autorisa qu'à condition qu'elles se soumettraient à toutes les charges et aux impôts qui incombaient à la généralité des habitants. En 1715, ces religieuses abandonnèrent le Bovendael et se fixèrent au quai au Foin. Leur maison était contiguë à la *chapelle de Notre-Dame de Montserrat,* dont la première pierre fut posée par l'archevêque le 18 octobre 1686, et qui fut consacrée le 25 avril de l'année suivante; le curé de la Chapelle, Maximilien Walravens, y chanta la première messe, le 27 février 1689 [1]. Elle fut érigée en succursale de la paroisse de la Chapelle, et desservie par deux vicaires auxquels on assigna pour dotation les revenus de la chapellenie de Saint-Joseph et de Saint-Roch, qui auparavant en formait deux : l'une dite de Saint-Jean-Baptiste, l'autre dite de Sainte-Barbe et Saint-Gilles [2]. Vendue, en 1799, comme bien national, cette chapelle a été convertie en habitations particulières, et remplacée, comme succursale, par l'église des Minimes. Son frontispice était composé de quatre pilastres d'ordre ionique, et d'une corniche surmontée d'un fronton ; sur le maître autel il y avait une *Descente de Croix,* de Jean Van Orley. A côté de cette chapelle était un grand jardin qui se prolongeait jusqu'à la rue aux Laines; la ville l'acheta en 1705 et le donna à l'hôpital Saint-Jean pour remplacer le cimetière du Sablon. C'est sur ce terrain qu'a été pratiquée, en 1829, la *rue du Nouveau-Pachéco.* Plus loin est l'*allée des Prêtres,* au coin de laquelle se trouvait la cure des Marolles, qui lui a fait donner ce nom. Dans la rue des Marolles débouchent encore les *allées de Bayard, de la Bonne-Eau* et *Gilbert.*

Les petites rues conduisant de la rue des Minimes à la rue Haute, n'offrent rien d'intéressant; elles sont d'une pente rapide, et pour la plupart irrégulières et mal bâties. La *rue des Pigeons* [3], qui doit son nom à une auberge, communique, d'un côté, avec le Grand-Sablon par les *rues*

[1] *Geschiedenissen van Brussel,* mss. — [2] *Annales mss. de Capella,* f° 40.

[3] *Ter Capellen, in Sinte-Marie strate, achter de came geheeten de Duve.* 1484. *Livre censal du châtelain.* — *Duyffstrate, by der Capellen.* 1572, 1668. *Archives de la Ville.*

du Coq d'Inde[1] et *de la Fortune*[2], dont les dénominations ont la même origine, et, de l'autre, avec la rue des Chandeliers, par celle *de la Samaritaine*, que les Français nommèrent *rue de la Providence*. La rue des Pigeons paraît avoir été appelée anciennement *rue de Dame Marie*. Le puits qu'on voit encore rue de la Samaritaine, portait le nom de *Fontaine de Marie, Sinte-Marien-Borre*[3]; il est appelé *Puits de la Dame Marie* dans une ordonnance du 11 septembre 1645 déclarant que son entretien était à la charge des habitants de la rue des Chandeliers et des environs. La partie supérieure de la *rue des Chandeliers* ou *des Faiseurs de Chandelles* s'appelait autrefois *montagne des Chandeliers*; alors comme aujourd'hui il s'y trouvait des escaliers[4]. Là habitait, au XVIe siècle, le secrétaire Berthy[5]. L'impasse qui prolonge la rue de la Samaritaine et rejoint la rue des Minimes par un passage étroit, sale et rapide, était appelée jadis *le Sac* ou *le Cul-de-Sac*. On y voyait alors une cour et des bâtiments dits *le Château des Wallons*, probablement parce qu'il y logeait des ouvriers venant des provinces wallonnes[6]. Près de là était l'*hôtel de Rœulx*, dans lequel Jean de Croy, seigneur de Rœulx, mort en 1581, enclava une ruelle, et qui passa ensuite aux seigneurs de Goyck[7]. Au delà de l'impasse des Minimes sont: l'*allée des Espagnols*

[1] *Achter den Calcoenschen Haen op den Zavele. Archives de la Ville. — Van de Calcoenschen haen tot in de duyfstrate. Livre censal de* 1599. — *In het Calcoenschen Haenstraetken.* 1668.

[2] *Duyffstrate, omtrent de herberge de Fortuyn.* 1668. L'*allée de Burtin* se trouve rue de la Fortune.

[3] *Sinte-Marienstraet.* 1339, 1362. *Archives de Sainte-Gudule. — Saec, achter de borreput van vrouwe Marie.* 1363. *Cartulaire de Coudenberg. — Achter de Kandelaer, neven de Marien borre. Livre censal de* 1491. — *Mariestrate tegen over de Marienborre.* 1612. *Archives de la Ville. — In vico dicto Sinte-Marienstrate ad oppositum putei dicti Sinte-Marienborre.* 1405. *Cartulaire de la Cambre.*

[4] *Candelaersstraet.* 1349. *Archives de Sainte-Gudule. — Pestboek de* 1668. — *Candeleersberch op de trappekens. Ibid.*

[5] *Op den hoeck van de Kandelaerberch neffens de secretaris Berthy. Livre censal de* 1657.

[6] *In vico dicto Sak prope Capellam.* 1363. *By t' Capellen, in t' straetken dat men heet de Sacke.* 1369. *Archives de Sainte-Gudule. — In vico dicto Zac. Livre censal de* 1321. — *By der Capellen, tegen over de goeden Jans uytten sacke.* 1363. *Cartulaire de Coudenberg. — In de Sackstrate op het pleyntjens van het Wael casteel.* 1668.

[7] *Livre censal de* 1599.

ou *du Pot-de-Fleur* [1] et l'*impasse des Chansons* (*Liekerck straetje*). La *rue Christine* date de l'administration de Marie-Christine et non, comme on l'a prétendu, du séjour que fit à Bruxelles Christine de Suède. Elle a été ouverte dans une propriété qui était louée au trésorier général, baron Cazier, par un nommé Lonys. Les Français substituèrent à son nom celui de *rue de Jemmappes*. La *rue de l'Épée,* cloaque immonde, a pris son nom d'une brasserie qui y occupait le coin méridional de la rue Haute; au moyen âge elle s'appelait *rue des Créquillons* [2]. Le plan de Bruxelles gravé en 1639 n'indique pas encore la *rue de Notre-Dame de Grâce;* mais elle est mentionnée sous le nom de *rue Notre-Dame* dans un acte de 1674. A un de ses angles, près la rue des Minimes, il y avait une petite chapelle et une fontaine qui portaient le même nom ; les Français lui donnèrent celui de *rue des Piques*. Les *rues de l'Éventail* et *du Faucon* doivent leurs nouvelles dénominations à des brasseries : la première s'appelait primitivement *ruelle de la Houe* [3], et la seconde est encore connue vulgairement sous le nom de *rue du Bourreau, de Buyl strate*. On trouve dans cette dernière l'*allée de la Cloche*. Entre ces rues sont plusieurs passages ou impasses parallèles qui débouchent dans la rue Haute. Tels sont *le passage de la Porte-Rouge* et l'*allée de Saint-Joseph,* entre les rues Christine et de l'Épée, les *allées de la Couronne* et *des Polaques,* entre les rues de Notre-Dame de Grâce et de l'Éventail, et l'*allée de la Herse,* vis-à-vis la rue de la Rasière.

La *rue Haute* [4] portait déjà ce nom avant sa réunion à la ville, et elle a conservé l'aspect populeux qu'elle avait au moyen âge. De tout temps elle a été habitée par la classe ouvrière à laquelle les impasses et les allées malsaines qui y abondent, offrent des logements en rapport avec ses moyens. Aussi, comme si l'on avait voulu pallier le mal, de tout temps cette rue a été le siége d'établissements propres à soulager la

[1] *Ganck van den Bloempot.* 1668.

[2] *Inter bona dicta t' Sweert, apud Capellam, supra altam plateam, et vicum dictum de Crekelstrate.* 1435. *Archives de Forêt.* — *Cama appellata t' Sweert, supra altam plateam, inter.... et viam dictam de Crekelstrate.* 1490. *Ab ista parte hospitalis S. Juliani, ex opposito vici nuncupati t' Crekelstraetken et bonorum nuncupatorum t' Sweert.* 1454. *Archives de Sainte-Gudule.*

[3] *In de Huweelstrate, achter den Waeyere, by d' Hooghestrate.* 1484. *Livre censal du châtelain.* — *Wayerstrate.* 1668. — *T' Houweelstraetken.* 1389, 1367, 1429. *Archives de Sainte-Gudule.*

[4] *Alta strada.* 1298. — *Versus obbruxellam in de Hoogstrate.* 1337. *Ibid.*

misère. On trouve d'abord dans la rue Haute l'école fondée en 1833 par la reine, où 400 jeunes filles reçoivent gratuitement l'instruction sous la direction de sœurs de Saint-François de Paule, et l'institut des sourds-muets et aveugles, créé la même année, par le chanoine Triest et confié à des frères de Saint-Vincent de Paule. Un peu au delà de la rue de l'Éventail et à côté de la brasserie de ce nom se trouvait l'*hospice de Sainte-Croix*. Il avait été fondé dans la maison *de Ronckaert* par Charles t'Seraerts dit Heenkenshoot, pour cinq pauvres vieilles femmes, à chacune desquelles il assigna, par semaine, deux blancs, et, par an, 5 setiers un *veertel* de seigle, à condition qu'elles ne mendieraient pas. Sa veuve et ses héritiers ne parvinrent à exécuter cette disposition qu'après avoir obtenu un octroi, dans lequel il fut stipulé que les revenus de cette fondation ne pourraient être hypothéqués ni sur des fiefs ni sur d'autres biens non soumis à la juridiction de la ville ; que l'hospice supporterait sa part dans les charges publiques, et constituerait en sa place, « un homme mourant (*eenen sterffelycken man*), » selon la coutume des lieux où ses propriétés seraient situées, qu'enfin, il n'acquerrait pas d'autres biens, excepté des rentes viagères, à quelque titre que ce fût, sous peine de confiscation (14 mai 1522) [1]. Au siècle dernier, les revenus de cette maison pieuse étaient tout à fait insuffisants, et en 1807 on n'y entretenait plus que 2 femmes qui furent transférées, en 1808, au local de Steenbergen au Grand-Béguinage. Les revenus s'élevaient alors à 334 francs 56 centimes, et les dépenses à 382 francs 67 centimes.

Deux demoiselles de bonne famille ayant, dit-on, réuni quelque argent, établirent une léproserie à Obbruxelles, dans un lieu que leur désigna une vision céleste. Leur exemple excita une pieuse émulation : quelques autres jeunes filles se joignirent à elles, et cette association donna naissance à un couvent et à une chapelle qui, construite d'abord en bois, fut ensuite rebâtie en pierre [2]. Quoi qu'il en soit de l'origine de cet établissement, son existence remontait au moins au milieu du XIIe siècle, puisque la liste des supérieures commence à Pétronille de Mol, morte en 1179 ; on voit d'ailleurs, dans une bulle datée de 1174, que près de l'oratoire de Saint-Pierre, il y avait déjà un cimetière pour les lépreux [3]. Il paraît qu'après avoir été momentanément

[1] *Archives de la Chambre des comptes*, registre n° 168.
[2] SANDERUS, l. c., T. II, p. 130 et suiv.
[3] Voyez T. I, p. 34. — Les prévôts de la Chapelle, Dom Gérard de Bousies et

abandonné [1], il fut organisé au commencement du XIIIe siècle. En 1213, selon Gramaye, le duc, de concert avec les magistrats, affecta un terrain à la fondation d'une léproserie. Au mois de décembre de la même année, le cardinal de Saint-Étienne sur le Mont-Cœlius, légat apostolique, permit « aux pauvres lépreux de Bruxelles, » de dire à huis clos l'office divin dans leur chapelle pendant les interdits [2]. Innocent IV défendit à qui que ce fût d'exiger la dîme de leurs propriétés (octobre 1250), et son légat, le cardinal Hugues de Sainte-Sabine, promit des indulgences aux fidèles qui procureraient au maître et aux frères de la maison des lépreux à Bruxelles les moyens de bâtir leur église, leur cloître et leurs autres bâtiments (Anvers, le 4 des ides, 10 juin 1251). Jean Ier leur garantit la possession de leurs demeures qui étaient « entourées de haies et de fossés, » et se déclara leur avoué (Val-Duchesse ou Auderghem, le vendredi après le *Lætare* 1269, 3 mars 1270); il ordonna en outre à tous ses officiers de les protéger (jeudi avant la Saint-Nicolas, 4 décembre 1270) [3].

Malgré les dons nombreux qu'elle reçut alors que la lèpre sévissait avec le plus de fureur, la *léproserie de Saint Pierre* eut toujours très-grande peine à supporter ses charges. Déjà au mois de décembre 1265, l'amman, les échevins et les jurés avaient décidé que les étrangers n'y seraient admis qu'en payant 40 sous de Bruxelles pour leur *pitance,* et en se procurant les vêtements, la chaussure et les literies nécessaires. En 1269, elle fut fermée aux étrangers et à tous ceux qui ne pouvaient payer un droit d'entrée d'une demi-livre de gros gagnée sans mendier. Les personnes qui offraient des symptômes de lèpre, étaient d'abord visitées par les médecins et l'on envoyait les pauvres à Terbanck, près Louvain. Les lépreux admis à l'hôpital lui abandonnaient le revenu de leurs biens, et s'ils y mouraient, il en acquérait la propriété. Une ancienne ordonnance défendait d'y recevoir les femmes qui étaient sur le point d'accoucher, ou qui n'avaient pas encore fait leurs relevailles. Comme ses revenus étaient encore loin de suffire

Dom Gilles d'Houdaing, ce dernier en 1292, reconnurent aux maîtresses et sœurs de Saint-Pierre le droit d'enterrer les lépreux dans leur église. *Cartulaire de l'hôpital de Saint-Pierre. — Historia mss. de Capella.*

[1] Un diplôme de Henri Ier, de l'an 1201, qualifie ainsi la chapelle de Saint-Pierre : *quæ quondam leprosorum fuit. Opera diplom.*

[2] Cartulaire cité. — [3] *Opera diplom.*, T. III, p. 605.

à ses charges, ceux qui voulaient s'y faire traiter furent obligés de payer 100 sous en y entrant, de se procurer les meubles nécessaires, et de lui abandonner tous leurs biens, s'ils n'avaient pas d'enfants, ou une partie s'ils en avaient. Il leur était interdit de quitter l'hôpital, même après leur guérison ; mais dans ce cas on les séparait des malades. Ceux qui contrevenaient à cette défense, n'y pouvaient plus jamais rentrer. Dans la suite, le nombre des bourgeois s'étant considérablement accru, surtout au dehors de la banlieue, les magistrats arrêtèrent que la léproserie ne recevrait plus que les bourgeois ou habitants demeurant dans la ville ou la franchise depuis deux ans au moins avant d'avoir contracté la maladie (ordonnance du 13 février 1408 N. S.). A la même époque, le duc Antoine réduisit provisoirement de moitié les 104 corvées que lui devait annuellement l'hôpital (diplôme du mois de septembre 1404), concession qu'il renouvela six ans après, en considération de ce que cet établissement qui avait à entretenir un grand nombre de lépreux, sept sœurs et trois chapelains, était ruiné « et les ladres ré» duits à mendier leur subsistance[1]. » L'abaissement de la valeur de l'argent et l'accroissement de la misère publique ayant forcément amené une diminution dans le personnel de la léproserie qui n'eut plus depuis lors qu'un prêtre, Philippe-le-Bon renonça, jusqu'à décision contraire, à toutes les corvées dont elle était tenue envers lui (Arras, le 10 juin 1433), et son fils Charles, « afin de participer aux prières des lépreux, » leur donna une rente de 32 livres de 40 gros pour les employer au rachat des corvées dues à ses officiers (Bruxelles, le 30 janvier 1467, 1468 N. S.)[2]. Le dernier règlement que nous ayons trouvé concernant les lépreux, est du 9 mars 1446, 1447 N. S. Il ne fait que répéter quelques articles des anciennes ordonnances[3]. Depuis cette époque les ravages de la lèpre diminuèrent, et bientôt les cas en furent très-rares ; toutefois elle subsistait encore au XVIe siècle, ainsi que le prouvent plusieurs documents, entre autres un arrêté du magistrat du 25 juin 1556, qui chargea les frères Jean et Barthélemi Van Meerbeke, Guillaume de Malre ou Malderen et Laurent Vandevenne de quêter en ville pour les pauvres lépreux (*lazarus*), afin que ceux-ci ne parcourussent plus les rues en demandant l'aumône.

[1] Diplôme en date du 10 avril 1410, confirmé plus tard par Jean IV et par Philippe de Saint-Pol.

[2] Cartulaire cité. — [3] *Boeck met den Haire.*

Dès que l'importance de la léproserie comme hôpital, déclina, on la vit se transformer insensiblement en couvent. Les personnes des deux sexes qui, dans le principe, se dévouaient au service des malheureux atteints de la lèpre, avaient reçu, en 1220, des statuts de l'évêque Jean de Cambrai qui confia la direction du temporel de la fondation à quatre notables [1]. Il y avait d'abord un maître, mais plus tard la maîtresse ou supérieure des sœurs usurpa toute l'autorité, dont celles-ci furent définitivement investies, en 1390, par l'évêque et l'abbé de Diligem [2]. Le vicaire-général de l'évêché, Renaud Gayte, qui, en 1431, donna de nouveaux statuts à la communauté, fixa le nombre des frères à 4 et celui des sœurs à 7. A partir de 1500, il n'y eut plus que des sœurs qui suivaient la règle de Saint-Augustin [3]. En 1611, elles reçurent de l'archevêque Vanhove un nouveau règlement, et depuis lors elles abandonnèrent entièrement le soin des malades, vivant sans observer la clôture et jouissant tranquillement de revenus très-considérables [4]. Leurs premiers directeurs furent pris parmi les religieux de Rouge-Cloître; ce ne fut qu'en 1692, qu'un prêtre séculier fut chargé de ces fonctions [5].

Leur oratoire, qui avait été consacré en août 1228 par l'évêque de Micilin, suffragant de Cambrai, fut probablement rebâti au XVe siècle, puisque, le 28 juillet 1465, l'évêque de Dagne y consacra le maître autel, dédié à saint Pierre, l'autel de Sainte-Catherine, Sainte-Barbe et Sainte-Élisabeth de Hongrie (à droite du chœur, en sortant), et celui de Saint-Paul, Saint-Augustin, Saint-Lazare et Saint-Guillaume (à gauche) [6]. Depuis il a été reconstruit deux fois : d'abord sous l'administration de l'abbesse Vanderzype (1587 à 1603), et ensuite en 1717. Le chœur qui fut probablement conservé, a encore des fenêtres en ogive. On y voyait deux Crayer : l'un, qui ornait le maître autel, représentait la Vierge tenant l'enfant Jésus et ayant près d'elle saint Pierre et saint Augustin; l'autre, dont Van Artois avait peint le paysage, retraçait la Conversion de Saint Paul. Les bâtiments conventuels étaient peu remarquables. Dans les jardins qui occupaient l'emplacement d'anciens clos de vigne [7],

[1] Un acte de l'an 1316 émane du *magister curiæ leprosorum, de consensu provisorum et totius communitatis leprosorum;* tandis qu'en 1314 les actes émanaient des *fratres, sorores et totius communitatis leprosorum. Cartulaire cité.*

[2] SANDERUS, l. c. — [3] *Opera diplom.*, T. III, p. 605.

[4] Le *Guide fidèle de Bruxelles et de ses huit chefs mayeries*, p. 42.

[5] *Geschiedenissen van Brussel*, mss. — [6] *Cartulaire cité.* — [7] SANDERUS.

il y avait une fontaine construite en 1659 et alimentée par des sources de Saint-Gilles. Ils étaient vastes et salubres ; aussi ce couvent renferma-t-il, dans le même temps, jusqu'à huit religieuses jubilées.

Le couvent de Saint-Pierre ayant été supprimé, le 10 avril 1783, le gouvernement y établit, le 14 septembre suivant, un *hôpital royal*. En 1786, la ville y avait déjà dépensé, pour l'entretien des malades, 24,000 florins, et rien ne lui avait été remboursé, malgré toutes les assurances que le gouvernement lui avait prodiguées. Au mois d'août 1789, Trauttmansdorff ordonna d'y élever des constructions considérables; il fit annoncer que dès le 1er septembre on y recevrait sans distinction d'état et de maladie, tous les malades et les femmes enceintes qui s'y présenteraient, et qu'on y entretiendrait les enfants qui y naîtraient. Mais tout se borna à cette annonce. Les Français donnèrent à cet hôpital le nom de *Grand Hospice Civil,* et y placèrent des vieillards qui, en 1808, furent transférés aux Augustins. En 1807, il s'y trouvait 296 lits, et les dépenses montèrent à 103,482 francs 85 centimes. Le personnel attaché à l'établissement se composait alors d'un directeur, d'un aumônier, de quelques sœurs détachées de la communauté de l'hôpital Saint-Jean, d'un médecin et d'un chirurgien en chef, d'un pharmacien ayant la surveillance d'une pharmacie où les médicaments étaient distribués gratuitement aux pauvres de cinq paroisses, de trois élèves internes, de seize infirmiers et de douze gens de peine. L'école de médecine, de chirurgie, d'accouchement et de pharmacie, créée par décret impérial du 2 juillet 1806, fut installée dans ce local où les cours commencèrent, le 1er janvier 1809. En 1818, l'hôpital Saint-Pierre avait 226 lits destinés aux pauvres atteints de maladies aiguës et de cas chirurgicaux graves, aux syphilitiques, aux femmes enceintes, aux voyageurs malades et indigents, aux prisonniers malades, et à des malades payant ; la rétribution exigée de ces derniers variait de 3 florins à 50 cents par jour. Chaque maladie et chaque sexe avait une salle particulière. Les dépenses de l'année s'élevèrent à 55,213 florins 58 cents. Depuis cette époque le régime de l'établissement a été conservé sur les mêmes bases. L'église qui avait été rendue provisoirement au culte vers 1800, a été transformée de nouveau en infirmerie en 1822. En 1811, on a élevé au fond de la cour un grand corps de logis, et en 1821 on a reconstruit la façade, vers la rue Haute. Un hospice particulier pour les femmes en couches, a été établi en 1830, sous le nom d'*hospice de la Maternité*, dans

l'ancien couvent des Bogards. L'hôpital Saint-Pierre est borné vers le midi par la *petite rue Saint-Pierre* ou *du Cercueil,* ancienne rampe conduisant au rempart ; un peu plus loin était, au siècle dernier, l'*impasse de la Fontaine.*

Tout le quartier qui s'étend de la rue Haute à la Senne, n'était autrefois peuplé que d'artisans, principalement de tisserands et de blanchisseurs, d'où il avait reçu le nom de *la Blanchisserie.* L'incendie de 1405 y détruisit un grand nombre de maisons. Aujourd'hui encore on y trouve de vastes jardins, bien qu'en plusieurs endroits on ait percé de nouvelles rues et élevé des rangées entières d'habitations. Sept rues principales traversent ce quartier en descendant vers les rues des Tanneurs et Terre-Neuve. Près de la porte de Hal, de ce côté, on trouvait la *ruelle du Mortier* qui avait pris son nom d'une boulangerie. Au coin de la rue Piermans était autrefois le *refuge de Beaupré,* qui est indiqué dans les anciens livres censaux du domaine comme situé « vis-à-vis la » Croix, aux lépreux [1]. » Cette propriété, qui était immense, fut achetée vers la fin du xvie siècle par un nommé Vandendaele. Elle était occupée, il y a une trentaine d'années, par la douairière d'Arenberg. Vendue ensuite par lots, elle a été partagée en une foule de petites habitations. En cet endroit de la rue, il y a beaucoup de ruelles parmi lesquelles nous citerons la *porte du Soleil* et *l'allée du Four,* près de la porte de Hal, les *allées de la Fortune, du Cornet, de la Fontaine* [2], *de Verbeyst,* les *impasses des Ramoneurs* et de *Saint-Antoine,* la *porte de Canivet,* etc. En se rapprochant de l'église de la Chapelle on en trouve d'autres, mais en moins grand nombre, telles que l'*allée de la Vigne,* entre les rues des Renards et des Capucins, et l'*allée Saint-Michel,* entre les rues de Saint-Guislain et du Miroir. L'allée de la Vigne communique avec la petite rue des Capucins par l'*allée de l'Escargot.* Il y en avait anciennement d'autres qui n'existent plus : ainsi la *ruelle de la Chaîne* qui conduisait au pré des Créquillons fut aliénée par le domaine, le 12 août 1581 [3], et la rue dite *Brienderstrate, Briederstrate* ou *Brieverstraetken,* qui joignait la rue

[1] *Tegen t' Cruce over, ter Zickelieden. Livre censal de* 1565.

[2] Un acte de l'an 1401 mentionne une *Borrestraetken* voisine de la rue Haute. *Archives de Forêt.*

[3] *Archives de la Chambre des comptes,* registre de 1574 à 1584, f° 415. — *Ketenstratje op de Hoegstrate.* 1484. *Livre censal du châtelain.* — *Livres censaux du domaine de* 1608 *et* 1657.

Haute à la petite rue de la Prairie, fut enclavée, au XIVe siècle, dans la propriété de Walter de Rullemaeker[1]. La *Brieverstraetken,* qui était voisine du refuge de Beaupré, fut cédée une deuxième fois à un particulier, le 28 juillet 1582, moyennant un cens de 2 deniers *oboles d'Artois*[2]. D'autres ont disparu depuis longtemps sans qu'on connaisse leur situation ni leur sort : la *rue Verbelen,* la *ruelle aux Brasseries,* la *ruelle Wiembeelen,* par exemple, ne sont indiquées que dans d'anciens actes[3]. Le nom de la *rue Piermans* a été récemment changé en celui de *rue aux Vers,* parce qu'un malencontreux traducteur s'est dit que la première de ces dénominations signifiait *homme aux vers,* tandis que c'était une corruption de *Piermont,* nom d'une famille qui avait beaucoup de propriétés dans ce quartier[4]. Au siècle dernier, on l'appelait quelquefois *rue Saint-Pierre*[5]. Les *ruelles du Bout du Monde* et *des Ménages,* qui conduisent de la rue Piermans au boulevard, ne datent que des dernières années du XVIIIe siècle, et n'ont reçu leurs dénominations que le 6 frimaire an VII. *L'allée des Capucins* qui leur est parallèle, va être ouverte et élargie, conformément à la décision prise par le conseil communal dans sa séance du 18 mai 1844. De l'autre côté sont les *ruelles de la Plume* et *du Radis* ou *du Petit-Village,* qui conduisent dans la rue de la Rasière. Au coin de la rue Piermans et de la ruelle de la Plume, appelée jadis, paraît-il, *de Manckelyne,* il y avait une maison dite *het Swygerken.* Le 24 mai 1644, le magistrat, à la demande des propriétaires des terrains situés dans la Manckelyne, décida qu'elle serait pavée avec des pierres provenant de vieilles chaussées. La *rue de la Rasière,* dite autrefois *rue de la Plume,* doit son nouveau nom à une boulangerie formant son angle septentrional vers la rue Haute[6]. Entre cette rue et celle des

[1] *Livre censal de* 1399.

[2] *Archives de la Chambre des comptes,* l. c., f° 434. — *Super altam stratam, ab opposito bonorum leprosorum de Obbruxella, in vico dicto Brienstrate.* 1363. *Archives de Sainte-Gudule.* — *In vico dicto Brenderstraetken.* 1374. *Ibid.*

[3] *Borne bi Verbelenstrate op de Hoechstrate. Livre censal de* 1346. — *Tegen over t' straetken metter Cammen op de Hoogstrate. Ibid. de* 1399. — *Wiembeelenstraetken.* 1323. *Archives de Sainte-Gudule.*

[4] *Piermontstrate.* 1644.—*Piermonts ou Piemontstrate.* 1668. *Arch. de la Ville.*

[5] 1766. *Ibid.*

[6] *Pluymstrate juxta hoeghstrate.* 1388. *Op de Hoegstrate tusschen den wech geheeten Pluymstrate.* 1389. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Op te Hooghstrate, naest t' huys geheeten t' zister staende op den hoeck van de Pluymstrate, naest den halster, ter Capellen weert ane. Livre censal de* 1491.

Renards est la *rue des Rats,* appelée, depuis le 6 frimaire an VII, *rue du Renardin.* Le 24 janvier 1806, on a donné le nom de *rue des Rats* à la *rue du Rat-Mort* [1], dont l'ancienne dénomination avait paru peu convenable. Dans la *rue des Renards,* appelée jadis, paraît-il, *rue du Loup* [2], s'est formé, en 1837, un grand établissement pour la fabrication des machines; il occupe l'ancien jardin de la famille Meulenberg, où se trouvait, au siècle dernier, une scierie de bois activée par un moulin à vent. Il y avait jadis dans cette rue où débouche l'*allée du Riche Mendiant,* une propriété dite *le château des Wallons* (*het Waele Casteel*) [3], dénomination qui avait sans doute la même origine que celle du bâtiment qu'on voyait dans l'impasse du Sac. Cette rue est reliée à celle des Capucins par la *petite rue des Capucins* ou *rue des Jardins,* auparavant *rue du Sable* (*Suyvelstraet*) ou *ruelle Sale* (*Vuylstraetje*). Les Français l'appelèrent *rue du Travail.*

La *rue des Capucins,* dite aussi jadis *rue du Sable* [4], sans doute à cause de la nature du sol, reçut sous la république le nom de *rue du Trésorier.* Il s'y trouvait anciennement une école, dont le chapitre de Sainte-Gudule nommait le recteur. Selon une attestation du magistrat, en date du 26 mai 1666, elle occupait en partie l'emplacement où fut fondé le *couvent des Capucins* [5]. Au siècle dernier, on voyait encore dans cette rue l'hôtel des marquis de Laverne. En décembre 1587, des capucins vinrent d'Anvers à Bruxelles pour s'y préparer un établissement, et se

[1] *By der Capellen, in de Blyckerye, ter plaetssen geheeten de doderaste tusschen.... en een cleyn straetken aldaer.* 1432. *Cartulaire de Coudenberg.*

[2] Le nom de rue du Renard, qui vient d'une habitation située rue Haute, ne se trouve pas dans les actes du moyen âge, tandis que celui de rue du Loup se perd dans les temps modernes : *Huysen gelegen op ten horick van der Wolfstraten Sint-Peeters ter Sieckerlieden weert. Livre censal de* 1491. — *Hoffstadt geheeten den Wolf, ter Capellen, op te Hoecstrate, op ten horinc van der Wolfsstraten.* 1484. *Livre censal du châtelain.* — En 1540, Jean Van Haren, dit Piermont, et sa femme Marguerite Van Onchem cédèrent à l'hôpital de Saint-Pierre une rente sur un héritage avec deux maisons, une grange, un jardin et autres dépendances, appelé *den Wolf,* et récemment converti en cinq habitations. *Cartulaire de Saint-Pierre.* — *Vossestraet. Pestboek* de 1668.

[3] *In de Vossestraet, beneden het Waele casteel. Pestboek* de 1668.

[4] *In vico de Zavelstrate. Livre censal de* 1321. — *Zavelstrate, by d' Hooghestrate.* 1452. — *Op den hoeck van de Zuyvelstraete, nu de Capucinenstraete in d'een syde, en d'Engelstraete, tegen over den borrendries. Livre censal de* 1681.

[5] *Archives de Sainte-Gudule.*

logèrent les uns chez les récollets, les autres chez les jésuites. Par l'entremise de Cosme Maes, secrétaire d'Alexandre de Parme, ils obtinrent du gouvernement l'octroi nécessaire; mais ils rencontrèrent beaucoup d'opposition de la part du magistrat, qui s'appuyait sur la charte de 1295 et l'édit de 1520. Toutefois, à la demande verbale de Farnèse, et après une conférence avec le chapitre, il consentit à l'admission de ces religieux. Ceux-ci s'engagèrent à laisser dans leur état les beaux étangs qui se trouvaient dans les héritages qu'ils avaient acquis, et qui fournissaient de l'eau à diverses propriétés, à présenter au magistrat le plan des bâtiments qu'ils voudraient construire (14 juillet 1595)[1], à ne donner la sépulture qu'aux membres de leur communauté, et à ne pas prêcher, les dimanches et fêtes, avant midi, sans l'autorisation du chapitre (7 juillet 1595)[2]. Déjà trois terrains, pour lesquels des lettres d'amortissement leur avaient été délivrées en août 1588[3], étaient passés entre leurs mains, et la première pierre de leur cloître avait été posée au mois de décembre 1587 par le président du conseil privé, baron de Pamele. Ils poussèrent les travaux avec activité, et le 17 juillet 1595, leur église fut consacrée, en l'honneur de saint François, par Jean Leslie, évêque de Ross et suffragant de Rouen. Ils durent les premiers accroissements de leur maison aux libéralités des Italiens résidant dans les Pays-Bas, et à celles de Léonard de Taxis, que le duc de Parme avait spécialement chargé du soin des intérêts de cette communauté. En 1617, le couvent reçut un premier agrandissement[4] et aux deux autels de l'église on en substitua trois que l'archevêque Vanhove consacra le 7 avril 1620. Puis comme l'église devenait insuffisante, on se décida à la reconstruire entièrement. Le père Charles d'Arenberg se trouvant, en 1650, au chapitre général de l'ordre, à Rome, obtint pour elle du pape Innocent XI, dix corps de martyrs trouvés dans les catacombes : sainte Genèse, saint Agapit, saint Florentius, saint Basile, saint Grégoire, saint Benoît, sainte Béatrix, sainte Aurélie et sainte Dorothée. Ce fut lui qui, de retour à Bruxelles, fit le plan du nouvel édifice pour lequel son frère, le duc Philippe, donna 30,000 florins, et la ville 3,000 patacons à 48 sous (résolution du 16 août 1651). L'archiduc Léopold en posa la première pierre le 20 mars 1651, et les travaux furent poussés avec tant d'activité, qu'elle fut

[1] De Valériola, mémoire cité.

[2] *Annales mss. B. Gudilæ*, Tit. XXVII, c. 19. — [3] De Valériola, l. c.

[4] De Bleye.

achevée en 9 mois 13 jours. On y chanta la première messe le 6 janvier 1652 et l'archevêque d'Éphèse, Jacques de la Torre, consacra le temple, le 14 juillet suivant. Le 22 de ce mois, on y transporta en grande cérémonie les corps des huit martyrs, qui avaient été provisoirement déposés à Sainte-Gudule [1].

Cette église, construite perpendiculairement à la rue Haute, avait son entrée dans la rue des Capucins. Elle était du plus mauvais style architectural. Une admirable toile de Rubens : *Jésus-Christ mort sur les genoux de sa mère,* ornait le maître autel. Sur les côtés étaient quatre saints de l'ordre, par Backereel, un autre saint, par Théodore Van Loon, et *une Vierge avec l'enfant Jésus,* par Otto Venius. Deux beaux Van Dyck : *Saint François contemplant l'enfant Jésus* et *Saint Antoine de Padoue tenant l'enfant Jésus,* se trouvaient sur deux petits autels placés dans la nef. Dans chacun des collatéraux il y avait trois chapelles. On voyait, dans celles de gauche, le *Martyre de Sainte Aurélie,* par A. Vandenheuvel, de Gand, celui de *Sainte Dorothée,* par Van Daelen, *Sainte Béatrix devant Jésus-Christ,* la *Vierge* et des saints par Backereel; dans celles de droite, le *Martyre de Saint Benoît,* par Thyssens, *Saint Grégoire devant la Vierge,* par Schut, et le *Martyre de Saint Basile,* par Willebors. Sur les murs, entre ces chapelles, Backereel avait peint quelques saints de l'ordre, et Crayer, *Saint Agapit* et *Saint Fulgence.* Tous ces tableaux avaient été donnés à l'église par le duc d'Arenberg. Au-dessus du portail, on admirait une *Dérision de Notre-Seigneur,* par G. Seghers, sujet éclairé aux flambeaux et d'un effet vigoureux. Dans le chœur des pères, situé derrière le maître autel, étaient placés deux grands tableaux, l'un de Van Loon, l'autre de Van Veen. La sacristie renfermait une toile qui passait pour le chef-d'œuvre de ce dernier, et pour laquelle les capucins refusèrent 14,000 florins [2]. Elle représentait la Vierge, l'enfant Jésus, sainte Catherine et d'autres saints. Il s'y trouvait aussi un crucifix en ivoire, haut de deux pieds environ; on l'attribuait à Duquesnoy, mais, dit Durival, « le faire y avait trop de sécheresse pour » qu'il soit de lui. » De toutes ces richesses artistiques, il ne nous est presque rien resté. Le crucifix, les Van Dyck et les Otto Venius, ont été retenus à Paris; le Rubens seul nous est revenu et figure au Musée. Le

[1] Sanderus, l. c., T. III.
[2] Mensaert, l. c., p. 48. — Mann, T. II, p. 65. — Durival, T. II, p. 39.

nonce du pape, Molinari, et un comte de Wrangel étaient enterrés dans l'église. Le jardin du couvent était vaste; les religieux y recueillaient d'excellents fruits qu'ils envoyaient en cadeau à leurs bienfaiteurs. Il y avait une fontaine jaillissante qu'alimentaient les sources de la ville, en vertu d'une autorisation du magistrat, du 28 avril 1673. Dans la requête par laquelle ils demandèrent cette faveur, les capucins disaient « qu'il y avait 10 à 14 ans que cette concession leur avait été accordée, » en récompense de ce qu'ils avaient découvert les sources de Saint- » Gilles, et par leur industrie amené les buses par les remparts. » Ils ajoutaient que « par suite de la mort de leur provincial et gardien, » Charles d'Arenberg et d'Aerschot, il leur avait été impossible de re- » trouver l'acte de cette première concession. »

Nous avons dit la réaction déplorable qu'attira sur ces religieux (25 février 1791), la conduite qu'ils avaient tenue lors de la révolution brabançonne pendant laquelle ils oublièrent trop souvent les préceptes de leur divin maître. Ils étaient au nombre de 43, lorsque leur couvent fut supprimé, le 8 novembre 1796. Les bâtiments furent démolis de 1803 à 1804, et sur leur emplacement, s'élevèrent aussitôt des constructions particulières. Au travers des jardins, on perça la *rue du Jardin des Capucins* et l'*allée de Meert*. Le 3 thermidor an V, l'administration communale avait demandé à l'administration départementale de rendre leur église au culte, comme succursale de la Chapelle, sous la condition qu'il serait payé au domaine un loyer de 200 francs; mais cette demande avait été écartée.

La *rue de Saint-Guislain* s'appelait autrefois *rue de l'Ange* [1]. Après la réconciliation de Bruxelles, en 1585, les riches claires achetèrent à Gilles de Vadder une maison située dans cette rue, et s'y retirèrent momentanément. Elle doit son nom actuel auquel les Français substituèrent celui de *rue du Courage,* à un hôpital qui fut fondé, au XIVe siècle, pour les pauvres pèlerins et placé sous l'invocation de saint Guislain ou Julien qui avait établi à Rome, où il mourut en 755, un hôpital destiné aux pèlerins de la Flandre et du Brabant. Le 27 août 1356, les frères Jacques et Henri Spigheleren, bourgeois de Bruxelles, consacrèrent à cette fondation « des héritages avec maisons, situés dans la paroisse de la

[1] *Een blyckerye in d' Ingelstrate, op t' Nieuwlandt, tegen over die van Sinte-Clara ghewoont hebben. Livres censaux de* 1599 et 1681.

» Chapelle, rue Haute, et plusieurs autres propriétés bâties, des cens, » des redevances, quatre lits, trois chaudrons en cuivre, vingt-quatre » oreillers, et tous leurs autres ustensiles et bijoux. » Ils remirent la direction de l'hôpital aux proviseurs des pauvres de la paroisse et à leurs exécuteurs testamentaires, en laissant au curé et aux paroissiens le choix de deux personnes probes pour remplacer ces derniers après leur mort. Cette donation, faite dans l'église de la Chapelle, fut approuvée par la sœur des donateurs, Catherine, femme de Thomas de Calenvort et par ses enfants, Godefroid et Gilles. A partir du XVI[e] siècle qui vit diminuer les pèlerinages, cet hôpital fut fréquemment employé à différents usages. Ainsi, en 1619, on y détenait des vagabonds ; en vertu d'une convention faite le 16 mars de cette année, avec les receveurs communaux, le concierge de la fondation se chargea, moyennant un salaire de 20 sous par semaine, de nourrir les détenus dont un particulier à qui il était donné 18 sous par jour, dirigeait les travaux. La ville devait payer pour chaque détenu 2 1/2 blancs par jour, et fournir en outre une demi-livre de fromage de Hollande et une *stoop* de petite bière [1]. La chapelle de l'hôpital fut restaurée en 1625, et l'on y plaça alors un tableau de Crayer, représentant Jésus-Christ remettant à saint Julien et à sa femme leurs péchés, en considération de l'hospitalité qu'ils donnaient aux voyageurs. Cette belle composition, qui est actuellement au Musée, a été payée 325 florins [2]. En 1776, la fondation, dont les revenus montaient à 999 florins 7 sous 6 deniers, et les dépenses à 1,087 florins 14 sous, était administrée par le curé de la Chapelle, les deux proviseurs et le receveur de la table des pauvres de la paroisse; la Suprême-Charité contrôlait leur gestion. La chapelle fut fermée en pluviôse an VI. Par un arrêté du préfet, du 13 ventôse an XII, pris en vertu de la loi du 4 germinal de la même année, elle fut, ainsi que les autres bâtiments de la fondation, réunie au domaine, qui le mit en vente, et en retour, céda aux hospices civils l'ancien couvent des oratoriens. On trouve dans la rue de Saint-Guislain les *allées de la Carafe, Vanderlinden, de la Wallonne* et *des Wallons*.

Cette rue communique avec celle du Miroir par la *rue de la Pie* ou *du Jardin-Rompu ;* ce dernier nom, corruption du flamand, *den Gebroken-Hoff,* qui signifie plutôt *la ferme* ou *le château ruiné,* lui était déjà

[1] *Archives de la Ville.* — [2] Mss. de la bibliothèque de Bourgogne.

donné au XVIIe siècle, bien qu'on l'appelât encore *petite rue Haute* [1]. A cette époque le sculpteur Jean Denys y demeurait [2]. C'est l'asile des instrumentistes de bas étage, vulgairement désignés sous le nom de *musique turque* [3] ou de *musique du Jardin-Rompu*. Il s'y trouve plusieurs impasses populeuses, telles que les *impasses Saint-Antoine* ou *du Jardin-Rompu* et l'*allée de Terlin*. Elle conduit dans une rue dont la partie supérieure porte le nom de *rue du Miroir* [4] et la partie inférieure celui de *rue de la Navette* [5]. Dans la première, le marquis de Trélon occupait, au XVIIe siècle, une habitation située en face d'une blanchisserie dite *l'Agneau* [6]. La seconde portait anciennement le nom de *rue de la Fontaine de Beersel* [7]. Entre les rues du Miroir et de Notre-Seigneur, l'abbaye de Forêt possédait, rue Haute, une maison qui lui servit de refuge pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle. Elle était adossée au couvent des Visitandines. Le 23 juin 1686, le marquis de Castanaga, qui l'avait habitée, invita le magistrat à y faire construire, dans le jardin, une fontaine dont les frais seraient prélevés sur les sommes que la ville devait au souverain. Dans les dernières années de son existence, le gouvernement autrichien y avait établi la caisse de guerre. C'est en 1648 que les *religieuses de la Visitation de Notre-Dame* demandèrent la permission de fonder un établissement à Bruxelles. Le magistrat consulté sur leur requête s'y montra contraire (16 mai 1648), insistant sur le tort que le grand nombre des établissements religieux causait aux intérêts de la ville, et ajoutant qu'il ne lui était pas suffisamment prouvé que ces religieuses pussent pourvoir à leur entretien sans être à charge aux habitants. Mais le conseil de Bra-

[1] *Corte Hoogstrate, tegen over de Beerselborre. Livre censal de* 1599. — *Corte Hoecstraete.* 1668. — *In t' Turcken hoff, gaende naer den Gebroken hoff.* 1794.

[2] *Pestboek de* 1668.

[3] De là le nom de *Jardin des Turcs* (*het Turcken-Hoff*), donné à une guinguette située au coin des rues du Jardin-Rompu et de la Navette.

[4] *Spiegelstrate.* 1343, 1390. *Archives de Sainte-Gudule.* — *In de Spiegelstraete, recht over de blyckerye het lammeken.* 1668.

[5] *Heer Henric Zwaef ridder voor Jan Van Holaer voor.... in de Schietspoelstrate.* 1481. *Livre censal de* 1565.

[6] *Pestboek de* 1668.

[7] *Berselborre.* 1319, 1354. *Berselstrate prope Capellam.* 1339. *Berselborre strate.* 1346. *Apud Capellam, sub conum vici dicti de Beerselborrestrate, inter bona prædicta et viam dictam de Beerselborrestrate.* 1454. *Archives de Sainte-Gudule.*

bant eu jugea autrement, et, d'après son avis, le gouvernement accorda, en 1650, l'autorisation demandée [1]. Toutefois elle n'eut pas immédiatement son effet. Pendant son séjour à Bruxelles, le prince de Condé écrivit au magistrat pour le prier de consentir à l'admission de ces religieuses (29 décembre 1660) qui, de leur côté, présentèrent une requête, dans laquelle elles disaient que depuis dix ans elles étaient établies à Mons, et que mainte fois de jeunes dames et des demoiselles de qualité les avaient engagées à fonder une maison à Bruxelles, parce que beaucoup de personnes, empêchées par leur mauvaise santé, leur faiblesse ou leur complexion débile, d'entrer dans d'autres ordres, pourraient se faire admettre dans leur couvent dont la règle était peu sévère. Le magistrat céda enfin, mais en exigeant qu'elles constatassent que leurs revenus suffiraient pour les faire subsister, sans être à la charge de la ville, ni mendier, ni réclamer aucune exemption, ni franchise. En attendant qu'elles se fussent procuré une habitation hors de l'ancienne enceinte, il leur fut permis d'en louer une pour trois ou quatre ans (1661) [2]. Les visitandines vinrent alors à Bruxelles au nombre de quatre, et achetèrent près du couvent de Sainte-Brigitte, dans la rue d'Argent, la maison de la feue douairière de Chimay. Après avoir appartenu à Remacle Roberti, maître de la chambre des comptes, cette propriété avait été acquise par don Emmanuel, fils du roi Antoine de Portugal, qui, en 1626, se retira à Bruxelles avec ses fils, tandis que sa femme, la princesse Amélie, fille de Guillaume-le-Taciturne, qu'il avait épousée secrètement, allait avec ses filles habiter Genève, où elles continuèrent à vivre dans la religion réformée. Après la mort de ce prince (22 juin 1638) [3] qui avait épousé en secondes noces donna Louise d'Osorio, femme de chambre de l'infante Isabelle, son hôtel passa à la princesse de Chimay [4]. Il fut occupé ensuite par le général d'artillerie Agurto. Les visitandines en obtinrent l'amortissement en novembre 1687, à charge de faire célébrer tous les ans, à perpétuité, trois messes, l'une le jour de la Noël, « pour que le roi » obtînt et conservât un héritier, » une seconde, le jour de Saint-Joseph,

[1] *Registres des Consultes du conseil de Brabant*, n° IV, fol. 134.

[2] *Registres du pensionnaire Tax.*

[3] *Vaderlandsche Woordenboek*, XIII[e] deel, bl. 270.

[4] *Livres censaux de* 1657 *et de* 1681. — *Beneffens de Brigittine, omtrent de princess van Simay. Achter de Brigittine, recht over d'oude princess van Simay. Pestboek* de 1668.

protecteur de ses royaumes, et une troisième, le jour des âmes, pour le repos des empereurs, rois et princes de la maison d'Autriche[1]. En 1758, elles y enclavèrent une maison contiguë et située « dans la ruelle d'Ar» gent, en face de la rue de la Navette, » maison qui avait appartenu à Catherine-Ferdinande de Broeckhoven, dame de Leefdael[2]. Le couvent des visitandines était peu étendu et leur église ne consistait qu'en une modeste salle. Le 7 janvier 1797, on leur intima l'ordre de partir, et cet ordre qui avait été révoqué immédiatement après, fut bientôt mis à exécution : le 10 ou le 11 mars suivant, il leur fut enjoint d'abandonner leur couvent endéans les trois jours[3]. Sous la domination française on y plaça la caserne de la gendarmerie, et le gouvernement des Pays-Bas en fit un hôpital pour les militaires convalescents, galeux ou vénériens. Les visitandines ne se dispersèrent pas, et à mainte reprise elles réclamèrent leur propriété ; mais toutes leurs démarches restèrent sans résultat. En 1829, la ville abandonna ce couvent aux sœurs noires, en considération des services qu'elles rendent aux habitants. La partie des bâtiments qui se trouve dans la rue du Miroir, est occupée par l'école communale n° 2.

L'ancienne *rue d'Argent*[4], dénomination qui a été conservée par une impasse voisine, a pris de ce couvent le nom de *rue des Visitandines*, auquel les Français substituèrent celui de *rue du Contrat-Social*. Au coin des rues du Curé et des Brigittines, il y a une pompe qu'on appelait, au moyen âge, *de Bug-Borre*, *la fontaine du Hêtre*, et qui a donné son nom à une famille, à une brasserie contiguë et à la rue qui prit, au XVIIe siècle, celui de *rue des Brigittines* (les Français l'appelèrent *rue du Dix-Sept Août*)[5]. Le coin de cette rue et de la rue d'Argent était occupé, au XVe siècle, par une *étuve* appartenant à Catherine Vandenbossche, veuve de Gilles Vrancx[6]. C'est sur son emplacement que s'éleva le monastère

[1] *Archives de la Chambre des comptes*, registre n° 169, fol. 189. Selon Van Gestel (T. II, p. 47), l'autorisation que leur donna l'archevêque était datée de l'année 1666.

[2] *Archives de la Chambre des comptes*, registre cité. — [3] Goetviel.

[4] *By de prochie kerke van de Capelle in de strate geheeten de Silverstrate, aldaer men ghaet van den plaetse geheeten den Beerselborre tot aen de plaetse geheeten den Buckborre.* 1483. *Archives de Saint-Géry.*

[5] *Busborre.* 1341. — *Bugborre, by de goede toebehoerende den vroukens van de beckers ambachte. Livre censal de* 1491.

[6] 1483. *Cartulaire de Coudenberg.*

des *Brigittines,* dont le magistrat autorisa la fondation les 18 janvier et 5 février 1621. En y donnant son assentiment, l'archevêque J. Boonen imposa à la fondatrice, Barbe Tasse, abbesse du monastère de Sainte-Brigitte de Termonde, et aux cinq sœurs qui l'accompagnaient, l'obligation de réunir d'abord 12,000 florins pour l'achat du terrain et des bâtiments qui leur étaient nécessaires, et 800 florins de rentes pour leur entretien (26 juillet 1623)[1]. Le 7 juin 1624, l'infante Isabelle posa la première pierre de leur église[2], qui se trouvait, paraît-il, dans la rue Haute en face du couvent de Saint-Pierre. Elles avaient acheté en cet endroit une maison appartenant au conseiller Maes et à Jacqueline Maes, veuve de Henri Clocmans, maître de la chambre des comptes, et elles obtinrent, le 30 mars 1629, l'amortissement de cette propriété[3]. Ayant acheté, en 1643, à Jacques Morye, prêtre et sacristain de la Chapelle, une autre maison située « dans la rue Buckborre, près du coin de la rue » d'Argent[4], » elles élevèrent l'église qui existe encore. Cet édifice, qui fut commencé en 1662[5], est orné d'un frontispice construit dans de belles proportions; il se compose d'un rez-de-chaussée dont le milieu est occupé par une haute porte cintrée, et de deux étages superposés et surmontés d'un fronton. Il était jadis décoré d'une statue du *Bon Pasteur* qui fut enlevée au mois de décembre 1797. Dans l'intérieur on voyait un tableau regardé comme le chef-d'œuvre de Janssens et représentant sainte Brigitte baisant la main du Sauveur étendu sur les genoux de sa mère. Lord Bruce, comte d'Aylesbury, et sa seconde femme Charlotte d'Argenteau, comtesse d'Esneux, y ont été enterrés[6]. Ce couvent qui avait beaucoup souffert du bombardement, fut supprimé le 21 mai 1784. Il fut question d'élever sur son emplacement un nouveau mont-de-piété dont le gouvernement autrichien avait approuvé le plan, le 3 septembre 1789 ; mais les événements qui surgirent firent oublier ce projet dont l'exécution eût coûté 131,600 florins[7]. Vers la même époque, on réunit momentanément dans le bâtiment des Brigittines, sous la direction du bibliophile Ermens, les livres provenant des abbayes et des

[1] *Opera diplom.*, T. III, p. 657.
[2] De Bleye. — [3] *Archives de la Chambre des comptes*, registre cité, f° 102 v.
[4] *Livre censal de* 1657.
[5] *Geschiedenissen van Brussel*, mss. — *Registres du pensionnaire Tax.*
[6] Mann, T. II, p. 60.
[7] M. de Decker, *Recherches sur les Monts-de-Piété*, p. 253.

couvents supprimés. Le 7 septembre 1792, on y enferma des Français qui avaient été pris dans un combat livré près de Tournai, et depuis lors il servit, à plusieurs reprises, de dépôt pour les prisonniers de guerre. En 1794, l'autorité municipale fit placer dans l'église un chauffoir public et des lits pour les indigents. Ensuite on y ouvrit une école pour les enfants des bourgeois peu aisés. Vendu enfin, ainsi que le couvent, comme bien national, cet édifice servit longtemps de magasin de bières et de bois. En 1839, son propriétaire l'a fait restaurer. Une boucherie en occupe le rez-de-chaussée, et à l'étage il y a une salle de bal.

Dans la *rue de Notre-Seigneur,* que les Français appelèrent *rue Voltaire,* nous croyons reconnaître la *rue de l'Enfer,* mentionnée dans plusieurs actes du XIVe siècle [1]. On y trouve l'*impasse de la Malice.* La *rue du Curé* doit ce nom à la cure de la Chapelle qui y est encore située. Sous la république, on le remplaça par celui de *rue du Petit-Coq*. C'est là qu'était l'*hospice de Saint-Aubert,* fondé en 1454 par Élisabeth Vanderbraecken pour six pauvres femmes de la corporation des boulangers (27 février 1454, 1455 N. S.). La dame Munos, veuve de messire Columbanus, y créa une septième place en 1720. Les pensionnaires recevaient 25 sous d'argent courant par semaine, ou 124 florins 1 sou 6 deniers par an. Les doyens et les anciens du métier étaient les proviseurs de cette fondation dont les revenus montaient, en 1776, à 823 florins 3 sous 3 deniers, et en 1807 à 1470 francs. Les dépenses s'élevaient, en 1776, à 735 florins 17 sous 6 deniers, et, en 1807, à 1726 francs 10 centimes.

La côte qui s'élevait hors de la Steenporte, était pour ainsi dire déserte, lorsque Godefroid Ier y fit bâtir une chapelle en l'honneur du Saint-Sépulcre et de Notre-Dame. Il en posa la première pierre [2], et ensuite, à la demande de Francon, amman de Bruxelles, il donna cet édifice avec un alleu adjacent comprenant trois bonniers, à l'abbé Parwin et aux religieux du Saint-Sépulcre à Cambrai, à charge d'y faire célébrer les offices jour et nuit, et après sa mort d'implorer le ciel en sa faveur. Il déclara en même temps que les religieux qui desservaient cette chapelle,

[1] *Heelstrate.* 1336. *Heelstrate, prope Capellam.* 1355. *Archives de Sainte-Gudule. — Livres censaux de* 1321 *et de* 1384.

[2] *In cujus fundamento primus omnium propriâ manu lapidem posui,* dit le duc, en 1138.

seraient exempts de toute juridiction laïque ou ecclésiastique (diplôme daté d'Yssche, le 13 des calendes de janvier, 20 décembre 1134). Dans une assemblée qui se tint en 1138, dans l'église même, et à laquelle assistèrent ses fils Godefroid et Henri, plusieurs nobles, des prêtres et des notables, ce prince promit à ces religieux d'être leur avoué et confirma toutes les acquisitions qu'ils avaient faites. En 1141, Godefroid II ratifia ces dispositions que l'évêque de Cambrai avait sanctionnées en 1138; celui-ci donna à l'abbaye du Saint-Sépulcre l'autel ou église de Tourneppe et la chapelle de Ruysbroeck, son annexe [1]. Henri Ier, l'évêque de Cambrai Jean (le 16 des calendes de mars, 14 février 1195, 1196 N. S.), et l'élu de Cambrai, Hugues (1198), confirmèrent également à l'abbaye du Saint-Sépulcre les donations que lui avaient faites leurs prédécesseurs [2]. Henri II lui promit protection en 1242, et en 1303, Jean II affranchit la prévôté de toutes tailles ou accises, et lui remit les arrérages qu'elle lui devait de ce chef [3].

Les abbés du Saint-Sépulcre envoyèrent à Bruxelles cinq ou six religieux qui furent réduits plus tard à deux; le premier portait le titre de prévôt, le second celui de procureur. Le premier prévôt nommé par l'abbé Parwin, s'appelait Amelric [4]. Les dîmes de Leeuw-Saint-Pierre, de Vlesembeke, d'Itterbeke, de Ruysbroeck, de Tourneppe, les offrandes faites dans les églises de ces villages et dans celle d'Alsemberg, quelques terres à Leeuw, à Itterbeke, à Tourneppe, la dîme de Verrewinckel à Uccle, et la petite dîme de Sainte-Anne-Pede, étaient les principales branches de revenus que l'abbaye possédait en Brabant. A Bruxelles, elle percevait des cens seigneuriaux en argent et en chapons; chaque boulanger et chaque brasseur, demeurant dans son alleu, lui devaient le même droit

[1] *Opera diplom.*, T. I, p. 174, 680 et 691, et T. IV, p. 199. — David a Mauden, *Ecclesiæ Bredanæ decanus et B. M. de Cappella Brux. pastor, alitologia seu veritatis explicatio quâ præpositura nuncupata Cappellæ ad incudem revocatur.* Brux., G. Schovart, 1635, in-4°. — *Histoire de l'église de Notre-Dame de la Chapelle à Brusselles*, depuis 1135 jusqu'en 1733; d'Abremes, *Annales ecclesiæ parochialis B. M. Virginis de Capella* (1786), manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne.

[2] Dans le diplôme du duc on lit cette phrase singulière : *Quoniam fine seculi appropinquante, karitas multorum et principue cura ecclesiarum dei refrigerit, quicquid Capellæ Beatæ Mariæ extra muros oppidi Bruxellensis sitæ ab antecessoribus nostris collatum est, ratum habere decrevimus. Historia mss. de Capella.*

[3] David a Mauden, l. c., p. 61 et 33. — [4] *Annales mss.*, fol. 2.

que levait le châtelain sur les habitants appartenant à ces corporations dans le reste de la ville [1]. Elle prélevait aussi une taxe sur chaque saisie pratiquée sur les héritages dépendants de sa seigneurie. Elle avait un maire (villicus), mais pas d'échevins; Jean de Bersele était investi de cette place en 1280. En outre, le prévôt tirait de grands émoluments de l'autel de la Chapelle. Ce dignitaire était nommé par l'abbé du Saint-Sépulcre; toutefois sa nomination devait être confirmée par le duc de Brabant; ce mode d'élection fut sanctionné par une bulle du pape Eugène IV, datée du jour des calendes, 1er juillet 1437 [2]. Il ne participait en rien à l'administration des sacrements; il avait, il est vrai, la première place au chœur; il chantait les *Te Deum*, réglait avec le curé les changements à apporter dans les offices, intervenait à l'examen des comptes des chapellenies; il avait même le droit exclusif de juridiction dans le chœur, et en vertu d'un diplôme de Jean III (lundi après la Saint-Martin d'hiver, 17 novembre 1315), la collation de la garde de l'église, c'est-à-dire la nomination du sacristain (*collatio custodiæ aut matriculariæ*) [3]; mais l'autorité du curé était presque indépendante de la sienne.

C'est par suite d'un concordat conclu, en 1135, avec le chapitre de Sainte-Gudule que la Chapelle eut pour desservant un prêtre « non moine; » sa nomination laissée à l'abbé du Saint-Sépulcre, devait être agréée par le chapitre. Il fut stipulé aussi par ce concordat que les moines seuls pourraient être enterrés dans la Chapelle, et qu'en reconnaissance de la suprématie de Sainte-Gudule, elle lui payerait un cens de 2 sous [4]. L'accroissement incessant de ce quartier fit bientôt sentir la nécessité d'ériger cette chapelle en paroisse. Cette question fut soumise à l'arbitrage de l'archidiacre de Brabant, de l'abbé d'Afflighem et de l'écolâtre de Louvain, qui l'autorisèrent à conférer tous les sacrements, à condition de payer au chapitre un cens de 15 livres (décembre 1210) [5]. Quelques années après, cet arrangement fut modifié, à la suite de contestations survenues entre le curé et le prévôt : le premier réclamait 8 livres par

[1] Vers la fin du XIIe siècle, le châtelain Godefroid prétendit lever ce tonlieu ou droit aussi bien dans l'alleu de la Chapelle que dans le restant de la ville, mais, à la demande du duc et de quelques nobles, il se désista de ses prétentions. Diplôme sans date. *Histoire mss.*

[2] *Ibid.* — [3] DAVID A MAUDEN, p. 34.

[4] *Opera diplom.*, T. IV, p. 515. — Original aux *Archives du Royaume*.

[5] *Opera diplom.*, T. II, p. 986.

an pour sa « compétence » ou son salaire, et en outre le tiers des offrandes ; le second soutenait que le curé jouissant d'une redevance de 100 sous prélevée sur le produit des offrandes, devait supporter une partie de la somme payée annuellement à Sainte-Gudule. Le chapitre réduisit alors cette somme à 10 livres et 50 sous, et promit au curé de lui payer 4 livres par an si les 8 livres qu'il réclamait pour sa compétence, lui étaient allouées par l'évêque (août 1250). Le même mois vit conclure un autre accord entre le prévôt et le curé. Henri III avait donné à l'église cinq particules de la sainte croix, enchâssées dans une croix de cuivre ; les dons que lui attirait cette relique, étant considérables, il fut arrêté qu'on établirait pour les recevoir un tronc fermé par deux clefs dont l'une serait gardée par le prévôt, l'autre par les proviseurs ou marguilliers, et que le premier prélèverait un tiers des offrandes, les seconds les deux autres tiers, ainsi que toutes celles faites le vendredi saint et le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix. Les proviseurs furent autorisés à faire, tous les mois, une quête pour la fabrique et à porter la relique en procession dans l'église ; il leur fut permis en outre de l'envoyer dans d'autres paroisses de la ville ou du dehors [1], et de donner aux indigents, dans les temps de famine, une partie des offrandes. En revanche il fut stipulé, qu'après l'achèvement de l'édifice, leur produit serait consacré aux pauvres, déduction faite des frais d'entretien du temple. Enfin, les fabriciens s'engagèrent à tenir, jour et nuit, une lampe allumée devant l'autel de la Sainte-Croix. Cet accord qui fut approuvé par l'évêque de Cambrai et par le duc Henri III, resta en vigueur jusqu'en 1708 ; l'église acheta alors la part du prévôt, moyennant une rente annuelle [2].

Le curé, à qui l'on donnait parfois le nom de *pléban* [3], surveillait et contrôlait, de concert avec un mambour et deux marguilliers, la gestion de la fabrique ; il clôturait les comptes que les marguilliers lui rendaient, tous les ans, sans l'intervention du prévôt, mais en présence des notables

[1] C. Smet, *Histoire de la religion catholique en Brabant*, p. 110. On voit en effet, dans les *Archives de la Chapelle*, qu'à certains jours de l'année la relique était portée à Saint-Nicolas, et que le samedi avant le *Lætare* on l'exposait à l'adoration des fidèles dans l'église d'Enghien.

[2] *Archives de la Chapelle*.

[3] *Amelricus præpositus de Capella et Wilhelmus plebanus ecclesiæ prædictæ*. 1313. *Histoire mss.*

de la paroisse [1]. Plusieurs vicaires l'aidaient dans ses fonctions pastorales. Il y avait un grand nombre de chapellenies fondées la plupart au moyen âge : c'étaient la chapellenie de la Sainte-Croix, fondée en 1271, et à laquelle on unit, en 1458, la chapellenie de Sainte-Catherine ; celle de Sainte-Marie, fondée aussi en 1271 par Élisabeth fille d'Isabelle de Bucheborre (ou Bucborre) ; celle de Sainte-Marie-Madeleine, fondée en 1275 ; celle de Saint-Martin, instituée en 1277 dans le chœur de Sainte-Marie-Madeleine ; celles de Sainte-Catherine, de Saint-Laurent et de Sainte-Marguerite, qui existaient déjà en 1297 ; celle de Saint-Jacques apôtre, fondée en 1304 ; celle de Saint-Josse, fondée en 1309 ; celle de Saint-Nicolas, fondée en 1312 ; celle de Saint-Jean évangéliste et Sainte-Barbe, qui fut dotée en 1329 par des bourgeois et des jurés du métier des blanchisseurs ; celle de Sainte-Anne, fondée en 1351 par Élisabeth de Helbeke, veuve de Daniel de Bouchout ; celle de Saint-Michel archange, fondée en 1353 par Marguerite *de Novâ Curiâ ;* celle de Saint-Jean-Baptiste, fondée en 1356 ; celle de Saint-Pierre et Saint-Barthélemi, fondée en 1367 ; celle de Saint-Gilles, fondée en 1390 et unie, au XVII[e] siècle, à la vicairie ou succursale de Montserrat ; celle de Saint-Antoine, fondée en 1392 ; celle de Saint-Adrien et Saint-Sébastien, fondée en 1400 ; celle de Sainte-Gudule, fondée en 1442 ; celle de Saint-Jérôme et Saint-Alexis, fondée en 1454, et celle du Vénérable Corporal, fondée en 1459, à l'autel de Saint-Pierre et Saint-Paul. Le cantuaire de Saint-Christophe fut fondé en 1396 ; celui de Notre-Dame la Lamentable, en 1450 ; celui de Notre-Dame *ad Fontes,* en 1483 ; celui du Saint-Sépulcre, à l'autel Sainte-Croix, la même année. Quant à ceux de Saint-Daniel, de Saint-George ou Saint-Josse, et de Sainte-Claire, on ignore l'époque de leur institution [2] ; celui de Saint-George eut pour fondateur Jacques de Germès, dit *de Coperslaeger.*

Nous avons dit comment les hosties, que les juifs étaient accusés d'avoir poignardées, furent remises au curé Vandencede, et comment, malgré les réclamations du chapitre, il n'y en eut qu'une partie de portées à l'église de Sainte-Gudule [3]. A partir de 1402, on ne trouve plus de traces de celles que la Chapelle avait gardées en partage. Cette église possédait aussi un corporal que l'on prétendait être teint du sang de Notre-Seigneur.

[1] *Annales mss.*
[2] *Annales mss.*, fol. 71 et suivants. — [3] Tome I, p. 130 à 132. — Smet, l. c.

« Un prêtre, dit l'évêque Henri de Bergues, dans un diplôme daté du » 1er mai 1493, y célébrait la messe. Après la consécration et l'élé- » vation, étant arrivé au *Memento* des morts, il lui vint un doute sur » le changement du vin et de l'eau mêlés dans le calice, au sang du Sei- » gneur ; dans son trouble, il heurta le calice dont le contenu se répan- » dit sur le corporal, et se transformant miraculeusement en sang, rou- » git entièrement le linge. » Ce prélat déclare avoir vu le corporal, et ajoute que, dans son opinion, cet événement eut lieu comme le rapportait la tradition ; celle-ci en fixait la date à l'an 1330 environ. Des indulgences furent accordées à ceux qui « visiteraient dévotement ce corpo- » ral, » par l'évêque Jean, le 20 janvier 1418, 1419 N. S., par huit cardinaux, le 1er avril 1418, par le cardinal des Ursins, le 20 janvier 1419, et par le pape Eugène IV, le 11 août 1443. En 1450, il fut visité par l'archevêque de Reims, Jean de Vienne. Toutefois, si les uns lui attribuaient de nombreux miracles, d'autres et même des ecclésiastiques lui contestaient la vertu d'en faire. Dans un registre des marguilliers on lit, que le jour des Rameaux 1493, un dominicain prêcha à Sainte-Gudule « contre les indulgences et pardons du miraculeux corpo- » ral. » Son sermon excita de grandes rumeurs et ce fut alors que Henri de Bergues vint examiner le corporal et les documents qui en constataient les prodiges. On consulta l'université de Louvain, les docteurs appartenant aux trois ordres mendiants établis à Bruxelles, et d'autres membres du clergé, qui se prononcèrent pour la confirmation des indulgences accordées précédemment à ceux qui honoraient le corporal. Il fut alors ordonné de l'exposer, le jour de l'Ascension, « à découvert et sans » voile. » Ce corporal disparut, paraît-il, pendant les troubles de religion. Dans l'inventaire des objets livrés en 1578 par les marguilliers, alors qu'on exigea des églises toute leur argenterie et leurs bijoux, on trouve « un ostensoir dans lequel est conservé le saint corporal, pesant » 8 marcs 5 onces, estimé 30 à 40 sous l'once. » Depuis lors il n'en fut plus question [1].

L'histoire des premiers prévôts de la Chapelle est peu connue, mais le voile qui la couvre, se lève au xve siècle, et elle nous les montre pour la plupart sous un jour peu favorable. Le prévôt Étienne Dubois ayant été forcé par son grand âge de demander sa retraite, l'abbé lui accorda une

[1] C. Smet, l. c.

gratification de 30 peters d'or, la table et le logement, et lui assigna en outre une rente de 25 ridders d'or à prélever sur la dîme de Leeuw-Saint-Pierre, une redevance de 16 muids de blé et de 8 muids d'avoine à prendre dans les greniers de l'abbaye, plusieurs cens et le revenu de quelques parcelles de terre situées à Ixelles (24 février 1443, 1444 N. S.). Il eut pour successeur Jacques de Sorre, de Saint-Amand, ancien procureur de la communauté à Bruxelles; mais ce religieux qui s'était parfaitement acquitté de ses premières fonctions, mena une vie si déréglée, que Philippe-le-Bon l'accusa de « grandes dérisions, abus, fol et déshonnête gouvernement, » et l'abbé fut obligé de le destituer au mois d'août 1447. L'abbé ayant voulu remplacer le prévôt Jean Ricquelot, celui-ci résista, prétendant que sa dignité était de fondation ducale, et que, par conséquent, il ne pouvait être révoqué que par un jugement. Le conseil de Brabant, saisi de cette affaire, prononça en sa faveur, et le maintint en possession des biens de la prévôté (23 décembre 1559). Plus tard, il se plaignit de ce que l'abbé venait trop fréquemment à Bruxelles, où il vivait à discrétion aux frais de la prévôté, et obtint un arrêté royal qui réprimanda l'abbé sur sa manière d'agir en lui intimant la défense formelle de persister dans sa conduite (15 et 20 mars 1560). L'abbé toutefois ne se tint pas pour battu, et envoya un troisième moine à Bruxelles; mais on refusa de le recevoir en alléguant que la fondation n'était que pour deux personnes. Cette allégation qui n'était nullement fondée, souleva de nouvelles contestations, et elles se terminèrent encore à l'avantage du prévôt par le renvoi de ce moine (1560) [1]. Dans le même temps surgirent des événements de plus grave conséquence pour l'avenir de la prévôté. Tandis que les bénédictins de l'abbaye du Saint-Sépulcre végétaient dans l'obscurité, deux curés de la Chapelle obtenaient successivement la dignité épiscopale : Guillaume, évêque de Sarepta, et Guislain de Vroede, évêque de Salubrie ou Salisbury, suffragant de l'archevêque Granvelle. Le premier fit desservir sa cure par un vicaire, mais le second, qui fut sacré le 23 avril 1570 [2], dirigea sa paroisse jusqu'à sa mort (14 août 1579), et voulut être enterré dans son église. C'est lui qui tint le premier, dans sa paroisse, les registres des naissances, des décès et des mariages. En 1565, la chapellenie de Saint-Michel avait été unie à la cure en faveur de De Vroede, et trois

[1] *Histoire mss.* — [2] De Bleye.

ans après, celle de Sainte-Marguerite avait été érigée en vicairie ou coadjutorerie, à la collation du curé et des fabriciens [1]. Mais ces concessions n'étaient que le prélude de plus grands projets. En 1574, messire Maximilien T'Serraerts porta à la connaissance du magistrat que les maîtres d'église de la Chapelle désiraient présenter au roi une requête tendante à ce qu'on fondât dans leur église quelques canonicats, avec les revenus de la prévôté que l'abbé du Saint-Sépulcre se proposait, disaient-ils, de transférer à Cambrai. Le magistrat se montra favorable à ce projet (4 décembre 1574); mais plus tard ayant appris que les maîtres d'église avaient présenté cette requête en son nom seul, sans même qu'elle lui eût été communiquée, il leur retira son appui (28 avril 1575) [2]. En vertu d'un indulte du saint-siége et nonobstant les plaintes de l'abbé, Granvelle donna pour successeur à De Vroede, François Élant de Bruxelles, qui débuta sous les plus tristes auspices. En 1578, l'église dut livrer au magistrat toute son argenterie, et, l'année suivante, elle fut enlevée au culte catholique. Convertie en temple calviniste, puis en hôpital militaire, elle fut privée de tous ses ornements; heureusement on sauva ses archives en les cachant chez François de Vriese qui demeurait rue Haute. Après avoir officié au Sablon du 4 octobre 1579 au 1er mai 1581, Élant fut chassé de la ville lors de l'abolition du catholicisme, et passa quatre années dans l'exil. L'archevêque réconcilia l'église et bénit le maître autel, le 3 avril 1585. De retour à Bruxelles, Élant obtint l'union à la cure du cantuaire de Notre-Dame la Lamentable, et le restant de sa vie fut signalé par de nombreux procès soutenus contre les abbés du Saint-Sépulcre [3]. Il mourut de la peste en 1609. Son successeur, David a Mauden, qui fut doyen de Saint-Pierre à Breda, et mourut en 1641, adopta en tout la ligne de conduite de ses devanciers, et se vit favorisé dans ses empiétements par le désaccord constant des abbés et des prévôts.

Pendant les troubles du XVIe siècle, des officiers et des soldats calvinistes ayant été logés dans la prévôté, le prévôt Augustin Jaloux fut autorisé à vendre des biens jusqu'à concurrence de 1600 florins, pour éteindre les dettes qu'il avait dû contracter (15 février 1582) [4]. Après la prise de Cambrai par les Français, Philippe II nomma pour adminis-

[1] *Annales mss.* — [2] *Archives de la Ville.*
[3] *Annales mss.* — [4] DAVID A MAUDEN, p. 104.

trateur provisoire de l'abbaye du Saint-Sépulcre le père Jean Fruy qui fixa sa résidence à Mons, et qui désigna, en 1586, Raphaël de Raincheval pour percevoir les revenus du monastère de Bruxelles. Ce prévôt fut maintenu dans ses fonctions par l'abbé Secourgeon, dont la nomination, faite par Balagni, gouverneur de Cambrai, fut tour à tour annulée, maintenue provisoirement, et enfin confirmée par l'archevêque de Berlaimont. Mais s'étant énergiquement opposé au projet des jésuites qui auraient désiré acquérir la prévôté, ou la faire donner à l'archevêque de Cambrai en échange de son hôtel de la rue d'Or, peu aimé d'ailleurs du curé et des chapelains de l'église, Raphaël fut destitué le 31 juin 1608. Ce ne fut qu'après beaucoup de difficultés qu'il consentit, quoique malade, à retourner à Cambrai, où il mourut deux mois après y être arrivé. La conduite de son successeur Antoine de Noyelles ne répondit pas aux espérances qu'on avait fondées sur lui, et il fut bientôt rappelé par l'abbé. Les archiducs qu'il sut intéresser, le maintinrent d'abord en possession de sa charge (20 octobre 1612); mais ses désordres qui excitèrent des plaintes dans le public, furent tels que ces princes durent eux-mêmes ensuite provoquer sa destitution (9 avril 1613). L'abbé se détermina alors à se rendre lui-même à Bruxelles, où sa présence était d'ailleurs devenue nécessaire pour déjouer les démarches qui se faisaient pour la réunion de la prévôté à la cure. Toutefois il ne porta guère de remède au mal, et après avoir encouru le blâme pour avoir nommé vice-prévôt Robert Fournier, il rendit à dom Antoine sa dignité. Celui-ci qui avait laissé quelques milliers de florins de dettes, n'améliora pas sa conduite, et, peu de temps après, l'archevêque de Malines le fit arrêter « sous pré» texte de quelques excès commis, » mais la cour lui intima l'ordre de le relâcher (8 février 1614), et une seconde arrestation tentée par les vicaires généraux n'eut pas plus de succès. Les documents qui nous ont fourni ces détails n'indiquent pas la fin de ces scandaleux débats. Le prévôt Antoine Charlart gagna encore un procès contre l'abbé qui voulait employer au profit du monastère les revenus de la prévôté (2 août 1640). En 1676, le prévôt Denis Gilles se démit en faveur de l'abbé Bernard de La Haye; celui-ci, eu égard à la déplorable situation financière de l'abbaye, obtint la jouissance des revenus prévôtaux qui furent confisqués lorsque Louis XIV se fut emparé de Cambrai. Le gouvernement espagnol voulut alors les donner à différents ecclésiastiques, entre autres à un moine d'Eenham, frère du baron de Wemmel, qui lui avait

rendu de grands services pendant la guerre. Pour parer ce coup, le vieux prévôt Gilles résigna son office à Victor Lejuste (21 décembre 1677), qui fut agréé par le gouvernement. Comme elle avait été faite sans sa participation, l'abbé du Saint-Sépulcre refusa longtemps de regarder comme valide cette mesure qui pourtant n'avait été prise que dans l'intérêt de la communauté, et même, après avoir cédé (18 septembre 1685) il resta toujours brouillé avec Lejuste. A la mort de celui-ci, la prévôté ne fut conservée à l'abbé que par les démarches du prieur Joseph d'Aubremez. La cour de Madrid l'avait déjà promise à un religieux d'Afflighem, du nom de Vandevelde; mais l'affaire traîna pendant trois ans, et la paix de Ryswyck ayant tout rétabli sur l'ancien pied, d'Aubremez obtint la restitution des biens, titres et archives de la prévôté, en vertu d'un ordre des trésoriers généraux des finances, daté du 12 novembre 1697 [1]. Pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, l'histoire de l'église est fort stérile. Le croisillon et la tour qui le surmontait, ayant été endommagés par le bombardement, les fabriciens pour réparer ces dégâts vendirent trois toiles de Rubens, leurs plus beaux objets d'art!

L'église de la Chapelle se compose de deux parties bien distinctes, construites l'une au XIIe, l'autre au XVe siècle : celle-ci (les nefs) élevée à une époque où l'art ogival restait déjà stationnaire, est belle, mais ne peut être rangée au nombre des œuvres grandioses que nous a laissées le moyen âge; celle-là (le chœur et les transepts) est un magnifique modèle de style byzantin, allié à l'art roman et à l'art ogival ou gothique. Elle prouve à l'évidence que l'architecture avait déjà acquis, chez nous, sous le règne de Godefroid Ier, un haut degré de perfection. Le chœur, de longueur médiocre, est partagé de chaque côté en trois travées; trois autres travées forment l'abside. Cette partie de l'édifice offre le plus rare mélange de trois styles divers que l'on y démêle facilement. L'art roman y est représenté par des piliers dont l'assemblage semble former un faisceau de pilastres, disposition qui se rencontre très-rarement dans nos monuments du XIIe siècle. L'art byzantin y étale des faisceaux de colonnettes et des colonnettes isolées qui alternent avec les précédentes au-dessus du soubassement du chœur; elles sont disposées en avant-corps du mur, et l'espace qui les en sépare, engendre une galerie ou triforium. Enfin, dans d'autres détails des ornements on retrouve l'art gothique s'alliant avec

[1] *Histoire mss.*, l. c.

ces deux styles et indiquant avec précision l'époque où l'ogive détrôna le plein cintre : en effet, la frise surmontant les chapiteaux pseudo-corinthiens du triforium, supporte la naissance des nervures qui divergent pour se croiser en formant une voûte en tiers-point. La distance qui sépare les travées du chœur est assez faible, d'où il résulte que le rapprochement des nervures de la voûte a resserré les ouvertures correspondantes aux fenêtres, et que celles-ci semblent être très-encaissées, en arrière-corps ; cet encaissement est d'autant plus sensible que l'élévation des fenêtres est assez considérable, l'architecte ayant ménagé dans la voûte un espace couvert capable de soutenir leur archivolte circulaire. La partie basse de l'extérieur du chœur est cachée par la sacristie et d'autres bâtiments attenants à l'édifice ; mais il est facile de distinguer la partie supérieure percée de hautes fenêtres cintrées, décorées d'une double rangée de colonnettes pseudo-corinthiennes superposées, à chapiteaux allongés et formés par une double rangée de crochets très-saillants. Les chapiteaux inférieurs et supérieurs sont surmontés de moulures verticales en forme de frise. L'archivolte des fenêtres est très-ornée, la disposition de l'appareil régulière, et l'harmonie des moulures parfaite. L'espace qui sépare les fenêtres est occupé par un contre-fort à étages superposés en retraite, de manière que sa partie supérieure soit peu saillante, peu large et se confonde avec la corniche qui couronne l'édifice. Là une gargouille saillante, d'un dessin original et creuse à l'intérieur, reçoit les eaux pluviales pour les rejeter à une certaine distance des murs de l'édifice. La partie la plus remarquable du chœur est sans contredit son couronnement, c'est-à-dire sa corniche. On y distingue une ornementation variée, élégante et d'une exécution soignée ; elle est soutenue par des modillons distanciés qui forment des figures grimaçantes, et entre lesquels sont des ornements dont la variété ne nous permet pas d'énumérer la composition. Ce sont tantôt des feuilles de chêne, tantôt des lis, semblables à ceux qui figurent dans l'écusson de France, tantôt des feuilles de vigne, des moulures, des denticules, etc. La corniche est formée d'une plate-bande, d'un tore, de baguettes et d'un cavet saillant. Dans le principe, les fenêtres du chœur inscrivaient des nervures d'une ornementation très-remarquable. Toutes ne les ont pas conservées. Elles consistent dans la formation de deux lancettes très-longues et très-effilées qui prennent naissance à la tablette de la fenêtre et se prolongent jusqu'à la hauteur du second chapiteau. Là se dessine

une rose qui occupe l'espace compris entre cette arcature géminée et l'archivolte, et qui est composée de six cercles. La partie centrale forme un œil-de-bœuf autour duquel divergent les autres cercles. C'est au commencement du XVIIe siècle que le chœur a subi les mutilations qu'on y remarque. Un autel magnifique y avait été élevé en 1500 par les soins du curé Jacques Oliviers; les sectaires l'ayant détruit, on lui substitua, en 1617, le maître autel actuel qui fut élevé, dit-on, d'après les dessins de Rubens. Il est en pierre de touche et en marbre, et a coûté 6,600 florins, non compris ses accessoires, au nombre desquels était une *Assomption* de Rubens; vendu après le bombardement à l'électeur de Bavière, ce tableau a été remplacé par une copie. Sous prétexte que le chœur n'était pas assez éclairé, on élargit alors trois de ses fenêtres, l'une de deux pieds et les deux autres de trois; l'on abattit le meneau qui les partageait en deux ouvertures en lancettes, mais celle du milieu fut préservée de cette mutilation parce qu'on craignait d'en compromettre la solidité. On boucha aussi une niche où était placé le saint sacrement, un lavoir servant à l'ablution des mains des prêtres, et le *presbyterium* où s'asseyaient le prêtre, le diacre et le sous-diacre lors de la célébration de la grand'messe, enfoncements qui étaient tous trois pratiqués dans le mur sous le triforium. En 1600, on avait rompu un petit pilier de celui-ci pour faire place à la chaire[1].

C'est dans le chœur que les prévôts étaient enterrés. En 1616 on couvrit leur caveau d'une pierre ornée d'une sculpture représentant la Résurrection; aux angles on voyait les évangélistes. Elle portait l'inscription suivante :

Funereo jure præsentis præposituræ,
Isto præpositi requiescunt marmore tecti;
Cum quibus et plures secum quos hic habuere
Ordine consimiles, Deus, illis te miserere.

En 1617, lés marguilliers voulurent ôter la porte qui fermait le chœur, mais l'abbé, auquel ils n'avaient pas demandé l'autorisation nécessaire, s'y opposa. Le 27 mars 1645, il leur fut permis d'abattre « les ruines du vieux » doxal ou jubé (qui était en cet endroit) et de fermer le chœur par une » grille, afin que le maître autel pût être vu de la nef. » Le jubé fut alors transféré à la tête de la nef[2]. Sous le jubé, qui se prolongeait vers le midi jusqu'à la chapelle de Sainte-Croix, on trouvait autrefois, à gauche l'autel de Saint-Job, et à droite celui de Saint-Laurent; c'est à ce

[1] *Histoire mss.* — [2] *Ibid.*

dernier, prétendait-on, qu'avait eu lieu le miracle du corporal.

Les transepts, du même style que le chœur, ne sont pas uniformes dans leur disposition. Le côté droit présente, à sa partie orientale, près de l'entrée du chœur, une arcature simulée de peu de largeur et assez élevée, dans laquelle est une porte donnant accès à une petite chambre dite *la trésorerie* (*thesauraria*), où se réunissaient, au moyen âge, le curé, les fabriciens et les chapelains [1]. Près de cette porte dans le transept, on trouvait deux autels, à gauche celui de Saint-Nicolas ou de Sainte-Catherine, à droite celui de Sainte-Marguerite. Au XVII[e] siècle, le premier seul subsistait encore et l'ouverture était murée. Les marguilliers entraient alors dans leur chambre par une petite porte pratiquée dans la chapelle de Sainte-Croix, et qui fut fermée en 1650, après que l'abbé leur eut accordé (1645) l'autorisation d'en ouvrir une dans le mur entre cette chapelle et l'autel de Sainte-Catherine. En 1648, le jour de l'Ascension, les Italiens et les Savoyards ou *housseurs de cheminée,* firent célébrer, à l'autel de Sainte-Catherine, la messe solennelle qui auparavant se disait aux Carmes, le 5 novembre, en l'honneur de saint Charles Borromée; ils placèrent sur cet autel une copie d'un tableau de Crayer, représentant leur patron donnant le viatique aux pestiférés [2]. La chapelle adjacente était autrefois dédiée à la Sainte-Croix. L'autel qui fut restauré en 1476 et en 1651, est en marbre blanc et noir. Il était surmonté de *la Rédemption des Captifs,* par De Hondt jeune, qui maintenant est placée vis-à-vis. C'est l'autel de la confrérie de la Sainte-Trinité, confrérie qui fêta, le 21 mai 1690, son jubilé de quatre siècles d'existence [3]. A droite de l'autel il y a une entrée conduisant dans une chambre qu'on dit avoir été une petite sacristie où se trouvait le baptistère [4]. Au dehors, près du portail de droite, était, au moyen âge, l'autel de Saint-Jacques. Le transept gauche présente deux travées uniformes, précédant le chœur dit *du Saint-Sacrement*. Il y avait là jadis deux petites chapelles : l'une, la plus voisine du chœur, dédiée au Saint-Sacrement, l'autre consacrée d'abord à sainte Marie-Madeleine, puis au corporal miraculeux. Dans la première, outre l'autel principal qui fut reconstruit en 1542, placé sous l'invocation de saint Christophe, et orné d'un magnifique

[1] *Vetus thesauraria, in quâ fiebant congregationes pastoris, capellanorum et œdituorum. Annales mss.*

[2] *Histoire mss.* — [3] *Geschiedenissen van Brussel,* mss.

[4] *Parvula sacristia, ubi verisimiliter existebat vetus baptisterium. Annales mss.*

vitrail [1], il y en avait deux latéraux : celui de Saint-Michel à gauche, celui de Saint-Jean et Sainte-Barbe à droite. Derrière la chapelle du Saint-Sacrement, longeant le chœur, était la sacristie qu'on agrandit en 1542. Le curé et les chapelains ayant représenté que le nombre des paroissiens communiants excédait 8 à 9,000, que les chœurs du Saint-Sacrement et du Saint-Esprit se trouvaient trop exigus, et que l'autel de la Vierge était un lieu trop passager pour qu'on pût y administrer le sacrement de l'Eucharistie, l'abbé du Saint-Sépulcre les autorisa, le 14 mars 1654, à réunir les chœurs du Saint-Sacrement et de Sainte-Marie-Madeleine, à leur joindre une partie de la sacristie et du cimetière, et à convertir le tout en un chœur qui fut consacré au Saint-Sacrement [2]. Dans ce chœur qui n'offre rien de remarquable, sont cinq paysages d'Achtschelling et Artois. A droite et près de l'autel, on voit un mausolée en marbre jaspé, par Plumier, orné d'une Renommée, du Temps qui porte un buste en médaillon dont la Mort essaye de se saisir, et d'une statue de femme à genoux. Il fut élevé à la mémoire de Philippe-Hippolyte, de Philippe-Charles et d'Hyacinthe Spinola, par Albertine-Isabelle, femme du second de ces seigneurs. L'inscription rappelle que leurs corps n'y sont pas, parce que les carmes, dans le couvent desquels ils avaient été enterrés, refusèrent de laisser transporter à la Chapelle les restes mortels des derniers comtes de Bruay. Dans ce chœur se trouvait aussi la tombe du président du conseil privé Charles d'Hovyne, mort en 1671 ; ce monument, œuvre du sculpteur Vandelen, est placé aujourd'hui près de l'entrée principale de l'église, à gauche. Sur l'autel, qui est dédié à sainte Dorothée, est une ancienne statue de la Vierge ; elle y a été placée en décembre 1694, après avoir successivement figuré dans le chœur de l'église, à l'autel de Saint-Nicaise et dans le chœur de Saint-Christophe (1514). A l'autel où l'on honorait cette statue, était anciennement annexée la confrérie de Notre-Dame de Milan, qui fut abolie, en 1483, de l'assentiment de l'évêque [3]. Contre le beau faisceau de colonnettes pseudo-byzantines qui séparait autrefois, à leur entrée, les chœurs du Saint-Sacrement et de Sainte-Marie-Madeleine, était l'autel de Saint-Christophe, dédié plus tard à sainte Dorothée. Devant cet autel qu'elle remplace aujourd'hui, était la pierre sépulcrale de Charles-Alexandre, duc de Croy, mort en 1624 ; son buste, qui est posé sur un

[1] David a Mauden, p. 144. — [2] *Histoire mss.* — *Annales mss.* *Annales mss. de Capella*, fol. 2.

pilier de marbre rond, entre deux niches ornées de statues, était jadis surmonté d'un cintre garni de 24 écussons. L'autel entre le chœur du Saint-Sacrement et le grand chœur était d'abord dédié à la Vierge et à Saint-Nicaise; on y voit une toile de Duchatel : *Catherine remettant les hosties volées par les Juifs en* 1370. La partie supérieure du transept présente des fenêtres simulées à moulures périmétriques. A chacun des murs latéraux et des murs plats terminaux est une longue colonnette engagée, annelée. semi-sphérique et à chapiteau pseudo-corinthien, surmonté d'une frise verticale à moulures. La voûte, comme celle du chœur, est à ogives et à nervures croisées. A l'intersection des transepts et du chœur s'élevait, avant le bombardement qui l'a ruinée, une tour romane quadrangulaire surmontée d'un toit pyramidal peu élevé, comme dans tous les édifices religieux de cette époque. Les pied-droits qui supportaient cette tour sont dignes de remarque, à cause de la combinaison de leur plan et de leur élévation ; on voit que malgré la difficulté que présentait ce genre de construction, on a cherché à donner à l'édifice le plus de légèreté possible. Dans la réunion de pilastres formant ces pied-droits, on admire le prolongement continu de la frise qui surmonte les colonnettes pseudo-corinthiennes du chœur, et qui, à la jonction des pilastres, leur sert de chapiteau. La moulure supérieure de cette frise, ou plutôt du chapiteau, est découpée en dents de scie.

Le portail latéral de droite offrait dans le principe un avant-corps central et deux arrière-corps latéraux : le premier est surmonté d'un gable triangulaire ; il ne reste plus qu'un des seconds, contigu au chœur et qui forme la chapelle de la Sainte-Croix. Le toit qui le recouvre fait suite à l'inclinaison de celui de l'avant-corps, de manière que l'ensemble du transept, de ce côté, avait à l'extérieur une forme pyramidale. L'avant-corps est actuellement percé d'un porche ogival moderne, sans style et sans caractère, qui remplace l'ancienne entrée, dont le caractère eût été plus en rapport avec celui de cette partie de l'édifice. Au-dessus on remarque une rangée d'arcatures à cintre relevé et formées par une baguette continue contournée à leur base. Il ne reste plus qu'une partie de cette rangée qui était terminée aux angles et au porche par des plates-bandes verticales. Plus haut le mur plat se compose d'une grande fenêtre centrale en tiers-point à meneaux de style corrompu ; elle remplace une ouverture telle qu'on en voit à l'intérieur des transepts. De chaque côté de cette ogive est disposée une fenêtre simulée et cintrée, dont la largeur est contenue

trois fois dans sa hauteur, non compris l'archivolte qui est formée par un tore périmétrique annelé. Une seconde rangée d'arcatures semblable à celle que nous venons de décrire, couronne cette partie de l'avant-corps; on y remarque également aux angles et dans l'intervalle des fenêtres des plates-bandes verticales. Cette rangée est surmontée de moulures saillantes qui semblent former sa corniche. Au sommet du portail est un gable qui se divise en deux parties séparées par un faisceau de baguettes horizontales. Dans la partie inférieure est une triple arcature simulée formée par des colonnettes pseudo-corinthiennes et à archivoltes reposant sur des pilastres d'un diamètre assez étroit comparativement à leur hauteur. La partie supérieure n'offre qu'une seule arcature, surbaissée, soutenue par deux colonnettes trapues, et dont les chapiteaux et les bases, excepté les fûts, sont identiques à ceux des colonnettes de la triple arcature. Le périmètre du gable est saillant et composé de baguettes, de filets, de tores, etc. Ses angles portent des globes surmontés d'une croix. L'arrière-corps de ce portail, dont il ne reste plus qu'une partie, est percé inférieurement par une grande fenêtre pleinement cintrée, à moulures périmétriques; cette ouverture n'occupe pas le milieu du mur plat et tout semble prouver qu'elle a été pratiquée postérieurement. Au-dessus est une rangée d'arcatures simulées, en plein cintre, formées par un tore continu qui paraît avoir été prolongé verticalement, de manière à présenter une série de niches simulées; une seconde rangée surmonte la première et porte la corniche. Le toit qui part de l'extrémité orientale du mur plat, se relève en formant un angle de 45 degrés, et va rejoindre le mur séparatif du transept; il simule la moitié d'un gable. Cette surface intérieure est percée par une ouverture en guise de meurtrière, ayant la forme d'une croix latine. La sacristie actuelle a été bâtie en 1753, sur l'emplacement d'une cour et d'un bâtiment, construit en prolongement de la chapelle Sainte-Croix; ce bâtiment servit de chambre de la fabrique, et ensuite de sacristie. Le portail de gauche consiste en un mur plat surmonté d'un pignon triangulaire, qui forme à son sommet un angle de 45 degrés. Le porche pratiqué dans la partie inférieure est de construction récente (1776). Au-dessus de cette entrée se trouvait jadis une fenêtre sans doute pleinement cintrée qu'on a remplacée par une grande ogive à meneaux flamboyants [1]. Plus haut règne une rangée d'ar-

[1] C'est en 1479 qu'on restaura ce portail. *Annales mss.*

catures simulées, trilobées et à base soutenue par des modillons, des figures, des chapiteaux, des culs-de-lampe, alternant entre eux. Elle est couronnée par des moulures (baguettes, cavets et filets), qui semblent former les chapiteaux des contre-forts peu saillants par lesquels le mur plat est renforcé à chacune de ses extrémités. Les ornements du pignon ou gable sont des plus curieux : cette partie du portail offre trois arcatures simulées et pleinement cintrées, portant sur des pilastres assez saillants et d'un petit diamètre ; dans les angles formés par l'avancement des pilastres et le mur plat, se trouvent des colonnettes cylindriques à base byzantine et à chapiteau pseudo-corinthien. Les pilastres et les chapiteaux sont surmontés d'une frise à moulures portant les arcatures des cintres latéraux. Une superposition de colonnettes amène l'exhaussement de l'arcade centrale, qui se compose, comme les précédentes, d'une frise et d'une arcature à moulures exactement semblables à celles de la frise. Sur chacun des angles du gable était autrefois posé un globe surmonté d'une croix.

Cette belle église byzantine était complétée par une nef qui fut détruite lors du terrible incendie de 1405 [1]. En 1421, on était occupé à la reconstruire. La nef principale fut consacrée le 1er mai 1434, et l'édifice entier fut achevé en 1483, à l'exception de la tour [2] qu'on éleva à son extrémité occidentale, et qui ne fut jamais terminée, bien qu'en 1493 l'évêque Henri de Bergues eût promis des indulgences à ceux qui contribueraient par leur travail manuel ou par leurs dons, à la construction de l'église [3]. La nef ayant été bâtie sur des proportions plus grandes que celles qu'elle avait auparavant, l'abbé du Saint-Sépulcre céda à la fabrique une bande de terrain de 4 pieds de large pour agrandir du côté de l'ouest, le chemin par lequel la procession faisait le tour de l'église (12 mars 1436, 1437 N. S.); une autre cession semblable eut lieu un demi-siècle plus tard, à condition que la fabrique élèverait pour le prévôt un oratoire d'où il pût entendre la messe (20 avril 1483) [4]. La nef principale est soutenue par douze colonnes divisées, de chaque côté, par six travées. Ces colonnes sont cylindriques, à piédestal et socle octogonaux ; la base qui repose sur le socle est circulaire, et le fût bien pro-

[1] T. I, p. 181. — La chronique de De Bleye dit, mais à tort, que la grande nef et la tour de la Chapelle datent de 1375.

[2] *Annales mss*, fol. 20. — [3] *Opera diplom.*, T. III, p. 635.

[4] David a Mauden, p. 142 et 37. — *Histoire mss.*

portionné et surmonté d'un chapiteau composé d'une astragale et d'un gorgerin orné de deux rangs de feuilles de chêne superposés. Au-dessus de l'archivolte qui retombe sur les chapiteaux des colonnes et qui se compose de nombreuses cannelures, règne le triforium, dont la balustrade est trilobée et formée par l'entrelacement de plusieurs courbes. Les fenêtres qui s'élèvent en arrière-corps de cette galerie, sont formées de nombreuses moulures périmétriques; les meneaux qu'elles inscrivent sont rayonnants ou quelquefois flamboyants. Les pied-droits formant en aplomb le prolongement vertical des colonnes sont composés de tores qui se séparent en trois branches et divergent pour soutenir la voûte; celle-ci est à nervures croisées. La voûte des collatéraux et les colonnes qui la soutiennent, sont semblables à celles de la grande nef, excepté que les colonnes vers les chapelles latérales, sont engagées dans les murs séparatifs de ces chapelles. Les fenêtres qui éclairent les collatéraux, sont d'un dessin correct, tantôt d'espèce secondaire, tantôt d'espèce tertiaire. Comme il y a six travées dans les nefs, elles sont aussi au nombre de six, de chaque côté; chacune d'elles est à l'extérieur surmontée d'un gable séparé de la partie inférieure du mur par une moulure horizontale. Le tympan de chaque gable est percé par des arcatures ogivales trilobées, et dans chaque espace intermédiaire s'élève un pinacle de style secondaire. La tour est de style tertiaire peu remarquable; elle n'a que la moitié de la hauteur qu'elle devait avoir. Le porche, décoré par des ornements de style flamboyant, présente une ogive cannelée, inscrivant un gable composé de niches à trilobures trilobées. Au-dessus du portail se dessine une grande fenêtre actuellement bouchée; plus haut est un troisième étage formé d'ouvertures en ogive, inscrivant des lancettes géminées et trilobées, que surmonte un trèfle encadré circulairement. Entre ces fenêtres s'élèvent des contre-forts portant à faux, mais dont l'inachèvement de la tour ne permet pas de distinguer le but. Le reste de la tour consiste en une charpente en bois et d'un style, moitié ogival, moitié renaissance. Sa forme dénature considérablement cette partie de l'édifice [1].

Contre chacun des piliers de la nef on éleva des autels qui furent con-

[1] C'est à un jeune et savant architecte, M. Frédéric Vanderrit, qui a étudié avec succès les monuments du moyen âge, que nous devons d'avoir pu donner en détail la description de nos trois grands édifices religieux : Sainte-Gudule, le Sablon et la Chapelle.

sacrés, le 31 décembre 1474 et les 2 et 3 mars suivants, par Godefroid de Greveray, suffragant de Cambrai. Détruits en 1580, ils furent rétablis en 1585, et placés alors dans les collatéraux à l'exception de ceux de Saint-Laurent et de Sainte-Anne qui restèrent, celui-là au premier pilier de la nef à droite, celui-ci au pilier correspondant à gauche. C'est à ce dernier autel qu'était annexé le cantuaire de Saint-Joseph. Les bénéfices suivants étaient attachés aux chapelles : à la première, vers le midi, en partant du portail de droite, le cantuaire de Notre-Dame la Lamentable; à la deuxième, la chapellenie de Sainte-Gudule; à la troisième la chapellenie de Saint-Adrien; à la quatrième (appelée vulgairement le chœur de M. Van Etten), la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste et le cantuaire de Saint-Éloy; à la cinquième, la chapellenie de Saint-Jean évangéliste et de Sainte-Barbe; à la sixième (convertie ensuite en baptistère), les cantuaires de Saint-Job et de Sainte-Marie *ad Fontes;* à la première en partant du grand portail, la chapellenie de Saint-Jérôme et de Saint-Alexis; à la deuxième, la chapellenie de Saint-Gilles; à la troisième, la chapellenie de Saint-Jacques; à la quatrième, les chapellenies de Saint-Antoine et de Sainte-Marguerite; à la cinquième, la chapellenie de Saint-Josse et le cantuaire de Saint-Daniel; enfin, à la sixième (la première en partant du portail de gauche), la chapellenie de Saint-Pierre et de Saint-Barthélemi, ou de Sainte-Aye [1]. Au siècle passé l'autel de Saint-Laurent, devenu ensuite autel Saint-Roch, était orné d'un *Martyre de Saint Laurent,* de Rubens, auquel on substitua, vers 1700, un tableau sur le même sujet, par Janssens; celui de Sainte-Anne offrait *une Sainte Famille,* belle composition de De Clerck. Ces deux autels n'existent plus. La première chapelle à droite était dédiée à *Notre-Dame la Lamentable* et ornée d'un tableau de Janssens, représentant Jésus-Christ mort sur les genoux de sa mère; elle a été ornée depuis peu avec magnificence, et l'on y a placé la statue de Notre-Dame de Miséricorde, qui se trouvait autrefois dans la chapelle de l'hospice de Saint-Christophe. Du produit d'une loterie ouverte dans l'église et de dons particuliers, cette statue a été décorée, en 1843, d'une couronne magnifique, ainsi que le rappelle le chronogramme suivant placé sur l'autel : In perpetUUM Coronata VIrgo pLaUDente popULo BrUXeLLensI. La seconde chapelle dédiée à sainte Anne, était celle des tanneurs, et sur l'autel on voit encore

[1] *Annales mss.*

le *Martyre des patrons* de ce métier, *Saint Crépin et Saint Crépinien,* vaste toile de De Clerck, avec volets. Saint Boniface, évêque de Lausanne, mort à l'abbaye de la Cambre en 1266, est honoré dans la troisième, où ses reliques ont été transférées au commencement de ce siècle; vis-à-vis est un tableau représentant Saint Pierre recevant du Seigneur les clefs du Paradis, copie d'un Rubens qui ornait la tombe du peintre Breughel de Velours, et qui a été vendu, au siècle dernier, par l'église à M. Braankamp d'Amsterdam [1]. Dans la quatrième chapelle, consacrée à saint Aubert, est la tombe des Verreycken, seigneurs de Hamme, Sart, Ympden, Ruart, etc.; les corps de Ladislas de Gottignies, sixième évêque de Ruremonde, mort en 1673, du ministre de Cobenzl, mort en janvier 1770, et de sa femme, morte au mois de mars 1772, ont été déposés près des Verreycken, dont ils étaient parents [2]. Sur l'autel de la cinquième chapelle on remarque un chef-d'œuvre de Crayer : *Notre-Seigneur apparaissant à sa Mère.* La sixième sert depuis longtemps de baptistère et est ornée d'une toile représentant la Vierge entourée d'anges et de saints personnages. Dans le collatéral gauche, la première chapelle près du grand portail est aujourd'hui fermée; dans la seconde on voit *Notre-Dame du Rosaire,* qui était autrefois honorée dans la chapelle espagnole, aux dominicains, et *un Ensevelissement du Christ;* la troisième, dédiée à saint Roch, est ornée d'*une Circoncision;* dans la quatrième, dite de Saint-Joseph, est *une Sainte Famille,* de De Clerck; dans la cinquième *un Crucifiement,* et dans la sixième *Sainte Aye en présence de la Sainte-Trinité,* tableau de Volders. En 1654, les savetiers avaient leur autel dans l'église de la Chapelle; il était dédié à saint Amien ou Damien. Contre les piliers de la nef sont les statues de Notre-Seigneur, de la Vierge et des apôtres; selon Mensaert, Duquesnoy a sculpté *Saint Mathieu,* Fayd'Herbe, *Saint Pierre* et *Saint Jacques,* Denis, quelques autres; il est inutile de dire que ce sont les meilleures. La chaire, un des bons ouvrages de Plumiers, représente Élie réfugié sous un rocher; elle provient du couvent des Carmes. Le bas-relief qui occupe le mur plat de la nef, du côté du chœur, représente le Couronnement de la Vierge; il date de 1790. Dans la tour, où est placée la vigie, il y a une belle sonnerie. En 1527, à l'horloge qui existait un siècle auparavant sans doute sur l'autre tour, on en substitua une nouvelle.

[1] Descamps. — [2] De Bleye, *ad annum* 1673.

L'église de la Chapelle fut fermée le 14 novembre 1797, et, au mois de décembre suivant, le curé qui refusait de prêter le serment de haine à la royauté, fut sommé de quitter la cure endéans les quinze jours. Toutefois, le 4 ventôse an VI (22 février 1797), elle fut momentanément rouverte. Plus tard, les paroissiens l'obtinrent pour oratoire (11 germinal an VIII, 1er avril 1800), mais les maîtres de la fabrique s'étant opposés à ce que des prêtres assermentés y disent la messe, cette faveur leur fut retirée par un arrêté en date du 28 germinal, que confirma, malgré leurs réclamations, un autre arrêté du 8 floréal (28 avril). Le prêtre Haillez s'offrit alors à y célébrer l'office divin, en se conformant aux formalités exigées des ministres du culte, et sa proposition ayant été agréée le 15 prairial (4 juin), l'église fut ouverte quatre jours après. Mais la déconsidération attachée aux prêtres assermentés, fit que les offices y furent peu fréquentés. Haillez donna sa démission à la fin de l'année, et l'église redevint un simple oratoire (arrêté du 29 frimaire an IX, 20 décembre 1800). Au mois de mars 1802, on pratiqua dans le mur, derrière le maître autel, une ouverture par laquelle on pouvait apercevoir les prêtres qui célébraient la messe hors de l'édifice; il y eut alors à la Chapelle un grand concours de monde, mais l'autorité fit bientôt cesser ce manége. Enfin, le concordat mit fin à ces dissensions, et en 1803, cette église redevint une des quatre cures de la ville [1].

L'église de la Chapelle a été restaurée en 1813, et depuis quelques années on y a fait des embellissements considérables. Parmi les ornements qu'elle a reçus, nous citerons les mausolées de Lens et d'Anneessens. Le premier à droite, près de la grande entrée de l'église, a été érigé en 1823; il porte : D. O. M. LES AMAT. DES ARTS, A LA MÉMOIRE D'ANDRÉ CORNEILLE LENS; RÉGÉNÉRATEUR DE LA PEINTURE EN BELGIQUE ET PARFAIT CHRÉTIEN, IL RÉUNIT LA PRATIQUE DE TOUTES LES VERTUS A UN TALENT ENCHANTEUR. IL DÉCÉDA LE 30 MARS 1822, AGÉ DE 82 ANS. Il est orné du buste du peintre, en médaillon. C'est le dernier ouvrage de Godecharles. Le monument que les comtes de Mérode et de Beauffort ont consacré à Anneessens, est de M. Van Gheel, qui a suivi les dessins de M. Suys. C'est un médaillon en marbre blanc, avec un buste en relief, entouré d'une guirlande de branches de chêne et de palmier en bronze. Au-dessous on lit : SUB HOC TUMULO IN PACE QUIESCIT FRANCISCUS ANNEESSENS

[1] GOETVIEL.

BRUXELLENSIS, NATIONIS VULGO SANCTI-NICOLAÏ SYNDICUS, QUI JURAMENTIS FIDELITER SERVATIS, ET JUREJURANDIS, PRIVILEGIISQUE OPIFICIORUM CORPORUM URBIS HUJUS RELIGIOSE DEFENSIS, AD EXTREMUM DUCTUS FUIT SUPPLICIUM QUOD, CUM FIRMA FIDUCIA IN CHRISTUM, SUPREMUM JUDICUM JUDICEM, INTURBABILI ANIMO SUBÍVIT, SPRETA NECE, MORIENDO VIR ILLE PRO DEFENSIONE JURIUM SUI ORDINIS, NON FRANGENDÆ FIDEI INSIGNE DEDIT EXEMPLAR. OCCISUS EST ANNO ÆTATIS SUÆ LXX, DIE VERO 19 SEPTEMBRIS 1719. R. I. P. MEMORIÆ ANNEESSENS COMITES DE MERODE WESTERLOO ET AMEDEUS DE BEAUFFORT HANC POSUERE LAPIDEM, 1834. Le monument du malheureux doyen est adossé à la colonne qui divise en deux parties l'entrée de la chapelle de Notre-Dame, là où l'on suppose qu'il fut enterré.

Le cimetière de la Chapelle était autrefois assez vaste et longeait la rue Haute en suivant l'alignement des maisons voisines. Près de cette rue il y avait sept petites habitations qu'en vertu d'un octroi du 6 février 1764, le magistrat fit abattre, en 1765, pour élargir la voie publique. A cette époque on entoura le cimetière d'une balustrade en pierres bleues, semblable à celle qui régnait déjà le long de la rue de la prairie, et l'on orna la fontaine voisine d'une pyramide portant : UTILITATI PUBLICÆ S. P. Q. B. MDCCLXV. Cette fontaine dont Guymard avait donné les dessins, fut brisée en 1824, par la maladresse des ouvriers occupés à paver le cimetière et à le couper diagonalement par un mur surmonté d'une grille. Elle s'appelait, au XVII[e] siècle, *la fontaine de la Sainte-Trinité* ou *de Notre-Dame*.

La *maison des prévôts de la Chapelle* était située à l'ouest de l'église. Elle tombait en ruines lorsque le prévôt Pierre Jacobs la rebâtit en 1517 ; la construction du bâtiment principal qui avait 48 pieds de long sur 28 de large, et de quelques-unes de ses dépendances, lui coûtèrent 2,186 livres d'Artois 14 sous, y compris la confection des lambris, bancs, fenêtres, dressoirs, etc. [1]. Il y avait dans cette maison une chapelle. Lors de la suppression des abbayes, la prévôté fut momentanément occupée par les ursulines. Le 19 février 1828, son propriétaire, M. Mercier, fut autorisé à ouvrir sur ce terrain la rue qui conduit, en faisant un coude, de la rue de l'Esprit à celle des Ursulines. Cette rue a reçu, le 5 août de la même année, le nom de *rue du Prévôt ;* mais celui de *rue de la Prévôté* a prévalu.

[1] *Histoire mss.*

La *rue de la Prairie* (en flamand *den Dries, le Pré*), qui va de la rue du Curé à la rue Haute, était jadis un pré que les souverains cédèrent à l'église de la Chapelle, moyennant un cens annuel d'un chapon [1]. Le 23 juin 1566, l'abbé de Lobbes fut autorisé à y acquérir deux héritages, une vieille maison et quelques autres biens, pour y établir le refuge de son abbaye [2]. Semblable permission avait été accordée en 1545, au couvent d'Auderghem pour l'acquisition d'une maison dite *la Fontaine* et faisant face à l'église [3]. La partie de la rue Haute qui s'étend entre la Steenporte et la rue de la Prairie, s'appelle le *marché de la Chapelle* parce qu'il s'y tint longtemps un marché aux herbes, aux pommes et au beurre, marché qui fut transféré à la place des Wallons le 10 octobre 1626, et rue de Bavière en 1704. Les Français substituèrent à ce nom celui de *rue de la Prévoyance*. Près de la Chapelle, il y avait un marais [4] et une boucherie qui était du même côté que l'église. Cette boucherie, dont le domaine tirait plusieurs cens, fut vendue en 1607, et son emplacement se couvrit alors de maisons [5]. De ce côté il y avait encore un lieu nommé *la Cuiller-à-Pot* [6]. Entre la rue de l'Esprit et celle des Alexiens on trouve l'*allée de la Providence*. La *rue de l'Esprit* (*Geest straet*) ou *du Saint-Esprit* doit son nom à la *maison du Saint-Esprit de la Chapelle* qui y était établie, dans un bâtiment dont on remarque l'antique apparence [7]. Le curé, deux notables et un receveur géraient les biens de cette fondation, et rendaient leurs comptes à l'archiprêtre de Bruxelles et à la Suprême-Charité. Ses revenus montaient, en 1776, à 7,151 florins 11 sous 6 deniers. Cette fondation était particulièrement affectée à l'entretien des aveugles, des pauvres alités, atteints de chancres ou

[1] *Livre censal de* 1681.

[2] *Ibid. de* 1565. — *Registres de la Chambre des comptes*, n° 168.

[3] *Livres censaux de* 1565 *et* 1657.

[4] *In palude de Capella.* 1265. *Archives de Sainte-Gudule.* — *In palude ad Capellam.* 1268. *Cartulaire de la Cambre.*

[5] *Census de macello apud Capellam. Livre censal de* 1321. — *Aen t'kerckof van t'Capellen, daer men hier voormaels plach vleesch te vercoopen. Ibid. de* 1681. — *Livre censal de* 1608.

[6] *Domistadium cum domo apud Capellam ab opposito cimeterii ibidem, inter conum cujusdam vici quo itur versus locum dictum Pollepel et bona dicta de Crone.* 1411. *Archives de Sainte-Gudule.*

[7] *Tegen over de choor van Onze-Lieve-Vrouwe ter Capellen, boven het Geesthuys aldaer. Achter de choor van Onze-Lieve-Vrouwe, in d'Heilige Geeststraete. Livre censal de* 1681.

estropiés, et des pauvres de la rue d'Acolay. Pour satisfaire aux dernières volontés de sa première femme, Catherine Vanderelst, exprimées dans un acte du 1er octobre 1678, le pensionnaire Robert de Rapoy ou du Rapoy établit, plus haut, en 1715, un hospice pour cinq pauvres femmes, et le dédia au *Nom de Marie*. Chacune d'elles recevait un florin par semaine, trois sacs de charbons, un de braisettes, une mesure de bois et trois mesures de seigle par an. Le jour des Rois on leur donnait trois florins pour faire la fête, et il leur était alloué annuellement trois *pierres* (mesures de huit livres) de chandelles pour éclairer la chambre commune où elles travaillaient. Les deux plus proches parents de la fondatrice, et les deux maîtres des pauvres de la Chapelle étaient les proviseurs de cet hospice dont les revenus s'élevaient, en 1776, à 472 florins 17 sous 6 deniers, et les dépenses à 382 florins 3 sous. En 1807, les revenus montaient à 765 francs 50 centimes, et les dépenses à 1,253 francs 98 centimes. Le 16 juin 1665, les alexiens furent autorisés à conduire dans leur couvent le superflu des eaux de la fontaine de Notre-Dame (ou de la Chapelle), qui auparavant coulaient dans la « rue » conduisant vers la rue du Prévôt, et gelées par le froid, mettoient ceux » qui passoient en cet endroit, en danger de tomber. »

On appelait jadis *Achter Lodewycs* [1] le terrain s'étendant de l'église de la Chapelle vers la Terre-Neuve. Là se trouve la *rue des Ursulines* ou *du Prévôt* [2]. Charles-Philippe de Croy, premier marquis d'Havré, fils de Philippe, premier duc d'Aerschot, y éleva, entre la rue d'Acolay et la *maison de Bassigny*, un hôtel qui fut habité après lui par son fils, Charles-Alexandre, duc de Croy, dont nous avons raconté l'assassinat. En 1661, les *ursulines* de Mons demandèrent à s'établir à Bruxelles, pour s'y livrer à l'instruction de la jeunesse. Le magistrat en leur accordant l'autorisation nécessaire (9 juin 1662), se réserva la faculté de leur désigner un emplacement hors des vieux murs, limita leur nombre à seize, et exigea qu'elles s'engageassent à n'être jamais à charge aux habitants, et à payer les accises ainsi que les autres contributions. Elles

[1] *Een beemt met syne toebehoorten geleghen ter Capellen ane d'blayckerye ter stadt die men heet achter Lodewycs.* 1362. *Cartulaire de la Cambre.* — *Ter Capellen, die men heet achter Lodewycs, tusschen de Rame en t'Proestbeemt.* 1358. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] *Ter Capellen, in de Blyckerye, in de Profstrate.* 1512. *Cartulaire de Coudenberg.*

voulurent d'abord acheter l'hôtel de Bucquoy ; mais le comte de Monterey s'y opposa « pour le grand détriment qu'en souffriroit l'église de » Notre-Dame du Sabulon (dépêche du 27 décembre 1670)[1]. » Leur première demeure étant beaucoup trop restreinte, elles acquirent l'hôtel d'Havré, et en obtinrent l'amortissement, à condition de faire chanter à perpétuité, trois messes, de la même manière que les visitandines (28 février 1686)[2]. La duchesse d'Havré continua toutefois à habiter son hôtel, où elle vivait encore en 1701. Les religieuses y firent quelques changements de peu d'importance, et se construisirent un oratoire dont l'autel était décoré d'un *Martyre de Sainte Ursule,* par Coetsiers[3]. Forcées de quitter leur maison en 1798, elles achetèrent la prévôté de la Chapelle, et y ouvrirent un pensionnat pour de jeunes filles. C'est encore à S'Jonghers, le fondateur de l'hospice de Sainte-Gertrude, que Bruxelles doit la création du *refuge des Ursulines* qui, grâce à la protection du préfet Chaban, fut ouvert le 23 mai 1805. Cet établissement n'était soutenu que par des dons particuliers lorsque le prince d'Orange qui le visita le 23 décembre 1814, lui alloua un subside annuel de 1200 francs. On n'exige point pour l'admission dans cet hospice un âge aussi avancé que dans celui de Sainte-Gertrude ; mais il faut être, par suite d'infirmités ou d'accidents, hors d'état de pourvoir à sa subsistance. Il est loisible à chacun d'y placer un pensionnaire, en payant annuellement 200 francs. Par un décret impérial, daté de Madrid, le 11 décembre 1808, Napoléon abandonna gratuitement à la ville les bâtiments et dépendances qui formaient autrefois le couvent des Ursulines, pour les faire servir de refuge à des vieillards des deux sexes. Le *collége de Saint-Michel,* établi en 1837, par les jésuites pour l'étude des humanités, occupe l'emplacement de l'ancienne *maison d'Yssche.* Philippe de Witthem, seigneur d'Yssche, n'ayant laissé d'autres héritiers que ses deux frères, Henri, seigneur de Beersel, et Georges, seigneur de Ruysbroeck, cet hôtel, ainsi que ses autres biens, échut à ce dernier qui s'engagea à payer à Henri la somme de 920 florins et une rente de 320 flor. (1528)[4]. Par suite du mariage d'Honorine de Witthem avec Gérard de Hornes, seigneur de Bassigny, cette propriété prit le nom d'*hôtel de Bassigny* ou

[1] *Registres du pensionnaire* Tax.
[2] *Archives de la Chambre des comptes,* registre n° 169, f° 181.
[3] Mann, T. II, p. 238.
[4] *Selecta pro sæculo* 1500.

de Hornes et fut rebâtie en 1650 [1]. Dans la suite, elle a longtemps été louée aux nonces du pape. C'est dans ce beau local qui appartenait en dernier lieu aux Lalaing, que demeurent les membres de la Société de Jésus associés pour la continuation de l'œuvre des Bollandistes ; ils y ont réuni une bibliothèque riche en manuscrits précieux et en éditions rares. Dans la même rue se trouvaient encore le *refuge de l'abbaye de Cortenberg*, acquis par cette communauté au XVIe siècle [2], et celui de l'*abbaye de la Cambre*. Ce dernier, vaste héritage avec maisons, cours, étangs, puits, jardin et autres dépendances qui s'étendaient jusqu'à la rue du Curé, fut acheté aux héritiers Stradio, le 15 septembre 1575, et les religieuses abandonnèrent alors la maison qu'elles occupaient depuis plus de deux cents ans, près de la chambre des comptes [3].

Les alexiens possédaient, derrière leur couvent, dans la *rue d'Acolay* [4] une maison dite : *la chapelle des Pères, de Paters capelle*. C'est là qu'était, au siècle dernier, l'*hospice des Tanneurs*, fondé à une époque inconnue par une veuve Rentiers ; on présume qu'il fut établi pour quatre vieilles servantes d'anciens du métier [5]. Cette fondation était administrée par les doyens et par les anciens de la corporation. Ses revenus montaient, en 1776, à 262 florins 16 sous, et, en 1807, à 926 francs 98 centimes ; ses dépenses s'élevèrent, en 1772, à 222 florins 16 sous, et, en 1807, à 691 francs 19 centimes. Le grand bâtiment qui fait face à la rue de Bavière, et qui s'étendait auparavant jusqu'à la rue des Ursulines dont il formait le coin inférieur, dans la rue des Alexiens, était le *refuge de Rouge-Cloître*. Il fut donné, au XIVe siècle, aux religieux de ce couvent par Jean Vandenbisdomme, qui joignit à ce don une partie de bois près de Boitsfort, l'étang dit de *Clabots-Vyver*, au même endroit, et deux sommes d'argent, l'une de 300, l'autre de 200 couronnes [6]. Après la soumission de Bruxelles au prince de Parme, en 1585, ces religieux n'osant s'exposer aux brigandages dont les campagnes étaient alors le

[1] *Livre censal de* 1681. — [2] *Ibid. de* 1565.

[3] *Archives de la Chambre des Comptes*, registre n° 168, f° 205 v.

[4] *Akeleystrate apud Capellam*. 1360. *Archives de Sainte-Gudule*. — *Apud Capellam, in vico dicto de Akeleystrate*. 1379. *Cartulaire de Terarken*.

[5] Cet hospice se trouve mentionné dans le *Livre censal du domaine*, de l'an 1499 : *Op den horinck beneden de Beerselborre op de syde van t'goidshuys van de Huydevetters ambacht*. Il devait se trouver alors dans la rue des Tanneurs.

[6] *Origo monasterii rubeæ vallis in Zonia*, mss. de la bibliothèque de Bourgogne.

théâtre, se retirèrent dans ce refuge qu'ils occupèrent jusqu'au commencement du XVIIe siècle. Ils disaient alors leurs offices au Sablon. Le comte de Mansfeld qui leur témoigna beaucoup de bienveillance, leur donna, comme souvenir, un crucifix d'argent dans lequel était enchâssée une particule de la vraie croix [1]. Après la suppression du prieuré, en 1783, le refuge fut acheté par M. J. de Vits. Le célèbre paysagiste Eglon Vanderneer habita pendant plusieurs années dans la rue des Alexiens ; il y avait un grand jardin qui s'étendait jusqu'à la Steenporte, et dans lequel il cultivait des fleurs de toute espèce.

Le côté droit de la *rue des Alexiens* a été bâti sur l'emplacement du fossé de l'ancienne enceinte ; ce fossé, que sa situation sur une pente ne permettait pas de remplir d'eau, était appelé *le Fossé Sec, de Drooge Heergracht* [2]. Il se trouve en cet endroit un grand nombre de sources qui alimentent les fontaines du Manneken-Piss, de la rue des Foulons et de l'hôtel de ville. En 1388, les échevins cédèrent aux arbalétriers de Saint-George, la partie de ce fossé s'étendant depuis la demeure de Henri Colays jusqu'à la Steenporte. Le serment y établit son jardin de tir, et, en 1578, y planta 300 jeunes hêtres qui lui furent donnés par le domaine [3]. Au commencement du XVIIe siècle, il s'y bâtit une maison, pour la construction de laquelle il contracta tant de dettes, qu'il dut demander l'autorisation de vendre la partie du jardin longeant la rue ; en la lui accordant, le magistrat stipula que la ville conserverait toujours un libre accès à ses sources (22 juin 1611). En 1626, les arbalétriers élevèrent du côté de la ruelle du Géant (*Reusenstraetken*), un mur qui coûta plus de 4,000 florins ; ils avaient alors encore un arriéré de 5,000 florins, et leurs charges annuelles dépassaient 1,000 florins. Leur salle de réunion, qui fut rebâtie au XVIIIe siècle, était ornée d'*une Décollation de Saint-Georges*, par un maître inconnu ; Janssens y avait peint quatre épisodes de la vie de ce saint. On y conservait l'arbalète avec laquelle Marguerite de Parme abattit l'oiseau du serment [4]. Le *Jardin de Saint-Georges* était, à la fin du siècle dernier, une guinguette très-fréquentée. En décembre 1789, il servit de quartier-général aux

[1] SANDERUS, *Chorog. sacra Brabant.*, T. II, p. 48.
[2] *Hergrachtstrate juxta Capellam, versus Steenporte.* 1330. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Droegeheergracht.* 1484. *Livre censal de la Châtellenie.*
[3] *Archives de la Chambre des comptes*, registre n° 294.
[4] MANN, T. II, p. 227. — FRICX.

insurgés, ce qui lui valut sous la république, le nom de *Jardin de la Révolution,* et à la rue des Alexiens celui de *rue de la Révolution*. Il a été vendu comme bien national par le domaine; on y a construit des bains et un petit théâtre d'amateurs. En 1844, il a été acheté par M. Deman d'Hobruge, et l'on va y établir une *école dominicale*. Une galerie souterraine conduit aux sources appartenant à la ville, qui sont situées sous la montagne des Géants, et dont les réservoirs offrent encore, dans quelques parties, des restes du style ogival. Un énorme mur, fraction des anciens remparts, domine le jardin et le sépare des propriétés qui ont leur entrée dans le Rosendael.

On ne sait rien de positif sur l'origine de l'ordre *des Alexiens,* communauté exclusivement composée de laïques. Ils soignaient les malades et les pestiférés, accompagnaient les convois funèbres et prenaient en pension les fous et les jeunes gens déréglés. Ceux d'Anvers dataient, à ce qu'on croit, de l'an 1342 [1], et l'opinion commune veut que ceux de Bruxelles, qu'on appelait primitivement aussi *Bogards* ou *Lollards,* aient été admis en cette ville en 1368, et dotés par Jean Collay, qui leur aurait donné le terrain situé entre les fossés de la ville et la rue dite depuis d'Acolay [2]. Le 30 avril 1423, le magistrat déclara que « l'humble et » dévote congrégation appelée *les frères de l'hermitage, fratres de cella,* » ne possédait pas de biens, mais vivait honnêtement du fruit du tra- » vail de ses membres qui portaient en terre les corps des morts, riches » ou pauvres, et montraient le plus grand zèle, surtout en temps de » peste, » et il leur promit aide et protection [3]. Le 23 juin 1432, Philippe-le-Bon ordonna à Louis Salaert, son maître de corvées, « de » livrer à ses aimés, les alexiens de Bruxelles, deux corvées entières » qu'il leur avait données pour faire porter leur bois de la forêt de » Soigne à Bruxelles [4]. » Ils étaient au nombre de douze, lorsque le

[1] *Anno 1342, begonst t'Antwerpen de vergaderinge van twee devote mannen, die de arme soeken te bedde liggende; zy wierden genoempt Matemans en Lollaerts. Chronique d'Anvers,* mss. de la bibliothèque de Bourgogne.

[2] Gramaye, p. 7. — Van Gestel. — *Annales de Capella,* mss. — Ils sont déjà mentionnés dans un acte de l'an 1364, *hofstad op de Heergrecht, tusschen.... en die Cellebroeders die men heet Breetbogarde. Cartulaire de Terarken.* Dans une liste de cens, qui date du xiv[e] siècle et qui est annexée au *Cartulaire de l'Hospice de Sainte-Gertrude,* on lit : *Op de Heergrecht, tusschen..... en de Cellebroeders, die men heet Lollarde.*

[3] De Valériola, *Mémoire cité.* — [4] *Diplom. Belg.* mss.

14 octobre 1462, ils quittèrent le tiers-ordre de Saint-François pour prendre la règle de Saint-Augustin [1]. En 1524, ils obtinrent, par une convention conclue avec l'abbé du Saint Sépulcre, le prévôt de la Chapelle et le curé de cette église, l'autorisation de bâtir un oratoire, d'y placer des cloches et d'y enterrer les morts [2]. L'édifice qu'ils élevèrent alors a été modifié en 1813. Il était éclairé, vers la rue des Alexiens, par six fenêtres en ogive. La chapelle était petite, mais assez belle et ornée de bons tableaux. On y voyait, entre autres, le *Saint-Antoine et Saint-Paul* de Crayer, qui est aujourd'hui au Musée. Dans le réfectoire il y avait plusieurs toiles de De Haese [3].

En 1790, le couvent des Alexiens servit de prison d'état, et, deux ans après, on en fit une maison de détention et de correction. Les religieux furent de ce chef exemptés des logements militaires par un décret des représentants provisoires en date du 4 décembre 1792, qui leur enjoignit de fournir huit literies complètes. Supprimés définitivement en 1796, ils quittèrent leur maison le 27 novembre de cette année. En conformité de l'arrêté du directoire du 3 fructidor an VI, le préfet réunit le 8 messidor an XI (27 juin 1803), les quatre hospices de vieillards existants à Bruxelles (Vanderhaeghen, le Calvaire, les Douze-Apôtres et Saint-Christophe), et les plaça aux Alexiens [4]. En 1807, il s'y trouvait cinquante et un pensionnaires, dont l'entretien coûtait 16,980 francs 27 centimes; les recettes étaient de 20,664 francs 41 centimes, y compris les revenus des alexiens, qui montaient à 6,261 francs 11 centimes. En 1818, le nombre des pensionnaires de l'hospice avait été porté à 132 par l'adjonction des infirmes qui étaient auparavant traités à Saint-Pierre, de cinquante vieillards incurables, et de deux vieux employés de la régence. Les dépenses s'élevèrent alors à 20,355 florins 98 cents. Le dortoir et le réfectoire étaient communs à tous, excepté aux malades hideux. Comme le local était fort restreint, mal distribué et en très-mauvais état, la régence décida de réunir cet hospice à celui de l'Infirmerie au Béguinage, décision qui eut son effet en 1825. Sur l'emplacement de l'ancien couvent des alexiens on éleva,

[1] GRAMAYE. — VAN GESTEL.
[2] *Historia mss. de Capella*. — *Annales mss. de Capella*, f° 17.
[3] MENSAERT, l. c. p. 109.
[4] La translation aux Alexiens des vieillards de l'hospice de Saint-Christophe s'opéra le 7 août 1803. GOETVIEL.

en 1829, sous la direction de M. l'architecte Partoes, des bâtiments pour de vieilles femmes ; ils furent achevés en 1830, ainsi que l'indique l'inscription suivante placée sur la porte d'entrée : HOSPITIA XX IN UNO. MDCCCXXX. Dans des caissons placés au-dessus du rez-de-chaussée, on lit les noms des fondateurs de ces établissements. Ce sont, vers la rue des Alexiens, Vanden Bempden, Van Robbrock, t'Serclaes, Vanhuffel, Vandernoot, Blommaerts, De Cleutinghem (lisez Cluting), et vers la rue d'Acolay, *P. Lauwers p(resbyt)er finisterræ*, De Rappoy, Bastyns, Schudeput et Reyniers. Lorsqu'on travailla au nouvel hospice, on trouva le sol du cloître rempli d'ossements humains; sous l'église et les deux ailes du bâtiment bordant le jardin, il y avait des caveaux pour les frères.

Par une absurde traduction on a nommé *rue du Bord du Verre* (*Glaesbordstraet*), l'ancienne *rue de la Fontaine au Gobelet* (*den Gelaskensborre*), nom qu'elle devait à une fontaine qui n'existe plus. On trouve dans cette rue plusieurs grandes maisons, entre autres celle qu'occupe la *pharmacie centrale de l'armée,* où était autrefois la *poste aux lettres,* et celle de la famille De Burtin, qui faisait le coin de la rue des Bogards. La rue du Bord du Verre se continue par la *rue du Poinçon*[1], où a existé l'*hospice de la Miséricorde de Dieu et de la Sainte-Vierge* (*het huys van Bermhertigheyd Gods et van de Heylige Maeget Maria*), fondé par Marie-Albertine de Gand, marquise de Deynze. Dans son testament en date du 15 janvier 1694, cette dame dit qu'ayant « remarqué » qu'un grand nombre de jeunes filles étaient séduites, faute d'instruc- » tion, menaient une vie misérable et encouraient presque inévitable- » ment, la damnation éternelle, » elle voulait fonder « une maison où » 15 à 18 jeunes orphelines nées d'honnêtes parents, seraient élevées. » Il fallait que ces orphelines fussent âgées de 6 ans au moins et de 8 au plus, et restassent à l'hospice jusqu'à 21 ans; deux d'entre elles devaient être de Vilvorde, et l'on n'y admettait ni comme élèves ni comme maîtresses, les personnes nées dans les Provinces-Unies. On apprenait à ces jeunes filles à lire, à écrire, à compter, à coudre et à faire de la dentelle de Malines; elles recevaient, par an, 12 escalins pour leurs menus plaisirs, et, à leur sortie, 100 florins, 12 chemises, 12 mouchoirs, 6 bonnets et

[1] *Priemstrate.* 1491. *Archives de Sainte-Gudule.* De ce côté était une *rue au Lait,* si l'on peut se fier au passage suivant : *In de Melckstrate en de Priemstraete, naest het huys geheeten den Valck. Livre censal de* 1681.

un habillement complet. Le doyen de chrétienté à Bruxelles, le plus ancien échevin et le plus ancien secrétaire furent constitués mambours de cet hospice. Chacun d'eux avait par an 10 patacons, et chacune des deux maîtresses 50 florins. La fondatrice céda à cet établissement une maison avec jardin située dans la rue du Poinçon, entre la brasserie dite *le Saint-Esprit*, et la maison de Mlle d'Orville; cette maison avait été achetée, en 1693, à Pierre Lecomte dit d'Orville. Elle lui laissa en rentes sur la ville un revenu annuel de 2,002 florins 15 sous. Cet hospice ayant rapidement décliné, le gouvernement ordonna, en 1760, sa translation au couvent des Apostollines. En 1776, alors que toutes ses dettes étaient liquidées, ses dépenses n'étaient que de 1,350 florins (150 par orpheline), tandis que son revenu s'élevait à 2,100 florins, ce qui fit espérer de pouvoir porter le nombre des pensionnaires de 9 à 15. Aujourd'hui les biens de cette fondation sont annexés à ceux des orphelines. Un peu plus loin était l'*hôtel Duras;* il appartint successivement à Antoine T'Serclaes et à ses héritiers, à Jeanne Van Busleyden, baronne de T'Serclaes, à la baronne de Carloo [1], et passa, par des alliances, à la famille de Duras et ensuite à celle de d'Oultremont. Après avoir été pillé en avril 1834, il fut vendu et remplacé par trois belles et vastes habitations. Il y a dans cette rue une école *des frères de la doctrine chrétienne.*

La *place des Wallons* [2] porte ce nom de temps immémorial; elle le doit, sans doute, à ce que le quartier environnant était peuplé d'ouvriers venant de la partie méridionale du Brabant. C'est un carrefour où aboutissent les rues du Poinçon, du Prévôt, des Brigittines, des Tanneurs et de la Roulette. Dans le voisinage il y avait jadis une petite place nommée *Booninck* ou *Hoenincx plaetse,* et une rue dite *la Petite-Place* (*t'Plaetsken*) [3]. Sur la place des Wallons, vis-à-vis le débouché de la rue des Ursulines, on trouvait une propriété appelée d'abord *la Demi-Brasserie*, puis *la brasserie du Sac de Laine* [4]. L'abbaye d'Heylissem qui

[1] *Livres censaux de* 1657 et de 1681.

[2] *Walsce plaetse. Livre censal de* 1321. — 1338. *Archives de Sainte-Gudule.*

[3] *Booninck plaetse.* 1557. — *Op Booninx plaetse tusschen.... en de strate geheeten t'Plaetsken. Livre censal de* 1491. — *In Bleykeria, inter locum dictum Hoeninx plaetse.* 1495. *Archives de Sainte-Gudule.*

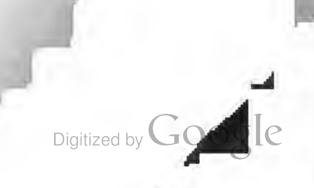
[4] *D'Alfscamen nu geheeten den Wollensack-came, op de Walsche plaetse, by der Alfscamen, naest den radeken. Livre censal de* 1491. — *In d'Alffcame in de Bleykerie. Ibid.* de 1392. — Derrière cette propriété, dans la rue de Terre-Neuve, il y avait une *allée du Sac de Laine.*

l'acheta à M. Bauwens, seigneur de Brugge, en vertu d'un octroi daté du 8 août 1738, la revendit une cinquantaine d'années après. En 1785, on y avait établi de nouveau une brasserie à l'enseigne du *Sac de Laine.*

La *rue des Tanneurs* tire son nom de la florissante industrie qui, de tout temps, y eut son siége principal[1]. Elle formait primitivement, paraît-il, deux parties appelées *la Petite-Peau* et *la Terre aux Souliers*[2]. La tannerie située à peu près en face de la rue de Saint-Guislain, occupe les bâtiments du *refuge de Gembloux* qui fut vendu, en 1794, pour payer la quote-part de l'abbaye dans la contribution de cinq millions. Une autre tannerie (au coin de la rue de la Querelle) et une fabrique de faïence (rue de la Querelle) ont été établies dans l'ancienne *maison des orphelins de la Chapelle.* Un des directeurs de cette fondation, Jacques Hilaire, lui laissa presque toute sa fortune, environ 50,000 florins, à condition qu'on y placerait deux enfants de sa famille, et pour qu'au lieu d'une simple école on ouvrît aux orphelins de la paroisse une maison où ils seraient entretenus. Les successeurs de Jacques Hilaire réalisèrent ce projet, après avoir été autorisés, le 21 avril 1771, à vend deux maisons appartenant à la pauvre école, et à en acheter une au avec jardin. Pour être reçu dans cet établissement, il fallait être de la roisse; les garçons y restaient jusqu'à l'âge de 20 ans, et les filles jus 21. En 1784, cette école comptait vingt-quatre garçons et quar filles; il y avait un directeur, un sous-maître, deux maîtresses char d'enseigner à ces dernières l'art de coudre et de faire les dentelles cuisinière et un valet. Ses revenus montaient à 3,192 florins, 1890 florins que rapportaient les aumônes et le produit des ouvrage cutés par les enfants. Les frais d'entretien des bâtiments, de nourrit chauffage et de lumière, s'élevaient à 5,542 florins 7 sous 2 den traitements du personnel à 285 florins 17 sous 2 deniers, et les de la fondation à 280 florins 17 sous. En 1784, les maîtres d vres de la paroisse, qui étaient mambours de l'école, exposèrent vernement l'insuffisance des ressources de cette fondation, et dem

[1] Voyez T. I.

[2] *Inter vicum dictum de Walsche plaetse et locum dictum t'Hude Archives de Sainte-Gudule. — In loco dicto Sconaerden, retro mansion de Woluwe. Cartulaire de la Cambre. — Domistadium in quo du cerdonia stare consueverant, cum suis pertinentiis, situm apud Capell keria, juxta locum dictum Schoenaerde.* 1470. *Archives de Sainte-Gu*



pour elle le couvent des Brigittines ; mais cette tentative n'eut pas de succès et, quelques années après, ses revenus, qui étaient fort diminués par suite de la conquête du pays par les Français, furent réunis à ceux des pauvres écoles des autres paroisses. La blanchisserie *le Noyer,* qui occupe l'angle opposé de la rue de la Querelle, a été donnée, en 1843, à la Société philanthropique par le baron de Ghendt de Lenglentier. Dans la rue des Tanneurs est une des *écoles gardiennes* ou *salles d'asile* que possède Bruxelles ; les autres se trouvent rue d'Anderlecht, rue de Pachéco, rue de la Cuiller et boulevard de France, près de la rue des Ménages. Le département de la société *Tot nut van t'Algemeen,* établi à Bruxelles, résolut, en 1826, d'y fonder de ces écoles à l'instar de celles établies en Angleterre et en France, et elle en ouvrit une le 7 mai 1827. Elles sont aujourd'hui dirigées par la *Société pour le soutien et la propagation des écoles gardiennes.* L'extrémité de la rue des Tanneurs se termine assez désagréablement par la *rue du Fleuriste* (*Bloemister straet*), qui la relie au rempart. Ce nom ne date que du 1er février 1811 ; au siècle dernier, on nommait cet endroit la *rue Basse du Rempart* ou la *rue de la Barrière* (*Barreel straet*). C'était en effet un passage très-étroit, praticable seulement pour les piétons et fermé par une barrière ; on n'y voyait qu'une ou deux maisons. La *ruelle de Colin,* citée dans des actes d'acquisition de terrain pour la construction des remparts, en 1360, devait être de ce côté [1].

Quatre rues forment la communication entre la rue des Tanneurs et la rue Terre-Neuve qui lui est parallèle : la *rue de la Roulette*, appelée quelquefois le *Sale ruisseau* ou la *Sale ruelle* (*Vuylbeek* ou *Vuylstraete*) [2]; la *rue du Sacristain,* nommée par les Français *rue de l'Adjudant* et depuis *rue des Cerises*, où il y avait jadis une *fontaine du Sacristain* [3] ; la *rue de la Querelle* (*Krakeel straete*), qui était fameuse, il y a un demi-siècle, par les rixes continuelles dont elle était le théâtre [4], et la *rue Van-*

[1] *Colynstraetken juxta Bleykeriam.* 1360. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] *Apud Capellam in Bleykeria super conum vici dicti de Vuylstrate.* 1410. — *T'straeken van den redeken.* 1452. — *T'radeken. Livre censal de* 1491. — La brasserie appelée *Tradeken* formait le coin de la rue de ce nom et de celle des Tanneurs.

[3] *Den Costerborre.* 1326. *In Bleykeria, juxta puteum dictum de Costerborre.* 1409. *Archives de Sainte-Gudule.*

[4] Sur le plan de la ville publié quelque temps après le bombardement, elle est appelée *Hoeveneerstraet* ou *rue du Jardinier.*

derhaeghen, percée en 1829 sur l'emplacement de l'ancienne blanchisserie *les Trois-Bouilloires*, dont les derniers propriétaires lui ont donné leur nom. Dans la rue de la Roulette est la *cour des Allemands*. La rue des Cerises est une de celles où le choléra a sévi avec le plus de fureur. Le nom de *Terre-Neuve* (*T'nieuwlant*) était donné autrefois aux prairies longeant la rive orientale de la Senne depuis la grande écluse jusqu'aux Bogards; inondées, presque périodiquement, par les débordements de la rivière, elles devinrent en quelque sorte une terre nouvelle, lorsque la Senne fut contenue dans son lit par des digues. Le chemin qui les longeait s'appelait *rue de la Prairie*[1]; mais il portait, paraît-il, dans sa partie antérieure la dénomination spéciale de *Necker straet* (*Necker*, en vieux flamand, signifie un génie des eaux, un démon aquatique)[2], et dans sa partie la plus voisine des remparts, celle de *rue de la Grue*. Il existait, près de la rue de la Querelle, une chapelle de *Notre-Dame de la Vigne*, qui, à la fin du XVIe siècle, avait été remplacée par une volière appartenant à André Piermonts[3]. A la Terre-Neuve demeurait, en 1644, le peintre Antoine Sallaert. Au siècle dernier, cette rue était peu habitée, et presque tout l'espace qui la sépare de la Senne, était occupé par des blanchisseries, telles que *la Pierre-Bleue, la Longue-Allée, le Nom de Jésus* (*t'Jesuken*), etc. Entre ces deux dernières était le *refuge de Sept-Fontaines*, où moururent plusieurs prieurs de ce monastère et où fut élu à cette dignité, le 23 avril 1662, Gilles Rentiers, successeur de Henri de Bruyne qui avait rebâti le refuge[4]. En 1771, le vicomte de Putte loua la blanchisserie dite *le Nom de Jésus* à la ville qui en fit une *rame*, l'ancienne allant être remplacée par la place

[1] *In Bleykeria, in vico dicto de Beempstrate*. 1393. *Archives de Sainte-Gudule*. — *In de Priemstraete, comende achter uyt in de Beempstrate. Livre censal de* 1491. — *In de Huyvetterstraete, comende achter tot in de Beempstraete. Ibid. de* 1681.

[2] *In Bleykeria, in de Neckerstrate*. 1353. *Archives de Sainte-Gudule*. — *In de Neckerstraete naest het straetken van de Wollesack. Livre censal de* 1681. — *In de Neckerstrate naest de blyckerye geheeten den Blauwensteen. Livre censal de* 1432. — Il y avait anciennement une *petite rue Necker. Ibid.*

[3] *Een bourguoyshoff daer een Capelleken voortyden gestaen heeft, geheeten Onze-Lieve-Vrouw van den Wyngaerde, in de Blyckerye, in de Craenstraet, daer nu een vloge opsteet. Livre censal de* 1681. Anciennement un pont existait de ce côté: *In fine (in Bleykeria), super Sennam, de quodam ponte eunte ultra Sennam. Livres censaux de* 1321 *et de* 1346.

[4] Sanderus, *Chorographia sacra Brabant.*, T. II.

de Saint-Michel ; le bail qui devait durer 99 ans, fut cassé en l'an VII. Derrière cette blanchisserie, près de la Senne, on établit, en 1768, des bains publics à l'instar de ceux de Paris ; chaque bain, chaud ou froid, coûtait une demi-couronne. Cet établissement, situé dans la position la plus avantageuse, réunissait toutes les commodités désirables ; il a subsisté jusqu'à nos jours. Les premiers bains publics qu'ait eus Bruxelles, étaient situés rue de la Cuiller-à-Pot. A l'extrémité de la Terre-Neuve, une imprimerie de toiles de coton blanches fut établie, dans la seconde moitié du siècle dernier, par M. Lepper, et reçut de grands encouragements du duc Charles. Elle fut achetée ensuite par les frères Romberg et le sieur Schavey, qui, en 1780, y occupaient plus de cinquante ouvriers; en 1792, elle appartenait à M. Frédéric Basse et à ses frères, qui lui donnèrent une grande extension. A l'époque de sa plus grande splendeur cette fabrique a compté jusqu'à quatre cents ouvriers; mais ce nombre était déjà diminué des trois quarts par suite de l'introduction des machines à vapeur, lorsqu'elle fut pillée en 1830. Son emplacement qui s'étendait au delà de la Senne, a été partagé en deux parties par la construction de la station du Midi ; on a commencé, en 1839, à vendre par lots la partie voisine de la Terre-Neuve, et l'on y a percé les *rues de la Fontaine, de Sept-Fontaines* et *Basse ;* cette dernière a reçu son nom le 17 octobre 1840. Les deux autres n'ont pas encore de dénominations officielles.

Depuis longtemps on sentait la nécessité d'ouvrir une communication entre la Terre-Neuve et le Vieux-Marché, où l'on ne trouvait que l'*impasse de la Longue-Allée,* anciennement *impasse de la Terre-Neuve* [1], lorsqu'en 1835 la ville pratiqua, à travers la blanchisserie la Pierre-Bleue, une rue qui, par un pont jeté sur la Senne, alla rejoindre l'*impasse des Chiens.* Plus tard on établit en cet endroit la *station du chemin de fer du Midi,* qui a été ouverte au public le 17 mai 1840, jour de l'inauguration de la section de Bruxelles à Tubise, et inaugurée le 26 septembre 1841. Jusqu'à présent cette station ne se compose que de constructions provisoires; elle consiste en une vaste plaine bornée d'un côté par les maisons de la Terre-Neuve, et de l'autre par la Senne. La partie de la voie qui s'étend jusqu'au boulevard, est défendue de chaque

[1] *In de Neckerstrate, comende achter aen de poorte van de Wollesack recht iegen over de poorte van de Nuwenlande. Livre censal de* 1432.

côté par un mur solidement construit. Il a fallu à cette occasion acquérir des terrains non-seulement pour la station, mais encore pour ouvrir devant elle une place et une large rue, afin de donner aux voitures un lieu de stationnement et une issue. Le conseil communal a décidé, en 1844, que cette place qui a reçu, le 17 octobre 1840, le nom de *place Rouppe,* serait ornée d'une fontaine décorée du buste en médaillon du respectable magistrat dont la ville conserve le souvenir. Les frais de cette construction seront couverts par les souscriptions qui ont été recueillies dans ce but. La principale rue, deux autres qui lui sont parallèles, une troisième qui la traverse, une partie de la rue des Chiens qui a été fractionnée lors de la construction de cette place, ont reçu, à la même époque, les noms de *rue du Midi, rue Van Helmont, rue Vésale, rue Traversière* et *rue des Chasseurs.* Tout ce quartier a pris une face nouvelle et, au milieu de ces bouleversements, les anciennes blanchisseries de la Terre-Neuve ont été ou détruites ou considérablement restreintes; il en a été de même du couvent des Bogards et de la blanchisserie *le Grand-Chassis* qui lui est contiguë.

Selon l'opinion généralement accréditée, le premier établissement des *bogards* daterait de 1330 environ, et aurait consisté en une corporation ou hospice de tisserands infirmes [1]; mais des actes authentiques lui assignent une époque plus reculée. Par un diplôme daté de Cortenberg, Jean Ier accorda sa protection « aux frères Beggards, demeurant dans » leur couvent à Bruxelles, » et les exempta de tailles, d'aides, d'exactions et de services militaires (jour de Saint-Marc, 25 avril 1277). Cette concession fut renouvelée par Jean II qui confirma à la communauté la possession de tout ce qu'elle avait acquis, « tant au dehors de la liberté » ou franchise de la ville de Bruxelles qu'au dedans (jeudi avant la » Saint-Barthélemi 1303). » Comme beaucoup de tisserands se faisaient admettre dans cette maison, et la quittaient ensuite non sans lui avoir occasionné de grandes dépenses, les bogards adoptèrent la règle du tiers-ordre de Saint-François, mesure à laquelle le magistrat ne donna son assentiment qu'après qu'ils se furent engagés à rester soumis à la juridiction de la ville, de la gilde de la draperie et du métier des tisserands, et à supporter, comme auparavant, les charges de cette corporation (31 octobre 1359) [2]. Toutefois, eu égard à leur pauvreté, on supprima

[1] FOPPENS. — GRAMAYE, *Bruxella.* — [2] A THYMO, pars V, tit. 4, c. 21.

plus tard le repas qu'ils donnaient annuellement à la gilde de la draperie et aux jurés du métier des tisserands (24 septembre 1366) [1]. Au commencement du xv[e] siècle, la conduite déréglée de ces religieux et les dissentiments qui avaient éclaté dans le couvent, leur firent ôter l'administration de leurs biens; elle fut confiée à deux notables désignés par le magistrat à qui ils devaient rendre leurs comptes tous les ans [2]. Le magistrat maintint toujours son autorité sur ce couvent; c'est ainsi qu'en 1569 et en 1574, il s'opposa fermement à la mission de récollets qui avaient été chargés de le visiter. Primitivement pour être reçu dans cette communauté il fallait faire partie du métier des tisserands. Cette obligation fut abrogée le 2 septembre 1474; mais en revanche on imposa aux bogards une redevance de 6 florins censaux et de 6 charges de bois. Ils continuèrent néanmoins à participer à l'exercice de l'industrie drapière; c'étaient eux qui débitaient et réparaient les *cammen,* outils dont le prix fut fixé, le 8 septembre 1529, à 2 1/2 plaques de Brabant. Les réparations des *cammen* leur étant devenues onéreuses, ils refusèrent de continuer à s'en charger; mais le magistrat fit saisir leurs biens, et le conseil de Brabant, devant lequel ils avaient porté plainte, les déclara non recevables (4 octobre 1573). Cependant lorsqu'ils furent constitués en corps exclusivement religieux, ils parvinrent à se libérer de cette charge en payant aux tisserands une somme de 400 florins et une rente de 25. Le métier, de son côté, leur céda en toute propriété la *Camhuyse,* dont ils avaient la jouissance depuis 1474, et qui était située au *fossé des Bogards* (*op den Bogaerden Gracht*), à côté de l'ancien réfectoire du couvent (résolution du magistrat du 2 décembre 1625). C'est dans une chambre de la partie antérieure de ce bâtiment que « ceux de la *peertse* (presse aux » draps) » et les syndics des drapiers examinaient et scellaient les draps; cette chambre tombant en ruines, la ville autorisa les bogards à en faire leur parloir, à condition de payer une rente aux tisserands ou drapiers, et d'approprier le *pant des lins* (près les Récollets) qui fut affecté au scellage des draps (14 février 1675).

Le couvent des Bogards portait le nom de *Vallée de Marie* (*Mariendael, Vallis Mariana*). Au xiv[e] siècle, ils avaient déjà une chapelle [3] où,

[1] A Thymo, l. c., c. 41. — [2] *Boeck met den Haire.*

[3] Ils payaient alors au duc : 5 sous 2 chapons pour un héritage qu'ils avaient acheté à Élisabeth Balloy, un denier pour *een voirvanghe daer die Capelle opstaet,*

en 1478, il leur fut permis de célébrer l'office divin, avec réserve des droits de l'abbé du Saint-Sépulcre [1]. Leur église qui avait été réconciliée après les troubles du XVI[e] siècle (3 mai 1585), étant fort petite, ils projetèrent sa reconstruction, et, à leur demande, le magistrat nomma, le 7 août 1624, une commission « pour s'assurer de la petitesse et de la » caducité de cet édifice. » Le 20 du même mois, il les autorisa à quêter en ville pour réunir les fonds nécessaires et, le 8 octobre, il leur donna deux patacons. En 1659, ils obtinrent encore d'autres subsides. La nef de la nouvelle église fut achevée en 1673 et, au mois de juin 1696, le magistrat posa la première pierre du chœur qui fut consacré le 8 décembre 1701 [2]. La façade est restée inachevée. Sur l'autel qui était d'une belle architecture, on voyait une *Conception de la Vierge*, par Crayer. Après avoir été agrandi en 1657 [3], le couvent fut rebâti, en 1752, au moyen de loteries [4]. Les vitraux de l'entrée et du petit cloître étaient peints et représentaient allégoriquement les mystères de la Religion. Vandevenne et Abeloos peignirent pour le réfectoire onze vues des environs de Bruxelles. En 1618, Albert et Isabelle avaient donné 3,200 florins aux bogards qui s'obligèrent à célébrer, tous les jours et à perpétuité, deux messes à l'intention de ces princes [5]. Au siècle dernier, ces religieux avaient ouvert une école flamande.

Lors de l'évacuation de la ville par les Autrichiens, en 1789, les patriotes enfermèrent dans ce couvent les prisonniers et les déserteurs ennemis. Les bogards le quittèrent, le 3 décembre 1796, et il servit alors, tour à tour, de dépôt de prisonniers de guerre et d'écurie pour les chevaux destinés à la remonte de la cavalerie et de l'artillerie. « Considé- » rant que le vœu unanime des habitants réclamait depuis longtemps » la réunion des *sœurs noires* ou *filles de charité*, et qu'on ne pourrait » les laisser dispersées sans compromettre l'existence de cette association » précieuse, et priver les malades de leurs utiles secours, » le préfet

3 sous 2 deniers pour un héritage ayant appartenu à Amelric Balloy, et un autre cens pour une pâture. *Livre censal de* 1382.

[1] *Annales mss. de Capella*, fol. 16. — Le 9 octobre 1765, le curé et les maîtres de la fabrique de l'église de la Chapelle gagnèrent en conseil de Brabant, un procès qu'ils avaient intenté aux bogards, pour avoir enterré leurs commensaux et des personnes étrangères, et pour leur avoir administré l'extrême-onction. *Ibid.*, fol. 47.

[2] *Geschied. van Brussel*, mss. — [3] *Trésorerie de la Chambre des comptes.*

[4] De Bleye. — [5] *Archives de l'Audience*, carton 1379.

Pontécoulant, par un arrêté du 30 novembre 1802, leur accorda pour asile une partie de ce couvent. Elles y furent installées le 23 avril 1803, et lors de son voyage à Bruxelles, le premier consul les gratifia d'une somme de 5,000 francs. En 1818, le conseil des hospices qui avait acquis du domaine la propriété des bâtiments des bogards en échange de neuf maisons (2 novembre 1810), réclama des sœurs noires un loyer de 500 florins, et un arrêté royal, du 9 février 1820, déclara qu'elles ne pouvaient être maintenues dans la jouissance gratuite de ce local. Voulant soutenir cette utile institution, la ville alors le loua pour un terme de neuf années, au prix de 1,000 florins par an, et, à l'expiration du bail, elle céda aux religieuses l'usage du couvent des Visitandines. L'*hospice de la Maternité,* qui était d'abord annexé à l'hôpital Saint-Pierre, fut placé, en 1831, aux Bogards d'où il a été transféré, en 1843, au nouvel hôpital Saint-Jean, ainsi que le conseil des hospices, qui occupait une partie de ces bâtiments en vertu d'un arrêté du préfet du 24 pluviôse an XI (13 février 1803). Après avoir servi successivement de magasin de fourrage et de prison militaire, l'église des Bogards fut convertie, en mai 1813, en magasin de tabacs de la régie, magasin qui faillit être pillé le 24 janvier 1814. Au mois de mai suivant, on en fit une écurie [1], et plus tard on y plaça une *école dominicale.* L'église et le couvent ont été abattus en partie, en 1844. Dans les bâtiments qu'on a conservés et qui viennent d'être restaurés et agrandis, on va transférer l'*hospice des orphelines.* Dans sa séance du 2 novembre 1844, le conseil communal a approuvé le devis des travaux pour l'appropriation du chœur de l'église à la chapelle de cet hospice.

Près du couvent des Bogards, vers la rue des Alexiens, on voit l'ancienne *maison des tisserands en laine* [2] ; sa façade porte la date de 1688. La *rue des Bogards* [3] que les Français nommèrent *rue de Jean-Jacques Rousseau,* était communément appelée *fossé des Bogards,* parce qu'elle formait autrefois une partie des glacis de la première enceinte. En 1505, ce fossé était encore rempli d'eau et la ville en louait la pêche. C'est dans des maisons élevées plus tard en cet endroit, et nommées *Schavers*

[1] Goetviel.

[2] *In de Bogaerdestrate, naest den hoeckhuyse van de Priemstrate, ter eenre, ende het huys van het ambacht van de Wullewevers. Livre censal de* 1681.

[3] *Bogartstrate.* 1354. *Archives de la Ville.*

huysen, qu'eurent lieu, en 1578, les premiers prêches calvinistes. Au delà de la rue du Midi sont les *impasses du Cornet* (*Horenstraetken*) et *du Chassis*. La blanchisserie à laquelle cette dernière doit son nom était appelée, *les Chassis* (*Ramen*, *extensoria*) *la Rame* ou parce que c'était là principalement qu'on étendait les draps pour les sécher. Il s'y trouvait anciennement une habitation (*een grote hof*), qui, avec ses dépendances, était tenue en fief des ducs de Brabant. Au commencement du xive siècle, elle appartenait à Guillaume Veele ; après lui, elle passa à René Vandernoot, puis à son frère Jérôme dont les fils, Jean et Jérôme, la divisèrent en deux parties, l'une s'étendant depuis la Senne jusqu'à la *Necker strate* ou Terre-Neuve et ayant une issue dans l'impasse du Chassis (*de groete Raempoorte*), l'autre contiguë aux Bogards et comprenant plusieurs maisons et d'autres dépendances [1]. C'est, paraît-il, au xive siècle que la Rame fut fixée en cet endroit. La ville en confiait la garde à un patricien qui recevait 3 deniers pour chaque drap posé sur les chassis, et une taxe proportionnelle pour chaque pièce ; il était responsable des étoffes volées ou déchirées par les chiens ou d'autres animaux. Le 25 novembre 1328, à la demande de Jean III, les échevins, le collége de la draperie et le conseil de la ville conférèrent cet emploi à Guillaume de Hertoghe, et nous voyons, 35 ans après, Claes Serclaes Serarnds, résigner cet office aux magistrats (29 octobre 1363) [2]. La *Rame* et le quartier adjacent furent livrés aux flammes pendant la terrible journée du 23 juillet 1360, et la ville acheta une partie des maisons détruites, afin d'effectuer divers travaux d'utilité publique [3]. Il est probable que ce fut alors qu'on isola entièrement la Terre-Neuve que peuplaient les tisserands, de la rue d'Anderlecht, siége principal des foulons ; il est certain du moins que jadis entre la Terre-Neuve et la Senne il y avait une *rue du Chassis* qui a disparu [4]. L'impasse du Chassis qu'on ne doit pas confondre avec cette rue, s'appelait alors *de Raempoorte* [5], et de ce côté, derrière les Bogards,

[1] *Livres de fiefs.* — [2] A Thymo, pars V, tit. 3, c. 43, et tit. 4, c. 52.

[3] *De domibus arsis et eorum fundis quos opidum Bruxellense ad suam utilitatem assumpsit.* 1366. *De Verberde huyse apud Overmolen.*

[4] *Duo domistadia cum duabus domibus et una fullaria sita in vico dicto de Raemstrate vulgariter nuncupata t'Nuweland.* 1380. *In vico dicto de Raemstrate, retro Bogardos.* 1391. *In vico dicto de Raemstrate, quo itur versus magnum ortum Ramarum.* 1374. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Op te Bogaerdegracht, tusschen beyde de Raemstraten. Livre censal de* 1491.

[5] *Apud Overmolen, ad locum dictum aen de Raempoorte.* 1368. *Ter Overmolen,*

il y avait aussi un étang. Au XVIIe siècle, l'ancienne Rame devint la blanchisserie *le Grand-Chassis* qui appartenait, il y a une cinquantaine d'années, au comte d'Oultremont de Duras.

Le 28 juin 1358, la ville acquit un héritage situé entre la rue des Bogards et la porte d'Overmolen, et attenant d'un côté aux remparts. Sur l'emplacement de ce bien qui comprenait plusieurs maisons et un étang, elle pratiqua une rue et revendit le restant du terrain ; elle céda, entre autres, à Jean dit *den heer* un lot, sur lequel elle se réserva la faculté d'établir une balance pour peser l'hydromel (21 juillet 1360). Sur ce terrain s'éleva plus tard la brasserie dite *l'Ane,* qui a été morcelée de nos jours, et remplacée par de belles habitations. Dans la partie de la rue adossée aux Carmes, on voyait encore, en 1795, une partie de la vieille enceinte. On y avait représenté Jésus-Christ priant dans le jardin des Olives; un ange sortant d'un des créneaux semblait faire une révélation aux apôtres endormis. Les statues du Christ et de ses disciples, de grandeur naturelle, étaient dans un petit jardin planté de lilas et entouré d'une grille. Ce jardin qu'on appelait *Ons-Heer in 'tHofken* [1], *Notre-Seigneur dans le petit Jardin,* a disparu il y a une trentaine d'années pour faire place à des habitations; mais il a laissé à la rue le nom de *Jardin des Olives*. Près de la porte d'Overmolen, sans doute dans la rue de la Petite-Ile, il se forma, vers l'an 1400, une confrérie de tireurs sous l'invocation de la Vierge (*scutters van Onsen-Vrouwen bruederscap, ter Overmolen, aen t'Wynket*); ils avaient une chapelle qu'ils agrandirent de deux pieds en long et de quatre en large. La confrérie s'étant dissoute, cette chapelle ne tarda pas à tomber en ruines [2]. Le *moulin de Bon-Secours,* appartenant à M. Servaes, formait autrefois deux usines distinctes. La première qui existait déjà en 1137, servait alors à moudre le grain et s'appelait *le Moulin-Supérieur,* par opposition aux quatre autres situés autour de l'église de Saint-Géry [3]. De là le nom d'*Overmolen,* donné à la porte voisine et au quartier environnant. En 1346, elle fut affermée aux tanneurs, moyennant une

by de groote Raempoorte, comende achter aen de goeden geheeten de Cleyne Raem. 1339. *Archives de Sainte-Gudule.*

[1] *Livre censal de* 1599.

[2] *Livres censaux de* 1399 et 1432. Il y avait près de l'Overmolen un endroit appelé *le Verger de Marie, Ten Marien Bogaert.* 1364.

[3] Voyez T. I, p. 32. — *Brabantsche Yeesten*, T. I.

redevance de 26 muids de froment et de 26 livres de cire [1]. Le moulin adjacent, qui était tenu en fief de la châtellenie, portait autrefois le nom de *Moulin Timmermans* [2]; il servait encore, en 1554, à la mouture du froment, mais il passa ensuite à la même corporation. Ces deux usines, devenues des propriétés particulières, s'appellent aujourd'hui *les moulins de l'Ane et du Cygne* (*Ezel ende Zwaen-Molen*). Le nom de *rue de la Petite-Ile* a remplacé officiellement celui d'*Entre les Deux-Ponts* (*inter Ambos Pontes*), que le peuple lui a conservé; l'étymologie de ces noms est la même et provient de ce que cette rue est bornée de deux côtés par la rivière. Dans ce passage très-fréquenté, mais sinueux et étroit, il y avait anciennement une seigneurie censale tenue en fief du duché de Brabant; elle consistait en un revenu de 4 livres 14 schellings 6 deniers de Louvain et 43 chapons, payé par 10 maisons, situées à Overmolen, entre les Deux-Ponts. Élisabeth, fille de Walter Eggeloys, la porta en mariage à Daniel de Bouchout, qui la laissa à son fils Jean; elle passa ensuite à Gérard Van Ghiessen, et fut achetée, en 1491, par Jean Zeghers [3]. Dans la rue de la Petite-Ile étaient le *Château du moulin, de Moelensteen*, et la *Maison Haute, t'Hooghe-huys* [4], que remplace aujourd'hui une impasse dite *de la Haute-Porte*. Le *Moulin à la Barbe* (*Baertmolen*) s'est aussi formé de deux propriétés distinctes : l'une dite le *moulin Clapschette* ou *Slapscheere*, et contiguë au *Moelensteen*, était dès le commencement du XIV[e] siècle, tenue en fief du duc; après avoir appartenu aux Coninc, aux Saint-Géry, etc., elle passa, en 1453, à la ville [5] qui acquit aussi, en 1487, le second moulin, situé entre le pont et l'étuve dite *Skylenstove*. Ce moulin, fief de la châtellenie, porta plusieurs noms empruntés à ses propriétaires successifs; mais il fut généralement désigné sous ceux de *moulin de la Barbe* ou *devant la Barbe* et de *moulin du Coin* [6]. Le *moulin à la Barbe*

[1] *Livre censal de* 1346.

[2] *Tusschen Timmermans molen die nu de Hudevetteren houden ende brugge. Ibid.* de 1432.

[3] *Livres de fiefs.*

[4] *Ter Overmolen, op eene came die heet de Moelensteen ieghen t'Hoghe huys.* 1358. *Cartulaire de Terarken.*

[5] *Livres des fiefs.*

[6] *Baertmolen. Ibid. — Molen gheeten de Molen voor den Baert, tegen over den Molen wylen heer Claes van Sinte-Gorix. Archives de la Châtellenie. — Scantersmolen.* 1487. *Archives de la Ville.*

(*Baert-Molen*) qui se forma de ces deux fiefs, servit jusqu'en 1712, à la mouture du froment; il fut alors spécialement affecté à celle de la drèche pour les distillateurs d'eau-de-vie. Il a été aliéné en 1818. *Au delà des Deux-Ponts* (*ultra Ambos Pontes*), comme on disait jadis, commence la rue d'Anderlecht, qui va rejoindre la porte de ce nom en faisant des coudes multipliés; son aspect est très-animé, mais elle est déparée par un grand nombre de maisons mal bâties et par les ruelles adjacentes. Sa partie antérieure portait jadis la dénomination d'*Overmolen* [1], et sa partie postérieure (vers la porte d'Anderlecht), celle de *la Petite Croix, ten Cruyskene*, probablement de ce qu'il s'y trouvait une croix en pierre [2]. Le nom actuel, ne remonte pas au delà du XVIe siècle [3]. Cette rue était presque exclusivement occupée par les foulons, qui antérieurement à 1297, y avaient un hôpital [4]. On y trouvait le *Château des Briques, s'Tichelsteen* [5], et une brasserie dite *la Porte de la Halle, de Halle Poorte* [6], qui avait peut-être remplacé une halle établie par des particuliers. Il n'y avait guère autrefois, dans la rue d'Anderlecht, vers le pré aux Foulons, qu'une voie de communication méritant le nom de rue. C'était la *rue des Rames* [7], appelée ensuite *rue des Vieilles-Rames* ou *vieille rue des Rames* [8], et enfin *rue du Chat-Blanc, longue rue des Chats* ou simplement *rue des Chats*. On y remarque, près de la rue des Moucherons, les vestiges d'anciennes constructions; elles appartiennent probablement à l'habitation

[1] *Tria domistadia sita apud Overmolen.* 1273. *Cartulaire de Terarken.* — *Overmolen.* 1285. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] *Apud Cruesken.* 1302. *Ten Cruyskene, juxta Overmolen.* 1360. *Archives de Sainte-Gudule.*

[3] *Anderlechtsten steenwech.* 1560. 1608. — [4] Voyez T. I, p. 52.

[5] *Medictatem lapidis dictæ s'Tichelsteen apud Overmolen.* 1447. *Archives de Sainte-Gudule.*

[6] *Ter Overmolen, tegen over die camme geheeten den Hallen poorte.* 1401. *Cartulaire de Coudenberg.* — *Ten Cruyskene, jeghen de porte van der Hallen over.* 1360. *Archives de Sainte-Gudule.*

[7] *Apud Overmolen, ultra ambos pontes, supra conum vici dicti Raemstrate.* 1353. *Archives de Sainte-Gudule.*

[8] *Van eenre bruggen te leggen over de Zenne dienende in beyde zyn huysen tusschen d'oude Raemstrate ende de nieuwe gelegen. Livre censal de* 1432. — *Ter Overmolen, in de strate gheeten d'oude Raemstrate aldaer.* 1419. *Cartulaire de Coudenberg.* — *In die groote Ramestraete, aen den Anderlechtsten stenwech. Livre censal de* 1681. — *Op d'oude Merckt, in het Salpeterhuys..... in de Raemstrate Table du Cartulaire de l'Hospice de Terarken.*

qui portait le nom de *Petit-Château* [1]. On y trouve une impasse dite *le quartier des Wallons, het Walle Quartier*. Près de la rue de l'ancienne Rame étaient les *ruelles de la Prairie* [2] et de *Groenendael* [3].

Nous avons déjà émis, en l'appuyant sur des données assez certaines, l'opinion que le parc de l'ancien château des comtes de Louvain s'étendait entre les rives de la Senne, aux deux côtés du chemin conduisant à Anderlecht [4]. Cette opinion acquiert une nouvelle force de ce que depuis, presque tous les terrains, en cet endroit, étaient tenus en fief ou à cens du duché de Brabant. On y trouvait, entre autres, un fief qui comprenait 57 chassis pour les draps, un grand nombre de maisons, un pré dit le *pré aux Foulons* (*Volrebeempdt*), 6 journaux situés à Overmolen, et 2 parcelles de terrain isolées et voisines d'une propriété dite *le Verger de dame Marie* (*Vermarien Bogaert*). Gerelin *de Nová Domo* le laissa à sa sœur Heile ou Helwige, femme de Geldolphe Meerte ; après la mort de Daniel, fils de Guillaume et petit-fils de Geldolphe et d'Helwige, ce bien fut divisé. Une de ses parties consistant en maisons et en 26 *rames* passa aux Storm, aux Froyere, aux Vilain, par le mariage de Catherine T'Sfroyers et de Philippe Vilain (1436), et enfin aux seigneurs de Liedekerke. L'autre partie fut achetée, en 1433, par Aubertin Frenier, et vendue, en 1482, par son fils Aubertin à Nicolas de Vucht, maître de la chambre des comptes [5]. Les propriétés des de Vucht passèrent ensuite aux Busleyden, et, en 1639, Jean Claerbots et Pierre Jacobs achetèrent à un des membres de cette famille, le seigneur de Norderwyck, de grands terrains situés au *Voldersbempdt* ou *Royersbempt*, et entre autres six journaux de fief. Ils pratiquèrent, au milieu de ces terrains, une place assez vaste, et, à l'entour, sept rues rayonnant dans différentes directions. Pour les indemniser de la cession qu'ils lui firent du terrain devenu voie publique, la ville les autorisa à lever à leur profit, pendant quarante ans, les *pontpenningen* dans tout ce nouveau quartier, à condition qu'ils en

[1] *Huys met zynen gronde gemeynlyck geheeten Steenken in de strate geheeten d'oude Raemstrate.* 1419. *Cartulaire de Coudenberg.*

[2] *Ter Overmolen, over beyde de brugge, in de rechte strate aldaer, tegen over de Beemptstreetken.*

[3] *Ter Overmolen, comende voer aen t'Groenendale streetken ende achter aen t'Veldersbeempd.* 1510. *Livre censal de* 1491. Trois ruelles et les allées dites *du Laitier* et *Vanderkelen* ont actuellement leur entrée dans cette partie de la rue d'Anderlecht.

[4] Voyez T. I, p. 12. — [5] *Livres de fiefs.*

feraient paver les rues entièrement, et la place à partir des maisons sur une largeur de douze pieds (21 mai, 4 et 8 juin 1639). Peu de temps après, pour agrandir cette place, la ville leur acheta dix parties d'héritages au prix de 3,680 florins; la cour féodale de Brabant décida que pour toutes ces fractions de fief, la commune ne ferait qu'un même relief et ne constituerait qu'un seul *homme mourant* (*sterffman*). La nouvelle place fut immédiatement affectée à un marché perpétuel de vieilleries dont elle a tiré son nom. Un arrêté du maire, du 27 mai 1812, défendit aux fripiers de s'installer, sur la voie publique, ailleurs qu'au *Vieux-Marché* et dans les rues avoisinantes jusqu'à la rue d'Anderlecht; le 10 fructidor an XII, on leur avait imposé un droit de place de 9 centimes par deux mètres de terrain occupés. En février 1817, cette place fut plantée de tilleuls provenant de la place de Saint-Michel, mais ils périrent bientôt. Elle n'a été entièrement pavée que depuis deux ou trois ans.

Dans l'angle nord-est des terrains vendus « au *Rosbempt* et à la petite » blanchisserie, » on avait ménagé un emplacement près de la Senne, pour percer une rue qui devait être prolongée à travers la blanchisserie *le Grand-Chassis;* mais ce projet fut abandonné, et comme ce lieu était toujours sale et dangereux, Guillaume de Penseleer fut autorisé à le clôturer et à s'en servir, à condition de le rendre à la ville lorsqu'elle le réclamerait, et de lui payer un cens d'un florin *censal* (20 octobre 1666). L'*impasse des Chiens,* ouverte à la même époque, à l'angle correspondant du marché, a été prolongée de nos jours jusqu'à la Terre-Neuve. La *rue des Casernes* ou *des Pompiers* [1] s'arrêtait anciennement à la Sennette, au delà de laquelle on ne trouvait qu'un immense terrain inhabité dit le *pré aux Chevaux, den Rosbempdt.* D'un côté, il s'appuyait à la Senne, près de laquelle il prenait le nom de *Dooylage* ou *Marécage,* et, de l'autre, à la rue d'Anderlecht dont il était séparé par quelques maisons et des jardins. Près de l'endroit où commence la Sennette, il y avait, au XVII[e] siècle, une brasserie dite *les Sept-Brasseries* (*de Seven Cammen*) ou *aux Sept-Brasseurs,* que le gouvernement espagnol acheta, vers 1676, pour y loger des troupes. On y arrivait par une impasse à l'extrémité de laquelle était un pont en bois, qui fut bâti en pierres en 1703. Sous le gouvernement autrichien ce bâtiment

[1] Le nom de *rue de la Caserne* lui fut donné le 1 février 1811. On dit aujourd'hui *rue de la Caserne des Pompiers.*

était ordinairement occupé par un ou deux bataillons de grenadiers. La *caserne du Vieux-Marché,* cédée à la ville le 9 vendémiaire an XIII, à charge de l'entretenir et de la tenir à la disposition du ministre de la guerre, lui a été définitivement abandonnée en 1810. Elle y avait déjà placé la *garde municipale* ou *corps des sapeurs-pompiers* qui y est encore caserné. Sous la république, plusieurs fabriques s'établirent sur les terrains du *Rosbempdt* voisins de la Senne, entre autres la fabrique d'indiennes créée par M. Hildenbrand et appartenant aujourd'hui à M. Fortin, et la manufacture d'impressions en bleu de Mme Claire Droeshoudt, qui a appartenu, jusque dans ces derniers temps, à M. Basse. La première occupe l'ancienne propriété des Helman, barons de Ruysbroeck, auxquels elle était venue des Busleyden; elle se trouve derrière la caserne des pompiers. La seconde qu'un chemin sépare de la précédente, longe la rivière depuis le boulevard jusqu'au coude qu'elle forme derrière la station du Midi. Elle a remplacé le *Cimetière Militaire.* Un abreuvoir qui était près de la grande écluse, fut cédé à Mme Droeshoudt en l'an VII. Tout cet endroit est encore fort désert.

A l'angle sud-ouest du Vieux-Marché, une impasse dite *de la Digue* (*den Dam*) ou *de la Porte-Rouge,* traverse la Sennette et conduit à une avenue qui donne accès à une blanchisserie établie par les jésuites en 1674, et vendue par le gouvernement autrichien le 23 juillet 1783 [1]. Entre cette blanchisserie et le rempart il s'en est formé plusieurs autres; l'une d'elles a été mise en vente par lots en 1843 ; mais cette entreprise a échoué et l'on n'a pu réaliser le projet d'ouvrir deux rues entre le Vieux-Marché et les boulevards. La *rue de la Verdure,* anciennement *de la Blanchisserie* (*Blyck straete*), se dirige vers la rue d'Anderlecht qu'elle devait rejoindre vis-à-vis la chapelle de Notre-Dame-au-Rouge ; elle est restée inachevée et elle ne communique avec la grande voie de ce quartier que par trois anciennes ruelles parallèles. La première porte le nom de *rue du Poivre;* la seconde celui de *rue du Faucon,* qu'elle doit à une auberge dite *le Faucon* ou *le Grand-Faucon,* située à son entrée, à gauche, dans la rue d'Anderlecht, et la troisième, celui de *rue des Potiers* (*de Potbackers straet*) [2]. En entrant dans la *rue du Poivre,* à gauche, près de la rue de la Verdure, on trouvait la *fondation des Cinq-Plaies* qui existait déjà, paraît-il, en 1525, puisque le

[1] *Livre censal de* 1681. — [2] *Pestboek de* 1668.

dénombrement du Brabant, de cette année, fait mention de cinq vieilles femmes habitant aux Cinq-Plaies. Néanmoins on dit qu'elle fut instituée au XVIIe siècle, par Anne Versael et Anne Strael, veuve de Pierre Versael (18 février 1654 et 1660), en faveur de cinq pauvres femmes ; ce nombre fut plus tard réduit à trois. Elles recevaient d'abord 17 florins 10 sous par mois, et par an cinq mesures de bois, cinq sacs de charbon et autant de braisette. En 1751, Catherine Millé, veuve de François Jacobs, légua une rente annuelle de 66 florins 10 sous afin que la pension de chacune d'elles fût augmentée de 10 sous par mois, et qu'on leur donnât de plus, par an, deux mesures de bois, deux sacs de charbon et deux de braisette. En 1776, les revenus de cette fondation s'élevaient à 346 florins 13 sous 7 deniers, et ses dépenses à 341 florins 18 sous 9 deniers. A cette époque, ses bâtiments menaçaient ruine. Elle était administrée par les maîtres des pauvres de Saint-Géry, sous le contrôle de la Suprême-Charité. En 1807, on y entretenait encore trois vieilles femmes ; mais ses revenus n'étaient plus que de 569 francs 38 centimes, tandis que les dépenses montaient à 569 francs 63 centimes. Cette fondation a été annexée, en 1808, à celle de Goyck, au Grand-Béguinage. Tout le côté gauche de la rue du Faucon, à partir de la rue de la Verdure, était jadis occupé par une maison adossée à la *Halle-Poorte;* Marie Vandertommen, veuve de Simon du Quesnoy, l'acheta et la convertit en six petites habitations pour autant de pauvres femmes, leur assurant à chacune, pour leur entretien, deux sous par semaine, et réservant à elle et à sa postérité, le droit de les remplacer. Cette fondation fut approuvée par un octroi daté du 13 décembre 1525, dans lequel il fut stipulé qu'après 99 ans le receveur du domaine pourrait vendre ces maisons et en employer le prix à doter quelques jeunes filles honnêtes, de l'avis du gardien des récollets ou des dominicains et du plus ancien membre du lignage auquel appartenait Simon du Quesnoy. Cet octroi fut renouvelé en 1624. Cette fondation qui était dédiée au *Doux Nom de Jésus,* fut également transférée, en 1808, dans le local de Goyck. En 1807, ses revenus s'élevaient à 946 francs, et les dépenses occasionnées par l'entretien de cinq pensionnaires, à 931 francs 51 centimes. Dans la *rue des Pucelles* ou *des Vierges* (*Maegdekens straetje*), dont la partie voisine de la rue d'Anderlecht, est plus étroite et plus ancienne que l'autre, on trouve, vers la gauche, l'*allée de la Couronne, de la Petite-Couronne* ou *des Trois-Lis,* et la *rue des Prêtres* (*Paepe*

straetje) ou *des Moines*. Dans cette dernière que les Français nommèrent *rue des Exclus*, était une maison appartenant aux minimes d'Anderlecht ; c'est là que les religieux de ce couvent logeaient lorsqu'ils étaient malades ou que leurs fonctions les retenaient en ville la nuit. Un peu plus loin que la rue des Moines débouche l'impasse dite *la plaine de la Lunette* (*Bril pleyntje*) ou *cour des Lunettes*. Près de l'*allée de Cadole* (*Kadollen ganck*) qui est vis-à-vis, on voyait une maison dite *la Salpêtrerie* (*de Salpeterye*). Sur l'emplacement d'une petite impasse appelée *la plaine de Maître Engels* (*Meester Engels pleyntje*), en prolongement de la rue des Moines, vers la rue des Chats, une nouvelle rue a été percée, en 1793, par les propriétaires des terrains ; pavée en l'an VI, elle reçut, le 6 frimaire an VII, le nom de *rue des Souris*, en même temps qu'une autre ruelle récemment ouverte à l'endroit où existait auparavant l'*allée du Capitaine* (*Capiteyns ganck*), entre la précédente et l'entrée de la rue des Chats, recevait la dénomination de *rue des Moucherons* (*Muggen straetje*).

L'ancienne *rue des Petits-Remparts* [1], dite quelquefois aussi *rue du Magasin*, a reçu, le 1er février 1811, le nom de *rue du Petit-Rempart*. Là où la Sennette traverse la rue d'Anderlecht, il y avait autrefois une poterne dite *de la Petite-Croix*, *ten Cruyskene* [2]. A une époque inconnue on y a élevé une petite chapelle consacrée à *Notre-Dame-au-Rouge* qui est invoquée dans les cas de scarlatine. On prétend que le nom de *Onze-Lieve-Vrouw-ten-Rood* est une corruption de *Onze-Lieve-Vrouw-ten-Raed, Notre-Dame-au-Bon-Conseil*. Une confrérie est annexée à cette chapelle ; elle a repris, il y a quelques années, les cavalcades par lesquelles elle célébrait antérieurement à 1819 [3], la fête de sa patronne. Au commencement du XVIe siècle, le vaste espace qui s'étendait à l'ouest de cette chapelle, entre la rue d'Anderlecht et la Senne de Ransfort, était encore exclusivement couvert de prés [4], dont l'un, appelé *la Blanchisserie*, a donné son nom à l'*impasse de la Blanchisserie de la Croix* [5]. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on commença à établir en cet endroit quelques vergers et des jardins potagers ; enfin, en 1842, une convention fut conclue entre la ville et des particuliers à l'effet d'y percer plusieurs

[1] *Op de Kleyne Vesten, by d'Anderlecht poort. Pestboek de* 1668.

[2] *Op te cleyne Sinne, loepende doer den Wyket geheeten ten Cruyskene. Livre censal de* 1491.

[3] GOETVIEL. — [4] *Livre censal de* 1491. — [5] *Blyckeryestraetken. Pestboek de* 1668.

rues nouvelles, dont la principale, dite *rue Camusel*, a son point de départ dans la rue d'Anderlecht près de la chapelle de Notre-Dame-au-Rouge, traverse la Sennette sur un pont nouvellement construit, et va rejoindre la *rue des Abattoirs* qui aboutit au boulevard. Ce quartier a été vendu par lots, et bientôt couvert de maisons.

Dans la direction de la rue des Six-Jetons on trouve l'*impasse de la Barbe-d'Or* et la *rue des Navets* [1]. Cette dernière, que l'*allée de la Porte-Verte* rejoint à la *rue de la Sennette,* a pris son nom d'une auberge renommée dite *le Naveau*. La première était appelée autrefois *ruelle du Chant-d'Oiseau, Derrière la Barbe* [2] ou *la Petite-Grille* (*het Roosterken*) ; elle communique avec la rue des Six-Jetons par *la cour de Saint-George* et l'*allée des Ardoises*. Derrière la brasserie *la Barbe* il y avait autrefois une roseraie [3], et, déjà en 1359, des *rames* (*extensoria*) qui furent converties, au XV[e] siècle, en un jardin nommé *Hoplochten* [4]. Le duc de Parme acheta à Jacques T'Serraerts, au prix de 3,200 florins du Rhin, une maison située sur la chaussée d'Anderlecht (27 août 1587), des jardins, et plusieurs petites maisons donnant dans la rue des Six-Jetons, et fit de toutes ces propriétés un vaste jardin (1588, 1590, 1591) où il se délassait des soucis du gouvernement. Après sa mort, ce jardin fut abandonné et vendu. La rue qui longe la Sennette et rattache la rue d'Anderlecht à celle des Six-Jetons, a été élargie à la suite d'un contrat passé entre la chambre des tonlieux et les propriétaires riverains (14 juin 1614) [5]. C'est alors que s'élevèrent les maisons adossées à la rivière, à partir du pont conduisant à la blanchisserie dite *la Croix* ou *la Petite-Croix*. Sept lots, grevés d'un cens global de 10 sous, furent achetés par les Vanderlinden, et quatre autres, payant ensemble un cens égal, par divers particuliers [6].

[1] *Raepstraetken. Pestboek de* 1668.

[2] *Apud Overmolen, juxta vicum dictum den Voghelenzang.* 1427. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Huys ter Overmolen, achter den Baert, geheeten in den Voghelenzang. Livre censal de* 1491.

[3] *Stratula juxta mansionem suam prope Rosyr, in sespennincstrate. Livre censal de* 1321. *In de Zes Penninckstrate, daer op de Ramen staen. Cartulaire de Coudenberg.*

[4] *Apud Overmolen, retro vicum de Zes Pennincstrate, prope extensoria ibidem, inter dicta extensoria quæ sunt in ortum dictum hoplochten conversa ex una parte et quemdam parvum vicum prout itur versus locum dictum t'Cruysken.* 1466. *Trésorerie de la Chambre des comptes,* laye BRUXELLES, III, n° 3.

[5] *Archives de la Chambre des comptes.* — [6] *Livre censal de* 1608.

La seule voie qui relie le quartier de la rue d'Anderlecht à celui du marché aux Grains, porte, de temps immémorial, le nom de *rue des Six-Jetons* ou plutôt *des Six-Deniers* (*Zes-Penning straet*) [1]. Au coin, près de la rue des Sœurs-Noires, il y avait une petite chapelle dédiée à saint Charles-Borromée [2]. En vertu d'un octroi royal du 25 novembre 1655, la ville acheta, dans cette rue, le 2 septembre 1656, un grand et bel héritage, pour y loger, en temps de peste, les religieux qui offriraient leurs secours contre le fléau. Cette propriété, appelée *de Paters huys, la maison des Pères,* a été aliénée au siècle dernier. Le local occupé par la pauvre école de Saint-Géry étant insuffisant, les maîtres de cette institution acquirent, en 1717, au prix de 1700 florins de change, la maison dite *des Six-Jetons,* située dans cette rue, acquisition que le gouvernement et le magistrat homologuèrent, le 30 avril et le 7 juin 1726. Plus tard, à l'exemple des maîtres des pauvres de la paroisse de Sainte-Catherine, on résolut de réunir en communauté dans une même maison les orphelins pauvres de la paroisse de Saint-Géry. Au moyen des dons que leur firent à cet effet plusieurs personnes, les maîtres des pauvres achetèrent, pour y transférer leur école, un terrain situé contre la Senne dans la *ruelle de la Digue* (*Damme straetken*); l'amortissement en fut autorisé en 1755. En 1784, cet établissement, à la tête duquel étaient placés un maître et deux maîtresses, entretenait 14 garçons et 24 filles. Ses revenus s'élevaient à 2,728 florins 14 sous, y compris 1829 florins 9 sous 1 denier, produit du travail des élèves; et les dépenses à 3,600 florins 13 sous, savoir : charges diverses, 112 florins 2 sous; gages, 296 florins 17 sous; entretien du personnel et des élèves, 5,191 florins 14 sous. Près de la petite Senne, derrière le couvent des sœurs noires, qui s'étendait jusqu'à la rue des Six-Jetons, il y avait un cimetière que le magistrat affecta, en 1636, aux pestiférés; à cet effet, il ordonna, le 26 septembre de cette année, aux maîtres d'église de Saint-Géry, d'en faire enlever, endéans les 24 heures, les pierres, les bois et les autres matériaux qui y étaient déposés. L'étroite impasse longeant la petite Sennette, dans la direction de la rue de Saint-Christophe, s'appelait jadis *le chemin conduisant au verger de dame Mathilde* (*Ver-*

[1] *Ses Pennincstrate. Livre censal de* 1321. — *Stratula dicta Zes Penning.* 1349. *Zesse Penninestrate.* 1367. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] *Pestboek de* 1668.

machtilden Bogaert)[1]; on ne peut douter que ce dernier nom, ainsi que celui de *Hollande* (*t'Hollant*) donné à une partie de l'île de Saint-Géry, ne viennent de Mathilde de Brabant, femme du comte de Hollande, Florent V, morte en 1267, à qui son père, Henri Ier, avait probablement cédé quelques dépendances de l'ancien château des comtes de Louvain. Le *Slypmoleken* ou *Petit Moulin à aiguiser*, placé sur la petite Senne, en aval de la rue, fut construit par Gilles Ottermans, en vertu d'un octroi du 2 avril 1511 (1512 N. S.); cette usine payait un cens de 2 florins censaux au souverain, et un autre, double du premier, à l'abbaye de la Cambre, propriétaire du fonds. Établie d'abord pour aiguiser le fer, elle fut convertie par les locataires en un moulin à grains; mais elle fut rendue à sa destination première par suite d'un ordre de l'autorité. Le domaine l'acheta, le 27 juillet 1535 [2], et l'engagea à la ville en 1650. Vendu par la commune en même temps que le *Drieschmolen*, ce moulin est resté longtemps abandonné. M. Servaes l'a rétabli en 1833. Le pont voisin se nommait autrefois *le pont des Six-Jetons, le Pont-Monnaert* ou *le Pont-Antérieur* [3]. Le *jardin de Dame-Mathilde* s'étendait au delà de la petite Senne, vers le *Drieschmolen*. Là se trouvait un bien, déjà cité en 1329, qui comprenait une grande maison, un verger s'étendant jusqu'à la rivière, des pêcheries ou réservoirs, des cours d'eau aboutissant à la rue, des colombiers, un jardin de cygnes (*ortum olerum*) bordé par le fossé (sans doute la petite Senne), et une partie de ce fossé lui-même. Jean de Ghate le céda, du consentement du propriétaire foncier, Godefroid de Loze, à Ywain Pepercoren qui le vendit à Jean Vandenvoorde de Bodenghem, dont les biens furent aliénés en 1344 pour payer ses dettes [4]. Le 4 janvier 1420 (1421 N. S.) et le 15 mai 1421, les receveurs communaux achetèrent des maisons qui avaient été bâties sur l'emplacement de cette propriété, ainsi que des fossés s'étendant jusqu'à la Senne et d'autres dépendances; ils y firent creuser de vastes réservoirs [5]

[1] *In vico dicto de Zes Penningstrate, in loco dicto Vermachtelden Boegart, inter bona Henrici dicti de Zvaef et Zennam.* 1359. *Cartulaire de la Cambre.*

[2] *Trésorerie de la Chambre des comptes,* laye Bruxelles, 11.

[3] *Aen de Zes Penninc brugge. Ane Mannaerts brugghe, ter Zes Pennincstrate. Livre censal de* 1392. — *Ten Driesmolen aen de vorste brugge, neven den wech gaende ter Vermachtelden Bogaert weert.* 1429. *Archives de Sainte-Gudule.*

[4] *Cartulaire de Saint-Pierre.*

[5] Dans un acte du 23 juin 1421, les receveurs obtiennent du propriétaire du

(*staids savoiren*) où l'on conservait du poisson, et bâtir vers la rue plusieurs maisons. Une de ces maisons était affectée au logement du *maire des boues* (*modermeyer*) et du chef-ouvrier de la ville : on y plaçait les chevaux appartenant à la commune, le fourrage nécessaire à leur entretien, les charrettes, les tombereaux, les brouettes, les pelles, les pioches et les autres ustensiles dont on se servait pour les travaux publics, ce qui la faisait appeler quelquefois *les Écuries de la Ville*. Là encore était l'*hospice de la Couronne d'Épines* (*van de Doorne Croon*) ou *de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, fondé par Amelric Vandenbossche, exécuteur testamentaire de Françoise Rentiers, veuve d'Arnoul Van Laethem. Son établissement fut autorisé par un octroi du 5 août 1577, qui stipula, au profit du domaine, une redevance annuelle de 6 sous *Artois*, et, au profit de la ville, un cens de 3 sous. Six pauvres femmes y étaient logées et chauffées ; elles touchaient en outre trois sous par jour. En 1807, les recettes de cette fondation s'élevaient à 980 francs 57 centimes, et ses dépenses à 995,46. Elle a été transférée, quelque temps après, au Grand-Béguinage, et, en 1841, on a démoli le bâtiment qu'elle occupait.

Le *moulin du Pré* ou *Driesmolen* qui existait déjà dans la dernière moitié du XIIIe siècle [1], appartenait à la famille des de Loose. Dans le partage des biens de Godefroid Sloezen, « les deux moulins au Driesch» molen (*beyde de molene ter Drieschmolen*) » échurent à sa fille Anne. Hugues Thonys, qui en était devenu propriétaire, les vendit à la ville le 22 juin 1452. Le Driesmolen servait alors à la mouture des grains. Un décret de l'électeur de Bavière, du 13 mai 1704, ordonna au magistrat de le convertir en un moulin à fouler, et d'en faire sortir immédiatement le meunier ; mais ce ne fut qu'après que cet ordre eut été réitéré par le marquis de Bedmar qu'on exécuta cette mesure prise dans l'intérêt de la fabrication des draps qui souffrait du manque de fouleries. Toutefois, pour utiliser le moulin, il fallut, en 1714, le rendre à sa destination première. Pendant quelques années on l'employa à moudre les braies servant à la distillation des eaux-de-vie ; puis le 17 juin 1737, on le loua, ainsi que les bâtiments occupés par le chef-ouvrier de la ville,

bien limitrophe une permission pour le mur de leurs étangs, « *de welke... zy* (*de stad*) *nu makende is.* »

[1] *Driesmolen.* 1290, 1294. — *Drieschmolen.* 1329. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Drieschmolen.* 1364, 1452.

à Pierre Bauwens, chef de la papeterie de Dieghem qui avait été incendiée un mois auparavant. Le bail devait durer 60 ans, et stipulait un prix de location de 400 florins pour les six premières années, et de 1,000 florins pour le restant du terme. Enfin, en 1754, cette usine qu'on appelait alors *le moulin Saint-André*, et deux petites maisons adjacentes dites *la maison du maire des boues* (*moddermeyers huys*) et *la maison de l'homme à moutarde* (*mostaertmans huys*), furent vendues au sieur Van Langenhoven, moyennant 42,000 florins, payables, moitié à la ville, moitié à Bauwens. Il y a quelques années, la difficulté de se procurer l'eau nécessaire au lavage des chiffons, avait déterminé les propriétaires (M. Deliagre et compagnie, aujourd'hui M. Servaes) à transférer une partie de leur papeterie à Droogenbosch, où ils fabriquaient le papier fin, tandis qu'à Bruxelles ils ne faisaient que du papier d'emballage; depuis, ils ont entièrement cessé ce genre de travail, et ils se bornent à donner à Bruxelles le dernier apprêt aux produits de la fabrique de Droogenbosch [1].

De l'autre côté de la rue des Six-Jetons, on trouve encore les *allées de l'Obscurité, de Dorothée* et *des Chats;* sur la rive opposée à la rue de la petite Sennette, est l'*impasse aux Écus*. Ce nom dérisoire donné, le 6 frimaire an VII, à un des plus vilains recoins de Bruxelles, a remplacé la dénomination insignifiante de *Cul-de-Sac derrière le Moulin,* et celle peu convenable de *Scheytpoort*. La belle chartreuse de Scheut ayant été détruite en 1580, les religieux rentrés à Bruxelles à la suite des Espagnols se hâtèrent de réclamer une indemnité pour les pertes qu'ils avaient essuyées. En 1586, ils exposèrent à Farnèse la nécessité dans laquelle ils étaient d'habiter cette ville, et demandèrent que la commune, à qui la ruine de leur monastère devait être imputée, fût condamnée à leur fournir un emplacement convenable pour en élever un autre. Leurs réclamations n'ayant pas eu tout le succès qu'ils espéraient, ils cherchèrent à obtenir l'hôtel du comte de Mansfeld, en persuadant à ce seigneur que leurs frères d'Espagne qui jouissaient d'une grande faveur auprès de Philippe II, lui feraient avoir en échange de ce don une large indemnité, telle, par exemple, que le palais d'Orange; mais Mansfeld exigeant plus que des promesses, voulut être assuré d'abord de l'appui du prince de Parme, et les chartreux en furent pour leurs démarches.

[1] M. Gachard, *Rapport du jury sur l'exposition de l'industrie* de 1836, p. 311.

Ils se résignèrent alors à acquérir, de leurs propres deniers, « une habi- » tation, avec plusieurs autres maisons adjacentes, un verger, des eaux, » des fossés et autres dépendances, nommée vulgairement *l'Hermitage* » (*den Treeft*), et situé au lieu dit *t'Drieschmolen,* entre la Senne et un » chemin. » Une partie de cet héritage avait été vendue par Jean, fils d'André Bulioen, à l'abbaye d'Affligbem, et celle-ci l'avait bientôt recédée à Barthélemi de Hornes, abbé de Ninove, qui acheta à Jean Bulioen l'autre partie du *Treeft* (16 août 1431). Au xvie siècle, ce bien passa à Florian Vitael, dont les héritiers le vendirent, en 1588, au prieur Chrétien Neutz, moyennant 2,000 florins et la cession de 2 bonniers 1/2 journal de prés situés à Schaerbeek. Le *Treeft* contenait 3 journaux; les chartreux achetèrent en outre aux béguines, en 1590, une maison et un jardin de six journaux, au prix de 3,108 florins. Les membres de la communauté étant revenus de Liége, la même année, on prépara quelques locaux pour les recevoir, et en particulier, leur brasserie, leur four et leur écurie [1]. Sur l'avis favorable du magistrat et de la chambre des comptes, ils avaient obtenu, en 1589, l'autorisation de s'établir à Bruxelles, sous la condition que leurs nouveaux biens resteraient sujets aux contributions, et que leur communauté payerait au souverain un cens de 20 schellings [2]. Cette autorisation fut ratifiée par l'archevêque, le 10 mars 1592 [3]. Cette translation aurait éprouvé plus de difficultés, sans le zèle avec lequel Pierre de Léon, religieux espagnol, remplit la mission qu'il avait reçue d'aider les chartreuses des Pays-Bas à réparer leurs pertes; jusqu'à sa mort (3 août 1605), il ne cessa de quêter en leur faveur, et recueillit des sommes considérables, surtout auprès des troupes espagnoles. En 1591, deux employés de la chambre des comptes, Blaise Ocon et Guillaume de Berdin, après une visite à ce couvent, firent à son profit une collecte chez leurs connaissances; elle rapporta 2,201 florins qui furent employés à bâtir, du côté de la rue, un oratoire où les femmes étaient admises à entendre la messe, et venaient prier la Vierge de bénir leur union. Cette chapelle dite *antérieure* était ornée de vitrières qu'avaient fait placer les comtes de Fuentes et de Mondragon, et d'un tableau de Franck, don du seigneur de Marquette. Le 21 juin 1591, le roi ordonna de payer, tous les mois, aux chartreux 30 à 40 ducats, et le

[1] De Wael, T. II, f° 323 et T. III, f° 1 et suivants.

[2] *Archives de l'Audience*, carton 1379. — [3] *Opera Diplom.*, T. IV, p. 176.

duc de Parme enjoignit au magistrat de leur allouer une indemnité de 2,000 florins. Le cloître qu'ils commencèrent alors et dont la première pierre fut posée par Blaise Ocon, official du pagador Gabriel Sancto de Stephano, était fort incommode ; le prieur Christian le fit construire pendant l'absence de Pierre de Léon, et n'eut aucun égard aux observations des architectes. En 1594, la veille de Saint-Philippe et Saint-Jacques (30 avril), le conseiller Étienne d'Ibarra posa la première pierre de l'église, pour l'achèvement de laquelle il fallut recourir à la générosité des fidèles ; de 1591 à 1601, leurs dons s'élevèrent à 45,972 florins. Elle fut consacrée, le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix 1607, par Mathias Van Hove, en présence du nonce apostolique et du magistrat. Bien que la règle interdît l'entrée des femmes dans la chartreuse, l'infante assista avec son mari à la cérémonie. L'église des Chartreux fut construite par le maçon André de Coninxloo, mort en 1605. C'était un monument fort médiocre ayant une seule nef qui était très-basse, parce qu'on n'avait pas laissé à l'architecte le temps de la terminer selon le plan primitif. Il était entièrement en pierre de taille provenant de l'ancienne chartreuse. On y lisait cette inscription : D. O. M. ET SERENISS. PRINCIPI ALBERTO ARCHIDUCI AUSTRIÆ, DUCI BRAB., ETC., REGIS CATHOLICI MINISTRIS AC MILITIÆ PRÆFECTIS, GREGARIISQUE MILITIBUS HISPANIS, OB INSIGNEM EORUM PIETATEM, OBLATAMQUE EX SUIS STIPENDIIS AD INSTAURATIONEM HUJUS ECCLESIÆ ELEEMOSINAM, PROCURANTE PETRO A LEON, PRIORE HUJUS CARTUSIÆ. SACER ORDO NOSTER CARTHUSIENSIS, GRATITUDINIS ERGO ÆTERNÆQUE MEMORIÆ, CUM ANNIVERSARIO PERPETUO, DE MANDATO CAPITULI, GRATIS, DIE II MENSIS MAII, PRO SALUTE ANIMARUM SUARUM, CELEBRANDO DICAVIT ET POSUIT, ANNO MDCI. Le maître autel, en marbre noir et blanc, était orné de neuf statues colossales représentant allégoriquement des sujets religieux. Cette église renfermait quelques richesses artistiques telles qu'une *Assomption* de Rubens, un *Christ mort sur les genoux de sa Mère,* par Crayer, et une *Sainte Famille* de Memling [1]. Sébastien Franck peignit pour les autels latéraux une *Fuite en Égypte* et une *Transfiguration.* Près du maître autel, à droite, on voyait le mausolée de Marie-Françoise de la Vieuville, morte en 1632 ; cette dame était représentée couchée sur sa tombe. On avait commencé, en 1598, la construction de cellules isolées

[1] Le Rubens fut vendu, au siècle dernier, et, après l'abolition du couvent, on envoya à Vienne le Crayer et le Memling.

pour les religieux. En 1607, le marquis d'Havré en fit construire une à ses frais, et le magistrat accorda au même effet deux subsides, l'un de 1,000 florins (1607), l'autre de 600 (1616). A la même époque, fut achevé le cloître qui était orné de vitraux représentant, dans la partie supérieure, la vie de saint Bruno et d'autres religieux de l'ordre; dans la partie moyenne, des épisodes de l'ancien testament, et dans la partie inférieure, les portraits des donateurs. Jean de Vriese qui les exécuta, ne reçut pour chaque vitrail que 38 à 40 florins; aussi, bien qu'il excellât dans son art, mourut-il pauvre dans le couvent en 1628 [1]. Il y avait le long de la Senne une forte digue que la ville avait fait élever, en 1562-1563, pour prévenir les inondations, et, de l'autre côté de la rivière, un chemin large de 16 pieds, dont elle avait acquis la jouissance en 1429. En 1653 (11 juin et 3 juillet), le magistrat et la chambre des comptes autorisèrent les chartreux à voûter en cet endroit une partie de la Senne, et à y élever des constructions sur un espace de 187 pieds; plus tard ils obtinrent de la ville 300 florins, « pour avoir tellement fortifié la » digue de la Senne, de l'écluse à leur couvent, que le bas-quartier de » la ville, qui autrefois était, tous les ans, en péril d'inondation, était » affranchi de cette crainte (9 juin 1670). » A peu près à la même époque, ils voûtèrent également, sur une longueur de 446 pieds, le fossé qui circonscrivait leur couvent du côté de la rue de Notre-Dame du Sommeil. L'octroi qui leur fut accordé à cet effet, les soumit à payer, tous les ans, au domaine 48 sous *payement* et un chapon. Le beau bâtiment qui fait face au *Drieschmolen*, fut bâti en 1772, et les frais en furent couverts en partie par le produit de la vente du tableau de Rubens qui ornait le maître autel [2].

Le couvent des chartreux fut aboli le 5 mai 1783. En 1785, leur église servit momentanément de paroisse, en attendant que celle de Sainte-Catherine fût restaurée; après la publication du concordat, elle devait être une des succursales de cette dernière, mais son peu d'étendue lui fit préférer les Riches-Claires. Le couvent fut acheté, sous le règne de Joseph II, par MM. Romberg et compagnie qui y établirent une imprimerie de coton; MM. Walckiers de Vlieringhe et de Gamerages qui

[1] Les archiducs donnèrent, en 1616, 400 florins pour six fenêtres vitrées du grand cloître. De Wael, T. III.— En 1609, la ville en commanda deux à Rombaut Vanderveken, à qui elle les paya 132 florins.

[2] De Bleye.

le reprirent, proposèrent de céder à la ville, moyennant 1200 florins, 72,000 pieds de terrain, afin de réaliser le projet conçu depuis longtemps d'ouvrir une grande voie de communication entre les portes de Flandre et de Hal. Cette proposition fut acceptée (29 et 30 mai 1792), et il fut résolu de percer deux rues, allant en ligne directe, l'une vers la rue de Flandre, l'autre vers la Chapelle de Notre-Dame-au-Rouge; mais les événements politiques firent avorter ce projet. Enfin, en l'an XIII, les terrains des chartreux furent vendus en 43 lots, et l'on pratiqua alors la *rue des Fabriques* et la *rue de la Senne*. Celle-ci, qui est encore inhabitée, se relie à la rue d'Anderlecht par les rues pratiquées récemment à l'est de la Senne de Ransfort. En 1794, les Français avaient converti l'église des Chartreux et quelques bâtiments voisins en arsenal, et y avaient accumulé une grande quantité de munitions de guerre; ces locaux passèrent ensuite, comme bâtiments militaires, à la ville qui, après y avoir établi ses magasins (25 décembre 1815), les vendit au sieur Bartels. L'église fut abattue en 1820 et l'on ouvrit en prolongement de la rue du Rempart-des-Moines, la *rue de Saint-Bruno*. La *rue de Notre-Dame du Sommeil* (*van Onze-Lieve-Vrouw van Vaek*), ainsi nommée d'une petite chapelle qui s'y trouve, était appelée jadis *rue du Jardin-des-Chartreux*, et quelquefois aussi comprise dans les *Paepe-Vesten*. A ces dénominations les Français substituèrent celle de *rue du Calendrier-Républicain*. La *rue du Savonnier*, ancienne impasse qui a reçu son nom en 1811, a été récemment percée; on y remarque, au milieu d'un massif de maisons modernes, une vieille habitation dite autrefois *le Petit-Château* (*t' Casteeltjen*).

La longue rue nommée aujourd'hui *le Rempart-des-Moines* et, sous la république, *le Rempart-Cisalpin*, formait autrefois le glacis de l'enceinte dite les *Vieux-Petits-Remparts*, qui protégeait le monastère de Jéricho et les maisons adjacentes [1]. Au XVIIe siècle on la nommait *le Fossé-des-Chartreux* ou *le Rempart-des-Prêtres* [2]. A cette époque, le domaine saisit, comme terrain vague, cette enceinte devenue depuis longtemps inutile, et ses fossés; il les vendit en 9 lots, qui chacun restèrent grevés d'un cens de 5 sous d'Artois. A mainte reprise, entre autres en

[1] *By de Verlorencost poorte, lancx de cleyne oude Vesten aldaer*. 1491. *By Verlorencost poorte tusschen de grecht der stadt van Brussel*. 1502. *Cartulaire de Coudenberg*.

[2] *Papengrecht. Livre censal de* 1637. — *Chartroisengrecht*. 1616. *Archives de la Chambre des comptes*. — *Paepe-Vesten*. 1639, 1668.

février 1615, le large conseil réclama contre cette usurpation, mais rien n'indique qu'il ait été fait droit à ses réclamations. Quelques années après, le magistrat résolut d'acheter divers héritages pour « redresser la » rue allant des Chartreux à la porte à Peine-Perdue (17 juillet 1627), » et le 6 septembre 1639, il ordonna le pavement de la rue des *Paepen-Vesten,* en imposant aux propriétaires riverains l'obligation d'en faire paver à leurs frais une largeur de 6 pieds devant leurs habitations, distance qui fut réduite de moitié le 6 octobre 1640. A l'entrée de la rue du Rempart-des-Moines, à l'endroit où elle se sépare de la rue Notre-Dame du Sommeil, il y avait un pont appelé le *Leybrugge* ou *pont de la Leye*[1], que la conversion du fossé en aqueduc a fait disparaître. Le 11 juillet 1729, le magistrat autorisa les maîtres des pauvres écoliers de la paroisse de Sainte-Catherine à acquérir, afin d'y établir leur école, une maison située au Rempart-des-Moines, entre les ruelles de la Clef et du Cygne, maison qui appartenait à Nicolas de Hertoghe. Cette fondation dont le magistrat avait la surveillance, était administrée, en 1784, par le premier bourgmestre et le curé de la paroisse. Il s'y trouvait vingt-quatre garçons, trente-deux filles, un maître d'école, une maîtresse, une servante, un tailleur et un concierge. Les dépenses montaient à 4,429 florins 13 1/2 sous, savoir : charges, 555 florins 10 sous; gages, 147 florins 8 1/2 sous; entretien, 3,726 florins 15 sous; les revenus n'étaient que de 2,200 florins 14 1/2 sous, non compris 887 florins 18 sous, produit du travail des orphelins, et 819 florins 14 sous d'aumônes recueillies pendant l'année. Cette maison a été depuis occupée par une école de la ville. A peu près en face de la rue du Boulet est l'*institut pour les sourdes-muettes et aveugles,* fondé par le chanoine Triest. Cet établissement, auquel est annexé un externat pour les filles pauvres, est dirigé par des *sœurs de la charité*. Au XVIe siècle, il y avait en cet endroit une habitation dite *t'Hof van Preyen*.

Le vaste espace compris entre la rue de Flandre et la rue de Notre-Dame du Sommeil, ne présentait encore au siècle dernier que des jardins entourés de ruisseaux infects, et traversés par l'*allée du Rossignol* (*den Nachtegael*) et l'*allée de la Perle-d'Amour* (*Peirel-Amour poort*). La construction du nouveau marché aux Grains et de la rue du Boulet facilita

[1] *Herberge de Leybrugge omtrent de Chartroysen.* 1668. — Une maison à l'extrémité orientale du Rempart-des-Moines, s'appelait encore au siècle dernier de *Leybrugghe.*

les communications de ce quartier isolé avec le centre de la ville, et le prolongement de l'*impasse du Houblon* lui donna, en 1838, un débouché vers le boulevard. Ce nouveau passage qui a été relié avec la rue de Notre-Dame du Sommeil par la rue du Savonnier, et avec celle de Flandre par la *rue Vandenbranden*, est déjà bordé de belles habitations. L'impasse du Rossignol, dans laquelle se trouve l'allée dite *Doelegang* (*allée du But*), communique actuellement avec la rue Notre-Dame du Sommeil par la *ruelle du Char-Marin*.

La *ruelle de la Clef* (*Sleutel straetje*) fut pratiquée par un nommé Nicolas Jacobs qui avait acheté un bien s'étendant du Rempart-des-Moines jusqu'à la rue de Flandre. Craignant sans doute que cet endroit écarté ne devînt un refuge de malfaiteurs, les receveurs communaux ne lui permirent pas de percer entièrement cette voie et, une ordonnance du magistrat, en date du 19 juin 1641, lui enjoignit de la fermer par une porte qui serait close la nuit et dont les habitants seuls auraient la clef. C'est de là sans doute que cette rue a tiré son nom. En y entrant on trouve à gauche une autre ruelle qui conduit à celle dite *de Moortgat* ou *du Bourbier* (*Moer straetje ofte Modder straetje*), et qu'on appelait, au siècle dernier, *la petite plaine de Notre-Dame* ou *rue des Jardiniers*. Autrefois on y voyait un fossé dit *den Bummel*. Dans une requête datée du 17 août 1784, on lit « que près de la porte de Flandre, il y a un terrain perdu, » nommé *de Bummel ofte vuylbeek, in het Mautstraetjen,* lequel est » fort dangereux pour tous ceux qui passent par cet endroit, où ils ne » voient que des villaines et puantes bêtes, qu'on jette journaillièrement, » et même plusieurs petits enfants sont tombés dans cet infâme en- » droit. » C'était, paraît-il, le reste d'une ancienne mare [1] dont les eaux se dirigeaient vers la rue de Flandre par un égout dit *de Beleybeke,* qui existait encore en 1689 [2]. Le *Bummel* est aujourd'hui voûté, et la rue du Bourbier ou *de Saint-Roch* a été embellie en 1842 d'une belle rangée de maisons. Ce dernier nom lui vient d'une petite chapelle élevée à un de ses angles près de la rue de Flandre et dédiée à saint Roch. La vénération pour ce saint semble remonter, dans ce quartier, à 1627. « En cette année, dit De Wael, un grand nombre de maisons voisines » du couvent des chartreux furent infectées de la peste, et l'usage s'in-

[1] *Prope portam, retro lacum ibidem.* 1405. — *Den geamoveerden poel.* 1685. — *Omtrent de Vlaemsche poort, op den poel. Pestboek de* 1668.

[2] MARTINEZ, *Het recht domaniael*, bl. 115.

» troduit alors, chez les religieux, de dire toutes les semaines une messe » en l'honneur de saint Roch [1]. » La *ruelle du Cygne* conduit aussi du Rempart-des-Moines à la rue de Flandre. La *rue du Boulet* qui se dirige en sens contraire, a été percée, en 1795, sur l'emplacement d'une blanchisserie dite *la blanchisserie des Chartreux, den Chartroisen blyck,* que ses derniers possesseurs, MM. Van Elewyck et Sterckx, vendirent par lots. Cette rue doit son nom (6 frimaire an VII) au matériel d'artillerie qui avait été placé dans le couvent des chartreux.

La *rue des Chartreux,* jadis *rue du Viquet* ou *du Drieschmolen* [2], fut appelée par les Français *rue de l'Arsenal.* Là débouchent, à droite, les *impasses de la Couronne* et *de la Porte-d'Eau,* qui aboutissent à la Senne, et, à gauche, celle *des Crabes* ou *des Radis.* Anciennement on trouvait de ce côté *les ruelles de Meldert* [3], *de Frylegem* [4] et *des Oiseaux* ou *de l'Oiseau* [5]. Le nom de cette dernière lui venait d'un pont qui avait probablement été jeté sur le fossé de la vieille enceinte à l'endroit où finit la rue Finquette et commence la rue des Chartreux [6]. Il paraît y avoir eu en cet endroit une poterne dite *Driesmolen Wyket* [7]. Nous avons dit qu'en approuvant la création d'une compagnie d'arquebusiers à Bruxelles (1477), Marie de Bourgogne avait stipulé que si la ville voulait ériger ce corps en serment, elle aurait à lui fournir un lieu d'exercice, et qu'en conformité de cette clause, le magistrat abandonna aux arquebusiers une partie des anciens fossés, entre le couvent des sœurs noires et la rue du Viquet. La partie supérieure du rempart, en cet endroit, ne fut abattue qu'en 1653, en vertu d'une autorisation accordée par le magistrat au bourgmestre des nations Buelens. C'est à travers le *jardin des Arquebusiers*

[1] De Wael, T. IV, f. 139.

[2] *Ad locum dictum t'Drieschmolen in vico dicto t'Wiketstrate.* 1407. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Drieschmolenstreetken langs den grecht.* 1432.

[3] *Bi de strate van Meldert, bi den Dryschmolen wikete. Livre censal de* 1346.

[4] *In de Wyketstrate by den Driechmoelen, op ten hoeck van den straetkene geheeten t'Frylegemstraetken.* 1523. *Cartulaire de Coudenberg.*

[5] *T'Foghelstraetken.* 1459.

[6] *Ultra pontem Asserum... inter bona.... et bona appellata den Rozier, venientem retro ad parva menia dicti opidi Bruxellensis.* 1421. — *Buten den Driesmolen ane Bruxken gheleghe. T'Driesmolen, op den horinc jeghen de brugghe daer men te witte vrouwen uutgheet. Livre censal de* 1346.

[7] *Apud Driscmolen ante Wiket.* 1290. *Juxta murum, prope Wiket, quo itur versus Driscmolen.* 1294. — *Ante Wiketum dictum de Driesmolen Wyket.* 1433. *Archives de Sainte-Gudule.*

qu'a été percée la *rue Saint-Christophe ;* leurs bâtiments sont occupés par une auberge, et la statue de leur patron a été placée au coin de la rue qui a reçu son nom. Cette statue à laquelle l'électeur de Bavière donna, en 1698, un habillement de drap bleu dont on la revêtait aux jours de fête, décorait autrefois la porte d'entrée du local de la compagnie. Les fossés de l'ancienne enceinte, depuis la rue du Viquet jusqu'à la porte de Sainte-Catherine, étaient encore inoccupés, lorsqu'en 1563 (7, 24, 26 et 27 juillet) les trois membres ordonnèrent aux receveurs de les mettre en vente sur une profondeur de 50 pieds, et pour peupler cet endroit, ils y transférèrent le marché au bétail. Le 24 juillet 1565, les receveurs vendirent à maître Mathieu de Cotthem un terrain situé vis-à-vis de Jéricho, long de 259 1/2 pieds sur 51 à 71 de large, en lui imposant l'obligation d'y élever 9 à 10 maisons, endéans les deux ans et demi. Plus tard, (6 et 7 décembre 1570), la ville ayant besoin d'argent pour réparer les dégâts causés aux digues du canal, le magistrat résolut la démolition des vieux remparts contigus, depuis le jardin des couleuvriniers jusqu'à la tour de maître Mathieu Van Cotthem. Françoise Reyniers, veuve d'Arnoul Van Laethem, dont les ancêtres avaient eu la jouissance de ce terrain depuis plus d'un siècle, en conserva une partie moyennant le payement de 3 vieux gros par an (11 décembre 1570); le pan de muraille existant encore dans l'auberge dite *les Trois-Chandeliers,* et dans lequel on prétend à tort voir l'ancienne porte de Flandre, est un vestige de ce rempart. Le *marché au Bétail,* appelé précédemment *le fossé des Dames* ou *des Demoiselles-Blanches* [1], devint, au XVIIe siècle, le *marché aux Grains* et fut, en mars 1684, planté d'arbres qui disparurent au siècle dernier [2]. On y trouvait, du côté de Sainte-Catherine, l'ancien *refuge d'Ouderghem* [3], et, du côté du Rempart-des-Moines, le *jardin des Archers,* le bien appelé *le Rosier,* la *maison de la Drèche* ou *Mauthuys,* et le couvent de Jéricho. En 1420, la ville acheta à la dame de Hamme, moyennant 20 livres de cens par an, un grand jardin et deux maisons situés

[1] *Op de Witte Jouffrouwgrecht nu de Nieuwe Veemerct. Livres censaux de* 1599 et 1681. — *Super locum dictum Witten Vrouwengracht.* 1367. *Fossatum dictum de Wit Jouffrouwen heergracht.* 1447. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] *Geschiedenissen van Brussel,* mss.

[3] *Jouffrouw gracht op t' hoeckxen van de Rosierstreetken, tegen d'herberge van Oudergem over. Livre censal de* 1491.

près du *Drieschmolen,* au fossé des Dames-Blanches, entre les biens de la dame Vandenbischopdomme et ceux de Jean Spyskens d'une part, *le Rosier* ou *la Roseraie* de l'autre; le 18 novembre 1422, elle en fit don à Jean Vanderheyden, capitaine, et aux autres compagnons de la confrérie de l'arc, pour y établir leur tir, à condition de n'apporter aucun changement à cette propriété sans le consentement des receveurs, et en se réservant le tiers des branchages croissant sur les arbres qu'elle y avait fait planter. Ce serment s'étant considérablement endetté, fut autorisé à louer (9 septembre 1712), puis à vendre son jardin. Dans une partie des bâtiments s'établit une auberge à l'enseigne de *Saint-Sébastien,* et dans l'autre (1743), une verrerie qui subsiste encore. Cette verrerie qui ne fournit qu'à la consommation de la ville, a une issue dans la *rue de la Braie* (*Mautstraetje*), appelée autrefois *ruelle de la Roseraie.*

On ignore l'époque précise de la fondation du *couvent des Dames-Blanches,* dit *de Jéricho* ou *Porta-Cœli.* La première fois qu'il en est fait mention c'est en 1258, à l'occasion d'un différend qu'il eut avec le chapitre de Sainte-Gudule et le curé de Molenbeek relativement aux droits paroissiaux ; l'évêque Guy, l'archidiacre de Brabant Guillaume, et l'écolâtre de Cambrai Gérard, choisis pour arbitres, assujettirent les religieuses à payer à ces derniers une redevance annuelle de 20 sous, et leur interdirent d'enterrer, sans autorisation, des habitants de la paroisse (octobre 1258). Dans cette sentence elles sont appelées *les sœurs de la porte de Notre-Dame, près de Bruxelles* (*sorores de porta Beate Marie juxta Bruxellam*) [1]. Elles suivaient la règle de Saint-Victor à Paris, et reconnaissaient pour fondateurs les ducs de Brabant. Le terrain de leur couvent qui occupait plus de 4 hectares (3 bonniers 3 journaux 86 verges), était possédé en alleu, ainsi que les grands biens qu'elles avaient dans les environs; la supérieure nommait une cour censale composée d'un maire, de sept *erflaeten* ou tenanciers héréditaires, et d'un greffier qui décidaient de toutes les contestations relatives aux héritages situés dans leur domaine. En 1456, la conduite légère des dames-blanches les fit expulser de leur couvent où les remplacèrent les religieuses de l'ordre de Saint-Augustin du couvent de Ter-Cluysen dans la forêt de Soignes [2]. Forcée de quitter Bruxelles pendant les troubles du XVIe siècle, cette communauté y rentra après le rétablissement de l'autorité royale, et, le

[1] *Opera diplom.,* T. IV, p. 401. — [2] Voyez T. I, p. 258.

20 décembre 1594, elle reçut du gouvernement un don de 200 florins [1]. Son existence se prolongea paisiblement jusqu'au moment de sa suppression (16 mai 1783). Des bâtiments de ce couvent, remarquables seulement par leur ancienneté, il ne reste que l'entrée principale dont la décoration est assez bien conçue ; elle était ornée autrefois d'une Vierge tenant l'enfant Jésus, par De Vos. Sur le maître autel de l'église on voyait un *Portement de Croix* de Franck Floris. Du côté du Rempart-des-Moines s'étendait un immense terrain occupé par des jardins, un verger orné de jets d'eau, des prairies, des vignes, etc. [2]. Le quartier du directeur était du côté de la rue de Flandre, dans laquelle le couvent avait une sortie [3].

Le 24 juillet 1784, le magistrat demanda au gouvernement l'autorisation de construire, sur l'emplacement de Jéricho, un nouveau marché aux grains plus vaste et plus commode que l'ancien. Cette autorisation lui fut accordée par un octroi du 16 mars 1787, qui lui permit de porter au 30e de la valeur le droit de *lods* et ventes perçu sur les propriétés, et ordonna à la *caisse de religion* de céder à la commune « tous » les droits, us, coutumes et juridiction de Jéricho sur les biens » de ce couvent et leurs dépendances, en conservant toutefois les cens et » redevances que ces biens payaient. » Les terrains de l'enclos du monastère furent, pour la majeure partie, immédiatement vendus par l'administration des biens du couvent. On imposa aux acquéreurs l'obligation de bâtir sur leurs lots des maisons, et de les achever avant le 1er décembre 1788 ; par contre il leur fut accordé, pour 12 années, exemption des vingtièmes et des subsides. Alors s'éleva la belle place quadrangulaire qui a reçu le nom de *Nouveau marché aux Grains;* en 1802, on l'orna d'une double rangée de tilleuls. Quatre rues furent ouvertes pour lui servir de dégagements : vers le Vieux marché aux Grains, la *rue de la Braie,* qui remplaça l'impasse de ce nom, et la *rue de Jéricho,* appelée par les Français *rue des Munitions;* vers le Rempart-des-Moines, les *rues du Houblon* et *de la Cuiller*. Dans les bâtiments du couvent qui n'avaient pas été vendus en 1787, fut placée la boulangerie militaire, et ensuite le munitionnaire [4]. Cédés à la ville comme bâtiments

[1] *Archives de l'Audience,* carton 1379.

[2] SANDERUS, *Chorographia sacra Brab.*, T. II, p. 136. — [3] *Livre censal de* 1681.

[4] En 1810, il s'y trouvait 13 fours disposés pour cuire 50,000 pains par jour; les magasins pouvaient contenir 750,000 rations.

militaires, ils furent vendus par elle le 5 octobre 1818, peu après avoir été incendiés. Une partie sert aujourd'hui de magasin de fourrages pour la garnison ; une autre a été abattue pour faire place aux locaux de la *Société nationale*.

La *rue de Flandre,* appelée autrefois *la Chaussée, den Steenwech,* ou *la Longue-Chaussée, den Langen-Steenwech,* dut être pavée de bonne heure, puisqu'elle portait déjà le premier de ces noms en 1222 [1]. On la désigna ensuite sous celui de *chaussée de Flandre, den Vlaemsche steenweg* [2], qu'on lui donne encore communément. On y trouve, vers la gauche, les *impasses du Soufflet* (*Blaesbalck straetje*) et *de la Faucille* (*Sekel straetje*), et les *ruelles du Chien-Marin, du Nom-de-Jésus* et *du Pays-de-Liége*, toutes trois conduisant au canal. Le nom de la ruelle du Chien-Marin vient de ce que, lors des déblais effectués pour le creusement du canal, on y découvrit les ossements d'un éléphant marin, qui furent longtemps conservés avec soin [3]. La ruelle du Nom-de-Jésus fut ainsi nommée d'une propriété particulière ; on l'appelait aussi *rue des Charrons* (*Rademaeckers straetje*). A ces dénominations les Français substituèrent celle de *rue Mutius-Scévola*. A un de ses angles, dans la rue de Flandre, était l'*hospice de Saint-Corneille* (*het gasthuys van Sinte-Cornelis binnen die plaetse van Sinte-Catharina*), qui existait déjà en 1359 [4] ; nous n'avons guère de données sur cette fondation qui était ouverte aux pèlerins et aux pauvres voyageurs, et qui fut fréquemment affectée à d'autres usages. En 1616, on en avait fait un dépôt de vagabonds qu'on y employait à activer des moulins à chevaux (*rosmeulens*); leur entretien coûtait à la ville 1456 florins par an [5]. Elle allouait au directeur Pierre Vandenborre un traitement de 20 sous par jour, lorsque les moulins travaillaient, et de 12 sous lorsqu'ils n'étaient pas en activité (23 mars

[1] *De tribus curtilibus apud viam lapideam extra portam B. Catharinæ in Bruxella.* 1222. *Cartulaire de la Cambre.* — *Steenwech versus Molenbeke.* 1273. *Platea lapidea qua itur versus Molenbeke. Langen Steenwech, foris portam B. Catharinæ.* 1342. *Steenwech, quo itur versus Molenbeke, ab opposito albarum dominarum.* 1352. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] 1615, 1626, etc. *Octrois accordés par la Chambre des comptes.*

[3] VERSTEGEN, *Nederlandsche antiquiteyten*, Antw. 1616, in-8°.

[4] *Oppinie boeck.*

[5] Le 6 mai 1517, les proviseurs de l'hospice obtinrent l'autorisation d'y enclaver une ruelle adjacente, qui était inhabitée et située du côté de la porte à Peine-Perdue.

1616). Une ordonnance du 24 mars assigna par jour à chaque prisonnier une livre de pain, une assiette de potage et deux pots de vieille bière. L'hospice était administré par le curé, les maîtres des pauvres et le receveur des pauvres de la paroisse de Sainte-Catherine ; la Suprême-Charité et l'archiprêtre contrôlaient leur gestion. En 1776, ses revenus s'élevaient à 1158 florins, et ses dépenses à 976 florins 7 sous 3 deniers. La chapelle fut fermée en vertu d'un ordre de l'administration municipale du 8 pluviôse an VI, et les bâtiments démolis en 1816. Sur un de ses vitraux on voyait un écusson mi-parti des armes des Sersanders et des Heetvelde. Dans la même ruelle on trouvait la *maison des pauvres de la paroisse de Sainte-Catherine* qu'administraient deux notables et un receveur, soumis à la surveillance de la Suprême-Charité. En 1776, ses revenus étaient de 6,684 florins 4 sous 9 deniers, et ses dépenses de 6,526 florins 19 sous 9 deniers. Dans ses revenus se confondirent, par la suite des temps, ceux des *fondations Van Roobroek* et *Schudeput*. Celle-ci, créée par Jean Schudeput ou Schutteput, pour quatre vieilles femmes et deux vieillards, n'entretenait plus en 1807 que quatre femmes, pour lesquelles il fut dépensé, cette année, 744 francs 35 centimes; elles furent placées, l'année suivante, au local dit *Steenbergen* au Béguinage. En 1538 ou 1542, Catherine Van Roobroek, veuve de Martin Priem, laissa tous ses biens aux maîtres des pauvres de la paroisse pour qu'ils fondassent un établissement dans lequel soixante enfants indigents apprendraient à lire, à écrire et à exercer un métier, et un hospice pour six pauvres filles âgées de 50 ans au moins, qui recevraient 3 sous par semaine. Ce dernier vœu paraît seul avoir été rempli ; l'hospice occupait encore, en 1807, une maison située un peu au delà de la rue du Nom-de-Jésus. La rue du Pays-de-Liége, où débouchent l'*allée des Radis* et la *plaine du Château* (*het Casteel pleyn*), était nommée autrefois *rue du Rosier,* dénomination qui était alors commune à l'*impasse du Gant* ou *de Gand*. Celle-ci, dite aussi *de Breems straetje* (*ruelle du Genêt* ou *des Ronces?*), se prolongeait anciennement derrière le couvent de Jéricho, jusque près des Chartreux, en suivant, à l'intérieur, le Rempart-des-Moines [1]. Le 11 octobre 1530, les religieuses de Jéricho

[1] *Prope Verlorencoste, in vico d'Oude Rosierstreetken.* 1467. — *Rosierstreetken,... aen de strate gemaect synde lancx den Nuwe Vaert.* 1570. On cite encore dans ces environs les *ruelles de Henri-Nautyt et Vriart : Buten Sinte-Catelinen porte op t' langensteenwech, tusschen Henrix Nautytsstraetken.* xiv[e] siècle.

furent autorisées à enclaver dans leur couvent la *ruelle du Rosier* (*t'Rosier straetken*) sur une longueur de 58 pieds; elles y avaient une grande porte par laquelle rentraient leurs récoltes [1].

A l'extrémité de la première moitié de la rue de Flandre s'élevait *la porte à Peine-Perdue, den Verloren-Cost poort* [2], que la chronique de Van Assche, citée par De Bleye, fait erronément dater de 1463. Elle fut reconstruite, vers l'année suivante, ainsi qu'il conste d'un contrat passé le 5 septembre 1463 entre la ville et Guillaume d'Oyenbrugghe qui se chargea, moyennant 225 lions, de construire un bâtiment long de 58 pieds sur 41 1/2 de large, en stipulant toutefois que si les frais dépassaient cette somme, il lui serait payé une indemnité [3]. La *porte à Peine-Perdue* était surmontée d'un petit clocher avec une *cloche à heure*, du poids de 1800 livres, fondue en 1607, par Tondeur de Nivelles. Ce bâtiment servit longtemps d'arsenal; en 1660, il renfermait 950 mousquets, 66 haches, 380 bandoulières, 240 fourches pour mousquets, 140 rapières, 230 piques, 300 demi-piques, 1 tambour, 12 canons, 700 pelles, une grande partie de fer, etc. Dans la nuit du 27 au 28 mars 1727, le feu prit à une maison contiguë, habitée par le graissier Pierre Orts, et se communiqua au magasin de matelas placé sur la porte qui fut entièrement consumée. Les murs qui seuls étaient restés debout, furent démolis ensuite pour élargir la rue. Orts périt dans cet incendie, et l'on ne retrouva ses restes que le 9 avril suivant [4]. Devant la *Verloren-Cost poort* il y avait un pont jeté sur le fossé du Rempart-des-Moines. Ce pont qui existait déjà en 1317 [5], est désigné plus tard sous les noms de *pont du Milieu* [6] et de *pont Philippe* [7]. La porte elle-

Cartulaire de Sainte-Gertrude. — In den steenweghe, in opposito vici dicti de Vriartstrate. 1348. *Cartulaire de la Cambre. — Het Vryerstreetken.* 1549. *Trésorerie de la Chambre des comptes.*

[1] *Registres de la Chambre des comptes*, n° 294.

[2] *Langen steenwech, prope locum dictum Verlorencoste.* 1380. *Buten die porte die men heet Verlorencoste.* 1375. *Archives de Sainte-Gudule.*

[3] *Perkement boeck mette Taetsen.* — [4] De Bleye.

[5] *Super steenwech, sicut itur versus Molenbeke, inter amboe pontes ibidem.* 1317. *Archives de Sainte-Gudule.—De domistadio prope pontem super plateam. Livre censal de* 1321.

[6] *Tusschen beide de brugge, bi Molenbeke. Bi den steenweghe, ane de middelste brugge. Ibid.* de 1346. *Ane de middelste brugge, daer Verlorencost opstect. Ibid.* de 1399.

[7] *Philipsbrugge.* 1360. *Juxta pontem Philipsbrugge, prope parva fossata.*



même portait aussi quelquefois cette dernière dénomination [1], dans laquelle on peut voir un témoignage de reconnaissance envers le roi de France Philippe VI qui accorda de grands priviléges aux marchands brabançons. Quant à la dénomination de *Peine-Perdue*, elle provenait sans doute de ce que la construction de la nouvelle enceinte avait rendu inutiles les travaux exécutés par la ville en 1360, pour fortifier les abords du pont Philippe [2]. Il y a quelques années, la plupart des maisons de la deuxième partie de la rue de Flandre portaient encore, sur leurs façades, des dates rapportant leur construction au règne d'Albert et d'Isabelle; en effet, avant le XVII[e] siècle, ce quartier était presque désert. En 1448, un incendie dévora, hors la *Verloren-Cost poort*, un grand nombre de maisons, et lors de leur reconstruction, le magistrat défendit aux propriétaires de les couvrir en chaume; il consentit à entrer pour un quart dans les frais qu'occasionneraient les toitures en tuiles (21 avril 1448) [3]. En 1668, on trouvait dans la longue rue de Flandre les *allées du Saint-Esprit* (*den Heyligen-Geest ganck*) et *de Clément* (*Clements ganck*); aujourd'hui de nombreuses impasses y débouchent, telles sont: les *allées du Cygne*, *de Lavrans*, *des Polaques*, *du Soleil*, *de la Pie*, etc.

Le 7 septembre 1641, à la demande des habitants, les receveurs décidèrent de faire paver la rue allant de la *Verloren-Cost poort* au canal. Le marché aux cochons qui s'y tenait alors, ayant été transféré ailleurs, (18 septembre 1660), cette rue prit le nom de *vieux marché aux Cochons* (*oude Verken merckt*). A son extrémité (près le canal, à droite), on voit dans la maison dite *le Cheval-Marin* (*de Zee-Peerd*) bâtie en 1680, un curieux spécimen de l'architecture du temps. La *rue d'Ophem*, appelée primitivement *rue au Cuivre* conduisait à l'église de Molenbeek avant la construction de la deuxième enceinte [4]. Elle doit son

1367. *Prope Philipsbrugge, contiguum loco dicto Verlorencost, inter fossata ejusdem opidi..., etc.* 1448.

[1] *Op den langen steenwech buten de Philipsche poirte.* 1364. *Cartulaire de Terarken.*

[2] La ville acheta, en 1360, pour les réunir au fossé près le pont Philippe, 13 verges de jardin, à charge d'un cens de 97 sous.

[3] *Perkement boeck mette Taetsen.*

[4] *Extra portam dictam Verlorencost, in longa via lapidea, inter...., et plateam dictam d' Ophemstrate.* 1404. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Foris portam dictam Verlorencost, in longo vico lapideo, inter viam fossati opidi Bruxellensis, tendentem versus Beghinagium et vicum ibidem dictum d'Ophemstrate, quondam*

nom actuel, qu'un plan de Bruxelles a tronqué en celui d'*Opperstrate, rue Supérieure,* à Jacques Van Ophem de Ganshoren et à Daniel Van Ophem qui y possédèrent successivement un vaste héritage donnant dans la rue de Flandre, et devenu, en 1367, la propriété de la ville [1]. Là est l'*allée de la Couronne.*

Entre la rue d'Ophem et le canal s'étendait la *maison de Sainte-Croix,* où l'on incarcérait les femmes et les filles de mauvaise vie. L'infante Isabelle avait eu l'intention d'établir à Bruxelles une fondation de ce genre ; mais la mort ne lui permit pas de réaliser ce projet qu'exécuta le dominicain Ambroise Druwe. Indigné de la débauche qui régnait dans la capitale des Pays-Bas, il sollicita le concours de quelques grands seigneurs et de bourgeois notables ; il parvint ainsi à se procurer les fonds nécessaires pour créer, en 1647, un hospice destiné à renfermer et à faire travailler les femmes qui par leur conduite déshonoreraient leurs parents. On rapporte que dans son zèle, il alla jusqu'à enlever la concubine d'un personnage très-influent ; protégé par l'archevêque Boonen et par le parti janséniste il brava les nombreux ennemis que lui attira son rigorisme [2]. Le magistrat s'opposa d'abord à cet établissement, mais le conseil de Brabant, considérant que ce n'était ni un couvent, ni une prison, déclara que le consentement des États et de la ville n'était pas nécessaire pour cette fondation. En 1648, les *filles repenties* étaient logées dans une maison de la paroisse de Saint-Géry, que l'archevêque louait à cet effet. Le 30 avril, ce prélat expédia des lettres de quête pour l'achat et la construction d'un autre bâtiment, et lui-même y consacra 8,000 fl. Le 29 octobre 1649, le chapitre de Sainte-Gudule, à la demande de la commune, décida qu'une chapelle serait annexée à la fondation, « tant » pour les recluses que pour l'utilité des bateliers et des habitants du » quartier, » et, le 31 juillet 1651, l'archiduc Léopold autorisa l'archevêque à donner une règle à la maison, de concert avec un membre des conseils du gouvernement et le magistrat. Un fait succinctement rapporté par Foppens, mais sur lequel un acte officiel nous a fourni des détails, donne lieu de croire que la maison de Sainte-Croix ne servit pas uniquement à la répression des mauvaises mœurs. Une fille nommée

dictum de Coperstrate, quo versus Molenbeke ire consuevit. 1450. *Cartulaire de Saint-Pierre.*

[1] *Livres censaux de* 1384 et 1432.

[2] De Jonghe, *Belgium Dominicanum*, p. 97.

Anne Baetens, et plus communément *sainte Annette, heylich Anneken,* prétendait, dit-on, avoir été sanctifiée dans le sein de sa mère, et avoir vu en songe, dès l'âge de quatre ans, la sainte Trinité et la Vierge. Pour preuve de ses assertions, elle montrait ses pieds miraculeusement stigmatisés. Ses jongleries lui avaient valu un grand crédit, et elle avait soutiré de la crédulité de dames riches de fortes sommes d'argent et même des pensions. Elle s'attribuait le pouvoir de frapper de mort et de faire des prodiges, et disait avoir attiré la peste à Bruxelles et à Renaix; enfin, elle avait persuadé, « par des sacriléges, que la statue conservée » au Sablon était la même que la statue miraculeuse honorée ancienne » ment dans cette église. » Les choses allèrent si loin que pour mettre fin à ce scandale, l'autorité la fit arrêter. Pendant sa captivité elle mit le feu à son cachot; heureusement les cris d'un prisonnier donnèrent l'alarme et prévinrent à temps un déplorable sinistre. Ayant avoué que « l'hypocrisie et l'amour du lucre » lui avaient inspiré toutes ses impostures, elle fut déclarée coupable par l'officialité qui la livra au bras séculier, en priant toutefois de ne pas la condamner à mort (3 septembre 1660). Après avoir été promenée par les rues de la ville, elle fut enfermée, pour le reste de sa vie, dans la maison de Sainte-Croix.

La direction de ce pénitencier donna lieu à de nombreuses contestations. La première régente, Marie de Greve, qui avait demandé, à mainte reprise, que le magistrat le prît sous sa protection, vit, en 1673, le succès couronner sa persistance. La ville établit pour mambours le surintendant et les receveurs du rivage, en exercice, auxquels elle en adjoignit un quatrième qui était révocable à volonté; elle leur ordonna d'assister à la reddition des comptes, et de visiter tous les trois mois la maison tant pour en surveiller le régime que pour examiner les motifs sur lesquels était fondée la détention des prisonnières, et faire élargir celles qui y étaient injustement retenues. Ces visites dévoilèrent des abus révoltants : on trouva des femmes détenues depuis trois ou quatre ans sans qu'elles eussent connaissance des motifs de leur captivité; d'autres avaient été enfermées à l'insu des mambours qui en rendirent plusieurs à la liberté. La régente Anne-Marie Van Cattenberghe, qui s'était vivement opposée à cette mesure, demanda, en 1708, au conseil d'état que le chancelier de Brabant fût dorénavant seul chargé de cette visite, attendu, disait-elle, « qu'il était mauvais que les détenues fussent con» nues de tant de personnes. » Cette proposition fut écartée, mais Cathe-

rine Lefebvre qui lui succéda, eut plus de succès près du conseil de Brabant ; cette cour souveraine interdit aux receveurs du canal de visiter la maison de la Sainte-Croix, et en prit elle-même la surintendance (20 août 1709). Cet établissement tomba alors dans un état si déplorable que Marie-Élisabeth fut forcée de le replacer sous l'autorité du magistrat (19 janvier 1731). Avec l'assentiment du gouvernement il y établit, en 1734, un quartier où 200 femmes ou filles pauvres étaient entretenues et nourries, du fruit de leur travail, et il avait réparé le mal causé par les intrigues des régentes, lorsque le clergé, ardent à s'immiscer partout, profita de la bigoterie de Marie-Élisabeth pour le supplanter. Les sept curés de la ville sollicitèrent l'archiduchesse de leur faire confier la direction du quartier des femmes débauchées, et le magistrat y consentit, à condition qu'ils administreraient également l'atelier des indigentes. En conséquence un octroi du 9 juin 1734 accorda aux curés l'objet de leur demande ; mais à peine quelques années s'étaient-elles écoulées, que la maison se trouva endettée de plusieurs milliers de florins, et malgré ses justes réclamations, le magistrat dut payer aux créanciers 4,500 florins. Par compensation, il est vrai, la ville fut reconnue propriétaire des terrains et des bâtiments occupés par cette fondation. En 1763, les curés en abandonnèrent la direction, « peut- » être parce que la gratification annuelle de 2,000 florins accordée par » Marie-Élisabeth pour l'entretien de la fondation, venait à cesser, ou » peut-être de crainte d'être recherchés et poursuivis en leur privé nom, » pour la direction passée, ou quelque autre raison. » Ils refusèrent d'assister à la reddition des comptes, et il fallut que la directrice priât le conseil de Brabant de nommer des commissaires spéciaux pour contrôler sa gestion. Entre-temps surgit un autre débat ; redoutant le moment où le compte des 25 années écoulées devait être clos, les curés firent citer les héritiers du pléban Kerpen, qui seul, en 1747, avait nommé la directrice en fonctions, et avait, jusqu'en 1761, administré la maison à l'exclusion de ses collègues. Ils voulurent aussi obliger la ville à payer une forte somme pour couvrir les réparations à faire aux bâtiments, mais elle sut prouver qu'on ne l'avait jamais informée de leur mauvais état. Pour terminer ces conflits le duc Charles prit le seul remède efficace, ce fut d'enlever aux curés la surintendance de la maison, et de la rendre au magistrat (23 décembre 1775) ; quelques années après (1784), Joseph II abolit cet établissement trop favorable à ces actes arbitraires

et illégaux qui ne se passent que trop souvent dans l'intérieur des familles. Le quartier des indigentes, qui était situé derrière la chapelle, avait perdu, sous l'administration des curés, sa destination première, et avait été approprié, à grands frais, au logement des militaires; de 1755 à 1760, il fut loué au gouvernement pour 1,000 florins par an. A la fin du siècle dernier, on convertit ces locaux en hôpital, puis en salpêtrière. La chapelle qui fut fermée en pluviôse an VI, et où est établie l'école de la ville n° 3, fut longtemps habitée, à titre gratuit, par le sculpteur Godecharles, mais à condition d'instruire quelques jeunes gens désignés par le maire, et d'entretenir les statues du parc, de la façade du Musée, du frontispice du palais des états généraux, de quelques fontaines, etc. Le 13 juin 1809, le conseil municipal céda au sieur S'Jonghers, directeur de l'établissement dit l'*école chrétienne*, l'usage d'une partie des autres bâtiments, en considération de ce que six cents élèves étaient gratuitement instruits dans son école. S'Jonghers y fonda, en 1814, un hospice pour les pauvres aveugles et incurables des deux sexes; mais cet établissement qui portait le nom de *Charité romaine,* fut fermé par suite de la révocation de cette concession, le 18 juillet 1816. Ce local a servi de magasin à la ville jusqu'en 1843. Sur cet emplacement s'élève aujourd'hui un bâtiment construit avec goût et destiné à une école communale; il fera le coin d'une large rue coupant à angle droit la rue d'Ophem, et se dirigeant d'un côté vers le canal, de l'autre vers le boulevard.

Vis-à-vis est une blanchisserie qui comprend plus de deux hectares. Autrefois elle était plus considérable encore, et bordait presque toute la rue d'Ophem ; elle était alors entourée de larges fossés dont la partie septentrionale circonscrivait le Petit-Château, et dont les eaux se déversaient dans la Molenbeke, ruisseau venant du village de ce nom et coulant vers le Béguinage. Ce lieu s'appelait *de Bontsvloege* [1], et ces fossés *de Bontgracht* [2]. Au milieu du *Bontgracht,* il y avait, en 1565, un monticule couvert de murs et de créneaux, restes d'une ancienne habitation. Les chanoines d'Anderlecht avaient intenté un procès à ses propriétaires, les héritiers de Gilles Boons, qui soutenaient que ce bien était soumis à la juridiction de la ville et non à celle du chapitre. De ce côté existaient

[1] *Juxta hameydam, sicut itur versus Molenbeke, prope bona nuncupata Bontsvloeye.* 1353. *Cartulaire de Terarken.*

[2] *Bontgracht.* 1355, 1397. *Archives de Sainte-Gudule.*

aussi jadis un pont construit sur la Molenbeke, et un chemin conduisant à la rue de Laeken, désigné dans le livre censal de 1392 sous le nom de *rue de Bont* (*Bontstrate op die Beghine beke*). La caserne dite *le Petit-Château* (*het Casteeltje genoempt het Slotje*), autrefois la *maison de Boots, t'huys te Boots*, et ensuite *le château d'Ansillon*, appartenait au XVIe siècle à Guillaume de Busleyden, seigneur de Giersch, qui la laissa à son neveu Adolphe. La fille de ce dernier, Jeanne, et son mari le baron T'Serclaes, furent autorisés par un octroi de la chambre des comptes du 2 avril 1635, à ouvrir devant leur *forteresse* (*slote*), dans la direction du *Blauw-gelege*, une rue large de 22 pieds, et à enclaver dans leur propriété un « chemin de piéton conduisant à la digue séparant l'étang des » Béguines ou *Mestbac* du ruisseau dit la Molenbeke. » C'est alors que furent percées la *petite rue Neuve* et la *rue du Bassin au Fumier*. La veuve T'Serclaes vendit le Petit-Château à Jean Tauton, et il passa ensuite successivement à Pierre Van Asselsteyn, au sieur Ansillon et au chevalier de Verhulst [1] à qui le gouvernement autrichien l'acheta, le 13 mars 1775, pour le convertir en caserne, destination qu'il a conservée. Les bâtiments datent en partie du commencement du XVIIe siècle, en partie de la fin du XVIIIe.

Dès les premières années du règne de Philippe-le-Bon en Brabant, les Bruxellois avaient, en vertu d'un octroi de 1434, établi sur la Senne, en aval de la ville, quelques ouvrages destinés à améliorer la navigation de cette rivière, entre autres, l'écluse d'*Heembeek* ou *dans la prairie*, dont il ne reste plus que des vestiges. Mais le lit étroit et sinueux de la Senne présentait trop de dangers, forçait les bateliers à de trop longs détours, pour qu'on ne songeât pas à trouver une voie de navigation plus directe et plus sûre. Aussi s'occupa-t-on bientôt des moyens de creuser un canal qui offrît ces avantages et suppléât à ces inconvénients. Le 4 juin 1477, Marie de Bourgogne autorisa Bruxelles à pratiquer « un fossé ou conduit d'eau, pour y conduire l'eau de l'Escaut ou du » Rupel, à partir de tel point qu'il plairait à la ville et qui lui paraîtrait » le plus convenable, aussi loin que les rives du fleuve appartenaient au » Brabant. » Bien que ces expressions semblent indiquer que la direction du canal n'était pas encore fixée, il est probable qu'on avait déjà résolu alors de laisser de côté le territoire de Malines, pour ne pas être arrêté par la rivalité des deux villes. Marie de Bourgogne accorda aux Bruxel-

[1] *Livres censaux de* 1657, 1681, et celui coté n° 16.


Bilhoin

lois la moitié des droits à percevoir sur le nouveau canal, et en compensation des sacrifices qu'exigerait cette grande entreprise, elle les exempta, pendant douze années, de tous les tonlieux levés à son profit dans le Brabant. Les guerres dont la Belgique fut le théâtre pendant le dernier tiers du xve siècle, l'épuisement qui en fut la suite, et les réclamations élevées par les Malinois au sujet du droit d'étape, ne permirent pas à Bruxelles de profiter de cette faveur. La question des droits d'étape, qui depuis plus d'un siècle avait suscité de sanglants conflits et d'interminables procédures, fut enfin tranchée par Charles-Quint, le 7 juin 1531. Sur le rapport de ses commissaires, le conseiller de Brabant, Jean Hannaert, seigneur de Liedekerke, et Guillaume Pensaert, receveur du domaine au quartier de Bruxelles, et de l'avis de ses conseils, ce prince ratifia, le 7 novembre de la même année, en y ajoutant quelques clauses nouvelles, l'octroi de Marie de Bourgogne ainsi que celui délivré en 1436, par Philippe-le-Bon, pour canaliser la Senne en amont de Bruxelles. Le magistrat alors décida que le canal tracé dans les limites du duché, partirait de Bruxelles près de l'endroit où la Senne sort de la ville, passerait par Vilvorde, Humbeek, Capelle-au-Bois, Thisselt, Willebroeck, et aboutirait au Rupel en face de Boom. Quatre écluses établies à Ransbeek, près de Vilvorde, à Humbeek, à Thisselt et à Willebroeck devaient partager en cinq biefs sa longueur totale, présentant un développement de cinq lieues et demie. On n'est pas d'accord sur le nom de l'auteur de ce projet. Un fait incontestable parce qu'il ressort de mille détails, c'est que Jean de Locquenghien apporta tous ses soins à réaliser cette entreprise dont il prévoyait les brillants résultats; toutefois quels que fussent son zèle et son habileté, il dut sans doute avoir fréquemment recours à des architectes ou à des ingénieurs. On a désigné comme « l'inventeur du fameux canal de la ville de Bruxelles, » Guillaume-Simon Maertense, seigneur de Stavenisse et bourgmestre de Ziericzée, mort à Bruxelles en 1557; mais il a été seulement consulté, et l'on ne peut lui attribuer l'honneur d'un projet qui était évidemment conçu fort longtemps avant son exécution. En vertu de l'article 23 de l'octroi de 1531, Corneille Scheppers, seigneur d'Eecke, membre du conseil privé, Charles Quarré, conseiller de Brabant, délégués du gouvernement, le bourgmestre Jean de Locquenghien, le patricien Adolphe de Douvryn, et Jean Stassaert, marchand d'étoffes, délégués de la commune (24 février 1549, 1550 N. S.), furent chargés de présider aux

travaux, et pour en couvrir les frais, les trois membres établirent une taxe sur le seigle et le froment.

Dès que Malines eut connaissance de ces projets, elle y forma opposition en se fondant sur le préjudice qu'ils lui causeraient ; elle réclama, pour le cas où ils seraient exécutés, des dommages-intérêts pour la diminution qu'en éprouverait son droit d'étape. Ces prétentions furent écartées par une sentence de Marie de Hongrie, qui autorisa « ceux de » Bruxelles à commencer à besoigner pour le canal, sauf qu'il ne leur » serait pas permis de percer la digue du Rupel, ni de donner au canal » une ouverture sur la rivière de Senne, près de Vilvorde ou ailleurs, » sans avoir une autre ordonnance de Sa Majesté (30 mai 1550). » Cet acte détermina aussi la largeur du canal qui fut fixée, à hauteur d'étiage, à 100 pieds pour les 100 premières verges, à partir de son embouchure, et à 80 pieds pour les 150 verges suivantes. Enfin, il fut arrêté que dans cette dernière étendue les digues auraient 60 pieds de large, 18 de haut, et que, près de l'église de Willebroeck, « à l'en- » droit où les digues finissent et où les terres de labour commencent, » une écluse serait construite. En effet, de Willebroeck au Rupel, le canal est soutenu à plus de 4 mètres au-dessus du sol, et ses digues sont construites avec d'autant plus de soin et de solidité qu'elles sont destinées à supporter l'effort des marées. Ce fut par elles que l'on commença les travaux. Le 16 juin 1550, le magistrat accompagné des commissaires du gouvernement et de la commune, se rendit à Willebroeck où Jean de Locquenghien donna le premier coup de pioche, circonstance que rappellent deux vers flamands faits à cette occasion :

Tot Willebroeck heeft Loquengiens macht gebleken,
XVI juni was den eersten steeck gestecken.

Le 20 janvier 1553 (1554 N. S), à midi, en vertu d'une autorisation de la reine de Hongrie du 18 du même mois, « d'après l'avis et par les » soins du bourgmestre de Zierickzée, » la digue du Rupel fut ouverte. Le canal était creusé alors sur une longueur d'une lieue. Les terrassements, pour toute son étendue, furent successivement adjugés par petits lots répartis en dix parties. La première partie, du Rupel aux terres labourables (longueur 480 verges), coûta 8,737 florins 2 sous et fut achevée en novembre 1550 ; la deuxième, des terres labourables à Thisselt (longueur 685 verges), coûta 25,140 florins 19 sous, et fut

achevée en octobre 1552; la troisième, de Thisselt aux *nouvelles pâtures* (longueur 930 verges), coûta 39,840 florins 7 sous, et fut achevée en août 1553; la quatrième, des *nouvelles pâtures* au *chemin de la Potence*, *Galge straet* (longueur 260 verges), coûta 8,423 florins 17 sous, et fut achevée en octobre 1553; la cinquième, de ce chemin aux *hautes terres de Vroenveld* (longueur 270 verges), coûta 22,490 florins 1 sou, et fut achevée en juin 1554; la sixième, de Vroenveld aux *pâtures de Grimberghe* (longueur 420 verges), coûta 57,544 florins 4 sous, et fut achevée en septembre 1554; la septième, s'étendant jusqu'au château de Vilvorde (longueur 550 verges), coûta 9,819 florins 4 sous, et fut achevée en juin 1559; la huitième, du château à Heembeek (longueur 720 verges), coûta, y compris la *Leybeek* de Vilvorde, 18,855 florins 19 sous, et ne fut adjugée que le 24 août 1559; la neuvième, arrivant aux remparts de la ville (longueur 890 verges), coûta, y compris la dérivation de la Senne ou petite Senne, 18,734 florins 12 sous, et fut achevée en septembre 1560; enfin, la dixième, du rempart au fossé de Sainte-Catherine, commencée le 17 septembre 1560, et achevée au mois d'août de l'année suivante, coûta 9,182 florins 12 sous. Ce qui forme un total de 218,736 florins 17 sous. Il fallut faire des déblais considérables en plusieurs endroits, notamment aux *hautes terres* entre le Pont-Brûlé et Humbeek, où la ligne de flottaison est de 5 à 7 mètres en contre-bas du niveau du sol, sur une longueur de 1200 à 1500 mètres. Les expropriations coûtèrent 73,829 florins 2 1/2 sous; le canal occupant jadis une superficie de 229 hectares, ce chiffre présente une moyenne de 600 francs par hectare.

L'écluse du Petit-Willebroeck, située à l'embouchure du canal dans le Rupel, n'était pas comprise dans le plan primitif. Par suite de résolutions du magistrat des 10 juin 1570 et 12 février 1572, 1573 N. S., elle fut construite en 1573, d'après le plan présenté par Locquenghien qui en avait porté le devis à 12,000 florins du Rhin. L'entrée de cette écluse qui a été reconstruite en 1830, est placée à l'est de l'ancienne maison de l'éclusier, qu'on voit encore sur la digue qui la sépare du Rupel. Outre ses deux paires de portes busquées vers l'intérieur, elle est pourvue de deux paires de portes de flot, qui soutiennent l'effort de la marée; on ne peut y entrer qu'à l'heure de la marée haute qui s'élève ordinairement au niveau du dernier bief du canal. L'écluse de Willebroeck fut construite d'après le plan arrêté entre Locquenghien, les autres com-

missaires et Gilbert de Schoonhoven d'Anvers (résolution du 19 mars 1551, 1552 N. S.). Elle est établie sur grillage. Le 21 septembre 1551, un fripier nommé Nicolas Tambuyser se rendit adjudicataire des bois de fondation de cette écluse pour le prix de 2,131 florins; mais il fit défaut, et l'administration du canal dut les fournir elle-même. Cette écluse resta longtemps inachevée; enfin, en août 1557 on reprit les travaux qui furent terminés en quelques mois. La construction de l'écluse de Thisselt fut commencée, le 24 mars 1554, par plusieurs habitants de Bruxelles, moyennant 17,000 florins, y compris la fourniture des matériaux. Le 20 janvier suivant, la digue du Rupel ayant été percée comme nous l'avons dit plus haut, cette écluse fut lézardée et déformée; il en résulta un procès entre l'administration du canal et les entrepreneurs, et sur le rapport de Jean Schyfve, membre du conseil privé, qui s'était rendu sur les lieux (11 août 1555) avec plusieurs habiles ouvriers de Gand, d'Anvers, de Mons et d'autres villes, le magistrat ordonna la démolition complète de l'écluse. Lorsqu'on la reconstruisit, le pilotis soutenant ses fondements fut remplacé par un grillage; elle fut commencée au mois de mars 1556, et terminée l'année suivante. La même année, on construisit, également sur grillage, l'écluse de Humbeek, qu'une source qui jaillit sous ses fondements fit crouler en partie le 25 décembre 1562. Les travaux de reconstruction commencés le 28 du même mois, furent terminés dès le 18 mars 1563 ; entre-temps on reprit la navigation sur la Senne. Les eaux de la source se déversant dans un puits creusé au milieu de l'écluse et recouvert d'une dalle en pierre bleue, furent conduites, par un tuyau, hors du lit du canal. Cet expédient fut trouvé par un Zélandais qui reçut une récompense de 100 patacons. L'écluse de Ransbeek, construite aussi sur grillage, sans pilotis ni plancher, fut commencée le 30 juillet 1560, et terminée en septembre 1561. En 1565, on la décora d'une fontaine qui coûta 110 florins et qu'on surmonta d'une statue de saint Michel. C'est de cette fontaine qui subsista jusque dans ces derniers temps, que cette écluse est vulgairement appelée l'*écluse des Trois-Fontaines*.

Lorsque les travaux approchèrent de Vilvorde, les habitants de cette ville, intéressés au maintien exclusif de la navigation de la Senne, et des priviléges qui y étaient attachés en leur faveur, formèrent à leur tour opposition à l'ouverture du canal; ils demandèrent principalement que, pour l'alimenter, l'eau de la Senne ne fût pas détournée de son cours naturel. Il

paraît qu'on se proposait de conduire le canal au travers de la Senne, près de Vilvorde, et de le diriger vers Bruxelles par les plaines de Monplaisir. Au printemps de 1555, les terrassements étaient faits jusque près de Vilvorde; mais comme le procès n'était pas jugé, et que le bruit courait même que les Bruxellois le perdraient, on suspendit les travaux. Dans les conférences qui furent ouvertes, ceux-ci virent rejeter toutes leurs offres, et ils étaient dans de grandes appréhensions, lorsque, sur le rapport des commissaires qu'elle avait chargés d'examiner cette affaire, Marie de Hongrie déclara que « ceux de Bruxelles, suyvant leur dernière pré- » sentation, pourroient continuer leur dict nouvel fouyz et faire les écluses » et retenues d'eau en la dite présentation mentionnée, moyennant que, » ce faisant, ils ne divertissent l'eaue de la Senne et ne lui baillent » aucun notable empeschement ou mutation (10 octobre 1555). » Les chroniqueurs du siècle dernier disent que Vilvorde ayant refusé de laisser placer une écluse dans son enceinte, les Bruxellois achetèrent à l'hôpital et à la commanderie de Pitzembourg les prairies situées à l'ouest de cette ville. Le canal continua à suivre la rive occidentale de la Senne, et l'on se remit à l'œuvre avec la plus grande activité. Ce ne fut pourtant qu'en 1560 que les travaux furent commencés à Bruxelles. A cette époque une rue longeait, vers le nord, le fossé qui devint depuis le bassin de Sainte-Catherine [1], et passait près d'un terrain sur lequel s'élevait, au XIVe siècle, la maison de Daniel d'Ophem; la ville qui avait acheté ce terrain pour le convertir en un marais, destiné à défendre la porte de Sainte-Catherine [2], et qui en avait vendu une partie, le 31 mai 1493, racheta, en 1561, une poterie qu'on y avait établie. Plus loin, du côté du Béguinage, était une ligne de maisons parmi lesquelles on distinguait *le château* ou *la forteresse de Proyen* (*t'hof ofte sloth van Proyen*). Une impasse voisine, dite l'*impasse de la Table-Ronde* [3], conduisait à une ferme portant le même nom et appartenant au Grand-Béguinage qui,

[1] Ce fossé s'appelait aussi *Heergrecht* ou *Witte Jouffrouwengrecht*. Pour désigner la rue, on disait : *Op den langen steenwech, buten Sinte-Katelinen poert, als men gaet ter Begynhove weert*. 1417. *Archives de Saint-Géry*.

[2] *De stad van Brussel van Daneels wegen van Ophem van den poele voor Sinte-Katelinen poorte, wylen was een huys ende een hoffstad daer hi op woende. Livres censaux de* 1399 et 1432.

[3] *Super heergracht, infra portam dictam van der Tafelronde et vincam*. 1323. — *Tavelrondestraet*. 1357. — *Poorte van den Tavelronden*. 1321. *Archives de Sainte-Gudule*.

au xvie siècle, en avait fait une blanchisserie ou pâture dont il vendit à la ville 440 verges, avec 28 verges de fossé, pour 1100 florins. Elle dut acheter en outre une fraction du Béguinage, quelques maisons situées dans la *rue du Rosier,* un quartier dit *t'Nieuwlant* qu'occupaient plusieurs habitations, une partie de l'ancien fossé (*stad Leyde*) venant du Rempart-des-Moines et allant border le Béguinage, deux journaux et 50 verges de la pâture *le Petit-Perroquet* (*t'Papegaeyken*), et l'*étang des Béguines,* qui contenait 3 bonniers 95 verges, plus un journal 9 verges de digues. Le jour de Saint-Lambert, 17 septembre 1560, on commença les déblais dans l'impasse de la Table-Ronde et au rempart; les terres qui en provenaient furent transportées dans l'étang des Béguines, où elles formèrent deux digues. Pendant l'hiver on poussa les travaux avec tant d'activité que le lit du canal, intra-muros, fut navigable dès la deuxième moitié de l'année 1561, et le 13 octobre on inaugura avec beaucoup de solennité la nouvelle voie de communication que le zèle des magistrats et le dévouement des habitants venaient d'ouvrir à Bruxelles.

Aux rigoles qui conduisaient à la Senne les eaux venant de l'ouest, de Bruxelles à Heembeek, on substitua un fossé de dérivation creusé le long de la digue gauche du canal. A environ une lieue de la ville, on le fit passer sous le canal au moyen l'aqueduc-syphon qui avait été construit, en 1557, pour recevoir les eaux de Laeken et de Heembeek, et avait coûté 1200 florins; ce fossé va se dégorger dans la Senne à Heembeek, en aval de l'ancienne écluse. En 1569 cet aqueduc-syphon fut remplacé par le syphon en maçonnerie dit *des Trois-Trous,* le plus ancien ouvrage hydraulique de ce genre qu'on connaisse. Il se compose de six arcades en plein cintre, de 1 mètre 83 centimètres de largeur et 1 mètre 40 centimètres de hauteur, sous clef, établies au-dessous du plafond du canal qui est entre deux bajoyers en maçonnerie, dans lesquels on a placé des vannes servant au besoin à déverser les eaux dans la Senne. Commencé en juillet 1569, il fut achevé au mois d'août de l'année suivante. C'est, selon Foppens, l'ingénieur italien Rinaldi qui en dirigea la construction. Ce bel ouvrage fut restauré en 1636, ainsi que l'indique l'inscription de cette date sur un des bajoyers; sur l'autre on lit : WELVAERT DIE VAERT. Pendant les guerres du xviie siècle, on éleva entre le canal et la grande Senne un petit fort dit *des Trois-Trous,* qui fut mainte fois attaqué et pris. Il ne reste plus de vestiges de cette redoute que le gouvernement

céda à la ville, le 7 juin 1783. Il y a encore six autres aqueducs beaucoup moins importants, savoir : deux près du moulin de Saint-Michel, un troisième, nommé *het Lobbeken,* entre Trois-Fontaines et Vilvorde, un quatrième, dit *de Nieuwe-Ryte,* un peu en deçà du Pont-Brûlé, et ceux *de Grimberghe* et *de Vroenveld*, au delà de ce pont. La *Nieuwe-Ryte* reçoit les eaux qui autrefois passaient dans l'aqueduc de Borght dont la construction, en 1558, avait coûté 600 florins, et qui fut supprimé en 1785. Les Malinois s'étant plaints de l'interruption de leurs communications avec les villages situés à l'ouest de leur ville, Bruxelles fut forcée d'établir des ponts en plusieurs endroits. En 1564, le pensionnaire de Malines fit d'actives démarches, dit Azevedo, pour décider le prince d'Orange, le seigneur de Merchtem, les villes d'Alost et de Termonde à s'opposer à ce que les Bruxellois remplaçassent ces ponts par des pontons; mais tous ses efforts échouèrent. Toutefois ces ponts furent depuis rétablis, et leur nombre fut porté à sept : un à Laeken, un à Vilvorde, un à Grimberghe, dit *le Pont-Brûlé,* un à Humbeek, un à Capelle, un à Thisselt, et un à Grand-Willebroeck. De nos jours on en a construit deux autres, un à Petit-Willebroeck, en 1830, et un à Capelle, en 1838, pour le passage du chemin de fer.

Le 21 juillet 1562, on jeta les fondements de la *porte aux Remparts,* dite depuis *porte du Canal* ou *porte du Rivage,* et, l'année suivante, on en éleva la maçonnerie. Pour couvrir les frais de cette construction, les trois membres résolurent de vendre les terrains que la ville possédait vis-à-vis le couvent du tiers ordre, depuis les Augustins (7, 24, 26 et 27 juillet 1564). De l'autre côté du canal, il n'y eut longtemps qu'une simple poterne appelée la *porte des Vaches;* c'est par là, dit la tradition, que Guillaume-le-Taciturne quitta Bruxelles pour se soustraire aux vengeances du duc d'Albe. « Afin de se défendre contre les attaques des » cruels soldats espagnols, » on remplaça la porte du Canal par une construction plus massive, qui fut commencée le 20 septembre 1576, et achevée le 20 octobre suivant. Cette nouvelle porte coûta 3,434 florins du Rhin. En vertu d'une résolution du 20 août de l'année suivante, un mur fut élevé sur l'autre rive, la porte des Vaches fut condamnée, et l'on jeta un pont en bois au-dessus du canal.

Il était si facile et si utile de convertir en bassin le fossé de Sainte-Catherine, que ce ne peut être que par économie qu'on ne le fit pas de prime abord. Cette opération fut décidée en 1564, et achevée dès

le 6 novembre de cette année; les frais qui en résultèrent, furent couverts par la vente des terrains des fossés situés vis-à-vis le couvent de Jéricho. Pour conserver les communications entre le quartier voisin de ce couvent et la place du Samedi, on construisit, entre le Grand Bassin primitif et celui de Sainte-Catherine, un pont qui fut commencé le 13 mai 1568, et nommé *le pont de Bois* ou *de Saint-Michel*. La première grue qu'il y ait eue au canal, fut placée, en 1559, en face de la maison *l'Ancre*, près de la rue du Chien-Marin. Elle faillit en 1573, et, le 17 juillet de cette année, le magistrat résolut d'en élever une autre à l'extrémité du bassin de Sainte-Catherine vers la rue de Laeken; en même temps, pour ouvrir une communication entre la nouvelle grue et le pont des Monnayeurs, il ordonna d'abattre les maisons qui, depuis plusieurs siècles, couvraient l'héritage dit *le Petit-Coq* (*t'Haenken*). Quelques années après, il fit paver cet endroit « qui étoit resté longtemps abandonné, au grand détriment du commerce; » en consentant à cette dépense, les nations demandèrent qu'on la couvrît avec le produit de la vente des matériaux de la petite Chapelle-au-Quai (3 mars 1581). Le 14 juillet 1581, on commença le quai qui s'étend entre la Grue, et le pont de Bois ou de Saint-Michel; il fut achevé le 31 du même mois. Les autres parties du quai du bassin de Sainte-Catherine ne se firent que très-lentement : le 4 juin 1605, les receveurs du canal furent autorisés à en faire construire une partie, sur une longueur d'une ou de deux verges, et ce ne fut que le 24 septembre 1616, que les trois membres votèrent 4,000 florins pour terminer ce travail « qui ne pouvoit plus être différé. »

Pour couvrir les dépenses de la grande entreprise qu'elle avait formée, dépenses qui montèrent, de 1550 à 1572, à 800,000 florins [1], la commune avait voté plusieurs impôts, entre autres, en 1549, un demi-sou par rasière de seigle et deux blancs par rasière de froment; en 1551, une taxe sur le bétail; en 1555, une augmentation de deux florins sur chaque brassin de bière; en 1556, neuf mites sur chaque petit pain blanc, et en 1561, un demi-sou sur chaque mesure de vin étranger, et un liard sur chaque mesure de vin du pays. L'impôt des neuf mites fut aboli au bout de trois années, parce qu'il était trop onéreux pour les pauvres, mais tous les autres étaient encore levés, à la fin du XVII[e] siècle, au profit de l'administration

[1] Le canal de Bruxelles, depuis sa construction jusqu'en 1664, coûta à la ville 7,684,485 florins; ses produits, pendant la même période, ne s'élevèrent qu'à 4,590,783 florins. *Registres du pensionnaire Tax*.

du canal. Le clergé renonça en cette occasion à ses immunités, et le magistrat lui délivra, en 1552, des lettres de non-préjudice [1]. En 1564, le gouvernement accorda aux Bruxellois comme une sorte d'indemnité pour les sacrifices qu'ils avaient faits, exemption générale, pour un terme de douze ans, de tous les tonlieux levés en Brabant au profit du souverain. Toutefois ce ne fut qu'en 1567 qu'ils purent jouir de cette exemption qui fut prolongée pour un nouveau terme de 10 ans, le 31 mars 1577. Le canal souffrit beaucoup des troubles du XVIe siècle; à mainte reprise on vit les bandes espagnoles rompre les digues, briser les écluses, brûler les maisons des pontonniers et des éclusiers; 50,000 florins suffirent à peine pour réparer ces dégâts. Afin d'indemniser la ville, le gouvernement prolongea, pour un terme de douze ans, l'exemption des tonlieux (23 décembre 1588) [2], qui depuis fut maintenue. Des difficultés s'étant élevées au sujet du droit dit *traillegelt,* il fut arrêté, le 21 novembre 1603, que la ville percevrait ce droit, à l'exception d'un cinquième qui serait payé au gouvernement, et qu'elle en employerait le produit aux réparations du canal [3]. En 1612, il fut enjoint aux fiscaux du conseil de Brabant de reprendre cette affaire, et d'ordonner, entre-temps, que la moitié du droit fut perçue au profit du domaine [4]; mais en 1614, les archiducs abandonnèrent toutes leurs prétentions à cet égard.

Depuis le pont Saint-Michel jusqu'à la porte de la ville, le canal ne formait qu'un seul bassin, dont la partie antérieure était primitivement le centre de tout le commerce; c'est là qu'étaient la grue, la maison des Barques (appelée en 1618 *la vieille maison des Barques, het oudt Verhuysken*), et, entre la rue du Pays-de-Liége et celle dite depuis le marché aux Cochons, *les Loges* ou *le magasin du Canal,* que la ville avait acheté en 1587. Sur la rive orientale, le Béguinage vendit par lots ce qui lui restait de la Table-Ronde. Après le rétablissement de l'autorité royale et sous le règne d'Albert et d'Isabelle, le commerce de Bruxelles se releva, et ce fut alors qu'on vit s'embellir la partie la plus reculée des quais. L'*étang des Béguines,* où le 4 octobre 1555, on avait relégué les pestiférés, en menaçant ceux qui ne s'y rendraient pas, d'un bannissement de dix années, mais en leur laissant toutefois la faculté de quitter la ville, avait en partie disparu; ce qui en restait fut acheté par

[1] *Annales mss. B. Gudilæ,* Tit. XXVI, c. 6.
[2] *Archives de la Chambre des comptes,* registre n° 142. — [3] *Ibid.,* n° 143.
[4] *Archives de l'Audience.*

l'administration du canal à l'infirmerie du Béguinage (16 octobre 1590), pour 700 florins. Quelques années auparavant, la petite plaine adjacente avait vu s'établir un *Saet* ou chantier, et il fut d'autant plus facile d'attirer à Bruxelles une industrie qui était très-active à Malines, à Rumpst, etc., que les menuisiers bruxellois jouissaient d'une réputation d'habileté bien méritée. En 1583, on remplaça par un pont en pierre le pont en bois qui se trouvait en cet endroit. L'étang des Béguines devint, vers 1620, le dépôt des immondices, et prit de là le nom de *Nieuwe-Bruyt, Mestback* ou *Trou-au-Fumier*. Le fermier des boues y avait des bateaux où s'accumulaient les immondices, et dont le nombre fut porté, en 1622, de trois à quatre. Dans la plaine qui s'étendait entre le vieux marché aux Cochons et l'étang des Béguines, là où se tient, depuis le commencement du siècle dernier, le marché aux porcs, on construisit le bureau des barques (*t'Verhuys*) et l'embarcadère. Le bureau, qui n'a été abattu qu'en 1830, se composait d'un pavillon surmonté d'un petit donjon dans lequel on plaça, en 1729, une horloge; on lisait sur ce bâtiment : *Utere præsenti memor ultimæ*. Un pont appelé *pont de la Maison des Barques* (*Veerhuys brug*), conduisit de cette plaine à un terrain vague, dit *de Blauwe-Gelege*, où le magistrat résolut, le 22 mars 1616, d'élever une chapelle afin que les voyageurs pussent entendre la messe. Le *Blauw-Gelege*, où se tint, de 1660 à 1700 environ, le marché aux porcs, devait ce nom à ce que, dans le principe, on y déchargeait, entre autres, les pierres bleues. Concédé en 1679 à un particulier, cet emplacement qui était adossé au Béguinage, fut abandonné, en 1704, à Gabriel Thienpont qui y bâtit plusieurs maisons.

Les développements qu'avait pris la navigation du canal, rendirent bientôt ses bassins insuffisants, et il fut décidé d'en creuser deux nouveaux : l'un à droite, dans la pâture dite *le Guillaume* ou *la prairie des Béguines* (*den Guillielmus alias den Begynen weyde*), qui s'étendait du Béguinage au rempart; l'autre à gauche, dans l'*étang des Béguines*, au delà de la Molenbeke. La ville acheta la pâture à l'infirmerie du Béguinage, en constituant en sa faveur une rente de 1300 florins du Rhin (résolutions des trois membres en dates du 23 septembre, des 16, 21 et 22 novembre 1659). Le contrat de vente fut approuvé par l'archevêque de Malines, le 27 décembre 1659, et par le gouvernement, le 3 février de l'année suivante. Le 10 mai 1659, l'administration du canal avait déjà fait un accord avec le maçon Henri Faye pour la con-



struction des nouveaux bassins. Elle lui céda *le Guillielmus,* l'étang des Béguines, le chantier voisin du *Mestback* et un héritage contigu au rempart, en lui assurant en outre une rente viagère de 1500 florins, et en l'autorisant à lever, pendant 39 ans, le droit de *pontpenningen* sur les maisons qui seraient bâties sur les terrains qu'elle lui abandonnait. De son côté, Faye s'engagea à payer 22,000 florins pour le *Guillielmus,* à acheter quelques maisonnettes dont le plan exigeait la démolition, et à construire les deux bassins, leurs quais, leurs ponts, etc., ainsi que le quai entre le rempart et le bassin vers la rue de Laeken. Tous les terrains surabondants devaient rester sa propriété. Cette convention fut approuvée par le roi le 14 janvier 1640. Le 14 février 1661, la ville racheta, moyennant 3,000 florins du Rhin, à Gilles Michiels, époux de la veuve de Faye, le droit de *pontpenningen* qui avait été concédé à ce dernier. L'établissement de ces bassins changea complétement ces quartiers; le *Mestback* eut une nouvelle forme, et fut masqué par une ligne de maisons qui s'étendit jusqu'à la porte du Canal. Le *bassin au Foin* qu'on a plus tard nommé *bassin de l'Entrepôt,* fut bientôt bordé d'habitations et prit l'aspect le plus animé. Tout ce quartier reçut du reste de notables embellissements de la fondation de la chapelle Sainte-Croix, des modifications apportées au Petit-Château, et de la reconstruction de la porte du Canal qu'avait ruinée la terrible inondation de 1643, qui causa au canal d'immenses dommages. Ce fut le contrôleur des travaux de la ville, Bernard Raessens, qui fit le plan de la nouvelle porte, du pont par lequel on y arrivait, et du quai qui s'étendait à l'extérieur des murs jusqu'à la maison dite *le Chien;* ce plan lui fut payé 150 florins (9 décembre 1643), et il en surveilla l'exécution. La construction de cette porte qui était décorée d'une colonnade d'un fort bon effet, fut adjugée, le 26 novembre 1643, au prix de 24,000 florins. En 1662, de cette porte à la maison des Barques, on construisit un quai aux frais de l'administration du canal.

En 1650, on fêta l'anniversaire des commencements des travaux du canal; le soir, tous les quais, principalement ceux s'étendant de la maison des Barques à la grue, étincelèrent de feux de joie; on courut les bagues, on promena des monstres marins portant les dieux de la mer qui lançaient des pièces d'artifice, on fit danser les géants sur un navire[1].

[1] Stroobant, *Brusselsche eertriumphen*, bl. 71.

L'avocat Van Eyck et le docteur Columban qui avaient composé des pièces de vers pour célébrer cette fête, reçurent en récompense du magistrat une demi-aime de vin (14 juillet 1650). Un premier règlement, de l'an 1603, n'avait rien déterminé pour le stationnement des bâteaux, sinon que ceux de la ville s'amarreraient en deçà de la maison des Barques, et ceux de l'extérieur au delà ; le 21 mai 1654, parut une ordonnance plus explicite qui reçut quelques modifications en 1701. Au mois d'août 1682, on cura avec le plus grand soin le premier bief du canal, opération qui coûta, dit-on, 90,000 florins [1].

En 1779, le gouvernement approuva les conclusions d'un rapport dans lequel était exposée la nécessité d'ériger à Bruxelles un *entrepôt* ou *magasin de transit,* qu'on proposait d'établir sur la petite place qui bornait le bassin au Foin, et où se tenait le marché aux bestiaux. Le magistrat combattit cette opinion en rappelant que l'ouverture d'un entrepôt au poids de la ville, en 1755, n'avait eu aucun succès, et représenta qu'il ne lui était pas permis de disposer d'une propriété communale, sans le consentement des trois membres. Mais le ministère persista dans sa résolution, « ne doutant point de l'empressement avec lequel tous con- » courroient à un établissement dont l'impératrice vouloit bien supporter » la dépense, pour mettre les négociants de la ville dans le cas de jouir » des mêmes avantages dont jouissoient ceux des autres villes des Pays- » Bas qui avoient fait construire de pareils établissements à leurs propres » frais. » Le prince Charles invita le magistrat à n'apporter aucun obstacle à l'exécution de ce projet, et à ne pas refuser le terrain demandé ; il lui donna de pleines assurances contre les craintes et les appréhensions qu'il avait manifestées (dépêche du 19 janvier 1780). La ville s'étant désistée de son opposition, les travaux furent immédiatement commencés, et l'édifice, dont Nivois avait donné le plan, fut achevé à la fin de 1781. C'est un bâtiment fort simple, construit sur pilotis. Sur sa façade, du côté du canal, on lit cette inscription : MERCATORUM COMMODO ET SECURITATI, ÆDES A MARIA THERESIA AUG. EXTRUCTÆ MDCCLXXX ; et sur les côtés : MERCATOR OPES TOLLE TUAS, ERIT AMPLA LABORUM MERCES, ET PLENO COPIA FONTE FLUET ; et, FERRE ALIO PATRIOS FRUCTUS SUB SOLE LICEBIT, NAVIBUS ET NOSTRIS REDDITUS ORBIS ERIT. La façade vers la rue de Laeken n'offre qu'un mur plat du plus triste aspect. En 1782, on plaça près de l'en-

[1] *Geschiedenissen van Brussel,* mss.

trepôt une deuxième grue, plus simple que la première, et appelée *la Perche* (*de Wippe*). Le 3 mars 1780 arriva pour la première fois, à Bruxelles, un vaisseau à trois mâts ; il venait de Nantes par Ostende et Gand, avec un chargement de 536 pièces de vin.

L'invasion française porta au canal un coup funeste. Ses principaux revenus lui furent enlevés ; son administration fut confondue avec celle de la commune, et les faibles ressources qui lui étaient restées, se trouvèrent ainsi détournées de la destination spéciale à laquelle elles avaient été affectées. Accablée elle-même de charges, la ville put à peine appliquer à l'entretien du canal la vingtième partie des fonds nécessaires ; il conste d'un rapport officiel, que pendant le cours de six années, du mois de juillet 1794 au mois de messidor an VIII, on ne dépensa pour cet objet que 97,000 francs. Un tel état de choses devait avoir des suites déplorables ; en 1800, le mal était arrivé au point que la navigation était menacée d'une longue interruption, et les propriétaires riverains d'une inondation. Pendant longtemps les eaux couvrirent une partie de la commune de Humbeek. Les réparations qu'exigeait alors le canal. étaient évaluées à 219,300 francs, et ses revenus étaient réduits à 22,565 francs. Le gouvernement français ne se pressa pas d'approuver les mesures qui lui étaient proposées pour remédier à ces désastres ; toutefois les réparations les plus urgentes qui furent exécutées en 1802, sauvèrent le canal d'une ruine complète. Le reste se fit peu à peu. En 1812, à la suite du décret qui ordonna la démolition des remparts de la ville et la construction de boulevards, le quartier du canal éprouva de grands changements. Le *Haut-Pont* disparut avec les parties du rempart qu'il reliait ; l'ancien chantier, qui était dans les fossés vers la porte de Laeken, prit plus tard une toute autre forme, et s'entoura de bâtiments. Sous le gouvernement des Pays-Bas, on proposa de rendre le canal accessible aux vaisseaux du plus fort tonnage, et, en modifiant une partie de son cours, de le diriger de Thisselt vers l'embouchure du Rupel dans l'Escaut. Mais on se borna à approfondir son lit, à élargir les écluses et à reconstruire celle du Petit-Willebroeck (1829 et 1830). La révolution retarda l'achèvement de ces travaux qui furent dirigés par M. Masui, alors inspecteur du canal. En même temps, à l'entrée de la ville, on creusa un large et beau bassin dont la première pierre fut posée le 1er avril 1830.

Le développement total du canal et de ses bassins est de 29,465 mè

tres; les bateaux mettent, d'ordinaire, de 14 à 16 heures pour le parcourir en entier. Sa largeur n'est pas uniforme; elle varie, au niveau de l'étiage, de 30 à 50 mètres. Le chemin de halage, qui en longe la rive gauche, a généralement 8 à 10 mètres de largeur, et n'a nulle part moins de 6 mètres. La digue du côté opposé est presque partout de la même largeur que le chemin de halage. La profondeur *minima* du canal, lorsque les eaux sont à leur étiage ordinaire, est de 3 mètres 10 centimètres. Elle avait été fixée, en 1701, à 6 pieds (1 mètre 95 centimètres); ce sont les travaux de draguage, exécutés en 1836 et en 1837, par le bateau dragueur sorti des ateliers de M. Cochaux, qui lui ont donné ses dimensions actuelles. On fait parfois arriver jusqu'à Bruxelles des navires tirant 12 pieds (3 mètres 30 centimètres), en surhaussant momentanément la ligne de flottaison. La pente totale est de 14 mètres. Les écluses, qui sont au nombre de cinq, présentent actuellement aux bateaux un passage de 7 mètres 50 centimètres; avant 1830, il n'était que de 6 mètres environ. Les bassins sont au nombre de sept, savoir : le *bassin de Sainte-Catherine,* le *bassin du Centre*, le *bassin d'Entrée,* le *bassin de l'Entrepôt,* le *bassin du Mestback*, le *Grand-Bassin* et le *bassin du Chantier*. L'alimentation du canal se fait au moyen d'un aqueduc partant de la *Savelzenneke,* à l'endroit dit le *pont du Diable,* et débouchant dans le bief inférieur du canal de Charleroi. Cet aqueduc, construit en 1834, a remplacé une ancienne rigole d'alimentation qui passait sous la maison dite *le Chien-Vert*. Un autre aqueduc, partant du moulin à papier, rue des Six-Jetons, et débouchant dans le bassin de Sainte-Catherine, a été construit en 1833; mais sa faible pente ne le fait servir qu'à renouveler l'eau des bassins [1].

Un arrêté du maire, du 5 brumaire an X, a réglé la destination des quais qui depuis, par suite de diverses modifications, ont reçu les noms suivants : *quai aux Meules* (près de la Grue), *quai aux Graines et Semences* (de la Grue à la rue de Flandre), *quai aux Poissons* (vers le vieux marché aux Grains), *quai au Sel* (de la rue de Flandre au pont Saint-

[1] *Archives de la Ville*. Voyez, pour l'histoire du canal de Bruxelles : M. Engels, *Notice historique et descriptive du canal de Bruxelles au Rupel*. Brux., Vandooren frères, 1843. — Gysbrecht Merck, *Lofdicht van de schipvaert van Brussel* et Nicolai Mamerani *Aquæductus Bruxellanus absolutus anno* 1561, poëmes insérés dans *Die Nieuwe Chronycke van Brabandt*. — *Descriptio aquæductus Bruxellensis,* mss. de la bibliothèque de Bourgogne.

Michel), *quai aux Tuiles, Pannes, Briques et Carreaux,* autrefois *quai des Marchands* (du pont Saint-Michel au vieux marché aux Cochons), *quai au Bois de construction,* autrefois *quai aux Boues* (du marché aux Porcs à la porte du Rivage), *quai à la Chaux* (au delà du bassin de l'Entrepôt), *quai aux Pierres de taille et au Marbre* (le long de ce bassin vers le nord), *quai au Foin et à la Paille* (de l'autre côté), *quai à la Houille* (du pont de l'Entrepôt au pont des Barques), et *quai au Bois de charpente et à brûler,* autrefois *quai des Beurtmans* ou *bateaux partant à jour fixe* (du pont des Barques au pont Saint-Michel). En 1843, ils ont tous été bordés d'une balustrade formée de piliers de pierre bleue reliés par des barres de fer.

En 1560 fut ouverte une rue de 40 pieds de large, longeant « les » héritages et maisons du *refuge de Saint-Bavon* » et conduisant à une place dite *le Samedi,* d'une maison qui s'y trouvait [1]. Ce refuge (*herberghe van Sint-Baefs*) qu'habita Viglius, passa aux évêques de Gand, lorsque l'abbaye de Saint-Bavon eut été réunie à leur mense épiscopale. C'est aujourd'hui la fabrique de cristaux de M. Capellemans. Plus près du canal était l'*hôtel de Lede,* que les religieux d'Afflighem achetèrent, au XVII[e] siècle, pour s'y retirer quand la guerre les forçait à quitter leur monastère; ils en obtinrent l'amortissement le 1[er] février 1730. Du Samedi on passe dans la *rue de Laeken,* dont tout le côté gauche jusqu'à la rue des Baraques était autrefois occupé par le *Grand-Béguinage.* Les opinions diffèrent sur les commencements de ce couvent. Suivant une chronique manuscrite, les premières béguines vivaient éparses; c'étaient de simples dévotes, qui se réunissaient pour prier dans la *chapelle de Notre-Dame de la Vigne,* où un prêtre, nommé René de Breeteyck, célébrait l'office divin. En 1248, il y avait déjà en cet endroit une infirmerie pour les pauvres malades, et le 1[er] décembre 1246, saint Boniface de Lausanne y bénit un cimetière. Cette chronique ajoute que le couvent ne se forma qu'en 1250. Toutefois, en 1247, Innocent IV avait déjà permis aux béguines de dire les offices, même en cas d'interdit, et, en 1254, son légat Hugues leur confirma la protection du saint-siége [2].

[1] *Domistadium cum tribus domibus... nuncupatum den Saterdach, foris interiorem portam dictam de Binnenste Lakenpoerte, contiguum fossatis ejusdem opidi.* 1448. — *Op ter Wittenjouffrouwengrecht, ter plaetsen geheeten ten Saterdach.* 1515.

[2] SANDERUS, *Chorogr. sacra Brabant.*, T. III.

Le 6 mars 1250 (1251 N. S.), l'évêque de Cambrai approuva les dispositions arrêtées, concernant la construction de leur maison, par le proviseur des béguines de la Vigne (*provisor beginarum in Vinea*), maître René, *persone* de Meerbeek, de concert avec les quatre filles de Michel Le Chien de Goyck : Béatrix, Helewide, Ade, Catherine, et leur nièce Catherine [1]. Peu de temps après, le chapitre de Sainte-Gudule et le curé de Molenbeek autorisèrent les béguines à s'établir dans un lieu de leur ressort, à percevoir les offrandes faites à leur chapelle, et à y donner la sépulture aux membres de leur communauté; de leur côté, elles promirent de payer chacune aux chanoines et au curé 2 deniers par an. Le même acte leur concéda le droit d'avoir un prêtre nommé par le chapitre (concordat daté du mois d'avril 1252 et confirmé par l'évêque au mois d'octobre suivant) [2]. Les statuts qui avaient été mis en vigueur du temps de René, furent coordonnés après sa mort arrivée en 1256, et approuvés par Jean Ier (dimanche après l'Ascension, 17 mai 1271), et par l'évêché (1272 et 1323). Ces statuts portent que le béguinage sera régi par quatre maîtresses « prudentes, sages et discrètes, » par le curé et quatre tuteurs ou procureurs; que ses *biens communs* seront employés à payer les chapelains, à couvrir les dépenses de l'infirmerie, à entretenir les clôtures ou haies, les ponts, les chemins et les fossés du couvent, à solder les serviteurs, et à faire des distributions aux pauvres, et que les *biens de l'église* seront spécialement affectés à l'entretien de la chapelle et à l'achat des ornements nécessaires au service divin. Une maitresse ou directrice particulière gérait la fondation dite l'*infirmerie*, sous la surveillance du curé et des tuteurs ou mambours, sans l'assentiment desquels elle ne pouvait faire aucune dépense. Il y avait une autre fondation appelée *ter Kisten ;* un serviteur et une servante étaient préposés à la garde de cette maison où était établie la boulangerie des béguines [3], et recevaient les offrandes qui lui étaient faites. Aucune veuve n'était admise au béguinage, à moins qu'elle ne s'y fît construire une maison. Les habitations élevées par les béguines devenaient, après leur mort, la propriété du couvent; mais il leur était loisible d'en disposer en faveur d'une amie [4]. A la demande du duc, le chapitre de Sainte-Gudule rési-

[1] *Opera diplomat.*, T. IV, p. 720. — [2] *Annales mss. B. Gudilæ*, Tit. VI, c. 7.

[3] Le 26 janvier 1422 (1423 N. S.) le magistrat défendit aux béguines de continuer à cuire du pain pour tout le monde.

[4] *Opera diplom.*, T. II, p. 1006.

gna à l'abbé de Saint-Bernard son droit de patronat sur le Béguinage, qui fut assujetti à lui payer une rente annuelle de 20 livres de Louvain, comme reconnaissance de son ancienne suprématie. Un tiers de cette rente revenait au curé de Molenbeek, chef spirituel, au nom du chapitre, de la paroisse dans laquelle était situé le couvent (novembre 1275)[1]. Les béguines ne faisaient que des vœux simples; elles juraient de vivre dans la chasteté et d'obéir à leurs supérieures, pour aussi longtemps qu'elles resteraient dans la communauté. Elles pouvaient s'en retirer quand elles le voulaient, et rien alors ne les empêchait de se marier.

Nous avons vu qu'en 1296, les béguines eurent des démêlés avec la gilde de la draperie, dont elles ne voulaient pas reconnaître la juridiction, et qu'elles furent forcées de céder[2]. En 1303, Jean II leur promit, « pour le refroidissement de son âme (*pro refrigerio animæ suæ*), » de ne leur imposer aucune charge servile, et de ne plus les accabler d'impôts et de taxes (samedi avant les Cendres, 16 février)[3]. Au concile de Vienne, en 1310, le pape condamna l'ordre des béguines, mais un de ses successeurs, Jean XXII, déclara que, dans cette proscription, n'étaient pas comprises celles de l'évêché de Cambrai (bulle datée d'Avignon, le 2 des calendes de janvier, 31 décembre 1320)[4]. Au moyen âge la communauté de Bruxelles était fort nombreuse; on dit qu'en 1372 elle comptait 1200 membres[5]. Le 5 juin 1579, le couvent fut pillé par les sectaires, et l'église après avoir été momentanément occupée par les luthériens, fut vendue et démolie en 1584.

Le 18 octobre 1589, les béguines obtinrent, du vicariat de l'archevêché, la permission de faire des quêtes dans le diocèse pour relever leur église, mais le pays était si appauvri, qu'elles ne recueillirent presque rien, et, après avoir aliéné quelques biens, elles durent se borner à bâtir une chapelle[6] qui fut consacrée le 23 janvier 1600. En 1623, l'infante Isabelle, accompagnée de sa cour, se rendit en pèlerinage à Laeken; dans le cortége figuraient 400 béguines et plus de 300 dames. Elles dînèrent toutes dans les prairies de Laeken, et revinrent en chantant des cantiques. C'est à la demande de la communauté et de l'avis des arche-

[1] En 1649, lors de la séparation de l'évêché d'Anvers et de l'abbaye de Saint-Bernard, qui lui avait été annexée, celle-ci perdit le patronat du Béguinage de Bruxelles. *Opera diplom.*, T. III, p. 611.

[2] Voyez T. I, p. 79. — [3] *Opera diplom.*, T. II, p. 1011.

[4] *Ibid.*, T. I, p. 215. — [5] SANDERUS, l. c. — [6] FOPPENS.

vêques Hauchin et Vanhove, et de l'historien Miræus, que sainte Begge fut alors reconnue pour la patronne de l'ordre, bien qu'elle n'ait eu aucune part à sa création. On célébra en l'honneur de cette sainte une fête dans laquelle François de Vivero, prédicateur de l'infante, prononça un sermon en son honneur[1]. En 1657, on commença la reconstruction de l'église dont la première pierre fut posée le 15 juin de cette année; les travaux suspendus en 1667 faute de fonds[2], furent repris quelque temps après, et le nouveau temple fut consacré le 10 mai 1676 par l'archevêque. Il coûta 331,318 florins[3].

En 1525 (26 janvier 1524 V. S.), un édit du conseil de Brabant avait établi des règles fixes pour l'administration des biens du Béguinage et les attributions respectives des maîtresses, des mambours et du clerc ou receveur; mais ses dispositions ne furent jamais observées, et les autorités ecclésiastiques empiétèrent insensiblement sur la charge des mambours. L'archevêque Jean Hauchin donna, en 1588, un règlement général pour tous les béguinages de son diocèse, et il s'attribua, ainsi qu'au curé et aux maîtresses de ces établissements, une autorité exclusive, en interdisant aux béguines de s'adresser aux autorités temporelles. Un règlement de 1691, particulier au couvent de Bruxelles, défendit aux sœurs, sous peine arbitraire, de « donner connaissance à qui que ce » fût de ce qui s'y passait, » et établit un conseil de six religieuses pour aider les maîtresses dans leurs fonctions. Comme déjà de fortes sommes avaient été levées afin de construire une église somptueuse, ce conseil consentit à employer à l'achèvement des travaux, le produit de la vente de quelques maisons situées dans le Béguinage et les revenus de la fondation Terkisten, prodiguant ainsi en dépenses inopportunes, les fonds d'une institution charitable. En même temps on voulut faire, en quelque sorte, du Béguinage une retraite pour les classes riches. A la demande d'une des maîtresses, Marie-Françoise de Hamal, un droit d'entrée de 100 florins fut imposé à chaque nouvelle béguine; les demeures communes (habitations où les sœurs pauvres vivaient ensemble) furent taxées à 120 florins par an, le droit de sépulture dans l'église, fut porté à 5 florins, et dans le chœur au double (1693). Ce fut en vain que dans le courant du XVIIIe siècle les mambours attaquèrent, à plusieurs reprises, ces

[1] GELDOLPHE A RYCKEL, *Vita S. Beggæ*. Lovan.. 1631, in-4°.
[2] *Geschied. van Brussel*, mss. — [3] FOPPENS.

abus ; le conseil de Brabant déclara leurs plaintes non fondées et consacra ainsi les détournements des revenus des fondations de l'infirmerie et du Béguinage. Ce ne fut que sous le règne de Marie-Thérèse, qu'à la suite d'un rapport du magistrat, en date du 6 septembre 1773, un nouveau règlement changea cet état de choses (24 février 1775). Les revenus de l'infirmerie montèrent, pour sept années, de 1763 à 1770, à 165,090 florins 7 1/4 sous (environ 23,440 florins par an), non compris le grain et le bois perçus en nature, et cet immense revenu ne fut employé qu'à entretenir 43 béguines et 8 servantes ; encore dans ce nombre n'y en avait-il que six pauvres et les autres payaient des pensions de 100, 120 ou 200 florins. De 1765 à 1770, la fondation Terkisten toucha 60,800 florins (environ 10,130 florins par an); elle percevait en outre directement le produit de 7 bonniers de bois, et quelques redevances. Les distributions aux béguines pauvres, appelées *kist of gratie kinderen,* auxquelles ces revenus étaient primitivement affectés, se réduisaient à 2 livres de viande, 27 1/2 livres de beurre, 2 florins en argent, par an, et à quelques pains par semaine ; ces béguines étaient alors au nombre de 22. Une administration spéciale avait été créée pour le maniement des fonds employés à la construction et aux embellissements de la nouvelle église à l'entretien de laquelle étaient en outre affectés les revenus communs, qui, de 1759 à 1771, s'élevèrent à 53,510 florins.

L'église du Béguinage, dont on attribue le plan à Wenceslas Coeberger, a 200 pieds de long sur 75 de large. Le frontispice qui donne malheureusement dans une rue étroite, est remarquable, bien que les détails pèchent contre les règles de l'art. Il est orné de la statue de sainte Begge et formé de deux ordres, l'un ionique, l'autre corinthien. L'intérieur est surchargé d'ornements, et la voûte est supportée par des colonnes doriques sans bases. Au-dessus du maître autel on remarque une statue colossale de saint Jean-Baptiste, par M. Puyenbroeck. A gauche, dans la chapelle de la Vierge, est une *Annonciation,* et à l'autel de Sainte-Catherine, *Sainte Catherine et la Vierge ;* contre la muraille, près de cet autel, sont placés *une Adoration des Mages* et *un Ensevelissement du Christ.* Cette dernière toile, dont l'expression est remarquable, est d'Otto-Venius. Les trois autres sont de Van Loon. A droite, dans la chapelle de Sainte-Croix, il y a *une Vierge tenant Jésus-Christ sur les genoux,* par Crayer, et près de l'autel voisin, dédié à saint Roch, *un Crucifiement,* par le même, *une Assomption* et *une Sainte Famille.* Dans les nefs laté-

rales on voit quatre toiles représentant les Évangélistes, et dans la sacristie deux tableaux de Van Loon : *Une Sainte Famille* et *Saint Pierre délivré de ses liens*. La tour de l'église, qui s'élève au chevet du chœur, pyramide assez bien. En 1535, le pape Paul III avait autorisé le curé et les chapelains du Béguinage à administrer les sacrements aux veuves et aux filles demeurant dans l'enclos, sans devoir recourir au curé de Molenbeek [1]. L'église était entourée d'un cimetière, qu'on borda de pilastres en 1765 [2].

Le Béguinage était sillonné par un grand nombre de rues qui reçurent des noms le 6 frimaire an VII. La principale, la *rue du Béguinage,* que les Français appelèrent *rue de la République,* traversait l'enclos diagonalement ; sept ruelles parallèles, étroites, tortueuses et bordées d'antiques constructions, la quittaient pour se diriger vers le canal : c'étaient la *ruelle du Romarin,* qui a disparu aujourd'hui ; la *ruelle du Peuplier,* qui était reliée à la précédente; la *ruelle du Cyprès,* appelée jadis *ruelle des Douleurs* (*'t Weeden straetje*) ; la *ruelle du Rouleau,* à laquelle était jointe la *ruelle de la Serpette,* qui aboutissait au canal par une petite porte en bois ; la *ruelle de la Ruche* et la *ruelle de la Belette;* les trois dernières n'existent plus. A l'autre côté de la rue du Béguinage, aboutissaient les *ruelles du Sureau, du Muguet, de l'Acacia* et *de la Pensée;* ces trois dernières ont aussi disparu. Enfin, l'église était circonscrite par les *rues du Lilas* et *du Marronnier* qui existent encore. Dans ces rues on trouvait les fondations suivantes : *la maison des Anges* (*het huys der Engelen*), *le couvent Écossais* (*het Schots couvent*), *le Mûrier, le Calvaire* (ruelle du Romarin), *Notre-Dame d'Afflighem, Saint-Antoine* (rue du Béguinage), *le Couvent de Nazareth, le Petit-Goyck, la maison au Bois* (*het huys van den Bosch*), *le Grand-Goyck* qui était regardé comme la fondation la plus ancienne du Béguinage, *le Noyer* (rue du Cyprès), *Béthanie* (au coin de la ruelle du Rouleau), *le Mont des Vierges* (*Maegdenberg*), *Watermael* (à l'entrée de la ruelle de la Serpette), *la Maison Terhulst* (au coin de la ruelle de la Belette), *Saint-Roch, la Vigne du Seigneur, Steenweghe* (rue du Béguinage), *le Nouveau-Couvent* (*het Nieuw-Couvent*, *la Couronne-d'Épines, de Mol, Saint-Martin* (rue du Muguet), *Petit-Laeken, Terkisten, Sainte-Élisabeth, la maison des Vierges* (*het Maegden-Huys*), *l'Infirmerie* (rue de la Pensée), *le Souper* (*het*

[1] SANDERUS, l. c., p. 229. — [2] *Chron. mss. de Bruxelles.*

Avondtmael), *la Sacristie* (*de Costerye*), *le Doux-Nom-de-Jésus* et *Dongelberghe* (dans le pourtour de l'église). Près de l'église étaient les maisons du curé, des chapelains et du receveur [1]. L'Infirmerie avait une chapelle qui, après les troubles du XVIe siècle, fut bénite le 11 juin 1585. Un inventaire dressé le 9 pluviôse an VIII, constate la présence dans ce bâtiment d'un très-grand nombre de tableaux, mais sans indiquer les noms des peintres. Un vaste terrain, séparé du reste de l'enclos par un cours d'eau, s'étendait derrière l'Infirmerie; on y trouvait une blanchisserie, un verger, un jardin, etc. Pour mettre le Béguinage à l'abri d'attaques nocturnes, on l'avait entouré de murs et de fossés remplis d'eau; il formait une espèce de triangle, et n'avait que deux issues fermées par des portes. Un des angles s'étendait du pont des Barques à la rue de Laeken, un autre longeait cette rue, et le troisième la rue des Baraques. Suivant des actes du XVIIe siècle, en 1271, Jean Ier autorisa le Béguinage à avoir un moulin et à le faire mouvoir par la Molenbeke, à charge de payer au domaine un cens de 12 deniers. Ce moulin était situé dans la rue de Laeken [2]. Le 10 janvier 1449, 1450 N. S., la ville céda au Béguinage, moyennant un cens d'un vieux gros tournois, les berges des remparts (*Vestberch*) et les fossés en dépendant, depuis la petite poterne de Laeken (*Cleyn Laeken-Poirtken*) jusqu'au grand déversoir situé à l'extrémité de ce fossé, déversoir qui séparait les jardins potagers du Béguinage du chemin conduisant de la petite poterne de Laeken au pont de Philippe (la rue des Baraques actuelle). Les remparts furent détruits, mais leurs fossés subsistèrent jusqu'en 1760, qu'ils furent voûtés par suite d'un accord conclu entre le magistrat et le couvent [3]. Le moulin avait déjà disparu depuis longtemps [4]. Les autres fossés ont été comblés il y a une vingtaine d'années.

L'église du Béguinage fut fermée le 18 novembre 1797; mais le curé de Bruyn ayant prêté serment, elle fut rouverte pour quelque

[1] Un écolâtre de l'église de Saint-Servais à Maestricht, Jean Hovelmans, fonda, en 1605, une maison pour sept ou huit béguines; elle était située *op den Wallegracht, nae den gemeynhof van den Begynhof. Archives de la Chambre des Comptes*, n° 168.

[2] *Domistadium situm foris portam dictam de Lakenpoirte, in rectâ plateâ, in opposito molendini curtis Beghinarum Bruxell.* 1431. *Archives de Sainte-Gudule.*

[3] *Chron. mss. de Bruxelles.*

[4] Dans le *Livre censal de* 1599 on lit : *Daer de Begynenhove molen plach te staene.*

temps. En 1801, elle devint succursale du Finisterre, et elle fut rendue au culte en vertu d'un arrêté du maire, du 29 thermidor an IX. On y plaça, en 1803, le maître autel et le jubé de l'abbaye de Cortenberg. qui avaient coûté 20,000 florins, et qui furent achetés pour 1,000, deux autels qui provenaient de l'hôpital Saint-Jean, et qu'on dressa dans les chapelles latérales au chœur, et la chaire des Augustins de Malines. En 1805, on y transporta l'orgue du monastère d'Afflighem. Après la bataille de Waterloo, cette église servit momentanément d'hôpital aux prisonniers français blessés. Le conseil des hospices, à qui l'administration des biens des béguines avait été confiée en 1800, en employa les revenus à l'entretien de vieilles femmes infirmes. En 1807, l'*infirmerie du Béguinage* en contenait 90 à 94 ; il y avait un économe ou directeur, un aumônier, un médecin, un chirurgien, un surveillant des infirmières, trois infirmières, un surveillant de la basse-cour, un cuisinier, un aide, une femme de peine, une vachère, un jardinier, une boulangère, une portière, etc. Les dépenses, pour cette année, montèrent à 37,279 francs 38 centimes, et les recettes à 56,352 francs 93 centimes. En 1818, cet établissement avait 245 lits, occupés d'ordinaire par cent indigentes, âgées de plus de 75 ans, quarante femmes infirmes moins âgées, cinquante incurables, seize anciennes béguines indigentes et quatorze pensionnaires payantes. Cette année, les dépenses s'élevèrent à 36,962 florins 57 cents. Par suite de différentes résolutions prises par l'administration des hospices, de 1809 à 1811, et approuvées par l'autorité supérieure, on transféra, au Béguinage, dans quelques-uns des anciens *couvents* ou *réunions*, les hospices de Terarken, de la Sainte-Trinité, des Bons-Enfants, de Saint-Aubert, Baeckx, des Cinq-Plaies, de la Couronne-d'Épines, de Sainte Croix, de Sainte-Élisabeth de Hongrie, de Sainte-Gertrude, des Neufs-Chœurs des Anges, de Sainte-Anne, du Nom-de-Jésus, de Notre-Dame de Paix, Rappoi, Robbroeck, du Chant-d'Oiseaux, du Saint-Sauveur, Schutteput, des Tanneurs et Vandenbempden, tous destinés à de vieilles femmes indigentes de la classe bourgeoise. Chacune des 129 femmes qui furent alors logées au Béguinage, avait, autant que possible, une chambre et un réduit ; elles recevaient, en 1818, 20 cents par jour et trois demi-stères de bois, trois hectolitres de charbon et trois de braisettes par an, en cas de maladie, elles étaient soignées gratuitement. Les *hospices réunis* coûtèrent, cette année, 14,204 florins 75 cents, ils étaient régis par un économe, et huit ser-

vantes y étaient attachées. Pour y être admis, il fallait avoir 60 ans, avoir tenu une bonne conduite et être indigent ; il était loisible aux pensionnaires de vivre comme elles l'entendaient, mais elles devaient être rentrées, en hiver, à six heures, en été, à huit. La mauvaise distribution et l'état de vétusté des maisons qu'elles occupaient, firent résoudre d'élever un bâtiment vaste et salubre dans lequel on pourrait placer aussi les pensionnaires de l'infirmerie, et l'on choisit pour son emplacement la prairie qui s'étendait le long de la rue des Baraques. La première pierre du *Grand-Hospice* fut posée le 21 avril 1824, et ce somptueux édifice dont M. Partoes donna le plan, et dont M. Marcq, membre du conseil des hospices, surveilla la construction, fut rapidement achevé. C'est un immense parallélogramme de 138 mètres de longueur sur 94 de largeur ; deux belles entrées, situées, l'une rue du Grand-Hospice, l'autre rue des Baraques, conduisent dans des cours carrées environnées de larges galeries bâties en pierre de taille et servant de promenoirs. L'aile qui sépare les deux cours, comprend le logement du directeur, le réfectoire, les cuisines, le quartier des domestiques, la lingerie, la buanderie, la pharmacie. La chapelle reçoit le jour d'en haut, et est décorée de colonnes ioniques. Quatre grands escaliers conduisent au premier étage qui est occupé par les dortoirs. Sur le fronton des deux entrées on lit cette inscription rappelant la date de l'achèvement de l'édifice et sa destination : EGENIS SENIBUS, MDCCCXXVI. Aujourd'hui 500 vieillards y sont logés ; il vient d'en mourir un âgé de 109 ans.

La construction de ce monument a complétement changé, en l'embellissant, l'aspect de ce quartier : l'égout infect qui longeait le côté gauche de la rue de Laeken, a été voûté, et cette rue, ainsi que les rues du Canal, du Béguinage, du Marronnier et du Lilas, a vu s'élever un grand nombre de belles habitations. Entre la rue de Laeken et le pont des Barques, on a percé la large *rue du Grand-Hospice* qui est reliée, d'un côté, à la rue du Béguinage, par la *rue de l'Infirmerie,* de l'autre, à la rue des Baraques, par la *rue Traversière* qui a été nommée, en 1828, *rue Marcq*, en souvenir des soins donnés par M. Marcq à la construction de l'hospice. Le centre de la rue du Grand-Hospice forme une place où se tient le marché aux pommes de terre [1]. La *rue des Baraques* à la-

[1] Les terrains du Béguinage ont été vendus en 1825, et les nouvelles rues percées alors ont reçu leurs noms le 5 août 1828.

quelle, en 1828, on a, mal à propos, donné le nom de *rue du Canal,* devait sa première dénomination à des *baraques* que le gouvernement espagnol fit construire pour la cavalerie contre le mur clôturant de ce côté le Béguinage. En 1782, le gouvernement autrichien les fit démolir, et autorisa la ville à en paver l'emplacement pour élargir la rue.

Vis-à-vis l'entrée de la rue du Béguinage on trouve l'*allée de l'Étuve*[1] et la *porte du Potage*, appelée autrefois *ruelle du Jardin de l'Arc* (*Handboog-Hof straetje*), ou *chemin de Terre* (*Aerde straetje*). En deçà de ces deux impasses était jadis la *ruelle Courbe* qui s'étendait jusqu'à la Senne[2]. Entre les ruelles du Potage et Van der Elst s'établit, à une époque inconnue, une communauté de *sœurs du tiers ordre de Saint-François,* dites *sœurs de la pénitence, sœurs grises* ou *récollétines*. Leur couvent portait le nom de *Bethléem*. D'après les conseils du seigneur d'Ayscau, et en vertu d'une bulle du pape Alexandre VI, du 4 septembre 1501, elles adoptèrent la règle plus rigide de Sainte-Colette. Gramaye rapporte que cinq religieuses de Gand vinrent leur servir de directrices. En les autorisant à opérer cette réforme, le chapitre leur interdit de donner la sépulture aux habitants du ressort des églises de Sainte-Gudule, de la Chapelle, de Saint-Nicolas, de Saint-Géry, de Saint-Jacques sur Coudenberg, du Sablon, de Sainte-Marie-Madeleine et de Saint-Josse-ten-Noode (7 août 1503). Comme elles devaient vivre d'aumônes, le magistrat restreignit leur nombre à vingt-sept et celui de leurs prêtres à quatre. Il leur prescrivit de recevoir de préférence dans leur communauté des personnes de la ville, et pour éviter toute querelle entre les deux couvents de Clarisses, il leur défendit à tous deux de s'attaquer par la voie de la chaire. Enfin, « les accroissements des couvents diminuant le nom- » bre des boutiques, » il limita à deux maisons, voisines de leur ancienne église, les propriétés que les *pauvres-claires* pourraient acquérir, et ne leur permit de brasser que de la bière forte, à moins d'autorisation spéciale. Ces conditions furent acceptées le 9 août 1503 par les délégués du couvent, parmi lesquels figurait Thierry de Munster, alors gardien de Bootendael[3]. Les pauvres-claires étaient assujetties à une discipline fort rigide ; elles observaient une stricte clôture, jeûnaient toute l'année,

[1] *Ab opposito portæ curtis Beghinarum de Vinea, supra conum vici dicti Stoefstraetken.* 1343. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] *Cromstraetken. Livre censal de* 1491.

[3] *Roodt privileyieboeck.*

ne mangeaient jamais de viande, et ne pouvaient posséder aucuns revenus. Pour être admis dans la communauté, il fallait préalablement se présenter au magistrat et avoir son assentiment ; plusieurs religieuses essayèrent vainement de se soustraire à cette formalité. La ville autorisait fréquemment les pauvres-claires à quêter en ville, ou leur donnait des secours consistant en grains, pain, bière, poisson, etc. Leur église fut pillée pendant la domination des calvinistes, et fut consacrée de nouveau le 4 mai 1585. Pendant la nuit du 19 octobre 1619, un incendie terrible se déclara dans le couvent. « Presque toute la ville, dit le chartreux Dewael, y courut, tandis que les soldats de la garnison se hâtaient de regagner leurs quartiers. Spinola, le duc d'Aerschot et d'autres personnes de distinction, se rendirent sur le lieu du sinistre pour maintenir l'ordre. Selon les uns, ce furent des charbons mal éteints, selon d'autres, des fagots, qui causèrent l'incendie. Les sœurs étaient à matines lorsqu'il commença à se développer, et une religieuse malade, à qui la peur rendit des forces, vint leur donner l'alarme. Elles avaient vainement essayé d'éteindre les flammes lorsqu'on accourut à leur secours ; elles se retirèrent alors les unes dans leur jardin, les autres dans le chœur de l'église, d'où la fumée les chassa bientôt. L'église fut épargnée, mais le couvent fut presque entièrement détruit. On le rebâtit l'année suivante, grâce aux libéralités de quelques nobles et bourgeois ; la comtesse de Berlaimont donna à cet effet une somme de 15,000 florins. » Quelques années après, ces religieuses élevèrent un grand mur, « dans la ruelle derrière les Trois-Rois jusqu'à la Senne, pour » séparer leur propriété de celle des augustins. » Pour en couvrir les frais elles furent autorisées à faire une quête en ville, et comme, « vu les » conjectures du temps, » elles ne recueillirent que 600 florins, le magistrat leur en accorda 200 (20 octobre 1644). Supprimées le 21 avril 1783, les pauvres-claires revinrent à Bruxelles en 1790, et après avoir entendu le salut aux Récollets, elles rentrèrent processionnellement dans leur couvent qui avait été converti en hôpital militaire. Elles en furent expulsées en 1796, et se retirèrent alors au couvent de Berlaimont, d'où elles durent sortir le 7 novembre de la même année. Leur couvent servit jusqu'en l'an VIII, d'*atelier central de la salpêtrerie républicaine,* et fut alors acheté par le citoyen Wéry qui, par suite d'une décision du conseil municipal du 14 floréal an XI et d'un arrêté du préfet du 20 brumaire an XII, perça sur ce terrain les *rues des Hiron-*

delles, *des Chauves-Souris* et *des Bécassines*. La rue des Hirondelles dont le maire, M. de Mérode, posa la première pierre, le 12 juillet 1806, fut reliée à la rue de la Fiancée par un pont en bois jeté sur la Senne; en 1833, on y a substitué un pont en fer qui a coûté 20,850 francs. La tradition dit que les hirondelles se réunissaient dans le jardin des Clarisses pour entreprendre leurs pérégrinations. Une nouvelle communauté de récollétines s'est formée dans une maison de la rue du Manége, qu'elles ont achetée, en 1842, à Mme veuve Valériola.

Le quartier à l'est de la Senne communiquait autrefois à la *ruelle Van der Elst* [1], par un pont en bois qui, depuis une trentaine d'années, est enclavé dans une propriété particulière. Dans cette ruelle il y avait, au moyen âge, des fours à chaux ; les carrières de Dieghem et de Melsbroeck leur fournissaient la plus grande partie des pierres, et la Senne les amenait. Au xve siècle, le métier des maçons possédait deux de ces fours [2]; en 1415, à la demande des béguines, il fut défendu d'en élever de nouveaux en cet endroit [3]; insensiblement ils disparurent tous. La *ruelle de l'Infirmerie* [4] était appelée primitivement *ruelle conduisant aux fours à chaux* [5]. Ce fut un nommé N. Clockmans qui perça, vers 1635, la *rue des Fleurs* au milieu d'un vaste héritage qu'il avait acheté [6]. Le magistrat ayant loué, le 17 juin 1634, la maison de Balthazar Diertyns, située dans la rue de Laeken, pour y loger les jésuites qui soignaient les pestiférés, celui-ci ne put ensuite se défaire de cette propriété, et obtint l'autorisation de pratiquer sur son emplacement une rue (13 septembre 1642) qui reçut le nom de *rue des Tonneliers*. L'abbaye de Grand-Bigard y acheta, en vertu d'un octroi royal du 10 septembre 1661, une maison faisant face à la porte aux Vaches (*Koey poorte*) du Béguinage, et en fit son refuge. Dans la rue aux Fleurs était adossé à la Senne le *refuge du prieuré de Nizelles*. Au delà de la rue des Ton-

[1] *Straetken Van der Elst*. 1346, 1348, 1359, 1361. *T'Elsstraetken*. 1357. *Cartulaire de Coudenberg*. — Dans une résolution du 3 juillet 1637, il est ordonné de reconstruire le *pont aux Augustins*. Il est sans doute question ici du pont de la rue Van der Elst.

[2] 1415. *Ibid*. — [3] Voyez T. I, p. 163. — [4] 1427. *Cartulaire de Coudenberg*.

[5] *In t' streetken Van der Elst tusschen.... ende de strate soe men nae den calckhoven gaet*. 1434. *Ibid*.

[6] Par une coïncidence assez singulière, un nommé Henri de Bloemezoene possédait, au xive siècle, des biens dans la rue Van der Elst. 1357. *Archives de Sainte-Gudule*.

neliers, dans la rue de Laeken, on trouvait un petit hospice qui avait été fondé pour trois vieilles femmes par Marie de Heetvelde, femme d'Engelbert de Baronaige, seigneur de Crainhem, morte en 1573 ; elles recevaient annuellement un patacon, un florin pour deux sacs de charbon, etc. Un peu plus loin, en face du moulin des Béguines, était, au xvii[e] siècle, l'hôtel des Dongelberghe [1]. Le comte de Berlo acheta la maison formant le coin de la rue du Pont-Neuf, à l'endroit où était la *petite porte de Laeken* [2], qui avait été élevée peu de temps après la fondation du Béguinage, et qui fermait en son milieu la rue de Laeken.

Au xvii[e] siècle, la deuxième partie de la rue de Laeken n'était occupée que par des jardins, des fours à chaux et une vaste prairie dite *le Guillielmus* ou *la prairie des Béguines*. Dans la dernière moitié de ce siècle, on y transféra le marché aux bestiaux sur l'emplacement duquel fut élevé l'entrepôt. Le 22 octobre 1768, on y établit, « de la grande » porte du Béguinage à l'escalier des Remparts, » le marché au bois qui ne dut plus se tenir que les mardis, les jeudis et les samedis, « à cause de » la grande foule qu'attirait, le restant de la semaine, le marché ordinaire (16 janvier 1773). » Enfin, le 30 floréal an XI, on plaça dans cette rue le marché au gibier. Voulant relever la draperie de l'abaissement dans lequel elle était tombée, le magistrat chargea un nommé Augustin de Roucourt de la construction d'un *moulin à calender* les étoffes, semblable à celui qui existait à Anvers (12 décembre 1663) ; de 1665 à 1700, ce moulin occupa une maison dite *le Roi David* et située au nouveau marché au Bétail. C'est dans une maison du quai au Foin qu'on joua pour la première fois à Bruxelles l'opéra italien, le 24 janvier 1682 [3]. Les *apostolines* ou *marolles*, qui s'étaient d'abord établies au Bovendael, vinrent, en 1715, se fixer au quai au Foin, et neuf ans après, l'archevêque leur donna des statuts. En 1753, elles se bâtirent une chapelle [4] dont, après leur suppression (1796), on fit une raffinerie de sucre. Elle a été démolie en 1818 et remplacée par des habitations particulières. Par son testament daté du 30 décembre 1762, Charles-Hippolyte-Joseph de Boot, seigneur de Velthem, légua 100,000 florins

[1] *Livres censaux de* 1608 et 1681.
[2] *Ibid. — Foris mediam portam dictam Lakenporte.* 1373. *— Foris interiorem portam dictum de Lakenporte, versus portam dictam t' Clene Lakenpoertken.* 1492. *T'Cleyn Laeckenpoirtken.* 1583.
[3] *Geschied. van Brussel,* mss. — [4] *Guide fidèle,* p. 59.

de change, pour faire élever par les apostolines de pauvres filles âgées de huit ans au moins et nées d'honnêtes parents dans les paroisses de Sainte-Gudule et du Finisterre. On leur apprenait à faire de la dentelle et d'autres ouvrages de main ; le produit de leur travail était conservé par la mère supérieure pour leur être remis lorsque, ayant atteint l'âge de 20 ans, elles quittaient le couvent. Celles qui entraient dans la congrégation, recevaient une pension viagère de 60 florins. En 1776, ces pauvres filles étaient au nombre de douze, et leur pension était fixée à 115 florins; les recettes s'élevaient alors à 3,897 florins 10 sous, et les dépenses à 2,800 florins. Le pléban de Sainte-Gudule, le plus ancien vicaire du Finisterre, et le plus ancien official du conseil de Brabant administraient cette fondation, et touchaient chacun de ce chef 100 florins ; les recettes étaient faites par le receveur de la fabrique de Sainte-Gudule, qui en percevait un vingtième. Depuis la suppression des apostolines, les revenus de cette fondation sont affectés à l'entretien des orphelines. Sur le quai au Foin débouche l'*impasse de la Sortie* ou *t'Breem straetje,* qui conduisait à un moulin à vent situé sur le rempart. Dans la rue de Laeken, près du rempart, était le *refuge de l'abbaye de Sainte-Gertrude* à Louvain, qui fut rebâti par l'abbé Winand de la Margelle (1655-1664).

Le 6 mai 1373, les enfants de Geldolphe Meerte et de Marie Taye cédèrent à la ville deux fours à chaux situés hors de la seconde porte de Laeken et s'étendant jusqu'à la Senne. Ces fours que les receveurs louèrent, en 1394, au maçon Pierre d'Erps, moyennant 20 florins censaux d'or par an, tombaient en ruines en 1584, et le magistrat résolut, le 31 mars 1590, d'élever sur leur emplacement une maison pour les fous qui occupaient le couvent du tiers ordre au Fossé-aux-Loups avant sa cession aux augustins[1]. En 1596, leur entretien coûta 1235 florins 16 sous. Quelques années après, on bâtit, au coin septentrional de la rue des Échelles, la *Dulhuys* ou *Simpelhuys*. C'était un vaste bâtiment qui contenait près de 60 cellules, formant plusieurs corps de logis séparés par des cours. Vers la rue étaient les cuisines, la boulangerie, la brasserie, le magasin, le lavoir ; entre les deux premières cours s'élevait une chapelle ayant deux oratoires distincts pour les hommes et pour les femmes. Le jardin qui était fort grand, donnait dans la rue du Pélican. Les fous

[1] Gramaye dit que la maison des fous fut fondée en 1461.

indigents y étaient soignés aux frais de la ville, et les autres étaient pris en pension. L'ignorance qui présidait alors au traitement des aliénés, faisait de ce séjour une prison plutôt qu'une maison de santé. La nourriture des aliénés, à raison de sept sous par tête et par jour, coûta à la ville, de 1677 à 1678, 10,666 florins, et de 1699 à 1700, 13,960 florins 2 sous ; leur habillement, l'entretien du linge, etc., 1,004 florins 10 sous pour la première période, et 1405 florins 5 sous pour la seconde. C'était le concierge de la maison qui était chargé de la nourriture des aliénés ; ils recevaient, le matin, une soupe au potage, à midi, une demi-livre de viande ou une portion de poisson, ou à défaut de poisson, deux œufs, et le soir, du pain, du beurre et du fromage ; ils avaient chacun deux pots de bière. C'était le concierge aussi qui les habillait, payait le médecin et les médicaments, entretenait la chapelle dans laquelle on disait la messe trois fois par semaine, fournissait le feu, le chauffage, etc. ; il tenait quatre domestiques. Le 12 août 1700, le magistrat résolut d'envoyer à Gheel, en Campine, les fous étrangers à Bruxelles qu'on ne pouvait renvoyer dans leur ville natale, et de réduire à cinq sous la somme allouée au concierge pour la nourriture de chaque individu. Au siècle dernier, cet établissement comptait environ 150 aliénés. En 1741, les bâtiments furent restaurés, et en 1768 on bâtit une nouvelle brasserie et de nouvelles cellules. Ce local étant étroit et malsain, le préfet Doulcet-Pontécoulant ordonna, le 6 septembre 1803, de transférer les fous non maniaques à Gheel, où les surveilleraient des commissaires délégués par le conseil des hospices qu'un arrêté de l'administration centrale du département, du 9 nivôse an VI, avait chargé de la direction de la maison des fous. Un dépôt provisoire fut établi à l'hôpital Saint-Jean, où les aliénés sont gardés jusqu'à ce que tout espoir de guérison soit perdu. Dans ce cas on les envoie à Gheel où ils sont mis en pension chez des cultivateurs. En 1807, cette commune en reçut 111 à 121, qui coûtèrent 23,924 francs 63 centimes ; le 1er décembre 1818, il y en avait 176, pour lesquels il fut payé 21,782 florins 41 cents. En 1803, la maison des fous fut convertie en prison, et conserva cette destination jusqu'à la fin d'août 1819. Vendue ensuite par la ville, elle a été morcelée ; la banque en acheta un lot, et y plaça un dépôt de lingots d'or et d'argent. L'atelier de carrosserie des frères Jones occupe un autre lot.

Après la construction de la maison des fous, il resta des deux côtés,

un grand terrain disponible que la ville vendit en 30 lots, à charge d'autant de cens de 11 sous. C'est alors que furent percées, soit sur cet emplacement, soit sur des propriétés particulières, les ruelles qui se trouvent entre la rue de Laeken et la Senne, savoir : les *rues du Pélican* et *de l'Épargne,* aboutissant à la rue du Pont-Neuf et se dirigeant derrière la maison des fous, parallèlement à la Senne ; la *rue Saint-Roch,* entre la rue de l'Épargne et la Senne, appelée par les Français *rue de l'Oubli,* et la *rue des Échelles* autrefois *ruelle des Choux* (*t'Cool straetken*), *rue des Chandeliers* ou *rue Saint-Roch ;* ces rues ont reçu leurs noms actuels le 9 mars 1811. Dans la rue Neuve, vis-à-vis la rue du Pélican qui doit cette dénomination à une auberge[1] et qui était appelée jadis *Canneel straet,* était le *refuge de l'abbaye de Cortenberg*. Après avoir longtemps délibéré sur le plan qui lui avait été proposé par l'Italien Michaëli, pour la construction d'une *maison de correction* (*tuchthuys*) (22 janvier 1621 —avril 1623), le magistrat la fit bâtir entre les remparts et quelques terrains donnant dans la rue Saint-Roch. Dans les conditions d'adjudication de la maçonnerie, arrêtées le 7 avril 1623, il fut stipulé que la façade serait ornée d'une porte « d'antique architecture, avec frise, corniche, fronton » et une statue de saint Michel ; » que des pilastres garniraient le mur du côté de la petite plaine (vers la rue Saint-Roch), et que les toits des fenêtres seraient crénelés. Pour achever ce bâtiment, les hospices et les hôpitaux furent taxés à 4,000 florins (21 août 1625), et les états de Brabant donnèrent la même somme (16 octobre 1625). La direction de la *Tuchthuys* était d'ordinaire laissée à un fabricant de drap auquel on accordait quelques avantages. Le premier directeur fut Daniel Sirejacobs qui prêta serment le 22 août 1625. Cet industriel avait importé à Bruxelles, vers 1620, la fabrication du camelot vert, à la mode turque, et avait donné à ses produits une telle perfection qu'ils surpassaient de beaucoup ceux qui sortaient des ateliers de Lille et de Valenciennes. Il prit la direction de la maison pour un terme de quinze années, à condition qu'il lui serait alloué, les trois premières années, un subside de 600 florins du Rhin ; il obtint en outre une somme de 250 florins, le logement et exemption de toutes les charges bourgeoises. Il fut arrêté que le produit du travail des détenus serait partagé par moitié,

[1] *Canneelstraet, omtrent Sint-Rochus capelle, naest de herberge de Pellicaen. Livre censal* coté n° 16.

entre eux et le directeur ; que leur entretien et leur nourriture seraient à la charge de ce dernier ; qu'ils auraient, trois fois par jour, « deux bonnes *tartines* (*twee goede boterammen*) avec du fromage. » à midi et le soir, du potage, des légumes, de la bière, etc., les dimanches et les fêtes, de la viande, ou du poisson en temps de carême. On imposa au directeur l'obligation de les faire assister au service divin, et il lui fut défendu d'élargir aucun reclus sans en avoir reçu l'ordre. Il lui fut interdit aussi d'avoir plus de six ou sept maîtres ouvriers étrangers à la maison, non compris ses enfants. Outre les vagabonds et les jeunes indigents de mauvaise conduite, on enfermait encore dans cette maison les enfants de bonne famille que leurs parents faisaient incarcérer. En la mettant en ferme, en l'exposant à d'avides spéculations, on vicia cette institution qui était bonne en elle-même ; aussi dénonça-t-on bientôt de nombreux abus. Dès sa création elle souleva des plaintes de la part de plusieurs métiers, entre autres, des passementiers qui firent défendre au directeur d'avoir plus d'un maître ouvrier et d'un maître valet pour diriger les travaux (2 septembre 1634). La maison de correction se composait de plusieurs corps de logis : à l'ouest étaient la cuisine, le lavoir, la teinturerie ; au nord, un dortoir, la chambre du portier, etc. ; à l'est, la cuisine, le réfectoire, l'atelier.

En avant de ce bâtiment, contre la Senne, la ville fit construire des maisons pour les pestiférés dites *de binnen pesthuyskens achter de dulhuys*, et une habitation dont le « surintendant et maître de la maladie » contagieuse » eut la jouissance. Il y avait aussi en cet endroit un cimetière dont une partie fut, après la paix de Munster jusqu'en 1729, affectée aux réformés, et une chapelle dédiée à saint Roch sous le patronage duquel une confrérie s'y forma en 1694. Il est probable que c'était la chapelle de la maison de correction, que les augustins desservaient en vertu d'une résolution du magistrat du 25 décembre 1625; il leur avait accordé à cet effet une indemnité annuelle de 72 florins, qui fut portée à 120, le 9 mars 1680. Cette chapelle où l'on conservait un calice qu'elle avait reçu en 1628, fut fermée en pluviôse an VI, par suite d'un ordre de l'administration municipale [1]. Près de là, au fond de la rue des Échelles, était, au XVII[e] siècle, une grange appelée *la grange aux Choux, de Coelschure;* elle fut incendiée vers 1700 et remplacée,

[1] Selon Fricx et tous les autres auteurs du dernier siècle, à cette chapelle était annexé un hospice pour les voyageurs et les pauvres pèlerins, qui y étaient nourris pendant trois jours; mais aucun acte officiel ne mentionne cet établissement.

en 1701, par un bâtiment dans lequel on plaça le moulin à calandrer qui avait été établi au quai au Foin.

Malgré les mesures prises contre eux, Bruxelles était toujours encombrée de mendiants de toute espèce et de toute nation. En vain, après une détention plus ou moins longue, les condamnait-on en masse à l'exil et au bannissement, ils reparaissaient bientôt aussi nombreux et non moins effrontés. Pendant les troubles de 1719, le marquis de Prié consulta à plusieurs reprises le magistrat sur les moyens d'établir à Bruxelles une *rasphuys* ou maison de correction ; à cette époque le dépôt de mendicité dont nous venons de parler, s'était insensiblement transformé en fabrique ; on n'y détenait plus que les jeunes gens de mauvaise conduite, et l'on ne songeait même pas à le rendre à sa première destination. En 1729, Marie-Élisabeth résolut d'établir « deux » maisons de charité, pour y entretenir, nourrir et faire travailler les » pauvres mendiants, et faire cesser, par ce moyen, la mendicité et la » fainéantise avec tous les crimes et désordres qui en résultoient. » Elle annonça en outre que, pendant toute la durée de son gouvernement, elle contribuerait annuellement aux frais de cet établissement pour une somme de 10,000 florins. Un règlement provisoire avait été arrêté par le magistrat, le 16 novembre 1729; les commissaires du gouvernement et de la ville en firent un second qui fut approuvé par Marie-Élisabeth le 12 janvier 1734. La princesse désigna pour directeurs perpétuels de cet établissement les deux bourgmestres, le plus ancien receveur de la ville, le plus ancien membre patricien de la Suprême-Charité et six notables. Leurs fonctions, ainsi que celles de leur greffier, étaient gratuites. Les bâtiments avaient été commencés en 1730. La *maison des pauvres* (*armen huys*), construite sur l'emplacement du cimetière des pestiférés, se composait de plusieurs corps de logis contenant des ateliers, des magasins, un réfectoire, des dortoirs, etc. Sur la façade on plaça l'inscription suivante : PUbLICæ tranqUILLItatI paUpertatIs otIosæqUe plebIs UtILe refUgIUM ELIsabethæ LIberaLItate SenatUs popULUsqUe BrUXeLLensIs P. P.

Cæsaris auspiciis per te, hospite, surgit in altum,
Pro patriæ votis, Elisabetha domus,
Quotquot saxa vides totidem tua munera cernis,
Et cura populi signaque nota tui,
Dum stabit Bruxellæ, sua pia facta parentis
Et grata nomen posteritate canet.

Cet établissement, auquel la ville affecta, en 1733, une somme de 12,000 florins, ne subsista que peu d'années; les dons des particuliers diminuèrent insensiblement; les étoffes qui s'y fabriquaient, ne trouvèrent qu'un faible écoulement, et la mort de Marie-Élisabeth le priva du subside annuel qu'elle lui allouait. Il fallut restreindre les admissions, et, en 1744, le gouvernement autorisa les directeurs à louer les bâtiments aux troupes anglaises qui en firent leur hôpital; quelques orphelins qui y étaient restés, furent transférés dans la maison de Sainte-Croix. Les Français y avaient succédé aux Anglais (1746), lorsque ce bâtiment fut presque entièrement détruit par un incendie qui éclata, le 9 novembre 1747, à 9 heures du soir, dans la maison où était placé le moulin à calandrer. L'hôpital contenait alors 600 soldats malades; quatre périrent dans ce sinistre qui consuma plus de 200 lits. L'intendant de Séchelles imposa à la ville l'obligation de reconstruire l'hôpital militaire, en lui assignant à cet effet les amendes prononcées à charge des administrations restées en défaut de fournir les réquisitions dont on les avait frappées. Mais le magistrat qu'il chargea en même temps de faire le recouvrement de ces amendes, résolut secrètement de ne poursuivre cette affaire que pour la forme, et il n'y fut pas donné suite. En 1767 et 1768, la ville fit de grands frais pour l'agrandissement de la maison de correction. Vers le même temps, la maison des pauvres fut reconstruite et affectée de nouveau à un hôpital militaire; ensuite on la convertit en caserne. Le 30 juin 1818, le magistrat fut autorisé à vendre les *bâtiments de Saint-Roch,* et il les céda à une société qui s'était formée pour éclairer Bruxelles par le gaz; le premier essai de ce nouveau mode d'éclairage des rues eut lieu le 24 août 1819, anniversaire de la naissance du roi Guillaume. En 1839, l'*établissement du gaz* contenait 50 cornues cylindres, 89 grandes cornues, 8 gazomètres, plusieurs épurateurs et condensateurs, et une machine à vapeur. Une partie des bâtiments, principalement la façade donnant dans la rue Saint-Jean-Népomucène, a conservé son ancien aspect. Sous le règne de Joseph II, il fut question d'y élever un abattoir. Le chemin qui longe la Senne depuis la rue Saint-Roch jusqu'à la rue Saint-Jean-Népomucène, a reçu, le 6 frimaire an VII, le nom de *passage du Souvenir,* et l'impasse correspondante, de l'autre côté de la rivière, celui de *place de la Senne.*

Le quartier s'étendant à l'est de la Senne, depuis le Fossé-aux-Loups jusqu'aux remparts, ne fut longtemps qu'un assemblage de prairies, de

jardins, de cultures. On n'y avait accès que par deux poternes fortifiées et fermées la nuit : le *viquet de Loup* (*s'Wolfs wyket*), près du pont des Monnayeurs, et le *viquet aux Herbes-Potagères,* à mi-côte de la montagne de ce nom. On n'y voyait guère de maisons que le long du Fossé-aux-Loups, de la rue du Marais, et dans quelques impasses adjacentes ; plus loin les chemins n'étaient bordés que de haies et de fossés. On a débité beaucoup de fables sur le nom tronqué de *Fossé-aux-Loups,* qui s'appelait le *Fossé-de-Loup,* de l'habitation d'un nommé Jean Wolf ou Jean le Loup [1]; au moyen âge, pour désigner les terrains situés au delà de cette maison, on disait quelquefois qu'ils étaient *achter s' Wolfs, derrière le Loup* [2]. Le Fossé-de-Loup s'appelait quelquefois aussi simplement *le Fossé, de Gracht* ou *de Grecht.* Cet endroit qui avait vu, vers 1550, s'élever la place de la Monnaie et le fossé de l'ancienne enceinte se couvrir de maisons, prit, au siècle suivant, un nouvel aspect, par suite de la construction de l'église et du couvent des Augustins, et du percement de la rue Neuve. A la même époque les Nieuwkerken et quelques autres particuliers se bâtirent des habitations le long de la rivière entre ce couvent et le viquet de Loup qui fut démoli. Nous avons vu qu'en 1549 il avait été ordonné aux charretiers qui ne trouveraient pas de hangars pour placer leurs chariots pendant la nuit, de les conduire en cet endroit ; en 1563, on y transféra le vieux marché qui y resta jusque vers 1640 [3], et, en 1618, on y établit momentanément un marché aux grains. Le marché aux bœufs (*d'ossemerct*) s'y tint aussi quelque temps ; mais ce quartier fut bientôt exclusivement occupé par des nobles et des bourgeois aisés.

On ignore l'époque précise de l'établissement au Fossé-aux-Loups de la communauté des *frères du tiers ordre* (*broeders ofte broederkens van der derden ordenen*) [4]. En 1336, une maison lui fut donnée par Jean de

[1] Dans un acte de 1293 le Fossé-aux-Loups ne porte pas encore de nom : *super fossam, inter Wermoesporte et Wiket. Cartulaire de Coudenberg. Domus quondam Joannis Wolf inter locum dictum t' Zavelgrecht et Zennam.* 1349. *Domus quondam Joannis Wolf ter s'Wolfsheergracht, foris portam opidi dicti ter s' Wolfswycket.* 1377. *S' Wolfsgracht.* 1374. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] *By de Zenne, achter s' Wolfs.* 1378. *Ibid.*

[3] Le 9 mai 1567, les cordonniers furent autorisés à stationner, ce jour-là et le suivant, au Fossé-aux-Loups, sans payer de droits, « seulement parce qu'ils étaient » venus et sans que cela pût tirer à conséquence. »

[4] *Livres censaux de* 1384 et 1399.

Coekelberg, et en 1406 elle fut comptée au nombre des couvents [1]. Les *frères au Fossé*, nom sous lequel ils étaient vulgairement connus, firent, en 1485, avec le chapitre de Sainte-Gudule un accord au sujet des offrandes et des autres droits paroissiaux, et se soumirent à lui payer, tous les ans, une once d'argent (30 mars 1484 A. S.) [2]. Leur couvent fort restreint d'abord, ne s'étendait pas jusqu'à la Senne dont le séparait une place vague où il y avait un chantier [3]; il s'agrandit, en 1537, d'un héritage adjacent appelé l'*étuve de Grimberghe* (*de stove van Grimbergen*) [4]. Pendant les troubles du XVIe siècle, le peu d'importance de cette communauté fit souvent disposer de sa maison; au mois de septembre 1578, on en prit une partie pour y placer les pestiférés. Déjà à une époque antérieure (1542), les *frères au Fossé* avaient été menacés dans leur existence, et il avait été question de donner leurs biens à l'hôpital Saint-Jean. Les chanoines du chapitre de Saint-Rombaud retirés à Bruxelles, en 1585, alors que Malines tenait encore le parti des États, choisirent l'église du tiers ordre pour y dire leurs offices, et ils y procédèrent à l'élection d'un nouveau chanoine gradué noble; leur choix tomba sur Claude de Longin qui fut provisoirement mis en possession de son canonicat, dans l'église de Sainte-Gudule, le 29 juin 1585 [5]. Lorsqu'ils revinrent à Bruxelles après le rétablissement de l'autorité royale, les *frères au Fossé* étaient réduits à un si petit nombre qu'ils n'eurent bientôt plus d'autre alternative que d'accepter les propositions que leur fit le provincial de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, Henri Jaupen. Le 22 septembre 1589, ils lui cédèrent leurs biens communs, et s'engagèrent à adopter la règle de son couvent. Cette transaction fut approuvée par le chapitre de Sainte-Gudule, le 21 octobre 1589 [6]. Les *augustins* furent autorisés à s'établir en ville par une ordonnance datée du même jour qui limita leur nombre à 18, et les exempta des accises; cette dernière faveur, dont ne jouissaient pas les frères du tiers ordre, leur fut accordée à condition qu'ils prieraient pour la prospérité de la ville, et que tous les jours, pendant trois mois de l'année, ils célébreraient une messe à la chapelle de l'hôtel de ville. Il fut aussi stipulé qu'en cas d'incendie ils enverraient des religieux sur le lieu du sinistre pour porter

[1] GRAMAYE, *Bruxella*, p. 6. — [2] *Opera diplom.*, T. IV, p. 629.
[3] *Aen-d' Zenne, daer men de scepe maect. Livre censal de* 1432.
[4] *Archives de la Chambre des comptes*, n° 294. — [5] FOPPENS.
[6] *Opera diplom.*, T. IV, p. 631.

du secours, obligation commune à tous les ordres mendiants. La ville se réserva, dans le cas où elle en aurait besoin pour le halage des bateaux, de reprendre l'héritage qui longeait la Senne derrière leur couvent, héritage qu'elle avait fait clore de murs [1]. Le provincial Jean Cools, de Gand, élu en 1601, dirigea tous les efforts de son ordre vers l'instruction publique, et fonda des colléges dans presque toutes les villes où les augustins avaient des couvents. Le collége de Bruxelles trouva un grand appui dans les archiducs qui accordèrent aux professeurs un traitement pris sur le trésor public; de son côté le magistrat lui alloua un subside annuel de 750 florins qui lui fut payé jusqu'en 1693. Les premières salles des écoles, bâties en argile et en briques, furent abattues par ordre du prieur Nicolas Cruesen, frère de l'archevêque de ce nom; sur leur emplacement s'éleva un bel édifice dont le magistrat posa la première pierre le 19 août 1615. Devant le rez-de-chaussée il y avait une galerie sur laquelle on lisait l'inscription suivante: FR. NICOLAUS CRUESENIUS MOSÆ-TRAJECTINUS STUDIOSÆ JUVENTUTI POSUIT. MDCXVI. Outre six classes dont trois occupaient le rez-de-chaussée et trois l'étage, il y avait un théâtre sur lequel les élèves donnaient des représentations que les archiducs Albert et Isabelle suivaient avec beaucoup d'assiduité; le magistrat accorda fréquemment des subsides aux augustins pour couvrir les frais de ces représentations. Dans leur collége on enseignait le grec, le latin, la rhétorique, la géométrie. Pendant près de deux siècles il fut très-florissant, et compta jusqu'à 500 élèves, la plupart enfants de nobles ou de riches bourgeois [2].

Les bâtiments claustraux étaient fort grands. Le parloir, qui était situé près de l'endroit où le Fossé-aux-Loups fait un coude vers le pont du Monnayeur, fut bâti en 1607. Il était séparé de l'église par un vaste carré qui entourait la cour; là étaient le cloître, le dortoir, le réfectoire, etc. Le collége s'élevait vers la rue de la Fiancée, et était adossé à la Senne. A gauche on entrait dans un jardin qui s'étendait du parloir à la rivière; il était borné à l'ouest par le bâtiment des étrangers. Un pont construit en vertu d'une autorisation du 18 mars 1627, conduisait à un second jardin et à l'infirmerie [3]. Dans cette dernière aile,

[1] DE VALÉRIOLA, mémoire cité. Les augustins payaient au domaine, pour cet héritage, un cens de deux livres d'Artois.

[2] Voyez TOMBEUR, *Provincia belgica ordinis Sancti-Augustini*. Lovan., 1727, in-f°.

[3] SANDERUS, l. c.

que bâtit le prieur Thomas Gratien, on conservait un vieux tableau provenant des frères au Fossé, et représentant la Translation de la Vierge d'Anvers au Sablon [1]. En 1626, les augustins agrandirent cette aile, et achetèrent à cet effet un héritage situé derrière *le nouvel œuvre* (*t'nyeuwerck*) du couvent; dans l'octroi d'amortissement de ce terrain, daté du 1er octobre 1633, on lit : « qu'il leur était nécessaire, parce » qu'il s'y trouvait quelques pavillons ou maisons d'été dans les- » quelles, comme si c'eut été de petites auberges, beaucoup de laïques » se réunissaient pour boire et s'adonner à d'autres récréations inutiles, » y faisant des farces inconvenantes, y proférant des paroles scanda- » leuses et allant même jusqu'à tendre leurs pintes aux religieux » comme pour les solliciter à partager leurs plaisirs [2]. » Le 8 octobre 1671, ils furent autorisés à enclaver dans leur couvent une petite ruelle qui le séparait des Pauvres-Claires, sous condition de payer tous les ans une poule au domaine; il leur fut interdit de bâtir contre le terrain de ces religieuses, de prendre leur jour et de leur imposer aucune servitude [3].

L'église des Augustins, bâtie d'après les dessins de Coeberger, est un des monuments modernes les plus remarquables de Bruxelles. Le gouverneur d'Arras en posa la première pierre, le 5 mai 1620, au nom d'Isabelle qui donna à ce temple des ornements pour une valeur de 6,000 florins. Il s'acheva lentement, et ce ne fut que le 1er novembre 1642 qu'il fut consacré par l'archevêque Boonen [4] qui le dédia à la Vierge, à saint Augustin et à sainte Apolline. Les quêtes que les augustins furent autorisés à faire à plusieurs reprises, entre autres en novembre 1623, deux subsides de 1200 et de 300 florins que le magistrat leur accorda, le 8 août 1624 et le 8 août 1651, n'ayant couvert qu'une faible partie des frais énormes de cette construction, ces religieux établirent une loterie; après avoir recueilli par ce moyen des sommes considérables, ils s'exemptèrent de distribuer des prix [5]. Le portail qui se présente avec majesté, a été restauré en 1782 et en 1828; il offre trois portes cintrées et six colonnes d'ordre dorique engagées au tiers. Il est surmonté d'un fronton, moins lourd et moins surchargé d'ornements que

[1] Wichmans, *Brabantia Mariana*, L. II, p. 292.
[2] *Archives de la Chambre des comptes*, n° 169, fol. 112.
[3] *Livre censal de* 1657. — [4] Tombeur, l. c.
[5] *Geschied. van Brussel*, mss. bl., 191.

ne le sont ceux des autres monuments du xvii[e] siècle. La grande nef est large, et sa voûte imposante. La chaire était de Devos le vieux. Dans les collatéraux on remarquait un grand nombre de toiles, entre autres, une *Sainte Apolline,* par Crayer; *Saint Nicolas de Tolentin faisant l'aumône,* par De Clerck le vieux; *Saint Augustin sous un dais et entouré de religieux,* par E. Quellyn, et de bonnes copies de *l'Élévation de la Croix,* de Van Dyck, et de la *Descente de Croix,* de Rubens. En 1646, Crayer peignit pour cette église *une Vierge avec l'enfant Jésus entourée de plusieurs saintes;* ce chef-d'œuvre fut vendu 36,000 florins à l'électeur de Bavière qui s'engagea à en fournir une copie [1]. Le maître autel dont Coeberger avait donné les dessins, était orné de colonnes torses d'ordre corinthien et dédié à *Notre-Dame de bon succès.* La statue qui y fut placée, était honorée depuis six siècles à Aberdeen en Écosse, quand un habitant de cette ville, voulant la soustraire aux profanations des presbytériens, l'apporta à Bruxelles et la donna à Isabelle. Après l'avoir gardée quelque temps dans son oratoire, cette princesse la fit transporter aux Augustins le 3 mai 1626. Il s'y forma alors une confrérie sous le nom d'*esclaves de la Vierge* ou *de Notre-Dame;* les personnages les plus éminents, le pape, le cardinal-infant, Thomas de Savoie, le duc Wolfgang de Bavière, des archevêques, des évêques, etc., s'y firent successivement inscrire [2]. Vers 1399, la confrérie de Saint-Antoine qui avait été instituée dans le couvent des augustins de Dortrecht, et qui était composée de membres des principales familles du pays, se réorganisa sur les mêmes bases dans le couvent de Bruxelles. Le chancelier Jean-Baptiste Christyn, mort en 1690, et son fils, baron de Meerbeek, mort en 1709, Louis-Roger Clarisse, mort en 1663, son fils Louis-Antoine, comte de Clermont, mort en 1715, Vincent Cornélissen, trésorier général de Charles-Quint, le chancelier Honoré-Henri Vanderhaeghen d'Eesbeke, mort en 1739, etc., furent enterrés dans cette église. Elle est la seule de Bruxelles qui n'ait pas de clocher; les cloches y étaient enfermées dans une espèce de cage circulaire placée derrière le pignon du frontispice, et surmontée d'une plate-forme entourée d'une balustrade. La sacristie date de 1725.

Les augustins durent quitter leur couvent le 8 novembre 1796. A la demande de plusieurs personnes qui s'engagèrent à payer un loyer

[1] Forster, T. I, p. 161. — [2] Sanderus, l. c.— Wichmans, l. c., L. II, p. 299.

annuel de 400 livres, le 3 messidor an V, l'administration départementale permit de rouvrir l'église, et d'en faire un oratoire ; mais cette faveur leur fut retirée, le 12 décembre 1797, parce qu'un prêtre insermenté, l'abbé de Dilighem, y avait célébré l'office divin. Ce fut alors qu'on abattit une statue de la Vierge qui ornait le frontispice. Toutefois, le 19 fructidor an VIII, elle fut de nouveau louée au prix de 410 francs par an, et pour un terme de trois années, à quelques habitants de la paroisse. Ayant obtenu de la municipalité la permission d'en faire un oratoire (5 pluviôse an IX), ils empruntèrent, pour la célébration du culte, un des usages des théophilanthropes. Ceux-ci choisissaient un vieillard pour remplir les fonctions de ministre, les catholiques prirent un jeune enfant, qui figurait seul dans les cérémonies revêtu d'une robe et d'une aube. Le salut se chantait dans l'ancien chœur des moines, derrière l'autel ; au moment de l'élévation, l'enfant tirait un cordon, le tabernacle s'ouvrait et les assistants adoraient l'Eucharistie [1]. Dès qu'elle fut informée de ces faits, l'autorité fit boucher l'ouverture qui avait été pratiquée derrière l'autel. Le 21 mai 1802, des prêtres assermentés furent chargés de desservir cette église ; mais le pléban Millé s'étant plaint de ce que ses paroissiens désertaient Sainte-Gudule pour s'y rendre, elle fut fermée le 28 juin de l'année suivante. Elle fut rouverte une troisième fois, le 28 décembre 1805, après que le gouvernement, à la demande de l'archevêque, l'eut désignée pour servir d'annexe au Finisterre (9 messidor an XIII), à condition qu'il n'y serait célébré que trois messes basses par jour, et trois grand'messes par an. Enfin, en 1814, elle fut définitivement enlevée au culte catholique ; le 7 avril de cette année, on transporta au Finisterre le saint-Ciboire, ainsi que les statues de Notre-Dame de Bon-Succès et de sainte Apolline. L'année suivante, on y plaça momentanément les blessés français, et en 1816, elle fut affectée au culte protestant. Depuis la révolution elle a changé de nouveau de destination, et ne sert plus qu'à des expositions, des fêtes ou des solennités publiques. Le couvent, dans lequel furent établies, le 13 messidor an IX, *une bourse de commerce,* et en 1806, *une école pour les enfants pauvres,* a été vendu, en 1808, pour la somme de 20,000 florins. L'acquéreur le fit démolir, et son emplacement s'est couvert de maisons particulières.

[1] Goetviel.

L'*impasse du Cheval,* autrefois appelée *ruelle du Boulet* [1], fut pavée en 1630. Au coin de cette impasse était la *maison des Anges* (*t'huys ter Engelen*) ou *les Neuf-Chœurs des Anges*, fondation faite par Louise, fille du chevalier Lamoral Vandernoot, pour neuf vieilles filles, pauvres, honnêtes et infirmes, qui devaient y vivre en sœurs spirituelles du tiers ordre de Saint-François. Par son testament daté du 6 octobre 1658, elle légua des fonds pour l'achat d'une maison, et chargea de l'exécution de ses dernières volontés le pléban de Sainte-Gudule, le prieur des dominicains, le plus ancien mambour et le plus ancien proviseur de la maison des pauvres de la paroisse de Sainte-Gudule. Ceux-ci achetèrent, en 1659, au prix de 2,500 florins, une maison située dans la ruelle du Boulet, et en obtinrent l'amortissement en 1700. En 1776, l'insuffisance des revenus qui ne s'élevaient qu'à 392 florins 10 sous, ne permettait d'entretenir dans cette maison que quatre femmes, pour lesquelles il fut dépensé, cette année, 571 florins 3 sous. En 1807, leur nombre était réduit à trois; la dépense s'élevait à 566 francs 15 centimes, et les revenus à 246 francs 63 centimes. L'année suivante, cette fondation fut transférée au local *de Bethléem,* au Grand-Béguinage. Au delà du bel *hôtel de la Monnaie* qui s'est élevé en 1844, à l'angle de la rue Neuve, on trouve l'*hôtel des barons Vanderlinden d'Hooghvorst,* la *Chambre des Notaires,* bâtie aussi en 1844, sur l'emplacement de l'*hôtel de la Croix-Blanche* qui existait depuis près de deux siècles [2], et la *rue d'Argent.* Cette rue, qui n'a jamais porté le nom de *Sylvestre,* comme on l'a prétendu d'après un plan où fourmillent les erreurs, était jadis fermée par une porte [3].

Ayant obtenu, en 1571, un octroi pour rectifier en ville la courbe de la Senne, principalement entre le Fossé-aux-Loups et les remparts, le magistrat fit commencer les travaux le 3 avril de l'année suivante; toutefois ils ne furent alors qu'ébauchés. Quelques années après, les bour-

[1] *Op t' Swolfsgrecht tusschen t'Kegelstraetken ter eenre ende....* 1484. *Livre censal du Châtelain.* — *Peerdenstraetken.* 1630. *T' Kegelstraetje.* 1700. *In t'Kegelstraetje nu het Peerdestraetje.* 1796.

[2] *Het Wit-Cruys, wesende een herberghe oft uytspanninghe gestaen op den hoeck van de Silverstrate, ter Augustynen weert. Livre censal de* 1681.

[3] *Alle die woenen in de Silverstrate van eene poorte aldaer.* 3 *Den. Lov. Ibid. de* 1382. — *Zilverstrate, foris portam dictam Warmoesporte.* 1365, 1367. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Silverstraetken.* 1668.

geois du régiment du colonel Bloyere, et les propriétaires riverains exposèrent les dégâts et les dommages causés par les inondations, et demandèrent que ces travaux fussent continués en offrant de « pionner » eux-mêmes. Ils proposaient de diriger le nouveau lit de la rivière, en droite ligne, du pont des Monnayeurs à la porte de Laeken, au travers du couvent des Clarisses; mais les commissaires que le magistrat avait nommés, le 21 juin 1581, pour examiner cette proposition, représentèrent que l'exécution coûterait 4,500 florins, et l'on s'en tint au premier projet dont le devis n'était que de 3,300 florins. On se borna donc à réduire l'immense courbe que la rivière décrivait, au delà de la rue de la Fiancée, pour se rapprocher de la rue de Laeken dont elle s'éloignait ensuite en coulant directement vers la porte de Laeken. La *rue de la Fiancée* n'était primitivement qu'un chemin fort étroit, appelé *ruelle de la Senne* [1] ou *ruelle du Tiers-Ordre* (*straetken van den Derden-Ordenen*) [2]. En 1394, le magistrat acheta, pour l'élargir, un héritage situé près de la Senne, vis-à-vis les fours à chaux voisins de la rue Van der Elst (2 février 1393 V. S.), et un bonnier de terrain faisant partie d'un jardin de cygnes (*pars orti olorum*). On y plaça le dépôt des immondices, et elle dut à cette circonstance ses premiers développements. C'est là qu'était la *Tuerie des Porcs* [3], qui appartenait au métier des bouchers; cette tuerie fut rebâtie en 1663 [4], dans la partie de la rue adossée à la rivière, et elle y est restée jusqu'en 1842 qu'elle a été transférée à l'abattoir [5]. Le 14 octobre 1529, alors que la suette anglaise désolait la ville, le magistrat ordonna de porter toutes les ordures « dans » la Senne, dans la prise d'eau où on jette les saletés des secrets. » Cette désignation se retrouve dans plusieurs actes postérieurs, entre autres, dans un règlement contre la peste daté de 1597, où il est spécifié que ce lieu se trouvait « derrière les Augustins. » En 1610, quelques travaux furent exécutés dans cette rue qu'on commençait alors à appeler

[1] *T'Zennenstreetken, by s' Wolfswiket.* 1381. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] *Livre censal de* 1599.

[3] *Huys geheeten de Schouwerie op t' Swolfsheergracht naest den erven tegen over de Stove van Grimbergen. Livre censal de* 1491.

[4] Martinez, *Het recht domaniael,* bl. 179.

[5] Une ordonnance du 23 août 1641 avait défendu, sous peine de 600 florins d'amende, d'établir d'autres tueries, à cause de l'odeur infecte qu'elles répandaient.

de Bruyt; en 1615, elle fut pavée, et l'on borda la rivière d'un mur. La ville acheta, en 1618, un héritage situé en « face de la *Bruyt,* » sur lequel elle perça une rue (peut-être la rue du Chant-d'Oiseaux). Bientôt la construction de la rue Neuve et des rues adjacentes, firent disparaître de là le dépôt des immondices, et l'on oublia l'étymologie triviale du nom de cette rue pour le traduire par la dénomination poétique de *rue de la Fiancée* [1]. A l'entrée est un vaste bâtiment que le roi Guillaume a fait construire pour servir de local au *Conservatoire de danse* et de magasin au théâtre. La ville l'a acheté en 1841.

Entre la *Bruyt* et la rue du Marais il n'y avait, antérieurement au xviie siècle, que des jardins potagers, quelques blanchisseries et des prés, dont l'un s'appelait *la Longue-Prairie* [2]; de là le nom global de *Jardins-aux-Choux* donné à ce quartier. Il était coupé par un seul chemin, la *ruelle aux Jardins-aux-Choux,* qui allait de la rue du Marais à la Senne; le magistrat y logea momentanément des lépreux dans quatre maisonnettes qu'il avait louées à Michel d'Orley, moyennant 20 florins du Rhin par an (23 août 1590). Vers le centre de cette ruelle s'élevait une petite chapelle dite *chapelle des Jardins-aux-Choux* ou *de la Fenêtre-en-Étoile* (depuis Finisterre) à laquelle on arrivait de la porte de Laeken par une ruelle qui fut supprimée en 1573. Un ruisseau partant de l'extrémité de la rue des Boiteux d'où il se dirigeait en droite ligne vers les remparts, qu'il longeait jusqu'à la Senne, recevait les eaux du quartier; ce ruisseau forme aujourd'hui un aqueduc voûté. Un bourgeois nommé Jérôme de Meester acheta plusieurs terrains à l'effet de percer diverses rues dont la principale conduirait du Fossé-aux-Loups vers la petite chapelle de Notre-Dame de *Venster-Sterre* et la porte de Laeken. Par un contrat, signé le 3 mars 1617, la ville lui accorda le droit de lever, pendant 20 ans, les *pontpenningen* de toutes les nouvelles rues qu'il pratiquerait, et elle s'engagea à les paver [3]. L'exécution de ce projet coûta à de Meester des sommes considérables : il paya 12,000 florins la maison de Henri Kaers, située au Fossé-aux-Loups; 11,000 florins,

[1] Il y avait dans la rue de la Fiancée une *Strondtstraetken* qui fut, au xviie siècle, enclavée dans une habitation. *Livre censal de* 1681.

[2] *In loco dicto Warmoesbroek super locum dictum in den langen beempt.* 1405. *Archives de Sainte-Gudule.*

[3] Les échevins De Busleyden et Taye, ainsi que les trésoriers et les receveurs, furent spécialement chargés de surveiller ces nouvelles constructions.

4 journaux et 23 verges de jardin appartenant à Eustache Van Wayenberch ; 1400 florins, le marché de la petite chapelle (*de merct van het cappelleken*) ou place du Finisterre, qu'il revendit au receveur Van Zinnick ; 1700 florins, 82 verges de jardin à Aert Dieperick ; 16,000 florins, 11 journaux de terre appartenant au membre du conseil de Flandre, Triest; deux journaux 36 verges achetés aux ceinturonniers lui coûtèrent 23 florins la verge, et il dut en outre payer des indemnités aux locataires. Il perça la *rue Neuve de Notre-Dame* (*Nieuwe-Lieve-Vrouwe straete*), la rue du Pont-Neuf, en partie, et la longue rue Neuve ; il céda 9 1/2 verges pour élargir la rue allant de la *Vuylbruyt* à la porte de Laeken, formant aujourd'hui l'extrémité de la rue de la Fiancée et la rue Saint-Pierre ; il agrandit l'ancienne rue qui conduisait de la rue de la Fiancée à la chapelle de *Venster-Sterre* (rue du Curé), et abandonna 8 verges à 13 florins chacune, pour élargir de 8 pieds l'ancien chemin qui menait de la rue du Marais à cette chapelle (rue des Choux). Enfin, pour la construction de la rue qui relia la *blanchisserie de Madoets* (place des Martyrs) à la nouvelle blanchisserie (rue du Damier) avec le coude qu'elle formait (la partie de la rue de la Blanchisserie la plus voisine de la rue Neuve), il dut sacrifier 68 verges à 10 florins. Les acquéreurs des terrains furent tenus de bâtir endéans les huit ans, et bientôt le réseau de rues ouvertes par de Meester, se couvrit de maisons. Cette spéculation toutefois ne paraît pas avoir tourné au profit de son auteur, à en juger du moins par les nombreuses demandes de subsides qu'il adressa à la commune. En ouvrant entre la rue Neuve et la Senne une rue large de 30 pieds, il avait espéré que la ville jetterait un pont sur la rivière, afin de la prolonger jusqu'à la rue de Laeken en passant au travers des biens appartenant à Guillaume de Vadder. Sur le rapport des commissaires qu'il avait nommés (11 juin 1620) pour s'entendre avec lui à ce sujet, le magistrat consentit à faire construire ce pont, et, à sa demande, il lui accorda la jouissance des *pontpenningen* jusqu'à concurrence de 8,000 florins du Rhin, en lui imposant l'obligation de porter la largeur de cette rue à 40 pieds (22 juin 1620). Mais les *pontpenningen* ne produisirent à de Meester que la moitié de cette somme, et le pont ne fut construit qu'en 1633, ainsi que le prouve l'inscription suivante, découverte en 1838, lors de son élargissement : ÆTERNÆ MEMORIÆ SACRUM. D. FRANC. VAN DER EE, PRÆTORI, D. CAR. DE LOCQUENGHIEN, CONS., D. AND. WESEMBEEK ET D. JOAN. DE FOURNEAU, ÆRARIO PRÆFECTIS.

Bruxell. MDCXXXIII. Ce pont, dit encore *le Pont-Neuf*, a donné son nom à la rue dans laquelle il se trouve, et qu'un acte de 1761 appelle *la nouvelle rue à la Mode* (*de nieuwe strate à la Mode aen de nieuwe Brugge*). Elle fut continuée jusqu'à la rue de Laeken par Jean Tauton, qui fut autorisé à y lever les *pontpenningen* pendant 30 ans, à dater du 26 mars 1632. En 1620, les terrains situés entre l'extrémité de la rue Neuve et la porte de Laeken [1] furent vendus, et l'on perça la *longue rue Neuve*. Dans la direction opposée, les communications avec la rue du Marais furent complétées par un nommé Grégoire Van Dormael, qui s'engagea à ouvrir deux rues débouchant l'une dans la rue du Marais, l'autre dans la rue des Choux, et à construire un pont sur l'égout qui coulait en cet endroit, à condition que la ville se chargeât du pavage, et lui cédât, pour 15 ans, le droit de *pontpenningen* (21 mai, 4 et 8 juin 1639). La première de ces rues, qui reçut d'abord le nom de *rue de la Fontaine* [2], de son voisinage de la fontaine élevée rue Neuve, et ensuite celui de *rue de la Blanchisserie*, fut pavée en 1643 ; quant à la seconde qui devait être parallèle à la rue du Damier, elle ne fut pas pratiquée.

La *rue de Notre-Dame* ou *rue Neuve* est sans contredit une des plus belles de la ville, surtout depuis 1839 qu'on l'a prolongée jusqu'au boulevard. Les Spinola y eurent leur hôtel, qu'ils avaient acheté, en 1675, à la marquise douairière de Wargny. Le comte de Furstemberg y habita également [3], et pendant longtemps l'artillerie royale fut placée dans un bâtiment que le gouvernement y louait. Aujourd'hui, on y remarque l'hôtel de M. Robyns, dont les salons sont garnis de tapisseries de Vanderborght représentant les victoires d'Alexandre. M. Robyns possède des collections considérables d'insectes, de gravures, de musique, et une bibliothèque riche surtout en ouvrages traitant de l'histoire naturelle. Plus loin est l'hôtel de M. de Sécus, qui appartenait autrefois aux Helman de Ter-Meeren, et au coin de la rue Saint-Michel la maison où demeurait Vandernoot. En face de l'*hôtel Sécus* est la *banque de Belgique*. La ruelle qui débouche vis-à-vis la rue Saint-Michel était appelée jadis *ruelle de Meester-Jan* (*Meester-Jan straetken*) d'un secrétaire communal de ce nom ; sa dénomination actuelle (*rue du Chant-d'Oiseaux*) lui vient d'une fondation qui y fut instituée, le 2 septembre 1639, à l'angle de la rue

[1] De Bleye. — [2] *Fonteynstraete.* 1639, 1668, 1700.
[3] *Livre censal de* 1681.

de la Fiancée, par dame Isabelle de Mol, veuve de Melchior d'Espinosa, en faveur de trois vieilles femmes. La fondatrice réserva la collation de deux bourses à ses descendants, et celle de la troisième à la confrérie de Notre-Dame du Chant-d'Oiseaux aux Récollets, qu'elle chargea de la direction de l'hospice. Les femmes admises dans cette maison, recevaient chacune 4 florins par mois outre leur logement, du bois et du charbon. En 1776, ses revenus montaient à 206 florins 12 sous, et ses dépenses à 241 florins 16 sous. La rue du Chant-d'Oiseaux est jointe par la *rue du Poulet* à la *rue du Curé,* que les Français nommèrent *rue du Copiste.* La *chapelle des Jardins-Potagers* (*de capelle in de Coolhovens*), dite aussi *de Finisterre* à cause de sa situation isolée, ou *de Venster-Sterre, à la Fenêtre-en-Étoile,* probablement parce qu'elle était éclairée par une rosace [1], fut rebâtie en 1618, après que le magistrat eut accordé à cet effet une somme de 100 florins. Elle fut achevée en 1620 et, le 28 août de cette année, le chapitre de Sainte-Gudule y fit transporter l'image de la Vierge. Cette reconstruction est attribuée au curé Adrien Meys par une inscription placée sous la tour à l'entrée de l'édifice : MONUMENTUM DOMINI ADRIANI MEYS SACERDOTIS, HUJUS ECCLESIÆ FUNDATORIS, QUI OBIIT, 19 JANUARII 1656, ET SUCCESSORUM EJUS. En 1646, cette chapelle fut érigée en paroisse, et confiée, en 1650, aux prêtres de l'oratoire [2]; quand la cure était vacante ils présentaient au chapitre de Sainte-Gudule une liste de trois candidats. Le premier curé fut Jean Céron. Bien qu'elle eût été agrandie en 1654, cette église ne fut bientôt plus en rapport avec le beau quartier dont elle était le centre. En 1730, on commença à la reconstruire, telle que nous la voyons aujourd'hui. Le 30 mars 1713, le conseil d'état en posa la première pierre au bruit d'une triple salve d'artillerie. Des loteries avaient été organisées pour couvrir les frais des travaux, mais un des commis chargés de percevoir les fonds en emporta une partie, et, en 1715, il fallut renoncer à achever l'ouvrage [3]. Le curé et ses deux chapelains ayant prêté, le 2 mai 1797, le serment exigé de la république, l'église resta ouverte, et en 1803 elle fut érigée en paroisse. En 1804, elle fut repavée et restaurée, et en 1828 son

[1] DE BLEYE prétend que cette dernière dénomination lui vint de ce qu'il s'y trouvait un vitrail représentant l'Adoration des Mages, et sur lequel était figurée l'étoile qui conduisit les rois de l'Orient. Il ajoute que de son temps ce vitrail existait encore dans le baptistère.

[2] VAN GESTEL, T. II, p. 29. — [3] FOPPENS.

frontispice, qui est d'ordre dorique, a été couronné d'une tour en dôme surmontée d'une lanterne et couverte en zinc. En 1843, sur la face septentrionale de cette tour, on a placé une statue en bosse de la Vierge soutenue par deux anges. L'intérieur de l'église est fort simple. Douze colonnes d'ordre ionique français supportent la nef. Le maître autel représente un tombeau sur lequel sont posés deux anges qui soutiennent le tabernacle; plus haut est la Vierge placée dans une gloire d'anges. Sur les stalles du chœur il y a des médaillons peints par Vanderheyden. L'autel de droite est orné d'une toile de J. Van Hoeck, représentant Dieu le Père, le Saint-Esprit et un Ange qui tient les instruments de la Passion, et, plus bas, l'enfant Jésus et saint Joseph. Deux chanceliers de Brabant : Honoré-Henri vicomte Vanderhaeghen d'Eesbeke, mort en 1739, et Jean-F.-H. de Schockaert, mort en 1756, ont été enterrés dans cette église. La cure donne dans la rue du Pont-Neuf. Jérôme Van Hamme légua au Finisterre sept maisons situées rue du Curé, quatorze bonniers de terre à Woluwe, et des rentes, à condition qu'il y serait dit des messes pour le repos de son âme, et fait quelques distributions aux pauvres.

Dans la rue de la Fiancée, à côté de la maison qui fait l'angle de la rue Neuve, était l'*hospice de Sainte-Anne,* fondé par Anne T'Serclaes, vicomtesse de Breucq, veuve de Jacques Flethamer, chevalier, secrétaire du conseil d'état. Il consistait en huit petites maisons d'un étage, occupées par autant de pauvres femmes infirmes, qui devaient être âgées de 60 ans au moins. Elles recevaient chacune un florin et un pain blanc par semaine, deux mesures de bois, deux sacs de charbon, deux pots d'huile de lampe, et six florins courant par an. On lisait sur la porte d'entrée : A L'HONNEUR DE DIEU ET DE MADAME SAINTE-ANNE ET NOBLE DAMME ANNE T'SERCLAES ÉTANT ALIÉE A MESSIRE FRANÇOIS DE HAYNIN, CHEVALIER, SEIGNEUR DE LA BERNIERRE ET DU FRESNELLE, LA DITTE DAMME A FAIT BATIR CETTE HOPITAL L'AN 1623. L'octroi accordé pour cette fondation, est du mois de novembre 1622; il la greva d'un cens qui fut fixé, en 1624, à 30 sous. En 1712, elle était fort obérée, et le nombre des pensionnaires momentanément réduit à six ; Joseph T'Serclaes, auditeur de la chambre des comptes, en avait alors la collation et la direction qui, à défaut de parents, devaient être déférées au premier bourgmestre et au plus ancien échevin. En 1778 ses revenus s'élevaient à 778 florins 9 sous, et ses dépenses à 765; en 1807, on n'y entretenait plus derechef que six vieilles femmes, et encore les dépenses montaient-elles à 1118 francs 59 centimes, tandis

qu'il n'y avait que 765 francs 70 centimes de revenus. Dans la rue du Pont-Neuf, à côté de l'*impasse du Promoteur,* dite autrefois *cul-de-sac du Curé* et nommée par les Français *cul-de-sac du Petit-Homme* (6 frimaire an VII), est le bel hôtel de M. le comte Coghen, ancienne propriété des barons de Putte. La *rue de Saint-Pierre,* dont les Français changèrent le nom en celui de *rue de la Clef,* était primitivement appelée *ruelle aux Choux* (*t'Cool straetken*) ; on y trouve, à gauche, l'*impasse de la Porte-Rouge,* l'*allée aux Hiboux* (*t'Uylenganck straetje*), à droite, l'*Allée de Saint-Pierre* ou *des Radis.* A l'endroit où commence la partie de la rue Neuve, percée en 1839, entre la longue rue Neuve et la rue de la Blanchisserie, on a vu longtemps une fontaine qui datait de 1620 et était alimentée par des sources situées rue du Marais. En 1622, elle consistait en un pilier entre deux cuves, qui fut décoré, le 10 avril 1776, d'une statue en marbre, de Janssens, représentant Neptune en courroux. Le dieu armé d'un trident était placé sur un char en forme de coquille soutenu aux deux côtés par des tritons et sur le devant par deux têtes de chevaux marins. Les ornements du piédestal étaient dans le goût de la renaissance et l'eau jaillissait des quatre faces du monument. C'est de cette statue, qui fut brisée lors de la première invasion des Français, que cette fontaine prit le nom de *fontaine de Neptune;* la pompe qui l'a remplacée, a été abattue en avril 1840. Depuis 1830 la rue de la Blanchisserie communique avec le boulevard par la *rue des Cendres.* De l'autre côté, au coin de la *rue du Damier* (*Dambert strate*) [1], qui fut pavée en 1624, on trouvait le *refuge de Vlierbeek* que cette abbaye avait acheté en 1700. Plus loin est l'*impasse du Canon* qui a une issue dans la *Scheebeeck straete* ou *Schuddevee straetje,* affluent de la rue des Choux. La *rue des Choux, des Jardins-aux-Choux* ou *petite rue du Marais* [2], était appelée anciennement *ruelle d'Ardeys* ou *de Farendys* [3], et une fontaine voisine portait le même nom [4]. C'est

[1] Il y avait déjà en 1461 au *Warmoesbroeck* un lieu nommé *la Digue : Quamdam peciam nuncupatam den Dam cum fossa et rivola ad hanc spectantem, in prædicto loco den Warmoesbroeck. Archives de Sainte-Gudule.*

[2] *Cleyn Broekstraete.* 1668.

[3] *Ardeysstrate in den Warmoesbroeck.* 1415. Sur le dos : *Op den hoeck van de Koolhovenstrate. — Arendeysstrate.* 1441. *Archives de Sainte-Gudule. — Farendysborrestraetken. Livre censal de* 1599. — *In de Coelhoffstraete certyds genoemt het Arendeysstraete. Id. de* 1681.

[4] *Ardeysborne. Id. de* 1346.

dans cette rue qu'en 1832 se déclara le premier cas de choléra-morbus.

Le 4 août 1594, Henri Madoets, dont la famille possédait un bien dit *De Bloct*[1] (mot flamand correspondant à jardin potager), en loua une partie, pour un terme de neuf ans et au prix de 28 florins par an, aux receveurs communaux qui y établirent la *Rame-aux-Draps*. Comme cette rame ne rapportait qu'un sou par drap étendu sur les séchoirs, et que son entretien était onéreux à la ville, le métier des tondeurs de drap reprit le bail dans la première moitié du XVII[e] siècle. Ce terrain qui s'étendait de la rue des Boiteux jusque près de la rue des Choux, était trop favorablement situé pour que des spéculateurs ne songeassent pas à en tirer profit. Vers 1770, une société à la tête de laquelle était un nommé Josse Massion en fit l'acquisition, et projeta d'y construire une place longue de 300 pieds sur une largeur de 130, entourée de 56 maisons et ayant cinq issues : une dans la rue Neuve, deux dans la rue des Choux, une dans l'impasse du Persil, située rue du Marais, et une à l'extrémité de la rue des Boiteux. Massion et ses associés obtinrent des états de Brabant exemption des vingtièmes pendant vingt ans, et demandèrent à la ville une indemnité de 50,000 florins pour les terrains qu'ils abandonneraient à la voie publique, somme qu'ils réduisirent ensuite à 36,000 florins. Le magistrat leur en offrit 12,000 et une exemption du droit de lods et ventes ; sur leur refus il écarta leur requête (21 février 1772), et la société fut dissoute. Les trois membres alors obtinrent un octroi pour acquérir la blanchisserie par expropriation forcée (25 juillet 1772), et l'on vit s'élever, en 1775, la *place de Saint-Michel*, que Durival a comparée à la cour d'une abbaye. Fisco donna le plan de ses bâtiments. Elle devait être ornée d'une belle fontaine que Janssens avait été chargé d'exécuter ; mais ce projet que, dans la séance du corps municipal du 9 frimaire an XI, le préfet proposa de reprendre, resta sans suite. Au nom primitif les Français substituèrent celui de *place de la Blanchisserie*. On y établit, le 27 floréal an VIII, un marché aux légumes qui, faute de chalands, cessa bientôt de s'y tenir, et le 29 ventôse an X, on en retira également le marché au bois qui y avait été transféré depuis quelque temps. En février 1802, on y planta une double rangée de tilleuls ; mais en 1816 on enleva ceux qui en occupaient la partie cen-

[1] *Locum dictum Bloec.* 1293. *Bloct.* 1250. *In loco dicto Waermoesbroec in fine vici de Crocpelstrate inter vicum dictum de Zilverstrate et locum dictum d'Bloc.* 1375. *Archives de Sainte-Gudule.*

trale. Le 25 septembre 1830, la commission administrative qui s'était formée alors que la ville était dépourvue de toute autorité constituée, arrêta qu'une fosse serait creusée sur la place Saint-Michel pour recevoir « les restes des citoyens morts dans les mémorables journées de septembre, et qu'un monument transmettrait à la postérité les noms de ces héros et la reconnaissance de la patrie. » De là, le nom de *place des Martyrs* donné à ce cimetière patriotique qui fut consacré le 4 octobre suivant, par le doyen de Sainte-Gudule, en présence de toutes les autorités civiles et militaires, d'une foule de volontaires armés et d'une population immense. Le 4 décembre, le président du congrès national, assisté des membres du gouvernement provisoire, posa la première pierre du monument. Il ne fut toutefois commencé que longtemps après ; aux dons offerts pour son érection les chambres ajoutèrent de nombreux subsides. Ce monument, qui a été inauguré le 24 septembre 1838, est l'œuvre de M. G. Geefs. Il se compose d'un bas-fond entouré d'arcades sous lesquelles sont placées des tables de marbre noir portant, en lettres d'or, les noms des braves morts pour l'indépendance nationale. Du milieu de ce bas-fond s'élève un massif de maçonnerie surmonté de la statue de la Liberté, en marbre blanc. Elle est représentée inscrivant au livre de l'histoire les dates des quatre grandes journées. Sa tête est ceinte d'une couronne murale, et elle foule à ses pieds des chaînes brisées ; près d'elle est le lion belgique au repos. Aux angles du massif sont des statues d'anges, et ses faces seront occupées par des bas-reliefs. La place a été dépouillée de ses tilleuls et garnie aux deux côtés du bas-fond, de jardins entourés d'une grille et bordés à leurs angles de magnifiques candélabres. Les deux petites rues qui joignent la place des Martyrs à la rue des Choux, ont reçu, le 1er février 1811, l'une le nom de *rue des Roses,* l'autre celui de *rue des OEillets ;* la *rue Saint-Michel* qui débouche dans la rue Neuve, et la *rue du Persil* qui lui fait face, ont conservé leurs anciennes dénominations [1]. Dans cette dernière aboutit l'*allée des Bains.*

La *rue des Boiteux* est ainsi nommée de temps immémorial [2], et la petite fontaine qui s'y trouve, existait déjà au XVe siècle [3]. Au coin de cette rue il y avait un marais appelé *le marais de l'Orsendael* [4], *aux Herbes*

[1] *Petercceleslraetken. Livre censal de* 1599. — *T' Petersielystraetken.* 1459.

[2] *Cropelstrate.* 1311. *Cropelstrate, versus Waermeesbroeck.* 1330. *Creupelstrate.* 1441. *Archives de Sainte-Gudule.* — [3] 1483. *Ibid.*

[4] *Pecium orti jacentis in palude dicto Orsendale inferius extra hameidam*

Potagères, ou simplement *le Marais;* de là le nom de *Waermoesbroeck* donné à tout le quartier environnant [1], et celui de *rue du Marais* qu'a conservé une partie de la grande voie qui le traverse. Au siècle dernier, la partie antérieure de cette rue a été nommée *rue des Confréries* (*Gulden straet*, qu'on a traduit par *rue d'Or*) à cause de sa proximité de l'hôpital Saint-Laurent, qui appartenait au grand serment. Près de cet étang il y avait, paraît-il, un ruisseau formé par les sources jaillissant des collines de l'est, et appelé l'*Hameybeke* ou *le ruisseau de l'Hamayde* [2]; non loin de là était la *fontaine d'Arnoul Magnus* ou *d'Arnoul* [3]. Le magistrat ayant défendu, le 21 avril 1448, de couvrir les maisons de chaume, les habitants du Warmoesbroeck représentèrent que beaucoup d'entre eux ayant de vastes granges, il leur serait très-onéreux de les couvrir en tuiles, et une ordonnance du 21 juin 1449 établit une exception à ce règlement en faveur des personnes habitant le quartier borné par le marais de l'Orsendael et la rue des Sables d'une part, la porte de Cologne et les remparts de l'autre (21 juin 1449). L'usage de fêter la Saint-Laurent en plantant un mai au bas de la rue des Sables, s'est conservé dans ce quartier qui en a pris le nom d'*arbre de mai* (*Meyboom*). Nous avons trouvé des permissions accordées aux habitants du Waermoesbroeck par la chambre des comptes, le 6 août 1597, le 23 juillet 1635 et le 3 août 1648, pour prendre cet arbre dans la forêt de Soignes. Le 10 août 1653, les bateliers ayant voulu planter le mai, il tomba et écrasa trois des travailleurs [4]. Dans la rue du Marais débouche l'*allée de l'Argile*. En 1352, la ville fit creuser au coin des rues du Marais et de la Blanchisserie un marais, ou plutôt un abreuvoir (*Weddewater ofte Weddepoel*) [5], qui fut clos de murs. C'est de ce marais, qui

juxta viam versus Sennam. 1308. *Cartulaire de la Cambre.* — *In palude dicto Orsendaelbroec, supra conum vici dicti Cropelstrate.* 1311. *Arch. de Ste.-Gudule.*

[1] *In palude dicto Warmoesbroeck in opposito vadi ibidem dicti den Poel.* 1352. *Cartulaire de la Cambre.* — *In loco dicto d' Warmoesbroec juxta Zennam.* 1399. *Cartulaire de Terarken.* — *Broeckstrate.* 1441. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] *In loco dicto de Waermoesbroeck, circa rivulum dictum de Hameybeke.* 1427. *Cartulaire de Terarken.* — *Aen d' Hameybeke in t' Broeck, by den Poel. Livre censal de* 1499.

[3] *In palude, supra fontem dictum Arnouldenborre.* 1303. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Bi Arnouds magnus bi den borne. Livre censal de* 1346.

[4] *Geschied. van Brussel.* mss.

[5] *In palude dicto d' Waermoesbroeck, in magno vico, prope vadum dictum de*

disparut au siècle dernier, que vient le nom de *Poeltje* (*Petit-Marais*) donné à un cabaret voisin. Jean Simons acheta le marais et y établit sa fameuse fabrique de carrosserie qui s'étendait jusqu'à la rue de la Blanchisserie et aux remparts.

La *rue des Comédiens* dite, au XVIIe siècle, *le Vieux-Marché* (*d'Oude-Merct*), et plus anciennement *le fossé au Sable* [1], doit son nom actuel à des comédiens français qui y ont longtemps donné des représentations [2]. Leur salle, appelée *l'Opéra, la Vieille-Comédie* ou *le Vieil-Opéra*, fut, au siècle dernier, transformée en magasin ; elle appartenait au domaine qui la vendit en 1782 au prix de 4,250 florins. La *pauvre école* ou *école des orphelins des paroisses de Sainte-Gudule et du Finisterre* occupa momentanément dans cette rue un bâtiment dont elle n'obtint l'amortissement que pour un an et à condition d'en chercher un autre plus à l'écart (6 juillet 1751). La *chapelle de Saint-Laurent au marais des Cygnes,* et l'hôpital qui lui était annexé, ont laissé leur nom à la petite rue qui conduit de la rue des Comédiens à la rue des Sables et qui, en 1353 [3], n'avait pas encore de dénomination. Cette chapelle fondée en 1314 par Élisabeth de Molenbeke, veuve de Jean Smoerkens, fut dotée la même année, de 40 sous de rente par Arnoul de Crainhem [4]. Elle avait un petit cimetière dont l'évêque de Cambrai autorisa la consécration le 15 mai 1516 [5]. A côté s'éleva ensuite un hôpital [6], qui paraît avoir été d'abord établi dans la rue du Marais, au coin de la rue des Boiteux. Une compagnie d'arbalétriers qui s'était formée près de cette chapelle, fut réunie par Jean III au grand serment et depuis lors celui-ci nomma les deux maîtres de la fabrique de cet oratoire. En 1444, le serment céda une partie du terrain de l'hôpital aux religieuses de Sainte-Élisabeth, à condition que tous les ans elles diraient un *obit* pour ses

Weddewater. 1375. *Cartulaire de Terarken. — In de Broeckstraete, ter Weddepoel. Livre censal de* 1681.

[1] *In t' Waermoesbroeck, super locum dictum t' Zavelgracht.* 1353. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] *In het Warmoesbroeck, neffens den huyse van de Fransche Commedianten.* 1668. *Pestboek.*

[3] *Supra Zavelgracht in parvo novo vico. Archives de la Ville. — In vico dicto S. Lauwereysstrate.* 1365. *Cartulaire de Saint-Pierre.*

[4] *Archives de Sainte-Gudule.*

[5] *Annales mss. B. Gudilæ,* Tit. X, c. 3.

[6] *Hospitale Sancti-Laurentii.* 1385. *Cartulaire de Terarken.*

membres décédés et lui donneraient un déjeuner, le lendemain de l'Ommegang, déjeuner pour lequel il fournirait le vin. Après avoir vainement essayé de se racheter de cette servitude, les religieuses fermèrent un jour leur porte aux confrères qui arrivaient à grand bruit de tambours et chargés de cruches. Ceux-ci leur intentèrent aussitôt un procès devant le conseil de Brabant, et furent confirmés dans leur droit dont la jouissance depuis lors ne leur fut plus contestée. La chapelle, ou du moins le chœur fut rebâti vers 1564. On y conservait, au xve siècle, l'équipement de guerre du métier des marchands de légumes. En 1776, l'hôpital, qui était ouvert aux pauvres pèlerins, était fort obéré; ses dépenses montaient alors à 1196 florins 3 sous, et ses recettes à 883 florins 2 sous 3 deniers. Ces deux bâtiments furent vendus, en l'an VIII, comme biens nationaux et remplacés par une vaste brasserie. Le 6 frimaire an VII, le nom de la *rue de Saint-Laurent* fut changé en celui de *rue de Sans-Souci*. Il s'y trouvait une fontaine dite *de Campernalis borre* [1].

Le 22 janvier, vendredi avant la conversion de saint Paul 1310, Jean II donna à son frère utérin Hannekins de Malines, « 50 livres par » an assignées sur son mannoir gisant à Brusselle que on apele *la Monnoye* » et les appartenances doudit mannoir à tenir en fief rachetables à 600 li» vres [2]. » Après que ce bien, pour lequel le domaine de Brabant payait des cens au doyen et au chapitre de Sainte-Gudule, eut passé à Hannekins, il prit le nom de *Vieille-Monnaie* [3], dénomination qui plus tard fut si complétement oubliée qu'au xve siècle la chambre des comptes prétendait qu'il n'y avait jamais eu d'endroit ainsi désigné. En 1380, Gilles de Breedyck qui fonda ensuite le couvent de Sept-Fontaines, s'établit en cet endroit avec quelques prêtres. Vers 1429, deux femmes se retirèrent pour vivre en recluses dans une dépendance de la propriété des Hinckaert, héritiers de Hannekins, et y formèrent insensiblement une petite communauté qui gagna la faveur et la protection de la duchesse de Bourgogne, Isabelle de Portugal. Le 30 juin 1432, l'évêque en confia la direction au doyen de chrétienté et à un religieux de l'ordre de Saint-Augustin [4], et, le 17 août 1434 [5], les

[1] *Jeghen de capelle Sinte-Laureys bi Campernalis borre. Livre censal de* 1346.

[2] Dongelberg, *Prœlium Woeringianum.*

[3] *Super locum dictum d'Oude Munte, ab opposito monasterii S. Elisabethæ.* 1458. *Cartulaire de Saint-Pierre. — In loco dicto d'Warmoesbroeck super locum dictum de Munte.* 1460. *Archives de Sainte-Gudule.*

[4] Voyez *Opera diplom.*, T. IV, p. 48. — [5] Gramaye. — Van Gestel.

religieuses adoptèrent la règle de Saint-Augustin. Dans l'acte par lequel le chapitre de Sainte-Gudule en autorisa l'établissement dans son ressort (3 août 1437), il est dit que l'emplacement du *couvent de Sainte-Élisabeth au mont Sion* contient 5 journaux et s'étend entre l'Orsendael à l'est, et le lieu appelé la Monnaie [1]. Les religieuses cherchèrent vainement à se faire affilier au chapitre général de Windesem, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin [2]; mais elles obtinrent d'autres concessions. Le 19 juin 1441, le magistrat les autorisa à brasser pour leur usage sans payer de droits [3], et, le 24 janvier 1536, 1537 N. S., le gouvernement leur permit d'acheter un bonnier de terre contigu à leur maison, afin d'y garder les vaches qui fournissaient du beurre et du lait à leurs malades, tandis qu'auparavant elles devaient les faire paître hors de la ville et ne pouvaient les soigner qu'au « péril de leur honneur, » comme cela étoit déjà arrivé [4]. » Ce couvent qui fut momentanément fermé pendant les troubles du XVIe siècle, s'étendait depuis la *montagne de Sainte-Élisabeth* jusqu'à la partie de l'*Orsendael*, nommée *montagne de Sion*. Les bâtiments claustraux s'élevaient à la jonction de ces deux montagnes et les jardins longeaient la rue des Sables jusqu'à la rue et à l'hôpital de Saint-Laurent. L'église, petite et d'architecture moderne, était riche en tableaux ; on y voyait un *Mariage de la Vierge*, attribué à Rubens, mais ce n'était, paraît-il, qu'une copie ; six paysages d'Artois, un *Ecce Homo,* à mi-corps, par Quintyn Metzys, un *Martyre de Saint André,* par G. De Clerck, *la Résurrection* et *la Transfiguration,* par Vandergoes, une *Sainte Famille,* de Memling, dont les volets représentaient sainte Barbe et sainte Catherine, enfin, une *Sainte Famille,* de Crayer, qui a été retenue à Paris [5]. Le couvent de Sainte-Élisabeth fut supprimé le 6 mai 1783, et une partie de ses dépendances vendue en 1786. Il fut question alors d'établir dans les bâtiments un hôpital ; mais ce projet fut abandonné et l'on en fit une caserne, destination que les Français lui rendirent après y avoir momentanément placé l'hôpital militaire sous le nom dérisoire d'*hospice de la Félicité*. Sous l'empire, la *caserne de Sainte-Élisabeth* pouvait loger 2,400 hommes et 300 chevaux ; aujourd'hui on ne saurait y placer que 2,018 hommes et 251 che-

[1] *Annales mss. B. Gudilæ.*
[2] IMPENS, *Chronic. Bethleem,* Lib. V, art. 6, § 9. — [3] *Boeck met den Haire.*
[4] *Registres de la Chambre des comptes*, n° 168, f° 101 v.
[5] MENSAERT. — DECAMPS.

vaux. On y a fait, à différentes époques, de grands travaux qui en ont complétement modifié l'aspect. Les Français substituèrent aux dénominations de montagne de Sainte-Élisabeth [1] et de montagne de Sion, celles de *montagne de la Félicité* et de *montagne de la Gloire*. Cette dernière où débouche l'*allée des Radis,* formait le centre du quartier appelé, de temps immémorial, *la vallée aux Chevaux* (*Orsendael*) [2]; il s'y trouvait une fontaine dite *fontaine de l'Orsendael* [3], qui fut reconstruite au XVII[e] siècle et qui a été remplacée par une pompe sous la forme d'une colonne rustique.

Dans la *rue des Sables* [4], l'*hospice de Sainte-Élisabeth de Hongrie* subsista jusqu'en 1715. A côté était le *refuge de l'abbaye de Saint-Michel* à Anvers, dont la façade était ornée de quatre belles statues, représentant la Vierge, saint Norbert et deux autres saints; les bâtiments en sont occupés aujourd'hui par les ateliers de la Société typographique Wahlen et compagnie. Le 15 janvier 1627, le magistrat autorisa *les capucines* à fonder un couvent à Bruxelles; mais ce ne fut que trente ans après que les instances du conseiller d'état Blondel, dont la mère avait pris le voile dans cet ordre, leur firent obtenir un octroi royal qui sanctionna cette mesure, et malgré l'opposition de l'archevêque Cruesen, la douairière de Blondel et six autres religieuses arrivèrent de Courtrai, vers la fin de décembre 1659. Après avoir résidé quelques jours chez leur protecteur, elles s'installèrent, le 31, dans « une petite maison près le » Pont-Neuf, au coin de la chapelle Saint-Roch. » Le 29 janvier suivant elles prirent le voile et, le 4 avril, la ville les exempta des accises. Par les libéralités de quelques personnes, elles achetèrent, en 1666, l'hôtel que le seigneur de Moriensart, Pierre Coloma, avait bâti sur un emplacement occupé par cinq petites maisons, vis-à-vis de la rue de Saint-Laurent [5]. Elles acquirent encore, dans la suite, plusieurs héritages et agrandirent leur jardin de façon à avoir une sortie dans la rue de

[1] *Berch van Sinte-Lysbeth.* 1603.

[2] *Orsendale, versus Alboem.* 1256. *Horsendale, extra Waermoesporte.* 1275. *Archives de Sainte-Gudule. — Novem domistadia et octo cameras in eis sitis apud Orsendale.* 1287. *Cartulaire de Coudenberg.*

[3] *Orsendaelborre.* 1353. *Cartulaire de la Cambre. — In loco dicto Warmoesbroeck, super locum dictum d' Orsendalborre.* 1422. *Archives de Saint-Géry.*

[4] *In vico Sabuli, in Orsendal.* 1301. *Apud Orsendale, in vico de Zavelstrate.* 1295. *Archives de Sainte-Gudule.*

[5] DE VALÉRIOLA, mémoire cité.

Schaerbeek. La première pierre de leur église fut posée par le marquis de Castel Rodrigo [1]. Cet édifice était fort simple et d'un style conforme à la règle de cette communauté. L'autel était orné d'un bon tableau de Marc-Antoine Garibaldo représentant la Naissance du Sauveur. Les capucines qui avaient été supprimées le 26 mai 1784, rentrèrent triomphalement dans leur couvent, le 25 septembre 1790, précédées des capucins, et accompagnées du chapitre, du pléban Millé qui portait le saint-sacrement, de plusieurs notables et d'une compagnie de volontaires [2]. Elles furent expulsées de nouveau le 5 novembre 1796 et leur couvent vendu l'année suivante; il s'y établit une fabrique de tulles, la première qui ait existé en Belgique. De ce couvent la rue des Sables fut communément appelée *rue des Capucines;* mais son ancienne dénomination lui a été conservée par l'arrêté du 6 frimaire an VII. A cette rue aboutissait jadis une ruelle dite *la ruelle de la Cloche* [3], et l'on y voyait une fontaine publique [4].

Au delà des capucines, à gauche des rues de Schaerbeek et de Pachéco, le terrain va en pente, ce qui le faisait appeler *de Stoyphenberch* [5]. Il s'y trouvait jadis un moulin à vent ainsi qu'il conste d'une ordonnance du magistrat qui prescrivit de porter tous les décombres « à la hauteur, près de la porte de Cologne, où avait été le moulin de feu Nicolas de Tepper et où l'on devait reconstruire le moulin ayant existé au pré aux Laines (20 juillet 1566). » Une ruelle qui a disparu il y a vingt-cinq ans environ, longeait les remparts, de la rue du Marais à la porte de Schaerbeek, et prenait près de cette porte le nom de *Torrekensvesten, remparts aux Tourelles*. Près du rempart, Isabelle, baronne des Marez, comtesse de Saint-Remi, veuve d'Augustin Pachéco, conseiller d'état, gouverneur et bailli de Termonde, fonda, le 19 juin 1713, un hospice pour des femmes âgées de plus de cinquante ans. Elle exprima le vœu qu'on y plaçât le plus de pensionnaires possible et assura à chacune d'elles, outre le logement, 3 sacs de charbon, 100 pièces de bois

[1] Van Gestel, T. II, p. 46. — [2] Smet.

[3] *In de Savelstrate naest den hoeckhuys ende het Bellestraetken. Livre censal de* 1681.

[4] *In de Savelstraete, in t' Waermoesbroeck, boven de Nieuwe Fontayne. Ibid.*

[5] *Stoyphenberch.* 1363. *Cartulaire de Coudenberg. — In loco dicto Warmoesbroeck, super locum dictum Stoyfenberch infra portam Coloniensem.* 1470. *Archives de Sainte-Gudule.*

dit *halfhout*. 100 petits fagots et 50 florins par an. Elle en confia la collation à l'archevêque et lui recommanda d'admettre de préférence des personnes nobles ou de bonne famille. La surintendance de la maison fut déférée au conseil de Brabant qui nommait parmi ses membres un commissaire chargé de contrôler la gestion du receveur. Ce ne fut qu'en 1719, après la mort de la fondatrice, que l'*hospice de Saint-Job de Pachéco* fut complétement organisé par les soins du père Van Langendonck, religieux d'Everboden, et de sa belle-sœur, veuve du conseiller du même nom. De graves abus s'y étant glissés, il fut réformé en 1753. Il contenait, en 1776, 42 pensionnaires; ses revenus montaient alors à 8,651 florins 10 sous, et ses dépenses à 7,164 florins 18 sous. La révolution française lui fit perdre beaucoup de rentes qui constituaient la principale partie de son revenu. En 1807 et en 1818 on y comptait 39 vieilles dames pauvres; elles avaient chacune une chambre et un réduit, et recevaient annuellement, outre une rétribution hebdomadaire de 5 sous argent courant, 3 demi-stères de bois, 3 hectolitres de charbon, et 3 de braisettes. En 1807, les revenus de cet établissement s'élevaient à 8,483 francs 73 centimes, et ses dépenses à 9,431 francs 10 centimes. Il y avait un économe, des filles de peine et une portière. Après que cet hospice eut été transféré au boulevard de Waterloo, les anciens bâtiments, qui depuis longtemps étaient en fort mauvais état, restèrent abandonnés. Ils consistaient en quatre corps de logis entourant une cour carrée ; la chapelle, qui était assez jolie, faisait face au portail. C'est sur leur emplacement que le conseil des hospices a fait construire, en vertu d'un arrêté royal du 5 octobre 1827, et sous la direction de son architecte M. Partoes, le nouvel *hôpital Saint-Jean*. Sa partie antérieure entoure une cour carrée qui est séparée du boulevard par une autre cour fermée d'une grille ; le rez-de-chaussée est bâti en pierres bleues et les étages en pierres blanches; le conseil y a ses bureaux. Au fond de la cour centrale on voit le frontispice de la chapelle, composé de quatre colonnes d'ordre corinthien. Huit ailes sont consacrées aux salles des malades, qui sont construites en briques. La première pierre de ce somptueux édifice a été posée par le bourgmestre Rouppe, et le cardinal-archevêque de Malines, Engelbert Sterckx, a consacré la chapelle en l'honneur de saint Jean-Baptiste, le 28 septembre 1843. Cette construction a coûté près de trois millions. Le *conseil d'administration des hospices* qui siége dans ce local, a particulièrement dans ses

attributions la direction supérieure du bureau de bienfaisance ou des secours à domicile; ces secours sont répartis, dans les différentes paroisses, par les soins des *maîtres des pauvres,* dont le service a été réorganisé par l'administration communale le 13 décembre 1817. Pour juger de l'importance de cette institution il suffit de savoir que le nombre des personnes inscrites à Bruxelles sur la liste des indigents, est de plus de 30,000; selon Durival, sous le règne de Joseph II il s'élevait à 11,200. En 1807, le bureau distribua 82,037 francs en argent, 179,917 pains, 814 chemises, 600 couvertures et des médicaments pour une valeur de 9,109 francs 39 centimes. En 1818, ses ressources montaient à 88,062 florins, provenant des revenus des anciennes tables des pauvres ou maisons du Saint-Esprit, des fondations Saint-Éloi, Brusseghem, Terkisten, Suprême-Charité, Maeyere, etc., des droits prélevés sur les spectacles, les concerts ou d'autres fêtes, et de quelques legs; ses dépenses s'élevèrent à 80,227 florins : il avait distribué 40,766 florins 52 cents en argent, 7,032 florins 35 cents en médicaments, 73,250 pains, 2,300 chemises, 1,000 couvertures, etc. Outre les maîtres des pauvres, dont les fonctions sont obligatoires pour un an au moins et gratuites, il y a quatre médecins et quatre chirurgiens, chargés spécialement de visiter les indigents.

Au XVIIe siècle une verrerie avait été établie entre la *rue du Pachéco,* appelée alors *rue de la Blanchisserie* [1], et la *rue de Schaerbeek,* nommée primitivement *le chemin aux Anes* [2]. Dans cette dernière débouchent de nombreuses impasses qui recèlent la misère et la débauche. Telles sont l'*Achtergat* [3] que dix-sept escaliers relient au chemin de Terre; l'*impasse Vandermaelen* ou *de Dieghem,* qui a reçu la première de ces dénominations d'un particulier, et la seconde d'une boulangerie bâtie à un de ses angles, la *rue des Petits-Jardins* (*Hofkens straetje*) [4] nommée en l'an VII, *rue du Blé,* et l'*allée des Petits-Jardins* (*Hofkens ganck*). L'avant-dernière qui se prolongeait au travers d'immenses jardins jusqu'au rempart, près de la chapelle de Notre-Dame-aux-Neiges, a été coupée par suite de la construction de la rue Royale-Neuve; sa partie

[1] *Het Gelasen huys in 't straet geheeten den Blyckerye. Pestboek* de 1668.

[2] *In den Alboem aen den Ezelswech quo itur versus Scarenbeke.* 1328. *Archives de Sainte-Gudule.*

[3] *Achtergatstraetken. Pestboek* de 1668.

[4] *Straetken geheeten Hoffken, beneden de Spellekensstraete. Ibid.*

inférieure est devenue une impasse, et sa partie supérieure débouche dans la rue de la Sablonnière. La *rue des Épingles* a été percée dans le quartier dit *den Alboem* (tout arbre)[1], parce qu'on n'y voyait que vignes[2], jardins potagers, vergers et cerisaies. Appelée d'abord *rue du Chêne*[3] ou *le lieu aux Créquillons,* elle doit sa dénomination actuelle à l'absurde traduction du surnom du fameux prévôt Jean Grouwels, dit *Spellekens,* qui y eut sa demeure. On y trouve l'*impasse de la Betterave* qui était appelée antérieurement à l'an VII, *cul-de-sac des Animaux* ou *ruelle des Irlandais* (*Jersche straetje*). Ce dernier nom lui était venu peut-être de dominicains irlandais qui auraient habité quelque temps dans les environs; en 1700, le magistrat leur refusa la permission de s'établir en ville, en disant qu'il y avait déjà trop de cloîtres, et que la plupart étaient appauvris par suite du bombardement. Effrayées des brigandages des bandes ennemies, les *dominicaines anglaises* qui, en 1660, s'étaient établies à Vilvorde, sollicitèrent l'autorisation de transférer leur couvent à Bruxelles. Cette demande qui fut favorablement accueillie par Amé Coriache, vicaire-général de l'archevêché (28 mars 1669), rencontra une vive opposition chez le magistrat; mais le gouverneur général don Velasco leva cet obstacle en déclarant que « puis- » qu'on avait autorisé d'autres communautés à acquérir des biens en » ville, on pouvait bien autoriser celle-ci à occuper la propriété appelée » *la maison de Spellekens* (*het Spellekens huys*) (14 mars 1669). » Cette maison que le protecteur de ces religieuses, le cardinal Howard, avait achetée aux oratoriens pour la somme de 20,000 florins[4], s'étendait le long de la *Krieckelrye straete;* elles en obtinrent l'amortissement le 15 décembre 1695[5]. Les jardins, disposés en forme d'amphithéâtre,

[1] *Alboem versus Orsendael.* 1256. *Prope Alboem, juxta vicum versus Scarenbeke.* 1280 env. *Alboem, extra portam B. Gudilæ versus Ophem. Warandia domini ducis juxta locum dictum ten Alboem.* 1352. *Vicus Lovaniensis prope locum dictum ten Alboem.* 1348. *Arboreti dicti den Alboem.* 1339. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] Un acte de l'an 1344 parle de 62 verges de vignes situées plus haut que *la fontaine des Cailles* (*Quackelborne*). *Archives de Sainte-Gudule.*

[3] *In vico dicto de Quackelstrate, extendens se retrorsum usque..... a vico dicto de Eycstrate.* 1433. *Archives de Sainte-Gudule.* — Cet endroit s'appelait quelquefois *Sous le Chêne : In vico dicto de Quackelstrate, subtus loco dicto Onder d'Eycke.* 1367. *Archives des Merciers.* — 1433. *Archives de Sainte-Gudule.*

[4] De Valériola, mémoire cité.

[5] *Registres de la Chambre des comptes*, n° 169, f° 197.

étaient fort beaux et avaient une vue admirable dans la direction de l'ouest, mais les bâtiments tombaient de vétusté lorsqu'on les reconstruisit dans la dernière moitié du siècle dernier. Une partie du nouveau couvent fut bâtie sur un terrain donnant dans la rue Notre-Dame-aux-Neiges, que les dominicaines avaient acheté en 1737. L'archevêque le bénit le 18 octobre 1777, et les sœurs s'y installèrent le même jour. Accompagné du chapitre et du clergé de Sainte-Gudule, des dominicains, de la confrérie du Rosaire, le prélat alla prendre le ciboire dans l'ancienne chapelle (rue des Épingles), et le porta dans la nouvelle qui avait son entrée dans la rue Notre-Dame-aux-Neiges [1]. Les dominicaines ayant quitté le pays à l'approche des armées françaises (1794), leur couvent fut vendu comme bien national, et l'on vit s'y établir une guinguette dite *Frascati*. Cet établissement n'eut pas de vogue, et l'on perça sur son emplacement le *passage des Jardins d'Idalie*. En face de l'issue inférieure de cette ruelle s'est élevée récemment le *passage Pérignon,* impasse que bordent de jolies maisons bourgeoises.

La *rue des Cailles,* qui conduit de la rue des Épingles à la montagne des Oratoires, est connue sous ce nom depuis plus de cinq siècles; la hauteur qui s'élève à l'est s'appelait *montagne des Cailles* et l'on y trouvait une *fontaine des Cailles* [2]. Cette rue paraît avoir été de tout temps le siége de maisons publiques [3]. Elle est reliée à la montagne de Sion par une ruelle sale, raide et mal bâtie, qu'on nommait autrefois *de Borrevat* ou *montagne Sainte-Anne*, noms auxquels on a substitué, comme par dérision, celui de *rue de Longue-Vie*. La partie inférieure de la rue des Cailles, dite vulgairement encore *le chemin de Terre* (*den Aerden wegh*), fut pavée en vertu d'une ordonnance du 1er août 1654, dans laquelle il est dit que par suite des pluies il s'y était amoncelé tant de boues que les prêtres appelés à porter l'Eucharistie ou les saintes huiles à des malades, s'embourbaient jusqu'aux genoux. Là aboutissent un grand nombre de cours populeuses, la *ruelle Achtergat* et l'*allée des Ardoises*. En 1754, le pléban Kerpen, de concert avec les maîtres des pauvres de

[1] *Wekelyks nieuws uyt Loven*, T. IX, bl. 285.

[2] *Quackelstrate, ab opposito fontis dicti de Quackelborne, foris portam B. Gudilæ*. 1355. *Quackelborne*. 1299, 1344. *Quackelbergh*. 1441. *Archives de Sainte-Gudule*.

[3] *Op ten horick van de Veemerct daer men gheet in Orssendael naest den huys der Vrouwensueckers ter Quackelstraten weert. Livre censal de* 1565.

Sainte-Gudule, acheta au chapitre un vaste terrain faisant face à la rue de Longue-Vie, sur lequel ils élevèrent un grand bâtiment divisé en deux quartiers distincts pour *les orphelins* ou *la pauvre école de la paroisse*. Ils se procurèrent les fonds au moyen de loteries, de dons particuliers et de la vente de deux maisons appartenant à la fondation [1]. Cet établissement renfermait, en 1784, 69 filles et 30 garçons; il y avait un directeur, deux maîtresses qui apprenaient aux filles à faire de la dentelle, une troisième qui leur apprenait la couture, quatre domestiques, deux servantes, un jardinier et un cordonnier à gages. Ses ressources montaient alors à 10,545 florins 19 sous, savoir : revenus, 6.203 florins 6 1/4 sous; droits pour la présence des orphelins aux services anniversaires, etc., 352 florins 6 sous; produit du travail des garçons, 290 florins 17 3/4 sous; produit du travail des filles, 1663 florins 4 sous; aumônes, 2,036 florins 5 sous; ses dépenses s'élevaient à 11,794 florins 18 sous, dans lesquelles l'entretien des chefs et des élèves figurait pour 9,251 florins 9 1/4 sous, les gages des serviteurs pour 839 florins 16 sous, et les charges diverses pour 1703 florins 12 3/4 sous.

Déjà, sous le règne de Joseph II, on avait projeté de réunir dans deux couvents supprimés toutes les *pauvres écoles* de Bruxelles; mais ce ne fut qu'après la promulgation de la loi du 16 vendémiaire an V que cette mesure fut exécutée, et l'on plaça alors tous les orphelins dans la maison des orphelins de Sainte-Gudule. Ce local ayant été reconnu insuffisant, les orphelines furent transférées, en messidor an X, dans l'ancien couvent des oratoriens, que les hospices avaient acquis par voie d'échange, le 13 ventôse an XII. En 1807, l'*hospice des Orphelins réunis* comptait 300 élèves, 150 de chaque sexe. Il y avait un économe, un aumônier, un commis faisant fonction de commandant des garçons, un chef tisserand, un chef cordonnier, un portier, une directrice, deux sous-maîtresses et un tailleur pour les deux sexes. Les dépenses montaient à 84,625 francs 52 centimes; elles étaient couvertes en partie par les revenus des pauvres écoles (29,658 francs 5 centimes), de la fondation Boot-Velthem (3,750 francs 91 centimes), de la fondation Deynze (4,376 francs 6 centimes), de celle dite de Sainte-Catherine (713 francs 16 centimes); un subside comblait le déficit. Le

[1] De Bleye.

rapprochement des jeunes gens des deux sexes et l'indiscipline naturelle chez les garçons offrirent des inconvénients qui nécessitèrent la réforme complète de cet établissement et la dispersion de ces derniers; les plus âgés furent incorporés dans l'armée et les plus jeunes dans les pupilles de la garde. Depuis 1810, les garçons sont placés chez des agriculteurs et des industriels; on paye pour eux jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de quatorze ans, une pension variant de 18 à 25 florins; jusqu'à vingt et un ans ils sont habillés, et en cas de maladie, traités gratuitement. Un directeur est chargé de les placer et de veiller sur eux. En 1818, il y en avait 80 pour lesquels il fut dépensé 4,196 florins 24 cents. Les orphelines, au nombre de 128, coûtèrent 18,438 florins 67 cents. Celles-ci sont élevées à l'hospice jusqu'à vingt et un ans, et à leur sortie elles reçoivent 37 florins 80 cents. Une directrice et un aumônier sont à la tête de cet établissement qui doit incessamment quitter les Oratoriens pour aller occuper les Bogards. Après la dispersion des garçons l'ancienne maison de la rue des Cailles servit successivement d'hôpital militaire et de caserne, et fut ensuite démolie. Le terrain qu'elle occupait est depuis lors resté abandonné; il y a quelques années la chute d'un pan de ses murailles a écrasé plusieurs enfants.

L'archevêque de Malines Jacques Boonen qui avait établi les *oratoriens* à Louvain, appela quelques-uns de ces religieux à Bruxelles et tâcha, mais vainement, de leur procurer des chapellenies de l'église de Sainte-Gudule (1628). Ils allèrent se loger, en 1632, chez le curé de Saint-Géry, Brukel, et y vécurent plusieurs années des honoraires que leur valaient les services qu'ils rendaient à l'église. La comtesse de Berlaimont alloua 500 florins à leur supérieur Jean-Hugues Quarré pour qu'il prêchât en français dans le couvent qu'elle avait fondé. Par son testament, Isabelle institua en leur faveur neuf chapellenies, auxquelles elle attacha un revenu annuel de 1,000 florins, et elle leur donna en outre une maison située près de Sainte-Gudule, où ils s'installèrent immédiatement. En 1634, ils furent chargés des offices dans la chapelle de la cour, et quelque temps après, ils furent employés à Sainte-Gudule. Les rentes qu'ils tenaient de la générosité d'Isabelle ayant cessé bientôt de leur être payées, les exécuteurs testamentaires de cette princesse leur abandonnèrent quelques revenus qu'elle tirait du royaume de Naples. Mais l'estime dont leur ordre jouissait, ne tarda pas à faire améliorer la position de ces religieux; leur protecteur Boonen leur céda, en 1638,

la cure de Laeken, dont il avait le patronat en qualité d'abbé d'Afflighem; en 1643 le chapitre de Sainte-Gudule, de l'assentiment de ce prélat, affecta les revenus de sept chapellenies à l'entretien de cinq prêtres choisis parmi eux pour aider le pléban dans ses fonctions [1]; enfin, en 1650, on leur confia la direction de la nouvelle paroisse du Finisterre. Les oratoriens, ainsi que la plus grande partie du clergé régulier, appartenaient au parti janséniste; leur supérieur Quarré était intimement lié avec Jansénius, Henri Calen et l'abbé de Saint-Cyran. Ils entamèrent une vive lutte avec les jésuites, et malgré la défaite de leur parti, ils minèrent l'influence toute-puissante que les disciples de Loyola avaient acquise pendant le règne d'Albert et d'Isabelle. Ce fut un des curés du Finisterre, Théodore Rommelspach (mort en 1701), qui entreprit le premier de catéchiser les enfants de sa paroisse. Pour conserver le monopole de l'instruction religieuse qu'ils avaient eu jusqu'alors, les jésuites recoururent vainement à l'archevêque et au gouverneur général; Rommelspach persista dans son dessein et vit les autres curés de la ville, à l'exception d'un seul, imiter son exemple [2]. Le 22 janvier 1650, le gouvernement permit aux oratoriens d'avoir un refuge à Bruxelles, à condition qu'ils ne l'agrandiraient pas sans son autorisation, que tous les 80 ans ils acquitteraient les *pontpenningen* pour leurs biens, que le droit de la ville ou de la Suprême-Charité sur l'église de Laeken ne recevrait aucune atteinte, et qu'ils payeraient au souverain un cens de 2 chapons [3]. Ils occupèrent d'abord dans la courte rue Neuve une maison dite le *refuge de Laeken*, dont le propriétaire qu'ils n'avaient pas payé, les fit sortir. Ils achetèrent alors (1655), dans la rue des Cailles, cinq petites maisons et un demi-bonnier de jardin au prix de 8,000 florins, et une maison située au marché aux Bestiaux (place de Louvain), qui leur fut vendue pour 2,500 florins. Sur l'emplacement de cette maison ils firent élever leur couvent (1662); entre-temps ils habitèrent la *Spellekens huys*, qu'ils avaient acquise à un prix très-élevé, et où ils établirent ensuite leur noviciat jusqu'au moment où ils la vendirent aux dominicaines anglaises [4]. Le couvent des oratoriens existe encore tel qu'il fut bâti au XVIIe siècle; ses appartements étaient, dit-on, beaux et commodes. Il n'y avait qu'une chapelle domestique; elle était ornée

[1] *Opera diplom.*, T. IV, p. 489. — [2] *Chron. mss. de Bruxelles.*
[3] *Registres de la Chambre des comptes*, n° 146, f° 86. — [4] Mss. cité.

d'une *Vierge*, de Crayer, qui avait aussi peint, pour le parloir, le fondateur de l'ordre, saint Philippe de Néry [1].

Le glacis de l'ancienne enceinte, depuis le couvent de Sainte-Élisabeth jusqu'à la rue de Louvain, fut affecté, vers l'an 1300, au marché au bétail, *de Veemerct*. C'était là aussi que se tenait le marché aux porcs, ainsi que le prouve une ordonnance du 23 mars 1403, qui défend d'en vendre au grand marché [2]. Le 15 mai 1448, le magistrat nomma un employé chargé d'enregistrer les bestiaux qu'on y amenait, et lui imposa l'obligation de fournir une caution de 300 *ridders* [3]. Bien qu'en 1457, Philippe-le-Bon eût reconnu à la ville le droit de conférer cet office [4], le domaine s'en saisit et se créa une branche de revenu en l'affermant [5]. En 1563, ce marché fut transféré près de Jéricho, et son ancien emplacement fut depuis lors appelé *le vieux marché aux Bêtes* (*oude Veemerct*). Au siècle dernier, sa partie supérieure a été nommée *place de Louvain* et sa partie inférieure *montagne de l'Oratoire*; à cette dernière dénomination les Français substituèrent celle de *montagne de la Philosophie*. Près de la *ruelle des Tisserands* ou *ruelle de la Clef* [6], aujourd'hui *allée de la Croix-Blanche*, il y avait jadis sur cette place un marais qui servait d'abreuvoir [7]. On y trouvait plusieurs auberges renommées, telles que *le Petit-Porc* (*t'Swynken*), *l'Épée* (*t'Sweert*), *le Bois* (*t'Wout*) [8]. Le métier des peintres y a possédé une maison dite *le Loup*; une autre portait le nom de *Petit-Château, t'Steenken* [9]. En 1610, cette place était signalée comme un repaire de malfaiteurs qui s'y cachaient la nuit derrière les bois de charpente, dont elle était encombrée [10]. Cet état de choses changea vers 1640, quand une rangée de maisons eut remplacé les jardins de l'hôtel de Bergues, qui occupaient les fossés de la

[1] MANN, T. II, p. 203. — [2] A THYMO, pars V, Tit. 5, c. 44.
[3] *Boeck met den Haire.* — [4] *Luyster van Brabant*, 2e deel, bl. 127.
[5] 1499. *Registre de la Chambre des comptes*, n° 292.
[6] *T' Weverstraetken inferius foro pecorum.* 1382. *Archives de Sainte-Gudule.* — *By den Alboem naest het Sleutelstraetken. Livre censal de* 1681.
[7] *Super forum pecorum e porta B. Gudilæ ab opposito Weddepoel. Livre censal de* 1321. — *T' Veemarkt, contiguæ vado ibidem.* 1379. *Archives de Sainte-Gudule.* — *By den Poel op d'Oude Veemerct. Livre censal de* 1608. *Foris portam B. Gudilæ juxta lacum ibidem.* 1433. *Archives de Sainte-Gudule.*
[8] *Hospitium cum domibus superstantibus nuncupatis vulgariter t'Swinken, situm super forum pecorum in Bruxella, inter bona nuncupata t' Wout.* 1478. *Archives de Sainte-Gudule.*
[9] *Livre censal de* 1432. — [10] MARTINEZ, *Het recht domaniael.*

première enceinte. En 1666, le gouverneur général autorisa la ville à élever, « au quartier des chariots de Louvain, » une fontaine qui fut reconstruite en 1729 et transportée, en 1824, dans la rue Notre-Dame-aux-Neiges ; elle se compose de trois colonnes et de trois pilastres d'ordre dorique, réunis sous un même chapiteau. Le 19 thermidor an VIII, à la demande des habitants de Saint-Gilles et d'Ixelles, le maire établit sur la place de Louvain un marché au beurre, au lait, au fromage, aux œufs et aux légumes ; mais ce marché, qui était peu fréquenté, fut bientôt supprimé. L'aspect de cette place a été complétement modifié par suite du percement de la *rue Royale-Neuve*, qu'on a prolongée jusqu'à la porte de Schaerbeek, à travers les jardins de l'*Alboem*. Lors de la construction des boulevards, près de la porte de Schaerbeek, on projeta de pratiquer une rue qui, partant de cette porte, aurait abouti derrière le palais des états généraux ; mais un arpenteur nommé Godfurneau, présenta un autre plan qui fit renoncer à ce projet, et, le 18 juin 1822, anniversaire de la bataille de Waterloo, on commença les travaux qui ont doté Bruxelles d'un somptueux quartier. Avant d'arriver à la rue des Épingles on rencontre, à gauche, un admirable panorama, qu'y présentent une partie de la ville basse et les belles campagnes de Laeken, Iette et Anderlecht. Au premier plan, en deçà des maisons de la rue des Cailles, sont des bas-fonds qui faisaient autrefois partie de la pauvre école de Sainte-Gudule ; à mainte reprise il a été question de les utiliser, mais le manque d'argent a jusqu'à présent empêché d'exécuter aucun des projets qui ont été présentés à cet effet. On remarque dans la rue Royale-Neuve une foule de constructions grandioses, parmi lesquelles nous citerons : les maisons de M. Navez et de M. Marichal, l'*hôtel Cluysenaar* et les belles habitations que cet architecte a construites aux abords de la rue des Épingles. Les maisons situées entre la rue de la Sablonnière et le boulevard, occupent l'emplacement de l'hôtel de M. Meeus, hôtel qui fut pillé et incendié dans la matinée du 27 septembre 1830.

Le *vieux chemin de Schaerbeek* [1], qui conduisait au village de ce nom avant la construction de la deuxième enceinte, a reçu le nom de *rue de Notre-Dame-aux-Neiges*, d'une chapelle qui se trouvait à son extrémité et qui fut démolie en 1796 [2]. Ce ne fut longtemps qu'un chemin de

[1] *Ouden Scarenbeekschen wech*. 1366. *Scarenbeekschen wech*. 1379. *Scaerbeekschenstraet*. 1364. *Archives de Sainte-Gudule*.

[2] *Op den Aerdenwech, achter Sint-Goelen, achter Onze-Lieve-Vrouw-ter-*

terre ; le 9 septembre 1647, le magistrat ordonna de le paver, « depuis » l'ancien marais comblé (le marais de la place de Louvain), près du » Petit-Tilleul (*by het Lindeken*) jusqu'au coin de la rue dite *de Criekel-* » *rye* (rue des Épingles). » Le 9 mars 1811, on lui a rendu son ancienne dénomination, à laquelle on avait substitué, en 1797, celle de *rue du Rempart-de-Louvain*. Il s'y trouve un grand nombre d'impasses et d'allées, la plupart de date récente, telles sont : à gauche, le *passage des Jardins-d'Idalie,* la *rue Catoir* qui aboutit à la rue des Épingles, l'*allée aux Gauffres,* au fond de laquelle était, il y a une trentaine d'années, une guinguette fameuse à l'enseigne de *Fontainebleau,* et, à droite, l'*impasse des Tartes* ou *Potjens* et *la Petite-Allée.* Du carrefour où a été placée la pompe de la place de Louvain, divergent, vers l'ouest, la *rue de l'Abricot,* et vers le nord-est, la *rue de la Batterie.* La première n'était avant la construction de la rue Royale-Neuve qu'une impasse qui avait été pratiquée, vers 1796, sur un terrain dit *le Puits, de Put,* appartenant au chapitre de Sainte-Gudule ; elle fut appelée, le 6 frimaire an VII, *cul-de-sac de l'Abricot.* Une auberge appelée *t'Lindeken, le Petit-Tilleul,* de l'ancien nom de cet endroit [1], occupait jadis le coin de la rue Notre-Dame-aux-Neiges et de la rue de la Batterie. Cette dernière doit sa dénomination à la batterie qui était dressée à son extrémité, sur le rempart ; elle est quelquefois désignée sous le nom de *rue de la Tartine-Brune* (*Bruynen-Boteram straete*). Dans la *rue des Vaches* [2], où aboutit l'*impasse du Paradis,* la ville a acheté, en 1844, un terrain destiné à une école communale.

A l'entrée de la *rue de Louvain* [3], près du marché aux bestiaux, on trouvait, au xive siècle, la *vallée aux Poissons* (*t'Vissendael*) [4]. C'est dans

Steeuw. Pestboek de 1668. — En 1558, on fonda dans la chapelle de Sainte-Gertrude une messe en l'honneur de Notre-Dame-aux-Neiges, à célébrer au mois d'août. *Cartulaire de Sainte-Gertrude.*

[1] *Foris portam B. Gudilæ, prope parvam diliam.* 1293. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Buyten de poorte van Sinte-Goedelen, by den Lindekinne, daer men gheet t' Sertoyen Waranden.* 1348. *Foris portam B. Gudilæ, in loco dicto den Lindeken.* 1463. *Cartulaire de Terarken.*

[2] *T' Koystraetken. Pestboek* de 1668.

[3] *Vicus Lovaniensis prope locum dictum den Alboem.* 1348. *Vicus Lovaniensis foris portam B. Gudilæ.* 1358. *In magno vico Lovaniensi.* 1369. *Archives de Sainte-Gudule.*

[4] *Vissendal, versus Noede.* 1328. *Vissendal prope locum dictum Veemarct.* 1369. *Ibidem.*

cette rue que fut établie la *fondation des Bons-Enfants* (*de Bonifanten*) instituée par Pierre Van Huffel, chapelain de Sainte-Gudule, en faveur de pauvres écoliers nés à Bruxelles ou à Machelen, près Vilvorde, et âgés de neuf à dix-huit ans. Le fondateur en déféra la direction au chapitre, au pléban de Sainte-Gudule et à l'échevin du lignage de Cluting (31 août 1359). L'insuffisance des revenus qu'il avait affectés à cette œuvre, n'avait pas encore permis de l'exécuter, quand Jean T'Serclaes, alors archidiacre de Hainaut, donna sa maison « située hors de la porte » de Sainte-Gudule, dans la rue dite vulgairement rue de Schaerbeek, » pour servir d'habitation au recteur et aux écoliers dont il fixa le nombre à douze; il y ajouta une donation d'un revenu de 16 1/2 muids de seigle et de 100 florins de Florence (10 octobre 1371)[1]. Cette maison, qui s'étendait de l'ancien chemin de Schaerbeek ou rue Notre-Dame-aux-Neiges à la rue de Louvain, ne conserva pas longtemps sa destination primitive; en 1465, le chapitre en fit une école pour six enfants de chœur[2], et, en 1713, deux de ses directeurs, le doyen et le chantre, la vendirent, pour 10,000 florins, aux maîtres de la fabrique de Sainte-Gudule. Ceux-ci y placèrent, en 1715, l'*hospice de Sainte-Élisabeth de Hongrie*. A côté on voyait un cimetière (*Sinte-Anthonius kerckhoff*)[3] au milieu duquel était la *chapelle Saint-Antoine* qui avait été fondée et dotée en 1368[4]. Ce petit édifice fut mis sous séquestre le 8 pluviôse an VI, et cédé à la caisse d'amortissement. On le rouvrit après le concordat; mais il fut fermé de nouveau le 26 août 1804 et remplacé, en 1812, par un cabaret. Plus loin on remarque la façade massive et imposante de l'*hôtel des comtes de Saint-Pierre*; il fut acheté, au commencement du XVIIe siècle, au greffier Boote par le trésorier général Kinschot de qui descendent, par alliance, les comtes actuels d'Iette-Saint-Pierre, de la famille de Villegas[5]. Kinschot obtint, le 5 mars 1625, l'autorisation d'incorporer à sa propriété une ruelle tortueuse qui la séparait des biens des *Bonifanten*, ruelle qui, étant devenue un repaire de voleurs, avait été fermée à ses extrémités par les voisins. Au delà de cet hôtel débouche l'*impasse Saint-Antoine*.

Par résolution du 26 août 1616, le magistrat permit à des *Annonciades* d'Anvers de fonder un couvent à Bruxelles, et elles achetèrent à

[1] *Opera diplom.*, T. II, p. 783. — [2] *Annales mss. B. Gudilæ*, Tit. XVI, c. 38.
[3] *Livre censal de* 1657. — [4] *Archives de Sainte-Gudule.*
[5] *Livre censal de* 1608.

cet effet une vaste propriété qui s'étendait de la rue de Louvain à la rue de Notre-Dame-aux-Neiges. La même année, Albert et Isabelle posèrent la première pierre de leur chapelle qui fut consacrée, le 17 janvier 1627, en présence de l'infante [1]. Elle était ornée de trois bons paysages d'Achtschelling, et d'une *Adoration des Mages* de Rubens. Dans cette chapelle, qui a été démolie en 1844, on voyait les tombeaux du chancelier de Brabant Pierre Peck, mort en 1625, de Léon-Jacques de Pape, président du conseil privé, mort en 1685, et de Gérard-François-Balthasar de Villegas. Les annonciades ayant été supprimées, le 25 mai 1784, leur couvent fut transformé, l'année suivante, en caserne de cavalerie, destination que conservèrent les bâtiments donnant dans la rue Notre-Dame-aux-Neiges. En 1816, l'autre partie des bâtiments fut mise à la disposition du prince d'Orange qui en fit des écuries. Plus tard, on y plaça les armes de la garde communale, et après avoir servi d'arsenal en 1831, elle a été réunie à la caserne de la rue de Notre-Dame-aux-Neiges. La *caserne des Annonciades,* où l'administration communale a fait exécuter, à plusieurs reprises, de grands travaux d'agrandissement et de reconstruction, peut contenir aujourd'hui 771 hommes et 370 chevaux. A droite de la rue de Louvain, vers le parc, étaient jadis les *ruelles du Parc* et *de la Lanterne,* entre lesquelles on trouvait un lieu dit *de Collebert* [2]. La clôture du parc en fit des impasses ; l'une existe encore sous le nom d'*impasse du Renardin* et aboutit au ministère de l'intérieur ; l'autre a été percée en 1785 et a reçu alors le nom de *rue de l'Orangerie*. Au delà de cette dernière il y avait une petite impasse dite, au siècle dernier, *la ruelle du Renard* (*Vosse straetje*).

Les fortifications construites de 1357 à 1379, ne se composaient d'abord que d'un mur d'enceinte bordé à l'extérieur par un large fossé et flanqué de tourelles. Les portes consistaient en massifs de maçonnerie, percées d'une entrée en tiers-point, de quelques fenêtres en ogive ou carrées, et d'embrasures ; sur leurs toits, qui étaient ordinairement élevés et couronnés de pignons crénelés, étaient établis des mâchecoulis. Au xve siècle, toute l'enceinte, vers le nord et l'est, était garnie d'artil-

[1] De Bleye.

[2] *Warandstraetken.* 1404. *Archives de Sainte-Gudule. — Lanternstraet.* 1355. *Ibid. — Super locum dictum Collebert, juxta vicum dictum de Lanternestraet, ex una parte, et vicum dictum de Warandestraet ex altera. Ibid.* 1387, 1392, 1410. *Ibid.*

lerie. Sur les portes de Laeken, de Schaerbeek, de Louvain, de Namur et de Hal, ainsi que sur la tour Bleue et la grosse Tour, il y avait plusieurs fauconneaux ; dans les salles de chaque porte on conservait, même en temps de paix, un nombreux matériel : quelques centaines de pierres ou boulets, des haches, des arbalètes, des arcs, des frondes, des tonnes contenant des traits d'arbalète, des carquois remplis de flèches, des seaux, etc. Quelques tourelles intermédiaires, telles que la *tourelle Bleue* (*de Blau torreken*), à l'extrémité de la rue du Marais, celle qui sert aujourd'hui de réservoir à la machine hydraulique, deux autres entre la tour Bleue et la porte de Namur, trois entre cette porte et celle de Hal, la *tour des Menuisiers* (*de Timmerlieden toren*), qui était près du couvent des Riches-Claires, avaient chacune un fauconneau ainsi qu'une certaine quantité d'armes et de munitions. L'inventaire qui nous fournit ces détails, ne parle pas des fortifications de l'ouest, parce que, à l'exception des portes d'Anderlecht et de Flandre, elles n'étaient pas achevées. En 1471, après avoir rappelé qu'on avait dû suspendre les travaux de maçonnerie dont la commune avait jadis décidé d'exécuter tous les ans une partie, le magistrat ordonna la construction du rempart s'étendant entre les portes d'Obbrussel et d'Anderlecht ; il imposa, à cet effet, pour un terme de trois années, un droit de trois schellings sur chaque aime de vin étranger vendu en détail, de neuf deniers sur les *cuyten* hollandaises, d'une demi-aime sur chaque brassin de bière forte. Sous le règne de Charles-Quint, en 1542 et en 1552, on exécuta quelques travaux du côté de la grosse Tour, et nous avons vu que pendant les guerres de religion, à partir de 1578, la commune fit élever un grand nombre de ravelins et plusieurs autres ouvrages. En 1635, on restaura et l'on accrut les fortifications entre les portes du Rivage et de Laeken, et en 1666, on fortifia les abords de la porte de Hal. Mais ces travaux n'étaient pas en rapport avec les progrès qu'avait faits l'art militaire, et l'on sentit la nécessité d'appliquer à Bruxelles les nouveaux systèmes de défense. Ce projet fut réalisé sous l'administration du comte de Monterey, de 1672 à 1675. En décembre 1686, on construisit hors des portes des comptoirs pour les commis de l'octroi, qui s'y installèrent le 29 avril suivant. Un décret du 4 juillet 1744, fixa l'étendue des glacis « à 100 pieds de la crête du parapet du chemin » couvert, nonobstant l'occupation indue des particuliers qui avoient » défructué les terrains incorporés dans les glacis, quoiqu'ils eussent été » payés du fonds. » En 1774, il y avait sur les remparts 20,047 arbres,

savoir : sur les remparts même 2,981, sur les talus extérieurs 2,765, dans les ouvrages avancés, non compris les demi-lunes et les fossés, 2,851, dans les chemins couverts, depuis la demi-lune du vertugadin jusques et y compris l'ouvrage à corne de Schaerbeek, 11,500. C'était à la ville qu'incombait l'entretien de l'enceinte (à l'exception de la partie située entre les portes de Louvain et de Hal), des huit portes et de leurs ponts, de la grosse Tour, des vingt-quatre poternes, des trois batteries dressées sur les remparts, etc.; les ouvrages extérieurs étaient entretenus aux frais du gouvernement. Ces ouvrages furent vendus en vertu de lettres patentes datées du 16 avril 1782, et les portes, à l'exception de celles de Laeken et de Hal, furent démolies l'année suivante. Le 1er vendémiaire an XII, Bruxelles cessa d'être place de guerre, et le 9 vendémiaire an XIII, Napoléon abandonna en toute propriété à la commune le terrain des anciennes fortifications.

Au moyen âge, depuis la Senne jusqu'à la porte de Schaerbeek, le mur était flanqué de six tourelles et son fossé rempli d'eau jusque près de la rue du Marais. Dans les temps modernes, on y construisit le *bastion de la Reine,* et les receveurs furent autorisés à substituer un escalier à la rampe qui conduisait au rempart (résolution des trois membres du 26 mai, 3, 4 et 5 juin 1677). Cet escalier, dont on posa la première pierre le 23 juillet 1677, fut ôté en 1703 et placé devant Sainte-Gudule. A la même époque on orna cette partie des fortifications d'une double rangée d'arbres, opération qui fut terminée en janvier 1678. Il y avait déjà, au xve siècle, en avant de la *porte de Cologne,* dite plus tard *porte de Schaerbeek,* des tourelles armées de deux fauconneaux, qui protégeaient les abords de la place. En 1672, cette porte, un des points les plus vulnérables, et le bastion dit *de Schaerbeek* qui la défendait, furent couverts par un vaste *ouvrage à corne* s'appuyant, à gauche, sur la *demi-lune du Pachéco,* à droite, sur la demi-lune dite de Saint-Jacques. A l'endroit où la route sortait du bastion on jeta un pont en bois, qui, en 1702, fut reconstruit en pierre. C'est de ce côté que le maréchal de Saxe attaqua Bruxelles. En remontant vers la porte de Louvain, on trouvait un moulin à vent qui était employé à la fabrication de la poudre, lorsque le 24 mai 1574, à cinq heures de l'après-midi, il sauta en même temps qu'une tourelle adjacente où étaient renfermés cinquante vases pleins de poudre. L'explosion fut terrible; elle renversa une partie des remparts et détruisit la toiture, les cheminées, les fenêtres

de plus de 200 maisons. Les couvents des dominicains et de Sainte-Élisabeth furent considérablement endommagés, et il fallut au delà de 600 florins pour remettre les vitraux brisés à Sainte-Gudule. Sept personnes périrent dans ce sinistre qu'on attribua au fils du propriétaire du moulin, qui étant ivre avait voulu éprouver de la poudre. Ce moulin, rebâti plus tard, fut remplacé en 1674, par une plate-forme garnie d'une batterie, sous laquelle on plaça un magasin à poudre. A gauche était le *bastion de Saint-Ignace*. Le trésorier de la ville T'Serclaes, chargé de faire réparer cette partie du rempart, la divisa en deux terrasses, afin d'arrêter les éboulements que la grande élévation du mur d'enceinte rendait fréquents. Il garnit d'une haie le sommet de la plus haute terrasse, planta les remparts d'ormes et les parsema de bosquets ; mais, en 1757, à la demande du pléban de Sainte-Gudule, le gouvernement enjoignit à T'Serclaes de détruire ces bosquets, « parce que, dit De » Bleye, il s'y passait des deshonnêtetés. » Le chemin qui longeait ce rempart à l'intérieur, s'appelait, à l'ouest de la rue de Notre-Dame-aux-Neiges, *rue du Rempart de Schaerbeek,* et à l'est, *rue du Rempart de Louvain.*

En dehors de la *porte de Louvain,* dont les abords étaient également défendus par deux tourelles et une première porte ou barrière, on éleva, au XVIe siècle, un ravelin ou bastion, auquel on donna une issue, vers la gauche, par un pont de charpente, construit en 1672, et remplacé en 1702, par un pont en pierre. Les matériaux de cette porte furent vendus, en 1783, pour 1,550 florins. En avant du rempart qui couvrait le parc, le comte de Monterey fit construire le *ravelin des Bourgeois*, célèbre par l'assaut que lui livra l'électeur de Bavière en 1707, le *bastion de Saint-Philippe,* le *ravelin des Avocats* ou *butte d'Alton,* le *bastion de Saint-Jean* et le *ravelin d'Adam*. Lors de la vente des terrains de ces ouvrages, en 1784, la ville acheta le quatrième lot, dans l'intention d'y ouvrir une nouvelle porte. Au delà de la tourelle, dont la base sert depuis 1603, de réservoir aux eaux élevées par la machine hydraulique de Saint-Josse-ten-Noode, était la *tour Bleue,* massive construction du moyen âge. Le bastion construit devant la *porte de Coudenberg* ou *de Namur,* avait, à son angle de droite, une sortie et un pont en bois que remplaça, en 1703, une maçonnerie dont les frais montèrent à 8,600 florins. Entre les portes de Namur et de Hal, se trouvaient les *bastions du Roi, de Saint-Michel, de Sainte-Gudule, de Castel-Rodrigo* ou *des Créquillons,* et *la demi-lune de Sainte-Claire*. C'est à tort qu'on

fixe d'ordinaire à l'année 1463 la construction de la *grosse Tour* et qu'on l'appelle *tour des Drapiers,* en prétendant qu'elle fut bâtie par ce métier ; elle existait déjà en 1423 [1] et son véritable nom, *tour du Pré aux Laines*, *Wollendries toren,* provenait de ce qu'elle était située à proximité du pré aux Laines. En 1552, sa partie supérieure fut modifiée pour pouvoir, au besoin, y établir du canon [2]. C'était à son sommet qu'on dressait la perche pour le tir annuel des archers et des arquebusiers. En temps de guerre on y plaçait des vedettes. De Lalande et d'autres mathématiciens y déterminèrent le niveau de la mer. L'ingénieur Fisco proposa, en 1785, d'utiliser ce bâtiment en y mettant deux moulins à vent, l'un pour le blé, l'autre pour l'huile. Cette proposition resta sans suite, et en 1807, le comte de Mérode, alors maire de Bruxelles, craignant qu'on ne l'employât de nouveau comme magasin à poudre, en demanda la démolition. On commença par détruire la batterie construite en 1674 aux pieds de la tour, et l'on planta d'arbres cette partie du rempart, qui devint une belle promenade. Le marquis d'Arconati combattit vivement la proposition du comte de Mérode, et offrit d'acheter cet antique monument, d'y faire construire des fenêtres gothiques, un réservoir pour les eaux destinées à la partie méridionale de la ville, et un observatoire. Mais ses offres furent rejetées et le maçon Lecat se chargea, moyennant 1200 francs, de faire écrouler la tour par l'action de la poudre. Le 1er mars, il commença à l'entamer du côté du fossé vers la porte de Hal ; le 17 avril, à 11 heures du matin, on était parvenu de l'autre côté lorsque quelques fissures se manifestèrent avec un léger craquement, et, vers les cinq heures et demie, le deuxième pilotis ayant manqué par le pied, cette masse s'affaissa avec un bruit sourd ; en moins de quatre secondes il n'en resta plus que des débris. La grosse Tour était de forme cylindrique et avait 82 pieds de France de hauteur au-dessus du rempart. Sa circonférence extérieure était de 123 pieds, son diamètre de 39, et l'épaisseur de ses murs de 6 1/2. Elle avait une cave, un rez-de-chaussée, deux étages et une terrasse [3].

Au delà de la léproserie de Saint-Pierre, à Obbrussel, il y avait un lieu dit *le Couvent-Froid, den Couden-Clooster* [4], que bornait, vers l'est,

[1] *Luyster van Brabant,* 2e deel, bl. 44. — [2] *Die Nieuwe Chronycke van Brabant.*
[3] *Le Compilateur.*
[4] *In viâ juxta Coudencloester.* — *Godefridus uten Coudecloestere.* — *In Frigido Claustro. Livre censal de* 1321.

un vaste étang appartenant au domaine. En vertu d'une bulle du 15 des calendes de février, 18 janvier 1343 [1], Guillaume de Duvenvoorde y fonda un *couvent de riches-claires* ou *urbanistes* qu'il dota d'un revenu d'environ 600 florins d'or, et dont l'établissement fut approuvé par le magistrat à condition que les religieuses ne mendieraient pas (jour de l'Ascension, 5 mai 1345) [2]. Trois urbanistes de Nuyss et trois de Luxembourg vinrent enseigner la règle à la nouvelle communauté [3] qui fit un accord avec le prévôt de la Chapelle, Thierry de Maubeuge, relativement aux offrandes et aux autres droits paroissiaux (jour de Sainte-Agnès, 21 janvier 1349, 1350 N. S.) [4]. Le 13 des calendes de mai, 19 avril 1346, le pape chargea l'évêque de Trébizonde, Mathias, suffragant de Cambrai, de consacrer l'église des Riches-Claires et de bénir leur abbesse [5]. Le seigneur de Duvenvoorde fut enterré dans cette église, et son fils Guillaume donna, en 1345, à ce couvent des revenus et cens à Loenhout et dans quelques villages voisins [6]. Parmi ses autres bienfaiteurs on cite la dame de Winegem qui lui laissa des terres à Huysinghen et à Buysinghen [7], et Jeanne et Wenceslas qui, en 1377 et 1380, lui abandonnèrent plusieurs cens qu'il leur devait [8]. Lors de la construction de la deuxième enceinte, ce couvent fut enclavé dans la ville; il longeait le rempart à partir de la porte de Hal vers l'est [9]. Sa démolition, déjà projetée sous le règne de Charles-Quint, fut effectuée en 1578, lorsque la commune développa les fortifications vers le sud. Les religieuses demandèrent alors au magistrat le couvent des hiéronymites auxquels on donnerait en échange celui des frères du tiers ordre qui n'étaient plus que deux ou trois; dans leur requête elles exposèrent que la destruction de leur couvent, qui avait coûté une centaine de mille florins, les laissait sans asile, qu'elles n'avaient plus de mobilier et que l'incendie du faubourg de Saint-Gilles leur avait enlevé un revenu annuel de 300 florins. Les deux premiers membres accueillirent favorablement cette demande, mais les nations voulurent préalablement entendre les frères du tiers ordre, et

[1] *Diplomat. belg.*, T. IV, p. 397.
[2] A Thymo, pars V, tit. 3, c. 84. — *Annales mss. B. Gudilæ*, T. X, c. 22.
[3] Mann, T. I, p. 52.
[4] *Histoire mss. de la Chapelle.* — *Annales mss. de Capellâ.*
[5] *Opera diplom.*, l. c. — [6] *Ibid.*, T. I, p. 450.
[7] *Livre censal de* 1491. — [8] *Diplom. belg.*, mss., T. XIII.
[9] Voyez le *plan de Bruxelles* dans Guicciardin.

elle fut laissée sans suite. En 1587, les riches-claires qui n'avaient pas encore pu s'accorder avec la ville, furent autorisées par le gouvernement à acheter une maison pour y demeurer[1]. Peu de temps après, elles obtinrent enfin le couvent de Nazareth, qu'elles habitèrent pendant deux siècles. Sur l'emplacement de leur couvent on avait élevé un ouvrage très-fort appelé *le Chat,* ouvrage qui n'était pas achevé en 1581, et auquel on substitua plus tard une demi-lune dite *de Castel-Rodrigo* ou *de Sainte-Claire.* Là étaient *la Petite-Vigne, het Wyngaerdeken,* tour qui existait encore en 1703, et *la tour des Menuisiers.*

La *porte d'Obbrussel* ou *de Hal,* la seule qui soit restée debout, fut commencée en 1381; ses fondements, qui s'appuyaient vers le midi à un vaste étang, furent construits sur pilotis[2]. L'aspect primitif de cette massive construction a été complétement dénaturé par les restaurations qu'on y a faites à diverses époques. Le premier étage offre une salle fort remarquable, soutenue par d'épais piliers. La porte de Hal a quelquefois servi de grenier à blé; ainsi, en 1464, ses cinq étages contenaient 1148 1/2 muids de seigle. Quelquefois aussi on en fit un dépôt de prisonniers de guerre : en juillet 1638, on y enferma des Hollandais, et en mai 1658, 200 Français pris à l'attaque d'Ostende. Enfin, en 1759, elle fut convertie en prison criminelle, et l'on construisit au rez-de-chaussée des cachots en planches de chêne de 5 pouces d'épaisseur. Au premier étage étaient le logement du geôlier, une chambre d'interrogatoire et de torture, et une seconde chambre servant aussi à l'interrogatoire des prisonniers. C'était dans la première que le condamné entendait lire sa sentence et le public y était alors admis. Vis-à-vis, au-dessus de la porte, du côté de la ville, était la chapelle de la prison, et dans une grande salle contiguë, la cuisine; c'est là qu'on plaçait les condamnés à mort. Contre la muraille, entre cette chambre et la chapelle, se dressait une potence appelée vulgairement *la potence d'Argent, de Zilver galghe,* et destinée aux criminels dont on ne voulait pas déshonorer la famille par une exécution publique. Au second étage, un corridor séparait deux rangs de cachots construits également en planches de chêne de 5 pouces; ils avaient 8 pieds de profondeur sur 5 de largeur. Douze autres cachots moins spacieux longeaient un corridor qu'éclairait une fenêtre donnant

[1] *Registres de la Chambre des comptes,* n° 168, f° 218.
[2] *Chronique de Rouge-Cloître.* — FOPPENS.

vers la ville. Il y avait en outre cinq grandes chambres dont deux étaient affectées aux vagabonds et aux coupables de délits de peu d'importance. Dans une troisième était l'infirmerie [1]. Sous la domination française la porte de Hal devint prison exclusivement militaire, et servit à cet usage jusqu'au 29 août 1819 [2]. On résolut alors d'y déposer les archives générales du royaume. Elle fut à cet effet complétement restaurée, couverte en cuivre rouge, et dépouillée à l'intérieur de toute charpente et boiserie ; mais l'humidité du bâtiment fit abandonner ce projet et l'on en retira bientôt les archives qu'on y avait placées. En 1835, la régence voulut adjuger sa démolition ; mais cette mesure souleva tant de récriminations qu'on y renonça. L'État devenu, par la convention du 30 décembre 1842, propriétaire de la porte de Hal, l'a fait restaurer, en 1844, d'après les plans de M. Suys, dans le dessein d'y placer le musée des antiquités et des armures. Près de cette porte, il y a une fontaine délabrée dite *de Charles-Quint,* parce qu'elle était ornée de la devise de ce prince : *Plus oultre;* un gobelet de fer y était attaché avec une chaîne pour l'utilité des voyageurs. Le vaste étang dont les eaux baignaient jadis le flanc gauche de la porte de Hal, fut cédé à la ville par le duc Antoine moyennant un cens annuel de 25 florins (6 juin 1411) [3]. Successivement restreinte par les fortifications élevées en cet endroit, cette nappe d'eau, qui était connue, il y a une trentaine d'années, sous le nom de *Thorens vyverken, étang de la Tour*, n'est plus aujourd'hui qu'une petite mare. Elle est alimentée par l'*Elsbeke* [4], ruisseau qui vient de l'est, et qui, après l'avoir traversée, passe sous la chaussée et forme immédiatement une cascade assez élevée. Cette chute activait un moulin dit *le moulin sous l'Étang,* qu'Alard Van Os, receveur de Brabant, loua, le 9 juin 1347, moyennant 27 livres d'argent et 13 livres de cire, à quelques tanneurs de Bruxelles ; le 14 juin 1393, leurs héritiers le cédèrent à la ville qui, au XVIe siècle, le convertit en un moulin à foulon dit *in de Breme* ou *aux Grilles.* En aval de ce petit moulin qui a disparu, il y a une vingtaine d'années, le fossé prenait le nom de *mer Sauvage, de Wilde zee ;* au delà, vers le midi, il y avait un bastion.

A partir de la porte de Hal, tous les ouvrages étaient complétement entourés d'eau : on rencontrait d'abord le *bastion de Monterey* ou *de la*

[1] *Collection des anciennes portes de Bruxelles*, p. 20. — [2] Goetvriel.
[3] A. Thymo, pars VI, tit. 1, c. 13. — [4] *De Elsbeke.* 1427.

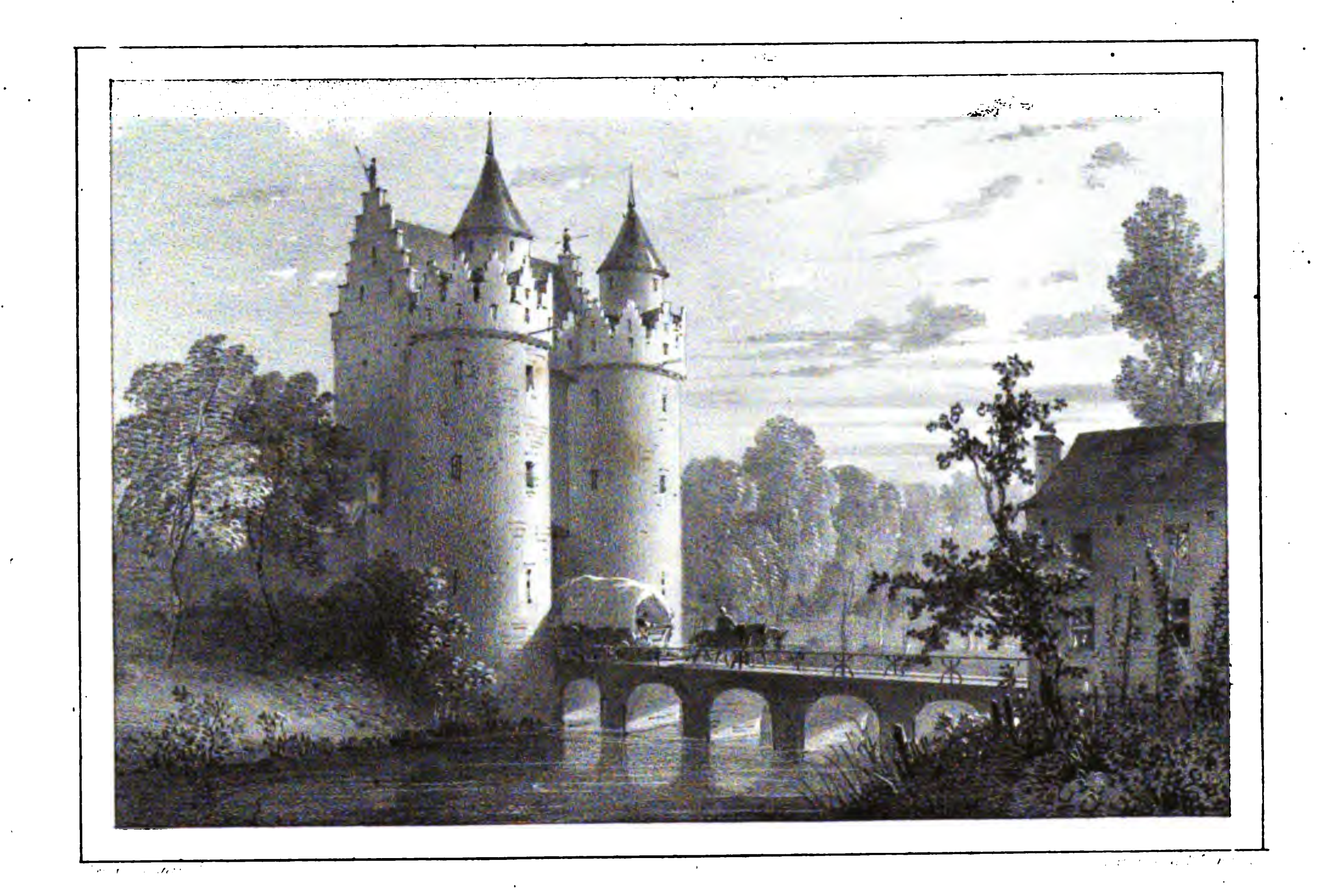
Justice, ayant ses côtés protégés par les demi-lunes *de Forêt* et *de Monterey*. Plus loin était *la demi-lune de Saint-Jean* ou *de la Grande-Écluse,* vulgairement dite *Gibraltar;* en 1783, elle fut louée, moyennant 10 florins par an, à M. Romberg qui la transforma en blanchisserie de coton. Les fossés qui bordaient cette partie du rempart, à partir du bastion de Monterey, se nommaient *de Langhe-Wegghe.* La *Grande-Écluse,* dite aussi *écluse des Blanchisseries* (*Blyckeryen spoy*) [1] ou *écluse au Royersbeempt* [2], servit quelquefois de grenier à blé; du moins, elle avait cette destination en 1464. Plus tard on en fit une poudrière, et, le 30 avril 1657, la ville en céda l'usage à un marchand de poudre, à condition qu'il en aurait toujours 15 à 20,000 livres à sa disposition. On a démoli, en 1809, sa partie supérieure, et, en 1841, sa partie inférieure. Entre la Grande-Écluse et la porte d'Anderlecht on trouvait, à l'extérieur, la *demi-lune des Moulins,* et sur le mur même trois moulins à vent. Le 31 juillet 1638, la ville accepta l'offre que lui fit un nommé Jean Boone, de construire à ses frais deux moulins à vent sur les remparts et d'en partager le produit avec elle, à condition qu'on lui fournît le terrain nécessaire. Toutefois, le premier moulin à vent établi près de la porte d'Anderlecht ne commença à tourner que le 28 juin 1672. En 1678, le magistrat autorisa Jean T'Sas à en construire un deuxième; il s'engagea à payer un cens à la ville et à le démolir si elle venait à en avoir besoin (21 juin 1678); de son côté, la chambre des comptes, « sans préjudice du procès » existant entre le roi et la commune au sujet des remparts, » imposa à T'Sas l'obligation de payer au domaine un cens de 20 chapons, et de moudre de la drèche en cas de nécessité (19 septembre 1678). Plus tard on éleva encore en cet endroit un moulin en bois, et un quatrième fut établi à l'extrémité de la Terre-Neuve. Ce dernier a été incendié il y a une vingtaine d'années; les trois autres ont été démolis lors de la construction du boulevard. Celui de T'Sas, qui appartenait alors aux héritiers Servaes, n'a disparu qu'après avoir occasionné de longues procédures à la ville qui l'acheta enfin au prix de 40,000 francs. On arrivait à la *porte de Ter-Cruyskene* ou d'Anderlecht par un beau pont à cinq

[1] *Zennam fluentem subtus domun dictam de Blyckerie Spoye.* 1428. *Archives de la Ville.*

[2] 1370. *Ibid.* — *Sitæ prope Spoy oppidi Bruxellensis, ad locum dictum Scadebroec.* 1374. *Cartulaire de la Cambre.*

arches que couvrait une demi-lune. En 1747, cette porte avait été transformée en prison correctionnelle, et, le 18 septembre 1760, le comte de Cobenzl ordonna d'y enfermer dorénavant les filles publiques, qui auparavant étaient incarcérées à la porte de Hal. Lors de sa démolition, en 1783, la vente des matériaux produisit 1525 florins. La *Petite-Écluse,* dite jadis *écluse de Ransfort, Ransvoert spuye,* servit longtemps de magasin à poudre; son double toit fut reconstruit, en 1609, avec les pierres provenant de la porte de Sainte-Catherine. En 1660, elle renfermait 1195 grenades, 95 caisses à balles de mousquets, 2 barils de poudre, 96 paniers remplis de balles, du plomb, etc. Cinq années après, la ville la céda momentanément au gouvernement « pour y placer les » poudres et munitions de guerre. » Elle fut entièrement restaurée en l'an XI; elle contenait encore de la poudre, lorsque la bourgeoisie s'y porta, le 27 août 1830, et pour éviter les accidents dont la ville était menacée dans ces jours de trouble, jeta dans la Senne les munitions qu'on y conservait. La Petite-Écluse était défendue par deux demi-lunes appelées *la demi-lune de la Petite-Écluse* ou vulgairement *t'Bosselke,* parce que dans les derniers temps elle avait été convertie en pépinière ; et la *demi-lune du Magasin des Chartreux* ou vulgairement *t'Ingelant,* cette dernière appartenait à la communauté dont elle portait le nom. Une batterie était dressée entre l'écluse et l'*Ingelant,* là où a été ouverte, en 1816, la *porte de Ninove;* cette porte fut ornée, en 1820, des colonnes de la porte Napoléon qui décorent aujourd'hui l'entrée de l'établissement géographique de M. Vandermaelen.

L'ancienne porte de Flandre était remarquable par son architecture; les deux angles de son toit portaient, en commémoration de l'expulsion des Flamands en 1356, deux marmitons qui furent renouvelés en mai 1683. Elle fut démolie en 1783 et ses matériaux vendus pour 1775 florins. On trouvait près de cette porte, vers le canal, les tourelles dites *tour des Graissiers, tour d'Olivier Vandernoot, tour des Bateliers.* A l'extérieur, à gauche de la chaussée de Flandre, deux retranchements enfermaient la dérivation de la Senne; celui qui était en arrière, s'étendait jusqu'à une demi-lune dont l'extrémité touchait au *pont du Diable,* appelé jadis *Berderen brugghe* (*pont aux Échafaudages*), ou *Fiele brugghe.* En aval de ce pont, la dérivation de la Senne se rapprochait du canal et passait sous une maison appelée *le Chien* ou *le Chien-Vert,* où il y avait une prise d'eau qui, au besoin, alimentait le canal au moyen d'une vanne. Deux aqueducs



voûtés fermés également par des vannes déchargeaient les eaux surabondantes dans le fossé pratiqué le long du canal. Cet ouvrage a dû être abandonné lors de la construction du canal de Charleroi, et la maison du *Chien-Vert*, jadis guinguette renommée qui avait été rebâtie en 1705, a disparu en 1842. Entre la porte du Rivage et *le Chien-Vert* se trouvait la *demi-lune du Vertugadin* où Corneille Mombaerts et Thierry Witsemburgh élevèrent une fabrique de porcelaine qui a subsisté jusqu'à nos jours. Ce fut le premier bourgmestre qui posa, le 12 mai 1705, la première pierre de leur four et, outre le terrain nécessaire à leur établissement, ils obtinrent, le 18 juillet, du gouvernement une avance de 8,000 florins. Au delà de la dérivation de la Senne était la *demi-lune du Chien-Vert* que le gouvernement céda à la ville, le 7 mai 1783, avec tout le terrain du chemin couvert et du glacis entre la rivière et le chemin de Molenbeek, depuis le fossé de la demi-lune du Vertugadin ou *étang du Chien* jusqu'au pont des Diables.

Le magistrat qui, en 1621, avait refusé au receveur du domaine l'autorisation d'établir un moulin à vent sur le bastion près *le trou du Canal,* permit, en 1674, à un nommé Simon de Mannery, d'en construire un sur une tour entre le canal et le *bastion de Saint-Michel,* en compensation de ce qu'il avait dû abandonner celui qu'il avait bâti hors de la porte de Schaerbeek ; ce moulin n'existait plus en 1721. La partie adjacente du fossé, au commencement du XVII[e] siècle, fit place à un bassin dit *le Chantier, den Zaet;* il était bordé vers l'extérieur par une promenade conduisant de la porte de Laeken à l'allée Verte et couverte par un retranchement. Vers 1730, une statue de Notre-Dame, placée dans une petite chapelle érigée dans cette partie des fortifications, attira un grand concours de monde, par les miracles qu'on lui attribuait ; mais une enquête ordonnée par le cardinal d'Alsace dévoila la fourberie, et la statue enlevée, par les ordres de ce prélat, fut transportée dans son palais, à Malines[1]. Il était question de creuser en cet endroit un nouveau bassin entouré de quais, lorsque le 14 novembre 1782 le gouvernement céda à la ville les fortifications s'étendant de la porte du Rivage à celle de Laeken. Un escalier, dit l'*escalier Bleu,* était placé vis-à-vis la rue de Laeken et conduisait au rempart ; il avait été commencé en 1664 par les soins du trésorier Taye et achevé en 1667 par le tré-

[1] Gaucheret, *Historie van der Alderheyligste Maegt Maria van Bystant,* bl. 51.

sorier De Visscher. C'est là que fut construite, en 1804, la *porte Bonaparte* ou *Napoléon*, construction fort médiocre dont le plan pour lequel un concours avait été ouvert, fut approuvé par le ministre de l'intérieur, le 25 pluviôse an XII, et la bâtisse adjugée à M. Payen, au prix de 16,774 francs. Cette porte, qui fut ouverte au public le 15 mars 1807, consistait en deux piliers surmontés de mesquins trophées. Elle remplaça la *porte de Laeken*, qui se composait d'un bâtiment percé d'embrasures, renforcé vers l'extérieur par deux contre-forts et surmonté d'un toit aigu. Il s'appuyait à une construction qui surplombait la Senne et était appelée *l'Écluse*, parce qu'anciennement des vannes y avaient été placées pour retenir les eaux. Elle n'avait qu'un étage percé de quelques fenêtres, et couvert d'un toit à pignons crénelés. A l'est, il y avait un bâtiment peu remarquable dit *le trou au Sel*. Au moyen âge, *l'Écluse* servit de magasin à poudre et, au XVIIe siècle, elle fut cédée à Jean Savonetti, fabricant de glaces, qui en fit son magasin. Elle lui fut retirée vers 1645, et convertie en prison ecclésiastique, jusqu'après la mort de l'archevêque Boonen (1656). En 1658, le magistrat en donna momentanément la jouissance aux drapiers François Damiens et Jean Jacobs, qui travaillaient avec une dizaine de métiers occupant chacun seize ou dix-sept ouvriers. Après avoir été rendu, en 1667, à son ancienne destination de magasin à poudre, ce bâtiment fut de nouveau, à la demande du vicaire-général Coriache, affecté à la prison épiscopale, d'où lui vint le nom de *tour de l'Évêque, Bisschops thoren*. Il s'y trouvait des cachots construits de telle manière que lorsqu'on en fermait les portes, les prisonniers étaient, pour ainsi dire, cloués contre la muraille et forcés de se tenir debout, sans pouvoir se remuer. Les chambres situées au-dessus de la porte même étaient réservées aux comédiens, aux musiciens et aux militaires; des prisonniers français les incendièrent, le 24 mars 1793, en mettant le feu à la paille qui leur servait de couche. Remis à la ville, le 28 janvier 1808, ces bâtiments furent immédiatement démolis, « comme nuisant au nivellement du terre-plein du rempart et à la construction de la porte Napoléon. » Le *marché au Bétail* s'est longtemps tenu sur une petite place, entre l'escalier Bleu et la porte de Laeken [1]; transféré, en 1825, dans le glacis entre la nouvelle porte de Laeken et la Senne, il y est resté jusqu'en 1841, qu'il a été établi

[1] *Aen het Sinne, op den hoeck van den Ossemerct. Pestboek* de 1668.

près de l'abattoir. Le *pont Saint-Jean-Népomucène,* qui bornait ce marché à l'est, fut restauré en 1637, reconstruit en 1715 avec des pierres provenant de la tour de Saint-Nicolas, et décoré en 1725 d'une statue du saint par De Kinder, don du maréchal Daun ; cette statue, que les Français avaient fait enlever, a été replacée le 16 juillet 1814.

Par un décret du 19 mai 1810, Napoléon ordonna, entre autres dispositions concernant Bruxelles, la suppression du droit d'entrée perçu aux portes de la ville qui ne devaient plus être fermantes, la démolition des remparts que remplacerait un boulevard, et la vente au profit de la commune des terrains restant disponibles. Le même décret étendit l'octroi municipal aux faubourgs, mais cette mesure ne fut jamais exécutée. En juillet 1812 on commença la démolition de la porte du Canal, du Haut-Pont contigu et de l'escalier qui conduisait du quai au Foin aux remparts. L'on avait déjà abattu les remparts vers la porte de Laeken et comblé, en grande partie, l'ancien fossé du Chantier, lorsque les événements de 1814 et de 1815 vinrent arrêter les travaux. Le 30 septembre 1818, la régence offrit 50 ducats à l'auteur du meilleur plan pour l'exécution *des boulevards,* et ce prix fut décerné à M. Vifquain, ingénieur en chef du Waterstaat, qui avait présenté un plan accompagné d'un devis portant à 1,141,805 florins le montant des dépenses qu'occasionnerait son exécution ; comme il arrive toujours, le devis se trouva de beaucoup en dessous de la réalité. On mit la main à l'œuvre en janvier 1819, et la démolition des remparts entre le canal et la Senne fut bientôt achevée. La clôture de la ville fut portée en avant et composée d'une muraille élevée au fond d'un fossé que bordèrent, à l'extérieur, un glacis, à l'intérieur, un boulevard planté de trois rangées de tilleuls et de marronniers. (Une de ces allées a été abattue en 1842.) L'allée Verte fut fermée par un élégant grillage, et sur l'emplacement de la mesquine porte Napoléon, s'éleva, en 1820, l'élégante *porte Guillaume,* dont M. Suys avait donné le dessin. M. Van Gheel sculpta, dans l'attique, un bas-relief représentant le bourgmestre Vanderfosse remettant au roi des Pays-Bas les clefs de la ville ; on plaça au-dessus de l'archivolte quatre grandes figures et sur les côtés, à plomb des colonnes, deux statues colossales allégoriques. La ville paya à ce sculpteur 4,000 florins pour le bas-relief, 2,000 pour les figures, et 2,000 pour les statues ; elle lui fournit en outre, pour les statues, des pierres de taille de Conflans (15 juin 1822). Mutilée pendant la révolution, cette porte

qui avait été fort mal construite, dut être démolie en partie en 1838; on n'en a conservé que la partie inférieure. Depuis 1830, elle a pris le nom de *porte d'Anvers*. La *place d'Anvers* dont les deux côtés furent occupés primitivement par *les Champs-Élysées* et *Belle-Vue*, cabarets-restaurants qui eurent un moment de grande vogue, a été bordée en 1835 de deux rangées de belles maisons. C'est en 1819 que furent commencés le nouveau Chantier et ses quais, le pont en Ciseaux jeté à son entrée, le quai entre ce pont et l'allée Verte, les *rues du Commerce, du bassin du Commerce*, et *de Saint-Jean Népomucène*, appelée depuis 1841 *rue Neuve-Népomucène*. La première de ces rues n'a reçu sa dénomination qu'en 1828 alors qu'on donna au boulevard le nom de *boulevard Guillaume*, nom auquel la révolution a fait substituer celui de *boulevard d'Anvers*. C'est encore en 1819 que fut jeté sur la Senne, un peu en aval du pont Népomucène, un pont en charpente, qui fut brûlé pendant les journées de septembre 1830, et remplacé en 1831 par un pont en fer; celui-ci a disparu à son tour en 1842, pour faire place à une voûte recouvrant la rivière sur toute la largeur du boulevard.

Le *boulevard du Jardin-Botanique* sur lequel a été ouverte, en 1841, la *porte de Cologne* qui conduit à la nouvelle station du nord, fut commencé en 1819 et achevé en 1820. A l'endroit où était l'ancienne *porte de Schaerbeek* on devait pratiquer une place qu'aurait ornée le palais du prince d'Orange, et où auraient abouti une rue d'Orange, une rue en prolongement de la rue de Berlaimont, et une rue qui se serait dirigée vers la porte de Louvain. Mais cette partie du plan de M. Vifquain fut modifiée, et l'on continua le mur de clôture de manière à former à peu près un angle rectangle entre les portes de Schaerbeek et de Louvain. A partir de la porte de Schaerbeek le boulevard fut planté de quatre rangées d'arbres. A l'extrémité de la rue Notre-Dame-aux-Neiges on fit une place circulaire dont la révolution a changé le nom de *place d'Orange* en celui de *place des Barricades*, et de l'ancien chemin qui longeait les remparts on forma alors les *rues de la Pompe, de la Sablonnière* et *du Nord*; la *petite rue du Nord* relie cette dernière au boulevard. La *rue du Pôle* date de la même époque. La *porte de Schaerbeek* se compose d'une belle grille et de deux aubettes carrées et massives, bâties en 1827. L'*Observatoire*, dont la construction avait été projetée en 1825, fut bâti en vertu d'un arrêté royal du mois de juin 1826, à l'angle du boulevard qui en a pris son nom. Le bâtiment était presque achevé en 1830, lorsque éclata la révo-

lution; pendant toute la journée du 23 septembre, une douzaine de volontaires y soutinrent un véritable siége et ne l'évacuèrent que dans la soirée, en franchissant le mur d'enceinte et emportant avec eux leurs blessés et trois morts. Les dommages que cet événement avait causés à l'Observatoire, furent réparés en 1831. Ce bel établissement qui a été, dès son origine, placé sous la direction de M. Quetelet, possède plusieurs instruments du plus grand prix et une riche bibliothèque. Il est entouré d'un jardin, formant un triangle clôturé de deux côtés par le mur d'enceinte et de l'autre par une grille. La *porte de Louvain,* qui consiste en deux aubettes circulaires réunies par une grille, date de 1823. A côté de cette porte est une maison qui, bâtie en 1792, servit longtemps de *factorerie des bières de Louvain;* c'est dans ses jardins qui ont été vendus par lots en 1843 et au travers desquels on a continué alors le chemin de ronde, que le général Buzen s'est suicidé, le 5 février 1842. Suivant le plan de M. Vifquain il devait y avoir entre cette porte et celle de Namur une longue esplanade bordée d'une double rangée d'arbres et ornée de fontaines, qui aurait reçu le nom de *Cours-la-Reine.* A ce projet on préféra celui que présenta M. Vanderstraeten père. Le boulevard commencé en 1821, sous la direction de cet architecte, est le plus beau de tous. Il reçut en 1828 le nom de *boulevard du Prince,* auquel fut substitué en 1831 celui de *boulevard du Régent,* provenant de ce que le régent, M. Surlet de Chokier, occupa l'hôtel des gouverneurs de la banque situé à l'angle de la rue Ducale, vis-à-vis l'hôtel de Trasegnies. En 1838, on a ouvert sur ce boulevard une porte provisoire qui conduit au quartier Léopold.

Les élégants pavillons de la *porte de Namur* dont M. Payen a donné les dessins, n'ont été élevés qu'en 1835-1836, et c'est de la même époque que datent les beaux bâtiments qui forment l'entrée de la rue de Namur. Il avait été question d'ouvrir sur l'emplacement qu'ils occupent une place circulaire ornée d'un château-d'eau, d'où les eaux élevées par la nouvelle machine hydraulique, construite au bas de la chaussée d'Etterbeek, auraient été distribuées dans le haut de la ville. L'adjudication des travaux pour le nivellement des remparts vers la porte de Hal eut lieu le 24 juin 1823, et, l'année suivante, on prolongea les rues qui relient le *boulevard de Waterloo* à la rue aux Laines; mais les immenses déblais qu'il fallut exécuter retardèrent de plusieurs années l'achèvement de ce boulevard dont le nom date de 1828. En 1840, on y a également ouvert une porte provisoire, qui a reçu, le 17 octobre de

la même année, le nom de *porte de Charleroi*. La porte de Hal, que la nouvelle enceinte a débordée, a cessé de servir de passage, mais il n'y a encore, en cet endroit, que des aubettes provisoires.

Les travaux étaient arrivés à cette porte lorsque éclata la révolution. Afin d'occuper les nombreux ouvriers qui chômaient de besogne, la ville, aidée par les subsides du gouvernement, leur fit exécuter des déblais au boulevard ; mais ces travaux qui lui coûtèrent fort cher, furent poussés avec une grande mollesse. Le bastion de la Justice fut nivelé en 1832 et l'adjudication de la nouvelle clôture entre les portes de Hal et de Ninove eut lieu l'année suivante ; elle n'a été achevée que longtemps après. La partie inférieure de la grande écluse, démolie en 1841, a fait place à une voûte établie sur la Senne et à un joli bâtiment élevé sur l'axe du fossé qui depuis cet endroit jusqu'à l'abattoir est rempli d'eau. L'achèvement du *boulevard du Midi,* nom qui a remplacé, le 17 octobre 1840, celui de *boulevard de France* qu'il avait reçu en 1833, a été retardé encore par le long procès que la ville intenta aux héritiers Servaes, propriétaires du moulin bâti par T'Sas. La porte d'Anderlecht a été commencée en 1834, et achevée en septembre 1836 ; ses pavillons sont ornés de deux bas-reliefs allégoriques de M. Joseph Geefs, représentant l'un la Ville, l'autre le Commerce. Près de la Petite-Écluse, à l'extérieur du boulevard, se trouve l'*Abattoir,* dont la première pierre fut posée le 1er avril 1836, ainsi que le rappelle l'inscription suivante : LEOPOLDO I, REGE BELGARUM, SALUBRITATI BRUXELLARUM, CIVIUM SECURITATE, CONSULENTES, NOVÆ HUJUS LANIENÆ, PRIMUM LAPIDEM P. P. N.-J. ROUPPE, URBI ITERUM PRÆFECTUS, F.-J. DEMUNCK, G.-H. VAN VOLXEM, G.-J. MARCQ, G.-L. VAN GAVER, SCABINI, G. WAEFELAER, A SECRETIS. A. PAYEN, ARCHITECTUS. DIE I APRILIS, MDCCCXXXVI ; il a été inauguré le 24 septembre 1841. Il se compose de huit bâtiments principaux, servant d'étables, de greniers, de tueries, etc., de deux pavillons, et de hangars ou triperies, etc. A l'endroit où la Senne de Ransfort entre en ville, sur l'emplacement de l'ancienne écluse ou magasin à poudre, on a bâti une belle maison éclusière (1835-1836) qui a donné son nom à la *rue de l'Écluse*. Le boulevard qui s'étend de la porte d'Anderlecht à la porte de Ninove, a reçu, en 1841, le nom de *boulevard de l'Abattoir*. A partir de la Petite-Écluse jusqu'au canal de Willebroeck, la clôture de la ville est formée par le canal de Charleroi qui est bordé, à l'intérieur, par un mur garni d'une balustrade composée de bornes en pierre de taille réunies

par des barres de fer. Entre la rue des Fabriques et la *porte de Ninove*, construite en 1834, s'est élevée la *place de Ninove*. Les *portes de Flandre* et *du Canal* datent de 1833. Le boulevard, entre les portes de Ninove et de Flandre a reçu, la même année, le nom de *boulevard Barthélemy*, en l'honneur d'un des administrateurs les plus zélés et les plus intègres qu'ait eus la ville; celui entre les portes de Flandre et du Canal a été nommé, en 1841, *boulevard de l'Entrepôt*. Ce dernier qui est loin d'être achevé, prendra sans doute un nouvel aspect après l'achèvement de l'*entrepôt de commerce* dont les fondements ont été jetés en 1841, sur la rive gauche du grand bassin, entre l'ancienne et la nouvelle porte du Canal, à l'endroit où était autrefois le *Chien-Vert*. Le conseil communal mit au concours le plan de cet édifice, et le premier prix auquel était attachée une récompense de 6,000 francs, fut décerné à M. Spaak. La première pierre de cet entrepôt a été posée, avec une grande solennité, le 6 mai 1844, par le roi Léopold [1], et les travaux ont été poussés avec tant d'activité, sous la direction de M. le bourgmestre Wyns de Raucourt, qu'à la fin de l'été de la même année, le rez-de-chaussée était achevé. A partir de la Grande-Écluse jusqu'à l'entrée de l'allée Verte, le boulevard est longé par une petite branche de raccordement reliant, pour le transport des marchandises, la ligne du chemin de fer du midi à celle du nord; elle a été inaugurée le 26 septembre 1841. Un de ses embranchements conduira les marchandises jusque dans l'intérieur du nouvel entrepôt.

III. — LA BANLIEUE.

Ten-Noode [2] n'était primitivement qu'une fraction de la paroisse de Sainte-Gudule; hameau alors presque inhabité, il dut son nom, qui signifie *besoin* et par extension *misère*, à la mauvaise qualité de son terrain dans lequel le sable domine en forte proportion. Vers le milieu du

[1] Une belle médaille a été frappée à cette occasion. Elle porte d'un côté : 6 MAI 1844. S. M. LÉOPOLD Ier, ROI DES BELGES, POSE LA PREMIÈRE PIERRE DE L'ENTREPÔT; de l'autre : une vue de l'entrepôt et cette légende : ENTREPÔT DE BRUXELLES. M. LE CHEVALIER WYNS DE RAUCOUR, BOURGMESTRE, MM. VERHULST, DOUCET, EVERARD, ORTS, ÉCHEVINS, WAEFELAER, SECRÉTAIRE, SPAAK, ARCHITECTE, HART, GRAVEUR.

[2] Ce nom se trouve pour la première fois dans une convention faite entre le chapitre de Sainte-Gudule et le couvent de Coudenberg : *In loco dicto Nude*. 1251. *Archives de Sainte-Gudule*. — A THYMO.



XIV[e] siècle, il prit un grand accroissement. Comme il était assez éloigné de l'église paroissiale et que la fermeture des portes de la ville ne permettait pas d'administrer, la nuit, les sacrements aux moribonds, les habitants obtinrent du chapitre la permission de bâtir une chapelle dont le desservant administrerait l'eucharistie et l'extrême-onction, et d'y annexer un cimetière (11 décembre 1361); les chanoines se réservèrent la moitié de toutes les offrandes faites à cette chapelle [1], qui fut dédiée à saint Josse, dont le nom fut depuis ajouté à celui du hameau. Un *vidimus* de cette concession, daté de 1371, énumère dix-neuf notables, probablement tous fermiers et pères de famille, comme habitant dans le ressort de la nouvelle chapelle. En 1525, Ten-Noode comptait 58 maisons, parmi lesquelles il y en avait deux à deux foyers; le nombre des habitants s'était élevé, en 1786, à 683; en l'an X, à 1157, et en 1814, à 1295. Jusqu'à cette dernière époque, le faubourg de la porte de Louvain avait seul pris de l'extension, mais, en 1824, le prolongement de la rue Royale au dehors de la ville, donna naissance au faubourg de Schaerbeek, dont les développements prodigieux ont reçu, en 1841, un nouvel aliment de la création du quartier qui entoure la nouvelle station du chemin de fer du nord. D'un autre côté, la partie de cette commune voisine d'Ixelles, voit s'élever le somptueux quartier Léopold. Aussi le mouvement de sa population, de 1830 à 1844 présente-t-il de curieux résultats : 1830, 2,380 habitants; 1831, 2,617; 1832, 2,800; 1833, 3,294; 1834, 4,626; 1835, 5,016; 1836, 5,085; 1837, 6,029; 1838, 6,650; 1839, 7,412; 1840, 8,379; 1841, 9,429; 1842, 10,876; 1843, 12,913 [2]. Son territoire comprend 243 hectares 17 ares 9 centiares, répartis de la manière suivante : terres, 92 hectares 62 ares 5 centiares; terrains et jardins légumiers, 77 hectares 58 ares 96 centiares; terrains d'agrément, 19 hectares 6 ares 19 centiares; prés, 17 hectares 44 ares 17 centiares; étangs, 8 hectares 2 ares 7 centiares; bâtiments, cours, 13 hectares 68 ares 30 centiares; cimetières, 74 ares 62 centiares; routes, chemins, 12 hectares 84 ares 87 centiares; ruisseaux, 59 ares 86 centiares. Le nombre des maisons s'élève à 2,293, et il y a 49 rues pavées.

Le versant occidental des hauteurs de Ten-Noode, hors de la porte

[1] M. Schayes, *Notice historique sur la commune de Saint-Josse-ten-Noode* (*Messager des sciences et des arts*, T. VI, p. 435).

[2] *Rapport présenté au conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode*. 1843-1844.

de Schaerbeek, s'appelait jadis *den Hasselt;* on y voyait une fontaine du même nom [1], un bien dit *l'Enfer,* et *le Paradis, den Hemelrike* [2], appelé plus tard *Emaüs,* vaste habitation entourée d'eau et de vergers. Plus bas, près des fossés qu'on appelait au XVIIe siècle *de Rallebeke* ou *Ralenbeke,* et, au XVIIIe, *l'étang aux Roseaux,* le magistrat fit construire, en 1618, *les maisons extérieures des pestiférés* (*de buyten pesthuyskens*); elles étaient au nombre de vingt-quatre et coûtèrent environ 13,000 florins du Rhin. A ces maisons étaient annexés un cimetière et une chapelle qui fut voûtée en 1626. En 1701, on les transforma temporairement en hôpital militaire et, le 17 août 1707, une partie du cimetière fut affectée aux réformés morts à Bruxelles. Elles tombaient en ruines lorsque, le 12 mai 1817, la ville les céda à M. Van Haelen, moyennant 1200 francs, à charge de les démolir immédiatement. La colline, que traversaient le *chemin de la Poste,* conduisant à Vilvorde, et la chaussée de Schaerbeek, ne présentaient que des champs d'un faible rapport parsemés de cerisaies et de sablonnières. Philibert de Mol, chantre de Sainte-Gudule, y bâtit, en 1610, une petite chapelle, et, en 1616, une maison de plaisance [3] qui conserva longtemps le nom de *Molshuys;* elle paraît avoir disparu en 1746, lors du siége de Bruxelles par le maréchal de Saxe. Hors de la porte de Schaerbeek, il n'y avait guère plus de cinq ou six maisons, lorsqu'on résolut, en 1824, de prolonger la rue Royale jusqu'au palais de Laeken. Cette résolution qui donna naissance à la *rue Royale-Extérieure* devenue le centre du *faubourg de Schaerbeek,* ne fut pas exécutée suivant le plan primitif; arrêtée sous la commune de Schaerbeek à la *place de la Reine,* cette rue fait un coude et se dirige vers le pont de Laeken par une chaussée construite au moyen de concession de péage et d'un subside de 16,000 francs accordé par la ville. La construction de cette route fut adjugée le 14 septembre 1833 et, l'année suivante, elle fut livrée à la circulation.

En 1828, l'*ancien chemin de Schaerbeek* a été prolongé jusqu'à Haecht par Dieghem et Campenhout. La rue Royale-Extérieure est reliée par

[1] *Hasselt, super Sennam.* 1296. — *Hasselborne.* 1282. *Buyten de Coelsche poorte, tusschen..... en den beempt geheeten de Hasselborre.* 1495. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] *Hemelrike, foris portam Coloniensem et juxta locum dictum den Hasselt, inter bona dicta de Hille et viam euntem versus Filfordam.* 1385. *Ibid.*

[3] *Livre censal de* 1599.

trois rues à la *chaussée de Schaerbeek* et sur les côtés de ces deux grandes voies s'est formée un vaste réseau de rues dont quelques-unes sont sous la commune de Schaerbeek. Tout ce quartier a été érigé par l'autorité ecclésiastique en une paroisse dont les limites sont la ville de Bruxelles, la Senne, la rue de la Séparation et la rue de la Limite; cette mesure a été sanctionnée dans ses effets civils par un arrêté royal du 11 novembre 1839. L'église, construction provisoire, est dédiée à *sainte Marie;* on se propose de la remplacer par un édifice en style byzantin qui terminera d'une manière heureuse la belle rue Royale. Le 28 septembre 1834, un marché quotidien de comestibles et un marché hebdomadaire de denrées de toute espèce furent établis dans la rue Royale-Extérieure; mais ils n'existèrent qu'un instant, et le bâtiment qui leur avait été affecté fut loué ensuite par l'*école de commerce*. Cette école occupe aujourd'hui l'ancien collége Saint-Jean qui avait été fondé pour les jésuites. Entre autres beaux bâtiments on remarque dans la rue Royale-Extérieure, l'hôtel de M. Suys vis-à-vis le jardin botanique, et le *pavillon Cazo,* au coin de la rue de la Montagne, bâti par cet architecte qui y a fait l'application d'un ordre ionique modifié par lui. Le *jardin Botanique* fut formé en 1826 par une société particulière. Il y a trois lignes de serres faisant face à l'ouest; la partie centrale de la première se compose d'une rotonde, surmontée d'un dôme, et ses extrémités de deux pavillons servant d'orangeries. En avant de ces bâtiments sont deux autres lignes de serres de moindre dimension. Le jardin, qu'un mur en pierre de taille sépare de la rue Royale, descend vers la Senne; près d'un étang, reste des fossés de la ville, est une machine à vapeur, destinée à envoyer les eaux dans les serres et à activer un jet d'eau qui peut s'élever à 80 pieds, mais qui n'a plus joué depuis 1830. La première exposition de fleurs au jardin Botanique eut lieu le 1er septembre 1829. Par une convention signée le 1er avril 1839, quelques particuliers cédèrent au gouvernement, moyennant 400,000 francs, 7 1/2 hectares de prairies situées à l'extérieur du boulevard, au bas du jardin Botanique, pour y établir une station du chemin de fer du nord, une place et la branche de raccordement avec la ligne partant de la station de l'allée Verte. Le 26 septembre 1841, la *nouvelle station du Nord* a été inaugurée et le roi a posé, en présence de la duchesse de Kent, la première pierre des bâtiments qui n'ont été commencés qu'en 1844. M. Coppens en a donné le plan.

La vallée qui s'étend entre le centre de Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek, était originairement appelée *Ophem,* peut-être de ce qu'un membre de la famille d'Ophem y possédait des biens ou s'y était établi. Là sont le *moulin de Donckere* et le *Caps molen.* Le premier doit son nom à un meunier qui l'exploitait au xve siècle; cette usine dite quelquefois aussi *de Labus molen,* appartenait alors à l'hôpital Saint-Jean [1]. Le second, nommé d'abord *moulin d'Ophem*, est appelé, vers 1300, *de Slyp molen;* son nom ordinaire est une abréviation de celui de son premier possesseur connu, Henri Derencappe (1264). Il fut donné au couvent de Coudenberg par Gerelin Hinckaert, prévôt de cette communauté (1307 à 1329). A l'est du ruisseau il n'y avait alors que des prés et des étangs, dont une grande partie appartenaient à ce couvent. Il y avait entre autres le *pré du Combat, den Stryt beempt.* C'est là, à en juger du moins et par le nom et par les dessins d'anciens plans, qu'avaient ordinairement lieu les duels. Le couvent vendit, vers 1500, une partie de ces biens à Henri de Coudenberg, dit T'Serhuyghs, et en céda le reste, le 7 janvier 1579, au poëte Jean-Baptiste Houwaert, mari de Catherine de Couwenberg ou Coudenberg, qui avait acheté au domaine, le 23 avril 1560, le *Wyngaert berch,* colline contiguë plantée de vignobles [2]. Il forma de ces biens une charmante villa, qui s'étendait de la chaussée au *Doncker molen,* et à laquelle il donna le nom de *Petit-Venise.* Le manoir qu'il éleva était flanqué de tours à ses angles et entouré de larges fossés sur lesquels était jeté un pont-levis. On y lisait plusieurs inscriptions philosophiques, et Houwaert y rassembla une belle collection d'armures qui fut conservée jusqu'en 1635. En 1654, ses descendants vendirent cette propriété qu'on appelait aussi *le Château, de Borcht.* En 1795, quelques récollets s'y réunirent, et, une vingtaine d'années après, on en abattit les tours, on en combla les fossés et on en agrandit les fenêtres. Sur son emplacement s'est élevée de nos jours la fabrique d'étoffes de M. Schumaecker et compagnie. En amont du Caps molen, à l'ouest du ruisseau, les travaux de déblais effectués il y a quelques années, ont fait découvrir, à plusieurs pieds sous terre, des restes de

[1] *Apud Ophem, juxta molendinum hospitalis B. Joannis in Bruxella.* 1494. *S. Jans moelen dien Jan de Donckere is houdende.* 1448. *Archives de Sainte-Gudule.—Molendinum dictum Labusmolen situm apud Ophem.* 1300. *Cartulaire de Saint-Pierre.*

[2] *Livres censaux* de 1499 et 1599.

murs et de voûtes, et une vaste aire, pavée en briques plates ; dans une ferme voisine, on remarque encore une vieille cheminée en marbre, décorée des armes de la maison de Croy. Il est probable que ce sont des débris de la villa élevée par Charles de Croy, duc d'Aerschot, à « Josse-ten-Hoy [1], » villa qui fut achetée en 1663 par Anne-Marie de Rietwyck, et qui passa ensuite aux comtes d'Erps. Cette habitation, somptueuse sous ses premiers maîtres, avait, au commencement du siècle dernier, perdu toute sa splendeur [2]. *L'église de Saint-Josse-ten-Noode* fut, ainsi que la maison curiale, détruite par les gueux en 1580. Rebâtie postérieurement à 1585, elle fut agrandie et ornée en 1714 ; les inscriptions suivantes, placées près de la porte d'entrée, indiquent qu'elle a été entièrement reconstruite en 1777 et complétement restaurée en 1835 : CONSULTISSIMUS DOMINUS ENGELBERTUS PETRUS ORTS, CONCILII BRABANTIÆ ADVOCATUS, PRIMUM LAPIDEM POSUIT, HAC 3 APRILIS 1777. RESTAVRÉ PAR LE ZÈLE DV CVRÉ ET DES MARGVILLIERS SVIVANS... La tombe d'Houwaert et de sa femme est placée derrière le chœur ; le poëte, représenté en costume de jardinier, est près d'un arbre fruitier, et en tête de la pierre sépulcrale on lit sa devise : *Inter utrumque tene*. La cure qui avoisine l'église, date de 1725. De l'autre côté passe la route de Louvain, qui était déjà pavée en 1459 jusqu'au bois de Linthout ; elle a été reconstruite, en 1707, par les états de Brabant, qui en modifièrent, en quelques endroits, la direction.

Le bâtiment qui fait l'angle de la chaussée et de la rue Granvelle, fut reconstruit en 1609 et réparé en 1756, ainsi que le prouvent des dates marquées en différents endroits. Il consiste en une aile fort basse adossée à la rue Granvelle et garnie à ses deux extrémités de tourelles rondes. C'était originairement une maison de campagne des ducs de Bourgogne. On lit dans les comptes de la recette générale de leurs domaines, que Philippe-le-Bon alla, le 27 juin 1465, se baigner, « en son hostel à » Saint-Josse de Nouye, » et qu'il y dîna, le 25 septembre suivant [3]. Il est dominé par le *Wyngaert berch*, ancien vignoble que le domaine loua, le 29 février 1469, pour le terme de douze années, au prix de 32 florins par an. Le 1er juin 1505, le château qu'on appelait alors *Haincourt*, et le vignoble furent engagés à Louis Quarré, seigneur de La

[1] SANDERUS, *Chorog. sacra Brabant.*, T. II, p. 172.
[2] VAN GESTEL, T. II, p. 50. — [3] *Messager des sciences et des arts*, T. V, p. 125.

Haye, et, en 1515, le premier avait été donné au comte de Nassau [1]. Les Borluut le vendirent, en 1655, aux d'Ursel et il prit depuis lors le nom de *maison de Hoboken*. Les souverains et les gouverneurs généraux s'y arrêtaient d'ordinaire avant de faire leur entrée solennelle à Bruxelles [2]. Le duc d'Ursel le vendit en 1786 à M. Huyttens. Le mur du jardin est baigné, vers le midi, par le *Hoey vyver*, étang d'une contenance de 7 hectares, que la tradition dit avoir été confisqué sur un juif, en 1370 [3]. Il est certain que cette belle pièce d'eau appartenait déjà au domaine en 1403 ; elle avait alors 11 journaux. En 1515, elle était louée, avec ses digues et un petit étang, moyennant 20 livres 5 sous par an. La *machine hydraulique*, dont elle est le réservoir, occupe l'emplacement d'un moulin à grains, que Philippe-le-Bon engagea momentanément à la ville, en 1453, et qui fut évalué alors à 207 livres 3 sous 11 deniers [4]. Cette machine fut construite par George Muller d'Augsbourg, à qui un contrat passé le 1er juin 1601, entre lui et Jacques Fleekhammer, vice-secrétaire d'état, assura un écu *philippus* par jour, aussi longtemps qu'il y travaillerait, et 1,000 écus lorsqu'elle serait achevée. Muller qui paraît avoir pris pour modèles, en les simplifiant toutefois, les ouvrages de ce genre qu'il avait exécutés à Nuremberg et à Augsbourg, termina son œuvre en 1603, et fort de la protection de l'archiduc Albert il déjoua les vues de ses ennemis et méprisa les critiques du mécanicien Wolf Reinart, qu'ils avaient appelé d'Allemagne pour le supplanter [5]. Le *moulin aux Fontaines,* nom donné à cette machine, formait d'abord un angle avec l'ancien moulin à grains qui a disparu depuis. Les eaux provenant des sources d'Etterbeek, sont élevées, au moyen de pompes aspirantes et foulantes, à la hauteur de 141 pieds, et conduites dans le réservoir établi près de la rue Ducale, d'où elles se répandent en ville. Cette machine fournit 120 tonnes par heure ; l'abbé Mann dit avec raison qu'elle aurait pu facilement, sans grandes dépenses, en donner quatre fois davantage. Elle a été cédée à la ville en vertu d'un décret de Napoléon, du 19 mai 1810.

Le vallon qui se trouve entre la machine hydraulique et le boulevard, est nommé, depuis des siècles, *la vallée du Petit-Oiseau*,

[1] *Archives de la Chambre des comptes*, passim.
[2] *Geschied. van Brussel*, mss. *ad annum* 1664 et *alibi*.
[3] Foppens. — [4] *Archives de la Chambre des comptes*, passim.
[5] M. Coremans, *Bulletins de la commission royale d'histoire*, T. II, p. 300.

t'Vogelkens dael[1]. De là à Ixelles s'étendent des campagnes qui étaient autrefois, ainsi que le parc, comprises sous la dénomination des *Longues-Haies, de Langhe-Haghe*. A plusieurs reprises, entre autres sous le règne de Joseph II et du temps de l'empire, il fut question d'enclaver ces terrains dans la ville, et le prince d'Orange voulut y planter un parc. Enfin, la *Société civile pour l'agrandissement et l'embellissement de Bruxelles,* formée en 1837, y a acheté 15 hectares pour créer le *quartier Léopold*. Malheureusement cette vaste entreprise n'a pas répondu jusqu'ici aux espérances de cette société; si sur quelques-uns des lots qu'elle a vendus, se sont élevés de somptueux hôtels, les rues qu'elle a percées dans la direction des faubourgs de Louvain et de Namur, les grandes artères même qui doivent continuer les rues latérales aboutissant à la rue Ducale, sont encore désertes. Elle a fait construire, d'après les dessins et sous la direction de M. Suys, une belle et vaste église, dont la façade, entièrement en pierres bleues, est construite dans le genre italien, ornée d'un péristyle corinthien, et flanquée de deux tours, qui sont presque achevées. Deux rangées de colonnes, également corinthiennes, partagent l'intérieur en trois nefs. La première pierre du maître autel a été posée, au mois de mars 1842, par le cardinal-archevêque Engelbert Sterck.

La chambre des comptes ayant représenté la nécessité de construire une chaussée longeant les étangs de Ten-Noode et d'Etterbeek, « tant pour la conservation des buses et fontaines de la cour, » qui se trouvent le long de la digue, que pour les grandes réparations » à faire tous les ans pour l'entretien de cette digue, » le gouvernement ordonna, le 23 mars 1725, la construction de la route qui, partant de l'église de Saint-Josse-ten-Noode, aboutit à la barrière d'Etterbeek [2]. De ce côté, Ten-Noode s'étend jusqu'au moulin dit *le bonnet de Prêtre* (*de Papemuts molen*). Au delà du grand étang, on voyait encore, il y a quelques années, deux métairies de structure assez ancienne et portant les millésimes 1631 et 1646. C'étaient les restes d'une villa entourée d'eaux et de nombreuses dépendances, qui après avoir appartenu successivement au sire de Goux, aux Vandentroncke, aux Renticrs, à Pierre Damant, passa à Granvelle. Le cardinal y fit exécuter, en 1560, de nombreux travaux d'embellissement, et l'agrandit par l'achat de plusieurs terrains contigus. Cette propriété dite, au siècle dernier, *le Petit-Château, t'Casteeltje,* s'appelait

[1] 1288. *Cartul. de Tervarken.*—[2] *Reg. de la Chambre des comptes,* n° 149, f° 133.

alors *la Fontaine,* et l'endroit où elle était située, *Ten-Noode supérieur, Ten hooghen Noode*[1]. *Les Tilleuls*, où les souverains du Brabant, lorsqu'ils venaient se faire inaugurer à Bruxelles, s'arrêtaient pour prêter serment au chapitre de Sainte-Gudule, étaient au sommet des hauteurs qui dominent les étangs de Saint-Josse-ten-Noode. On nomme encore cet endroit *de Preke Linden, les Tilleuls au Prêche*. Là, en partie sur le territoire de Schaerbeek, en partie sur celui de Ten-Noode, est, depuis 1784, le *cimetière de la paroisse de Sainte-Gudule;* il est contigu au *cimetière des Protestants,* remarquable par la beauté des tombes qu'il renferme et par l'ordre qui y règne. De l'autre côté de la chaussée est le *cimetière de Ten-Noode.*

Le nom de *Schaerbeek,* autrefois *Scarenbeke,* semble signifier *ruisseau échancré* et provenir de ce que le cours d'eau qui traverse ce village, arrose une vallée parsemée de collines. C'est en 1301 que Schaerbeek fut réuni à la banlieue de Bruxelles. On y comptait, en 1525, 112 maisons dont deux à deux foyers; en 1754, 500 communiants; en 1786, 1158 habitants; en l'an X, 1131; en 1814, 1191; en 1832, 1953; en 1837, 3,252, et, en 1842, 4,971. La commune comprend 883 hectares 77 ares 62 centiares ainsi répartis : terres labourables, 537 hectares 11 ares 54 centiares; terrains légumiers, 138 hectares 28 ares 90 centiares; terrains d'agrément, 20 hectares 98 ares 96 centiares; prés, 147 hectares 61 ares 20 centiares; vergers, 39 ares 80 centiares; bois, 1 hectare 17 ares; étangs, 33 ares 40 centiares; bâtiments, cours, 7 hectares 17 ares 96 centiares; cimetières, 1 hectare 16 ares 8 centiares; routes, chemins, canaux, 24 hectares 35 ares 18 centiares; ruisseaux et rivières, 4 hectares 18 ares 50 centiares. La partie à réunir à la ville d'après le projet de M. Vanderstraeten, a treize rues pavées et 683 maisons.

Le *chemin de Schaerbeek* jusqu'au delà du village, était déjà pavé en 1459; mais par la suite son entretien fut négligé et on ne le transforma en chaussée qu'en 1737. Un décret du 21 février de cette année autorisa la ville à faire construire cette chaussée, « depuis la porte jusqu'au » *Cortbrugge* ou *Fortbrugge*, près de l'église, » et à la border d'arbres qui resteraient sa propriété. Le capitaine et les régents (*regeerders*) du village, le maire et les échevins d'Evere s'engagèrent à aplanir son lit et à amener, à cet effet, le sable nécessaire. A gauche est un

[1] *Livre censal de* 1565.

plateau dit *den Zavel* ou *le Sablon*, sur lequel s'éleva, en 1668, un moulin [1]; à droite, apparaît la flèche svelte de l'*église de Saint-Servais*. Quelques notables de la paroisse y avaient fondé une chapellenie, lorsque la *commune du village* (*communitas villæ*) représenta à l'évêque de Cambrai, Pierre, que les revenus de cette chapellenie ne s'élevaient qu'à 10 livres; ce prélat la dota de 13 livres petits tournois et de la dîme de 33 bonniers de terre, qui formaient une partie des revenus du sacristain (*matricularia seu custodia*), dont il avait la collation avec son chapitre (mardi après l'Assomption, 16 août 1320) [2]. Cette église, d'un gothique simple, est fort jolie. Elle souffrit beaucoup des guerres de religion; toutefois des commissaires nommés par le magistrat jugèrent, le 3 juin 1615, qu'on pouvait la restaurer sans l'abattre, et évaluèrent à 4,200 florins du Rhin la somme que nécessiterait encore cette opération, qui en avait déjà coûté 1,000 aux habitants. Le 26 mai 1617, les trois membres votèrent à cet effet un subside de 2,000 florins [3]. En 1842, on en a agrandi les nefs et rebâti complétement la tour, qui avait été restaurée à plusieurs reprises, comme l'indiquaient les dates de 1637, 1641, 1773, placées sur ses faces, et les nombreuses ancres en fer qui la renforçaient. M. Suys a dirigé ces travaux. Cette église possède deux Crayer : un *Saint Éloi distribuant des aumônes aux pauvres,* qui orne le maître autel, et un *Saint Servais*. Anciennement le tiers des dîmes appartenait au curé, et les deux autres tiers, ainsi que le patronat de l'église, à l'abbaye de Forêt. Vis-à-vis est la cure. Dans les environs on voyait jadis la *fontaine de Saint-Servais* [4], et un *ermitage* habité par quelques femmes dévotes [5]. L'administration de la table des pauvres, comme dans les autres paroisses de la banlieue, était confiée au curé et à deux notables qui rendaient compte à l'archiprêtre et aux maîtres de la fabrique de l'église; ses revenus montaient, en 1776, à 287 florins 12 sous 6 deniers. Il y avait en outre une fondation faite par le curé Jean-Baptiste Barbier, qui légua une rente de 172 florins 15 sous, pour

[1] Voyez plus haut p. 591. Il fut reconstruit en vertu d'un octroi accordé le 11 octobre 1684, à Guillaume Zegers, à charge d'un cens de 3 livres par an. *Livre censal de* 1681.

[2] *Chron. mss. de Bruxelles.* — [3] *Oppinie Boeck.*

[4] *Achter de kercke omtrent S. Servaes borre. Livre censal de* 1681. — *Sinte Faesborre.* 1484. *Livre censal du Châtelain.*

[5] En 1719, l'église était en procès avec ces recluses qui prétendaient incorporer à leur demeure une partie du cimetière.

faire des distributions aux indigents. Le curé était chargé de ce soin et c'était lui aussi qui dirigeait une *école pour les enfants pauvres* dont les revenus, en 1776, étaient de 158 florins; personne n'avait le droit de contrôler sa gestion. Il y avait à Schaerbeek une *léproserie,* où l'on ne reléguait d'abord que les lépreux que leurs propres ressources ou les secours d'une corporation ne laissaient pas dans la nécessité (ordonnance pour les merciers, du 20 décembre 1473); plus tard on y admit aussi des pauvres. Le 4 novembre 1570, une personne y étant morte de la peste, il fut défendu à ceux qui habitaient cette léproserie et celle du *Scheut-Veld,* d'aller mendier, et un notable fut chargé de quêter en leur faveur. Ce bâtiment, que le comte de Monterey fit réparer et orner de ses armes, se trouvait, paraît-il, à l'endroit où le chemin d'Evere se sépare de la chaussée de Haecht, là où l'on remarque une vieille masure portant le millésime de 16.7.

Près du ruisseau, en aval de la chaussée, le sol était autrefois couvert d'étangs. Les trois moulins qu'on y voit encore, sont cités dans d'anciens actes sous les noms de *Wyngaert en Papier molen, Geyten molen* et *Neder molen* [1]. Cet endroit s'appelait *aux Petits-Moulins, ten Mollekene* [2]. Le ruisseau sur lequel sont placées ces usines, se jette dans la Senne, près des *plaines de Monplaisir*, qui, antérieurement à 1842, servaient d'hippodrome et de champ de manœuvres. Elles sont traversées par le chemin de fer pour lequel on y a établi des fourneaux à coke. Leur nom vient du *château de Monplaisir* qu'y bâtit Pierre-Ferdinand Roose, baron de Bouchout, et qu'habitèrent ensuite le prince de Holstein, Charles de Lorraine, qui le meubla avec magnificence [3], M. Goubau, ministre des cultes sous le gouvernement hollandais, etc. Il appartient aujourd'hui à M. de Xhénemont. Sur le plateau du nord est le hameau d'Helmet, autrefois Helmpt [4], qu'embellissent plusieurs maisons de campagne. C'est dans la plaine sablonneuse qui s'étend de ce hameau vers le sud-est, qu'eut lieu, le 21 septembre 1830, le premier engagement entre les insurgés et les avant-postes du prince Frédéric des Pays-Bas. On y voit deux moulins à vent dont l'un est de date récente. Entre Schaerbeek et la chaussée de Louvain, s'étend une charmante vallée

[1] 1445. *Archives de la Châtellenie.*

[2] *In prochia de Scharenbeke, juxta viam prout itur Bruxella versus Molleken.* 1421. *Cartulaire de Saint-Pierre.*

[3] De Cantillon, *Délices du Brabant.* — [4] 1446. *Archives de la Châtellenie.*

qu'animent et poétisent le murmure d'un ruisseau rapide, de frais ombrages, des sources, des étangs et de pittoresques habitations. Ce lieu enchanteur, appelé jadis *le marais Rouge, den Rooden broeck*[1], était, au siècle dernier, voué à la prière, ce qui lui fit donner le nom de *vallée de Josaphat* ou de *montagne Sainte* (*Heyligen berch*). Dans un coin écarté s'élevait autrefois une colonne en pierre bleue (*den pilaer van ons Heer in t'Hoffken*), sur laquelle on lisait ces mots : QUI SISTIS HIC GRADUM, VIATOR, ET ASPICIS LOCUM HUNC PERSIMILEM HORTO SANCTO IN QUO CHRISTUS ORARE OLIM SOLITUS FUIT, INVITATUS AB IPSIS ELE- MENTIS MUTIS, NE HUNC PRETERI ABSQUE PRECATIUNCULA ALIQUA OFFERENDO ILLI QUI IN EXTREMA AGONIA PATREM SUUM CUM SUDORE ET SANGUINE PRO SALUTE TUA ARDENTISSIME EST DEPRECATUS. ANNO MDLXXIIII. Une inscription flamande gravée sur le piédestal apprenait que ce monument avait été restauré, en 1660, par un nommé Guillaume Timmerman. A l'extrémité orientale de la vallée est la ferme dite aujourd'hui *Cattenpoel* et autrefois *de Macharis hof, la ferme de Macaire,* qui appartenait au couvent de Nazareth à Louvain [2]. Près de la chaussée il y avait anciennement un hameau qui disparut, presque en entier, pendant les troubles religieux [3]; l'abbaye de Forêt y possédait une ferme dite *de Linthout* ou *du bois des Tilleuls*[4]. Le *bois de Linthout* qui séparait la commune de Schaerbeek de celle de Woluwe-Saint-Lambert, a été défriché il y a une vingtaine d'années; d'une partie de son emplacement on a fait, en 1842, le nouvel hippodrome et le champ de manœuvres.

Ixelles (en flamand *Elsele* ou *Elsene*) n'était primitivement, comme Ten-Noode, qu'une dépendance de la paroisse de Sainte-Gudule. Ce village se peupla lentement et, au XVIe siècle, malgré l'excellence du sol, on n'y comptait encore que 85 maisons dont deux à deux foyers. Ses habitants étaient au nombre de 1154, en 1786; de 1645, en l'an X; de 2,419, en 1814; de 4,485, en 1832; de 5,458, en 1837; de 8,307, en 1842. Son territoire a une superficie de 958 hectares 61 ares 81 centiares, savoir : terres à céréales, 571 hectares 81 ares 75 centiares; terrains légumiers, 126 hectares 86 ares 88 centiares; terrains d'agrément, 28 hectares 62 ares 96 centiares; prés, 9 hectares 64 ares

[1] Voyez sur cette localité MARTINEZ, *Het recht domaniael*, bl. 224 et suiv.

[2] MARTINEZ, l. c. — [3] Un endroit de cette localité s'appelle encore *het Verbeert*.

[4] *Curtis de Lemtholt*. 1145. *Opera diplom.* — *Linthout*. 1289. *Archives de Sainte-Gudule*.

40 centiares; vergers, 1 hectare 16 ares 70 centiares; bois, 137 hectares 11 ares 50 centiares; étangs, 11 hectares 3 ares 51 centiares; bâtiments et cours, 23 hectares 25 ares 6 centiares; cimetières, 6 ares 97 centiares; routes et chemins, 23 hectares 93 ares 90 centiares; rues et places, 2 hectares 66 ares 38 centiares; ruisseaux, 11 ares 40 centiares. Dans l'espace compris par l'enceinte projetée il y a actuellement 1595 maisons et 34 rues pavées.

C'est après la démolition des fortifications, en 1784, que la partie d'Ixelles qui forme le *faubourg de Namur,* a commencé à prendre les grands développements qui ont couvert d'habitations les terrains précédemment occupés par des pâtures et des champs, tels que le *Villedriesch* et le *Blendevelt*[1]. En 1791, le gouvernement autrichien y fit commencer, sous la direction de Montoyer, un bâtiment destiné à une école militaire; les événements ne permirent pas de l'achever, et les premières constructions restèrent abandonnées jusqu'en 1818. C'est là qu'est aujourd'hui l'*institut Gaggia*. Depuis lors ce faubourg n'a cessé de s'accroître, mais c'est surtout dans ces douze dernières années que les bâtisses y ont pris un élan extraordinaire. Les deux chaussées qui se bifurquent à quelque distance de la porte, conduisent, l'une à Etterbeek, et l'autre à Ixelles [2]; elles forment les artères principales de ce quartier, où l'on remarque les belles maisons de campagne de M. de Bériot, de M. Lysbaert et de M. Vanderstraeten. Tout moderne d'ailleurs, il ne présente que peu de particularités intéressantes pour l'histoire. Jadis, près de la porte de Namur, vers l'ouest, il y avait une maison de péage [3]; plus tard on établit au même endroit le *cimetière des Juifs*. Dans la même direction, mais plus loin des murs, il y eut momentanément un moulin bâti par Jean Berckmans et Pierre T'Servaes, à qui le domaine avait cédé six journaux de terre, à charge d'une redevance de douze setiers de froment (5 avril 1686)[4]. L'*arbre Béni* qui a donné son nom à la rue à l'extrémité de laquelle il se trouve, a remplacé un autre arbre qui, au moyen âge, avait été l'objet de la vénération des habitants des cam-

[1] *Foris portam Frigidi Montis, prope locum dictum Villedriesch.* 1360. *Campum dictum Blendevelt.* 1348. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] *Buiten den Coudenbergschen poorte, aen den steenwech die van Brussel t' Elsele gaet.* 1406. *Ibid.*

[3] *Foris novam portam Frigidi Montis prope domum dictam tolhuys, inter parvum vicum euntem versus novum nemus.* 1387. *Ibid.*

[4] *Livre censal de* 1681.

pagnes [1]. Nous n'avons aucune indication précise sur le pavillon carré, annexé à une métairie, que l'on prétend avoir été habité par J.-B. Rousseau.

La partie la plus pittoresque du village d'Ixelles, est celle qui s'étend le long de la Molenbeke, depuis la Cambre jusqu'à la chaussée d'Etterbeek. Sur cette chaussée on remarque la maison de campagne de M. Dubois de Bianco, qui a remplacé un ancien manoir appelé la *maison des Châtelains* ou *le bien d'Eggevoirt*. Les châtelains de Bruxelles ayant cessé de l'habiter, le donnèrent en fief à la famille Vandernoot, dont un membre, Roland Vandernoot, le vendit à sire Charles de Brecht, seigneur de Dieghem, qui le laissa à Alexandre Oudaert, seigneur de Rymenant. Lors de la construction de la machine hydraulique de Ten-Noode, Marie Oudaert, fille d'Alexandre, se plaignit des dommages que cet établissement causerait à ses biens d'Eggevoirt, et les archiducs lui achetèrent, en 1603, cette propriété [2] qui resta assez longtemps annexée au domaine. Les châtelains possédaient autrefois une grande partie du territoire d'Ixelles ; ils y avaient la justice moyenne et basse, et tenaient une cour d'échevins « jugeant à Elsele et à Boondael. » Presque tout le quartier à l'est du ruisseau leur appartenait, et cette partie du village qui n'était pas comprise dans la cuve, était nommée *Elsene-Borghrave*, *Ixelles-du-Châtelain*. Léon Ier et Léon II aliénèrent beaucoup de terres en faveur de l'abbaye de la Cambre, et autorisèrent plusieurs de leurs vassaux à imiter leur exemple. Près d'Eggevoirt, vers la Cambre, il n'y avait autrefois que des pâtures, appelées *Opstal* ou *terres vagues*, dont le châtelain Léon Ier abandonna la propriété à « ses ostes (censiers) » de Elsele, » moyennant un cens annuel de 6 deniers de Louvain, cession qui fut confirmée par son fils Léon II en février 1255 (1256), et par sa petite-fille Mahaus ou Mathilde, en mai 1289 [3]. Près de la chaussée d'Etterbeek, au bas de la côte, est le bâtiment que la ville fit construire, de 1827 à 1830, pour servir de *machine hydraulique*, projet qui a été entièrement abandonné.

En se rapprochant de la Cambre, on entrait dans les propriétés ducales, parmi lesquelles figurait le *Coren molen*, le seul moulin que possède

[1] Un acte de 1421 parle du lieu dit *den Elterken*, « par où l'on va à ten Bosch, près du bien dit le Moulin-à-Vent. » *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] *Livres censaux du domaine* de 1499 et de 1608.

[3] Alphonse Wauters, *les Faubourgs de Bruxelles* (*Athénée historique*, p. 3).

Ixelles. Ce moulin à eau que Henri Ier fit construire, ainsi qu'il le dit lui-même dans le diplôme par lequel il le donna à l'abbaye de la Cambre [1], se trouve à gauche de la chaussée d'Ixelles, au milieu de maisons. A l'autre côté, au bas de la côte rapide qui forme en cet endroit le versant oriental de la colline de Bruxelles, sont un hospice et la *chapelle de Notre-Dame*. Le premier, qui est déjà mentionné dans un acte de 1339 (*hospitale te Elsele bi Bruscele*) [2], fut doté, en 1481, par Jean Van Aa, qui, le 12 avril 1472, avait été autorisé, ainsi que sa femme Catherine Vandenbeetvelde, à disposer librement de ses biens. En 1525, on y entretenait douze pauvres, nombre qui était réduit de moitié en 1776; les revenus de la maison s'élevaient alors à 996 florins 8 sous 9 deniers, et ses dépenses à 983 florins 14 sous 9 deniers. Le plus ancien secrétaire et le plus ancien huissier de la ville en étaient mambours; ils rendaient leurs comptes à l'archiprêtre et à la Suprême-Charité. Cet hospice administré avec une louable sollicitude, contient aujourd'hui vingt-deux vieillards, et il est question d'augmenter encore ce nombre. Il y avait en outre à Ixelles « une fondation ou rente pour la nourriture et entretien » d'un petit cheval et distribution de pain, de fromage et de cervoise, » pendant quatre mois de l'année, en faveur des indigents allant de » Bruxelles chercher du bois en Soigne. » Les pauvres qui allaient ramasser du bois à la forêt, pouvaient se rafraîchir et même loger dans cette fondation dont le cheval traînait leur charge jusqu'au sommet du passage escarpé qu'ils avaient à franchir. Jean, seigneur de Bergues, compléta cette fondation pour les huit autres mois de l'année. Il y consacra 1600 livres de 40 gros, donation qui fut approuvée par un octroi daté du 23 février 1525, 1526 N. S. Dans un autre octroi du 21 novembre 1538, il est dit que les mambours de l'hospice d'Ixelles, Jean de Moor, secrétaire, et Gilles Vandergothen, valet ou huissier de l'hôtel de ville, avaient employé 1300 florins du Rhin que leur avait donnés Jean de Bergues, à acheter une redevance annuelle de 5 muids 18 *veertelen* de froment [3]. Cette fondation, dite *de la Sainte-Croix*, ne servait plus, au siècle dernier, qu'à faire aux pauvres des distributions de pain, de

[1] *Molendinum quod in Elsela nostro videlicet allodio fundavimus cum omne jus et integritatem qua illud possidemus, fratribus et sororibus in cœnobio Beate Marie de Camera... libere et legitime contulimus.* Mai 1210. *Cartulaire de la Cambre.*

[2] Gaucheret, bl. 37. — [3] *Registres de la Chambre des comptes*, n° 168.

fromage et de bière, et le local avait été transformé en une habitation pour le clerc de la chapelle, qui y tenait une école. Au xve siècle, on annexa à l'hospice *la maison de Chantraine* qui appartenait par indivis à l'église de Coudenberg et à la commanderie de Chantraine, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem [1]. La chapelle, qui existait déjà au commencement du xive siècle [2], paraît avoir primitivement dépendu de l'hospice [3]. En 1643, l'archevêque incorpora à la mense du chapitre de Sainte-Gudule, la chapellenie des Onze-Mille Vierges, de la deuxième fondation, pour qu'il entretînt un vicaire résidant à Ixelles, jour et nuit, comme s'il en était le curé en titre [4]. Cette chapelle qui a été érigée en paroisse par suite du concordat, possédait, de temps immémorial, deux particules de la Croix; en 1824, on lui en a volé une.

L'hospice et l'église sont séparés par la chaussée qui conduit à Vleurgat, par le hameau dit *den Verkeerden-Haen, le Coq-Retourné*. Un acte de 1569 parle « des grands frais faits par le roi pour la chaussée » d'Ixelles vers la forêt au lieu dit *het Vleurgat,* tant pour son entretien » que pour sa construction, en place de l'ancienne qui était toute » cassée. » Dans la seconde moitié du xviie siècle, vers 1665, elle fut pavée jusqu'à Waterloo, et, en 1696, jusqu'à Namur. En 1727, « pour » éviter les malheurs de la montagne d'Ixelles, » le gouvernement fit construire une nouvelle branche de chaussée du Vleurgat à la porte de Hal. La chaussée d'Ixelles à Vleurgat passe entre les vallons de *ten Bosch,* et de la Cambre. Le nom du premier (*au Bois*) prouve que cet endroit fit partie de la forêt de Soigne. L'*hof ten Bossche,* auquel fut attaché, en 1458, le droit de faire pâturer un certain nombre de bestiaux dans la forêt, appartenait, au xve siècle, aux Vander Eycken qui la tenaient en fief du duc [5]. Il occupait sans doute l'emplacement de l'*ermitage* dont les bâtiments sont assez anciens.

La belle ligne d'étangs qui s'étend de la chapelle d'Ixelles à la Cambre, appartenait à cette abbaye. Ainsi que nous l'avons dit, le *monastère de*

[1] *Livre censal de* 1399.

[2] *Capella de Elsele. Livre censal de* 1321.

[3] Le 23 novembre 1596, la chambre des comptes donna 6 bouleaux aux mambours de l'hôpital d'Ixelles, *tot stellinge in t' opmaecken van de kercke van Elsene. Registres de la Chambre des comptes*, n° 291.

[4] *Opera diplom.*, T. IV, p. 492.

[5] *Livres des fiefs.*

Notre-Dame de la Chambre, vulgairement *la Cambre,* fut fondé par une religieuse nommée Giselle, qui, malgré l'opposition des chanoines de Bruxelles, établit une communauté de l'ordre de Cîteaux dans un lieu presque désert, appelé *de Penebeke, le ruisseau aux Plumes,* sans doute de ce qu'il était fréquenté par les cygnes sauvages. En 1201, Henri Ier donna à Giselle le terrain nécessaire à cette fondation, trois manses (36 bonniers) voisines de terre inculte et de bois, une partie de dîme à Ruysbroeck, et approuva l'achat qu'elle avait fait de vingt bonniers de terre et d'un cens. Henri II surpassa les libéralités de son père envers cette abbaye à laquelle il donna, en 1230, 86 bonniers de bois situés à Vilvorde. Les châtelains et d'autres seigneurs suivirent l'exemple de ces princes, et bientôt les religieuses de la Cambre furent en état d'acheter des domaines : en 1245, le chapitre de Notre-Dame à Aix leur vendit le patronat de l'église de Vilvorde et ses dépendances en dîmes, offrandes, fermes, terres, etc. En 1202, leur institut avait été approuvé par un bref de l'évêque de Cambrai, Jean, adressé à l'abbesse Gertrude et aux sœurs du monastère; cet acte fut confirmé, en 1234, par Grégoire IX, et, en 1254, par Innocent IV [1]. Ce couvent reçut quelque éclat du séjour qu'y fit saint Boniface, évêque de Lausanne, lorsque, persécuté par Frédéric II, il dut se réfugier dans sa patrie. Il y mourut le 19 février 1266, et, par une exception qui ne s'étendit à aucun autre, il fut enterré dans le chœur des Prêtres; sa tombe était élevée de quatre pieds au-dessus du sol. Les abbesses étaient inhumées dans le chapitre, les religieuses et les chapelains dans le cloître, les personnages de distinction dans le chœur, les frères convers dans le cimetière intérieur, et les serviteurs dans le cimetière extérieur [2]. C'est aussi à la Cambre que mourut, le 12 juin 1250, la bienheureuse Aleyde de Schaerbeek; on montrait encore, il y a une cinquantaine d'années, la cellule où, rongée par la lèpre qui lui avait ôté la vue, elle vécut dans un complet isolement [3]. Le monastère fut réformé vers 1500, par les soins de l'abbesse Marie Smols. Les religieuses l'avaient abandonné, lorsque le 16 septembre 1581, la garnison espagnole de Hal l'incendia pour empêcher que les troupes des États n'y prissent position. Après vingt ans d'exil, elles revinrent le 28 août 1599, et relevèrent leur retraite qu'elles durent abandonner encore, vers

[1] SANDERUS. — *Oper. dipl.*, passim. — [2] *Acta sanctorum*, februar., T. III.
[3] LEROY, *le Grand Théâtre sacré du duché de Brabant*, T. II, p. 289.

1600, quand une partie de l'armée se mutina faute de solde et dévasta les environs de Bruxelles, en 1622, lors de l'invasion de Henri de Nassau et de Mansfeld, et en 1635, lors du siége de Louvain par les armées coalisées de France et de Hollande. La majeure partie des bâtiments ont été construits vers 1599, avec une pierre brune fournie par une carrière voisine, maintenant épuisée. Ce couvent compta jusqu'à cent religieuses, outre un grand nombre de pensionnaires. Il n'est resté des constructions élevées au moyen âge que l'église, qui se compose d'une seule nef très-longue que recouvre un plafond double, formé de sommiers décorés d'ornements du style de la renaissance. C'est un vaisseau simple et éclairé par des fenêtres ogivales. Le gable de la façade est décoré de trois anciennes statues. Le maître autel était orné d'un riche tabernacle, de quatre statues en marbre, représentant les Évangélistes, et d'une toile de Crayer; les fenêtres du chœur étaient garnies de vitraux, dons des archiducs et de diverses personnes de leur cour. Derrière l'église on voit encore l'ancien vestibule claustral, dont le plan est de forme carrée; sa voûte, en tiers point, porte sur quatre grosses colonnes engagées à chapiteaux garnis de feuilles de chou; la clef paraît représenter une abbesse. Au commencement de 1844, on y a découvert, en grattant l'ancien plâtrage, des vestiges de peintures à couleurs très-vives, mais tellement détériorées que les sujets qu'elles représentaient étaient méconnaissables; la masse de l'une d'elles semblait figurer saint Boniface, et une autre, une abbesse; elles étaient toutes deux entourées d'inscriptions sur un fond de sanguine. Les jardins étaient fort beaux, et en dehors de l'enceinte du couvent il y avait un parc appelé *le bois de la Cambre* qui n'a été défriché qu'au XIXe siècle. Deux chaussées, construites par les abbesses, conduisaient au monastère : l'une longeait la rive orientale des étangs jusqu'à la chaussée d'Ixelles; l'autre contournait le bois de la Cambre et aboutissait au hameau de Vleurgat. Lors de la suppression de l'abbaye (30 vendémiaire an V), il s'y trouvait vingt-cinq religieuses et vingt-trois sœurs converses. Les bâtiments furent vendus comme biens nationaux, et devinrent, en 1804, la propriété du carrossier Simons, qui les rétrocéda, en vertu d'un décret du 14 novembre 1810, par lequel le prix d'achat fut limité à 200,000 francs, et le local affecté au logement de 600 mendiants. Le *dépôt de mendicité* provincial y est établi depuis le 1er novembre 1811; ses frais sont couverts par les journées d'entretien payées par les communes pour les reclus

qu'elles y envoient, et le déficit est comblé par l'état et par la province.

Les plaines qui s'étendent au delà d'Ixelles étaient jadis presque entièrement couvertes de bois, entre autres, par le *Sol bosch* dont il ne reste plus que le nom, et par le *s' Wolfsbosch, bois aux Loups*. Perdu, en quelque sorte, au milieu des dépendances de la forêt de Soignes, *Boondael*, aujourd'hui hameau assez important et dépendant d'Ixelles, faisait alors partie de la paroisse et de l'échevinage d'Uccle, et appartenait presque en entier aux châtelains. Il y a une petite chapelle qui fut bâtie, en 1473, aux frais de Guillaume de Hulstbosch, chanoine de Sainte-Gudule, et dotée par le magistrat de trois florins et demi par an (20 avril 1483) [1]. On y transporta des reliques de saint Adrien, et elle fut ensuite cédée aux arquebusiers qui lui donnèrent ses nombreux ornements. Elle fut agrandie en 1658, et entièrement reconstruite en 1842. Son architecture n'offre rien de remarquable. L'autel est orné d'un travail en bois doré, garni à profusion d'ornements dans le style gothique; cinq bas-reliefs retracent le martyre du patron. Sur le mur de gauche on remarque un petit panneau représentant saint Sébastien, saint Christophe, saint Adrien, saint Roch et saint Antoine, et plus loin, une grande composition formée de deux volets, sur chacun desquels sont peints huit magistrats de Bruxelles. On y voit en outre un plat assez ancien, orné de figures repoussées au marteau, figurant Adam et Ève près de l'arbre du bien et du mal, une lampe offerte, en 1646, par l'empereur (ou roi du tir), Antoine Meskens, et trois chaises données, l'une en 1729, par François Cammaert, maître de la chapelle, et les deux autres en 1728, par le chef-doyen Guillaume Priem, et par Jean Van Lach [2]. La partie du bois de Soignes qu'on appelle *le Triage de Vleurgat*, et *la ferme Ter-Winne*, au sud-ouest de Vleurgat, dépendent aussi d'Ixelles.

Près de Saint-Gilles, le domaine possédait une *warande* ou chasse gardée, dite *le Nouveau-Bois* [3] qui, au commencement du xv[e] siècle, comprenait 14 bonniers [4]; dans les environs, il y avait plusieurs clos de vigne et une chapelle [5]. Ces terrains qui depuis longtemps ont été défri-

[1] *Selecta pro sæculo* 1400.

[2] ALPHONSE WAUTERS, *les Serments de Bruxelles.*

[3] *Nuwebosch.* 1263. *Cartulaire de Saint-Pierre.* — *Nauwenbosch.* 1367. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Op de Savel ane die hameyde daer men gheet ten Nuwenbosche. Livre censal de* 1346.

[4] *Comptes du domaine* de l'an 1405.

[5] *In den Nuwenbossche tusschen de Capelle aldaer ende den Wyngaert, toebe-*

chés, sont complétement bouleversés aujourd'hui par suite de la construction de la nouvelle chaussée de Vleurgat, et de la création du *quartier Louise*. Le nom de *Duyst straet*, porté par un chemin situé dans la vallée voisine, fait supposer que le manoir de la *seigneurie de Duyst* se trouvait de ce côté; après avoir appartenu à des chevaliers de ce nom, ce fief du duché de Brabant passa successivement dans plusieurs familles, et fut enfin réuni à la terre de Carloo. Au delà de la petite vallée qui se prolonge de l'est à l'ouest, jusqu'à la porte de Hal, là où sont la fabrique des produits chimiques de M. Vander Elst, et les sources qui fournissent de l'eau à la partie méridionale de la ville, était le lieu dit *Bruekelyns* ou *Bruekelyns Bosch*[1]; il s'y trouvait aussi des clos de vigne. Le terrain où jaillissent ces sources fut acheté par la ville, en 1661, aux riches-claires et à l'infirmerie du Grand-Béguinage; sur le réservoir on lit ces mots : ANNO 1778, M. FISCO RESTAURAVIT. Il y a près du boulevard un autre réservoir plus petit, qui fournit de l'eau à la fontaine de la porte de Hal; il porte la date de 1774.

Le *village de Saint-Gilles* a pris ce nom de son église paroissiale. Appelé jadis *Obbrussel* ou *le Haut-Bruxelles*, il formait dans le principe une dépendance de Forêt, et ce n'est qu'en 1216 qu'il fut constitué en paroisse distincte. Dans un diplôme donné à Bruxelles, au mois d'août de cette année, Henri Ier déclare qu'à sa demande, les religieuses de Forêt ont permis à « ses hommes d'Obbruxelle d'avoir une église où l'on pour» rait administrer le baptême et les autres sacrements, et donner la sé» pulture aux morts. » La collation de la cure fut laissée à l'abbaye; le curé lui payait tous les ans un cens de 20 sous de Bruxelles, outre 2 sous au gardien ou sacristain du monastère. Les limites de la nouvelle paroisse furent bornées d'un côté à la croix près des Lépreux (*crucem quæ est prope Leprosos*), et de l'autre « aux fermes d'Oninus et de Gode» froid, près du Chêne[2]. » Les habitants de Saint-Gilles participaient aux priviléges dont jouissaient ceux de Forêt. Dès 1222, ils avaient un maire et des échevins; la nouvelle paroisse portait même le titre de

hoorende dien van Sinter-Claren. Livre censal de 1565. — *Twee en dertig roeden lants dwelck wyngaert plach te zyne, by de landen geheeten Nyeuwenbossche. Ibid.* de 1599.

[1] *T' Brukelyns.* 1307, 1392, 1608. — *Juxta silvam quæ dicitur Bruekelens.* 1271. *Cartulaire de Saint-Pierre.* — *Brukelenbosch.* 1265. *Ibid.* — 1661.

[2] VAN GESTEL, T. II, p. 99.

ville (*opidum*) [1], et dans la charte qui la réunit à Bruxelles, en 1295, ses habitants sont qualifiés d'*oppidani* [2]. Obbrussel ne tarda pas à acquérir de l'importance. On y pava non-seulement le chemin d'Uccle, prolongement de la rue Haute, mais encore les chemins conduisant au *Bruekelyns*, au *Nieuwmolen* et au *Slypmolen;* ce dernier qui continuait en quelque sorte la Terre-Neuve est déjà mentionné en 1379, sous le nom de *Vieille-Chaussée* [3]. Il y avait en outre des *rues du Sable* (*Zavel strate*), *des Dames* (*Vrouwen straetken*), *du Boulanger* (*Baker strate*), *du Tanneur* (*Vetter strate*), *Neuve* (*Nieuw strate*), etc., dénominations oubliées aujourd'hui; la rue du Tanneur, par exemple, est devenue la *rue de l'Église* [4]. Le village souffrit beaucoup des guerres de 1489; le livre censal de 1499 constate l'incendie d'un grand nombre de maisons, et en 1525, il n'en restait plus que quarante et une. Les troubles de religion ne lui furent pas moins funestes; mais il se releva pendant le XVII[e] et le XVIII[e] siècle. Beaucoup de vergers et de prairies furent alors convertis en jardins légumiers [5], et il prit un grand accroissement de la construction des chaussées d'Alsemberg et de Waterloo, chaussées auxquelles le canal de Charleroi, le chemin de fer du midi et la chaussée du quartier Louise ont considérablement fait perdre de leur importance. Saint-Gilles comptait 859 habitants en 1786; 663, en l'an X; 1193, en 1814; 1986, en 1832; 1705, en 1837, et 2,843, en 1842. Son territoire comprend 253 hectares 41 ares 14 centiares, ainsi répartis : terres cultivées en céréales : 122 hectares 83 ares 90 centiares; jardins légumiers, 82 hectares 58 ares 55 centiares; terrains d'agrément, 1 hectare 7 ares 25 centiares; prés, 26 hectares 2 ares 85 centiares; étangs, 1 hectare 49 ares 80 centiares; bâtiments, cours, etc., 7 hectares 24 ares 95 centiares; cimetières, 91 ares 25 centiares; routes et chemins, 10 hectares 5 ares 51 centiares; rivières et ruisseaux, 1 hectare 17 ares 8 centiares. Au commencement de 1844, il y avait à Saint-Gilles 801 maisons et 4 rues pavées. Près de la porte de Hal on remarque une vaste filature de lin à la mécanique, qui s'y est établie il y a quelques années.

L'église paroissiale, dédiée à saint Gilles, fut détruite en 1578; on

[1] *Cartulaire de la Cambre.* — [2] A Thymo. — [3] *T' Obbrussele, aen den ouden steenwech, beneden de Slypmolen.* 1579. *Archives de Sainte-Gudule.*

[4] *Livres censaux du domaine,* et *Archives de Sainte-Gudule,* passim.

[5] *Livre censal,* coté n° 16.

rebâtit le chœur en 1600, mais le restant de l'édifice ne fut couvert qu'en 1756, comme le rappelle l'inscription : D. O. M. ET S. ÆGIDIO ABBATI ERECTUM MDCCLVI. En 1604, alors que le pays était livré à tous les brigandages, les fabriciens demandèrent à la ville deux haches, de la poudre et du plomb, pour défendre l'église en cas d'attaque, demande qui leur fut accordée le 14 mai. En 1823 l'église fut agrandie, restaurée et ornée d'une jolie tour, circonstance perpétuée dans l'inscription suivante : CURA PETRI FRANCISCI ROVENII PASTORIS ET ÆGIDII VANDENSCHRIECK PAROCHIÆ PRÆTORIS, AUCTA STETI. L'intérieur n'offre rien de remarquable. Les décimateurs de la paroisse étaient l'abbaye de Forêt pour un quart, Coudenberg pour un autre quart, l'écolâtre et la fabrique de Sainte-Gudule pour la moitié; le chapitre de Sainte-Gudule levait les petites dîmes. Un arrêt du conseil de Brabant les obligea à payer au curé 400 florins, et en outre à construire, à leurs frais, un presbytère (1719)[1]. Au mois de juillet 1687, il faillit y avoir une émeute à Saint-Gilles, parce que le bourreau avait été enterré dans le chœur; on dut le déterrer et porter son corps dans le cimetière. En 1525, trois femmes vivaient en recluses dans ce cimetière, et, au siècle dernier, on y voyait encore deux ermites qui menaient, dit-on, une vie peu austère. Une pierre ornée d'un bas-relief et portant ces mots : DESE FIGURE DER HEMELVAERT ONS HEERE HEBBE ALHIER TOT GOIDS HERE DOEN STELLEN JOORIS DE MEY EN LOWYS LENT PROVISEURE DESER HUYSAERME; VERHEVE GODE VERLEENT HUN D'EEWICH LEVEN. ANNO 1613, indique l'emplacement de l'ancienne *maison du Saint-Esprit* de Saint-Gilles, dont les revenus montaient, en 1776, à 375 florins 6 sous.

Au delà de l'église, à la barrière (*aen den Draeyboom*), un moulin à vent fut élevé par Jean De Keyzer, en vertu d'un octroi daté du 24 janvier 1512; il fut remplacé, un siècle après, par une autre usine que bâtit Jean Van Thienen, et près de là le maire de Willebroeck, Gilles Verheyden, construisit, en 1594, un moulin à écorces. Ce dernier fut acheté en 1638, par Jean Boone qui, l'année suivante, obtint la permission d'en établir un autre dans le voisinage, et eut à ce sujet de longues contestations avec le maire d'Uccle, Vanderkelen, propriétaire du moulin de Van Thienen[2]. Ces trois moulins furent achetés, en 1647 ou 1648, par le

[1] VAN GESTEL, T. II.
[2] *Livres censaux*, passim.

domaine qui les affecta à la mouture de la drèche et les engagea à la ville en 1650. Ils étaient employés depuis quelque temps à la fabrication de la poudre lorsqu'ils sautèrent le 25 mai 1667 ; la perte occasionnée par ce sinistre fut évaluée à 50,000 florins [1]. En 1721, le capitaine, le doyen, les anciens et les autres suppôts de la *gilde de Saint-Gilles,* furent autorisés à planter dans « la plaine de sable, droit en » face du fort Monterey, vers Uccle, » une perche pour le tir à l'oiseau, à condition de payer au domaine un cens consistant en une poule [2]. Le *fort Monterey,* élevé en 1672, à droite de la chaussée, était une espèce de citadelle carrée et régulière flanquée de quatre bastions. Il fut démoli en 1782 ; à l'exception de quelques faibles vestiges, il n'en est resté que le nom qu'a pris un cabaret établi en cet endroit. Plus loin est le *cimetière de la paroisse de la Chapelle.*

Le ruisseau de Saint-Gilles passe sous la chaussée, traverse les lieux dits autrefois *de Nepe* et *de Spuelcauter,* entoure l'*étang du Nid du Chien,* et faisant ensuite un coude vers le nord, active l'ancien *moulin à Aiguiser, den Slypmolen* [3], qui au XVIIe siècle servait déjà à la mouture du froment [4], et qui est appelé aujourd'hui *le petit Moulin* ou *moulin du Nid du Chien* (*cleyn Molen ofte Hondnest molen*). En suivant la chaussée de Forêt, on rencontre la belle propriété nommée *Béthléem.* Ses bâtiments forment un parallélogramme entourant une cour ornée d'une belle fontaine. Un hôpital pour les troupes anglaises y fut établi de 1696 à 1698. Elle paraît s'être appelée anciennement *Beckerloo* [5] et avoir appartenu à l'abbaye de Forêt qui, au moyen âge, possédait à Saint-Gilles une ferme avec environ 17 bonniers ; chaque nouvelle abbesse en faisait le relief aux ducs de Brabant.

Le nom du *Nieuwmolen, Nouveau-Moulin,* est antérieur à 1286 ; en 1314, on y avait déjà accès par une chaussée, et le pont adjacent s'appelait *le Pont-Neuf* [6]. Près de là se trouvait un château (*borcht*),

[1] *Geschied. van Brussel*, mss. — [2] *Livre censal de* 1681.

[3] *Slypmolen.* 1337, 1360. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Livre censal de* 1321.

[4] *Den Corenmolen eertyts geweest hebbende eenen Slypmolen. Id.* de 1681.

[5] *T' Obbrussel, aldaer men te Vorst weert gaet, tegen over den fonteynen en de vyverkens geheeten de Bekerloo, toebehoorende den cloister van Vorst.* 1538. *Archives de la Chambre des comptes,* n° 291.

[6] *Inter novum molendinum et Quakenbeke.* 1286. *Cartulaire de Saint-Pierre.* — *Juxta plateam quæ ducit versus nova molendina.* 1314. *Archives de Sainte-Gudule.* — *Novum pontem. Livre censal de* 1321.

dit *l'hôtel du Neuf-Moulin* à laquelle on n'avait accès que par un pont-levis. En cédant l'administration du Brabant à Antoine de Bourgogne, Jeanne se réserva cette propriété dont ensuite le comte de Saint-Pol, beau-père d'Antoine (1407), Guillaume Bloudeel (1409), et Guillaume Vandenberghe (1419), eurent successivement la jouissance [1]. Le moulin engagé momentanément à la ville en 1453, et rendu en 1469 à Charles-le-Téméraire, fut définitivement cédé à Bruxelles, en 1650; l'administration communale l'a aliéné en 1818. La Senne forme au *Nieuw-Molen* une espèce de bassin qui est très-fréquenté par les baigneurs, bien qu'il soit chaque année le théâtre de déplorables catastrophes. Enfin, à l'extrémité de la commune de Saint-Gilles, était la *prairie de Cluting* (*den Clootingen Beempd*), qui appartenait à l'abbaye de la Cambre.

Trois promenades des plus pittoresques mènent de Saint-Gilles à *Forêt:* l'une, le *vieux chemin de Forêt,* traverse les prairies voisines de la Senne et du chemin de fer du midi, et passe près de la ferme dite *den Roetaert* et du *moulin de Quakenbeke,* moulin qui fut donné, en 1219, à l'abbaye de la Cambre, par Arnoul d'Overlies et son frère Franc Bule, avec l'assentiment du châtelain, seigneur de ce fief [2]. Le deuxième chemin, *la chaussée de Forêt,* était déjà pavé en 1712; le troisième suit la hauteur qui domine la vallée dans laquelle se trouvent les belles maisons de campagne de MM. Mosselman et Wyns de Raucour. Tout cet espace était jadis couvert de bois appartenant aux abbayes de la Cambre et de Forêt. A l'endroit nommé encore *le champ de la Potence, de Galge veld*, et primitivement *les Trois-Tourelles, de Dry-Torrekens,* une enceinte triangulaire en terre entourait des potences et des roues, sur lesquelles on exposait les cadavres des criminels exécutés à Bruxelles; cet usage barbare ne fut aboli qu'à la fin du siècle dernier. Plus loin est le fameux vallon de *Vossegat, tannière du Renard,* où par une coutume dont on ignore l'origine, le peuple de Bruxelles allait autrefois, le mardi de la kermesse, se livrer à d'ignobles ébats. Le *bois de Kersbeke* appartenait aux seigneurs de Stalle, de la famille de ce nom. De la colline qui s'élève à l'est d'Uccle, on a une vue admirable sur les belles plaines s'étendant de Bruxelles vers Ninove et Enghien. Le gouvernement y possédait un

[1] *Archives de la Chambre des comptes,* passim.

[2] *Cartulaire de la Cambre.* On donne aujourd'hui à un terrain voisin le nom d'*Overvliet;* il serait, pensons-nous, plus exact de dire *Overlies.*

moulin à poudre, qui sauta le 6 août 1818, à 6 1/2 heures de relevée; cette explosion coûta la vie à sept personnes. Près de là, du côté de la ville, est une campagne qu'habita le général Dumonceau. L'abbaye de Forêt y avait quelques clos de vigne.

Le territoire de Forêt était, ainsi que son nom l'indique (*vorst, forestum*), un domaine appartenant aux souverains. Au VIIe siècle, saint Amand y consacra à saint Denis l'aréopagiste une maison entourée de marais et de bois, que lui avait donnée un habitant converti par lui au christianisme. Quelque temps après, ajoutent les hagiographes, Lewold, seigneur du château de Dilbeek, ayant rapporté devant sa fille Alène un entretien dans lequel ce nouveau converti lui avait expliqué, sans pouvoir le convaincre, les dogmes de l'Évangile, cette jeune personne abandonna le culte des faux dieux et reçut le baptême à l'insu de ses parents. Son père irrité la fit tuer comme elle se rendait secrètement à Forêt; mais son corps, retrouvé au milieu des bois et rapporté dans l'église dédiée à saint Denis, y opéra tant de miracles que Lewold lui-même demanda le baptême (650 environ) [1]. Cependant lorsque l'église paroissiale fut donnée, en 1106, à l'abbaye de Forêt, on ignorait complétement ce qu'étaient devenues les reliques de cette sainte. Elles furent révélées, dit la légende, à une des deux personnes chargées du soin de l'église. Ce pieux personnage fit part de sa vision à son collègue, et tous deux se rendirent aussitôt à l'endroit indiqué; lorsqu'ils y pénétrèrent, la châsse s'ouvrit avec fracas et le drap blanc qui recouvrait les restes de la sainte, s'écarta de lui-même. Craignant que les religieuses ne s'en emparassent, ils cachèrent ce trésor si miraculeusement découvert dans la crypte de l'église, où il resta jusqu'à ce que l'abbé d'Afflighem l'éleva, le mercredi de Pentecôte, 17 mai 1193 [2]. Ces reliques qui étaient enfermées dans une ancienne châsse d'argent d'un beau travail, furent, en 1794, emportées en Allemagne par les religieuses. Lors de leur restitution à l'église de Forêt, l'authenticité en fut vérifiée, le 17 juin 1823, en présence du comte Cornet de Ways-Ruart, bourgmestre, et du doyen du district de Bruxelles, Clerens, curé de Sainte-Catherine, délégué à cet effet par l'archevêque. Dans la chapelle de Sainte-Alène, qui est à droite du chœur, en hors-d'œuvre, on voit le tombeau de cette sainte en marbre

[1] *Acta sanctorum, T. III mensis junii.* — MOLANUS. — SANDERUS, *Chorographia sacra Brab.*, T. I.

[2] *Acta sanctorum*, l. c.

noir avec cette inscription : † Sca Alena †. Dans un enclos voisin entouré de murs, on montre un coudrier provenu, dit la tradition mystique, du bâton de sainte Alène ; cet arbre est fort ancien à en juger du moins par la grosseur de son tronc qui approche de celle d'un tonneau. L'église paroissiale (*de prochie kerke*), dite aussi l'*église extérieure* (*de buyte kerke*), attenait aux dépendances de l'abbaye, dont le ruisseau les séparait. Deux rangées de colonnes la divisent en trois nefs et soutiennent une voûte moderne. Au XVIe siècle, on abattit le chœur qui menaçait ruine et l'on commença à le reconstruire en 1542 ; il est orné de paysages représentant la vie de sainte Alène. A sa gauche est un autel adossé à un mur plat, près duquel sont placés des tableaux reproduisant la vie de la Vierge, et à sa droite, s'élève la chapelle de Sainte-Alène. Les fenêtres de l'église, ainsi que les voûtes du chœur et de la chapelle, appartiennent au style gothique de la dernière époque. En tête de la nef s'élève une tour moderne, en briques. Le général Dumonceau qui a fait avec éclat les guerres de la république et de l'empire, est enterré dans le cimetière adjacent.

En 1096, au moment de partir pour la croisade, le chevalier Gislebert, fils de Baudouin d'Alost, donna à Fulgence, abbé d'Afflighem, un alleu à Alost, pour y bâtir un couvent de bénédictines, dans lequel sa mère Ode et sa sœur Lutgarde prendraient le voile. Ce ne fut toutefois que dix ans plus tard que Fulgence qui n'avait pas trouvé dans l'alleu d'Alost de lieu convenable, établit le monastère dans un alleu que lui donna le duc Godefroid, près de l'église de Forêt qui lui fut cédée par l'évêque de Cambrai Odon (1106). Les premiers ducs de Brabant témoignèrent beaucoup de bienveillance à cette communauté et lui accordèrent de grandes immunités qui furent confirmées par Godefroid III, en 1145. En 1161, ce prince exempta « les sujets du monastère » des exactions et tonlieux levés dans ses états, et, en 1228, Henri Ier étant venu à Forêt, affranchit « ses serviteurs de toute exaction et service. » On n'admettait dans ce couvent que des personnes nobles ; outre l'abbesse et la prieure, il y avait un prévôt chargé de veiller au maintien de ses droits temporels. Une charte de l'évêque de Cambrai Guy affranchit les religieuses de leur sujétion à l'abbé d'Afflighem ; la première abbesse libre, Pétronille, fille de l'ex-châtelain de Gand Siger, fut élue par elles le jour des ides d'août 1238, et consacrée dans l'église de Notre-Dame à Cambrai le 9 octobre suivant. Cette communauté avait oublié au milieu de

ses richesses le but de son institution, lorsqu'en 1500, des religieuses de Ghislengien vinrent la réformer. On la força à adopter la clôture perpétuelle et on lui donna une nouvelle abbesse qui fut Marguerite de Liedekercke. Mais les liens de la discipline se relâchèrent de nouveau dans le siècle suivant : en 1651, il fallut opérer une nouvelle réforme et rétablir la clôture. Le couvent, que la garnison de Bruxelles avait brûlé en 1582, pour empêcher les troupes royales de s'y loger, fut réparé après la soumission de la ville et entièrement reconstruit en 1764. Supprimé par la république, il fut vendu comme bien national, et l'on y établit une fabrique d'indiennes et une teinturerie. Ses vastes jardins étaient entourés de fossés remplis d'eau. L'église, selon Gramaye, avait été bâtie en 1241, et une inscription placée dans la nef, apprenait qu'elle avait été voûtée en 1482 ; mais il conste de documents originaux que des autels y furent consacrés par l'évêque de Dagne, le 20 novembre 1447, et que l'évêque de Ross bénit l'église le 8 novembre 1523, peu après qu'elle eut été entièrement reconstruite.

Par suite des diverses donations des ducs, presque tout le territoire de Forêt était devenu la propriété de l'abbaye; mais, tout en la favorisant, ces princes établirent dans le voisinage une « ville neuve, » c'est-à-dire une franchise, dont les habitants obtinrent des privilèges particuliers, entre autres des « usances dans les bois, eaux et pâtures appartenant » au domaine. » Toutefois Henri Ier qui, le 26 mai 1213, avait accordé « à ses hommes demeurant à Forêt, » les libertés et les droits de ceux d'Uccle, abandonna, en mars 1220, « la ville neuve (*villa nova* » *quæ sita est in parrochia Forestensi*), » au monastère. Enfin, le 16 janvier 1421, 1422 N. S., les religieuses achetèrent une censive appelée *le bien de la Trompe* ou *l'Eggloy* (*t'goet van den hooirne ofte den Eggeloot*), que sire Roland de Bornival tenait alors en fief du seigneur de Perck. Jusque dans ces derniers temps, elle eut deux cours échevinales : celle dite *de Forêt* et celle *des échevins de la franchise de la nouvelle ville* (*Scepenen in de vryheyt van der nupoert, Scubini de novo portu in Foresto*) dont la juridiction s'étendait, particulièrement, paraît-il, au sud du monastère, entre le ruisseau et les prairies. L'abbesse avait moyenne et basse justice; la haute resta toujours aux souverains qui, en 1394, annexèrent le village de Forêt à la commune de Bruxelles [1].

[1] *Archives de Forêt.* — SANDERUS, *Chor. sacra Brab.*, T. I. — *Opera dipl.*

Les revenus de la *maison du Saint-Esprit de Forêt* montaient, en 1776, à 732 florins 11 sous 6 deniers. Le village comprenait, en 1525, 98 maisons. Sa population était en 1786 de 740 habitants; en l'an X, de 502; en 1814, de 683; en 1832, de 993; en 1837, de 955, et, en 1842, de 1,065. Il s'y trouve 289 hectares 80 ares 30 centiares de terres cultivées; 22 hectares 81 ares 20 centiares de terrains légumiers; 13 hectares 15 ares 40 centiares de terrains d'agrément; 2 hectares 91 ares 60 centiares de pépinières et terrains plantés; 205 hectares 39 ares 10 centiares de prés; 1 hectare 85 ares 20 centiares de vergers; 64 hectares 75 ares 30 centiares de bois; 67 ares 50 centiares d'étangs; 5 hectares 56 ares 90 centiares de bâtiments et cours; 22 ares 70 centiares de cimetières; 15 hectares 70 ares 40 centiares de routes et chemins; 84 ares 50 centiares de ruisseaux et rivières, total, 623 hectares 70 ares 10 centiares. La plupart des propriétés bâties sont agglomérées autour de l'église, surtout le long du ruisseau qui traverse la commune en se dirigeant du sud au nord. Sur ses bords on remarque la belle maison de campagne de M. Vandenbroek, bâtie en 1776. Du côté de la Senne, dans une pâture qui sépare l'ancienne abbaye de la campagne de M. Cornet de Ways-Ruart, est la *fontaine de Saint-Denis* qui existait déjà en 1379. C'est entre cette fontaine et la porte de l'abbaye qu'était le banc sur lequel les échevins du lieu s'asseyaient pour rendre la justice.

Le beau village d'*Anderlecht*, aujourd'hui chef-lieu de canton, eut, de bonne heure, une grande importance qu'il dut à la fertilité de son terrain et à sa proximité de Bruxelles. Il formait deux parties distinctes, appartenant l'une au duc, qui la réunit à cette ville en 1393; l'autre à la famille de Bruxelles, dont elle était le patrimoine. Cette dernière partie se morcela ensuite en plusieurs fractions qui composèrent les *seigneuries d'Aa*, *de Walcourt* et *de Crainhem*, ou furent données au chapitre d'Anderlecht, et aux abbayes de Forêt et de la Cambre. La seigneurie de Walcourt prit ce nom lorsqu'elle passa à Thierry de Walcourt, fils de Mathilde d'Aa; Marie de Walcourt et son mari, Giselbert d'Apcoude, seigneur de Wyck-te-Duerstede, l'ayant cédée à leur frère Siger d'Apcoude, en échange de biens situés en Hollande, elle fut annexée à la terre de Gaesbeek et lui resta unie jusqu'en 1689, que cette terre fut vendue par lots et devint la propriété des De Man de Lennick. La dénomination de seigneurie d'Aa fut conservée à un domaine qui resta dans

la branche mâle de la famille de ce nom jusqu'en 1480, domaine qui était réduit à peu de chose, lorsqu'il fut acheté, paraît-il, par les seigneurs de Gaesbeek. La terre de Crainhem passa, vers 1150, dans la famille de ce nom par le mariage de Walter de Crainhem avec une fille de Siger d'Anderlecht, parent des premiers seigneurs d'Aa; la ville en acheta la majeure partie, en 1428, à Othon de Mey dit de Bolenbeke, petit-fils, par sa mère, de Marguerite de Crainhem. En 1525, Anderlecht comptait 159 maisons. D'après un dénombrement fait vers le milieu du siècle dernier, sa population montait alors à 2,055 âmes, répartie de la manière suivante :

Hameaux.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.
Cureghem,	107	109	48	43
Veeweyde,	101	94	31	27
Straat van Aa,	112	108	37	39
Neerpede,	150	141	53	44
Mylen-Meersch,	13	9	3	3
Vlaesendael,	12	14	5	7
Rinck ou le centre,	147	173	76	56
Broek,	85	80	44	35
Moortebeek,	9	5	»	5
Scheut,	10	7	»	»
Careveld,	7	3	2	1
	753	743	299	260

Le nombre des habitants était, en 1786, de 2,092 ; en l'an X, de 1929; en 1814, de 2,011; en 1832, de 3,510; en 1837, de 3,791; en 1842, de 4,693. La superficie présente un total de 1784 hectares 7 ares 4 centiares, ainsi divisé : terres labourables, 1160 hectares 20 ares 44 centiares; terrains légumiers, 46 hectares 58 ares 36 centiares; terrains d'agrément, 17 hectares 68 ares 44 centiares; prés, 384 hectares 98 ares 36 centiares; vergers, 57 hectares 26 ares 85 centiares; bois, 3 hectares 6 ares 40 centiares; étangs, 14 hectares 26 ares; bâtiments et cours, 19 hectares 87 ares 21 centiares; cimetières, 33 ares 88 centiares; routes, chemins, canaux, 65 hectares 19 ares 80 centiares; rivières et ruisseaux, 14 hectares 61 ares 30 cen-

tiares. Un relevé du cadastre opéré il y a quelques années, donnait à Anderlecht : 612 propriétés bâties, sept moulins à grains et un à tan et à farine, mus par l'eau ; un moulin à vent pour le grain, deux fabriques d'étoffes de laine et moulins à foulon, six imprimeries et teintureries de coton, trois filatures et fabriques de coton, deux teintureries, une blanchisserie de coton et de toile de lin, deux fabriques de toile cirée, une de chicorée, une de chandelles moulées, trois brasseries, une distillerie.

La chaussée de Hal qui traverse les prairies arrosées par la Senne, fut entreprise en vertu d'un octroi du 18 décembre 1704 et remplaça le chemin qui conduisait à Leeuw-Saint-Pierre par Cureghem. Le 13 avril 1366, Jeanne et Wenceslas cédèrent à Bruxelles « le chemin de Cueringhem, commençant hors de la ville au petit pont en pierre (*aen t'Steynen Brughsken*) et allant jusqu'à Veeweyde jusqu'au delà de la digue. » Ces princes permirent à la commune d'y lever un péage, à charge d'entretenir le chemin et de s'entendre, à cet égard, avec la famille de Walcourt. En 1439, cette route était pavée jusqu'à la ferme de Vleest et, en 1447, ce parcours fut bordé d'arbres. Vers cette époque, les habitants d'Anderlecht prétendirent être exempts du péage levé par la ville, mais une résolution du 9 janvier 1455 (1456 N. S.) la maintint provisoirement dans son droit. Le hameau de *Cureghem,* devenu, de nos jours, le siége d'un grand nombre d'établissements industriels qui ont tour à tour prospéré et décliné, n'était composé jadis que de quelques moulins, chaumières et auberges ; il s'y trouvait autrefois une chapelle dite *den Noodt-Godts,* qui fut détruite le jour des Rameaux 1682, par la chute d'un hêtre voisin, et relevée par les soins des maîtres de la fabrique de l'église d'Anderlecht. Le 9 août 1793, quelques chariots chargés de poudre traversaient ce faubourg, lorsqu'ils prirent feu par la négligence des conducteurs ; six maisons furent détruites et beaucoup d'autres éprouvèrent des dommages considérables ; on eut en outre à déplorer la mort de plusieurs personnes. On a placé à Cureghem l'*école vétérinaire et d'économie rurale,* fondée en 1833. Dans cet établissement, qui est entretenu aux frais du gouvernement, il y a une centaine d'élèves et treize professeurs ; ainsi que l'indique son titre, il est destiné à former des vétérinaires en même temps que des agriculteurs, des brasseurs, des distillateurs, etc.

Au delà de Cureghem, on trouvait sur la chaussée l'*hof ter Biest* ou

ferme aux Joncs. A gauche s'étendent de grandes prairies dites *de Ghemeynte*, *la Commune;* elles sont traversées par un chemin qui aboutit aux *moulins de Paepsem* ou *Poxcat,* dont l'un fut donné, vers 1185, au chapitre d'Anderlecht par Walter d'Aa. Les tanneurs firent construire, en 1711, une chaussée conduisant au moulin qu'ils possédaient en cet endroit, moulin qui fut brûlé le 18 décembre 1804 ; il appartient encore à des industriels de la même profession. La ville qui, en 1443, avait donné en hypothèque « ses deux moulins avec maisons, canaux et » autres dépendances, situés à Paepsem, près du moulin de Jean de » Vrieze, » les convertit plus tard en un moulin à fouler ; au XVIIe siècle, il était d'ordinaire loué aux tisserands, moyennant 250 florins du Rhin, prix qui, en 1765, avait été porté à 400 florins. La ville a vendu ce moulin en 1818. En amont de ces usines sont celles d'Aa qui, après avoir appartenu pendant longtemps aux seigneurs d'Aa et de Gaesbeek, passèrent aux marquis de Wemmel; en 1731, ceux-ci prétendirent vainement les faire reconnaître pour moulins banaux par les habitants d'Anderlecht. Les *moulins d'Aa* servaient à moudre le froment; aujourd'hui ils sont annexés à la fabrique d'étoffes de laine de M. De Keyser. C'est au hameau d'Aa, parait-il, que la famille de ce nom avait son manoir; ce qui confirme cette opinion, c'est que la grande pâture adjacente, la *Ghemeynte,* était encore appelée, en 1682, *le Château* (*de Borcht*). On y voyait jadis une chapelle fort ancienne qui a disparu au siècle dernier et dont la chapellenie fut unie, en 1621, à la cure de Gaesbeek; le clergé d'Anderlecht, dit Van Gestel, s'y rendait tous les ans en procession, pendant les rogations. A l'extrémité méridionale d'Aa se trouvent le *château de Waesbroeck* et l'*Hof* ou *ferme ter Vlest*. Le château, ancienne propriété des Enghien-Kestergate, passa aux vicomtes d'Audenaerde, après le mariage de Marie d'Enghien et de Jacques de Lalaing. La ferme n'a été aliénée qu'en 1830 par l'hôpital Saint-Jean qui la possédait de temps immémorial; il entretenait le chemin voisin et à ce titre, y levait un péage qui fut successivement augmenté en 1585 et en 1589, parce que la ferme avait été détruite de fond en comble pendant les troubles. Près de la ferme de Vlest, la Senne reçoit la *Zuene* qui vient des environs d'Enghien et qui est elle-même grossie en cet endroit par la *Vogelzang beek* (*ruisseau du Chant-d'Oiseaux*). Ce ruisseau sépare Anderlecht de Leeuw-Saint-Pierre et traverse le hameau de *Meylemersch*. A droite d'Aa est le hameau de *Veeweyde*

(*prairie au Bétail*) qui possède un moulin à eau et une usine mue par la vapeur. Il est arrosé par la *Beek,* ruisseau sur lequel sont situés aussi les hameaux de *Neer-Pede* et de *Vlaesendael* (*vallée au Lin*); ce dernier, suivant De Burtin, fournit la meilleure terre à foulon des environs de Bruxelles.

Le centre d'Anderlecht forme une belle bourgade qu'un chemin pavé relie à la chaussée. A son église était attaché un chapitre dont les uns font remonter l'origine à l'an 800, et les autres à 914, sans qu'aucune de ces assertions soit prouvée. Il y a lieu de croire qu'il existait déjà en 1012, lorsque saint Guidon vint mourir à Anderlecht. Ce saint qui avait quitté ses parents pour remplir l'office de sacristain dans l'église du hameau (*villula*) de Laeken, rencontra à Rome, alors qu'il se rendait à la terre sainte, Wonedulphe qu'on suppose avoir été doyen d'Anderlecht, et reçut son dernier soupir. Après sept ans d'absence il revint dans sa patrie accablé de fatigues et de misère, et fut accueilli à Anderlecht par un pauvre cultivateur auquel il raconta la sainte mort du doyen. Ayant eu connaissance de ce récit, quelques clercs (ou chanoines) vinrent le chercher et le conduisirent dans leur habitation commune où il expira peu de temps après (12 septembre 1012)[1]. Sanderus dit que de son temps on montrait encore la chambre où il était mort; c'était, ajoute-t-il, une dépendance de la maison du chapitre à Anderlecht, s'avançant vers le nord, longue de 7 pieds, large de 4, et ornée de la statue du saint en bois de chêne; lors des réparations qu'on avait faites au bâtiment on avait toujours eu soin de laisser cette chambre dans son état primitif. Saint Guidon fut d'abord enterré dans le cimetière du village, mais, dit la légende, des miracles s'étant opérés auprès de son tombeau, les évêques de Cambrai Gérard II et Odon l'élevèrent, le premier vers 1085, le second le 24 juin 1112. Au XIe siècle, les frères d'Anderlecht (à cette époque les chapitres formaient de véritables communautés religieuses) furent comblés de libéralités par la puissante famille qui possédait Aa et la plus grande partie d'Anderlecht. Rainilde, femme de Folcard, chef de cette race, leur donna, en 1078, 40 bonniers de terre et huit serfs[2], et, au siècle suivant, ils durent à Walter Ier d'Aa de grands revenus. En 1185, le chapitre de Cambrai leur céda

[1] *Acta sanctorum, septembris*, T. IV, p. 36.
[2] *Opera diplom.*, T. I, p. 665.

l'église de Saint-Pierre à Anderlecht avec les dîmes, serfs, terres cultivées et incultes, prés et autres dépendances qu'il possédait dans le village, moyennant une rente annuelle de 40 livres de Cambrai, et à charge de faire desservir la paroisse par un prêtre dont l'élection, faite par eux, serait soumise à l'évêque; cette cession fut ratifiée, en 1195, par l'évêque Jean et par Henri Ier [1]. Vers cette époque les chanoines abandonnèrent la vie commune; ils étaient au nombre de seize, outre un doyen et un chantre. Au XIIe siècle, il y eut aussi momentanément un prévôt. Onze des prébendes étaient conférées par les seigneurs d'Aa ou de Walcourt, trois autres par la ville, comme héritière des Crainhem, et quatre par les ducs de Brabant qui, en mars 1228, donnèrent au chapitre « le marais d'Anderlecht, depuis la Fontaine-Supérieure jusqu'à » Cureghem et le pont aux Joncs [2], » et qui le prirent sous leur protection, en 1297 [3]. Parmi les doyens il y eut plusieurs hommes remarquables, tels que l'historien Pierre A Thymo (1465-1476) et le jurisconsulte Nicolas Éverardi (1498-1510). Cette dignité était d'abord élective et conférée par les chanoines, mais Charles-Quint en usurpa la collation en 1553 [4]. Le chapitre, dont le pape Adrien VI fit partie, était exempt d'accises et en vertu d'un accord conclu avec la ville, le 27 juillet 1618, il avait sa cave franche, où il pouvait faire déposer de la bière et du vin pour ses membres et leurs subordonnés.

La partie la plus remarquable de l'église d'Anderlecht est sa crypte, située sous le chœur. Inconnu pour ainsi dire, ce souterrain est depuis longtemps laissé dans un déplorable état de délabrement; de nombreuses sculptures qui y ont été reléguées, sont pour la plupart mutilées. On y descend par un méchant escalier et quelques soupiraux n'y jettent qu'une lumière douteuse. Sa forme est symétrique et à peu près semblable à celle des basiliques romaines. Sa longueur totale est de 12 mètres 16 centimètres; il a 14 mètres 68 centimètres de largeur et 3 mètres 98 centimètres de hauteur. Il se partage en cinq nefs : l'une centrale et large de 2 mètres 95 centimètres; les autres larges de 2 mètres

[1] *Opera diplom.*, T. II, p. 978 et 1196.

[2] *Universis...., noverint universi presens scriptum inspecturis, quod ego Henricus senior filius ducis Lotharingiæ, contuli paludem de Anderlech a Superiori fonte usque Cucreghem et Biesbrugge in eleemosinam. Actum anno* MCCXXVIII, *mense marcio. Archives de la Chambre des comptes*, registre n° 435.

[3] *Opera diplomat.*, T. IV, p. 262.

[4] VAN GESTEL, T. II, p. 52.

32 centimètres. Les deux nefs extrêmes sont séparées des nefs latérales par un gros pilastre carré, dont chaque face est, en son milieu, occupée par une colonne engagée ; six colonnes séparent les nefs latérales de la nef centrale et dix autres sont engagées dans les murs. Ces colonnes, qui supportent une voûte en plein cintre, à archivoltes sans nervures, sont rustiques et leurs chapiteaux rappellent l'ordre toscan, tandis que leurs bases sont attiques et fortement dégénérées. La partie orientale de la crypte est de forme hexagonale ; il s'y trouvait jadis trois autels, dont les deux latéraux subsistent encore. Ils sont en pierres blanches, d'une construction rustique, avec un revêtement également en pierres cimentées, indice d'une haute antiquité. Entre la première et la seconde colonne isolée, à droite de la nef centrale, on remarque un sarcophage que la tradition désigne comme le tombeau de saint Guidon. Il a 2 mètres 13 centimètres de long sur 98 de large et 90 de haut ; la partie supérieure fait saillie de tous les côtés, et dans le sens transversal du monument, il y a une ouverture de 33 centimètres de large sur 77 de haut, dont les pierres sont fortement usées ; c'est en rampant que les pèlerins passaient jadis par cette ouverture. L'existence de portes d'entrée, au pied des deux petites nefs extrêmes, indique d'une manière presque certaine que cette crypte fut l'église primitive d'Anderlecht ; son pavement n'étant enterré que d'un mètre 65 centimètres, il est probable que le cimetière, qui est plus élevé que tous les terrains avoisinants, a été remblayé lors de la construction de l'église actuelle. Des études faites récemment sur cette crypte ont démontré qu'elle remonte au IXe siècle ; elle est en effet dans ce même style roman néo-romain qu'on remarque dans les édifices de cette époque, et le pied type employé dans ses dimensions est le pied romain de la décadence ou pied roman, de 295 millimètres, tandis qu'au XIe siècle on se servait déjà du pied de Brabant de 275 millimètres. Ajoutons qu'elle a probablement été élevée pour servir de support à un plus vaste monument, attendu que la partie bâtie y est à la partie vide, dans la proportion d'un mètre carré à 72 décimètres carrés ; l'épaisseur des murs varie de 2 à 3 mètres [1].

Dès une époque très-reculée, il y avait des constructions superposées à la crypte. Sur la tombe de Saint Guidon, on avait élevé un oratoire

[1] Ces détails sont empruntés à un mémoire que M. Frédéric Van der Rit a adressé à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, qui en a voté l'impression.

qui était contigu à l'église ; « celle-ci, dit une ancienne chronique, tom- » bant de vétusté, les clercs et le peuple assemblés, décidèrent d'en bâtir » une autre plus grande, et l'évêque Gérard, à qui ils avaient demandé » ce qu'ils devaient faire des reliques du saint, leur ordonna de les » enterrer au milieu du nouveau temple [1]. » Il est probable que cette église fut consacrée en 1112, lorsqu'on éleva les restes de saint Guidon; celle qu'on voit maintenant ne date que du xve siècle [2]. C'est un vaste vaisseau ayant la forme d'une croix latine, et composé de trois nefs; celle du milieu est soutenue par des colonnes cylindriques dont les proportions sont remarquables; celle de droite est bordée de chapelles, tandis que celle de gauche en est dépourvue, irrégularité qu'on ne peut attribuer qu'au manque d'argent. Le chœur, sans collatéraux, est élevé de quelques degrés et éclairé par de belles fenêtres de style rayonnant, dans lesquelles on remarque des fragments de vitraux d'une exécution et d'un coloris parfaits. Vis-à-vis le maître autel l'inscription suivante indique le lieu de sépulture des seigneurs de Walcourt : MONUMENTUM PATRONUM POSUIT P. ET NOBILIS DOMINUS CAROLUS JOSEPHUS GISLENUS DE MAN, TOP. DE WALCOURT, LENNICK. MDCCII. A droite est le mausolée de Jean de Walcourt, seigneur d'Aa, qui est représenté complétement armé, couché, les mains jointes sur la poitrine, les pieds appuyés sur un lion; à gauche est celui d'Arnoul de Hornes, seigneur de Gaesbeek, mort en 1505, et de sa femme Anne de Montmorency. Ce monument est beaucoup plus fastueux que l'autre, mais ses statues sont en plâtre, tandis que celle du premier est en pierre de taille polie. Dans le croisillon, devant l'autel de la Vierge, on voit la tombe du médecin Albert Dithmar, mort en 1439; elle est ornée de six statuettes en pierre. L'église renferme encore un grand nombre de monuments funéraires et plusieurs tableaux, entre autres, une *Vierge assise sous un dais et entourée de plusieurs saints,* par Crayer; *Saint Guidon labourant,* du même, avec figures de Van Artois; une *Sainte Cécile,* par Corten; une *Adoration des Mages,*

[1] *Acta sanctorum*, l. c.

[2] Vers 1440, Jean de Gavere, doyen d'Hilvarenbeke, donna 100 florins pour la construction du nouveau chœur de Saint-Guidon, bâti vers le midi, en outre il fit placer dans l'église un vitrail et un autel, et fonda la chapellenie de Sainte-Élisabeth, en la dotant de 20 florins de cens par an. *Selecta pro sæculo* 1400. En 1519, on travaillait encore à la maçonnerie de l'église. *Archives de la Chambre des comptes*, registre n° 291.

par De Clerck; *Saint Roch, Saint Christophe, Saint Sébastien et Saint Antoine,* par Volders. Son principal ornement extérieur est une tour carrée en pierres, décorée de nombreux pinacles et de cœurs renversés, une balustrade à quatre-feuilles encadrés sert de couronnement à cette belle construction qui paraît être restée inachevée. L'église d'Anderlecht eut beaucoup à souffrir des guerres de religion, pendant lesquelles elle fut pillée, dépouillée de ses ornements et convertie en une place d'armes que les paysans affamés livrèrent aux Espagnols, le 12 janvier 1585. Le 11 mars 1793, la châsse de saint Guidon fut transportée à Bruxelles par ordre des autorités françaises; mais le retour des Autrichiens la rendit à Anderlecht. Après la seconde invasion française, en 1797, il y eut dans le village quelques troubles le jour de la fête de saint Guidon, dont les reliques furent alors cachées chez un maître d'école nommé Moens; elles y restèrent huit ans et furent reportées dans l'église, le 1er juin 1805. Elles y sont encore l'objet d'une grande vénération; tous les ans, une confrérie, formée à Bruxelles en 1631, sous le patronage de saint Éloy et de saint Guidon, se rend en pèlerinage à Anderlecht, à cheval, bannière et musique en tête, pour obtenir, par l'intercession de ses patrons, la guérison des chevaux malades; les campagnards invoquent surtout saint Guidon en faveur de leurs bestiaux. Il y a dans ce village une fontaine qui est regardée comme ayant des propriétés miraculeuses; on y lit : SANCTUS GUIDO O(RA) P(RO) N(OBIS), 1786 [1].

Dans les maisons qui sont autour de l'église, on remarque *la cure,* ancienne habitation du doyen, et la *maison communale,* bâtie en 1844. Anderlecht eut un *béguinage* qui s'établit sur un terrain dont la moitié lui avait été donnée et l'autre moitié vendue par le doyen Guillaume, à condition que les béguines payeraient au chapitre un cens annuel de 2 deniers (juin 1252). Cet établissement était déjà, au XVIIe siècle, converti en un hospice de vieilles femmes [2]. Les revenus de la *maison des pauvres d'Anderlecht* montaient, en 1776, à 811 florins 2 sous 6 deniers. En descendant dans la vallée, on trouve, entre autres belles maisons de campagne, un bâtiment d'apparence assez antique qui est situé au milieu de prairies; c'est l'ancien *couvent des minimes d'An-*

[1] C'est sans doute cette fontaine qui est désignée dans ce passage des *Livres censaux* de 1346 et 1491 : *Item t' ghemeine dorp van Anderlecht van een hoffstadt daer de steenputte opsteet. 1 den. Lov.*

[2] *Opera diplom.,* T. II, p. 998.

derlecht. Après qu'ils eurent échoué dans leurs démarches pour obtenir la chartreuse de Scheut, le duc d'Aumale leur fit bâtir un couvent près de sa somptueuse villa d'Anderlecht, et malgré les intrigues du chapitre qui redoutait le contraste de leur ordre sévère, ils furent autorisés, en 1616, à s'y installer [1]. Le duc d'Aumale et sa femme Marie d'Elbeuf leur donnèrent une particule de la Croix, et le premier, qui mourut en 1630, voulut être enterré dans leur chapelle [2]. En remontant le ruisseau, vers Itterbeek, on arrivait à la *cense des Chartreux* et à la *chapelle de Saint-Bruno,* où jaillit la source dite *de Pippezype.* Le 4 novembre 1463, Philippe-le-Bon donna aux chartreux la *Pippezype* « que, dit-il, » nous avons fait cloire et environner de murailles, gisant sur le champ » au dessus de la court de Kesterbeque [3]. » Après de grandes difficultés, ces religieux la cédèrent, en 1608, au duc d'Aumale qui fut si charmé de pouvoir conduire des eaux vives à sa villa, qu'il consentit à leur payer un cens de 30 florins au lieu de 25 qu'ils lui demandaient [4]. Le hameau *t'Broeck, le Marais,* est sans doute le domaine que Henri II donna au chapitre en 1228.

Nous avons dit les commencements de *la Chapelle* et de *la chartreuse de Notre-Dame de Scheut :* la première, construite de 1450 à 1454, fut agrandie après l'établissement de la chartreuse, en 1456, afin de servir d'oratoire aux religieux. Le prolongement qu'on lui donna alors, était séparé par un mur de la partie de l'édifice ouverte au public. Ce travail fut achevé en 1458. En même temps (1457-1459) on y ajouta une chapelle dédiée à la sainte Trinité et aux apôtres, et, en 1469-1470, on y éleva un oratoire réservé au souverain. Cette chapelle fut décorée, en 1460, d'une horloge faite par maître Michel, au prix de 11 couronnes. Vers les Pâques de 1469, Adolphe de Clèves posa, au nom de Charles-le-Téméraire, la première pierre de l'église conventuelle ; mais ce grand ouvrage, que le maçon Daniel Menys commença le 28 avril de la même année, fut bientôt abandonné, faute de fonds, jusqu'au 12 avril 1486 (1487 N. S.), qu'on l'éleva à 7 ou 8 pieds au-dessus du sol. Les travaux furent repris de nouveau en 1521, et, enfin, Charles-Quint, à la sollicitation de son chancelier Mercurin Gattinara, accorda, en 1524, 3,000 ducats d'or pour leur achèvement. Cet édifice

[1] De Wael, T. III, fol. 272. — [2] *Ibid.*, fol. 161 et 167.
[3] *Registres de la Chambre des comptes*, n° 133, fol. 165.
[4] De Wael, T. III, fol. 184.

qui fut consacré, le 18 mai 1531, était orné de treize vitraux représentant la passion du Sauveur, dons de la famille royale, de grands personnages et du magistrat. Les cellules des religieux avaient, pour la plupart, été bâties dans la seconde moitié du xve siècle, alors que furent construits d'autres bâtiments claustraux. Le cloître, selon De Wael, n'avait pas son pareil en Belgique; en 1558, la famille impériale et diverses personnes de la cour y firent placer quarante-trois vitraux. Presque tous les travaux de cette époque furent exécutés par le maçon Jean Metsaert qui mourut dans ce monastère en 1557. Ruinée par les calvinistes en 1580, la chartreuse fut abandonnée par les religieux qui se retirèrent à Bruxelles; seulement, en 1587, on restaura le bâtiment du prieur et une cellule. Le chœur de l'église (nous ne pouvons admettre que ce soit la chapelle primitive) qui était resté debout, fut réparé en 1602, et, le 10 avril 1619, l'archevêque Van Hove en consacra l'autel; il le dédia à la Vierge et aux saints, et y plaça quelques reliques de saint Rombaud. Les pèlerinages dont cet édifice était le but, ont cessé depuis que les Français l'ont vendu ainsi que le petit presbytère contigu. L'ancienne ferme du monastère existe encore; elle est séparée de la chapelle par la route de Ninove, ouverte il y a une vingtaine d'années. Des hauteurs de Scheut, dites *la Haute-Culture*, *den Hooghen-Couter*, on a une vue admirable sur la ville qui s'élève en amphithéâtre de l'autre côté de la Senne. C'est là que s'est livrée la bataille de Scheut; c'est de là que Villeroi lança ses projectiles incendiaires sur Bruxelles. Sur le versant méridional de la colline, M. Vanderstraeten a proposé, en 1837, de construire un cirque ou esplanade monumentale consacrée aux fêtes nationales, aux courses de chevaux, aux manœuvres et aux revues militaires.

La construction de la deuxième enceinte de Bruxelles, en 1357, enleva à *Molenbeek* la partie sud-est de son territoire, et c'est de la même époque que date la dérivation de la Senne qui traverse ce faubourg. Plus tard, le canal de Willebroeck le fractionna en deux quartiers d'inégale grandeur; le plus petit forme le *faubourg de Laeken*. Molenbeek comptait, au xvie siècle, 106 maisons dont une à deux foyers, et en 1786, 831 habitants; depuis, ce dernier nombre n'a fait qu'accroître; en l'an X, il était de 1380; en 1814, de 1608; en 1832, de 4,092; en 1837, de 4,841; en 1842, de 7,582, et au commencement de 1844, de 9,019. La commune a une étendue de 656 hectares, dont 379 hectares 55 ares 67 centiares cultivés en céréales, 64 hectares

81 ares 25 centiares de terrains et jardins légumiers, 26 hectares 38 ares 17 centiares de terrains d'agrément, 100 hectares 54 ares 81 centiares de prés, 7 hectares 23 ares 12 centiares de vergers, 12 hectares 87 ares 62 centiares de bois, 6 hectares 92 ares d'étangs, 16 hectares 62 ares 13 centiares de bâtiments et cours, 1 hectare 48 ares 72 centiares de cimetières, 33 hectares 35 ares 97 centiares de routes, chemins et canaux, 6 hectares 27 ares 10 centiares de ruisseaux et rivières. Le faubourg de Molenbeek est celui qui a le plus d'établissements industriels : on y trouve des brasseries, des distilleries, une fabrique de faïence, des teintureries, des fabriques de toile cirée, de vermicelle, de savon, de noir d'ivoire, de chandelles, des fonderies de fer, des ateliers d'étamage blanc d'argent, un moulin à farine mû par la vapeur, une immense scierie à vapeur établie en 1837, etc. On y compte, dans le cercle de l'enceinte projetée, 1196 maisons. Presque toute la rive occidentale du canal de Charleroi est bordée de magasins de houille.

Nous avons vu qu'à diverses reprises, entre autres en 1436, 1650, 1699 et 1750, on avait projeté de relier le Hainaut à Bruxelles par un canal, et qu'un décret du 14 floréal an XI (4 mai 1803) avait ordonné la construction du *canal de Charleroi*. Vivement sollicité d'autoriser la mise à exécution de ce décret, le roi Guillaume fit rédiger le cahier des charges, le 10 janvier 1826, et le 6 mai suivant, il déclara adjudicataires de la construction MM. Thomas Van Nieuwenhuyzen et compagnie, d'Anvers; les revenus du canal leur furent concédés pour un terme de 34 années, y compris les cinq années accordées pour sa construction. Commencé le 5 avril 1827, le canal fut livré à la navigation le 25 septembre 1832. Il a coûté 10,528,010 francs 58 centimes. Sa direction est du sud-est à l'est-nord-est. Il a en longueur 74,529 mètres (16 1/4 lieues), en largeur, à la ligne de flottaison, 13 mètres, et en profondeur, 2 mètres 80 centimètres. Le tirant est de 1 mètre 80 centimètres, lorsque la hauteur des eaux s'élève à 2 mètres. Ce canal a deux versants, dont les pentes sont rachetées par 55 écluses; le bief de partage se trouve entre la 44e et la 45e écluse. La 54e est près de la porte de Ninove, et la 55e, qui est séparée de la précédente par un bassin de 50 mètres de longueur sur 35 de largeur, près de la porte de Flandre. Entre cette dernière et le canal de Willebroeck, il y a un autre bassin. En avant des portes de Ninove et du Rivage on a placé

un pont tournant en fer. Le mouvement de la navigation sur cette voie est très-considérable ; elle sert principalement au transport des charbons provenant des zones de Charleroi et de Marimont, des pierres, des pavés et de la chaux tirés des carrières d'Arquennes, Feluy, Quenast, etc. Du 1er octobre 1835 au 30 septembre 1836, les droits de perception s'y sont élevés à 1,579,321 francs 78 centimes.

Les terrains s'étendant à l'est de la porte de Flandre appartenaient au chapitre de Sainte-Gudule. Déjà riches des terres que Charles de Lotharingie avait léguées vers 976 à Sainte-Gudule, les chanoines obtinrent en 1227, de Henri Ier « tout ce qui s'étendait entre la chaussée et » Ransfort, appelé anciennement les marais (*terras inter plateam et* » *Ransfort, quæ paludes ante dicebantur*), moyennant un cens de » 2 sous [1]. » Ils eurent longtemps à Molenbeek un maïeur et des échevins jugeant des cas de basse justice ; les actes constatant ce droit ayant péri dans l'incendie de la ferme du chapitre à Molenbeek, lors de la guerre contre les Flamands, Jeanne et Wenceslas le confirmèrent en 1374 [2]. La *ferme à la Dîme* était située à l'endroit dit aujourd'hui les *Quatre-Vents* [3]. A gauche du chemin conduisant à Dilbeek, une *léproserie* fut fondée à une époque inconnue [4]. En 1776, elle consistait en cinq maisons dites *le Lazareth,* et ne renfermait qu'un seul incurable. Le plus ancien valet ou messager de l'hôtel de ville avait, sous la surveillance du contrôleur des hôpitaux et hospices, la direction de cette fondation dont les revenus montaient alors à 290 florins 6 sous, et les dépenses à 158 florins 9 sous. Les bâtiments en ont été abattus, en 1818 ; aujourd'hui il s'y trouve un hospice. Vis-à-vis est le cimetière de la paroisse de Sainte-Catherine et de ses succursales, établi en 1784 conformément aux édits de Joseph II. Le chemin de Dilbeek, à partir de la grange à la Dîme, était déjà pavé en 1459. La *ferme de Ransfort* appartenait de temps immémorial à l'hôpital Saint-Jean qui la vendit en 1707, après qu'elle eut été brûlée lors du bombardement. Elle a disparu par suite de l'établissement du canal de Charleroi, dont les eaux passent dans sa

[1] *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] *Ibid. — Annales mss. B. Gudilæ,* Tit. XI, c. 15.

[3] *Tegen de Thienschure over, aldaer men te Dielighem weert gaet. Livre censal de* 1565. — *Buten de poerten daer men te Molenbeke uutgeet, bi de Tienscueren, aen t' streetken daer men te Sieckerliede weert gaet. Ibid.* de 1399.

[4] *Domus leprosorum de Molenbeke.* 1365. *Archives de Sainte-Gudule.*

cour. La chaussée de Flandre, artère principale de ce populeux faubourg, appelé autrefois *faubourg Saint-Martin*, est pavée depuis plus de six siècles; en 1447, elle fut bordée d'arbres jusqu'à l'endroit dit *Vyeelst* et *l'ancienne Bruyère*. Près du pont jeté sur la *Savelzenneken*, on remarque la maison de campagne de M. Janssens-De Cuyper, les beaux bâtiments et les vastes jardins de l'*établissement géographique*, fondé en 1830 par M. Philippe Vandermaelen, établissement renommé non moins pour les produits de ses ateliers que pour ses précieuses collections scientifiques. Ses serres qui abondent en raretés exotiques, son importante bibliothèque, son cabinet d'histoire naturelle, son admirable chambre obscure, en ont fait une des curiosités de Bruxelles.

Au coin de la rue de l'Église il y avait autrefois une chapelle dédiée à *saint Jean*, qui paraît avoir donné son nom au pont établi sur la dérivation de la Senne[1]. Les pavés de la rue de l'Église, dite autrefois *la Petite-Chaussée*, furent enlevés pendant les troubles de religion, et elle ne fut repavée qu'en 1640, à la demande des habitants qui se chargèrent du transport des pierres et du sable nécessaires. Si l'on en croit une ancienne épitaphe rapportée par Van Gestel[2], le terrain sur lequel fut construite à Molenbeek la première basilique chrétienne, appartenait à sainte Gertrude et fut donné par elle. Il y a quelques années on voyait encore dans le cimetière un puits portant le nom de cette sainte et dont l'eau était regardée comme douée de qualités miraculeuses. *L'église de Saint-Jean-Baptiste à Molenbeek* dépendait, de temps immémorial, du chapitre de Sainte-Gudule qui percevait les dîmes du village, dont il abandonna, en 1250, la neuvième partie au curé Henri; il lui céda en outre les dîmes des foins et des légumes ainsi qu'une portion des petites dîmes et des offrandes, moyennant un cens de 2 sous (veille de *Quasimodo* 1250)[3]. Cet accord ne put prévenir les différends qui éclatèrent plus tard, au sujet des petites dîmes, et qui se terminèrent au désavantage des curés; ils y renoncèrent à deux reprises, en 1306 et en 1482[4], et, le 28 septembre 1431, à la requête de l'écolâtre, il leur fut interdit de tenir école[5]. Vers 1500,

[1] *Achter Sint-Jans Capelleken, te Molenbeek, op t' cleyn steenwegsken. Livre censal de* 1491. — *Achter de kercke van Molenbeke naest de S. Jans brugge. Ibid.* de 1657.

[2] T. II, p. 98. — [3] *Annales mss. B. Gudilæ*, Tit. VI, c. 14.

[4] *Ibid.*, T. IX, c. 8. — *Archives de Sainte-Gudule.*

[5] *Registres noirs* aux *Archives de la Chambre des comptes.*

les fabriciens agrandirent le chœur de l'église et le cimetière adjacent par des emprises sur la voie publique, en se soumettant à payer au domaine deux cens, le premier, d'un chapon, pour le chœur, le second, de 9 deniers de Louvain, pour le cimetière [1]. On travaillait encore, en 1576, aux voûtes de l'église [2] qui fut abattue, deux ans après, dans l'intérêt de la défense de la ville. De Potter dit que c'était un fort bel édifice. On la reconstruisit après le rétablissement de l'autorité royale, et, le 7 septembre 1595, une procession solennelle, accompagnée de tous les corps de métier, y reporta la statue du patron, qui avait été déposée à Sainte-Catherine [3]. Cette église étant devenue insuffisante par suite de l'accroissement de la population de la commune, et son emplacement ne permettant pas de l'agrandir, on résolut de l'abattre et d'en construire une nouvelle dont la première pierre a été posée le 20 mai 1834, par l'archevêque de Malines; elle a été consacrée le 26 mai 1836. C'est M. Spaak, architecte de la province, qui a dirigé cette construction. Jadis la paroisse comprenait toute la partie de Bruxelles située à l'ouest de la Senne, mais, après les troubles de religion, le curé se fixa à Sainte-Catherine dont Molenbeek devint la succursale jusqu'au concordat. Le 5 octobre 1593, la chapellenie de Saint-Jean à Molenbeek avait été unie à la cure.

Au delà des Quatre-Vents, en face du château de Coekelberg, est l'*étang du Glaive,* qui fait partie de la campagne de M. Vanderdussen. Cette pièce d'eau appelée jadis l'*étang Noir, den Swerten vyver,* fut formée en 1504, selon De Wael, d'un pré de 10 journaux, voisin d'un bois portant un nom analogue; on y pêchait tous les ans, ajoute-t-il, 800 carpes et une grande quantité d'autres poissons. Il a appartenu aux chartreux qui achetèrent aussi, en 1527, le *moulin d'Osseghem ;* cette usine que les calvinistes détruisirent de fond en comble, fut rebâtie en 1587 par les religieux à qui cette reconstruction coûta 668 florins. En amont, vers l'ouest, s'étend une vallée coupée d'étangs et de prairies, qui portait autrefois le nom d'*Osseghem* (*demeure du Bœuf* ou *Bouverie*); ses habitants avaient déjà, au XIVe siècle, la jouissance commune d'une pâture pour laquelle ils payaient au domaine un cens de 6 sous [4]. Cette vallée se prolonge vers la chapelle de Scheut, et se termine au

[1] *Livre censal de* 1491.
[2] *Archives de la Chambre des comptes,* registre n° 291. — [3] De Potter, fol. 100.
[4] *Livre censal de* 1346 et suivant.

hameau de *Moortebeek* (*ruisseau des Morts*), dont le nom remonte à la bataille gagnée en cet endroit par Louis de Maele. La *ferme de Ravenstein,* près de Moortebeek, dépend d'Anderlecht, tandis que celle de *Careveld* (*champ aux Cailloux*), qui depuis longtemps est annexée au comté titulaire d'Iette, est dans le ressort de Molenbeek; cette dernière, située dans un petit vallon, à droite de la chaussée de Gand, a conservé en partie son ancien aspect. En aval de l'étang Noir, la Molenbeek, qui sort de la vallée d'Osseghem, active le *moulin d'Hoeseycke* [1]. Au delà de ce ruisseau commence le territoire de Koekelberg dont les vastes plaines sont traversées par les chemins conduisant de la porte du Rivage à Iette et à Laeken. La *rue Verte,* un de ces chemins, portait déjà cette dénomination au xve siècle [2]. Dans les belles prairies qui s'étendent à la gauche du canal de Willebroeck on remarque une petite campagne isolée, dite *maison de Pantens* ou *château des Brasseurs;* elle a été bâtie vers 1764, par un nommé De Hondt, ancien du métier des brasseurs, et occupée, au commencement de ce siècle, par une fabrique de colle-forte. L'*allée Verte,* qui longe le canal jusqu'au pont de Laeken, était appelée, au siècle dernier, *la Digue-Verte, den Groenen-Dyck.* Cette belle promenade, aussi ancienne que le canal lui-même, fut, du temps des archiducs, ornée de quatre rangées d'arbres et de petites chapelles construites d'après les dessins de l'architecte Francquart. Depuis elle a été élargie à plusieurs reprises, entre autres de 1702 à 1704. « Pour se conformer aux désirs » du marquis de Bedmar, » l'administration du canal y fit planter alors deux rangées de tilleuls ; des trois rangées d'ormes qui s'y trouvaient, on n'en conserva que deux qui furent alignées. Le 22 novembre 1707, il fut interdit d'y conduire des bestiaux ou d'autres animaux, et le 20 décembre 1747, une ordonnance de l'intendant général Moreau de Séchelles défendit d'y déposer des foins ou du fumier. Le faubourg de Laeken ne s'est formé que vers 1782 ; il n'offrait auparavant que des prairies traversées par la chaussée de ce nom, prairies qui la plupart avaient été achetées par l'infirmerie du Béguinage en 1464. Il se développa en 1819, après la construction du boulevard d'Anvers, et la création du chemin de fer, en 1834, lui donna de grands accroissements qu'arrêta l'établissement de la nouvelle station du Nord. Mais bien que la station

[1] *Apud Hoeseyke sub molendino. Livre censal de* 1321. — *Hoeseycke molen.* 1438. *Archives de Sainte-Gudule.*

[2] *Groenstrate.* 1417. *Archives de Sainte-Gudule.*

de l'allée Verte ne serve plus que pour les convois de marchandises, le pont jeté sur la Senne, en reliant ce faubourg à celui de Schaerbeek, l'a retiré de son isolement. En 1844, on y a ouvert le *théâtre des Nouveautés* bâti par M. Meeus d'après un nouveau système.

Le nom de *Laca* ou *Laeken* paraît emprunté au mot flamand *Lach* (marécageux), et provenir de ce que les eaux couvrent fréquemment les vastes prés de cette localité. Au XIe siècle, comme le témoigne la vie de saint Guidon, ce n'était encore qu'une *villula,* bien qu'il s'y trouvât déjà une église assez fréquentée. Ce village fut uni à Bruxelles, en 1331, par un diplôme de Jean III, que sa fille Jeanne ratifia le 21 mars 1391, 1392 N. S. Il comptait 127 maisons en 1525; 1,066 habitants, en 1786; 979, en l'an X; 1168, en 1814; 1806, en 1832; 2,630, en 1837; 3,480, en 1842. Son territoire comprend 882 hectares 6 ares 44 centiares, ainsi répartis : terres à céréales, 509 hectares 92 ares 17 centiares; terrains légumiers, 28 hectares 29 ares 24 centiares; terrains d'agrément, 96 hectares 69 ares 68 centiares; prés, 154 hectares 4 ares 13 centiares; vergers, 13 hectares 77 centiares; marais, 1 hectare 5 ares 10 centiares; bois, 17 hectares 1 are 80 centiares; étangs, 1 hectare 60 ares 70 centiares; bâtiments et cours, 13 hectares 91 ares 92 centiares; cimetière, 1 hectare 3 ares 73 centiares; routes, chemins, canaux, 42 hectares 44 ares 7 centiares; rues et places publiques, 5 ares 20 centiares; rivières et ruisseaux, 3 hectares 57 ares 93 centiares. Le cadastre évaluait, il y a quelques années, à 413 le nombre des propriétés bâties comprises dans le village; il s'y trouve plusieurs fabriques importantes, la plupart situées sur la rive orientale du canal.

Nous avons dit notre opinion sur la fable attribuant la construction de l'église de Laeken aux sœurs d'un prince qui aurait péri dans une victoire qu'il remporta sur les Normands. Selon A Thymo, cette église fut du nombre de celles que le pape Léon III consacra en 804. Les miracles qu'on attribuait à la Vierge sa patronne, y attirèrent de toutes les parties du pays tant de pèlerins qu'il fallut bientôt remplacer la chapelle primitive par un plus vaste édifice. La légende de cette construction est des plus curieuses : à trois reprises, dit-elle, les ouvriers ayant trouvé renversés les murs qu'ils avaient élevés la veille, des gens furent apostés pour découvrir l'auteur de ces dégâts. Ils virent la Mère de Dieu, accompagnée de sainte Barbe et de sainte Catherine, descendre du ciel et d'un signe renverser une quatrième fois les fondements. Elle leur indi-

qua ensuite la forme et la grandeur que devait avoir la nouvelle église, et ordonna de placer le maître autel non à l'est, mais au midi; en témoignage de son apparition, elle leur remit un fil qui tracerait le plan de l'édifice. Ce fil, auquel on attribuait la propriété de faciliter les accouchements, est encore conservé à Laeken. Il fut dérobé en 1633; mais le voleur principal, George Volmaer, fut repris peu de jours après. Quand le temple fut achevé, continue la légende, Jésus-Christ descendit du ciel pour le bénir, le jour de Pâques fleuries. Le chapitre de Nivelles de qui cette église dépendait de temps immémorial, la céda, en 1176, à l'abbaye d'Afflighem, à laquelle il avait déjà abandonné, en 1159, les dîmes du hameau d'Osseghem. Cette abbaye acquit en outre, en 1214, une partie des dîmes que le monastère de Parcq possédait à Laeken, en s'obligeant à lui payer une redevance annuelle de sept muids de seigle et de 5 muids de froment, mesure de Bruxelles. Les religieux desservirent la cure jusqu'en 1638, que l'archevêque Boonen la donna aux prêtres de l'oratoire qui la conservèrent jusqu'à l'abolition des communautés religieuses par les Français. Lors des guerres de religion, cette église fut dévastée (4 décembre 1581), et pendant plusieurs années son beau chœur servit de grenier à foin. Elle fut restaurée après la soumission du pays, et six autels y furent consacrés les 16 et 17 septembre 1601. L'archiduc Albert fit alors placer, au-dessus de la porte d'entrée, un beau vitrail peint par Gertrude, fille d'Otto Venius, et représentant des épisodes de la légende faite sur la construction de l'église. Nous avons vu que, pendant le XVIIe siècle, la statue de la Vierge fut fréquemment transportée à Bruxelles. Le 15 août 1789, le curé de Laeken ayant refusé de sortir avec la procession par suite de la défense qu'avait faite le gouvernement d'y porter cette statue, les habitants la prirent et firent avec elle le tour ordinaire; ils se portèrent ensuite sur la cure qu'ils eussent saccagée si le curé ne s'était hâté de fuir [1]. Cette procession était fort renommée, et d'ordinaire les villageois d'Iette, de Wemmel, de Strombeek, de Heembeek venaient l'accompagner [2].

L'église est bâtie en forme de croix latine. Sa plus ancienne et sa plus belle partie est le chœur, qui paraît dater du commencement du XIIIe siècle; il est de style primaire et fort simple à l'intérieur, tandis

[1] GOETVIEL. — [2] SANDERUS, *Chorog. sacra Brab.* — A GURNEZ, *Laca, Bruxellense suburbanum*, Brux., G. Schoevarts, in-4°. 1647, etc.

que l'extérieur mérite l'attention des archéologues. Le soubassement fait saillie sur le nu du mur, auquel il se réunit par des moulures saillantes. Ces moulures suivent périmétriquement les contours des contreforts qui sont assez saillants et qui montent jusqu'au-dessus d'une petite balustrade en plein. L'extrémité des constructions se termine pyramidalement par une chape relevée, forme prototype des pinacles. Les fenêtres sont en lancettes et bordées extérieurement de deux tores ou colonnettes surmontées d'un chapiteau à la naissance de l'archivolte. Ces chapiteaux dont le vase était orné, dans le principe, de feuilles d'acanthe délicatement coupées, sont tous détériorés, à l'exception d'un seul; au-dessus du chapiteau le tore continue à suivre le périmètre de l'archivolte. Vers le nord du chœur, sur une des faces d'un contre-fort, on aperçoit une petite figure isolée, tenant un marteau; tout donne lieu de croire que l'architecte s'est représenté dans cette statuette, dont malheureusement un acte de vandalisme a fait disparaître la tête. Le reste de l'église a été en grande partie reconstruit au XVIIe siècle, et depuis elle a été restaurée à plusieurs reprises. On y remarque une *Fuite en Égypte* et un *Saint Guidon labourant*, par Crayer, et plusieurs toiles de De Hondt et de Van Hiel, reproduisant les miracles de la Vierge. La chaire, qui provient des dominicains de Bruxelles, y a été placée le 8 octobre 1802. En prolongement du transept de gauche se trouve un bâtiment long de 60 pieds sur 20 de large, et terminé par une abside qu'éclairent sept fenêtres en ogive. C'est la *chapelle de Sainte-Barbe* que l'on prétendait être l'ancienne église; ce fut sans doute pour appuyer cette opinion qu'a été inventée la légende que nous venons de rapporter; mais il est évident que ce bâtiment ne date que du XVe siècle. C'était jadis la *maison du Saint-Esprit* [1], dont les revenus montaient, en 1776, à 444 florins 11 sous 6 deniers. Le cimetière, qui est devenu de nos jours le lieu de sépulture à la mode, est orné de tombes somptueuses; on y remarque particulièrement un petit temple fermé par des portes de bronze, et renfermant la statue de la célèbre cantatrice Malibran; ce monument a été exécuté par G. Geefs. Le président De Nény, le commandeur de Nieuport, le bourgmestre Rouppe y ont aussi été enterrés. La jolie fontaine qui jaillit à l'entrée du cimetière a été bâtie, vers 1688,

[1] *Die huysarme van Laken van ene opstalle gelyc hem bemuert is te Laken over t' kerckhof om een gheesthuys op te timmeren, ter huysarmen behoef. Livre censal de* 399.

par un des curés du village; la rue adjacente fut pavée en vertu d'une résolution du magistrat du 22 mai 1620. Près de l'église, il y eut longtemps un ermitage où vivait une recluse. En 1625, l'infante Isabelle, qui avait une grande prédilection pour l'église de Laeken, fit ouvrir, en face de l'entrée principale, une belle avenue conduisant en ligne directe à une petite chapelle consacrée à *sainte Anne*. Dans cette chapelle on voyait jadis un tableau qu'un chartreux, nommé Henri Hinckaert, avait fait exécuter en 1491 ; il y était représenté tenant un crucifix à la main [1]. Près de là était une source à laquelle on attribuait une vertu efficace contre la fièvre. L'infante la fit entourer d'un bassin construit en pierres de taille, qui a été restauré en 1842, et l'on y plaça l'inscription suivante : FONTEM HUNC DIVÆ MATRIS ANNÆ SACRUM, JAM DUDUM FEBRICITANTIBUS SALUTAREM, NE ULTRA INGLORIUS PER TERRAM SERPERET, SERENISSIMA ISABELLA CLARA EUGENIA, HISPANIARUM INFANS, EX DESIDERIO R. P. ANDREÆ A SOTO, ALVEO ORNAMENTISQUE DECORAVIT, ANNO MDCXXV.

Il y avait dans ce village deux cours censales : celle *de Laeken*, dont les échevins étaient nommés par sept seigneurs fonciers, et celle *de Schoonenberghe*. La première a été le sujet de beaucoup de fables, bien que sa composition n'eût rien que de très-ordinaire; mais on n'a pu encore bien connaître les châtelains qui la formaient. Le curé qui avait hérité, paraît-il, des domaines des anciens chevaliers de Laeken, était un de ces seigneurs. Dans les prairies près du pont de Laeken est le *Tivoli*, dit aujourd'hui *Jardin des Fées*, que nous avons vu tour à tour guinguette ou maison de campagne, et qui a éprouvé, de 1839 à 1840, d'assez grotesques modifications. Il y a quelques années encore ce n'était qu'une tour peu élevée, entourée d'eau et appelée *Sandberg*. Au XVe siècle, elle était possédée par les Oisy, seigneurs de Sandberghe, qui l'avaient eue, par héritage, des Ysche, et elle passa ensuite aux Poitiers, seigneurs de Harchies, aux Huybrechts, etc. On la nommait aussi *le château des Jésuites*. *Drootbeke* (*ruisseau Rouge*) [2] est une jolie campagne dont on a dégradé la façade principale par des peintures simulant des arceaux gothiques; elle a appartenu à Guillaume Richardot, comte de Gamerages, baron de Lembecq; elle fut achetée ensuite par Jean-Paul-Gudelon Pisani, maître de la chambre des comptes à Lille, et passa depuis successivement dans les familles

[1] DE WAEL, T. I, fol. 156.
[2] *Inter Coeckelberghe et Droetbeke*. 1342. *Archives de Sainte-Gudule*.

de Pangaert et de De Cock. Cette propriété dite ordinairement aussi *le château de Turnhout*, a été occupée par le duc de Saint-Alban, fils naturel du roi d'Angleterre George III, qui avait encore une autre habitation du côté d'Iette, près du moulin dit *le Valmolen ;* cette habitation appelée *Ter-Plast,* de ses premiers propriétaires [1], avait été aliénée en 1524 par les T'Serclaes. Le duc de Saint-Alban que ses prodigalités ruinèrent, fit abattre Ter-Plast dont il ne reste plus que d'imperceptibles vestiges, et construire une autre demeure sur la hauteur adjacente dite *le Crayenbosch;* mais il ne put l'achever, et, faute d'entretien, les premières constructions s'écroulèrent. A la limite extrême de la commune, vers le nord-ouest, on trouve les grandes fermes de *Verregem* (habitation du taureau) et d'*Osseghem* ou *la Bouverie,* qui appartenaient à l'abbaye d'Afflighem, dont le chef, l'archevêque de Malines, eut dans les environs une petite maison de plaisance ; il n'en reste plus de traces. Les campagnes de ce côté sont de la plus grande fertilité ; elles offrent de charmantes promenades et sont traversées par un chemin qui a conservé le nom de *chemin des Romains*. C'était sans doute une voie secondaire, conduisant des environs d'Assche dans la direction de Vilvorde. En se rapprochant de l'église, on remarque le *Stuyvenberg,* manoir orné d'une belle tour à cinq étages et environné de jardins. Plusieurs des maisons de campagne qui longent l'allée Sainte-Anne, nous rappellent des souvenirs historiques; ainsi *le Cattenbroeck* ou *Koensberg,* dont les anciens bâtiments ont été démolis en 1808, fut habité par l'infante Isabelle. A l'est de cette demeure est le moulin à eau dit *Ter-Cammen,* et à l'ouest une petite campagne qui a conservé le nom de *Hondecot* ou *Chenil.*

La côte rapide appelée *montagne du Tonnerre* (*Donderberg*), par corruption de Dongelberg, était déjà pavée en 1425 [2]. Sur son versant s'élevaient deux manoirs : l'un situé dans la vallée, appartenait aux barons de Stalle ; l'autre nommé *Schoonenberg* ou *Beaumont,* consistait en un bâtiment massif, flanqué de quatre tourelles. La juridiction de ses maîtres s'étendait sur plus de cent bonniers, et les habitants leur devaient le droit de meilleur cathel. La beauté du site fixa l'attention des gouverneurs généraux Albert de Saxe-Teschen et Marie-Christine, qui

[1] *Joannes de Plasco filius quondam Joannis de Plasco de mansione apud Droetbeke super Obstallum. — Livre censal de* 1321.

[2] *Locum dictum den Dongelberch, juxta vicum ibidem den Steenwech.* 1425. *Archives de Sainte-Gudule.*

achetèrent ces domaines, et s'y firent bâtir une résidence d'été ; la direction des travaux fut confiée aux architectes Montoyer et Payen. Albert, homme de goût, contribua à l'ordonnance des plans. Le palais, commencé en 1782, fut achevé en 1784. La botanique était une des occupations favorites de l'archiduchesse ; aussi le parc de Laeken renferma-t-il bientôt les productions végétales les plus curieuses. Au nord-est du palais une orangerie et des serres furent construites dans un terrain isolé. Cette partie des jardins, qu'un pont en fer relie à la fraction du domaine située à gauche de la chaussée, fut ornée d'une *tour chinoise*, modèle d'élégance et de hardiesse ; elle avait onze étages, et 362 marches conduisaient à son sommet d'où l'on jouissait de la plus admirable vue. Chassés une première fois de leur résidence favorite par la révolution brabançonne, les archiducs l'abandonnèrent définitivement à l'approche des armées françaises, emportant avec eux les richesses artistiques qui la décoraient. Parmi les objets qui furent transportés à Vienne, on regrette surtout une statue de sainte Christine, chef-d'œuvre de Deroi. Il avait déjà été proposé dans l'assemblée des représentants provisoires (6 décembre 1792) de convertir le palais de Laeken en hôpital, quand la bataille de Neerwinden ramena les Autrichiens ; il fut occupé alors par l'archiduc Charles qui l'acheta à sa tante. Mis de nouveau sous séquestre, en 1794, le palais fut vendu par ce prince après le traité de Lunéville, à un chirurgien de Bruxelles. Déjà la tour chinoise avait disparu, et le restant du château était menacé du même sort, quand Napoléon le sauva des Vandales. Il l'acheta, selon Goetviel, le 15 septembre 1803, au prix de 479,408 francs, et le fit immédiatement restaurer sous la direction de l'architecte Henri. Des meubles furent envoyés de Paris pour garnir ce palais qui fut cédé ensuite à Joséphine. Napoléon y séjourna en 1811, et, en 1812, il le reprit à l'ex-impératrice qui reçut en échange l'Élysée-Bourbon. Après les événements de 1814, le château fut annexé au domaine de la couronne, et le roi Guillaume lui donna de considérables accroissements qui, par suite de conventions particulières faites avec ce prince, après le traité de 1839, sont devenus la propriété de l'état. Le roi Léopold qui marque pour ce palais une prédilection particulière, a fait également divers achats pour l'agrandir, et il est aujourd'hui plus splendide que jamais.

Ce domaine forme en quelque sorte un triangle limité par les chaussées de Vilvorde et de Laeken, et par l'ancien *chemin Vert* qui a été

pavé il y a quelques années. Il est arrosé par la *Molenbeke* qui y alimente un vaste étang. Le château s'élève au sommet d'un côteau formant une immense pelouse bordée, des deux côtés, par d'impénétrables bosquets. La façade du côté de la chaussée de Vilvorde, se compose d'un péristyle de quatre colonnes ioniques couronné par un beau fronton décoré d'un bas-relief de Godecharles, représentant le Temps qui préside aux heures, aux parties du jour et aux saisons. Deux pavillons forment les ailes du bâtiment. Du côté du parc se présente un avant-corps en rotonde, décoré de pilastres ioniques supportant l'entablement et l'attique au-dessus desquels s'élève une belle coupole ; les avant-corps des ailes sont ornés de pilastres et ont également un attique. La rotonde, bâtie en pierres de Bouchain, offre douze bas-reliefs de Godecharles, figurant allégoriquement les mois de l'année. Près du palais, on remarque le théâtre et l'orangerie. que le roi Guillaume fit construire d'après les dessins de l'architecte Henri, les temples de Minerve et du Soleil, la ferme hollandaise de la princesse Marianne des Pays-Bas, l'ancienne maison de campagne de M. Piers, où se trouve une charmante grotte renfermant une salle de bains et un salon circulaire, et l'ancien pavillon du prince Frédéric.

Les hameaux de *Cauwenberg* et de *Leest* sont des dépendances de la commune de Laeken. Le premier situé au sommet du Donderberg, avait, dès le XV[e] siècle, un moulin à vent qui n'existait plus à la fin du XVII[e] siècle, alors qu'on y trouvait une *chapelle de Saint-Nicolas*. Le second est entre le palais et le village d'Heembeek. Un hameau s'est formé, depuis un siècle environ, sur la rive droite du canal de Willebroeck ; en 1766, on y bâtit sur un terrain appartenant à la ville, un moulin à vent destiné à moudre l'huile, et depuis il a vu successivement s'établir plusieurs fabriques importantes. Ce hameau est bordé à l'est par la Senne, sur laquelle est jeté le pont dit *de Kalckhoven* (*Four-à-Chaux*).

Telle était l'ancienne banlieue de Bruxelles. Réunis à la commune alors que cette union leur procurait les plus grands, les plus précieux avantages, ces villages en ont été séparés à la suite d'une révolution qui ne voulait laisser aucun vestige des anciennes circonscriptions féodales ; mais l'influence de la cité ne s'y est jamais perdue. Sous cette influence

et grâce à d'importants travaux d'embellissement exécutés par la capitale, les faubourgs ne se sont pas seulement étendus et rapprochés, ils sont eux-mêmes devenus des villes nouvelles, groupées en cercle autour de la cité-mère. Leur physionomie s'est en quelque sorte mise à l'unisson de la physionomie de la capitale. La population de cette dernière s'est même déplacée et se déplace journellement encore. L'industrie aux allures envahissantes est venue s'installer dans plus d'une splendide demeure où l'aristocratie s'était logée depuis plusieurs siècles. Les faubourgs y ont gagné de voir refluer chez eux sinon les nobles que le commerce exilait de leurs pénates, au moins une classe de citoyens plus utile sans doute et non moins respectable, nous entendons celle des fonctionnaires. Tout porte donc à croire qu'une réunion plus intime, aussi féconde en avantages que la première, ne tardera pas à s'opérer. Bruxelles alors ayant brisé toutes les entraves qui gênaient sa marche progressive, Bruxelles se placera au rang des premières villes de l'Europe, et de ce foyer de lumières devenu plus ardent, s'échapperont incessamment des rayons qui pénétrant jusque dans les parties les plus reculées du pays, iront hâter le développement des intelligences, vivifier les germes civilisateurs déposés en son sein par la liberté, et faire brûler d'une flamme plus vive aux cœurs de tous les citoyens, l'amour de la patrie, cette seule et véritable sauvegarde des empires.

FIN DE LA DESCRIPTION.

LISTE BIOGRAPHIQUE

DES BRUXELLOIS QUI SE SONT FAIT REMARQUER PAR LEURS ÉCRITS, LEURS ACTIONS OU LEURS TALENTS.

Achtschellinck, Luc, paysagiste distingué, florissait en 1689.

Aelst (Van), Nicolas, graveur, né en 1530.

Aerssens, François, un des plus habiles diplomates de son époque, né vers 1572, mort le 27 décembre 1641.

Aguillon, François, célèbre mathématicien, né en 1566, mort le 20 mars 1617.

Aken (Van), Henri, curé de Corbeke, poëte flamand, écrivit en 1357 *de Kinder van Limborch*, roman, et traduisit du français *le Livre de la Rose*.

Alard, François, Guillaume son fils, Lambert et Nicolas ses petits-fils, et Nicolas son arrière-petit-fils, théologiens.

Allegambe, Philippe, historien et biographe, né le 22 janvier 1592, mort le 6 septembre 1652.

Alsace de Boussu (Thomas-Louis de Hennin-Liétard, cardinal d'), archevêque de Malines, né le 22 novembre 1680, mort doyen des cardinaux en 1759. Foppens, dans son oraison funèbre, lui reprocha de s'être laissé gouverner par les jésuites.

Amounet, Charles-François, philologue, prédicateur et théologien, mort en 1667.

Anneessens, François, fabricant de chaises de cuir, décapité le 19 septembre 1719.

Anneessens, Jean-André, fils du précédent, architecte, mort en 1769.

Arenberg (Jean de Ligne, comte d'), tué à la bataille d'Héligerlée en 1568.

Arenberg (d'), Charles, théologien et biographe, né vers 1593, mort le 5 juin 1669.

Arnaut, célèbre typographe, s'établit à Naples vers la fin du xve siècle; il donna des impressions d'une beauté et d'une correction inconnues jusqu'alors à l'Italie.

Artois (Van), Jacques, paysagiste, né en 1613.

Assche (Van), Henri, paysagiste, né en 1775, mort en 1841.

Aubremé (Alexandre-Charles-Joseph-Guislain comte d'), général au service de France et des Pays-Bas, né en 1776.

Backer (de), Pierre, dit Pistoris, théologien, mort en 1440.

Backer (de), Josse, poëte latin, mort en 1661.

Baert, Arnoul, jurisconsulte, né en

1554, mort le 29 mai 1629.

Ballaert (Van), Michel, dit Saint-Augustin, hagiographe et auteur ascétique, né le 15 avril 1622, mort le 2 février 1684.

Bavay (de), Paul-Ignace, professeur d'anatomie et de chirurgie, né le 25 février 1704, mort le 20 février 1768.

Beckers (de), Jean, historien, né vers 1679, mort le 25 novembre 1763.

Bemmel (Van), Gabriel, a publié en 1622 *Triumphos SS. Ignatii de Loyola et Franç.-Xaverii.*

Benzius, Jean, philologue du XVI[e] siècle.

Berg (de), Ferdinand-Pierre-Rapédius, auteur de plusieurs ouvrages historiques et politiques qui la plupart sont restés manuscrits; né le 5 mars 1740, mort en 1800.

Bergé, Jacques, sculpteur, né en 1693.

Beughem, Louis, dit Van Bodeghem, architecte de la première moitié du XVI[e] siècle.

Beughem (Van), Charles-Antoine-Franç. de Paule, poëte et écrivain ascétique, né le 10 février 1744, mort le 21 décembre 1820.

Blitterswyck (de), Guillaume, orateur et poëte, mort en 1680.

Bloemardine, célèbre hérésiarque du commencement du XIV[e] siècle.

Boch, Jean, poëte, surnommé le Maro ou le Virgile de la Belgique, mort en 1609.

Boch, Jean-Ascagne, fils du précédent, poëte.

Boisot (de), Louis, amiral de Zélande, périt dans un combat le 15 juin 1576.

Boisot, Charles, théologien, mort le 27 août 1636.

Boisschot (de), Charles, professeur à l'université de Louvain, a écrit un ouvrage sur l'ordre des augustins; né vers 1573, mort le 18 mars 1641.

Boniface (saint), évêque de Lausanne, né vers 1183, mort à la Cambre le 19 février 1563, mort le 9 mars 1610.

Boonaert, Nicolas, théologien, né en 1266.

Borght (Van der), Pierre, graveur, né vers 1540.

Borght (Van der), Henri, peintre, graveur et antiquaire, né en 1583.

Borght (Van der), Pierre, paysagiste, né en 1625.

Borreman, Jean, sculpteur, florissait au commencement du XVI[e] siècle.

Bosch, Daniel, dit de Saint-Pierre, auteur ascétique, né en 1646, mort le 8 décembre 1719.

Bossuyt (Van), François, plus connu sous le nom de Francis, sculpteur en ivoire, né en 1635.

Boudewyns, Antoine-François, paysagiste, né vers 1788.

Boxhorinc, Henri, fameux controversiste protestant, né vers 1550, vivait encore à Leyde en 1631.

Breda (de), Corneille, historien et antiquaire distingué, mort en 1620.

Breughel, Jean, peintre de fleurs et de paysages, surnommé Breughel de velours, né vers 1568, mort le 13 janvier 1642.

Breughel, Pierre, frère du précédent, peintre, surnommé Breughel d'enfer, né en 1567, mort en 1625.

Brooman, Louis, musicien, né en 1527, mort le 8 janvier 1597.

Brooman, Louis, petit-fils du précédent, poëte latin et flamand, mort en 1667.

Bruxelles (de), Henri, mathématicien, vivait vers 1300.

Bruxelles (de), George, philosophe, mort au commencement du XVI[e] siècle.

Bruxelles (de), Jean, docteur en théologie, fut député au concile de Bâle; a laissé plusieurs traités la plupart manuscrits; mort en 1452.

Bruxelles (de), Pierre, théologien, vivait au xviie siècle.

Bruxelles (de), Pierre. *V.* **Crockaert.**

Bruyn (de), Jean, théologien du milieu du xve siècle.

Bruyn (de), architecte du xviiie siècle.

Buister, Philippe, sculpteur, né en 1595, mort en 1688.

Bury (de), Guillaume, poëte latin et flamand, a écrit une notice sur les papes; né en décembre 1618, mort le 30 avril 1700.

Camargo (Marie-Anne, fille de Ferdinand Cupis de), célèbre danseuse; née le 15 avril 1710, morte à Paris le 28 avril 1770.

Cammaert, Jean-François, poëte flamand, né en 1780.

Cammen (Van der), Jean, prédicateur et écrivain ascétique, né en 1636, mort le 5 août 1671.

Cardon, Antoine-Alexandre-Joseph, graveur et peintre, né le 7 décembre 1739, mort le 10 septembre 1822.

Cardon, Antoine, fils du précédent, graveur et dessinateur, né le 15 mai 1772, mort le 16 avril 1813.

Castelet, Jean-Baptiste, professeur de philosophie, a publié en 1620 la *Stella Maris*, ouvrage de théologie.

Castro (de), Josse, auteur ascétique, mort le 18 avril 1634.

Cathem (de), Guillaume, chroniqueur du xve siècle.

Chaban (François-Louis-René Mouchard, comte de), conseiller d'état, intendant, préfet, etc., né le 18 août 1759, mort en 1813.

Champagne (de), Philippe, peintre, né en 1602, mort en 1674.

Champagne (de), Jean-Baptiste, neveu du précédent, peintre, né en 1643, mort en 1681 ou en 1688.

Chatel (du), François, peintre, né en 1626.

Charles VII, fils de Maximilien-Emmanuel électeur de Bavière, compétiteur malheureux de Marie-Thérèse, né en 1697, mort à Munich en 1745.

Chifflet, Paul-Ferdinand, a écrit une notice sur saint Bernard, abbé de Clairveaux, imprimée en 1653.

Christyn, Jean-Baptiste, baron de Meerbeek, chancelier de Brabant, historien et généalogiste, né le 26 février 1630, mort le 28 octobre 1690.

Cobenzl (Louis, comte de), diplomate, fils du ministre plénipotentiaire de Marie-Thérèse, né en 1753, mort à Vienne en 1808.

Coninckloo (de), André, architecte, mort en 1605.

Cooman (Henri De Mol dit), architecte, florissait en 1465.

Corte (de), Corneille, dit Curtius, a écrit plusieurs ouvrages de théologie et d'histoire et quelques poésies; né vers 1590, mort le 9 octobre 1638.

Coster (de), Henri, chanoine et écolâtre de Sainte-Gudule, historien et théologien; emprisonné à Vilvorde, il s'y laissa mourir de faim en 1618.

Coulture (de la), Jules, théologien et controversiste, mort le 9 août 1651.

Craesbeek (Van), Joseph, boulanger que son amitié avec Brouwer rendit peintre; né en 1608, mort en 1668.

Crepu, Nicolas, peintre, né en 1680.

Crockaert, Pierre, dit de Bruxelles, a laissé plusieurs traités de philosophie fort estimés de son temps; né vers 1465, mort en 1553.

Croissant, Jean, auteur ascétique, mort en 1651.

Cronendael (de), Paul, historien.

Curtius. *V.* **de Corte.**

Daele (Van den), Jean, poëte flamand du xve siècle.

Daniel de Dieu, ministre protestant célèbre par ses prédications et auteur de plusieurs dissertations estimées; mort à Flessingue en 1607.

DELEN (Van), Jean, sculpteur, mort en 1703.

DELVAUX, Ferdinand, peintre, né en 1782, mort en 1815.

DESBOIS, Engelbert, évêque de Namur, a laissé quelques ouvrages de théologie et réformé plusieurs couvents de son diocèse; né le 9 juillet 1578, mort en 1651.

DIEPENBORREN, Égide, écrivain ascétique, mort le 2 février 1451.

DONGELBERGHE (de), Henri-Charles, a publié, sous le titre de *Prælium wœringianum*, une traduction abrégée en vers latins du poëme de Van Heelu, qui fut éditée par Puteanus; né le 18 août 1593, mort le 3 avril 1660.

DOUTREPONT, Charles-Lambert, avocat distingué et auteur de nombreux pamphlets politiques, né vers le milieu du XVIIIe siècle.

DUMONCEAU, Jean-Baptiste, comte de Bergendael, grand-officier de la Légion d'honneur, grand'croix de l'ordre de la fidélité de Bade, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, acquit une brillante réputation militaire; né en 1760, mort en 1821.

DUMONT, Guillaume-Joseph, voyageur, né le 17 juillet 1780, tué lors de la prise de Berg-op-Zoom par les Anglais, le 8 mars 1814.

DUPUIS, Charles-Hyacinthe, théologien, mort le 25 mars 1626.

DUQUESNOY, François, dit *le Flamand*, fils de Henri dont il fut l'élève; ce célèbre sculpteur, qui fut surnommé, à juste titre, le *Phidias de la Belgique*, mourut empoisonné le 12 juillet 1642.

DUQUESNOY, Jérôme, frère du précédent, se distingua également dans l'art de la sculpture; né en 1602, mort le 24 octobre 1654.

DURAND, Jacques-Honoré, théologien et mathématicien, né vers 1598, mort le 28 août 1644.

EICKEN (Van der), Simon, célèbre musicien, maître de musique de l'église métropolitaine de Milan; né dans le XVe siècle.

EISEN, Charles, dessinateur, mort en 1778.

ELSSIUS, Philippe, théologien, mort en 1654.

EMELRAET, paysagiste, né vers 1612.

ERMENS, Joseph, imprimeur-libraire, possédait des connaissances très-étendues en bibliographie; mort vers 1805.

EVERS, Charles-Joseph, baron, lieutenant-général au service de France et des Pays-Bas, né en 1773, mort en 1818.

EYCKEN (Van der), Jean, architecte de la deuxième moitié du XVe siècle.

EYNATTEN (d'), Maximilien, garde des sceaux de l'évêché d'Anvers, écrivain ascétique; né en 1574, mort le 29 juin 1631.

FABER, Gilles, théologien, mort en 1506.

FEBRE (le), Valentin, peintre, mort à Venise vers 1700.

FELLER (de), François-Xavier, littérateur, critique et biographe, né le 18 août 1735, mort à Ratisbonne en 1802.

FEUILLET-DUMUS, Julie-Charlotte-Fortunée, née *Weissenbruch*, harpiste distinguée; née le 14 octobre 1809, morte le 16 mars 1839.

FIERLANTS (de), Simon, philologue, né en 1602, mort le 15 août 1686.

FLEURIOT-LESCOT, J.-A.-G., architecte; né en 1760, décapité le 19 thermidor an II.

FOLTE, architecte de la deuxième moitié du XVIIIe siècle.

FOPPENS, Jean-François, professeur de philosophie à Louvain, chanoine et archidiacre de Malines, historien; né

le 17 novembre 1609, mort le 16 juillet 1701.

FRANCQUART, Jacques, poëte, architecte, géographe et peintre, né en 1577.

FRANCQUART, Nicolas, parent du précédent, architecte. florissait vers 1700.

GENTIL (Louis-Primo dit), peintre, né en 1606, mort dans la deuxième moitié du XVIIe siècle.

GERMÈS (de), Jacques, dit *de Coperslager* (le batteur de cuivre), sculpteur, florissait en 1455.

GHEENS, Antoine (Gentius), hagiographe, mort en 1543.

GHIGNY, Charles-Étienne (baron), né le 14 janvier 1771, mort le 1er décembre 1844; lieutenant-général, commandeur de la Légion d'honneur.

GILEMANS, Jean, hagiographe, mort en 1487.

GODECHARLES, Égide-Lambert, sculpteur distingué, élève de Delvaux, né le 30 décembre 1750, mort le 24 février 1835.

GODIN, François, poëte flamand du XVIIe siècle.

GOETVAL, Antoine, composa plusieurs ouvrages qui sont restés manuscrits; mort au commencement de ce siècle.

GOORIS, Jean, historien et théologien, mort le 2 novembre 1659.

GOTTIGNIES (de), Gilles-François, mathématicien; né en 1630, mort en 1689.

HABBEKE (Van), Maximilien, poëte lyrique; né en 1580, mort le 8 février 1637.

HANNETON, Philippe, premier secrétaire et audiencier de Philippe-le-Beau et de Charles-Quint, a écrit en français une histoire des traités faits entre Louis XII et le roi de Castille depuis 1498 jusqu'en 1507; mort le 18 avril 1528.

HATRON, Charles-Philippe, auteur de *Aula, otium,* et de plusieurs ouvrages dramatiques écrits en latin, mort en 1632.

HECKEN (Van der), Égide, historien et enlumineur, mort en 1538.

HEEMS, Nicolas, dit *de Bruxelles,* jurisconsulte et professeur à l'université de Louvain; né vers 1470, mort le 22 juin 1532.

HEIL (Van), les frères Daniel, Jean-Baptiste et Léon, vivaient dans le XVIIe siècle: le premier passait pour un excellent peintre de paysages et d'incendies; le second peignait l'histoire et le portrait; le troisième, qui était aussi architecte, les fleurs et les insectes.

HELMONT (Van), Jean-Baptiste, seigneur de Mérode, Royenborch, Oirschot et Pellaines, célèbre médecin et physiologiste; né en 1577, mort le 30 décembre 1644.

HELMONT (Van), Mathieu, peintre d'intérieurs; ses œuvres étaient fort recherchées par Louis XIV dont il était contemporain.

HERMANS, Norbert, dit de Sainte-Julienne, poëte latin et historien, mort le 5 mars 1757.

HERRE (de), Dominique, auteur de *l'Année Dominicaine*, in-8°, 1675; né vers 1607, mort le 11 mai 1687.

HEYDEN (Van der), Renier, peintre, est considéré comme un des plus habiles maîtres du XVe siècle et du commencement du XVIe; mort en 1529.

HOUWAERT, Jean-Baptiste, poëte, mort en 1599.

HUGO ou HUGON, Herman, historien et poëte; né le 9 mai 1588, mort le 11 septembre 1629.

HUMOY, Henri-François, physicien et célèbre mécanicien, né vers 1717, mort en 1792.

HUYGENS, Gilles-Joseph, prédicateur célèbre; né le 7 décembre 1636, mort le 29 juin 1708.

Hyckman, Robert, auteur de divers ouvrages manuscrits sur la morale, la physique, la métaphysique, la médecine, l'agronomie et la politique; mort en 1787.

Jacobi, Louis, écrivain ascétique, mort le 8 décembre 1661.

Jacobs, Pierre-François, peintre d'histoire; né le 4 octobre 1780, mort à Rome en 1808.

Jacquemin, Charles-Joseph dit *Cousin Charles de Loupoigne*, intrépide aventurier; né en 1762, mort en 1799.

Janssens, Victor-Honoré, peintre d'histoire, né en 1664, mort en 1739.

Janssens, François-Joseph, sculpteur, né le 25 janvier 1744, mort le 22 décembre 1816.

Jean Ier, un des princes les plus célèbres qui aient régné sur le Brabant; on a de lui plusieurs poésies.

Jeanne, fille de Jean III, femme de Guillaume de Hainaut mort en 1345, et de Wenceslas de Luxembourg mort en 1383; elle naquit en 1322 et mourut en 1406.

Jonville (Auguste-Jean-François, Chaillon de), avocat au parlement de Paris et doyen des maîtres de requête, auteur de quelques brochures politiques; né en 1733, mort en 1807.

Jordaens, Guillaume, écrivain ascétique, a traduit la plupart des ouvrages de Jean de Ruysbroeck; mort le 23 novembre 1372.

Jordaens ou Bogaerts, Adam, poëte et prédicateur, mort en 1464.

Julienne (de). *V.* Hermans.

Kickx, Jean, pharmacien et naturaliste, né en 1772, mort en 1831.

Kinder (de), Jean, sculpteur du XVIIIe siècle.

Kinschot, François, jurisconsulte, né le 1er mai 1579 ou 1580, mort le 3 mai 1654.

Klerck (de), Henri, peintre d'histoire et de paysages, et poëte flamand; né vers 1570.

Konings, Jacques, sculpteur du XVIIIe siècle.

Krafft, Jean-Louis, dessinateur et graveur à l'eau-forte; né vers 1710, mort à la fin du XVIIIe siècle.

Lamberti, Jean, jurisconsulte du XVIIe siècle.

Lang-Jan, Rémi, le meilleur des élèves de Van Dyck, mort en 1671.

Langren (Van), Michel-Florent, célèbre ingénieur et mathématicien du XVIIe siècle.

Langhe (de), Charles, helléniste, poëte et l'un des meilleurs critiques de son siècle, mort le 29 juillet 1573.

Lecomte, Pierre, orfévre, exécuta les ornements du tombeau de l'évêque Érard de la Marck à Saint-Lambert, à Liége.

Leene (Van den), Joseph, auteur du *Théâtre de la noblesse de Brabant*, Brux., in-4°, 1705; né le 12 août 1654, mort le 16 février 1742.

Leenheer (de), Jean, poëte latin et flamand; né vers 1642, mort le 4 février 1691.

Lejeune, Pierre, sculpteur, né en 1721.

Leroy, Jacques, baron de l'Empire, historien; né le 29 octobre 1633, mort en 1719.

Licht (de), ou Lucius, Pierre, historien et biographe; mort le 28 septembre 1603.

Ligne (Charles-Joseph, prince de), feld-maréchal au service d'Autriche, poëte et prosateur, conteur spirituel, général distingué; né le 9 mai 1737, mort le 13 décembre 1814.

Linden (Van der), Josse, théologien, mort en 1684.

Linden (Van der), Pierre-Léonard, naturaliste, né le 12 décembre 1797, mort le 5 avril 1831.

Lipse, Martin, oncle paternel du célèbre Juste-Lipse, écrivain ascétique et philologue, mort en 1555.

Locquenghien (de), Jean, le célèbre magistrat à qui Bruxelles doit le canal de Willebroeck; mort le 12 avril 1574.

Long (Uberto ou Roberto le longe ou le), dit *le Flamand*, mort à Plaisance en 1709.

Lonsing, F.-J., peintre, né en 1743, mort en 1799.

Loon (Van), Théodore, peintre d'histoire et de portraits, né en 1630.

Maelen (Van der), Michel, écrivain flamand, mort le 18 septembre 1578.

Maes, Léon, dit *de Saint-Laurent*, prédicateur, a laissé plusieurs ouvrages estimés; né vers 1648, mort le 16 mai 1707.

Malcote, Ode, mathématicien, né vers 1572, mort le 14 mai 1615.

Malpæus, Pierre, théologien, mort le 29 décembre 1645.

Marguerite d'Autriche, née le 10 janvier 1480, morte le 1er novembre 1530.

Marie de Brabant, sœur de Jean Ier, reine de France, poëte.

Marie de Bourgogne, née le 17 février 1457, morte le 27 mars 1482.

Marie de Hongrie, sœur de Charles-Quint, née le 13 septembre 1503.

Marne (de), Jean-Louis, peintre, né en 1744, mort le 23 mars 1829.

Marnix (Philippe de), seigneur de Mont-Ste.-Aldegonde, aussi célèbre comme écrivain que comme politique; né en 1538, mort le 16 décembre 1598.

Marsselaer (de), Frédéric, écrivain latin, mort en 1670.

Mastelyn, Marc, chroniqueur, mort en 1651.

Mauburnius (Jean Momboir ou), dit aussi *Jean de Bruxelles*, écrivain ascétique; né vers 1460, mort en 1503.

Maurissens, Jean-Baptiste, hérant d'armes très-instruit et enlumineur; auteur de *le Blason des armoiries de tous les chevaliers de la Toison d'or;* mort en 1673.

Médina, Jean-Baptiste, peintre, né en 1660, mort en 1711.

Meert, Pierre, peintre de portraits, florissait vers 1615.

Mérode - Westerloo (feld - maréchal, comte de), né en 1674, mort en 1732.

Meulen (Van der), Antoine-François, peintre de batailles, né en 1634, mort en 1690.

Meyssens, Jean, peintre de portraits et d'histoire, graveur au burin et à l'eau-forte; né en 1612.

Mire (Jean Le), évêque d'Anvers, fondateur du séminaire de cette ville; né le 6 janvier 1560, mort le 12 janvier 1611.

Mire (Aubert Le) ou Miræus, neveu du précédent, historien, doyen et vicaire général de l'évêché d'Anvers; né le 1er décembre 1573, mort le 19 octobre 1640.

Mons (Van), Jean-Baptiste, chimiste, botaniste et agronome, né le 11 novembre 1765, mort le 6 septembre 1842.

Murray, Marie-Caroline, a écrit en français, en vers et en prose; née vers 1750.

Mytens, Arnoul, peintre, né en 1541, mort en 1602.

Nény (Patrice-François, comte de), né le 24 décembre 1716, mort le 1er janvier 1784.

Nerven (Van), Corneille, architecte, florissait vers 1700.

Noot (Van der), Henri-Nicolas, l'un des chefs de la révolution brabançonne; né le 7 janvier 1750, mort en 1826.

Noyelles (de), Charles, 12e général de l'ordre des jésuites, mort le 12 décembre 1686.

NUMAN, Philippe, poëte flamand, mort en 1617.

OLIMAERT, Jacques, dit *de Saint-Antoine*, théologien et professeur de droit canon; né le 15 avril 1632, mort le 17 août 1703.

ORLEY (Van), Bernard, peintre célèbre, né vers 1470, mort le 6 janvier 1541.

ORLEY (Van), Richard, de la famille du précédent, peintre en miniature, dessinateur et graveur à l'eau-forte, né en 1652, mort en 1732.

ORLEY (Van), Jean, frère du précédent, peintre et graveur, mort en 1735.

OUDAERT, Nicolas, poëte latin, mort en 1608.

PAESCHEN (Van), Jean, écrivain ascétique, fut nommé inquisiteur par Charles-Quint.

PAUWELS, Jean, musicien compositeur, né en 1771, mort en 1804.

PAUWELS, François, théologien, né vers 1653, mort le 5 mai 1725.

PECKIUS, Pierre-Antoine, a écrit, entre autres, la vie de saint Brunon, qui a été publiée en 1639, avec des commentaires, des notes et un codex diplomatique.

PEDE (Van), François, architecte, florissait en 1418.

PEDE (Van), Henri, architecte et sculpteur, de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe.

PÉRIANDER, Gilles, poëte latin, florissait en 1560.

PERRE (Van der), habile orfévre du XVIe siècle.

PERRE (Van der), Michel, jurisconsulte, né vers 1583, mort en 1658.

PLASSCHAERT, J.-B.-J.-G., né en 1769, mort en 1821.

PONTANUS (ROOVER DU PONT ou ROVERIUS), écrivain ascétique et historien, mort en 1567.

POTTER (de), Jean, auteur d'une excellente chronique que son fils a continuée; mort en 1600.

PRETERE (de), Guillaume, écrivain ascétique, né vers 1578, mort le 10 novembre 1626.

RHENI (de), Rémi, peintre, florissait vers 1600.

RIET (Van), Jean, auteur d'un traité de morale intitulé *den toet-steen van de wereld* (la pierre de touche du monde), Ter-Gouw, 1687.

ROMBAUT, Josse-Ange, historien, né le 19 janvier 1745, mort le 15 mars 1807.

ROOME (Van), Jean, dit *de Bruxelles*, peintre, florissait dans la première moitié du XVIe siècle.

RUYSBROECK (Van), Jean, écrivain ascétique, mort en 1387.

RUYSBROECK (Jean VAN DEN BERGHE dit VAN), architecte, florissait au XVe siècle.

SADELEER, Jean, graveur au burin et dessinateur, chef d'une famille qui s'est distinguée dans le même art; né en 1550, mort à Venise en 1610.

SADELEER, Just, fils du précédent.

SADELEER, Raphaël, frère de Jean et le plus célèbre de ses élèves; né en 1555, mort en 1616.

SAILLY (de), Thomas, écrivain ascétique, né en 1553, mort en 1623.

SAINT-ANTOINE. *V.* OLIMAERT.

SAINT-AUGUSTIN. *V.* BALLAERT.

SAINT-GILLES, Henri, chroniqueur du XIIe siècle.

SALLAERT, Antoine, peintre, florissait en 1615.

SCRIBANI, Charles, écrivain ascétique et historien; né en 1561, mort le 24 juin 1629.

SESTICH (Van t'), Antoine, ou SEXAGIES, avocat au grand conseil de Malines, grammairien flamand, florissait en 1576.

SIMONS, Pierre, ingénieur d'un grand mérite. Le gouvernement des Pays-Bas avait jeté les yeux sur lui, en

1828, pour réunir l'Océan Atlantique avec la mer Pacifique par un canal qui aurait traversé le territoire de l'Amérique centrale; la Belgique lui confia l'exécution de son admirable chemin de fer. Né le 20 janvier 1797, mort le 14 mai 1843.

Smedt (de), Égide, ou Faber, théologien et historien, fut un des principaux conseillers de Maximilien; né vers 1440, mort en 1506.

Smeyers, Henri, chanoine et écolâtre de Ste.-Gudule, théologien, a publié, en 1624, un discours sur saint Thomas d'Aquin.

Snibbe, Jean, poëte flamand du xive siècle.

Soltem (Van), Laurent-Jacques, poëte flamand; né le 6 juin 1698, mort le 8 mai 1750.

Speeckaert, Hans ou Jean, peintre, mort en 1577.

Seeckaert, Bonaventure, écrivain ascétique, du xviie siècle.

Spiegel (Van den), ou Spiegelius, Adrien, né en 1578, professeur d'anatomie et de chimie à Padoue où il mourut en 1625. On estime beaucoup son *De humani corporis fabrica.*

Spoelbergh, Guillaume, théologien et écrivain ascétique; né le 21 août 1569, mort en 1633.

Spruyt, Henri, jurisconsulte, auteur d'un petit traité intitulé *Introduction à la dialectique légale ou exposition sommaire des principaux arguments admis en jurisprudence;* né en 1782, mort le 26 février 1843.

Stain (Charles-Léopold, comte de), grand-maître de l'artillerie autrichienne et commandant de la Lombardie; se distingua par sa bravoure et ses talents militaires; né le 24 décembre 1729, mort en 1809.

Stanyhurst, Guillaume, écrivain ascétique, né en 1601, mort le 10 janvier 1663.

Taisne, Philippe-François, historien, florissait au xviie siècle.

Tasselon, Guillaume, théologien, mort le 3 novembre 1649.

Tassis (de), Jean-Baptiste, fut le confident de don Juan et ambassadeur d'Espagne près de Henri III et de Henri IV; il a écrit des commentaires sur l'histoire de la Belgique depuis 1576 jusqu'en 1598; mort en 1610.

Taulier, Jean, peintre, mort vers 1640.

Thielens, Pierre-François, curé de Grimberghe-lez-Termonde, a publié une brochure intitulée : *Auctoritas ecclesiastica vindicata contra politicos deprimentes ecclesiasticos,* qui lui attira de puissants ennemis; né en 1675, mort le 13 décembre 1724.

Thienen (Van), René, habile fondeur, florissait au commencement du xvie siècle.

Tielemans, Corneille, écrivain ascétique et hagiographe, né vers 1560, mort le 30 octobre 1634.

Tilborgh (Van), Gilles, peintre, né en 1625.

Tons, Guillaume, paysagiste; ses fils Hans ou Jean et Guillaume, qui vivaient vers 1600, furent aussi peintres.

Transilvan (de), Maximilien, ou Transilvanus, poëte latin, vivait en 1605.

Triest (le chanoine), saint homme que l'humanité souffrante compte au nombre de ses rares bienfaiteurs; né le 21 août 1760, mort le 24 juin 1836.

T'Serclaes, Éverard, chassa les Flamands de Bruxelles, se distingua dans la guerre de Gueldre et mourut assassiné le 9 avril 1389.

T'Serclaes, George, secrétaire de la ville de Bruxelles, architecte et avocat au conseil de Brabant, mort le 12 juillet 1501.

UFFELE (Van), Jean, jurisconsulte ; né vers 1577, mort en 1617.

VADDER (de), Louis, paysagiste du commencement du XVIIe siècle.

VADDERE (de), Jean-Baptiste, chanoine d'Anderlecht, historien; né vers 1640, mort le 3 février 1691.

VANDERSTRAETEN, Charles, architecte, né le 14 juin 1771, mort le 17 juin 1834.

VELDE (Van de), Guillaume, professeur de philosophie à l'université de Louvain, a laissé: *De privilegiis nominationum Academiæ Lovaniensis tractatum*, mss.; mort dans le XVIe siècle.

VÉSALE, ou DE WESELE, André, le père de l'anatomie, né le 31 décembre 1514.

VERSCHOOT, peintre de la deuxième moitié du XVIIIe siècle.

VEUSELS, Philippe, controversiste du XVIe siècle.

VLEESCHOUWERE (de), Pierre, a traduit en vers flamands les psaumes et les hymnes qu'on emploie dans les offices, et écrit diverses poésies latines ; né vers 1607, mort le 28 septembre 1679.

VLIERDEN (Van), Daniel, né vers 1518; après avoir professé la philosophie et la théologie, il s'adonna à la médecine qu'il cultiva avec succès et sur laquelle il a publié divers ouvrages en 1543 et 1544.

VOLXEM (Van), Pierre-François, professeur de droit canonique à l'université de Louvain; né vers le milieu du XVIIIe siècle.

VOS (de), Marc, dit *le vieux*, fils de Henri Devos, né dans la paroisse de St.-Nicolas vers 1650, sculpteur, florissait en 1700.

VRIESE (de), Jean, habile peintre sur verre, mort en 1628.

WAEL (de), René, instituteur, le même sans doute que le poëte latin, nommé *René de Bruxelles*; mort en 1469.

WAELSCHEN, Pierre, écrivain ascétique, vivait dans le XVe siècle.

WASSE (Cornélie Wouters baronne de), a traduit le Plutarque anglais de Th. Mortimer, et parmi ses autres ouvrages, on cite *les Aveux d'une femme galante*, Paris et Londres, 1782; née en 1739, morte à Paris en 1802. Sa sœur *Marie Wouters* s'est fait connaître par le roman *Nelson ou l'avare puni*, Paris, 1797.

WEERDT (de), Adrien, peintre, florissait vers 1566.

WESELE (Van), Pierre, médecin, un des ancêtres du grand Vésale; né au XVe siècle.

WEYDE (Van der), Roger, fut un des artistes qui commencèrent à perfectionner la peinture dans les Pays-Bas; mort vers 1480.

WEYENHOVEN (Van), Pierre, architecte du XVIe siècle.

WIAERT, Jean-Baptiste, chroniqueur, mort en 1691.

WINGHENE (Van), Joseph, dit *le vieux*, peintre, né en 1544, mort en 1603.

WINGHENE (Van), Jérôme, dit *le jeune*, fils du précédent, peintre de portraits; né en 1578, mort en 1648.

WYNANTS (Goswin comte de), jurisconsulte; né en 1661, mort en 1732.

WYNGAERD (Van den), Jean, l'un des réformateurs de l'ordre de St.-Benoît en France; mort en 1503.

YDENS, Étienne, chroniqueur, né vers 1560, mort en 1615.

ZEGERS, Tacite-Nicolas, savant théologien, un des bons critiques de son temps; né à la fin du XVe siècle, mort le 25 août 1559.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE ALPHABÉTIQUE

ET ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

